This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BP 332.5

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

BP 332.5

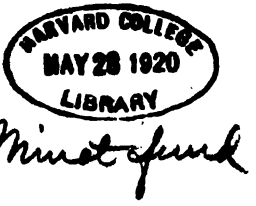

A NOS LECTEURS.

En commençant cette seconde année, nous éprouvons le besoin de remercier le public éclairé qui a bien voulu encourager une œuvre toute littéraire ; et nous allons indiquer, en peu de mots, les améliorations que nous comptons introduire dans notre travail pour justifier de plus en plus sa bienveillance. Ainsi que nous avions le droit de nous y attendre, l'intérêt de nos lecteurs s'est porté principalement sur les articles consacrés à la littérature étrangère : par la voie de la presse ou par la fréquentation des réunions scientifiques, on peut toujours arriver à connaître les productions de la science et de la littérature indigènes ; mais il n'en est pas de même pour le mouvement de la bibliographie étrangère. Jusqu'ici les notions fournies à cet égard par la publicité française étaient trop incomplètes ; nous savions que l'Allemagne et l'Angleterre, ces deux grands centres d'intelligence, possédaient des hommes éminens dans tous les genres et produisaient chaque année une foule d'ouvrages intéressans dans toutes les branches de la science et de la littérature. Mais jusqu'ici nous connaissions peu le nom de ces hommes, la nature et l'esprit de ces ouvrages qui ne franchissent la frontière qu'en bien petit nombre, et qui sont à la portée de si peu de lecteurs. La Revue de Bibliographie a fait connaître une foule de noms et de livres ignorés du public français. C'est dans cette voie qu'elle dirigera ses principaux développemens. Elle sera forcée de réduire le cadre de la bibliographie indigène, mais elle s'attachera à ne faire porter ses retranchemens que sur les ouvrages d'un intérêt trop cir-

BP 332.5

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE

ANALYTIQUE.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
RUE SAINT-ROMAIN, 46, AU MARAIS.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE

ANALYTIQUE,

OU

COMPTE RENDU DES OUVRAGES SCIENTIFIQUES
ET DE HAUTE LITTÉRATURE,
PUBLIÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER;

Paraissant tous les mois.

PAR MM. MILLER ET AUBENAS.

ANNÉE 1841.

TOME DEUXIÈME.

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ MM. { MARC AUREL, rue Saint-Honoré, 158;
BENJAMIN DUPRAT, rue du Cloître-Saint-Benoît, 7;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE PARIS
ET DES DÉPARTEMENS.

1841.

ils doivent opter entre les deux. Cette position de la question n'est pas un mince service rendu par la philosophie panthéistique ; car l'issue de la lutte entre ces deux forces, entre ces deux principes, ne saurait être douteuse. D'un côté, en effet, le vague, l'indéfini, la confusion, le désordre ; de l'autre, l'ordre, l'harmonie, la précision et la logique. A la vue d'un tel contraste, l'auteur a toute raison de dire qu'il ne peut croire qu'un homme doué de quelque amour de la vérité et du bien, qui étudie l'histoire du panthéisme, qui examine ses principes, ses preuves, ses conséquences, puisse hésiter dans son choix. Et s'il envisage ensuite le développement de l'humanité, il trouvera dans l'arbitraire des hypothèses panthéistiques des preuves nouvelles contre cette doctrine. Mais, à côté de l'erreur qu'il constate, M. Maret place la vérité catholique ; et par l'exposé sommaire qu'il fait de sa doctrine, il montre que là seulement se trouve la source de la vraie lumière et des solides consolations. Ainsi, après avoir fourni l'exposé de la philosophie française au XIXe siècle, il procède à l'histoire du panthéisme, qu'il fait suivre de la réfutation de cette doctrine ; après vient l'exposition de la doctrine catholique, et l'ouvrage se termine et se complète par la solution des objections nouvelles élevées par les panthéistes contre le christianisme, et résumées dans les écrits de ses trois principaux adversaires, MM. Pierre Leroux, Salvador et Strauss.

Précis d'économie politique, par le commandeur Pinheiro-Ferreira, suivi d'une bibliographie choisie de l'économie politique, par M. de Hoffmanns. — Paris, 1840. Chez Édouard Garnot. Rambouillet, impr. de Raynal. In-12 de XII-252 p.

M. le commandeur Pinheiro-Ferreira est un homme d'état portugais qui a senti, en passant aux affaires, toute l'importance de la science dont il se fait l'interprète aujourd'hui. En effet, l'économie politique est la science du bien-être et de la prospérité des nations. Les travaux modernes ont élevé cette

science à une grande hauteur, et des systèmes très-profonds et fort compliqués ont été produits à ce sujet. Mais peut-être ces travaux individuels et systématiques manquent-ils de lien, de principes communs ; ou plutôt, on ne s'entend point encore sur la nature des principes et sur la valeur des mots à employer. M. Pinheiro-Ferreira s'est donc attaché à réunir les principes fixes qui dominent la matière, et sur lesquels on est le plus près de s'entendre. Connu déjà par un Cours de droit public et par une Philosophie élémentaire, il a espéré compléter ainsi le Cours d'études à l'usage des écoles préparatoires auquel il s'est dévoué. L'auteur a écrit un ouvrage utile ; et en condensant les vrais principes avec clarté, choix et précision, il a beaucoup fait pour l'initiation du public à une science sur laquelle il n'a encore que des notions fort vagues, et qui semblait jusqu'ici le domaine exclusif de quelques esprits d'élite. L'un de nos plus habiles bibliographes, très-versé en même temps dans la science qui fait l'objet de ce volume, M. de Hoffmanns, y ajoint une bibliographie choisie d'économie politique, qui se distingue par des notices dans lesquelles la précision ne nuit pas à la clarté et à l'abondance des indications.

Des divers systèmes électoraux en France depuis 1789 jusqu'à nos jours, par le marquis O. Des Baux, avocat à la cour royale. Paris, 1840 ; chez Ch. Gosselin. Imp. de Terzuolo. In-8° de IV-306 p.

On parle beaucoup de réforme électorale en France ; c'est le texte ou le prétexte de bien des discussions et parfois de déclamations politiques. Mais pour un qui en parle savamment, combien n'apportent à la discussion que des idées toutes faites, des systèmes sans application que l'on rencontre si facilement sur le terrain de la politique et des discussions de presse ! M. le marquis Des Baux a voulu étudier sérieusement, complètement ce qui se rattache au droit de suffrage pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler. C'est un travail de la plus haute importance, car, il a raison de le dire, l'histoire du droit de

suffrage en France depuis la fin du dernier siècle est l'histoire du gouvernement représentatif. Dans les temps qui précèdent et depuis le commencement de la monarchie, ou du moins à partir du XIIe siècle, il y aurait une bien curieuse étude à faire des principes et des systèmes généraux et particuliers qui ont régi le pays en fait d'élection. M. Des Baux était capable plus qu'aucun autre de remplir cette tâche, et de montrer comment dans une nation rien ne se fait spontanément et isolément; comment toute institution, même celle élevée le plus en haine du passé, a des racines et quelquefois sa raison d'être dans ce passé. Il n'a pas voulu aborder un plan aussi vaste : c'est déjà une grande tâche que d'avoir réuni et commenté toutes les législations électorales qui se sont succédé depuis cinquante ans. Nous en avons vu beaucoup; et l'on peut dire véritablement qu'une constitution ne nous coûte pas plus à élever qu'à renverser. Ce qui est ne vaudra jamais chez nous ce qui n'est pas encore et ce qui n'est plus. Nous oublions les vices du passé, nous exaltons les bienfaits de l'avenir, et nous déprécions le mérite du présent. Avec un tel caractère, on conçoit dans le pays cette constante intermittence de passion et de dénigrement qui fait surgir et tomber avec tant de hâte des constitutions auxquelles on ne laisse que le temps de naître sans leur fournir les moyens de vivre.

C'est donc de l'histoire, relativement fort ancienne, fort compliquée et fort confuse, quoique l'époque qu'elle comprend soit si rapprochée, que M. Des Baux s'est proposé d'écrire. Il l'a fait avec une netteté, une largeur de vues qui indiquent chez lui le véritable publiciste; ne se contentant pas d'analyser et de faire comprendre les institutions, mais les jugeant avec impartialité, et signalant leurs causes, leurs effets, leurs vices et leurs mérites. Ainsi que le dit lui-même M. Des Baux, l'historique auquel il s'est livré se divise d'abord en trois périodes, correspondant aux trois principales révolutions dans le gouvernement, depuis l'assemblée constituante jusqu'à 1830 : —1789, c'est-à-dire la royauté constitutionnelle et bientôt la république; le consulat et l'empire; la restauration. Les changemens intro-

duits dans la législation sous le gouvernement actuel font l'objet d'une quatrième division. Pendant la première période, le droit de suffrage est propondérant : il tend vers l'absolu et ne s'arrête que lorsque la constitution est modifiée, puis abrogée. Pendant la seconde, il continue de figurer dans la loi, mais tellement asservi que le pouvoir n'en peut rien craindre, la liberté rien attendre. La restauration nous le montre luttant non, comme on pourrait le croire, contre le principe monarchique, mais contre les mauvaises lois; cette lutte fait explosion à un jour donné, et fonde un ordre nouveau. Enfin, dans les dix années écoulées depuis 1830, l'auteur recherche le dernier état du droit politique après une révolution faite au nom de la souveraineté du peuple. Comme il s'est plus spécialement occupé de l'élection parlementaire, on ne trouve dans son ouvrage que quelques courtes indications de l'élection municipale dans ses rapports généraux avec les constitutions sous lesquelles elle a été en vigueur. Nous ne craignons pas de le dire, et c'est notre jugement bien sincère, le livre de M. le marquis Des Baux est un des ouvrages les plus utiles et les plus consciencieusement faits qui aient paru depuis dix ans dans le monde politique. Ce sont les pièces de ce grand procès de la réforme qui est peut-être à la veille de se juger : tous les publicistes doivent le consulter.

On the employment of Children in factories and other works in the united kingdom and in some foreign countries, by Leonard Horner, inspector of factories. — London, Longman, Orme, Brown, Green. 1840. In-8° de 135 p.

Cette importante question de l'amélioration du sort des enfans dans les classes ouvrières qui vient d'être résolue chez nous, provisoirement du moins, occupe depuis bien longtemps le gouvernement de l'Angleterre. Plusieurs lois ont été faites à ce sujet, et chaque jour on s'aperçoit qu'elles sont encore incomplètes, insuffisantes. On le conçoit facilement, quand on pense à l'immense variété des travaux auxquels un enfant peut être soumis au milieu de l'extension continuelle

de l'industrie et aux mille moyens d'enfreindre les réglemens à ce sujet. Toutefois il n'est pas permis de désespérer en pareille matière, et si chaque jour apporte la découverte de nouveaux inconvéniens, de nouveaux abus, il apporte aussi à leur suite de nouvelles tentatives faites pour les combattre et les détruire. C'est une question qui ne sera jamais résolue, et les lois ne pourront pas de long-temps être complètes; chaque nouvelle lumière qu'on peut trouver sur ce sujet doit donc être recueillie avec soin, et on ne saurait trop étudier tout ce qui s'y rapporte; ce n'est pas seulement le sort présent des enfans qui s'y trouve intéressé, mais aussi leur propre avenir, et l'avenir des états. L'auteur de l'ouvrage dont nous rendons compte était parfaitement placé pour, d'un côté, signaler les imperfections de la loi, les inconvéniens qui existent encore, et de l'autre donner les moyens de redresser ces imperfections, de détruire ou au moins de diminuer ces inconvéniens. Tel est le but qu'il s'est proposé en publiant son livre. Il a voulu deux choses, montrer par la comparaison de tout ce qui a été fait dans les différens pays, en France, en Prusse, en Autriche, en Suisse, aux États-Unis et même en Russie, le but qu'on devait chercher à atteindre, en même temps qu'il prouvait par là que tous les états s'en occupaient sérieusement et avec sollicitude. Après avoir donc examiné, sous le titre d'observations préliminaires, les inconvéniens qui résultent du trop grand travail demandé aux enfans, et avoir donné les moyens d'y remédier, M. Horner combat tous les argumens qu'on pourrait opposer; puis il divise son ouvrage de la manière suivante : travaux faits en France avant d'arriver au projet de loi adopté récemment; rapport de M. Dupin à la chambre des Pairs, discussion dans cette chambre sur ce projet de loi; la loi telle qu'elle a été adoptée par la chambre des Pairs; la loi qui règle en Prusse les travaux des enfans dans les manufactures; l'emploi des enfans dans les manufactures en Suisse et en Autriche; les mesures récemment prises en Russie relativement aux enfans employés dans les manufactures. Vient ensuite un appendice contenant : 1° résultats d'une enquête récente faite

dans le Lancashire, et relative aux enfans employés pour l'impression des calicots ; 2° détail sur l'emploi des enfants dans les mines de charbon.

Mémoire sur les institutions politiques, administratives, militaires et législatives des colonies anglaises dans les différentes parties du globe, par M. le vicomte de Santarem. — Paris, 1840. Chez Arthus Bertrand. In-8° de 61 p.

Les travaux de M. le vicomte de Santarem se distinguent toujours par une richesse d'aperçus, une abondance de faits, mais en même temps une solidité d'érudition et une justesse de coup d'œil que l'on rencontre rarement réunies. En effet, lorsqu'on parle de lieux et de choses aussi vastes, il est très-facile d'être verbeux et diffus ; et lorsqu'on traite des questions aussi lointaines, il est fort difficile d'être exact et vrai, comme très-chanceux d'être neuf dans telles branches depuis longtemps exploitées de la géographie. Ce qui fait le succès et la force de la méthode de M. de Santarem, c'est cette union intime dans laquelle il retient toujours et produit la géographie et l'histoire. Pour lui, l'étude de la géographie est moins celle du sol et du climat que celle des institutions politiques, des lois, des mœurs, des développemens des nations indigènes et des peuples voyageurs. Personne n'a mieux décrit les différentes phases des états navigateurs, leurs routes maritimes, leurs découvertes, leurs établissemens, leurs colonies, et surtout les faits maritimes du Portugal, patrie de l'auteur. Nous qui avons pu pénétrer dans le secret des vastes travaux que M. le vicomte de Santarem prépare sur l'histoire maritime depuis dix-huit siècles, nous pouvons dire, par un mot qui rend exactement notre pensée, que M. de Santarem est le véritable historien de la mer.

Dans le mémoire qu'il publie aujourd'hui, il a voulu réunir tout ce qui concerne les institutions politiques, administratives, militaires et législatives des colonies anglaises répan-

dues sur la surface du globe. Les Anglais sont le peuple colonisateur par excellence. Ils ont quelque chose des Romains. Employant contre les autres une violence imperturbable et une ruse traditionnelle, il arrivent toujours, au bout d'un temps donné, à leurs fins, et lorsqu'ils ont conquis par leurs armes, leur ruse ou leurs deniers les points les plus éloignés, ils les rattachent avec une merveilleuse habileté à leur empire difforme mais puissant, vaste polype qui enlace le globe de ses membres épars. L'exposition de l'organisation et des lois qui ont rendu l'Angleterre coloniale si puissante est d'un haut prix pour nous, qui, après avoir conquis au moins autant de contrées lointaines que l'Angleterre, mais par les armes seulement, n'avons presque rien su garder de ces royaumes d'outre-mer. Le travail de M. de Santarem mérite de fixer sur ce point l'attention des hommes politiques; car ce n'est pas seulement l'ouvrage d'un savant, mais encore celui d'un homme d'état.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Æschyli Coephori. Ad optimorum librorum fidem recensuit, integra lectionis varietate adnotationibus et scholiasta instruxit Ferdinandus Bamberger. — Gottingæ, apud Vandenhœck et Ruprecht. 1840. In-8° de XVI-168 p.

Dans cette nouvelle édition des Coéphores d'Eschyle, M. Bamberger s'est attaché d'abord à laisser de côté toutes les conjectures de Turnèbe et des autres critiques, et à n'admettre dans son texte que celles qui ne pourraient former l'ombre d'un doute. Seulement, pour rendre son travail complet et lui donner une certaine importance philologique, il a ajouté avec quelques développemens toutes les variantes provenant de différentes sources et les explications du scholiaste grec. Par ce moyen, la critique pourra contrôler le mérite de cette édition, et soumettre de nouveau à la discussion les passages qui pourraient lui paraître corrompus. L'auteur aurait pu

grossir outre mesure son commentaire sur les Coéphores, en réfutant toutes les mauvaises conjectures de ses prédécesseurs, dont il a rapporté quelquefois les paroles ; mais on doit lui savoir gré d'une sobriété assez rare chez les philologues de nos jours, qui font souvent abus de leur érudition, et qui rendent leurs travaux illisibles à force d'additions et de développemens trop minutieux. M. Bamberger n'a inséré dans son texte aucune de ses propres conjectures, non pas qu'elles lui semblassent indignes d'être adoptées; mais il a mieux aimé être blâmé à propos de sa prudence, plutôt que d'être accusé de hardiesse et de témérité. Dans une introduction de quelques pages se trouve développé l'argument historique des Coéphores, tragédie d'Eschyle qui n'est pas une des moins intéressantes de son théâtre.

Euripidis Iphigenia in Aulide. —Cantabrigiæ, e typographeo Pittiano, apud J. G. Parker et Deighton fratres. 1840. In-8° de 231 p.

Cette édition grecque de l'Iphigénie en Aulide d'Euripide n'est pas accompagnée de préface. Un avertissement de quelques lignes prévient le lecteur qu'on a retranché plusieurs vers et même des passages entiers du texte d'Euripide, comme portant des signes certains d'interpolation, et renvoie aux notes, où l'éditeur a expliqué longuement les motifs de ces suppressions. Ces notes, sous forme de commentaires, font la portion la plus importante du travail, et contiennent tous les élémens de la discussion critique et philologique dont nous ne pouvons ici donner la contre-partie, parce qu'il nous faudrait entrer dans des détails trop considérables et qui ne sont pas du ressort de notre Revue. Nous nous contenterons de dire quelques mots sur les interpolations des pièces d'Euripide.

On voit dans quelques anciens scholiastes qu'on n'était pas toujours d'accord, même dans des temps voisins des tragiques grecs et dans les endroits où on représentait encore ha-

bitnellement leurs pièces, sur le sens de certains passages. Les acteurs s'y trompaient quelquefois; ils plaçaient mal la ponctuation, ce qui changeait totalement le sens, et ces contresens allaient jusqu'à attribuer aux personnages des interlocutions qui appartenaient aux chœurs. Il n'est pas douteux que beaucoup des incorrections qui se rencontrent dans le texte des tragiques ne puissent être imputées aux acteurs, qu'on sait incontestablement y avoir introduit bien des changemens et quelquefois même y avoir interpolé des vers entiers, soit à dessein, soit par hasard. Tantôt ils changeaient les mots qui leur paraissaient trop durs, comme le rapporte le commentateur grec d'Euripide; tantôt ils transposaient ces vers à leur gré; tantôt ils prenaient la liberté d'en ajouter plusieurs, circonstance confirmée par Plutarque, qui raconte le trait suivant. Lycon de Scarphos, célèbre comédien du temps d'Alexandre, jouant un jour devant ce prince, inséra adroitement dans son rôle un vers par lequel il lui demandait quelque gratification : Alexandre, qui sentit l'allusion et reconnut le dessein de l'acteur, lui envoya dix talens. On peut comparer la liberté que, selon les anciens commentateurs, les acteurs eux-mêmes se donnaient d'altérer, même d'interpoler les vers des tragiques, avec ce que l'on a vu s'établir relativement à la refonte des opéras de Quinault, mais plus particulièrement avec la liberté que Le Kain et d'autres comédiens français ont prise de changer et de corriger des vers de Corneille dans Nicomède et ailleurs.

Il serait intéressant de déterminer le temps où a vécu et écrit le scholiaste d'Euripide, particulièrement le scholiaste de l'Oreste. Après avoir remarqué ce qu'Électre dit, que Ménélas, arrivant de Troie, a fait entrer de nuit Hélène dans la ville, pour la soustraire au premier mouvement de fureur du peuple, le commentateur ajoute : « Ainsi donc on a tout aujourd'hui, dans les représentations actuelles, de la faire arriver à la tête des autres acteurs et avec les dépouilles de Troie, puisqu'il est dit formellement qu'Hélène a été envoyée d'avance la nuit, et que la scène du drame est évidemment dans

le jour. » On voit donc qu'au temps où vivait le scholiaste d'Euripide, on représentait encore les tragédies de ce poète. Il y avait une manière habituelle de réciter et de faire les gestes dans certaines occasions. On n'était pas absolument sûr du véritable sens de certains passages; car, du temps de Callistrate, qui est souvent cité dans les scholies d'Euripide, on n'était pas d'accord sur la manière dont on devait lire certains vers de ce poète. D'ailleurs il est à observer que toutes les pièces composées par les tragiques ne furent pas nécessairement représentées d'abord à Athènes. Il y avait d'autres endroits de la Grèce où se faisaient des concours pour les pièces dramatiques. Il est certain du moins qu'il y en avait un aux jeux olympiques, puisque nous savons que Ménoclès et Euripide y disputèrent le prix à la LXXXIe olympiade.

D'après toutes ces observations, on conçoit donc très-bien que le nouvel éditeur d'Euripide ait signalé plusieurs interpolations graves dans l'Iphigénie en Aulide. Toutefois celles qu'il a cru reconnaître mériteraient d'être examinées de nouveau; et tout en reconnaissant la justesse de l'observation générale, nous n'avons pas prétendu en approuver ici l'application particulière. Cela ne peut-être que le résultat d'un examen attentif et sérieux, et appartient seulement au critique impartial qui sait se tenir à une égale distance entre un scepticisme trop exclusif et une foi trop aveugle.

Observationes criticæ in Platonis Comici reliquias, scripsit C. G. Cobet. — Amstelodami, 1840. In-8° de IX-200 p.

Écrit remarquable par le goût, le savoir et l'esprit critique, qui y dominent tout à la fois. Le mérite de M. Cobet, digne élève de M. Geel, peut être mis en comparaison avec celui de MM. Bergk et Meineke, dont il rectifie ou confirme, ou étend les résultats. Grâce aux travaux de ce triumvirat (car il faut espérer que M. Cobet continuera une carrière aussi brillan-

ment commencée) nous verrons bientôt se répandre sur la comédie grecque perdue une lumière que même les Bentley et les Hemsterhuys n'avaient pas osé espérer. L'introduction de M. Cobet, *Caput primum. Historia comœdiæ Atticæ antiquæ*, diffère entièrement de ces introductions ordinaires à titre semblable, qui sont des lieux communs et répètent ce qui a été dit bien des fois. Dans celle de M. Cobet on rencontre à chaque pas des résultats ou des manières de voir qui lui sont propres : c'est surtout l'idée que l'on doit se faire sur la nature des entraves qui à différentes époques ont été mis à l'élan de la comédie ancienne, et de leurs conséquences, question qui a reçu le plus de développement et de rectification, grâce aux recherches de M. Cobet. Dans le second chapitre, il s'attache à prouver d'abord la faiblesse et l'insuffisance des raisons qui avaient persuadé à MM. Bergk et Meineke, que Platon le comique avait négligé son langage et admis des mots, des tournures, une versification qui étaient (disent-ils) *labentis græcitatis*. Ensuite il fait voir la légèreté avec laquelle on parlait des emprunts de Platon à d'autres poètes comiques ; et à cette occasion il insiste sur la futilité incroyable des accusations de plagiats dirigées par Clément d'Alexandrie contre toutes les sommités littéraires des belles époques de la Grèce ; futilité dont tout critique sensé était convaincu, quoique cependant ces misères exercent encore aujourd'hui une fâcheuse influence sur des recherches littéraires d'ailleurs très-estimables. Ce qui est important, c'est que M. Cobet donne des preuves certaines qu'Aristobule, l'auteur de toutes ces erreurs, a puisé son savoir, non pas dans les écrivains originaux, mais bien dans les *commentaires des grammairiens* sur les poètes. Vient ensuite une discussion ingénieuse sur les rapports en quelque sorte *hostiles* entre Platon et Aristophane. Chap. III, quelques observations sur la comédie, dite *moyenne*, à propos de laquelle M. Cobet remarque, avec raison et entre autres choses, que l'on n'en peut pas mettre le commencement dans la 96e olympiade, puisque une grande quantité de pièces de ce caractère ont été jouées avant cette époque ; et il s'en rapporte aux grammai-

riens, *qui maluerunt argumenta fabularum quam ætatem sequi*. En s'écartant de ce principe on produirait une grande confusion. Dans le même chapitre, M. Cobet explique ce qu'on peut savoir sur les sujets et les époques des comédies de Platon, Pisander, Hyperbolus, Cléophon, et chapitre IV du Περιάλγης. Suivent des observations critiques sur différens fragmens et sur les personnages persiflés par Platon. Des explications ou des corrections heureuses de passages d'auteurs faites par occasion se rencontrent dans tout le livre et dans les thèses qui y sont jointes.

Piis manibus Car. Odofredi Muelleri præceptoris dilectissimi kalendis Sextilibus anni 1840, in itinere Athenis defuncti has inferias vovebat sodalium Seminarii Regii philologici Gottingensis pietas. Insunt animadversiones in Antimachi Colophonii fragmenta, quas scripsit Henr. Guil. Stoll, Nassoviensis. — Gottingæ. In-8° de 36 p.

Les dix-neuf élèves du séminaire philologique à l'université de Gœttingue s'étaient préparés à recevoir Otfried Müller, directeur de cette institution importante, au retour de son voyage en Grèce, par une publication dédiée au célèbre antiquaire ; mais malheureusement elle ne pouvait être dédiée qu'aux *Piis manibus* de l'excellent professeur. Au moment où M. Stoll faisait mettre sous presse, il recevait l'édition de M. Dübner, dans laquelle il trouvait exposé la plupart de ce qu'il avait écrit sur les fragmens d'Antimaque. Aussi en fait-il toujours mention avec quelque humeur. Nous extrairons soigneusement de cet écrit tout ce qui peut servir à corriger et à compléter la collection de M. Dübner, en passant sous silence un bon nombre de conjectures en partie inutiles ou insignifiantes, en partie inadmissibles et fausses. Fragm. 20, v. 3, il écrit Ἀρείονα pour Ἀρίονα, selon Eustath. sur l'Il. 23, 346. Le fr. 63, πατρί τε κυανοχαΐτα Ποσειδάωνι πεποιθώς, avait été rapporté par M. Dübner à Idas, fils de Neptune, mentionné ailleurs dans la Thébaïde. M. Stoll remarque que le vers avait

été entendu comme se rapportant à Arion par O. Müller sur les Euménides, p. 173. Ce point est et restera incertain. Mais la forme κυανοχαῖτα pour κυανοχαίτῳ, datif, a été justifiée par Lobeck, *Paralipomena gramm. graecæ*, I, p. 184, passage échappé à M. Dübner, qui a adopté la correction antérieure de Lobeck (sur Phrynique) κυανοχαῖτι, bonne en elle-même, mais contraire au témoignage de Théodose. Fragm. 48, M. Stoll lit χρύσεῳ ἐν δέπαϊ, comme Casaubon et L. Dindorf, dans le Trésor grec, sous le mot εὔχρεως. Fr. 51, M. Stoll propose Οὐδέ τι θυμὸν θερμὸν ἀναπνείων. Fr. 43, M. Schneidewin corrige une faute évidente qui avait passé inaperçue à Buhle, Bach, Duntzer, Dübner, προτερηγενέας τε τιτῆνας : il fallait expulser la particule τε, τιτὴν ayant la première syllabe longue. Enfin M. Stoll ajoute deux fragmens qui manquent dans toutes les collections. Photii Lexic. p. 354 : Ὄστριμα, περίβολα κτηνῶν καὶ οἷον ἐπαύλεις. Ἀντίμαχος Θηβαΐδι·

Βοῦς ὀστρίμου ἐξήλασσεν.

Et la glose du même Photius, p. 353 : Πυρσολόφους, τοὺς ἐκ πυροπτηθεισῶν βυρσῶν ἱμάντας τεμνομένους. Ἀντίμ. (sic), se rapportant sans aucun doute aussi à Antimaque.

De Hiatu in oratoribus atticis et historicis græcis libri duo. Scripsit Gustavus Eduardus Benseler. Liber primus. De Hiatu in oratoribus atticis. — Fribergæ, 1840. Sumtus fecit J. G. Engelhardt. In-8° de 194 p.

Les branches qui se rattachent directement ou indirectement à la philologie grecque sont infinies, et rien n'est à négliger dans cette science qui, par la discussion d'un point peu important en apparence, soulève les questions les plus curieuses et les plus délicates. Au nombre de ces dernières, on doit placer sans contredit celle qui concerne l'emploi de l'hiatus dans les écrivains de l'antiquité. M. Benseler a donc dirigé de ce côté ses recherches philologigues, et il s'est attaché à recueillir tous les passages qui, dans les éditions des orateurs atti-

ques et des historiens, offrent des exemples d'hiatus, pour en déduire des règles fixes à cet égard et pour réduire le nombre de ces exemples dans les auteurs qui semblent le plus éviter l'hiatus, tels, par exemple, qu'Isocrate. Ce dernier n'offre qu'un très-petit nombre de passages qui soient dans ce cas, et encore, au moyen d'un léger changement, est-il facile d'enlever la plupart de ces hiatus, comme le prouve très-bien M. Benseler. La même analyse critique, par le moyen de l'élision et de la transposition des mots, corrige aussi une multitude de passages dans Démosthène, et fait rentrer ces écrits dans la règle commune des orateurs attiques. Nous ne pouvons suivre M. Benseler dans ses développemens philologiques; mais son travail est une monographie des plus curieuses et des plus complètes, et nous ne doutons pas que le texte des orateurs attiques ne se trouve considérablement amélioré par des recherches aussi patientes et aussi consciencieuses. Le second livre, que nous n'avons pas encore reçu, traitera de l'emploi de l'hiatus dans les historiens grecs.

S. Gregorii Nazianzeni carmina selecta. Accedit Nicetæ Davidis paraphrasis nunc primum e codice Cusano edita. Cura Ernesti Dronke. — Gottingæ, apud Vandenhoeck et Ruprecht. 1830. In-8° de x-261 p.

Parmi les nombreux écrivains qui ont porté le nom de Nicétas, il en est deux qui ont composé des commentaires sur quelques ouvrages de saint Grégoire de Nazianze; l'un est appelé Nicétas David, et l'autre Nicétas Serranus. Ce dernier, qui réunissait les trois qualités de philosophe, d'historien et de rhéteur, reçut plus tard le nom de Paphlagonien, parce qu'il avait été évêque d'une ville de Paphlagonie. Il vivait au IXe siècle, et quoiqu'on ignore l'époque de sa mort, on peut affirmer cependant qu'elle est postérieure à l'année 880, puisque dans sa vie d'Ignace, patriarche de Constantinople, il raconte l'invasion faite par les Sarrasins en Sardaigne. Le commentaire sur les tétrastiques et les monostiques de saint Gré-

goire, qui parut à Venise en 1563, sous le nom de David Nicétas, n'est pas de cet écrivain, c'est du moins ce que M. Dronke s'est attaché à prouver.

Sur les rives de la Moselle, dans une très-belle position, est situé un monastère fondé par le savant cardinal Nicolas Cusan, qui forma une bibliothèque encore assez riche aujourd'hui en manuscrits, malgré les jours de pillage qu'elle a supportés comme tant d'autres. Au nombre de ces manuscrits, il en est un en parchemin du XIe ou du XIIe siècle, lequel contient la métaphrase de toutes les poésies de saint Grégoire de Nazianze, métaphrase composée par David Nicétas. Ce sont ces mêmes commentaires grecs dont M. Dronke donne aujourd'hui une édition d'après le manuscrit en question, sans reproduire toutefois la partie déjà publiée par Hoeschel en 1591, à Leyde. L'éditeur n'a rien voulu changer au texte du manuscrit, quoiqu'il soit corrompu dans bien des endroits, parce que ces fautes ne pourraient point facilement disparaître sans le secours d'une autre copie. Quelques notes placées au bas des pages rapportent les variantes des différentes éditions des poésies de saint Grégoire, en les soumettant quelquefois à une discussion critique. On trouve aussi dans ces notes des rapprochemens philologiques avec d'autres écrivains grecs. Le volume de M. Dronke se termine par deux tables; l'une des pièces poétiques d'après l'ordre adopté par Billius, et l'autre des mots grecs employés par saint Grégoire. Cette dernière table est des plus incommodes, et nous avons passé beaucoup de temps, seulement pour en comprendre les renvois. Chaque citation est accompagnée de deux chiffres; le premier indique le numéro d'ordre de la pièce poétique, numéro qu'on est obligé de chercher dans la première table, puisque dans l'ouvrage lui-même on ne trouve aucune espèce d'indication numérale; le second chiffre se rapporte au vers de cette même pièce. De cette manière, chaque mot grec entraîne avec soi quatre recherches, dans l'index græcitatis, dans la table des pièces poétiques, dans le volume pour trouver la pièce de vers, et dans la pièce pour trouver le vers. Il est donc

bien difficile de comprendre le motif qui a pu engager l'éditeur à adopter un pareil système; autant les tables simples sont utiles et commodes, autant les tables compliquées sont fastidieuses et nuisibles aux recherches.

Le Nomenclateur grec, ou les racines grecques rangées dans un ordre alphabétique, par A. Chansselle. — Paris, chez Hachette, Delalain, Duprat, Nyon. In-12 de VIII-110 p.

Ce petit livre, quoique destiné aux colléges, mérite cependant d'attirer l'attention des hellénistes. M. Chansselle s'élève avec raison contre l'emploi, dans les études, du livre intitulé le *Jardin des racines grecques*. Ces vers détestables, dans lesquels on a fait entrer, pour ainsi dire, à coups de marteau le sens plus ou moins forcé des racines de la langue grecque, ne sont point à la hauteur de la philologie actuelle, et présentent réellement trop peu d'avantages pour apprendre la langue d'Homère. L'ordre méthodique adopté par M. Chansselle nous semble beaucoup plus rationel et surtout plus propre à produire des résultats avantageux pour l'étude du grec. Ainsi, commençant par la *Nature*, il s'occupe de tout ce qui s'y rattache, comme l'univers, le ciel, les astres, la lumière, etc. Cette méthode nous rappelle un poème sanscrit composé de la même manière; nous voulons parler de l'Amarakocha, vocabulaire sanscrit qui a été publié et traduit en français par un jeune savant, M. Loiseleur-Deslongchamps, enlevé, hélas! beaucoup trop tôt à la science philologique. Les tables de ce dernier ouvrage n'ont pas encore paru; mais nous savons qu'un habile orientaliste s'en occupe en ce moment, et il ne tardera pas, nous l'espérons du moins, à publier cette portion du travail indispensable pour tout dictionnaire méthodique. C'est ce que M. Chansselle a parfaitement compris : aussi, à son nomenclateur grec, a-t-il ajouté deux tables, l'une alphabétique des mots principaux, et l'autre des matières; ce qui donne un nouveau prix à son ouvrage.

Tacitus. Germania, Agricola and first book of the Annals. With notes from Ruperti, Passow, Walch, and Botticher's remarks on the style of Tacitus. — London, 1840. Printed for Taylor and Walton, by Samuel Bentley. In-8° de XLVII-300 p.

Parmi les œuvres de Tacite, la Germanie, la vie d'Agricola et le premier livre des Annales sont les parties que l'on met le plus volontiers entre les mains de la jeunesse ; c'est pour son usage que M. William Smith a préparé la présente édition. Il a d'abord donné tous ses soins à procurer la plus grande pureté du texte, d'après les travaux philologiques dont Tacite a été l'objet ; il l'a fait suivre ensuite d'une prodigieuse quantité de notes, ayant pour objet des remarques philologiques, historiques et littéraires. La plupart de ces notes sont tirées de Ruperti, de Passow et de Walch. Ces noms sont une suffisante garantie de goût, de critique et de science. Mais M. Smith a sourtout enrichi son édition en la faisant précéder des remarques sur le style de Tacite, traduites du livre de Botticher, intitulé : De la vie, des écrits et du style de Tacite, imprimé à Berlin en 1814. C'est là en effet la meilleure introduction à l'étude des œuvres d'un historien dont l'intelligence n'est pas facile, mais dont le style, lorsqu'on en a la clef, étincelle de beautés de toute sorte. Dans son travail, M. William Smith a été aidé par MM. Philip Smith et P. Mason, de la collaboration desquels il se loue beaucoup, et qui ont traduit de l'allemand les remarques de Botticher.

Symbolæ criticæ in P. Ovidium Nasonem. Scripsit Georgius Thomas. Monaci, typis G. Franzi, 1840. In-8° de 28 p.

Dans cette petite brochure, M. Thomas s'est exercé sur quelques passages des Amours d'Ovide, dont le texte n'était pas encore entièrement épuré. Toutes les corrections proposées et adoptées par les éditeurs précédens sont rapportées et

soumises à la critique philologique. Chacune de ces discussions se termine par la leçon que M. Thomas adopte en définitive, et après l'avoir justifiée par toutes les preuves qui sont en son pouvoir. Souvent de mauvaises variantes, fournies par des manuscrits de la Bibliothèque du Roi à Paris, lui servent à retrouver la véritable leçon, tant il est vrai que, pour établir un texte grec ou latin, il ne faut négliger aucun secours, quel qu'en soit d'ailleurs le peu de mérite apparent. Nous ne pouvons donner une analyse plus détaillée du travail de M. Thomas, parce qu'il n'y a pas d'ensemble. Il prend l'un après l'autre chaque passage d'Ovide qu'il veut examiner sous le rapport philologique, l'explique, le commente et le corrige. Toutefois, nous devons dire que les éditeurs futurs des livres des Amours ne pourront se dispenser de consulter, de citer cette brochure, et même d'adopter certaines conjectures heureuses, dont tout le mérite revient de droit à la science critique de M. Thomas.

De sacerdotibus curialibus dissertatio. Scripsit Jul. Athan. Ambrosch. Vratislaviæ, sumtibus Ferdinandi Hirt. 1840. In-8° de 30 p.

Les prêtres curiales, autrement dits *curiones*, furent établis, comme on sait, par Romulus, qui, ayant divisé le peuple romain en trois tribus et en trente curies dont chacune était de cent hommes, donna à chaque curie un chef qui était le prêtre de cette curie. A lui appartenaient les sacrifices de la curie, appelés *curionia* : tout ce qui concernait les *curions* fut confirmé par Numa, au témoignage de Denis d'Halicarnasse, qui nous a transmis les détails qui concernent ces prêtres. C'est principalement sur ce texte de Denis d'Halicarnasse que M. Ambrosch a basé sa dissertation. Il a mis cependant à contribution tous les auteurs qui, de près ou de loin, ont parlé du même sujet. De la discussion en même temps critique et historique à laquelle il s'est livré sur les différens textes, il ressort les conclusions suivantes : c'est que les curions étaient des

prêtres qui en temps de paix remplissaient les fonctions de magistrats urbains, et qui à l'armée faisaient l'office de centurions, et qu'il n'y a pas eu, ainsi qu'on a voulu le prétendre, deux espèces de curions, les uns prêtres, les autres officiers de guerre. On doit encore les distinguer des centurions, qui avaient d'autres fonctions et une autre origine, et il ne faut point les confondre non plus avec les flamines curiales.

Catalogus codicum bibliothecæ imperialis publicæ græcorum et latinorum. Fasciculus primus, codices græci. Scripsit Eduardus de Muralto. — Petropoli, typis academicis, 1840. Apud Guil. Graeff. In-fol. de 32 colonnes.

Ce fascicule, consacré uniquement aux manuscrits grecs de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, est divisé en deux parties, les écrivains ecclésiastiques et les écrivains profanes : la première comprend les bibles, le droit ecclésiastique, les pères de l'Église et l'hymnologie; la seconde, les poètes, les philosophes, les orateurs, les médecins et les grammairiens. Sur chacun de ces manuscrits, l'auteur donne les détails les plus circonstanciés, détails qui intéressent principalement la paléographie. Tous les systèmes d'abréviations y sont indiqués avec le plus grand soin, ainsi que les ornemens et les lettres initiales qui sont historiées. En tête du présent fascicule, on trouve un feuillet où sont représentés les alphabets grecs, depuis le Ier siècle, jusques et compris le Xe siècle, et les *facsimile* de plusieurs manuscrits datés et non datés. Il y aurait bien quelques observations à faire sur ces alphabets, qui, pour les six premiers siècles surtout, sont un peu arbitraires. Pour cette époque on n'a point de règles fixes, car on ne connaît pas de manuscrit daté avant le IXe ou VIIIe siècle, et l'appréciation de l'âge d'un manuscrit antérieur ne peut être que très-approximative. Il y a même tels alphabets donnés ici, entre autres ceux des IVe, Ve, VIe, VIIIe (on a écrit par erreur XVIIIe) siècles, qui ont une apparence beaucoup plus moderne; et

l'on pourrait leur appliquer les observations paléographiques que nous avons faites dans notre dernier numéro, p. 1059. Peut-être aussi la fixation des dates pour les manuscrits donnés en *fac-simile* serait-elle modifiée, si on la soumettait à la même analyse critique. Dans cette liste de *fac-simile* les manuscrits datés ne remontent qu'à la fin du xe siècle, en 994, et vont jusqu'à la fin du xiiie, en 1292.

Ce catalogue est imprimé sur deux colonnes; à la marge on trouve des renvois qui se rapportent, tantôt au catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, tantôt à Dubrowsky. Nous ne pouvons expliquer cette dernière indication, et l'absence de préface ne nous donne pas les moyens de sortir de cette incertitude. Parmi les manuscrits grecs se trouvant aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, il en est plusieurs qui appartenaient autrefois à la célèbre abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui en auront été détournés frauduleusement lors du déplorable incendie arrivé le 20 août 1794. Nous citerons entre autres le n° XXIV, en parchemin, du xiiie siècle, lequel contient les ouvrages *inédits* de Raimond de Mévouillon, orateur latin, dont les écrits ont été traduits en grec. Cette perte est d'autant plus fâcheuse pour nous, que nous ne possédons pas l'original latin, et que nous ne pouvons faire connaissance directement avec un auteur dont les ouvrages intéressent principalement l'histoire littéraire de la France. Du reste, ce Raimond de Mévouillon vient d'être étudié par M. le marquis de Fortia, qui s'occupe en ce moment de réunir les matériaux pour une histoire de la maison de Mévouillon. Ce manuscrit est analysé avec un soin minutieux, et dans les plus grands détails, par l'auteur du catalogue; et la comparaison de cette notice avec celle de Montfaucon peut donner une idée du mérite de son travail. Raimond de Mévouillon a eu le sort de plusieurs autres manuscrits qui ont disparu pendant le funeste accident dont nous parlions plus haut. Alors les événemens politiques marchaient trop vite pour qu'on pût apporter une grande attention aux intérêts matériels de la science et de la littérature; et il n'est pas étonnant que

nous ayons si peu de renseignemens sur la célèbre Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Voici cependant quelques détails à ce sujet, qui pourront présenter de l'intérêt à nos lecteurs.

La Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés avait été commencée par le père Dubreul, et dès lors composée d'excellens livres. Depuis, sans cesse augmentée par les bibliothécaires qui lui succédèrent, elle reçut les accroissemens les plus considérables. D'abord, en 1685, Noël Vallant, médecin de mademoiselle de Guise, lui donna tous ses livres, par testament. En 1700, Michel-Antoine Baudran, prieur de Rouvres et de Neumarché, l'enrichit encore de sa bibliothèque. Elle eut en 1718 celle de l'abbé Jean d'Estrées, en 1720 les livres de l'abbé Renaudot, en 1732 la bibliothèque des manuscrits du chancelier Séguier (1), en 1744 et en 1762 les livres et manuscrits du cardinal de Gèvres, archevêque de Bourges, et de M. de Harlay, conseiller d'État. Cette précieuse collection contenait environ cent mille volumes imprimés, parmi lesquels on comptait un grand nombre d'éditions rares et anciennes; quinze à vingt mille manuscrits dans toutes les langues, dont plusieurs très-précieux et très-rares, surtout un psautier latin en lettres onciales, et deux ou trois Bibles de la plus haute antiquité. On y voyait le manuscrit des pensées de Pascal, sur de petits papiers écrits de sa main et réunis dans un volume in-folio qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Royale avec tous les

(1) On lit dans la Biographie universelle, à l'article Séguier, vol. XLI, p. 464 : « Le chancelier possédait une bibliothèque immense, qu'il avait léguée à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés : elle a été brûlée dans le commencement de la révolution, à l'exception des manuscrits qui ont été transportés à la Bibliothèque du Roi. » Ceci est une grave erreur : le chancelier Séguier n'a pas légué sa bibliothèque à l'abbaye de Saint-Germain, mais bien au duc de Coislin, évêque de Metz, qui l'enrichit d'une infinité d'ouvrages précieux, tant imprimés que manuscrits, et la légua à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en 1732, époque de sa mort. Dans le même ouvrage, à l'article Coislin, vol. IX, p. 198, au lieu de 1693, date de l'incendie, il faut corriger 1794. Pour l'histoire de cette célèbre abbaye, voyez l'ouvrage de J. Bouillart, Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez. Paris, 1724, in-folio.

manuscrits qu'on a pu arracher, soit aux flammes, soit à l'avidité de ceux qui voulaient en trafiquer avec l'étranger.

Pour en revenir au catalogue des manuscrits grecs de Saint-Pétersbourg, nous dirons qu'il est fait de manière à donner une haute idée du savoir et du mérite de son rédacteur. Nous devons désirer que la suite réponde au commencement, et que le même soin, la même exactitude, la même méthode, président à sa rédaction; nous voudrions seulement qu'il y eût moins de confusion dans la justification typographique qui fatigue la vue par une trop grande profusion de signes et d'abréviations de tout genre.

LITTÉRATURE MODERNE.

Anciens patois de la France. La Bernarda Buyandiri, tragi-comedia, (n. 28). — Paris, 1840. Chez Techener, libraire. In-8° de 23 p.

Le zèle infatigable de M. Brunet accumule les publications des originaux de nos idiomes provinciaux. Grâce à lui, il sera bientôt possible de se livrer à un travail général sur cette littérature si peu connue et cependant si digne de l'être. En effet, la plupart de ces poésies patoises sont remarquables, non seulement par leur naïveté et leur énergie, mais souvent par des qualités de style dont on ne croirait pas susceptibles des langages que l'érudition dédaigneuse se plaît à appeler de misérables jargons. La pièce nouvelle publiée par M. Gustave Brunet est de la plus grande rareté. Ainsi qu'il l'indique lui-même, elle n'est point mentionnée dans la *Bibliothèque du Théâtre-Français* (Dresde, 1768); elle ne figure point parmi les compositions du même genre qu'offre le catalogue La Vallière Nyon. Cette tragi-comédie, intitulée *Bernarda Buyandiri*, est divisée en deux parties. M. Brunet a seulement jugé à propos de reproduire la première : la raison en est sans doute au peu de mérite littéraire qu'offre cette pièce, où l'on trouve en effet une grande grossièreté de style et une non moins

grande crudité de poésie. Elle n'est curieuse que comme étude de langage; mais, dans ce cas, la partie qu'en a donnée l'éditeur suffit. La dédicace est signée Henri-Perrin, auteur que nous recommandons à la Biographie lyonnaise de MM. Breghot du Lut et Péricaut aîné, et elle est adressée à Jean Grollier, sieur de Bellecize, personnage qui ne se montre point parmi les Grollier énumérés dans Moreri.

Die alten Liederbücher der Portugiesen, u. s. w. Les anciens chansonniers des Portugais, ou matériaux pour l'histoire de la poésie portugaise du treizième siècle au commencement du seizième. Acc. de morceaux extraits de manuscrits ou d'anciennes publications, par le Dr Chr. Fr. Bellermann, ministre de la paroisse Saint-Paul, à Berlin. — Berlin, chez F. Dümmler, 1840. In-4°.

La question d'antériorité entre les poésies portugaise et espagnole est encore indécise, malgré la lettre du marquis de Santillane, morceau qui date du milieu du xve siècle, et qu'on peut regarder comme un des plus anciens fragmens d'histoire littéraire espagnole. L'auteur du présent ouvrage ne trouve rien non plus de concluant à cet égard; mais ce qu'il se flatte d'établir, c'est que le Portugal ainsi que la Galice, fort proches parens à l'égard du langage, possédaient avant la Castille une poésie déjà fort perfectionnée, grâce aux relations qu'eurent ces deux pays avec les poètes provençaux, prédécesseurs des poètes de toutes les langues romanes. Les poètes lyriques de Galice se firent de bonne heure un grand nom, et les Castillans qui cultivèrent cette branche de la poésie choisirent longtemps, pour reproduire l'œuvre de leur inspiration, l'idiome galicien, ou ce qui dans l'origine était tout un, le portugais. Mais on ne peut se flatter d'avoir des monumens réels de ces chants populaires et de ces poésies primitives. Le peu de fragmens présentés par les écrivains portugais comme les plus anciens produits de la poésie nationale, et attribués tantôt au xiie siècle, tantôt à des époques antérieures, perdent, une fois

comparés à d'autres monumens du langage de ces temps, ce caractère d'ancienneté qu'on cherchait à leur donner, et même laissent soupçonner quelque supposition. Bernardo de Brito, moine de Cîteaux et historiographe, nous a conservé dans sa *Monarchia Lusitana* un de ces morceaux, qu'il dit avoir extrait d'un *cancioneiro* manuscrit, et avoir entendu depuis chanter par les paysans de la province de Beira. C'est le récit de l'enlèvement des filles que l'usurpateur Maurégat livrait aux Maures comme tribut, en retour de l'appui qu'ils donnaient à sa puissance. Le style de cette chanson ressemble au galicien ou à l'ancien portugais du XIIIe siècle; cependant on y reconnaît des élémens bien plus modernes et des formes tout espagnoles. Toutefois, quand elle n'appartiendrait qu'au XVe ou au XVIe siècle, elle s'est perpétuée dans la bouche du peuple, et n'est donc point fabriquée par Brito. Un autre morceau appartenant au règne du premier roi portugais, Affonso Henriquez, et attribué à Gonçalo Hermiguez, nous est encore transmis par Brito dans son Histoire de l'ordre de Cîteaux. L'historien ne détermine pas bien précisément le livre d'où il l'a tirée; mais il donne sur cette chanson les détails suivans :

Gonçalo Hermiguez, fils de Hermigio Gonçalves, surnommé o Luctador, qui périt à la bataille d'Ourique, n'était point inférieur à son père à l'égard de la bravoure chevaleresque. Ses exploits lui valurent le surnom de Tragamouro, le mangeur de Maures. Il avait de plus une douceur de mœurs qui le rendit cher à toute la cour. Un jour, accompagné d'une troupe de belliqueux chevaliers, il remontait le Sado dans l'Alemtejo; il passe devant Alcacer do Sal, ville au pouvoir des Maures. C'était le jour de Saint-Jean. On avait coutume d'ouvrir les portes, et le peuple, hommes et femmes, se répandait dans la campagne pour se livrer aux jeux et aux danses. Gonçalo saisit l'occasion; il aborde avec ses compagnons, et après avoir reconnu le terrain, il surprend les infidèles et remporte des prisonniers dans son esquif. Une des captives, Fatime, fille de la plus grande beauté, que Gonçalo encore caché avait aperçue, l'avait dès le premier moment tellement enchaîné, qu'il

s'était destiné cette noble part de butin. En vain les Maures se sont mis sur la défensive, deux fois on la lui arrache, deux fois il la reprend. L'ardent amour du chevalier chrétien était fait pour inspirer du retour, et la captive touchée céda à cette passion, fut baptisée sous le nom d'Oriane, et devint son épouse. Tel est le récit contenu en substance dans la chanson. Elle offre de fort grandes difficultés de langage; il y a des mots complètement inexplicables, et le douzième siècle fournit des documens dont la langue est bien plus intelligible; c'est ce qui rend suspecte l'authenticité de ce morceau. Du reste, plein de vivacité et de feu, il se compose de lignes irrégulières, dépourvues de mesure, et tenant plutôt du rhythme iambique que du rhythme trochaïque des chansons provençales. De distance à autre se rencontre une rime ou une assonance; mais cette manière ne domine point. Plus suspecte encore est l'authenticité des deux chansons d'Egas Moniz Coelho rapportées par un certain Miguel Leitao de Andrade dans un étrange livre intitulé : Miscellanea do sitio de N. Senhora da Luz, Lisboa, 1629, in-4°. Ce livre est un assemblage fort divers de morceaux d'histoire, de politique et de morale, en forme de dialogues dont les interlocuteurs discourent tantôt de choses vraies, tantôt de choses inventées à plaisir. Souvent l'auteur met dans la bouche de ses personnages des vers appartenant au Camoens, à Diego Bernardes et à d'autres. Dans un de ces dialogues, il est traité de la poésie portugaise, et c'est à ce propos que se trouvent citées les deux chansons attribuées à un poète cousin d'Egas Moniz Coelho, le fidèle maître d'hôtel du roi Alfonse Ier, que chanta Camoens. Ce poète est donné pour le premier de son temps; mais, à l'appui de cette assertion, nous n'avons que le dire d'Andrade, et plus tard celui de Faria y Sousa, qui fit entrer les deux chansons dans son *Europa Portuguesa*. Le langage en est bien quelque peu antique; mais on y reconnaît un mélange des formes de siècles différens qui prouve que ces vers sont fabriqués et ne méritent aucune créance. Ne nous pressons point non plus d'admettre comme réelle l'existence d'un fragment

de poème historique sur la conquête de l'Espagne chrétienne par les Maures. C'est encore Leitao de Andrade qui le relate dans son livre, avec un conte romanesque à l'appui. Ce fragment serait, à l'entendre, la seule partie lisible d'un livre tout mutilé et souillé de sang, qui fut trouvé à la prise du château d'Arouce près de Coimbre, sous le règne du roi Affonso Henriquez. C'est l'œuvre sans doute d'un prisonnier chrétien qui a gémi dans les cachots de la citadelle; et pour surcroît de romanesque, Andrade a vu le livre, on peut le croire au ton dont il s'exprime. Mais le langage peu intelligible de la pièce, la mesure artistement calculée des versos de arte mayor, trahit, malgré la forme antique dont ils sont revêtus, la main plus moderne qui fabriqua ces quatre stances. Car, bien que la Galice et le Portugal aient pu connaître avant l'Espagne les longues lignes dactyliennes avec leurs rimes artistement polies, ce ne fut pas du moins, Santillane en témoigne, avant le XIIIe siècle; les lignes plus simples et sans régularité précédèrent, et c'est de cette dernière espèce que sont les anciens poèmes espagnols des XIIe ou XIIIe siècles encore existans, le Cid, l'Alexandre et autres. L'auteur du prétendu fragment a sans doute cru travailler à la gloire de la littérature portugaise, en lui attribuant, par la production de ce morceau, l'épopée la plus ancienne des langues modernes. Du reste, ces essais de poésies habillées de formes plus anciennes ne sont pas plus inouïs dans la littérature portugaise que dans les autres: on connaît les deux sonnets qui passèrent si long-temps pour l'œuvre du roi Alfonse Ier ou de l'infant don Pedro, fils de Jean Ier; ils servirent de principal argument à l'opinion sans fondement, et pourtant accréditée, que les Portugais ont eu connaissance, bien avant les Espagnols, des formes de la poésie italienne. Que sont-ils aujourd'hui? Deux sonnets du XVIe siècle composés par Antonio Ferreira pour célébrer Vasco de Lobeira, comme auteur de l'Amadis, dans la langue même du siècle où l'on pense qu'il florissait.

Après avoir établi ces données premières, l'auteur passe en

revue les productions authentiques les plus anciennes de la poésie portugaise. Cette revue lui fournit trois divisions par siècle à partir du XIIIe. C'est au XIIIe qu'appartient le plus ancien monument authentique qui nous ait été conservé, l'ancien *cancioneiro* à mesures provençales, document important pour l'histoire de la langue et de la poésie portugaise. L'unique manuscrit existant se trouve à la bibliothèque du *Collegio dos nobres* à Lisbonne. Il a été publié sur une copie exacte par les soins de M. Ch. Stuart, ambassadeur anglais à Lisbonne. L'auteur, qui a consulté le manuscrit original, en donne la description. Quant au langage, il est, dit M. Bellermann, tout-à-fait le même que le dialecte galicien des cantiques d'Alfonse X de Castille. La différence avec l'espagnol est fort tranchée; cependant il a encore bien des formes communes : les secondes personnes du pluriel en *ades*, *edes*, *ides*, l'usage des *ll*, *nn* (*ñ*) au milieu des mots, et les terminaisons *en*, *on*, *an*, qui firent place plus tard aux formes portugaises *lh*, *nh*, *em*, *am* (*ao*). Diverses considérations énoncées dans la discussion ne permettent pas de faire remonter ces poésies au-delà de la seconde moitié du XIIIe siècle. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails historiques et topographiques qu'il extrait de ces poésies pour en éclairer la naissance; nous nous bornerons à dire qu'elles sont, avec les poésies d'Alfonse X, tout ce qui nous reste du XIIIe siècle. Les poésies d'Alfonse n'ont point été imprimées, ou du moins elles n'ont été publiées que çà et là par extraits; elles se trouvent à l'Escurial en deux manuscrits. Il y en a aussi un recueil à la bibliothèque de la cathédrale de Tolède, mais il ne contient que cent vingt-six cantiques; les deux autres en offrent plus de quatre cents. Tous ces cantiques étaient faits pour le chant, et chaque première strophe est accompagnée de la musique. Comme poésie et comme langage, ce sont d'importans morceaux; ils prouvent la parité du dialecte galicien et de l'ancienne langue poétique portugaise; ils témoignent de la différence qui sépare la poésie galicienne portugaise de la poésie espagnole, en raison de l'influence provençale, dont la castillane n'offre

point de trace. Le style des cantiques est simple, le ton populaire; consacrés à la vierge Marie, la piété douce et une peinture animée en font tout l'agrément. Presque tous ont un refrain.

C'est au règne du roi Diniz et à ses troubadours que l'on doit la prospérité de la poésie au XIIIe siècle; aussi peut-on regarder l'ancien *cancioneiro* à mesures provençales comme le représentant de cette période poétique, dont les œuvres sont perdues : par conséquent il ne nous reste plus guère, pour l'histoire de la poésie au XIVe siècle, que quelques noms de poètes et fort peu de poésies. Dans ce siècle, comme au XIIIe, la poésie demeura le délassement exclusif de la cour et des chevaliers. Alfonse IV composa lui-même aussi des poésies qui, dit-on, se sont conservées manuscrites jusqu'au XVIIe siècle. Les œuvres de ses deux frères naturels, D. Alfonso Sanchez et D. Pedro, comte de Barcellos, sont également perdues. Il ne reste du poème de Salado par Affonso Giraldes, que deux fragmens sans conséquence, rapportés l'un par Jorge Cordoso, Agiologio Lusitano, Lisb., 1757, t. I, p. 258; l'autre par Francisco Brandao, Monarch. Lusit., t. V, fol. 26. Dans le premier, cependant, il est parlé d'autres poèmes historiques perdus aujourd'hui, et destinés à célébrer les exploits de D. Joao, abbé de Lorvao, oncle de Ramire Ier de Léon. La perte de tous ces ouvrages fait que l'ancienne littérature portugaise est presque dépourvue de romances historiques. Celles qui se sont perpétuées dans la bouche du peuple sont presque toutes apparentées aux anciens romanceros espagnols. En tête des poésies du XIVe siècle, on place souvent celles du roi don Pedro, et on renvoie au recueil imprimé de Garcia de Resende. Faible débris; car dans ce recueil, il ne se trouve que quatre chansons d'amour sous le nom de ce prince. Resende, source abondante pour l'histoire poétique du XVe siècle et le commencement du XVIe, a donné fort peu de place à ce qui était antérieur à son époque. Ce qu'on peut conclure, du reste, de ce qu'on possède, c'est qu'à ce moment s'ouvre une nouvelle période pour la poésie portugaise. Cette attention à se rapprocher de la poésie

provençale, à imiter ses formes, ce sentiment sérieux et profond accompagné de cette richesse d'imagination, caractère des poésies du XIIIe siècle, tout cela a disparu. C'est toujours la reproduction de la vie humaine, mais plus légère, plus insouciante; et avec cette nouvelle disposition de l'esprit, le vers lui-même a changé; c'est le court trochée qui domine; les versos de arte mayor ne servent plus qu'aux longues descriptions, aux raisonnemens. Toutes les poésies de cette période sont bien plus achevées quant à la forme; mais derrière cette abondance de mots se cache la pauvreté des sentimens. Et c'est en somme la manière dominante dès ce moment en Portugal jusqu'au milieu du XVIe siècle, où les modèles italiens donnèrent une nouvelle direction à la poésie portugaise. Dans sa lettre, le marquis de Santillane nomme encore deux poètes galiciens ou portugais : l'un, Vasco Perez de Camoens, que Faria y Sousa donne pour aïeul au grand Louis; l'autre, Fernand Casquicio. De ceux-là, on sait le nom, et rien de plus. Il y a aussi deux Espagnols qui doivent trouver place ici, pour prouver que dans ce siècle l'ancienne coutume castillane de composer en galicien s'était encore conservée. Le premier, cité sous le titre d'archidiacre de Toro (*el Arcediano de Toro*), vivait en Léon sous Jean Ier de Castille. On trouve de lui cinq chansons érotiques dans un recueil manuscrit rédigé par le juif converti Juan Alfons Baena, secrétaire de Jean II, pour l'amusement de la cour. Le second est Alonso Alfares de Villasandino, le même, dit Sanchez, que Santillane nomme Alonso Alvares de Illescas, du nom de son domaine. On trouve dans le recueil de Juan de Baena beaucoup de ses chansons; elles sont riches de pensées, spirituelles, d'une versification facile, et dans le nombre il s'en trouve quelques-unes en galicien. Vers la fin du XIVe siècle, cet usage du galicien se montre de plus en plus rare chez les poètes castillans; et en effet, la langue castillane est devenue si expressive, si mélodieuse, que l'ancien idiome est descendu au rang des patois vis-à-vis d'elle. Aussi est-ce comme une singularité qu'on voit paraître bien plus tard une poésie galicienne, et c'est Santillane lui-même, Galicien, qui est

l'auteur de cet essai fût à tout-à-fait étranger aux usages de son temps.

Avec le xve siècle, nous nous trouvons au plus beau temps de l'ancienne romance portugaise. La prédilection des Portugais pour la poésie lyrique éclate surtout à cette époque, tandis que le poème historique va toujours s'éteignant pour disparaître presque entièrement. En effet, ce peuple était arrivé à asseoir son individualité politique de bonne heure. Paisible possesseur de tout le rivage de l'Océan, il n'avait pas, comme les peuples de Castille, à se débattre sous de faibles souverains contre les ennemis de sa croyance et de ses foyers, qui le pressaient de toutes parts; et dans le calme dont il jouissait, ses pensées se tournaient plus volontiers vers les mouvemens de son cœur que vers les hauts faits de ses ancêtres. Le nom même de romance est resté chez les Portugais l'expression d'un simple récit poétique des amours de bergers; ce n'est point, comme en Espagne, un chant de hauts faits chevaleresques. La lyrique, dans le sens le plus étendu de ce mot, chants de piété et d'amour, de sérieux et de gaîté, de louange et de raillerie, de badinage aimable ou piquant, voilà ce qu'il fallait à un peuple facile à émouvoir, enjoué et sociable comme les Portugais; et à aucune époque ces poésies ne leur ont manqué. Le plus fameux des romanciers portugais du xve siècle, c'est Macias l'amoureux, plus célèbre encore par la fin tragique qu'il trouva dans son amour. Cependant ses poésies n'ont pas dû être fort nombreuses. Santillane, presque son contemporain, n'en connaissait que quatre, qu'il cite, et elles paraissent être les mêmes que celles comprises dans le recueil de Baena. Il n'y en a qu'une qui ait été publiée en entier, et M. Bellermann la reproduit d'après l'impression la plus ancienne. Au temps de Macias, la poésie florissait surtout à la cour de Portugal. C'était le règne de la seconde maison de Bourgogne, dont le chef fut le chevaleresque Jean Ier. Les fils et les neveux de ce monarque donnèrent les premiers l'exemple aux poètes. Les œuvres du roi don Duarte sont perdues, à l'exception d'un cantique traduit du latin qui se trouve dans le *Leal conselheiro*,

ouvrage en prose de ce prince, dont la Bibliothèque Royale de Paris possède le manuscrit. L'infant don Pedro, son frère, composa aussi en espagnol. Il est resté de lui un poème sur le mépris du monde, dans cette langue, en versos de arte mayor; un Louvor dans Garcia de Resende; mais le reste de ses poésies en langue portugaise est perdu, ou du moins on ne connaît encore de lui qu'un court fragment à la louange de Lisbonne. C'est à don Pedro, connétable de Portugal, fils de l'infant, qu'est adressée la lettre du marquis de Santillane, preuve de l'intérêt qu'il prenait à la poésie. Il a été plus heureux que son oncle et son père; une partie de ses poésies a échappé à la destruction. Elles existent, bien qu'inconnues; mais elles sont en espagnol, ce qui prouve qu'au xve siècle la langue espagnole était en faveur près des poètes portugais, sans doute à cause de l'éclat de sa poésie à cette époque. M. Bellermann possède du connétable une série de poésies copiées sur un ancien manuscrit inédit appartenant à une bibliothèque particulière de Lisbonne. L'ouvrage entier se compose de vingt feuilles de parchemin, et est intitulé à la fin *Tragedia de la insigne reyna dona Isabel,* en mémoire de la mort prématurée de la sœur du poète, épouse d'Alfonse V. C'est un mélange de prose et de vers enfermés dans une espèce de cadre dramatique. Une autre sœur du connétable, dona Filipa de Lancaster, est mentionnée pour la dédicace en vers à Jésus d'un des nombreux travaux d'édification qui occupèrent la plus grande partie de sa vie. Enfin, la source la plus féconde pour l'histoire poétique du xve siècle, le *Cancioneiro geral* de Garcia de Resende termine cette revue. M. Bellermann s'étend sur le contenu de ce recueil, sur la nature des compositions, et termine par des notices biographiques sur les principaux auteurs. Resende en porte en tout soixante-quinze dans la table qui accompagne son livre. M. Bellermann trouve qu'on pourrait aller presque au double en comptant tous ceux qui ont travaillé aux *Louvores* et autres poésies composées en société. A la suite de ce mémoire se trouvent des notes fort étendues et un appendice de trois feuilles,

consacré à la reproduction de morceaux de poésie des trois époques.

Contes et mélanges de littérature, par M. le comte de Vaublanc, membre honoraire de l'Académie des Beaux-Arts. — Paris, 1841. Impr. de Pierre Baudouin. In-8° de 696 p.

Ç'eût été avec un grand regret que nous eussions laissé passer l'ouvrage de M. le comte de Vaublanc sans lui rendre la justice qu'il mérite. Nous avons craint, en l'ouvrant, qu'il ne pût entrer dans le cadre d'un recueil qui s'est interdit l'examen des contes et des romans; mais la seconde partie du titre comme du livre de M. de Vaublanc nous autorise de toute façon à fournir l'analyse de ses idées : et si nous n'avions déjà eu soin de prévenir qu'en excluant certains genres littéraires de notre plan, nous n'avons voulu formuler aucun jugement, aucune condamnation générale, toujours fausse et injuste par sa généralité même, les contes historiques contenus dans ce volume nous feraient une loi de formuler une réserve. En effet, le charme du récit, la vraisemblance du fonds et l'entière vérité des sentimens et des passions mises en jeu, comme l'exactitude de leur langage, font des nouvelles historiques de M. de Vaublanc de véritables études des mœurs et des opinions qui varient suivant l'endroit de la scène choisi par lui et du cœur humain, qui ne varie jamais, quels que soient le temps et le lieu. Sous le titre du Jugement de Dieu au douzième siècle, M. de Vaublanc a raconté l'histoire si connue d'Engelbert et de Béatrix, comtesse du Gatinais. Le morceau qui suit a pour objet la peinture de la société française telle qu'elle était avant la révolution de 1789 : les personnes qui se rappèlent le ton et les manières de cette époque trouvent dans ce portrait une ressemblance frappante. Le prince Mytranès est une histoire d'Asie. Dans Héléna et Fabrezan, on voit la lutte des Sarrasins et des chrétiens dans le midi de la France. Losteros est destiné à peindre les horreurs de la conquête du

Nouveau-Monde. Nous avons cité ces sujets, afin de montrer que tous les contes de M. de Vaublanc ont un but sérieux : il ne conte pas pour conter, mais pour prouver et pour instruire, et comme il possède un grand talent de narration, il plaît et intéresse constamment.

L'essai sur le style de Fénelon et de Bossuet se remarque par une foule d'appréciations justes et fines, et malgré tout ce qu'on a dit sur ce sujet, l'auteur trouve encore moyen de présenter des choses nouvelles. Il a assigné à chacun de ces écrivains son caractère propre, et en décomposant leur style avec sagacité, il nous a fait pénétrer les secrets de leur art et de leurs merveilles. Il dit de Fénelon : « Il est impossible d'étudier avec attention le style du Télémaque sans convenir que c'est le style le plus simple que l'on puisse imaginer, que Fénelon ne dédaigne aucune expression, qu'il se sert continuellement des phrases les plus communes. Il ne cherche pas à être poète, mais son sujet lui présente souvent les couleurs de la poésie ; que fait-il alors ? il s'en sert avec la plus grande réserve : un mot, une phrase lui suffisent ; on dirait qu'il craint d'arrêter trop long-temps son lecteur sur des idées poétiques ; il y joint tout de suite les idées les plus communes, en sorte qu'on dirait que les traits poétiques lui sont échappés. Voilà l'artifice de sa composition. » Quant au style de Bossuet, M. de Vaublanc remarque qu'on n'y trouve presque pas d'antithèse, ni une seule pensée énoncée d'une manière sentencieuse. « Dans son style admirable, dit-il, qui forme un tissu plein qui semble ne devoir finir jamais, tout est action et sentiment ; et c'est dans ce mouvement que relève tant la grandeur des pensées et l'absence presque complète des idées figurées, que le critique voit les élémens de l'immense succès de Bossuet parmi ses contemporains. » L'éloge de Duguesclin termine dignement ce volume ; M. le comte de Vaublanc a loué le héros breton avec toute la vérité du cœur et l'à-propos de la fidélité. Il n'appartient pas à tout le monde de louer ainsi : le dévouement seul connaît bien ce langage.

Le cancionero de Juan Alfonso de Baena, ou collection d'anciens troubadours espagnols inédits. 1841 In-8°.

Voici une publication d'un très-grand intérêt pour la littérature espagnole; il s'agit du célèbre Cancionero d'Alfonso de Baena, dont nous avons déjà parlé dans ce numéro. Né dans les premières années du xve siècle, Baena abjura le judaïsme, devint secrétaire du roi Jean II, et s'occupa, avec le plus grand soin, de recueillir toutes les poésies qu'il put rencontrer des anciens troubadours de la Péninsule, afin d'en former une collection que désirait avoir son souverain. Le précieux manuscrit où il fit consigner le fruit de ses recherches, qu'il présenta au roi, et *dont on ne connaît aucune copie*, a long-temps été regardé comme un des objets les plus importans de la bibliothèque de l'Escurial; il était coté : Est. j. h. 5. Rodrigues de Castro en a parlé, avec quelque détail, dans sa *Bibliotecas espanola vetusa*; il a copié une portion du prologue, le commencement et la fin de chaque *Cantiga* ou *Dezir*, et quelques morceaux entiers. Ces extraits, bien insuffisans, mais qui faisaient pressentir tout le prix de cet inestimable monument littéraire, firent regretter vivement aux savans que la collection entière ne fût pas publiée, et que ces débris de chants, si essentiels pour l'étude de la langue, de l'histoire et d'une brillante période dans la marche de l'esprit humain, ne fussent point soustraits à toute chance de destruction. Pendant les guerres de l'indépendance, le manuscrit disparut de l'Escurial; il passa en Angleterre, et trouva asile dans l'immense collection de Richard Heber, le plus fervent et le plus zélé des bibliophiles du siècle. A la mort de cet amateur célèbre, on vit figurer le volume en question sur son catalogue (part. XI, n° 952); il fut acheté pour la Bibliothèque du Roi, à Paris. Velasquez, dans ses *Origenes de la Poesia castellana*, p. 53, a dit un mot de ce Cancionero; Nicolas Antonio en fait une brève mention qui est inexacte, puisqu'il lui donne pour date

la fin du xve siècle, tandis que Jean II mourut en 1454. Enfin, on trouve quelques détails sur ce recueil, dans la traduction espagnole de l'ouvrage de Bouterweck (Madrid, 1829, note Hh, p. 205-217). Les annotateurs donnent les noms des soixante-deux *trobadores*, et transcrivent quelques fragmens de leurs vers, mais d'après Rodriguez de Castro : le manuscrit étant perdu pour eux.

Ces détails suffisent pour recommander au public éclairé une publication qui va faire cesser un vide important de la littérature espagnole ; elle ne peut manquer d'être bien accueillie.

M. Francisque Michel, qui s'est occupé de la littérature du moyen âge avec tant de succès, est l'éditeur du Recueil d'Alfonso de Baena. Le Cancionero de Baena forme 4 volumes petit in-8°, c'est-à-dire du même format que la Collection d'anciennes poésies espagnoles de Sanchez, et que les Romanceros de D. Augustin Durand ; il est imprimé sur du beau papier vergé de Rives, par MM. Maulde et Renou, de Paris, qui ont mérité par leur goût sûr et sévère, l'ordre et les soins qu'ils mettent à tous les travaux qui leur sont confiés, d'avoir été choisis par le club Bannatyne, Société de Bibliophiles d'Édinburgh, et par la Société Surtees, dont le siége est à Durham, pour être leurs imprimeurs étrangers. Comme cette publication est faite aux frais de l'éditeur et d'un savant Bordelais, elle n'est point destinée à devenir un objet de spéculation ; aussi le tirage en est restreint au nombre des souscripteurs. Les personnes qui voudraient encourager ce travail, peuvent encore se faire inscrire en cette qualité chez M. Silvestre, 30, rue des Bons-enfans ; chez M. Techener, 12, place du Louvre ; chez M. Baudry, rue du Coq-Saint-Honoré, à Paris ; à Londres, chez John Russell Smith, 4, old Compton Street, Soho ; à Bordeaux, chez Chaumas-Gayet, fossés du Chapeau-Rouge ; à Madrid, à la librairie de Cuesta, frente a las Gradas de San-Felipe el Real, et à Cadix, chez Hortal et compagnie. Le prix des 4 volumes est de 24 francs en papier ordinaire, et de 48 francs en grand papier.

Mali Ilir. Der Kleine Ilirier. u. s. w. Le petit Illyrien, contenant des dialogues illyriens et allemands, une grammaire et un vocabulaire à l'usage des Allemands et des Illyriens de la Croatie, de la Slavonie, de la Dalmatie, de la Bosnie, de la Serbie, de l'Albanie, de Raguse, de Montenegro, de l'Herzegovine, du Banat et de la Hongrie méridionale, par Rodolphe Frœhlich.—Vienne, 1840. J. Klang, éditeur-libraire. Petit in-8° carré de VIII-128 p.

Si nous en croyons M. Frœhlich, la langue illyrienne est de beaucoup supérieure aux autres idiomes slaves sous le rapport de l'harmonie et de l'agrément de l'expression; elle possède une poésie populaire riche, énergique et originale, telle que pas un peuple moderne peut-être ne peut soutenir la comparaison. Ce qui donnera quelque idée du mécanisme de la prononciation, c'est l'alphabet. Il se compose de vingt-neuf lettres, six voyelles : *a*, *o*, *u*, *e*, *i*, *ě* (*ì*), et vingt-trois consonnes, dont cinq labiales : *v*, *f*, *b*, *p*, *m*; cinq glossales, trois fortes : *n*, *l*, *r*; deux douces : *nj*, *lj*; trois dentales, deux fortes : *d*, *t*; une douce, *ć* (*dj*, *tj*); six sifflantes, trois fortes : *z*, *s*, *c*; trois douces; *ž*, *š*, *č*, et enfin quatre gutturales : *g*, *j*, *h*, *k*. La langue illyrienne a beaucoup de dialectes, et il serait difficile dans un ouvrage abrégé de les embrasser tous; aussi l'auteur n'a-t-il eu en vue que ceux qu'on parle dans les pays les plus fréquentés par les étrangers, la Croatie, la Slavonie et la Serbie. Le titre indique assez le contenu de son livre : nous dirons donc seulement que les dialogues en sont la partie principale; ils forment près des deux tiers du volume et suivent une progression insensible de ce qu'il y a de plus simple à ce qu'il y a de plus compliqué, toujours cependant en deçà des limites du langage usuel indispensable au voyageur. Quelques conseils sur l'étude de ce livre font de la préface une espèce d'introduction. M. Frœhlich engage le lecteur à étudier d'abord les formes grammaticales, sans s'arrêter aux exceptions; une fois ces formes connues à fond, c'est alors qu'on pourra se classer les

exceptions dans la mémoire. Quand ensuite on apprendra le vocabulaire, il sera facile de consulter la grammaire à laquelle on devra constamment recourir, comme au seul guide rationnel. De là, on passera aux dialogues qu'on apprendra pour les parler. Dans un ouvrage aussi court, la partie grammaticale n'a pu être fort développée; mais le nécessaire y est, et la concision qui le réduit presque à un tableau doit faire sentir d'avantage l'importance de ne pas négliger le moindre détail, quelque insignifiant qu'il paraisse. Pour le style des dialogues, toutes les fois qu'un langage pur peut se faire comprendre, l'auteur l'a employé, et les provincialismes n'ont trouvé place que dans les cas où l'expression de la langue écrite, encore peu usitée, ne serait pas comprise de l'homme du commun, celui à qui, la plupart du temps, les voyageurs ont affaire.

Légendes et traditions populaires de la France, par le comte Amédée de Beaufort. — Paris, 1840. Chez Debécourt. Impr. de Bailly. In-8° de LXXVII-326 p.

Le plan de l'auteur peut se résumer en ces quelques lignes écrites par lui-même : « L'Histoire des traditions de la France est une œuvre immense qui n'a point encore été tentée et qui devient de plus en plus impossible. Il nous semble qu'elle pourrait prendre pour grandes divisions les souvenirs purement historiques et les souvenirs légendaires. Cette dernière portion est la plus vaste et la mieux conservée, parce qu'elle se retrouve dans des monumens. Ne pouvant traiter cette partie d'une manière complète, nous avons recueilli çà et là quelques souvenirs populaires à mesure que nous les avons rencontrés sur notre route; nous en avons pris aussi quelques-uns dans les livres. Notre but a été de ne point altérer les récits que nous avons réunis; notre ambition serait de ne pas les avoir gâtés en ayant cherché de leur donner un intérêt poétique et littéraire, sans toutefois les présenter sous la forme de la nouvelle. Nous voulons donc qu'on ne se méprenne pas sur notre intention et qu'on ne cherche pas dans

notre travail une valeur que nous ne lui avons pas donnée. Si quelque jour un homme érudit et patient vient élever un monument durable aux traditions du pays, il pourra en retrouver quelques scènes dans le présent recueil.»

M. de Beaufort a fait précéder son ouvrage d'une introduction sur la légende, dans laquelle il examine son origine, ses transformations au moyen-âge, et sa marche jusqu'à ce jour. C'est la partie vraiment sérieuse de son travail. Il insiste surtout sur la légende religieuse, il montre son influence sur la littérature, et, distinguant la tradition de la légende, fait voir ce que celle-ci a dû à celle-là. Cette introduction indique que l'auteur a approfondi son sujet, et que ce n'est pas faute d'érudition et de science qu'il s'est contenté du rôle de conteur. Les légendes contenues dans ce volume sont toutes prises au midi de la France. Nous en donnons seulement les titres : Othon le farfadet; Madame Marguerite; la Fantaisie de Pierre de Bearn; le Chemin du Sel; le Saut de l'Ermite; l'armure enchantée; le Mariage du Diable; le Pas de Souci; la Reine aux pieds d'oison; la Quenouille de feu; le Portrait du Diable; le Sire à la main sanglante; le Retour; Saint Guillem du désert; Gabriel. Toutes ces histoires sont fort intéressantes et servent à faire connaître les mœurs méridionales.

Vocabulaire Français-Roumain et Roumain-Français, par J. A. Vaillant, ex-professeur de littérature française au collége national et fondateur de la pension de St. Sava. — Bouchoureshti. Imprimé et en commission chez Frédéric Wabaum. 1840. Deux vol. in-12 de 190 et 180-XI p.

Ceci n'est autre qu'un dictionnaire Français-Valaque et Valaque-Français, et il est bon d'expliquer la dénomination Roumaine qui se trouve sur le titre. Par suite des irruptions des nations septentrionales sur les provinces occidentales de l'Europe, la langue latine en Italie, en France et en Espagne, subit l'influence des idiomes teutoniques; une décompo-

sition totale s'opéra dans le langage, et pour citer un exemple, le *c* se transforma en *ch*; ainsi *caro* devint *chair*; *canis*, *chien*, etc. Dans l'ancienne Dacie, au contraire, la langue latine subit l'influence du Slave, et par une bizarrerie singulière, le *qu* latin comme *quatuor* est devenu *p* en Valaque. Les peuples de la Moldavie et de la Valachie, fiers de cette origine romaine, ont répudié la dénomination *Valaques*, peut-être à cause de l'étymologie ridicule, βλαχὸς, *stultus*, *stupidus*, qu'on donne à ce mot, et ont pris celle de *Roumains*, comme les Grecs se nomment les *Hellènes* par allusion à leur première origine. Quoi qu'il en soit, le dictionnaire de M. Vaillant donne les moyens, par comparaison avec la langue française, de connaître la langue valaque écrite avec les caractères russes, qui sont en usage dans ces contrées.

Ausführliche Schwedische u. s. w. Grammaire suédoise complète, accompagnée d'une histoire succincte de la littérature, et d'une chrestomathie extraite des principaux auteurs modernes de la Suède, avec dictionnaire y attenant, par Udo Waldemar Dietrich. — Stockholm et Leipzig. Fritze et Bagge. 1840. In-8° de VI-454 p.

L'auteur de cet ouvrage, habitant la Suède depuis longtemps, s'est occupé avec intérêt de l'étude des idiomes scandinaves, et comme fruit de cette étude il a compilé un dictionnaire pour la lecture des plus anciens monumens de ces idiomes, dictionnaire qui n'est encore que manuscrit. Mais persuadé aussi qu'avant de publier un tel travail il fallait d'abord initier ses compatriotes à la langue actuelle, il a livré le présent ouvrage à l'impression. L'histoire de la littérature est en tête de la grammaire et présente une bibliographie assez utile des principaux ouvrages publiés en langue suédoise. Pour ménager l'espace, l'auteur a supposé chez son lecteur la connaissance préliminaire de tout ce qui appartient à la grammaire générale. Du reste, l'étendue du titre nous dispense d'entrer dans plus de détails sur le contenu; nous nous bornerons

à donner cet extrait du rapport de l'Académie de Stockholm : « La partie qui traite de la grammaire proprement dite témoigne d'une connaissance parfaite de notre langue et de ses rapports avec la langue allemande, connaissance acquise par les propres études de l'auteur. A l'égard de l'accent suédois et de la prononciation des mots, il se trouve aussi des remarques qui établissent un progrès sur les ouvrages analogues antérieurs. »

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Geschichte der Arabischen u. s. w. Histoire des médecins et naturalistes arabes, puisée aux sources, par Ferdinand Wüstenfeld. — Gœttingue, chez Vandenhœck et Ruprecht. 1840. In-8° de XVI-182 p. Épigraphe : *Juvat integros accedere fontes atque haurire.*

La principale source de cette histoire est l'ouvrage d'Ibn Abu Oseibia, Vies des médecins arabes. L'auteur original ne s'occupe, il est vrai, que des médecins; mais comme, chez les Arabes, l'étude de la médecine était étroitement liée à celle de la philosophie, des mathématiques, de l'astronomie, de la physique et des autres sciences naturelles, il a compris dans le cadre qu'il s'était tracé beaucoup de savans de ces diverses branches, bien qu'ils ne se fussent attachés qu'à la partie théorique de la médecine. M. Wüstenfeld, à son exemple, a, dans son histoire, ajouté quelques savans des premiers temps omis dans Ibn Abu Oseibia, et aussi ceux qui ont suivi le biographe arabe, mais observant toujours le même système d'introduire avec les médecins les naturalistes; c'est ce qui motive le titre de son livre. Ce travail peut être regardé comme le premier fait sur la matière, car ceux qui s'y sont livrés avant M. Wüstenfeld ne doivent réellement pas être regardés comme des prédécesseurs. Reiske, qui pouvait, à titre de médecin et de savant orientaliste, être considéré comme tel, n'a laissé que des observations éparses, où il s'attache, la plupart du temps,

à relever les fautes des écrivains antérieurs, et il s'est contenté d'extraire de l'ouvrage arabe les noms seulement. Sa traduction latine de l'ouvrage entier existe cependant à la Bibliothèque de Copenhague; mais il faut aller à Copenhague pour la lire. Quant à Haller et à Sprengel, quelque excellens que soient leurs ouvrages d'ailleurs, dans la partie arabe, leur assurance les abandonne : en effet, il fallait une connaissance approfondie de la langue pour puiser dans les auteurs originaux, et cette connaissance, ils ne pouvaient l'avoir; aussi ont-ils puisé à des sources secondaires et partant insuffisantes. Les modernes se sont bornés à reproduire ce qu'ils avaient écrit. Le premier qui fit mention d'Ibn Abu Oseibia fut Hottinger, *Analecta historico-theolog*. p. 292; puis Reiske, *Opuscula med*. p. 16; et Nicoll, *Catalog. Bibl. Bodleian*, P. II, p. 131. M. Wüstenfeld a reçu aussi des bibliothécaires de Gotha communication d'un extrait important (*Catalog. lib. Bibl. Gothan. auct. J. H. Moellero*, *n.* 126), fait par un auteur inconnu. Enfin l'Historia orient. auth. Gregorio Abul-Pharafio, ed. Ed. Pocock. Oxon, 1672; Ibn Challikani, vitæ illustrium virorum, et les Catalogues de manuscrits arabes des différentes bibliothèques européennes, tels sont les principaux matériaux de cette histoire. Ibn Abu Oseibia avait rangé ses biographies par pays : M. Wüstenfeld a préféré l'ordre chronologique, comme plus historique. Ainsi, il compte six périodes précédées d'une introduction consacrée aux médecins de l'Inde, de la Perse, de la Syrie et d'Alexandrie. La première période commence avec notre ère et va jusqu'à l'an 150; la seconde finit à l'an 300; la troisième à l'an 400; la quatrième à l'an 600; la cinquième à l'an 750, et la sixième à l'an 1000. Toutefois cette division n'a point empêché l'auteur de joindre les disciples au maître, quand, d'une part, l'époque était incertaine, et quand, de l'autre, une date précise pouvait servir à éclairer cette incertitude. Comme, du reste, c'est un phénomène assez fréquent chez les Arabes que les sciences médicales se transmettent comme héréditairement dans une famille, l'auteur a pu sans inconvénient réunir à la suite les membres

d'une même famille vouée pendant plusieurs générations à l'exercice de la médecine; c'était un moyen de plus pour les distinguer les uns des autres.

Pour l'introduction, la chronologie était trop indécise; quelques-uns des médecins qui s'y trouvent ont dû être contemporains de Mahomet ; mais comme ceux de l'Inde et d'Alexandrie furent les maîtres des Arabes, ils ont du précéder. Dans la première période, ce ne sont point encore, à proprement parler, des médecins arabes, mais des Juifs ou des chrétiens que les premiers califes et les généraux prenaient à leur service. A cette époque, les Arabes étaient encore trop barbares pour qu'il fût question de science parmi eux, et tout au plus rencontre-t-on quelques hommes en état de recevoir les notions de ces peuples civilisées qu'ils replongeaient dans la barbarie. Mahomet fut l'un d'eux, il donna nombre de consultations; le *Sojuti*, un de ses livres, tout entier composé de de préceptes de cette nature, en témoigne assez. La seconde période offre encore fort peu d'Arabes ou mahométans de naissance parmi ceux qui se consacrent à l'étude de la médecine; la plupart sont des chrétiens, entre lesquels se distingue la famille Bachtischua, qui donna pendant trois siècles des médecins illustres. Les califes, protecteurs zélés des sciences et surtout de la médecine, attiraient à leurs cours les praticiens et les professeurs étrangers les plus célèbres et faisaient traduire les ouvrages des Grecs. Dans cette partie, Honein et ses descendans tiennent le premier rang. Ce n'est qu'à la troisième période que nous voyons les Arabes contribuer de leurs propres travaux à l'avancement de la science. El-Razi le premier montre la route. A cet égard, les mahométans d'Espagne et de Mauritanie même n'ont déja plus rien à envier à leurs frères d'Orient. Aussi la médecine a-t-elle marché à grands pas, et la période d'éclat, la quatrième, va commencer. C'est le temps d'Ibn-Sina (*Avicenne*), d'Ibn Roschd (Averroès), célèbres parmi tant d'autres, dont les noms avaient pénétré jusque dans le monde chrétien. A cette époque, l'Orient, l'Égypte et l'Espagne ont atteint le plus haut point de civilisation où soit parve-

nu le monde mahométan, et de ce côté se concentrait le foyer des lumières tout prêt à rejaillir sur l'Occident encore barbare. Mais, on le sait, les Arabes, ont poussé jusqu'à un certain point; ils s'y sont arrêtés, et, de progressive, la science est devenue stationnaire. Déjà dans la cinquième période on n'ajoute plus rien aux connaissances acquises, on se contente de suivre les préceptes des maîtres passés, on livre leurs travaux à l'étude, on leur obéit dans la pratique, et le plus grand effort où l'on s'élève, c'est de les commenter ou de les reproduire. Aussi cette époque est-elle une franche époque d'imitation, et voici la décadence qui s'approche. D'ailleurs la littérature arabe retombe dans le mépris; les Turcs, maîtres désormais de l'Orient, la regardent comme étrangère, et dans ce long espace de deux cent cinquante ans qui forme la sixième période, à peine trouve-t-on deux ou trois écrivains dignes de quelque attention. L'Orient opprimé par les Ottomans, l'Occident anéanti ou repoussé dans les déserts par la chrétienté, n'auront plus désormais le loisir de se livrer à des études qui ne peuvent fleurir qu'au sein de la paix, et la langue arabe va devenir presque une langue morte. On le voit, cette division par périodes était commandée par le sujet, comme la seule voie pour suivre la marche et le développement des sciences chez les Arabes. Pour le lecteur non orientaliste, M. Wüstenfeld a consacré une partie de sa préface à l'explication du système et de l'orthographe des noms arabes, afin de l'initier au secret de leur signification et de l'orthographe variée à laquelle ils sont exposés dans notre Occident. Une table alphabétique d'auteurs renvoie chaque orthographe au nom rétabli suivant l'orthographe arabe. Pour le lecteur orientaliste, quelques morceaux en caractères arabes terminent le volume. Ce sont des passages des sources où l'auteur a puisé. A l'égard de ce texte, il suffit de rappeler que M. Wüstenfeld est l'éditeur du biographe Ibn Challikani, dont il est question dans la notice suivante.

Ibn Challikani vitæ illustrium virorum. E pluribus codicibus manuscriptis inter se collatis nunc primum

arabice edidit, variis lectionibus, indicibusque locupletissimis instruxit Ferdinandus Wüstenfeld. Fasciculus octavus et nonus quibus continentur vitæ 699-796. — Gottingæ, apud Rudolphum Deuerlich. 1840. In-4°.

On a déjà vu, dans le volume précédent, page 129, que l'ouvrage d'Ibn Kallikan était un Dictionnaire biographique des hommes illustres de l'islamisme. L'édition que publie M. de Slane, et dont nous avons annoncé les deux premières livraisons, est maintenant arrivée à la fin du tome Ier, c'est-à-dire à la première moitié de l'ouvrage. L'édition de M. Wüstenfeld est beaucoup plus avancée; la présente livraison se termine avec la lettre V, et il ne reste plus à donner que la lettre Y, qui formera probablement deux fascicules. M. Wüstenfeld, comme M. de Slane, a eu plusieurs manuscrits à sa disposition; son édition est autographiée, mais très-lisible.

GÉOGRAPHIE.

Abd-el-Qader et sa nouvelle capitale, par A.—Paris, 1840. Chez Arthus Bertrand. Impr. de Bouchard Huzard. In-8° de 56 p. avec une carte.

Depuis huit ans nous faisons avec Abd-el-Kader une guerre acharnée, et pourtant il en est bien peu parmi nous qui connaissent au juste quel est ce personnage, quelles sont ses relations avec toutes les tribus d'Arabes qui campent depuis les portes d'Alger jusqu'aux frontières du Maroc; il en est peu surtout qui sachent quelle est l'origine d'Abd-el-Kader, et comment il est arrivé au degré de puisance où nous le voyons aujourd'hui. M. d'Avezac (car la brochure dont nous rendons compte est de lui) s'est proposé de jeter quelque jour sur ces différentes questions. En possession de tous les documens anciens et récens qui ont été publiés à ce sujet, il nous fait connaître tour à tour la généalogie du chef arabe, son origine, son enfance, les circonstances merveilleuses de sa

jeunesse, son ambition et les moyens qui lui sont venus en aide; sa première action sur les Arabes, sa conduite lors de la conquête d'Alger par les Français, ses revers depuis cette époque, son rôle politique et guerrier, l'accroissement de sa puissance par son génie et par nos fautes, et enfin ses établissemens successifs et surtout son établissement récent dans sa dernière capitale Tegdemt. Il examine tout ce qui concerne cette cité antique, et rapporte les opinions dont elle a été l'objet depuis le fameux Jean Léon de Grenade jusqu'à nos jours. M. d'Avezac nous montre les travaux de restauration entrepris par l'émir à Tegdemt, et termine par une discussion en même temps géographique et historique sur le nom de la ville romaine, que tout le monde s'accorde à placer sur l'emplacement actuel de Tegdemt. Suivant lui, cette ville romaine était *Gadaum*, ou *Cadaum*, mentionnée par les itinéraires anciens, et placée par eux à une distance de Malliana et de Castra Nova, identique à celle qui existe aujourd'hui entre Tegdemt et Milliana et Mascara, noms modernes de ces villes romaines.

Essai sur les ressources territoriales et commerciales de l'Asie occidentale, le caractère des habitans, leur industrie et leur organisation municipale, par Jules de Hagemeister. — Saint-Petersbourg, 1839. De l'imprimerie de l'Académie impériale des Sciences. In-8° de XII-296 p.

Déjà, en 1838, l'auteur de cet ouvrage avait publié une brochure où, sous le titre de Relations commerciales de l'Europe et de la Turquie, il donnait les renseignemens qu'il avait recueillis dans un voyage en Turquie et en Perse, pendant les années 1836 et 1837. Cet écrit, spécialement consacré à l'étude économique de ce sujet, a eu du succès, ce qui a engagé M. Hagemeister à le revoir, à le compléter, soit par des matériaux contenus dans ses propres journaux de voyage, soit par des observations qu'il a pu se procurer d'ailleurs. Il s'est

décidé aussi à y joindre un aperçu sur l'état actuel du Turkestan et des pays des Afgans. En effet, comme l'auteur avait principalement pour but l'étude des relations commerciales de la Russie avec l'Asie, il ne pouvait dans son travail séparer l'Asie centrale de la Perse.

Dans son nouvel ouvrage, M. Hagemeister énumère toutes les ressources de l'Asie occidentale : il s'occupe principalement des productions du sol dans les trois règnes, végétal, animal, et minéral; de la population, du caractère des habitans, de l'organisation municipale, sujet tout nouveau et bien digne d'intérêt; de l'influence de la religion, de l'industrie manufacturière, des marchandises importées et exportées, des voies commerciales et moyens de communication, des droits de douanes, des commerçans et de la manière de faire le commerce, et il termine par des considérations sur la richesse nationale, le bien-être et le luxe. L'auteur, on le voit, a donné moins d'attention à l'état politique de ces contrées; ce n'est pas qu'il ne fût curieux à connaître, mais ayant à choisir, il a mieux aimé se décider pour la partie de son travail la plus utile à son pays et la plus pratique.

A description of British Guiana geographical and statistical exhibiting its ressources and capabilities together with the present and future condition and prospects of the colony, by Robert H. Schomburgk esq. — London, Simpkin, Marshall and co. 1840. In-8° de 155 p.

Continuellement ballottées au milieu des chances de la guerre, les provinces de l'Amérique du Sud, qui composent aujourd'hui la Guyane anglaise, avaient passé alternativement des mains de l'Espagne aux mains de la Hollande et de la France. L'Angleterre aussi les avait temporairement possédées; mais ce n'est que depuis 1803 que cette dernière puissance en est définitivement restée maîtresse. Dès lors la colonie s'était améliorée, la culture y avait fait de grands progrès, et jusqu'en 1838, son état était devenu de plus en plus satis-

faisant, lorsqu'à cette époque l'Angleterre émancipa les esclaves dans toutes ses possessions. A partir de ce moment, une décroissance subite se fit sentir dans le produit de la colonie, et jusqu'aujourd'hui le mal a toujours été en augmentant. L'ouvrage de M. Schomburgk, qui paraît fait, disons-le tout de suite, avec une conscience remarquable, a pour but d'appeler l'attention du gouvernement anglais sur la colonie, et de l'engager à venir à son aide. Parcourant la Guyane depuis 1835, M. Schomburgk, pendant ces quatre ans, l'a visitée en tous sens, et le travail qu'il donne aujourd'hui est le résultat d'un examen scrupuleux. Son livre est divisé en trois parties. Dans la première, sous le titre de *Description*, il donne des détails très-étendus sur la géologie, les fleuves, le climat, les productions de la terre, la zoologie, la statistique, l'instruction publique et religieuse, les revenus et dépenses publiques, les produits du commerce, la forme du gouvernement, les villes et les villages; et il termine cette première partie par une esquisse historique de cette partie de l'Amérique, depuis sa découverte jusqu'à ce jour.

Dans la seconde partie, sous le titre de *Ressources and capabilities*, il examine les différentes natures du sol, qu'il reconnaît favorable à la culture de la vigne, des oliviers, du café, du riz. Dans certaines parties, il a trouvé du sable propre à la fabrication du verre, des terres pour celle des briques; dans d'autres lieux il rencontre du fer, des pierres de construction, etc. Il passe ensuite à l'examen des plantes médicinales qui y croissent facilement et en abondance. Ayant ensuite observé que les bois de construction y seraient préférables pour les navires à ceux qu'on tire d'Afrique, il propose l'établissement d'un chantier. D'où vient, dit enfin l'auteur en dernier lieu, qu'avec la possibilité d'obtenir en quantité et facilement des produits aussi avantageux que le sucre, le café, le coton, la vanille, l'indigo, le riz, etc., d'où vient que la colonie est si improductive? Il répond à cette question dans la troisième partie, sous le titre de *Present condition and future prospects of the colony*. Il attribue le défaut de production au manque

de travailleurs. Les nègres émancipés ne travaillent que juste ce qu'il faut pour subvenir à leur existence, beaucoup même reprennent la vie sauvage; pour suppléer à ce défaut de bras, l'auteur propose de favoriser l'émigration et des sujets pauvres de la Grande-Bretagne et des Indiens orientaux. Déjà des bâtimens venant de Calcutta ont amené des Indiens, qui paraissent s'habituer facilement au climat, et qui travaillent avec plus d'intelligence que les nègres. L'auteur prie le gouvernement anglais de venir en aide aux émigrans, et pour contribuer lui-même à les encourager, il fait la peinture des avantages dont peut jouir un colon de la Guyane.

Cet ouvrage paraît, nous le répétons, extrêmement complet et ne rien laisser à désirer sous le rapport des renseignemens. Dans la carte qui l'accompagne, l'auteur a déterminé les différentes limites (ces limites n'étant point définitivement fixées) que réclament l'Angleterre, d'une part, et le Brésil, de l'autre.

VOYAGES.

Voyage autour du monde, exécuté pendant les années 1836 et 1837 sur la corvette la Bonite, commandée par M. Vaillant, publié par ordre du Roi. Physique par MM. Darondeau et Chevalier. — Paris, 1841. Chez Arthus Bertrand. Impr. de Didot frères. Tome II°. In-8° de 310 p.

Nous avons déjà rendu compte du premier volume de cette relation. Nous en avons assigné le caractère éminemment scientifique et pratique. Ce n'est point ici une relation de voyage dans laquelle le narrateur poursuit un succès d'intérêt littéraire, et où il cherche à nous captiver par ses propres aventures et par les détails plus ou moins exacts des mœurs lointaines. Par leur spécialité, MM. Darondeau et Chevalier, l'un ingénieur hydrographe de la marine, l'autre enseigne de vaisseau, se sont trouvés exclusivement portés vers des observations scientifiques qui, au reste, étaient l'objet de la mission

de *la Bonite*. Le volume que nous avons sous les yeux donne la suite des observations météorologiques du 1er janvier 1837 jusqu'au 6 novembre de la même année. Jour par jour, heure par heure, les voyageurs ont tenu compte des variations du baromètre, du thermomètre, de la température de l'air et de la mer, des vents et de l'état du ciel. Ils ont noté aussi les phénomènes de la mer et de l'atmosphère et les différentes profondeurs de la mer.

Three years' residence in Canada from 1837 to 1839 with notes of a winter voyage to New-York and journey thence to the British possessions; to which is added a Review of the condition of the Canadian people, by T. R. Preston. — London, Richard Bentley, 1840. Deux volumes in-8° de XII-285 et 307 p.

Les discussions qui se sont élevées dans les dernières années entre l'Angleterre et les États-Unis, relativement aux provinces de l'Amérique du Nord, ont attiré l'attention générale et donné lieu en Angleterre à la publication de plusieurs ouvrages destinés à éclairer la question. M. Preston, qui se trouvait alors au Canada, a pensé qu'il pouvait y contribuer pour une grande part, en publiant le résultat de ses observations et les renseignemens qu'il avait su recueillir sur les lieux. Selon lui, les possessions anglaises du nord de l'Amérique ont beaucoup d'importance pour la Grande-Bretagne; il trouve qu'on leur a jusqu'à présent accordé trop peu d'attention, et craint même que le réveil de la sollicitude publique ne soit déjà un peu tardif. La période qu'embrasse l'ouvrage de M. Preston s'étend jusqu'à la fin de 1839. Il a cherché à apporter dans ses considérations la plus sévère impartialité, à mettre en relief les faits les plus intéressans, enfin à lier les incidens, les aventures personnelles, les anecdotes, les descriptions avec les parties plus sérieuses de l'ouvrage, de manière à en rendre la lecture amusante; et il s'est étudié plutôt à réunir les faits qui présentaient ensemble quelque relation, qu'à les raconter dans un

ordre strictement chronologique. Depuis son retour en Angleterre, l'auteur a en outre consulté toutes les publications récentes et tous les hommes qui pouvaient lui fournir de nouveaux argumens à l'appui de ses opinions, ou de nouvelles objections à combattre. Il paraît n'avoir rien omis dans l'examen qu'il fait du Canada : la nature du pays, le commerce, la constitution civile, l'éducation, les dettes et revenus publics, les sociétés, les banques, la presse, la littérature, les élémens de prospérité et d'amélioration, les sources des revenus futurs dans plusieurs cas, etc., tout est passé en revue. L'auteur a cherché aussi à donner des détails sur les mœurs intérieures des colons canadiens, en même temps qu'il a dressé une statistique des indigènes, avec un aperçu de leur condition actuelle.

Sans être un ouvrage politique, l'ouvrage de M. Preston devait nécessairement, par suite des événemens qu'il avait à retracer, toucher à des questions de gouvernement. C'est ainsi qu'il s'est occupé des divers partis qui divisent aujourd'hui le Canada. Il ne pouvait passer sous silence des intrigues attribuées à la Russie dans ces contrées, intrigues que pour lui il regarde comme réelles, et dont il cherche à donner la preuve en citant de nombreux témoignages. D'après lui, on devrait croire aussi que les Américains cherchent à fomenter la discorde; et, à ce propos, il examine de quel avantage serait pour eux la possession du Canada, et quelles ressources ils y pourraient trouver. Enfin, le parti français est dépeint par lui comme ayant une assez grande influence, quoiqu'il soit composé en grande partie d'agitateurs turbulens, mais sans moyens, sans portée, sans but autre que leur propre intérêt; néanmoins il regarde ce parti comme dangereux, et engage le gouvernement de la Grande-Bretagne à sévir contre lui. Dans l'appendice qui termine ces deux volumes se trouvent rapportées diverses proclamations du parti français et de ses adversaires, et plusieurs décisions du conseil général de la colonie, espèce de diplomatique destinée à servir de pièces justificatives des faits sur lesquels s'appuie la manière de voir de l'auteur.

Mittheilungen einer Reise u. s. w. Détails d'un voyage à travers les états méridionaux de la Confédération Germanique, une partie de la Suisse, le Tyrol, la Lombardie et le Piémont jusqu'à Gênes, dans l'été de 1839, par C. de Decker, colonel prussien. — Berlin, Posen et Bromberg. E. S. Mittler, 1840. In-8° de IX-393 p.

Ce livre n'est pas une description de voyage, dit l'auteur; donnons quelques détails sur la manière dont on doit l'envisager. Le colonel Decker résolut de profiter d'un congé pour visiter les pays mentionnés au titre; il se fit accompagner de son fils, lieutenant dans sa brigade, afin de lui faire partager ses études, car son but principal était de prendre connaissance des institutions militaires de ces diverses contrées. Partis de Kœnisberg, ils ont visité Berlin, Cassel, Wiesbaden, Mayence, Darmstadt, Mannheim, Heidelberg, Carlsruhe, Bade, Louisbourg, Gmünd; tel est le cercle dans lequel se renferme ce que l'auteur a marqué comme la première section de ses détails sous ce titre : depuis Kœnisberg en Prusse, jusqu'aux frontières du Wurtemberg. Dans la seconde section, intitulée : Voyage à travers la Suisse et l'Italie jusqu'à Gênes et retour par le Tyrol et la Bavière, on peut suivre l'auteur à Schaffouse, Constance, Viamala, au lac de Côme, à Milan, Turin, au camp de Saint-Maurice, à Alexandrie, Marengo, dans les Apennins et à Gênes. Au retour, c'est Mantoue, Vérone, Rivoli, Inspruck et Munich. A Munich, la plume du narrateur s'arrête, si ce n'est que, dans une brève conclusion, il ajoute quelques mots sur Ingolstadt et les travaux militaires qu'on y exécute. La carrière de l'écrivain indique assez d'ailleurs que c'est là ce qui doit fixer le plus son attention. En terminant, l'auteur compare son voyage à un anneau composé de pierres vraies et fausses : Gmünd en est le saphir, c'est l'emblème de la fidélité et de la droiture allemande; Turin, la magnifique ville, c'est le rubis à la pourpre étincelante; Munich, la ville des arts, est un solitaire de la première grosseur et renvoyant de ses facettes artistement

taillées, les mille nuances du prisme; l'impure Lombardie, enfin, c'est le diamant faux qui scintille sur la couronne des princesses de théâtre; elle ne trompe pas le connaisseur; mais la Prusse, cette chère patrie, il la compare

Au cristal argenté de l'onde la plus pure.

Les vertus civiles d'un peuple fidèle s'y mirent en effet dans les vertus souveraines d'un monarque chéri. C'est dans ce style que l'auteur conclut son voyage.

A personal Narrative of a Visit to Ghuzni, Kabul and Afghanistan, and of a Residence at the court of Dost Mohammed, with notices of Runjit Sing, Khiva and the russian expedition, by G. T. Vigne, with illustrations.— London, Whittaker and co. 1840. In-8° de XIII–479 p.

Depuis quelques années, l'attention de l'Europe s'est portée avec beaucoup de sollicitude du côté de l'Orient, et les derniers événemens ont encore fait redoubler cette attention. Les progrès continuels de deux grandes puissances européennes, la Russie et l'Angleterre, dans l'intérieur de l'Asie, rendent intéressant tout ce qui a rapport soit au pays même, soit à ses habitans; on semble déjà prévoir que cette partie du monde sera avant peu d'années le théâtre d'importans événemens destinés à avoir une grande influence sur l'Europe. La guerre que font actuellement les Anglais dans l'Afghanistan a fait rechercher, surtout en Angleterre, tout ce qui pouvait faire connaître ce pays. Aussi M. Vigne, qui a long-temps voyagé en Asie, a cru devoir publier tout de suite ce qui avait spécialement rapport au Caboul et à l'Afghanistan. Son ouvrage donne surtout, outre des notions assez exactes sur le pays, de précieux renseignemens sur le caractère des peuples et des petits princes qui se partagent dans ces contrées une faible autorité. Il n'a pas manqué d'examiner la position toujours progressive et menaçante de la Russie ; et c'est avec l'aigreur d'un Anglais, c'est-à-dire d'un homme gravement intéressé dans la question, qu'il signale les intrigues de cette puissance, et dé-

voile ses projets pour l'avenir. Ces projets, selon lui, commencent déjà à s'exécuter. Il blâme l'Angleterre de s'en être inquiétée trop tard, et lui prédit la chute de sa prépondérance en Asie si elle ne prend promptement les plus énergiques mesures. Vu l'état actuel de l'Europe, cet ouvrage a de l'importance, et mérite d'être lu. En tête du volume est une carte des pays parcourus par l'auteur.

A year among the Circassians, by J. A. Longworth. — London, Henry Colburn, 1840. 2 vol. in-8° de XI-312 et 351 p.

Nous avons rendu compte, dans une de nos dernières livraisons, d'un voyage en Circassie exécuté par M. Bell, en 1837-39. M. Longworth a été une partie de ce temps le compagnon de M. Bell; mais si le voyage a été le même, le résultat littéraire a été bien différent, et M. Longworth ne mérite pas la plus petite portion des reproches adressés à M. Bell. Du reste, la même pensée ne présidait pas à leur entreprise : M. Bell avait fait le voyage dans un but tout-à-fait personnel, pour satisfaire à ses intérêts; M. Longworth a obéi à un sentiment plus généreux. Plein d'enthousiasme et d'admiration pour ces hardis montagnards, qui défendent leur liberté avec un courage et une constance vraiment héroïques, M. Longworth a voulu les voir de près, les étudier; et ce n'est, dit-il, qu'à la prière de ses amis, qu'une fois de retour à Constantinople, il a consenti à faire un récit de son séjour en Circassie. Bien que travaillant d'après ses souvenirs, M. Longworth semble devoir être moins riche que M. Bell, qui prenait continuellement des notes même en route, même sur le versant des collines, tandis que ses amis, comme il les appelle, se battaient dans la plaine, il faut avouer cependant qu'il y a bien plus de choses dans les deux petits volumes de M. Longworth que dans les deux épais et grands in-octavos de M. Bell. Continuellement mêlé aux Circassiens, se présentant avec eux aux assemblées, partageant leurs fatigues, souvent leurs combats, M. Longworth a su les connaître et les apprécier; aussi donne-t-il de

nombreux renseignemens sur leurs assemblées politiques et sur leur manière de faire la guerre. Pénétrant dans les familles, il a pu voir de près et étudier les mœurs domestiques de ce peuple si peu connu, et dont peu d'écrivains se sont occupés. Trois auteurs ont écrit sur la Circassie dans les temps modernes, Klaproth, Pallas et le chevalier de Marigny ; mais les deux premiers n'ont jamais pénétré dans le pays, et le dernier n'avait abordé qu'à trois points de la côte, sans jamais percer plus avant. M. Longworth avait donc un sujet tout neuf à traiter, et il nous paraît s'en être tiré avec bonheur. Son livre est plein d'excellentes recherches ; il a surtout donné un précis très-clair de l'espèce de constitution qui régit le pays. C'est une association ou plutôt un faisceau d'associations presque fraternelles, vraiment curieuses, car on n'en trouverait des modèles nulle part en Europe, mais en même temps admirables, puisqu'elles préservent le pays de toutes ces querelles, de ces terribles et interminables vengeances dont on trouve de si tristes exemples chez les peuples à demi civilisés. M. Longworth n'a pas été moins heureux dans la manière dont il a présenté les faits : son style est ferme, chaleureux, brillant ; il attache, et fait aimer les Circassiens, qu'il dépeint. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de citer plusieurs passages bien remarquables, dans lesquels M. Longworth a mis en récit, d'une manière pleine d'intérêt, les principaux événemens de la guerre avec la Russie.

A summer in Britanny, by Adolphus Trollope esq., ed. by Francis Trollope. — London, Henry Colburn, 1840. 2 vol. in-8° de VI-433 et 410 p.

De toutes les provinces de la France, la Bretagne est sans contredit une des plus curieuses. Les habitans sont les représentans les plus vrais que nous possédions de cette vieille race celtique qui fut autrefois maîtresse de presque toute l'Europe occidentale, et dans les villes isolées, dans les villages épars, pour ainsi dire, sur le sol encore sauvage, on retrouve les tra-

ditions, les superstitions, les mœurs, la langue et souvent même le costume des anciens Celtes. La Bretagne est encore ce qu'elle était il y a mille ans, et on douterait presque qu'elle fasse partie d'un pays aussi civilisé que la France; ce sont comme autrefois, des marais, de vastes bruyères, de sombres forêts où l'on retrouve des vestiges druidiques. C'est en même temps la contrée la moins explorée; le caractère sauvage et la difficulté des communications en écartent les touristes, peu de voyageurs la visitent. Tout cela cependant n'a fait que piquer la curiosité de M. Trollope; d'ailleurs il y avait pour lui un intérêt de plus. « C'est, dit-il, le rapport qui existe entre les Bretons et les habitans des côtes de l'ouest et du sud de l'Angleterre. » Aussi a-t-il visité ce pays en conscience. « Je savais, ajoute-t-il, que la seule manière possible de voyager, en Bretagne, était de la parcourir à pied, sans autre bagage qu'un sac et un bâton; c'est du reste le meilleur parti à prendre pour bien connaître un pays, mais surtout pour celui-ci, où les moyens de communications sont très-imparfaits et où les grandes routes et les grandes villes sont loin de donner une véritable idée de la population. »

M. Trollope a consacré l'été de 1839 à parcourir cette province de la France, et ces deux volumes sont le résultat de ses impressions et de ses observations. Le récit est coupé de narrations historiques ou légendaires qui se rattachent au pays, et entremêlé d'anecdotes. Les antiquités ont été examinées par l'auteur, et souvent il donne des aperçus de ce qu'étaient les villes qu'il traverse dans les anciens temps de la monarchie française, puisant alors les renseignemens un peu sur les lieux, mais bien plus encore dans les historiens. Froissart paraît avoir été souvent consulté par lui, et il reconnaît devoir beaucoup à l'ouvrage de M. Souvestre, *les Derniers Bretons*. M. Trollope cependant s'est plutôt appesanti sur les mœurs et les coutumes actuelles, il a même donné quelques échantillons de plusieurs patois. En résumé, ces deux volumes, à part quelques appréciations un peu légères et les éloges des Anglais, que l'auteur s'est cru obligé de mettre dans la bouche

des paysans bretons, sans doute pour séduire le lecteur anglais, ces deux volumes forment un ouvrage intéressant et surtout amusant. Des vignettes, dont quelques-unes sont coloriées, viennent aider à la description des costumes, et complètent un ouvrage qui peut être utile, sinon pour l'histoire, du moins pour la connaissance actuelle de ce pays.

Shetland and the shetlanders or the northern circuit with a map of the route, by Catherine Sinclair. Dedicated to the highland Society. Second Thousand. — Edimburgh, W. Whyte and co. 1840. In-8° de IV-428 p.

Cet ouvrage n'est pas exclusivement consacré, comme semblerait l'indiquer son titre, aux îles Shetland et à leurs habitans. Une grande partie du nord de l'Écosse a été visitée par M. Sinclair, qui décrit et raconte ce qu'il voit, dans des lettres adressées à un parent. Cette forme, assez favorable à la lecture, ne l'est pas beaucoup aux recherches : aussi le livre de M. Sinclair est-il moins une œuvre à consulter par les hommes sérieux qu'un délassement agréable pour des lecteurs qui ne cherchent que la distraction. Toutefois on y trouve de bons renseignemens et des détails intéressans sur l'état actuel du Nord de l'Écosse et des îles Shetland. Les souvenirs historiques attachés aux Highlands, qu'a su populariser Walter Scott, trouvent quelquefois place dans le récit de M. Sinclair; mais en général il s'attache plus, pour intéresser, à raconter des anecdotes qu'à rappeler des faits de l'histoire. Le soin avec lequel il décrit est, du reste, assez scrupuleux. Il a visité presque tous les châteaux qui se sont trouvés sur sa route; souvent même il s'est détourné pour aller chercher d'anciens manoirs perdus au milieu des bruyères et des rochers. Il rapporte surtout avec exactitude la liste de tous les portraits qu'on y conserve. Quelques lieux plus intéressans que les autres l'ont retenu plus long-temps ou l'ont fait revenir; ainsi Aberdeen, Perth, Inverness, ont été examinées avec

soin par M. Sinclair, et il donne, sur ces villes, des détails assez étendus. La forme épistolaire se prête beaucoup plus aux charmes du style qu'aux dissertations et aux discussions, et M. Sinclair paraît l'avoir senti et n'avoir pas négligé cette ressource. Sa narration gracieuse, légère et piquante, est faite pour être lue sans fatigue et comme on écouterait l'agréable causerie d'un voyageur. A son ouvrage est jointe une carte du Nord de l'Écosse, des îles Hébrides et Shetland, avec l'indication de la route suivie par l'auteur.

Das alte und das neue Grieckenland u. s. w. La Grèce ancienne et moderne. Parallèle à la suite d'un voyage à Athènes et en Morée, par Adolphe Strahl. — Vienne, 1840. Chez la Ve J. G. Ritt. v. Mœsle et Braumueller. In-12 de 224 p.

Il serait difficile à l'auteur de justifier jusqu'à quel point son ouvrage doit porter le titre pompeux qu'il lui donne. Non pas qu'il soit sans intérêt, qu'on n'y trouve aucun détail, aucun renseignement utile. Mais qu'est-ce autre chose, à tout prendre, que le journal de voyage d'un homme du monde, jouissant d'une certaine fortune, ayant reçu de l'éducation, et assez au fait des principales choses de l'antiquité? En cette qualité, il peut aussi avoir de grands avantages pour ceux qui, voulant voir la Grèce, auront à tenir la même route que l'auteur. Ce que nous en disons n'est point blâme, et nous nous plaisons à reconnaître à l'auteur, du goût, de la simplicité et de la vivacité dans son récit; mais c'est un journal de touriste, nous le répétons encore, et le titre est celui d'un ouvrage de science. Il est vrai que Pausanias y joue parfois un rôle, mais ce n'est point un auteur fait pour déparer le livre de M. Strahl, et d'ailleurs il semble venir là pour excuser le mot *ancienne* qui figure sur le titre.

Narrative of a Whaling voyage round the globe from the year 1833 to 1836, comprising Sketches of Poly-

nesia, California, the Indian Archipelago, etc. With an account of southern Whales, the sperm Whale fishery and the natural history of the climates visited by Frederick Debell Bennett esq.— London, Richard Bentley, 1840. 2 vol. de VIII–402 et VII-394 p.

Ce voyage a été entrepris vers la fin de 1833, principalement pour faire des recherches sur l'anatomie et les mœurs des baleines du Sud et des observations sur l'histoire naturelle de la Polynésie et des autres îles que l'auteur devait rencontrer sur sa route. Cette route cependant n'était pas tracée d'avance, l'itinéraire n'était pas fixé, de sorte que M. Bennett a pu se laisser entraîner toutes les fois qu'il a cru trouver de curieux objets d'examen. Son ouvrage est donc riche de renseignemens, mais la multiplicité même de ses observations, la multitude de lieux qu'il a visités, nous interdisent de le suivre et ne nous permettent pas de donner de son ouvrage un aperçu complet. Qu'il nous suffise de dire qu'il a consacré plus de la moitié du deuxième volume à la botanique et à l'histoire naturelle. C'est dans cette partie surtout que se trouvent des détails très-étendus sur la baleine et sur tous les poissons des mers du Sud. Cette publication, qui paraît très-complète, semble devoir être aussi utile aux naturalistes qu'aux voyageurs, et ne manquera pas d'attirer l'attention des géographes.

Travels to the city of the Caliphs along the Shores of the Persian Gulf and the Mediterranean. Including a voyage to the coast of Arabia and a tour in the Island of Socotra by J. R. Wellsted esq. — London, Henry Colburn, 1840. 2 vol. in-8° de XIII-405 et VIII-347 p.

Comme on peut le voir par le titre, cet ouvrage se divise en deux parties. La première, et la plus étendue, n'est pas la plus sérieuse. Un jeune homme de dix-neuf ans, lieutenant au service de la Compagnie des Indes, quitte ce service et se

met en tête de parcourir l'Orient pendant trois ans. D'un caractère assez romanesque, il court les aventures plutôt qu'il ne cherche à étudier les lieux et les mœurs. Il visite tour à tour Bassora, Bagdad, Damas, Tripoli, Chypre, etc. Amours, combats, captivité, misère, rien ne lui manque, et son voyage est un petit roman dont il est le héros. Aussi M. Wellsted, son ami, qui publie son manuscrit, avoue que cet ouvrage n'a rien de bien intéressant pour les sciences, mais qu'il est piquant, amusant et tout plein de couleur locale; la deuxième partie, récit d'un voyage de M. Wellsted lui-même, est plus sérieuse, et bien qu'elle occupe seulement la moitié du deuxième volume, elle est pleine de faits et d'observations; ce n'est plus, comme dans la première partie, un enfant qui va au hasard, c'est un homme instruit, posé, qui observe, étudie et compare; ses renseignemens sur l'île de Socotra sont très-neufs et très-intéressans; il donne d'assez grands détails sur la géographie de cette île, sur les habitans, leurs mœurs, leur religion, leurs traditions. Dans un appendice assez étendu qui termine son voyage, il a placé un aperçu comparé de la langue arabe et de la langue socotrane, et enfin des tables météorologiques. Il est regrettable que de ces deux voyages ce ne soit pas M. Wellsted qui ait fait le plus long, et que, dans ces deux volumes, ce ne soit pas lui qui tienne la plus grande place.

HISTOIRE.

The history of Herodotus, in greek from the text of Immanuel Bekker. With notes, critical and explanatory, by John Edwards. Vol. I. — London, James Bohn, King William-street, Charing-Gross, 1840. In-8° de XVI-458 p.

Quoiqu'on n'ait pas beaucoup fait pour l'amélioration du texte d'Hérodote depuis l'édition de Schweighæuser (Strasbourg, 1816, et celle de M. le docteur Gaisford, en 1824), il a paru cependant postérieurement quelques travaux qui contri-

buent à faciliter l'étude du célèbre historien grec. Le lexique d'Hérodote de Schweighæuser, et l'édition de M. Gaisford ont paru en même temps; la petite édition de Matthiæ, qui contient de bonnes notes, fut publiée en 1826; l'ouvrage de Steger, en 1826–1829, et le grand travail de M. Baehr, en 1830–1835. Ce dernier surtout a rendu un grand service en réunissant tous les renseignemens qui peuvent éclaircir le texte d'Hérodote. Le nouvel éditeur, M. Edwards, a mis à profit tous ces travaux, et s'est attaché à donner une édition aussi complète que possible. Les notes, rédigées en anglais ainsi que la préface et l'introduction consacrée à la biographie d'Hérodote, sont placées au bas des pages et sur deux colonnes. Pour les explications grammaticales, M. Edwards a mis à contribution les grammaires de MM. Bernhardy, Kühner et Matthiæ; pour les dates, il s'en est rapporté à l'ouvrage de M. Clinton sur les Fastes helléniques; la partie géographique se trouve éclaircie au moyen des travaux de Rennell, Mannert, Cramer, Leake, Ukert et Ritter. Quant à l'Égypte, M. Edwards a eu recours aux publications de sir J. Gardiner Wilkinson et à la *Symbolique* de Creuzer pour expliquer la religion et l'histoire de cette contrée intéressante. L'édition entière aura sans doute au moins trois volumes, puisque le premier ne contient que les trois premiers livres d'Hérodote.

Thucydidis de bello Peloponnesiaco libri octo. De arte hujus scriptoris historica exposuit; etc. Ernestus Fridericus Poppo Gubenensis. Pars IV. Supplementa et indices. — Lipsiæ, apud Ernestum Fleischerum, 1840. In-8° de 545 p.

Enfin voici l'immense travail de M. Poppo sur Thucydide terminé! Le monde savant attendait avec la plus vive impatience ce volume, qui seul peut faciliter l'usage de cette riche et magnifique édition. Il renferme des additions considérables aux prolégomènes et aux notes publiées dans les volumes précédens; une table des noms propres et des matières contenus

dans l'ouvrage de Thucydide; une table des mots et des expressions expliqués dans les sholies grecques; une autre table du même genre pour les notes et les prolégomènes; un index grammaticus, rhetoricus des mots latins expliqués; une table des écrivains cités par les scholiastes et les biographes de Thucydide; une table des écrivains cités, corrigés ou expliqués par l'éditeur; enfin une table des auteurs modernes dont les écrits ont été employés dans la présente édition. Malgré les travaux considérables de M. Poppo sur Thucydide, nous croyons devoir prévenir le lecteur que la partie qui concerne les scholies grecques est encore dans un état très-défectueux; la rédaction en est très-négligée, et les renvois donnés par la plupart des manuscrits, et adoptés par les éditeurs, sont souvent mal indiqués. Espérons qu'on découvrira une rédaction ancienne de scholies, moins mal écrite, plus complète, et qui s'adapte mieux au texte du célèbre historien grec. Nous savons que M. Didot vient d'achever pour sa collection une édition de Thucydide; d'après les publications précédentes de la même collection, nous avons le droit d'augurer bien de ce nouveau travail, et nous avons une entière confiance dans l'habileté et la science de M. Dübner, qui a été chargé de l'édition, et qui aura apporté, nous n'en doutons pas, toute son attention à cette partie imparfaite des scholies. Nous parlerons de cette publication importante dans notre prochain numéro.

Constantinus Porphyrogenitus de Thematibus, et de administrando imperio. Accedit Hieroclis Synecdemus cum Bandurii et Wesselingii commentariis. Recognovit Immanuel Bekkerus. — Bonnæ, impensis Ed. Weberi. 1840. In-8° de 594 p.

Nous n'avons rien de particulier à dire sur ce nouveau volume de la collection Byzantine, puisqu'il n'est que la réimpression pure et simple de l'édition du Louvre, avec les notes et les préfaces des éditeurs précédens. Les variantes placées

entre le texte et la traduction ont été quelquefois utilisées, mais non aussi souvent qu'on l'aurait pu. Nous ne pensons pas que le nouvel éditeur, M. Bekker, qui ne donne pas même de préface, ait fait usage de tous les secours qui étaient à sa disposition pour améliorer, soit le texte de Constantin Porphyrogénète, soit le Synecdème d'Hiéroclès, dont il existe cependant un assez grand nombre de manuscrits. Pour ce dernier, par exemple, les notes de Wesseling sont sans doute savantes autant qu'utiles, et nous ne pouvons qu'en approuver la réimpression. Mais depuis cet habile critique, combien de découvertes ont été faites au profit des sciences géographiques! combien de localités données par Hiéroclès se trouvent dès lors parfaitement expliquées ou modifiées comparées aux explications de Wesseling! Il est fâcheux que les savans éditeurs de la Byzantine se contentent si souvent de simples réimpressions: tout en popularisant une collection rare et coûteuse, ils auraient pu, mieux que personne, satisfaire aux exigences de la science, et maintenir leur travail à la hauteur de la philologie moderne.

Ephræmius ex recognitione Immanuelis Bekkeri. — Bonnæ, impensis Ed. Weberi. 1840. In-8° de 433 p.

L'histoire de l'empire romain, qui, mort d'abord en Occident, eut ensuite en Orient une prolongation d'existence jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, a exercé le génie et le talent d'une foule d'écrivains, et principalement des auteurs byzantins. Au nombre de ces derniers, un des historiens les plus utiles est sans contredit Ephræmius, dont la chronique, écrite en vers iambiques, comprend un espace de temps de treize cents ans, c'est-à-dire depuis le fondateur de l'empire, Jules-César, jusqu'à la reprise de Constantinople par les Grecs. Cet historien, avant M. l'abbé Mai, non seulement était inédit, mais son ouvrage était extrêmement rare, le manuscrit 1003 de la bibliothèque du Vatican paraissant être le seul qui le contienne. Cependant M. Bekker soupçonne qu'il doit exister une

autre copie de cette chronique; et cette conjecture semble prendre quelque consistance, si on examine les différences de certaines leçons qui se rencontrent dans des fragmens cités pour la première fois par Léon Allatius. Quoi qu'il en soit, M. Bekker a presque entièrement adopté le texte de l'abbé Mai, en y introduisant de temps à autre quelques corrections évidentes. Le texte d'Ephræmius nous semble, malgré cela, encore susceptible de nombreuses améliorations, et la critique ne manquera pas de l'épurer. Ce volume se termine par deux tables, l'une des mots grecs et l'autre historique.

The suppression of the Reformation in France as exhibited in de Rulhières historical elucidations and various others documents compiled, translated, and edited by David Dundas Scott, published by Seeley and Burnside. — London, 1840. In-8° de XXI-344 p.

Il parut il y a quelques années, dans le *Quarterly Review*, un article sur les papes des XVIe et XVIIe siècles, où se trouvait ce passage : « Le coup le plus terrible porté au protestantisme fut la révocation de l'édit de Nantes et la persécution des protestans. Mais, quoique dû à des influences religieuses puissantes sur l'esprit d'un roi âgé et affaibli, cet acte fut plutôt un acte de despotisme politique que de zèle religieux. Il fut exécuté violemment, et les missionnaires n'auraient rien fait sans l'aide des dragons; il ne fut jamais ni approuvé ni sanctionné par la voix générale de l'Europe catholique. Non seulement le pape n'en fut pas le principal instigateur, mais il exprima même d'une manière publique combien il désapprouvait cette manière anti-chrétienne de convertir par l'épée. Toutefois ses remontrances ne furent pas écoutées, et son impuissance le força à fermer les yeux sur le cours de ces tyrannies. » Telles sont les opinions que M. Scott a entrepris de combattre. « Le premier siècle du protestantisme, outre qu'il est en général très-intéressant à étudier, présente, dit-il, une suite continuelle de progrès; mais la seconde période est bien plus pro-

saïque, et la vanité des protestans fait qu'ils en détournent les regards. Si, en effet, dans cette première époque nous trouvons des martyrs soutenant avec fermeté leur croyance malgré la sévérité des peines, nous ne trouvons plus dans la seconde que d'obscures intrigues, et partout règne un air de corruption. Cependant cette période n'est pas moins instructive que la première: elle doit même être étudiée avec beaucoup de soin; car, si la première nous fournit les armes dont nous devons nous servir, la seconde nous montre les ennemis dont nous devons nous défier et qu'il nous faut combattre. Tant d'erreurs d'ailleurs ont été avancées et répandues, qu'il est de notre devoir de tout faire pour les détruire.» M. Scott cite ensuite les principales de ces erreurs. On a prétendu, 1° que la papauté était déchue en 1648, à la fin de la guerre de trente ans, et qu'elle avait dès lors cessé d'être dangereuse; 2° que la révocation de l'édit de Nantes fut un acte personnel à Louis XIV; 3° que cet acte avait un caractère purement politique; 4° qu'à cette époque Louis XIV était vieux et son esprit affaibli; 5° que de telles mesures n'auraient pu avoir leur cours dans un pays où il y aurait eu une constitution libre et où le pouvoir monarchique aurait été limité; 6° que l'exécution de cet acte fut tout-à-fait violente; 7° enfin qu'il n'eut jamais ni l'approbation ni la sanction du pape et de l'Europe catholique.

M. Scott se fait fort de démontrer et de prouver d'une manière certaine, qu'au traité de Westphalie le clergé catholique était encore aussi puissant qu'auparavant; que les mesures prises contre les protestans, sous le règne de Louis XIV, émanèrent de ce corps, et trouvèrent un obstacle puissant dans le roi et dans Colbert, jusqu'au jour où l'influence de ce dernier cessa; que ces mesures avaient une origine purement religieuse; qu'à cette époque Louis XIV était encore dans toute la force de son jugement, puisqu'il n'avait alors que quarante ans (en 1678), quand pour la première fois il prêta l'oreille aux projets de révocation; que la magistrature, les universités, en un mot la majorité de la population catholique romaine en France, était profondément imbue de la même disposition, puisqu'un

parlement qui représentait les vœux de la nation avait précédemment blâmé la modération du roi, et avait hâté au lieu de prévenir la sévérité religieuse; enfin qu'on n'agit pas seulement par force, et que le pape aussi bien que l'Europe catholique acquiescèrent à ce qui avait été fait. M. Scott a fait suivre son introduction d'une courte esquisse de l'histoire de la réformation en France. A la fin de son livre se trouvent des notes très-nombreuses et très-étendues. L'espace nous manque pour réfuter quelques-unes de ces assertions.

Documents inedits concernant l'histoire de France, et particulièrement l'Alsace et son gouvernement sous le règne de Louis XIV, tirés des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, des archives du royaume et autres dépôts, avec des éclaircissemens, notices, etc., par M. Vanhuffel. — Paris, 1840. Chez Charles Hingray. Impr. de Fain et Thunot. In-8° de XII-240 p.

Les documens historiques contenus dans le présent volume embrassent une période de soixante-six ans, qui comprend le siècle de Louis XIV presque en entier; mais c'est surtout la minorité de ce roi, la Fronde et le ministère du cardinal Mazarin, qui ont fourni à l'éditeur les pièces les plus nombreuses et les plus intéressantes. Elles éclairent l'intelligence de quelques faits importans de l'histoire de ce temps, entre autres la mission en 1649, de M. Hervart, depuis contrôleur général des finances, pour retenir dans le devoir l'armée d'Allemagne que Turenne voulait entraîner avec lui dans le parti de la fronde; les troubles qui eurent lieu en 1650 et 1652, à Brisach, à l'occasion de la nomination d'un nouveau gouverneur, et qui faillirent faire passer cette place au pouvoir des ennemis; la conduite équivoque du comte d'Harcourt, à la même date, lorsqu'il abandonna brusquement le commandement de l'armée royale, attaquée au siége de Villeneuve en Guyenne, et se rendit en Alsace, où il s'empara de plusieurs places, dans le dessein apparent de les rendre indépendantes de l'autorité du

roi; les dispositions de la cour vis-à-vis du cardinal de Retz après son évasion du château de Nantes et sa retraite à Rome, les démarches faites auprès du pape et du cardinal pour obtenir la démission de ce prélat comme archevêque de Paris; les circonstances dans lesquelles eut lieu l'entreprise de Louis XIV contre la ville de Strasbourg en 1681, et la soumission des citoyens de cette riche république; les restrictions apportées par le roi, nonobstant le traité de Munster, à l'exercice libre de la religion réformée en Alsace, et à l'exécution occulte donnée dans cette province aux édits rendus en 1685 et pendant les années suivantes contre les calvinistes.

Les pièces, lettres, relations ou mémoires mis au jour pour la première fois par M. Vanhuffel, sont au nombre de plus de cent. Ce sont pour la plupart des lettres de Mazarin, Letellier, Louvois, Barbezieux, Pontchartrain, etc. L'éditeur les accompagne constamment de notes qui en expliquent et en éclairent tous les points obscurs; et il a disséminé çà et là un grand nombre de notices biographiques sur les divers personnages qui figurent dans son recueil.

Histoire du Parlement de Normandie, par A. Floquet, correspondant de l'Institut, etc. T. II. — Rouen, 1840. Chez Édouard Frère. Impr. de Nicétas Périaux. In-8° de 614 p.

M. Floquet poursuit avec une louable activité la publication de son Histoire du parlement de Normandie. A peine avons-nous rendu compte du premier volume, que nous recevons le second; et nous sommes heureux de reconnaître que l'intérêt qu'il renferme dépasse encore celui que présentait le commencement de l'ouvrage. Maintenant l'auteur est lancé en plein dans son récit, et, débarrassé des discussions qui gênaient sa marche pour expliquer l'origine du parlement et les termes affectés à cette institution naissante, il peut mieux soigner l'enchaînement des faits et l'intérêt de la narration.

Ce second volume comprend l'histoire du parlement de Normandie pendant les règnes de François Ier, de Henri II et

de Charles IX. C'est une véritable et complète histoire de la Réforme dans cette province; car, représentans de l'ordre établi, de la religion de l'état, les parlemens presque tous, à l'origine de la réforme, ont lutté et procédé contre elle; et raconter ces luttes, c'est nous faire assister aux progrès et aux phases de la réforme elle-même. Cependant, sous François Ier, il n'est pas encore précisément question de huguenots; à cette date, c'est de l'histoire domestique du parlement de Normandie qu'il s'agit. La fin du premier volume nous avait fait pressentir le relâchement dans lequel cette compagnie était tombée. La paresse, l'ignorance, la partialité, la vénalité même s'étaient glissées dans son sein. Enhardis par sa timidité ou par sa tolérance, des seigneurs violens et avides remplissaient le pays de leurs déportemens; car toujours l'arbitraire et le crime gagnent le terrain que perdent la justice et la répression. François Ier lui-même vint à Rouen pour gourmander le parlement et pour l'interdire. Il institua, en place, une commission chargée d'aller rendre la justice par la province et de tenir, dans certaines villes, ce qu'on appelait les *grands jours*. Grâce à l'énergie des commissaires, à la punition de quelques-uns des seigneurs les plus compromis, le pays ne tarda pas à goûter une espèce de tranquillité. Aussi le roi, satisfait des services des commissaires qui avaient été pris parmi les membres du parlement, et de l'amendement dont les autres magistrats donnaient des preuves, ne manqua pas de rétablir cette compagnie, qui ne cessa de devenir depuis l'exemple de la province.

Sous Henri II, le parlement de Normandie eut à lutter contre celui de Paris pour conserver, dans son ressort, le duché d'Alençon et le comté-pairie d'Eu. Il reçut ensuite la visite du roi et de Catherine de Médecis, et les éloges comme les marques de considération qu'il obtint alors de la cour purent lui faire oublier la sévérité dont il avait été l'objet de la part de François Ier. Mais avant la fin du règne de Henri II, la réforme avait déjà envahi Rouen et la Normandie. Sous François Ier même on y avait vu quelques avant-coureurs de la religion nouvelle, et, dès 1528, un nommé Pierre Bar, convaincu d'hérésie, avait été

exécuté sur arrêt du parlement. Ce fut le commencement d'une rigueur louée par Henri II, comme elle l'avait été par son père ; néanmoins, là comme ailleurs, les supplices avaient peu de succès et n'aboutirent qu'à donner aux religionnaires plus d'ardeur et à leurs doctrines un plus grand retentissement. Bientôt leur audace augmentant avec leur nombre, le parlement envoye des commissaires pour informer contre eux dans toute la province. Mais pendant ce temps, et pour prouver tout l'empire des idées nouvelles, cinq conseillers même sont atteints du soupçon d'hérésie et exclus du parlement comme sectateurs de la réforme.

Pendant le court règne de François II, les choses ne firent qu'empirer, et le nombre des religionnaires et la rigueur du parlement augmentent dans la même proportion. La réforme est dégénérée en révolte; le maréchal de Vieilleville vient prêter main forte au parlement et désarme les habitans de Rouen ; il fait aussi démolir le temple des religionnaires à Dieppe. Mais voyant que les rigueurs arrivaient à un résultat directement contraire à celui qu'il se proposait, le parlement, au commencement du règne de Charles IX, se relâche un peu de sa sévérité : l'ardeur des religionnaires s'accrut également de cette conduite. Il leur manquait un chef. Ils le trouvèrent dans le prince de Condé, qui vint se mettre à leur tête. Alors ils se soulèvent, s'emparent de Rouen, chassent le duc de Bouillon, gouverneur de la province, envahissent les églises, expulsent le clergé, insultent le parlement, qui, voyant tout exercice de la justice impossible, sort de la ville et se disperse, accusé, comme tous les corps peu fermes et peu unis, de dureté par les partis et de faiblesse par la cour. Après avoir été dispersé pendant près de deux mois, il est transféré à Louviers, où il n'admet que ceux de ses membres qui peuvent justifier de la plus rigoureuse orthodoxie. Un tel préliminaire indiquait quelles dispositions le parlement allait apporter de nouveau dans la lutte. Les arrêts rigoureux ne se firent pas attendre, et lorsque l'armée royale eut repris Rouen, la réaction fut poursuivie sans pitié. Le peuple se livra aux atrocités, et les mas-

sacres n'attendirent pas les supplices. Le parlement ne pouvait rien pour arrêter ces excès, mais plusieurs membres dans son sein, et entre autres le premier président Saint Anthot, s'honorèrent par leur courageuse modération.

Notice historique sur la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, ses monumens et établissemens anciens et modernes, etc. par M. l'abbé Faudet, curé de Saint-Étienne et M. L. de Mas Latrie. — Paris, 1840. Bourgogne et Martinet. In-12 de VIII-215 et 196 p.

L'histoire de la partie de Paris comprise dans les limites de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont est celle, à coup sûr, qui offre le plus d'intérêt. On en jugera par les détails suivans, que nous empruntons à l'ouvrage même qui est sous nos yeux. «Les rois de la première race ayant résidé habituellement à Paris dans le palais des Thermes, les habitations se multiplièrent sur la montagne, et des monumens religieux y furent établis. Clovis fonda l'église nommée depuis Sainte-Geneviève, et peu après on bâtit au milieu des vignobles celles de Saint-Benoît, de Saint-Symphorien, et peut-être de Saint-Étienne-des-Grès. A la même époque existait, à ce que l'on pense, dans les limites actuelles de la paroisse, la maison commune des commerçans de Paris, appelée plus tard le *Parloir aux bourgeois*, où prit naissance l'administration municipale de la ville. Aucune fondation ne signala le règne des Carlovingiens, ces princes n'ayant séjourné que passagèrement à Paris. Mais les rois de la troisième race ayant fixé leur résidence dans cette ville, le nombre des habitans et des constructions s'accrut bientôt rapidement. Au XIIe siècle, Louis le Gros fonda Saint-Victor. Dans ce même siècle, l'hospice de Saint-Jean-de-Latran, l'église de Saint-Hilaire, le collège de Danemark, le premier collège qu'ait eu la ville de Paris, s'élèvent sur la montagne Sainte-Geneviève. Bientôt les habitans se portent en foule sur ces hauteurs inoccupées que Philippe-Auguste venait de protéger d'une enceinte.

Ensuite, Saint-Étienne-du-Mont est détaché de Sainte-Geneviève et érigé en paroisse ; les grands couvens des Carmes et des Jacobins sont fondés; les rues Saint-Jacques, des Sept-Voies, de La Harpe, Saint-Victor, Sainte-Geneviève, Saint-Hilaire, Saint-Étienne, etc., se couvrent de maisons; l'Université prend possession de la montagne Sainte-Geneviève, qui devient dès lors le quartier Latin; la Sorbonne, les écoles de droit, les colléges des Cholet, de Cœloi, de Cluny, de Tournay, de Navarre, de Bayeux, de Laon, de Montaigu, du Plessis, de Narbonne, des Écossais, des Lombards, de Lisieux, de Cambrai, etc, sont fondés du XIIIe au XIVe siècle.

Vers ce temps-là les ducs de Bourgogne, les comtes de Blois, les évêques de Nevers, d'Auxerre, de Coutance, de Senlis, de Langres, de Narbonne, de Lisieux, les abbés du Mont-Saint-Michel, de Vezelai, etc., avaient leurs hôtels sur la montagne. De nouveaux colléges furent bientôt fondés ; Sainte-Barbe est le plus remarquable de ceux qu'a vu s'établir le XVe siècle. A cette époque appartient la plus merveilleuse invention de l'esprit humain, la découverte de l'imprimerie. En 1470, Paris reçoit une colonie d'ouvriers ingénieux qui exercent cet art, et c'est dans la Sorbonne qu'elle trouve hospitalité et protection. Dans le siècle suivant, François Ier fonde le collége de France. Enfin, au XVIIe et XVIIIe siècle, de nouveaux séminaires, des communautés religieuses augmentent le nombre des établissemens de la paroisse. Tel est l'aperçu donné par les auteurs mêmes des transformations de Saint-Étienne-du-Mont. Dans le cours de leur ouvrage, ils reprennent en détail chaque établissement religieux ou civil, chaque institution, chaque monument, et donnent sur chaque objet des renseignemens aussi précis qu'abondans.

Vie de Luther, par Haag. — Valence, chez Marc Aurel frères, impr. Paris, chez les mêmes libraires, rue Saint-Honoré, 158. In-12 de 188 p.

M. Haag, dont nous avons déjà analysé la vie de Calvin, a

renfermé dans le même cadre la vie du prince de la réforme, de Luther. Ces petits livres n'ont pas la prétention d'épuiser tout ce qui concerne la biographie des personnages auxquels ils sont consacrés; l'auteur même ne s'annonce pas comme devant produire à leur sujet beaucoup de faits inconnus et de circonstances inédites. Il a voulu, dans un cadre rétréci, faire entrer les principales circonstances de la vie des personnages fameux de la réforme : il se contente de raconter sans discuter, recueillant çà et là les faits épars dont la réunion constitue la physionomie réelle et complète de ses héros. Il va sans dire que cette vie de Luther comme celle de Calvin est écrite exclusivement au point de vue protestant. Nous pourrions bien contester certaines assertions de l'auteur ; mais ce qui est à réfuter dans son livre l'a déjà été tant de fois, et par des théologiens tellement exercés et tellement profonds, que nous ne nous défierons pas assez des lumières de nos lecteurs pour leur rappeler tous les argumens contenus dans les œuvres de Bossuet et autres princes de la science. Nous le répétons, la vie de Luther par M. Haag ne se donne pas comme un ouvrage nouveau sur ce sujet, mais comme un résumé exact de ce qu'on a dit avant lui.

Solemnia novarum ædium Joannei Hamburgensis die v et vii m. maii hora meridiana rite inaugurandarum publice indicit Fridericus Carolus Kraft director et professor Joannei, etc. Præmissa est narratio de Ansgario Aquilonarium gentium apostolo. — Hamburgi, 1840. In-4° de xiii-100 p.

On sait avec quelle persévérance, avec quel amour les Allemands creusent les sujets de leurs dissertations. Pour l'inauguration des nouvelles salles du collége de Hambourg (Joanneum, du nom de son fondateur Jean Bugenhagen), M. Kraft, directeur du *Joanneum*, raconte à ses auditeurs la vie du saint et digne prélat Ansgaire de Corbie, apôtre du Nord, et premier archevêque de Hambourg. On aime à voir au xixe siècle

un habitant des régions septentrionales rendre hommage à un Français, missionnaire de la civilisation chrétienne il y a mille ans.

L'auteur prend Ansgaire à sa naissance en Picardie, le 9 septembre 801, le suit dans ses études et sa profession au monastère de Corbie, dans ses missions officielles en Westphalie, en Danemark, en Suède et en Norwège. C'est là qu'à travers les événemens politiques du temps, les travaux apostoliques d'Ansgaire furent partagés par d'autres Français, tels qu'Autbert, Witmar et Gislemar, comme lui moines de l'abbaye de Corbie, jusqu'à la mort de l'apôtre, le 3 février 865.

M. Kraft exprime noblement en finissant la reconnaissance de ses compatriotes envers un homme qui, exempt d'ambition et de cupidité, n'eut d'autre affaire que d'arracher des barbares à la superstition pour leur procurer le bonheur dans ce monde et dans l'autre. Il est vrai qu'avec ses préjugés de protestant, le même auteur regrette qu'Ansgaire n'ait pas enseigné aux hommes la religion chrétienne telle que la prêchèrent Jésus-Christ et les apôtres; mais il ne lui en fait pas un reproche, parce que le bon moine ne pouvait savoir que ce qu'on lui avait appris.

C'est bien dommage que les Augustin, les Boniface et les Ansgaire n'aient pas été instruits par des Luther et des Calvin; leurs prédications auraient été (selon M. Kraft) plus fructueuses. Elles n'auraient pas cependant fondé des cathédrales ni enseigné aux sauvages habitans de la Bretagne, de la Germanie et de la Scandinavie, les lettres et les arts qu'ils sont encore heureux de cultiver.

L'indication des sources auxquelles M. Kraft a puisé est faite avec cette bonne foi qui décèle un véritable érudit. Il y a joint huit notes importantes et curieuses sur l'origine du nom d'Ansgaire, sur son biographe Rimbert, sur Gualdon, imitateur de celui-ci en vers, sur la vieille et la nouvelle Corbie, sur une vision de l'enfance d'Ansgaire, sur le baptême de Harald, sur le concile d'Allemagne tenu à Aix-la-Chapelle en 831, sur la prise et le pillage de Hambourg en 840, par les Normands

ou Danois, et enfin sur un fragment de la vie de saint Willehad, par Ansgaire. A la suite de cet ouvrage, on trouve le programme en allemand des études très-étendues dirigées par le docteur Kraft.

Histoire anté-diluvienne de la Chine, ou histoire de la Chine jusqu'au déluge d'Yao l'an 2298 avant notre ère, par M. le marquis de Fortia d'Urban, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Paris, 1840. Chez l'auteur, rue de La Rochefoucault, 12. Impr. de Bruneau. In-12 de 524 p.

Il y a une chose au moins autant à admirer dans M. le marquis de Fortia que sa vaste érudition, c'est la fécondité de son esprit, que l'âge semble doubler au lieu de la ralentir. En effet, seulement dans l'année qui vient de s'écouler, il a mis au jour quatre volumes sur la géographie et l'histoire de la Chine, également forts de recherches, de faits et d'appréciations ; et cela sans préjudice de ses autres travaux sur l'histoire de France, qu'il poursuit, malgré ses excursions lointaines, avec un patriotisme auquel n'a rien fait perdre le goût quelquefois puissant pour des histoires étrangères. On voit rarement de carrière mieux remplie; peu aussi sont plus fécondes en utiles résultats. A travers une variété apparente de travaux, il est cependant une idée dominante qui semble régir la carrière littéraire de M. le marquis de Fortia; c'est son goût éveillé de bonne heure pour l'histoire ancienne du globe. A part quelques travaux de détails, mais non moins remarquables dans leur spécialité, tous les grands ouvrages qu'il a entrepris, toutes les grandes publications auxquelles il a attaché son nom, ont eu pour objet de faire connaître l'histoire de ces premiers temps. Tels sont ses dix volumes de Mémoires pour servir à l'histoire du globe, son Essai sur l'origine de l'écriture, sa magnifique réimpression de l'Art de vérifier les dates, son édition des Annales de Jacques de Guyse, et, pour borner là nos citations, son grand ouvrage sur la Chine, dont nous annonçons

aujourd'hui un nouveau volume. C'est une louable persistance, et qui indique une grande suite comme une grande force dans les idées : c'est en poursuivant ainsi, pendant de longues années et sous toutes les formes, un seul et même système, une seule et même idée, que l'on parvient à enrichir la science de résultats incontestés et de vérités irréfutables.

Le nouveau volume publié par M. de Fortia sur la Chine forme un corps complet d'ouvrage avec les quatre autres qui ont été publiés précédemment et dont nous avons rendu compte. Le premier se compose de trois opuscules : un Aperçu des temps anté-diluviens ou antérieurs au déluge d'Yao; la Chronologie de Jésus-Christ; et un Essai d'histoire anté-diluvienne de la Chine. Les deuxième, troisième et quatrième volumes sont consacrés à la description de la Chine et des états tributaires de l'empereur; le cinquième reprend l'histoire antérieure au déluge d'Yao, et le sixième, qui paraît aujourd'hui et qui termine la période des temps anté-diluviens, est exclusivement consacré au règne d'Yao, et finit avec son règne, l'an 2259 avant notre ère. Nous avons vu dans le volume précédent quelle avait été la marche de la civilisation chinoise sous les prédécesseurs de ce prince; M. de Fortia nous montre ici les progrès de l'astronomie pendant le règne d'Yao. Il décrit ensuite le déluge qui arriva sous ce règne, et les travaux faits pour en réparer les maux. Il démontre l'identité des déluges d'Ogigès, d'Yao et de Noé, et termine son ouvrage par l'histoire critique du *Chou-King*, ce livre sacré des Chinois, qui renferme tous les élémens de leur histoire anté-diluvienne, ouvrage fort consulté par l'auteur, et dont il devait par conséquent, pour la solidité même de son système, assurer la valeur et l'authenticité. Nous signalons aussi tout ce que l'auteur dit du père Gaubil, qui, malgré ses préjugés en faveur des théories européennes, a été obligé de rendre hommage à la science astronomique des Chinois. Ce témoignage et celui du père Amiot, joints à la démonstration de M. de Fortia, ne laissent plus de doute sur la haute antiquité de la civilisation chinoise.

ANTIQUITÉS.

Notices sur quelques monnaies inédites de Rheims, par Adrien de Longpérier. — Blois, 1840. Impr. de Dézairs. In-8° de 12 p.

M. de Longpérier est un des jeunes savans qui s'occupent avec le plus de succès de numismatique. Son érudition est en même temps riche et sobre; il a une sagacité qui multiplie les aperçus et les rapprochemens, mais il ne se départ jamais de cette précision qui n'exclut pas la justesse, ne s'interdisant que les développemens oiseux dont il est si facile et si peu profitable d'encombrer toute explication numismatique. La suite des monnaies inédites de Reims qu'il publie aujourd'hui est du plus haut intérêt. S'il est presque impossible de rien apprendre de nouveau en France sur la série des monnaies ou des médailles romaines frappées sur notre sol, il n'en est pas de même des monnaies du moyen âge. Ce n'est que depuis quelques années qu'on s'en occupe avec fruit; aussi chaque jour avons-nous à constater à ce sujet de nouvelles découvertes. Reims, suivant M. de Longpérier, se fait remarquer par la variété et l'intérêt de ses monnaies. Ses pièces mérovingiennes cependant ne sont pas nombreuses; on ne possède que cinq variétés de tiers de sol d'or qui se trouvent décrites dans le catalogue de M. Cartier. En revanche, la série carlovingienne est fort riche; comme les pièces qui la composent ont été publiées, M. de Longpérier se contente d'en rapporter les légendes. Il cite une pièce de Hugues-Capet, frappée à Reims, et portant le mot Rex dans la légende, qui appartient à M. Dassy. A ce sujet, il fait la réflexion que, comme les monnaies de Hugues-Capet, frappées à Paris avec le mot Rex, citées par Leblanc, ne se retrouvent pas, ce denier de Reims est donc la seule pièce connue purement royale du premier Capétien. A partir du XIe siècle, presque toutes les monnaies décrites sont inédites. Elles appartiennent aux comtes de Champagne et aux archevêques de Reims. La der-

nière est de Jean III, fils d'Amaury III, seigneur de Craon et de Marguerite de Flandre, fait archevêque de Reims, en 1355. On n'a point retrouvé encore de pièces des quatre prédécesseurs de Jean III; mais telle qu'elle est, la liste des prélats fournie par M. de Longpérier, au moyen des monumens qu'il a tenus entre ses mains, est le double plus longue que celle laissée par Duby. C'est un service rendu à la science en général et à l'histoire de Reims en particulier.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Tome III, avec un atlas de 40 pl. lithographiées. — Amiens, 1840. XXXI-496 p.

Cette société, qui ne compte que peu d'années d'existence, et n'avait d'abord embrassé dans ses recherches que les monumens du département de la Somme, a obtenu l'autorisation d'agrandir son cercle et de prendre le titre convenable à ses attributions. Le volume qu'elle publie cette année offre un petit nombre de mémoires; mais ils sont d'un haut intérêt, non seulement pour l'histoire locale, mais pour l'histoire de France en général. Tels sont un mémoire sur le manuscrit de Froissart de la bibliothèque d'Amiens, et en particulier sur le récit de la bataille de Crécy par M. Rigollot, et une lettre de M. de Cayrol à M. Rigollot sur le même sujet. Les longues citations empruntées à ce précieux manuscrit servent à rectifier beaucoup d'idées fausses données par les leçons imprimées de Froissart sur le nombre des Français tués à la bataille de Crécy, sur le prétendu ordre donné par Philippe de Valois de massacrer les Gênois qui formaient la première ligne de l'armée, sur la réponse faite par ce roi au châtelain de la Broye, etc. Et d'après la différence qui existe entre le *roman picard* ou *wallon* de ce manuscrit et les textes imprimés, tout porte à croire que celui-ci est le texte véritable écrit dans la langue de l'auteur, et que les autres ont été altérés ou plutôt traduits par les écrivains chargés de la transcription, afin d'en faciliter la lecture à ceux auxquels les formes du *roman pi-*

card n'étaient pas familières. Ces différences dans le langage ne suffisent pas toutefois pour expliquer les variations dans les faits qui sont favorables à l'Angleterre; c'est dans la vie de Froissart et dans ses liaisons avec les princes du parti anglais qu'il faut les chercher depuis.

L'Essai historique sur les arts du dessin en Picardie depuis l'époque romaine jusqu'au XVIe siècle, par M. Rigollot, est un ouvrage considérable auquel se réfèrent les quarante planches de l'atlas. C'est une histoire de l'art particulièrement au moyen âge, qui intéressera tous les Français du nord. M. Duthoit, qui a dessiné les planches, a coopéré à faire voir d'une manière sensible à quel haut degré la statuaire et l'ornementation étaient parvenues dans la vieille France au XIIIe siècle, et combien, jusqu'à la renaissance de l'art païen, elles avaient peu dégénéré.

Il ne nous reste plus à mentionner qu'un Rapport sur les fouilles exécutées au hameau de Saint-Marc par M. Buteux, et des Notes par M. Blin de Bourdon sur ces mêmes fouilles, qui ont produit des documens notables à l'appui de l'opinion de D. Grenier sur l'emplacement de Saint-Marc comme celui de l'ancienne *Setucis*.

Enfin, un Rapport de M. Dusevel sur les archives de la mairie d'Amiens, et une traduction en vieux français de la charte latine accordée en 1209 à la ville d'Amiens, communiquée par M. Lavernier, démontrent de quel intérêt pourrait être la publication de ces archives pour faire connaître l'organisation municipale, la police intérieure et les mœurs des habitans de nos vieilles cités.

Die bambergischen Münzen, u. s. w. Les monnaies de Bamberg décrites et mises en ordre chronologique par Joseph Keller, avec figures. — Bamberg, 1839. In-8° de XVIII-139 p.

La première partie de ce catalogue comprend toutes les monnaies qui ont, à quelque égard, trait à Bamberg, c'est-à-

dire : la monnaie courante frappée par les évêques, les médailles de ces princes, les médailles étrangères qui se rapportent à eux, et enfin les monnaies et les médailles de vacance du siége ; secondement, les monnaies et médailles sur lesquelles on trouve les armes du pays de Bamberg ou le nom de Bamberg ; troisièmement, les pièces étrangères ayant quelque relation historique avec la ville de Bamberg. Ces trois classes sont rangées chronologiquement d'après l'ordre des règnes, de telle façon qu'on trouve d'abord les monnaies purement bambergeoises, ensuite celles qui n'ont qu'un rapport indirect à la ville. A cette partie se trouvent jointes les pièces frappées après la dissolution de l'évêché. La seconde partie contient toutes les médailles qui ont été frappées sur des habitans de Bamberg, c'est-à-dire les médailles de personnages nés dans l'ancien évêché de Bamberg ; secondement, les médailles des personnages revêtus d'emplois civils ou ecclésiastiques dans l'ancien évêché ; troisièmement celles des fonctionnaires du cercle de Franconie à l'élection desquels Bamberg avait part, et enfin des hommes méritans ou considérables qui demeurèrent dans l'évêché après sa dissolution. Cette seconde partie se compose de cent cinquante-et-une médailles accompagnées de notices historiques ; mais elle ne se trouve point dans le présent volume ; l'auteur n'a pu obtenir encore que la moitié des documens nécessaires. Du reste, la première partie forme un tout à elle seule aussi bien que la seconde ; car elle comprend les monnaies ou médailles frappées par les gouvernans ou à leur occasion, tandis que l'autre ne doit comprendre que des médailles relatives à des particuliers. Un talon dessiné en tête du volume sert à estimer la grandeur indiquée pour chaque pièce. Au lieu de décrire les armes des familles, l'auteur a préféré les reproduire, et il n'y a description qu'au cas où ces armes subissent des modifications ou des augmentations. Les notices historiques, indispensables à tout travail de ce genre, sont extraites d'anciens actes tirés des livres de comptes des évêques, ou empruntées aux archives monétaires de Hirsch.

NÉCROLOGIE.

C. G. Kuehn, né le 13 juillet 1754, à Spergau, est mort le 19 juin 1840, à Leipsick. Il étudia dans cette ville sous les professeurs Morus et Ernesti, dont les leçons lui inspirèrent un goût très-vif pour l'étude de l'antiquité, à laquelle il consacra sa vie tout entière. C'est surtout vers les ouvrages des médecins qu'il dirigea ses recherches; et il rendit de grands services à cette branche importante de la littérature. Promu, en 1779, au grade de docteur en philosophie, il soutint, publiquement, en 1781, une thèse sur les philosophes qui, avant Hippocrate, ont cultivé l'art médical. Deux ans après, il fut créé docteur en médecine, et soutint une thèse *De forcipibus obstreticiis recens inventis*. En 1785, il obtint une chaire de médecine à l'Université de Leipsick, avec le titre de professeur agrégé, qu'il échangea en 1801 contre celui de titulaire. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés, nous remarquerons sa grande collection des Médecins grecs, Lipsiæ, 1821, sqq. in-8°; comprenant les œuvres d'Hippocrate, de Galien, d'Arétée et de Dioscoride; une nouvelle édition du *Lexicon medicum*, de Blancard, 1832; des additions à la notice des anciens médecins, donnée dans le volume XIII de la bibliothèque grecque de Fabricius; des Programmes académiques, 1826-1838; et d'autres Opuscula academica, medica et philologica, 2 vol., 1827-28. Les œuvres de Kuehn ont été réunies par M. Callisen dans le *Medicin. Schriftsteller Lexicon.*

Othmar Frank, né le 8 mai 1770 à Bamberg, en Bavière, est mort à Vienne le 16 septembre 1840. Encore jeune, il entra dans l'ordre des Bénédictins de l'abbaye de Banz, et devint, à partir de l'année 1795, successivement professeur de philosophie, de physique, de mathématiques et de théologie. Après la mort du bibliothécaire Schwarz, sur lequel il a publié une notice, en 1797, Frank remplit les fonctions de bibliothécaire jusqu'en 1802, où ayant été nommé professeur de philosophie à Bamberg, il fit ses leçons au lycée de cette ville après

la suppression de l'Académie. En 1805, il se rendit à Nuremberg, où il demeura pendant sept ans; en 1812, il était à Munich. Pendant les années qui suivirent, il alla étudier les langues orientales dans les riches dépôts de Paris et de Londres, jusqu'en 1817, où il fut admis à l'Académie de Munich. En 1821, il fut nommé professeur titulaire des langues persanes et indiennes à l'Université de Würzburg, et en 1826 il alla à Munich occuper une chaire du même genre. Tels sont les principaux événemens de la vie du docteur Frank. Pour compléter cette courte notice, nous indiquerons en peu de mots les ouvrages qui sont sortis de sa plume : 1° La Lumière de l'Orient, 1808; 2° la Perse et le Chili, considérés comme pôles de la latitude physique de la terre, et comme guides pour servir à l'étude de la géographie, 1813; 3° Observations relatives aux manuscrits orientaux de la Bibliothèque de Munich, 1814; 4° Fragmens d'un essai tendant à produire la langue dynamiquement, 1815; 5° Chrestomathia sanscrita, 2 vol. in-4°, 1820-1824; 6° Vyacaranam schôstratshuk grammatica nunc primum in Germania ed. 1823; 7° Vyâsa, journal pour la philosophie, la mythologie et la langue des Hindous, 4 cahiers, 1826; 8° la Philosophie des Hindous, sanscr.-allem., 1835; 9° Sur l'image de l'architecte du monde Visvakarman, trouvée dans l'un des temples taillés dans un rocher près d'Illora aux Indes, 1835. Ces ouvrages sont en allemand et en latin.

JUBILÉ D'HERMANN.

La ville de Leipsick vient de célébrer avec un grand éclat le jubilé de Geoffroi Hermann. On appelle ainsi le cinquantième anniversaire de la promotion d'un savant au grade de docteur. Parvenu aujourd'hui à la soixante-neuvième année de son âge, Hermann a complété aussi son demi-siècle de professorat, depuis sa promotion au grade de docteur en philosophie. Tous ceux qui s'occupent de philologie, des Lettres anciennes et d'archéologie, savent tout ce qu'ils doivent aux travaux de ce savant illustre. Il n'est aucune partie de la litté-

rature antique qu'il n'ait éclairée du double flambeau de son érudition et de sa critique. Infatigable dans ses recherches, sagace dans ses aperçus, difficile dans ses résultats, il a réalisé, ainsi que nous l'avons déjà dit en rapportant le diplôme que lui a décerné le congrès philologique de Gotha, le type du vrai savant. Les qualités du cœur, les vertus de l'âme et la noblesse du caractère en ont fait aussi le modèle de l'homme de bien et du bon citoyen; aussi sa réputation n'a d'égale dans tout le Nord que la profonde considération et l'affection dévouée qu'il inspire à toutes les classes de la population. On avait déjà vu cette année, au congrès de Gotha, jusqu'où va l'estime admirative des savans; mais la solennité qui vient d'avoir lieu à Leipsick présente un bien autre caractère d'amour et de vénération unanime.

C'est le 19 décembre dernier qu'a eu lieu le jubilé d'Hermann. Toute la ville de Leipsick, tous les corps savans et municipaux s'y étaient préparés de longue main. De bonne heure les députations de chaque corporation sont allées lui présenter leurs félicitations. Les premières, comme de raison, ont été la Société grecque et le Séminaire philologique qu'il dirige avec tant de supériorité. Ensuite sont venus les membres de l'Université, qui lui offraient une médaille d'or frappée à son effigie, et portant une inscription commémorative en latin, composée par M. le professeur Bekker. A l'Université ont succédé la députation des quatres Facultés, dont deux, celles de droit et de théologie, ont décerné à M. Hermann les diplômes de leurs honneurs les plus éminens; la députation de la Société allemande, à Leipsick; de l'école de Saint-Thomas; de la Mairie de Leipsick; des curés de village dans l'Éphorie de Leipsick; celle de l'Université de Halle, représentée par MM. les professeurs Gesenius et Bernhardi; de la Pédagogie de Halle, qui avait choisi pour députés MM. les docteurs Eckstein et Triander. L'école de Pforte, les Gymnases de Dresde, de Torgau, avaient aussi envoyé leurs représentans à cette solennité. Mais les députations les plus remarquables ont été celle des libraires de Leipsick, qui, comme té-

moignage de leur reconnaissance pour un savant qui a honoré et enrichi leurs presses, venaient lui offrir une magnifique écritoire en argent avec deux candelabres du même métal; celle des amis de M. Hermann, à Dresde, venus exprès pour lui présenter un vase précieux, orné de la tête d'Homère et de celle de Melpomène; la députation de ses amis, à Leipsick, qui avaient fait faire pour lui, car M. Hermann est grand fumeur, une boîte à tabac pareillement en argent, décorée de plusieurs portraits, ceux de Reiz et de Ilgen, les deux professeurs d'Hermann, et celui d'un de ses plus illustres élèves, M. Thiersch. Enfin, le ministre de l'instruction publique lui-même, M. de Wietersheim, au nom du roi, est venu offrir à l'illustre savant une belle tabatière en or, et un bénéfice de 1,600 francs destiné à faire voyager le fils d'Hermann lorsqu'il aura terminé ses études à l'université de Berlin. Nous ne parlons pas de toutes les félicitations apportées par la presse et par lettres, les poèmes, les épîtres, les ouvrages dédiés à Hermann; toute l'Allemagne littéraire et scientifique a voulu se faire représenter à cette solennité digne d'un autre âge.

A deux heures, un splendide festin a eu lieu dans la grande salle du concert, présidé par M. de Wietersheim, ministre de l'instruction publique. Ce n'a été qu'une longue série de louanges pour le héros de la fête, répétées avec un véritable enthousiasme; et tout le monde a applaudi, comme l'expression propre de ses sentimens, les paroles de M. de Wietersheim, qui a appelé Hermann: homme de l'esprit attique, de la force romaine, du cœur allemand, qui a ravi sa lumière à l'antiquité, en féconde le présent et la conserve à l'avenir. M. Hermann a célébré à son tour les deux précepteurs qui ont dirigé sa carrière, Ilgen à Pforte et Reiz à Leipsick; et a proclamé, avec plus de modestie que de vérité, que s'il y avait quelque chose de bon de lui, c'était entièrement à leurs soins qu'il le devait. Vers la fin du repas, un professeur célèbre par ses travaux sur l'anthropologie, M. Heinroth, s'est levé pour communiquer à l'assemblée un fait assez curieux sur la manière dont Hermann a commencé ses études critiques. A l'âge de

15 ans, M. Heinroth lui avait soumis un recueil de poésies destinées à l'impression; Hermann, les jugeant indignes d'être publiées, les raya toutes. M. Heinroth a ajouté qu'une seule de ces poésies a vu le jour; c'est celle qu'il n'avait pas montrée à son censeur sévère, parce qu'elle avait été composée pour la fête de la dissertation solennelle d'Hermann : *De fundamento juris puniendi*, le 17 octobre 1793. C'était une chanson qui a été réimprimée pour le jubilé d'Hermann, distribuée et chantée en chœur par l'assemblée tout entière. Ces chants ont terminé le repas; et, à la nuit tombante, tous les étudians, qui chérissent M. Hermann autant qu'ils le vénèrent, ont improvisé une ovation aux flambeaux, dans laquelle leur enthousiasme n'a cessé de se manifester par les acclamations les plus chaleureuses et les plus réitérées.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

FÉVRIER.

THÉOLOGIE.

De Pentateuchi versione alexandrina libri tres. Scripsit H. G. J. Thierschius. — Erlangæ, apud Theod. Blaesing, 1841. In-8° de VIII-188 p.

Dans la première partie de cet ouvrage, M. Thiersch traite des règles suivies par les interprètes dans leur traduction, et démontre que les Septante, dans leur travail sur le Pentateuque, ont donné beaucoup de clarté au texte en conservant une grande élégance, et en accommodant leur style à toutes les parties de l'ouvrage. Le second livre est consacré à la manière dont les interprètes ont fait leur traduction. L'auteur recherche d'abord dans quel dialecte ils ont rendu le texte original, et comment, dans ce dialecte, ils ont exprimé les tournures et les pensées hébraïques. Dans le troisième livre, M. Thiersch s'occupe des hébraïsmes admis par les Septante dans la version du Pentateuque en grec alexandrin. Les développemens philologiques ont une trop grande part dans ces trois dissertations pour que nous puissions nous étendre beaucoup à cet égard. Des indices certains du grec parlé à Alexandrie se rencontrent fréquemment dans la traduction du Pentateuque, et fournissent à l'auteur des rapprochemens qui ne manqueront pas d'intéresser les grammairiens et les philologues.

Joannis Maldonati, Societatis Jesu theologi, commentarii in quatuor evangelistas. Ad optimorum librorum fidem accuratissime recudi curavit Fr. Sausen. Tomus I, qui complectitur evangelium Matthæi a cap. I usque ad cap. XVII. — Moguntiæ, typis Floriani Kupferberg. Sumptibus Kirchhemii, Schotti et Thielmanni. 1840. A Paris, chez Méquignon Junior; à Louvain, chez Vanlinthout et Vandenzande. In-8° de XXVII-480 p.

Jean Maldonat, célèbre jésuite, né dans l'Estramadure, entra chez les Jésuites de Rome en 1562, et deux ans après se rendit en France, où il acquit une grande réputation par ses leçons de philosophie et de théologie, et par ses grandes qualités privées. Cet écrivain n'a rien fait imprimer, mais il a laissé un grand nombre de manuscrits, au nombre desquels se trouvaient des commentaires sur les quatre évangélistes. Ce grand et savant travail a été publié très-souvent et dans beaucoup d'endroits différens; mais toutes ces éditions sont remplies de fautes: ce qu'on appelle vulgairement les *parallela loca* y sont corrompus, et les citations grecques et hébraïques s'y trouvent dans un état déplorable. C'était donc rendre un véritable service à la théologie catholique que de rétablir dans toute sa pureté un ouvrage qui a eu un si grand retentissement, et qui honore à la fois l'Église catholique et le savant corps des Jésuites. M. Sausen s'est attaché principalement à en donner un texte aussi pur que possible, à rectifier toutes les citations, et à introduire la plus grande correction dans les fragmens grecs et hébreux qui se rencontrent fréquemment dans le commentaire de Maldonat. Au bas des pages, on trouve une indication exacte de tous les passages employés par l'auteur, et à la marge, des titres donnant le contenu de chaque paragraphe, ce qui rend l'usage de ce livre extrêmement commode. L'ouvrage est dédié à Jean Perrone, illustre jésuite de Rome; c'est assez dire que l'éditeur appartient à l'Église catholique, et que son édition peut être prise avec toute confiance.

Baptismatis expositio biblica historica dogmatica. Scripsit Conr. Stephanus Matthies. Editio nova. Commentatio a theologorum ordine Berolinensi s. v. ornata præmio aucta nunc novisque curis recognita. — Berolini, sumtibus E. H. Schroeder. 1840. In-8° de x-378 p.

Cet ouvrage est divisé en trois parties, dans lesquelles la doctrine du baptême est considérée sous les trois rapports biblique, ecclésiastique et dogmatique. Dans la première partie, après avoir parlé du baptême juif des prosélytes, M. Matthies donne l'explication du baptême de saint Jean, et traite du baptême chrétien, de son institution divine, de sa forme, de ses fins et de ses effets. La seconde partie commence par une histoire du baptême, depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à saint Augustin, histoire qui comprend les opinions dogmatiques des pères orthodoxes et hérétiques sur la nature de la sainte immersion ; un traité sur la manière de baptiser employée par l'ancienne Église, et une histoire de la controverse de saint Cyprien et de saint Étienne. Viennent ensuite la controverse de saint Augustin et de Pélage sur le baptême, une histoire du baptême, le sentiment des théologiens scholastiques, les opinions des hérétiques, et la doctrine des réformés, qui termine la seconde partie. La troisième et dernière partie contient un exposé des religions ethnique, juive et chrétienne; une explication des moyens de purification, et une comparaison du culte ethnique et juif avec le culte chrétien. L'ouvrage se termine par une explication dogmatique du baptême, comprenant l'idée, la forme et le but de cette institution divine. L'esprit qui a présidé à la composition de cet ouvrage est celui du protestantisme, comme on le voit d'après un grand nombre de citations.

Collectionis confessionum in ecclesiis reformatis publicatarum Appendix, qua continentur Puritanorum libri

symbolici. Edidit. Dr H. A. Niemeyer. — Lipsiæ, sumptibus Julii Klinkhardti. 1840. In-8° de VI-113 p.

Dans la collection des confessions des églises réformées donnée l'année dernière par M. Niemeyer, ne figurait pas celle qui est appelée *Westmonasteriensis* ou *Puritana*, parce que l'auteur n'avait pu s'en procurer un seul exemplaire. Mais ayant su postérieurement que la Bibliothèque royale de Berlin possédait trois versions latines de cette confession, il écrivit au bibliothécaire M. Wilken, qui non seulement lui envoya ces trois éditions publiées en Angleterre, Cantabr. 1659, in-8°; Glasg. 1660, in-12; Edinb. 1694, in-12, mais encore y joignit une traduction allemande beaucoup plus ancienne. M. Niemeyer, d'après les indications fournies par cette dernière édition, en fait remonter la composition et l'approbation à l'an 1648; et il a réimprimé textuellement ces catéchismes en latin, sans tenir compte des variantes fournies par les éditions précédentes, parce que ces variantes ne portent que sur l'orthographe, et n'ont aucune espèce d'importance. La seule différence notable qu'il ait remarquée, c'est que, dans tous les passages où l'édition de Cambridge porte l'expression *instrumentum*, les deux autres éditions de Glascow et d'Édimbourg donnent le mot *testamentum*. L'appendix de M. Niemeyer complète donc la collection dont nous parlions plus haut, et que nous avons analysée dans un des numéros de l'année précédente.

JURISPRUDENCE.

Assises de Jérusalem, ou recueil des ouvrages de jurisprudence composés durant le treizième siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre. Tom. Ier. Assises de la haute cour, publiées par M. le comte Beugnot, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres. — Paris, Imprimerie Royale, 1840. In-folio de LXXXVII-655 p.

Les Assises de Jérusalem ont déjà été l'objet de deux publi-

cations dont nous avons instruit nos lecteurs, celles de M. Foucher à Rennes et de M. Kausler à Stutggard. Le monument est certes assez important par lui-même pour qu'une troisième publication soit justifiée par son importance seule; mais malgré l'estime que nous professons pour les travaux de MM. Foucher et Kausler, nous avouerons que, même après eux, il reste encore à faire sur ce sujet, et qu'une main nouvelle était loin d'être superflue pour aider à la correction et à la compréhension du texte. Le volume publié aujourd'hui par M. le comte Beugnot fait partie du Recueil des historiens des croisades décrété par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme devant former un complément indispensable au Recueil des historiens de la France, dont la continuation lui est confiée. Ce volume forme le tome Ier de la section des Lois qui ouvre la collection. M. Beugnot l'a fait précéder d'une Introduction destinée à expliquer l'origine, la nature, le rôle et l'influence des Assises de la haute cour. Cette introduction est un ouvrage aussi remarquable que complet; elle mérite que l'on en fasse l'objet d'une analyse spéciale et approfondie.

L'écrivain signale d'abord en peu de mots les différentes phases de la chute du droit romain en France et de l'établissement du droit féodal, et la difficulté de préciser l'origine de ce dernier régime, œuvre successive de plusieurs générations qui n'a pas demandé moins de quatre siècles pour être terminée. Pour la connaissance même de ce droit arrivé à sa perfection, les monumens originaux manquent. Il n'y a pas de charte ni de loi générale d'établissement, de modification et de constitution; c'est que, sur le sol national, l'édifice avait été construit avec la coutume, l'expérience, les précédens et les mœurs. La féodalité a eu des lois, mais non un code, et on leur obéissait long-temps avant qu'elles aient été rédigées en corps d'ouvrage.

Dans un pareil état, on sent que si une nation se transporte en partie dans un pays lointain pour y fonder une colonie régie par les lois ou les coutumes de la mère patrie, elle se trou-

vera dans la nécessité, comme l'observe M. Beugnot, de déterminer d'une manière précise ses coutumes et ses usages, soit pour les faire connaître aux vaincus, soit pour se les mieux rappeler sur la terre étrangère. C'est ce qui est arrivé aux Français après avoir conquis la Palestine, conquête que l'écrivain n'attribue pas seulement à l'enthousiasme religieux, mais aux intérêts politiques, de la part des chefs, et à l'excitation militaire, de la part des masses. Les croisés donc, après avoir constitué le royaume de Jérusalem sur le plan féodal du royaume de France, procédèrent à la rédaction des lois qui devaient le régir. Quel que soit l'intérêt que présente cette législation pour la connaissance de l'établissement des occidentaux dans l'Orient, son côté le plus précieux c'est de nous fournir le tableau de la législation de l'Europe au XIe siècle, époque où la féodalité avait atteint son apogée. M. Beugnot donne de grands détails sur tout ce qui tient à ces premiers temps de la législation, à sa constitution, à sa rédaction. Il y eut deux codes ou chartes, l'une destinée aux nobles, l'autre aux bourgeois ; ce qui fit naître deux cours : la haute cour pour les nobles, composée de seigneurs, et la cour des bourgeois, composée de jurés pris dans la bourgeoisie. M. Beugnot renvoie à l'introduction de son deuxième volume l'examen des questions que soulève une semblable juridiction municipale au XIe siècle, à une époque où l'organisation municipale n'était pas fort avancée en France.

Mais cette première rédaction des lois du royaume de Jérusalem a péri. M. Beugnot prouve que c'est à tort qu'Étienne de Lusignan, historien de Chypre, et après lui beaucoup d'autres écrivains ont soutenu le contraire. Le texte des lois de Jérusalem a disparu dans la prise de cette ville par Saladin, en 1187. L'auteur examine les effets de la ruine de Jérusalem sur la législation des colonies chrétiennes de l'Orient. La rédaction primitive des lois du royaume d'Orient, objet d'un culte quelque peu superstitieux, était tenue avec soin sous clef, et, par conséquent, consultée par très-peu de personnes. Sa perte matérielle ne fut donc pas d'une grande

conséquence pour la conservation de la législation. L'esprit, si ce n'est la lettre, en fut maintenu dans les souvenirs des jurisconsultes, et dans les habitudes des seigneurs, tous un peu jurisconsultes à cette époque et dans ce lieu, ainsi que le remarque M. Beugnot. « La cour de Jérusalem, transférée à Arce, dit-il, continua d'appliquer, non pas le texte même des assises, mais les coutumes qui en étaient la conséquence et le développement. Cette jurisprudence, qui chaque jour s'affermissait et puisait de nouveaux élémens de force dans les jugemens des cours seigneuriales et dans les méditations et les avis des jurisconsultes habiles et renommés, recueillie et mise par écrit, passa de la Syrie en Chypre, de Chypre à Constantinople, de Constantinople en Morée ; et, se prêtant dans tous ces pays aux usages particuliers des peuples latins, y prit le caractère véritable d'une législation, mais d'une législation flexible qui se pliait sans efforts aux mœurs des nations soumises à son autorité. »

M. Beugnot montre comment, dans le courant du XIIe siècle, se produisit en Europe cette école d'écrivains, qui non seulement donnèrent une forme certaine aux principes de la féodalité, mais qui commencèrent sur ces principes un travail scientifique que les siècles suivans n'eurent plus qu'à étendre. Au treizième siècle, un jurisconsulte habile, Philippe de Navarre, donna le signal d'un même travail en Orient. L'ouvrage de Navarre inspira un autre jurisconsulte, Ibelin, et le livre de celui-ci devint la loi écrite du royaume de Chypre. M. Beugnot entre dans de grands détails sur l'ouvrage de Philippe de Navarre, sur la partie surtout qui traite de la procédure féodale, et observe que c'est seulement dans les ouvrages des jurisconsultes d'outre-mer qu'elle peut être convenablement étudiée; car le régime féodal s'y est maintenu pur de toute modification venue soit de la royauté, soit des communes. Il signale aussi la partie qui concerne les fiefs, sujet de prédilection du jurisconsulte qui en a fixé avec exactitude les principes fondamentaux. Philippe de Navarre avait porté le plus rude coup à la jurisprudence traditionnelle ; Jean d'Ibelin, en s'em-

l'auteur de quelques reproches dont il a été l'objet, et qui portent sur son caractère éminemment féodal, et renfermé exclusivement dans les préjugés de son temps, sans souci, ni soupçon de la législation romaine et de la révolution contemporaine qu'elle apportait dans le droit de l'Europe. Il démontre très-bien que ce respect de la tradition et des usages est ce qui constitue pour nous le prix de Jean d'Ibelin, dont l'intérêt serait nul s'il avait plus de science.

M. Beugnot dans la chute du royaume de Jérusalem et après la perte de toute la Syrie, signale le sort des ouvrages des jurisconsultes syriens, leur influence sur la formation et la destinée du nouveau royaume de Chypre, cette île féodale qui surnageait sur les débris d'une civilisation éteinte. La société féodale de Chypre, hors de la portée des tendances politiques de l'Europe, se maintenait dans les principes du XIe siècle que la Syrie lui avait transmis dans toute leur pureté. Elle les retrouvait dans le livre d'Ibelin et des autres jurisconsultes ses prédécesseurs ou ses commentateurs. Mais comme le commentaire tendait à faire dévier la législation de sa source, les seigneurs de Chypre voulurent la fixer, et pour cela, après un examen et un travail de comparaison approfondis, ils choisirent pour texte le livre d'Ibelin : après en avoir fait le code de leurs lois, ils en jurèrent l'exécution le 16 novembre 1369; souverain honneur pour l'ouvrage d'un jurisconsulte ! Mais par l'effet du temps et de la conquête, les siècles suivans virent successivement s'altérer cette législation, et quoiqu'elle ait plus duré dans cette île que dans aucune autre contrée de l'Europe, cependant elle ne put résister dans le XIVe siècle à la double domination des Vénitiens et des Turcs.

Après ce travail historique, M. Beugnot donne des détails précieux sur la manière dont, grâce aux soins du gouvernement de Venise, les manuscrits des Assises de Jérusalem sont parvenus jusqu'à nous. Il décrit et juge les publications partielles qu'en ont faites à diverses époques le P. Labbe, Du Cange, la Thaumassière, Canciani. Ensuite, il fournit sur les copies manuscrites de ce monument des renseignemens im-

portans par leur nouveauté et leur exactitude, surtout en ce qui concerne la copie exécutée à Venise pour le gouvernement français, qui la destinait à M. Agier, depuis président de la cour royale, lequel préparait une publication des Assises de Jérusalem que ses occupations politiques apparemment ne lui ont pas permis d'exécuter. La Bibliothèque du Roi possède la plus grande partie des manuscrits de ces assises et surtout des Assises de la haute cour. Aussi M. Beugnot a jugé fort inutile de demander à d'autres établissemens étrangers les matériaux de son édition. Parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi se trouve celui de Venise, célèbre par les circonstances et le motif de sa transcription; c'est celui que l'éditeur a pris pour base de son travail en s'aidant d'une autre copie provenant de la Bibliothèque du Chancelier Séguier, qui lui paraît plus ancienne et plus correcte que celle de Venise, mais moins étendue. Ce manuscrit a successivement appartenu au duc de Coislin et à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Français, n° 430, XIV° siècle). La Bibliothèque Royale possède en outre, plus ou moins complets, les manuscrits suivants : 1° Saint-Germain, français, n° 426, petit in-folio de la fin du XIII° siècle, provenant de la Bibliothèque de Harlay, 2° Fonds français, n° $\frac{7142}{1}$, Baluze, 396, in-folio, qui paraît avoir servi à l'édition de la Thaumassière; 3° Dupuy, ancien fonds, n° 652, in-4°. Ces deux derniers sont comparativement récens et semblent être la copie d'un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, dont le texte est loin d'être pur. En complétant et en corrigeant le texte de Venise par ces différens manuscrits, dont l'un, le n° 430 de Saint-Germain, lui semble bien réellement antérieur, le nouvel éditeur a tout droit de se flatter d'avoir introduit dans les Assises de Jérusalem une correction qui est bien supérieure à celle de tous les textes publiés et qui nous paraît définitive.

Voici quelle est la disposition du volume publié par M. le comte Beugnot. Il a placé d'abord l'ouvrage de Jean d'Ibelin, précédé de ses 273 sommaires et divisé en quatre livres; il comprend à lui seul les 432 premières pages. L'éditeur y a introduit toutes les variantes tirées des manuscrits de Saint-

Germain et de la Vaticane capables d'améliorer le texte de Venise, et il a relevé aussi avec soin toutes les variantes affectant seulement la forme des mots, fournissant ainsi un glossaire de la langue de la jurisprudence au XIIIe siècle. Au livre de Jean d'Ibelin succèdent ceux de Geoffroy le Tort et de Jacques d'Ibelin, tous deux abréviateurs de Jean d'Ibelin, comprenant 34 pages. Puis vient le livre de Philippe de Navarre, de 96 pages. Cet ouvrage est suivi de la Clef des Assises de la haute cour, qui est l'extrait des formules principales de Jean d'Ibelin. Enfin le volume est terminé par un ouvrage intitulé le Livre au Roi, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich, sans nom d'auteur, mais qui est évidemment un de ceux qui furent composés sur la jurisprudence de la haute cour. Cependant il n'affecte pas la forme de Jean d'Ibelin et de Navarre : c'est un code formel avec toute la fixité de la loi et non l'hésitation et quelque fois le vague de la dissertation. L'auteur s'y occupe de la royauté que semblent avoir oubliée les jurisconsultes que nous venons de nommer. Il nous instruit des droits du roi, de la reine, de la successibilité au trône, de la régence, et fait vivement regretter que nous n'ayons qu'une partie de son ouvrage, qui, à coup sûr, était beaucoup plus étendu. Le commentaire que M. Beugnot a joint aux textes publiés se compose d'abord de celui de la Thaumassière qu'il a imité pour tous les rédacteurs des Assises. Les notes qu'il a ajoutées ne laissent rien d'indécis et d'ignoré ; il a éclairé les lois par l'histoire locale et contemporaine, et, à la perfection de son travail, on conçoit qu'il ne pouvait être exécuté ainsi que par un savant qui joignît les lumières du jurisconsulte et la science de l'historien. Ce volume inaugure brillamment la collection des Historiens des Croisades ; c'est un noble péristyle à ce nouveau monument auquel l'Académie des Inscriptions a le droit d'être glorieuse d'attacher son nom.

Du système des circonstances atténuantes, depuis son origine, spécialement sous le code de 1832, et des modifications qu'il exige, par C. P. Collard, membre du con-

seil général des Vosges, substitut du procureur général près la cour de Nancy. — Paris, Hingray. Nancy, Grimblot. 1840. In-8° de IV-113 p., plus 2 p. de table.

Cet ouvrage à un double but : 1° signaler les inconvéniens et les abus de la législation actuelle dans l'admission des circonstances atténuantes ; 2° indiquer les mesures législatives propres à remédier au mal. C'est un traité ex-professo et complet sur cette importante partie de notre législation criminelle. L'auteur recherche d'abord les moyens les plus sûrs de proportionner la peine au délit ; et il développe ce principe que le système des circonstances atténuantes, complément nécessaire de toute législation pénale, doit être restreint dans son application, et non pas généralisé dans son action, ni appliqué arbitrairement dans la vue d'affaiblir la pénalité édictée par la loi.

Après avoir tracé l'historique des circonstances atténuantes depuis le Code pénal de 1810 jusqu'à sa révision en 1832, et indiqué, par des tableaux extraits des statistiques officielles, l'usage fait par la magistrature et le jury, du pouvoir modérateur créé par cette dernière loi, l'auteur arrive à cette conclusion, que le législateur, en réalisant cette pensée de Montesquieu : « Moins de sévérité, mais plus de certitude dans les peines, » n'avait compris ni le véritable principe ni la règle de développement des circonstances atténuantes, et que le juge, principalement dans les affaires soumises au jury, en avait fait chaque jour une application plus irrationnelle et plus vicieuse (1).

(1) Il résulte des tableaux statistiques qui accompagnent l'ouvrage de M. Collard, que, dans les affaires soumises au jury, les textes de la loi pénale ont passé dans la répression à l'état d'exception, tandis que l'exception véritable, c'est-à-dire l'atténuation de la peine légale par les circonstances atténuantes, tend graduellement à devenir la règle. Ainsi la proportion, sur cent condamnations, a été, en 1833, de quarante-trois déclarations de circonstances atténuantes ; en 1837 et 1838, cette proportion s'est élevée au chiffre de soixante-neuf et soixante-huit, c'est-à dire dix-neuf pour cent au-dessus de la moyenne des condamnations.

Passant ensuite à l'examen de l'influence du système actuel, 1° sur la répression des crimes; 2° sur la moralité publique, M. Collard démontre par des chiffres que la moyenne des acquittemens, qui était de trente-deux sur cent avant la révision du Code pénal, n'a pas sensiblement varié depuis cette époque : le résultat qu'on s'était promis n'a donc pas été obtenu. Malgré la faculté donnée au jury de diminuer les peines, la répression n'a pas acquis plus de certitude, et le chiffre des acquittemens est resté à peu près le même. Ainsi la société n'a rien gagné en sécurité dans l'application du nouveau système.

La moralité publique s'est-elle améliorée ? — Pas davantage. Peut-on ne pas gémir sur la démoralisation publique, quand on voit deux frères déclarés coupables d'assassinat sur leur père et sur leur mère avec d'atroces détails, condamnés aux travaux forcés, à cause des circonstances atténuantes ? Ne doit-on pas être saisi d'effroi en apprenant que ce fait n'est pas un fait unique, isolé, résultat d'un hasard déplorable; mais que, dans les condamnations prononcées contre les parricides, les circonstances atténuantes ont été admises trente-neuf fois sur cinquante et une, et qu'ainsi l'homme qui a tué son père a pour lui (on rougit de le dire) près de quatre chances contre une d'échapper à son châtiment? D'un autre côté, le sentiment de la justice distributive s'éteint dans les masses quand le public voit prononcer des peines différentes pour des crimes identiques. Enfin les condamnés eux-mêmes, qu'on a voulu moraliser par l'application d'une peine moins sévère, sont loin d'avoir été heureusement influencés par cette diminution des rigueurs de la loi pénale. Ici encore l'expérience a prononcé, les chiffres parlent d'eux-mêmes; non seulement le nombre des crimes augmente dans un progression toujours croissante, mais encore le nombre des récidives s'élève dans une progression plus effrayante encore. C'est qu'en effet, sauf de très-rares exceptions, surtout avec le régime pénitentiaire encore en vigueur, la peine ne moralise pas ceux qu'elle flétrit, et les condamnés sortent des bagnes et des prisons infiniment plus

corrompus qu'ils n'y étaient entrés. Lorsque le sens moral s'est une fois retiré du cœur de l'homme, il y rentre bien rarement; l'intimidation agit seule alors avec succès sur ces natures dépravées, dont l'état normal est la révolte contre la société, et le seul frein la gravité de la peine.

Après avoir signalé le mal, M. Collard cherche les moyens d'y porter remède. Nous ne suivrons pas l'auteur dans le développement des améliorations qu'il indique; nous nous bornerons à rapporter ses conclusions sans les discuter. Partant de ce principe, que les circonstances atténuantes n'ont d'autre but que l'abaissement du minimum de la peine légale, c'est-à-dire une plus grande faculté de proportionner le châtiment au crime, il en tire naturellement cette conséquence, que l'appréciation des circonstances atténuantes doit être enlevée au jury pour être reportée à la magistrature, qui seule prononce la peine définitive. Il voudrait en outre que la déclaration des circonstances atténuantes fût rendue à l'unanimité par une cour d'assises composée de cinq membres, comme avant la loi du 4 mars 1831, et que les magistrats eussent le droit d'appliquer une peine même inférieure au minimum édicté par la loi pénale.

M. Collard termine son ouvrage par l'examen d'une question qui en forme l'appendice nécessaire. Il se demande si, indépendamment des réformes qu'il indique, on ne pourrait pas trouver le moyen de maintenir le jury dans la limite de ses attributions naturelles. Ce moyen consisterait à réformer ou plutôt à étendre dans ses applications l'art. 352 du Code d'instruction criminelle. Cette extension aurait pour résultat d'investir les Cours d'assises du droit d'annuler, en cas de condamnation comme d'absolution, le verdict du jury, pour renvoyer l'affaire à la première session des assises. Les questions traitées par M. Collard ont été discutées avec le soin que méritait leur importance. Jamais on n'avait fait ressortir avec plus de force l'abus des circonstances atténuantes. Les remèdes proposés peuvent être l'objet de controverses sérieuses; on peut différer d'opinion avec l'auteur sur leur efficacité; mais

il n'est personne qui, après avoir lu ce livre, ne reconnaisse la nécessité d'une nouvelle réforme, et on doit savoir gré au magistrat consciencieux qui a eu l'utile courage de dire au gouvernement et au public toute la vérité sur ce sujet.

Notices des principaux arrêts correctionnels rendus par la cour royale de Nancy en matière forestière, depuis la promulgation du Code jusqu'en 1839, avec des notes, par Alfred Gerbaut. — Paris, Aimé-André, Therel, Hingray. Nancy, Grimblot et comp. 1840. In-8° de XI-331 p.

La Cour royale de Nancy, placée au chef-lieu d'une conservation forestière des plus importantes, ayant près d'elle la seule école spéciale du gouvernement, est, par sa position même, appelée a rendre de fréquentes décisions en matière de contravention aux lois sur les eaux et forêts. M. Gerbaut a eu l'idée de rassembler le recueil des principaux arrêts rendus par cette cour sur cette matière. L'époque de la promulgation du Code forestier était le point de départ naturel de cette collection, dont les citations se trouvent ainsi enfermées dans les années 1827 à 1839. Les notices sont classées dans un ordre méthodique, d'après le plan suivi par M. Armand Dalloz, pour la rédaction de son dictionnaire général et raisonné de jurisprudence, et au bas de chacune d'elles sont indiqués les lois, les auteurs ainsi que les arrêts des cours royales et de la cour de cassation, qu'on peut consulter sur la question dont elles présentent la solution.

SCIENCES ET ARTS.

Esquisse d'une philosophie, par M. de Lamenais. — Paris, 1840. Chez Pagnère. Trois vol. in-8° de 415, 452 et 484 p.

Quelle que soit l'opinion sur ce nouvel ouvrage de M. l'abbé

de Lamenais, on n'en doit pas moins se féliciter de voir un esprit de cette force et de cette étendue revenir aux grands travaux, aux ouvrages dont la dimension est en rapport avec l'ampleur de ses idées. Par la forme, les allures et les développemens, ceci rappelle ce monument qui fonda la réputation de l'illustre écrivain, réputation si éclatante que tous les écarts qui ont suivi n'ont pu que la ternir et non la détruire. Non que l'Esquisse d'une philosophie soit pour nous l'égale de l'Essai sur l'indifférence : ce sont deux mondes différens ; il y a une révolution entre les deux, mais l'un et l'autre marquent bien les deux termes de cette carrière commencée dans la charité et finie dans la colère. Ce sont deux phares bien éloignés, quoique tous deux situés au bout du même chemin; dans l'un brûle le flambeau de la foi, dans l'autre celui de la raison : l'écrivain est parti apôtre, il arrive philosophe. Comme c'est le propre du génie, M. de Lamenais est plein d'illusions. En politique, il prêche la haine en croyant recommander l'amour; en philosophie, il va au panthéisme en croyant maintenir la foi. Mais le talent est toujours le même, et l'on se sent l'âme oppressée d'affliction en voyant ces facultés si rares sous l'empire de ces deux sombres divinités, l'orgueil et la vengeance, qui ont privé la religion d'un père de l'église, et le principe monarchique d'un de ses plus nobles champions. Il nous est impossible de croire que M. l'abbé de Lamenais ne fera pas retour à ses opinions premières. Il y a quelque chose de plus fort que l'orgueil, de plus fort que la vengeance, c'est la logique; et c'est elle qui ramènera, nous l'espérons du moins, M. de Lamenais à la vérité. Un esprit qui a si bien su plaider le vrai ne nous paraît pas devoir subir jusqu'au bout le joug du paradoxe et de l'erreur.

Nous allons donner un résumé très-succinct de l'Esquisse d'une philosophie. Nous ne pouvons entrer dans l'examen des innombrables questions que soulève cet ouvrage. D'ailleurs nous devons nous rappeler que notre mission est beaucoup plus analytique que critique.

Dans sa preface, l'auteur établit que l'étude de l'homme est

liée à celle de Dieu, de qui tout découle. Dieu ne se prouve pas, on le sent. Ses lois doivent être étudiées avec maturité : le dogme de la Trinité en ressort de toutes parts. Quant à l'homme, il est à observer dans son organisme, dans son intelligence; comme être passif, comme être actif. Dans le développement de son organisme, l'homme cherche l'utile, de là l'industrie; dans le développement de ses sentimens et en se rapprochant de la divinité, il veut le beau, but de l'art; le vrai, but de la science. L'auteur divise ensuite son ouvrage en plusieurs parties. Il traite d'abord de Dieu et de la création ; de l'univers, manifestation de Dieu, qu'il divise en êtres inorganiques, instinctifs, intelligens; création graduée émanée de Dieu, tendant à revenir à Dieu, s'unissant, se fondant, s'élevant, et où, dans des proportions diverses, se trouvent en tout, distincts et confondus, les trois élémens divins : puissance, intelligence, amour. Après, il étudie l'homme, être organique, et l'homme être intelligent et libre; l'homme dans ses rapports avec Dieu, dont la toute puissance l'a créé, qui l'a éclairé de son Verbe, animé de son esprit, de son amour ; l'homme, dans sa marche progressive vers l'utile, l'industrie; vers le beau, l'art; vers le vrai, la science. Cette dernière partie n'est pas encore traitée; celle relative à l'art forme, pour ainsi dire, un ouvrage à part et bien remarquable surtout par les pensées et le style.

Telles sont les grandes divisions de l'ouvrage. Mais suivons l'auteur dans son argumentation. La philosophie est l'appréciation des connaissances humaines. Comme tout émane de Dieu, et que tout y remonte, entre l'infini éternel, immense, omniprésent, et la créature bornée, mortelle, il y a un point de rapport où la raison humaine doit s'effacer : de là nécessité de la foi; et c'est en partant de cette base, de Dieu, que la raison humaine peut le moins s'égarer. L'infini a trois qualités distinctes, qui se confondent : la puissance, dont procède l'intelligence ou le Verbe, de la puissance et de l'intelligence, l'amour ou l'esprit. Puissance, Verbe, esprit : trinité divine, une et trois.

La création, c'est la communion du fini avec l'infini, de Dieu

avec le monde; les rayons de la divinité, sa puissance, son intelligence, son amour pénétrant la matière et la purifiant : ainsi l'univers reflète Dieu dans sa puissance créatrice, expansive, véritable fluide électrique, et que viennent animer son Verbe, véritable lumière, son amour, véritable calorique. La mort n'est qu'un pas en dehors de nos chaînes. On peut diviser tous les êtres en trois ordres : ceux inorganiques, les plus limités; les êtres organiques instinctifs, qui ont le sentiment de l'individualité; enfin les êtres intelligens, qui ont le sentiment de la conscience, la volonté, le libre arbitre, la parole, la faculté de disposer du mouvement. Tous ces êtres tendent tous à l'infini, tous devront s'unir, se fondre; tous sont sous l'influence de deux principes distincts; l'un agissant, l'autre passif; la force et sa limite la forme; le mâle, la femelle. L'intelligence active de l'homme l'exhausse; mais elle est faillible, elle ne gagne de l'autorité que par l'assentiment de tous. Son amour personnel le rattache à cette terre, mais son amour pour l'humanité le porte au ciel. Comment le fini, la nature mortelle, s'unira-t-elle à l'infini, à la nature divine? C'est ici l'inconnu. Tout doit progresser, de l'organisme à l'intelligence, de l'intelligence à l'amour. Le mal n'est que la résistance à la fusion, à l'unité. Le monde inorganique ne connaît pas la douleur; le monde organique point la mort; et pourtant le monde intelligent est le plus parfait. A l'homme de progresser, de sortir de son nuage d'égoïsme pour se plonger dans la lumière de la charité. L'organisation n'est qu'un instrument limité, en contact avec tout ce qui a forme, force, vie, au moyen de trois trombes, de trois sens : tact, ouïe ou vue; goût ou odorat, de deux principes généraux, l'actif, l'immuable; le passif, le périssable, qui, réunis, forment l'individualité. L'organisme ne peut s'identifier qu'avec le périssable, le passif.

L'homme est organique, il est intelligent : son organisme, c'est la force, la puissance, l'activité qui le pousse; son intelligence, c'est le reflet de la divinité qui l'éclaire, l'état passif. Il veut, parce qu'il est libre. Il a, dans ses rapports avec l'immuable, Dieu, des idées incréées; dans ses rapports avec le

muable, l'univers, des idées acquises par les sens ; de là foi et lumière. Dans ses rapports avec l'homme, par la parole qui lui est donnée, l'organisme n'a que la voix, l'inorganisme le son, et tous deux ont des rapports directs avec le muable. L'intelligence a besoin de la révélation du Verbe, et seulement alors elle est assurée de marcher dans le vrai. Raisonner en partant de soi, du muable, par analyse, c'est être dans le faux; raisonner par synthèse, en partant de l'infini, de l'immuable, c'est être plus dans le vrai. Le jugement tend à dégager l'idée de toute sensation : l'imagination tend à attacher une image sensible à chaque idée. L'amour de l'homme est organique sensuel, ou inorganique divin : le second doit absorber le premier; le premier est stationnaire, il a tout à redouter; le second est progressif : l'espérance est à lui. Au véritable amour s'unit l'intelligence, et l'intelligence du cœur n'est-elle pas la plus avancée? L'amour, l'intelligence s'unissent à la puissance, trois facultés divines, trines comme Dieu. Le beau, c'est ce qu'en même temps perçoivent l'intelligence et l'amour. La force, la puissance provient du père. Il y en a deux chez l'homme : la force organique, l'instinct; la force inorganique, la volonté libre. La volonté, cette appétence de l'infini, est éclairée par l'intelligence, qui a recours à la foi pour avoir un point de départ fixe et certain, et animée par l'amour, qui exige le sacrifice de l'individualité. La volonté, c'est le sacrifice. La force est immatérielle, spirituelle, chez l'homme; sa limite c'est la matière. Dieu se communique à toutes les créations; le rôle de l'homme est de se communiquer à tout l'univers. Le développement de la force, c'est l'activité : l'activité dans la progression des êtres agit comme force spontanée dans l'inorganisme, comme force libre dans l'organisme, comme communication plus intime chez l'être intelligent, par la parole; de là attrait, amour, fusion. L'élément de l'activité, c'est le travail : par le travail, l'homme, de chasseur, est devenu pasteur; de pasteur, agriculteur; d'agriculteur, industrieux. Comment de l'organisme est-il passé à l'intelligence? De lui-même, disent les rationalistes; par l'aide seul de Dieu, disent les théolo-

giens. Futile division : Dieu dit que l'homme progresse, et il progresse ; il résumera la création pour s'unir à Dieu. Nous avons dit que l'homme s'élevait à l'utile par l'industrie ; au beau, par l'art ; au vrai, par la science. L'étude du vrai sera le sujet d'un autre ouvrage. Examinons la théorie de l'auteur sur l'art.

L'art implique deux élémens inséparables : l'élément spirituel ou idéal, dont le type premier est l'infini ; l'élément matériel dont le type premier est le fini. Sa recherche est le beau, manifestation du vrai ; la manifestation est déjà saisie par notre intelligence, qui ainsi est élevée au vrai : ainsi l'art précède la science et le rapport des deux élémens de l'art constitue son harmonie. L'art s'adresse ou à la vue ou à l'ouïe, sens propres de l'intelligence qui nous portent au dehors de nous ; l'imitation n'est qu'un de ses élémens, et ne peut être son principe. L'art s'inspirant par lui-même, l'art pour l'art, c'est un non-sens ; il ne doit avoir qu'un but : le perfectionnement de l'être, dont il manifeste les progrès. Connaître, comprendre l'œuvre divin, c'est la science ; le reproduire sous des conditions matérielles ou sensibles, c'est l'art. L'architecture représente le monde inorganique. Ses lois, comme celles du monde inorganique, sont des lois mathématiques ; seulement la symétrie est une de ses conditions, tandis que la nature est douée de la plus merveilleuse diversité. On peut diviser l'architecture, en architecture religieuse et en architecture civile ; l'une symbole du dogme, l'autre de la société et de ses mœurs. En effet, en suivant les faces de l'architecture, on lit les mœurs des peuples : l'Égyptien, attaché à la terre, pour ses souverains élève d'énormes pyramides ; la Grèce donne à ses temples des lignes pleines du sentiment d'un beau pur et calme ; à Rome, l'architecture a moins de dignité, elle a plus d'ornemens coquets ; car le peuple romain n'avait point l'élévation dans les idées, le dévouement du peuple grec. A Rome, au milieu des constructions particulières du luxe et de la recherche de l'aisance surgit l'art chrétien, ses églises symboliques et ses cryptes, ses couvens et ses cloîtres ; puis les châteaux féodaux escarpés ; puis

quand les peuples reprennent la liberté, les hôtels de ville et leurs beffrois; puis Louis XIV et son *lourd* Versailles. L'art est toujours la forme extérieure des idées. La sculpture correspond au monde organique. Les Égyptiens, arrêtés à des idées de mort, dans leurs sculptures font entrer la momie, leurs oiseaux de sortilèges; les Grecs recherchent en sculpture le type de la beauté humaine; les Romains y introduisent la mémoire de leurs conquêtes. Il fallait à l'art chrétien quelque chose qui parlât davantage au cœur, il le chercha dans l'expression de la figure. A ce sujet, deux types généraux se présentèrent: celui du mal, celui du bien; Satan, le Christ. Le type si ravissant de la femme vierge et mère est tout chrétien. Dans l'ornement des sculptures, ce fut le christianisme qui y introduisit la pensée consolante de la résurrection. L'art d'aujourd'hui est égaré, mais il reparaîtra plus brillant quand les esprits se rallieront à l'unité. La lumière, son pour l'ouïe, est couleur pour la vue: les consonnes limitent les sons, les formes les couleurs, les sens ne sont que les intermédiaires de la perception toute spirituelle. La peinture étendit le domaine de l'art dans ses lignes, elle chercha bientôt à imiter la sculpture. L'art chrétien, en lui faisant négliger le nu (comme l'art étrusque), força à mettre du sublime dans l'expression de la figure, et employa souvent l'or pour idéaliser, isoler. Mais plus tard, l'école italienne descendit un peu de ses sentimens épurés; les vierges de Raphaël n'ont pas le divin de celles de son maître le Pérugin. L'école espagnole rappelle une nation mendiante et orgueilleuse, elle poétise la misère, et montre ses vierges en haillons; l'école française fut toujours privée d'inspiration, toujours raide, correcte, froide. Quant à la danse, elle est un anneau entre la sculpture et la musique; la sculpture exprime les formes, la danse, le mouvement. Enfin, quelle que soit la forme, l'art en tendant au beau est un culte à Dieu. En résumant donc encore en moins de mots la théorie de M. de Lamenais, nous dirons que l'art à deux élémens: l'élément idéal, l'*infini*; l'élément matériel, le *fini*. Son but, c'est le beau, manifestation du vrai, la science scrute, l'art

imite. L'architecture, comme le monde inorganique, a ses lois précises; l'architecture est ou religieuse ou civile : miroir de la société, de ses mœurs et de ses habitudes. La sculpture correspond au monde organique : l'Égyptien sculptait des figures mortuaires; le Grec la beauté humaine; le Romain la puissance. L'art chrétien cherche l'expression des traits, toute la vie de l'âme : les types du Christ et de Satan, du bien et du mal, de la vierge mère, de l'immortalité associée à l'idée de tombeau lui appartiennent. La peinture imita bientôt la sculpture; l'art chrétien y apporta son sentiment, l'école italienne la rendit trop jolie; l'école espagnole trop ravalée, l'école française trop raide. Mais, comme la peinture, comme la sculpture, comme la danse même, cet anneau qui lie la sculpture et la musique, tous les arts enfin qui ont pu dégénérer se perfectionneront dans la voie de progrès vers l'unité divine.

Selon les anciens, la musique est l'expression de l'ordre en toutes choses. La musique ne fut d'abord qu'une déclamation plus accentuée : isolée, c'est une espèce de consonne vague. A la mélodie, voix de l'infini, fut jointe pour l'accompagner l'harmonie, et, déjà touchant à l'unité parfaite, la close au son grave réunit tous les charmes, tous les tons de la musique. La musique devait suivre le progrès; le christianisme lui donna son cachet simple, sublime; mais, comme pour la peinture, il y eut décadence. En peinture, le dessin correct, qui se rapproche de la beauté idéale, voie de l'infini, fut surtout recherché par les véritables artistes; tandis que les autres ne s'attachèrent qu'à la couleur périssable. En musique, il y eut aussi deux écoles : l'une par son naturel voulut parler au cœur, l'autre par son brillant chercha seulement à charmer l'oreille. Mais la musique aussi deviendra un langage commun.

A proprement dire, la poésie, c'est l'art; le vers n'est qu'une de ses cordes. La poésie fut d'abord un élan vers le créateur; puis, chez tous les peuples, produisit le poème, le livre par excellence, le *livre* sur la création, sur Dieu; ensuite des récits glorieux d'un peuple de héros, l'épopée homérique; enfin elle

descend à la personne frappée par le malheur : la tragédie; ou marquée au cachet du ridicule : la comédie. Le rire n'est que la satisfaction intérieure et égoïste que l'on éprouve d'échapper, soi à un ridicule, que l'on observe malignement chez les autres : le rire prend l'expression du mal, il fait grimacer les figures. Sous la forme dramatique, la poésie sympathisa davantage avec les masses, elle les impressionna davantage et en fut plus impressionnée. Tour à tour chez les diverses nations surgirent de remarquables écrivains : en Espagne, l'inventif Lope de Vega; en Angleterre, le profond Shakspeare; en France, le sublime Corneille, le tendre Racine, Molière si philosophe; en Allemagne, Goethe, qui, dans son Faust, montra si bien la plaie du siècle. Un acteur vrai, sensible, est un artiste. La prose des Rousseau, de Chateaubriand, est une véritable poésie. Les deux élémens de l'art oratoire sont le discours et l'action; il dut être originairement la poésie même. L'art oratoire est ou religieux, ou politique, ou civil. C'est le christianisme qui le parfuma de l'onction : nulle éloquence, que l'éloquence religieuse, n'aurait pu faire ce que fit Pierre l'Hermite. Comme modèles de l'art oratoire politique, il faut citer l'énergique Démosthènes, le correct Cicéron, et de longs siècles après, Rienzi, à Rome, Savonarole, les doléances du tiers-état sous les Valois : en 89, en France, l'art oratoire prit un sublime élan; il est aujourd'hui sous l'empire des passions égoïstes. Tout œuvre d'art se compose de deux élémens unis et distincts : l'idée qui affecte l'esprit et l'enveloppe et l'idée qui affecte les sens. Pour bien écrire, il faut déjà sentir le vrai, le beau, et de plus que l'imagination limitée puisse venir colorer le style. C'est dans le vrai, le beau idéal, qu'il faut chercher le vrai, le beau palpables.

Résumé. L'homme est donc essentiellement actif. Il existe pour lui trois ordres d'action unis, puisque l'homme est un, ayant néanmoins des termes différens : l'industrie qui veut l'utile, l'art le beau, la science le vrai. Pour arriver à ces termes, l'homme est doué de facultés, qui, dans leurs premiers échelons, appartiennent à tous les êtres; mais qui, chez l'homme,

s'élèvent merveilleusement. Saisir le beau, forme du vrai, c'est l'art. Le but de tout art, c'est une vision spirituelle. De l'utile, l'homme s'est élevé au beau, à l'art; il s'élève au vrai, à la science; ainsi, attirant tout à lui, il reporte tout à Dieu, vers lequel par ses progrès il tend incessament.

Tel est l'exposé, aussi abrégé que possible, des doctrines de M. l'abbé de Lamenais. Nous le disions en commençant, quelle que soit l'opinion sur son mérite et son esprit, on doit s'applaudir de voir l'auteur ramener ses œuvres aux grandes proportions des ouvrages qui ont fondé sa réputation et sa gloire. Cela nous fait penser que M. de Lamenais a assez des pamphlets et du scandale politique et social. L'Esquisse d'une philosophie est donc à nos yeux, du moins quant à la forme, une transition qui ramène l'auteur à ses premières allures, une marque de son retour dans la plénitude de ses facultés. Cela nous fait augurer un pareil retour dans la vérité de ses premières doctrines.

Histoire physiologique des plantes d'Europe, ou exposition des phénomènes qu'elles présentent dans les diverses périodes de leurs développemens, par J. P. Vaucher, professeur à l'Académie de Genève. Quatre gros vol. in-8°, imprimés sur beau papier grand raisin. Prix: 30 fr. Chez Marc Aurel frères, éditeurs.

L'auteur a pris pour guide, dans l'exposition des familles, M. le professeur De Candolle; quand son *Prodomus*, qui est loin d'être fini, est venu à lui manquer, il a cherché çà et là d'autres guides pour éclairer sa route. Heureusement il a rencontré quelques points brillants, c'est-à-dire des familles décrites par des auteurs placés au faîte de la science, en particulier les *Labiées* de Bentham, les *Graminées* de Kunth, les *Antirrhinées* de Chavannes, etc.; mais ces lumières éparses étaient séparées par des ténèbres plus ou moins profondes, ou, ce qui est la même chose, par des familles et surtout par des genres mal

circonscrits, qui présentaient par conséquent des espèces flottantes, et sur lesquelles il ne pouvait pas généraliser ses observations. M. Vaucher a fidèlement suivi le plan qu'il s'était tracé dès l'origine, et il est resté étranger à tout ce qui concerne la physiologie végétale proprement dite, c'est-à-dire l'organisation intérieure de la plante, de l'écorce, du liber, du bois, du parenchyme, la nature et les fonctions des divers vaisseaux, la marche de la sève, les différens modes de nutrition, de sécrétion, etc., en un mot, cette nombreuse suite de questions qui occupent beaucoup les physiologistes de nos jours, et sur lesquelles les microscopes continuellement perfectionnés donneront sans doute plus tard de grandes connaissances. M. Vaucher a tâché de se faire une idée claire de cette symétrie primitive qui a présidé à la conformation des végétaux, et de laquelle dépendent encore leurs divers développemens; mais il n'a pas pu la ramener à une forme unique, car, au contraire, il a été forcé, surtout dans les *Cryptogames*, d'en supposer autant qu'il y avait de familles distinctes, celle des *Champignons*, celle des *Mousses*, celle des différentes *Algues*, etc.; de même, il n'a pas dû, dans les *Phanérogames*, confondre le type des *Graminées* ou celui des *Liliacées* avec celui des *Crucifères*, ni celui des *Crucifères* avec celui des *Malvacées*, des *Légumineuses*, etc. Il en a donc conclu qu'on ne pouvait se dispenser d'admettre dans les végétaux, comme dans les animaux, un grand nombre de types ou de formations distinctes, et non réductibles; mais qu'il n'en existait pas moins, dans quelques-uns de leurs organes pris séparément, une vraie symétrie, par exemple dans les deux côtés de leurs feuilles, de leurs sépales, de leurs pétales et même de leurs anthères. On trouve aussi quelquefois de la symétrie, mais plus souvent de la régularité dans la disposition relative des divers organes floraux, des corolles, des calices, des étamines et souvent des carpelles. On voit la même régularité dans les insertions variées des feuilles sur les tiges; mais ces insertions ne conservent leur régularité que près de la base, si toutefois les tiges doivent porter des fleurs; car plus haut et dans les inflores-

cences, elles sont modifiées au point qu'il est difficile d'assigner les divers ordres auxquels elles appartiennent. Il y a donc ici un arrangement nouveau, une loi supérieure à la précédente, et qui se rapporte aux fonctions les plus importantes des végétaux, c'est-à-dire à leur fécondation et à leur dissémination. C'est en vertu de cette loi que les diverses soudures s'opèrent, que les feuilles se rapprochent en verticilles, qu'elles se transforment en calices, corolles, étamines, anthères et carpelles, tantôt disposés sur un seul rang, tantôt sur plusieurs, et presque toujours alternes les uns aux autres.

Le but principal de l'auteur dans cet ouvrage, c'est l'exposition des diverses forces vitales qui se développent aux grandes époques de la floraison, de la maturation et de la dissémination. Il faut entendre par ces forces, celles qui donnent naissance à des phénomènes dont nous ne pouvons pas assigner la cause mécanique dans l'état actuel de la science, et qui se manifestent surtout par des mouvemens et des arrangemens dont le but est évidemment la conservation ou la reproduction de l'être. La botanique a, comme toutes les sciences naturelles, une étendue infinie, car le nombre des végétaux actuellement connus approche de quatre-vingt mille, et il doit encore long-temps s'accroître. Or, il n'est donné à personne de réunir, et surtout de voir en pleine vie une telle multitude de plantes; et, quand on le pourrait, il resterait encore à les étudier dans leur conformation, et surtout dans leurs mœurs, c'est-à-dire dans leur organisation supérieure. Mais cet état de choses est très-avantageux pour nous, car, au moyen de cette dispersion indéfinie, chaque homme a auprès de lui un trésor qui lui appartient en propre et dont il peut jouir sans nuire à personne; il y a plus, l'Américain ou l'Européen, en changeant mutuellement de patrie, trouveront chacun à leur portée des végétaux qui leur étaient autrefois inconnus, et s'ils sont botanistes, ils auront un avant-goût de ces jouissances qui entraînent les naturalistes voyageurs à supporter tant de privations et à braver tant de dangers.

C'est une étude pleine d'intérêt et de vie que la botanique

considérée sous le dernier point de vue, qui est un des plus élevés de ceux que la science peut atteindre; sous celui qui consiste à envisager chaque végétal comme un être animé, lequel, indépendamment des diverses propriétés qu'il possède en tant que plante, en réunit d'autres qui lui sont propres, et par lesquelles il se distingue de tous les êtres du même genre. Il est bien vrai que la zoologie manifeste plus hautement dans ses diverses branches les admirables combinaisons d'une intelligence créatrice; mais son étude n'est pas également à la portée de tous; elle exige de plus un appareil d'instrumens et une suite nombreuse d'expériences, et nous rebute souvent par ses opérations sur les êtres qu'elle mutile, dont elle varie les souffrances, et qu'elle fait quelquefois périr avec une désespérante lenteur. « J'ai bien, ajoute l'auteur, quelque regret de couper ces tiges si verdoyantes, et d'endommager avec mon scalpel ces fleurs si brillantes et si admirablement conformées; mais je n'ai pas le sentiment que je les fais souffrir, et je n'assiste à aucun de ces cruels débats entre la vie et la mort, dont les naturalistes d'un autre ordre sont trop souvent les témoins. »

Bibliothéconomie, ou nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques, par L. A. Constantin. Nouvelle édit. — Paris, 1841. Chez Roret. in-12 de 246 p. avec 3 grav.

Cette nouvelle édition de la Bibliothéconomie, publiée pour la première fois au commencement de l'an 1839, a reçu plusieurs additions d'un intérêt et d'une importance qui nous permettent d'en parler comme d'un livre nouveau. On voit aisément que l'auteur, dans une longue pratique, n'a cessé de s'occuper avec le plus grand soin de trouver les moyens les plus simples et les plus sûrs pour bien classer, conserver et administrer un dépôt de livres. Aussi son ouvrage est-il un véritable trésor d'observations pratiques, d'une exécution à la fois facile et sûre, pour préserver une bibliothèque de tout ce qui pourrait nuire à son existence ou à son utilité. Dans une in-

troduction sur la bibliographie, il démontre entre autres choses la différence de la bibliographie littéraire et de la bibliographie matérielle, à laquelle le bibliothécaire doit principalement s'attacher. Puis, entrant en matière, il fait remarquer que les bibliothèques particulières ou spéciales diffèrent essentiellement par leur composition des bibliothèques publiques ou générales; et l'influence de cette diversité sur le classement et l'administration de l'une et de l'autre espèce de ces collections est développée partout où elle doit se faire sentir. Après quelques réflexions fondées et appuyées sur des faits concernant la bibliomanie et la bibliophilie, l'auteur expose dans le plus grand détail toutes les qualités et connaissances nécessaires au bibliothécaire tant d'une bibliothèque particulière que d'une bibliothèque publique; il s'occupe ensuite de l'organisation des bibliothèques et des catalogues, de l'arrangement des formats, de la forme la plus convenable des étiquettes, du numérotage, de l'estampillage, etc. Enfin nous n'avons remarqué aucun point sur lequel M. Constantin n'ait pas donné tous les renseignemens, toutes les règles désirables. L'ancienne édition, traduite en allemand et imprimée deux fois dans la même année, finissait à la page 126 de la nouvelle. A partir de cette page jusqu'à la page 248, on lit un nouveau travail de M. Constantin, dans lequel il examine d'abord tous les principaux systèmes bibliographiques émis jusqu'à ce jour : celui de la Bibliothèque Royale, de la Bibliothèque du Conseil d'état, organisée par Barbier; celui de MM. Brunet, Beuchot, de Fortia d'Urban, Regnault-Warin, Camus, Hinrichs, etc., etc. Puis il traite de la description et de la classification des incunables, des manuscrits, des autographes, des estampes et des médailles. A la fin, il a ajouté une pièce importante, et, d'après ce que nous savons, entièrement nouvelle en France, une Statistique de toutes les Bibliothèques publiques chez l'étranger, travail qui indique l'année de la fondation, le nombre des volumes, et les parties les plus remarquables de plus de trois cents bibliothèques de l'étranger, avec l'indication des ouvrages spéciaux qui ont pour objet les détails sur chacune de ces bibliothè-

ques. Cette partie intéressera tous les littérateurs, comme le reste de cet ouvrage ne manquera pas d'être très-utile à tous ceux qui auront une collection de livres à classer, à administrer et à conserver.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Matthæi Devarii liber de græcæ linguæ particulis. Edidit Reinholdus Klotz. Vol. I. Devarii librum continens. — Lipsiæ, sumptum fecit libraria Baumgaertneri, 1835. Vol. II. Sect. I. Reinholdi Klotz adnotationum partem priorem continens. 1840. Deux vol. in-8° de XXXII-232 et 354 p.

Mathieu Devaris, grec de Corfou, fut élevé dans l'école grecque que dirigeait Jean Lascaris à Rome. En sortant de cette école, il entra dans la maison du cardinal Ridolfo, qui le fit son bibliothécaire, et c'est là qu'il travailla à l'index des commentaires d'Eustathe sur Homère. L'édition de ces commentaires fut commencée à Rome l'an 1542, par les cinq premiers livres de l'Iliade, et ce premier volume se vendit séparément; le caractère est plus gros et plus beau que dans les tomes suivans. Ce fut Nicolaus Majoranus qui entreprit ce travail; et, en 1548, il en obtint le privilége de Henri II. Il est appelé maistre Nicolas Majorana. Le privilége de Charles-Quint fut accordé à Benoît Giunta, imprimeur, et à ses associés, le 14 octobre 1544. Celui du pape Jules III fut aussi accordé à ce même Benoît Giunta et à ses associés, le 12 mars 1550; ce privilége n'était que pour dix ans. Le second volume sur l'Iliade parut en 1550, et fut dédié à Jules III, par Majorana, qui, à la suite de l'épître dédicatoire, a publié des discours sur Homère et sur Eustathe. Dans ce second discours, il avance que Mathieu Devaris est l'auteur de la table, et que son édition a été faite d'après deux manuscrits, dont l'un, assez correct, faisait partie de la bibliothèque du cardinal Ridolfo. L'index de l'édition de Bâle a été fait par Sébastien Guldenbecens

ainsi qu'il est dit au commencement, mais il ne devait pas être très-versé dans l'histoire ecclésiastique, puisqu'il n'a pas su que ὁ παραβάτης signifie toujours Julien l'Apostat. Il met ὁ παραβάτης, ὄνομα κύριον. Le grand travail de Devaris sur les Comtaires d'Eustathe lui valut la place de correcteur des manuscrits grecs de la bibliothèque du Vatican, et une pension qui lui fut conservée par les différens papes qui se succédèrent de son vivant. Mais ce qui fit principalement sa réputation, c'est le traité que nous annonçons aujourd'hui, et qui ne fut publié qu'après sa mort, par Pierre Devaris, son neveu; Rome, 1388, in-4°. Il y en a eu plusieurs éditions, entre autres celle de Reusmann (Leipsick, 1775, in-8°), qui renferme un assez grand nombre de corrections et d'additions.

Cependant, malgré tous ces travaux, le livre de Devaris contenait beaucoup d'erreurs inséparables de toute publication posthume. C'est ce qui a engagé M. Klotz à reprendre cet ouvrage, à le corriger dans toutes ses parties, et à le compléter en le mettant au niveau de la science philologique moderne. Dans le premier volume, il a publié le texte original de Devaris, en le modifiant de la manière que nous avons dite, et en retranchant les additions de Reusmann qui ne lui ont pas paru assez importantes. Dans le second volume, il a réuni tout son travail complémentaire : il n'a encore paru que la première partie de ce supplément; mais elle est plus considérable que le travail de Devaris. Ce dernier, selon l'usage de son temps, a donné beaucoup d'exemples, mais presque toujours sans citations précises. On conçoit toute la peine qu'a dû avoir le nouvel éditeur pour remplir ces lacunes importantes, même après les recherches de Reusmann, qui n'avait fait que faciliter un peu la tâche en donnant quelques indications de plus. On n'attend pas de nous que nous entrions dans un examen même rapide de la partie qui appartient en propre à M. Klotz; un travail sur les particules grecques entraîne nécessairement avec soi une foule de détails minutieux qui échappent à l'analyse, et dont l'examen nous entraînerait dans des développemens beaucoup trop considérables.

Hesiodi, Eumeli, Cinæthonis, Asii, et carminis Naupactii fragmenta collegit, emendavit, disposuit Guil. Marckscheffel Thuringus. Præmissæ sunt commentationes de genealogica Græcorum poesi, de schola Hesiodia, de deperditis Hesiodi reliquorumque poetarum genealogicorum carminibus. — Lipsiæ, 1840. In-8° de XXXII-447 p.

La thèse proposée par une académie pour rechercher, comme on avait fait pour Homère, tous les poèmes et tous les poètes qui s'attachaient au nom ou à une école d'Hésiode, et à en démontrer la différence avec le cycle homérique, a donné occasion à M. Marckscheffel de recueillir et d'examiner tous les restes de la poésie Hésiodique, tant ceux du poète d'Ascra lui-même, que ceux des autres poètes qui semblent s'en rapprocher. Après une description exacte du caractère de la poésie d'Hésiode et de la poésie mythologique et généalogique, M. Marckscheffer examine toutes les traditions mythiques et les combinaisons des savans qui ont contribué à établir l'idée qu'il existe une *école Hésiodique* ou une société et succession de poètes attachés au nom et au genre d'Hésiode en ligne suivie, semblable au cycle Homérique. L'auteur reconnaît bien des analogies entre Hésiode et d'autres poètes généalogiques; mais il ne trouve aucune raison solide pour donner lieu à l'opinion d'une *école* Hésiodique. A partir de la page 87, il explique en détail les sujets et le caractère de tous les poèmes attribués à Hésiode, en détermine autant que possible l'époque et l'auteur, et fait sur chacun des remarques savantes et judicieuses. Pages 216-262, il discute de la même manière les autres poètes généalogiques et leurs œuvres, Eumelus, Cinæthon, l'auteur du carmen Naupactium, Asius, Chersias; puis suivent les fragmens de tous ces poèmes et poètes avec des observations critiques et exégétiques. A la fin de la préface se trouve la collation de de la Théogonie et des travaux avec un manuscrit de Breslau.

Pour des ouvrages de cette nature, nous ne pouvons indi-

quer le contenu que sommairement : car, dans des collections de fragmens et dans des discussions sur des ouvrages perdus, le détail est immense ; et en choisissant l'une ou l'autre partie pour en faire une relation plus explicite, nous risquerions de passer des parties qui intéresseraient davantage nos lecteurs.

Sophoclis Œdipus Coloneus. Ad optimorum librorum fidem iterum recensuit et brevibus notis instruxit Godofredus Hermannus. Editio secunda. — Lipsiæ, apud Ernestum Fleischerum. 1841. In-12 de XXIV-296 p.

Le théâtre tragique grec semble être échu à M. Hermann, qui a fait une étude très-approfondie de cette partie importante de la littérature ancienne, et qui nous donne chaque jour des preuves de ses savantes et profondes recherches. Le nouveau volume que nous annonçons aujourd'hui contient l'Œdipe à Colone de Sophocle. Dans la préface, M. Hermann rend compte des éditions antérieures à la sienne, et parle des différens manuscrits dont il a pu se procurer les variantes, tout en observant que plusieurs leçons importantes avaient échappé à ceux qui avaient consulté ces mêmes manuscrits. Le commentaire philologique occupe le bas des pages et donne un résumé très-curieux de toutes les corrections faites sur le texte de Sophocle. L'habile éditeur, avec sa critique habituelle, discute toutes ces leçons et justifie toujours celles qu'il adopte. Trois index, græcus, latinus et scriptorum, terminent ce volume, qui forme le troisième de la collection complète du théâtre de Sophocle.

Euripidis Phœnissæ. Recensuit Godofredus Hermannus. — Lipsiæ, ex officina I. B. Hirschfeldi. In libraria Weidmannia. 1840. In-8° de XXV-166 p.

De toutes les tragédies d'Euripide, celle qui doit le plus exercer la sagacité des critiques est sans contredit les Phéniciennes. En effet, si, d'un côté, l'on considère l'idée première et l'art du poète, malgré certaines parties qui portent le cachet

d'un grand talent, on trouvera bien des endroits faibles et négligés; si, d'un autre côté, on réfléchit aux moyens d'améliorer ce texte, on verra que les manuscrits, malgré leur nombre très-considérable, offrent si peu de ressources à cet égard, qu'ils semblent différer entièrement les uns des autres, bien loin d'avoir une certaine valeur respective; si enfin on passe en revue les interprètes et les critiques, on observera une coupable négligence chez les uns, et une excessive, mais inutile abondance chez les autres. Sans entrer dans de grands détails à cet égard, on peut citer le célèbre Walckenaer, qui, par son habileté et son érudition, semblait appelé à éclaircir le texte des Phéniciennes, mais qui cependant a complétement échoué dans cette entreprise. Il appartenait à M. Hermann, dont nous avons déjà eu occasion de louer le savoir et la critique, de ramener bien près de sa pureté native le texte des Phéniciennes d'Euripide. Le livre que nous annonçons forme la seconde partie du volume II de la collection complète du théâtre de ce tragique. Dans une préface assez détaillée, l'habile éditeur explique les causes qui ont retenu si long-temps le texte des Phéniciennes dans un état très-défectueux, et développe l'argument historique de cette tragédie. Au-dessous du texte, on trouve le commentaire philologique de M. Hermann, qui discute avec son habileté ordinaire les corrections des éditeurs précédens. Trois index terminent le volume: index græcus, latinus et scriptorum.

Philodemi Rhetorica ex Herculanensi papyro lithographice Oxonii excusa restituit, latine vertit, dissertatione de græca eloquentia et rhetorica notitiaque de Herculanensibus voluminibus auxit, annotationibus indicibusque instruxit E. Gros, studiorum in Academia Parisiensi inspector. Adjecti sunt duo Philodemi libri de rhetorica Neapoli editi.—Paris, 1840. In-8° de CXXXII-246 p. et 4 p. de fac-simile.

Les papyrus d'Herculanum lithographiés à Oxford n'ont

eu jusqu'ici aucune influence sur les recherches philologiques : ils sont tellement hérissés de dépravations et de lacunes, qu'il faut un travail des plus sérieux et des plus pénibles pour en tirer seulement la pensée de l'auteur. Or, la plupart des philologues, qui n'auraient employé ces pièces que comme auxiliaires pour leurs autres études, ont reculé devant tant de difficultés. M. Gros le premier a eu le courage d'affronter une pièce de quarante-cinq petites colonnes et de lui vouer un livre entier. La préface qui porte le titre de : Ad Philodemi de Rhetorica libros dissertatio isagogica, et qui ne contient pas moins de CXXXII pages, commence par une longue nomenclature des orateurs, avec l'indication consciencieuse des principales sources. Le second chapitre de cette introduction : De Rhetorica apud græcos inde ab ortu ejus usque ad Augustum, résume de même, avec un grand soin dans l'allégation des sources, ce que les anciens et quelques savans modernes ont dit sur les différens rhéteurs et classes de rhéteurs. Nous devons toutefois regretter que M. Gros n'ait pas complété ce curieux travail, en faisant dominer cette masse de notices par une idée générale ou rattachée étroitement à l'explication de ce qu'étaient les sophistes du temps de Philodème. Mais il faut signaler le paragraphe : de Rhetorica apud Stoicos, traité avec une application particulière, et pénétrant davantage dans la matière elle-même. Le paragraphe suivant, qui touche Philodomène de plus près, nous apprend qu'Épicure méprisait la rhétorique ; cependant des témoignages irrécusables constatent qu'il a écrit lui-même une rhétorique. Les plus célèbres de sa secte étaient Métrodore, qui a composé un livre contre les dialecticiens, et Hermarque, qui renonça à la rhétorique pour la philosophie. M. Gros parle ensuite de quelques rhéteurs postérieurs à la chute de Corinthe et de l'académicien Charmidas qui avait dit : Rhetorum libros nugis esse refertos, et arrive à la thèse principale, qui comprend l'argument de la rhétorique publiée à la suite, et une notice bibliographique sur les *Volumina Herculanensia*. Le texte de la rhétorique, dont les fac-simile offrent un aspect désolant, est imprimé de

manière à faire voir par des capitales tous les mots et toutes les lettres qui ont dû être restitués par conjecture. Il y en a beaucoup, et sans doute ce travail offrait des difficultés immenses, qui ne peuvent pas être encore toutes résolues; car le langage a quelquefois une forme que personne n'attribuera à l'auteur des belles épigrammes. Du reste, un grand nombre de colonnes se lisent très-bien maintenant et paraissent avoir acquis leur forme primitive. Des notes philologiques et paléographiques placées à la fin du volume rendent compte des motifs qui ont engagé l'éditeur à faire telle ou telle restitution. Ce livre se termine par une table analytique des matières, et par la réimpression de l'édition donnée à Naples, en 1832.

De diis Græcorum fatidicis seu de religione qua Græcorum oracula nitantur. Dissertatio quam scripsit Carol. Robert. Pabst, Erfurtanus. — Bernæ, apud C. A. Jennium, filium. 1840. In-8° de VIII-75 p.

L'origine de toute divination doit être cherchée dans le désir inné de connaître l'avenir. Fondée sur le souvenir conservé du commerce médiat et immédiat de la divinité avec les premiers hommes, cette science a été réduite en art par quelques peuples, et a été pratiquée universellement même par les nations sauvages. Elle consistait d'abord dans une interprétation conjecturale de certains événemens, et a commencé par les phénomènes célestes, ensuite par le chant et le vol des oiseaux, les entrailles des victimes, et des paroles prononcées sans dessein. Ces sortes de divinations, mises en œuvre par les Grecs du temps d'Hésiode et d'Homère, furent les seules autorisées du gouvernement romain. Chez les Gaulois, il y en avait de barbares; leurs règles, contraires à celles des Grecs, portaient sur les circonstances des hommes immolés; aussi furent-elles abolies par les Romains. Le christianisme lui-même ne fut pas ennemi de cette science de l'avenir, et il sanctifia des divinations appartenant à des siècles antérieurs, telles que celle de Tanfana, dieu des Germains, qui ressemblait à la déesse adorée à Pré-

neste, et dont le temple, situé chez les Marses, fut ruiné par Germanicus. La divination n'était pas attribuée au devin, mais à l'esprit du dieu dont on le croyait animé; elle était de deux sortes chez les anciens : l'une autorisée par les lois et la religion, l'autre défendue parce qu'elle tendait à la corruption des mœurs. C'était un des principaux fondemens de la religion des Grecs, qui la distinguaient en naturelle et artificielle.

Une histoire de la divination en général serait une histoire universelle de tous les peuples de l'univers; parce que de tout temps et partout on s'est appliqué à connaître l'avenir. M. Pabst s'est contenté de concentrer ses recherches sur la nation grecque. Prenant cette science à son origine, il montre quelle en fut la nature chez les Grecs, et traite les deux espèces de divinations, artificielle et naturelle. Il s'est attaché surtout à bien définir l'esprit des oracles de Dodone et de Delphes, et à établir, au moyen de l'histoire, quelles furent l'autorité et l'influence de ces oracles. Le travail de M. Pabst est divisé en quatre chapitres : dans le premier, il traite de l'origine et de la nature de la divination en général; le second est consacré à Jupiter, comme maître du destin et auteur de toute divination; le troisième est intitulé : Divination artificielle des Grecs, et le dernier : Divination naturelle des Grecs.

Méthode pour étudier la langue latine, par J. L. Burnouf, membre de l'Institut; lecteur et professeur royal au Collége de France, inspecteur général honoraire des études. — Paris, 1841. In-8° de XII-355 p.

On compte en France quelques hommes qui se sont donné pour mission de proscrire et de faire disparaître le latin. La foule s'est mise à leur suite; mais cela importe peu : car si, en politique, le peuple est souverain, nous croyons difficilement que cette infaillibilité puisse s'étendre à la science et aux lettres; et à coup sûr tel savant ou tel littérateur démocrate aime mieux son avis isolé que celui des masses sur une question d'astronomie, de goût ou de philologie. Mais ce qui af-

flige, c'est que les attaques contre la langue latine viennent de personnes qui, par leur position, devraient cependant bien en comprendre l'utilité; que ce soit, par exemple, à l'école de Droit de Paris, cette ingrate héritière de la Sorbonne, que soient portés les coups les plus violens. Là, d'un côté, on enseigne le droit romain, et de l'autre on proscrit la langue *romaine*. Il nous est difficile d'expliquer cette logique. Heureusement qu'il est plus aisé de soulever les passions que de fausser le bon sens; et le bon sens, sans raisonnement et sans discussion, proclame assez haut l'utilité du latin, non seulement pour la jurisprudence, mais pour la littérature, la poésie, l'éloquence, l'histoire, l'art, pour tout enfin ce qui vit du beau, du grand, du bon et du délicat. Cependant il faut s'avouer que la France est en arrière des autres nations voisines pour la connaissance du latin. Les attaques de quelques-uns, l'indifférence du plus grand nombre en sont la cause; mais il en est une autre à laquelle on a peu fait attention jusqu'ici, c'est l'absence d'une bonne grammaire. Dans l'étude d'une langue, tout dépend des principes, de la manière dont sont considérés et présentés les élémens. Ce sont là les premières impressions; il est nécessaire qu'elles soient justes, vraies, logiques. La moindre erreur dans les affirmations, la moindre obscurité et le moindre désordre dans les préceptes, faussent, fatiguent ou repoussent l'esprit de l'élève. Il faut donc, pour faire une bonne grammaire latine, d'abord une connaissance approfondie de la langue, de son ensemble, de ses détails, de ses finesses, de son génie; il faut réunir la richesse d'érudition qui se représente tous les monumens de l'antiquité, et le goût qui les juge; enfin, être à la fois littérateur, philologue et métaphysicien, pour établir à la fois la valeur des mots, leur forme et leur nature. Voilà ce qui rend l'exécution d'une bonne grammaire si difficile, et voilà ce qui fait qu'un pareil travail, que l'on pourrait juger secondaire au premier coup d'œil, ne peut être entrepris que par quelques hommes qui dominent la matière, et sont maîtres de la langue latine, dans toute son étendue.

Sans contredit, M. Burnouf était en France le savant le mieux préparé pour une tâche aussi importante, grâce à sa connaissance profonde des langues classiques, et de la langue mère, le sanscrit ; à ses études impartiales et assidues de tous les écrits de nos studieux voisins ; à la perfection de son style latin, qui charme les lecteurs de son Salluste, et enfin à une pratique de l'enseignement, à la fois longue et éclairée. En effet, un homme de l'esprit et du savoir de M. Burnouf ne s'assujétit jamais à aucune routine : dans ses leçons, toujours actif, il observe comment les élèves reçoivent ses paroles, et il trouve lui-même la méthode propre à leurs besoins. Il faut donc savoir gré à M. Burnouf de ce qu'il a bien voulu mettre la main à une méthode qui, si elle est suivie par les autres professeurs, marquera une époque salutaire dans les annales de l'Université. Le principe qui a présidé à la rédaction de cette grammaire est développé dans la préface, dont nous rapportons, entre autres, ces paroles d'une haute portée : « J'ai tout consulté, et autant que le plan et le but de mon travail le permettaient, j'ai tout mis à profit. Mais si j'ai fait usage des matériaux étrangers, c'est avec une critique indépendante et un choix parfaitement libre. Les observations que je n'ai pu manquer de recueillir dans un long exercice de l'enseignement, jointes à l'étude comparative des principaux idiomes de la famille dont le latin est une branche, m'ont permis de me former sur beaucoup de points une opinion personnelle. Toutes les idées dont la vérité m'a paru incontestable, qu'elles soient miennes ou qu'elles me viennent d'autrui, je les exprime sous ma responsabilité propre, selon que l'ordre des matières les amène, sans rien discuter, sans rien mettre en problème : le scepticisme et la polémique doivent être sévèrement bannis d'un livre destiné à l'enseignement. Celui-ci est tout pratique, et j'ai eu soin de n'y rien mettre qui ne fût à la portée des plus jeunes intelligences. Toutefois, si les règles que je donne sont simples, elles ne sont pas mécaniques. Le temps n'est plus où l'on n'accordait au jeune âge qu'une mémoire toute passive. Il n'est pas aujourd'hui un maître éclairé qui ne sache

que l'enfant raisonne et qu'il raisonne avec une justesse qui surprend quelquefois les hommes faits, tant qu'on n'a pas laissé pénétrer d'idées fausses dans son esprit. C'est à nous, qui enseignons, de cultiver une faculté si précieuse, et l'étude des langues nous en fournit le moyen le plus direct et le plus infaillible. La grammaire est la logique des enfans, et cette logique ils l'apprennent, pour ainsi dire, sans s'en apercevoir, parce que l'application marche toujours à côté du précepte. L'art est de leur montrer les choses une à une, avec ordre, en passant toujours du connu à l'inconnu, du simple au composé, de ce qui est facile à ce qui l'est moins. La logique grammaticale a son domaine propre dans la syntaxe; mais il ne faut pas croire qu'elle soit étrangère à la théorie des formes. Les mots dont se compose une langue ne sont pas des signes purement conventionnels, inventés séparément, et indépendans l'un de l'autre. Ils forment un ensemble harmonique, dont chaque partie se développe suivant des lois fondées sur les habitudes de notre esprit et sur la nature de nos organes, lois en vertu desquelles une seule racine produit une foule de dérivés qui s'y rattachent comme les rameaux à la branche, et comme la branche au tronc de l'arbre. Le point de vue de cette méthode est donc l'union de l'organisme et de la logique.»

Donnons à présent un aperçu des améliorations les plus saillantes de cette méthode ; car la place nous manque pour la suivre dans son entier et pour apprécier le mérite de toute sa marche. Son caractère principal, c'est qu'elle ne présente pas les formations de mots et les tournures du discours comme des choses conventionnelles et de tradition, plus ou moins isolées, mais qu'elle les montre dans leur analogie, dans leur enchaînement qui les explique mutuellement : ainsi elle encourage les jeunes intelligences et fournit un puissant secours à la mémoire. Ce plan, qui, après tant de travaux scientifiques, paraît si facile à exécuter, offre pourtant de grandes difficultés peu comprises par tous ceux qui n'en font pas eux-mêmes l'essai. L'analogie dont nous parlions est si suivie et lie tellement toutes les parties de la langue, qu'en les analy-

sant, on est forcé d'entrer de plus en plus dans une marche de développement tout-à-fait philosophique. Or, une telle marche ne peut servir à l'enseignement des colléges; il y a même des savans, qui, faute d'avoir évité cet écueil, ont rendu leurs grammaires, d'ailleurs pleines de mérite, peu propres à l'enseignement : nous ne citons que celle d'Auguste Grotefend. Une autre bien connue offre aux juges éclairés l'aspect le plus bizarre : la premiere partie sur les formations y est traitée de la manière la plus *synthétique*, les déclinaisons et les conjugaisons réduites à une seule, etc., la syntaxe d'une manière véritablement *atomistique;* de sorte que des constructions latines étroitement liées et dérivant d'un seul et même principe s'y trouvent dispersées en cinq ou six endroits différens. M. Burnouf a su garder un juste milieu qui ne manquera pas de porter ses fruits pour l'enseignement. Il a lié ensemble tout ce qui pouvait se lier sans entrer dans la philosophie du langage et sans détruire inutilement une charpente qui a duré pendant un grand nombre de siècles, et qui n'a nullement nui aux progrès de l'enseignement. Du reste, les élèves réfléchis et poussés naturellement à pénétrer ce qu'ils apprennent, trouveront dans la grammaire de M. Burnouf tous les élémens qui peuvent les mettre sur la voie d'une connaissance philosophique de la langue latine.

Dans la première partie, c'est surtout l'exposé de la troisième déclinaison et la classification des temps des verbes qui est propre à M. Burnouf ; on trouve ensuite une grande quantité d'indications précieuses qu'on chercherait vainement dans les grands ouvrages scientifiques. Nous résistons au désir d'en extraire quelques-unes, pour laisser aux lecteurs érudits le plaisir de découvrir ces observations lumineuses et fécondes en conséquences et en résultats.

La syntaxe générale, p. 163-191, est un résumé parfaitement clair et pratique de tout le fond de la syntaxe. Cette partie une fois connue, l'élève possédera, pour ainsi dire, les grands traits de la physionomie du discours latin. Quelques lignes sur le participe, qui est entièrement passé sous silence, au-

raient peut-être en quelque utilité. La syntaxe particulière s'attache à ce fond, et présente les exceptions et tous les compléments nécessaires pour une connaissance exacte. Tout le monde tombera d'accord sur les grands avantages de cette division, déjà suivie dans la première partie. Ces règles sont toutes de la plus entière justesse, et nous n'avons à présenter sur aucune, ni doute, ni même une restriction quelconque. Elles sont présentées avec beaucoup de clarté et de précision, accompagnées d'exemples très-bien choisis, et elles sont réunies en chapitres ou paragraphes qui font des ensembles complets. Nous avons toute raison de croire que les lois de la langue latine, présentées de cette manière, doivent procurer aux élèves des connaissances exactes : mais encore faut-il que le maître qui les fait apprendre sache amener les élèves au point de les avoir toujours présentes à l'esprit. La grammaire écrite ne peut mettre qu'une règle après l'autre ; mais il faut que, par la voix du maître, la masse en reste animée dans les jeunes intelligences pour qu'elles trouvent à tout moment ce dont elles peuvent avoir besoin.

A la fin, on trouve un choix de gallicismes. Les mots d'introduction : *Lorsqu'on traduit du français en latin, c'est la pensée qu'il faut rendre*, nous rappellent une méthode qu'un savant professeur a employée avec un grand succès auprès d'une quinzaine d'élèves, mais qu'il n'assure pas être praticable dans les grandes classes. Il faisait analyser dans une série de leçons une infinité de tournures de la langue maternelle, et forçait les élèves de reconnaître que les pensées exprimées par ces tournures pouvaient s'énoncer et se lier encore de beaucoup d'autres manières, le fond restant toujours le même. Ce travail intellectuel excitait beaucoup l'activité des élèves, qui étaient habitués à penser dans leur langue maternelle, et qui envisageaient par conséquent les rapports entre les propositions toujours d'après les tournures habituelles dans leur langue. Une fois pénétrés de la vérité que la pensée est indépendante de la forme d'expression qu'il plaît à telle ou telle langue de lui donner, il produisait des exemples de proposi-

tions comparatives, conditionnelles, etc., et après avoir énuméré les différentes manières dont elles étaient susceptibles d'être présentées, faisait voir que telle tournure est devenue usuelle en latin, telle en grec, telle en allemand, etc. Après avoir préparé ainsi ses élèves, péniblement il est vrai, mais avec un intérêt soutenu de leur côté, ceux-ci comprenaient très-facilement toutes les particularités de la langue latine, les fixaient dans leur mémoire et finissaient par acquérir un bon style, qui, chez quelques-uns, avait un coloris véritablement romain. Le même professeur ne pense pas qu'il soit indispensable aujourd'hui d'apprendre à écrire en latin : mais si l'on désire écrire cette langue sans laisser percer plus ou moins la nationalité moderne, il ne voit pas d'autres moyens pour amener l'élève à penser en latin, première condition de la science d'écrire cette langue.

Plusieurs tables ajoutent à l'utilité de l'excellent ouvrage de M. Burnouf.

Thesaurus poeticus linguæ latinæ, ou Dictionnaire prosodique et poétique de la langue latine, par L. Quicherat. Ouvrage autorisé par le conseil royal de l'Instruction publique. Deuxième édition. — Paris, Amédée Gratiot et comp. Chez L. Hachette. In-8° de xx-1338 p.

Avant le travail de M. Quicherat, le monde savant ne possédait pas un bon dictionnaire poétique de la langue latine. Celui du P. Vanière, le *Gradus* de Noël, le *Thesaurus* de M. Lindemann, n'étaient pas à la hauteur de la philologie moderne, et l'on avait droit de s'étonner que personne ne s'occupât de remplir une lacune si importante dans la littérature latine. Cependant à l'apparition de chaque nouveau dictionnaire, de quelque langue et de quelque genre qu'il soit, on s'attend à trouver une reproduction plus ou moins neuve, plus ou moins habilement dissimulée des travaux antérieurs ; on est habitué à voir les faiseurs de lexiques se copier les uns les autres même jusqu'aux erreurs de citations, et l'on se méfie avec raison de toutes les

nouvelles publications de ce genre. Toutefois nous nous empressons de reconnaître que, principalement ici, les exceptions justifient la règle, et nous pouvons citer à cet égard les savans et précieux recueils des Passow, des Forcellini et des Didot. A cette liste vient se joindre honorablement le nom de M. Quicherat, qui a rendu un service incontestable à l'étude des poètes latins; et, par la pratique que nous avons faite de son dictionnaire, nous croyons pouvoir affirmer, sans crainte d'être démentis par l'expérience, que c'est un travail digne d'être mis sur la ligne des plus riches publications lexicographiques, et qui ne peut manquer de lui faire un grand honneur.

Laissant de côté les dictionnaires de ses devanciers, M. Quicherat est remonté à la vraie source, c'est-à-dire aux originaux, et il s'est résigné à lire tous les poètes qui ont écrit de l'an 500 de Rome à l'an 600 de notre ère, depuis Livius Andronicus jusqu'à Venantius Fortunatus. Il a admis dans son recueil d'abord les écrivains du siècle d'Auguste; il a placé au second rang Lucain, Sénèque, Juvénal, Martial, Stace, Silius Italicus, Valerius Flaccus, etc.; au troisième, les poètes antérieurs à Catulle; au quatrième, les poètes chrétiens et ceux qui font partie des *Poetæ minores;* au cinquième, les poètes qui ont laissé des traités techniques; au dernier, les épigrammes et les inscriptions recueillies par Joseph Scaliger, Pierre Pithou. Grüter, Donati, etc., et déjà publiées en partie dans l'anthologie latine de P. Burmann, ainsi que les fragmens donnés récemment par M. Angelo Mai. Pour un très-petit nombre de mots seulement, réclamés par le besoin des études classiques, il est descendu jusqu'au temps de Charlemagne. Quoique les mots employés par Virgile, Horace et Ovide aient été relevés assez exactement, M. Quicherat a encore trouvé bien des omissions à réparer. Il a de plus entièrement restitué l'époque antérieure. Ennius, Lucile, Varron, sont presque totalement omis dans les dictionnaires poétiques; Lucrèce n'y occupe que fort peu de place; on n'y voit pas figurer ces poètes dramatiques, dont les plus célèbres, Pacuvius et Attius, ont pu exciter à Rome une si grande admiration. Aussi ce livre s'a-

dresse, non seulement aux savans et aux colléges royaux, mais encore aux théologiens et aux élèves des séminaires : ces derniers y verront comment les poètes chrétiens, tels que saint Prosper, Paulin de Nole, Sidoine Apollinaire, et surtout Prudence, ont fait parler la religion naissante, et approprié à des besoins nouveaux les richesses poétiques du grand siècle. Tous les noms d'hommes, de lieux, de choses, employés dans l'Écriture, ont été pris à ces sources; on en trouve un grand nombre qui manquent dans tous les lexiques; les autres ont reçu leur véritable quantité, qui ne présentera plus cette variété infinie qu'elle a reçue dans les temps modernes. Les articles un peu étendus, tels que *Christus*, *Crux*, *Diluvium*, *Maria*, etc., ont été entièrement composés avec des fragmens de poètes anciens. Après la préface de M. Quicherat, où le plan du travail et la méthode de l'auteur sont parfaitement analysés, on trouve une liste des poètes cités en abrégé dans ce dictionnaire, et un tableau des désinences pour la quantité des déclinaisons et des verbes. Cette seconde édition n'est pas une simple réimpression : l'ouvrage a été amélioré dans certaines parties, et contient des corrections et des additions importantes.

M. Tullii Ciceronis de oratore libri tres. Recensuit emendavit interpretatus est Fr. Ellendt. — Regimontii Prussorum sumptus fecerunt fratres Borntraeger. 1840. Deux vol. in-8° de XXVI-596 et de XVI-503 p.

Pendant que M. Ellendt était en Italie, il trouva dans le sacré collége de Rome un manuscrit de Lagomarsini, qui avait recueilli les variantes du *De oratore* de Cicéron, dans plus de soixante et dix manuscrits. De retour dans sa patrie, il mit à profit tous ces matériaux et prépara une édition critique de cet ouvrage du célèbre orateur latin. Dans sa préface, M. Ellendt s'étend très-longuement sur tous les manuscrits qui ont servi à son travail; mais, dans cette longue liste, nous n'avons pas vu qu'il fût question des manuscrits de la Bibliothèque du

Roi à Paris. Nous dirons plus bas quelques mots sur ceux qui se trouvent dans les fonds de ce riche établissement, dont les catalogues n'ont pas été imprimés. La nouvelle édition se compose de deux volumes, ainsi que nous l'avons indiqué sur le titre; le premier contient le texte de Cicéron, et au-dessous la discussion philologique des variantes fournies par les manuscrits, espèce de commentaire critique dont on trouve une table détaillée à la fin du volume; mais c'est véritablement dans le second volume, qui est tout entier de lui, que le nouvel éditeur a fait preuve d'un vrai talent d'analyse et d'une vaste érudition. Ce grand travail porte le titre de *Explicationes*, et est précédé d'une introduction où l'auteur a recherché l'origine et l'occasion de l'ouvrage de Cicéron intitulé *De oratore;* ce volume se termine par une table analytique des matières contenues dans ces explications. Quelquefois, mais rarement, M. Ellendt a reproduit les notes des éditeurs, en ayant soin de mettre leur nom à la fin de chaque extrait. Nous ajouterons ici l'indication des manuscrits que nous avons annoncés plus haut.

1° Supplément latin, n° 201, petit in-folio sur parchemin; l'écriture est italienne et du xv° siècle. Au premier feuillet, la première lettre du mot STUDEO est dorée et historiée. Le manuscrit se termine par cette souscription : *M. Tullii Ciceronis orator explicit feliciter immo Brutus.* 2° Lavallière, n° 1, anciennement 2243, très-grand in-folio de 487 feuillets, du xv° siècle, et en parchemin, lequel contient les œuvres presque complètes de Cicéron. L'écriture est italienne, et ressemble à celle qui a servi de modèle pour les caractères adoptés par les Aldes. Le premier feuillet est enrichi de peintures historiées; et au bas est un écusson d'or à deux bandes d'azur, ayant pour cimier un buste de More. Ce sont les armes d'une illustre famille d'Italie, peut-être bien des Contarini. 3° S. Victor, n° 90, in-folio en papier, de plusieurs écritures, mais toutes du xv° siècle. Les feuillets sont au nombre de 296 et le *De oratore* se trouve au fol. 85. Chaque quaternion de papier est compris dans une feuille de parchemin, selon l'usage adopté pour les

manuscrits en papyrus, tels que le magnifique S. Augustin de la Bibliothèque de Genève. 4° S. Victor, n° 813, in-8° en parchemin. Il y a plusieurs sortes d'écritures du XII° et du XIII° siècle. Dans l'origine, ce manuscrit était beaucoup plus considérable ; car le premier feuillet est coté 176. En tête une note du XV° siècle est ainsi conçue : *Chilz livres est Jaque Bauchant sergant d'armez du Roi et est se residence à Sainct-Quentin en Vermendois*. 5° Sorbonne, n° 483, in-fol. en parchemin. Sur la feuille de garde, on lit : « Ce beau manuscrit du XII° siècle contient quelques ouvrages de Cicéron : 1° De la division oratoire, 2° les quatre livres de l'orateur. » Celui qui a écrit cette note n'était pas très-habile en paléographie ; car le manuscrit est évidemment du XV° siècle, et non du XII°, comme il est dit ici. Tous les manuscrits qui proviennent de la bibliothèque de la Sorbonne contiennent des notes de la même main. On croit que c'est l'écriture d'un libraire nommé Blaises, nom qui se trouve presque toujours à la suite de ces courtes indications. — On peut compléter ces renseignemens par la citation de l'ouvrage de M. Ravaisson sur les bibliothèques de l'Ouest de la France, ouvrage où l'auteur a donné les variantes du *De oratore* tirées d'un manuscrit très-ancien, et dont nous parlons dans ce numéro, p. 151.

LITTÉRATURE MODERNE.

Précis de l'histoire de la littérature française depuis ses premiers monumens jusqu'à nos jours, par M. Nisard, professeur de littérature française à l'École normale. — Paris, 1841. Chez Mme Ve Maire-Nyon. Impr. de P. Dupont. In-12 de 391 p.

Les origines de la littérature française ont été courageusement explorées dans ces derniers temps, et la mise en lumière des poèmes mérovingiens et carlovingiens a ouvert tout un monde nouveau à notre critique philologique et littéraire. On a nié le mérite de ces ouvrages comme composition ; mais il

nous semble difficile d'établir qu'ils n'offrent pas un grand intérêt pour l'étude des mœurs et de la formation du langage. Cependant, en traçant le précis de l'histoire de la littérature française, M. Nisard a négligé à dessein toute cette partie ancienne. Dans le culte dont elle a été l'objet, il ne voit qu'une curiosité de bibliographe et d'antiquaire. « Entre deux difficultés, dit-il, celle d'appuyer sur quelques faits de détails inexplorés ou inconnus des vues ingénieuses, mais contestables, sur la formation et sur les époques oubliées de la littérature française, et la difficulté de donner quelques motifs nouveaux de l'admiration invariable que l'on doit avoir pour ses chefs-d'œuvre, nous avons choisi la seconde, et non pas la moindre peut-être, s'il est vrai qu'il soit plus difficile de reproduire avec quelque nouveauté la thèse commune, que d'en imaginer d'extraordinaires sur des points de critique qui ne touchent personne. » Nous avons un véritable regret à cette détermination ; car nous sommes loin de croire inutiles les monumens négligés par M. Nisard, et, devenues l'objet d'une critique qui sait à la fois comprendre et juger, les œuvres de notre poésie primitive nous auraient fourni à coup sûr les plus curieux enseignemens sur la constitution de la langue et de la poésie française.

Cependant l'auteur remonte assez haut. Son point de départ est le XIIIe siècle, et il recherche l'origine de notre prose et de notre poésie, d'une part dans les chroniques de Villehardouin et de Joinville, et de l'autre dans le roman de la Rose. Cette première partie de l'ouvrage de M. Nisard, appelée époque d'origine et de formation, comprend les XIIIe, XIVe et XVe siècles, et est marquée par les noms de Froissart, de Comines, de Christine de Pisan, de Charles d'Orléans et de Villon. L'auteur apprécie avec vérité, avec finesse, avec nouveauté, le caractère et l'influence de chacun de ces écrivains ; il montre comment chacun d'eux, digne héritier de son devancier, en se transmettant le fond commun, a cependant enrichi ce patrimoine de ses acquisitions propres, augmentant ainsi les trésors de la langue et de la littérature. La deuxième partie, for-

mée exclusivement par le XVIe siècle, est considérée par l'auteur comme l'époque du développement. L'histoire de la poésie est résumée pour lui dans les noms de Marot, de Ronsard et de Malherbe, qui constitue la langue; la prose est représentée par Rabelais et Montaigne. Cette époque est d'un grand intérêt historique; mais l'auteur a tout raison de penser que c'est à tort qu'on a prétendu la mettre au-dessus de la période de perfection qui la suit, pour un mérite trop prisé de naïveté, d'inspiration et de richesse vivace, mais trop inculte. M. Nisard n'en rend pas moins justice aux mérites divers des écrivains appréciés par lui. Il les caractérise avec un grand bonheur de critique et d'expression; et, de la comparaison de leurs écrits avec ceux de leurs contemporains, il sait tirer des inductions précieuses pour l'histoire de notre littérature. En ce qui concerne Malherbe, l'auteur montre bien quelle fut son influence sur son époque et sur la littérature française affadie, faussée et dénaturée par la maladresse de Ronsard et de son école, dans leur imitation peu intelligente des anciens. Un rapprochement hardi et nouveau amène, sous la plume de M. Nisard, le nom de Richelieu à côté de celui de Malherbe, constituant à la même époque avec des qualités et des défauts semblables, l'un, la tyrannie politique, l'autre la domination littéraire. L'écrivain a également des idées nouvelles sur Rabelais. Dans son livre, les uns ont voulu voir une œuvre complète et, dans toutes ses parties, supérieure, fruit d'une combinaison profonde, une et philosophique, où l'intelligence seule du lecteur doit s'accuser de ce qu'elle ne comprend pas. D'autres, ne voyant que ces endroits où le dévergondage de l'imagination semble avoir seul présidé, qualifient l'auteur de fou et lui accordent à peine quelque grain de génie. L'opinion vraie ne serait-elle pas au milieu? se demande M. Nisard. Eh oui, certes! car, ainsi qu'il l'observe avec raison, fort peu d'écrivains sont tout d'une pièce, et on est plus près de la vérité en avouant les inconséquences et les contradictions qu'en cherchant à les expliquer. Il faut s'arrêter, sur le caractère de Rabelais, à ceci qui nous paraît la constatation d'un fait et

l'expression de la vérité sur son œuvre : « Dans son livre, dit M. Nisard, il y a une partie de fantaisie pure, de facétie, de libertinage d'esprit, de farce ; il y a une autre partie d'obscénités, vrai cloaque qui ne peut avoir de qualification en littérature; il y a enfin une troisième partie philosophique évidemment écrite dans un but d'allusion satirique, pleine de bon sens et d'un style très-supérieur, en originalité réelle, en maturité, à celui des deux autres parties. Nous dirons, comme l'auteur, qu'il faut rire de la première, glisser sur la seconde, et admirer la troisième. »

Au XVIIe siècle, arrive l'époque de maturité et de perfection. Dans cette troisième partie de son ouvrage, M. Nisard retrouve la même finesse dans la critique, mais plus de sûreté encore dans ses affirmations : c'est que, dans ce siècle de chefs-d'œuvre, son profond sentiment du beau trouve mieux à s'exercer et à se manifester. Le XVIIIe siècle est appelé par lui époque de transformation avec un commencement de décadence. Il assigne les causes de cette décadence et apprécie le rôle et le caractère de chacun des grands écrivains de ce siècle, fort grand encore en comparaison du nôtre. Enfin, la transition à notre époque, et l'établissement de notre littérature moderne sont saisis avec cette sagacité sévère qui caractérise l'ennemi de la *littérature facile*. On le voit, notre jugement sur cet ouvrage de M. Nisard ressort de son analyse, tout imparfaite qu'elle soit : c'est avoir bien mérité de la littérature que d'avoir resserré, en aussi peu d'espace, autant de saines notions, d'aperçus ingénieux et de préceptes élevés.

Projet d'un dictionnaire provençal-français, ou dictionnaire de la langue d'Oc, ancienne et moderne, etc., par J. Honorat. — Digne, 1840. Chez Repos, impr. libraire. In-8° de 79 p.

C'est un projet qui mérite d'être encouragé, que celui de publier un dictionnaire qui fasse connaître dans tous ses détails cette langue d'Oc que le *Français* n'a vaincue qu'à grande peine, et qui, malgré toutes ses altérations, possède encore

aujourd'hui tant d'originalité et d'énergie. Long-temps seule en possession de la littérature et de la science, la langue romane a été ressuscitée par l'illustre M. Raynouard, et l'on a compris que, dans la révolution qui fit passer le sceptre littéraire entre les mains de la langue d'Oil, il y avait eu plus de bonheur et de hasard que de justice et de logique. Même après les vastes travaux du philologue célèbre que la littérature romane ne saurait jamais regretter assez, on peut cependant encore récolter d'importantes moissons, tant le champ est fertile et riche. Aussi l'idée de M. Honorat doit être accueillie avec faveur, car il ne se propose pas de refaire ce que M. Raynouard a si bien fait. Ce n'est point d'un glossaire historique et littéraire qu'il s'agit, mais d'un dictionnaire usuel et moderne. Son plan est celui-ci : Réunir et donner tous les mots des différens dialectes de cette langue; leur prononciation figurée, leurs synonymes, leurs équivalens italiens, espagnols, portugais, allemands, etc., quand ils ont le même radical, leurs définitions et leurs étymologies; les radicaux avec l'indication des langues qui les ont fournis, et la liste des mots qu'ils ont concouru à former; les prépositions et les désinences avec l'explication du sens qu'elles ajoutent aux radicaux; l'énumération des parties qui entrent dans la composition de chaque outil, instrument, meuble, machine, arme, habillement, etc.; les provincialismes et les gasconismes corrigés; les origines des principales coutumes et institutions; les dates des découvertes et des inventions les plus remarquables avec celles de leurs auteurs; les noms provençaux français et scientifiques dont se composent les trois règnes de la nature avec l'indication des genres, des ordres et des classes auxquels ils appartiennent. M. Honorat compte faire précéder son dictionnaire d'une grammaire qui contiendra un traité sur l'origine et la formation de la langue, un traité sur l'orthographe et les ouvrages imprimés de la langue d'Oc. Dans cette brochure, M. Honorat développe son projet et fait preuve de connaissances philologiques. Il donne aussi un spécimen de son dictionnaire, qui en fait grandement souhaiter l'exécution.

An historical sketch of the progress and present state of Anglo-Saxon Literature in England, by John Petheram. — London, Edward Lumley, 1840. In-8° de VII-180 p.

L'attention croissante qui s'est portée dans ces derniers temps, en Angleterre, sur la littérature anglo-saxonne avait occasionné dans les revues et les journaux anglais la publication de quelques aperçus sur les progrès d'une étude encore toute nouvelle : toutefois il n'avait encore paru sur ce sujet aucun ouvrage complet ; c'était cependant un objet digne d'occuper les historiens de ce pays. Bien des points obscurs seraient éclaircis, bien des usages encore en vigueur aujourd'hui trouveraient leur explication, si l'on pouvait connaître parfaitement ce qui reste de la littérature anglo-saxonne. M. Petheram, en donnant un essai historique qui paraît assez complet, a voulu encourager ces études et même les faciliter : c'est dans ce but qu'il s'est appliqué dans le courant de son ouvrage à indiquer et quelquefois critiquer tous les ouvrages qui peuvent être consultés. En même temps que son livre est une histoire, c'est aussi une bibliographie qui paraît faite avec soin et qui sera d'un utile secours pour tous ceux qui s'occupent de cette partie si intéressante de l'histoire anglaise.

Nouvelles recherches sur les éditions lyonnaises du XVe siècle, par Antoine Péricaud aîné, bibliothécaire de la ville de Lyon, des Académies de Lyon, Turin, Marseille, etc. — Lyon, 1840. Impr. de Mougin-Rusand. In-8°.

M. Péricaud s'est voué à la recherche des éditions lyonnaises du XVe siècle, et nous avons déjà analysé, avec toute l'attention qu'elles méritent, les excellentes notices qu'il a publiées sur ce sujet. La publication que nous annonçons aujourd'hui forme un supplément à cette bibliographie ; elle complète la série des livres de 1473 à 1500. Ce supplément comprend

soixante-cinq ouvrages latins, dont dix-neuf sans date; vingt-trois livres français avec date, et trente-cinq sans date, mais présumés du xve siècle. La plupart des livres latins appartiennent à la théologie; on y trouve cependant deux éditions de Virgile et de Térence. Il faut citer aussi les statuts de l'église de Lyon, publiés sous l'archi-épiscopat du cardinal Charles de Bourbon, et dont M. Péricaud signale la beauté. Parmi les impressions françaises, on remarque une traduction en vers des Vies des Pères, de saint Jérôme; le petit Fardelet des Faits qui contient plusieurs événemens du temps, la destruction de Jérusalem et la mort de Pilate, etc. M. Péricaud fait suivre la mention de chaque livre des notes les plus intéressantes et les plus exactes, non seulement sur la constitution du volume et sur tous les détails bibliographiques qui s'y rapportent, mais encore sur les auteurs des ouvrages et sur la matière dont ils traitent. C'est un véritable modèle de bibliographie.

« On peut évaluer à quatre cents, dit M. Péricaud en terminant, le nombre d'ouvrages que la presse lyonnaise a produits de 1473 à 1500; la presse parisienne en a produit le double pendant la même période. La cause de cette différence est facile à expliquer : Paris avait un Louvre, un parlement, une Sorbonne, des colléges, etc.; Lyon n'avait rien de tout cela, et Lyon ne paraît avoir joui de l'art de l'impression que deux ou trois ans après la capitale. Quant au nombre d'exemplaires que l'on tirait à Lyon de chaque ouvrage, nous n'avons rien trouvé qui pût nous mettre dans le cas de le déterminer. Chevillier, origine de l'imprimerie, p. 73 et 99, et Henry Hallam, Histoire de la littérature de l'Europe, 1,249, nous ont donné le chiffre des exemplaires tirés de quelques livres publiés à Rome et à Venise; ce chiffre varie de 275 à 1,100; on croit même que plusieurs ouvrages n'ont été imprimés qu'à cent exemplaires, tels que le Pline et le Cicéron, publiés à Venise par Jean de Spire. Lambinet, Origine de l'imprimerie, 1,308, dit qu'en général on ne tirait pas à plus de 300; mais ce chiffre est arbitraire, et nous pensons que le nombre des exemplaires variait suivant l'importance ou l'utilité du livre. Nous voyons

par exemple que Robert Gaguin avait fait tirer 500 copies de l'édition de son Compendium publié à Paris, en 1495. Il est présumable que la nouvelle édition qu'il donna à Lyon, en 1497, fut tirée à plus grand nombre, puisque la précédente, malgré les fautes dont elle fourmillait, était déjà épuisée. A l'égard du prix des livres, ce prix devait être le même à Lyon qu'à Paris; nous renvoyons sur ce point aux trois auteurs que nous avons cités, Chevillier, Lambinet et Hallam. »

Deutsche Pandora. Pandore allemande, ou recueil de morceaux sur des objets contemporains par divers auteurs. — Stuttgart, 1840, vol. I-III. Au comptoir de littérature.

L'éditeur de ce recueil a eu l'idée d'engager les notabilités de la littérature allemande à contribuer chacun par un morceau sur des objets relatifs à l'Allemagne ou au peuple allemand, en sorte de faire de la *Pandore* une réunion de preuves de tous les talens littéraires contemporains. Cette entreprise diffère de quelques recueils entrepris récemment en France, en ce que les morceaux littéraires ne sont pas seulement des exercices de l'imagination des auteurs, mais qu'ils ont un fond réel et qu'ils instruisent, comme il convient aux travaux d'une nation sérieuse, qui cherche l'instruction partout, même sous une forme badine et légère. Déjà trois volumes de la *Pandore* allemande ont paru, et il est probable que le recueil deviendra beaucoup plus volumineux. Quelques morceaux sont un peu longs; mais ce défaut en est à peine un aux yeux des Allemands, lorsque d'ailleurs il y a quelque chose à apprendre dans les ouvrages. Nous ne pouvons citer tous les morceaux contenus dans les trois volumes; il faudra nous contenter d'en signaler quelques-uns. — Lettres écrites par diverses personnes pendant la guerre de 1813, et recueillies par Fr. Fœrster. Ces lettres, écrites confidentiellement, sont intéressantes en ce qu'elles nous font connaître l'agitation des esprits et l'opinion publique en Prusse, lors de l'armement général contre la France.

A ces lettres, on peut joindre les Observations sur la guerre en Saxe, dans la même année, par Fr. Kœlle; le Holstein actuel, par Th. de Kobbe; Voyage dans les Sudètes (en Silésie), par Wachsmann; l'Art et les artistes de Munich, par Sœltl; un article semblable sur Dusseldorf, par Immermann; Excursion dans la Forêt Noire, par Bührlen; Excursion en Danemark, par Rellstab; Fulde, par Kœnig; les Allemands à Paris, par Depping; Trèves et Luxembourg, par Duller; Voyage à Mœnel, par Lewald; l'Avocat allemand, par Buchner. Les autres volumes ne tarderont sûrement pas à paraître. Sans doute la nation allemande tiendra à honneur de soutenir une entreprise qui doit donner aux nationaux et aux étrangers un si avantageux échantillon de sa littérature contemporaine.

Rapports au ministre de l'Instruction publique sur les bibliothèques des départemens de l'Ouest, suivis de pièces inédites, par M. Félix Ravaisson, inspecteur général des bibliothèques du royaume. — Paris, 1841. Chez Joubert. Impr. de Schneider et Langrand. In-8° de XIII-418 p.

Par ordonnance royale du 15 mars 1839, M. Ravaisson a été chargé de l'inspection générale des bibliothèques du royaume; par Instruction du mois d'avril de l'année suivante, il était invité à parcourir les départemens de l'ouest de la France. Ce sont les notes de son voyage, sous forme de rapports au ministre, qu'il publie aujourd'hui. Les instructions de M. Ravaisson, qu'il reproduit en tête de ce volume, lui prescrivaient, entre autres choses, de prendre note du nombre des volumes tant imprimés que manuscrits, de leur proportion dans chaque branche de la littérature et des sciences, et des particularités concernant les incunables et éditions rares, les livres sur vélin, etc.; il devait vérifier l'état des catalogues, en hâter et en aider la confection : le ministre appelait surtout son attention sur les richesses manuscrites des bibliothèques départementales; et enfin il recommandait à sa surveillance tout ce qui

concernait l'administration des établissemens existans, et la création d'établissemens nouveaux, là où leur utilité lui serait démontrée.

M. Ravaisson a rempli sa mission avec zèle et intelligence. Il a parcouru une trentaine de villes, ce qui forme, en comprenant les dépôts particuliers d'archives que quelques-unes possèdent en outre de leur bibliothèque, près de cinquante établissemens. Dans ses rapports au ministre qu'il publie aujourd'hui, il donne sur chacun d'eux tous les renseignemens désirables. Il en a retranché ce qui était purement administratif. Nous allons donner le nom des localités visitées par M. Ravaisson, en y joignant une courte notice des particularités bibliographiques qui les concernent.—Tours possède une bibliothèque et un dépôt d'archives ; la bibliothèque est formée des livres provenant de la collégiale de Saint-Martin, de l'abbaye de Marmoutiers, du chapitre de la cathédrale, etc. ; on y compte 35,000 volumes et 1,000 manuscrits. Ceux-ci n'offrent qu'une faible partie de ceux qu'avait catalogués Monfaucon. On y remarque un Évangile du VIIIe siècle, en lettres onciales d'or sur vélin, un Térence du XIIIe siècle, l'Histoire de l'abbaye de Marmoutiers, par dom Martene, en deux volumes in-folio, ouvrage digne de l'impression. Les archives de Tours contiennent des chartes remontant aux Xe et IXe siècles, et des statuts nombreux des corporations d'états et métiers des villes de l'Ouest. Angers : sa bibliothèque, composée de 24,000 volumes imprimés et de 500 manuscrits, n'est qu'un faible débris des richesses qu'elle a possédées. Les manuscrits contiennent pour la plupart des ouvrages de théologie, entre autres ceux d'Hildebert du Mans, d'Hilaire de Poitiers. On y trouve aussi une chronique de Flandre inédite, et le manuscrit de l'histoire de Bretagne de Le Baud, dont les deux premières parties n'ont pas encore été publiées. Les archives d'Angers sont fort riches ; elles possèdent les Cartulaires des abbayes de Fontevrault et de Saint-Florent, et des chartes remontant à l'année 859. Nantes : bibliothèque de 35,000 volumes, et renfermant seulement 60 manuscrits, curieux cependant pour l'his-

toire de la Bretagne et de la ville de Nantes. Les archives de Nantes sont plus riches que sa bibliothèque : elles ont été déjà exploitées par M. de Courson, qui en a tiré le meilleur parti. Rennes : d'après M. Ravaisson, la bibliothèque de Rennes est l'une des plus complètes et des mieux ordonnées qu'il ait vues ; elle a près de 35,000 volumes et 220 manuscrits importans, surtout pour l'histoire de la Bretagne moderne ; entre autres les collections de la tenue des États, de 1567 à 1786, en 93 volumes in-folio ; et les registres secrets du Parlement, de 1555 à 1765, en 39 volumes in-folio : les archives de Rennes sont de beaucoup moins importantes que celles des villes précédentes. La bibliothèque de Quimper contient 9,253 volumes et un seul manuscrit ancien fort précieux, le Cartulaire de l'abbaye de Landevennec, manuscrit du XIe siècle, où l'on trouve les pièces les plus intéressantes. La bibliothèque de Brest présente une grande richesse dans les manuscrits de l'ancienne Académie de marine dont elle a hérité. Saint-Brieuc possède une bibliothèque de 18,000 volumes. A Avranches, on compte dans la bibliothèque 10,000 volumes imprimés, peu importans ; mais il n'en est pas de même des manuscrits, dont quelques-uns sont fort rares et fort curieux. M. Ravaisson a catalogué et décrit les principaux, notamment un manuscrit fort ancien du *de Oratore* et de *l'orator* de Cicéron, qui offre de bonnes variantes ; un manuscrit contenant quatre sermons portant le nom de saint Augustin et d'autres bons sermons anonymes : presque tous les manuscrits d'Avranches proviennent de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. La bibliothèque de Valognes contient 12,000 volumes, et dans ce nombre beaucoup d'éditions incunables : les manuscrits ont peu d'importance. Les archives de Saint-Lô renferment des cartulaires précieux, notamment celui de l'abbaye de Savigny, qui s'étend de l'an 1112 jusqu'à la réunion de la Normandie à la France. A Bayeux, on trouve aussi des cartulaires curieux : celui de la léproserie de Saint-Nicolas de la Chesnaye, qui date de 1138 ; celui de l'église de Bayeux, qui commence à l'an 1066 ; celui de l'abbaye de Longues, du XIIIe siècle. On y trouve aussi un manuscrit de Si-

gebert de Gemblours, du XIIIe siècle, et une Chronique de la même époque, composée par un chanoine de Bayeux. Caen : bibliothèque de 30,000 volumes, parmi lesquels se trouvent 39 ouvrages enrichis de notes autographes du célèbre Bochart. Les manuscrits sont peu importans, et presque tous n'offrent qu'un intérêt local : en revanche, les archives du département du Calvados sont très-riches, elles renferment les trésors de vingt-cinq couvens ; la collection des chartes qu'elles possèdent a été décrite en partie par M. l'Échaudé d'Anisy. On trouve à Falaise peu de volumes imprimés, mais quelques manuscrits curieux, et notamment 24 lettres inédites de Voltaire à Turgot. La bibliothèque d'Alençon le dispute à celle d'Avranches pour le nombre et la valeur des manuscrits. M. Ravaisson signale, parmi les ouvrages inédits, une homélie de Scot Érigène, des extraits de Gui d'Arezzo, plusieurs Vies de saints fort anciennes, un ouvrage de l'abbé de Rancé, et une rhétorique composée par Bourdaloue et écrite de sa main. En outre de ces manuscrits inédits, Alençon possède un manuscrit de Paul Diacre du Xe siècle, et un volume contemporain d'Orderic Vital, complétant le manuscrit connu de cet auteur qui se trouve à la Bibliothèque du Roi. On conserve à Évreux, dans une bibliothèque peu riche du reste, une copie de la correspondance diplomatique pour la paix de Munster, une légende de Thomas Becket et une collection des épitaphes des tombeaux de Port-Royal. Au Havre, la bibliothèque compte 14,000 volumes; le seul manuscrit important est le Majus chronicon Fontanella, recueil de pièces anciennes relatives à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vandrille, manuscrit qui date du XIe siècle. Quant à la bibliothèque de Rouen, elle est la première de la Normandie; déjà riche de 35,000 imprimés et de 1,200 manuscrits, elle vient de faire l'acquisition de la bibliothèque de M. Leber, qui compte 12,000 volumes et 15,000 pièces choisies.

M. Ravaisson a joint un appendice à son ouvrage. Il comprend les variantes du *De oratore* et de l'*Orator* de Cicéron, tirées du manuscrit du Xe siècle de la Bibliothèque d'Avranches et rapportées par l'auteur à l'excellente édition de M. Le-

clerc; deux sermons attribués à saint Augustin, et trois autres sermons anonymes tirés également des manuscrits d'Avranches; une charte de Louis le Débonnaire, prise aux archives de Tours; l'homélie de Jean Scot Érigène sur le commencement de l'Évangile de saint Jean, qui se trouve à la Bibliothèque d'Alençon, morceau assez long qui comprend 22 pages; des vers du même auteur sur sa traduction de saint Maxime, tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal; une épître dédicatoire de Jules Flore à l'impératrice Judith, de la Bibliothèque d'Avranches; une charte de Charles le Simple en faveur de l'abbaye de Saint-Evroult, des archives d'Alençon; l'accommodement d'un procès devant Thibaut, comte de Tours, en 908, tiré des archives de cette ville; les règles musicales d'Encheriade et de Gui d'Arezzo, qui se trouvent à la Bibliothèque d'Alençon; d'anciens catalogues des livres de l'abbaye du Bec au XIIe siècle; un traité anonyme sur l'âme, un opuscule sur les sept arts, l'un et l'autre plus anciens que le XIIe siècle; un fragment de la Somme d'Étienne de Langton; un fragment de l'histoire de Marmoutiers, par dom Martenne, et une lettre de Voltaire à Turgot, faisant partie de celles que l'on conserve à Falaise. Dans cette lettre écrite des Délices, près Genève, le philosophe engage son correspondant à le visiter dans sa retraite, et le dissuade de séjourner à Genève dont il lui fait un fort vilain portrait, et qu'il lui donne comme la ville la plus ennuyeuse du monde.

En détaillant une faible partie des renseignemens qui se trouvent dans les rapports de M. Félix Ravaisson, nous croyons par là en avoir fait le meilleur éloge. Cette publication, par sa nouveauté et sa richesse, est un service de plus rendu à la science par un de ses jeunes favoris qui a déjà su bien mériter d'elle. D'un autre côté, nous espérons que la tournée de M. Ravaisson aura porté ses fruits, en hâtant la confection du catalogue des bibliothèques et des archives de province où se trouvent des trésors dignes de tout l'intérêt des savans, et dont plusieurs sont parfaitement connus par ces Rapports au ministre.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Le Bhâgavata Purâna, ou histoire poétique de Krichna, traduit et publié par M. Eugène Burnouf, membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collège royal de France, etc. T. Ier.—Paris, Imprimerie Royale. 1840. In-fol. de CLXIII-603 p.

Ce volume est le troisième de la collection orientale des manuscrits inédits de la Bibliothèque Royale, traduits et publiés par ordre du Roi. Pour ce travail, qui restera comme un monument de l'excellence des études orientales dans ces derniers temps, la Bibliothèque a fourni à M. Burnouf trois manuscrits, ou pour mieux parler, deux seulement, le troisième en caractères telingas et désigné sous le nom de *manuscrit telinga* (C), étant très-peu lisible et fort incorrect. Les deux manuscrits utilisés sont (A) le n° 1 et (B) le n° 15 du catalogue d'Hamilton. Le premier en caractères dêvanâgaris a été copié à Bénarès, en 1472; il ne contient que le texte, sauf quelques pages sur lesquelles se trouve le commencement du commentaire de Çrîdhara Swâmin, et il est en général correct. Le second, accompagné du commentaire entier, sans date, est en caractères bengâlis, et M. Burnouf ne lui donne pas plus de deux ou trois siècles d'ancienneté. Du reste, il est précieux à cause des corrections et des variantes dont la marge est chargée. Il fournit deux ou trois leçons pour un mot contesté, et sous ce rapport équivaut bien à deux manuscrits. Malheureusement le commentaire est mal écrit, en caractères très-fins et peu nets, enfin difficile à déchiffrer. C'est sur l'accord de ces deux manuscrits, n° 1 et n° 15, que l'auteur a fondé en grande partie son travail; il a pensé qu'une leçon soutenue par le témoignage de ces deux copies avait une grande autorité. Un troisième manuscrit (D) fourni par la Société Asiatique de Paris, et désigné sous le nom de manuscrit de Duvaucel, n'a servi à M. Burnouf que comme source à consulter en cas de leçon douteuse; mais

ce qui a complété le travail de collation basé sur les deux principaux manuscrits de la Bibliothèque Royale, c'est (B) une édition de Calcutta, 1828, dont M. J. Prinsep a fait l'acquisition pour l'auteur. Cette impression comprend le texte et le commentaire placé au-dessus et au-dessous du texte; elle est en général correcte, et se rapproche plus du manuscrit bengâli que du dêvanâgari. De ces cinq copies différentes désignées par les cinq premières lettres de l'alphabet, M. Burnouf fait deux classes formées l'une des manuscrits A et D; l'autre du manuscrit bengâli désigné B, et de l'édition indienne désignée E. Le manuscrit C, comme on voit, en est exclu. « Mais il ne faudrait pas croire, dit M. Burnouf, que les différences qui donnent naissance à ces deux classes indiquent deux rédactions différentes du Bhâgavata, comme on sait que cela a lieu pour le Râmâyana et pour le Raghuvamça. Ce ne sont guère que des variantes portant d'ordinaire sur des mots isolés, rarement sur la totalité d'une stance, et n'affectant pas le sens d'une manière notable. Il n'existe, à ma connaisssance, qu'une seule rédaction du Bhâgavata, et les manuscrits que j'ai eu jusqu'ici l'occasion de consulter s'accordent à nous en donner un seul et même texte. »

Foucher d'Obsonville publia, en 1788, sous le titre de Bagavadam ou doctrine divine, ouvrage indien canonique, la traduction française d'nne version tamoule, abrégé fort succinct de l'original, et n'offrant guère qu'un squelette défiguré du poème sanscrit. M. Burnouf a donc été obligé de renoncer à l'espoir d'en tirer quelque utilité.

Tels sont les secours avec lesquels M. Burnouf a entrepris de nous faire connaître ce poème appartenant à un ensemble d'ouvrages dont on ne possède encore que des fragmens, dont on ignore l'origine et l'histoire, et dont la langue n'est comprise que d'un petit nombre d'érudits. « Les livres nommés dans l'Inde *Purânas* composent, nous dit-il, un ensemble de dix-huit ouvrages, dont les titres sont en général formés du nom d'une divinité, soit que cette divinité passe pour avoir promulgué l'ouvrage qui porte son nom, soit qu'elle y paraisse

comme l'objet d'un culte spécial et exclusif. Le Brâhma Purâna, par exemple, est nommé ainsi parce que c'est, dit-on, Brahmâ qui l'a révélé au sage Marîtchi, tandis que le Bhâgavata tire son nom de Bhagavat, à la louange duquel il est consacré. Ces livres sont très-considérables, et il existe un texte répété dans plusieurs Purânas, qui porte à 400,000 le total des stances dont se compose leur réunion, ce qui donne la masse énorme de 1,600,000 vers. Écrits primitivement en sanscrit, ces volumineux ouvrages ont été depuis long-temps traduits dans la plupart des dialectes vulgaires de l'Inde, et ils sont encore aujourd'hui entre les mains des Hindous de tout rang, qui en font leur lecture habituelle. Un corps d'ouvrages aussi répandu a nécessairement exercé une puissante influence, et les savans les plus versés dans la littérature sanscrite s'accordent à considérer les diverses parties dont il se compose comme très-propres à faire connaître les goûts littéraires de la masse de la population indienne et la direction de ses idées.»

Après quelques recherches sur la date des Purânas, sur leur origine, sur les différentes modifications qu'il ont pu subir, tous points sur lesquels l'état encore peu avancé de la littérature sanscrite ne permet pas de donner une solution précise, M. Burnouf arrive à discuter la question d'origine en ce qui touche le Bhâgavata. Colebrooke, dans son mémoire sur les Vêdas, en avait attribué la composition à Vôpadêva, le grammairien; et il paraît que cette opinion était déjà fort répandue dans l'Inde avant cet orientaliste, puisqu'elle est d'abord mentionnée au commencement du commentaire de Çrîdhara. M. Burnouf, dans un voyage à Londres, en 1833, a en outre trouvé trois petits traités en sanscrit appartenant à la Bibliothèque de la Compagnie des Indes. Le premier a pour but d'établir que le Bhâgavata fait partie des dix-huit Purânas; que c'est un livre inspiré et dont l'auteur est Vyâsa, le compilateur des Vêdas et de la collection puranique. Le second se propose de réfuter la thèse précédente et d'établir que Vôpadêva est l'auteur du Bhâgavata. Le troisième enfin cherche à démontrer que les passages des livres indiens où se rencontre

le nom de Bhâgavata, désignent non le Bhâgavata consacré à la gloire de Bhagavat, mais bien le Dêvîbhâgavata, qui a pour objet de célébrer Dêvî ou l'incarnation de l'énergie de Çiva. M. Burnouf nous donne la traduction de ces trois traités, en résume les faits qui viennent à l'appui de l'opinion de Colebrooke, et cherche par leur secours à préciser l'époque de Vôpadêva. Après cette discussion, l'auteur, sentant le besoin de justifier le choix qu'il a fait du Bhâgavata pour son travail, trace un rapide aperçu de la marche de la science depuis ses premiers pas, et indique quel est le domaine qui doit lui appartenir. Les fruits ne sont pas encore à espérer aujourd'hui, mais si l'on considère tout ce qu'ont produit les travaux jusqu'ici, on se fera une grande idée des lumières que nous promet l'avenir sur l'histoire de l'Inde ancienne. Enfin, pour familiariser son lecteur avec la nature du génie indien, et pour le faire pénétrer dans les procédés de sa composition, M. Burnouf a fait précéder son travail d'une analyse critique générale et d'un sommaire raisonné des trois premiers livres contenus dans ce volume. Malgré la richesse et l'abondance des détails qu'il donne dans sa préface, l'auteur se propose, si le temps et sa santé le lui permettent, de terminer cette traduction, de la faire suivre d'un volume exclusivement consacré aux éclaircissemens dont elle a, dit-il, besoin. Ce seront des notes explicatives, formant un commentaire perpétuel et précédées de plusieurs dissertations dans lesquelles seront examinées les diverses questions de critique auxquelles peut donner lieu une composition de cette étendue. Après avoir décrit et apprécié les manuscrits, base de son édition, après avoir soumis la langue et le style à une critique scrupuleuse, et traité des divers mètres du poème, M. Burnouf nous fait espérer une analyse détaillée, qui mettra clairement au jour le système de l'auteur, et permettra de distinguer d'une manière presque certaine ce qui lui appartient en propre d'avec ce qu'il a puisé dans la tradition ou dans d'autres livres. Ces élémens seront eux-mêmes soumis à l'examen et comparés aux données de même nature qui sont renfermées dans les autres ouvrages principaux de la littérature sanscrite,

Vom Infinitiv besonders im Sanskrit, u. s. w. **De l'infinitif particulièrement en sanscrit. Mémoire syntactique étymologique à considérer comme une tentative de syntaxe sanscrite par le Dr Albert Hoefer. — Berlin, 1840. Librairie de Voss. In-8° de IV-123 p.**

C'est un vide fort grand à remplir dans la science que celui-ci. Une syntaxe sanscrite, c'est ce que réclament depuis long-temps les orientalistes ; mais ce n'est pas un vide facile à combler; car aucun, et des plus savans, n'a encore osé prendre sur lui le fardeau d'une telle responsabilité. L'auteur n'a pas non plus cette prétention; et quoique ce besoin soit l'objet de ses veilles, il ne veut pas que l'on regarde son ouvrage comme un essai direct de syntaxe ou comme un morceau achevé de la théorie entière : il ne faut y voir qu'un pas dans une voie non encore pratiquée. Après avoir exposé quel besoin l'on a d'une syntaxe sanscrite, M. Hoefer examine les rapports de la syntaxe en général avec l'étymologie, et comment toute syntaxe est susceptible de développement et de progrès; ces observations nous conduisent à la syntaxe du sanscrit, dont l'auteur nous donne une caractéristique succincte. Ici se terminent les considérations préliminaires, considérations toutes générales, et ne se liant point étroitement au sujet principal de l'ouvrage, qui est la théorie de l'infinitif, mais destinées à donner un aperçu des élémens mis en œuvre. Le mémoire lui-même est divisé en deux parties; l'une étymologique, où l'auteur s'attache à jeter une lumière plus vive sur les différentes formes de l'infinitif dans les langues mères et sur sa nature primitive ; l'autre syntactique, analysant l'emploi de l'infinitif sanscrit en général, et dans tous les cas particuliers où il y a lieu. Les cas où l'infinitif tient lieu de l'accusatif sont les premiers examinés. Les subdivisions de cette partie sont plus arbitraires et dépendent des mots principaux qui motivent l'emploi de l'infinitif. En terminant, l'auteur traite de l'infinitif jouant le rôle de sujet, de l'infinitif avec l'accusatif, et enfin de la signification passive de ce mode.

VOYAGES.

Reisen und Forschungen in Griechenland u. s. w. Voyages et recherches en Grèce, par H. N. Ulrichs, Dr ph. professeur ordinaire à l'université d'Othon, à Athènes. Tome I. Voyage à Delphes en Phocide et en Béotie jusqu'à Thèbes. Acc. de deux plans. — Bremen, impr. de J. G. Heyse. 1840. In-8° de VIII-264 p.

L'auteur, fixé en Grèce par son emploi, a plus que tout autre la facilité de faire des recherches fructueuses et d'arriver, sous beaucoup d'égards, à des résultats satisfaisans dont ne peuvent se flatter les voyageurs étrangers. Ceux-ci, soit par leur peu d'habitude de la langue du pays, soit en raison du peu de temps qui leur est donné, ne peuvent s'engager dans des observations bien suivies, ni visiter avec toute l'exactitude nécessaire les localités où il serait important de vérifier les points les plus intéressans pour l'histoire de l'ancienne Grèce. M. Ulrichs a fait deux fois le voyage dont le présent volume est le premier fruit ; il a pu même demeurer assez long-temps à Delphes et à Chryso. Cependant il ne faut point s'étonner si son travail n'est pas aussi étendu que semblerait l'exiger un séjour de six années en Grèce : on doit songer que sur lui reposait d'abord le soin d'introduire dans l'ancienne patrie des lettres l'étude de la langue latine, et cette grave mission a réclamé ses premières veilles. Plus libre aujourd'hui qu'il se sent appuyé du zèle de savans, ses compatriotes, il se propose de mettre le public au courant de ses études. Le titre du volume indique assez la nature de l'ouvrage ; en effet, dans un pays où il est impossible de contempler le présent sans le rattacher au passé, tout voyage doit être un composé de tableaux, de rapprochemens et de discussions archéologiques. Le principal objet que s'est proposé l'auteur, c'est d'éclaircir la concordance de la géographie ancienne et de la géographie moderne de la Grèce. Dans cette vue, il ramène sous nos yeux tous les faits

anciens dont les lieux qu'il visite ont été le théâtre, et recherche dans les moindres particularités des mœurs de l'habitant actuel les traces de l'ancienne langue et des anciens usages. Un fait curieux entre autres répandus dans ce livre, c'est la transformation des noms de lieux anciens dans le langage moderne. La langue grecque d'aujourd'hui, telle que le peuple la parle, suit, relativement aux noms de lieux, une loi constante : chaque nom doit avoir une signification ou du moins se rattacher à un mot connu. Il faut toutefois excepter de cette règle les noms étrangers, slaves, bulgares, albanais ou turcs. Ainsi, chez le peuple, Athènes se nomme ἡ Ἀνθῆνα, de ἄνθος, la florissante. Dans une promenade aux environs d'Athènes, M. Ulrichs communiquait à un de ses amis cette observation, et comme celui-ci se montrait incrédule, ils interrogèrent un berger : Πῶς λέγουν τὴν χώραν, lui demandèrent-ils; Τὴν λέγ' Ἀνθῆνα, répondit le pâtre; μὰ ἄνθη δὲν ἔχει : On la nomme la florissante, mais elle n'a point de fleurs. De même Égine se nomme ἡ Εὔγενα, la noble, de εὐγενὴς; Naxos, ἡ Ἀξιά, la digne; Jos, ἡ Νιό, la jeune, de νιός, νέος; Astypalée, ἡ Ἀστροπαλιά, la vieille comme les astres, etc. M. Ulrichs a retrouvé chez les pâtres des montagnes beaucoup d'anciens mots grecs perdus entièrement pour la langue des grecs de Constantinople, pour cette langue que l'on appelle la langue des gens du monde. Ainsi les habitans du Parnasse ne parlent encore aujourd'hui que le grec; l'albanais et le valaque leur sont complètement étrangers, bien que plusieurs endroits portent des noms qui ne sont pas grecs. On trouve même chez ces paysans des racines plus anciennes, dit l'auteur, que le grec ancien parvenu jusqu'à nous, ce qui prouve évidemment l'origine grecque incontestable de ces peuplades. Pour n'en citer qu'un exemple, on dit à Kastri et dans les autres villages voisins du Parnasse δρέμω, aor. ἔδραμα, impérat. δρέμε et δράμε, au lieu du mot usité déjà anciennement τρέχω, ἔτρεξα. — Pour ce qui regarde le Péloponnèse, dont la langue contient, si l'on en croit Fallmerayer (Nähere Begründung d. Gesch. von Morea, p. 106) des élémens slaves, jusqu'à preuve plus décisive on

peut le regarder comme un pays de langue grecque, car le γλῆνα ou γλῖνα, donné comme slave, est formé de γλοιός, et c'est un ancien mot grec qui signifiait jadis comme aujourd'hui de l'argile gluante mêlée de terre grasse ou du suif. Dans ce dernier sens, M. Ulrichs l'a entendu à Cea, et on s'en sert dans le premier en beaucoup d'endroits même hors du Péloponnèse. Le second mot cité comme de même origine est γρεβενό : l'auteur affirme que ce mot n'existe ni pour signifier Sasso (rocher), ni dans aucune autre signification. Montrez au contraire un grand rocher au premier paysan venu, et demandez-lui : Comment nommes-tu cela ? il vous répondra : Ἕνα μεγάλο γρεμνό, et ce mot appartient également à l'ancienne langue grecque. C'est de cette manière que dans toute la Grèce le paysan prononce le mot κρημνὸς ; c'est pourquoi il y a des gens qui écrivent γκρεμνός et γκρεμνίζω ou γκρεμίζω. Quel est le voyageur en Grèce qui n'a point entendu cette exclamation : Γκρεμίσου ! Le livre de M. Ulrichs est fécond en détails et consciencieusement exécuté. Delphes et ses environs sont le principal objet du volume, aussi avons-nous à la fin un plan de l'ancienne Delphes et un plan des ruines qui en occupent aujourd'hui le site. Un court supplément s'y rattache ; il donne des détails sur les fouilles qui ont fait découvrir les fondations des quatre temples de cette ville.

HISTOIRE.

Θουκυδίδης. Thucydidis historia belli Peloponnesiaci cum nova translatione latina, F. Haasii, professoris academiæ Vratislaviensis. Accedunt Marcellini vita, scholia græca emendatius expressa, et indices nominum et rerum. — Paris, Firmin Didot. 1840. In-8° de VII-388 p. ; les scholies 145 p.

Tous ceux qui font un essai sérieux de traduire un auteur grec en latin s'aperçoivent bientôt que la langue latine leur fait défaut dans les tournures les plus expressives ou les plus

délicates, et ils ne pourront s'empêcher de penser souvent au résultat qu'Aulu Gelle a trouvé dans sa comparaison des comédies grecques avec les imitations des poètes latins. En lisant nos pièces, dit-il, elles nous paraissent pleines d'esprit et d'une élégance inimitable : *At enim si conferas et componas græca ipsa unde illa venerunt, oppido quam jacere et sordere incipiunt quæ latina sunt : ita græcarum fabularum, quas æmulari nequiverunt, facetiis atque luminibus obsolescunt.* Cet *æmulari nequiverunt,* prononcé par un juge compétant sur les Térence et les Plaute, frappe encore bien plus les traducteurs latins d'aujourd'hui, surtout dans un auteur comme Thucydide, qui, par son âpre concision, a déjà irrité contre lui les anciens critiques. Il fallait un savant aussi profondément versé dans la langue latine, un connaisseur aussi accompli de tous ses ressorts les plus secrets, que l'est M. Haase, pour s'engager dans une lutte aussi inégale; nous avons vu et comparé avec le grec une grande partie de sa traduction, et nous avouons avoir été saisis plus d'une fois d'une véritable admiration. En ne s'écartant jamais d'une rigoureuse fidélité, il a su rendre sa traduction non seulement intelligible pour tout lecteur attentif, mais élégante et libre de toute paraphrase, qui aurait détruit l'image de la composition thucydidéenne. Cependant ce que nous venons de dire n'épuise pas encore le mérite de ce travail; il y a aussi une infinité de passages que le traducteur a rendus avec plus d'exactitude et de clarté que les commentateurs ne les avaient expliqués; un grand nombre aussi qu'il a entendu d'une manière nouvelle et propre à lui : de sorte que le lecteur trouvera dans cette version bien des choses indiquées, qu'il chercherait en vain dans les volumineux recueils des commentaires. La préface en donne quelques exemples. Elle expose en même temps les raisons qui ont fait préférer le dernier texte de Bekker à tous les autres, malgré quelques inconvéniens. La table est sans doute irreprochable; car nous savons que M. Haase a entrepris une lecture soignée de Thucydide afin de compléter entièrement la table de Bekker.

Le plan de la collection des auteurs grecs entreprise par

M. Didot exclut tout commentaire, chose fâcheuse pour l'édition d'un auteur tel que Thucydide. On n'a cependant pas voulu le donner dépourvu, pour l'intelligence, de tout autre secours que de la traduction latine : on a ajouté les anciennes scholies, qui expliquent une infinité de passages, et surtout les allusions historiques. Malheureusement beaucoup de bonnes et de savantes scholies ont péri, et à leur place, on lit à présent des notes faites par des hommes sans savoir, et qui n'entendaient pas eux-mêmes ce qu'ils prétendaient expliquer. Aussi, M. Dübner, qui a rédigé les scholies, a-t-il soin dans la préface d'avertir le lecteur de ne pas se fier aux scholiastes sans un examen préalable. Il aurait bien marqué d'un signe les explications erronées, si cela n'avait pas entraîné d'autres inconvéniens; car très-souvent dans ces interprétations le faux et le vrai se trouvent tellement mêlés, que l'on ne peut pas mettre un signe de condamnation à toute la scholie; quelquefois aussi les scholiastes suivent une ponctuation ou des leçons fausses; dans ces derniers cas, ce n'est pas leur explication, c'est leur manuscrit qu'il faudrait blâmer. M. Dübner a pris pour guide le texte de Poppo, et a relu la masse des notes et variantes sur ce scholiaste par H. Estienne, Grammins, Duker, Bauer, Poppo et autres; tout ce qu'il en a pu tirer de solide et d'utile pour l'amélioration de ce texte par fois très-corrompu a été très-profitable à ce même texte, qui peut être regardé comme le plus épuré et le plus complet de ceux qui existent. Toutes les conjectures qui ne portent pas sur les changemens de lettres et les bévues de copistes les plus ordinaires sont marquées d'un astérisque. Les scholies de Tzetzès, complètement négligées par Poppo, qui n'en avait pas même soupçonné l'auteur et les attribuait au copiste du manuscrit de Heidelberg, ont aussi beaucoup gagné à cette révision. Quelques-unes était tout-à-fait inintelligibles, mais à présent on voit clairement ce que Tzetzès a voulu dire. M. Dübner signale aussi dans la préface l'importance d'un manuscrit de la Bibliothèque Royale, que M. Miller lui a communiqué malheureusement trop tard pour pouvoir en faire tout l'usage dé-

sirable. A la fin du volume se trouve une table des matières qui sont traitées ou mentionnées dans ues scholies et dans les biographies de Thucydide.

Histoire de l'École d'Alexandrie comparée aux principales écoles contemporaines, ouvrage couronné par l'Institut, par M. Matter, inspecteur général de l'université. — Paris, 1840. Chez Hachette. Impr. de Paul Renouard. Tome Ier de x-365 p.

Cette publication est une seconde édition de l'ouvrage publié par l'auteur, en 1820, sur le même sujet; mais par les changemens, les améliorations et les développemens dont il a été l'objet, il en a fait un ouvrage véritablement nouveau. Ainsi qu'il l'indique, M. Matter n'avait fait que l'histoire générale de l'École d'Alexandrie sans s'occuper de celle des divers musées et bibliothèques de cette ville; la question de leur existence simultanée avait été à peine abordée par lui : aujourd'hui il poursuit la savante école jusqu'à sa fin, et il fait porter spécialement son attention sur le grand musée et sur la bibliothèque d'Alexandrie en même temps qu'il embrasse l'ensemble des autres institutions du même genre qui l'ont illustrée. Il donne des indications sur chacun des édifices qui les ont renfermées. Il avait peu démontré aussi comment les écoles de l'Égypte et de la Grèce ont amené celle d'Alexandrie. Il se livre aujourd'hui à ce travail, et en mettant en regard les institutions, il en fait comprendre la succession. Il montre parfaitement le lien qui a existé entre les institutions d'Alexandrie et celles des cinq principaux systèmes de philosophie ancienne, platonisme, péripatétisme, scepticisme, nouveau platonisme, syncrétisme; entre celles des cinq systèmes religieux qui occupent la plus grande place dans l'histoire de l'humanité, polythéisme égyptien, grec et romain, judaïsme, christianisme, gnosticisme, mahométisme; et celles enfin des cinq plus grands systèmes politiques de l'époque, ceux d'Alexandre, de César, de Constantin, de Théodose et

de Mahomet. L'auteur s'est livré aux plus profondes recherches sur le but religieux ou politique de cette école d'Alexandrie, sur le caractère et l'importance de ses travaux philosophiques, sur le rôle qu'elle a joué au milieu des institutions contemporaines et sur l'influence qu'elle a exercée dans la civilisation antique. Il a aussi étudié la question de l'organisation de ces établissemens, de la succession de leurs chefs, des relations de ces chefs entre eux et avec leurs disciples.

Voici en peu de mots comment M. Matter indique la division de la nouvelle édition de son ouvrage. A ses yeux, l'histoire complète de l'École d'Alexandrie est à la fois celle des plus célèbres institutions littéraires de l'antiquité et celle du mouvement intellectuel dans un laps de huit à neuf siècles. Elle embrasse donc deux objets distincts, l'un plus extérieur, l'autre plus intérieur : 1° l'histoire du musée ou plutôt des différens musées, des bibliothèques, des didascalées et des syssities, en un mot de cet ensemble d'établissemens et de savans qu'on appelle École d'Alexandrie ; 2° l'histoire des travaux de cette école qui furent si complets et si supérieurs à ceux des écoles contemporaines. M. Matter divise l'histoire de cette grande institution, l'École d'Alexandrie, en six périodes ainsi qu'il suit : la première est celle de son origine et de ses débuts sous les règnes si glorieux de ses deux fondateurs (de l'an 293 à l'an 246 avant Jésus-Christ) ; pendant la seconde, protégée par les Lagides, jouissant de tous les genres de faveur, l'École d'Alexandrie lutte glorieusement avec celles qu'elle a imitées et celles qui l'imitent à leur tour (de l'an 246 à l'an 116 avant notre ère) ; pendant la troisième, tour à tour persécutée, délaissée ou troublée par des catastrophes qui la privent d'une partie de ses ressources, mais soutenue encore par de puissantes sympathies, elle demeure en possession de tous les moyens de progrès jusqu'à la fin de la domination grecque (146 à 47 avant l'ère chrétienne) ; la domination romaine, qui marque la quatrième, s'ouvre par une catastrophe, l'incendie de la grande bibliothèque ; mais la faveur impériale met de nouvelles créations à côté de celles des Lagides, et l'École refleurit un

instant (47 avant Jésus-Christ à 138 après Jésus-Christ); la cinquième période lui crée une série de rivales en Égypte et ailleurs; elle attire sur la capitale qui la nourrit une suite de catastrophes et se clot par une rigueur, l'abandon des institutions polythéistes de la part du chef de l'empire (de l'an 138 à 312 après Jésus-Christ).

Cet ouvrage de M. Matter est sans contredit le plus profond et le plus complet que l'on ait publié sur l'École d'Alexandrie. Rien de ce qui s'y rattache n'a été oublié par lui : il en suit, selon son programme, l'origine, les développemens, la prospérité et la décadence, avec une fidélité d'érudition et un bonheur d'appréciations qui sont seulement le partage d'une étude approfondie et d'un esprit ferme et sûr. Le volume que nous avons sous les yeux comprend ce que l'auteur appelle l'histoire en quelque sorte intérieure de l'École d'Alexandrie. Le volume suivant est destiné à en retracer le mouvement intérieur, la vie intellectuelle, les créations littéraires et scientifiques : c'est l'esprit, la vie des institutions dont M. Matter nous a fait connaître l'organisation, la destination, l'influence et la portée. Ce premier volume nous promet une sûreté de coup d'œil et une profondeur d'idée qui, nous en avons la certitude, ne feront pas défaut à la suite de l'ouvrage.

Histoire de France, par M. E. Jauffret. — Paris, chez Chamerot, libraire éditeur. Impr. de Ducessois. 2 vol. in-8° de 368 et 334 p.

« L'ouvrage que je livre au public est le fruit de longues études, dit l'auteur en ouvrant son livre; quel accueil en recevra-t-il? je l'ignore. Mais que sa faveur le protége ou que sa disgrâce le condamme, il me restera la conscience d'avoir écrit dans un but louable et les avantages inappréciables d'une occupation noble et sérieuse. Les personnes qui ont étudié l'histoire avec une certaine application me sauront gré des efforts que j'ai tentés. Chacun sait que ses difficultés sont immenses. Comment traverser avec le même bonheur les périodes

si diverses de nos annales, pendant lesquelles la société se modifie sous la marche du temps? comment saisir avec assez de perspicacité toutes les causes des révolutions qui en ont souvent ébranlé les bases? comment donner à chaque époque la couleur qui lui convient, et conserver à toutes l'intérêt que les faits ne renferment pas toujours? comment enfin prendre ce ton varié que doit posséder l'historien sous peine d'être froid et ennuyeux? Puis-je me flatter d'avoir réussi? j'attends avec respect le jugement du public, de ce public éclairé qui ne trompe point. » On voit par là que M. Jauffret a envisagé d'une manière sérieuse et complète la tâche qu'il avait à remplir. Il ne s'en est pas dissimulé les difficultés; mais on voit aussi que s'il s'est senti le courage de les aborder et la patience de les combattre sans faiblir, il ne s'est pas cru dispensé des réserves d'une modestie qui indique plus de véritable force que cette bonne opinion de soi, si commune aujourd'hui, et affichant avec tant de naïveté une imperturbable assurance presque toujours de mauvais augure. Cette prudente et féconde défiance de ses forces a porté bonheur à M. Jauffret. Son œuvre, fruit d'un travail lent, mais investigateur, a gagné à cette sage méthode des qualités essentielles portant en même temps sur le fonds et sur la forme. Les idées sont saines, les appréciations sortent du sujet; l'esprit de système n'y est que l'esprit des faits; l'écrivain les interroge sans cesse, et ils lui répondent dans ce langage clair et intelligible que provoque toujours la saine critique et qui ne fait défaut qu'aux esprits prévenus par les préjugés ou les systèmes préconcus, cette double plaie de l'histoire. Quant à la forme, la manière de l'auteur, elle est claire, agréable, correcte; il n'y a en là de cette érudition factice qui croit éblouir de son faste indigent, accumulant ses citations sur la foi d'autrui, et prodiguant ses autorités et ses sources, sans choix et sans règle, comme on fait d'un bien qui ne vous appartient pas.

L'Histoire de France de M. Jauffret est agréable à lire et instructive à méditer. Par ses développemens, elle sort des dimensions de ces abrégés que chaque jour voit éclore pour

mourir dans l'oubli du lendemain. Les deux volumes qu'il publie aujourd'hui sont loin d'épuiser l'espace qu'il s'est proposé de parcourir. Ils comprennent seulement les deux premières époques de notre histoire : à coup sûr, ce sont les plus difficiles, les plus obscures, celles sur lesquelles il reste le plus à faire et sur lesquelles les monumens sont les moins nombreux. Néanmoins, malgré cette obscurité et cette pénurie, les époques mérovingienne et carlovingienne sont susceptibles d'un grand intérêt historique. L'une consomme la fin du monde antique, l'autre prépare l'organisation du monde moderne. Leur étude nous montre comment la société dans la Gaule a passé du régime romain à la féodalité. C'est un changement complet dans l'organisation sociale. M. Jauffret fait bien comprendre les différentes phases de cette transition, et nous explique avec clarté cette reconstruction du monde moderne, et la proportion, dans l'édifice, des matériaux barbares, francs, goths, germains, et des débris de l'ancienne civilisation romaine, mélange d'élémens divers et hétérogènes que la politique n'aurait jamais pu amalgamer sans l'action du christianisme, cet indestructible ciment. L'auteur ne se contente pas de dérouler les faits devant nous ; il sait bien que les institutions, les lois et les mœurs sont la raison de l'histoire, comme la vie des nations. C'est surtout à la fin de la dynastie carlovingienne qu'il s'est livré à l'appréciation de l'état de la société française ; c'est qu'alors, ainsi que nous l'avons observé, la France est constituée : la féodalité est là, qui est la nation, le gouvernement, la société, le sol ; Charlemagne a posé les fondemens d'une nationalité et d'une organisation qui durera dix siècles.

Nous recommandons la lecture de l'ouvrage de M. Jauffret à ceux qui veulent se remémorer notre histoire et à ceux qui désirent s'y initier : ils y trouveront un aliment suffisant pour une première étude ou pour un souvenir. Nous souhaitons que M. Jauffret voie dans ces quelques lignes une justice et non de l'indulgence, et nous désirons vivement qu'il y trouve un encouragement qu'il demande pour prendre l'engagement d'élever jusqu'au sommet l'édifice dont il a posé les bases.

Histoire de France depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours, par Amédée Gabourd. Tome deuxième. — Paris, 1840. Chez Olivier Fulgence et Poussielgue Rusand. Impr. de Duverger. In-12 de 444 p.

Nous avons, dans le premier volume de notre Revue, analysé le tome premier de l'histoire de M. Gabourd, et nous avons indiqué l'esprit éminemment religieux dans lequel l'ouvrage était écrit. Le deuxième volume comprend les temps écoulés depuis le règne de Louis le Gros jusqu'à celui de Henri III. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit sur la manière simple, naturelle, mais en même temps chaleureuse et élevée, avec laquelle M. Gabourd écrit l'histoire. Sa science est tout aussi réelle que celle de beaucoup d'autres qui tiennent à afficher plutôt qu'à prouver l'érudition; mais il sait la déguiser sous l'intérêt et l'agrément du récit. Il a aussi, lorsque le sujet l'exige, des appréciations politiques et morales qui ne dépareraient pas des ouvrages plus prétentieux. Nous nous contenterons d'une citation, et nous la choisirons parmi les passages où l'auteur cherche à résumer et à juger les événemens.

« Sous le règne de Philippe le Long, dit M. Gabourd, recommencèrent les ravages des Pastoureaux. Ces misérables en voulaient surtout aux Juifs, qu'ils égorgeaient sans pitié. De pareils attentats, commis par des masses considérables de paysans et de pauvres, étaient d'effrayans symptômes des misères publiques. La guerre des serfs rappelait l'antique guerre des esclaves. L'organisation sociale était alors trop imparfaite pour qu'il y eût pour tous les membres place et nourriture. Le monde moral était atteint de profondes plaies, et l'ordre féodal, moins que tout autre, pouvait se soustraire aux fâcheux désordres qui résultent de la répartition nécessairement inégale du travail et des jouissances. Voir les choses autrement, et se persuader qu'en dehors des princes Capétiens, de leurs feudataires, du clergé et de la puissante bourgeoisie du moyen âge, il n'existait pas un peuple immense soumis à des condi-

tions très-dures, vivant de privations et soumis quelquefois à la plus horrible indigence, ce serait entendre l'histoire sans tenir compte des masses et des intérêts les plus nombreux. Sans doute ce peuple, si considérable, est condamné à demeurer pour nous obscur et inconnu ; les chroniqueurs ont raconté les querelles et les actes des grands, et ne se sont pas mis en peine de cette multitude de manans, serfs, corvéables, taillables et attachés à la glèbe. C'est la justice ordinaire des historiens ; mais si nous ne pouvons suppléer à leur dédaigneux silence, nous devons dire que le peuple existait, qu'il souffrait, qu'il se débattait brutalement et sans intelligence, mais avec l'énergie du malheur, contre un ordre de choses souvent intolérable. Quelquefois le volcan, comprimé sur tous les points, éclatait par une fissure, et le peuple apparaissait à sa manière, c'est-à-dire par des actes de sang, de pillage ou de violence, et c'est alors seulement que les chroniques mentionnent l'intervention de la multitude, en nous parlant de Routiers, de Bonshommes, de Cottereaux, de Pastoureaux, et bientôt de la Jacquerie. Heureux d'ailleurs les dominateurs et les chefs des hommes pendant le moyen-âge, parce qu'alors, dans les abîmes de sa misère, le peuple trouvait des consolations et des joies puissantes dans la religion de Jésus-Christ. Sous son triste chaume, dans ses obscures et fétides cabanes, au milieu de ses humiliations et de ses angoisses, apparaissait le prêtre, qui lui montrait la croix et lui promettait le royaume éternel pour prix de sa patience.»

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, publié par M. Guérard, membre de l'Institut de France. — Paris, 1840. Imprimerie de Crapelet. Deux volumes in-4°.

Le cartulaire publié par M. Guérard se compose de trois parties : la première, connue sous le nom de *Vetus Agano* ou de *Cartulaire d'Aganon*, a été écrite par un moine nommé Paul ; la seconde porte le nom de *Codex argenteus* ou le livre

d'argent; la troisième contient les chartes recueillies par D. Muley. Le nom d'Aganon est celui de l'évêque de Chartres, sous l'épiscopat duquel les plus anciennes donations ont été faites à l'abbaye de Saint-Père. Ce nom est resté à la première partie du cartulaire de cette abbaye, quoique cependant les actes de cet épiscopat n'en forment que le livre premier. L'auteur, le moine Paul, a eu pour objet, en publiant ce recueil de chartes, de préserver la perte des titres de son abbaye et d'en former un ouvrage plus commode à consulter pour les besoins des religieux. Il a voulu décrire aussi les terres appartenant au couvent, et raconter les événemens qui le concernent et qui en prouvent l'illustration. Ainsi son ouvrage est un mélange de chartes, de renseignemens terriens et historiques. Pour les uns et les autres, il s'est servi des documens conservés dans les archives de l'abbaye de Saint-Père, des souvenirs des vieillards et de ses propres observations. Le moine Paul vivait vers 1060-1088. Son ouvrage contient des titres de ces deux dates où il figure sous le titre d'*edituus*, de *notarius*, ce qui indique qu'il était trésorier de l'abbaye et rédacteur de certains actes dont il fournit la copie. Suivant l'éditeur de son ouvrage, le moine Paul ne fait preuve dans son récit ni d'élégance de langage, ni d'habileté dans l'arrangement des matières; mais, ajoute M. Guérard, s'il est bien au-dessous des écrivains, tels que les célèbres évêques de Chartres Fulbert et Yves, qui vécurent dans le même siècle, il écrivait mieux que la plupart des auteurs de son temps. Du reste, il fait preuve de jugement, de candeur et de bonne foi, et ne déguise pas même les faits peu honorables pour ses frères. Il donne des renseignemens précieux sur les expéditions des Normands, sur la destruction et la restauration de son abbaye, sur l'hérésie des nouveaux manichéens et sur quelques points de l'histoire des comtes de Blois. Mais c'est surtout son abbaye qui captive de préférence son attention, et il nous apprend longuement les troubles dont elle fut l'objet de la part des évêques de Chartres, Thierry, Robert et Arrald. Le *Livre d'argent*, qui forme la seconde partie du Cartulaire de Saint-Père,

complètement constituée, c'est-à-dire privilégiée et héréditaire. Dans la haute noblesse se trouvent les *fideles* et les *milites*, appelés aussi *seculari militiæ dediti* et *militiæ armis* ou *militari balteo accincti*. Dans la basse noblesse on voit les *casati*, les *armigeri*, les *cavallarii* et les *feodati*, en partie : les hôtes, *hospites*, jouissaient en général de la liberté, ils allaient même à la guerre ; mais leur liberté n'était pas parfaite, c'étaient des espèces de fermiers ou locataires. Dans son Cartulaire, M. Guérard a trouvé la confirmation de la révolution signalée déjà par lui dans le sort des esclaves et qui, vers le xe siècle, transforma la servitude en servage ; cette observation est désormais acquise. L'éditeur produit une suite de détails nouveaux sur les arts et métiers, et les offices civils et ecclésiastiques. Les noms de personnes du Cartulaire appartiennent, en général, aux langues du nord. Quant aux institutions, ce monument montre combien peu, dans les xie et xiie siècles, la liberté et la propriété étaient solidement garanties ; il signale les progrès de la royauté ; on y trouve l'arbitraire des seigneurs dans les procès et le duel judiciaire. Sous le titre de Droits féodaux, M. Guérard a fourni un véritable traité concernant cette matière, et nous signalons surtout cette partie comme une de celles où il a répandu le plus d'aperçus et de résultats nouveaux : il complète Du Cange et souvent va au delà. En parlant des mesures et des monnaies, l'écrivain se retrouve sur un terrain qui lui est familier ; aussi en tire-t-il le parti le plus avantageux. Il note en passant quelques usages et quelques traits de mœurs dignes d'intérêt. Enfin, après avoir énuméré tous les détails concernant la forme, la nature et la rédaction des actes, le savant éditeur termine son ouvrage préliminaire par une histoire de l'abbaye de Saint-Père où il restitue d'après ses documens toute l'existence de ce monastère depuis le viie siècle jusqu'au xviiie : il donne la description de l'abbaye, et fournit la liste des abbés qui l'ont gouvernée et des prieurés et curés qui en dépendaient, ainsi que l'énumération des droits et revenus qu'elle retirait. Le volume contenant les prolégomènes du Cartulaire de Saint-Père a été de plus

enrichi d'un pouillé du diocèse de Chartres qui paraît être du XIIIe siècle, et qui a été publié par M. Aug. Le Prevost sur deux manuscrits appartenant à la Bibliothèque du Roi et à celle de Chartres.

Cette publication fait le plus grand honneur à la science de M. Guérard. Les chartes sont loin d'avoir pour tous un langage aussi clair et aussi instructif. Un cartulaire n'est un terrain fécond que pour la main exercée qui sait aller trouver, sous les ronces et les plantes parasites, les germes précieux dont la réunion et les développement augmentent les richesses de la science. Ce qu'on recueille avec cette manière courageuse et prudente, ce sont les faits, les élémens de l'histoire, et une pareille moisson aide plus aux véritables progrès de notre histoire que tous les systèmes les plus brillans et les plus ingénieux : d'ailleurs, il est si aisé d'être faux avec esprit, si difficile d'être vrai avec bon sens!

Geschichte des Krieges der Münsterer und Cœlner, etc. **Histoire de la guerre des Munstériens et des Colognais, alliés de la France contre la Hollande, dans les années 1672, 1673 et 1674 ; par G. B. Depping. — Munster, 1840, chez Theissing. In-8° de 350 p.**

Ce qui a déterminé l'auteur à écrire l'histoire de l'alliance que Louis XIV contracta avec l'Électeur de Cologne et le prince évêque de Munster avant de faire la guerre à la Hollande, c'est le grand nombre de documens inédits qu'il a trouvés au dépôt de la guerre, à Paris, documens qui se montent à environ cinq cents, et dont il a inséré les plus importans pour servir de pièces justificatives à son récit. Ces documens, qui jettent du jour sur une époque mémorable du règne de Louis XIV, consistent dans la correspondance que l'Électeur de Cologne, le prince évêque de Munster, les généraux français placés dans l'armée alliée, tels que Chamilly, Clermont-d'Amboise, puis les deux Furstemberg, dont l'un était évêque de Strasbourg, et l'autre, connu sous le nom de prince Guillaume, devenu dans

la suite cardinal, entretinrent avec Louvois et avec le roi même. Les réponses de Louvois portent l'empreinte du caractère altier et rusé de ce ministre. L'auteur donne aussi plusieurs lettres de Turenne, copiées sur les originaux, qui diffèrent en quelques points des copies qu'a publiées le comte de Grimoard. On lit avec intérêt les rapports confidentiels et diplomatiques que Courtin envoyait de Cologne, où s'était assemblé, en 1673, un congrès pour terminer la guerre par un arrangement amical; congrès qui n'aboutit à rien, si ce n'est à l'arrestation du prince Guillaume de Furstenberg, que les Autrichiens enlevèrent dans la ville neutre de Cologne, et transportèrent dans les États héréditaires, où il faillit être exécuté comme traître à l'empire et à l'empereur. On voit, par les pièces publiées par M. Depping, que l'électeur de Brandebourg se laissa gagner dans cette guerre par Louvois, et consentit, moyennant cent mille écus, à abandonner la cause de la Hollande et de l'Empire, et à faire la paix avec la France. L'auteur a tiré des manuscrits de la Bibliothèque Royale un relevé curieux des sommes que Louis XIV paya aux princes allemands pendant la guerre de Hollande, pour les engager à demeurer neutres ou à le seconder, soit ouvertement, soit en secret. On voit par ce relevé que la plupart de ces princes acceptèrent avidement l'argent de la France.

Outre les pièces authentiques dont nous venons de parler, M. Depping a consulté, pour son précis, les auteurs hollandais contemporains, particulièrement Valckenier, qui a écrit l'histoire de l'invasion de la Hollande, et Jean d'Alpen, vicaire général et biographe du prince évêque de Munster, le fameux Christophe Bernard de Galen, un des princes les plus belliqueux du règne de Louis XIV. Par cet ouvrage, M. Depping vient d'ajouter un titre de plus à une réputation bien sérieuse et bien méritée : on y retrouve cette fécondité de recherches, cette prudence et cette sagacité d'inductions qui caractérisent sa manière. M. Depping a ensuite une qualité à part : possédant les deux littératures française et allemande, familier avec la science des deux pays, il trouve là une source féconde

et personnelle d'aperçus sur l'histoire internationale qui doivent nécessairement échapper aux autres écrivains. Aussi, nous ne craignons pas de le dire, les travaux de M. Depping sont de ceux où il y a le plus de faits à noter, le plus d'observations et d'appréciations justes à enregistrer : la science doit compter avec eux.

ANTIQUITÉS.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des Antiquaires de France. Nouvelle série. Tome Ve, formant le XVe volume de la collection. — Paris, 1840. Au secrétariat de la Société, rue Taranne, 12. Impr. de Duverger. In-8° de CXVII-512 p.

Depuis deux ans, la Société royale des Antiquaires de France n'avait rien communiqué au public de ses savans travaux. Si nous le rappelons, ce n'est pas que nous voulions lui faire un reproche qui ne saurait convenir dans notre bouche, mais elle ne peut et ne doit voir dans l'impatience publique dont nous sommes l'organe, pour hâter les époques de ses publications, que l'expression de l'estime des antiquaires pour ses intéressantes recherches. Au reste elle semble avoir voulu dédommager le monde savant de cette interruption, en lui offrant aujourd'hui un volume d'une étendue inusitée et que distinguent le choix des sujets et la nouveauté comme la valeur des dissertations.

Ce volume s'ouvre par un rapport de M. de Lavillegille sur les travaux de la Société des Antiquaires, pendant les années 1838 et 1839. Ce travail, reproduit des précédens volumes, est destiné à faire connaître le résumé des travaux intérieurs de la Société, l'analyse des mémoires dont elle a entendu la lecture, l'indication des communications qui lui ont été faites, etc., et les changemens survenus dans la constitution de la Société, dans son personnel et ses relations. Depuis 1838,

la Société des Antiquaires a éprouvé des pertes nombreuses : MM. Legonidec, Alex. Lenoir, comte de Penhoet, comte de Montlosier, Vaugeois, marquis de Musset, Cogners, Mathieu, Eusèbe Salverte et Hécart. Ces membres ont été remplacés par MM. de Longpérier, de Mas Latrie, Breton, Aubenas, de Lescalopier, Labat, Renouvier, Maurice Ardant, Lucien de Rosny. Dans le courant de 1837, la Société des Antiquaires avait fait une perte bien regrettable dans la personne du savant et excellent M. Van Praët, dont le nom était pour elle une vive illustration. La Société des Antiquaires a payé un juste tribut à la mémoire de cet homme de bien ; et, en empruntant la plume de M. Paulin Paris pour traduire ses sentimens, elle était assurée d'avance de rencontrer l'élévation de l'âme, la franchise du cœur et la finesse de l'esprit. M. Paris a mis de tout cela dans la Notice de M. Van Praët dont il a enrichi ce volume. C'est un portrait qui saisit par sa ressemblance et qui reproduit M. Van Praët dans sa personne, dans ses goûts, dans la tournure de son esprit, et donne sur ses travaux les détails les plus spéciaux. M. Paris a parsemé sa notice de traits charmans et d'anecdotes peu connues et qui servent éminemment à faire ressortir son personnage. Nous ne pouvons résister au désir de citer le passage suivant où tous ceux qui l'ont connu aimeront à revoir ce vénérable patriarche de la bibliographie. «Quel est celui d'entre nous, Messieurs, dit M. Paris, qui ne voit encore cet homme de bien affaibli par le temps et blanchi par les années, toujours vif cependant et toujours prêt à traverser de nombreuses et vastes salles, à gravir des escaliers étroits, des échelles mal assurées pour abréger le temps du solliciteur le plus inconnu ? Une fois les heures du service commencées, M. Van Praët semblait oublier ses amis les plus chers pour les retrouver sans distinction dans la foule qui ne cessait d'assiéger son bureau. Quiconque avait besoin d'une indication difficile venait en toute confiance à lui comme à la source de tous les souvenirs et de toutes les traditions littéraires. Aviez-vous perdu le titre ou la date précise d'un ouvrage, et cet oubli justifiait-il le refus des employés même

les plus habiles, M. Van Praët, dès qu'il avait pu deviner votre embarras, quittait son poste avec une légèreté de bon augure, et sans vous avoir rien promis, sans avoir distingué le savant, le littérateur ou l'écolier qui l'avait interrogé, il vous rapportait rapidement le livre comme en triomphe; puis, sans écouter vos remercîmens, sans remarquer votre reconnaissante admiration, il prêtait l'oreille à quelque autre et recommençait ses allées rapides et ses heureux retours. »

Les mémoires ou dissertations contenus dans le corps du volume sont au nombre de vingt-trois; ils embrassent deux périodes, l'époque romaine et celle du moyen âge. L'époque celtique dont l'étude a été le premier culte de la Société des Antiquaires, qui en avait pris son nom, est sans représentant dans ce volume. Époque romaine. Dans un mémoire intitulé: Étude d'un camp retranché aux environs de la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône), et nouvelles recherches sur les travaux militaires, les marches et les combats de C. Marius, dans la guerre contre les Teutons, M. Melchior Tiran s'est livré à une discussion des plus intéressantes. Après avoir décrit les lieux et les ruines qui attestent, dans le voisinage d'Aix, l'existence d'un camp, il recherche quelle en est l'origine, et par une dissertation sur les travaux militaires des divers âges de l'ère chrétienne, il se trouve autorisé à conclure que ce monument est de construction romaine et il fournit les preuves à l'appui. Dans la deuxième partie de son mémoire, M. Tiran raconte l'invasion des Cimbres et des Teutons, et recherche les travaux d'utilité publique et militaires qui furent élevés à ce sujet. Il expose, d'après les données de l'histoire et la connaissance des lieux, le plan de campagne de Marius; il décrit la bataille dans tous ses détails et indique quels monumens furent élevés après sa victoire. Ce récit amène l'auteur à une discussion sur la position occupée par Marius, et il détermine le lieu du champ de bataille. M. Tiran a ajouté à l'intérêt de son mémoire, en reproduisant une opinion fort curieuse de Napoléon sur les camps retranchés romains. A ce travail succède une dissertation de M. Henry, membre correspondant

sur les nouvelles fouilles faites au théâtre romain d'Arles, en 1836. D'après l'auteur, ces fouilles, peu fertiles d'ailleurs en objet d'art, ont servi à constater que, bien différent de l'amphithéâtre, le théâtre avait été à peu près terminé. M. Henry entre dans de curieux détails sur l'état et sur l'usage des diverses parties de ce monument. Après vient une dissertation sur une petite statue antique de la ville d'Auch, qui, d'après une ancienne et constante tradition locale, ainsi que le dit M. le baron Chaudruc de Crazannes, serait celle du poète Ausonne. Cette statuette en marbre blanc, de 22 pouces de hauteur, semble à l'antiquaire un ouvrage du IIIe ou du IVe siècle. Suivant lui, on y trouve le type de la physionomie d'Ausonne d'après le portrait qu'il a fait de lui-même, et il n'hésite pas à adopter, jusqu'à preuves contraires, l'attribution faite de cette statue par la tradition. L'analyse que nous avons donnée dans notre avant-dernier numéro, du mémoire de M. Aubenas sur les Arcs de triomphe de Vaucluse, qui suit le travail de M. de Crazannes, nous dispense d'entrer ici dans aucun détail à son sujet. Le mémoire de M. Aubenas est suivi d'un rapport sur l'ouvrage de M. Mauduit, intitulé : Découverte dans la Troade, par M. Rey, qui a su se montrer nouveau, même après un auteur qui a épuisé la matière, et être intéressant toujours en parlant d'un ouvrage dont l'intérêt est parfois inégal.

Statistique monumentaire de la ville de Ravenne (type byzantin du IVe au VIIe siècle) dressée dans cette cité par le chevalier Joseph Bard. — Lyon, chez L. Perrin. 1840. Gr. in-8° de 46 p.

Sous ce titre, M. Bard publie un rapport à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, divisé en sept paragraphes. Les trois premiers sont consacrés à des considérations sur le style romano-byzantin qu'il divise en trois phases, du IVe au XIIIe siècle, et sur les vicissitudes et les malheurs qui changèrent si souvent le sort de la belle Ravenne. Dans les trois suivans, l'auteur ne fait, dit-il, qu'esquisser son

histoire monumentaire, et effleurer à peine la robe d'or de la reine occidentale de l'ère byzantine. Ce n'est donc point une statistique qu'il a voulu dresser; et ici le titre est en contradiction avec le contenu de la brochure. C'est, si l'on veut, une description animée, très-animée, mais incomplète, des églises de Saint-Vital, de Saint-Nazaire, de Saint-Michel, de Sainte-Marie in cosmedin, de Saint-Apollinaire nouveau, de Sainte-Marie in porto fuori, de Saint-Apollinaire in classe, etc., monumens *néo-grecs* que l'auteur cite seuls à sa barre de monumentaliste.

Le dernier paragraphe contient des adieux fort poétiques à la ville de Ravenne; mais nous ne croyons pas, comme l'auteur, que ce qu'il en a dit suffira pour les archéophiles.

LETTRES DE NAPOLÉON.

Depuis quelques jours, il se publie à Paris des pièces concernant la jeunesse de Bonaparte, que, grâce à la discrétion de ceux qui les impriment avec un certain fracas, on pourrait prendre pour autant de découvertes dont personne ne se doutait jusqu'ici. Ainsi, on a successivement donné des mémoires généalogiques sur la famille Bonaparte, le dossier héraldique fourni par le père de Napoléon lors de l'admission de son fils à l'école de Brienne, la lettre écrite à ce sujet par d'Hozier, ainsi que les observations de M. Charles de Bonaparte. Aujourd'hui on imprime avec grand bruit une lettre de Napoléon à M. Tissot, médecin, du 1er avril 1767, pour le consulter sur la maladie de son grand-oncle l'archidiacre Lucien. Comme spécialement voués à la science et à la vérité bibliographiques, nous croyons qu'il est de notre devoir d'éclairer le public sur un sujet qui mérite autant son intérêt; et c'est, de plus, un droit que nous exercerons en revendiquant pour une publication sortie de la librairie même de notre Revue, et pour notre propre rédaction, la première mise en lumière des pièces qui piquent aujourd'hui la curiosité.

Les unes et les autres ont été publiées, il y a déjà plus d'un an, dans un ouvrage intitulé : *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte, depuis sa naissance jusqu'à l'époque de son commandement en chef de l'armée d'Italie*, par M. le baron de Coston, lieutenant-colonel d'artillerie, en retraite à Valence, et ayant servi dans le régiment de La Fère, dont Napoléon a été officier. Cet ouvrage en deux volumes, imprimé et édité par MM. Marc Aurel frères, de Valence et de Paris, a été analysé avec de grands détails dans le numéro de février 1840 de la Revue de Bibliographie, page 74. Nous avons signalé tout l'intérêt de ce travail remarquable pour la connaissance des premières années de Napoléon, dont l'auteur enregistre mois par mois, jour par jour, les moindres événemens, les plus légers incidens; fournissant sans cesse, pour preuves de ses assertions, les documens, les actes, les lettres de toute sorte, avec une véritable profusion. C'est à coup sûr ce que l'on a publié de plus complet sur la première partie de la vie de Napoléon, si peu connue historiquement jusqu'ici et sur laquelle on a répandu tant de fables. Une simple inspection de l'ouvrage de M. de Coston suffit pour montrer combien sont légitimes ses réclamations contre ceux qui l'ont mis à profit sans daigner le citer. Ainsi la généalogie, les armes, les preuves des diverses branches de la famille Bonaparte se trouvent en tête du second volume. On y voit la branche de Trévise qui remonte au commencement du XIIIe siècle et qui a donné des podestats à la république de Parme; la branche de Florence, aussi ancienne, où l'on trouve un auteur des *Nouvelles historiques du sac de Rome de* 1527, imprimé par Colonnia en 1756, et la branche établie en Corse d'où est sorti Napoléon. La lettre de Bonaparte à M. Tissot est tirée du même volume, page 80, et on a emprunté, sans en parler davantage, les réflexions mêmes de l'auteur, M. de Coston. Enfin, tome Ier, page 21, on lit la lettre de M. d'Hozier à Charles Bonaparte, auquel le juge-d'armes de la noblesse demandait quelques renseignemens généalogiques, ainsi que la réponse du père de Napoléon. Au surplus, M. de

Coston n'a pas laissé ignorer que le dossier héraldique d'où il avait tiré ces renseignemens, et qui fut fourni par M. Charles de Bonaparte lors de l'admission de son fils à Brienne, était déposé aux Archives du royaume où il avait été consulté aussi par les éditeurs de la Revue rétrospective.

Il nous semble que, puisqu'on mettait à contribution l'ouvrage de M. de Coston, on aurait pu en tirer d'autres renseignemens non moins curieux et tout aussi peu connus. Le biographe de Napoléon publie une foule de lettres et de billets précieux, et la plupart inédits. On ne nous saura pas mauvais gré de rapporter ici quelques-uns de ces documens que l'éditeur a reproduits souvent en *fac-simile*.

En garnison à Valence, Bonaparte s'occupait activement à écrire une Histoire politique, civile et militaire de la Corse. C'est à ce propos qu'il écrivit à l'abbé Raynal la lettre suivante (tom. I, p. 98) :

« Le destin des grandes réputations est d'attirer l'importunité. Chaque débutant veut s'attacher à une célébrité établie. Historien novice de ma patrie, c'est votre opinion que je voudrais connaître, votre patronage qui me serait cher : auriez-vous l'indulgence de me l'accorder? Je n'ai pas dix-huit ans, et j'écris : c'est l'âge où l'on doit apprendre. Mon audace ne m'attirera-t-elle pas vos railleries? Non, sans doute, et si l'indulgence est le partage du vrai talent, vous devez avoir beaucoup d'indulgence. Je joins à ma lettre les chapitres *un* et *deux* de l'Histoire de la Corse, avec le plan des autres. Si vous m'encouragez, je continuerai; si vous me conseillez de m'arrêter, je n'irai pas plus avant. Excusez mon audace, et ne me reprochez pas le temps que je vais vous faire perdre. Je suis, monsieur l'abbé, avec une haute admiration de vos écrits et un profond respect pour votre personne, votre, etc. »

M. de Coston donne de curieux détails sur le concours académique ouvert à Lyon sur cette question : « Quelles vérités et quels sentimens importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur? » Concours dans lequel Bonaparte lutta avec M. Daunou, qui eut le prix. L'auteur reproduit le Mémoire de Napoléon ainsi que le jugement des juges du concours ainsi formulé : « Le n° 15 (c'est le discours du jeune

lieutenant d'artillerie) est un *songe* très-prononcé. C'est peut-être l'ouvrage d'un homme sensible; mais il est trop mal ordonné, trop disparate, trop décousu et trop mal écrit pour fixer l'attention. » En effet, au luxe de déclamation qui signale cet écrit, on devine peu la haine du futur empereur pour les *idéologues*.

Revenu pour la seconde fois en garnison à Valence en 1795, Bonaparte écrivit à M. Naudin, commissaire des guerres, avec lequel il s'était lié, la lettre qui suit (tom. I, p. 174):

« Monsieur,

» Tranquille sur le sort de mon pays et la gloire de mon ami, je n'ai plus de sollicitude que pour la mère-patrie; c'est à en conférer avec vous que je vais employer les momens qui me restent de la journée. S'endormir la cervelle pleine de la grande chose publique, et le cœur ému des personnes que l'on estime et que l'on a un regret sincère d'avoir quittées, c'est une volupté que les grands épicuriens seuls connaissent.

» Aura-t-on la guerre?... se demande-t-on depuis plusieurs mois. J'ai toujours été pour la négative. Jugez mes raisons.

» L'Europe est partagée par des souverains qui commandent à des hommes, et par des souverains qui commandent à des bœufs ou à des chevaux.

» Les premiers comprennent parfaitement la révolution; ils en sont épouvantés; ils feraient volontiers des sacrifices pécuniaires pour contribuer à l'anéantir; mais ils n'oseront jamais lever le masque, de peur que le feu ne prenne chez eux. Voilà l'histoire de l'Angleterre, de la Hollande, etc.

» Quant aux souverains qui commandent à des chevaux, ils ne peuvent saisir l'ensemble de la constitution; ils la méprisent, ils croient que ce chaos d'idées incohérentes entraînera la ruine de l'empire franc. A leur dire, vous croiriez que nos braves patriotes vont s'entr'égorger, de leur sang purifier cette terre des crimes commis contre les rois, et ensuite plôyer la tête plus bas que jamais sous le despote mitré, sous le fakir cloîtré, et surtout sous le brigand à parchemins. Ceux-ci ne feront donc aucun mouvement; ils attendent le moment de la guerre civile, qui, selon eux ou leur plat ministre, est infaillible.

» Ce pays-ci est plein de zèle et de feu. Dans une assemblée composée de vingt-deux sociétés des trois départemens, l'on fit, il y a quinze jours, la pétition que le roi fût jugé.

» Mes respects à madame Renaud, à Marescot, et à ma-

dame de Goi; j'ai porté un toast aux patriotes d'Auxonne, lors du banquet du 14. Ce régiment-ci est très-sûr en soldats, sergens, et la moitié des officiers. Il y a deux places vacantes de capitaine.

» Respect et amitié,

» BUONAPARTE. »

» *P. S.* Le sang méridional coule dans mes veines avec la rapidité du Rhône; pardonnez donc si vous éprouvez de la peine à lire mon griffonnage. »

Ne pouvant suivre M. de Coston dans tous les points de la biographie de la jeunesse de Bonaparte, qu'il éclaire de toutes les lumières de la critique et des documens, nous allons rapporter, sans ordre et sans commentaires, quelques autres pièces.

Lettre inédite et autographe de Bonaparte à M. de Sucy, commissaire des guerres à Valence (tom. I, p. 198) :

Corté, 17 février 1792.

« Des circonstances impérieuses m'ont forcé, monsieur et cher Sucy, à rester en Corse plus long-temps que ne l'auraient voulu les devoirs de mon emploi; je le sens et n'ai cependant rien à me reprocher : des devoirs plus sacrés et plus chers me justifient.

» Aujourd'hui, cependant, que je me trouve plus libre, j'aurais envie de venir vous joindre; mais avant j'attendrai le conseil que vous me donnerez. Comment suis-je passé dans la revue du 1er janvier? A-t-on nommé à mon emploi et quelle démarche faudrait-il faire?

» Je suis à Corté. M. de Volney est ici, et dans peu de jours nous partirons pour faire un tour de l'île. M. de Volney, connu dans la république des lettres par son *Voyage en Egypte*, par ses *Mémoires sur l'agriculture*, par ses *Discussions politiques et commerciales sur le traité de* 1756, par la *Méditation sur les Ruines*, l'est également dans les *Annales patriotes*, par sa constance à soutenir le bon parti à l'Assemblée constituante.

» Il veut s'établir chez moi et passer tranquillement sa vie dans le sein d'un peuple simple, d'un sol fécond, et du printemps perpétuel de nos contrées.

» J'ai reçu, il y a plusieurs mois, votre lettre; vous m'avez donné de bonnes nouvelles de nos amies du Rhône, et vous m'avez fait un sensible plaisir. Vous leur direz que je prends un intérêt bien juste à leur santé et à leur félicité.

» Je crois inutile que vous communiquiez ma lettre à ces messieurs du régiment ; il ne dépend que de vous de me faire hâter mon voyage : à la réception de votre lettre je partirai.

» Mes complimens à Gouvion, Borthon et Vaubois. Mes respects et amitiés, mon cher Sucy.

» Votre C.

» BUONAPARTE. »

IIe lettre au même, également autographe et inédite, écrite de Corté, le 27 février 1792 (t. I, p. 203) :

« Dans ces circonstances difficiles, le poste d'honneur d'un bon Corse est de se trouver dans son pays ; c'est dans cette idée que les miens ont exigé que je me (1) parmi eux ; cependant, comme je ne sais pas transiger avec mon devoir, je me proposais de donner ma démission. Depuis, l'officier général du départ m'a offert un *mezzo termine* qui a tout concilié, il m'a offert une place d'adjudant-major dans les bataillons volontaires ; cette commission retardera de renouveler votre connaissance, mais j'espère pour peu de temps si les affaires vont bien.

» Vous m'avez, monsieur, absolument négligé, car il y a bien du temps que je n'ai eu de vos nouvelles.

» Les affaires ici vont bien, et j'espère qu'à l'heure que vous lirez cette lettre les incertitudes politiques auront cessé, au moins pour cette campagne ; nos ennemis seraient bien dupes de hâter le moment des hostilités, ils savent bien que l'état de défensive nous ruine autant qu'une guerre.

» Si vous vous donnez la peine de penser à un vieux ami, vous me donnerez des nouvelles de votre position. Dans ce moment-ci, si votre nation perd courage, elle a vécu pour toujours.

» Si vous avez toujours conservé vos relations avec Saint-Étienne, je vous prierai de me faire faire une paire de pistolets à deux coups ; je voudrais qu'elle eût à peu près 7 à 8 pouces de long, et que le calibre fût de 22 à 24 à peu près ; quant au prix, j'y mettrai sept à huit louis en assignats de cinq livres.

» Si vous pouvez vous charger de cette commission, vous pouvez m'adresser ces pistolets par Marseille, à M. Henri Gastoud, négociant, rue de Paradis, à Marseille.

» Je suis, monsieur et cher Sucy, votre serviteur,

» BUONAPARTE. »

(1) Les mots laissés en blanc n'ont pas pu être lus par M. de Coston.

IIIe lettre autographe au même M. de Sucy qui se trouvait à Nice (t. I, p. 389) :

Paris, 17 août 1795.

«Je vous fais mon compliment de vous être rendu à l'armée. Vous y serez utile et vous aurez la douce satisfaction de concourir de vos moyens au bien de la patrie. La fortune, la faveur et l'estime des hommes varient et sont en perpétuelle oscillation ; l'orgueil bien placé d'avoir été utile et d'avoir mérité l'estime du petit nombre fait pour apprécier le génie et le beau, est aussi invariable, aussi constant avec vous que le sentiment de l'harmonie et le tact du sentiment naturel.

»L'on m'a porté pour servir à l'armée de la Vendée comme général de la ligne : je n'accepte pas ; beaucoup de militaires dirigeront mieux que moi une brigade, et peu ont commandé avec plus de succès l'artillerie..... Je me jette en arrière, satisfait de ce que l'injustice que l'on fait aux services est assez sentie par ceux qui savent les apprécier.

»Tu occupes, mon ami, une place délicate ; si le génie actif, l'expérience consommée, étaient ordinairement exclus de l'armée où tu te réunis avec des représentans incapables ; ici, environnés de tous les empyriques, un gouvernement versatile circonscrit de fripons..... pour ne rien dire de plus, il ne pourrait pas gérer et mériter une réputation..... Mais, mon ami, dans ce meilleur des mondes, faire le mieux qu'il est possible, et se tenir récompensé de son témoignage, voilà le grand secret avec lequel on n'est jamais ni imposteur, ni flatteur, ni âcre, ni importun, ni vindicatif, ni criminel.

»Rien de nouveau ici ; l'espérance seule n'est pas encore perdue pour l'homme de bien : c'est te dire l'état très-maladif où se trouve cet empire.

»Sois de constante gaieté et jamais de découragement ; si l'on trouve les hommes méchans et ingrats, souviens-toi de la grande, quoique bouffonne, maxime de Scapin : *Sachons-leur gré de tous les crimes que l'on ne commet pas.*

»B. P.»

Note du général Bonaparte sur un projet de secours à la Turquie (t. I, p. 397) :

30 août 1795.

«Dans un temps où l'impératrice de Russie a resserré les liens qui l'unissent à l'Autriche, il est de l'intérêt de la France de faire tout ce qui dépend d'elle pour rendre plus redoutables les moyens militaires de la Turquie. Cette puissance a des mi-

lices nombreuses et braves, mais ignorantes sur les principes de l'art de la guerre.

» La formation et le service de l'artillerie, qui influe si puissamment dans notre tactique moderne sur le gain des batailles, et presque exclusivement sur la prise et la défense des places fortes, est encore dans son enfance en Turquie.

» La Porte qui l'a senti a plusieurs fois demandé des officiers d'artillerie et du génie ; nous y en avons effectivement quelques-uns dans ce moment ; mais ils ne sont ni assez nombreux, ni assez instruits pour produire un résultat de quelque conséquence.

» Le général Bonaparte, qui a acquis quelque réputation en commandant l'artillerie de nos armées en différentes circonstances, et spécialement au siége de Toulon, s'offre pour passer en Turquie avec une mission du gouvernement. Il mènera avec lui six ou sept officiers, dont chacun aura une connaissance particulière des sciences relatives à l'art de la guerre.

» S'il peut, dans cette nouvelle carrière, rendre les armées turques plus redoutables et perfectionner la défense des places fortes de cet empire, il croira avoir rendu un service signalé à la patrie, et avoir à son retour bien mérité d'elle.

» BUONAPARTE. »

Billet de Bonaparte à Joséphine, du 20 octobre 1795 (t. I, p. 430) :

« Je ne conçois pas ce qui a pu donner lieu à votre lettre... Je vous prie de me faire le plaisir de croire que personne ne désire autant votre amitié que moi, et n'est plus prêt que moi à pouvoir faire quelque chose qui puisse le prouver..... Si mes occupations me l'avaient permis, je serais venu moi-même porter ma lettre.

» BUONAPARTE. »

Cette réponse avait été provoquée par le mot suivant de Mme de Beauharnais (t. I, p. 433) :

« Vous ne venez plus voir une amie qui vous aime ; vous l'avez tout-à-fait délaissée, vous avez bien tort, car elle vous est tendrement attachée.

» Venez, demain septidi, déjeuner avec moi, j'ai besoin de vous voir et de causer avec vous sur vos intérêts. Bonsoir, mon ami, je vous embrasse.

» Veuve BEAUHARNAIS. »

Billet écrit d'Italie par Bonaparte au général Carnot (t. I, p. 466) :

« Je suis au désespoir ; ma femme ne vient pas ; elle a quel-

que amant qui la retient à Paris. Je maudis tout es les femmes, mais j'embrasse de cœur mes bons amis.

» BONAPARTE. »

Nous terminerons enfin cette longue énumération par la lettre suivante, écrite de Passériano, le 25 septembre 1797, par le général Bonaparte au directeur Barras, lettre dont M. de Coston a reproduit le fac-simile ainsi que des précédentes (t. I, p. 484) :

« Citoyen,

» Je suis malade et j'ai besoin de repos ; je demande ma démission, appuie-la si tu es mon ami. Deux ans dans une campagne près de Paris rétabliraient ma santé et redonneraient à mon caractère la popularité que la continuité du pouvoir ôte incessamment..... Je suis esclave de ma manière de sentir et d'agir, et j'estime le cœur bien plus que la tête.

» BONAPARTE. »

AVIS.

Quand nous avons entrepris de fonder la Revue de Bibliographie analytique, nous avons compté sur l'accueil du public éclairé auquel nous nous adressions ; ce public nous a donné trop de marques de ses sentimens pour qu'il y ait chez nous le moindre doute sur sa bienveillance et la moindre hésitation dans notre gratitude. Nous avions espéré aussi que des régions les plus hautes de la science nous viendraient des encouragemens et des conseils ; les uns ne nous ont pas plus fait défaut que les autres, et nous avons à formuler à ce sujet de doubles et sincères remercîmens. Mais connaissant un peu les choses de ce monde, nous n'avions pas eu la simplicité de compter sans les rivalités, les mauvais vouloirs, les attaques et les luttes. Nous entreprenions une chose utile, désintéressée et susceptible d'avenir, nous travaillions dans les intérêts bien évidens de la science, nous avions pour but de procurer à une foule d'œuvres dignes d'estime et peu connues la publicité qui leur manque ; enfin, dans l'exécution de cette tâche, nous cherchions surtout à faire preuve d'impartialité, de zèle et d'exactitude : on avouera que

c'est plus qu'il n'en fallait pour susciter à la Revue de Bibliographie des adversaires. Tout le monde et toute chose en a, en France ; on ne fait rien d'utile qu'à ce prix : et d'ailleurs on nous force à rappeler que l'on s'inquiète peu de ce qui est sans valeur. Les hostilités plus ou moins cachées, au lieu donc de nous décourager, raffermissent notre ardeur. Pour qu'elles pussent nous toucher, il faudrait qu'elles s'expliquassent au grand jour. Poursuivies dans l'ombre, nous les prenons pour des éloges et n'en avons nul souci. Cependant, il est quelques principes que nous désirons établir bien clairement ici, une fois pour toutes, parce qu'ils ne peuvent manquer, nous le pensons du moins, d'avoir l'approbation de tous les hommes impartiaux. Ils se réduisent à trois aphorismes excessivement simples. Premièrement, l'inquisition n'ayant jamais existé en France et la liberté de la presse faisant au contraire partie de son régime, des écrivains consciencieux, zélés et impartiaux, ont le droit, quelle que soit leur position sociale, de risquer leur travail, leur avenir, leur fortune même, pour parler de philologie, de littérature ancienne, de géographie, de numismatique, et d'autres matières tout aussi audacieuses. Secondement, nous estimons que la science est une confraternité où ceux qui possèdent autant d'honneurs que leurs mains peuvent en embrasser, doivent un peu de leur bienveillance, ou à défaut toute leur justice, à ceux qui luttent péniblement aux abords de la carrière, et qui après tout ne demandent que leur place au soleil. Troisièmement enfin, il nous semble que, lorsque attaqué dans sa considération, dans sa fortune littéraire et financière, on a entre les mains un instrument de publicité dont on peut faire une arme de légitime défense, lorsque instruit, par des lettres confidentielles, de menées souterraines et qui par là se rendent apparemment justice, on a un nom à mettre sur les visages, la tolérance prend à la longue le nom de duperie. Or nous ne voulons pas être dupes, et si nous n'avons pas recherché les luttes, nous ne les craignons pas. Nos abonnés vont peu comprendre ce ton qui ne nous est pas ordinaire ; car jusqu'ici nous les avons accoutumés à une modération de langage qui est dans nos habitudes et dont nous ne voudrions pas nous départir. Mais ils nous sauraient mauvais gré de ne pas défendre dans la Revue de Bibliographie une œuvre qu'ils ont adoptée en commun, avec de hautes protections, et dont leur bienveillance a déjà assuré l'avenir. Au reste, nous espérons que ce peu de mots suffira, et que désormais nous pourrons continuer en paix de faire connaître au public toutes les productions sérieuses de l'Europe savante.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DOUBLET-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

MARS.

THÉOLOGIE.

De la confession, sa divinité et les avantages prouvés par les faits, etc., par M. l'abbé Guillois, curé du Mans. — Au Mans, 1841. Richelet, impr. libr. In-12 de XIV-440 p.

Voici un ouvrage sur lequel nous appelons l'attention de toutes les personnes qui marchent dans le chemin de la religion catholique, ou qui y tendent. Elles y trouveront, les unes des raisons de persévérer, les autres des motifs de conviction, et toutes une source de consolation et de paix. Nul ne nie le remords; ou si la bouche prononce qu'il n'est pas, les déchiremens du cœur et de la conscience n'attestent que trop son existence. Or, qui dit remords, dit repentir; qui dit repentir, dit aveu, aveu dont le prix sera une absolution entière, et par suite le repos qu'avait troublé la faute ou le crime. Ainsi, on le voit, la confession découle du remords; elle est l'intermédiaire indispensable entre le coupable et le pardon, entre le péché et la miséricorde. Il est impossible de vivre heureux avec une conscience bourrelée; et il nous paraît tout aussi impossible de penser qu'on ne veuille pas être heureux en se servant d'un moyen qui ramène la paix dans la conscience. La confession n'aurait-elle pas virtuellement le pouvoir d'effacer les fautes, que la seule conviction de sa vertu serait assez puissante pour

rendre au repos le cœur du coupable, et, par cette raison d'intérêt seule, n'y en eût-il pas d'autre, on devrait y avoir recours.

Mais d'autres preuves de l'excellence de la confession existent : elles sont déduites avec beaucoup de clarté par M. Guillois, et l'ordre dans lequel elles sont distribuées leur donne une grande force. Un autre mérite de l'ouvrage de M. Guillois, et celui-ci n'est pas hors de propos par le temps d'indifférence où nous vivons, c'est qu'il y règne d'un bout à l'autre l'intérêt le plus attachant et le plus soutenu. Cet ouvrage est écrit en forme de lettres adressées à un jeune homme qui, difficile à se rendre, propose bien des objections avant d'être tout-à-fait convaincu. Cependant, par les raisonnemens de M. Guillois, par les faits qu'il cite, par les preuves qu'il invoque, par leur enchaînement logique, il est impossible que la conviction n'entre pas dans son esprit. M. Guillois examine d'abord l'antiquité de la confession, et en montre l'usage et le besoin consacrés chez le peuple de Dieu depuis le commencement du monde : il prouve que les païens eux-mêmes de toutes les nations en ont senti l'obligation, et en effet les prêtres grecs, égyptiens et indiens en ont évidemment exercé la pratique. L'auteur montre ensuite l'établissement de la confession par Jésus-Christ, et cite à ce propos les textes des livres saints qui rendent cette vérité incontestable ; descendant la chaîne des temps, il établit par les témoignages historiques les plus irréconsidérables que la confession a toujours été en usage dans l'église depuis Jésus-Christ, et ne date pas seulement, ainsi que l'on s'obstine à le dire, d'Innocent III et du quatrième concile de Latran. Il cite à l'appui les paroles textuelles de saint Bernard, de saint Augustin, de saint Basile, de saint Clément, etc., antérieurs de plusieurs siècles à ce concile. Enfin, M. Guillois fortifie l'antiquité de la confession des propres aveux de personnages protestans et invoque en faveur de son excellence les paroles et la conduite des plus incrédules philosophes, se confessant ou manifestant le désir de se confesser au lit de mort.

On voit par ce succinct exposé combien le plan de M. Guil-

lois est clair et rationnel. Chaque lettre découle de la précédente, et constitue, prise à part, un traité complet quoique restreint de la matière qu'elle examine. Il règne ensuite dans tout l'ouvrage un ton affectueux et paternel qui plaira à la jeunesse, et qui est appelé à produire une favorable impression sur son esprit. M. Guillois a en outre enrichi son travail de notes intéressantes et raisonnées, et qui ajoutent une nouvelle force aux argumens du texte; il y répond avec bonheur à une brochure de M. André Blanc contre la confession, et à un discours de M. Chatel sur le même sujet.

S. Gregorii episcopi Nysseni de Precatione orationes V, graece et latine. Ad codicum mss. fidem emendavit, supplevit et illustravit Jo. Georgius Krabingerus. — Landishuti, 1840. In libraria Jo. Nepom. Attenkoferi. In-8°.

M. Krabinger est déjà connu avantageusement dans la science philologique par ses importantes publications sur Synésius; seulement nous regrettons qu'il ait abandonné ce célèbre écrivain, dont les écrits sont si curieux par le fond et si attachans par la forme. D'après les premiers travaux de M. Krabinger, on avait droit d'espérer qu'il entreprendrait aussi une édition des lettres de Synésius, collection précieuse qui pourrait être améliorée au moyen des manuscrits conservés dans les différentes bibliothèques d'Europe, et surtout dans le riche dépôt de la Bibliothèque Royale à Paris. Quoi qu'il en soit de ces regrets et de ces espérances, nous recevons avec reconnaissance la nouvelle publication de M. Krabinger.

Parmi les écrits remarquables de Grégoire de Nysse, on doit placer en première ligne ses cinq homélies sur la prière ou sur l'interprétation de l'oraison dominicale. L'église grecque réclame comme une de ses gloires ce père qui était célèbre par la tournure grave de son esprit, par sa finesse et sa subtilité dans la discussion, par son admirable éloquence, et qui est digne d'être lu et étudié à la fois par les théologiens et par

les philosophes. Et cependant il est difficile de trouver un écrit vain dont les œuvres soient plus corrompues et plus mutilées, malgré les deux éditions données à Paris pendant le XVIe siècle. C'est ce qui engagea M. Krabinger, il y a déjà cinq ans, à publier, comme spécimen d'une édition des œuvres complètes de saint Grégoire de Nysse, le dialogue de ce père avec sa sœur Macrine, sur l'âme et la résurrection. Aujourd'hui il publie les cinq homélies sur la prière, dont le texte a été ramené à sa pureté native par la comparaison des manuscrits les plus anciens et les plus corrects. A ce propos, M. Krabinger indique avec le plus grand soin les différentes ressources qu'il a eues à sa disposition, et qui proviennent de la Bibliothèque Royale de Paris, et de celle de Vienne. Quant à la version latine que le nouvel éditeur a jointe à son texte, elle a été modifiée et corrigée dans les endroits où celle des éditeurs précédens ne pouvait correspondre à la nouvelle rédaction. Dans des notes placées à la fin du volume, M. Krabinger a eu soin de soumettre à une discussion philologique les variantes fournies par différens manuscrits, et de justifier les leçons qu'il a cru devoir adopter. Un *index annotationum* termine le volume.

M. Lamennais réfuté par lui-même à l'occasion de son ouvrage intitulé : Esquisse d'une philosophie.— Paris, 1841. Chez Debécourt. Impr. de Cosnier, à Angers. In-8° de 87 p.

Si nous avions le choix des momens, à coup sûr nous ne choisirions pas celui où un écrivain est sous les verroux pour entamer une polémique avec lui. Mais nous devons suivre la publication mensuelle dans la direction qu'elle nous imprime. Notre docilité en cela doit même constituer notre principal mérite. Cette réserve faite, nous allons indiquer quelques-unes des attaques vives, mais non pas injustes, que M. Charles Peltier, auteur de la présente brochure, formule contre son ancien maître des primitives doctrines duquel il se déclare tou-

jours le très-fidèle disciple. D'abord la masse des reproches faits à M. de Lamennais est considérable; l'auteur s'attache à le prendre en défaut sur presque tous les points principaux de la religion et de la philosophie chrétiennes. Il signale ce qu'il démontre être des erreurs sur le fondement de la certitude, sur la nature de l'acte de foi, sur la révélation et sur la grâce, sur l'origine du langage, sur la nature de la substance, sur Dieu et ses attributs, sur l'univers, sur la nature des esprits et celle du corps. Nous ne pouvons même indiquer les développemens au moyen desquels M. Peltier établit et assure sa critique; qu'il nous suffise de transcrire ici l'argument par lequel il repousse ce principe de l'assentiment commun sur lequel M. de Lamennais veut fonder exclusivement toute croyance et toute foi, et qui lui sert de base. Le scepticisme est au fond de ce système : « en effet, dit-il, la certitude humaine, quoique élevée à la plus haute puissance, en d'autres termes la raison générale, n'en est pas moins toujours la certitude humaine, c'est-à-dire un mode particulier d'êtres faillibles, contingens et bornés. Quelque grande qu'elle puisse être, elle n'est pas après tout la certitude absolue, infinie. L'infini, l'absolu, dit l'auteur de l'Esquisse, est le terme auquel nous tendons continuellement, dont nous nous approchons sans cesse, mais qu'il ne nous sera jamais donné d'atteindre. Il suit de ce principe si clairement formulé que si chaque individu est faillible en tout point, comme le veut notre auteur, par cela seul qu'il est fini ou borné, le genre humain est faillible aussi dans ses croyances même les plus universelles. Le sentiment de plusieurs sera plus probable sans doute que celui d'un seul, et celui de tous le sera plus que celui de plusieurs, mais aucun à la rigueur ne s'élèvera au-dessus de la probabilité, parce qu'aucun n'atteindra jusqu'à l'infini. »

JURISPRUDENCE.

Éléments du droit français, ou analyse raisonnée de la législation politique, administrative, civile, commer-

ciale et criminelle de la France, par Alphonse Grün, avocat à la Cour Royale de Paris.—Paris, chez L. Hachette. Impr. de Panckouke. In-12.

M. Grün a divisé son ouvrage en cinq livres correspondant les cinq grandes divisions du droit français en droit public, administratif, civil, commercial et criminel. Prenant de chaque matière les principes constitutifs et les détails pratiques, il a fourni autant de traités qui enseignent l'esprit, la portée et l'influence de chaque législation. Sur chacune d'elles il s'est attaché à ne réunir que ce qui est le plus constaté, le plus réel, le plus usuel : c'est le bon sens, l'équité et la doctrine qui professent avec clarté, intelligence et choix. L'auteur a introduit dans son travail l'ordre le plus lumineux, cet ordre qui parle autant à l'esprit que le raisonnement et la discussion, et qui le fixe et l'entraîne avec toute la force de la logique. C'est la qualité la plus nécessaire pour un résumé de cette espèce qui contient tant de choses et des choses si diverses. La moindre confusion, la moindre erreur interrompait cette chaîne de déductions logiques, qui lie l'ensemble d'une législation où tout se tient, s'engendre et s'explique progressivement.

Sous le titre de droit public, M. Grün explique tout ce qui concerne les trois pouvoirs de l'état, les priviléges et les fonctions du pouvoir législatif et exécutif, les droits politiques des personnes, les charges imposées sur les personnes et sur les biens dans l'intérêt de l'état, les biens de l'état, ses dettes et ses dépenses, les impôts, et il termine par l'examen du régime particulier qui regarde les colonies. Le livre du droit administratif qui suit est peut-être le plus intéressant et le plus utile de l'ouvrage ; car, quoique la France soit essentiellement un pays d'administration, en ce sens que l'administration centrale est partout, c'est peut-être celui où l'on connaît le moins les devoirs, le domaine et la juridiction administratifs. M. Grün présente au lecteur un véritable traité sur cette matière qu'il nous paraît avoir épuisée. Sous le titre d'Administration générale du royaume, il examine ce qui regarde les cultes, l'instruction

publique, l'état civil des citoyens, la sûreté et la salubrité publiques, les forêts, l'agriculture, l'industrie, la voirie, les eaux et les travaux publics. La deuxième partie de ce livre consacrée à l'administration locale comprend l'administration départementale, des arrondissemens, des communes; la troisième partie a rapport à la juridiction administrative si peu connue, et cependant si importante pour les individus et les corporations. Le livre III, consacré au droit civil, est nourri de la meilleure substance de notre législation civile : elle se trouve reproduite là dans toutes ses prescriptions essentielles, et le sens en est fixé avec une grande netteté et une assurance qui, si elle ne se fait pas escorter par l'attirail de la science, la fait présumer et la prouve. Dans le livre IV, qui traite du droit commercial, M. Grün a résumé aussi tous les élémens de cette législation, qui est loin d'être toute écrite dans nos codes. Là, comme pour le droit criminel qui suit, il fait concourir la jurisprudence et la doctrine pour féconder, compléter et expliquer le texte de la loi, et de tout cela il fait une espèce de manuel plus clair et incomparablement plus complet que les codes, et par conséquent à la portée de ceux qui ne font point du droit une étude, mais qui veulent le connaître dans sa réalité pratique, pour les exigences de leur position et de leurs droits.

SCIENCES ET ARTS.

Études sur la Théodicée de Platon et d'Aristote, par Jules Simon, professeur agrégé à la Faculté des Lettres de Paris. — Paris, 1840. Chez Joubert. Impr. de Fain et Thunot. In-8° de VII-230 p.

Ce volume, publié par M. Jules Simon, est un composé de plusieurs opuscules, mais réunis tous dans une même pensée commune, la connaissance de la philosophie de Platon et d'Aristote. Le premier mémoire sous ce titre : *Le Dieu d'Aristote est-il une providence?* examine quelle est la manière dont Aristote et Platon envisagent ce grand problème de la

Providence divine. L'auteur n'a pas voulu fournir une exposition complète de la théorie de ces deux philosophes, il a voulu seulement insister sur cette partie de leur théorie qui traite de l'action de Dieu sur le monde. Suivant M. Simon, le dieu de Platon est une providence, et le dieu d'Aristote une cause finale; il ne saurait donc être une cause efficiente: en d'autres termes, la cause première de Platon est une force, celle d'Aristote un motif. Le dieu d'Aristote est si loin d'être la providence du monde, qu'il ne sait même pas que le monde existe. L'auteur développe et prouve ces propositions, en prenant ses argumens dans la doctrine même des deux philosophes dont il s'occupe. C'est une thèse nouvelle, car beaucoup d'esprits ont pensé qu'Aristote avait cru à la providence; mais en lisant la discussion approfondie de M. Simon, il est impossible de conserver cette opinion.

Le second mémoire est consacré à l'examen des objections d'Aristote contre la Théodicée de Platon. On sait qu'Aristote, dans sa lutte contre le système de son maître, s'est surtout attaqué à la théorie des idées qui en fait le fondement, ce qui l'a engagé dans une polémique très-persistante contre sa Théodicée qui formait une face de la question des idées. On a reproché à Aristote d'avoir accusé, contre toute vérité et toute vraisemblance, Platon de n'avoir ni cause motrice ni cause finale : en effet, on trouve, dans le Timée seul, plusieurs passages où le principe de la cause finale est hautement proclamé. Aristote ne pouvait donc accuser son maître que par ignorance ou mauvaise foi, et l'une et l'autre paraissent aussi peu supposables chez un esprit aussi distingué. M. Simon cherche à expliquer cette anomalie et en propose une solution que nous appellerons pieuse, par ses efforts pour réhabiliter Aristote, mais à laquelle peut-être tout le monde ne se rendra pas. Nous renvoyons à l'ouvrage même pour la connaissance des développemens ingénieux que nous ne pouvons aborder ici. Le volume de M. Simon est terminé par deux discours prononcés à la Faculté des Lettres de Paris, pour l'ouverture du cours d'histoire de philosophie ancienne de l'année dernière,

dans lesquels il fournit une exposition abrégée de toute la doctrine de Platon, et où il montre l'influence de cette doctrine, non seulement en métaphysique, mais sur la politique et la morale.

Essai sur Parménide d'Élée, suivi du texte et de la traduction des fragments, par Francis Riaux.—Rennes, Marteville.—Paris, chez Joubert. 1840. In-8° de 255 p.

Une grande obscurité a enveloppé de bonne heure les anciens systèmes philosophiques, et en particulier celui de Parménide; c'est sans doute pour cela que la critique moderne a montré peu d'empressement à diriger sur cette doctrine ses recherches et son érudition. Joseph Scaliger et Henri Étienne sont les premiers qui aient recueilli les vers de ce philosophe; vinrent ensuite les éditions de Fulleborn et de M. Amédée Peyron, le mémoire de M. Brandis sur l'école d'Élée, l'ouvrage de M. Karsten sur Parménide, et quelques autres écrits sur l'éléatisme. Après avoir examiné ces différens travaux, M. Riaux s'occupe de la biographie de Parménide; il entame une discussion chronologique sur la naissance de ce philosophe, et parle de son voyage à Athènes et de ses disciples. Cette première partie se termine par un examen de la valeur littéraire du poème sur la nature, et de l'authenticité des fragmens qui en subsistent. La seconde partie, consacrée uniquement à la doctrine de Parménide, examine ce qu'était l'éléatisme avant ce philosophe, qui renouvela la doctrine de cette école. Puis viennent les questions suivantes, résolues par l'auteur: Caractère général du système de Parménide; opposition de la raison et des sens; séparation absolue des deux parties de sa doctrine; point de départ de la doctrine et de la vérité, opposition de l'être et du non-être; ce que c'est que l'être, unité absolue de l'être; comment Parménide l'établissait; l'être est continu et indivisible; immobilité absolue de l'être dans l'espace et dans la durée; l'être ne peut ni naître ni mourir, il est éternel; et plusieurs autres questions du même

genre qui intéressent l'histoire de la philosophie ancienne. La troisième partie traite de l'influence et des résultats de la doctrine de Parménide dans l'antiquité; la quatrième contient une appréciation de la doctrine de ce philosophe. Dans l'appendice, on trouve le texte et la traduction française des fragmens, un index des auteurs cités par M. Karsten, et une table des matières. « Les vérités philosophiques, dit en terminant M. Riaux, n'apparaissent pas d'un coup dans le monde; elles ne se manifestent point simultanément; elles se produisent, au contraire, par des efforts successifs, quelquefois avec déchirement: elles sont l'œuvre des siècles. Chaque génie n'en saisit, pour ainsi parler, qu'un débris mutilé; mais ce débris vient grossir à son tour le mystérieux faisceau lentement formé, et qui s'augmente avec les âges. Les noms, la personnalité, peuvent s'effacer dans ce travail collectif, qui rabaisse l'homme, en faisant la grandeur de l'humanité. Tous ceux pourtant qui ont élargi de la sorte le cercle de la science, tous ceux qui ont ajouté quelque chose, si peu que ce soit, à son domaine, ont droit à leur part de gloire et de souvenir. On estimera peut-être qu'il importait de rendre la sienne à Parménide. »

Die Philosophie des Anaxagoras, u. s. w. La philosophie d'Anaxagore de Clazomène, d'après Aristote. Mémoire pour servir à l'histoire de la philosophie, par Fréd. Breier. — Berlin, G. Bethge, éditeur. 1840. In-8°.

Il existe une grande diversité d'opinions chez les anciens au sujet de la philosophie d'Anaxagore, et l'on ne les trouve d'accord que sur une chose, c'est de rattacher le nom de ce philosophe au mot *Homéoméries* (ὁμοιομέρεια), qui lui est complètement étranger, et dont on ne rencontre pas même la trace dans les fragmens de ses écrits. Anaxagore est du nombre de ces philosophes qu'Aristote désigne sous le nom de physiologues. La matière est l'objet principal de leurs considérations, après elle ils ne connaissent que la cause motrice qu'ils recherchent, la plupart du temps, dans la matière même. Ils n'ont

pas encore une conscience bien claire de ce que c'est que la forme, ni de l'idée qu'on doit se faire d'un but quelconque. Chez Anaxagore, il est vrai, l'esprit se dégage de la matière, mais il ne se fait point libre à proprement parler, et l'on ne doit voir en cela que le premier germe d'une nouvelle forme de philosophie. D'ailleurs, quelque importance que l'on donne à cette idée, le côté naturel du système n'en reste pas moins le principal, le plus achevé et le plus familier. De là les plaintes de Socrate dans le Phédon, de là le mot d'Aristote qu'Anaxagore fait jouer à l'esprit le rôle de *Deus ex machina*. Pourquoi donc les Homéoméries se sont-elles attachées au nom d'Anaxagore comme les idées au nom de Platon, comme l'Entéléchie à celui d'Aristote? Dans ces derniers temps, on en a déjà contesté l'authenticité : Schleiermacher a dit qu'Anaxagore, s'il revenait parmi nous, saurait très-mauvais gré à la postérité de cet attribut. Ritter dans son Histoire de la philosophie a également rejeté le mot. Brandis et Schaubach, qui sont d'avis contraire, qui ont pour eux les traditions de l'antiquité, ont-ils raison? c'est ce que l'auteur examine dans les passages des anciens où il en est traité, et particulièrement dans Aristote, sans négliger toutefois les travaux modernes qui tiennent à son sujet. Aristote pour lui ne connaît que la forme ὁμοιομερῆ; la forme ὁμοιομέρεια n'est venue que plus tard des commentateurs; mais qu'Anaxagore soit ou non inventeur de mots nouveaux, ce qu'il y a d'important, c'est de restituer à Aristote des passages de ses écrits qu'on regardait comme les idées d'Anaxagore, et c'est ce que l'auteur s'efforce de faire dans la discussion, objet de son mémoire.

Essai critique sur la peste, par J. B. F. E. Lefèvre, docteur de la Faculté de Paris, au service de S. A. le vice-roi d'Égypte. — Stuttgart, 1840. In-8° de VI-104 p.

M. Lefèvre est connu par plusieurs publications sur la matière dont il traite aujourd'hui. Employé au service du vice-

roi d'Égypte, il a pu étudier de près ce terrible fléau qui semble acclimaté aux rives du Nil. Son expérience lui a donc fourni les observations les plus pratiques et en même temps les plus nouvelles. Ainsi qu'il le dit, il a traversé en Égypte l'épidémie de 1835, sans peur comme sans prévention. Depuis il y a été témoin de l'endémie du fléau, et la conviction qu'il a retirée de ses observations, c'est que les entraves apportées à la liberté du commerce et des voyageurs étaient, sinon inutiles, au moins susceptibles d'être réduites à des bornes infiniment plus modérées. M. Lefèvre attribue la cause de la peste a l'infection de l'air, causée elle-même par les miasmes qui se développent dans certaines localités sous l'influence de circonstances particulières. Il a remarqué que la peste augmentait, diminuait et disparaissait en proportion de ces émanations miasmatiques. Cette infection est produite par la dissolution des substances animales et végétales soumises à l'action de l'humidité et d'une température favorable à la décomposition (de 15 à 25°). L'auteur montre comment ces miasmes vicient l'air, quel gaz ils y introduisent, quelle est l'action de ce gaz sur les organes, ce qui amène les symptômes de la peste. Or, ainsi qu'il l'a remarqué, la malpropreté des villes de l'Orient, l'amoncellement des immondices de toute sorte, les rend plus susceptibles de développer et de conserver ce fléau. M. Lefèvre, passant à la contagion de la peste, ne la reconnaît que par infection, sous l'empire des émanations miasmatiques qu'il a signalées, et il combat la doctrine de tout virus pestilentiel. Cela l'amène à contester l'utilité des quarantaines, du moins constituées avec la sévérité qui préside à leur administration. Il établit, d'après la théorie des miasmes, la durée de l'incubation, et il termine son ouvrage par des observations critiques sur les ouvrages concernant la peste de MM. Léger du Peyron, Cosse de Genève, Boyer et Bulard. Si le travail de M. Lefèvre ne range pas tout le monde de son avis, il aura du moins un résultat dont la réalisation ne peut qu'être grandement utile, c'est de faire sentir l'urgence de toutes les précautions hygiéniques pour diminuer les chances et l'intensité du fléau.

Observations d'un éleveur sur la mesure récemment adoptée par M. le ministre de la guerre, d'entretenir des étalons dans les dépôts de remonte de cavalerie, par M. le baron de Curnieu. — Paris, 1841. Chez Maulde et Renou. In-8°.

Au premier abord, la modestie du titre est loin de faire prévoir la gravité de la question agitée dans cette publication. Ce n'est rien moins cependant qu'une question de puissance nationale, de supériorité militaire. On se figure d'abord que ces détails de chevaux, de haras, de courses, de remonte, sont uniquement le domaine et la jouissance du luxe, du désœuvrement ou de la passion de quelques amateurs exclusifs qui s'éprennent, pour tout ce qui tient au cheval, d'un pur amour d'artiste, cherchant un beau idéal dans les formes du noble animal auquel ils ont consacré leurs loisirs. Il n'en est point ainsi. A côté de l'engouement du luxe et de la mode, il y a les études sérieuses de l'homme qui poursuit dans l'amélioration de la race chevaline la prospérité et la puissance de son pays. Dieu a donné le cheval à l'homme comme un noble compagnon fait pour partager ses fatigues, ses plaisirs et ses dangers. Dans les champs, sur le gazon des courses et au combat, le cheval s'associe à tous les besoins et à toutes les passions de son maître ; on conçoit alors et l'on approuve tous les soins tendant à améliorer la constitution et l'éducation d'un compagnon si utile. Dans la supériorité de l'art de la guerre, l'influence de la cavalerie est reconnue ; celui qui a le plus et de meilleurs chevaux a une bien grande chance de vaincre. Tous les pays le sentent et cherchent à augmenter leur production en ce genre, afin de n'être pas obligés d'aller demander à l'étranger ces moyens de puissance dont il se sent peu disposé à se dessaisir au moindre bruit de guerre, précisément au moment où la nécessité devient le plus impérieuse. Les événemens récens et les difficultés subites et inattendues de se pourvoir à l'étranger ont sans doute inspiré au gouvernement

français le désir de favoriser encore plus et d'améliorer la production indigène. On a cru y parvenir en entretenant des étalons dans les dépôts de remonte de cavalerie. M. de Curnieu blâme vivement cette mesure, et le fait avec de tels arguments, avec une telle connaissance de la matière et une telle vigueur de logique, que nous ne doutons pas que l'esprit éclairé de M. le ministre de la guerre ne les prenne en grande considération. Cependant sa critique est formulée dans ces termes exempts d'âigreur qui indiquent l'homme nourri de ses études, et ne cherchant pas à compenser, par l'âpreté de la discussion, la faiblesse des raisons. Mais M. le baron de Curnieu ne se contente pas de critiquer ce qui est; en homme sincèrement pratique, il signale ce qui devrait être, et propose une voie nouvelle et hardie, qui, à coup sûr, doit être féconde en heureux résultats. Il veut emprunter au sang arabe notre spécialité de cheval de troupe. C'est là, à coup sûr, que se trouve le progrès de l'avenir, progrès que la fortune nous a indiqué lorsqu'elle nous a rendus maîtres du nord de l'Afrique. En grandissant, en développant le coursier du désert, en lui conservant sa souplesse et sa sobriété, on aura procuré au pays une ressource puissante qui lui manque, et qui, au jour du danger, se résoudra en plus de force, de puissance et de gloire.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Geschichte der Hellenischen Dichtkunst u. s. w. Histoire de la poésie hellénique, par George Henri Bode. IIIe volume. Dramatique. Sous titre : Histoire de la poésie dramatique des Hellènes jusqu'à Alexandre le Grand. T. IIe. Comédie. — Leipsic, chez K. F. Kœhler. 1840. In-8° de VIII-436 p.

Dans notre précédent volume, nous avons exposé la matière du tome premier de cette troisième partie du grand ouvrage de M. Bode. C'était la tragédie jusqu'au siècle d'Alexandre. Ce second tome comprend l'histoire de la comédie durant le même

espace de temps, c'est-à-dire depuis le berceau de cette branche de la dramatique jusqu'à la comédie moyenne inclusivement. Tout cet intervalle est divisé en quatre sections. Dans la première, l'auteur s'attache à rechercher l'origine de la comédie et à éclairer les formes primitives dont elle fut le développement. C'est au Comus bachique que cette espèce de drame doit son nom, Comus, bien différent, dit M. Bode, du Comus dévoué à célébrer les dieux et les vainqueurs dans les jeux olympiques, pythiens, néméens et isthmiques, ou qui faisait résonner à la porte des amans les vifs accens de sa sérénade. C'était dans les Phallophories que ses chants se faisaient entendre, et les Iambistes, les Autocabdales (improvisateurs), les Dicélistes, furent ses premiers interprètes. Aristoxènes de Sélinonte, au rapport d'Epicharme, se distingua comme novateur parmi les premiers. Ces productions spontanées des fêtes de la vendange se rattachaient aussi pour la plupart au culte de Demeter (Cérès), et aux Sténies, mais ni les Géphyristes, ni les Phallophores, Ithyphalles ou Draxontes ne cherchèrent à leur donner une forme dramatique, c'est chez les Doriens de la Sicile qu'elles étaient appelées à un progrès véritable, et c'est parmi ces peuples que fleurit Epicharme de Cos, le plus ancien comique dont les œuvres transmises à la postérité faisaient partie du canon d'Alexandrie. Mais avant lui Susarion de Mégare avait introduit les chœurs comiques chez les Icariens, et c'est du bourg d'Icarie que la comédie encore informe avait reçu le nom de τρυγῳδία (chant de la vendange), nom qu'on a donné à tort comme une désignation commune à toutes les représentations théâtrales primitives. Les Iambistes avaient coutume d'exercer du haut de leur chariot leur bonne humeur satirique sur les personnages politiques du temps, et tel est probablement le rôle qu'a joué Susarion dans les fêtes de Bacchus. On en retrouve la trace dans cet endroit du chœur des grenouilles d'Aristophane qui commence ainsi :

Βούλεσθε δῆτα κοινῇ
πνίγωμεν Ἀρχέδημον.

On peut y voir de quelle manière aux hymnes en l'honneur de Bacchus ou de Cérès se rattachaient des tirades de satire personnelle, et à cet égard le morceau du comique Athénien est un véritable échantillon de la comédie primitive des Hellènes, bien plus caractéristique que le chant phallique dans les Acharniens (v. 263) qui n'est point suivi d'iambes satiriques. Les plus anciens comiques de l'Attique regardaient ceux de Mégare comme leurs prédécesseurs. En effet, d'après le témoignage de l'antiquité, ce genre de divertissement eut une époque brillante chez les voisins d'Athènes, mais lorsque la démocratie y régnait encore. Il est à regretter qu'il ne soit resté aucun monument littéraire de cette période de la farce mégarienne. Probablement elle était analogue à ce que les latins nommaient *Oscum ludicrum*, et se maintint encore longtemps à côté de la comédie attique jusqu'au siècle d'Aristophane, le principal écrivain qui, par ses railleries sur la grossièreté de la plaisanterie mégarienne, nous en ait conservé le souvenir. Du reste, cette époque doit être antérieure à l'émigration de Susarion à Athènes : la démocratie fut renversée de bonne heure à Mégare. Le seul comique de cette ville qui nous soit connu, c'est Maeson, que Polémon donne cependant comme citoyen de la Mégare sicilienne, opinion qui le reporterait avant la destruction de cette Mégare par Gélon de Syracuse. Maeson inventa des caractères comiques, et il y avait un masque qui portait son nom. Il produisit le premier les rôles de valet et de cuisinier, et les grosses plaisanteries de ces personnages se nommaient en conséquence maesoniennes. Mais ces particularités indiquent un progrès dans l'art dramatique qui ne peut avoir eu lieu qu'après la grande innovation d'Eschyle, et il est de toute probabilité que Maeson lui fut postérieur. Il en est de même du comique de Mégare, Tolynus, qui s'était déjà servi avant Cratinus de la mesure de vers qui conserva le nom de ce dernier. Comme à Mégare, la comédie à Athènes dut sa prospérité à la démocratie. Les premiers comiques attiques, qui, peu de temps après l'expulsion des Pisistratides et l'établissement de la démocratie par Clisthènes,

cherchèrent à relever, selon l'esprit des institutions nouvelles, la comédie négligée depuis Susarion, sont Chionides, Evetès, Euxémides, Myllus et Magnès, tous les cinq contemporains d'Epicharme, qui florissait alors à Syracuse six ou huit ans avant la guerre persique. Déjà dans l'antiquité ils n'étaient connus la plupart que de nom, et, de cette absence de monumens littéraires chez des contemporains d'Eschyle, on pourrait conclure qu'excepté Chionides et Magnès, aucun d'eux n'a laissé de drame régulier. A ces auteurs qu'on joigne Ecphantides, et l'on a les premiers maîtres de l'art de la comédie à Athènes. Elle se livra de bonne heure à la censure de la vie publique et de la vie humaine en général, but que s'était proposé dans une sphère inférieure la grossière plaisanterie et la basse gaieté des Mégariens, mais que la finesse de l'esprit attique éleva jusqu'à la morale, dédaignant la rudesse primitive que nous voyons méprisée par Ecphantides dans ce passage :

Μεγαρικῆς
Κωμῳδίας ᾆσμ' οὔ δίειμ' · ἠσχυνόμην
Τὸ δρᾶμα Μεγαρικὸν ποιεῖν.

Après Ecphantides, qui dut dans sa vieillesse être contemporain de Cratès et de Cratinus, commence ce qu'on nomme la comédie ancienne. Mais avant de passer à l'histoire de cette période, il est nécessaire d'être éclairé sur la perfection précoce de la comédie dorienne par les travaux d'Epicharme et de ses contemporains, car elle a exercé sur la comédie attique une influence incontestable. La deuxième section est donc consacrée toute entière au drame comique des Doriens. Le principal auteur de cette école, c'est Epicharme; il en fut en quelque sorte le fondateur et il en est le premier poète. Avec lui, Phormès, le précepteur des enfans de Gélon, et Dinoloque, originaire d'Acragas, rival et non fils d'Épicharme, comme on l'a prétendu d'après Suidas, sont les poètes de la comédie syracusaine proprement dite. M. Bode se livre à des recherches sur la vie d'Epicharme, considéré comme philosophe et comme poète comique, il analyse sa doctrine et le genre de son co-

mique tout entier puisé dans les hautes considérations morales de la philosophie pythagoricienne, et après quelques détails sur les pièces de ses deux contemporains, il passe en revue toutes les pièces d'Epicharme. Après ces poètes, la comédie dorienne retomba de ses hauteurs. Le goût des représentations mimiques, et ce penchant à l'imitation exacte ou ridicule des mouvemens et de la manière d'être de chaque personnage, deux passions particulières aux habitans de la Sicile, firent redescendre l'art à son point de départ.

Quelques poètes cependant parvinrent à répandre un certain éclat sur ce genre secondaire, et M. Bode mentionne le temps de Sophron et de Xénarque, son fils, comme l'époque brillante de la mimographie à Syracuse. Ils étaient contemporains de Sophocle et d'Euripide. Sophron ennoblit la mimique, et grâce au talent inné chez les Syracusains, elle prit un rang dans l'art. On a établi de grands rapports entre les mimes de Sophron et les dialogues de Platon, il y a même des écrivains qui ont prétendu que Platon fit une étude particulière des ouvrages du Sicilien. Aristote les place tous deux dans la même classe, et il est à remarquer que beaucoup plus tard à Rome on représenta sur le théâtre les dialogues de Platon. Après avoir marqué les relations existant entre le mime et l'églogue ou l'idylle, M. Bode passe à une troisième transformation de la comédie dorienne à la comi-tragédie (ἱλαροτραγῳδία) des Tarentins. Rhinthon, fils d'un potier, originaire de Syracuse et contemporain d'Alexandre le Grand, fut le premier qui introduisit ce genre de poésie dorienne dans le cercle de la littérature poétique de la Grèce, alors au plus haut point de sa civilisation. C'est un phénomène remarquable que le développement tardif de cette ancienne forme dramatique en possession depuis des siècles de faire les délices de l'Italie méridionale, et M. Bode ne l'aurait point mentionnée si tôt, si par son développement même elle ne se rattachait tout-à-fait à la comédie syracusaine, et ne prouvait avec quelle persistance l'élément dramatique s'était maintenu, quoiqu'aux derniers degrés, parmi les populations de la grande Grèce. Après Rhinthon,

vinrent Sopatros, Sciras et Blaesos. Le premier, natif de Paphos, vécut jusqu'au temps de Ptolémée Philadelphe : il est, malgré l'avis de Suidas, le même que le parodiste Sopatros. Le second était Tarentin de naissance, et le troisième, originaire de Caprée. On n'a du reste de ces trois parodistes que de bien faibles débris. Avec eux se termine tout ce qu'il y a à dire de la comédie dorienne, et l'auteur passe à la comédie attique ancienne, objet de la troisième section.

Les poètes de la comédie ancienne furent à peu près tous contemporains; cependant comme Aristophane a seul échappé à la destruction, comme d'ailleurs il fait époque dans l'art, la division lui est subordonnée, et M. Bode considère les prédécesseurs d'Aristophane, Aristophane lui-même, et enfin ses contemporains et émules. Outre Cratinus et Eupolis, M. Bode compte onze poètes entrés dans la carrière avant Aristophane. Cratinus est à proprement parler le créateur de la comédie attique. Il fit pour elle ce qu'Eschyle fit pour la tragédie, et fut contemporain d'Euripide; car il ne commença que fort tard à écrire des comédies. On nous apprend qu'il introduisit dans son art la règle des tragiques de ne produire que trois interlocuteurs à la fois; il soumit ses compositions à une ordonnance régulière, qualité inconnue avant lui; riche en images et en tons variés, il encourut cependant le reproche de s'éloigner trop dans la conduite de l'action de son inspiration première, jusqu'à négliger complètement ce que nous appelons le dénouement. Du reste, il se montra vigoureux et brillant comme Eschyle; et sa satire, toute politique, se rapprocha beaucoup de l'amertume d'Archiloque. Aussi est-ce à son époque qu'il faut rapporter la première tentative des lois pour mettre un frein à la liberté des comiques, tentative qui n'eut point d'abord un succès durable, mais qui plus tard finit par prendre le dessus. Cratès, d'abord comédien, excité par les œuvres du maître qu'il représentait, produisit à son exemple, mais sans suivre la même voie. Il ne s'occupa point des grands intérêts de l'état et de la religion, des événemens de la politique et de la satire du pouvoir. Il

conquit à son art un domaine plus indépendant en ne se livrant qu'à la peinture des passions, et cela dans la sphère des généralités. Ses pièces semblaient composées d'abondance, comme des improvisations véritables, sans peut-être lui avoir coûté pour cela moins de travail; la facilité de sa plaisanterie, le comique achevé de ses situations devaient s'appuyer sur la base solide du sérieux le plus profond; c'est la première condition du bien en ce genre. Aussi le succès conronna-t-il souvent ses efforts; et la popularité que lui acquirent ses œuvres d'une apparence si simple le fit accuser par ses envieux de recourir aux enchantemens pour capter les auditeurs. Ce fut lui qui créa sur la scène athénienne le rôle d'ivrogne déjà tracé par Epicharme, et que nous retrouvons dans les Guêpes d'Aristophane. Comédien d'abord, ainsi que Cratès, Phérécrates entra après lui dans la carrière, comme Cratès après Cratinus; différent de son maître cependant en ce qu'il resta fidèle à la nouvelle direction imprimée à l'art. Il s'éloigna aussi de la satire personnelle, et choisit pour sujets non les événemens politiques, mais des créations de son propre fonds. Par ses pièces mythiques où il fit briller son imagination, il peut être regardé comme ayant préparé les voies à la comédie moyenne. On lui doit l'invention de l'Hephthémimère anapeste qui porte son nom. Téléclide florissait au temps où le gouvernement de la république reposait sur le seul Périclès. C'est contre Périclès que se dirigea la satire amère de Téléclide. A cet égard, il reprend les traces de Cratinus, et il ne lui resta pas inférieur dans la vivacité de ses attaques. Comme lui, Hermippus d'Athènes se montra sur la scène et dans la vie publique ardent ennemi de Périclès. Myrtile, frère d'Hermippus, est moins connu que son frère, et semble n'avoir composé que des comédies mythiques. Alcimènes, que M. Bode place après les deux frères, loin d'avoir laissé des traces de ses ouvrages, n'a pas même une existence incontestée, tandis que Philonides nous est parvenu avec trois titres de pièces. La carrière de ce dernier se rattache aussi à celle d'Aristophane; il fut un des acteurs des comédies de ce poète et prêta son nom aux pre-

miers ouvrages de sa jeunesse. Lysippe et Callias, contemporains de Cratinus, se rangent dans cette époque par leurs attaques contre le fameux devin Lampon. Athénée nous a conservé un passage des Bacchantes de Lysippe, et c'est à Callias qu'il attribue la singulière pièce grammaticale à laquelle il donna le nom de tragédie, mais qui ne fut point composée pour la scène. Le chœur était formé par les vingt-quatre lettres de l'alphabet ionien. Le prologue en iambes était destiné à les énumérer par ordre, sans doute pour préparer la parabase, et il épelait partagé en deux demi-chœurs, c'est-à-dire en strophes et antistrophes toutes les consonnes combinées par ordre avec les sept voyelles. Comme poète comique, il faut le ranger parmi les adversaires du gouvernement de Périclès. Aristomènes, médiocre comique, et Hégémon de Thasos, dont la gigantomachie faisait rire Athènes d'un rire homérique, quand arriva la nouvelle de la défaite en Sicile, précèdent encore Eupolis, Eupolis d'Athènes un des plus grands génies qui aient occupé la scène avant Aristophane. Il entra jeune dans la carrière et la mort l'en fit disparaître de bonne heure. Egal à Cratinus pour l'énergie de l'expression, il ne fut point surpassé dans la violence de ses invectives et des attaques personnelles par Aristophane lui-même. Mais il savait adoucir cette violence par l'agrément de ses peintures, et déployait dans la conception de son sujet une étonnante puissance d'imagination. Le premier il eut l'art d'incorporer à l'action les avis que ses rivaux rejetaient dans la parabase, et dans la hardiesse de ses inventions, il alla jusqu'à faire revenir les morts pour proposer l'abrogation ou la réforme de certaines lois. Avant Aristophane, M. Bode place encore Phrynichus, surnommé par ses rivaux l'étranger, à cause des expressions étrangères au langage athénien qu'on rencontrait dans ses pièces. Aristophane et son époque occupent toute la seconde partie de la troisième section. Pour nous, Aristophane est le représentant de la comédie ancienne, et ses œuvres sont les monumens qui nous servent à en pénétrer l'essence. C'est donc ici qu'ont dû trouver place les développemens qui s'y rapportent. Aussi après avoir jeté

quelque jour sur la vie d'Aristophane, d'après les détails que lui-même et les anciens nous en ont laissés, l'auteur ne se borne pas à analyser l'art du poète en particulier; il se livre à l'appréciation du genre même et entre dans tous les détails relatifs à l'économie théâtrale de cette époque. De là, il nous conduit à une analyse historique et critique des pièces qui ont échappé à l'oubli, analyse que suit une revue rapide de comédies perdues. Les contemporains d'Aristophane sont peu connus. Parmi les vingt-sept noms que l'auteur énumère, et auxquels sa critique rattache les titres des pièces qui leur sont attribuées, le plus connu, c'est Platon le comique. Le caractère de ses compositions se rapprocha de la manière de Cratinus; de l'éclat dans les peintures, de l'amertume dans les invectives, tels sont les deux traits principaux que l'antiquité s'accordait à lui trouver communs avec le père de la comédie ancienne. La rudesse de ses attaques audacieusement directes est prouvée de reste par les titres de quelques-unes de ses pièces : Hyperbolus, Cléophon, Cinésias étaient des citoyens d'Athènes, cependant il ne craignit point d'attacher leur nom à des ouvrages dont le but était de les déchirer. Les excès de la satire d'une part, la désorganisation de la démocratie de l'autre, surent bientôt mettre fin à cette extrême liberté qu'avaient les poètes, et les pièces de quelques auteurs appartenant à la comédie ancienne se modifièrent nécessairement en proportion. De là, une nouvelle forme transitoire qui fraya la route aux poètes postérieurs au gouvernement démocratique pur. Ces derniers, formés par des modèles d'un ton plus rudouci, donnèrent naissance à un genre de comédie particulier, qu'on a coutume d'appeler la comédie moyenne. Bien que le règne de cette transformation n'ait été guère que de quatorze olympiades, pour cet espace de temps qui se termine à la bataille de Chéronée, on a cinquante-sept comiques et six cent dix-sept ou, suivant Athénée, huit cent dix-sept pièces environ. De ce chiffre étonnant, nous n'avons aucune preuve matérielle, et de toutes ces pièces il ne s'est pas conservé une seule scène pour nous faire juger quel en était le caractère. Athénée en a

sauvé, il est vrai, une foule de détails, mais c'est un monde de débris qui, loin de nous donner une idée des ouvrages auxquels ils appartenaient, ont souvent besoin de ce qui les amène pour être compris. C'est encore vers Aristophane qu'il faut nous reporter pour savoir, sinon la vérité, du moins ce qui est vraisemblable. Le Plutus est le degré qui nous y conduit, et c'est par l'analyse des élémens de cette pièce que l'auteur nous fait présumer quels ont pu être les ressorts de la comédie moyenne. Repoussée du champ de la satire personnelle, bornée aux allusions les plus générales, elle s'attache de plus en plus à l'agencement de l'intrigue, et c'est dans le cercle inférieur de son comique que figuraient ces caractères de paysans, de femmes, d'amans, d'esclaves, de parasites, etc., déjà consacrés sur la scène syracusaine, et le seul héritage dont pût disposer la comédie nouvelle qui le légua à la scène romaine. Des cinquante-sept poëtes de la comédie moyenne, il n'y en a guère que trente et quelques dont les noms seulement soient venus jusqu'à nous. Parmi ceux-ci, les plus importans sont Antiphane et Alexis, et dans le canon d'Alexandrie eux seuls furent admis comme représentans de la période toute entière. Antiphane est le plus fécond de tous les comiques; le nombre des pièces qu'on lui attribue est considérable. M. Bode cherche à déterminer la nature de ses compositions, selon lui de deux sortes, suivant que le fonds en était historique ou mythique. Alexis de Thurium, presque aussi fécond qu'Antiphane et un des comiques les plus spirituels, se rattache, ainsi que son contemporain, de fort près à la comédie moyenne par les nombreux sujets mythiques qu'il produisit sur la scène, et à la comédie nouvelle par une foule d'autres titres empruntés au domaine des idées ou à la vie commune. Cette quatrième section n'est guère qu'un catalogue chronologique autant que possible, et raisonné de noms d'auteurs et de titres de pièces; une grande quantité n'obtient et ne peut obtenir qu'une simple mention. Tous ces développemens qui sont du plus haut intérêt font de l'ouvrage de M. Bode une des histoires les plus complètes et les plus curieuses de la poésie grecque.

Lectiones Pindaricæ. Edidit C. L. Kayser, Ph. D. Heidelbergæ. — Sumtibus J. C. B. Mohr, bibliopolæ academici. 1840. In-8° de IV-99 p.

Pour la composition de cette discussion philologique, M. Kayser s'est servi du manuscrit Palatin XL, dont M. Ed. Zachariæ a donné une description très-soignée dans les Act. Sem. Phil. Heidelb. p. 103 sqq. On le connaissait déjà d'après les notices moins détaillées de Wilcken Catal. Pall. Codd. p. 276, et de Bachmann Præf. ad Lycophron, p. 30. A l'aide de ce manuscrit, trois tragédies de Sophocle ont été améliorées dans un grand nombre de passages, et on en a retiré les mêmes avantages pour les Olympiques et les Pythiques de Pindare, comme on peut s'en convaincre en parcourant le travail de M. Kayser. La collation de Schmidt était tout-à-fait incomplète, ce dont le célèbre Boeckh ne tarda pas à s'apercevoir en rédigeant ses notes critiques sur le texte de Pindare. En effet, ayant pu postérieurement se procurer une copie de ce manuscrit, il ajouta dans ses Explications de nouvelles variantes, tout en déplorant la négligence avec laquelle Schmidt avait fait son travail. M. Kayser a collationné de nouveau le manuscrit avec le plus grand soin, et il a obtenu des résultats avantageux pour l'éclaircissement du texte de Pindare. Il a transcrit toutes les gloses marginales et interlinéaires qui sont importantes pour les observations exégétiques; nous citerons aussi, comme la partie la plus curieuse, les Scholies que M. Kayser a reproduites entièrement. Une table des mots grecs et des matières complète cet examen critique d'un grand nombre de passages de Pindare.

Addenda et corrigenda in commentariis Pindari. Scripsit Fridericus Heimsoeth. Pars prior. — Prostat Bonnæ apud Eduardum Weberum. 1840. In-8° de 71 p.

M. Heimsoeth a lu avec le plus grand soin toutes les éditions,

tous les commentaires et toutes les notes sur Pindare, en ayant soin de noter les passages qui lui ont semblé mal compris ou mal expliqués. Il a divisé son travail en deux parties, dont l'une est consacrée à l'interprétation grammaticale et l'autre à la métrique. La première partie seulement a paru; elle a rapport aux gloses et aux explications des scholiastes grecs et aux passages du texte correspondans. L'auteur a soin de rappeler les opinions des plus célèbres philologues, tels que MM. Boeckh et Hermann; il les réfute lorsqu'il n'est pas de leur avis et indique lui-même la leçon qu'il préfère. Le texte de Pindare reçoit une nouvelle clarté du savant travail de M. Heimsoeth et de celui de M. Kayser, dont nous avons parlé à la page précédente. La poésie lyrique est toujours une des plus difficiles à expliquer : employant des images hardies et élevées, elle présente la pensée enveloppée d'un nuage mystérieux et l'expression semble choisie pour augmenter encore le vague qui y règne. Pour analyser, éclaircir une semblable poésie, il faut être profondément versé dans l'étude de la langue et avoir longtemps médité sur la manière et sur les pensées de l'auteur. C'est ce qui met Pindare à la portée d'un si petit nombre de lecteurs; c'est ce qui fait que ses poésies offriront toujours une mine riche et féconde aux moralistes et aux philologues.

De versibus glyconicis scripsit Hermannus Weissenborn. Particula I. De basi versuum glyconeorum. — Lipsiæ, Fr. Kœhler, 1840. In-8° de VI-50 p.

Malgré les nombreux travaux qu'on a faits sur les poètes grecs et latins de l'antiquité, il reste encore bien des points douteux, bien des questions non résolues. Nous en sommes encore à connaître et à établir les règles poétiques suivies par Térence dans les pièces qui nous sont parvenues de lui. Il en est à peu près de même du vers glyconique, dont les tragiques ont fait un grand usage et dont la mesure est extrêmement difficile à fixer, parce que l'opinion des anciens grammairiens grecs, adoptée pendant un grand nombre de siècles, repose sur des

bases fausses. M. Hermann est le premier qui l'ait combattue, avec succès en faisant adopter son sentiment à la plupart des critiques modernes. Geppert est venu ensuite relever le gant en faveur des grammairiens grecs, et il a entrepris la réfutation de la théorie d'Hermann dans deux brochures intitulées, l'une : *De versu glyconeo dissertatio conscripta a C. E. Geppert*, *Berolini*, 1834, et l'autre : *Ub. d. Verhæltniss der Hermannischen Theorie der Metrik zur Ueberlieferung*, *Berlin*, 1835. Ainsi donc la première chose à faire pour qui veut composer un traité sur le vers glyconique, c'est de réfuter de nouveau les assertions avancées par Geppert, de développer et de confirmer le système de M. Hermann, dont se sont écartés dernièrement MM. Boeckh et Selckmann. Nous ne pouvons suivre M. Weissenborn dans la discussion qu'il a établie pour prouver la thèse qu'il soutient; nous engageons seulement les personnes versées dans la matière à lire sérieusement ce nouveau traité du vers glyconique. Ils y trouveront certainement un ensemble imposant de recherches puisées dans les ouvrages qui peuvent apporter quelque lumière à une question des plus délicates. Il ne nous appartient pas de porter un jugement entre les deux maîtres de l'art, MM. Boeckh et Hermann; le dissentiment poétique de ces deux habiles philologues nous prouve clairement que nos connaissances en fait de métrique grecque ne reposent pas encore sur des bases fixes et certaines.

Index lectionum in Academia Turicensi inde a die 28 mensis octobris MDCCCXXXIX usque ad diem 20 mensis martii MDCCCXL habendarum. Insunt I. Petri Victorii curæ tertiæ in Ciceronis epistolas ad familiares. II. Martyni-Laguna in Ciceronis epistolas commentarii reliquiæ. Edidit Io. Caspar Orellius. — Turici, ex officina Ulrichiana. 1840. In-4° de 73 p.

En tête du programme des cours qui devaient être faits à l'université de Zurich pendant le semestre indiqué sur le titre, M. Orelli a publié deux commentaires sur des lettres de Cicéron,

dont l'un, Pierre Vettori, était devenu très-rare, et l'autre, Martyni-Laguna, avait vu périr dans les flammes tous ses travaux critiques sur Cicéron. Pierre Vettori naquit à Florence, de parens patriciens, le 11 juillet 1499. Ses connaissances solides dans les lettres grecques et latines et dans les mathématiques lui attirèrent une foule d'honneurs, de places et de chaires qu'il remplit successivement pendant tout le XVIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au 18 décembre 1585. Pour les détails biographiques et bibliographiques de ce célèbre critique, voyez la Biographie universelle (vol. XXVIII, p. 350) qui lui a consacré un article assez complet. Quant à Martyni-Laguna, il aura certainement une place distinguée dans le précieux recueil de M. Michaud, à cause de ses excellens travaux sur l'orateur latin. M. Orelli raconte le malheur qui nous a privés des ouvrages de ce célèbre critique. L'impression du commentaire de Martyni-Laguna sur les lettres de Cicéron était déjà assez avancée, lorsqu'un incendie vint détruire tous ses livres et tous ses manuscrits. Les sollicitations de ses amis ne purent lui persuader de reprendre son travail de nouveau, parce qu'il n'avait plus à sa disposition tous les secours nécessaires et toutes les vieilles éditions qu'il avait réunies avec beaucoup de peine. Par un heureux hasard, on a retrouvé un exemplaire des CXII premières pages qui avait échappé aux flammes et qui a été déposé à la bibliothèque de Leipsick. Ce long fragment ne peut qu'augmenter nos regrets sur la perte du travail entier, parce qu'on y trouve d'excellentes conjectures et des idées justes et neuves sur le style de Cicéron. C'est ce qui a engagé M. Orelli à reproduire ce rare spécimen de l'ouvrage de Martyni-Laguna. A la fin de la brochure de M. Orelli on trouve l'indication de chaque cours avec le nom des professeurs. Il serait à désirer que ces cours fussent imprimés, parce que ce sont pour la plupart des monographies sur les écrivains de l'antiquité.

Introduction à la langue latine au moyen de l'étude de ses racines et de ses rapports avec le français, par l'abbé Bondil. — Digne, Mme Ve Guichard. — A Paris,

chez Hachette.—A Lyon, chez Giberton et Brun. In-8° de LIV-594 p.

Lorsqu'on veut enseigner une langue, il faut avant tout simplifier l'étude des mots en les réduisant au plus petit nombre possible, tout en conservant les liens qui les unissent et les rapports de dépendance qui existent entre eux. Comme beaucoup offrent évidemment des signes de parenté et appartiennent à une même famille, il importe de connaître la racine dont ils sortent ; en d'autres termes le moyen le plus sûr et le plus court d'apprendre d'immenses nomenclatures, c'est d'en étudier les racines qui en sont les élémens et la base ; pour cela, il faut de toute nécessité avoir recours à la science étymologique, science parfois bien délicate et bien hypothétique, surtout lorsqu'il s'agit d'établir une transition entre les anciens et les modernes. De semblables recherches exigent l'absence de tout système ; il ne faut point vouloir retrouver tous les élémens d'une langue dans ceux d'une langue étrangère, comme aussi il est dangereux de donner des explications étymologiques d'une langue avec l'aide seule de cette même langue. Ces deux systèmes adoptés absolument conduisent dans des erreurs inévitables et grossières et rendent impossible la découverte de la vérité. Une étude approfondie de l'histoire, la comparaison des événemens entre eux, les migrations des peuples, les commotions politiques, forment un ensemble de faits qui sont de la plus haute importance pour l'étude philosophique du langage. Les mots se modifient comme les mœurs et subissent la même influence. Dans les langues néolatines, par exemple, certains mots nous sont arrivés par deux voies entièrement différentes, par les livres et par la langue parlée, mais beaucoup plus défigurés par la seconde que par la première et avec deux acceptions, l'une physique et l'autre métaphysique. Ainsi le mot latin *rigidus*, en passant par la bouche du peuple, est devenu *raide ;* dans le sens moral et nous arrivant par les livres, il n'a point changé et a conservé sa première physionomie, *rigide.* De même le mot *redemptio* par la langue parlée est

devenu *rachat;* par les livres il est resté *rédemption,* dans le sens théologique. On pourrait multiplier ces exemples pour confirmer la vérité des réflexions que nous venons de faire et qui nous ont été suggérées par la lecture de l'ouvrage de M. Bondil. Dans ses longues études philologiques sur plusieurs langues anciennes, l'auteur a su en effet se tenir en garde contre l'entraînement de la science étymologique dans son application à la langue latine, et il n'a admis que les racines dont l'existence lui a paru incontestable. Il a appliqué avec une sage méthode les principes que nous avons établis plus haut à l'étude des mots qui composent la langue latine : ce travail est la nomenclature du latin simplifiée ou réduite à l'étude de ses élémens, et facilitée par ce qu'elle a de commun avec le français. L'ouvrage est divisé en trois parties : la première contient les racines et donne les moyens d'en connaître et d'en retenir la signification. Les deux qui suivent sont la preuve et le développement de la première : l'une traite des *altérations* que les mots ont subies, soit dans le latin même, soit en passant dans le français ; l'autre traite de la valeur des *désinences :* viennent ensuite deux tables ; la première contient les dérivés et les composés qui se trouvent dans la première partie, ainsi que les mots qui ne sont expliqués que dans la partie des désinences ; la seconde est un index alphabétique des mots français dont l'origine ou les rapports avec le latin sont indiqués dans la première partie.

L'introduction à la langue latine de M. Bondil n'a rien de systématique ; tout y repose sur des faits nombreux, ou se déduit de la nature même des langues et de leur constitution intime. Quant au principe fondamental d'apprendre ce qu'on ne sait pas à l'aide de ce qu'on sait, et d'y arriver en allant toujours de proche en proche du plus connu au moins connu, il n'est personne qui n'en sente la solidité et les avantages. « Nous ne devons pas manquer de faire observer, ajoute l'auteur, que notre dessein n'est de combattre aucune des méthodes dont l'usage a prouvé l'utilité, et que notre livre est simplement un auxiliaire que l'on peut accueillir et employer avec

succès, quelque méthode qu'on ait adoptée. Il n'en est aucune en effet où la connaissance de la nomenclature ne soit une condition indispensable pour l'intelligence du latin; or, il est clair 1° que presque tous les mots français étant des mots latins plus ou moins reconnaissables, il ne peut qu'être avantageux de s'aider du français qu'on connaît (au moins par routine) pour remonter au latin qu'on veut apprendre; 2° que pour bien comprendre les mots latins, il faut connaître la valeur des élémens dont ils se composent; 3° que ces deux moyens, comme dit Lemare, hâteront singulièrement les progrès dans la nomenclature, toutes les fois qu'ils seront employés simultanément : c'est ce que nous avons fait dans l'*Introduction*. Notre but en y travaillant a été de seconder les efforts de la jeunesse, de faciliter ses progrès et d'adoucir l'amertume de ses premières études. »

LITTÉRATURE MODERNE.

Bouno-Gorjo et Gulo-Fresco, ou lou Gourmon Motat, poème patois d'A. Brugié. — Paris, 1841. Chez Techener, place du Louvre. Bordeaux, impr. de Lafargue. In-8° de VI-36 p. Tiré à 60 ex.

Chaque numéro de notre Revue doit enregistrer une nouvelle publication de M. Gustave Brunet : celle-ci appartient encore à la suite des monumens de la littérature patoise, dont il s'est constitué l'explorateur le plus avide, le plus patient, et nous devons dire le plus heureux. Nous avons le droit d'espérer qu'après avoir mis au jour ce qui nous reste de plus important dans ce genre, M. Brunet voudra bien nous faire l'histoire d'une littérature que seul il connaît au même degré : il nous semble réunir toutes les qualités de critique et d'érudition nécessaires pour un pareil travail, et l'importance de l'œuvre a de quoi tenter son zèle et son dévouement.

Le nouvel opuscule édité par M. Brunet est l'ouvrage d'un poète de Salviac, aujourd'hui département du Lot, né le 27 décembre 1735, et appelé Antoine Brugié. Nous ne saurions

mieux faire que d'emprunter les détails fournis par M. Brunet sur ce poète jusqu'ici inconnu. Un ancien archiprêtre de Salviac, dit-il, avait fondé dans ce bourg une chapellenie, et avait attribué la nomination du chapelain aux chanoines réguliers de Cahors, à la charge par eux de faire élever gratuitement deux jeunes gens de Salviac dans le collége des Jésuites à Cahors. Brugié profita de cette faveur et entra au collége des Jésuites. Ses progrès furent tels qu'en dix-huit mois il eut terminé ses cours de latinité. Plus tard, il entra dans les ordres sacrés, et fut pourvu de la cure de Lamothe-Fénelon. Brugié n'avait guère du prêtre que l'habit : il aimait la bonne chère et le jeu, il empruntait à ses paroissiens le prix des bœufs qu'ils avaient vendus et allait le perdre dans les tripots de Gourdon et de Souillac ; il leur rendait quand il pouvait, mais pour quelques-uns il n'a jamais pu. Il est mort endetté à Lamothe-Fénelon, en 1790, ne laissant pas même de quoi se faire ensevelir.

Deutsche Grammatik. Grammaire allemande, par Jacob Grimm. Tome I. Ire partie. Troisième édition. — Goettingue, librairie de Dieterich. 1840. In-8° de XVI-583 p.

Sur un ouvrage aussi connu des savans que l'est la grammaire de M. Grimm, nous n'avons pas de grands détails à donner. Cependant nous ne pouvions nous dispenser de mentionner cette troisième édition qui, dit l'auteur, peut bien être la dernière. L'ouvrage a subi quelques transformations ; quelques directions ont été changées. Ainsi M. Grimm a beaucoup ajouté en ce qui touche les consonnes, et dans la déclinaison, il pense en outre avoir obtenu des résultats non moins satisfaisans pour les voyelles et pour la conjugaison. Il a pris grand soin de se tenir pour la première section dans les limites de la langue allemande, et ce n'est qu'à la fin de cette section et au commencement de la deuxième qu'il a étendu le champ de ses recherches philologiques. Nous n'avons encore présentement que les voyelles.

Los Odios, novela epica en seis cantos. Original de A. G. — Paris, libreria estrangera y oriental de Girard Hermanos, calle Richelieu, 14. 1840. In-8° de 338 p. Prix : 4 fr. 50 c.

Dans un village de l'Espagne(1) vivait un grand seigneur appelé Nuno, père d'Hélène et de Rodrigue. Emilio, jeune homme appartenant à une des plus illustres familles du pays, demanda et obtint la main d'Hélène. Nuno, qui voulait célébrer dignement le mariage de sa fille, disposa les appartemens de son château et fit nettoyer avec soin une suite de tableaux qui représentaient les actions d'éclat de ses ancêtres. L'auteur indique avec soin ce que représentait chaque tableau. Cette revue, du reste bien écrite, rappelle malheureusement beaucoup trop la scène entre Paul de Gama, le Catual et Monçaide (Lusiades VII, oct. 74 et suiv. ; VIII, 1 et suiv.). Ce défaut est grave ; en effet, quelque mérite qu'on suppose au poète castillan, celui-ci ne pourrait que difficilement soutenir la comparaison avec Camoens. Les banquets et les danses précèdent la cérémonie religieuse ; au milieu de l'allégresse générale arrivent des Bohémiens qui amusent et égayent la société par leurs tours d'adresse. Tout-à-coup paraît une femme d'une taille élevée, plus semblable à un spectre qu'à un être vivant. On veut la repousser, mais elle impose hardiment silence à tous les assistans, et dit d'une voix effrayante et solennelle : « Je suis l'audacieuse Tormentora ; je pénètre dans les palais des rois. L'univers implore ma haute science, et une tourbe insensée voudrait m'imposer des lois ? Arrière, arrière, vils insectes, j'annonce les secrets du destin. »

» Bientôt cette joie, ce bonheur se changeront en rage, en désespoir. Ces campagnes ensanglantées seront couvertes de

(1) Nous devons cette analyse à l'obligeance de M. Dubeux qui possède une connaissance approfondie des littératures portugaise et espagnole.

cadavres et d'incendies, et les hommes, secouant toute espèce de joug, courront dans les montagnes comme des brutes.

» Et toi, vierge innocente, presse les instans trop courts de ton bonheur. Déjà la cruelle mort s'enveloppe dans ta robe de soie ; la fosse et l'autel sont près l'un de l'autre. Vous êtes tous frappés de l'anathème du ciel ; vierge, tu me verras à ton heure dernière (ch. I, sixains 158, 159 et 160). »

Ces vers sont fort beaux dans l'original; mais pourquoi le poète a-t-il donné à la furie qu'il met en scène le nom de Tormentora ? L'apparition de cet être effrayant ne rappelle que trop le géant Adamastor. La similitude des noms nous remet en mémoire ces vers de Camoens :

Eu sou aquelle occulto e grande cabo
A quem chamais vos outros *Tormentorio* (Lus. v, oct. 50).

La comparaison involontaire qui s'établit dès lors dans l'esprit du lecteur rend injuste envers le poète castillan. Mais reprenons notre analyse. Hélène, en entendant les menaces de Tormentora, a perdu connaissance ; les Bohémiens se retirent. Là se termine le premier chant. Le second commence par une déclamation assez froide contre l'ancienne constitution de l'Espagne, et aussi contre les actes atroces dont se sont rendus coupables les prétendus soutiens de la liberté dans la péninsule. Le poète fait sa profession de foi ; il est libéral modéré, il veut avant tout le règne des lois. Ces opinions, très-bonnes sans doute dans le monde réel, sont fort peu poétiques, et l'auteur n'a pas pu les élever au-dessus de la prose de nos gazettes. Écoutons-le : « L'ignorance érigée en système partit du cloître et du palais pour fermer tout accès à la lumière. Cette grande nation (la nation espagnole) resta dans l'abrutissement, et ses rois cruels n'eurent plus sous leurs ordres que de stupides troupeaux. »

Emilio embrasse avec ardeur la cause constitutionnelle et amène Hélène à ses opinions. Nuno essaie de gagner son gendre futur à la cause royale, mais tout est inutile ; alors il retire sa parole et envoie sa fille dans un couvent, tandis que lui-même

va défendre la cause royaliste. Tormentora apprend tous ces détails à Emilio et lui donne les moyens d'enlever Hélène de son couvent. Ils partent ; en route, ils sont faits prisonniers par les bandes royalistes, puis délivrés par des constitutionnels. Le curé de village, qui devait bénir l'union des deux amans dans leur pays natal, se trouve fort à propos dans la Biscaye où ils étaient alors pour les marier. Nuno, furieux en apprenant le mariage de sa fille, assassine le père d'Emilio. Cependant celui-ci est irrité contre Hélène ; il l'a vue embrasser un jeune prisonnier ; il ignore que ce prisonnier est Rodrigue, son frère, et dans sa jalousie, il enferme celle qu'il croit coupable. Rodrigue s'empare du château où était Hélène qui'l emmène auprès de son père. Tormentora apprend ces détails à Emilio et l'instruit de l'innocence d'Hélène. Elle lui raconte ensuite sa propre histoire : Jeune et belle, elle avait été séduite par Nuno, qui l'avait abandonnée ; elle veut se venger à tout prix. Emilio arrive près du château où était enfermée Hélène, il l'enlève pendant la nuit. Rodrigue tire sur le ravisseur et le tue ; mais avant de mourir, celui-ci lui porte un coup de poignard et l'étend à ses pieds. Nuno arrive hors de lui et donne un coup d'épée à Hélène qui expire aussitôt. Alors arrive Tormentora qui se fait connaître et lui dit : Monstre, ta rage est-elle satisfaite ?

En lisant toutes les déclamations semées dans le poème, on croirait que la catastrophe est le résultat d'un des deux principes que l'auteur flétrit, le royalisme pur ou le libéralisme excessif ; mais on voit ensuite que la haine de Tormentora trompée par son séducteur y entre pour beaucoup. C'est là un grand défaut.

L'auteur a cru devoir choisir le vers indécasyllabe rimé, mais il a pensé que l'octave consacrée au poème épique devait être remplacée dans une nouvelle par les sextines, dont les quatre premiers vers à rimes croisées et les deux derniers rimant ensemble. La préface est datée du 15 avril 1838. L'auteur ne la publie qu'aujourd'hui ; il a cédé aux instances de ses amis, qui ont même aplani les difficultés matérielles qui s'opposaient à l'impression.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Malavika et Agnimitra, drama indicum Kalidasæ adscriptum. Edidit Dr Otto Frid. Tullberg. Fasciculus prior, textum sanscritum et varietatem scripturæ tenens. — Bonnæ ad Rhenum. H. B. Kœnig. Impressit Fr. Baaden, typis propriis sanscritis. 1840. Gr. in-8° de IX-108 p.

On se souvient du retentissement qu'eut dans le monde littéraire la traduction française par M. de Chézy d'un drame indien intitulé *Sacountala*, et attribué au poète Kalidasa, dont l'époque n'est pas très-bien connue, puisque les uns, tels que Wilkins et Jones, le font vivre dans le premier siècle avant Jésus-Christ, et les autres, tel que M. Bentley, prétendent qu'on ne peut faire remonter cet écrivain au delà du dixième siècle de notre ère. Les critiques modernes penchent pour cette dernière opinion. Quoi qu'il en soit, le mérite de ce poète indien est incontestable, et l'on éprouvait le désir de faire connaissance avec ses autres productions. Le nouveau drame publié aujourd'hui par M. Tullberg avait déjà été analysé par le célèbre Wilson, qui a rendu de si grands services à la littérature sanscrite, et qui s'est étendu assez longuement sur cette pièce de théâtre dans ses Select specimens of the Theatre of the Hindus, t. II, p. 345 seqq., et Wishnupurana, p. 471. L'intérêt qu'on retire de la lecture du travail de Wilson a decidé M. Tullberg à donner un texte du drame de Kalidasa avec une traduction latine. Le texte seul a paru avec la discussion philologique qui ressort de la comparaison des manuscrits entre eux. Plusieurs de ces manuscrits sont importans et ont fourni au nouvel éditeur d'excellentes leçons. M. Tullberg promet le complément de son travail pour une époque assez rapprochée. A la suite de la préface, il a mis un tableau des différens mètres employés dans le drame de Kalidasa.

VOYAGES.

Kaschmir und das Reich der Siek. Cachemire et le royaume des Sieks, par le baron Charles de Hügel, en quatre volumes. Tom. I et II. — Stuttgart, chez Hallberger, éditeur-libraire, 1840. In-8° de XIV-362 et 478 p.

Des populations si différentes se sont succédé dans le royaume de Cachemire, qu'on serait porté à regarder les habitans de cette contrée de l'Asie comme entièrement dépourvus d'originalité et de caractère. La constitution patriarcale primitive anéantie par les Mahométans de l'Asie centrale n'eut pas plus tôt cédé aux mœurs grossières de ces conquérans à demi sauvages, que les magnifiques empereurs de Delhi étendirent leur sceptre et assujettirent la contrée : mais, satisfaits d'avoir désarmé le bras des vaincus, entourés d'une cour voluptueuse, ils ne vinrent dans cette vallée chercher que le plaisir, et les rudes Afghans les en eurent bientôt chassés ; cependant la trace de leur magnificence est demeurée, et aujourd'hui, c'est le Siek ignorant qui commande dans les palais des empereurs. On devrait croire qu'après tant de révolutions, dans lesquelles presque toujours le nouvel arrivant s'efforça de détruire ce qui existait avant lui, rien de caractéristique n'est demeuré. Telle n'est point l'opinion de l'auteur ; Cachemire a quelque chose d'indien qu'il doit à son antique religion fortement imprégnée dans les mœurs.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails de son voyage et de son séjour en Cachemire et dans le Panjab. Ces détails occupent tout le premier volume. Au second est réservée la partie critique du travail. Une esquisse de l'histoire du pays devait introduire le lecteur dans cette nouvelle série de faits ; l'auteur n'y a point manqué. A la suite de la partie historique viennent les notions géographiques. On a coutume de faire précéder ces dernières. Le plan adopté par l'auteur semble

plus conséquent en ce qu'il passe de la géographie à la statistique, aux monumens et aux renseignemens sur la population. Pour toutes ces branches, bien des points trouvent leur explication dans le passé de Cachemire, dans son histoire. Dans les remarques sur Cachemire qui terminent l'ouvrage, M. de Hügel discute l'opinion qui fait arriver l'expédition d'Alexandre dans cette contrée. « C'est une idée assez répandue, dit-il, qu'une partie de l'armée d'Alexandre le Grand pénétra jusqu'en avant de Badakschan et de Kaschgar jusqu'à Iskardou ; il y a même des gens qui attribuent à ce prince la fondation et la dénomination du dernier. Bien des cartes peuplent toute la contrée de descendans des Macédoniens. Il est difficile sans doute de discuter péremptoirement des faits consommés dans un pays qu'on a perdu de vue pendant 2200 ans. Cependant, d'après la connaissance que j'ai acquise de tous les environs, je regarde comme absolument impossible qu'une armée venant de l'Asie centrale ait pu atteindre Iskardou par le chemin qu'on lui trace. Quel motif eût poussé l'armée victorieuse d'Alexandre à choisir pour y fixer son séjour la plus misérable contrée, un véritable désert de sable, sans eau ni terre végétale? car tel est le pays entre Badakschan et Iskardou. De plus, il faut faire pour atteindre Iskardou bien des lieues sans rencontrer un seul être vivant, et franchir parfois des passages difficiles. Que ceux qui ont ainsi peuplé le pays prennent soin d'expliquer comment cela s'est fait. Il est fort commode certainement de pouvoir dans une carte, sur une place blanche dont on n'a rien à dire, faire lire en gros caractères : Peuplé par des descendans des troupes d'Alexandre ; mais, pour moi, je n'attache pas plus d'importance historique à cette opinion qu'à l'idée de Bernier, qui a fait tenir à Salomon sa cour pendant quelque temps au Tachtai-Soliman dans le Cachemire. Du reste, je m'explique comment a pu naître cette tradition des soldats d'Alexandre : Achmed Schah, raja d'Iskardou, prétend descendre d'Alexandre le Grand, dont les légendes ont rendu le nom familier aux mahométans de l'Asie moyenne. Mais en supposant, ce qui est invraisemblable, en supposant qu'Achmed Schah fût réellement

le descendant d'Alexandre ou d'un de ses généraux, cela ne prouve pas que cet ancêtre ait été le fondateur du pauvre royaume d'Achmed, dont les annales incomplètes ne remontent pas au delà de 270 ans, et par conséquent offrent de là à son origine prétendue une lacune d'environ 2,000 ans. Bernier, qui cite Iskardou, semble avoir connu cette fable, et elle est peut-être bien le seul fondement sur lequel on s'est appuyé pour peupler de Grecs cette terre inhospitalière. La seule chose admissible, c'est qu'un débris de l'empire Bactrien, démembré par les luttes qui secouèrent l'Asie moyenne, a pu, voulant se soustraire au joug de la religion mahométane, se retirer dans ce coin désolé du monde pour échapper à de redoutables voisins.»

HISTOIRE.

Histoire de la ville de Toul et de ses évêques, suivie d'une notice sur la cathédrale et ornée de seize lithographies, dont deux plans historiques, par A. D. Thiéry. — Paris, Roret, 1841. 2 vol. in-8° de x-375 et VII-397 p.

La petite ville de Toul, aujourd'hui simple sous-préfecture et place de guerre fort peu importante, avait autrefois une assez grande importance. Siége d'un de ces trois évêchés si fameux dans notre histoire, elle eut avec l'Allemagne, la France et la Lorraine, plus d'un rapport d'inimitié, d'alliance ou de dépendance. Cité gauloise avant Jules César, gallo-romaine sous la domination des Romains dans les Gaules, francke sous les rois de la première race, lorraine pendant la courte durée du royaume de ce nom, puis française, puis passant des mains de Charles le Simple dans celles de Henri Ier de Germanie, puis ville libre et impériale, gouvernée temporellement par ses évêques et relevant des empereurs d'Allemagne, puis enfin redevenant française sous le roi de France, Henri II, telle est, d'après le tableau tracé par l'auteur lui-même, l'histoire abrégée de la ville de Toul.

Le premier volume comprend l'histoire de soixante-cinq évêques depuis saint Mansuy jusqu'à Henry de Ville, c'est-à-dire de 365 à 1409. L'histoire de cette période est précédée d'une courte notice dans laquelle l'auteur remonte jusqu'à Jules César pour établir l'antiquité de la ville de Toul; il pense qu'à l'époque de la conquête de la Gaule par les armées romaines, Toul était la capitale du pays des Leuckes, et il appuie cette opinion de différens passages tirés de Strabon, Ptolémée, Tacite, etc. Le nom de Tullum apparaît pour la première fois dans Ptolémée et dans l'itinéraire d'Antonin; le témoignage de ces deux autorités imposantes est d'ailleurs confirmé par une foule d'autres citations, desquelles il résulte invinciblement que le nom de Tullum a été donné à la ville dès le second siècle de l'ère chrétienne, et non pas au neuvième ou dixième comme on l'a prétendu.

L'histoire proprement dite ne commence qu'à l'époque où, selon la tradition, saint Mansuy convertit la ville de Toul et tout le pays des Leuckes au christianisme : elle se continue dans ce volume jusqu'en 1409. L'auteur a divisé son sujet en une série de notices biographiques sur les évêques de Toul, à chacune desquelles viennent se rattacher tous les événemens politiques et les actes d'administration relatifs à la ville. Les franchises municipales, les institutions, les mœurs, les coutumes sont indiquées avec exactitude. Les querelles politiques qui, pendant le moyen âge, éclatèrent entre les évêques, les bourgeois et le chapitre, occupent une bonne partie de ce volume pour la composition duquel M. Thiéry a largement puisé dans l'estimable ouvrage du père Benoît Picard.

Le deuxième volume complète l'histoire de la ville et la biographie des quatre-vingt onze évêques jusqu'en 1790, époque à laquelle arriva la suppression du siége épiscopal. La période de 1790 à 1840 est présentée sous forme de récit historique et contient plusieurs anecdotes parmi lesquelles nous choisirons la moins connue, mais non pas peut-être la moins piquante. « Le 2 pluviôse an V, on célébrait sur la place publique de Toul la cérémonie civique de « Haine à la royauté »;

un général de division de l'armée française qui traversait Toul voulut assister à la cérémonie avec les troupes sous ses ordres. Après le serment prêté par les autorités civiles et par la garde nationale, ce général s'avança au milieu du carré formé par les troupes, et prononça d'une voix forte la formule suivante : « Je jure haine à la royauté, et fidélité inviolable à la république », puis il signa le procès-verbal de la cérémonie dont l'original se conserve dans les registres des délibérations de l'hôtel de ville. » Ce général, dont la ville de Toul garde ainsi l'autographe dans ses archives, était Jean-Baptiste Bernadotte, aujourd'hui ROI de Suède et de Norwège sous le nom de Charles Jean XIV. Ce second volume est terminé par une notice historique et descriptive de la cathédrale de Toul, contenant 58 pages in-8°, dans laquelle l'auteur, M. l'abbé Morel, a tracé siècle par siècle, et souvent année par année, l'histoire et la description des différentes parties de cet édifice qui, par une décision récente du ministre de l'intérieur, vient d'être classé parmi les monumens historiques.

Le livre de M. Thiéry est en outre une véritable biographie touloise. On peut regretter cependant que ses notices ne soient pas toujours aussi complètes qu'on aurait pu le désirer. Nous citerons en particulier celle d'Hugues Métel, qui méritait mieux que les courtes lignes auxquelles l'auteur a cru devoir restreindre la biographie de cet homme célèbre. L'opinion de Dom Calmet qui attribue à Métel la chronique en vers intitulée : *Garin le Loherain*, dont un extrait a été publié par M. Paulin Paris, n'y est ni réfutée ni même indiquée. On sait au surplus que la biographie d'Hugues Métel a été faite d'une manière très-complète par M. le marquis de Fortia d'Urban, dont le travail ne paraît pas avoir été connu de M. Thiéry, car il n'en fait aucunement mention, non plus que de cette fameuse sentence de Jésus-Christ publiée pour la première fois dans cet ouvrage de M. de Fortia d'Urban et dont les journaux se sont si fort occupés il y a environ deux ans. (Voy. le compte-rendu de cet ouvrage p. 158, année 1840 de notre Revue.)

La France avant la révolution, son état politique et social en 1787, à l'ouverture de l'assemblée des notables, et son histoire depuis cette époque jusqu'aux États-généraux, par M. Raudot, ancien magistrat. — Paris, 1841. Chez les principaux libraires. — Avallon. Impr. de Horlobig. In-8° de XII-462 p.

« Je ne serai le partisan, ni de la cour, ni des parlemens, ni de la noblesse, ni du tiers-état, déclare en commençant M. Raudot; aussi n'aurai-je pas la prétention de faire connaître les hommes et les partis, leurs sentimens et leurs passions par des explications doctorales et en me plaçant toujours entre eux et le lecteur, mais je laisserai le lecteur face à face avec eux. Il respirera l'air qu'ils respiraient, il écoutera leurs paroles animées, qui le saisiront bien plus fortement que les phrases sans vie d'un froid interprète. Il ne lira pas seulement l'histoire, j'espère qu'il la verra. » La lecture attentive de l'ouvrage de M. Raudot nous permet d'affirmer qu'il a complètement tenu sa parole. Ce sont les pièces, les faits et les hommes qu'il nous montre dans un temps qui est encore obscurci pour nous par les ténèbres ou les fausses clartés des systèmes et des théories. Et le sujet même traité par l'auteur, indépendamment des qualités consciencieuses de son exécution, est éminemment propre à faire connaître cette révolution française qui nous apparaît comme une explosion soudaine et imprévue, faute de bien comprendre ce qui l'a précédée et préparée. Les historiens spéciaux se sont jusqu'ici attachés de préférence à la décrire et à en juger les suites plutôt qu'à en sonder les antécédens. Aussi est-il vrai que dans ces conditions on conçoit difficilement comment à un gouvernement si fort, à une facilité de mœurs si grande, à une prospérité matérielle toujours croissante, sous le règne d'un roi si bon, succèdent tout à coup l'insurrection la plus implacable, l'anarchie la plus terrible. C'est un drame qui commence par le second

acte, ajoute M. Raudot dans un langage expressif; j'ai tenté de faire le premier.

M. Raudot s'est donc attaché à faire bien connaître l'état politique social et économique de la France sous le règne de Louis XVI. Ce temps n'est pas loin de nous, et cependant la masse des événemens écoulés depuis en a fait de l'histoire relativement fort ancienne. Aussi, c'est avec l'intérêt de la nouveauté qu'on lit les détails donnés par l'auteur sur l'étendue de l'autorité royale, sur l'organisation du gouvernement, la cour, les conseils du roi, les attributions des divers ministères, sur l'organisation militaire, civile, ecclésiastique, sur les impôts, les revenus et les dépenses; sur la constitution, les idées, l'influence, les tendances des trois états et l'esprit général de toutes les classes de la population.

Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin, par M. Audin. — Paris, 1841. Chez Maison, libraire. Impr. de Locquin. 2 vol. in-8° de XXIII-534 et 508 p.

Déjà connu par l'histoire de la vie de Luther, M. Audin, en écrivant la biographie de Calvin, a complété l'histoire de la réforme. Dans son premier ouvrage, il avait voulu réhabiliter la mémoire de ceux qui se vouèrent à la défense de l'autorité ; dans celui-ci il cherche à prouver que l'influence de Calvin fut funeste à la civilisation, à l'art, aux libertés. L'historien a rempli son but, et après avoir lu son ouvrage, il est difficile de ne pas rester convaincu que non seulement la réforme n'a pas fait tout ce qu'elle avait promis, mais que, semblable à certaine liberté qui n'est au fond qu'un sanglant despotisme, elle sut s'armer de la tyrannie au lendemain de la révolte. Peindre au vrai les excès de la réforme, et montrer comment ses chefs eux-mêmes ont entendu et pratiqué la liberté de conscience, tel semble, en effet, le but principal de l'auteur. La vie de Calvin, marquée par la haine et la vengeance, lui est d'un grand secours pour établir ses assertions

primitives. Mais quoique écrivant avec une idée première qui préoccupe et dirige son esprit, cependant il ne néglige rien de ce qui constitue les autres détails biographiques, historiques, littéraires et religieux de son sujet. Il a envisagé la vie de Calvin de la manière la plus complète. Il suit ce personnage dans toutes les circonstances, même les plus minimes, de sa carrière : Calvin adolescent aux écoles de Paris ; Calvin à Genève avec Farel et Froment, quand le germe de la réforme se développe et mûrit ; Calvin banni, se mêlant à Strasbourg aux discussions religieuses des diètes de Worms, de Francfort et de Ratisbonne ; Calvin, au retour de l'exil, théocrate, théologien, législateur, dans toutes ses luttes avec les représentans du libre arbitre : Bolsec, Castalion, Gentilis, Servet et Gruet, et les apôtres exaltés des franchises nationales : Ameaux, François Favre, Berthelier ; Calvin aux prises avec l'autorité représentée par la Sorbonne et le clergé lyonnais, voilà l'ouvrage que nous analysons.

L'auteur a donné autant de place à l'analyse des doctrines qu'à la narration des faits. Un novateur vaut plus par ses écrits et par ses paroles que par ses actions, car celles-ci ont peu de monde pour témoin, et les yeux et les oreilles qui reçoivent celles-là sont sans nombre. M. Audin trouve que la puissance de Calvin comme sectaire est de beaucoup inférieure à celle de Luther qui ressuscita le principe du libre examen, l'illumination par la Bible, la justification par la foi et le *serf* arbitre. Calvin fut obligé de recevoir en partie la symbolique saxonne sur le terrain politique. M. Audin refuse à Calvin d'avoir émancipé l'intelligence et inauguré la liberté, et s'appuye à ce sujet sur des travaux publiés en Allemagne même, où l'on voit que la réforme fut également funeste aux développemens des lumières, au progrès social, aux libertés populaires et à l'unité germanique.

M. Audin affirme qu'il n'est pas de dépôt en Allemagne ou en France qu'il n'ait visité en vue de son œuvre. Gotha, Berne, Genève lui ont fourni un grand nombre de lettres du réformateur. Il a trouvé à Lyon et à Dijon des libelles en

vers et en prose, publiés au XVIe siècle; à Mayence et Cologne, des pamphlets allemands sur des disputes dogmatiques de la réforme et du protestantisme; les journaux de Bâle, de Berlin, de Darmstadt, et les écrits de Schrockh, Plank et Müller lui ont fourni beaucoup de faits curieux et des appréciations intimes des choses et des hommes de ce temps. M. Audin a donné de grands détails sur le procès et le supplice de Servet, et a imprimé à ce sujet l'Épître de Calvin à Farel, de 1546, sur cet Espagnol, épître inédite jusqu'à ce jour, dont l'existence a été si long-temps contestée, et qu'il a retrouvée aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Cette lettre, qui est antérieure de sept ans à la mort de Servet, prouve que Calvin avait eu, de longue main, l'intention de le faire périr. La participation de Calvin au jugement cruel qui le condamna a été énergiquement niée; Drelincourt même a dit ces propres paroles : « On reproche à Calvin la mort de Servet, de maudite mémoire, mais c'est avec beaucoup d'injustice. A cet égard il n'y a pas le plus petit mot à dire contre lui. » M. Audin établit assez péremptoirement que Calvin fut au contraire l'instigateur de cette exécution farouche; mais cette participation lui aurait semblé irréfutable s'il avait connu une pièce qu'il doit ignorer à coup sûr, puisqu'il ne la cite pas. C'est une lettre de Calvin lui-même, écrite à M. Du Poët, général calviniste dans le midi de la France, et dont l'original autographe a été retrouvé en 1837, par M. A. Aubenas, dans le département de Vaucluse, et qu'il a publiée dans son Histoire de la ville de Valréas, Paris, 1838. Cette lettre curieuse est conçue en ces termes :

Monseigneur,

Qu'avez jugé du colloque de Poyssy? nous avons conduit fièrement notre affaire; l'évêque de Valence aussi bien que les autres ont signé notre profession de foi. Que le roi fasse des processions tant qu'il voudra, il ne pourra empêcher les progrès de notre foy. Ses arrangues en public ne portent autre fruit qu'à émouvoir peuples, déjà trop portés à soulèvement. Les braves seigneurs de M... et du B... quittent leurs opi-

nions. Vous n'épargnez ni conseils ni soins..... nous savons la réconpance de tant d'espérance. Surtout ne faites faute de deffaire le pays de ces zélés faquins qui exortent les peuples par leurs discours à se bander contre nous, noircissent notre conduite, et veulent faire passer pour rêveries notre croyance. Pareils monstres doivent estre étouffés, comme je fis ici en l'exécution de Michel Servet, Espagnol. A l'avenir ne pense pas que personne s'avise de faire chose semblable. Au reste, monseigneur, j'oubliois le sujet pour lequel m'honorois de vous écrire, qui est de vous béser humblement les mains, vous suppliant d'avoir agréable celui qui prendra toute ma vie la qualité de,

Monseigneur,

Votre bien humble et affectionné serviteur :

CALVIN.

On trouve encore dans l'ouvrage de M. Aubenas d'autres renseignemens curieux, par exemple une lettre de Calvin au même M. Du Poët, qui n'est pas non plus parvenue à la connaissance de M. Audin. La voici :

Monseigneur,

Qui pourrait entreprendre de vous résister? L'Éternel vous protége, les peuples vous aiment, les grands vous craignent, les régions les plus éloignées retentissent de vos prouesses; le ciel vous a sussité pour rétablir dans vos contrées son église; il ne reste à vous qu'à recueillir la couronne de gloire que vous désirez. Au reste, monseigneur, avec aparamant su les progrès de la religion en nos pays; l'Évangile est presché en nos vallées comme en nos villes, peuples viennent de toutes parts pour secouer le joug; dans les missions a esté grands fruicts, et gaignent maintes richesses..... et si les papistes disputent la vérité de nostre religion, si elle dure, ne pourront en disputer à la richesse. Vous seul travaillez sans relâche et sans intérêt. Ne négligez nullement l'agrandissement de vos moyans; viendra un temps où vous seul n'aurez rien acquis en ces nouveaux changemens. Il faut que chacun songe à son intérêt: moy seul ay négligé le myen dont ay grande repantance; ains ceux à qui ay occasionné d'en acquérir, prendront soucy de la mienne vieillesse qui est sans suitte; vous au contraire Mons. qui laissez vaillantes lignées bien disposées à soutenir le petit troupeau, ne les laissez sans moyans grands et puissans sans lesquels volonté serait inutile. La reine de Navarre

a bien affermy notre religion en Béarn, Papistes en ont été chassés; en Languedoc ont été tenus maintes assemblées sur notre croyance; avec le temps partout seront ouy les louanges de l'Éternel. Je prie le Créateur de vous conserver pour vos services, et à moi fournir occasion de vous marquer combien j'affectionne la qualité de,

Monseigneur,

Votre bien humble et affectionné serviteur,

CALVIN.

Feller, dans sa Biographie universelle, à l'article Calvin, donne quelques fragmens de ces deux lettres; mais nous doutons fort qu'il ait connu les originaux.

Recherches biographiques sur Malherbe et sur sa famille, par M. Roux-Alpheran. — Aix, 1840. Impr. de Nicot et Aubin. In-8°.

Déjà, en 1825, l'auteur de cet opuscule avait publié un travail sur le même sujet. Depuis cette époque, ses recherches et ses découvertes lui ont permis d'ajouter beaucoup aux renseignemens qu'il avait fournis sur le restaurateur de la poésie française. En effet, malgré la célébrité de Malherbe, il est beaucoup de choses qui ont été ignorées jusqu'ici; par exemple, le nom de son père, celui de sa mère; l'existence de ses frères, de ses sœurs et des autres membres de sa famille; son éducation, sa fortune et les particularités de sa vie avant l'époque ou Racan fit sa connaissance; enfin la date précise de son mariage et celle de sa mort. Tous les biographes, qui se sont copiés les uns les autres, n'ont reproduit que ce qu'a dit Racan, où il y a bien des erreurs. Les pièces qui ont permis à M. Roux-Alpheran d'éclairer les points obscurs de la biographie de Malherbe et de l'histoire de sa famille, sont le contrat de mariage du poète avec Magdeleine de Coriolis, d'une ancienne famille parlementaire de Provence, une *Instruction* de Malherbe à son fils, écrite au mois de juillet 1605, et dans laquelle le père, près de quitter la Provence, donne à son fils

le détail de ses affaires domestiques, après lui avoir fait connaître les différens personnages de sa famille, loin de laquelle il est né; le testament de la veuve de Malherbe, et une lettre inédite de celui-ci sur la mort de son fils. On voit dans ces diverses pièces que Malherbe écrivait d'abord son nom Demalerbe, et que ce ne fut qu'à près de cinquante ans qu'il adopta l'orthographe sous laquelle il est connu. Son mariage eut lieu à Aix, le 1er octobre 1581. Dans l'instruction à son fils, il fait beaucoup valoir l'illustration généalogique de sa famille, qu'il reporte au temps de Guillaume le Conquérant; il y fait connaître tous ses parens, et lui donne quelques détails sur sa jeunesse. Il résulte aussi des diverses pièces qui se trouvent à Aix que Malherbe était simple secrétaire et non gentilhomme du grand prieur de Vendôme, ainsi qu'il s'intitule. Les principaux amis de Malherbe à Aix étaient François Duperrier, César Nostradamus, Jean de la Cépède, etc. Enfin on trouve dans le travail de M. Roux-Alpheran les plus grands détails sur la mort du fils de Malherbe, né en 1600, et tué en 1627, à Aix, par Paul de Fortia de Piles, en duel et sur sa provocation, et non par un assassinat, comme l'a prétendu le désespoir de son père.

La biographie de Malherbe a déjà été éclairée par d'importans travaux. Les recherches de M. Roux-Alpheran nous ont beaucoup appris sur ce sujet, mais pour pouvoir aspirer à un succès complet, il faudrait posséder la correspondance entière d'un écrivain qui fait tant d'honneur à notre littérature. La collection des lettres de Malherbe à Peiresc, publiée par Blaise en 1822, est loin de les renfermer toutes. A la fin de ce numéro nous en offrons plusieurs à nos lecteurs qui nous paraissent inédites et qui pourront être utiles à ceux qui voudront écrire l'histoire de la vie et des ouvrages de notre illustre poète. Nous les recommandons surtout à M. Roux-Alpheran, qui mieux qu'aucun autre est préparé pour ce travail.

Storie dei municipi italiani illustrate con documenti inediti da Carlo Morbio della Società degli antiquari di

Francia, etc. — Milano, 1840. Della tipografia Manini. In-8° de 392 p.

M. Charles Morbio s'est proposé de nous faire connaître les principales villes de l'Italie, et a déjà publié quatre volumes qui comprennent les huit municipalités suivantes : Ferrare, Pavie, Lodi, Novare, Faenza, Plaisance, Milan et Florence. Il a surtout en vue ces trois points : publier les documens, discuter les points difficiles et controversés, et disposer les faits suivant la chronologie. Les chartes déjà mises en lumières par lui s'élèvent au nombre de cent vingt-six. La plus grande partie appartiennent à des rois ; quelques-unes émanent du clergé ; fort peu viennent des villes elles-mêmes. Plusieurs précèdent l'an 1000 ; la plus ancienne est de l'an 827, et concerne Milan. Le principal soin de l'auteur a été aussi de reproduire les chroniques, les légendes, les statuts, les diplômes, les brefs et les bulles des pontifes, et il s'est attaché à faire connaître encore tous les objets d'art que renferment les villes dont il s'est occupé. Il a décrit entre autres les fresques du Giotto qui décorent l'abbaye de Pomposa, le beau palais d'Azon Visconti, seigneur de Milan, et il a donné quelques notices sur l'école de peinture lombarde, énumérant les ouvrages moins connus de Gaudenzio Ferrari, de Bernardino Lucino, de Cristoforo Solari, et de Farmo Stella de Caravaggio. Il a essayé de plus d'illustrer la numismatique italienne. Dans le volume II, il a fourni la notice des monnaies connues des Farnesi à Novarre. Il a parlé d'une médaille extrêmement rare, frappée dans cette ville, en mémoire du fameux siége de 1495 ; et ces derniers renseignemens ont été traduits par la Revue de numismatique publiée en France par les soins de MM. de la Saussaye et Cartier.

Le volume publié aujourd'hui par M. Morbio est une seconde édition, mais beaucoup améliorée et augmentée, ce qui en fait un ouvrage véritablement nouveau. Il comprend l'histoire et la description des trois villes de Ferrare, de Pavie et de Lodi. L'auteur a corrigé beaucoup ce qu'il avait dit de la pre-

mière; mais il a fait de plus grands changemens encore à ce qui concerne Pavie. Quant à Lodi, tout ce qu'il donne est complètement inédit; il s'est attaché à dépeindre les lois, la condition et les coutumes des habitans jusqu'en 1300, époque si obscure et si difficile à débrouiller. Quant aux temps postérieurs, ils sont suffisamment éclairés par les documens, et quelques-uns sont précieux; car ils parlent des confins, des habitudes et des droits qui concernent les eaux, matière importante dans un pays où l'irrigation est la source de la principale richesse. Pour ajouter à l'intérêt de ce volume, l'auteur y a ajouté deux appendices. Le premier traite des antiques relations de l'Italie et de la France, et forme un résumé du travail plus étendu fourni à ce sujet par l'auteur au ministre français de l'instruction publique, et des documens précieux que M. Morbio possède sur l'histoire de notre pays. Dans le second appendice, il a réuni quelques raretés historiques et biographiques.

L'assedio di Firenze. Illustrato con inediti documenti. — Firenze, 1840. Tipografia e calcografia all' insegna di Clio. In-8° de VI-339 p.

Ce titre ferait croire que le présent ouvrage contient une description du siége de Florence, ou des appréciations historiques sur ce sujet. Il n'en est rien. C'est un recueil de pièces concernant le siége que cette ville eut à soutenir de 1529 à 1530. Ces pièces sont pour la plupart des lettres de Charles Capello, ambassadeur de la république de Venise, près celle de Florence, à cette époque. L'éditeur de ces lettres, M. Eugène Alberi, a déjà publié dans sa collection des relations des ambassadeurs vénitiens, la correspondance diplomatique de Capello pendant ce siége de 1530, et avait pris, en terminant, l'engagement de rendre publics d'autres documens précieux et inconnus, et relatifs à la même époque. La relation de l'ambassadeur vénitien est ce que nous possédons de plus complet sur l'histoire de Florence au XVIe siècle; mais les

autres pièces produites par M. Alberi ne laissent pas d'offrir un grand intérêt. Elles ont presque toutes été tirées des archives de la Réforme, où l'on trouve rangée chronologiquement une belle collection de documens relatifs non seulement à l'histoire de Florence, mais de toute l'Italie. Les lettres de Carlo Capello sont au nombre de quatre-vingt-dix. Elles sont adressées au doge de Gènes, Andrea Gritti, et entrent dans les détails les plus instructifs sur toutes les phases du siége de Florence, et sur les menées et les intrigues des personnages politiques de cette ville; sur le rôle de la France et de l'empereur dans ces circonstances. C'est une source précieuse d'informations, même pour l'histoire de notre pays. Après la correspondance de Carlo Capello viennent des lettres de Niccolo Capponi, gonfalonier de Florence, aux orateurs de cette république près la cour de France, l'une de 1521, l'autre de l'année suivante, et précieuses aussi pour la connaissance de l'état de l'Italie à cette époque. Suivent trois autres lettres de Balthasar Carducci, également ambassadeur de Florence en France, et jurisconsulte renommé sinon politique habile, sur la paix de Cambrai. On trouve aussi neuf lettres de Francesco Ferrucci, qui font le plus grand honneur à la mémoire de cet illustre Florentin. L'une surtout, la dernière, est bien digne d'intérêt, car il l'écrivit la veille de la bataille de Cavinana, où il succomba glorieusement dans une tentative désespérée, pour délivrer sa patrie. Enfin on lit encore dans ce volume des lettres des commissaires florentins à Pise, de Philibert de Châlons, prince d'Orange, chef de l'armée impériale qui assiégeait Florence, et de Fernand de Gonzague. L'ouvrage est terminé par un parallèle contemporain de Malatesta Vaglioni et de Francesco Ferrucci, capitaines des Florentins. Nous attendons avec impatience la suite d'une publication qui intéresse en même temps la France et l'Italie.

Einige neue Aktenstücke, u. s. w. Quelques documens nouveaux sur les causes de la guerre de sept ans et les alliances qui en résultèrent. Extrait des papiers d'un

homme d'état. — Leipzig, B. G. Teubner, éditeur. 1841. In-8° de VI-88 p.

L'auteur de la présente brochure a eu à sa disposition quelques actes qui jettent un plus grand jour sur les causes immédiates qui déterminèrent le roi de Prusse, Frédéric II, à prendre, selon son expression, l'électorat de Saxe *en dépôt;* il fournit des détails plus explicites sur le système d'opérations de la cour de Vienne, système dans lequel elle persévéra jusqu'à la fin de l'année 1758. Cette irruption du roi de Prusse, qui fut si fatale à la Saxe par les incommensurables souffrances qu'elle fit supporter à ce pays, et par les changemens territoriaux qu'elle lui fit subir, n'a jamais été expliquée complètement. L'ambition de Frédéric d'une part, de l'autre la jalouse puissance de l'Autriche, telles sont bien les causes connues et générales de cette lutte opiniâtre et si pénible; mais le détail des événemens, les ressorts cachés que faisaient jouer les différens cabinets ne sont point encore complètement entrés dans le domaine de l'histoire, et toute lumière nouvelle sur ce sujet doit être accueillie avec empressement.

L'auteur a divisé ses documens en deux parties; dans la première est placé tout ce qui se rapporte aux causes de la guerre: ce sont des pièces, la plupart empruntées aux archives de Saxe, servant de critique historique aux mémoires publiés alors par le roi de Prusse, et aux assertions qu'il produisit plus tard dans son ouvrage intitulé : *Histoire de mon temps.* Cette partie était susceptible d'une nouvelle division; aussi l'auteur s'est-il attaché d'abord à constater comment Frédéric avait réussi à trouver et utiliser un traître parmi les employés subalternes de la chancellerie. Là aussi il nous est démontré que la cour de Vienne eut également connaissance par des voies secrètes de cette trahison, mais sans savoir d'où elle venait, et c'est par où se termine la première section. Dans la seconde section, l'auteur discute cette question : La cour de Saxe était-elle initiée aux vues hostiles des cabinets de Vienne et de Pétersbourg contre le roi de Prusse, et avait-

elle donné son adhésion aux mesures à prendre? — Non, répond l'auteur, après avoir apporté les actes à l'appui, la cour de Saxe n'était point entrée dans l'alliance contre le roi; elle ignorait complètement le détail et les résultats des négociations entamées entre l'Autriche et la Russie et entre l'Autriche et la France. Le roi de Prusse avait besoin d'un prétexte pour aller au-devant des puissances alliées; la Saxe lui offrait un gage important, et il s'en empara. Les justifications qu'il publia, incomplètes qu'elles sont, ne servent qu'à prouver qu'il voulait se donner un prétexte. La seconde partie est consacrée à la publication de rapports et de papiers de chancellerie exposant dans ses détails le nouveau système politique tracé en 1756 par le cabinet de Vienne. Ce système, par sa solidité, par sa haute prévoyance dans les moyens d'exécution, est un monument de politique qui fait beaucoup d'honneur au comte de Kaunitz. Les éclaircissemens qui se trouvent dans cette partie sont destinés à servir de complément à tout ce qu'on a déjà publié de documens sur le traité d'alliance du 2 mai 1756, entre l'Autriche et la France, et sur le traité d'alliance offensive du 1er mai 1757. Ces fragmens servent aussi à motiver les modifications que subit le dernier traité par la convention du 30 décembre 1758, modification que l'auteur a jugé nécessaire de rappeler au souvenir des historiens.

De Ostikanis, arabicis Armeniæ gubernatoribus. Scripsit Jul. Henr. Petermann, Dr. Commentatio qua ad audiendam orationem muneris rite adeundi gratia D. II m. maii A. MDCCCXL H. XII habendam invitat auctor. — Berolini, apud G. Eichler. In-4° de 16 p.

L'auteur de cette brochure désigne par le mot *Ostikans* les émirs qui, à partir de l'invasion des Arabes en Arménie, dans la dernière moitié du VIIe siècle de notre ère, furent chargés par les Khalifes du gouvernement du pays, et il rattache le mot *Ostikan* à la langue arménienne. M. Petermann donne

ensuite une liste chronologique des Ostikans, tant à l'aide des auteurs arméniens qu'à l'aide des écrivains arabes. Il fait également usage des monnaies arabes frappées en Arménie pendant les premiers siècles de l'hégire, et où se trouvent marqués des noms de gouverneurs. Le premier, qui sous le nom d'Ostikan fut envoyé en Arménie, est Abdullah, qui entra dans cette province l'an 693 de notre ère, et fixa sa résidence dans la ville appelée Dwin; mais l'année suivante, il fut forcé de s'enfuir, vaincu par les armées arméniennes et grecques qui s'étaient réunies pour venger les nombreuses exactions de ce gouverneur. M. Petermann a cherché à établir une certaine liaison historique entre tous les émirs désignés sous le nom d'Ostikans, de manière à présenter un ensemble aussi complet que possible d'une époque encore peu connue et sur laquelle on possède bien peu de renseignemens positifs.

ANTIQUITÉS.

Griechische und Etruskische Trinkschalen u. s. w. Coupes grecques et étrusques du Musée royal de Berlin, publiées et expliquées par M. E. Gerhard. — Berlin, 1840. In-folio de VI-32 p. Épigraphe : *πολλὰ μεταξὺ πέλει κύλικος καὶ χείλεος ἄκρου.*

La recherche des monumens antiques, grâce aux travaux des savans, sort chaque jour de plus en plus de la sphère du dilettantisme; elle s'élève et se consolide comme science, les monumens se multiplient, et déjà un fort grand nombre de morceaux, jadis précieux dans leurs moindres parties, n'ont plus qu'un intérêt d'ensemble et pour ainsi dire qu'une seule voix dans la grande réunion des témoignages matériels qui nous sont apportés sur la vie des anciens. Cela doit faire sentir la nécessité de moins détailler pour réunir davantage. C'est ce qu'a fait M. Gerhard pour les vases et les miroirs étrusques, dont il a publié deux collections en format in-4°, composées de planches et d'explications archéologiques. Cependant ce mode

de publication oblige à diminuer les proportions et offre des inconvéniens pour les objets importans. M. Gerhard l'a senti, et il s'est réservé de publier à part, en format in-folio, tout ce qui serait hors ligne ou demanderait trop de sacrifices à l'égard de la reproduction. Le présent ouvrage est une de ces exceptions. Les petites proportions du format in-4° ne convenaient pas aux coupes antiques dont les figures fort achevées auraient tout perdu à n'être copiées qu'approximativement; aussi les planches font-elles de cet ouvrage un des plus riches en ce genre qui aient été publiés dans ces derniers temps. Ces planches sont précédées, comme dans le recueil étrusque, des notices archéologiques pour lesquelles les renvois et les citations sont rejetés dans les notes.

De Zadriade, Armeniæ minoris rege primo ejusque de stirpe ad numi inediti et scriptorum antiquorum fidem exposuit Guido Sandberger. — Francofurti A. M., in commissis Jægeri. 1840. In-8° de VIII-35 p.

Ce qui a donné lieu à cette dissertation historique, c'est une médaille grecque, extrêmement rare, inédite et inconnue, qui est entrée dans la collection numismatique du père de l'auteur. Cette médaille, dont la reproduction est donnée en facsimile sur le frontispice, est en airain, et représente la tête en profil du roi Zadriades avec une tiare cylindrique surmontée d'un diadême; une bandelette partagée en deux descend jusque sur l'épaule et couvre l'oreille. Autour, on lit le nom : ΖΑΔΡΙΑΔΟΥ; sur le revers on voit la foudre représentée avec cette inscription : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ. L'emploi des caractères grecs au lieu des lettres arméniennes, à propos d'un roi d'Arménie, n'aura rien d'extraordinaire si on veut bien se rappeler que chez tous les peuples de l'Asie Mineure et chez les nations voisines, l'usage numismatique était de se servir des caractères grecs, comme on le voit sur une foule de médailles de ces pays qui sont conservées dans les différens musées d'Europe. L'histoire fournit d'ailleurs une autre raison sans répli-

que, c'est que les lettres arméniennes ne furent inventées que bien long-temps après le règne de Zadriades, seulement pendant le cinquième siècle de notre ère. Après avoir donné une description exacte de cette médaille, M. Sandberger explique, à l'aide des exemples analogues, la présence des ornemens et des inscriptions dont nous avons parlé plus haut. Nous ne le suivrons pas au milieu de tous ces rapprochemens et de toutes ces citations qui ne manqueront pas d'intéresser vivement les antiquaires. Ces détails forment le chapitre III de la dissertation de M. Sandberger. Les deux premiers sont consacrés l'un aux sources d'après lesquelles l'histoire de Zadriades peut être éclaircie, et l'autre à la description du lieu où la médaille a été trouvée et à l'histoire de cette médaille. Dans le IVe chapitre, l'auteur explique et éclaircit tous les passages des écrivains qui ont parlé de Zadriades et de sa race, dont l'histoire entière se trouve résumée dans un dernier chapitre.

Notice sur le château seigneurial d'Issy, connu sous le nom de château de Childebert, etc. par M. de Brière, membre de plusieurs sociétés savantes. — Paris, 1841. Impr. de Réné. In-8° avec planches.

De ce château qui remonterait aux premiers siècles de la monarchie, il ne reste plus aujourd'hui qu'une tour carrée, quelques constructions très-délabrées et une vaste et belle cave. M. Brière a décrit avec soin ces restes mémorables d'une époque si lointaine; il donne en même temps sur le château d'Issy des détails fort curieux et très-peu connus, extraits d'un papier terrier dressé en 1548 pour la châtellenie d'Issy, par Nicolas d'Espoigny et Rémond d'Orléans, notaires au Châtelet, et tiré des Archives du royaume. On a trouvé près des murs du château un tombeau dont le couvercle est orné d'une croix auprès de laquelle est dessiné un grand cône. M. de Brière prouve que cette tombe devait appartenir à un enfant royal, inhumé à l'époque où les rois francs étaient encore possesseurs du fief d'Issy. L'auteur a joint à son mémoire un fort beau des-

sin représentant toutes les parties conservées du château, dans leur ensemble et dans leurs détails. Nous nous associons pleinement au vœu que M. de Brière adresse aux antiquaires, afin qu'ils ne laissent pas disparaître entièrement des ruines précieuses menacées chaque jour par la cupidité et le vandalisme.

L'arc d'Orange, par M. Artaud, membre de l'Institut. — Orange, 1840. Impr. de Raphel aîné.

Il ne faut point être surpris du grand nombre de travaux qu'a inspirés l'arc de triomphe d'Orange. Sans contredit, c'est le plus riche vestige laissé par l'antiquité sur le sol de la Gaule; son ensemble est si grandiose, ses détails si nombreux, les questions qu'il fait naître sont si compliquées, que l'on conçoit facilement la variété et la multiplicité des opinions et des recherches dont il a été l'objet. La dissertation de M. Artaud est une pièce importante de plus dans ce procès qui s'instruit depuis si long-temps, et qui semble ne devoir jamais être définitivement jugé. Cependant, quelque estime que nous ayons pour cette production posthume d'un savant dont la vie n'a été qu'un long dévouement à l'antiquité, et surtout aux ruines du département de Vaucluse, sa patrie, nous ne voulons pas accepter ses recherches sans réserve. Dans son mémoire, nous faisons volontiers deux parts; la première, consacrée à la description du monument, nous paraît nouvelle, bien observée, riche de détails et d'aperçus nouveaux; on n'avait pas encore si bien vu, si bien étudié et si bien décrit toutes les parties de ce somptueux édifice; mais la seconde, la partie historique, celle dans laquelle l'auteur examine l'époque et le motif de la fondation de cet arc de triomphe et le nom de son constructeur et de son héros, nous paraît faible de discussion et pécher parfois par le vague et l'arbitraire des argumens et des assertions. Néanmoins nous nous défions fort de nos impressions, et comme nous avons traité le même sujet en arrivant à des conclusions toutes différentes, peut-être trouvons-nous en nous plus de vo-

lonté que de faculté d'impartialité. M. Artaud repousse surtout l'opinion qui attribue l'arc d'Orange à Domitius Ænobarbus; il n'admet pas plus celle qui est favorable à Marius ou à César. D'un autre côté, le style de l'architecture et de la sculpture lui paraît trop pur pour en rechercher la production sous Adrien ou Septime Sévère. Suivant lui, l'arc d'Orange a été élevé en l'honneur d'Auguste, et il a été construit entre les règnes de Caligula et de Claude.

Description des médailles du cabinet de M. de Magnoncour, par Adrien de Longpérier. — Paris, 1840. Typographie de Firmin Didot frères. Gr. in-8° de 139 p.

Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter l'avertissement dont M. de Longpérier a fait précéder cette description: « La précieuse collection, dit-il, dont nous donnons ici une description succincte, se recommande à l'attention des antiquaires par le nombre, la belle conservation des médailles qui la composent, par la rareté et la valeur historique de quelques-uns de ses monumens. Formé a une époque où la numismatique romaine était presque exclusivement cultivée, ce cabinet ne renferme presque pas de médailles autonomes de la Grèce proprement dite. Les médailles coloniales et impériales sont au contraire nombreuses et le classement qu'elles ont subi, après avoir été retirées de la suite romaine, a permis de composer une collection assez riche de villes et de peuples. Les médailles de la Syrie et de la Perse surtout sont en grand nombre et donnent une haute valeur au cabinet de M. de Magnoncour. Cette partie de la collection fut rapportée d'Asie par M. Emmanuel Baillet, évêque de Babylone, qui, pendant trente années qu'il y passa comme missionnaire et comme consul de la France, l'avait recueillie sur les lieux mêmes où les monnaies des Séleucides et des descendans d'Arsace avaient circulé. »

Parmi plus de douze mille médailles de tous métaux dont

la collection se compose, nous signalerons : 1° les médailles de la Gaule, le denier grec d'Avignon et les nombreuses médailles diversement contremarquées de Nîmes et de Lyon; 2° un magnifique tétradrachme de l'Élides, inédit, qui nous conserve une admirable copie de la célèbre Junon, chef-d'œuvre de Polyclète; 3° plusieurs médailles inédites des rois de Syrie, entre lesquelles on compte un médaillon de Démétrius Ier Soter; 4° un tétradrachme du roi Arsace de Phrate IV, et huit tétradrachmes du XXIVe Arsace, prince dont aucune médaille n'a encore été décrite; 5° enfin un aureus unique du roi Sassanide Hormisdas II, pièce d'une haute importance pour la classification des médailles de la 4e dynastie perse. Les médailles romaines consulaires et impériales sont fort nombreuses et bien conservées; les grands et moyens bronzes sont particulièrement remarquables. Les monnaies du moyen âge offrent peu de raretés. Un tiers de sol d'or inédit et une médaille d'Electrum, de Henri de Chypre, se font cependant remarquer; nous citerons encore la série des monnaies de la ville de Besançon; et plusieurs pièces d'art arabes, tout-à-fait inédites, pour donner idée de la richesse et de la variété de cette belle collection qui méritait d'être mieux connue des antiquaires.

Antiquités de Lyon. Dissertation sur trois fragmens en bronze trouvés à Lyon, etc., par le Dr A. Comarmond, bibliothécaire du Palais des Arts de cette ville. — Lyon, 1840. Impr. de Boitel. Gr. in-8° de 70 p.

Tout récemment dans le courant du mois de mai 1840, il a été trouvé à Lyon, en creusant les fondemens d'un quai, une portion de jambe de cheval en bronze, un pied d'homme et un avant bras de statue en même métal. M. Comarmond a rappelé à ce sujet d'autres découvertes semblables faites à diverses dates, et entre autres une jambe entière de cheval en bronze, trouvée en 1766, sur la rive gauche de la Saône, vis-à-vis du couvent de Sainte-Claire. L'auteur ne s'est pas con-

tenté de donner une description exacte et minutieuse de ces divers objets, il a fourni une discussion dans laquelle il a recherché la nature et la disposition des monumens auxquels ils ont appartenu. Il réserve toutefois une place méritée aux opinions des antiquaires qui l'ont précédé sur les objets trouvés en 1766, tels que Delorme, M. de la Tourette, Séguier, MM. Calvet et Artaud. Il attribue au 11e siècle la fabrication du monument équestre dont on n'a encore retrouvé que des débris, et assigne le règne de Constantin à sa destruction. Ces découvertes offrent sans doute des parties fort problématiques, mais, ainsi que l'observe M. Comarmond, elles fournissent de nouveaux élémens à l'histoire monumentale de Lyon; elles révèlent l'existence de monumens importans sur les deux rives de la Saône et sur le versant méridional de la Croix-Rousse; elles fournissent les preuves que Lyon possédait dans son ancienne splendeur plusieurs statues équestres, peut-être même des chevaux de bronze traînant un char de triomphe..

Literatur früherer und noch bestehender, u. s. w. Bibliographie des bibliothèques publiques et de corporations anciennes et existant encore en Europe, par E. G. Vogel. — Leipzig, 1840. In-8° de XVI-548 p.

Cet ouvrage, auquel l'auteur a travaillé seize ans, est, en quelque sorte, un catalogue des catalogues de toutes les bibliothèques publiques européennes, plus étendu encore en ce qu'il ne se contente pas de relater ce qui est de pure bibliographie, mais de plus réunit tout ce qui s'est publié de mémoires, lois, ordonnances, etc., concernant les bibliothèques. L'auteur a adopté la division géographique comme grande division, et l'ordre alphabétique pour les bibliothèques ou du moins pour les lieux dont elles empruntent le nom. Les premières pages sont consacrées aux bibliothèques d'Europe en général; après quoi l'auteur nous donne la liste des bibliothèques d'Allemagne d'abord, puis de France, d'Italie, d'Angleterre, de Belgique et de Hollande, d'Espagne et de Portugal, du Dane-

mark et de tout le nord scandinave, de Hongrie et de tout le midi slave, de Russie et de Pologne, et enfin de la Turquie et de la Grèce. A la fin, se trouve une table alphabétique des noms de lieux et de personnes.

CORRESPONDANCE.

Messieurs,

Votre excellent recueil est ouvert à la critique littéraire : permettez-moi donc de vous adresser quelques observations sur un examen du *Songe du Vergier*, publié dernièrement dans la *Revue de législation et de jurisprudence*. L'auteur de cet examen, M. Edouard Laboulaye, s'est fait avantageusement connaître depuis plusieurs années par un travail bien écrit et bien pensé sur l'*histoire de la Propriété foncière en Occident ;* il ne lui est donc plus permis de tomber dans les erreurs et dans les négligences que l'on pardonnerait au commun des journalistes. D'ailleurs, en rétablissant l'exactitude des faits qui se rapportent au *Songe du Vergier*, nous redresserons les erreurs commises par un contemporain d'une autorité plus grave encore ; je veux dire le savant auteur de la *Bibliothèque des livres de droit*.

I° Suivant M. Laboulaye (page 6), le *Songe du Vergier* fut composé en français et traduit en latin. C'est tout le contraire, et l'on n'en peut douter après avoir comparé les deux textes latin et français. « Mais, dit-on, le livre est écrit d'un style si » franchement gaulois, si rempli de locutions familières au gé- » nie de notre langue, qu'il est difficile d'en lire deux pages sans » y reconnaître une œuvre originale. » A ce compte, le Plutarque d'Amyot serait le Plutarque original, et qu'est-ce qu'*un style franchement gaulois ?* Je n'ai pas deviné ce qui empêchait M. Laboulaye d'admettre avec tous les critiques, à l'exception de M. Dupin aîné, que l'auteur du texte latin avait pu rédiger également le texte français. Mais à dire vrai, le français n'est réellement pas la traduction, mais l'imitation de la composition latine.

II° « L'édition latine est plus ample que l'édition française.» C'est exactement le contraire, et l'on pouvait s'en convaincre aisément encore en comparant le *Somnium Viridarii* de l'édition de Goldast, au *Songe du Vergier* de l'édition des *Libertés de l'Eglise gallicane.* 1731, tome II.

III° « Le Parlement le faisait imprimer *d'office,* en 1516.» J'ignore en pareil cas le sens exact de l'expression *d'office;* mais il est permis de croire que le parlement n'eut jamais le droit ni la pensée d'ordonner l'impression d'un livre parfaitement étranger aux causes qui ressortaient de sa justice. Leschassier, que l'on cite en garantie de cette phrase, n'a rien dit de pareil; et le Parlement, dans l'arrêt du 17 mai 1516, se contente de « faire défense à tous autres libraires que Galliot »du Pré d'imprimer ni vendre certain livre appelé le *Songe* »*du Vergier,* par ledit Galliot nouvellement imprimé. »

IV° « A tant de célébrité a succédé un oubli profond... De »nos jours, un seul homme a consacré au *Songe du Vergier* »une intéressante notice; cet homme, c'est M. Dupin aîné, le »seul légiste qui, sous la Restauration, ne laissa point périr la »mémoire de nos anciens légistes.....»

Voilà une belle obligation qu'ont à M. Dupin les Coquille, les Cujas, les Barthole, les Chopin et les Beaumanoir. Mais M. Laboulaye oublie qu'il avait parlé, quelques lignes plus haut, d'un travail de Camus, sur le *Songe du Vergier,* lu à l'Académie des Inscriptions, en 1785; il oublie que, selon lui, «jusques dans les derniers temps, nos canonistes l'alléguaient »et le faisaient réimprimer. » Mais enfin, si M. Dupin lui a consacré sous la Restauration une intéressante notice, comment le livre est-il tombé dans un oubli profond? les travaux de M. Dupin sont-ils condamnés à mourir dès leur naissance? Dans tout cela, les règles de la logique sont assez peu respectées; pourtant, elles ne sont pas à mépriser.

Il ne faudrait pas dire non plus, page 8, que « le *Songe du* »*Vergier,* au point de vue littéraire, est un livre de peu de »valeur. »Je n'en connais pas d'aussi bien écrit et d'aussi logi-

quement composé pour le temps dans lequel il parut, et ce n'était pas une méchante époque littéraire que la fin du XIVe siècle. Il ne faudrait pas à cette occasion parler « d'une scholastique » boiteuse qui s'appuie à la fois sur Aristote et sur la Bible...» (car le double appui dont on parle doit nécessairement prévenir l'infirmité que l'on suppose) « qui combat saint Ber» nard par Ovide » (car on ne voit rien de pareil dans le *Songe du Vergier*), « qui s'évertue à concilier les Décrétales et le Di» geste.» Car ce n'est pas à les concilier que l'auteur s'évertue, mais à prouver la justice des dispositions des unes par l'autorité de l'autre. Or, ces efforts d'un jurisconsulte et d'un canoniste ne donnent pas en vérité, j'en demande pardon au jeune légiste, « beau jeu à la critique de tourner l'ouvrage en ridi» cule.»

A la page 9, M. Laboulaye, au lieu de dire que « la composi» tion du *Songe du Vergier* n'accusait pas une très-grande force » de pensée,» eût bien fait de dédaigner des phrases banales si chères aux écrivains médiocres de notre temps. La composition du *Songe* est en effet ce qu'elle doit être; c'est un dialogue dans lequel toutes les objections en faveur de l'une et de l'autre puissance sont nettement posées, subtilement soutenues, vigoureusement réduites à leur juste valeur. Mais « il y a dans la » mise en œuvre,» ajoute-t-on immédiatement après, « une ha» bileté remarquable.» *Mise en œuvre, composition*, cela tourbillonne dans l'esprit et n'y laisse aucune idée nette et précise. Je ne comprends guère mieux comment on se croit en droit d'affirmer que « les fameux articles de Pierre de Cugnières, » contre les abus et les empiétemens de la juridiction ecclésias» tique, sont là reproduits *tout entiers*, et probablement avec » toute l'énergie de l'original *aujourd'hui perdu*.» Car cela suppose que l'on a lu cet original aujourd'hui perdu, et nous avons le droit de regarder une telle supposition comme assez gratuite.

Mais c'est à la page suivante que M. Laboulaye a montré le plus de légèreté dans l'ordonnance je ne dirai pas de son travail, mais de ses phrases. Il dit que le *Songe du Vergier* ne peut être d'Alain Chartier, attendu qu'il « y est cité à côté de

» Cicéron et d'Ovide comme un des plus beaux génies de l'*hu-*
» *manité.* » On pense bien qu'il ne s'agit pas d'*humanité* dans le *Songe du Vergier*, mais encore moins y pourrait-il être question d'Alain Chartier, dont les premiers ouvrages appartiennent au siècle suivant, et qui n'était pas même né quand le *Songe* fut écrit. L'*Alain*, qu'on voit en effet cité dans le prologue à côté d'Ovide et de Cicéron, était un latiniste, un fameux poète auteur de l'*Anti-Claudianus*, en un mot Alain de Lille, mort au commencement du XIIIe siècle.

D'Alain Chartier, M. Laboulaye passe à Raoul de Presle, à *Oresme Lefevre*, et je dois dire que je ne connaissais pas à Nicolas Oresme un pareil surnom ; à *Guillaume de Dormans*, et cet illustre chancelier de Charles V fait commettre à notre jeune légiste la plus singulière étourderie du monde. Ne s'avise-t-il pas de reprocher à Melchior Goldast d'avoir pris le nom de *Dormans* pour un nom d'homme? mais vraiment il n'est pas le seul coupable. Il faut alors accuser toutes nos biographies, toutes nos histoires et toutes les chartes qui font mention des deux frères Jean et Guillaume et de la nombreuse famille des *Dormans*. « Le bon Goldast, » dit-il, « a pris le nom » d'un pays pour un nom d'homme ! » Modifiez cette critique de la manière suivante : le bon M. Laboulaye a pris le nom d'un homme pour le nom d'un pays. La question n'est pas en effet de savoir si le nom du chancelier venait du lieu de sa naissance ou de la possession d'un fief; autrement, il ne serait plus permis de prendre les mots : Montmorency, Bourbon ou Beauvau pour autant de noms de famille. M. Laboulaye s'est donc parfaitement mépris dans cette circonstance. De Guillaume de Dormans, il passe à Jean Desmares, puis à Philippe de Mézières. « Celui-ci, » dit-il, « vivait sous Charles VI et » est l'auteur du *Songe du viel Pèlerin*, qui traite allégorique-» ment, et dans le genre du *Roman de la Rose*, les questions que » le *Songe du Vergier* traite avec la gravité convenable. » Tout cela est encore inexact. Philippe de Mézières, mort en 1385, dans un âge fort avancé, se rendit illustre sous les règnes de Jean et de Charles V. Le *Songe du vieux Pèlerin* n'a rien de

commun avec le poème du *Roman de la Rose;* si ce n'est l'emploi de l'allégorie dans le nom de quelques-uns des personnages mis en scène. Ajoutons que le ton de cet ouvrage ne cesse d'être très-grave et que le caractère des questions qu'on y traite n'offre aucun rapport avec celui des questions traitées dans le *Songe du Vergier.*

« Je ne parle point,» dit ensuite M. Laboulaye, page 11, « du »*fameux* Jean de Vertus, retrouvé par Lamonnaye dans le »Pseudonyme de *Philotheus Achillinus.*» Tout en n'en parlant pas, on nous dit dans une longue note comment Lamonnaye inventa ou découvrit un sire de Vertus auquel il attribua le *Songe du Vergier.* Mais tout le monde, c'est-à-dire tous ceux qui ont fait quelque étude de ces matières, savent que Lamonnaye n'a rien dit et n'a rien inventé de pareil. Tout le monde sait que la découverte de Jean de Vertus appartient à l'avocat Brunet, éditeur des *Libertés de l'Eglise gallicane,* 2e édition, 1731. Tout le monde sait que ce Brunet, pour donner alors une sorte de force à son opinion bizarre, s'était avisé de publier une lettre dans laquelle il prétendait reconnaître le style de Lamonnaye, mais dans laquelle on s'obstina à ne reconnaître que le sien. D'ailleurs on ne devrait pas ignorer que le savant Lamonnaye avait lui-même pris soin de nous prémunir contre une pareille supposition, en démontrant le premier, dans son édition de Baillet, le ridicule de ce titre de Goldast : *Philothœi Achillini Somnium Viridarii.* Mais pourquoi M. Laboulaye nous donne-t-il comme sienne la réfutation de Brunet? pourquoi n'a-t-il pas la candeur de nous avouer qu'avant lui, Dupin, Camus, Lancelot et l'abbé Lebeuf avaient déjà réduit à sa juste valeur ces allégations ridicules? Pourquoi, nous dit-il enfin que Goldast avait attribué le *Songe du Vergier* à ce Philothée *Achillini* dont il plaçait le nom dans le titre du livre, quand Goldast, le *bon Goldast,* avait eu la précaution de nous dire que Philippe de Mézières lui semblait pourtant le véritable auteur du *Songe du Vergier?*

Voilà, messieurs, comme vous ne travaillez pas, mais comme parfois travaillent aujourd'hui ceux-là même qui

permettent à la véritable érudition de fonder sur eux de justes espérances. Doit-on s'étonner après cela que M. le baron Méchin se présente aux portes de l'Académie des Inscriptions, et que M. J. J. Ampère ait la prétention de conserver à perpétuité le premier des prix d'histoire fondés par le baron Gobert!

J'ai l'honneur d'être, etc.,

P. Paris.

LETTRES DE MALHERBE.

Tout le monde connaît la belle édition des Œuvres de Malherbe donnée à Paris, en 1822, par le libraire Blaise, et qui forme deux vol. in-8°. Le volume des lettres contient toute la correspondance de ce célèbre écrivain avec Peiresc, conseiller au parlement de Provence, pendant vingt-trois ans, c'est-à-dire depuis 1606 jusqu'en 1628. Cette correspondance présente toutefois une lacune assez considérable, depuis la fin de 1615 jusqu'au mois de juin 1621, parce que Malherbe passa ces six années en Provence : à partir de 1621, les lettres sont peu nombreuses. La Bibliothèque Royale possède une grande portion des manuscrits de Peiresc, parmi lesquels se trouve toute la correspondance autographe de Malherbe avec ce savant provençal. Il était naturel de penser que Blaise avait dû, pour son travail, faire un usage très-consciencieux de cette riche et précieuse collection et qu'il avait tout recueilli. Il n'en est rien cependant, et nous n'avons pas été peu surpris lorsque, en parcourant le recueil de ces lettres, nous en avons remarqué plusieurs qui ne figurent point dans la collection de son éditeur. Cette observation nous a engagés, comme on peut bien le penser, à collationner avec l'édition toutes les pièces autographes de Malherbe, qui ne forment pas moins d'un volume et demi in-folio. Ce travail n'a pas été sans fruit, et nous avons recueilli un assez grand nombre de documens précieux qui ne

manqueront pas d'intéresser nos lecteurs. Quelques-unes de ces lettres, qui manquent à l'édition de Blaise, ont été publiées par M. Parelle dans la collection des classiques français de Lefèvre, mais avec tant de négligence, que nous avons cru devoir les publier de nouveau. D'abord nous ferons observer que M. Parelle a commis la même faute que Blaise, en ne tenant aucun compte de l'orthographe de Malherbe ; ensuite, il a très-mal lu le manuscrit, et sans en prévenir le lecteur, il a passé tout ce qu'il n'a pu ni déchiffrer ni comprendre. Nous en donnerons la preuve dans la lettre du 25 juin 1617.

Les lettres ou billets que nous donnons ici sont presque tous datés; la vérification par conséquent en est facile avec l'édition. Il n'en est pas de même pour les billets non datés, parce qu'ils ont pu être insérés dans telle ou telle lettre un peu longue, d'autant que la copie qui a servi à l'édition a été faite avec la plus grande négligence. Bien des dates ont été mal lues; des mémoires en forme de post-scriptum ont été mis dans une lettre, tandis qu'ils appartiennent à une autre. Nous n'oserions donc rien affirmer pour les billets non datés; cependant nous avons parcouru le recueil de Blaise avec assez de soin pour croire que la plupart, sinon la totalité des pièces qui suivent, manquent dans cette édition. Nous avons déjà signalé un autre inconvénient qui dépare la publication de Blaise, c'est qu'on n'a suivi nulle part l'orthographe de Malherbe. Sans doute la manière d'écrire un mot ou un nom propre n'est pas toujours uniforme chez les écrivains du commencement du XVIIe siècle; cependant il nous semble que le premier soin d'un éditeur est de reproduire fidèlement les originaux, surtout lorsqu'on a la facilité de les consulter. Cette espèce d'arbitraire, introduit dans la copie qui a servi à l'édition, n'a pas, par cela même, nécessité une attention très-suivie de la part du copiste, aussi en est-il résulté des inconvéniens graves même sous le rapport du sens. Nous citerons par exemple quelques pièces poétiques et autographes qui se trouvent entremêlées à cette correspondance. La soixante-huitième pièce du premier volume des manuscrits de Peiresc contient le sonnet suivant, que nous

réimprimons en entier, parce que la rédaction de l'imprimé est fautive évidemment.

Sonnet (1) *pour Messieurs le Daufin et d'Orléans.*

Destins, je le connoys, vous avez arresté
Qu'aux deux fils de mon Roy se partage la terre
Et qu'après le trepas ce miracle de guerre
Soit encor adorable (2) en sa postérité.

Leur courage, aussy grand que leur prospérité,
Tous les frontz (3) orgueilleux brizera comme verre;
Et qui de leurs combatz attendra le tonnerre
Aura le chastiment de sa témérité.

Le cercle imaginé qui de mesme intervalle
Du Nort et du Midy les distances égale
De pareille grandeur bornera leur pouvoir;

Mais estans filz d'un père où tant de gloire abonde
Pardonnez-moy, Destins, quoy qu'ilz puissent avoir
Ce leur sera trop peu (4), s'ils n'ont chacun un monde.

Ce sonnet est suivi d'un second intitulé : *Autre sur l'absence d'une maîtresse.* Cette maîtresse est la vicomtesse d'Auchy, et le sonnet se trouve dans l'édition, p. 106. Sauf les variétés d'orthographe il n'y a pas de différence, si ce n'est qu'au premier vers du second tercet, on lit dans le manuscrit : *Ce n'est pas*, au lieu de : *Ce n'est point.*

La pièce de vers *Pour Alcandre* a été publiée à la fois dans le volume des Lettres, p. 102, et dans le volume de Poésies, p. 121, mais avec quelques variantes. La sixième strophe, par exemple, dans les Lettres, commence ainsi :

Comme la nuit arrive, et que par le silence
Les tempestes du jour cessent leur violence,
L'esprit est relâché.

(1) Dans l'édition, p. 85 : Sonnet au Roi Henri le Grand.
(2) *Soit encore effroyable*, dans l'édition.
(3) *Tous les forts*, dans l'édition.
(4) *Vous ne leur donnez rien*, dans l'édition.

Voici l'autre rédaction :

Comme la nuit arrive, et que par le silence
Qui fait des bruits du jour cesser la violence
L'esprit est relâché.

La leçon donnée par le manuscrit nous semble préférable :

Comme la nuit arrive, et que par le silence,
Les tempêtes du jour cessant leur violence,
L'esprit est relâché.

Comment M. Parelle, qui a eu entre les mains ces pièces autographes, puisqu'elles lui ont servi à corriger à la strophe suivante le mot *manières* en *matières*, comment, disons-nous, cet éditeur ne les a-t-il pas consultées avec plus de soin? Il aurait pu lui-même faire cette correction et les autres que nous avons indiquées.

A l'avant-dernière strophe, les imprimés portent :

Et le sort qui détruit tout *ce que* je consulte

Le manuscrit donne :

Et le sort qui détruit tout *ce qui* le consulte

Ces deux leçons ne sont pas plus claires l'une que l'autre. Nous citerons encore un quatrain (dans les Lettres, p. 281), qui se termine par ce vers :

Au monde ils font *merveillieux* dommages.

Malherbe avait d'abord écrit :

Ils font au monde un merveilleux dommage.

Mais s'apercevant avec raison que la rime s'accordait mal avec le pluriel *images* qui se trouve trois vers plus haut, il a corrigé, et il faut lire avec lui :

Au monde ils font de merveilleux dommages.

Dans le même volume, pièce 85, on trouve le sonnet au Roy en la naissance de Monsieur d'Anjou. Dans l'édition, qui porte simplement pour titre : Sonnet au roi Henri le Grand, le second quatrain est ainsi conçu :

Que vos jeunes lions vont amasser de proie,
Soit qu'aux rives du Tage ils portent leurs combats,
Soit que, de l'Orient mettant l'empire bas,
Ils veuillent rebâtir les murailles de Troie !

Le manuscrit présente une toute autre rédaction :

Que vox jeunes lions vont amasser de proyes
Si tost qu'en l'age meur ilz seront arrivez
Et que pour les combatz qu'ilz auront achevez
La paternelle amour vous donnera de joyes.

« Au-dessous du sonnet, on lit encore cette note : Donnez s'il vous plaist une copie de ces vers à Mons. du Perier. »

Ces exemples suffisent, du moins nous le pensons, pour montrer qu'on n'a pas tiré tout le parti possible des manuscrits de Peiresc. Il est fâcheux que dans l'édition de Blaise le mérite littéraire ne réponde pas à l'exécution typographique. Dans le volume des Poésies on aurait dû rapporter avec soin les variantes qui sont toujours introduites dans des ouvrages publiés du vivant même de l'auteur. C'est ainsi que nous avons été surpris de ne pas trouver dans les notes correspondant à l'ode de la p. 36 les différences de rédaction qui sont en si grand nombre dans l'édition publiée à Aix, en 1601, avec ce titre : *Ode du sieur de Malherbe à la Reine pour sa bien venue en France. A Aix, par Jean Tholosan, imprimeur du Roy en la dite ville*, in-12 de 14 p.

Avant d'en venir aux lettres de Malherbe dont nous avons annoncé la publication, nous donnerons d'abord sa généalogie, qui forme la pièce 126 *bis* du premier volume de Peiresc. On connaît les prétentions de Malherbe en fait de noblesse. Sur la fin de ses jours il essaya d'adopter le nom de Malherbe de Saint-Agnan et d'introduire un lion léopardé, en pièce d'honneur, dans ses armoiries. « Ne peut-on pas soupçonner, observe M. Alpheran, p. 59, que cette fantaisie tardive de s'affilier à la maison Malherbe de Saint-Agnan lui a été suggérée par la vanité seule, et qu'il n'appartenait pas véritablement à cette maison? » Quoi qu'il en soit, voici cette pièce entièrement de la main de Malherbe.

Généalogie (1) de la maison de Malherbe qui est en Angleterre en la comté de Suffolk.

GEOFFROY MALHERBE

HENRI MALHERBE

ROGER MALHERBE

RICHARD MALHERBE

MARGUERY MALHERBE
fille et héritière de RICHART
et espouse de THOMAS CARHURTA.

ROGER CARHURTA

SARRA CARHURTA
fille et héritière de ROGER CARHURTA
et mariée à JEAN COTEL DE YONBRIGE
en la conté de Denon où cette famille est demeurée.

Cette généalogie a esté transcrite d'un livre appartenant à Mons. Segar, Roy de la jartière, demeurant à Londres en Angleterre.

Le sire Malherbe de Saint-Agnan porte d'Ermines à six roses de gueules, et le sire Malherbe de la Duncasse porte d'or à deux jumelles de gueules et deux lyons de mesme passant l'un contre l'autre en (2) chief. Et le sire de la Meaufle porte de Sinople à trois fleurs de lis d'or. Et le sire de Fonteney du Vaquetot porte de gueules à trois bezans d'argent, comm' il appert cy dessus.

Cecy a esté tiré d'un livre de parchemin escrit à la main, au commencement duquel il y a ces mots, en vieille lettre françoise :

«Cest livre devise la circuite du païs de Caux, et combien il a de tour : et les abbayes, prieurez, et chanoineries qui y sont : et qui les fonda, et de quel temps, et quels corps saintz y sont saintiz à chacune place : et avec ce tous les noms, armes, cris et surnoms de tous les sieurs et nobles hommes qui y sont de présent : et les noms et armes de cheux qui y ont esté au temps passé, dont les dits noms et armes sont failliz : et avec ce la création de la chevalerie : et comment syrs et gentz nobles doivent gouverner : et en especial princes et gentz de grande authorité : et la création de l'ordre des héraults et poursuivans : et comme ils se doivent gouverner : et ce qui appartient à leurs offices et les blasons d'armoirie aveque plusieurs armes d'empereurs, syrs, et barons de France. »

(1) Cette généalogie est accompagnée d'une gravure qui représente les armes des Malherbe de Saint-Aignan.

(2) Malherbe a écrit *un* chief et au-dessus *en* chief.

Ce mémoire me fut apporté par M. de Valevez à son retour d'Angleterre en l'année 1609 (1). Je croy qu'il y a erreur en ce mot de la Duncasse et qu'il faut lire de la Meauffe, pource qu'il se trouve ainsy en tous les livres qui parlent des anciennes maisons de Normandie, et ce mot de Duncasse ne se trouve en livre du monde.

LETTRES A PEIRESC.

Monsieur (2),

Je vous supplye de mettre cette lettre dans le paquet que vous baillerez à monsieur du Mas et m'envoyer la résolution du billet que je laissay hier au soir à votre homme pour vous bailler. Je vous remercie de vos belles et bonnes prunes et prie Dieu qu'il me tienne sain pour vous servir.

---

2 octobre 1606.

Monsieur (3),

Je ne veux pas payer les effets dont vous m'avez tesmoigné vostre bienveillance, en vous offrant la mienne aveque des paroles; mais puis que pour ceste heure la fortune ne me donne point de moyen de faire autre chose, si veux-je que vous ayez quelque gage des promesses que je vous ay faites de me souvenir tant que je vivray de l'honneur que j'ay receu de vous en toute sorte d'offices, où l'occasion s'est présentée de m'obliger. Ceste lettre m'en servira s'il vous plaist attendant que quelque meilleur se mette en sa place et vous l'accepterez aveque vostre courtoisie accoustumée. J'escris tousiours, etc... (Voy. l'édit. p. 3.)

A Fontainebleau, ce mardi 10e d'octobre 1606.

Monsieur (4),

Je veux que vous voyiez le désir que j'ay de me conserver en vostre souvenance et par conséquent en vostre bonne grâce et puis que je ne le puys faire autrement, pour le moins

(1) La désignation de l'année n'est pas de la main de Malherbe.

(2) Peiresc, I, 1. Ce billet ne porte ni date ni signature; il faisait partie d'une lettre qu'il serait difficile d'indiquer.

(3) Peiresc, I, 4.

(4) Peiresc, I, 7.

veux-je que le papier me face ce bon office. Je vous escrivis, etc... (Ed. p. 7.)

A Paris, ce 7 octobre 1607.

Monsieur (1),

Si c'estoit un autre que Mons. du Perier qui s'en allast en Provence, vous n'auriez point de lettre de moy. Vous ne m'escrivez point, voilà pourquoi je vous veux rendre pareille, afin que la faim d'avoir non de mes lettres, mais des nouvelles, vous range à la raison et malgré vous vous oblige à me donner ce contentement. Le porteur est trop bien informé de toutes nos nouvelles et est trop éloquent pour voulloir rien adjouster à sa suffisance. Vous n'aurez donc autre chose de moy si non la prière que je vous fais et que je vous feray tousiours de m'aimer et me tenir pour vostre très humble et affectionné serviteur.

Fr. Demalerbe.

A Paris, ce 8 décembre 1607 (2).

Monsieur,

Ce me seroit un crime capital de ne vous escrire point par cette ocasion, mais pour cela vous n'aurez point de nouvelles car il est minuit sonnée. Mons. le premier président à qui j'escris tout ce que nous en avons vous en fera part. Il me suffit que par ces trois lignes je vous tesmoigne qu'il me souvient des obligations que je vous ay, et que je désire que vous continuiez de m'aimer. Si je ne le puys mériter d'autre façon, au moins sera ce en vous en priant et animant de toute mon affection. Faites le donc, Monsieur, et me conservez en voz bonnes grâces comme vostre plus humble et plus affectionné serviteur.

Fr. Demalerbe.

M. de Monstier a commencé le troisième pourtrait; aussy tost qu'il sera achevé vous le recevrez aveque les deux autres (3). Vous l'avez fort obligé par ce que vous luy avez en-

(1) Peiresc, I, 25. M. Parelle, II, p. 162.

(2) Malherbe n'a pas indiqué l'année; mais elle est au dos de la lettre (Peiresc, I, 22).

(3) Voyez la fin de la 23e lettre (p. 43) où il parle de ces portraits.

voyé. Tout son désir est de vous contenter en ceste ocasion et vous servir en toutes où il en aura le moyen. M. du Perier m'excusera pour cette fois; je luy baise bien humblement les mains et suis son serviteur.

Le billet suivant (1) n'est point adressé à M. Peiresc et n'a pas de date; mais il doit être à peu près de la même époque que la lettre précédente.

Monsieur,

Je viens d'arriver de la ville et jusqu'à ceste heure il ne m'estait point souvenu d'escrire en Provence, si bien que je n'ay eu loisir que d'escrire un mot à ma femme que je vous envoye pour mettre s'il vous plaist en vostre paquet. Vous ferez mes excuses à M. de Peresq. Par la première commodité je lui payeray l'usure de ce retardement. Bonsoir, Monsieur. Je vous baise bien humblement les mains et à M. de Cazan.

A Paris, ce 6 de janvier 1608.

Monsieur (2),

Vous m'avez oublyé, j'en feray de mesme si je puys; mais non feray car vous auriez des excuses et moy non. Nos nouvelles sont aussy froides que la saison. Nous allons courre la bague le lendemain des Roys; vous sçaurez qui l'aura gagnée. Je voy bien que de caresme prenant il ne se parlera d'autre chose. Le Roy courra, cela met toute la court en desbauche. Adieu, Monsieur, en voilà trop pour un paresseux comme vous. A M. du Perier il aura dent pour dent ou œil pour œil lequel qu'il voudra, c'est-à-dire rien pour rien. Car puys qu'il ne m'escrit point, il n'a que faire de mes lettres. Je ne laisseray pas pour cela de luy baiser les mains et de l'asseurer que je suys son serviteur. Mandez moi s'il vous plaist si vous avez receu les rabatz, aiguillettes etc. Je suis tousiours vostre très humble et très affectionné serviteur.

Fr. Demalerbe.

(1) Peiresc, I, 24.

(2) Peiresc, I, 29. M. Parelle, II, p. 164, date cette lettre du 1er janvier.

A Paris, ce 20 avril 1608.

Monsieur (1),

Puis que vous avez icy M. de Valavez vostre frère, il me deschargera de vous escrire les nouvelles. Il est assez curieux pour s'en aquitter dignement, et certainement je ne croy pas qu'il soyt bien aisé de vous rien mander qui en vaille la peine. Cela me garde d'escrire à M. le premier président. Il y a trois ou quatre jours que le voyage de Provence fut résolu à Fontainebleau. Mais aveque tout cela je ne le croy non plus qu'auparavant. Je voudroys bien que la court m'y menast; nous verrons ce qui en sera. Continuez de m'aimer, je vous en supplye, monsieur, et de me tenir pour vostre très humble et très affectionné serviteur.

Fr. Demalerbe.

A Dijon, ce premier de septembre 1608.

Monsieur (2),

Nous arrivasmes hier au soir en cette ville, d'où non plus que de Paris je ne veux point perdre l'ocasion de vous asseurer du pouvoir que vous avez sur moy. Il est bien aquis et est raisonnable qu'il soit durable. Si vous vous faschez que je vous repete cecy après vous l'avoir dit tant d'autres fois, pensez que je n'ay de quoy remplir ma lettre si je ne me sers des complimentz ordinaires. Ilz sont courtz, afin que vous connoissiez que ce n'a esté que par faute d'autre suget. Vostre amitié toute solide n'aime point les cérémonies, ny moy aussy, mais la nécessité me le fait faire. Nous allons commencer noz estatz aux premiers jours de la semaine qui vient. J'ay bien envie qu'ilz soyent achevez pour nous en retourner. Aimez Malerbe comme votre serviteur très affectionné.

---

12 janvier 1609 (3).

Monsieur,

Si jusques à ceste heure je me suys plaint légèrement de vostre silence, c'est à ceste heure que je le puys faire à bon escient. J'estoys résolu de m'en revenger et ne vous escrire de six mois, j'eusse dit de six ans si je pensoys que ma vie pust aller jusques là. Mais le porteur qui appartient à un de mes amis bien intime et bien particulier m'a mis hors de co-

(1) Peiresc, I, 32.
(2) Peiresc, I, 40. M. Parelle, II, p. 169.
(3) Cette date est au dos, mais d'une secondemain (Peiresc, I, 43).

lère pour ce que pour se vous recommander il a fallu que j'aye rompu mon serment. Il n'a pas afaire de vous, mais de M. vostre père à cause que son procès est aux Comptes. Je vous supplye, Monsieur, qu'il connoisse que vous m'aimez. Je scay bien ce qui en est, mais je prens plaisir que les obligations que je vous ay soient publiées afin que ce me soit d'autant plus de suget de penser à les aquiter. Je ne vous en sçauroys avoir une plus chère que cestecy. Adjoustez la donc aux précédentes. Je vous escriray plus au long par le premier; par ceste voye vous n'aurez que vos trois ou quatre lignes. Je suys tousiours votre très humble serviteur.

MALERBE.

---

28 juin 1609.

Monsieur (1),

J'avoys oublié à vous dire que je fis moy mesme porter la lettre que vous m'aviez recommandée à l'orfevre de la Maque. Si tost qu'il en vit le dessus, il me dit que c'estoit de son filz et me promit de luy faire responce. A ceste heure comme j'ay esté sur le point de clorre mon paquet, je l'ay envoyé avertir. Il a dit qu'il avoit escrit trois fois depuys la lettre que je luy rendis. Le sire Beys me vient d'envoyer une lettre que vous trouverez enclose dans ce paquet, avec une autre de M. du Monstier qui a esté très content de ce que vous luy avez envoyé. Bonjour, Monsieur. Ma lettre est d'hier au soir et ce billet est d'aujourd'huy 28 de juin 1609, jour de Saint-Jean.

Votre très humble serviteur

FR. DEMALERBE.

A Paris, ce... juillet 1609.

Monsieur (2),

Depuys vous avoir escrit celle que vous recevrez par ceste mesme voye, j'ay receu ce matin sur les onze heures ung paquet que vous m'adressez pour M. Cenami et une lettre pour M. de Valavez. J'ay porté l'un et l'autre incontinant chez M. Marc, au quel il a laissé charge de tout ce qui le concerne, et de là je m'en suys allé chez le sieur de Préde-

(1) Peiresc, I, 50.
(2) Peiresc, I, 65. Il y a plusieurs mots déchirés.

segle ; je ne l'ay point trouvé, mais j'ay laissé à ses gentz le nom de mon logis par escrit et leur ay dit qu'ilz m'envoyassent la responce demain au matin ; ce qu'ilz m'ont promis faire. Asseurez vous, Monsieur, que partout où je pourray quelque chose pour vostre contentement vous me trouverez disposé comme vostre très humble et plus affectionné serviteur.

Fr. Demalerbe.

De Dijon, ce 4e de septembre 1609.

Monsieur (1),

Je seray à la fin importun par ma diligence (2), mais n'importe, faites le jugement de moy qu'il vous plaira pourveu que vous croyiez que vous venez en ma mémoire comme l'un des hommes du monde de qui j'estime plus l'amitié. Je vous ay respondu à ce que vous m'escriviez de M. de la Sapede. Faites-moy cest honneur de me mander si vous avez receu ma lettre et s'il se tient pas satisfait. J'honore trop ses belles qualitez pour souffrir qu'une si funeste calomnie lui donnast quelque mauvaise impression de moy. Nous avons icy les nouvelles de la course de bague de jeudy et vendredi derniers, mais vous les aurez aussy bien que nous. Voilà pourquoy je m'en tais et ne rempliray ce reste de papier que de vous prier de baiser les mains pour moy à M. le Premier Président et l'asseurer que je suis son très humble serviteur. Je vous jure que je suys et serai le vostre éternellement.

---

11 décembre 1609.

Cette lettre (3), publiée dans l'édition, est accompagnée d'un papier qui contient un quatrain tiré des centuries de Nostradamus, donné aussi par Blaise, mais avec une faute de mesure au second pied. Voici cette note qui est d'une rédacdaction différente et de la main de Malherbe :

« L'on fait courre en cette court ce quatrain que l'on dit estre tiré des centuries de Nostradamus :

(1) Peiresc, I, 41. Il n'y a pas de signature. M. Parelle, II, p. 170.
(2) Il avait écrit la veille ; voyez l'édition, p. 59.
(3) Peiresc, I, 59.

Cinq décades et sept n'auront borné la course
Du grand lyon celtiq, qu'un jeune lyonceau
Aveque sa lyonne s'en yra devers l'Ourse
Et fuytif tranchera du rival le fuzeau.

» Je vous prie, Monsieur, voyez les Centuries et prenez la peine de le chercher et de me mander si vous l'y aurez trouvé. »

Au second vers l'édition écrit à tort *celtique* au lieu de *celtiq*. Comparez aussi la rédaction de ce quatrain donnée par Pierre de l'Estoile. (Edit. de MM. Champollion, p. 627, d'après le manuscrit autographe.

A Paris, ce xe janvier 1610.

Monsieur (1),

Il y a cinq ou six jours que je vous escrivys tout ce que nous avions de nouvelles, au moins tout ce dont il me souvint. Ce qui me resta lors, et ce qui depuys est survenu, vous le verrez en un mémoire que j'en envoye à M. le premier président; et le ferez voir s'il vous plaist à M. le président Cariolis qui par mesme moyen vous communiquera quelque autre particularité que j'ay mise dans sa lettre. Il n'est pas possible que je rescrive tant de fois une mesme chose. Vous m'en dispenserez, s'il vous plaist, Monsieur, et m'aimerez tousiours comme vostre plus humble et plus affectionné serviteur.

MALHERBE.

Je vous prie me faire ce bien, de baiser bien humblement les mains à M. le Président de la Cepede, et luy faire part de ce que je vous escris. C'est une amitié que la sienne que je tiens extrêmement chère et que je veux conserver par toutes sortes de tesmoignages de mon affection. Je luy escrivys par ma dernière depesche. Cela me gardera de l'importuner par cettecy.

A Paris, ce 13 de janvier 1610.

Monsieur (2),

Il y a environ trois ans que je vous escrivis en faveur de M. Morant (3), pour une affaire qu'il avoit, en vostre Parle-

(1) Peiresc, I, 62.
(2) Peiresc, I, 63. M. Parelle, II, p. 188.
(3) Voyez la lettre 12, p. 19, et la lettre 13, p. 20, du 8 février 1607.

ment. A quoy vous estant employé comme vous faites généralement en tout ce qui vient de ma part, vous luy avez fait croire qu'après l'équité de sa cause il ne pouvoit avoir en vostre endroit une intercession de plus d'effect que la prière que je vous ferois de l'assister de vostre protection. Il n'y auroit point d'apparence que luy ayant rendu cest office en un temps où je commençoys seulement à le connoistre, je le luy refusasse à ceste heure qu'il m'a obligé par une infinité de bienfaits. Vous souffrirez donc, Monsieur, s'il vous plaist, que je craigne plus d'estre ingrat en son endroit qu'indiscret au vostre et trouverez bon que je vous supplie bien humblement de continuer en ceste occasion le tesmoignage de la bonne volonté que vous luy avez desja fait paroistre. Vous n'obligerez point une personne courtoise et officieuse, mais la courtoisie et l'*officiosité* mesme s'il m'est permis d'uzer de ce mot. Pour moy, j'ai renoncé aveque vous aux ceremonies, et quoy que vous me faciez en cecy une faveur extraordinaire, je ne vous diray point avec autres paroles que les accoustumées que je suis à jamais votre plus humble et plus affectionné serviteur.

MALHERBE.

Le billet suivant (1) n'a point de date, mais il est placé entre deux lettres du mois de janvier 1610.

Monsieur,

Ce mot n'est que pour vous adresser la lettre de Monsieur de Prédesegle. Il a esté diligent à faire la responce; je le veux estre aussy à la vous envoyer. Adieu, Monsieur, je suys aveque l'affection accoustumée vostre très humble serviteur.

Je vous avoys escrit que j'escriroys à Messieurs noz premiers présidens quand j'auroys leurs responces. Je les ay eues depuys et leur escris par cette voye. Mais c'est si en haste que vous ne laisserez pas s'il vous plaist de leur faire part de ce que je vous escris.

Mars 1612 (2).

Monsieur,

Vous avez résolu avec M^rs voz enfans de m'accabler d'obli-

(1) Peiresc, I, 64.
(2) Cette date n'est pas de la main de Malherbe (Peiresc, I, 121).

gations. C'est bien à la vérité quelque sorte d'injure; mais elle est trop douce pour m'en plaindre. Seulement regretteray-je que par quelque service je ne puisse rayer une seule de tant de faveurs par lesquelles vous me tesmoignez journellement vostre amitié. Accroissez la gloire de vostre courtoisie et continuez de m'aimer sans espérance quelconque de ressentiment. Aussy feray-je beaucoup si je puis aller jusques à la reconnoissance. J'espère presque l'un aussi peu que l'autre, mais si ne laisseray-je pas de me juger digne que vous me teniez tousiours pour vostre serviteur très humble et très affectionné, puisque en mon ame je me reconnoys tel aussy véritablement que personne à qui vous donniez ceste qualité.

On connaît la triste fin du baron de Luz, tué par le chevalier de Guise. Pour mieux faire comprendre la pièce que nous allons publier ci-après, nous extrayons de la collection de Blaise (p. 236) le récit de ce funeste évenement en conservant l'orthographe de Malherbe, d'après la même relation contenue dans le manuscrit de Peiresc.

Monsieur le chevalier de Guise, samedy veille des Roys, à troisheures après midy, disnant à la grand'escurie deux heures après qu'il eut tué le baron de Lus, recita le fait de cette façon :

« M'estant trouvé auprès de Mons. de Guise mon frère il n'y a que deux jours, un gentilhomme luy vint donner avis que M. de Lus entretenant M. du Maine l'avoit asseuré qu'il s'estoit treuvé au conseil secret de Blois, où la mort de feu M. mon père avoit esté résoluë et qu'il avoit empesché M. le maréchal de Brissac de l'en avertir : ce qui fut cause que dès l'heure je fy dessein de luy faire mettre l'espée à la main. Pour à quoy parvenir ce matin j'ay fait prendre garde quand il sortiroit de son logis. On m'est venu rapporter qu'il en estoit party, et qu'il avoit pris le chemin de la ruë Saint-Antoine. Je m'en suis donq allé de ce costé là accompagné du chevalier de Grignan, de mon escuyer et de deux laquais. J'ay deffendu aux deux gentilzhommes de mettre la main à l'espée si l'on ne vouloit entreprendre sur moy, et à mes deux laquais qui n'avoyent que chacun un baston en la main de se mêler d'autre chose que d'arrester les chevaux du carrosse, si d'aventure le baron de Luz, après que je l'auroys convié de mettre pié à terre, reffusoit de le faire et commandoyt à son carrossier de s'avancer. »

«Ne l'ayant point trouvé au cartier de Saint-Antoine, je

m'en suis venu au Louvre où j'ay trouvé son carrosse à la porte, j'y ai fait prendre garde et suis allé donner le bonjour à madame la princesse de Conty, de laquelle j'ay ouy la messe. Cela fait je suis sorty du Louvre, et y ayant encores veu le carrosse du baron de Lus je m'en suis venu vers son logis estimant bien qu'il ne faudroit pas de s'y en revenir. Comme j'ay eu fait quelque chemin dans la ruë de Saint-Honoré, je suis retourné sur mes pas ; comme j'ay esté revenu à l'entrée de la ruë du Louvre, j'ay veu venir son carrosse ce qui m'a fait tourner tout aussy tost comme pour aller vers la porte de Saint-Honoré, comme j'ay esté à la barrière des Sergentz, je me suis tourné et l'ay vu à trente pas de moy. Je suis allé droit à luy et luy ay dit tout haut : « Monsieur, Mons. le baron, je vous supplye que je vous die quatre paroles. » Il a respondu : « Ouy, tant qu'il vous plaira. » Il estoit au derrière de son carrosse et y avoit deux gentilzhommes à chacune des portières, qui tous ont mis pié à terre ; moy et les miens en avons fait de mesme en mesme temps. Cela fait je l'ay pris par la main, et l'ay tiré à part à dix pas de nos gentz et luy ay dit : « Monsieur, j'ai sceu que vous avez dit à monsieur du Maine en la présence de plusieurs gentilzhommes d'honneur, que vous fustes du conseil de Bloys où il fut résolu de tuer monsieur mon père, et qu'hier mesme vous le distes à la reyne Marguerite. Je ne veux point là-dessus de response de vous que l'espée à la main, si vous en avez le courage. Çà l'espée à la main, il faut mourir. » Sur cela il s'est voulu jetter sur moy ; je l'ay repoussé d'un coup de poin que je luy ay donné en l'estommach, et me retirant deux pas en arrière, ay mis l'espée à la main. Il en a fait de mesme, et tirant l'un contre l'autre en mesme temps, j'ay paré son coup aveque le bras que j'avoys enveloppé de mon manteau ; le mien luy a porté dans le costé gauche assez avant, et tout aussy tost il s'est retiré dans une maison prochaine, et je m'en suys venu vers deça. »

Tel est le récit de cet événement fait par le chevalier de Guise lui-même ; Malherbe ajoute d'autres détails fort curieux, tant dans cette lettre que dans les autres qui précèdent et qui suivent. A la fin de celle du 12 janvier 1613, il parle ainsi d'un dessin (1) qu'il avait fait des lieux : « Vous savez comme je suis bon peintre. J'ay fait une petite topographie pour faire mieux entendre l'histoire de la mort du baron de Lus. Si vous la désirez voir, Marc-Antoine vous la montrera. »

(1) Peiresc, I, 128.

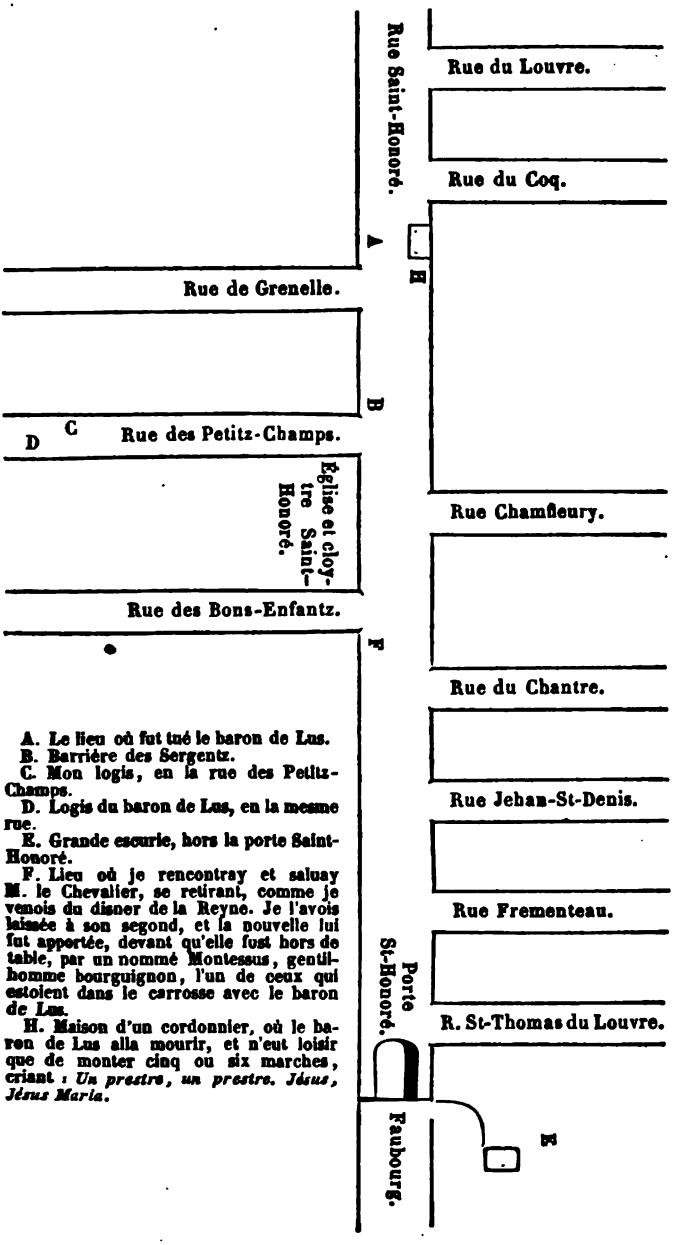

A. Le lieu où fut tué le baron de Lus.
B. Barrière des Sergentz.
C. Mon logis, en la rue des Petitz-Champs.
D. Logis du baron de Lus, en la mesme rue.
E. Grande escurie, hors la porte Saint-Honoré.
F. Lieu où je rencontray et saluay M. le Chevalier, se retirant, comme je venois du disner de la Reyne. Je l'avois laissée à son segond, et la nouvelle lui fut apportée, devant qu'elle fust hors de table, par un nommé Montessus, gentilhomme bourguignon, l'un de ceux qui estoient dans le carrosse avec le baron de Lus.
H. Maison d'un cordonnier, où le baron de Lus alla mourir, et n'eut loisir que de monter cinq ou six marches, criant : *Un prestre, un prestre. Jésus, Jésus Maria.*

On sait aussi que le fils du baron de Luz fut tué peu de temps après par le même chevalier de Guise. Voici comment le *Mercure François* (Tom. III, p. 48), raconte ce second duel :

« Le baron de Lux n'avait qu'un fils fort jeune, et fort beau gentil-homme, lequel outré de la mort de son père, envoya quatre semaines après porter par Du Riol un cartel au chevalier de Guise. Ce dernier estoit encores au lict lors que Du Riol luy porta ce cartel : l'ayant leu il se leva aussi-tost, et Du Riol mesme l'ayda à s'habiller. Puis faisant appeler le chevalier de Grignan, il le pria de l'accompagner : et ainsi ils partirent sans qu'aucun de l'hostel de Guise le sçeust. Tous trois sortent à cheval hors la porte Sainct Anthoine. Du Riol conduit les deux chevaliers là où estoit le baron de Lux. Après que le chevalier de Guise et le baron eurent esté visitez par leurs seconds, et leurs pourpoints ostez : Tous quatre à cheval ayant pris du champ autant qu'ils advisèrent leur estre besoing, s'esbranlèrent au pas l'espée à la main. A la première passe le baron blessa le chevalier ; mais à la troisième le chevalier perça le baron de part en part, qui tumbant de dessus son cheval n'eut plus d'autre besoin que de songer au salut de son ame. A quoy le chevalier l'ayant exhorté, il courut vistement vers les deux seconds : car le chevalier de Grignan avoit jà reçeu deux grands coups d'espée de Du Riol qui le menoit fort mal. Du Riol n'estant bleçé, se voyant prest d'avoir affaire à deux, le baron estant par terre et proche de la mort, songea à sa retraicte, gaigna Charenton, et puis la Bourgongne. Le chevalier de Guise qui s'estoit si heureusement demeslé d'un si sanglant combat où il avait reçeu trois blessures, ayant laisse mort son ennemy sur la place, retourna à l'hostel de Guise où il fut visité des braves de la cour. »

Une autre pièce (1) également fort curieuse et inédite se trouve dans la correspondance de Malherbe à la date de janvier 1614. C'est la représentation autographe d'un festin donné à la reine par madame la princesse de Conti, et dont Malherbe parle dans deux de ses lettres. Dans la première du 16 janvier 1614, il dit (p. 331) : « Aujourd'huy la résolution s'est prise avec la Reine que le ballet se dansera dimanche prochain, après le souper qui se fera chez madame la princesse

(1) Peiresc, I, 70.

de Conti. » Ce festin, composé de vingt-cinq couverts, présente cela de remarquable que les convives étaient tous des femmes, à l'exception d'un seul, le cardinal de Joyeuse, auquel mademoiselle de Rohan fit une petite espièglerie vers la fin du souper, comme le raconte Malherbe dans les observations qu'il a placées au-dessous du tableau :

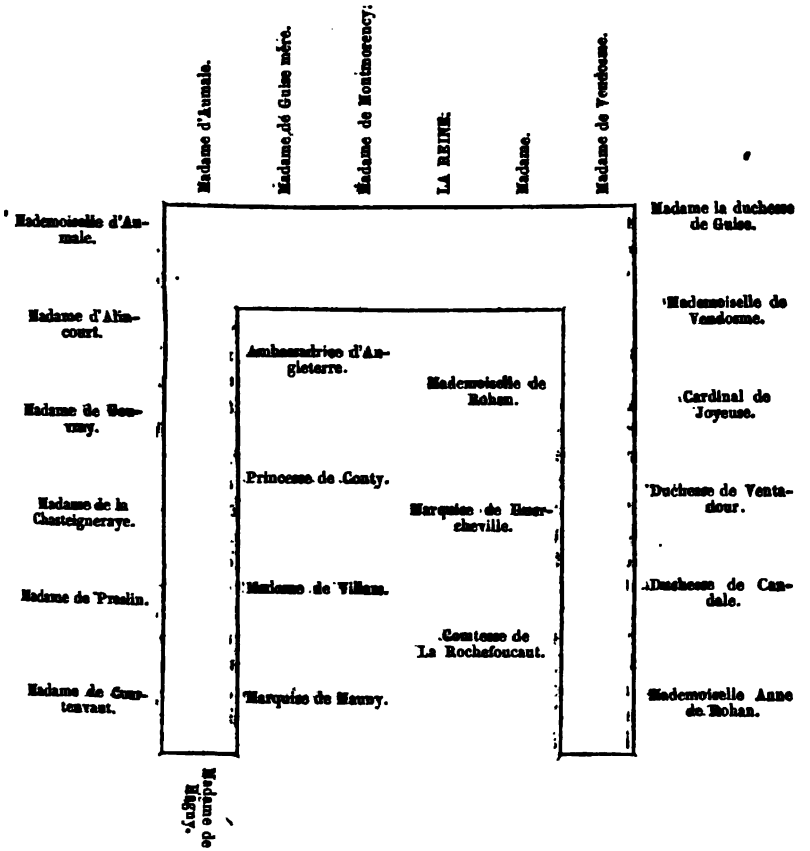

« Par le dedans de la poterne on servoit la Reine et n'y avoit personne devant elle. En l'un des coins estoit l'ambassatrice d'Angleterre de visage tourné vers Madame d'Alincourt. En l'autre coin de ce dedans de poterne estoit Mademoiselle de Rohan; son couvert estoit tourné vers M. le cardinal de

Joyeuse; mais pour faire rire la Reine, comme ell' a de coustume, elle tourna son siège et son couvert et se trouva droit vis à vis de Madame, but à la santé du Roy, et de la Reine, etc.»

«La Reine appela Madame de Guise la mère pour se mettre auprès d'elle; mais elle complaisante et obligeante selon sa coustume voulut que Madame de Montmorency y fust.»

La lettre suivante (1) n'est pas de Malherbe; mais elle est entièrement copiée de sa main et elle donne des détails curieux sur les événemens du temps; nous avons cru devoir la publier aussi.

De Tours le 22e de juillet (2).

«Nous allons je ne scay où et reviendrons je ne scay quand. Nous irons puis si doucement et si plaisamment que n'estoit le déplaisir de s'éloigner de Paris, hors lequel il n'y a point de salut, il ne s'y pourroit rien adjouster. Nous sommes maintenant à Tours où la court est fort grosse. La Reyne s'aperçoit bien que sa présence et du Roy n'est pas inutile en ces cartiers. M. le P. s'est retiré chez lui aveque bien peu de gentz. Il a mandé à la Reyne force bonnes paroles. Pourveu que les effetz soyent semblables nous sommes bien. M. de Viguier partit de Blois pour l'aller trouver. Les uns tiennent qu'il viendra, les autres que non; je croy que les derniers disent vray. Car avec les deffiances qu'il n'a que trop grandes, des gentz de deça que vous jugez bien sans les vous nommer font courir exprès des bruitz qui les luy accroissent. L'on fortiffie Amboise ce qui est trouvé de mauvais goust et font si bonne garde dedans que force gentz de la court se voullantz approcher du fossé par curiosité ont esté menacéz au cas qu'ilz ne se retirassent de les faire retirer avec arquebuzades. L'on a fait ce que l'on a pu pour allarmer les Huguenotz sur ce voyage. La Reyne envoya d'Orléans M. de la Chesnaye à la Rochelle et M. de Villette à S. Jan d'Angely qui a cru rapporter à la Reyne des offres dont ell' est très contente. Ceux de la Rochelle particulièrement ont supplyé la Reyne et le Roy de

(1) Peiresc, I, 213.

(2) Cette date doit être de l'année 1614. Dans l'Itinéraire des rois de France, p. 119, publié à la fin du premier volume de l'ouvrage du marquis d'Aubais intitulé : *Pieces fugitives pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1759, trois vol. in-4°, on voit en effet que la cour fit un voyage à Blois et à Tours dans le mois de juillet de l'année 1614.

venir dans la ville de tout le royaume où ils seront le mieux receus et le mieux obeyz. M. du Plessis est arrivé ce matin et M. l'evesque de Poitiers. Tout rit à leurs majestéz et leurs présences ont dessiré (1) force nuages. La Reyne a dit qu'elle partiroit jeudy pour estre à Poitiers samedy et qu'elle n'y séjourneroit que deux jours et de là retourneroit la teste vers Paris pour y estre à 15e d'aoust. Elle prendra le chemin de Chartres. L'on attend des nouvelles de M. de Vendosme qui sans doute aura obey entièrement. L'armée de M. le maréchal de Brissac a fait halte vers Vendosme, et croy qu'elle ne passera pas outre. M. Le Grand dans deux jours s'en va en Bourgongne. M. de Termes demeurera auprès du Roy, etc.»

«Ceste lettre est de M. de Fouqueroles, enseigne des gardes du corps.»

Au commencement de 1614 le soulèvement de quelques princes et de plusieurs seigneurs, mécontens des ministres, avait inspiré des inquiétudes à la cour. Le duc de Vendôme travaillait à se faire un parti dans la Bretagne, dont il était gouverneur; les autres princes faisaient les mêmes tentatives dans les lieux où ils avaient du pouvoir; mais le traité conclu à Sainte-Menehould le 15 mai suivant les fit tous rentrer dans l'obéissance, et on promit que l'assemblée des États s'ouvrirait à Paris le 27 octobre suivant. Dans cette assemblée, qui fut précédée d'un jeûne public de trois jours et qui commença par une procession solennelle, on discuta beaucoup de choses, mais la mésintelligence des trois ordres empêcha toute espèce de décision. En rendant compte de ces états, qui sont les derniers qu'on ait tenus, Malherbe a fait une représentation de la salle Bourbon (1), et de la place qu'occupaient les principaux personnages et les différens corps qui y étaient réunis. Cette pièce est autographe et porte au dos : « 27 oct. 1614. Séance des États-Généraux. » Nous la donnons ci-après avec toutes les indications que Malherbe y a jointes sur une feuille correspondant à la topographie de la salle Bourbon.

(1) *Dessiré* pour *déchiré*, forme très-usitée à cette époque.
(2) Peiresc, I, 211.

SALLE DE BOURBON.

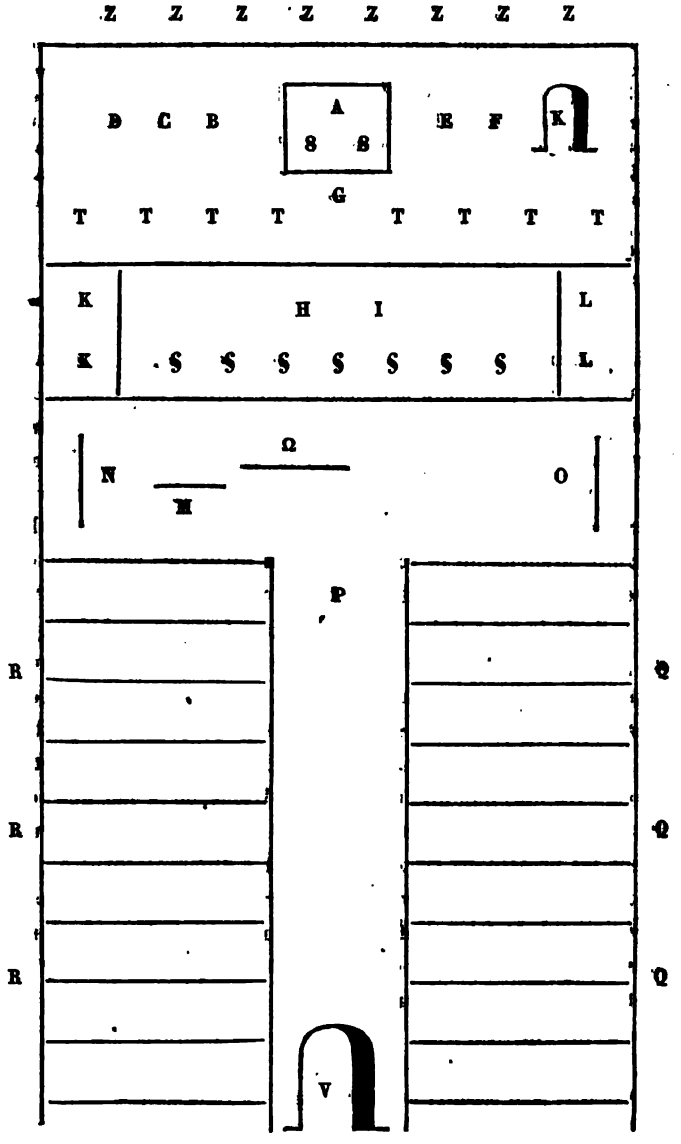

A. Le Roy.
B. La Reine.
C. Madame.
D. Reine Marguerite.
E. Monseigneur.
F. Madame Chrestienne.
G. M. du Maine grand Chambellan.
H. M. de Fronsac fils de M. le conte de S. Pol, pour le grand maistre.
I. M. le chancelier.
K. Banc où estoient M. le Prince et M. le conte de Soissons, et après une séparation comme d'une personne, tout de rang estoient MM. de Guise, de Reims, de Joinville, d'Ellebeuf, ducs d'Espernon et de Sully.
L. Banc vis à vis de l'autre où estoient assis MM. les cardinaux de Perron, de la Rochefoucaut et Bonsy, les ducs de Ventadour, de Montbazon, maréchaux du Bouillon, de Brissac de Boisdauffin.
A cette ligne marquée § commençoit l'échafaut sur lequel l'on montoit par cinq degrez.
A la ligne T T T on montoit encor une marche.
Le lieu ou estoit la chaise du Roy estoit encor une marche plus haut que le reste.
N. Banc où estoyent quelques évêques depputez et derrière eux des conseilliers d'Estat.
O. Autre banc vis à vis où estoyent les depputez de l'Isle de France, les depputez de Bourgongne et de Normendie.
P. Le chemin de la grande porte à venir sur l'echafaut et tout du lang les bancs des depputez selon leurs rangs.
Ceste ligne où vous voyez les Q Q Q et les R R R estoient des barrières qui séparoient les depputez d'aveque les regardans.
V. La grande porte par où tout le monde entroit.
X. Petite porte par où le Roy entra avec la Reyne, Messieurs et Mesdames.
8 8. Capitaines des cent gentilzhommes.
M. Un banc ou treteau couvert d'un satin violet fleurdelizé où se mettoyent l'un après l'autre les harangantz.
Ω. Banc des secrétaires d'Estat avec une table devant eulx hors de l'eschafaut.

Les deux lettres suivantes sont de la femme de Malherbe, Madeleine de Corriollis, ou de Carriollis comme d'autres le prétendent. Il nous semble cependant qu'il est plus convenable de suivre l'orthographe qu'elle a adoptée elle-même en signant son nom.

d'Aix ce 5 10bre 1614.

Monsieur (1),

« Je receu il y a quelques jours par Monsieur André la lettre qu'il vous plù m'escrire. Je vous supplie de me pardonner si j'ay tant demeuré de vous remercier très humblement tant de faveurs et honnestes offres qu'il vous a plù me faire. Je ne suis pas si pressée que je n'attende bien votre retour pour recevoir la partie que Monsieur de Malherbe vous a supplié par

(1) Peiresc, I, 218.

ses lettres de me fournir et qu'il la baillera de delà à ceux que vous luy marquerez. Je vous supplie de l'excuser luy et moi de tant d'importunité que nous vous donnons. Mais nous adjouterons cette obligation au nombre infini que nous vous avons desja n'ayant autre desir que de le reconnoistre par toutes les sortes de service que nous vous pourrons rendre et en cette volonté je vous baise très humblement les mains et je demeure, Monsieur, votre très humble et très obligée servante. »

Madeleine DE CORRIOLLIS.

« Monsieur, je viens de recevoir tout présentement un paquet de M. de Malherbe lequel je vay envoyé avecque cette lettre chez M. du Calas pour le vous faire tenir. »

---

d'Aix, ce 6 janvier 1615.

Monsieur (1),

« J'ay receu par les mains de Monsieur le Con^er Agut la lettre qu'il vous a plù m'escrire avecque soixante carnes de sezains trois escuz d'Espaigne et deux sezains et de Monsieur de Galifet cent vingt cinq libures. Je l'ay ainsi escrit aujourdhuy a Monsieur de Malherbe par Griphon homme de chambre de Monsieur de Gordes qui est partis pour s'en aller à la court; s'il vous plaist de luy faire l'honneur de luy escrire et luy marquer ceux à qui ils les rendra par delà je m'assure qu'il le fera tout aussi tost. Je ne sçaurois assez à mon gré vous remercier, Monsieur, de tant de faveur que vous me faites et du soin que vous prenez de nous. Je ne puis autre chose que prier Dieu qu'il vous donne tout le contantement que vous desirez. Je vous baise très humblement les mains et demeure, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante. »

Madeleine DE CORRIOLLIS.

Billets de Malherbe.

« Le Roy (2) ne vit point M. le conte d'Auvergne; il n'y eut que la Reyne. Comm' il fut fait venir, on fit trouver bon au Roy de s'aller promener. Comm' il revint on avertit le prisonnier de se retirer. »

« Je ne vous puis (3) rien escrire du fait de M. de Chateauneuf

(1) Peiresc, I, 191.

(2) Cette note ou post-scriptum (Peiresc, II, 48) paraît appartenir à une lettre de mai 1615.

(3) Cette lettre (Peiresc, II, 39) se trouve entre deux autres qui portent les dates de juillet et août 1615.

pour ce qu'il n'y a encores rien d'avancé. Il luy a esté rapporté que quelqu'un parlant à Mons. le chancelier de ceste affaire luy proposa qu'il seroit bon qu'il baillast son estat à son filz, et que là dessus M. le chancelier repondit qu'il n'y avoit pas d'apparence à cela et qu'il estoit trop honneste homme. Je ne scay ce qui en est, tant y a que je ne le croy pas dispozé à s'en deffaire. Je croy que dans quelques jours il sçaura la résolution de M. le chancelier. Jusqu'icy il s'est contenté de le voir sans luy parler de rien, depuis la première fois qu'il le salua à son arrivée. »

Malherbe, dans sa correspondance avec Peiresc, avait toujours soin de tenir ce dernier au courant des nouvelles de la cour et de lui envoyer des mémoires sur les événemens du jour, qu'on lui communiquait et qu'il copiait ordinairement lui-même. Les détails suivans qui se rapportent à l'organisation de l'armée du Roi au mois d'octobre 1615, ne sont pas de la main de Malherbe, mais lui sont adressés.

A Monsieur de Malerbe,

«L'armée du Roy (1) commandée par le marechal de Boisdauphin général, Monsr de Praslain maréchal de camp, M. d'Eccure aide de maréchal de camp, M. du Plessis sergent de bataille, M. de Fouiou maréchal des logis de l'armée, M. de Reffuge pour le conseil et pour les finances ordonné avec M. le maréchal.»

Conpagnies de gendarmes.	Conpagnies de chevaulx-legers.	Conpagnies de carrabines.
Celle de monsieur, frère du Roy.	Celle du Roy commandée par M. de Coutenant.	Celle de M. de Gié.
Celle de la Reyne.	Celle de M. de Nevers.	Celle de M. de Montalan.
Celle de M. de Loraine.	Celle du prince de Joinville.	Celle de M. de la Haye.
Celle de M. de Vaudemont.	Celle du marquis de Sablé.	Celle de M. de Vitry.
Celle de M. le maréchal.	Celle de M. de Vitry.	
Celle de M. de Montbazon.	Celle de M. de Montglatz.	
Celle de M. de la Chastre.	Celle de M. de Nangy.	
	Celle de M. de Bussy d'Anboise.	
	Celle de M. Zamet.	

(1) Cette pièce (Peiresc, II, 38) datée du 24 octobre se rapporte à l'année 1615.

Les quatre vieux régimentz de seize conpagnies.	Le régiment des Suisses de neuf conpagnies quy font nombre de quinze centz hommes gardant le canon quy est de deux gros canons, deux couleuvrines, deux batardes menées par M. de Boor et les Suisses commandez par M. de Bassonpierre, le colonel Galatis et autres capitaines.	Les régimens de dix conpagnies.
Navarre.		Bourg.
Piccardie.		Chappe.
Piedmont.		Hamburc.
Champagne.		Vaubecourt.
		Boniface.

« L'estat auquel est à présent l'armée du Roy ce 24 octobre commandée par M. le maréchal de Boisdaufin comme général de la dite armée.»

La lettre suivante (1), la plus longue de toutes celles que nous publions ici, n'est pas non plus la moins importante sous le rapport historique. Au mois de juin 1615, Malherbe, alors gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, présenta un placet à Sa Majesté, tendant à obtenir, en pur don, un terrain où il se proposait de faire bâtir des maisons sur les deux côtés du port de Toulon. Les consuls de cette ville s'opposèrent vivement à cette concession, mais les trésoriers généraux de France ayant reconnu que le projet de Malherbe était utile, le Roi, par un brevet signé de sa main et daté du dernier juin 1617, lui fit don des places de vingt-deux maisons qui pouvaient être bâties dans l'enclos de la darsine du port de Toulon, d'un et d'autre coté, à la charge, lorsqu'elles seraient bâties, d'une cense annuelle de deux écus par maison, et des droits seigneuriaux, en cas d'aliénation, au profit de Sa Majesté. Ce brevet fut suivi de lettres-patentes du Roi, adressées aux Cours souveraines de Provence, où elles furent enregistrées au mois d'avril 1618, malgré les nouvelles oppo-

(1) Peiresc, II, 27.

sitions des consuls de Toulon. M. Alpheran (*Recherches sur Malherbe*, p. 30) a donné de longs et curieux détails sur cette affaire, sans toutefois pouvoir décider si Malherbe a fait construire lui-même, en vertu de cette concession, les maisons qui bordent les quais du port de Toulon. Quoi qu'il en soit, la lettre que nous donnons ici fait certainement allusion à cette affaire, et l'on a eu tort d'écrire au dos la date du 25 juin 1627. On lit d'ailleurs bien clairement 1617 au bas de la lettre, et c'est en 1617 et non en 1607 que le 25 juin tombe un dimanche.

A Paris, ce dimanche 25 de juin 1617.

Monsieur,

Vous estes le premier qui m'ayez donné des nouvelles du succès de mon affaire de Toulon (1). Il y a longtemps que je sçay vostre soin a obliger voz amis. Tout le monde n'y va pas de mesme pié que vous. Je vous en remercie de tout mon cœur et désire qu'en une meilleure ocasion je vous puisse témoigner la mesme diligence. La favorable expédition que j'en ay eue a bien esté ma première joye, mais la plus grande a esté la confirmation que j'y voy de la bienveillance de monseigneur le garde des Sceaux (2). S'il m'en vient quelque chose, je ne le tiendray d'autre que de luy, comme certainement son appuy est la seule considération qui me tient à la court. Dieu me fera s'il luy plaist la grace que devant que je prenne le dernier congé des Muses je ferai quelqu'ouvrage qui me deschargera non de ce que je luy doy, car il y auroit de la presomption de l'espérer, mais du blasme d'ingratitude que je mériteroys infailliblement si je ne disois rien d'une vertu si grande, et que j'ay eu l'honneur de connoistre de si près. Pour les lettres patentes qu'il me faut avoir en conséquence de cest arrest, je n'ose vous en importuner, mais s'il vous plaist en soliciter

(1) Dans le manuscrit il y a au mot *Toulon* une surcharge tellement difficile à lire que M. Parelle a tourné la difficulté en passant ce mot, mais sans prévenir le lecteur. Cependant ce renseignement était le plus important de toute la lettre, puisqu'il indique positivement quelle est l'affaire dont Malherbe veut parler.

(2) Ce garde des sceaux était Guillaume Du Vair, premier président du parlement de Provence jusqu'en 1616 et que Malherbe avait connu à Aix.

M. Salomon qui a acheminé l'affaire là où ell'est, vous m'obligerez infiniment. Il faudra s'il vous plaist que ce soit M. de Pizieux qui les expédie et non autre pour une ocasion que je vous diray à nostre première veuë. Cela vient assez à propos parce qu'il est en moys (1) et que c'est luy qui fit la responce de mon placet. Pour la Conchine (2) je croy que vous aurez loisir de la voir en ses beaux attours. Car à ce que m'ont dit des gentz qui le doivent bien scavoir la chose yra jusques à samedy. Je baillay hier moy mesme vostre lettre à M. Servin (3). Il avoit pris médecine ce qui me donna loisir de l'entretenir deux heures, aussy fut-ce là que j'appris des nouvelles de ceste affaire. Il me dit qu'il ne vous escriroyt point et que vous auriez entendu de M. de Modène tout ce qu'il vous en pouvoyt mander. Je receus hier sur le midy vostre paquet, et m'estonné qu'estant recommandé comm'il estoyt il fust demeuré si longtemps par les chemins, cela m'a fait douter de vous respondre par la voye de la poste que je voyoys si mal asseurée. D'ailleurs ayant eu l'honneur de disner aveque madame Aleaume à laquelle j'avoys baillé vostre lettre dès hier, j'ay appris d'elle que monseigneur le Garde des Sceaux avoit escrit à M. Ribier que mardy prochain il partiroit de Fontainebleau. Toutesfois enfin je m'y suis résolu afin que vous fussiez servy à vostre gré. Je vous envoye les lettres qui avoient esté adressées par M. de la Guillaumie chez M. Ribier; elles estoyent entre les mains de madame Aleaume qui faisoit difficulté de les vous envoyer sur le bruit que la court seroit icy au premier jour. Elles sont dans ce paquet; si vous le recevez vous les recevrez aussy. Madame Aleaume croit qu'elles viennent de M. de Riez et pour ceste opinion avec la considération que je vous ay dite elle ne s'estoit point hastée de les vous envoyer. C'est, Monsieur, tout ce que j'ay à vous dire. Si vous voyez M. de Racan, vous luy direz s'il vous plaist qu'il ne s'en aille pas chez luy sans voir un spectacle qui vaut bien que l'on vienne du bout de la France pour le voir. »

« Adieu, Monsieur, je vous baise bien humblement les mains et suys votre très humble et très obligé serviteur. »

MALHERBE.

La lettre datée de Caen du 17 juin 1621 se trouve publiée

(1) Ne comprenant pas ces mots, *parce qu'il est en moys*, c'est-à-dire parce que c'est son mois de service, M. Parelle les a passés.

(2) La maréchale d'Ancre.

(3) Nous ne savons comment M. Parelle a pu lire *Hervier* au lieu de *Servin*.

dans Blaise, p. 473; mais l'autographe donne un post-scriptum qui manque dans l'édition.

«Monsieur, avec mon impudence accoustumée je vous supplye très humblement de me continuer la faveur que vous m'avez faite de m'escrire des nouvelles. Je fis voir vos lettres à M. le marquis de Mosny qui en fut extrêmement satisfait par ce qu'il n'en avoit point d'ailleurs, ou s'il en avoit, elles n'estoient ny si certaines ny si particulières que les vostres. »

Le mémoire (1) qui suit et qui probablement se trouvait dans une lettre adressée à Peiresc, a rapport au siége de la Rochelle.

Le Sr de la Ravardière.
Le Sr de Moigneville, fils du sieur de Briqueville.
Le baron de Tournebe.
Le S^r d'Anfernel, neveu de Montgommery.
Cerisy Patron.
Beaumont d'Ouville.
Le Sr de Gonneville.
Le Sr de Videlou pour Montgommery ayant fait porter ses biens et son argent chez sire Jean Paulet Sr de S. Ouen à Jersay, qui est l'entremetteur des Huguenotz pour l'Angleterre et grand ami de Montgommery.

Le baron de la Haye du Puys, M. de Briqueville les est venu voir et eux luy recentement.

Tous les dessusdits sont allez aux isles de Jersey et Gernesay, auquel lieu de Gernesey il y a des vaisseaux Rochelois de xxiiii en xxiiii heures, et a-t-on porté des poudres au Sr de Gonneville par le passage des rades de Lineville, où il fait passer et repasser par ses vaisseaux nuit et jour toutes personnes.

Il a levé du mois de juin dernier de Caen pour plus de sept milles livres d'armes, et ses beaux frères de mesme. Il les tient chez Nicolas le Noble, et Guillaume Lendre ses vassaux cachez.

Outre le susnommé, le *Gonfride* armeurier de Coustances a tousiours depuis travaillé pour luy aux armes, comme il fait encore de présent, et asseurément le dit sieur de Beaumont a pacquetz pour l'assemblée de la Rochelle à distribuer à Caen et ailleurs.

La Haye du Puys s'est saisy du prieuré de S. Germain

(1) Cette pièce (Peiresc, II, 19) est entièrement de la main de Malherbe et se trouve placée entre juillet et août 1621.

Suré (1), et des autres maisons qui y sont sur le bord de la mer. Gonneville par le moyen des rades de Limeville et de sa terre de Gonneville fait passer aux isles tout ce que bon luy semble et plus de là. Briqueville tient Reniéville qui est un chateau sur le bord de la mer et le meilleur havre de Costentin. Tellement que les huguenots ont près de dix lieues de coste pour eux en ce cartier là.

S'il y a quelqu'ambiguité en ce mémoire, prenez vous en à celuy qui l'a fait et non à moy qui l'ay transcript fort fidellement.

Nous terminerons par deux lettres inédites dont nous devons la communication à l'obligeance de notre ami M. Feuillet de Conches qui a mis à notre disposition ses collections de manuscrits et d'autographes. C'est à lui que nous devons copie des deux lettres suivantes, adressées, l'une au marquis de Racan, et l'autre à M. de Colomby. Cette dernière, qui a rapport aux événemens du siége de la Rochelle, en 1627, est la propriété de M. le chevalier Lalande, l'un des plus riches collecteurs d'autographes de la capitale.

De Paris, ce 13 de décembre 1624.

Monsieur,

Il faut avouer que je fus paresseux la dernière fois que je vous escrivis. Quand j'envoyai ma lettre chez M. Royer il avoit desjà envoyé son paquet au messager. Je vous en crie mercy, et vous promets que cette faute ne m'arrivera plus. M. Royer n'avoit pas esté si diligent à l'autre voyage; ce fut ce qui me trompa. Vous obligez grandement mon filz de vous souvenir de luy. Il y a fort long temps que je l'ay envoyé en Normendie où il passe son temps (à ce qu'il m'escrit) mieux qu'en lieu où il ait jamais esté. Je l'ay tiré d'icy il y a fort longtemps pour le doute que j'avoys que ses parties ne luy eussent tendu quelque piège comme certes j'ay découvert qu'ils avoient fait. Mais j'eus bon nez de quoy bien luy print et à moy aussy. J'attens avec un million de gentilzhommes un pardon général de tous les duelz, dont le mariage de Madame sera le pretexte. Si l'affaire de M. de Beaumarchais estoit en aussy beau chemin, il n'auroit que faire d'aller chercher sa seureté en l'isle de Noirmoustier où l'on dit qu'il

(1) Saint-Germain-sur-Ay, département de la Manche, arrondissement de Coutances.

s'est retiré. Pour Theofile, il ne se dit rien de luy. Le poure homme est en très mauvais estat. On m'avoit dit qu'on l'alloit juger; mais à cette heure il ne s'en parle plus. Je ne croy pas que la mort, ne luy fust plus douce que de vivre comme il fait; soyez homme de bien à son exemple et qu'il ne tienne pas à aller dévotement à la messe que vous ne soyez appellé Monsieur par ceux de vostre vilage. De nouvelles je n'en sçay point et qui plus est je croy que je vous puis dire qu'il n'en est point. Si vous ne venez icy qu'au quinzième de janvier, vous estes homme pour ne baiser pas les mains à Madame. M. de la Ville aux Clers (1) est allé en Angleterre, il y a longtemps qu'il est party. Mais le mauvais temps l'a gardé de se mettre sur la mer plus tost que dimanche dernier. Nous aurons bientost aprez son arrivée le duc de Bokinghan qui viendra espouser Madame. Si vous voulez sçavoir des nouvelles des financiers, elles vont tousiours de mal en pis. Quoy que l'on vous ait dit il ne s'est jamais parlé de composition, et si le roy est véritable, de quoy ny vous ny moy ne devons pas douter, il ne s'en parlera jamais. Dieu garde les innocentz d'oppression, et nous faict voir la justice des mechans. Et là dessus je vous baise très humblement les mains.

Votre très humble serviteur

MALHERBE.

Au dos : A Monsieur, Monsieur de Racan gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy.

A Paris, ce 5 de novembre 1624.

Monsieur mon très cher cousin,

J'oubliay la dernière fois que je vous escrivys de vous faire tenir la lettre de Madame Jouan, pour responce à ce que vous me mandiez de l'argent qu'elle avoyt receu de vous. Elle me dit là dessus assez de choses mais il eut falu faire un procès verbal. J'ay mieux aimé qu'elle vous en ait escrit elle mesme que de charger ma mémoire de si mauvaise marchandise. Vous luy en manderez votre volonté. Pour les nouvelles du monde, St. Bonnet (2) vint mercredy dernier de l'armée en-

(1) Antoine de Lomenie, sieur de la Ville aux Clercs, ambassadeur de Henri IV à Londres et secrétaire d'état, mort en 1638 à l'âge de 78 ans. C'est lui qui a légué à la Bibliothèque Royale 340 volumes de manuscrits connus sous le nom de Manuscrits de Brienne.

(2) Le maréchal de Toyras.

voyé aux Reynes de la part du Roy. Il leur escrit le passage des troupes qui ont esté envoyées en l'isle pour en desnicher les Anglois sous la charge de M. le maréchal de Schomberg. Il y a six mille deux cents hommes de pied, deux cens chevaux, et environ sept ou huit centz volontaires à qui le Roy a baillé luy mesme jusques à quatre ou cinq cents piques. Il n'est demeuré personne auprès de luy que M. de Souvray, le commandant son frère, St. Simon et le vieux St. Michel. Tout ce qui estoyt près de Monsieur y est allé; Dieu les veuille tous conserver et M. Patris en particulier, comme mon meilleur et plus certain amy. Nos gentz n'ont mené autre canon que ces douze ou quinze petites pièces venuës de Hollande que la Reyne mère donna au Roy, il y a ce me semble trois ou quatre ans. On recommence à parler de la venuë de l'armée d'Espagne; le Roy mande à la Reyne qu'elle sera icy au premier jour. M. de Guise par une lettre du 22e du passé mande à madame sa mère que d'heure à autre il attend l'armée Espagnole, et que si tost qu'elle sera venuë il espère qu'il fera quelque chose qui sera crié sur le Pontneuf. On fait prier par toutes les églises pour le succez. Je seray fort trompé s'il n'y a au refrein des Anglois : *Sed non et venisse volent.* Adieu, Monsieur mon cher cousin, vous ferez part de cette lettre à mon cousin du Bouillon. Quand il sera à Caen je luy escriray. Vous le prierez s'il vous plaist d'effectuer l'avance qu'il vous a promise des 500 liv. de ma rente; mais vous le luy direz s'il vous plaist comme de votre part. J'apprens cette fois pour toutes à n'espérer jamais secours d'un teston du costé de Normendie. Je suys d'une humeur si aisée à obliger que l'on m'oblige même quand on ne m'oblige point. Celuy à qui on preste doit, celuy à qui on refuse ne doit rien. Tellement que de quelque façon que le dé tombe, j'y trouve tousiours ma chance. Je voudroys bien que Dieu me donnast quelque moyen de le servir, il verroit comme je suis franc, et le peu de cas que je fais de ce que les autres estiment beaucoup. Adieu encore un coup, Monsieur mon très cher cousin, c'est

Votre très humble et très obligé serviteur

MALHERBE.

Au dos : A Monsieur, Monsieur de Coulomby conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

AVRIL.

THÉOLOGIE.

Le livre des Psaumes, traduit sur l'hébreu et les anciennes versions, avec des arguments, des observations critiques sur les différences de l'hébreu et de la Vulgate, et des notes explicatives, philologiques, littéraires, etc., par l'abbé L. J. Bondil. — Digne, Mme Ve A. Guichard. A Paris, chez Olivier Fulgence. A Lyon, chez Fr. Guyot. 1840. Un vol. in-8° en deux tomes de LXIII-728 p. Prix : 10 fr. et 12 fr. par la poste.

La plus ancienne et la plus célèbre traduction des Psaumes est celle qui fut faite en grec par les Septante, vers l'an 277 avant Jésus-Christ, à l'usage des juifs d'Égypte qui n'entendaient plus l'hébreu. La première version latine a été faite sur cette traduction grecque, qui n'avait pas encore été corrigée par Origène, par Hésychius et par le prêtre Lucien. Celle qui est maintenant dans nos bibles est l'ouvrage de saint Jérôme, et a été faite à Bethléem, non d'après l'hébreu, mais d'après le texte grec des Hexaples, qui était le plus estimé. Cependant, comme le texte des Septante n'était pas toujours d'accord avec l'hébreu, le savant docteur, à la prière de Sophrone, traduisit de nouveau tout le psautier sur le texte original. Sa version n'a pas été reçue comme celle qu'il a donnée des autres livres

de l'Ancien Testament, sans doute, observe M. Bondil, parce qu'il eût été difficile de désaccoutumer les peuples d'un psautier auquel ils avaient été habitués dès l'enfance, et de leur en faire prendre un tout nouveau ; elle est cependant d'une exactitude qui peut servir de modèle. Aussi l'Église l'approuve et la respecte ; c'est en effet un monument très-précieux, tant pour constater la conformité du texte hébreu d'aujourd'hui avec l'ancien, que pour en éclaircir les passages difficiles et obscurs.

Parmi les traducteurs de l'hébreu, plusieurs ont trop négligé les Septante et la Vulgate ; cependant il est convenable et sage de chercher à rapprocher ce qui a une même origine et de ramener à l'unité ce qui sort d'une même source, au lieu de faire combattre ces textes entre eux et d'en affaiblir réciproquement l'autorité en les opposant sans cesse les uns aux autres. Il faut conserver au texte hébreu sa dignité de texte original et de source primitive de toutes les versions ; il faut respecter la version des Septante comme la plus ancienne, comme citée par les évangélistes et les apôtres, comme l'unique que toute l'Église a suivie dans les premiers siècles, et dont l'Église d'Orient se sert encore aujourd'hui. Il faut aussi recevoir la Vulgate, surtout à l'égard des Psaumes, comme ayant mérité une entière prééminence par son antiquité, et parce que pendant une longue suite de siècles elle a été l'interprète authentique de l'Église. On ne doit pas négliger une version aussi vénérable, qui est la plus fidèle et la plus sûre de toutes, qui a été travaillée avec le plus de soin, qui souvent est indispensable pour découvrir le sens de l'hébreu si concis et pour fixer les Septante tels que nous les avons présentement, et sans laquelle plusieurs passages de l'Écriture seraient toujours couverts d'une obscurité impénétrable.

Toutes ces observations n'ont pas échappé au nouveau et habile traducteur qui est sorti avec honneur de ces difficultés. Il a eu partout, pour les Septante et la Vulgate, le respect dû à des versions consacrées par l'usage et l'autorité de l'Église, et pour l'hébreu le respect qui sera toujours dû aux originaux.

C'est par l'étude du texte primitif et de la langue dans laquelle il est écrit, que M. Bondil a cherché à saisir la force et la propriété des termes, la valeur des idiotismes, le sens vrai et naturel des phrases. Le texte qui a servi de base à sa traduction est le texte hébreu ancien, c'est-à-dire l'hébreu non ponctué. C'est celui qui se concilie le mieux avec les Septante et la Vulgate, et qui est le plus authentique. Le second volume est entièrement consacré aux notes que l'auteur a divisées en deux parties. L'article premier de la première partie offre un moyen aisé de lire tous les mots hébreux cités dans l'ouvrage. Dans l'article II sont exposés les principes fondamentaux qui font disparaître toutes les difficultés relatives aux temps des verbes. L'article III développe les mouvemens auxquels le psalmiste se livre en beaucoup d'endroits contre les méchans ou contre ses ennemis. Tout ce qui, dans la version latine, pourrait embarrasser par l'étrangeté de l'expression, est expliqué dans l'article IV, non seulement d'après les commentateurs et les lexicographes, mais surtout d'après la Vulgate. L'article V traite du parallélisme, c'est-à-dire de ces répétitions fréquentes qui sont un des principaux caractères de la poésie hébraïque. Enfin la seconde partie des notes offre des remarques et des développemens sur les difficultés particulières à chaque psaume, travail où M. Bondil a eu soin de prendre pour guide les auteurs les plus recommandables.

Sancti Patris nostri Gregorii Theologi, etc., opera omnia etc. edente et accurante D. A. B. Caillau. Tomus secundus. — Parisiis, Bourgogne et Martinet; Curis et sumptibus Parent Desbarres. 1840. In-fol. de XXIII-1695 p.

Le premier volume des œuvres complètes de saint Grégoire de Nazianze a paru en 1778, par les soins des Bénédictins de saint Maur, à qui l'on devait déjà les magnifiques éditions des pères latins, saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Grégoire, et des pères grecs, saint Athanase, saint Basile

et saint Chrysostome. Ce volume, comme on sait, contient les homélies de saint Grégoire de Nazianze, précédées d'une savante préface et de la vie du saint docteur. Le second volume allait être livré à l'impression quand la révolution éclata. Les religieux se dispersèrent, et l'on crut long-temps à la destruction du précieux manuscrit qui contenait la seconde partie de leurs travaux. Le cardinal Fesch en acheta une copie au poids de l'or, croyant posséder l'original. Un second exemplaire, qui semblait plus complet et plus exact, lui fut bientôt proposé et il en fit également l'acquisition. Le hasard en fit trouver à M. Caillau un troisième exemplaire qui avait été sauvé par Dom Verneuil, mort il y a déjà plusieurs années curé de Saint-Denis, et que celui-ci légua en mourant à sa famille. Cet exemplaire est d'autant plus curieux qu'il renferme, outre une copie exacte des lettres et des poésies, le texte grec de l'ancienne édition, sur lequel les Bénédictins ont fait leurs notes et leurs corrections. Tous les changemens que doit subir le texte grec sont indiqués avec la plus grande exactitude ; et pour plus de sécurité, il y a une foule de cahiers particuliers qui ont servi à confectionner le travail dont la rédaction se trouve mise au net dans une copie particulière.

Tous ces détails sur la découverte des manuscrits des Bénédictins sont également intéressans ; mais après un examen consciencieux, nous sommes loin d'approuver la pompeuse annonce qui explique la manière dont a été faite l'édition. « M. l'abbé Caillau, y est-il dit, n'a rien épargné pour rendre cette édition digne de la grande pensée des Bénédictins ; de sévères rapprochemens ont été nécessaires pour réparer les brèches et les lacunes que le temps laisse à tous les ouvrages des hommes. Les lettres sont rangées selon l'ordre des temps, d'après la traduction de l'abbé de Billy, corrigée par les Bénédictins. Quant aux poésies, l'on a, selon leur plan, mis la nouvelle traduction prosaïque en regard du texte, et conservé au bas des pages la version métrique de l'abbé de Billy. Les nouvelles découvertes ayant amené la connaissance de plusieurs pièces inconnues à ce savant traducteur, M. l'abbé Caillau a ajouté à la version des

Bénédictins une traduction en vers de ces différens morceaux, afin de mettre dans le travail une entière régularité. Une préface ouvre le volume, pour faire connaître l'ordre que l'on a suivi, et il est terminé par une table composée sur le modèle de celle qui finit le volume précédent et qui est un chef-d'œuvre d'ordre et de patience. Les notes rangées au bas des pages sont aussi nombreuses qu'intéressantes, et montrent seules que l'ouvrage donné au public n'a pu sortir que de ces mains exercées qui savaient si bien découvrir tout ce qui peut éclairer les faits de l'antiquité et la doctrine de l'Église. »

Nous doutons fort que les Bénédictins consentissent jamais à assumer la responsabilité de cette publication, qui a été faite, il faut bien le dire, avec une négligence ou une inexpérience peu excusable. Lorsqu'on compare le petit nombre de variantes citées au bas des pages, avec la liste énorme de tous les manuscrits consultés et collationnés par les éditeurs, il est impossible de se défendre d'un doute sur la conscience littéraire qui a présidé au travail. Nous aimons mieux croire que M. Caillau a ajouté une confiance trop entière à la copie qu'il avait entre les mains. Peut-être aura-t-il pensé que l'apographe des Bénédictins était en état d'être livré à l'impression et qu'il contenait les collations de tous les manuscrits cités dans la préface. Il nous semble cependant que M. Caillau, *qui n'a rien épargné pour rendre cette édition digne de la grande pensée des Bénédictins*, devait avant tout comparer quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque Royale avec la copie que le hasard lui avait mise entre les mains. Il aurait vu que le travail était à refaire entièrement, et que, d'après les lois de la saine critique, il ne devait pas mentionner, comme ayant été consultés, tous les manuscrits de saint Grégoire, s'il ne voulait pas en citer les variantes au-dessous du texte. Nous avons pris au hasard quelques manuscrits, nous les avons comparés avec le texte de M. Caillau, et nous avons acquis la certitude qu'on n'en avait pas fait usage, puisqu'ils fournissent des leçons excellentes et qui auraient dû être adoptées. Quelle est ensuite cette manière

d'indiquer les variantes : *Itd. Cod.*, *Cod. Reg.*, *Codd. nostri*, etc. sans citer les numéros de ces manuscrits? comment vérifier de pareilles citations? comment avoir une idée du mérite relatif de ces différens manuscrits? Nous ferons encore une autre observation. Dans la liste des manuscrits cités par l'éditeur, on trouve les trois indications *Reg.*, *Paris.* et *Colbert.*, ce qui semblerait indiquer trois catégories, tandis que ces différens manuscrits, désignés successivement par ces trois dénominations, sont tous compris dans un seul fonds, *Codices Regii*, avec le numéro. C'est donc compliquer les difficultés que d'adopter, en 1840, une désignation qui n'existe plus et qui était en usage du temps des Bénédictins. Pourquoi ensuite écrire toujours *Fonteblaudensis* au lieu de *Fonteblandensis*, qui était l'orthographe consacrée dans notre catalogue imprimé d'après lequel ces manuscrits sont cités? L'éditeur a-t-il une raison, et quelle est cette raison?

Nous avons regret, nous l'avouerons, d'adresser toutes ces critiques à M. Caillau, dont on devait attendre mieux et plus; mais nous manquerions à notre mission si nous n'avertissions pas le lecteur des observations que nous avons été à même de faire sur cette nouvelle édition. Toutefois, hâtons-nous de le dire, telle qu'elle est, cette édition a encore son mérite, c'est qu'elle est plus complète et plus correcte que les précédentes, et il n'est pas présumable qu'on recommence jamais une pareille entreprise dans un temps et dans un pays surtout où l'étude de la philologie grecque s'efface de jour en jour, parce que le gouvernement, par sa constitution même, n'a ni la volonté ni les moyens d'encourager ceux qui, en très-petit nombre, se jettent dans une carrière aride et peu honorée. Les bibliothèques qui possèdent le premier volume des œuvres complètes de saint Grégoire de Nazianze feront donc bien d'acquérir le second, quoiqu'il soit bien inférieur sous le rapport du mérite et de la correction typographique, car il contient un grand nombre de fautes d'impression et on s'aperçoit à chaque instant que les épreuves ont été revues par une personne inhabile ou négligente. Du reste, ces fautes sont peu

apparentes et ne peuvent choquer que les personnes parfaitement familiarisées avec la lecture des textes grecs.

A la Bibliothèque Royale de Paris, dans le fonds du supplément grec, il existe un volume in-folio qui contient différens matériaux pour servir à une édition des œuvres de saint Grégoire de Nazianze. Ce volume provient des Bénédictins et renferme, entre autres choses importantes, une analyse détaillée des poésies de saint Grégoire et une lettre adressée au célèbre philologue Walckenaer, dans laquelle il est question du Ms. d'Élias de Crète sur saint Grégoire, manuscrit conservé à Bâle. Voici cette lettre :

A M. Walckenaer, professeur à Leide.

A Paris, ce 18 aoust 1776.

« Monsieur,

« Le principal éditeur de S. Grégoire de Nazianze, dom Charles Clémencet, se trouvant aujourd'hui dans un état de foiblesse qui ne lui permet pas d'écrire, me charge de répondre pour lui à l'obligeante lettre que vous avez écrite aux Religieux de cette maison, en date du 11 juin dernier. Votre lettre, monsieur, roule sur un petit mémoire que M. le comte de Bellegarde s'étoit chargé de faire passer à Leide et dont voici l'occasion. Il y a environ trois ans que M. de Bellegarde remit à dom Clémencet une lettre d'un des professeurs en l'université de Leide, contenant une liste des ouvrages de S. Grégoire de Nazianze qui se trouvent dans la bibliothèque de cette ville ; dans cette liste il étoit fait mention d'un dialogue sur la vision de Dieu entre S. Grégoire et S. Basile. C'est principalement du texte grec de ce dialogue qu'il s'agissoit dans le petit mémoire qui a été remis à M. de Bellegarde. Nous étions d'autant plus fondés à croire qu'il se trouveroit dans votre bibliothèque, que, outre l'avis contenu dans la lettre du professeur, un de vos écrivains, Abraham Scultet, cité par M. de Tillemont sur S. Basile, tom. IX, p. 303, dit qu'il y en avoit encore des manuscrits. Cet auteur, disions-nous, doit en avoir

vu dans les bibliothèques des Pays-Bas, et la bibliothèque de Leide étant la plus considérable de toutes, c'est dans celle-là principalement qu'il faut chercher. Puisque ce dialogue ne se trouve point dans les manuscrits de S. Grégoire, permettés-nous, monsieur, de vous importuner encore et de vous demander quelques momens de votre loisir pour savoir s'il ne se trouve pas dans ceux de S. Basile. Comme cet ouvrage a été connu d'Abraham Scultet, qui en parle dans son *Medulla Patrum*, et que M. Baillet (Jugem. des Savans, tom. III, p. 84) ainsi que M. Dupin (Bibl. ecclés. du XVIe siècle, IVe part., p. 552) en attribuent une traduction latine à Genebrard, nous avons cru devoir faire toutes les diligences possibles pour le découvrir, et employer à cet effet le zèle des personnes qui, comme vous, monsieur, s'intéressent au bien de la littérature ecclésiastique. Ce que vous avez déjà fait en notre faveur nous inspire la plus grande confiance en vos bontés. Votre ouvrage sur Théocrite nous est inconnu. Le petit trait que vous y avez mis sur un père de l'Église nous aurait sensiblement affligés; car, quoique nous ne regardions pas les pères comme infaillibles chacun en particulier, surtout en fait de littérature, nous les honorons néanmoins et nous les respectons, lors même que l'évidence nous oblige à relever les fautes où ils peuvent être tombés; et vous savez bien qu'en cela nous ne faisons que suivre un penchant naturel à ceux qui se glorifient d'être leurs enfans en Jésus-Christ, et qui vous étoit commun avec nous avant la séparation. Mais le chagrin que nous aurions eu de voir un de nos pères traité avec peu de ménagement ne nous auroit point empêché de recevoir votre réponse avec beaucoup de reconnaissance. Du caractère dont vous paraissés, monsieur, et attendu le plaisir que vous goûtés dans la lecture d'un saint que les mauvais traitemens qu'il reçut de ses collègues n'empêchèrent pas d'être toujours attaché à l'unité, vous n'êtes pas homme à vous permettre contre les pères de l'Église tout ce que se sont permis contre eux M. Le Clerc et M. Barbeirac; et toutefois, en gémissant sur les écarts, nous profitons avec plaisir de ce que ces auteurs

peuvent avoir d'utile pour ce genre d'étude auquel nous sommes appliqués. »

« L'état où se trouve actuellement la nouvelle édition ne nous permet pas de profiter de vos observations sur les beaux manuscrits de votre bibliothèque. Les discours sont presque tous imprimés. Celui qui est à la louange des Machabées se trouve aujourd'hui le XVe. La période οὕτως ἐπέλαυσε, etc., que votre manuscrit n° 47 met entre les mots σώματος et καὶ μεθ' οἵων, ne s'est point trouvée dans les manuscrits consultés en très-grand nombre par dom Louvard et par dom Prudent Maran, éditeur de S. Justin et de S. Cyprien, qui lui avoit succédé dans le travail. Ils ont même observé que les paroles qu'on voit dans les éditions entre les mots χωρήσασα et καὶ μεθ'οἵων y ont été insérés mal à propos. L'abbé de Billy, dans une note marginale écrite de sa main sur l'exemplaire de l'édition de Basle qui était à son usage, fait remarquer que la vraie place de ces mots est à la pag. 148, lig. 25 et 26, après le discours de la mère des Machabées à ses enfans, et c'est-là seulement qu'il en donne la traduction latine. En conséquence, on les a retranchés du lieu où ils étoient après χωρήσασα, et ils ne se trouvent qu'une seule fois dans la nouvelle édition. Pour ce qui concerne l'arrangement des discours, on s'en est tenu au projet de dom Louvard, qui étoit de suivre l'ordre chronologique. C'étoit le vœu des gens de lettres, entre autres de M. Le Clerc (Bibl. universelle, tom. XVIII, ann. 1690, pag. 124 et 125.) Vous sçavés, monsieur, les raisons générales qu'on a de préférer cet arrangement comme plus naturel et plus satisfaisant pour les lecteurs qui sont bien aises de voir les ouvrages dans l'ordre où ils ont été faits et connoître par là les progrès d'un orateur dans le genre d'éloquence qu'il a choisi. Il n'en sera pas de même à l'égard des poésies ; outre qu'il n'est pas possible de découvrir la vraie époque de chacune, ce serait un mélange bizarre de grandes et petites pièces. L'ordre sera dono à peu près le même, et on paroit assez disposé à mettre les pièces de l'édition de Tollius et celles de l'édition de Muratori à la suite des anciennes. Au reste, les notes marginales qui sont

à côté de chaque discours mettent le lecteur en état de trouver sans peine, dans la nouvelle édition, ceux qu'il cherche d'après les citations anciennes; par exemple, celui qui, étant prévenu que le discours à la louange des Machabées est le XXIIe, ira le chercher sous ce chiffre, y trouvera le second discours *la paix;* mais la note marginale lui apprendra que ce discours, qui étoit autrefois le 22e, est aujourd'hui le 15e. Ainsi il ne lui en coûtera que de tourner quelques feuilles. Il n'est pas douteux que, si tous les ecclésiastiques de Paris étoient dans le goût de travailler sur les manuscrits, on n'eût bientôt épuisé toutes les bibliothèques de cette ville; mais les goûts sont différens. D'ailleurs les études ordinaires de ces messieurs n'ont point d'analogie avec ce genre de travail; et ceux qui sont appliqués aux fonctions pénibles du ministère et de la direction des âmes se déchargent volontiers sur les solitaires du soin de revoir les éditions. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'esprit dominant du public ne paroît plus se porter de ce côté-là. Nous ne connoissons personne qui pense à donner une édition des grands ouvrages dont vous parlés. Le sçavant M. Fabricius ne permettant pas d'ignorer que le ms. grec d'Élie de Crète est dans la bibliothèque de Basle, nous pensons à nous en procurer une copie, s'il est possible d'y parvenir. Les commentaires de Nicétas se trouvent dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque du Roi, ainsi que ceux de Basile, qui fut surnommé *le Petit.* Nous aurions regardé comme un trait de lumière bien précieux les notices que vous avés prises sur Nicétas. Mille actions de grâces, monsieur, pour vos remarques sur l'édition des petits poèmes de S. Grégoire, par Muratori, et sur les observations de ce sçavant homme. Nous ne manquerons pas d'en faire usage lorsque nous en serons à l'impression de ces épigrammes. »

« Recevés, s'il vous plaît, les assurances sincères de notre reconnaissance et du profond respect avec lequel nous sommes,

» Monsieur, etc.

« M. le comte de Bellegarde, qui a bien voulu se charger

de la lettre, se propose de passer un temps considérable à Utrecht. »

Et en note immédiatement après : « Tout ce que ce monsieur avait envoyé fut remis au père général après la mort de dom Clémencet. »

Viennent ensuite différens matériaux devant servir à la confection du second volume des œuvres complètes de S. Grégoire de Nazianze, et cette note, se rapportant sans doute à la préface qui devait être mise à la tête de ce même volume : « Cette préface, qui n'avoit été entreprise que sur les insinuations du père général, aiant été présentée à dom Clémencet, il voulut s'en tenir à la sienne moyennant quelques additions qu'on lui proposa au sujet des éditions antérieures et sur quelques articles concernant la doctrine du saint. Convenant de très-bonne grâce que le paragraphe intitulé *Defensio Gregoriana*, pag. XVII, laissoit beaucoup de choses importantes à expliquer, il dit que la seconde et la troisième partie de cellecy pourroient être mises à la tête du second tome. Il avoit chargé un de ses confrères de travailler à une dissertation sur l'arrangement des lettres du saint, par ordre des temps, et par son conseil il s'étoit entamé une espèce de négociation pour avoir une copie du texte grec du commentaire d'Élie de Crète qui est à la bibliothèque de Basle. Mais la mort de ce saint religieux, quelques autres circonstances fâcheuses et surtout la révolution françoise ont fait évanouir ces projets. »

De Luthero principiorum rei liturgicæ æstimatore et arbitro. Dissertatio quam etc., publico eruditorum examini subjiciet P. Chr. Steuersen Gad. — Hafniæ, 1840. Typis excudebat Bianco Luno. In-8° de 107 p.

L'auteur de cette brochure a voulu réunir les principes adoptés par Luther en matière de liturgie. Luther n'a pas formulé de système complet, de traité spécial sur ce sujet; il n'a pas écrit ce qu'on appelle aujourd'hui de rituel. Les principes qu'il a suivis doivent être recherchés dans la masse de ses

écrits, dans ses sermons, dans ses commentaires exégétiques, dans ses discussions et ses lettres, et ç'a été un véritable travail pour réunir ces renseignemens épars et les comparer, les peser et les juger. M. Gad a consulté aussi les ordonnances ecclésiastiques qui ont paru dans les premières années de la réforme et qui ont été rédigées en partie sous les conseils et l'autorité de Luther, quoique appartenant à d'autres écrivains. L'auteur, dans cet ouvrage exclusivement protestant, établit d'abord la nécessité d'un culte public et d'un rituel. Il avance que, dans les matières liturgiques, une conformité absolue n'est ni nécessaire ni utile. Il envisage l'Écriture sainte comme le fondement et l'arbitre de la liturgie, et il montre comment la tradition doit aussi être consultée à ce sujet. Il établit que la plus grande prudence doit être employée dans tout changement sur cette matière; et après avoir formulé les principaux élémens du culte public, il termine par ce qui concerne le droit liturgique.

JURISPRUDENCE.

Lehrbuch der Geschichte, u. s. w. Guide de l'histoire du droit romain, par le Dr H. A. Danz, prof. ext. de droit à Jena. Tome I. — Leipzig, 1840. Chez Breitkopf et Hærtel, imprimeurs-éditeurs. In-8° de XVI-215 p.

Dans ses cours d'histoire du droit, l'auteur n'a jamais pu s'astreindre à suivre un seul des ouvrages qui portent le titre de Guides du droit romain. Le principal inconvénient qu'il trouve à ces ouvrages tels qu'ils sont exécutés, c'est qu'ils peuvent être d'utiles conseillers, mais nullement des guides. Il a tâché de faire remplir à son livre ce dernier but, en le produisant sous la forme d'une espèce de Compendium en citations, à l'aide duquel l'élève se reporte aux sources et aux auteurs, et peut se livrer lui-même avec le professeur aux recherches et aux critiques qui sont le premier élément de la connaissance dont

il poursuit l'acquisition. L'histoire du droit romain, telle qu'on la professe, n'a point de temps d'arrêt puisé dans les choses mêmes; on s'est habitué à faire de l'époque de Justinien la limite des études, parce que depuis lui l'histoire du droit romain n'a point de relation immédiate avec le droit actuel. Il en est résulté pour la division de la matière dans les livres élémentaires qu'on a procédé contradictoirement à toute méthode historique, et cela de deux manières : d'abord en divisant le droit civil au gré de chaque système différant sur la marche à suivre pour arriver à la dogmatique du droit; ensuite on a séparé toute l'histoire du droit en deux parties principales, qu'on a coutume aujourd'hui de désigner sous le nom d'histoire intérieure et extérieure du droit. Ces deux vices, l'auteur n'a pu s'en garder; il lui a fallu les admettre. Mais il suffit du reste de ne point perdre de vue que l'histoire du droit civil et criminel romain doit être le point de mire de toutes leçons d'histoire du droit, et, une fois convenus de cela, il est facile de s'entendre sur les ouvrages dont on sait parfaitement ce qu'on doit attendre. Il est un autre point sur lequel il est plus difficile de tomber d'accord. C'est à savoir dans quel ordre doit se traiter l'histoire des différentes théories partielles. Il ne s'offre, si l'on songe à arriver à la dogmatique, que deux sortes de systèmes auxquels on puisse rattacher, en manière d'introduction, l'histoire des théories partielles : un système de droit romain actuel ou un système de droit purement de Justinien. Le choix ne saurait être douteux. Le développement du droit romain, tel qu'il s'est opéré jusqu'à nous, se termine, pour ce qui concerne le droit romain pur, à la mort de Justinien; la suite des changemens n'est qu'un développement moderne de l'élément romain. C'est ce qui a porté M. Danz à prendre dans l'ordonnance de ce qu'on appelle histoire intérieure du droit, pour temps d'arrêt historique et pour base de sa division, le seul système de droit purement de Justinien, c'est-à-dire le système des Institutes. Il ne s'est permis qu'une déviation essentielle, c'est de rejeter le droit criminel et la procédure criminelle dans l'histoire extérieure, parce que

cette dernière théorie est si intimement liée aux modifications et aux changemens survenus dans la constitution, que toute autre disposition eût nui à la simplicité et à la clarté de l'exposé. Séparer l'instruction et la pénalité d'avec les crimes eux-mêmes était tout-à-fait impossible. La procédure civile a conservé le rang qu'elle occupe dans le système des Institutes, surtout à cause de la liaison étroite qui l'unit par sa nature au droit des obligations. En conséquence, l'ouvrage forme trois grandes divisions. La première contient ce qu'on appelle l'histoire extérieure du droit dans son extension ordinaire ; ici seulement, le droit criminel et la procédure criminelle sont compris. Elle se divise en quatre époques ; l'une, depuis la fondation de Rome jusqu'à la retraite sur le Mont-Sacré, comprend plusieurs chapitres, soit pour l'histoire des sources, soit pour l'examen des sources elles-mêmes. La seconde époque, c'est-à-dire jusqu'au renversement du gouvernement républicain, est soumise à cette division, ainsi que la troisième et la quatrième époque se terminent, l'une à Constantin, l'autre à la mort de Justinien. La seconde partie embrasse l'histoire du droit civil, c'est-à-dire le développement historique de ce droit, dans lequel l'individu n'est plus considéré comme producteur, mais comme produit de l'État. Les cercles différens dans lesquels se meut et se peut mouvoir l'individu reconnu par l'État, avec sa volonté limitée par la volonté générale sont : le cercle de la famille dans le sens le plus large; le cercle des choses, considérées dans l'application absolue et relative du droit, et enfin le cercle des droits obligatoires de cette partie. Nous n'avons encore que le premier livre comprenant le droit des personnes divisé en trois chapitres: l'un considérant l'individu reconnu par l'état, c'est-à-dire l'état des personnes; l'autre formant trois titres : le mariage, la parenté, les esclaves (*servitus*, *mancipium*) ; le troisième chapitre, enfin, comprenant la théorie *de tutela et cura*. Dans le second livre vient le droit des choses; nous n'en avons que la première subdivision, qui considère les droits sur les objets distincts et renferme dans ses trois chapitres la propriété, les

servitudes et le droit de gage et d'hypothèque. Dans la troisième partie, qui doit suivre avec la fin de la seconde, l'auteur donnera l'histoire de la procédure civile avec ses trois phases de développement.

Cours de législation pénale comparée. Introduction historique. Histoire du droit criminel en Europe depuis le XVIIIe siècle jusqu'à ce jour, par M. Ortolan, professeur à la Faculté de droit de Paris. Analyses du cours de 1839-40 recueillies et publiées par M. Nurjot. — Paris, 1841. Chez Joubert. Impr. de Tilliard. In-8° de VII-295 p.

L'enseignement de M. Ortolan à la Faculté de droit de Paris commence à porter ses fruits, et sa méthode d'explication de la législation pénale y devient populaire parce qu'elle est appuyée sur les grands principes de l'histoire, de la philosophie et de la morale. Dans l'année scholaire 1837-38, il a exposé son introduction philosophique à l'étude des législations pénales comparées; l'année suivante, il a tracé l'histoire du droit criminel en Europe. Chaque année maintenant le professeur résume ces deux matières comme introduction nécessaire à l'étude de la science dont il développe ensuite les détails à ses élèves. Le présent ouvrage comprend donc l'analyse faite par un de ses élèves de ces deux introductions qui résument le système de M. Ortolan sur le droit criminel. Nous ne prétendons pas le juger sur un exposé peut-être parfois incomplet; nous nous contentons d'en signaler les divisions et les idées principales.

La première partie pose d'abord quatre principes fondamentaux de l'étude du droit; ils sont formulés ainsi : le droit est une science; le droit, comme science, est cosmopolite ; la science du droit se fonde sur l'étude de l'homme en société; le droit est lié à toutes les autres sciences. Après avoir développé la manière dont il entend ces principes, l'auteur trace un aperçu encyclopédique du droit et des sciences auxiliaires, comprenant la philosophie, la morale, la physiologie, la phré-

nologie, la médecine, les sciences sociales, l'économie politique et la statistique. La seconde partie de l'ouvrage la plus importante et la plus étendue est celle qui concerne l'histoire du droit pénal; elle se divise en huit sections. La première explique les lois du développement historique de l'humanité; elles sont au nombre de quatre : lois de génération ou principe de causalité qui gouverne et maintient le monde moral comme le monde physique; la propagande humaine, c'est-à-dire la loi d'imitation, surtout en Europe; la loi de similitude entre les nations, conséquence de la propagande; et enfin, la loi du progrès, mouvement et but de l'humanité. L'auteur vérifie, d'après ces lois, les institutions politiques et pénales de l'Europe, et montre que les unes et les autres leur ont été fidèles. La seconde section a pour objet l'état des institutions pénales en Europe au XVIIIe siècle, étudié dans les cinq types distincts de nations : la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre. L'auteur étudie les sources et monumens du droit criminel en Europe pendant ce siècle, l'état du droit pénal et de la procédure criminelle. Dans la section troisième, M. Ortolan fait pressentir le mouvement de réforme pénale que prépara la philosophie du XVIIIe siècle, et à laquelle concoururent puissamment Beccaria en Italie, Bentham en Allemagne, et Blackstone en Angleterre. La quatrième section est comprise toute entière par la révolution française et ses institions pénales; le professeur apprécie tour à tour la loi de procédure criminelle du 16 septembre 1791, le code pénal du même mois, les travaux de la Législative et de la Convention, et le code des délits et des peines du 3 brumaire an IV. La section V, consacrée au consulat et à l'empire, comprend les plus vastes travaux qui se soient faits en France sur les matières pénales. C'est à cette époque qu'a été élaboré, discuté et promulgué le code pénal qui nous régit aujourd'hui. M. Ortolan expose et développe toutes les phases de cette élaboration. La section VI nous fait connaître l'influence de la révolution française en Europe, et les codes criminels qui s'y sont produits dans la période indiquée et sous cette influence. La sec-

tion VII comprend les travaux de droit pénal en France et en Europe, pendant la période qui correspond au gouvernement de la restauration ; l'auteur y montre surtout l'origine et les causes expansives d'un mouvement de codification et surtout de codification pénale, qui se manifesta à cette époque. Enfin, la section huitième et dernière a pour objet les travaux de droit criminel en France et en Europe, depuis la révolution de 1830 jusqu'à ce jour. Le professeur est arrivé à cette conclusion, que chaque révolution politique amène ordinairement une révolution dans la législation pénale, et à cette conviction que c'est de la science philosophique que partent toujours, en cette matière, l'élaboration et la détermination du progrès. C'est elle, ajoute-t-il avec raison, qui est toujours en avant sur la législation et sur la jurisprudence, qui prépare, convainc les esprits, et finit par amener les réformes quand elle en a vulgarisé le sentiment et le besoin.

SCIENCES ET ARTS.

Grundriss der Psychologie. Précis de psychologie pour les cours, par le Dr J. E. Erdmann, prof. ord. à l'univ. de Halle. — Leipzig, F. C. W. Vogel, 1840. In-8° de VIII-96 p.

Dans l'Encyclopédie d'Hegel se trouvent beaucoup de choses relatives à la psychologie, dont M. Erdmann ne juge pas utile de s'occuper ; il n'est pas non plus d'avis, dans beaucoup de points, que l'on suive les directions de ce philosophe, et nommément dans l'anthropologie, pour laquelle une terminologie différente et en partie aussi une classification toute autre lui paraissent nécessaires. Il y a aussi des objets, par exemple la théorie de l'esprit pratique, qui sont traités trop succinctement dans l'Encyclopédie d'Hegel. De là, une foule d'explications qu'il faut faire aux élèves pour leur donner à entendre comment et pourquoi on ajoute ceci, on omet cela, on change un troisième endroit. Ces inconvéniens, on peut les

éviter, et M. Erdmann a pris la voie la plus simple; c'était de publier un ouvrage qui fût la base des principes qu'il veut seuls admettre et professer. Cependant ces principes ne sont pas tellement différens de ceux d'Hegel que l'auteur n'ait pas à y recourir quelquefois; du reste, ce qu'il lui emprunte est placé entre guillemets, et le lecteur est à portée d'en juger lui-même. Un livre tel que celui-ci, destiné à être complété par la parole, ne peut qu'indiquer le raisonnement et que signaler la réponse aux objections; sa forme défend de juger comme propositions hasardées des doctrines qui ne sont posées que comme base du raisonnement, et fait un devoir de penser que l'auteur était à la hauteur des objections, et que s'il ne les combat pas, c'est qu'il n'était point dans son dessein de le faire.

Réflexions sur la chute de M. de Lamennais, par l'abbé Ph. Gerbet. — Paris, au bureau de l'Université catholique. Impr. de Warin Thierry. In-8° de IV-167 p. Prix : 2 fr.

Cette publication est antérieure à celle du dernier ouvrage de M. de Lamennais; elle n'est donc en rien une réfutation spéciale de cette œuvre qui semble résumer toutes les théories de l'illustre écrivain. Cependant, par cela même que l'Esquisse d'une philosophie est le résumé des systèmes de l'auteur, M. Gerbet, qui combat ici ses erreurs antérieures, se trouve par cela même réfuter intrinséquement quelques parties de son dernier ouvrage. C'est surtout au livre publié par M. de Lamennais sur les *affaires de Rome* que s'attaque le théologien. Cet écrit avait marqué la séparation de son auteur avec l'Église, séparation nécessitée, avait dit M. de Lamennais, par son attachement à des idées politiques incompatibles avec la doctrine proclamée par Rome. De là, chez lui, le désir de fonder une *église nouvelle*, un *nouveau christianisme* plus en harmonie avec les besoins du jour. M. Gerbet repousse ces noms ambitieux, il en démontre la fausseté, et restituant à l'hérésie

le titre qui lui revient, il l'appelle un *déisme révolutionnaire*. Voici comment M. Gerbet envisage et explique cette hérésie, et le travail dans lequel il cherche à la combattre.

Suivant lui, la doctrine de M. de Lamennais est la plus grande des négations religieuses qui se soient produites sous un nom chrétien et avec des formes chrétiennes; mais sa taille n'est pas la mesure de la puissance qu'il lui sera donné d'exercer; comme secte chrétienne, elle a tout à la fois la haute stature et l'inanité d'un fantôme. M. Gerbet l'envisage sous ses deux faces, l'une théologique, l'autre politique. Sous le premier point de vue, il montre à quoi elle aboutit et comment elle arrive. Une fois que ce dernier terme, qui est le déisme, est bien signalé, la question est finie pour les chrétiens et elle rentre dans la question générale de la révélation. Or, la nouvelle hérésie arrive à ce dernier terme par trois erreurs qui constituent en quelque sorte les trois phases de son évolution. Premièrement, on suppose que l'Église, lors même qu'elle serait d'institution divine, n'a, comme la synagogue, qu'une durée limitée. L'auteur montre que ce premier pas hors de la croyance catholique en entraîne forcément un second, et conduit à admettre que l'Église n'est qu'une institution purement humaine. Il prouve de plus que le système d'attaques contre la hiérarchie ébranle tout symbole de foi chrétienne; de là résulte la nécessité de faire un troisième pas en cherchant, au delà et en dehors des dogmes, un christianisme réduit au seul précepte de la charité. Ce troisième pas étant fait, il est impossible de voir dans le christianisme une religion révélée; il n'est plus qu'un système de philosophie qui a exercé une grande influence sur les destinées de l'humanité. M. Gerbet établit ainsi qu'on arrive forcément au déisme, et qu'alors la nouvelle hérésie, perdant tout caractère chrétien, n'apparaît plus, suivant son expression, que comme une continuation de l'Émile de Rousseau.

Diatribe in locum philosophiæ moralis qui est de consolatione apud Græcos. Scripsit A. C. van Heusde. — Tra-

jecti ad Rhenum apud Robertum Natan. Typis mandarunt Schultze et Voermans. 1840. In-8° de XIV-169 p.

La vie humaine étant un mélange continuel de douleur et de joie, il est naturel de chercher un remède à la première dans les ressources fournies par la philosophie. La consolation a donc été un des premiers moyens employés par l'antiquité dans les circonstances pénibles de l'existence, et les Grecs principalement ont composé un grand nombre de traités sur ce sujet. Les nombreux ouvrages des philosophes grecs sur la consolation peuvent se diviser en plusieurs catégories qui concernent la mort, la vieillesse, l'exil et la ruine de la patrie. Cette division, qui se présentait naturellement, a été adoptée par M. van Heusde. Les auteurs des traités de consolation sur la mort, sont Démocrite, Hipparque, Platon, Xénophon, Xénocrate, Aristote, Théophraste, les Péripatéticiens, Crantor, l'auteur de l'Axiochus, les Cyrénaïques, Hégésias, Épicure, Métrodore, Diogène, Cléanthe, Chrysippe, Panætius, Posidonius, Galien et Plutarque. Des traités de consolation sur la vieillesse appartiennent aux philosophes tels que Platon, Musonius, Favorin et Juncus. Enfin, ceux qui ont écrit sur l'exil et sur la ruine de leur patrie, sont Telès, Philiscus, Musonius, Plutarque et Clitomaque. L'auteur analyse et apprécie le mérite de chacun de ces écrivains, et termine là la première partie de son livre. Dans la seconde partie, il examine avec soin quelle attribution peut être faite aux moyens consolatifs employés par les philosophes grecs, et donne une définition exacte du chagrin et de la consolation. D'après les recherches et les observations de M. van Heusde, on voit que les philosophes grecs, non seulement ont composé beaucoup de traités de consolation, mais encore qu'ils accordaient à la consolation une grande place dans la philosophie morale. En effet, ils employaient cette dernière comme règle de vie et comme remède de l'âme dans les momens de chagrin et de tristesse. A l'aide de la philosophie, ils étudiaient le cœur humain et recherchaient l'origine, la nature et la force de la douleur, afin

de pouvoir y apporter un remède salutaire. Un des moyens les plus usités en pareil cas, c'était de détourner certaines idées qui contribuent à nourrir et à entretenir la tristesse; moyen peu efficace, parce qu'il n'apportait rien en compensation. C'est dans la religion seule qu'on peut trouver un véritable soulagement à ses maux; et c'est là un des grands bienfaits de la religion chrétienne, qui ne laisse aucune douleur sans remède efficace, et qui soulage toujours les souffrances présentes par l'espoir d'un avenir meilleur.

Crise morale et politique de la France, par M. le baron Gustave de Romand. — Paris, 1841. Chez Dentu, libraire. Impr. de Cosson. In-8° de 48 p.

Préoccupé de la situation du pays et de sa position vis-à-vis de l'Europe, M. le baron Gustave de Romand a voulu se rendre compte de l'une et de l'autre; il s'est demandé d'où venait l'effrayante instabilité des gouvernemens qui se sont succédé en France depuis cinquante ans; il en trouve la cause dans le scepticisme et l'anarchie des intelligences, et dans la blessure faite à notre fierté nationale par la réaction hostile de l'Europe contre nous. Il montre comment ce demi-siècle de révolutions a modifié l'esprit, les mœurs et les tendances de la nation; et en effet, chaque changement, fruit de l'instabilité, accroissait d'autant le penchant à cette instabilité. Il signale nos dissensions intérieures comme le plus grand obstacle à nos développemens extérieurs, et apprécie les efforts des hommes d'État qui ont voulu amener la paix au dedans en transportant au dehors l'énergie nationale : il juge les partis et les événemens les plus modernes, blâme quelques hommes, en loue un plus grand nombre; car la politique de M. de Romand est bienveillante et élevée; il croit aux bonnes intentions, il présume le bien, et, faisant la part des circonstances et de la faiblesse humaine, il pense qu'il y a peu de patriotisme dans ce dénigrement sans pitié qui va flétrissant tous les hommes et toutes les choses aux yeux de l'Europe, laquelle ne peut

pas avoir de nous plus d'estime que nous n'en avons nous-mêmes. M. de Romand termine en recommandant l'application d'une politique large et bienveillante, dans laquelle tous les hommes honorables puissent se rencontrer. « Nous en rendons grâce à la Providence, dit-il, la conciliation et la transaction ont été comprises par notre pays, encore si divisé sur les questions du gouvernement. La France n'est pas seulement la terre du scepticisme, c'est surtout une terre d'honneur, de générosité et d'esprit pratique, dont on connaît aujourd'hui l'instinct et la loi. Les ministres qui ont proclamé la conciliation et la transaction ont obtenu l'assentiment de tous les partis ; et nous dirons à notre tour que les gouvernemens, pour donner foi à leur durée, devront toujours s'inspirer du caractère divin retracé dans ces paroles : *Patiens quia æternus.* »

Mémoire de Leibnitz à Louis XIV sur la conquête de l'Égypte, publié avec une préface et des notes par M. de Hoffmanns ; suivi d'un projet d'expédition dans l'Inde, par terre, concerté entre le premier consul et l'empereur Paul Ier. — Paris, 1840. Chez Ed. Garnot. Impr. d'Amédée Saintin. In-8°.

Un mémoire de Leibnitz, sur les avantages que pourraient rapporter à la France la conquête et la possession de l'Égypte, semble un ouvrage produit exprès pour les besoins de la politique contemporaine : quelle que soit la solution de la question égyptienne, la France peut encore y trouver d'utiles et profonds enseignemens. La découverte de ce précieux document est due à l'un de nos plus intelligens bibliographes, M. de Hoffmanns, qui a su de plus le mettre en relief avec un grand tact historique et politique. Il nous apprend que Leibnitz, dans une prudente défiance des illusions de son esprit, mit quatre ans à méditer et à combiner son plan de conquête. Il l'adressa au roi quelque temps avant la guerre de Hollande de 1672, ce qui a fait penser à quelques-uns, contrairement à la vérité, suivant M. de Hoffmanns, que Leibnitz avait

voulu tendre un piége à l'orgueil de Louis XIV, en lui suggérant l'idée d'entreprendre la conquête de l'Égypte pour le détourner d'attaquer les Pays-Bas. Mais le roi, enorgueilli par ses succès dans les Provinces-Unies, ne voulut pas abandonner une voie que la victoire lui avait ouverte. Cependant, le projet de Leibnitz fut loin d'être dédaigné, et l'auteur augure qu'il fut conservé, comme un secret d'État, dans les archives de Versailles.

Le mémoire de Leibnitz est court, mais plein de clarté et d'une logique décisive. Il examine d'abord l'utilité, ensuite la possibilité de l'entreprise, et subsidiairement combien cette conquête facile sera plus profitable à la France que l'envahissement chanceux de la Hollande. On trouve toute la pensée de l'auteur résumée dans ces quelques lignes : « Si la guerre d'Égypte réussit comme cela est probable, il est certain que son effet procurera au conquérant la domination de la mer, le commerce de l'Orient, le commandement général des chrétiens, la ruine de l'empire Turc (bienfait qui ne sera dû qu'à la France), la direction des affaires de la chrétienté, les honneurs et le titre d'empereur d'Orient, avec la gloire inestimable d'être l'arbitre de l'Univers. Enfin, dans le cas où l'expédition viendrait à manquer, la puissance et le crédit de la France ne seraient pas plus exposés que si elle eût perdu l'île de Chypre ou tenté vainement encore de secourir Candie. »

Examen de l'origine, des progrès et de la tendance de la confédération commerciale et politique contre l'Angleterre et la France, nommée la ligue prussienne, par M. Cargill. Traduit de l'anglais. — Paris, 1840. Chez Dufart. Impr. de Crapelet. In-8° de 68 p.

L'auteur de ce travail a voulu dissiper les ténèbres qui ont jusqu'ici enveloppé le sujet qu'il traite, obscurci par les débats des partis qui se sont fait une arme de cette question au lieu de s'attacher à combattre et à rompre une ligue ruineuse. Cette ligue, œuvre de la Russie, tend à la rendre maîtresse

de la prospérité commerciale de l'Allemagne, dirigeant ainsi son action persévérante contre l'Angleterre et la France. M. Cargill veut que ces deux puissances, dans la juste appréciation du danger qui les menace, sentent la nécessité de réunir leurs efforts contre la Russie, qu'il appelle leur ennemi commun. « Le premier, le principal, le seul remède même que la France et l'Angleterre puissent employer pour arrêter ces pernicieux effets, ce serait, dit M. Cargill en se résumant, d'assurer leurs droits commerciaux en Allemagne; sans cela toutes leurs négociations seraient plus qu'inutiles ; et cela fait, il sera temps de modifier leurs lois, de déclarer leurs droits sur le Danube, la mer Noire et dans l'Asie centrale, afin d'empêcher la Russie de s'emparer de la grande route et des clefs du commerce entre l'Europe et l'Asie ; de déjouer cette suite d'événemens qui conspirent à produire insensiblement l'état de choses exigé pour l'accomplissement rapide de ses projets. La France et l'Angleterre parviendraient à de telles fins, en invoquant avec promptitude et fermeté l'inviolabilité du droit international et la foi des traités auxquels elles ont pris part. Tels sont les moyens par lesquels on peut s'opposer aux vues réelles des auteurs de la ligue prussienne, et par lesquels la paix, la sûreté et l'indépendance de l'Europe peuvent être garanties. » L'auteur a ajouté en appendice à son travail des notes intéressantes concernant la population de la Russie à différentes époques, la politique de cette puissance, l'avenir commercial de l'Allemagne, et des extraits des voyages de Spencer en Circassie.

Précis de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, imprimé par l'ordre de M. l'amiral Duperré, ministre de la marine et des colonies. Paris 1840-41. Impr. royale. 2 vol. in-8° de XXXII-343 et V-430 p.

C'est une fort louable idée de la part de M. l'amiral Duperré d'avoir fait recueillir en Angleterre tous les renseignemens sur l'importante question de l'esclavage. Les Anglais, lancés

depuis long-temps dans la carrière de l'abolition, sont riches d'une expérience qui peut éclairer et guider nos efforts tendant au même but. C'est pour arriver à ce résultat que M. Duperré, non content d'avoir mis entre les mains du gouvernement les documens nécessaires à son étude, a voulu porter à la connaissance du public ces élémens d'observation. Une semblable publication ne pouvait venir plus à propos. Il nous semble que la question qu'elle concerne est bien près d'arriver à sa maturité. Une solution est indispensable : les deux volumes que le gouvernement a livrés au public l'auront hâtée et facilitée.

Le rédacteur de ce travail a resserré dans un cadre méthodique la masse des documens publiés sur cette mesure depuis une vingtaine d'années que l'exécution s'en poursuit. Comme ce cadre était restreint, on s'est servi alternativement de la traduction analytique, partielle ou intégrale, en variant ces diverses méthodes selon le degré d'importance des faits et des documens. L'ouvrage s'ouvre par une introduction qui retrace rapidement les mesures et rappelle les principaux actes par lesquels l'Angleterre a préludé à l'abolition de l'esclavage : le premier volume est divisé en trois parties dont l'ouvrage lui-même fournit l'analyse. La première, qui commence par l'acte d'abolition de l'esclavage, reproduit ensuite, en leur conservant leur caractère d'authencité, l'ensemble et l'esprit des instructions et des ordres donnés par la métropole pour assurer l'exécution de cet acte dans les diverses colonies. La deuxième partie présente le précis historique de l'exécution de l'abolition de l'esclavage dans les principales possessions. L'application locale de l'acte, en donnant lieu à une foule de dispositions réglementaires, a multiplié les documens au point qu'ils échappent à l'analyse et ne se prêtent plus qu'à la forme d'un récit; mais, à défaut du caractère d'authencité qu'il n'était possible de conserver qu'aux ordres généraux de la métropole, les précis historiques de l'application de l'acte d'abolition aux principales colonies, en renvoyant toujours scrupuleusement au texte pour appeler la vérification de tous les faits de

quelque importance, s'offrent du moins avec la garantie d'une grande fidélité. Enfin, la troisième partie reproduit intégralement et dans leur ordre chronologique les principaux actes rendus par la métropole et les législatures coloniales, pour mieux faire ressortir les modifications les plus essentielles qu'a subies l'acte d'abolition dans ses applications aux diverses localités.

Le premier volume s'était arrêté à l'acte du 11 avril 1838, qui supprimait l'apprentissage dans les colonies : le tome second, destiné à compléter le tableau des diverses phases de l'émancipation anglaise, est employé à retracer l'accomplissement de cette dernière transition d'un système de travail réglementé au régime définitif du travail libre. On y voit quels ont été les premiers effets de ce nouveau régime et les résultats réels du travail libre dans les colonies anglaises. Après l'exposé complet des ordres transmis par le gouvernement pour faciliter la transition de l'apprentissage à la liberté, ce volume présente une partie toute historique, consacrée à la constatation des premiers effets du régime de la liberté à la Jamaïque, à Antigue, à la Dominique, à la Barbade, à Sainte-Lucie, à la Trinité, à la Guyanne anglaise et à Maurice. Ces huit colonies, soit par leur propre importance, soit par leurs rapports d'analogie avec nos divers établissemens, ont été choisis comme les points d'observation qui pouvaient le mieux servir à l'instruction de la France. L'ouvrage est terminé par un recueil de la plupart des actes ou ordonnances rendus, soit par la métropole, soit par les législatures coloniales, depuis le mois d'août 1833. Ces divers actes ont pour objet l'application locale des deux actes fondamentaux d'émancipation du 28 août 1833 et 11 avril 1838. Cette utile publication est enrichie de tables qui permettent de retrouver les faits et les documens avec une entière facilité.

Cause célèbre du droit des gens. Le marquis de Pombal et l'Angleterre, épisode de la guerre de Sept ans, publiée par M. de Hoffmanns.—Paris, 1840. Chez Jou-

bert. (Extrait de la Revue étrangère et française de législation, et formant un tirage à part.)

C'est une cause curieuse que celle du marquis de Pombal et du gouvernement anglais. On sait les liens étroits qui avaient uni le Portugal et l'Angleterre. Celle-ci, à force d'empiétemens, en était arrivée jusqu'à tout oser, et au mois d'août 1759, l'amiral Boscawen vint brûler dans la baie de Lagos, malgré la neutralité du pavillon portugais, plusieurs vaisseaux français désemparés de l'escadre aux ordres de M. de la Clue. M. de Pombal, ministre du Portugal, voulut avoir justice de cette violation du droit des gens. Une correspondance intervint avec le gouvernement anglais, correspondance pleine de dignité, de force, de courage, où l'on voit le Portugal, se réveillant de ses longues complaisances, rappeler à son orgueilleuse protectrice que le temps du vasselage était passé, qu'on ne voulait plus traiter que d'égal à égal, que l'Angleterre ne devait pas oublier les obligations qu'elle devait au Portugal, et que d'ailleurs celui-ci avait droit au respect, car sa puissance était reconnue sur toutes les mers avant que l'Angleterre fût rien. C'est cette correspondance que M. de Hoffmanns a analysée et commentée avec beaucoup de sagacité. M. de Pombal obtint satisfaction, et son langage trouva des admirateurs jusqu'en Angleterre ; car c'est le propre de la dignité, en politique, de forcer l'estime de ses adversaires.

Carteggio inedito d'artisti dei secoli XIV, XV, XVI, *pubblicato ed illustrato con documenti pure inediti dal dott. Giov. Gaye.* Portefeuille inédit des artistes des XIV, XV et XVIe siècles ; publié et éclairci à l'aide de documens entièrement inédits par le Dr Jean Gaye. Tomes I et II. — Florence, 1839-40. In-8° avec pl.

L'auteur de ce recueil, important pour l'histoire de l'art et des artistes, est malheureusement décédé avant d'avoir pu

achever la publication de son travail; mais du moins le manuscrit était fini, et l'on imprime actuellement le troisième et dernier volume. Jean Gaye, élève des universités de Kiel et de Berlin, naquit à Tonningen, dans le duché de Slesvig en l'an 1804. S'étant établi en Italie depuis 1830, il y travailla sans relâche à recueillir les matériaux d'une histoire de l'art; les bibliothèques et les archives lui en fournirent une grande quantité. En attendant qu'il pût rédiger l'histoire qu'il projetait, il résolut, avant de retourner dans sa patrie, de laisser à l'Italie un monument de son application à l'étude de l'art, et de sa reconnaissance pour les secours qu'il avait trouvés dans ce pays. Il entreprit donc la publication des lettres d'artistes et d'autres pièces relatives à l'art. L'auteur est mort le 26 août 1840, à Florence, après la publication de son second volume. Nous avons dit que heureusement il avait achevé son recueil en manuscrit. Gaye était un investigateur savant, intelligent et infatigable; il n'y a pas de doute que, si la mort ne l'eût enlevé si jeune à la science, il aurait éclairci considérablement l'histoire de l'art en Italie pendant le moyen âge. On en peut juger par les fragmens qu'il avait insérés dans le *Kunstblatt*.

Le *Carteggio* ou portefeuille qu'il a eu le temps d'achever se divise en deux parties; la première comprend les lettres d'artistes à compter de l'an 1326 jusqu'au XVIe siècle; et la seconde les *Regestes* de Florence. Sous la première rubrique, J. Gaye insère non seulement les lettres des artistes, mais encore les pétitions, représentations, déclarations et dernières dispositions émanées de leurs mains. C'est ainsi que nous trouvons dans cette partie une déclaration faite par Laurent Ghiberti, célèbre par ses portes de bronze, en 1427, devant l'office du cadastre de la commune, au sujet de l'état de sa famille et de ses biens. On voit encore par les documens relatifs à cet artiste, que ce fut en 1403 que fut dressé et signé le premier contrat avec lui au sujet d'une porte de bronze; un nouveau contrat fut fait quatre ans après. La porte servit pour la première fois à la fête de Pâques 1424. L'année suivante,

on traita avec lui pour une seconde porte; celle-là ne fut terminée qu'en 1452. Il devait exécuter un troisième ouvrage de ce genre; mais, trop âgé pour une entreprise semblable, il ne put s'acquitter de sa commission. On trouve aussi une déclaration des biens d'Antoine et Thomas Finiguerra en 1427; d'autres documens concernant Bounellesco, Micheloszo, le sculpteur Lazzero di Cavalcante, élève de Brunelleschi, etc. Les testamens offrent plusieurs détails intéressans sur les constructions, les objets d'art dans les églises, sur les habitudes et la richesse des bourgeois des grandes villes, surtout de Florence.

La seconde division du recueil contient les *Regesta Florentina, internam reipublicæ historiam spectantia, ab anno* 1225, tirés des archives dites de la réforme à Florence. On y trouve les dates des commencemens et de l'achèvement de tous les travaux publics de la célèbre république, les stipulations faites avec les artistes, les sommes payées pour les entreprises publiques, et une foule d'autres particularités concernant les arts, le commerce, l'industrie.

Les planches donnent le fac-simile de l'écriture d'un grand nombre d'artistes. Bref, ce recueil est fait pour intéresser tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art, et peut fournir des documens propres à compléter les ouvrages de Vasari et d'autres historiens de l'art, en Italie, au moyen âge.

Considérations nouvelles sur la doctrine hippocratique, par le docteur H. Thirial. — Paris, 1840. Impr. de Paul Dupont. In-8° de XLIX-136 p.

Le travail de M. le docteur Thirial n'est pas tout-à-fait nouveau; il a été présenté sous forme de rapport à l'une des sociétés savantes de Paris, et depuis a paru en plusieurs articles dans le *Journal des Connaissances médico-chirurgicales*. L'auteur veut relever la doctrine hippocratique, toutefois en lui faisant subir les modifications légitimes apportées par le temps et les progrès de la science. Il a observé qu'en méde-

cine, lorsque des systèmes exclusifs et dominateurs se produisent, à l'instant la doctrine hippocratique se retire de la scène, mais pour reparaître plus brillante et plus forte quand l'engouement des prétendues découvertes est passé. Cette persistance de l'hippocratisme, M. Thirial l'explique par cela que cette doctrine, sauf quelques questions de détails, est la doctrine de la vérité, de l'observation, du bon sens; toutes choses éternelles et qu'on ne peut détrôner ni par la violence, ni par les injures, ni par le ridicule, armes trop habituelles des novateurs. La réhabilitation de la doctrine hippocratique a déjà été tentée avec succès par M. Pidoux dans un traité de thérapeutique et de matière médicale. M. Thirial cherche moins à faire lui-même sur ce sujet un travail original, qu'à faire ressortir et à populariser les idées remarquables de son devancier. C'est principalement la tâche de son introduction où il examine ce qui concerne le numérisme et la médecine exacte. Dans le corps de son ouvrage, l'auteur traite tour à tour des principes généraux de philosophie médicale, des principes de physiologie générale, des principes de pathologie générale où il examine le système de Broussais. Le chapitre quatrième et dernier est consacré à la thérapeutique générale.

Manuel pratique du magnétisme animal, exposition méthodique des procédés employés pour produire les phénomènes magnétiques, et leur application à l'étude et au traitement des maladies, par Alp. Teste. — Paris, 1840. Chez Baillière. In-12 de VIII-476 p.

M. Teste n'a pas prétendu reculer les bornes de la science et créer un système nouveau sur le magnétisme; il n'a eu dessein que d'écrire un livre utile, vrai, et qui, en faisant connaître la vérité sur un point fort délicat, encore, augmentera, ainsi qu'il l'espère, le nombre des magnétiseurs. L'auteur a beaucoup *magnétisé* lui-même, et il pense qu'une expérience personnelle à ce sujet est indispensable pour juger un ouvrage sur le magnétisme; aussi reconnaît-il à peu de personnes le droit de

prononcer sur son livre. Nous nous garderons bien de l'essayer, n'ayant pas même une opinion formée à cet égard : nous nous contenterons d'exposer en peu de mots le plan de l'ouvrage de l'auteur. Dans un coup d'œil historique, il passe en revue la doctrine du magnétisme chez les Égyptiens, les Hébreux, les Romains, les Gaulois, pendant le moyen âge et de nos jours. Il montre les causes qui ont retardé la propagation du magnétisme; il énumère les conditions nécessaires à la reproduction des phénomènes magnétiques, dont il donne la classification et la description. Le principal phénomène est le somnambulisme lucide, que l'auteur décrit dans toutes ses variétés. Il passe ensuite aux différentes manières de magnétiser, à la magnétisation des alimens, des boissons, des anneaux et des substances inanimées en général, et à la magnétisation des animaux. Après avoir indiqué l'influence du magnétisme animal sur l'économie, M. Teste traite du magnétisme considéré comme agent thérapeutique : c'est la portion la plus importante et la plus considérable de son ouvrage. Il indique ensuite les traitemens magnétiques, et termine par des considérations intéressantes sur la médecine des somnambules dont il donne des exemples bien faits pour surprendre, si ce n'est pour convaincre.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Ueber den Ursprung der Homerischen Gesænge, u. s. w. Sur l'origine des poèmes d'Homère, par C. E. Geppert. Tomes I et II. — Leipzig, F. O. Weigel, 1840. In-8° de VIII-462 et 268 p.

L'opinion émise au sujet des poèmes d'Homère, et qui a si fort occupé la controverse littéraire de notre époque, cette opinion qui refuse à un seul auteur la gloire d'avoir produit, nous ne disons pas l'Iliade et l'Odyssée, mais seulement tous les 24 chants du premier poème, tel est l'objet des recherches de M. Geppert. L'avis de Guillaume de Humboldt dans sa ré-

ponse à F. A. Wolf est nettement exprimé à cet égard. «Le point sur lequel doit rouler la discussion, lui dit-il, c'est que dans l'Iliade on peut reconnaître des différences réelles de style, de langage, etc. C'est par là, je crois, que vous auriez dû commencer. » En effet, c'est de là seulement qu'on peut attendre quelque chose de satisfaisant sur la question, et le bruit causé par l'hypothèse de Wolf aurait dû, pense M. Geppert, exciter les savans à fournir des preuves. Il n'en a point été ainsi. Ceux qui s'annoncèrent comme disciples de la nouvelle doctrine établirent *à priori* que les poèmes d'Homère n'avaient point été composés pour former un tout, et ils crurent avoir assez fait quand ils eurent appliqué leur manière de voir à ces œuvres, sans songer que c'était l'œuvre même qui devait leur fournir l'idée qu'ils suppposaient acquise. Et aujourd'hui on en est arrivé au point de morceler arbitrairement Homère, d'y découper, si l'on peut ainsi parler, des morceaux, des *Lieders*, comme on les nomme, sans même se donner la peine d'indiquer en quoi consiste cette différence qui les fait repousser de l'ensemble. Quelques légères atteintes à la chronologie, la marche plus ou moins rapide du récit, le plus ou moins de détails en quelques passages, et d'autres motifs aussi intéressans, tels sont les fondemens sur lesquels on s'appuie pour avancer qu'il y a plusieurs auteurs dont au demeurant la manière serait la même ; et comme on ne voit pas où cela peut s'arrêter, c'est faire de la critique un atomisme véritable. Mais il est dans la nature de l'esprit humain, que le doute, reconnu inhabile à consolider ce qui est ou à le compléter, lui répugne bientôt dès qu'il voit disparaître toutes limites, et l'arbitraire des opinions remplace les enseignemens de l'observation ; alors une réaction est imminente et il court au-devant d'elle. C'est dans cette voie de réaction qu'est entré l'auteur du présent ouvrage, bien qu'il se soit proposé de ne point faire de controverse. Il n'a voulu se rattacher à aucun parti ; il observe, et là se borne sa mission. Donner à la critique de nouvelles bases, afin qu'elle puisse se frayer des chemins autres que ceux qu'elle a suivis, voilà son but. Il s'est efforcé de prouver la

composition postérieure d'une grande partie du poème d'Homère, sans considérer s'ils étaient ou non nécessaires au plan de l'épopée. Pour ne point se laisser égarer par des indices particuliers, il s'est attaché à l'examen de la lettre et de l'esprit de cette poésie, ne croyant point à l'un, quand l'autre ne venait point aussi le convaincre. Le plan de son travail est en conséquence fort simple ; il se divise en deux parties, l'une consacrée aux idées, l'autre aux mots. Dans la première, c'est le système mythologique d'Homère qui se développe tout entier; l'auteur examine de quelle manière le poète y a rattaché ses rois et ses héros, et se livre à l'appréciation des caractères si divers qui sont prêtés à ces dieux et à ces hommes. Un coup d'œil encore sur les figures allégoriques des furies, des prières, etc., et sur les mœurs et la société des temps héroïques, et le tableau sera complet ; il ne restera plus qu'à étudier la marche du poète, le caractère de sa composition, et à observer l'ordre des temps et des lieux. Voilà pour les faits. Pour les mots, la première chose, c'est de pénétrer la manière du poète, la nature de son vers, ses procédés dans la formation des mots, soit dérivés, soit composés, ses habitudes relativement à leur emploi figuré, enfin les règles qui président à l'arrangement de sa proposition. Tout cela constitue le style, mais ce n'est point encore le style épique, et il est nécessaire de savoir comment le poète l'a compris, et de trouver le secret de ces répétitions fréquentes et de ces imitations de soi-même que l'on retrouve dans le même ensemble. A la fin de chacune des deux parties est placée la conclusion tirée de ces recherches. Dans la première, il s'agit de dénoncer les interpolations ou les parties qui ont servi à la fusion générale. Dans la seconde, il faut préciser les chants, les vers que l'on se refuse à adopter ; c'est ce que fait l'auteur. Sans entrer dans ce détail qui ne peut trouver place ici, nous allons faire connaître le procédé du critique, dont nous avons déjà donné une idée. Il a, comme il le déclare lui-même, appliqué à la collection entière des poèmes homériques la méthode appliquée par Spohn à la fin de l'Odyssée. Sa division est en effet la

même; mais la partie qui se présente la première au lecteur n'est réellement que le résultat de la seconde. Pourquoi l'auteur l'a-t-il fait précéder? C'est qu'elle doit attirer l'attention sur les différens passages dont les titres sont discutés dans la partie philologique. Il faut aussi l'avouer, on excite bien plus l'intérêt du lecteur par la nature des matières qui font le sujet de la première discussion, que par l'aride et laborieuse nomenclature dont se compose la seconde; et l'ordre adopté a l'avantage de fonder en probabilité ce que l'auteur s'efforce de fonder en certitude sur l'examen matériel du langage.

« Quant aux points, dit M. Geppert, qui m'ont paru importans dans la discussion esthétique, et sur lesquels il n'existait pas d'opinions satisfaisantes, je ne me suis pas contenté de reprendre en sous-œuvre tout ce qu'on a dit de plus saillant sur la composition des poèmes, sur les contradictions de lieux et de temps et autres sujets de critiques, pour les soumettre à un nouvel examen; j'ai cherché aussi à compléter la caractéristique des différens acteurs et celle des poèmes eux-mêmes, parce que cette considération me semble de la plus grande importance dès qu'il s'agit de décider de l'unité des poèmes et de leur composition. Car il y a telles inégalités qu'on fera disparaître en effaçant quelques vers, et l'ordonnance limitée sera rétablie comme auparavant, ou bien on acquerra la probabilité qu'au moyen d'un morceau perdu on aurait pu faire cesser un doute qui ne peut disparaître devant les débris existans. Mais quand le caractère d'un héros se trouve changé, quand le ton de la poésie s'écarte dans un livre du ton général de l'œuvre, alors on ne peut s'empêcher de sentir une main étrangère et c'est l'indice le plus sûr que ce passage est controuvé. »

« La seconde partie contient les instrumens métriques, prosodiques et philologiques des probabilités avancées dans la première. A la fin de cette partie se trouve une liste raisonnée des passages contenant des imitations de vers et de tours antérieurs, et une autre des vers répétés mot pour mot. Quoique j'aie considéré et examiné les poèmes homériques sous bien

des faces, il reste cependant encore beaucoup de points qui ont besoin d'être soumis à une appréciation rigoureuse et qui même, vu l'état de la question, l'exigent impérieusement sans doute; mais il y a aussi la part du temps à faire et l'intervalle qui nous sépare du siècle d'Homère excusera ce que mon travail peut avoir d'imparfait. »

Dans une introduction qui précède la première partie, M. Geppert donne l'historique de cette controverse littéraire que nous n'avons pas non plus inventée. Après des détails sur les Chorizontes et les critiques d'Alexandrie, il nous retrace la marche des travaux de Wolf et de ses successeurs et nous amène à l'état actuel de la question qu'il pose de nouveau, et dont la réponse est son ouvrage entier. Du reste il ne conteste point son œuvre au poète: il ne tend qu'à lui enlever ce qu'il regarde comme étranger. Ce n'est point là le terrain sur lequel Wolf s'était placé.

Tragédies de Sophocle, traduites du grec par M. Artaud, inspecteur général des études. Deuxième édition, revue et corrigée sur les dernières éditions grecques. — Paris, Schneider et Langrand. Chez Lefèvre et Charpentier, éditeurs. 1841. In-12 de XI-488 p.

On ne saurait trop recommander la lecture et l'étude des poètes dramatiques qui sont une des plus belles gloires de l'antiquité grecque. Eschyle, Sophocle et Euripide, ce triumvirat poétique qui a obtenu et obtiendra l'admiration de tous les siècles, nous représentent le type parfait de la pureté dans les formes, de la grandeur dans les caractères, de la simplicité antique. Il faut avouer cependant que, à part tout leur mérite et tout leur talent personnels, les poètes dramatiques chez les Athéniens eurent un grand avantage sur les poètes dramatiques des autres nations. Cela vient du caractère du peuple pour l'amusement duquel ils travaillaient, caractère qui à certains égards fut constamment le même pendant une longue suite de siècles et ne reçut presque aucune altération, même des

changemens de la constitution de l'État. Quoi qu'il en soit, ils seront toujours le modèle du vrai beau et de la perfection, et à ce titre ils méritent d'être étudiés, non seulement par les amateurs de l'antiquité, mais même par les personnes du monde qui y trouveront une morale sublime et des maximes applicables à toutes les situations de la vie humaine. La traduction française du théâtre grec ne pouvait être confiée qu'à un homme profondément versé à la fois dans la philologie et dans les connaissances historiques et archéologiques. Pour le moment, nous n'avons à nous occuper que de la traduction de Sophocle entreprise par M. Artaud. Le mérite de ce travail se recommande par le nom du traducteur, et il suffit de rappeler le succès qu'obtint à son apparition la traduction de M. Artaud pour être assuré d'avance qu'elle a dû beaucoup gagner à une seconde et consciencieuse révision. En effet, ce premier travail a été revu avec le plus grand soin sur les textes les plus récens et presque entièrement refondu. M. Artaud a su avec une grande habileté éviter deux écueils également périlleux. Il s'agissait, pour me servir de ses propres expressions, d'adoucir quelques nuances trop heurtées, d'atténuer la brutalité de certains sentimens qui choquent nos habitudes et nos idées modernes ; tandis que d'un autre côté il fallait prendre garde de murer l'esprit du poète à force d'exactitude littérale. Il était difficile de se tirer mieux d'affaire que ne l'a fait M. Artaud. Malgré l'élégance et la pureté des tragiques, leur style présente parfois des défauts assez apparens. Il ne faut pas croire en effet que les plus célèbres poètes grecs écrivissent toujours aussi purement qu'on l'exigerait aujourd'hui. Les grammairiens les reprenaient souvent, et les aristarques notaient beaucoup de vers entiers, et à plus forte raison beaucoup d'expressions et encore plus de mots mal employés dans Sophocle même, témoin le vers 25 de l'Œdipe à Colonne, que l'ancien scholiaste dit avoir été noté du X, qui était, comme on sait, une marque de réprobation. Du reste, il est presque démontré que les tragiques se permettaient des fautes assez grossières de construction, et même de langage, pour la me-

sure des vers. Apparemment on leur passait aisément les anachronismes et les défauts de costume. Euripide y était assez sujet, et Sophocle même n'en est pas exempt. Par exemple, l'un et l'autre péchaient contre la vérité et la chronologie du costume, lorsqu'ils faisaient venir Amphiaraüs au siége de Thèbes sur un char à quatre chevaux; car, durant toute la période des temps héroïques, on n'avait connu l'usage que des chars à deux chevaux. Nous devons signaler aussi quelques abus de mots. Eschyle n'a pas laissé de se servir fréquemment d'une espèce de figure qui consiste à employer dans une signification active certains mots qui n'étaient autre chose que des noms propres d'hommes. C'est ainsi que dans l'Agamemnon il appelle Ἀντήνωρ, *vicem hominis-gerens, hominis-loco, hominem-representans, pro-homine,* la cendre σποδὸς des guerriers morts devant Ilion, seul reste que leurs parens devaient revoir à leur place. Cette espèce de jeux de mots était du nombre de ce que les Grecs appelaient des griphes, comme on le voit au dixième livre de l'ouvrage d'Athénée. Eschyle dans une autre pièce avait donné à Pluton l'épithète d'*Agésilas*, ἀγησίλαος, mot qui signifie *conducteur*, ou plutôt *rassembleur*, *réunisseur de peuple.* Au reste cette manière ou, si on veut le qualifier ainsi, ce vice de style ne fut point particulier à Eschyle. On peut le reprocher à tous les meilleurs poètes grecs. On en peut voir des preuves réunies en assez grand nombre au troisième livre d'Athénée, où sont cités divers exemples d'un pareil abus de la part de Simonide, de Nicandre, de Sophocle : et le scholiaste d'Aristophane nous fait entendre que particulièrement Sophocle, ce prince des tragiques, prêtait beaucoup à la critique sur ce point. On en trouve aussi des exemples chez Sappho ; il est inutile après cela de faire mention de Lycophron. Nous ne saurions douter que le véritable goût attique ne rejetât cette espèce de puérilité dans le style, et il semble qu'elle fasse partie des défauts que Platon recommande d'éviter. Du reste, on peut dire pour la justification, tant des poètes que de l'auditoire, que ces allusions tenaient en quelque sorte à la religion des Grecs. On était assez généralement persuadé

que les noms donnés aux enfans lors de la cérémonie *lustrale et nominatoire* avaient presque toujours une vertu prophétique.

Ces observations doivent suffire pour faire comprendre la difficulté et même l'impossibilité de faire passer dans notre langue ces expressions qui contiennent soit des jeux de mots, soit des allusions. Les à-peu-près alors ne suffisent plus, et le traducteur est obligé d'avoir recours à une note pour faire comprendre l'idée du poète. C'est ce qu'a fait M. Artaud avec une sobriété et une justesse dont nous devons lui savoir beaucoup de gré. L'érudition est d'un emploi si commode et si facile dans les notes, que c'est déjà une preuve de goût et de savoir que de résister à la tentation, et de faire consister tout le mérite de son travail dans une traduction fidèle et élégante, et non dans un commentaire qui chercherait à en dissimuler la médiocrité. Le volume de M. Artaud est un ceux qui feront certainement le plus d'honneur à la bibliothèque grecque de M. Lefèvre, et il serait à désirer que les autres ouvrages de cette collection, dont le mérite est si inégal, eussent toujours été remis en d'aussi bonnes mains.

Caii Plinii secundi historiæ naturalis libri XXXVII cum indicibus rerum locupletissimis ad optimorum librorum fidem emendatissime editi curante Car. Herm. Weisio. Editio stereotypa uno volumine totum opus complexa. — Lipsiæ, sumtibus et typis Caroli Tauchnitii. 1841. In-4° de IV-500 p.

Ceci n'est point une édition critique de Pline, car elle n'est accompagnée ni de notes ni de variantes. Le nouvel éditeur, qui a adopté le texte d'Hardouin, corrigé et modifié d'après les travaux modernes, a simplement mis en tête de son travail la notice littéraire sur Pline faite par Fabricius, avec les additions d'Ernesti, et une liste chronologique de toutes les éditions du célèbre naturaliste. Le volume, imprimé sur deux colonnes, se termine par deux tables, l'une des matières et

l'autre géographique. Pour compléter sa notice littéraire, il nous semble que M. Weise aurait dû parler des manuscrits de Pline, qui ne sont pas en très-grand nombre.

La Bibliothèque Royale possède dans le fonds du supplément latin un manuscrit complet de Pline, exécuté en Italie avec une rare magnificence. Ce volume, écrit sur parchemin et d'un très-grand format, présente deux particularités curieuses qui nous donnent les noms de deux habiles calligraphes du quinzième siècle, avec l'indication de l'année où fut transcrit ce beau manuscrit. On lit en effet, sur le recto du dernier feuillet, cette souscription écrite en assez grandes capitales : « Plinii secundi Veronensis de Historia naturali liber ultimus finit fœliciter. Hoc naturalis historiæ pulcherrimum volumen nec minus varium quam ipsa natura Plinius secundus philosophus et orator, insignis quasi ingenii et eruditionis suæ admirabile nobis reliquit monumentum. Baptista Cingulanus politissimis ut cernitis litteris scripsit; impulit ut scriberet optimus et humanissimus pater Guarnerius Arteniensis (1) et amenissimi opidi sancti Danielis (2) plebanus. MCCCCLVI, die secunda septembris. »

Sur le verso du même feuillet et de la même main est une seconde note qui donne aussi un autre nom de calligraphe et une autre date antérieure. Cette note doit probablement se rapporter à un autre exemplaire de Pline; celui, par exemple, qui aura servi de modèle et d'après lequel le second calligraphe aura transcrit les renseignemens suivans sur sa propre copie : « Apollo sancte fer opem Trajani optimi, invicti, fortissimi, principis imperii Svianno. Plinius secundus Novocomensis orator et historicus insignis habetur, cujus plurima ingenii opera aliquando fuerunt, de quibus id præclarum atque diffusum naturæ rerum opus. — Pancratio curante anno Dei humanitatis MCCCCXLVII. Periit dum invisit Vesovium

(1) *Artenia*, ancien château de la Vénétie, aux frontières du Frioul.

(2) Saint Daniel, bourg d'Italie, dans l'état de Venise, au Frioul, vers la source de la Scale, au midi occidental de Gemona.

sexagesimo sexto ætatis suæ anno, Olymp. vero CCXLII, an. IIII. Fortior fortuna fato. »

La première souscription fait naître Pline à Vérone et la seconde à Come, ce qui est le plus probable; car la famille *Plinia* était établie à Come, elle possédait de grands biens dans les environs et l'on y a découvert des inscriptions relatives à plusieurs de ses membres. La seconde souscription contient en outre un renseignement curieux; c'est qu'elle prolonge l'existence de Pline jusqu'à l'âge de soixante-six ans, tandis que les biographies le font mourir à cinquante-six ans. Quoi qu'il en soit, ces deux souscriptions présentent des détails très-intéressans, et nous pensons qu'on trouverait facilement en Italie, peut-être même à Venise, le manuscrit qui a servi de modèle au nôtre et qui doit contenir la seconde souscription.

LITTÉRATURE MODERNE.

Essais d'études bibliographiques sur Rabelais par M. G. Brunet. — Paris, Techener, 1841. In-8° de XI-88 p. Tiré à 60 exempl.

M. G. Brunet ne se borne pas à publier chaque mois des fragmens inconnus de cette poésie patoise, sur laquelle depuis La Monnoye jusqu'à lui l'attention des littérateurs n'avait guère été appelée. Il donne aujourd'hui des essais d'études sur Rabelais qui laisseront peu de chose à faire à ceux qui voudront les compléter. Son but principal a été de mettre à la portée des bibliophiles français quelques-unes des recherches récemment faites par un érudit allemand, M. Gottlob Regis, traducteur de Rabelais, sur les premières éditions et les imitateurs de Gargantua et de Pantagruel. Mais en y mettant beaucoup du sien, M. Brunet a porté ces essais à dix chapitres.

Le premier : Remarques sur quelques éditions Rabelaisiennes, contient l'histoire des éditions du XVIe siècle depuis l'époque de 1533 jusqu'à 1599, et des remarques sur celles des XVIIe et XVIIIe siècles.

Dans le chapitre II : des petits écrits dus à la plume de Rabelais, au sujet de la prognostication pantagruéline, M. Brunet trouve quelques autres ouvrages de différens auteurs sous le titre de Prognostications, à ajouter à ceux que Haïn et de L'Aulnay ont mentionnés. Il indique le prix de ces facéties.

Le chapitre III : des Imitations de Rabelais, est surtout relatif aux *Chroniques du grant et puissant géant Gargantua*, qui, comme l'œuvre du rival de Cervantes, tentèrent d'usurper le succès du véritable renovateur de cette légende. M. Brunet en donne une courte analyse, et rapporte de plus, à la suite des *Navigations de Panurge*, des lettres-patentes données par Caresme, empereur d'abstinence, etc., portant défense, sous peine de mort, de contrevenir à ses décrets.

On trouve dans ces lettres l'énumération de plusieurs sortes de poissons, herbes et épiceries dont Caresme est seigneur aux titres d'archiduc, comte, vicomte et baron, et en outre la désignation sous des noms propres des animaux bannis de l'empire de Caresme. Ces noms paraissent, comme le remarque M. Brunet, la plupart imposés au hasard. En effet, ils diffèrent de ceux que le roman du Renard semblait avoir consacrés, et même il en est donné à des choses inanimées, telles que *Nicolas Jambon*, *Fremin Pasté*, *Henry Saucisse*, *Isabeau l'Andouille*, *Gillet Boudin*, etc. Il y a néanmoins un travail curieux à faire sur les noms de bêtes. La Fontaine n'a pas négligé ce moyen de personnification.

Chapitre IV : Commentateurs de Rabelais. Tout en louant avec quelques restrictions Le Duchat, auteur du Commentaire de 1711, et sans énoncer une opinion directe sur le mérite respectif des travaux joints aux éditions de L'Aulnay, Esmangart et P. Lacroix, M. Brunet croit ne pas trouver de contradicteurs en avançant qu'aucun de ces commentaires ne satisfait à ce qu'on a droit d'attendre de la philologie du XIXe siècle. D'après l'importance que M. Brunet attache à ce travail, et les développemens qu'il est capable de lui donner, on doit désirer qu'il s'en charge lui-même.

Chapitre V. De quelques traductions de Rabelais. Il résulte

des recherches actuelles que, dès l'origine, le premier livre de Rabelais fut traduit en allemand par J. Lischart, dont la version a eu plusieurs éditions ; que Rabelais fut aussi de bonne heure connu et répandu en Angleterre, comme des citations de Shakspeare, de Cooke, de Ben Jonson, etc., en font foi ; qu'une traduction hollandaise parut à Amsterdam seulement à la fin du XVIIIe siècle, mais qu'on n'a connaissance d'aucune traduction italienne ou espagnole de Rabelais. Il est difficile à croire qu'il n'en existe pas.

Chapitre VI. Quelques mots sur Gargantua et Panurge. Rabelais n'a point imaginé le personnage de *Gargantua*. M. de Salverte, dans les Mémoires de l'Académie celtique, tom. V ; M. de Saint-Mars, Mémoire de la Société des Antiquaires de France, t. I, avaient déjà démontré cette vérité. M. Brunet lui-même, dans sa notice sur les Chroniques de Gargantua, publiée en 1824, M. Marquis (Notice sur le monument celtique de Cocherelles), M. Grimm (*Deutsche Mythologie*) et autres, ont clairement établi en combien de contrées d'Europe Gargantua fut célèbre avant que le curé de Meudon en fît l'histoire, et à quels contes populaires celui-ci emprunta l'idée de son héros.

Chapitre VII. De divers auteurs qui ont marché sur les traces de Rabelais. — Laissant à dessein de côté, ou peu s'en faut, Du Fail, Bouchet, Tabourot, Fumée, Des Autels et autres auteurs du XVIe siècle plus ou moins heureux émules de Rabelais, M. Brunet croit devoir une mention plus étendue à Odde de Triors, auteur des Joyeuses Recherches de la langue toulousaine, dont, vu la rareté de l'ouvrage, il transcrit quelques fragmens curieux. Il donne quelques lignes au *Nouveau Panurge*, de Reboul, et parmi les imitateurs étrangers, à Burton, à Swift, à Sterne, à Southey et enfin à Richter.

Un double chapitre VII, sous le titre de Pièces de théâtre, portraits, autographes, et le chapitre VIII, ouvrages où il est question de Rabelais, contiennent des additions sommaires, également curieuses, aux documens rassemblés ou omis par de L'Aulnay sur les pièces dramatiques ; les témoignages de

contemporains, les critiques, les biographies, les portraits gravés, enfin tout ce qui est relatif, soit à la personne, soit aux héros de Rabelais.

Enfin, le chapitre IX donne un échantillon des autres additions que M. G. Brunet pourrait faire mieux qu'un autre au *Rabelaisiana* de L'Aulnay, puisqu'il a, dit-il, assez de notes pour en tripler l'étendue. C'est une raison de plus pour nous en donner un complet. Les six notes actuelles sont classées sous les titres suivans : Mot que M. Paul de Kock seul ose mettre sur le frontispice de ses livres. — Conards. — Asne. — Barbe. — Carême-prenant. — Tabac.

Histoire de la langue romane (roman provençal) par Francisque Mandet. — Paris, 1840. Chez Dauvin et Fontaine. — Le Puy, impr. de Gandelet. In-8° de x-387 p.

Ce titre est un peu ambitieux, et à coup sûr nous ne ferons pas un reproche à l'auteur de n'avoir pas rempli dans toute leur étendue les engagemens d'un pareil programme. L'histoire de la langue romane est un sujet considérable, car c'est celle d'une littérature vaste et multiple, d'une nationalité complète. De pareils sujets ne se traitent pas en un volume. Ce qu'on peut faire dans de telles dimensions, c'est un abrégé, un précis, dans lequel les principaux faits sont groupés, qui rappelle quant aux idées, aux arts et aux hommes, ce qu'on en sait déjà, ce que l'érudition des maîtres de la science a découvert et constaté. Exécuté sur ces données, un ouvrage peut être encore utile ; aussi recommandons-nous la lecture de celui de M. Mandet à ceux qui veulent se rappeler ou apprendre ce qu'il y a de vrai sur la langue romane, sur les troubadours et leur poésie. L'auteur a divisé son ouvrage en deux parties consacrées, l'une au langage, l'autre à la littérature. Il suit la décadence du latin depuis la conquête de la Gaule par César, jusqu'à Charlemagne, et la formation de la langue nouvelle ou romane avant et depuis ce prince. Une fois qu'il est arrivé à la

langue provençale, il examine l'influence de la chevalerie et des croisades sur la littérature et la poésie méridionales, et fait suivre ce travail de l'examen de l'influence du génie mauresque sur la langue provençale. Cette partie est curieuse et peut être lue avec fruit, même après le travail de même nature de M. Sismondi. Dans la section consacrée à la littérature, M. Mandet apprécie le rôle et l'influence des troubadours ; il se livre à une revue rapide de ceux d'entre eux dans les œuvres desquels il trouve résumé à peu près tout le système poétique du moyen âge. Ce sont : Guillaume, comte de Poitiers, Bertrand de Born, Geoffroy Rudel, Pons de Capdeuil, Pierre Cardinal. Des réflexions sur les jongleurs et les comédiens au midi et au nord amènent l'auteur à un aperçu de l'histoire du théâtre en France, qui résume avec clarté ce qu'on a appris à ce sujet. Il caractérise ensuite les divers genres particuliers à la poésie romane, et assigne les causes de la décadence et de la destruction de la langue provençale. Un appendice intéressant de l'ouvrage de M. Mandet, ce sont les recherches auxquelles il s'est livré sur les principaux dialectes ou patois de la France au moyen âge. Les pays étudiés par l'auteur sont le Poitou et la Vendée, la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois, le Dauphiné et la Bresse, la Guyenne et la Gascogne, le Languedoc et la Provence.

M. Mandet termine son ouvrage par des détails sur les cours d'amour, sur leur origine, leur forme et leur but, sur leurs arrêts et sur le code amoureux appliqué dans ces réunions galantes.

Ueber die Sprache der früher, u. s. w. De la langue des Wendes-Obodrites, anciens habitans du Meklembourg, par le Dr C. C. H. Burmeister. — Rostock, J. M. Œberg, imprimeur-éditeur. 1840. In-8° de 40 p.

Les Slaves ont pénétré en Europe en suivant deux directions : l'une du Sud au Nord, en partant du mont Hémus et des Alpes orientales le long du Danube, de la Moldavie et de

l'Elbe ; l'autre de l'Orient à l'Occident en traversant la plaine Sarmate. Dans la première direction, le mouvement a été opéré lentement par des populations isolées de montagnards qui formèrent des états particuliers. Ce fut le rameau czéchien qui la suivit de préférence, tandis que le rameau polonais-léchien s'étendit par la plaine. Ainsi se formèrent les petits royaumes des Serbes, des Moraves, des Bohêmes, des Sorbes, des Hevelliens et des Obodrites, peut-être aussi ceux des Lithuaniens et des Poméraniens. Ces deux derniers s'unirent de bonne heure aux Polonais, tandis que les Obodrites en ont toujours été distincts et séparés. On a cherché à expliquer de différentes manières le nom d'Obodrites, en lui donnant une étymologie tantôt grecque, tantôt allemande. Thunmann et avec lui Bulgarin le font dériver de *ob* et *oder*, habitans des bords de l'Oder; cette origine n'a qu'une chose contre elle, c'est que les Obodrites n'habitèrent jamais sur ces bords. Frenzel veut le tirer du slave *obriti*, les parés, les propres, les choisis, mais en slave les Obodrites se nomment *Bodrici* (Palacky, histoire de Bohême, I, 95). Il ne reste donc qu'à admettre avec Lelewel que les Obodrites se retrouvent sous le nom grec Odryses. *Bodrici* en illyrien-czéchien (*bodry*) signifie les braves, les intrépides (*bodrs*, en serbe, gai), et a en conséquence la même signification que Lutici en polonais-léchien. C'est l'opinion vers laquelle est porté l'auteur. Les Obodrites n'appartiennent pas au rameau léchien, mais au rameau czéchien, comme le prouve leur langue. Pressés par les Lithuaniens, les Danois et les Saxons, et menacés de la perte de leur indépendance, ils s'allièrent aux Francs dès le IXe siècle; c'est ce qui les engagea dans une lutte désespérée avec les Saxons, lutte dans laquelle ils finirent par succomber, et c'est probablement à ce résultat qu'on doit attribuer l'oubli presque total d'un dialecte dans lequel on a dû prêcher encore au siècle dernier. Il n'en reste, au rapport de M. Burmeister, qu'un *Pater noster* qui date de la première moitié du XVIe siècle, et une chanson wende pour les noces, outre des dictionnaires et recueils de mots qui contiennent un septième de

mots purement allemands. L'auteur passe en revue les parties du discours dont il a pu constater l'existence dans les débris de la littérature, et consacre quelques lignes à la syntaxe dont la théorie ne pouvait qu'être très-bornée, eu égard aux matériaux. A la fin se trouve un tableau de mots wendes, qui répondent pour la plupart à ceux des divers dialectes slaves, et du slave ancien.

Wendisch-deutsches Handwœrterbuch, u. s. w. Dictionnaire portatif wende-allemand selon le dialecte de la Haute-Lusace. Avec une préface grammaticale, relative principalement à la prononciation et à la formation des mots. Publié par Curt Bose. — Limma, 1840. Chez J. M. Gebhardt. In-8° de XXVIII-75 p.

La langue wende n'a acquis que fort tard en Allemagne l'influence et l'importance accordées de bonne heure à d'autres langues beaucoup moins répandues, dit l'auteur. Ce ne fut qu'au XVIe siècle qu'elle devint langue écrite. Et quand on supposerait qu'elle ait été comptée parmi les idiomes slaves dont la bulle d'or attribue l'intelligence au roi de Bohême, aux électeurs Palatin, de Saxe et de Brandebourg, il ne résulte pas de cela qu'elle fût déjà employée comme langue écrite. Cela n'est pas prouvé davantage par le statut synodal de l'évêque de Meissen, Jean de Salhausen, qui impose aux ecclésiastiques dont les paroisses sont slaves, l'obligation d'entretenir à leur défaut des chapelains ou vicaires capables de prêcher en slave et de procéder à toutes les cérémonies du culte dans cette langue. Jusqu'au milieu du seizième siècle, il était difficile de trouver des maîtres et des curés assez instruits de la langue wende; c'est ce qui porta les États de la Haute-Lusace à fonder une école particulière de wende. Mais la ville de Lœbau, où elle devait être établie, brûla, et le projet en demeura là. Toutefois le XVIe siècle était appelé à donner à cette langue un essor qui, plus que tous les efforts précédens, servit à la sauver et à la répandre. C'est en 1597 que Vences-

las Warichius, alors pasteur à Gœdau, fit imprimer à Bautzen le catéchisme, le premier livre wende qui ait paru. Une fois ouvert, le chemin ne fut pas abandonné; dans le XVIIe siècle parurent des fragmens de la sainte Écriture, et dans le XVIIIe siècle, la Bible toute entière en langue wende (Budissin, 1728, in-4°).

La plus grande difficulté pour ceux qui commencèrent à exécuter des ouvrages en wende, ce fut l'orthographe. Comme il n'existait point de modèle, chacun s'en fit une suivant ses idées. En conséquence il en est resté deux théories; l'une se rattachant à la langue bohême, l'autre à la langue allemande. On a publié plusieurs grammaires, on en a répandu d'autres manuscrites, et l'on croit qu'il a été fait beaucoup pour l'orthographe; il n'en est rien, elle est encore à déterminer et dépend toujours de la volonté de l'écrivain. La grammaire d'André Seiler elle-même, la plus moderne, n'y a rien changé; elle est trop bohême et n'est en grande partie qu'un extrait de celle de Dobrowsky.

Ainsi que les Bohêmes, les Wendes sont fiers de leur langue, et ils ont parfaitement raison. Bien que médiocrement riche en mots radicaux, cette langue, suivant M. Bose, est douée d'une force et d'une précision qu'on trouve difficilement, et peut-être qu'on ne saurait reconnaître dans aucune langue. Elle est fertile en idiotismes, simple, sans apprêt, harmonieuse et presque aussi douce que l'italien (n'oublions pas que c'est l'auteur qui parle). Sa grande aptitude aux flexions, la variété de ses expressions, laisse bien loin en arrière la langue polonaise qui n'a que l'avantage d'être plus achevée. Comme exemple de sa richesse, M. Bose nous cite les mots radicaux qui se peuvent combiner avec douze à quinze prépositions; ce qui forme des composés dont la signification reçoit des nuances fort délicates. On peut aussi placer de ces prépositions jusqu'à deux et trois devant le verbe, et même doubler cette composition dans certains cas. De la plupart de ces verbes on peut tirer deux substantifs outre l'adjectif et l'adverbe, de sorte qu'il se rencontre des formes dérivées qui ne compren-

nent pas moins de quarante mots tirés d'une seule racine. La difficulté d'exprimer, même approximativement, tous les degrés de signification qui séparent ces mots est naturellement excessive, quand ce n'est pas chose impossible. Enfin, et c'est pour achever, la langue wende est tout particulièrement propre aux chants et à la poésie, et l'auteur en cite comme exemple la traduction d'une partie de la Messiade, de Klopstock, traduite dans la mesure de l'original par le curé Mœhn de Neschwitz. Du reste il existe un mémoire de G. Korner (Leipzig, 1766. in-8°), consacré à la langue wende et à son utilité dans les sciences, auquel M. Bose renvoie le lecteur. Qu'il nous suffise de dire que la langue wende a deux dialectes, celui la Haute-Lusace, qui est la langue écrite et savante, et celui de la Basse-Lusace, qui lui est de beaucoup inférieur. L'affinité de cet idiome slave est grande avec le polonais, l'alphabet en est une preuve; il a comme ce dernier le *cz*, *dz*, et *l* barré, et *z*; le *q* lui manque, mais il a le *kh*, qui est autre que le *ch*. Après quelques détails sur les formes grammaticales et le tableau des paradigmes, vient le dictionnaire classé selon les radicaux, c'est-à-dire par familles de mots : le simple, les dérivés et les composés; outre l'avantage de l'aperçu général de tous les mots partant d'une même racine, cet ordre offre encore le moyen d'étudier les procédés de composition et de dérivation.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Leseauge. Gründliche Lehre, u. s, w. OEil pour lire. Théorie fondamentale et application de l'accentuation hébraïque. Accomp. de 900 exempl. par H. Stern. — Francfort-sur-Mein, J. D. Sauerlænder, éditeurs. 1840. In-8° de XII-147 p.

Au nombre des principaux changemens qu'Esra, au retour de la captivité de Babylone, opéra parmi les Juifs, on compte la réunion, la disposition et la division des livres hébreux dans l'ordre qui subsite encore aujourd'hui; l'introduction de

l'écriture chaldéenne à la place de l'ancienne écriture araméenne, moins commode dans son emploi ; enfin l'usage des signes d'accentuation. Ce n'est pas à dire pour cela qu'Esra ait été l'inventeur de cet élément essentiel de la langue hébraïque et qu'il date seulement de lui : l'accent est absolument indispensable à l'intelligence des mots ; il en est question dans les plus anciens écrits, et il n'est pas probable que la langue hébraïque ait jamais existé dépourvue d'accentuation. L'auteur la regarde comme un objet important, et pense que, loin d'arrêter les philologues qui s'occupent du texte des Écritures, ils ne peuvent que gagner à s'en pénétrer. Sa méthode est, comme le titre l'indique, divisée en deux parties. La première, toute théorique, traite des accens en général et de leurs propriétés, de leurs signes distinctifs, des accens jumeaux, et enfin des associations d'accens. La seconde partie, consacrée à la pratique, après avoir exposé les règles générales de l'accentuation, donne un chapitre à l'accentuation des propositions simples et un à celle des propositions composées. La méthode vient à la suite : l'auteur décompose la phrase, développe les règles particulières de l'accentuation et explique la marche à suivre pour la gradation, la récapitulation et l'action réciproque des accens. Des quatre classes d'accens hébreux, empereurs, rois, ducs et comtes, la dernière a quelques propriétés sur lesquelles l'auteur a jugé utile de revenir. Le *Gerschajim* et le *Legarmi* ont des rapports d'analogie sur lesquels il fallait aussi quelques détails. De là l'auteur passe à l'accentuation double : doit-on y avoir égard, et le sens doit-il servir de guide à cet égard ? telle est la question à laquelle il répond. Enfin M. Stern termine par l'examen des accens considérés comme signes de la déclamation. A la suite de cette seconde partie se trouvent posées douze questions sur l'accentuation des dix commandemens, dont la réponse est réservée aux savans hébraïstes. Pour faciliter l'usage de cette méthode, on y trouve annexée une table alphabétique des lois présidant à la position des accens ; il est bien entendu que les noms de ceux-ci figurent en tête d'articles.

Verzeichniss der Chinesischen, u. s. w. Catalogue des livres et manuscrits chinois et mantchou-tongous de la Bibliothèque Royale de Berlin. Continuation du catalogue publié en 1822 par Klaproth, par le Dr W. Schott. — Berlin, 1840. Imprimerie de l'Académie. In-8° de IV-120 p.

Cet ouvrage est un catalogue analytique et raisonné des œuvres de littérature chinoise, acquises par la bibliothèque de Berlin depuis la publication du catalogue de Klaproth. L'auteur a le projet de lui donner une plus grande extension en y comprenant un jour les plus anciennes acquisitions de littérature asiatique orientale, déjà décrites par Klaproth, pour les soumettre à une nouvelle appréciation et en donner une caractéristique plus exacte. Dans ce catalogue, les érudits trouveront des détails consciencieux sur des morceaux importans ou curieux de cette incommensurable littérature chinoise dont jusqu'ici le titre même était à peine connu; c'est du moins ce dont se flatte M. Schott. Quant au plan de cet ouvrage, il est divisé par matières, et les manuscrits intéressans sont accompagnés d'extraits destinés à en donner une idée plus exacte encore, ou bien à fixer l'attention sur des notions que l'auteur a jugées dignes d'être publiées. A la suite se trouvent les ouvrages originaux et les traductions des missionnaires, et les cartes et plans également dûs à leurs travaux.

VOYAGES.

Souvenirs de voyages et traditions populaires, par X. Marmier (France, Allemagne, Suède, Finlande). — Paris, 1841. Chez Paul Masgana, lib. impr. de Béthune et Plon. In-12 de VII-360 p.

Le livre de M. Marmier renferme des récits de voyage écrits à plusieurs années de distance l'un de l'autre (1833-1840), et dans des lieux d'une nature bien différente. Aussi ce volume

offre une physionomie aussi variée que les objets et les mœurs qu'il représente. Des Pyrénées à la mer Baltique, le voyageur a parcouru bien des pays ; et, au charme de sa relation, on voit que pour intéresser il n'est pas nécessaire d'aller affronter les glaces du pôle où l'on ne trouve au reste pour habitans que des ours et des rennes dont les mœurs et les habitudes sont à coup sûr beaucoup moins dignes d'étude que celles des populations européennes. Mais tel est le charme de l'inconnu que pour lui on brave résolument tous les plus grands périls. Cependant il y a peut-être plus de découvertes utiles et sérieuses à faire dans les contrées peu connues que dans ces terres ignorées, qui ne présentent ni peuple ni végétation, et auxquelles il faut tout apporter jusqu'à leur nom. Les voyageurs n'en jugent point de la sorte : ils aiment mieux parcourir les mers lointaines que les contrées voisines, et l'Europe que leur propre pays.

M. Marmier a pensé autrement. Lui aussi a parcouru des contrées éloignées; il a fait partie d'expéditions aventureuses, et pendant que ses compagnons demandaient aux États du Nord des observations et des progrès pour les sciences, lui interrogeait l'histoire, la littérature et les mœurs du peuple qu'il nous a si bien fait connaître dans ses lettres sur l'Islande et ses lettres sur le Nord. Là est l'histoire intellectuelle des nations qu'il a parcourues ; ses *Souvenirs de Voyages* en sont la préparation et le complément. « Ce livre, dit-il, par son mélange de faits et d'images, est la fidèle expression des fantaisies et des études diverses d'une vie un peu errante. Pendant plusieurs années j'ai été çà et là, tantôt attiré par un beau site, tantôt entraîné par la rêverie le long d'une fraîche vallée, ou séduit par le côté aventureux d'une expédition lointaine. La tradition populaire avec ses formes naïves, son sentiment si mélancolique et parfois si profond, avait surtout pour moi un charme irrésistible. J'ai été la chercher bien loin; j'ai essayé de caractériser celle des différentes contrées que je visitais, et quand les récits du peuple me manquaient, j'avais recours aux livres. Si je voulais faire parade d'érudition, je pourrais présenter ici un respectable catalogue d'ouvrages espagnols, allemands, suédois

et finlandais qu'il m'a fallu composer pour écrire quelques chapitres de cet humble volume. Mais pourquoi mettre l'érudition comme frontispice en tête d'un livre où l'étude ne se joint que comme un accessoire à l'émotion ?» Nous n'aurions pas caractérisé autrement l'ouvrage de M. Marmier. Nous ne lui reprocherons pas le peu d'ordre qui règne dans la disposition des matières : le livre se ressent du caprice du voyageur; il a écrit comme il a vu, tantôt au midi, tantôt au nord, sans plan, sans projet, sans itinéraire tracé d'avance; mais qu'importe, s'il a bien vu, s'il a été ému, et s'il nous traduit avec vérité et délicatesse ses impressions et ses émotions?

L'ouvrage s'ouvre par des appréciations pleines de poésie sut les églises en général, sur la chapelle de village, l'église des grandes villes, l'oratoire. Après on parcourt la route qui conduit de Lyon à Hyères, route célèbre par tant de souvenirs et de monumens qui se dressent sur ses deux bords, Fourvières, Louise Labbé, le Rhône, le baron des Adrets, Avignon, le palais des Papes, Aix, le roi Réné, Marseille et ses deux populations, Toulon, son port et ses bagnes, et enfin Hyères, « cet immense jardin où les maisons ont peine à se faire jour à travers les masses d'arbres qui les recouvrent. » De là nous sommes transportés en Franche-Comté et l'auteur nous déroule en même temps l'aspect de ses montagnes, ses souvenirs historiques et ses traditions féeriques, la Vouivre, l'Esprit servant, l'Apparition séculaire, la Dame verte, etc. Des campagnes de la Franche-Comté, nous allons dans les vallées et sur les sommets des Pyrénées, cette immense barrière de granit et de verdure. Ce sont là d'autres aspects, d'autres mœurs, d'autres traditions pour lesquelles le voyageur a trouvé sur sa palette de non moins fidèles couleurs. M. Marmier, avant de quitter le midi, retrace quelques anciens souvenirs de la chevaleresque Espagne; mais bientôt il reprend sa course non interrompue vers le nord. Il décrit en passant la cathédrale de Strasbourg, cette merveille de pierre; les bains de Bade, cette cohue de bon goût. Puis nous nous trouvons en pleine Allemagne, et l'on s'en aperçoit du reste, aux exigences de la police

et aux tribulations du voyageur, qu'un passeport revêtu de cent cachets ne peut garantir des griffes de la gendarmerie, puisqu'il lui manquait une cent et unième signature. M. Marmier a surtout étudié les traditions populaires de l'Allemagne; aussi leur donne-t-il une extension bien suffisante pour nous les faire connaître et apprécier. Rien de gracieux, de naïf et de senti comme ces croyances populaires où la philosophie pédante n'avait voulu voir que des superstitions ridicules et qui se révèlent là comme la plus fidèle expression de l'histoire et des mœurs de l'ancienne Germanie. Chaque château, chaque grotte, chaque rivière possède sa légende et son souvenir : les traits d'héroïsme, les grands crimes et les personnages fameux qui ont signalé le passé se retrouvent au fond de toutes ces histoires merveilleuses, accompagnés de circonstances surnaturelles et faisant une large part aux fées, aux esprits, au diable surtout, ce grand acteur de la fable populaire. Il faut dire aussi que l'intérêt de ces sortes d'histoire dépend beaucoup du mérite du conteur, et ici le légendaire peut revendiquer avec justice une bonne part du succès. Nous voudrions pouvoir citer quelques-unes de ces traditions où la grâce du récit le dispute à celle du sujet; nous voudrions surtout analyser la chronique si dramatique et si touchante d'Éric XIV, ce roi de Suède détrôné et assassiné par son frère, mais objet de l'amour le plus pur et le plus dévoué de la part de la fille du peuple qu'il avait fait reine, et qui seule, quand tous l'abandonnaient, lui fut héroïquement fidèle. Mais les bornes de cette analyse nous forcent à renvoyer au livre lui-même le lecteur qui sera bien aise d'apporter à cette lecture toute la fraîcheur de ses impressions. Nous ne finirons point sans faire une réflexion qui nous a frappés, c'est que, tout concis qu'il est, le volume de M. Marmier nous fait mieux connaître les pays qu'il a parcourus que tant d'autres volumineuses relations de voyage où l'on trouve beaucoup d'ennui si l'on y trouve peu de profit. D'où vient cela? ne serait-ce pas que l'auteur nous parle beaucoup des autres et peu de lui; qu'il est riche en observations et sobre d'aventures personnelles?

HISTOIRE.

Die Phœnicier. Les Phéniciens par le Dr F. C. Movers, prof. à l'université de Breslau. Tome I. Recherches sur la religion des Phéniciens et sur ses rapports avec les cultes apparentés des Israélites païens, des Carthaginois, des Syriens, des Babyloniens et des Égyptiens. — Bonn, chez E. Weber. 1841. In-8° de XXVII-719 p.

La civilisation de tout le littoral de la Méditerrannée, de la Palestine et de la Syrie, précéda, comme on le sait, toutes les civilisations européennes; elle se rattache à celle de l'Égypte, et peut-être à celle de l'Inde. Si l'on pouvait donc soulever le voile d'antiquité qui la dérobe à la science, sans nul doute on obtiendrait des résultats importans pour l'histoire primitive du monde, et cette étude, conduite parallèlement avec celle des antiquités égyptiennes, servirait à rétablir les liens qui ont dû nécessairement à un époque très-reculée, sinon unir, du moins rattacher toute la race sémitique. Les recherches philologiques de M. Gesenius sont les seules qui de nos jours aient été consacrées à cet objet. M. Movers se propose de traiter à fond une question qui n'est encore à peine que posée. De son travail, qui embrassera tout ce qui concerne les Phéniciens, nous n'avons pas encore la seconde partie, qui doit être une revue critique de tout ce que le temps a pu sauver sur l'histoire de ces peuples; mais la base et même le domaine entier de son ouvrage est établi dans ce premier volume. En effet, le culte des dieux était à cette époque toute l'expression de la vie d'un peuple; lois, usages, mœurs, traditions, tout en dérivait, et dans cette vue, l'auteur a pensé que bien asseoir les variations et l'essence de la religion, c'était fixer le terrain historique. Avant lui, Selbers, il y a deux siècles, dans son traité *De Diis Syris Syntagmata II. Londin.* 1617, traité, dit M. Movers, qui n'a point été surpassé, et

Münter, dans ses recherches sur la religion des Carthaginois et des Babyloniens, ont rassemblé beaucoup de matériaux, et comme compilations, leurs ouvrages sont estimables, mais ils ne sont ni complets ni tout-à-fait exacts, et il faut toujours remonter aux sources. Quant aux écrivains exégétiques, on ne pouvait en attendre ni en exiger beaucoup pour un objet tout-à-fait secondaire et en dehors du cercle qui leur était tracé, et Creuzer même et Goerres, les premiers qui éveillèrent l'attention de notre siècle sur la mythologie orientale, ne pouvaient se livrer à la critique des détails; cela n'entrait ni dans le plan ni dans l'esprit de leurs œuvres. M. Movers a dû, en conséquence, se frayer une voie toute nouvelle, revoir tous les travaux antérieurs, comparer avec les sources, ajouter tout ce qui manquait, et ordonner le tout suivant un plan systématique.

L'auteur, en adoptant pour les peuplades habitant le littoral de la Palestine et de la Syrie, le nom de Phéniciens, nom qui nous vient des Grecs et qu'on a appliqué de bien des manières, considère trois familles : les Phéniciens de Sidon, les Phéniciens de Syrie et les Phéniciens Philistins. Dans les limites des premiers, le peuple le plus commerçant de l'ancien monde, se trouvaient Sidon et Tyr; ce furent eux qui donnèrent l'exemple de quitter la vie de nomades pour celle de pêcheurs, et le nom de leur vie nouvelle demeura à Sidon, la Ville des Pêcheurs, et leur cité la plus ancienne. Ils furent gouvernés par des rois dont le pouvoir s'étendait aux alentours jusqu'à Tyr, et vers le temps de Salmanassar seulement, cette dernière devint indépendante et se donna des rois. Tant que subsista l'union, l'Astarté des Sidoniens fut la déesse protectrice du royaume, et son culte fut transporté aux colonies et à Carthage. Au nord, le long de la côte et sur le Liban, habitaient les Syrophéniciens; sous ce nom sont comprises les peuplades formées du mélange des anciens Cananéens et des anciens Syriens ou Araméens, qui s'y étaient fixés primitivement, avec les colons phéniciens. La Bible y place les Giblites, peuple non cananéen, attaché au culte de Baaltis. Leur

siège principal était Gébal, la Byblos des Grecs, et ils occupaient probablement aussi Beryte (Beroe). Plus au nord étaient, ou des colonies sidoniennes : Arvad, Botrys, Tripolis; ou des contrées tributaires de ce peuple puissant. Au midi, les voisins des Sidoniens étaient les Philistins ou Chrètes, peuple guerrier et indépendant, redoutable aux Hébreux du temps des Juges et aux Sidoniens eux-mêmes. Leur culte différait du culte de ceux-ci en ce qu'ils adoraient le grand Dagon sous la figure d'un poisson; Gad, Ekron, Ascalon, Asdod et Gaza étaient leurs cinq places principales.

La race sémitique, à laquelle appartiennent tous ces peuples, avait son berceau sur les bords de la mer Rouge. Elle forma long-temps un empire compacte avant de s'étendre dans les contrées placées entre le Tigre et le centre de l'Asie Mineure, entre la mer Erythrée et les rivages de la Méditerranée, où ils commencèrent peu à peu à s'asseoir et à former des établissemens stables. Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit trouvé dès le principe, entre eux, un lien de religion analogue à ce lien du langage incontestable pour qui se livre à l'examen des différences existant entre les diverses langues sémitiques. Leur civilisation précoce leur donna tout autour d'eux un grand pouvoir et principalement sur leurs voisins les Hébreux, chez qui leur culte, après des fortunes diverses, finit par s'introduire et surmonter la rigueur des lois de Moïse. Mais si l'on accorde à l'Orient quelque influence sur le développement social des peuples occidentaux, ce doit être aux Phéniciens qu'en revient la plus grande part. Toutes les côtes de l'Asie Mineure, de l'Égypte, de la Libye et de la Grèce; toutes les grandes îles de la Méditerranée, doivent aux anciennes émigrations phéniciennes d'abord, et ensuite au commerce maritime de Tyr et de Sidon, les premiers élémens de l'organisation politique. Chypre fut peuplée par des Cananéens, la Crète fut conquise par des Philistins ou Chrètes. Le nord de l'Afrique était peuplé par la race sémitique, bien avant même les voyages d'exploration des marchands phéniciens. On le voit donc, les migrations des Phéniciens prirent

trois grandes directions principales. La première, qui étendit leurs établissemens et leur culte à l'Occident, eut lieu le long des côtes méridionales et occidentales de l'Asie Mineure et vers les îles adjacentes. Chypre leur servit de refuge dans le temps des conquêtes des rois babyloniens et assyriens, et les révolutions qui agitèrent cette île suivirent long-temps la fortune de la mère-patrie. Les traces de leur culte fondues avec les rites des Grecs y demeurèrent dans le culte de Vénus. En Cilicie, ils se mêlèrent aux colons arcadiens, argiens et assyriens; leur influence y fut d'abord dominante, leur langue devint la langue du pays, et le Baal de Tarse prouve aussi que leur culte y régnait. Ces mélanges de peuples prouvent aussi le soin que les Grecs avaient de fondre leurs croyances avec celles des peuples où ils formaient des colonies, et explique le phénomène si fréquent de divinités phéniciennes hellénisées dans les parages où ces deux peuples se succédèrent. Dans la Lycie, la Lydie et surtout la Carie, se retrouvent des traces du culte et des usages sémitiques, et l'auteur avance même qu'on pourrait peut-être arriver à prouver la descendance des habitans de la dernière contrée. Chez des peuples aussi habitués que les Sidoniens à la navigation, la connaissance de ces rivages a dû être très-ancienne, et c'est avec sûreté qu'on peut suivre leurs progrès le long des côtes et les voir sans surprise pénétrer jusqu'en Bithynie et dans le Pont; et de l'autre part, chercher des richesses jusque dans la Thrace, la Macédoine, la Grèce et les îles grecques : le mythe de Phinée, fils d'Agénor, mythe remarquable, indique dans les différens lieux où on le place, l'existence de mines où les Phéniciens venaient puiser les métaux précieux. Des mines de Palestine, exploitées encore au temps de Dioclétien, avaient conservé le nom générique de Phinon. Ainsi, la seconde direction des migrations phéniciennes se porta sur l'Europe. Plass a fait de l'influence des Phéniciens sur la civilisation de la Grèce l'objet d'un travail spécial (Vor-und Urgeschichte der Hellenen, t. I, p. 72-156); il n'a que le tort de faire remonter, ainsi que Heeren et Bœttiger, les colonies commerciales des Phéni-

ciens à une époque beaucoup trop reculée. M. Movers ne s'occupe donc que de la Crète et de Rhodes, toutes deux peuplées par la race cananéenne et principales stations phéniciennes; il se livre à une foule de rapprochemens tendant à démontrer la nature toute phénicienne du culte et des usages chez les insulaires. Dans l'examen de la troisième direction des migrations phéniciennes, l'auteur ne cherche guère qu'à recueillir tout ce qui peut témoigner de l'influence phénicienne ou plutôt cananéenne en Égypte. L'Égypte est seule l'objet de cette partie, et la discussion a pour but d'établir principalement que les Phéniciens dominèrent pendant quatre cents ans (2000-1600 avant J.-C.) sur cette contrée, que leur religion exerça une action temporaire fort puissante sur la religion égyptienne, et qu'il est très-probable que l'époque où ils furent chassés coïncide avec celle où leurs colonies se répandirent dans la Grèce, dans les îles grecques et sur les côtes de la Libye. L'auteur conclut en examinant jusqu'à quel point les relations commerciales des Phéniciens ont contribué à propager leurs idées religieuses et leur culte, tant par la nature des objets de leur commerce que par l'étendue et les procédés de ce commerce. De là il passe aux résultats de cette influence, et fait ressortir les analogies du culte phénicien avec le culte égyptien, avec le culte assyrien et de la Haute-Asie, et enfin, avec le culte babylonien. La prépondérance croissante de la Grèce, l'abaissement de la grandeur de Tyr, devaient faire réagir la religion grecque; de là le mélange des mythes chez les Phéniciens eux-mêmes, hellénisés déjà en partie au temps de la domination macédonienne. Ce mouvement, en sens inverse, ne devait point passer inaperçu; aussi est-ce par là que l'auteur termine ses considérations historiques générales. Le reste de l'ouvrage est tout entier consacré à l'examen de la religion, des divinités, des objets et des rites du culte phénicien. L'auteur commence par établir la nature de leurs livres religieux, selon lui physiologique, mais dans lesquels, cependant, l'astrologie jouait un grand rôle. Il les compare aux livres sacrés des Babyloniens et des Égyptiens,

et conclut que l'on ne saurait se tromper en se servant de l'agencement des livres sacrés de ces deux peuples pour se guider dans le rétablissement de ceux des Phéniciens et de leur contenu. Dans ces livres se trouvaient toutes les prescriptions propres à organiser et à régir la société civile, politique et religieuse; tout y était fixé avec la plus grande précision. Les livres de l'Oannes babylonien et les commentaires explicatifs, nécessités par sa forme mythique, prescrivaient comment on devait procéder dans la construction des maisons, des temples et des villes; ils contenaient la législation, les principes de toutes les sciences, des arts, de l'agriculture, et en général de tout ce qui regarde l'ordinaire de la vie. Clément d'Alexandrie parle des livres du Thot égyptien : le premier contenait les cantiques à la louange des dieux; le second, des leçons pour la vie des Rois (celui-ci est également cité par Diodore); trois étaient consacrés aux doctrines de l'astrologie; les dix suivans embrassaient la hiéroglyphique, la cosmogonie, la géographie, la marche du soleil, de la lune et des cinq planètes, la chorographie de l'Égypte, la description du Nil, la rhythmique, l'inventaire du mobilier sacré et des autres objets relatifs au culte; dix autres s'occupaient spécialement de la théologie proprement dite, et dix livres de médecine formaient la dernière partie attribuée au second roi d'Égypte Athotis. Quant à l'ancienneté de tous ces livres, on peut bien rapporter les livres égyptiens au temps de l'organisation première de sa théocratie; mais l'âge des livres babyloniens, environné de mythes, se laisse moins préciser, et il en est de même pour ceux des Phéniciens, à moins qu'on ne les fasse dériver de ceux du Taaut ou Thot égyptien, ce qui placerait leur composition à l'époque de l'introduction du rit égyptien dans la religion phénicienne. A l'égard de ces livres, il restait un point important à discuter: Philon en a produit, dit l'auteur, des fragmens; sont-ils réels ou controuvés? M. Movers est d'avis, et il consacre un chapitre à le démontrer, que le but de Philon, dans la composition de son prétendu Sanchoniaton, a été de prouver que l'ancienne doctrine divine des Phéniciens n'était

que l'évémérisme, forme plus moderne. Philon se refuse à reconnaître tout sens allégorique dans les écrits de Taaut, et ne veut voir dans ces allégories et ces mythes que des faits historiques. Contre Philon, l'auteur avait beau jeu, ne serait-ce que dans les endroits où l'écrivain sémitique, oubliant qu'il transcrit un ouvrage ancien prétendu découvert, se livre à des actualités flagrantes.

Avant d'arriver à considérer chacune des divinités phéniciennes en particulier, M. Movers nous donne un aperçu général de la religion des Phéniciens. Elle est, selon lui, comme toutes les religions sémitiques, une divinisation de la nature, de ses agens et de ses lois; cependant il ne faut pas penser que de prime abord ces religions aient été ainsi. Le dieu du monothéisme hébreu était et fut toujours le dieu suprême de toute la race sémitique; ce n'est qu'insensiblement que le culte de la nature parvint à obscurcir l'idée plus pure de Dieu, principe de l'ancienne religion; et encore dans la religion phénicienne ne réussit-il jamais à la faire disparaître entièrement. L'auteur passe, après ces aperçus généraux, à l'examen détaillé du culte de chaque divinité, depuis le dieu suprême Baal jusqu'aux plus humbles divinités des bois et des fontaines. Il en rapporte les nombreuses particularités, les différens mythes phéniciens et syriens, et tous les mythes analogues qui s'y rattachent de près ou de loin dans les pays où pénétra l'influence phénicienne, de manière à donner une idée bien nette de chacune de ces divinités. L'étendue et la multiplicité de ces recherches nous défend de nous y engager; nous nous bornerons à en constater l'importance et à les signaler comme une base nécessaire à tous les travaux concernant les religions de l'ancien monde. L'ouvrage se termine par des détails sur les sanctuaires syriens et phéniciens; sur le personnel des ministres du culte, et de ce peuple entier de serviteurs supérieurs et inférieurs qui se groupaient autour du sanctuaire. Quelques détails sur les cérémonies et sur les instrumens du culte y trouvent aussi place; mais la plus grande partie de ces détails est répandue dans le cours de l'ouvrage,

où ils y viennent naturellement avec les cultes particuliers que décrit M. Movers.

Histoire de France divisée par époques, depuis les origines gauloises jusqu'aux temps présens, par M. Laurentie. — Paris, chez Lagny frères. Impr. de Vrayet de Surcy. 2 vol. in-8° de XII-516 et 500 p.

Si nous ne possédons pas encore cette Histoire de France modèle que chaque lecteur appelle de ses vœux, et que chaque écrivain poursuit de ses efforts, ce n'est pas faute de tentatives et de prétentions. Chaque jour, on voit quelque historien nouveau qui, après avoir grandement déprécié tous les travaux de ses prédécesseurs, donne discrètement à entendre que le vide si souvent signalé lui paraît bien près d'être comblé. Nous n'avons pas d'Histoire de France, dit-on. Entendons-nous. Veut-on parler des hommes du monde ou des savans ? Quant aux premiers, il est vrai peut-être manquent-ils d'un livre agréable, spirituel, élégant, qui ne prenne pas trop de temps et se fasse lire sans trop de peine, d'un ouvrage peu volumineux, peu sérieux, tel enfin que l'Histoire de France ne permet pas de le faire; car cette matière est si haute et si profonde, c'est un sujet si vaste et si compliqué, que celui qui commence à le traiter avec de petites idées, un plan mesquin en harmonie avec les besoins du jour, voit presque toujours, malgré lui, son plan s'agrandir, sa pensée s'élever, et il se trouve avant peu amené à choisir entre un abrégé sec et aride et les vastes proportions d'un travail d'ensemble. Voilà pourquoi il n'existe pour les gens du monde que si peu d'histoires dignes de ce nom. Mais pour le savant, pour l'érudit, pour l'homme qui consacre sa vie à la connaissance de l'histoire nationale, il n'en est point ainsi. Pour celui-là l'Histoire de France existe avec un cortége de monumens, de collections, de documens de toute sorte, bien fait pour satisfaire les plus difficiles exigences de son esprit. Toutes ces riches collections dont nous n'indiquons pas même le nom sont assez connues

de tous ceux qui professent le culte du passé : ils savent quelles mines fécondes les travaux de nos devanciers ont ouvertes à notre curiosité. A coup sûr il n'est pas de nation qui possède sur son histoire autant de richesses que la France ; mais il n'en est pas aussi qui se plaigne autant de la pénurie de ses historiens ; tant il est vrai que chez nous ce que nous connaissons le moins c'est ce que nous avons, et ce que nous aimons le moins c'est ce qui nous appartient.

Cependant de bons travaux ont été tentés par des écrivains jaloux de se tenir dans une position intermédiaire entre la sécheresse du résumé et la prolixité de l'érudition. L'ouvrage de M. Laurentie est de ce nombre ; et nous ne ferons que consacrer un succès déjà bien légitimement acquis en avançant que peu d'histoires modernes offrent plus d'intérêt, plus de vérité et d'impartialité. Il n'a pas voulu regarder le passé à travers le voile de l'esprit de parti. Il a étudié les temps en eux-mêmes, dans leur condition, leur esprit et leurs mœurs ; et ce n'est pas un mince mérite dans un temps où l'on a fait plier l'histoire aux exigences du journal et où la mauvaise foi du *premier Paris* ne respecte pas même les gloires du passé. Nous l'avons dit, M. Laurentie conçoit l'histoire de la manière la plus saine et la plus vraie. On peut en juger par les principes qu'il a émis dans la trop courte introduction qui précède son ouvrage. Il n'a pas voulu, dit-il, formuler de théorie historique au frontispice de son livre, parce que sa théorie ressort toute entière de son récit. Nous y avons regret, car le lecteur a toujours à gagner à savoir le système, les motifs et la méthode d'un historien consciencieux. M. Laurentie a surtout voulu restituer à l'histoire son caractère, persuadé avec raison que le passé ne saurait être instructif s'il n'a point sa naïveté. Voilà pourquoi il a interrogé les vieilles mœurs, les vieilles idées, les vieilles lois, la vieille foi, le vieux langage, c'est-à-dire tout ce qui exprime la vie morale et politique d'un peuple avec ses besoins, ses penchans et ses préjugés. Et, en effet, l'histoire a perdu toute vérité entre les mains d'une philosophie frivole, qui, s'isolant des mœurs, des pensées, des habitudes de

chaque époque, ne présente plus qu'une théorie sans réalité, un système philosophique sans application et sans vraisemblance. La pensée de M. Laurentie est éminemment chrétienne et nationale, monarchique et populaire, et prétend montrer que le christianisme a constitué la France et la royauté, et que le principe chrétien et monarchique a seul fait la puissance et la liberté du pays. On a si souvent dit le contraire que la vérité paraît ici chose nouvelle; mais il ne faut s'étonner que d'une chose, c'est de l'étonnement que pourrait faire naître l'énonciation d'une proposition si pratique et si réelle.

Ainsi que l'annonce l'auteur, il n'a point fait un ouvrage exclusif d'érudition, ou de chronologie, ou de philosophie, ou de législation, ou de politique. Il a cherché à tout embrasser, les vues morales et les vues pratiques, les recherches de la science et les impressions de la poésie. Quant à son récit, il est vif et rapide. Il omet à dessein beaucoup d'accessoires et de détails : il ne s'est point arrêté aux siéges et aux batailles, à moins que leur nom ne marquât un de ces événemens qui font époque dans la vie d'un peuple. Quoique possédant toutes ses sources, M. Laurentie n'a point voulu faire parade de science, et il ne cite ses autorités que pour les faits auxquels il donne une physionomie ou une appréciation nouvelle. Enfin, il a cru devoir conserver aux noms leur orthographe accoutumée, car il veut être fidèle aux habitudes que s'est faites le patriotisme en France. L'ouvrage de M. Laurentie aura six volumes divisés en trois époques distinctes. La première, qui comprend les temps écoulés depuis les origines gauloises jusqu'à saint Louis, est celle dont il est ici question. La seconde conduit l'histoire jusqu'à Henri IV, et la dernière jusqu'au temps présent. Nous voudrions qu'il nous fût donné d'examiner plus en détail les parties saillantes des deux premiers volumes de cette nouvelle Histoire de France : les endroits dignes d'être signalés y sont nombreux; l'auteur a surtout de bien remarquables idées sur l'invasion des Francs et la fusion des vainqueurs et des Gaulois, et c'est là surtout que la doctrine historique du catholicisme qui le guide fait luire la clarté et la vérité. Mais nous renvoyons

à l'ouvrage même de M. Laurentie tous ceux qui veulent connaître au vrai notre histoire, et qui, repoussés en même temps par la sécheresse des résumés et l'immensité de l'érudition, désiraient un ouvrage curieux, intéressant et substantiel.

Essai sur l'art d'éclairer et de fixer l'histoire des époques primitives de la société, par Alfred Vigneron. — Angoulême, 1840. Impr. de Lefraise. In-8° de 158 p. Prix : 2 fr.

L'histoire primitive de la société peut-elle être rétablie sur des bases certaines? d'où viennent les ténèbres qui enveloppent le commencement des âges? Telles sont les questions que s'est posées l'auteur au début de son travail. Elles sont difficiles et vastes : nous ne jugerons pas le système qu'il a produit pour les résoudre, nous contentant de l'exposer. Suivant lui, la cause de ces ténèbres vient de ce que l'histoire a été étudiée et écrite en faisant abstraction de la lutte des deux principes qui se sont partagé l'antiquité : le panthéisme et le spiritualisme. La réhabilitation de l'histoire sera donc effectuée par la connaissance approfondie de ces deux principes et par l'action du principe spiritualiste. L'auteur montre tour à tour l'influence de ces deux élémens sur l'histoire ancienne, influence qui se manifestait heureuse ou malheureuse selon qu'elle procédait de l'un ou de l'autre principe, leur lutte et leurs résultats. Le système exposé par l'auteur est purement abstrait dans ce volume ; dans la livraison suivante, il s'attachera à l'établir et à le prouver par les faits. Cependant, pour donner un spécimen de la manière dont il entend l'histoire, il a terminé cette première livraison par un extrait concernant les guerres des Perses et de la Grèce, et la conquête de l'Asie par Alexandre. Par cette application de sa théorie qui voit partout la lutte des deux principes qu'il a indiqués, on peut juger de la valeur et de la vérité de ses idées.

Recueil des dépêches, rapports, instructions et mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en

Écosse pendant le XVIe siècle, conservés aux archives du royaume, à la Bibliothèque du Roi et publiés pour la première fois sous la direction de M. Charles Purton Cooper.

— Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, de 1568 à 1575, publiée, pour la première fois, sur les manuscrits conservés aux Archives du Royaume. — Paris, 1838-1840. Chez Techener. — Londres, chez Dulau et comp. Impr. de Panckoucke et Béthune et Plon. 7 vol. in-8°.

Dans ce mouvement si fort favorisé qui pousse à l'exhumation des matériaux historiques, l'Angleterre n'a pas voulu rester en arrière de la France, et peut-être entend-elle donner à ses publications un caractère plus général, puisqu'on la voit demander à notre pays des collections entières dans une langue qui n'est pas la sienne : telle est la correspondance diplomatique que nous avons sous les yeux. C'est une publication de premier ordre qui honore en même temps le patriotisme de M. Purton Cooper qui l'a dirigée, et l'érudition de M. Teulet, qui l'a exécutée. Celui-ci a fait précéder les documens dont la mise en lumière lui a été confiée, d'une excellente notice biographique sur Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, à laquelle nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter quelques détails.

Ce personnage, né en 1523, était le septième fils de Hélie de Salignac, de cette illustre famille de Périgord qui remontait au xe siècle, et qui a donné à la France le célèbre archevêque de Cambrai. Ce dernier était l'arrière-petit-neveu, au sixième degré, de Bertrand de Salignac qui nous occupe. Déjà distingué au siége de Metz, en 1552, celui-ci accompagna le roi Henri II dans la guerre des Pays-Bas, où il lui fut d'un grand secours. Employé aux légations de Flandre et de Portugal, il avait développé des qualités diplomatiques qui fixèrent l'attention de Catherine de Médicis, laquelle lui accorda sa protection, moins encore pour ses talens qu'à cause du pro-

fond dévouement pour sa personne, qu'il professa avec fidélité pendant toute sa vie. On connaît la relation de ces deux expéditions de Metz et des Pays-Bas, publiées dans le temps par M. de Salignac, et qui ont été si souvent et si avantageusement citées depuis. Après la mort de Henri II, il fut envoyé en Angleterre pour confirmer les traités existans. Tour à tour député de la noblesse de Périgord aux états généraux d'Orléans, sous François II, et de celle de Guyenne aux états de Saint-Germain sous Charles IX, il fut depuis plusieurs fois employé par la reine mère dans les négociations pour les guerres de religion, soit auprès des chefs intérieurs, soit auprès du roi d'Espagne, de la princesse de Parme et du duc d'Albe. Ces divers services le firent choisir pour gentilhomme de la chambre du roi, chargé d'introduire les ambassadeurs. Sa conduite aux batailles de Dreux et de Saint-Denis lui valut, en 1567, sa nomination dans l'ordre de Saint-Michel. L'année suivante, Catherine de Médicis lui confia le poste d'ambassadeur en Angleterre, où il demeura sept ans. Il en revint après la mort du roi Charles, avec la dignité de conseiller du conseil privé du roi, et sa promotion au nombre des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit fut une marque de la satisfaction royale pour la manière dont il s'était acquitté de cette dernière et importante mission. La suite de sa carrière est constamment signalée par une valeur et une fidélité que rien ne put affaiblir. En 1580, il sut préserver la ville de Sarlat assiégée par les huguenots, ce qui lui valut de la part du roi une lettre pleine d'éloges et de confiance où l'on trouve ces mots : « Je suis très certain que en quelque endroict et estat que vous vous trouviez je y ay un très fidelle et soingneux ministre et serviteur, qui veille et pourvoit à ce qui est nécessaire pour le bien et advantage de mon service. » L'année suivante, on le retrouve en Angleterre, où il avait accompagné les princes du sang qui allaient conclure le mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth. En 1582, il se rend en Écosse pour obtenir la délivrance du roi Jacques, détenu par les conjurés de Ruthven. Quelques années après, Bertrand de Salignac eut encore à défendre pour la seconde

fois la ville de Sarlat qu'assiégeait le vicomte de Turenne; deux de ses neveux l'aidèrent bravement dans cette défense, et, malgré l'énergie des assiégeans, ils purent conserver cette ville au roi, qui en témoigna la plus vive gratitude, appelant cette action « un très notable et agréable service, en quoi il a acquis une très grande gloire et de sa part un gré éternel et perdurable. » Bertrand de Salignac défendit aussi avec vigueur la ville et le château de Domme; mais il fut obligé de céder au nombre, et d'abandonner cette place. Le reste de sa vie n'est pas connu. Lors de la mort d'Henri III, auquel il avait été fidèle, il se rallia à Henri IV, plutôt que de servir la ligue. Ce prince s'entendait trop bien à connaître et à employer les hommes pour ne pas avoir recours aux services de M. de Fénelon. Après la paix de Vervins avec Philippe II, en 1598, il fut nommé ambassadeur de France en Espagne, et malgré son grand âge il ne put refuser un honneur que le roi lui offrait en ces termes : « Voullant faire eslection d'ung personnage propre et capable pour me servir d'ambassadeur auprès du roi d'Espagne, après avoir jeté les yeux sur plusieurs, je n'en ay point trouvé de plus digne d'ouvrir le pas de ceste légation que vous, parce que toutes les bonnes qualités nécessaires pour ce faire comme il appartient se rencontrent et concourent en vous quasi à l'envy l'une de l'autre et selon mon désir, de sorte que si elles estoient accompagnées de pareille force et santé, j'aurois trouvé mon compte en vous pour remplir dignement et à mon gré ceste place qui est de présent des plus importantes à mon estat. » Mais en se rendant en Espagne, M. de Fénelon tomba malade à Bordeaux et y mourut le 13 août 1599. Il était âgé de 76 ans. Par son testament, daté de 1594, il avait choisi pour son héritier François de Salignac, son petit-neveu, et trisaïeul de l'archevêque de Cambrai.

Les documens publiés par M. Teulet se composent des dépêches de cet ambassadeur à Londres, pendant sa mission de 1568 à 1575. Ils comprennent 469 dépêches. L'éditeur a fourni tous les renseignemens désirables sur le manuscrit qui les renferme : en voici quelques-uns. Ce manuscrit conservé

aux archives du royaume (section historique, série K. Cartons des rois, n° 95 et 96), forme cinq volumes petit in-folio. Ils existent dans cet établissement depuis son origine, et paraissent provenir du bureau du triage des titres, avec d'autres papiers appartenant à la famille de Fénelon. Ces cinq volumes sont les registres originaux de l'ambassadeur écrits en entier par La Vergne, l'un de ses secrétaires. Outre ce précieux document, on trouve parmi les papiers de Bertrand de Salignac, réunis dans le même dépôt, un assez grand nombre de pièces diplomatiques, de lettres originales de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV; enfin une suite de copies du XVIIe siècles comprenant, non seulement la correspondance de l'ambassadeur, mais les lettres à lui adressées par sa cour. Ces copies, par le soin qui a présidé à leur confection, semblent avoir été destinées à l'impression, et M. Teulet croit pouvoir augurer, sans l'affirmer toutefois, que l'archevêque de Cambrai a été l'éditeur projeté de cette publication filiale. M. Teulet n'a demandé aucun secours à ces copies pour le texte même des dépêches dont le manuscrit de La Vergne lui fournissait la transcription originale. Mais il y a trouvé un bon nombre de pièces inédites, de lettres adressées de Paris à M. de La Mothe Fénelon. Il a réuni en un volume supplémentaire toutes celles qui sont antérieures au mois de décembre 1572; les lettres reçues depuis par l'ambassadeur ayant été publiées par le Laboureur dans ses additons aux mémoires de Castelnau. Quoiqu'il n'ait pas été donné lieu au projet de l'édition de la correspondance de Bertrand de Salignac, cependant ces documens n'étaient pas restés entièrement inconnus. Carte, l'historien de l'Angleterre, en a eu communication; il les cite souvent, mais il ne semble pas en avoir tiré un parti avantageux: ce fut M. le baron de Fénelon, ambassadeur à La Haye, au milieu du XVIIIe siècle, qui les lui communiqua. Cette correspondance est aussi citée par Gaillard, Mlle de Keralio, Robertson, Gilbert Stuard; mais ils la citent d'après Carte, et ne l'ont jamais connue textuellement. M. Teulet termine ses observations en indiquant le système d'impression

qu'il a suivi. Il a respecté avec scrupule et avec raison l'orthographe du manuscrit, car on connaît tous les inconvéniens de la méthode contraire : à plus forte raison n'a-t-il fait aucun changement de style. Une difficulté se présentait pour la transcription des noms étrangers écrits non avec leur forme propre, mais dans l'orthographe française suivant leur prononciation, ce qui les défigure entièrement. L'éditeur s'est encore ici attaché à respecter toutes leurs variations, et plutôt que de toucher au texte, il a mieux aimé renvoyer toute rectification aux notes et éclaircissemens contenus dans les tables alphabétiques qui terminent l'ouvrage.

Maintenant occupons-nous du mérite historique de la correspondance diplomatique de M. de Fénelon. Il existe dans le premier volume de cette collection une pièce bien curieuse et que l'éditeur a eu grande raison de placer à la tête de son travail. Elle en explique en effet toute la signification, la valeur et la portée. C'est un discours dressé en juillet 1575 par M. de Fénelon lui-même, « pour le dire au roi retournant d'être son ambassadeur en Angleterre. » L'ambassadeur y développe tous les points de ses instructions et toutes les phases de sa négociation, de telle sorte qu'analyser ses propres paroles, c'est fournir la substance de sa correspondance. C'est ce que nous allons faire, bien assurés qu'il nous serait impossible par nous-mêmes de pénétrer mieux l'esprit et le but de la mission de M. de Fénelon. L'ambassadeur commence par remercier le roi de « l'avoir retiré de cette tant longue et ennuyeuse absence de six ans deux mois qu'il a continuellement résidé en Angleterre, où il n'a acquis autre chose, sinon d'y être devenu vieux, maladif et pauvre, n'y ayant rencontré que pertes et dommages. » Trois affaires principales avaient rendu cette mission laborieuse. La première concernait la nouvelle religion réformée et la guerre civile en France ; en celle-là M. de Fénelon se plaint grandement des menées de plusieurs personnages qu'il nomme, tels que le cardinal de Châtillon, Cavaigne, Du Doict, St. Simon, Pardailhan, Chastellier-Pourtault, les agens du prince d'Orange, ceux des princes protestans d'Allémagne, le comte

de Montgommery, M. le Vidame, M. de Languillier, M. de Méru. Ceux-ci, aidés par les évêques anglicans et une partie des conseillers de la reine, lui donnaient tant d'affaires qu'il doit être excusé, dit-il, s'il n'a pu réussir à faire sur ce sujet tout ce que le roi désirait. La seconde affaire concernait la reine d'Écosse, Marie Stuart, et les troubles de ce royaume. Jamais, dit l'ambassadeur, on ne vit dans la chrétienté une cause plus pleine de soupçon et de jalousie, ni où il fut possible de trouver plus d'ennemis et de périls. « Car, ajoute-t-il, se trouvant la royne d'Angleterre contredicte en la propre qualité de sa personne d'estre bastarde et la qualité de son estat d'estre illégitime royne, et là dessus une grosse élévation dans son royaume par les catholiques et une pratique d'y introduire les Espagnols et une conjuration contre sa propre vie avec une crainte extrême d'estre assaillie du costé d'Escoce par les Français plus que de nulle autre part du monde, et le tout imputé à la royne d'Escoce, l'on ne cessoit à toutes les délibérations du conseil d'estat et par toutes celles du général parlement du royaume de presser la royne d'Angleterre de faire mourir comment que ce fût la royne d'Escoce sa cousine, et se saisir de son royaume et de la personne de son fils durant sa minorité pendant que la France estoit soy même bien empêchée, de sorte qu'il est de merveille et un miracle évident comme il a plu à Dieu m'ouvrir les moyens d'y remédier. » La troisième affaire que l'ambassadeur estime la plus grande, la plus importante et la plus difficile de toutes, a pour objet la politique de l'Espagne. Le roi d'Espagne, héritier de la maison de Bourgogne, entretenait en outre de ses ambassadeurs de nombreux agens en Angleterre, et répandant l'argent et les présens à pleines mains, cherchait à rompre l'alliance d'Élisabeth avec la France, et à la faire déclarer contre le roi afin de dégager les Pays-Bas pressés par les armées françaises. La cour d'Angleterre était pleine de partisans du roi catholique et de la maison de Bourgogne; ainsi c'est avec justice que M. de Fénelon se plaint de la peine qu'il a eue à maintenir l'alliance, car, dit-il, il n'a pas fallu être trop paresseux ni endormi.

Le succès de M. de La Mothe Fénelon dans cette triple négociation fut aussi grand qu'il pouvait l'être, et à coup sûr personne à sa place n'aurait pu amener de plus heureux résultats. Il sut constamment découvrir et déjouer les menées des Français réfugiés à Londres et qui cherchaient à entraîner la reine à des démonstrations en faveur de la religion réformée. Il parvint toujours à l'emporter sur l'ambassadeur d'Espagne, surtout au commencement du règne de Henri III, lors du renouvellement du traité d'alliance entre l'Angleterre et la France. Le duc d'Albe joignait ses efforts à ceux de l'envoyé du roi catholique; mais ce fut en vain, et cet ambassadeur, trouvant toute porte fermée grâce au soin de M. de Fénelon, se vit rappelé par son souverain. Après avoir développé ainsi le but et le résultat de sa mission, M. de Salignac dépeint au roi l'état des affaires au moment de son départ, juillet 1575. La France et l'Angleterre lui paraissent en bonne intelligence; non dans un accord aussi parfait qu'autrefois et notamment en 1572; car alors « le roi eût pu pleinement jouir de l'Angleterre aussi bien que de son propre duché de Bretagne »; mais enfin il y a paix, amitié et confédération; de telle sorte que le roi et la France peuvent attendre du bien et ne craindre aucun mal du côté de l'Angleterre. En effet, quant à la religion, la reine et ses conseillers se contenteront de n'être point inquiétés dans la leur, et s'estimeront contens et satisfaits de la moindre tolérance en France pour la réforme. Quant aux prétentions de l'Angleterre sur Calais, comme ce n'est pas sur la reine que cette ville a été conquise, son amour-propre l'engage peu à la reprendre. Elle est femme nourrie à la paix et au repos, n'a point d'enfant ni de successeur auquel elle porte affection, son désir est de jouir de son état sans guerre ni trouble, de même que ses conseillers tout puissans par la paix et ayant tout à craindre pour leur position de la guerre. Quant à la reine d'Écosse, l'ambassadeur estime qu'Élisabeth ne permettra pas qu'elle ait d'autre mal entre ses mains que d'être détenue; il trouve même que la reine d'Angleterre la fait assez bien traiter selon sa fortune, et il croit qu'au lieu de perdre à ce trai-

tement Marie Stuart y trouve une assurance de succession à la couronne d'Angleterre; car, après la mort de sa cousine, elle se trouvera toute portée dans ce royaume, où il lui serait bien difficile d'entrer autrement à cause de ses compétiteurs. Pour l'Écosse elle-même, M. de Fénelon observe que si la reine d'Angleterre n'y voit point introduire des Français et des étrangers, elle n'y tentera rien et ne cherchera nullement à empêcher l'alliance de la France et de ce pays. On la sollicite bien de se saisir de la personne du jeune fils de Marie Stuart, reconnu roi d'Écosse, de s'attribuer la protection de ce prince et de son royaume pendant sa minorité, et de le déclarer son successeur après elle; mais la reine voit là trop de préjudice et de dangers, et elle n'en fera rien. Tels sont en substance l'objet, les travaux et les résultats de la mission de M. de Salignac en Angleterre, de 1568 à 1575.

D'après ce qui précède, on voit de quelle utilité est la publication de M. Teulet pour la connaissance des relations de la France et de l'Angleterre pendant le XVIe siècle. Rien ne vaut, pour la pénétration intime des faits, la divulgation des correspondances diplomatiques qui sont, dans les événemens politiques, le derrière de la toile, l'intérieur du théâtre lui-même où l'histoire contemporaine se prépare, s'élabore, se développe et se construit. Souvent l'historien se donne beaucoup de peine pour pénétrer la raison, les motifs, la signification même d'un événement, et fort rarement il y parvient. Quelle source précieuse n'est-ce pas alors pour lui qu'une série de documens où l'on peut puiser à pleines mains et sans peine et avec certitude les raisons des choses que le génie seul de l'historien peut suppléer en leur absence! La correspondance de M. de Salignac de La Mothe Fénelon, par le jour qu'elle jette sur plusieurs questions, fournit les moyens d'écrire de nouveau l'histoire des règnes de François II, Charles IX et Henri III. Elle offre surtout des matériaux pour l'historien futur et indispensable de Marie Stuart, cette malheureuse victime ou coupable sur laquelle la vérité n'a pas encore été dite.

ANTIQUITÉS.

Fünf Inschriften und fünf Staedte, u. s. w. Cinq inscriptions et cinq villes dans l'Asie-Mineure. Mémoire de topographie par J. Franz. Accomp. d'une carte de Phrygie et d'une esquisse d'après Ptolémée, dessinée par H. Kiepert. — Berlin, librairie Nicolaï. 1840. In-4° de 40 p.

Pococke a voulu retrouver dans Afium Karahissar l'ancienne Prymnessos ou Prymnesia; Leake a repoussé cette indication et a placé Prymnesia vers Koru-Pasha au sud de Seid-el-Ghasi; l'auteur produit une inscription qui prouve que c'est à Seid-el-Ghasi même qu'il faut la chercher. Cette inscription a été copiée par le baron Wolf lors de son voyage dans l'Asie-Mineure, en 1834, et communiquée à l'auteur pendant son séjour à Rome, de même qu'une seconde inscription déterminant l'emplacement de l'ancienne Acmonia où se trouve maintenant le village Ahatkoi. La distance d'Acmonia à Kotyaion (Kutahijah) était déjà connue par la table Peutingérienne : cette indication se rapporte parfaitement au village d'Ahatkoi, c'est une sûreté de plus, et l'inscription vient lever tous les doutes. Ces deux villes étaient placées vers le nord de la Phrygie; en se portant ensuite vers le sud du côté d'Apamée, ville au sujet de laquelle l'auteur restitue de nouveau une inscription que M. Letronne avait essayé d'expliquer, et en descendant, disons-nous, vers la frontière de Carie, où se trouve Ipsili-Hissar; c'est l'ancienne Attuda, déjà connue par ses monnaies. Ce qui prouve l'identité, c'est une inscription tirée de Shérad, p. 9. Cod. Spanh. n. 98. Cod. Ask. I. 81, et restituée par M. Franz d'après des communications de M. Boeckh. L'auteur doit aussi à M. Boeckh l'occasion de citer une inscription découverte par M. Fellows, au moyen de laquelle on peut retrouver la position d'une ville qui n'est connue que par Étienne de Byzance. Cette ville est l'ancienne Γαμβρεῖνν, qu'Étienne nomme

πόλις Ἰωνίας. Vu le peu d'importance que les anciens attachaient d'ordinaire à la délimitation précise des frontières, cette assertion de l'écrivain grec n'a rien d'étonnant, et il n'est pas nécesssaire pour cela d'admettre deux villes du même nom, dont l'une aurait été ionienne et l'autre mysienne. L'inscription prouve en outre qu'avec la forme Γαμβρειεύς, rapportée par Étienne de Byzance, on faisait aussi usage de la forme Γαμβρειώτης.

A quelques lieues, à l'occident de Ghermah en Galatie, est la ville moderne de Sevrihissar, sur le flanc occidental d'une chaîne de montagnes qui se dirige au sud jusqu'aux environs de Ghermah, s'y élève à une grande hauteur et retombe tout-à-coup dans la haute plaine centrale de la Phrygie et de la Galatie, dont elle est le seul accident ; c'est le Δίνδυμον ὄρος des anciens. Au bas du versant méridional de ces montagnes sont les ruines d'une ancienne ville nommée aujourd'hui Balahissar, à deux lieues au sud-ouest de Sevrihissar, et s'étendant un peu plus loin au sud-ouest de Ghermah. Rennell l'a prise pour Amorion; Leake, pour Abrostola; mais Texier et Hamilton ont, avec raison, reconnu que c'était Pessinonte. Une inscription reproduite et restituée par M. Franz vient rendre cette opinion incontestable. Sevrihissar ne peut d'ailleurs prétendre à l'antiquité, elle n'a point de ruines, et il n'y a pas de doute que les inscriptions qui peuvent s'y trouver viennent de Balahissar. Cette discussion est suivie d'explications destinées à faciliter le rétablissement sur la carte des cinq endroits dont nous avons parlé, et à ajouter les preuves géographiques aux preuves archéologiques. Ces explications sont de l'auteur de la carte, M. Kiepert. L'ouvrage de M. Franz est plein de détails curieux, et intéresse également les géographes et les archéologues.

Réponse de l'auteur des découvertes dans la Troade, aux observations critiques publiées sur cet ouvrage dans le Journal des Savants, par M. Raoul-Rochette, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. —

Paris, 1841. Impr. de Firmin Didot frères. In-4° de 146 p.

On connaît l'ouvrage récent publié par M. Mauduit sur la Troade, et dans lequel ce voyageur a consigné ses découvertes concernant les ruines de Troie et les monumens qui attestent le long séjour des Grecs dans la plaine d'Ilion. Le travail de M. Mauduit était curieux et nouveau; il apprenait beaucoup de choses sur cet intéressant sujet, objet d'une vie entière d'exploration; il devait fixer et il a fixé l'attention du monde savant. Mais, précisément à cause de leur nouveauté et de leur importance, ces découvertes ne pouvaient être adoptées sans examen, sous la seule garantie et l'affirmation de l'auteur; non que sa bonne foi soit le moins du monde en doute, mais il a pu lui arriver, comme à tous ceux qui se passionnent pour un sujet, qui concentrent leurs études sur une question, de s'exagérer la valeur comme la légitimité de ses découvertes. M. Mauduit a donc rencontré des juges sur son chemin; il eût été malheureux pour lui que son ouvrage passât sans opposition et sans bruit, et il nous semble qu'il prend mal une polémique qui indique son importance, et qu'il regrette trop des approbations dont la banalité ôte tout le prix. Lorsqu'un savant, aussi éminent que M. Raoul-Rochette, critique un ouvrage, c'est déjà un éloge; lorsqu'un recueil, comme le Journal des Savants, y consacre trois articles, c'est une bonne fortune; et lorsque dans ces articles la louange balance la critique, également franche l'une et l'autre, il nous semble que l'amour-propre d'un auteur, d'un antiquaire même, doit être satisfait. Telle est la position de M. Mauduit; mais, loin d'être satisfait, son irritation est grande. Il l'a exhalée sans trop de ménagemens dans la nouvelle publication que nous avons sous les yeux. Nous croyons qu'il a dépassé les bornes. Il s'agit d'une discussion archéologique et il nous parle d'un complot contre son honneur et sa réputation de savant et de voyageur. Nous ne pouvons croire, nous ne croyons pas que M. Raoul-Rochette ait voulu ruiner l'avenir scientifique de M. Mauduit.

Pourquoi? dans quel but? parlez-nous donc de Troie, du Scamandre, du tombeau d'Achille : voilà la question; elle est là, et non dans des récriminations où la science est toujours obligée d'abandonner trop de terrain aux illusions de l'amour-propre. Quoi qu'il en soit, M. Mauduit annonce qu'il apporte dans cet écrit des argumens nouveaux à l'appui de ses opinions sur la priorité de l'emploi du cuivre, sur la nature du métal qui servait à la fabrication des armes et des armures à l'époque homérique, sur l'identité du tombeau d'Achille, l'antiquité du canal de dérivation du Scamandre, et la position d'Achilleum, de Sigeum et de Scamandria. Dans l'impossibilité de rapporter ici les verbeuses pièces du procès, nous sommes forcés de renvoyer à l'ouvrage même de M. Mauduit. L'auteur y fait preuve de science; sa discussion est nourrie de faits et de considérations curieuses : pourquoi n'y fait-il pas autant preuve de goût et de sang-froid ?

Numismata inedita commentariis ac tabulis illustravit Julius Friedlaender. — Berolini, 1840. Typis academicis. In-4° de VI-50 p.

Quoique l'auteur se déclare peu versé encore dans l'étude de la numismatique, cependant il s'est cru en état d'expliquer quelques pièces du cabinet de son père qui lui paraissent inédites. Elles appartiennent à des pays et à des temps divers. Les pays dont elles portent le nom sont : le comté de Genève, Novarre, Desana, Asta, Florence, l'île de Sardaigne, Chio sous la domination des Génois, Lausanne, Saint-Déodat, Trèves. L'auteur y a ajouté quelques pièces de Henri, le vieux duc de Brunswick, et de Baudoin Ier et de Baudoin II, empereurs de Constantinople. Les explications de M. Friedlaender se font remarquer par une érudition pleine de goût et de mesure. Il a peu insisté sur les points d'histoire qui sont parfaitement connus; il n'a discuté et développé que les points réellement intéressans et peu fixés. N'oublions pas de dire que l'auteur a gravé lui-même les planches de son ouvrage, ce qui

a donné, par sa grande connaissance des monumens, une fidélité plus entière à leur reproduction.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Tome IV. — Amiens, 1841. In-8° de cxxx-442 p.

A peine venons-nous de rendre compte du troisième volume de ces Mémoires, que le tome IV a paru. Celui-ci, dans la première partie contenant le bulletin annuel, offre plusieurs rapports sur les travaux de la Société, notamment ceux du comité de Compiègne, ayant pour objet l'histoire géographique et monumentale de cet arrondissement, et ceux de la commission chargée de dresser la carte de l'itinéraire romain dans la Picardie.

La seconde partie ne renferme que cinq mémoires; mais celui qui ouvre cette partie est un travail très-important, intitulé : Essai sur l'Origine des villes de Picardie, par L. A. Labourt. Il a été couronné dans la séance du 8 juillet 1839, en réponse à une question complexe sur cette origine. L'étendue de cet ouvrage, qui contient quatre cents pages d'impression, ne nous permet d'en donner qu'une faible analyse. L'introduction est divisée en deux sections; dans la première, l'auteur, après avoir exposé toutes les opinions des savans sur l'étymologie des mots *Picard* et *Picardie*, discuté les unes et combattu les autres, finit par adopter celle de Carlier, qu'il fortifie par des raisonnemens ingénieux, et qui est que le mot Picard, loin d'être moderne, est au contraire d'origine celtique, et a signifié ce qu'on a depuis nommé une Piquenaire et un Piquier. Nous ajouterons que le nom propre Picquenard s'en rapproche encore plus, et que Picard pourrait en être la contraction, ce qui donnerait à la conjecture plus de vraisemblance; que ce mot fut originairement une espèce de surnom, de sobriquet, donné à ceux des peuples de la Gaule Belgique qui faisaient un refuge spécial de la pique, et non employé par César, ni par les autres historiens de l'antiquité. M. Labourt ajoute que l'étude de l'histoire du moyen âge nous ap-

prend comment la Belgique perdit jusqu'à son nom, et pourquoi le nom de *Picardie* lui fut préféré au XIIe siècle, époque à laquelle il fut non pas inventé, mais exhumé par les savans du langage vulgaire.

Sans avoir approfondi autant que M. Labourt cette grave question, nous nous étions depuis long-temps préoccupé de cette idée, que le nom de Picard n'était qu'une forme plus moderne et plus latine de celui de *Pohier* ou *Pouhier*, par lequel avant 1200, on désignait non seulement les habitans du territoire de Poix, mais les Picards en général. Par exemple, Vace qui écrivait en 1160, et Jehan de Flagy probablement son contemporain, parlent trop souvent des *Pohiers*, en même temps que des *François*, des *Berruiers*, des *Flamens*, etc., pour que cette expression puisse être restreinte aux habitans de Poix. Nous en étions là quand M. Bresseau (Mémoire sur les Antiquités de Poix, et sur l'origine de Picardie) dont M. Labourt est l'adversaire, nous fit connaître, en 1839, que les plus anciennes chartes de la ville nomment Poix *Piccium*, et lui donnent pour adjectif *Picciensis*, mais seulement appliqué aux choses inanimées, tandis qu'une charte de 1173 donne l'adjectif *Picardus*, pour signifier qui est de *Poix*.

Nous pensons donc encore que Pohier, par extension, a désigné les habitans des contrées d'alentour, qui ont perdu leur nom d'*Aminois*, etc.; et qu'en adoptant cette extension, et en la latinisant, les clercs ont créé le mot *Picard*, dont nous nous servons maintenant, tandis que *Pohier*, *Pouhier* ou *Pouyer* sont restés dans les noms propres d'un grand nombre de familles.

La seconde section traite de l'étendue de la contrée que le mot Picardie paraît avoir successivement désignée. Il résulte des changemens survenus dans la circonscription et dans la délimitation de la Picardie, depuis qu'elle embrassait l'ancienne province Belgique jusqu'à ce qu'elle fût démembrée, et successivement réduite à treize villes avec leur territoire, qu'il y a deux sortes de Picardie.

1° La *Picardie historique*, dont les limites sont le Rhin à

l'orient, la haute France au midi, la mer à l'occident et au septentrion, les villes de Lille, Douai, Orchies, le Tournaisis et une partie du Hainaut;

2° La *Picardie administrative* ou *officielle* ne contenant plus en dernier lieu que l'Amiénois, le Boulonnois, le Ponthieu, le Santerre, le Vermandois, la Thiérache et le pays reconquis.

En restreignant sagement ses investigations dans les bornes de la Picardie, considérée comme province moderne, mais non réduite, M. Labourt divise son travail en trois titres : le premier est consacré à celles des villes picardes qui paraissent d'origine purement celtique; le deuxième désigne celles qui semblent avoir été fondées par les Romains; le troisième celles d'origine française. Ces titres sous-divisés en chapitres, méthodiquement disposés, énumèrent, en rapportant scrupuleusement toutes les autorités, les villes picardes qui ont été des cités gauloises, des *oppides* gaulois, ou des *bourgades* gauloises. Parmi ces dernières, on distingue, au moyen d'une curieuse dissertation, les bourgades qui étaient originairement des *Brays*, de celles qui ne l'étaient pas. L'époque suivante donne l'histoire des cités, proprement dites fondées en Belgique par les Romains, celle des postes militaires établis par eux, et devenus des villes de Picardie, et enfin des lieux d'étapes (*mansiones*) encore établis par ces conquérans sur les chaussées et voies militaires, dans la seconde Belgique. A la troisième époque, l'époque française, appartient la suite des villes de Picardie fondées sous les Mérovingiens, soit qu'elles doivent leur origine à des palais de ces rois de la première race, soit qu'elles la tirent d'institutions religieuses. Les villes qui, fondées sous les rois de la deuxième et de la troisième race, doivent leur établissement à des événemens divers, complètent cette intéressante dissertation. Le mémoire qui suit a pour objet une découverte de quinze ou dix-huit cents médailles romaines faite en 1838, dans les environs de Noyon. M. Colson donne la notice descriptive des principaux revers de ces médailles, depuis Valérien père jusqu'à Maximilien Hercule.

La fête de l'Ane à Beauvais, par M. Corblet, contient, outre ce qu'on sait de cette burlesque cérémonie, la traduction, aussi fidèle que possible, en vers français modernes de la fameuse prose de l'Ane.

Enfin, une notice de M. l'abbé Solente, supérieur de Saint-Acheul, et une note de M. le docteur Févez, se complétant l'une par l'autre, rendent compte de la découverte d'un tombeau antique dans le terrain de cette maison, en 1839.

Description raisonnée des monumens égyptiens du Musée d'antiquités des Pays-Bas à Leide, par le docteur C. Leemans, directeur du Musée. — Leide, 1840. Chez H. W. Hazinberg et comp. Impr. de La Lau. In-8° de xv-312 p.

Dans sa préface, M. Leemans donne sur la collection confiée à ses soins les détails suivans, que leur intérêt nous engage à reproduire. La plupart des monumens égyptiens du musée de Leyde ont fait partie de trois collections entières acquises pour le compte du gouvernement des Pays-Bas. La première, ayant appartenu à M. de l'Escluze, fut vendue à Anvers en 1826; la seconde fut achetée de la dame Maria Cimba, à Livourne, dans la même année; et la troisième, la plus importante, rassemblée par M. d'Anastasy, consul général du Danemark à Alexandrie, devint, en 1828, la propriété du gouvernement, qui en fit l'acquisition à Livourne, par l'intermédiaire de feu M. le colonel Humbert. Le musée de Leyde doit encore plusieurs autres objets achetés soit à Tunis, soit en Italie, au zèle infatigable de cet officier, aux soins assidus de feu M. le professeur Reuvens, directeur du musée, et à la bienveillance éclairée d'un gouvernement protecteur zélé des sciences et des arts. Ce ne fut qu'après la mort de M. Reuvens, en 1835, qu'on trouva l'occasion d'acquérir un édifice assez grand pour y placer et exposer les monumens. Les quatre salles des monumens égyptiens ont été ouvertes au public dans l'été de 1838. Dès l'année suivante, on a également livré au

public celles des antiquités asiatiques, américaines, et des monumens sépulcraux grecs, étrusques, romains et germaniques. Toutes ces richesses assurent au musée des Pays-Bas une place fort éminente parmi les collections les plus célèbres de ce genre.

Le directeur actuel, chargé de faire le catalogue des objets appartenant à cet établissement, commence aujourd'hui sa tâche par la description des antiquités égyptiennes. Il a suivi dans son travail la division en trois grandes parties adoptées par l'illustre M. Champollion dans sa notice descriptive des monumens égyptiens du musée Charles X, ce legs précieux d'une munificence payée par l'exil. La première partie contient les monumens de la religion et du culte public ou privé, c'est-à-dire les images des divinités égyptiennes, grecques, romaines, chrétiennes et gnostiques; les emblèmes de divinités, animaux symboliques et animaux sacrés; les monumens, ustensiles et instrumens du culte. La deuxième partie est consacrée aux monumens civils : elle comprend les statues, figurines et statuettes représentant des hommes et des femmes; Pharaons Égyptiens; épouse de Pharaons et princesses; magistrats, prêtres, et autres fonctionnaires non titrés; et des statuettes grecques et romaines : les objets d'habillement, les ustensiles de toilette, les bijoux et objets de parure, les ustensiles domestiques, vases de toute sorte, lampes, meubles; et les instrumens et produits des arts et métiers, tels que les armes, les instrumens d'agriculture, les objets relatifs à l'art du ferrage, à l'art de bâtir, à la sculpture, à la peinture, à l'écriture; les sceaux et cachets, les manuscrits de toutes sortes; les instrumens de musique et d'amusement; les poids et mesures, et les objets relatifs à la navigation. Les monumens funéraires forment la troisième partie de ce catalogue. Les objets y sont ainsi classés : tombeaux ou fragmens de tombeaux, sarcophages, momies, momies d'animaux, ornemens funéraires et amulettes provenant de momies brisées et de cercueils de momies, images funéraires, coffrets des images funéraires, vases funéraires et leurs coffrets, manuscrits funéraires hié-

roglyphiques, hiératiques, astrotiques; statuettes, étuis des manuscrits funéraires, stèles funéraires, tableaux funéraires, tessères funéraires égyptiennes, greco-égyptiennes, grecques ou coptes; enfin cônes funéraires. On voit par cette énumération quelles sont les richesses du musée de Leyde. Le présent catalogue, divisé en 24 sections, ne contient pas moins de 8,142 numéros.

Chaque monument est l'objet d'une description substantielle, que l'auteur aurait pu facilement rendre plus prolixe; mais il a préféré une précision qui cependant dit tout, à une abondance qui dit trop. L'auteur s'avoue toutefois que, pour certains objets, il aurait dû entrer dans des descriptions plus détaillées; et, en effet, plusieurs articles étaient susceptibles d'observations philologiques et archéologiques; mais M. Leemans a été retenu par la crainte de pousser trop loin le prix de l'ouvrage. On voit que l'auteur a fait éprouver quelques modifications au système d'arrangement de M. Champollion; il en donne pour cause les découvertes de ces douze dernières années et la richesse de sa collection. Au reste, en tête de chaque section, il a soin d'exposer les raisons de l'arrangement systematique adopté par lui. M. Leemans renvoie souvent le lecteur aux ouvrages de MM. Rosellini, Wilkinson et Pettigrew. Son ouvrage est terminé par un index des noms royaux, où l'on peut puiser les renseignemens que les monumens du musée de Leyde fournissent à l'histoire des dynasties égyptiennes.

Paléographie universelle, collection de fac-simile d'écritures, etc., dessinés et peints par M. Silvestre, et accompagnés d'explications historiques et descriptives par MM. Champollion Figeac et Aimé Champollion. — Paris, Firmin Didot, 1841. Très-grand in-folio.

Il y a déjà plus d'un an, nous avons entretenu nos lecteurs d'un des plus beaux monumens dont la paléographie ait doté le monde savant, et qui bien certainement ne manquera pas

de faire époque dans l'art de déchiffrer et de reproduire les plus anciennes écritures connues et qui existent en manuscrits. Il est impossible de se faire une idée exacte du mérite de cet ouvrage, si on ne prend la peine d'en examiner attentivement toutes les livraisons, qui sont déjà au nombre de trente-deux, et qui se succèdent avec une rapidité qui fait honneur à la science et à l'activité de M. Silvestre, et de MM. Champollion père et fils. C'est surtout pour la partie qui concerne les fac-simile que la publication de M. Silvestre est et restera sans rivale; il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'atteindre de plus près la perfection, et on ne saurait expliquer par quel moyen l'habile dessinateur est arrivé à reproduire avec tant de netteté, d'exactitude et de correction, tous les modèles qu'il a choisis. Voilà pour le matériel de l'ouvrage. Quant aux notices qui accompagnent chaque fac-simile, nous avons déjà eu lieu de nous en expliquer catégoriquement, et nous nous dispenserons de répéter les éloges que nous avons donnés au talent d'analyse, à la richesse des détails paléographiques, et à l'érudition de bon aloi qui distinguent si éminemment l'œuvre collective de MM. Champollion. Nous nous contenterons d'ajouter quelques détails sur les livraisons qui ont paru depuis notre dernier article, sans toutefois suivre leur ordre d'apparition.

Les fac-simile nouveaux peuvent être rangés en plusieurs catégories, et représentent les différentes écritures égyptiennes, coptes, grecques, latines et françaises. Nous parlerons d'abord des manuscrits sur papyrus, et des modèles qui représentent les trois écritures égyptiennes, hiératique, démotique et hiéroglyphique. M. Champollion a mis en tête une notice où il s'est proposé de présenter un exposé élémentaire de la théorie des écritures qui furent en usage dans l'antique Égypte. Le savant paléographe était là sur son terrain de prédilection, et à la manière dont il s'est acquitté de sa tâche on voit qu'il possède cette matière à fond, et qu'il est le digne héritier de l'illustre et infortuné Champollion, dont les découvertes deviennent de plus en plus incontestables. Nous ne suivrons pas

l'auteur dans ses savantes observations, parce que cela nous entraînerait dans des détails beaucoup trop considérables. Les fac-simile qui accompagnent cette notice sont au nombre de six, et représentent trois rituels funéraires du xve siècle avant Jésus-Christ, dont deux en caractères hiéroglyphiques et un en caractères hiératiques. Le quatrième est un bas-relief peint du xvie siècle avant Jésus-Christ, qui représente le triomphe de Sésostris, avec une longue inscription, en hiéroglyphes coloriés. Le cinquième, du commencement du second siècle avant Jésus-Christ, et en caractères démotiques, reproduit deux contrats passés entre particuliers. La sixième planche donne des manuscrits et des inscriptions depuis le xve jusqu'au iie siècle avant notre ère. Passons maintenant aux coptes.

Les planches sont au nombre de quatre. La première représente la première page du Lévitique, en dialecte de Memphis et de la Basse-Égypte, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque Royale du xive siècle, et contenant le Pentateuque de Moïse, avec une version arabe. La 2e planche représente des fragmens divers, coptes, depuis le viie jusqu'au xive siècle. Sur la 3e on trouve la reproduction d'une page tirée d'un manuscrit du xiie siècle de la Bibliothèque Royale, et connu sous le nom d'Évangéliaire de l'évêque de Damiette. La 4e et dernière planche contient des fragmens d'écriture copte du ve au xe siècle, dont quelques-uns sont écrits sur papyrus. La notice relative à ces planches est un traité complet de paléographie copte qui nous manquait.

Les fac-simile des écritures grecques commencent par celui de la lettre de Dioscoride à Dorion, d'après un manuscrit sur papyrus, trouvé en Égypte, et qui peut être rapporté au iie siècle avant Jésus-Christ. Viennent ensuite un manuscrit d'Herculanum, le célèbre Dioscoride de la Bibliothèque Impériale de Vienne; les Épîtres de saint Paul, de la Bibliothèque Royale à Paris; l'Octateuque grec de l'ancienne Bibliothèque de Coislin; les Épîtres de saint Paul, grec-latin; un Lectionnaire grec pour tous les jours de l'année; un Évangéliaire pour les fêtes; les Homélies de saint Grégoire de Nazianze; des Commentaires

sur Isaïe; le saint Denys l'Aréopagite de Florence; et d'autres manuscrits qui sont tous représentés en fac-simile, et qui offrent un ensemble très-complet de l'histoire chronologique de l'écriture grecque, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIe siècle de notre ère. Parmi les manuscrits latins, pour lesquels on a suivi le même système, nous citerons un magnifique Virgile, orné de peintures, exécuté en Italie au XVe siècle, et dans lequel le *Moretum* contient un vers de plus, qui serait e soixante-dix-septième, et qui se lit :

Plurimaque in terram detrudit acumina radix ;

le traité des temps du vénérable Bède en écriture lombarde-brisée du Xe siècle; un saint Augustin du IXe siècle en lombarde droite; les Éthiques d'Aristote en latin, en écriture romaine d'Italie du XVIe siècle; enfin, une page du magnifique Ptolémée latin, de la Bibliothèque Royale, exécutée en Italie au XVe siècle. Nous nous bornons à indiquer seulement les lois lombardes, avec le portrait du prince Areghis, manuscrit du XIe siècle, et plusieurs diplômes des princes lombards ou normands, d'Italie. Nous réservons pour un prochain article ce qui concerne la paléographie française et la paléographie orientale.

CORRESPONDANCE.

Des fouilles faites, il y a quelque temps, dans les souterrains du fort de Chalcis, y ont fait découvrir une assez grande quantité d'armures du moyen-âge, qui, d'après les ordres du roi Othon, ont été apportées à Athènes. M. Buchon, auteur de plusieurs travaux sur l'histoire de la Grèce pendant la domination des Francs, a examiné ces armures, et à ce sujet il a adressé à un journal d'Athènes la lettre suivante, qui jette une vive lumière sur leur origine.

Athènes, 12 (24) février 1841.

Monsieur,

Je me fais un véritable plaisir de mettre à votre disposition

tous les renseignemens qu'il m'a été possible d'obtenir sur les armures du moyen âge, trouvées récemment en grande quantité à Chalcis, et apportées à Athènes depuis peu de semaines. S. M. a bien voulu m'autoriser à les examiner à mon aise en les faisant transporter dans une des salles du palais neuf, et M. le général Schmalz a mis la plus parfaite obligeance à me faciliter cette étude. Ces armures remontent à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, et ce sont, je pense, celles des Catalans, des Turcopules et des Français, qui, en 1309, se sont disputé la possession du duché d'Athènes, la première des douze grandes baronnies ou pairies de la principauté française de Morée. Mais pour mieux vous faire comprendre ce que sont ces armures, et comment, du grand champ de bataille sur les bords du lac Copaïs, elles ont pu être transportées à Chalcis et s'y retrouver aujourd'hui, il est nécessaire que je dessine ici une légère esquisse des événemens de cette époque; bien que ces faits soient proprement une épisode des guerres étrangères de la France à la suite de la quatrième croisade, ils appartiennent aussi à l'histoire moderne de la Grèce, qui ne saurait pas plus les rejeter de ses annales que nous ne pouvons nous-mêmes rejeter de notre histoire de France l'établissement de la première et de la seconde race de nos souverains; bien qu'ils fussent des guerriers de race germanique, cantonnés sur le sol de France, au milieu des désordres qui suivirent l'affaiblissement de l'empire romain. Le tableau de ces époques de conquête et de lutte sera toujours une grave et féconde instruction pour les peuples, et l'histoire se compose aussi bien des souffrances supportées en commun et avec courage, que des triomphes obtenus dans des temps plus heureux. Tout se lie dans la vie des nations, et le mal comme le bien du passé doivent porter leurs fruits dans le présent.

A la fin du XIIe siècle, l'empire de Byzance avait perdu toute sa force et son ressort. Les Turcomans d'Asie le pressaient et le menaçaient déjà, et les Turcomans Seljoucides avaient fondé un empire puissant à sa porte et sur ses débris. En Eu-

rope, les Bulgares avaient reconquis leur indépendance. Les provinces éloignées n'obéissaient déjà plus aux ordres venus de Constantinople. Chypre avait passé entre les mains de Richard Cœur-de-Lion, puis des Lusignan de France. Candie était cédée comme dot au marquis de Mont-Ferrat; le Péloponnèse était entre les mains de plusieurs petits tyrans indigènes. La conquête de Constantinople par les Francs fut le dénouement de ce drame de discordes intestines. Un empire franc fut fondé à Constantinople, un royaume franc à Salonique, une principauté franque dans l'Attique, la Morée et les îles, depuis les Thermopyles jusqu'au cap Matapan. L'empire franc de Constantinople dura à peine soixante ans; le royaume franc de Salonique eut une existence plus précaire encore; mais la principauté franque d'Achaïe se conserva plus ou moins puissante, plus ou moins compacte, pendant près de trois siècles.

Le prince franc d'Achaïe n'était que le chef féodal de douze grands vassaux, dont les plus puissans étaient le duc d'Athènes, créé duc par saint Louis de France, en 1258; le duc des Cyclades ou Dodécannèse, le marquis de Bodonitza en Locride, le comte palatin de Zante, Céphalonie, et autres îles Loniennes (moins Corfou, qui appartenait aux rois de Naples), et les trois barons de l'Eubée. De tous les grands vassaux des princes français de Morée qui étaient de la famille Villehardoin, le duc d'Athènes était incontestablement le plus puissant. Ses possessions s'étendaient le long de la côte, depuis Armyro jusqu'au cap Sunium, et du cap Sunium aux portes de Corinthe, englobant ainsi plusieurs autres feudataires. Il avait droit de haute et basse justice, droit de guerre privée, et faisait frapper monnaie comme les souverains. J'ai publié, dans mes *Recherches sur la principauté française de Morée*, quatre monnaies de ces seigneurs et ducs de la maison de la Roche, et de la maison de Brienne, maison qui se vantait d'avoir donné un roi à Jérusalem, un empereur à Constantinople (Jean de Brienne). Le dernier duc d'Athènes de la maison de la Roche avait à Athènes une cour des plus brillantes, et y donnait, en 1300, des fêtes et des tournois célè-

bres dans toute la chretienté, et dont le souvenir s'est conservé dans les chroniques de l'époque comme dans les poèmes populaires de la Grèce elle-même. Sa cour et sa bourse étaient ouvertes à tous les chevaliers qui venaient le visiter ou désiraient s'établir chez lui. Au nombre de ces derniers se trouvaient quelques Aragonnais qui, sous le commandement d'un noble personnage, Fernand Ximenès, lié par parenté avec les rois d'Aragon, s'étaient détachés de la Grande Compagnie catalane après ses guerres en Asie, et avaient pris service parmi les chevaliers et les servans d'armes du duché d'Athènes. Cette Grande Compagnie avait quitté le service au moment où la paix vint terminer les longues guerres qui avaient suivi les Vêpres Siciliennes, et était allée servir l'empereur de Byzance contre les Turcs d'Asie. Leur secours avait d'abord été utile à l'empire, mais bientôt l'assassinat de leur chef par le fils de l'empereur Andronic, et d'une autre part leur indiscipline et leurs excès allumèrent la discorde entre eux et les Grecs. Sans s'arrêter à mesurer les forces d'un immense empire, les Catalans envoyèrent un des leurs défier l'empereur de Constantinople sur son trône impérial, et pendant sept ans ils portèrent le ravage jusqu'aux portes de Constantinople. Un de leurs chefs, Ramon Muntaner, a décrit avec chaleur l'histoire de ces sept années, pendant lesquelles, dit-il, «les Catalans ne semaient, ni ne labouraient, ni ne taillaient la »vigne, et cependant recueillaient chaque année autant de »vin qu'il leur en fallait pour leur usage, et autant de froment, »et autant d'avoine, et vivaient riches et dans toutes leurs »aises.» Le résultat nécessaire de tant de désordres était l'épuisement total du pays, épuisement dont les Catalans eux-mêmes éprouvèrent les funestes conséquences. Il fallut songer à se porter sur des provinces moins épuisées. Quittant la forteresse de Gallipolis, qui était leur point de refuge, ils résolurent d'aller se conquérir un état séparé dans le voisinage des Francs du Péloponnèse. La réception faite par Guy de la Roche, duc d'Athènes, à quelques-uns des leurs, après l'expédition en Asie, semblait leur promettre un bon accueil; ils se

mirent donc en route, traversèrent la presqu'île de Cassandria, puis la Macédoine, puis la Thessalie, et arrivèrent enfin sur les confins de la Béotie.

Le duché d'Athènes était échu depuis une année à Gautier de Brienne, comte de Lecce, dans le royaume de Naples, et neveu, par sa mère Hélène, du dernier duc, de Guy de la Roche. C'était un Français d'un caractère impétueux, d'un courage bouillant, mais irréfléchi. Il refusa la demande des Catalans, et leur interdit même l'entrée de son territoire. Ceux-ci, forcés par la nécessité, n'eurent plus d'autre parti à prendre que de se faire jour les armes à la main, car ils venaient de brûler leur flotte, pour mieux prouver aux Grecs leur intention formelle de ne plus se rembarquer pour la Catalogne. Ils se préparèrent donc au combat, et de son côté le duc d'Athènes marcha à leur rencontre. Ici, je laisserai parler un écrivain grec contemporain, Nicéphore Grégoras; il expose les faits avec netteté.

« Au retour du printemps (de l'an 1309), dit Nicéphore »Grégoras, les Catalans, ayant reçu des Thessaliens de gran- »des richesses et des guides, franchissent les montagnes qui »s'étendent au-delà de la Thessalie, et, traversant les Ther- »mopyles, viennent placer leur camp dans la Locride et sur »les bords du Cephise. Ce grand fleuve découle des cimes du »Parnasse, et dirige son cours à l'orient, ayant au nord les »Locriens, au sud et au sud-est toutes les parties méditerra- »néennes de l'Achaïe et de la Béotie; puis, sans se diviser et »toujours considérable, arrose les champs de la Livadie et de »l'Haliarte; puis, se partageant en deux branches, change son »nom en ceux d'Asope et d'Ismène; enfin, sous le nom d'A- »sope, coupe l'Attique en deux, pour aller se perdre dans la »mer, et sous celui d'Ismène va se jeter dans la mer d'Eubée, »tout près d'Aulis, où autrefois, dit-on, dans leur navigation »vers Troie, abordèrent et s'arrêtèrent pour la première fois »les Grecs. Aussitôt que le seigneur de Thèbes et d'Athènes et »de tout ce territoire, nommé comme je l'ai dit Mégas Kirios »(Grand Sire), par corruption du nom de Mégas Primikerios

» qu'il portait autrefois, eut appris l'arrivée des ennemis, il » refusa, malgré les vives instances des Catalans, de leur donner passage sur ses terres, pour aller se jeter de là où bon leur » semblerait; mais il leur parla au contraire avec la plus grande » hauteur, les poursuivit de ses moqueries comme des gens » dont il ne prenait nul souci, et pendant tout l'automne et » l'hiver s'occupa de réunir ses forces pour le printemps suivant. Au printemps (1310), les Catalans passèrent le Céphise, » et placèrent leur camp non loin des rives du fleuve, sur le » territoire béotien, décidés à livrer bataille en ce lieu. Les » Catalans étaient au nombre de 3,500 hommes de cavalerie » et de 3,000 hommes d'infanterie, parmi lesquels se trouvaient plusieurs de leurs prisonniers admis dans leurs rangs » à cause de leur habileté à tirer de l'arc. Dès qu'il leur fut annoncé que l'ennemi approchait, ils labourèrent tout le terrain où ils avaient résolu de livrer bataille, creusèrent à l'entour et y amenèrent des cours d'eau tirés du fleuve, et » arrosèrent copieusement cette plaine de manière à la transformer pour ainsi dire en un marais, et à faire chanceler les » chevaux dans leur marche, par la boue qui s'attacherait à » leurs pieds, et dont ils ne pourraient qu'avec peine se dégager. Au milieu du printemps, le seigneur d'Athènes se présenta enfin, amenant avec lui une nombreuse armée, composée de Thébains, d'Athéniens et de toute l'élite des Locréens, » des Phocidiens et des Mégariens; on y comptait 6,400 hommes de cavalerie et plus de 8,000 hommes d'infanterie. » L'orgueil et l'arrogance du seigneur d'Athènes dépassaient » toutes bornes convenables, car il se flattait non seulement » d'exterminer en un instant tous les Catalans, mais de s'emparer de tous les pays et villes de l'empire jusqu'à Byzance » même; mais il arriva tout le contraire de son espérance, car » en plaçant toute sa confiance en lui seul, et non dans la main » de Dieu, il devint bientôt la risée de ses ennemis. En voyant » cette plaine couverte d'un si beau vêtement de verdure, et » ne soupçonnant rien de ce qui avait été fait, il pousse le cri » de guerre, excite les siens, et avec toute la cavalerie qui l'en-

»tourait, s'avance contre l'ennemi, qui au-delà de cette plaine »se tenait immobile sur le terrain, attendant son attaque. Mais »avant d'être parvenu au milieu de cette plaine humide, les »chevaux, comme s'ils eussent été embarrassés par de lourdes »chaînes, et ne pouvant, sur ce terrain glissant, poser leurs »pieds avec fermeté, tantôt roulaient dans la boue avec leurs »cavaliers, tantôt, débarrassés de leurs cavaliers, s'empor»taient, et tantôt, sentant leurs pieds s'enfoncer, restaient im»mobiles au même lieu avec leurs maîtres, comme des statues »équestres. Les Catalans, encouragés par ce spectacle, les ac»cablèrent de leurs traits et les égorgèrent tous. Bientôt, se »lançant avec leurs chevaux sur la trace des fuyards, ils les »poursuivirent jusqu'à Thèbes et à Athènes, et attaquant ces »villes à l'improviste, s'en emparèrent avec facilité, ainsi que »de tous leurs trésors, de leurs femmes et de leurs enfans. »Ainsi, comme dans un jeu de dés, la fortune ayant tout»à-coup changé, les Catalans devinrent maîtres de la sei»gneurie d'Athènes, et mirent fin à leurs longues courses »vagabondes, et jusqu'aujourd'hui ils n'ont pas discontinué »d'étendre les limites de leur seigneurie.»

Ce fut, en effet, à partir de ce jour, que les Catalans obtinrent la possession du duché d'Athènes, et substituèrent leur seigneurie à celle des seigneurs français, qui continuèrent à posséder le Péloponnèse et plusieurs villes de l'Acarnanie, de l'Étolie et de la Phocide. Le roi Frédéric de Sicile envoya à ses Aragonnais de Grèce un de ses fils pour les gouverner, avec le titre de duc d'Athènes et de Néopatras, et ce titre se conserve encore aujourd'hui parmi ceux que portent les rois d'Espagne, héritiers des rois d'Aragon et de Sicile. Mais écoutons maintenant le récit d'un autre chroniqueur contemporain, mais d'origine franque, le Catalan Ramon Muntaner, l'un des chefs de cette Grande Compagnie.

«Le duc d'Athènes (Gautier de Brienne, comte de Lecce »dans le royaume de Naples) avait avec lui 200 hommes d'ar»mes à cheval catalans, et environ 300 hommes d'armes à »pied, et ceux-là il les avait mis de sa maison, leur avait donné

» franchement et quittement des terres et possessions. Quant » aux autres Catalans, il leur ordonna de s'éloigner de son du- » ché, et en attendant il avait fait venir, soit de la terre du roi » Robert de Naples, soit de la principauté de Morée, 700 ca- » valiers français. Quand il les eut réunis, il rassembla égale- » ment 2,400 Grecs, hommes de pied de son duché, et alors, » en bataille rangée, il marcha sur la Compagnie; mais ceux- » ci qui le surent sortirent avec leurs femmes et leurs enfans, » et se rangèrent dans une belle plaine près de Thèbes. Dans » ce lieu il y avait un marais, et de ce marais la Compagnie se » fit comme un bouclier. Mais quand les 200 hommes d'armes » à cheval catalans, et les 300 hommes d'armes à pied, virent » que cela était sérieux, ils allèrent tous ensemble trouver Gau- » tier de Brienne et lui dirent : « Seigneur, ici sont nos frères, » et nous voyons que vous voulez les détruire à tort et à grand » péché; c'est pourquoi nous voulons aller mourir avec eux, » et ainsi nous vous défions et nous nous dégageons envers » vous. » Et le duc leur dit qu'ils s'en allassent à la male heure, » et que cela était bon pour qu'ils mourussent avec les autres. » Alors tous réunis allèrent se confondre avec le reste de la » Compagnie, et ils se disposèrent tous au combat.... Que » vous dirai-je? le duc en belle bataille rangée, avec 200 che- » valiers français, tous aux éperons d'or, avec beaucoup d'au- » tres cavaliers du pays et avec les gens de pied, marcha sur » les Catalans; lui-même se plaça à l'avant-garde avec ses ban- » nières et alla férir sur la Compagnie, et la Compagnie férit » aussi sur lui. Que vous dirai-je? les chevaux du duc, aux cris » que poussèrent les Almogavares (homme de pied des Cata- » lans) s'enfuirent du côté du marais, et là le duc tomba avec » sa bannière. Tous ceux qui formaient l'avant-garde arrivè- » rent alors. Les Turcs et Turcopules (alliés des Catalans) » voyant que l'affaire était sérieuse, brochèrent à l'instant des » éperons et allèrent férir sur eux, et la bataille fut terrible; » mais Dieu, qui en tous temps aide au bon droit, aida si bien » les Catalans, que de tous les 700 chevaliers français il ne s'en » échappa que deux; tous les autres périrent, ainsi que le duc

»et les autres barons français de la principauté de Morée, »qui étaient accourus pour anéantir la Compagnie. De ces »deux, l'un fut messire Boniface de Vérone, seigneur de la »tierce partie de Négrepont, qui était fort prud'homme et »loyal, et avait toujours aimé la Compagnie; aussi, dès que »les nôtres le reconnurent sur le champ de bataille, ils le sau»vèrent.... Après la prise de possession du champ, les Cata»lans pressèrent messire Boniface d'être leur chef, mais il re»fusa absolument. »

Considérez maintenant les faits, les hommes et les lieux, et après cela les inductions à tirer de ce récit vous paraîtront naturelles. Le champ de bataille est, vous le voyez, sur la rive droite du Céphise, entre le lac Copaïs et Thèbes, entre les petits lacs Likeri et Paralimni, et à bien peu de distance de Chalcis. Ce n'est pas en écrivant à Athènes, et pour des Athéniens, qu'on a besoin d'entrer dans un plus long développement topographique sur une semblable question; ici tous connaissent des lieux si voisins. Quant aux combattans, ce sont des chevaliers français avec leurs troupes légères d'une part, et les Catalans et Turcopules de l'autre. A cette bataille livrée par les Français, survit un chevalier feudataire des princes français de Morée, le seigneur de Chalcis. Sauvé du champ de mort, il reçoit de ses vainqueurs l'offre du commandement en chef, et il refuse. N'est-il pas tout naturel de supposer qu'après la grande bataille dans laquelle avaient succombé ses amis, le seigneur de Chalcis, qui était en faveur auprès des Catalans, aura obtenu d'eux de remplir un devoir pieux, auquel les ennemis les plus acharnés ne se refusaient jamais, celui d'enterrer les morts? Les Catalans avaient l'usage, après une bataille, de *lever le champ*, c'est-à-dire d'aller sur le champ de bataille dépouiller les morts de tout ce qu'ils possédaient de précieux, et certes ils n'avaient pas manqué de s'emparer des éperons d'or et des armes de prix, aussi bien que des armes offensives qui pouvaient leur servir. Les armes défensives, plus grossières ou trop endommagées, furent laissées sur la place au milieu des marais et des terres, et ce sont ces armes

que, suivant mes conjectures, le seigneur de Chalcis, après avoir fait enterrer ses amis, aura fait relever du champ de bataille et transporter dans son château de Chalcis, voisin de ce lieu. La forme des armures, leur grossier travail, les coups terribles qui les ont toutes endommagées, tout atteste que ces armures n'étaient pas conservées dans un arsenal pour l'usage des hommes d'armes, mais seulement comme un pieux souvenir et loin de tout regard; et en effet, ce n'est que cinq cent trente ans après qu'un pan de muraille, en s'écroulant, a fait connaître la salle voûtée et sèche dans laquelle elles étaient conservées.

Ces armures consistent en une centaine de casques de fer de trois formes différentes, selon qu'ils appartenaient à des servans d'armes français, catalans ou turcopules. Les casques turcopules sont plus légers et plus maltraités, et il y en a aussi beaucoup moins. C'est la même forme qui se conserve encore aujourd'hui dans l'Asie-Mineure et en Perse. Puis, viennent des cuirasses, ornées en général de petits clous de cuivre, dont la tête est assez élégante; puis des épaulières, brassards, cuissards, genouillères, jambards; puis un nombre considérable de plattes, c'est-à-dire de plaques de fer de forme concave, qui se plaçaient les unes près des autres comme une sorte d'écailles attachées au galigan ou vêtement de lin supérieur, et couvraient tout le dos de l'homme d'armes jusqu'à sa jonction avec sa cuirasse. L'un des galigans avec ses plattes, attachées de manière à envelopper tout le corps en passant sous les bras, est encore conservé en son entier; plusieurs autres sont en lambeaux, mais en lambeaux assez considérables pour indiquer leur place. Dans plusieurs des casques sont les coiffes de lin et de cuir que l'on plaçait dessous le casque pour protéger la tête. A beaucoup de cuirasses sont attachées les courroies de cuir et les boucles qui les réunissaient. Un casque des plus épais porte l'empreinte d'un coup de masse d'armes, assené alors d'une main si puissante qu'il suffisait à faire jaillir la cervelle. Dans l'intérieur d'une des cuirasses est la marque du fondeur, des M gothiques d'une forme que l'on reconnaît

aisément pour celle usitée au commencement du XIVe siècles. Les plattes abondent en telle quantité, que j'ai été obligé de les faire placer dans une pièce du rez-de-chaussée, pour qu'elles ne fissent pas crouler les plafonds. Enfin, à tout cela ajoutez de ces pointes de javelots à quatre faces, que les Catalans frottaient sur les cailloux pour les aiguiser, des pointes de flèches, des bouts de fer pour les épieux, dont une partie du bois subsiste, et un grand nombre d'étoiles de fer destinées à être jetées sous les pieds des chevaux, dans les endroits plus secs, pour les arrêter dans leur course et les blesser, et vous serez convaincu que les armures de Chalcis peuvent offrir un objet intéressant d'étude. Je rends grâces pour ma part à S. M. d'avoir bien voulu les faire venir à Athènes, où plus tard elles peuvent, avec les monnaies françaises de Constantinople, les monnaies françaises de la principauté de Morée, existant ici en grand nombre, et celles des ducs d'Athènes, et aussi avec tout les restes de blasons sculptés sur le marbre, et quelques-uns avec leurs devises, trouver place dans un établissement public. Tous ces débris de l'histoire passée sont toujours des enseignemens utiles pour les peuples. Il ne saurait être indifférent à la Grèce de se reporter vers une époque où, pour la première fois, après son adjonction au grand empire de Rome, puis de Byzance, elle a commencé à ressaisir une existence qui lui fût propre, et à prendre sa place au rang des souverainetés qui ont un nom. Si pendant les trois cents ans qui s'écoulèrent depuis la conquête de Constantinople par les Francs jusqu'à la conquête de la Morée par les Turcs, presque toutes les provinces qui forment aujourd'hui le royaume de la Grèce, furent régies par des hommes étrangers au pays, par des Français, dont les chroniques grecques elles-mêmes proclament la bonne foi sans tache, la générosité chevaleresque et l'insouciante bravoure, du moins la Grèce put, par cette existence nouvelle, reprendre, dans le malheur même, des idées de fierté et d'indépendance, qui plus tard devaient porter de si heureux fruits. Et quand on a l'honneur d'appartenir à une nation qui, comme la France, a si noblement et si puissamment contribué

à l'affranchissement actuel de la Grèce, et que soi-même on a donné à cette belle cause des secours non inefficaces, on peut, sans craindre de blesser une honorable susceptibilité nationale, aimer à se rappeler, et à rappeler aux autres, qu'avant d'assurer à la Grèce d'aujourd'hui cette nationalité que lui ont conquise et méritée tant de sacrifices généreux, tant de malheurs, tant de courage enfin déployé dans une lutte obstinée, les chevaliers français avaient été les premiers à lui conquérir, sinon une existence nationale, du moins une individualité qui n'était ni sans fierté, ni sans gloire.

BUCHON.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

MAI.

THÉOLOGIE.

Commentatio de Cantico Mosis, quod legitur Exodi cap. xv. Scripsit Barth. Jac. Lintelo de Geer. — Trajecti ad Rhenum apud Kemink et filium. 1841. In-8° de 112 p.

Au nombre des plus anciennes poésies qui nous soient restées des Hébreux, nous devons placer le cantique sur la défaite des Égyptiens qui périrent dans les flots de la mer Rouge, fait important qui prêtait à l'inspiration poétique; car le Seigneur, par la ruine des Égyptiens, donnait un témoignage éclatant et de sa puissance et de son amour pour les Israélites. A la vue de ces cadavres et de ces armes rejetés par la mer sur le rivage, comment pouvait-on se défendre d'un sentiment pénible de tristesse et d'effroi? « C'est alors, dit la Bible, que Moïse et les Israélites adressèrent ce cantique à Dieu. » Et qui pouvait en être l'auteur, si ce n'est le chef de ce peuple? Plusieurs écrivains cependant ont prétendu que cette composition était posthume, et en ont refusé tout le mérite à Moïse, opinion qui, selon l'auteur de la dissertation, est entièrement dénuée de fondement, et qui doit être réfutée par les armes de la critique et par les règles de l'histoire et de la philologie. Les incrédules font des difficultés sur ce cantique; ils disent qu'il n'est

guère probable qu'environ trois millions de personnes, en comptant les vieillards, les femmes et les enfans, à peine échappés d'un si grand péril, aient pu aussitôt chanter un cantique, et que Moïse l'ait composé dans l'instant même. Mais il ne connaît pas la nature de l'homme, celui qui ne veut pas croire qu'une nation échappée à un grand péril ait pu aussitôt chanter un cantique. Avant de censurer un historien ou un événement, on devrait l'avoir lu avec attention, en avoir considéré toutes les circonstances, et prendre garde que la passion ou le préjugé ne leur présentât les choses autrement qu'elles ne sont. Un événement si grand, si merveilleux, ne s'est pas fait en un instant. Les Israélites en ont observé les détails surprenans; Moïse, réglant les mouvemens de leur joie et de leur reconnaissance, entonne l'hymne que lui dicte la sienne; et le peuple tout entier répond à la voix de Moïse. Pourquoi ensuite Moïse n'aurait-il pas composé ce cantique à l'instant même? Instruit dans la sagesse des Égyptiens, pouvait-il ignorer la poésie et la musique qui ont été la première science des hommes? Sans s'occuper de tous ces détails, l'auteur de la dissertation s'attache principalement aux preuves philogiques qui font presque tous les frais de son travail. Il s'est acquitté de sa tâche en critique habile, et il a très-bien défendu la thèse qu'il soutient.

Parmi les traductions de la Bible en vieux français, il en est une inédite et en vers, dont M. Paulin Paris a signalé l'importance dans le troisième volume, page 360, de son Catalogue raisonné des manuscrits français de la Bibliothèque du Roi. L'auteur de cette traduction qui porte le numéro 7047, est Macé (de la Charité-sur-Loire), qui vivait à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Elle est écrite dans le dialecte français usité à cette époque dans le diocèse de Bourges. Tous les livres de la Bible n'ont pas été versifiés; M. Paris a cité avec soin tous ceux que le poète a choisis. Nous donnerons comme échantillon le passage de l'Exode en question; Macé n'a pas traduit le cantique de Moïse, il n'a admis dans sa traduction que la prière de Marie :

Ainssi fu li pouples fors mis
D'Égipte et de ses anemis.
Lors ne fu pas la torbe quoye,
Quar lors encommenssa la joye;
Si grant quar il faisient tuit,
Qu'il n'est nus hon, si com je cuit,
Qui le disme séust retrayre
De la joye qu'il sorent fère;
Ainssi grant joie commencèrent
Qu'il corolèrent et dencèrent;
Nis la seur Moyses, Morie
Ne mostra pas qu'il fust marrie,
Quar elle à coroler se prist
Et mainte chansonete dist,
Et feroit on tabou, senz dote,
En acordent diverse note;
Si fu là chanté à haus tons:

« Chantons à Dame Dé, chantons
« Acertes glorieusement,
« Qui geta merveilleusement
« En mer li cheval, et confus
« Rendi celui qui ert desus. »

Or esgardons ci et véons :
Élapcions de cour, senz dote,
Est li chevaux, par droite note;
Cil qui sus siet et sus est mis
Est entendus li anemis,
Et li tabous de peaul sechée
De la marée atouchée,
C'est à dire que nous devons
Maygrir la char que nous avons.

On voit que ces vers sont moins une traduction fidèle qu'un commentaire du texte.

Catenæ in evangelia S. Matthæi et S. Marci ad fidem codd. mss. edidit J. A. Cramer. — Oxonii, e typographeo academico. 1840. In-8° de XXIX-498 p.

Déjà dans ce journal (oct. p. 868) et ailleurs (*Journal des Savants*, avril 1839), nous avons eu l'occasion de parler de la grande entreprise faite par l'université d'Oxford de publier une collection complète des chaînes des Pères grecs sur le Nouveau-Testament, entreprise dont la direction a été confiée à un des plus habiles philologues de l'Angleterre. Dans le volume que M. Cramer nous donne aujourd'hui, on trouve la chaîne des Pères grecs sur les deux premiers évangélistes, saint Matthieu et saint Marc; la suite ne tardera pas à paraître. Après avoir cité les écrivains qui se sont occupés en détail de ces espèces de commentaires morcelés, et avoir reproduit la dissertation de Chr. Wolf (Witembergæ, 1712), le savant éditeur traite lui-même trois questions importantes qui se rattachent de très-près à l'histoire critique du Nouveau-Testament : 1° De l'antiquité des chaînes; 2° les extraits des Pères qui s'y trouvent sont-ils bien authentiques; 3° de l'utilité qu'on peut retirer de ces commentaires. Il est très-difficile de se prononcer sur l'origine des chaînes, parce que nous ne possédons rien de positif et de certain à cet égard. Olympiodore, diacre d'Alexandrie, qui a composé un commentaire sur Job, est, selon Wolf et d'autres critiques, un des premiers qui se soient livrés à ce genre d'interprétation. Malgré l'authenticité du travail d'Olympiodore, qui vivait à la fin du VIe ou au commencement du VIIe siècle, on ne peut affirmer qu'il soit le même que la chaîne sur Job que nous possédons aujourd'hui; il est même probable que cette dernière a été arrangée par quelque auteur plus moderne qu'Olympiodore. Ces doutes prennent encore plus de consistance lorsqu'on examine le commentaire de Procope de Gaza sur l'Octateuque; si cet ouvrage pouvait être rangé parmi les chaînes, il serait prouvé que ce genre de compilation était déjà en usage au commencement du VIe siècle; mais, comme l'a fort bien observé Fabri-

cius (Tom. VII, p. 735, 736), ce commentaire n'est pas de Procope, il a été arrangé sous forme de scholies, et a été extrait de différens auteurs.

Voici cependant ce qu'on peut supposer de vraisemblable. Dès l'origine du christianisme, la parole de Dieu exerça la sagacité des plus habiles docteurs de l'Église, tels qu'Origène, saint Basile, saint Grégoire, saint Chrysostome, etc. Leurs ouvrages s'étant répandus, il se forma une autre espèce d'écrivains qui morcelèrent tous ces commentaires en ayant soin d'extraire les parties les plus importantes et d'en former un corps d'ouvrage. M. Cramer s'étend longuement sur ce sujet et examine sous le point de vue historique la formation de la chaîne des Pères sur saint Matthieu et saint Marc. Passant ensuite à la seconde question qui regarde l'authenticité des fragmens des Pères qui se trouvent dans les chaînes, l'éditeur entre dans des développemens d'une critique ferme et sûre, et sait garder un milieu entre le scepticisme aveugle et une trop grande crédulité. Quant à l'utilité de ces recueils, sujet traité dans la troisième question, on y doit premièrement considérer le texte grec des Évangiles, qui a été quelquefois copié sur d'anciens exemplaires. Ensuite, quoiqu'il y ait ordinairement plus de théologie que de critique dans les chaînes et les scholies grecques, on ne laisse pas d'y trouver de temps en temps d'excellentes remarques critiques. On peut de plus éclaircir, par le moyen de ces scholiastes, les diverses leçons du texte des évangiles, et appuyer en même temps les anciennes versions contre le grec ordinaire. Disons maintenant un mot de la chaîne inédite sur saint Matthieu, publiée aujourd'hui par M. le docteur Cramer. Elle est tirée d'un superbe manuscrit du fonds Coislin, n° XXIII, en parchemin, du XIe siècle, et qui provient du monastère de Saint-Anastase sur le mont Athos, comme on le voit d'après une note d'appartenance placée à la fin du volume. Le commentaire de saint Jean Chrysostome sur saint Mathieu fait le fond de cette chaîne et se trouve ainsi réduit sous la forme d'une *synopsis* dont le texte grec n'avait pas encore été publié; une version latine seule faite

par Christ. Serrarigus avait paru à Venise en 1554, et dans l'édition de Paris 1588, in-fol., tom. II, p. 1151. Les extraits sur l'évangile de saint Marc sont beaucoup moins considérables que pour les autres évangélistes. La chaîne grecque sur saint Marc, qui a été imprimée à Rome en grec et en latin, est du père Poussines. Le savant jésuite ne s'est pas contenté de donner sur cet Évangile un recueil de plusieurs auteurs grecs, qu'il avait trouvés à Toulouse dans la bibliothèque de M. de Montchal, il y a joint deux autres scholiastes que Cordier lui avait envoyés. Le premier, qui a été copié sur un manuscrit d'Allemagne, contient l'ouvrage de Victor d'Antioche, que le jésuite Peltanus avait publié en latin seulement à Ingolstat, ayant fait sa version sur un exemplaire peu exact. Cette version a été depuis insérée dans la Bibliothèque des Pères. Poussines est le premier qui ait fait imprimer le grec de ce Victor d'Antioche; et quoiqu'il accuse son confrère de l'avoir traduit sur un manuscrit plein de fautes, il est obligé d'avouer que son exemplaire est aussi très-défectueux. Les manuscrits qui portent le nom de Victor d'Antioche varient assez entre eux; mais ceux dans lesquels ce commentaire est attribué à Cyrille d'Alexandrie sont beaucoup plus considérables, à tel point que ces premiers semblent être des épitomes des seconds. C'est ce qui a engagé M. Cramer à publier la chaîne des Pères sur saint Marc, d'après les manuscrits qui portent le nom de Cyrille d'Alexandrie. A la fin du volume, le savant éditeur a placé un supplément contenant des additions et des variantes pour le commentaire de saint Jean Chrysostome sur saint Matthieu, d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne; la table des auteurs cités dans les deux chaînes complète le volume. Parmi ces écrivains, on trouve l'historien Phlégon, cité pour son célèbre passage sur l'éclipse de soleil qui arriva la quatrième année de la 202e olympiade, passage qui présente une toute autre rédaction que celle de la chronique d'Eusèbe; voyez les *Paradoxographi* de M. Westermann, Brunsv., 1839, in-8°, p. 211.

Jésus devant Caïphe et Pilate. Réfutation du chapitre de M. Salvador intitulé : Jugement et condamnation de Jésus, par M. Dupin. Deuxième édition. — Paris, 1840. Chez Garnot. Rambouillet, imp. de Raynal. In-18 de XI-120 p.

La question du procès et de la condamnation de Jésus-Christ est pour M. Dupin une étude de longue date. Dans son beau livre sur la Libre défense des accusés, publié en 1815 et 1824, on trouvait ces paroles : « Je publierai quelque jour un examen du procès de Jésus-Christ qu'on a dû appeler *la passion*, car effectivement il a souffert, *passus est*, et n'a point été jugé. On y voit le juste trahi par un de ses disciples que la police des prêtres avait gagné, poursuivi par l'esprit de secte, pire encore que l'esprit de parti. Là se développent la politique haineuse des pontifes juifs, l'orgueil des Phariseiens et la colère des scribes : accusé sans être défendu, condamné sans qu'on ait pu le convaincre, mis à mort avec insulte, il n'y a que souffrance dans cette longue scène d'iniquité. » Ces quelques lignes renfermaient toute la substance du petit écrit publié aujourd'hui pour la seconde fois par M. Dupin. Ainsi que l'indique le titre, l'occasion de sa composition a été l'ouvrage de M. Salvador, lequel s'était imposé pour tâche de prouver que Jésus-Christ a été jugé légalement et condamné avec justice. On peut dire que M. Dupin a ruiné de fond en comble toute l'exposition historique et l'argumentation de son adversaire. On reconnaît dans la discussion toutes ces qualités de logique puissante et de dialectique vigoureuse qui caractérisent si éminemment le premier, par le poste comme par le talent, de nos procureurs-généraux. Acceptant Jésus-Christ dans sa position d'accusé et se faisant en idée le rapporteur de sa cause au tribunal de l'impartialité et de la raison, il suit pas à pas toutes les phases de la procédure, du jugement et du supplice. A chacun de ces actes il applique la loi qui le régit, et de cette comparaison perpétuelle des formes suivies et

des formes prescrites il ressort la conviction matérielle que Jésus-Christ est mort assassiné et non jugé, et qu'il n'était point coupable aux yeux des hommes, de l'empereur romain et de ses proconsuls. Dans l'exécution de ce plan, M. Dupin a fait preuve d'une entière connaissance de la législation romaine et hébraïque; pas un texte, pas une induction ne lui a échappé. Nous le répétons, la légitimité de la condamnation de Jésus est désormais un fait jugé, et nous dirons aux païens avec l'auteur lui-même : « Vous qui avez vanté la mort de Socrate, comment ne pas admirer celle de Jésus! Censeurs de l'aréopage, comment pourriez-vous entreprendre d'excuser la synagogue et de justifier le prétoire? La philosophie n'a point hésité à le proclamer et l'on doit redire avec elle : Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage; la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.»

Universalgeschichte der u. s. w. Histoire universelle de l'Église chrétienne du point de vue catholique. Guide pour les cours de théologie, par J. Alzog. Acc. de deux cartes géographiques. — Mayence, chez F. Kupferberg, 1841. In-8° de x-733 p.

Les divers événemens de l'histoire religieuse ont été souvent jugés de points de vue forts différens : tantôt on les a subordonnés à une manière de voir toute politique, tantôt on les a appréciés avec un esprit d'irréligion et d'hostilité ou même de complète indifférence, capable de dénaturer les choses les mieux constatées. On a été jusqu'à les plier aux exigences des systèmes de philosophie, et l'on a appelé cela traiter l'histoire religieuse suivant un principe dirigeant, ou en d'autres termes, d'un point de vue particulier. Mais ce point de vue ne doit point être placé en dehors de la croyance : vouloir le rendre indépendant et du christianisme et de l'Église, c'est s'exposer aux plus choquantes erreurs. Qu'est-il, en effet, arrivé de ces différentes façons d'embrasser le sujet? on a dégradé la haute signification des faits, parce qu'on n'a pas

voulu accepter pour règle de ses jugemens la règle donnée par le sujet lui-même. Il faut un esprit vraiment chrétien pour apprécier dignement les phénomènes du christianisme, Hors de là, pour quiconque veut se permettre de juger, point de salut.

Quand nous disons que le point de vue ne doit point être choisi en dehors du christianisme, nous entendons que la direction unique des efforts du théologien doit être de fonder en principe les phénomènes les plus importans en dedans de l'Église, de leur donner pour base le principe de vie qui anime cette Église, et de retrouver dans la variété et la multiplicité des formes extérieures que le temporel prête à l'existence, de retrouver, disons-nous, cette sublime unité, cette éternité, cette immuabilité unique qui en est l'élément; enfin d'expliquer toutes les dissonnances apparentes. Le principe de vie qui fait que l'esprit du tout donne une existence à chaque partie, c'est pour l'auteur l'idée de l'Église catholique, l'idée d'une communion d'existence entre tous les croyans, quelque différens que soient les développemens partiels de cette existence. Sans cette unité, les plus grandes choses qui se sont passées dans le sein de l'Église n'auraient aucun sens pour nous.

En maintenant aussi l'Église catholique comme la règle divine du salut, on parvient nécessairement, par suite des procédés de l'histoire, à une manière de considérer le résultat des faits, essentiellement différente de la manière des protestans, par exemple. Quand un catholique observe la marche de son Église, dans le cours des siècles, et quand il cherche à se l'expliquer, il finit par s'identifier avec cette idée de la vérité existante et manifestée dans la personnification de l'Église visible; il la suit pénétrant de plus en plus la morale publique et privée, l'état, la science et l'art; tandis que le protestant est forcé d'aller chercher cette vérité dans l'Église invisible, tandis qu'il ne l'atteindra jamais, et pourra tout au plus s'en rapprocher plus ou moins, en suivant le cours des événemens de l'histoire.

Les principes une fois posés, ce qu'il y a de plus important,

c'est la méthode. On ne compte plus désormais par siècles, par années ou par règnes; la division en périodes a été reconnue plus appropriée à la marche des événemens. Les périodes ont parfois un caractère d'individualité tout particulier, qui les détache, ou absolument ou relativement, de la série entière des temps; elles offrent donc une représentation fidèle des vicissitudes de développement de la vie dans l'Église et ne rompent nullement la continuité de leur enchaînement; chaque période n'est-elle pas la somme de toutes les actions de la période qui l'a précédée et le principe de celle qui doit suivre, et enfin toutes ces périodes ne sont-elles pas le résultat général du développement graduel des périodes antérieures? Cette dernière considération donne naissance à une autre: quand l'objet que décrit l'histoire, altéré dans ses rapports, change tout à la fois et de forme et de mode d'action, dès que cette révolution devient générale, une nouvelle époque commence. La période, au contraire, ne naît que de changemens et de relations secondaires, c'est ce qui la rend propre à servir de subdivision. M. Alzog voit trois grandes époques dans l'histoire universelle de l'Église. La première, c'est le christianisme sous l'influence de la civilisation gréco-romaine, jusque vers la fin du VIIe siècle. La seconde, c'est l'Église sous la domination des races germaniques et slaves jusqu'au XVIe siècle, où le grand schisme d'Occident ouvre la troisième et nous conduit de Luther jusqu'à nos jours. Pour la première de ces époques, la division naturelle est évidemment subordonnée à l'adoption du christianisme dans l'empire romain et fournit deux périodes bien distinctes: avant l'adoption et après l'adoption. Pour la seconde époque les points de section, quoique moins tranchés, n'en sont pas moins importans. Depuis la conversion des barbares jusqu'au siècle des conciles, on rencontre trois de ces points: l'établissement du pouvoir des papes; la division de l'Église grecque et de l'Église latine; et enfin les orages qui ébranlèrent, sous Boniface VIII, la toute-puissance des pontifes de Rome. On le voit donc, la propagation de la foi parmi les populations demi-sauvages du

Nord, influence dont les successeurs de saint Pierre se sont faits l'âme, sert à établir la base d'un pouvoir spirituel, qui va bientôt trouver dans Charlemagne une épée, pour lui donner la consécration de la force; voilà une période importante, le christianisme de l'Occident repose presque en entier sur elle. A ce pouvoir temporel, reconnu aux papes, on peut attribuer le relâchement qui suivit, et si d'un côté les populations slaves furent réunies au giron de l'Église, de l'autre on a à déplorer la séparation définitive de l'Orient et de l'Occident, grave événement auquel doit s'arrêter la seconde période. Cependant le christianisme alors gouvernait littéralement le monde. Depuis le règne brillant de Grégoire VII jusqu'à la mort de Boniface VIII, quelle forme n'a-t-il point adoptée pour marcher toujours à la tête des peuples? Moines, croisés, chevaliers, docteurs, semblent se transmettre tour à tour le sceptre de la chrétienté, et ne fonctionner que dans le but de rapporter tout à cette religion, dès lors si puissamment assise. Pourquoi faut-il que de tant de prospérité naissent de funestes discordes et que l'on entende partir de Rome elle-même les voix qui enseignent au monde à méconnaître les chefs de la foi? Pourquoi tant de guerres de sectes, de disputes et de conciles? Pourquoi enfin toute une période telle que le christianisme est-elle à deux doigts de sa perte? Où en chercher la cause, sinon dans la coupable attention à des biens terrestres, accompagnée d'un oubli complet de la véritable mission apostolique? Ce sont quatre périodes bien distinctes que ces quatre mouvemens de la naissance, de l'isolement, de l'action et des excès du catholicisme d'Occident. La barbarie, comme on pourrait l'appeler, le christianisme germanique y joue le rôle principal, car l'Orient opprimé sous l'islamisme n'est plus qu'une bien faible portion du monde chrétien.

Quand, poussé par l'ambition des princes, par les événemens qui le dominaient encore, et surtout par un instinct d'opposition inné chez tous les hommes, Luther donna l'impulsion à ce mouvement, devenu plus tard la réforme, il ne prétendait point faire pénétrer l'élément politique dans l'É-

glise, c'est-à-dire joindre le sceptre spirituel avec le glaive temporel, dans la main des souverains. Mais placé entre une perte certaine et l'espérance de se sauver, à condition de tout oser, il préféra rompre tous les liens qui l'attachaient aux choses existantes, tantôt cédant sous la pression des circonstances, tantôt reprenant ses esprits pour donner quelque direction à une marche dont il ne pouvait plus désormais demeurer le maître. Forcé d'exécuter en quelques années des changemens qui, même excellens, ont besoin de s'opérer insensiblement, il ne put leur conquérir cette indépendance que portent avec eux les faits dont le temps est le premier élément. La politique des princes fit irruption dans le domaine de la doctrine, et ceux qui en avaient ouvert les chemins demeurèrent à la merci de leurs nouveaux alliés. De là vient que ces guerres, commencées pour la cause des croyances, se terminèrent par la solution de questions territoriales. Aussi est-ce dans l'ordre des faits politiques qu'il faut aller chercher des temps d'arrêt pour le récit de l'histoire religieuse moderne, et la lutte du catholicisme et du protestantisme, commencée par Luther, nous conduit tout d'une haleine jusqu'au traité de Westphalie. Long-temps le christianisme est resté affaissé sous le coup, mais enfin, depuis ce traité où expire la première période, le protestantisme a montré son insuffisance à conduire l'humanité au but qu'il s'était proposé. De l'aveu même de ses sectateurs, il n'a point d'existence propre, tandis que le catholicisme relevé de sa chute, instruit par la leçon des temps, le dépasse de toute la supériorité de sa doctrine et de ses institutions puisées au berceau de la foi chrétienne. C'est là le résultat qui doit ressortir de la seconde et dernière période où le christianisme, après quelques vicissitudes de succès et de revers, arrive à l'époque présente, époque d'impulsion nouvelle et, il faut l'espérer, de régénération.

Cet ouvrage est le premier qui ait offert en Allemagne l'histoire de l'Église, depuis la révolution française jusqu'à nos jours; l'auteur ne regarde cette partie que comme un essai d'esquisse historique; il n'a pas cru devoir l'omettre cependant,

parce que notre temps est fécond en événemens importans pour l'Église, que ces événemens intéressent à un très-haut degré les études théologiques, et surtout que l'intelligence de notre époque est ce qu'il y a de plus nécessaire au théologien, pour comprendre sa position et la part qui lui est réservée parmi les influences sociales.

Lettre d'un Italien à un Français sur les doctrines de M. de Lamennais.— Paris, 1841. Chez Ligny, frères. Louvain, chez Ansiau. In-8° de 86 p.

L'auteur de cette lettre est M. Vincent Gioberti, qui de Bruxelles s'est empressé de réfuter le dernier ouvrage de M. l'abbé de Lamennais. La réfutation est vive, pressante, et si l'on y remarque même quelquefois de la sévérité, il faut excuser un ancien admirateur désenchanté par des variations et des erreurs sans nombre. M. de Lamennais prétend que ce qu'on prend pour des contradictions dans ses doctrines ne sont que les différentes phases d'un système, malgré tout, un et homogène. Cela prouve la puissance des illusions sur un esprit aussi éminent : mais à coup sûr tout homme de sang-froid comprendra peu comment, parti de l'*Essai sur l'indifférence*, on est arrivé, sans déviation et sans défaut de logique, à l'*Esquisse d'une philosophie ;* comment l'ardent défenseur de Rome est devenu le fougueux prédicateur du panthéisme. M. Gioberti relève les principales contradictions, les inconséquences les plus choquantes dont les derniers écrits de M. de Lamennais offrent le spectacle. Son ouvrage le plus récent même lui est une preuve de ce contraste qu'il déplore, et il y distingue fort bien deux parties : l'une écrite sous l'inspiration catholique, et l'autre formulée après sa séparation de l'Église. Ce contraste lui semble si frappant, que, malgré l'art de l'écrivain à le déguiser par d'adroites transitions, on pourrait presque assigner sa date à chaque page, et deviner si c'est l'homme nouveau ou l'homme ancien qui l'a tracée. On voit que la lettre de M. Gioberti a surtout pour objet l'Esquisse d'une philoso-

phie. C'est que là M. de Lamennais a donné la substance de toute sa doctrine et en a produit la dernière formule. Afin de ruiner la base de ce système, l'auteur de la lettre démontre le vice radical du rationalisme moderne dont M. de Lamennais s'est fait le disciple, et le vide de la doctrine panthéistique dont il s'est constitué, à son insu, l'expression. Nous l'avons dit, M. Gioberti est un logicien vigoureux, et nous conseillons vivement la lecture de ses argumens, que nous ne pouvons même indiquer.

La vie d'Ulric Zwingli, réformateur, par G. Goguel. — Paris, 1841. Librairie de Marc Aurel. Valence, même maison. In-16 de 104 p.

M. Marc Aurel poursuit la publication, en petit format, de la vie des principaux réformateurs. Cette galerie s'est ouverte par la biographie de Calvin, de Luther et de Melancthon; celle de Zwingli en forme aujourd'hui une suite intéressante. Comme les livraisons précédentes, celle-ci se distingue par les qualités que l'on demande en biographie, la clarté, la fidélité et l'intérêt. Toutefois la vie de Zwingli ressemble fort à celles des autres réformateurs; ce sont les mêmes luttes, les mêmes relations, les mêmes moyens. Mais l'établissement et la propagation de la réforme sont une chose si considérable au XVIe siècle, que rien de ce qui concerne une pareille révolution ne peut manquer d'être intéressant. M. Goguel, resserré par l'espace, ne montre que les principaux événemens de la vie de son personnage, qu'il prend néanmoins à sa naissance. Il l'accompagne surtout dans ses voyages d'Italie, et montre leur influence sur ses idées. Il explique comment lui vinrent ses idées de réforme, comment il commença à les manifester, comment elles s'établirent, et comment Zwingli mourut martyr de sa foi. On pense bien que l'auteur protestant ne se fait faute de crier à la tyrannie et à l'idolâtrie de l'Église catholique. On sent là plutôt le religionnaire que l'historien. Il nous semble pourtant que le temps est venu ou jamais de

faire trêve à ces récriminations religieuses, où, à coup sûr, le catholicisme ne serait pas en reste.

JURISPRUDENCE.

Was ist und gilt u. s. w. La possession qu'est-elle et quelle est sa valeur dans le droit romain? Mémoire dirigé contre la doctrine de Savigny sur le droit de possession, par K. Pfeifer. — Tubingue, H. Laupp, éditeur-libraire. 1840. In-8° de xx-150 p.

Ce mémoire, quelque tranché qu'en soit le titre, n'a cependant rien de polémique. L'auteur, tout en reconnaissant ce que l'on doit à M. de Savigny et à son école, n'est pas de son avis sur le point en question, et il propose le sien propre : voilà tout son dessein. Le terrain sur lequel il se place n'est point celui de l'école philosophique, dont il ne reconnaît pas lui-même clairement la doctrine, et, suivant lui, cette école ne doit nullement être regardée comme l'opposé de l'école dite historique. L'école historique est, comme il le déclare, bien plutôt un auxiliaire, un précurseur dans la route commune du droit, et l'école philosophique est tout aussi intéressée qu'elle à ce que, par la route qu'elle suit, elle arrive dans le vrai. Quand un juriste philosophe croit trouver dans les ouvrages d'un juriste historien, comme M. de Savigny, par exemple, des déductions fausses, ce n'est pas une raison pour rabaisser ses travaux. Un tel procédé aurait le danger de rendre plus timide quiconque serait porté dans la même voie, et il est préférable de combattre l'erreur par l'exposition de la vérité, seul moyen de convaincre celui qui se trompe. Mais pour combattre une idée, quelle qu'elle soit, ce n'est pas non plus une méthode fort bonne, de refuser le terrain où on la trouve établie pour s'en créer un autre où tout ce qui se rattache à la discussion reste constamment étranger aux faits même qui en sont l'objet. Ce tort, M. Pfeifer le reproche à l'école philosophique, qui a coutume d'arguer d'er-

reur contre l'école historique, en appréciant ses travaux de son point de vue philosophique, avec ses vues philosophiques et son langage philosophique. Car le juriste historien, et c'est, dit l'auteur, la majorité en Allemagne, ou ne reconnaît pas la justesse de ses vues, ou ne comprend pas son langage; et qu'arrive-t-il? c'est qu'avant de se convaincre de celle-là et de comprendre celle-ci, on perd bien du temps. Le plus court est donc de se placer soi-même au point de vue du juriste historien, d'entrer dans sa manière de concevoir, de lui parler sa langue et de le convaincre avec ses propres instrumens, lui et le lecteur, de l'erreur qu'on a dessein de relever. Telle est aussi la marche qu'a prétendu suivre M. Pfeifer, et, sans adopter les conclusions de M. de Savigny, il discute les principes qui ont servi de base à sa théorie pour établir les bases de la sienne propre.

La théorie de M. de Savigny sur la possession a soulevé de nombreuses contradictions, qui peuvent être rangées en deux classes distinctes. Dans l'un des systèmes de ses adversaires, on se borne à rechercher, parmi les monumens du droit romain qui nous sont parvenus, quelles étaient en général les idées et les institutions du droit chez les Romains, et quelle était en particulier l'idée de la possession et le caractère des institutions qui s'y rattachent, admettant pour cela toutes les dispositions légales, telles qu'elles se présentent, et telles aussi que le peuple les admettait; bien entendu toutefois qu'on part de ce principe, que le peuple romain était apte à faire concorder chez lui le droit avec lui-même, eu égard aux conditions d'existence de l'état et aux rapports qui lui étaient communs avec les autres peuples, rapports qu'on s'efforce aussi de connaître exactement. Cette voie a été constamment suivie, depuis les glossateurs jusqu'à nos jours, dans l'étude du droit romain, et c'est par elle aussi que Savigny est arrivé à asseoir sa théorie du droit de possession. Dans l'autre système, en tête des opposans, se trouve feu le professeur Ganz, avec sa théorie de la possession. Le but que se proposent ceux de son opinion est de mettre au jour ce qui fait l'essence des

dispositions légales, c'est-à-dire de leur principe, tout entier placé dans l'idée du droit, telle que la conçoit un peuple. Pour arriver à ce but, ils s'appuient des doctrines philosophiques dont Schelling est le père, et leur raisonnement se formule ainsi : Comme dans la nature on peut reconnaître une transformation progressive et graduée de la matière en esprit, de même dans l'histoire on voit ressortir des faits un développement entièrement identique de l'esprit humain, et ce développement même est une suite nécessaire de la nature des procédés résultant de l'organisation de l'homme. Schelling, à qui revient cette idée, car Hegel n'a fait que la lui emprunter, ou, si l'on veut, la développer, Schelling en a fait une belle application dans sa philosophie de la mythologie et de la révélation; mais, pour le droit, l'application reste encore à faire, et personne n'a pu s'élever jusque là. Au reste, que cette application soit juste ou non, il faut toujours emprunter au domaine des faits une base pour le raisonnement, ou, si l'on procède en sens inverse, il faut toujours que les phénomènes légaux viennent confirmer la théorie. Or, personne ne contestera que le droit chez les peuples ne reçoive sa forme qu'au moyen de l'entendement commun à tous les hommes, c'est-à-dire d'une manière commune à tous d'envisager les rapports qui ressortent du domaine de la discussion légale. Quelle que soit donc la cause supérieure et organique à laquelle on doit ces effets, la philosophie ne saurait se mettre en contradiction avec cette manière commune d'envisager, sans cesser d'être conséquente. Bien plus, sa mission est d'en donner la raison, de démontrer comment il se fait que l'idée de droit chez les Romains, ou chez tout autre peuple, était telle ou différente. On le voit donc, les partisans du second système ont à satisfaire à des conditions d'un ordre bien plus élevé que ceux du premier, et si dans celui-ci on se borne à demander quelles étaient les idées des Romains sur le droit, que regardaient-ils comme droit; dans celui-là il faut aller plus loin, et, une fois les questions ci-dessus résolues, il faut expliquer pourquoi les résultats sont ainsi, et non autrement.

D'après ces considérations, l'auteur, plutôt juriste que philosophe, se rattache au premier système. Le point capital de la dissidence entre l'école philosophique et Savigny sur le droit de possession, c'est que Ganz considère la possession, dans le droit romain, comme une relation légale, tandis que Savigny n'y voit qu'un fait pur et simple, bien qu'il ait une signification légale. La première opinion, M. Pfeifer la rejette tout-à-fait; la seconde est la seule qu'il s'attache à combattre dans ses détails pour y substituer ce qu'il croit plus conforme à une déduction rigoureuse des faits et des documens.

SCIENCES ET ARTS.

Méditations métaphysiques et correspondance de N. Malebranche, prêtre de l'oratoire, avec Dortous de Mairan, sur des sujets de métaphysique, publiées pour la première fois sur les manuscrits originaux. — Paris, 1841. Chez Delloye. Impr. de Félix Locquin. In-8° de VIII-182 p.

Des écrits inédits de Malebranche sont une rare bonne fortune pour le monde philosophique, et cette publication d'un homme qui poursuit la vérité avec tant de conscience, de simplicité et de logique, paraît avoir encore plus de prix aujourd'hui que l'on semble s'attacher à tout confondre, les vérités entre elles, la vérité avec l'erreur, vaste chaos, résultat d'une discussion effrénée, qui détruit tout et ne constate rien. La mise au jour de cette œuvre ignorée de Malebranche est due au zèle intelligent et pieux de M. Feuillet de Conches, dont toute l'Europe savante connait la riche collection d'autographes et le goût éclairé pour les écrits égarés des maîtres. La passion des autographes a été quelquefois attaquée, son utilité a été contestée; elle a été déclarée puérile, surtout par ceux qui n'ont pu achever une collection ou qui ont été obligés de la vendre. La découverte de M. Feuillet va du moins rallier à la question des autographes toute la classe des philosophes, cette si peu superstitieuse partie du genre humain.

Dans un avertissement sobre de tous détails oiseux, M. Feuillet de Conches nous apprend la manière dont ces manuscrits de Malebranche sont parvenus dans ses mains. Conservés avec un soin jaloux par M. Milon, professeur de la faculté des lettres de Paris, qui en a obstinément dérobé la connaissance au public, sans expliquer ni laisser deviner ses motifs, ces documens ont été mis en vente après sa mort avec le reste de sa bibliothèque ; c'est là qu'ils ont été acquis par l'éditeur, qui, sentant tout leur prix, a mieux aimé en doter le monde savant que de les enfermer dans le secret égoïste, mais trop commun, des collections d'autographes; et comme une bonne action en amène toujours naturellement une autre, nous devons à cette publication l'engagement public pris par M. Feuillet de Conches de mettre en lumière d'autres documens anciens non moins précieux pour l'histoire des lettres. Nous nous félicitons, car nous savons combien sera riche l'exécution de cette promesse.

« Les manuscrits qui voient ici le jour, dit l'éditeur, se composent de deux cahiers de métaphysique et d'une correspondance sur Spinosa entre l'illustre oratorien et Dortous de Mairan, qui fut l'un des quarante de l'Académie Française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. Le premier des cahiers, de vingt-six pages in-4°, est incontestablement de la main de Malebranche, et le *fac simile* que nous donnons de la première page en fait foi. Le second (de trente-deux pages), aussi incontestablement authentique que le premier, a paru également autographe à la plupart des meilleurs juges en fait de comparaison d'écriture; mais à nous sont restés des doutes que nous leur demandons la permission d'exprimer. Il nous paraît plus probable que l'écriture de ce cahier est d'un secrétaire habitué à copier sur celle de Malebranche, et qui, à force de copier, a imité. On trouve d'ailleurs, dans le courant du texte, plusieurs corrections évidemment de la main du maître : *ex ungue leonem.*

» Sur les lettres de Malebranche on remarque encore son cachet avec les chiffres de la poste. Quant aux lettres de

Mairan, ce ne sont que des minutes autographes qu'avait conservées ce savant. Le texte qu'on va lire est le texte pur de Malebranche : rien de plus, rien de moins; c'est Malebranche avec sa propre orthographe, même avec les quelques fautes échappées à sa rédaction. Le premier cahier surtout, par les ratures dont il est chargé, atteste que le génie vend cher à l'homme ce qu'on croit qu'il lui donne. Sous ces ratures nous avons retrouvé plusieurs variantes que, dans notre rôle modeste de scrupuleux éditeur, nous avons cru devoir relater fidèlement lorsqu'elles présentaient de l'intérêt. »

Le morceau le plus important de ce volume est le premier, sous ce titre : Des Vérités générales depuis les premières connaissances jusqu'aux preuves de l'existence des corps en général. Dans cette nouvelle recherche de la vérité, le penseur tient son engagement de commencer par les premiers principes des sciences, et de ne rien admettre qui ne soit évident et démontré : « Afin, dit-il, que mes opinions précédentes, que j'appelle mes préjugés, ne me donnent pas l'occasion de tomber dans l'erreur et ne viennent point traverser mon dessein, je veux révoquer en doute tout ce que j'ai cru jusqu'à cette heure. » L'auteur nous avertit toutefois qu'il excepte de son doute les choses de la foi. En partant du doute, et bien résolu à ne consentir à aucune chose qu'il ne soit bien assuré qu'elle est incontestable, voici comment procède le métaphysicien. Sa propre existence lui paraît un fait acquis, car, comme a dit Descartes : je pense, donc je suis. Je suis quelque chose qui connaît, qui aperçoit, et l'objet de ma perception est. Je sais donc l'existence de beaucoup de choses, c'est-à-dire de tous les objets immédiats de mes perceptions, que j'appelle idées. Je suis ensuite assuré que tout ce que je puis apercevoir est nécessairement une substance ou une modification de la substance. Après avoir indiqué les marques pour connaître quand deux choses sont deux substances différentes, la différence des attributs d'avec les modes, et ce que c'est que l'essence d'une chose, l'auteur passe à la distinction de l'âme et du corps. Il distingue en lui deux sortes

de choses : perceptions, volontés; ce qui aperçoit en lui est une substance, mais distinguée de l'étendue; après vient l'idée du corps et de l'étendue, qui amène l'auteur à considérer les manières d'être de l'étendue, dont l'idée ressort infinie. Une fois l'existence des deux substances matérielle et immatérielle, de l'âme et du corps, acquise, l'auteur passe à l'idée de Dieu. Il prouve successivement que Dieu existe, que Dieu est l'auteur de l'homme, qu'un être distingué de Dieu ne peut pas être son auteur, et qu'il n'y a de véritable cause que Dieu. Ce traité est terminé par l'examen de l'erreur, de ce qui la constitue, et des moyens de l'éviter, et, par contre, de la méthode à employer pour la recherche de la vérité. Nous n'avons donné qu'une analyse très-sèche et très-décharnée de cet admirable traité. Il n'est personne qui ne veuille aller chercher dans l'original cette perfection de logique, cet enchaînement, cette clarté dans l'argumentation dont Malebranche est le plus parfait modèle.

Suivent dix Méditations métaphysiques dans lesquelles l'illustre penseur a développé à peu près les mêmes idées que dans le travail précédent. C'est toujours la recherche de la vérité en partant du doute. Chacune accroît la masse des observations acquises; là encore tout est exact, rigoureux, mathématique; les preuves, les déductions, les conséquences, rien ne faiblit et ne bronche, c'est une chaîne d'or où l'œil le plus exercé ne pourrait découvrir un seul anneau d'alliage. La suite du raisonnement mène l'écrivain à la question du libre arbitre, cet écueil des plus habiles dialecticiens, et voici comment il conclut et termine : « Cependant, quand Dieu m'a donné l'idée de deux biens particuliers, comme je ne suis invinciblement poussé ni vers l'un ni vers l'autre, je suis fort porté à croire que je ne puis choisir ni l'un ni l'autre, parce que de moi-même je ne puis rien, mais que je dois toujours suivre le mouvement et l'impression que Dieu me donne vers tout bien et tout être, laquelle impression est invincible, car la même raison me persuade encore que je ne puis agir que lorsque je suis invinciblement poussé vers quelque bien par-

ticulier. Je n'en choisiray jamais aucun, parce qu'étant de moy-même sans action et sans mouvement, je ne puis rien de moy-même. Mais n'en dois-je pas croire le sentiment intérieur, lequel est plus fort que tout le plus solide raisonnement du monde ? Et il suffit, pour me convaincre que je puis hésiter dans le choix des biens particuliers, car nous n'avons point de plus fortes preuves que celles qui nous viennent par sentiment intérieur. Ainsi, comme de ce que je sens en moy du froid, du chaud, du rouge et du verd, je ne puis pas nier que ce soit moy qui suis froid et chaud, rouge et verd; je conclus fort bien que c'est moy, c'est-à-dire mon âme, qui est froide, chaude, etc., quelque peine que j'aye cuë à m'en convaincre; de même de ce que je sens en moy que je ne puis hésiter dans le choix de deux biens particuliers, quand ils sont égaux, je conclus fort bien que je suis libre, quelque raison que j'aye à me persuader le contraire. »

Le volume est terminé par la correspondance de Malebranche et de Dortous de Mairan. L'éditeur nous a appris ce qu'était celui-ci. Devenu plus tard secrétaire de l'Académie des Sciences, il était fort jeune lorsqu'il entama cette correspondance, ainsi qu'il le dit lui-même. Il avait connu Malebranche en faisant ses exercices dans l'Académie de Longpray. M. de Romainval, parent de l'illustre métaphysicien, le conduisait chez lui, et celui-ci lui expliquait le livre de M. de l'Hôpital, et se plaisait à lui donner plusieurs autres instructions de mathématique et de physique. Les lettres publiées par M. Feuillet de Conches sont au nombre de huit : quatre demandes et quatre réponses portant sur la philosophie de Spinosa, en faveur de laquelle le disciple s'était laissé prévenir et contre laquelle il demandait des armes à son ancien maître. Les lettres de Dortous de Mairan sont de beaucoup plus longues que celles de Malebranche. Il expose verbeusement ses doutes, et peut-être exagère-t-il son penchant au spinosisme pour ramener à une discussion plus approfondie son illustre correspondant, rétif d'abord, mais plus développé vers la fin; car le langage de l'erreur devait infailliblement le

faire entrer, bon gré, mal gré, dans la lice. Malebranche réfute sommairement, mais vigoureusement Spinosa, et montre en quoi consiste l'erreur de son point de départ, et quelles sont les erreurs successives qui font dévier sa marche et comment le faux se trouve sous une apparence logique. Par tout ce qui précède, on voit de quel intérêt et de quelle importance est la publication due au soin de M. Feuillet de Conches. Nous le remercions, au nom de la science, d'avoir si bien compris ce qu'on doit à son pays lorsque le hasard fait tomber en vos mains de pareils trésors, et de l'engagement qu'il a pris d'ajouter d'autres richesses à cette publication.

Logique de Kant, traduite de l'allemand, par Joseph Tissot, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Dijon. — Paris, 1840. Chez Ladrange. Dijon, impr. de Donillier. In-8°.

Cette logique de Kant n'a point été publiée par l'auteur lui-même, elle le fut en 1800 par Benj. Gottlob Jœsch, depuis professeur de philosophie à Dorpat, et connu surtout par son exposition du panthéisme sous ses différentes formes principales, 1826, 3 vol. C'était un des élèves favoris de Kant, qui assure que cet ouvrage est le propre résultat des réflexions de son illustre maître, et il est assez digne de foi pour qu'on le croie sur parole, lorsqu'il affirme qu'il n'a rien ajouté de lui à l'ouvrage dont il s'est fait l'éditeur. Dans ce traité, Kant avait eu surtout pour objet la logique de Meier, Wolfien plein de goût, dont il faisait un cas tout particulier. En tête de son travail, le philosophe allemand a placé une introduction, morceau capital, où M. Tissot a raison de signaler une très-grande finesse d'aperçus et une grande clarté d'analyse. Cette exposition porte sur la nature des deux grands ordres de science, les sciences expérimentales et les sciences rationnelles; sur le véritable objet de la logique, sur la manière scientifique ou populaire de présenter la science, et par conséquent sur le double intérêt logique et esthétique qu'elle peut revêtir.

Le traité de Kant est divisé en deux parties, l'une sous le titre de Théorie générale élémentaire, l'autre sous celui de Méthodologie générale. La première partie se subdivise ainsi : Des concepts (ou idées), des jugemens, du raisonnement, c'est-à-dire des raisonnemens intellectuels ou de l'entendement, des raisonnemens de la raison et des raisonnemens du jugement. La méthodologie a pour objet la perfection logique de la connaissance par définition, exposition et description des concepts, et la condition de la perfection de la connaissance par la division logique des concepts. M. Tissot a joint à ce traité quelques morceaux pleins d'intérêt du même auteur, en forme d'appendice. En voici le titre, qui démontrera seul toute leur importance : La fausse subtilité des quatre figures du syllogisme démontrée; essai ayant pour but d'introduire dans la philosophie le concept des quantités négatives; essai sur la clarté des principes de la théologie naturelle et de la morale; quelques observations sur l'examen des matinées de Mendelssohn, par Jacob; sur l'usage des principes téléologiques en philosophie; sur le dicton que ce qui est juste en théorie ne convient pas toujours dans la pratique; et enfin Explication nouvelle des premiers principes de la connaissance métaphysique.

Nouvelles études du cœur et de l'esprit humain; analyse, application et développements de leurs principaux phénomènes, par P. Duqueylar, membre de l'Institut. — Paris, 1840. Chez Chamerot, édit. Impr. de Ducessois. In-8° de 508 p.

Le cœur humain est le livre inépuisable où l'on lira sans cesse des choses nouvelles, même lorsqu'on croiera avoir tout dit. C'est un abîme impénétrable, et il est certaines profondeurs où l'analyse ne saurait pénétrer et que la logique ne saurait expliquer. Les moralistes ont cru tout connaître; il semble, en effet, qu'un sujet d'observation que nous avons en nous-mêmes doit prêter facilement à l'étude; il n'en est rien, et il y a un monde à découvrir dans le pays du cœur. M. Duquey-

lar a voulu soumettre à un nouveau travail qui lui fût propre l'étude de toutes les facultés de l'homme. Son livre est riche de ses propres observations, mais surtout de l'observation antérieure ; car il a voulu réunir en substance tout ce qui a été constaté avant lui. Ce qu'il s'est surtout proposé, on le voit bien, c'est un livre utile à la société en général, au perfectionnement et au bonheur des individus en particulier. En effet, pour améliorer l'homme et la société, il faut les connaître l'un et l'autre, les étudier sans prévention, sans entraînement, sans préjugés. La certitude morale existe comme la certitude physique et mathématique ; il s'agit de la dégager, de la fixer : pour cela il est besoin d'un esprit droit, délicat et ferme, sur lequel surtout le sophisme qui a égaré tant d'esprits éminens, tels que La Rochefoucault, Rousseau, etc., n'ait aucune prise.

M. Duqueylar nous semble réunir les qualités voulues pour une telle entreprise. Il discerne, il expose, il juge avec finesse et habileté nos facultés, nos vertus et nos vices, et il en tire constamment des motifs et des moyens d'amélioration. Il a refusé, et nous l'en louons, de se jeter dans l'explication des causes primordiales, de la substance de l'âme, de la formation des idées et de la raison des sensations ; il n'a point cherché non plus à deviner l'action de l'homme physique et le mode d'union de l'âme avec le corps. Il suffit de savoir avec certitude que l'homme vit, qu'il sent et qu'il raisonne. Le reste est mystère, et Dieu seul s'en est réservé la connaissance. M. Duqueylar tient aussi compte de cet instinct matériel, avide de plaisirs sensuels et de jouissances grossières, qui se confond avec l'égoïsme dont il est l'auxiliaire et l'acolyte inséparable, et qui exerce sur l'homme une si grande influence. Il se sert longuement de cet instinct et de l'amour-propre et des appétits qui se rattachent à lui, et lorsqu'il a bien démêlé les élémens qui composent l'homme et les mobiles qui le font agir, alors, fidèle à son plan, il s'efforce d'appliquer ces connaissances à la pratique des choses de la vie, à l'utilité de la société et à l'avantage des hommes dont elle est formée ; but louable et digne de tous nos égards.

Essai de morale chrétienne à l'usage des jeunes personnes. — Paris, 1841. Chez Fournier. In-8° de 120 p. (Vendu au profit des pauvres.)

L'auteur de ce livre n'a pas voulu livrer son nom au public; nous nous garderons de trahir son incognito; mais cependant nous pouvons dire, car on s'en apercevra facilement, que c'est là l'œuvre d'une femme aussi distinguée par l'esprit que par les manières, d'une femme surtout qui a écrit avec son cœur, car un cœur de femme seul peut deviner ces nuances fines et délicates qui parlent à l'âme d'une jeune personne sans sécheresse et sans sévérité, lui font aimer le bien et haïr le mal. Dans ce livre, c'est une marraine qui donne à sa filleule tous les meilleurs conseils que lui dictent sa grande expérience et sa précieuse raison. Une marraine, c'est presque une mère; aussi il règne dans ces lettres une onction toute maternelle qui leur donne un charme inexprimable; c'est gracieux comme l'enfance et solide comme la vertu. Ce livre se vend au profit des pauvres, aussi le recommandons-nous en même temps comme une bonne lecture et comme une bonne action.

De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France. De la nature de la misère, de son existence, de ses effets, de ses causes et de l'insuffisance des remèdes qu'on lui a opposés jusqu'ici, avec l'indication des moyens propres à en affranchir les sociétés, par Eugène Buret. — Paris, Chez Paulin, 1840. 2 vol. in-8°. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales.

Le titre promet beaucoup; mais l'auteur, quoique son ouvrage soit estimable, est loin d'avoir rempli toutes ses promesses. Après une introduction où il démontre que l'économie politique a eu le tort de ne point s'occuper de la morale de la science, que si, au moyen âge, les efforts tentés pour la conquête de la liberté ont souvent dépassé le bien, de même,

de nos jours, ceux que nous faisons dans le champ de l'industrie dépassent les bornes de la raison; le principe *laisser faire* étant des plus pernicieux, la concurrence abandonnée à elle-même devient fatale.

L'auteur entre en matières. Son travail est divisé en quatre parties : 1° Théorie de la misère; 2° de la misère en Angleterre et en France; 3° des causes de la misère; 4° des moyens de la combattre.

1° *Théorie de la misère.* Il y aura toujours inégalité parmi les hommes : richesse, pauvreté; la misère n'est que la pauvreté moralement sentie; elle est un des phénomènes de la civilisation. En Angleterre, en France, en Belgique, un indigent sur six habitans; en Espagne, en Italie, un sur trente; en Turquie, un sur quarante; en Russie, un sur cent. L'industrie, en créant pour quelques-uns d'immenses richesses, réduit à la misère bien des malheureux qui souffrent d'autant plus qu'ils comparent leur position à celle de leurs chefs; en Angleterre, depuis Élisabeth, le secours des pauvres est devenu une charge publique, la charité en a été étouffée, les maisons de refuge sont d'une rigueur extrême. L'Irlande est dans une position des plus affligeantes; 3 millions d'individus y sont dans le dénûment le plus absolu, ne se nourrissant que de la pomme de terre la plus grossière. En France, nous avons eu aussi le régime de l'Angleterre, à chaque paroisse ses pauvres; puis la Convention décréta que la mendicité serait poursuivie, que les malheureux seraient secourus : on en comptait alors 3,248,691; que les hôpitaux seraient supprimés, etc., etc. Une somme de 14,727,833 fr. fut décrétée pour être annuellement distribuée en secours. La mendicité resta supprimée par décret, mais existant de fait : les secours ne furent pas donnés; le Code pénal de nouveau vint la punir en ordonnant que les malheureux, à l'expiration de leurs peines, seraient renfermés dans des dépôts de mendicité; mais tous les départemens, pour ne pas en avoir la charge, n'en ont pas établi ou les ont laissé dépérir.

M. de Gasparin, en 1833, calcula que nous avions 1329 hôpitaux renfermant 425,049 pauvres, ayant dépensé 48,842,097 fr.; que les bureaux de bienfaisance avaient secouru 695,000 individus et dépensé 9,149,112 fr.; que le nombre des indigens était de 1,183,138, dont 45,000 à peu près mourant annuellement dans les hôpitaux. Si l'on calculait le nombre des indigens d'après le nombre des décès dans les hospices, il y aurait à Paris 237,484 indigens, 1 sur 4 habitans; l'administration n'en compte qu'un sur 12. Le nombre des femmes indigentes est double de celui des hommes; dans tous les pays, la misère est une plaie, dans tous on cherche les moyens de lutter contre elle sans obtenir de succès.

En Danemark, on donne peu d'aumônes, il n'y a qu'un mendiant sur 32 habitans. En Prusse, les secours sont à la charge des villes : 1 mendiant sur 30. En Bavière, les pauvres ne peuvent se marier sans autorisation. A Berne, on met en adjudication et au rabais la charge de la misère, etc. On n'est point d'accord sur les résultats des colonies agricoles; soutenir l'indigence, c'est un devoir; c'en est un autre de la consoler quelquefois par des fêtes publiques.

2° *De la misère en Angleterre et en France.* Dans un des quartiers de Londres, infect, hideux, se pressent 70,000 mendians. On empêche sur les marchés la vente des viandes corrompues : pourquoi ne pas empêcher de louer des logemens pestilentiels? A Manchester, sur 6,951 maisons, 2,221 n'ont point de fosses d'aisances. A Liverpool, 39,300 malheureux habitent des caves. La mortalité, qui dans l'espèce humaine varie de 1.20 à 1.60 est, en France, de 1 sur 39, à Londres, de 1 sur 45, à Liverpool, de 1 sur 24, à Manchester, de 1 sur 28. On cite à Londres des ouvriers morts de faim sur leurs métiers; un homme conserva huit jours le cadavre de son enfant; il n'avait rien pour le faire enterrer! Cette misère horrible rendra terribles les chartistes. A Londres, 1 criminel sur 89, 1 sur 45 à Liverpool. A Londres, 80,000 prostituées, 8,000 mourant annuellement de misère ou de sui-

cide; en France, sur 100 accusés, 36 âgés au moins de 25 ans, 57 illettrés; sur 8,094 accusés de crimes, 1,732 récidives. Sur 4,470 prostituées, 2,332 ne sachant pas signer; sur 8 filles publiques, plus d'une mourant de misère. Sous M. Necker, 40,000 enfans trouvés; en 1834, 129,699, coûtant près de 10 millions. La suppression des tours n'est qu'une mauvaise mesure. Au dernier degré de la misère on se plonge dans l'ivresse, dans celle de l'eau-de-vie; à Paris, 17,000 ivrognes abrutis, à Londres comme à Paris, 7 pintes d'eau-de-vie par tête; en Irlande 13, en Écosse 23; l'extrême misère est une rechute à l'état de sauvagerie. En France, 2,811,000 enfans ne vont pas à l'école; le chiffre officiel des mendians est de 198,135, il est bien au-dessous de la vérité. Le travail dans des ateliers communs tend partout à remplacer le travail isolé, c'est une nouvelle source de désordre, de perdition; le fabricant ne se fera pas de long-temps moralisateur, il restera exploiteur. Il y a là le germe d'un orage.

Des causes de la misère. On a sacrifié l'homme au produit; le travail affranchi, il est vrai, n'est encore ni assez relevé, ni assez rétribué; il n'y a plus d'esclaves, mais il y a encore trop de prolétaires. En France, on dépense 400 millions pour l'armée, et on ne dépense pas 800,000 fr. pour les écoles d'arts et métiers; les bureaux de bienfaisance figurent au budget pour 320,000 fr., les haras pour 2,000,000.

En Angleterre l'agriculture est très-malheureuse : il y a fermage et servage. En France les petits agriculteurs s'associeront, il y aura prospérité. Il ne faut pas que les capitaux et le travail marchent en opposition; il y a nécessité, dans l'intérêt de tous, d'en faire une alliance fondée sur l'équité. Aujourd'hui la fixation du salaire n'est pas un contrat libre : le capitaliste peut attendre, l'ouvrier ne le peut. Toute aristocratie doit craindre. Celle de l'industrialisme est la plus dure de toutes.

Des moyens de combattre la misère. Ce n'est pas en contenant, mais en réglant la charité qu'on pourra avec quelque soin lutter contre la misère. Les caisses d'épargnes peuvent

produire quelques bons fruits. Les associations, si elles étaient bien comprises, seraient bien autrement efficaces. Avant tout, c'est de rehausser le travail, d'aviser aux moyens de le faire mieux payer. On voit que les anciens législateurs, Moïse, Solon, etc., étaient aussi préoccupés de cette pensée: empêcher les trop grandes inégalités parmi les hommes, pour prévenir les débordemens si terribles des passions populaires. Le droit de propriété sera toujours étouffé sous celui de vivre. Nos lois, jusqu'à un certain point, empêchent les abus de la propriété, et nous n'avons aucun frein contre ceux des capitaux! que l'on facilite déjà la mobilisation de la propriété. On a déjà, dans les lois de l'hérédité, supprimé des abus : on n'hérite plus des fonctions, des honneurs; pourquoi ne défendrait-on pas l'hérédité par ligne collatérale? Pourquoi même l'État dans les riches successions ne se réserverait-il pas une part d'enfant? ainsi annuellement il entrerait en possession à peu près de 200,000 hectares, qui pourraient être vendus aux classes pauvres. Ce serait un mode de rétablir incessamment de l'égalité entre les fortunes. En outre que l'impôt soit proportionnel et progressif, que l'instruction enseigne des choses au lieu de n'enseigner que des mots; que l'on arrête la vénalité des charges, l'anarchie industrielle, etc., et l'on aura fait ce que l'on peut faire contre la misère.

The certainties of Geology. By William Sidney Gibson, F. G. S. — London, Smith, Elder and co. 1840. In-8° de XXIII-270 p.

Les belles recherches de paléontologie du docteur Buckland et des autres savans qui s'occupent activement du progrès de la géologie ont si bien établi le terrain de la science à cette hauteur qui lui appartenait, que l'intention de M. Gibson est de se borner à appliquer à leurs travaux les rapprochemens théologiques destinés à en consacrer l'évidence. On a été long-temps d'opinion que les conclusions de la science étaient

diamétralement opposées aux lumières que nous donne l'Écriture sainte sur l'origine de notre globe. Telle n'est point la façon de penser de l'auteur, et il est d'avis, au contraire, que rien n'est plus facile à concilier que ces deux ordres de documens, pour peu qu'on y veuille procéder avec sagesse et sans les conseils de la passion. Cet essai, que nous avons sous les yeux, n'est pas le premier, et il a paru en France des écrits destinés à prouver qu'on est heureusement inspiré d'aborder ce sujet. Le terrain de la discussion est du reste bien établi, tant par la Genèse que par les traditions répandues dans le monde entier, et qui toutes s'y rattachent de près ou de loin. A partir de la création, dans les procédés primitifs de laquelle il est impossible de pénétrer, il y a un ordre de faits qui a servi comme de base au système des preuves, c'est l'inondation générale ou partielle de notre globe et les phénomènes astronomiques correspondans. Rattacher l'histoire de ces cataclysmes, telle que les rapportent les traditions de tous les peuples, au récit très-court, mais précis, qu'en fait la Genèse, telle a été la marche suivie chez nous. M. Gibson reprend la chose de plus haut : suivant son raisonnement, les recherches de la géologie confirment le témoignage de l'Écriture sur ce fait, que toutes les choses créées ont leur origine dans le *fiat* de la toute-puissance divine; il n'y a certes pas besoin de la géologie pour cela. En second lieu, la création de l'homme ayant été le dernier et le grand œuvre, le genre humain a dû habiter le globe à une époque récente comparativement à la création, et enfin l'établissement des sociétés ne doit pas s'écarter beaucoup, selon toute probabilité, de l'époque assignée par le texte de Moïse. En conséquence, ce n'est que relativement à la période comprise dans ces expressions : Le *commencement* et les *jours* de la création, que l'interprétation reçue est à concilier avec les preuves matérielles. Voyons cependant la doctrine sur le déluge. Les révolutions du globe amènent des variations continuelles dans l'espace occupé respectivement par la terre et la mer, et les inondations partielles ont pu être fréquentes, mais elles n'ont rien de commun avec l'inonda-

tion décrite par Moïse, ni matériellement, ni d'après la description de Moïse. Le caractère attribué par le législateur hébreu au déluge de Noé ne nous permet pas d'en rechercher les traces dans la nature; nous n'avons qu'à ajouter foi au texte sacré comme nous ajoutons foi aux recherches de la science pour nous convaincre des révolutions que le globe a subies. Il a pu fondre sur notre globe des révolutions antérieures dans des périodes dont l'existence même nous est inconnue, sans que pour cela Moïse pût les relater, étrangères qu'elles étaient au sujet de ses livres, exclusivement consacrés à retracer les devoirs moraux de la race humaine. En conséquence, les preuves apportées par la géologie pour témoigner que le déluge de Noé n'a pas été le seul événement de cette nature n'attaquent en rien la véracité du texte de la Genèse. La géologie ne rejette pas l'universalité du déluge de Noé, et des considérations qui naissent du texte même, des lois de la nature et de faits physiques, défendent d'adhérer à l'interprétation du texte hébreu qui voudrait entendre, dans l'universalité de l'inondation, l'universalité relative à la terre alors connue de l'homme. Telles sont les conclusions que l'auteur a tirées de sa discussion. De là il passe à l'examen de la nature et des tendances des recherches géologiques considérées dans leurs rapports avec les autres branches de la science, et dans l'application qu'on en peut faire à appuyer la cosmogonie religieuse de l'Écriture sainte, et il termine en exposant les résultats de cette application bien entendue pour la prospérité de la théologie. Cet ouvrage, qui n'est pas sans intérêt dans la première partie de la dissertation, se revêt de plus en plus de tous les défauts du genre à mesure qu'il approche du but, et il laisse une trop grande carrière à la manière vague et diffuse qui dénature trop souvent le style théologique en Angleterre.

Cours complet d'économie politique pratique, par Jean-Baptiste Say, seconde édition, entièrement revue par l'auteur, publiée sur les manuscrits qu'il a laissés,

et augmentée de notes par Horace Say, son fils. — Paris, 1840, Chez Geult, libraire. Impr. de Fessart à Senlis. 2 vol. in-8° de VII-676 et 628 p.

Nous ne dirons rien sur le fond même de l'ouvrage, qui est connu depuis long-temps. Le nom de Jean-Baptiste Say est celui du plus populaire des économistes modernes, parmi nous. Il avait su mettre la science de l'économie politique en goût et en honneur, et en lui assignant des principes précis et des développemens sûrs, il lui avait donné toute l'exactitude, toute la consistance logique dont elle est susceptible. Certaines parties des doctrines de M. Say ont été modifiées par les progrès de la science, par l'autorité des faits et les leçons de l'expérience. La science est loin d'être restée stationnaire, ce qui n'appartient qu'aux sciences faites, et l'économie politique est loin d'être parvenue à ce point de perfection; mais ce qu'il y a de considérable aujourd'hui, les grands résultats acquis appartiennent à M. Say. Il est chez nous le père de l'économie politique moderne; nous attendons encore le roi de cette science. Quels que soient les progrès faits depuis l'apparition de l'ouvrage de M. Say, sa réimpression est donc encore un grand service rendu à la science économique; et ce qui contribue à en rendre la publication utile, c'est qu'elle porte de notables améliorations dues à l'auteur lui-même. La première édition en six volumes avait été publiée par livraisons, entre lesquelles on avait mis un assez long intervalle. Comme après chaque publication, l'auteur n'en continuait pas moins ses travaux sur les parties déjà imprimées, il y trouvait après coup des occasions et des moyens de perfectionnement: des corrections, des changemens, des additions, étaient indiqués par lui; et ainsi une nouvelle édition s'est trouvée préparée d'avance. M. Horace Say, fils de l'auteur, a procédé à ce travail avec une piété scrupuleuse. Il a intercalé dans l'ouvrage tous les changemens indiqués par son père. Il en est d'autres où sa main, avec une discrète réserve cependant, a dû intervenir. Quoique l'ouvrage de M. Jean-Baptiste Say ne soit ni un ou-

vrage de statistique, ni un ouvrage de technologie, cependant les procédés des arts, les données fournies par la statistique y sont invoqués comme exemple, et viennent fournir des preuves à l'appui des démonstrations. Ces derniers renseignemens demandaient à être complétés : on a donc fourni la suite, les corollaires des données recueillies et présentées par l'auteur. Ainsi cette nouvelle édition est en tout plus complète que celle qui l'a précédée. Elle se distingue en outre de sa devancière par deux tables analytiques fort détaillées, une à la fin de chaque volume, et une table alphabétique générale qui termine l'ouvrage.

Histoire financière de la France, par M. le marquis d'Audiffret. — Paris, 1840. 2 vol. in-8° de 450 et 450 p.

M. d'Audiffret n'a parlé que de choses qu'il savait ; si ses principes n'ont rien d'éclatant, soit par leur élévation, soit par leur nouveauté, ils sont assis sur l'expérience ; tous sont ceux d'un homme qui veut le bien, et à l'appui il cite toujours des faits et des chiffres, et leur donne ainsi une importance réelle. L'ouvrage est divisé en deux volumes : le premier établit les principes de notre système financier ; le deuxième contient des pièces justificatives, et se termine par un éloge de Colbert. M. d'Audiffret étudie principalement notre système financier de 89 à 1830. Dans le premier livre : Examen des revenus publics, il établit que la centralisation en matière de finances est essentiellement avantageuse ; la surveillance s'en organise mieux, les recettes se font plus promptement : il faudrait arriver à une peréquation équitable des impôts ; notre rôle actuel, c'est de recueillir tous les renseignemens et documens qui pourront la faciliter. L'impôt direct qui atteint les personnes et les propriétés est le plus lourd. Le propriétaire n'a pas assez de bénéfices pour faire d'utiles améliorations, et en définitive il restreint les gains de ses ouvriers. La valeur totale de la propriété en moins d'un siè-

cle fait retour au Trésor ; le propriétaire ne jouit que du tiers du revenu de sa propriété. Les officiers publics, les hypothèques, les contributions prélèvent 110,000,000 et le revenu territorial n'est estimé que 1,580,597,000. Les officiers publics, en vérité, sont aujourd'hui des fiefs. Les contributions directes, l'enregistrement ne devraient faire qu'une même administration : par l'enregistrement, il serait possible d'avoir l'évaluation exacte de chaque propriété et de connaître positivement toutes les hypothèques qui peuvent les grever; d'établir enfin la position, l'inventaire foncier de chaque propriétaire. Les impôts indirects qui s'attachent à la consommation atteignent 1° le sel, impôt léger qui donne de 60 à 70,000,000 par an. De 1793 à 1803 le sel n'a point été imposé, et l'agriculture ne s'en est point servi davantage; 2° les boissons qui rapportent 81,000,000; en 1798, en France, un million et demi d'hectares étaient plantés en vigne ; on en compte aujourd'hui 2,155,000. On restera dans l'arbitraire tant que l'on n'aura pas établi une taxe égale dont la valeur vénale serait la base : cette taxe ne serait exigée qu'au moment de la consommation; 3° les sucres qui rapportent 35,000,000, impôt fatal par l'indécision que l'on a eue, plus fatal si l'on ruine nos colonies, notre marine : l'Angleterre a établi l'égalité des droits: 4° les cafés qui donnent 12,000,000, le poivre 900,000 fr., le cacao 800,000 fr., l'indigo 500,000 fr.; 5° les cotons, les laines exotiques 9,000,000. L'Angleterre a tiré grand parti des prohibitions dans l'intérêt de son industrie. Les douanes sont utiles; les industries naissantes réclamant protection. Voici ce que rapportent les impôts :

Contributions directes sur la propriété : 450,000,000; sur les personnes et les meubles; 128,000,000 :	578,000,000
Contributions indirectes, consommation : 206,000,000, protection : 48,000,000; navigation, 9,000,000; exportation, entrepôts, transition, ports : 2,000,000; droits divers : 46,000,000	311,000,000
Total	889,000,000

De ces 889,000,000 le gouvernement ne reçoit réellement que 762,000,000, il y a 8,000,000 de non-valeur; les départemens et les communes retiennent 103,000,000, on restitue 16,000,000. Il est des monopoles qu'un sage gouvernement doit réserver : 1° celui de la fabrication, de la vente des tabacs; en 1810, époque de l'établissement de ce monopole, on ne percevait que 15,000,000 sur les tabacs, on perçoit aujourd'hui 90,000,000; 2° celui de la poudre et du salpêtre rapporte 4,500,000 fr. ; 3° celui des postes rapporte 38,000,000; 82,000,000 de lettres sont transportées ; la question d'une taxe uniforme est à étudier, il faudrait supprimer le décime rural; 4° celui de la fabrication de la monnaie, un seul hôtel suffirait : du contrôle des matières d'or et d'argent, des poids et mesures, etc. Les revenus des biens de l'État sont de 43,000,000; l'État ne possède plus que 1,099,000 hectares de bois; les communes, 1,803,000, la couronne et les particuliers, 5,619,000.

Le livre deuxième traite du crédit de l'État, de sa dette et de ses moyens de libération. Le crédit est à la puissance d'un état ce qu'est la poudre à celle d'une armée. En Angleterre en 20 ans, le crédit a procuré 28 milliards. Le droit de rembourser est incontestable, il doit être opéré avec loyauté; que l'on ne s'effraie pas du chiffre, 2,700,000,000 fr. à rembourser à 120,000 créanciers. En 1822, l'Angleterre a opéré la conversion de 3,810,000,000 fr. ; en 1834, celle de 3,842,000,000 fr. Les créanciers des établissemens publics, les hypothèques, etc., subiraient l'échange ; beaucoup de rentiers paisibles y consentiraient; on devrait le faire de manière à satisfaire autant que possible à toutes les convenances, sans donner des alimens à l'agiotage, et après s'être bien assuré du taux réel de l'argent. On peut estimer à 120,000,000 de rentes, 67 à peu près immobiliers, la dette qu'il est avantageux de conserver, pour seconder le besoin impérieux du mouvement des fonds. En 1840, nous devions 4 milliards : 303,000,000 de capital; pour la dette flottante, 629,000,000 ; pour la dette inscrite, 3,684,000,000. Le cours actuel de la rente ajourne

tout projet de remboursement de la dette inscrite. Le remboursement de la dette flottante est tout à fait praticable : il y a à déduire les créances des établissemens publics qui subiront l'échange; les cautionnemens se verseraient en rentes sur l'État.

Dans le livre troisième, l'auteur prouve, à propos de la circulation des valeurs, que notre gouvernement est celui qui la comprend le mieux, que notre système financier est le meilleur. La France a en circulation 2,800,000,000 d'argent, 200,000,000 d'or, 50,000,000 de cuivre. Nos banques sont parfaitement organisées, le Trésor coordonne annuellement pour 4 milliards d'opérations, chaque jour on peut avoir de tous les receveurs le bilan exact de la fortune publique. L'examen de la comptabilité depuis 89 jusqu'en 1840 est le sujet du quatrième livre; il ne peut pas y avoir de bon système financier sans un contrôle exact. La création de la cour des comptes est des plus utiles : elle remonte à 1807, et depuis l'on n'a cessé, d'après ses observations, d'améliorer toutes les branches de la comptabilité; on devrait lui confier également le contrôle de la comptabilité des matières : tabacs, poudre, lingots, etc. ; les chambres elles-mêmes vérifient les opérations de la cour des comptes. Ainsi, notre système financier déjà se perfectionne, l'ordre s'est établi dans chaque comptabilité ; on a commencé à la simplifier, en ralliant, en réunissant autant que possible, sous les ordres d'un même chef, les divers comptables. De grands sacrifices ont été faits, ont été couverts, mais il serait temps que l'on n'en exigeât plus. Le deuxième volume contient un rapport de M. de Villèle, 1816; un autre très-volumineux de M, de Chabrol, 15 mars 1830; un autre portant surtout sur le contrôle des finances de M. Humann, décembre 1832 ; un autre enfin de M. Laplagne, mai 1838, sur le réglement général de la comptabilité publique dans chacun de ses rapports. Chaque ministre signale des améliorations notables qui ont été introduites successivement dans l'administration, lorsque le gouvernement a pu en trouver l'occasion.

Notions élémentaires de statistique, par J. J. Omalius d'Halloy. — Paris, Hippolyte Tillard. Chez Pitois, éditeur. In-8° de x-295 p.

L'auteur a pris pour point de départ les ouvrages que MM. Balbi et Huot ont publiés sous les titres d'Abrégé et de Précis de Géographie, et il ne s'en est écarté que quand il était parvenu à sa connaissance des renseignemens plus nouveaux. Il s'est attaché à présenter, autant que possible, sous forme de tableaux, ses observations sur les divisions et les populations des États. Les premières colonnes de ces tableaux indiquent en général les noms (en petites capitales) et la population des divisions politiques ou administratives; les colonnes suivantes, les noms (en caractères romains) et la population de leurs capitales ou chefs-lieux; et la dernière les noms (en caractères italiques) des régions ou contrées géographiques de la situation. M. d'Halloy a cru pouvoir se dispenser d'y faire figurer l'étendue des surfaces, parce que ce renseignement, dit-il, n'est en quelque manière important que quand il s'agit de territoires comparables. Les forces militaires et les revenus sont aussi des données qui ne semblent pas devoir être consignées en chiffres dans un ouvrage du genre de celui-ci, parce que ces choses sont ordinairement très-modifiées par des circonstances particulières. Ces raisons ne nous semblent pas décisives, et ne justifient point à nos yeux l'absence de ces renseignemens, qui sont du plus haut intérêt dans un ouvrage de statistique, et qui certainement auraient donné beaucoup de prix aux précieuses recherches de l'auteur. Il est bon aussi d'indiquer le sens dans lequel certains mots sont employés par M. d'Halloy. L'expression *peuple français* désigne toutes les sociétés de race européenne dont le français est la langue maternelle, quelles que soient les dominations auxquelles ces sociétés sont soumises; tandis que les mots *nation française* signifient l'ensemble des personnes qui jouissent de la qualité de Français, aux termes des lois en vigueur dans le royaume de France, quels que soient les peuples auxquels ces

personnes appartiennent sous le rapport ethnologique. Enfin, M. d'Halloy s'est, autant que possible, servi de l'orthographe locale pour les noms que l'usage n'a pas francisés, et qui appartiennent à des langues qui s'écrivent avec nos caractères, de sorte que ces noms doivent être en général prononcés d'après les règles de leurs langues originaires; mais il ne lui a pas été possible de suivre une règle bien fixe pour les noms qui s'écrivent originairement avec des caractères différens des nôtres, l'orthographe de ces noms variant selon la langue maternelle des auteurs qui nous les ont fait connaître, et leur réduction à une orthographe uniforme exigeant des connaissances spéciales, et mettant d'ailleurs dans le cas de s'écarter souvent de l'usage.

Organisation du personnel d'un vaisseau, par le contre-amiral Casy, ouvrage dédié à son altesse royale le prince de Joinville. — Paris, Fain et Thunot. Chez Carilian-Gœury et V. Dalmont. 1840. In-8° de XIV-327 p. avec des planches.

M. Casy a réuni en un seul corps d'ouvrage tous les éléments qui concourent à l'installation et à la bonne tenue d'un vaisseau de ligne. L'organisation actuelle de la marine française lui a servi de guide; mais quoique un grand nombre de ses dispositions méritent d'être toujours soigneusement conservées, elle lui paraît impuissante, particulièrement sous le rapport des manœuvres hautes, à réaliser les conditions de la promptitude dans les effets. L'auteur s'est attaché à indiquer comment on peut surmonter certains obstacles qui entravent cette organisation, comment on peut améliorer le système existant et en combler les lacunes d'après les idées auxquelles le progrès incessant en toutes choses a donné cours, et qui ont reçu d'ailleurs la sanction d'une pratique éclairée. Un trait distinctif du système proposé par M. Casy, c'est l'application spéciale à la composition de la compagnie de débarquement, et comme conséquence au service militaire de la garde du vais-

sean, des hommes de recrutement. C'est une vérité reconnue dans l'universalité du monde maritime, que les hommes de mer, sans distinction de race, éprouvent une répugnance marquée pour toutes les fonctions militaires qui impliquent comme condition d'un accomplissement régulier, l'immobilité et la raideur des mouvemens. Après avoir terminé l'exposition des principes, M. Casy entre dans leur application, et donne tous les détails qui intéressent l'organisation intérieure d'un vaisseau, les armemens, les embarquemens, les exercices, les inspections et les services particuliers et généraux. Nous ne pouvons donner une analyse de l'application matérielle de son système, parce qu'elle serait d'un intérêt trop spécial.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Fragmenta comicorum græcorum. Collegit et disposuit Augustus Meineke. Vol. III. Ou : Fragmenta poetarum comœdiæ Mediæ. Coll. et disp. Aug. Meineke. — Berol. 1840. In-8° de 739 p.

C'est la suite de l'important ouvrage dont nous avons déjà parlé deux fois. M. Meineke avait exposé la nature de la comédie dite *moyenne* et raconté son histoire dans le premier volume, p. 271-435. Dans le présent, il donne tous les fragmens qui nous en restent, les classe, les corrige où ils sont fautifs, et les explique au besoin. La haute position que M. Meineke a acquise parmi les critiques de nos jours par les mérites les plus signalés nous dispense de recommander son travail et de faire l'éloge du grand savoir et de la critique saine que l'on y remarque à chaque pas. Nous ne ferons qu'une seule observation. En parcourant cette collection, nous n'avons presque pas vu de fragmens de comiques latins dont M. Meineke ait fait usage, et pourtant bien des comédies *moyennes* ont été traduites par des poètes latins, et les restes de ces derniers doivent contribuer pour quelque chose à la connaissance de leurs modèles. Nous nous sommes portés de suite sur le Δημήτριος d'Alexis, page 403, dont l'imitation, ou

plutôt la traduction par Turpillius, est célèbre. En effet, sur le premier fragment, nous avons trouvé la remarque *Vertit Turpilius*... d'après Scaliger et Victorius. (Dans l'*Historia comicorum*, page 385, M. Meineke avait seulement dit : *Reddidisse* PUTATUR *Turpilius*, quoique l'on soit frappé même de la fidélité de la traduction des restes qu'un grand hasard a fait échapper de la perte à la fois et du modèle et de la traduction.) Sur le troisième fragment, ἔπειτα νάρκην ἔλαβον, etc., M. Meineke dit tout sèchement : *Eosdem versus posuit in Crateua, fragm.* 1, *v.* 9, *seqq.* Cependant ces vers supposent d'autres vers qui les aient précédés ; ἔπειτα n'est pas un commencement. Les huit vers antérieurs, qui sont cités du Crateuas du même poète et qui précèdent la répétition littérale des trois vers cités du Δημήτριος, se lient très-bien avec ces derniers. Ces onze vers, les lisait-on jadis tous dans le Démétrius? M. Meineke n'a pas même posé une question aussi naturelle. Nous la ferons résoudre par Turpilius. Ces onze vers commencent ainsi :

Πρῶτον μὲν [οὖν] ὄστρεια παρὰ Νηρεΐ τινα
Ἰδὼν γέροντα φῦκος ἠμφιεσμένα
Ἔλαβον ἰχίνους τ'.

Du Démétrius de Turpilius il nous est resté le fragment suivant (Nonius, pages 216-217) :

In acta cooperta alga inoras ostreas,

et encore, à l'accusatif, comme dans le grec, pour qu'il n'y ait aucun doute. D'après ce fragment concluant, M. Meineke devait mettre les onze vers dans les fragmens du Démétrius, et non pas seulement les trois. Mais nous devons faire une autre remarque très-importante. Les deux vers d'Alexis que nous avons copiés ont reçu cette forme par les conjectures combinées de MM. Meineke, Dindorf, Elmsley et Coray, et il faut entendre Nereus « *Coquus et caupo celeberrimus.* » Dans les manuscrits d'Athénée, c'est le vieux Nereus, dieu de la mer, qui est entendu ainsi :

Πρῶτον μὲν ὄστρεια παρὰ Νηρεΐ τινι
Ἰδὼν γέροντι φυκίοις ἠμφιεσμένῳ.

Et c'est apparemment ainsi que Turpilius, qui est mort juste un siècle avant notre ère, a aussi trouvé le texte. Il ne dit pas : *des huîtres enveloppées dans des herbes marines;* il dit : *des huîtres sur le rivage couvert d'herbes marines*, in *actâ cooperta algâ ostreas*, remplaçant Νηρεὺς par *acta* (*maris*), comme quand on traduit Ἥφαιστος par *ignis*. Nous ne voulons rien décider ici, mais prouver que nous ne signalons pas sans cause un élément de recherche à peu près complètement négligé par M. Meineke.

Les comiques dont les fragmens se trouvent dans ce volume sont : Antiphanes, Anaxandrides, Eubulus, Araros, Nicostratus, Philetærus, Amphis, Ephippus, Anaxilas, Aristophon, Epicrates, Cratinus junior, Ophelio, Alexis, Antidotus, Axionicus, Callicrates, Epigenes, Dromo, Diodorus, Dionysius, Eriphus, Eubulides, Heniochus, Heraclides, Heraclitus, Mnesimachus, Philiscus, Sophilus, Timotheus, Timocles, Xenarchus, Theophilus.

Viro summo Godofredo Hermanno XXI decembr. A. MDCCCXL, diem semisæcularem ab acceptis doctoris philosophiæ honoribus gratulantur Fritzschii interprete Franc. Volcm. Fritzschio professore Rostochiensi. Addita est commentatio de carmine Aristophanis mystico. — Rostochii. In-8° de 108 p.

Les deux frères Fritzsche, élèves de M. Hermann, se sont signalés par plusieurs ouvrages comme critiques aussi profonds et sévères que savans : M. Volcmar Fr., principalement par ses écrits sur Lucien, qui les premiers ont traité le texte de cet auteur à fond, et sur Aristophane, où sa pénétration et son savoir étendu et exact ont eu occasion de briller davantage encore; M. Frédéric Fr., par ses commentaires critiques et exégétiques sur le Nouveau-Testament. Dans le présent écrit, M. V. Fr. s'occupe des chants du chœur des Μύσται dans les Grenouilles, vers 323 à 460. Après avoir rectifié les idées ordinaires sur la scène à assigner à cette partie

de la pièce, et sur l'Iacchus, il entame la question des mètres employés ici par Aristophane, et rétablit à cette occasion des chœurs analogues d'Aristophane, dans les Guêpes, v. 273,316, et dans les Thermophoriazouses, v. 101-129. Ayant établi ces bases, il découvre beaucoup de fautes, soit de leçon, soit de distribution de texte entre les personnages, soit d'interprétation, fautes qui sont restées jusque dans les dernières éditions. La plupart de ses observations sont si solidement établies, que M. Fr. entraîne la conviction du lecteur : aussi sommes-nous de son avis, à quelques exceptions près, comme pour les vers 414 et 415, qui admettent un arrangement bien moins hardi et bien plus vraisemblable. Il faut, du reste, malgré la masse des travaux sur Aristophane, encore revenir sérieusement sur ses comédies, dont les dernières éditions renferment bien des choses incompatibles avec une interprétation saine et digne de ce poète. Avant tout la désignation des personnages parlans, et plusieurs vers qui tiennent à l'action sur la scène, auraient besoin d'une nouvelle révision : car les critiques, beaucoup trop occupés des difficultés grammaticales, métriques et historiques, n'ont pas assez pénétré l'ensemble et les intentions du poète.

Theophrasti characteres, Marci Antonini commentarii, Epicteti dissertationes ab Arriano literis mandatæ, fragmenta et Enchiridion, cum commentario Simplicii, Cebetis tabula, Maximi Tyrii dissertationes. Græce et latine cum indicibus. Theophrasti characteres XV et Maximum Tyrium ex antiquissimis codicibus accurate excussis emendavit Fr. Dübner. — Paris, Firmin Didot, 1840. In-8° de 43 feuilles.

Les volumes de la collection Didot renfermant beaucoup de matière, il faut réunir en un seul plusieurs auteurs s'ils ne sont pas d'une grande étendue. Le présent contient des *moralistes*, dont deux n'étaient plus en vente chez les éditeurs : l'édition de Coray étant épuisée, on ne pouvait plus

avoir les *Dissertationes Epicteteæ* d'Arrien, que dans le grand et coûteux recueil de Schweighæuser, *Philosophiæ Epicteteæ reliquiæ*, en 4 volumes. Toutes les éditions de Maxime de Tyr sont également épuisées. Outre le mérite d'avoir mis à la portée de tout le monde ces deux ouvrages difficiles à avoir, le recueil de M. Dübner offre encore des améliorations notables que nous allons signaler brièvement.

Les Caractères de Théophraste, ou plutôt un court et confus extrait de cet ouvrage, nous est parvenu dans la plus grande corruption. La leçon des manuscrits est très-souvent inintelligible et confuse, de sorte que l'on rendrait, par sa reproduction exacte, un très-mauvais service au lecteur. Aussi tous les savans qui ont publié ces pièces ont-ils fait de nombreux essais pour rétablir le texte, à tel point que l'on trouve sur un seul passage jusqu'à quinze conjectures. M. Dübner a suivi les manuscrits d'aussi près que possible, et n'a changé que les passages évidemment corrompus et dont on avait trouvé des corrections d'une haute vraisemblance. Ce travail de révision était long et difficile : car des doutes fondés se présentent à chaque pas, et les publications dans lesquelles ils sont discutés sont très-nombreuses. Tout le monde sait combien il y a d'éditions et de dissertations notables sur ces Caractères ; M. Dübner a tenu à les consulter toutes. Il a aussi collationné les trois plus anciens manuscrits des premiers 15 Caractères à la Bibliothèque Royale, lesquels l'ont aidé à rétablir plusieurs passages, malgré l'assertion de Schweighæuser le fils, qui prétendait que ces secours étaient épuisés. La préface donne les détails à ce sujet, et quelques considérations générales sur ces pièces. M. Dübner fait voir entre autres, que ces extraits ont dû être faits par *des rhéteurs*, pour servir de modèles au χαρακτηρισμὸς, et que l'ouvrage de Théophraste Ἠθικοὶ χαρακτῆρες n'est pas venu à la connaissance de Stobée, soit déjà perdu, soit très-rare à cette époque. Les célèbres additions du manuscrit du Vatican pour la dernière moitié sont distinguées par l'impression, afin que les lecteurs puissent suivre et comprendre les nombreuses discussions

soulevées à ce sujet. Du reste, M. Foss a réussi à prouver que leur valeur est, pour la plus grande partie, égale aux anciens extraits et que l'on a eu tort de les regarder comme des interpolations gratuites.

Pour Marc Antonin, on a reproduit le deuxième texte de Schulz, accompagné d'une toute nouvelle et excellente traduction latine, que ce savant a faite et mise à la disposition de M. Didot.

Le Manuel d'Épictète et le tableau de Cebes ont été imprimés d'après la grande édition de Schweighæuser, de laquelle M. Dübner fait un grand éloge. Il a corrigé quelques passages d'après Coray, dont l'édition et les notes ont été partout comparées. Les beaux fragmens d'Épictète ont reçu mainte amélioration par l'usage constant de la nouvelle édition de Stobée, qui a fourni les trois quarts de ces fragmens. C'est le manuscrit de Paris auquel on est partout redevable du meilleur texte.

L'excellente révision du texte de Schweighæuser, que Coray a publiée, a servi de copie pour cette édition. M. Dübner a lu avec soin le commentaire de Coray, qui marque chaque différence d'avec Schweighæuser : dans tous ces cas il a examiné lui-même les raisons que chacun de ces savans avançait pour soutenir son texte ; et il déclare avoir dû en une trentaine d'endroits retourner au texte de Schweighæuser changé selon lui à tort ; en d'autres passages la leçon des manuscrits (surtout de celui dont Upton s'était servi et du *second* manuscrit de Paris, qui sont les meilleurs) pouvait très-bien être justifiée, quoique abandonnée par les deux savans. Quand ce cas se présentait, M. Dübner a „sans hésitation, préféré la leçon justifiée dans les conjectures.

Le commentaire de Simplicius sur le Manuel d'Épictète a été rectifié plusieurs fois d'après le résultat des discussions entamées dans les longues notes de Schweighæuser. Enfin, Maxime de Tyr est, sous le rapport du mérite littéraire, la partie la plus importante du volume. Davis, chez lequel les travaux révèlent un savoir étendu, une critique fine et un goût ex-

quis, était mécontent de sa première édition de Maxime de Tyr et travaillait avec zèle à une seconde plus parfaite, quand la mort le surprit. Ward publia l'édition presque achevée d'après les papiers de Davis : mais, sans l'étudier attentivement, on s'aperçoit aisément dans un grand nombre de passages que l'intention de Davis n'est aucunement exprimée dans le texte. L'impression achevée, on envoya les feuilles à Markland, qui avait travaillé beaucoup sur la première édition, pour comparer ses notes avec cette seconde et pour y ajouter ce qui lui semblerait nécessaire. En effet, Markland ajouta en supplément un chef-d'œuvre de critique plein de belles et importantes restitutions. Georgi, libraire de Leipsick, ayant entendu faire l'éloge de cette publication, s'empressa de la faire réimprimer telle quelle ; et ensuite il vint trouver Reiske, pour l'engager à recommencer cette édition et à y ajouter ses propres observations critiques. Reiske, comme Markland, fut obligé de ne faire qu'un supplément que nous regardons comme une des meilleures productions du génie rare de Reiske. Voici deux critiques de premier ordre dont les brillantes restitutions ont resté absolument sans influence sur le texte, et celles du troisième n'ont pas été employées à son idée. M. Dübner a remarqué un semblable état de choses dans les poèmes épiques de Stace, sur lesquels le grand commentaire de Barth a été publié après sa mort par Daumm, qui a mis en tête le texte vulgaire, répété encore aujourd'hui, avec de très-légères modifications, tandis que les notes de Barth auraient fourni plusieurs milliers d'excellentes restitutions d'après un incomparable manuscrit que ce savant a eu à sa disposition. Dans de telles circonstances des grands travaux critiques se trouvent à peu près perdus : il n'y a que très-peu de savans qui arrangent un exemplaire pour leur usage particulier, en extrayant et enregistrant ces trouvailles. M. Dübner a étudié les restitutions de Davis, de Markland, de Reiske, et celles qui sont dispersées dans plusieurs livres de MM. Boissonade, Jacobs, Wakefield et d'autres ; une partie se confirme d'une manière péremptoire par l'excellent

manuscrit de la Bibliothèque Royale, que M. Dübner a collationné de nouveau avec le plus grand soin. Par cette collation seule, la main de Maxime a été restituée à plus de cent passages : dans les autres, il fallait recourir à des conjectures. C'est donc un texte entièrement nouveau qui nous est donné, et, on peut dire, le premier lisible. Il sera facile de suivre ses mérites et ses défauts en détail : car, dans les pages IX à XXII de la préface, M. Dübner à donné toutes les variantes du manuscrit et de la deuxième édition de Davis comparées à la sienne, qui reproduit le beau manuscrit jusqu'à l'orthographe. Toutes les traductions latines contenues dans ce volume ont été améliorées partout où il y avait besoin, et les tables sont corrigées et très-souvent augmentées.

Viro perillustri Godofredo Hermanno præsidi suo diem XIX mensis decembr. MDCCCXL quo ante hos L annos summos in philosophia honores rite adeptus est congratulantur Societatis græcæ et regii Seminarii philologici sodales, interprete Theodoro Dœhner. Insunt quæstiones Plutarcheæ cum tabula lithogr. — Lipsiæ. In-8° de VIII-55 p.

Après les gratulations adressées à M. Hermann pour la fête dont nous avons donné le récit à la fin du cahier de janvier, M. Dœhner s'occupe de Plutarque ; il commence par déterminer avec plus de précision que cela n'avait été fait avant lui, l'état critique du texte des écrits moraux, et par signaler plusieurs lacunes qui défigurent le travail, d'ailleurs admirable, de Wyttenbach. Puis il cite la Διδασκαλία παντοδαπή de Psellus comme source d'améliorations à peine effleurées par les éditeurs de Plutarque. Il démontre son utilité par plusieurs exemples pris dans les *Quæstiones naturales*, et surtout dans les *Quæstiones symposiacæ*, dont il corrige plusieurs passages. Mais, dit-il, si Wyttenbach a laissé subsister des fautes qu'il aurait pû faire disparaître d'après Psellus, il y a d'autres passages, où il a changé des leçons saines. Suivent quatre

exemples qui prouvent cette assertion. Ensuite il passe à la négligence avec laquelle les manuscrits ont été consultés, et signale la nécessité où un éditeur soigneux se trouve placé, de se procurer de meilleures notices à cet égard. M. Dœhner a collationné les symposiaques avec un manuscrit de Vienne, dédaigné par Wyttenbach sur un rapport inexact du baron de Locella, et il prend occasion de ses variantes pour discuter plusieurs passages de ces livres fort corrompus, et avant tout ceux dans lesquels ce manuscrit comble quelques lacunes. Nous remarquons qu'un des trois manuscrits de Paris offre les mêmes supplémens ; nous remarquerons, de plus, que ce même manuscrit coïncide avec un autre qui a été collationné pour Wyttenbach (Palatinus, à ce que nous croyons), de telle manière que ces supplémens doivent nécessairement s'y trouver aussi. C'est une preuve de plus de la négligence que les amis de Wyttenbach ont mis dans leur travail. Il y a vingt et un passages des questions symposiaques que M. Dœhner traite à dessein et avec de certains développemens, quelques autres, pris en partie des autres écrits, brièvement et par occasion. Ses observations sont presque toujours fondées, et quelques-unes de ses restitutions très-bonnes ; quant aux autres, qu'il ne donne du reste que pour des essais, on peut encore douter. Il y a à la fin un fac-simile du manuscrit de Vienne, que nous estimons être du XIIIe siècle.

Proclus. Exposition de sa doctrine, par M. A. Berger. — Paris, 1840. Impr. de Bourgogne et Martinet. Gr. in-8° de 125 p.

Proclus fut l'héritier de la philosophie grecque toute entière ; c'est ce qui lui a permis de léguer aux âges suivans une doctrine complète et arrêtée, qui est en même temps le dernier mot du platonisme. On peut donc trouver dans les œuvres de ce philosophe un vaste répertoire de toutes les opinions des autres philosophes. M. Berger, frappé de l'intérêt et du défaut des études sur cet écrivain, l'a étudié d'une manière toute

particulière. Cependant le travail qu'il publie aujourd'hui n'est qu'un essai destiné à reproduire l'exposition de la doctrine de Proclus et à la reconstruction de l'édifice dont il semble à l'auteur avoir laissé tous les matériaux, quoique dans un désordre qui ne permet pas d'en saisir l'ensemble au premier coup d'œil. Dans les préliminaires de sa dissertation, M. Berger a d'abord examiné les questions suivantes : Y a-t-il une science philosophique; quelle est cette science, et quelle place elle occupe dans le développement humain ; comment on s'y prépare? Il divise ensuite son travail en deux parties : l'une consacrée à la théologie, l'autre à la physiologie ; et dispose ainsi qu'il suit son analyse des doctrines de son auteur. D'abord, nécessité de l'existence correlative de l'Un et du multiple ; de l'Un ou de Dieu ; Dieu créateur ou les unités divines ; première distinction en Dieu ou commencement de la création ; l'essence intelligible ; l'âme. La seconde partie, consacrée à l'étude des êtres qui sont sous l'empire de la nature et dont l'ensemble compose cet univers visible, est une suite nécessaire de la première. Elle nous montre les doctrines du philosophe sur le paradigme universel, défini l'intelligible de l'intelligence créatrice du monde ; les idées ; l'univers ; l'homme surtout dans les relations de l'âme avec le corps ; la nature et les corps, et la matière. M. Berger termine par un examen de l'éclectisme et du mysticisme de Proclus, de la religion ou de la forme symbolique de sa doctrine. Des notes développées sont destinées à éclaircir l'ordre chronologique des ouvrages de Proclus, à faire connaître le véritable objet de Parménide, et les commentaires de Proclus sur cet objet.

LITTÉRATURE MODERNE.

Le livre des affligés, ou douleurs et consolations, par le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont. — Paris, 1841. Chez Delloye, éditeur. Impr. de Félix Locquin. 2 vol. in-12 de 374 et 462 p.

« Déjà avancé dans le pèlerinage de la vie, j'ai rencontré

sur ma route une multitude d'hommes marchant au but suprême par des sentiers différens; j'ai voulu savoir s'ils avaient été heureux, voici leur réponse : Tous avaient éprouvé le besoin d'être consolés ; tous avaient dû remplir à leur tour le douloureux et saint office de consolateurs. Telle est donc l'inévitable loi de la nature, et nul être humain n'en saurait être exempt. Or, le résultat de cette communauté de peines est de nous attacher par une si étroite sympathie au tableau des misères terrestres, que dans la contemplation de ces afflictions sans mesure où l'amitié fidèle s'est acquittée d'une pieuse et triste mission, chacun croit retrouver en partie sa propre histoire. Mais hélas ! qui peut se rendre ce témoignage qu'il a su traiter la douleur morale avec les ménagemens, avec l'onction et la délicatesse exquise qu'exigent des plaies tellement sensibles que le plus léger frôlement peut les faire tressaillir ! Qu'elles sont rares les paroles assez tendres et assez doucement accentuées pour calmer et consoler les souffrances d'une âme désolée ! Combien surtout les préceptes de la raison et de la philosophie purement humaine sont impuissans pour guider cette médecine du cœur ! Est-il besoin d'en dire la cause ? Ne sait-on pas que les remèdes véritables sont placés ailleurs et plus haut ? » Ces quelques lignes que l'auteur a placées au début de son ouvrage, en expliquent toute la pensée, le but et la portée. Il s'adresse à tous les Affligés dans toutes les positions, dans tous les rangs, car la douleur est l'hôte assidu de l'homme, et les barrières du Louvre sont aussi impuissantes devant elle que le seuil des humbles chaumières. Souffrir ! tel est le mot inscrit au front de l'homme après sa chute : mais Dieu dont la miséricorde égale la justice a aussi écrit dans son cœur, par les mains divines de son Fils, cet autre mot : consolation, consolation dans le christianisme, dans la providence, en Dieu. Il est de ces douleurs, de ces pertes affreuses, qui brisent l'âme et la terrassent. Que demander, dans ces calamités, à la philosophie humaine. Elle prend son appui dans la force de l'âme; c'est elle qui est son principe : et cette base, la voilà tout d'un coup ruinée, dévastée. Le cœur aussi est

consterné, anéanti. L'homme ne peut donc plus rien sur lui, et dans son désespoir il lève un œil menaçant vers le ciel. Mais de son désespoir vient son salut : il se souvient de Dieu, il se rappelle qu'il est le grand consolateur ; cette première idée fait revivre à l'instant tout un monde en lui, il retrouve une religion faite uniquement pour le malheur et la souffrance, qui a dit : Bienheureux sont ceux qui pleurent, et qui apporte à la guérison des blessures du cœur toute la délicatesse et le dévouement de la charité, cette céleste fille aînée du christianisme.

C'est là, en termes généraux, l'histoire d'une affliction dont M. le vicomte Alban de Villeneuve a fait l'objet d'un récit touchant dans l'introduction de son ouvrage. Dès l'abord on voit quelle est son habileté à décrire la douleur, et son habileté bien autrement rare à la consoler et à la guérir. C'est un ami ayant perdu une épouse, modèle de vertus et de perfections, parée des grâces de la jeunesse et de la beauté : toutes les consolations humaines échouent contre cette douleur immense, obstinée ; mais quand la philosophie humaine a épuisé inutilement toutes ses ressources, l'auteur alors, car c'est une histoire vraie, arrive avec sa main délicate et chrétienne ; il verse dans le sein ami le baume fortifiant des paroles divines; chaque goutte ôte quelque chose à l'âcreté du désespoir, l'onction en prend la place, et enfin l'affligé est *consolé*, non de sa perte, car la religion veut qu'il y pense toujours, mais de sa sombre douleur, car cette religion la remplace dans son cœur par l'espérance de revoir sa bien-aimée qui ne l'a précédé que pour préparer sa place dans le ciel. A ce début dans lequel les idées pieuses et chrétiennes dominent, on pourrait croire que l'auteur a voulu faire un livre ou un manuel de piété. Il nous en prévient lui-même : ce n'est ni un livre de piété, ni un roman, ni une œuvre purement littéraire, c'est un intermédiaire en quelque sorte entre les livres de morale du monde et les livres de piété proprement dits, c'est un degré qui conduit des premiers à ceux-ci.

L'auteur, dans la suite de son ouvrage, a envisagé la souffrance humaine dans toutes ses variétés, dans toutes ses con-

ditions. Pères, mères, frères, époux, etc., il a été le confident de tous les cœurs, et il offre à chacun le remède qui lui convient. Chaque récit est vraisemblable quoique peut-être non historiquement vrai. « Je n'ai pas inventé, dit-il, chacun de ces récits que je place sous les yeux de mes lecteurs, mais je n'ai pas eu beaucoup de peine à les recueillir ; je n'ai fait que regarder autour de moi et dans mon propre cœur, j'ai été témoin de beaucoup de ces souffrances si pénibles à décrire. De plusieurs j'en ai fait comme les autres hommes l'amère expérience ; quelques-unes m'ont été révélées par l'amitié, les autres étaient déjà connues ou se sont présentées d'elles-mêmes à mon souvenir.

Poésies complètes de Antoine de Latour. — Paris, 1841. Chez Charpentier, éditeur. Impr. de Béthune et Plon. In-12 de 320 p.

Nous permettra-t-on de dire quelques mots d'un volume de poésies où la pureté de l'expression répond à l'élévation des pensées et à la délicatesse des sentimens ? Un style simple et chaste, des idées gracieuses et choisies, ce n'est pas là chose si commune ; et par l'ère de sublimités ignobles dont, grâce à Dieu, nous commençons à sortir, un volume comme celui de M. de Latour est une véritable bonne fortune pour les cœurs d'élite : aussi, quoique de telles analyses nous soient inusitées, nous espérons que nos lecteurs ne nous en voudront point de cette excursion poétique. On dit et on imprime que le siècle n'aime pas les vers ; que la prose a tué la poésie. Entendons-nous. Le siècle n'aime pas les mauvais vers, c'est vrai ; il lit fort peu les poésies du jour, c'est encore vrai. Qu'en conclure ? que le siècle est anti-poétique ? Point du tout ; mais que certains poètes méritent fort peu leur nom : et si, comme on dit, la prose a tué la poésie, c'est que non seulement la bonne mais la mauvaise prose vaut beaucoup mieux que de mauvais vers. Nous ne citons personne ; mais nos lecteurs feront dans leur critique plus d'une juste application de

nos paroles. Quant aux célébrités poétiques, leurs plaintes ne sont ni moins amères ni plus fondées que celles des rimeurs méconnus. De ce qu'une gloire précoce est venue au-devant de vous et a quelquefois accueilli comme des fruits mûrs de magnifiques espérances, de ce que le public vous a couronné au début de votre carrière croyant à votre noble ardeur que vous sauriez bien atteindre la borne du stade, il ne faut point s'irriter contre lui parce qu'il n'applaudit pas à des faux pas et à des chutes comme à des victoires et à des triomphes; parce qu'il exige, lui qui a donné le prix, que vous alliez bravement et victorieusement jusqu'au bout afin de mériter votre couronne anticipée. Or, nous le demandons, nos célébrités poétiques modernes ont-elles suivi cette marche ascendante, ont-elles fourni cette course vigoureuse du génie qui accroît ses forces en marchant, et par une gradation savante finit par arriver à la perfection? La réponse est facile à faire, et c'est le contraire qui est vrai. Les œuvres ont été dans une décroissance constante, les meilleures au début, les médiocres à la fin. On n'a développé que ses défauts, ce qui est le propre des génies incomplets, et on a presque perdu ses qualités; et bien plus on est ingrat pour celles-ci et aveugles pour ceux-là, ne comprenant pas que c'est à cause de ces qualités qu'on dédaigne et malgré ces défauts qu'on caresse, que le public vous a salué du nom anticipé de grand poète. Aussi, approuvons-nous fort le projet de ceux qui, à trente-cinq ans, réunissent leurs œuvres complètes! Il faut arrêter au plus tôt une marche décroissante qui froisse bien moins l'amour-propre du poète que la foi et les sympathies de ses sincères admirateurs.

Le recueil de M. de Latour n'offre ni ces ambitieuses prétentions ni ces récriminations injustes. Il n'y a rien là d'épique ; le poète ne vise pas au dithyrambe : ce sont des chants intimes, venus du cœur et qui y retournent ; c'est une poésie de pensées et de sentimens plutôt que d'événemens et d'actions. Tout ce qui constitue la vie dans le foyer et hors du foyer lui est sujet d'inspiration et de chant ; le poète est le di-

vin augure pour qui les objets les plus simples, les plus muets en apparence ont un langage compréhensible et fécond. Une fleur, un souvenir, des caractères tracés par une main chérie, une larme, un livre perdu, etc., émeuvent dans son cœur les sentimens les plus vifs et les plus gracieux. Mais M. de Latour a pris aussi des sujets plus vastes et plus sérieux pour ses chants. Les idées chrétiennes, par exemple, trouvent en lui un digne interprète, soit qu'il traduise leur grandeur et leur majesté, soit qu'il nous communique leur onction et leur charme. Nous voudrions citer, et l'espace ne nous le permet guère : cependant c'est là la seule manière de rendre un peu complète cette appréciation que nous avons le regret de faire si courte. Nous ouvrons le volume au hasard et nous trouvons ces vers :

Mais la muse chrétienne, étrangère aux méchants,
Ne dit qu'à la vertu le secret de ses chants;
Et sa parole sainte, ignorant l'imposture,
A besoin d'un cœur chaste et d'une lèvre pure.
Que je plains l'insensé dont le cœur avili
Dédaigne les vertus qui l'auraient ennobli!
Épris de vains trésors, son génie adultère
Livre à des dieux mortels sa lyre mercenaire,
Au char de la fortune enchaîne son orgueil,
Du riche, avec le jour, court assiéger le seuil,
Va flatter le puissant que flétrit son hommage,
Et qui d'en haut sur lui verse l'or et l'outrage;
Hélas! il ne voit pas qu'au jour de la douleur
Il n'aura plus le droit d'être fier du malheur.
Qu'importe qu'à ses chants une douce harmonie
Ait prêté des accords dignes de l'Ausonie,
Que l'amour, à sa voix, élève dans les airs
Au-dessus de ce monde un magique univers?
Si le souffle divin ne féconde ses veilles,
Si, d'un art mensonger épuisant les merveilles,
Il n'a que de vains sons, sans parler à nos cœurs,

Sa lyre est à mes yeux ce débris des grandeurs,
Qui dort auprès des rois dans leur couche glacée,
Triste et muet témoin d'une gloire éclipsée.

Les sentimens et l'expression ont ici une égale noblesse. C'est au reste une des qualités dont M. de Latour a raison de ne pas se départir, que de choisir sa pensée et d'en châtier l'expression. Ainsi le style est l'homme et fait aimer l'auteur.

Introduction à la langue française et à la langue basque, par A. Hiriart, maître de pension à Ustaritz. — Bayonne, 1840. Impr. de Ve Cluzeau. In-12 de XII-231 p.

La langue basque est la langue primitive ont dit les uns; c'est l'ancien celte, ont dit ceux qui ne veulent pas remonter jusqu'à Adam. Il est facheux pour cette dernière prétention qu'elle soit partagée par la plupart des provinces de France, qui, elles aussi, croient trouver, plus ou moins complètement conservé, le langage celtique, dans leur idiome local. Qu'y a-t-il donc de vrai pour la langue basque? Au-dessous de toutes ces exagérations du patriotisme provincial, il y a incontestablement une ancienneté reculée, révélée par une physionomie à part, des tours et des mots originaux; il y a une langue qui brille par sa richesse et son énergie: mais dire que c'est là le langage que parlaient nos ayeux gaulois ou celtes, il faudrait pour l'affirmer connaître le gaulois ou le celte, et, malgré les excellens et profonds travaux produits sur ce sujet, cette langue est encore à restituer.

Sans examiner ces questions de philologie et d'histoire, M. Hiriart a voulu faire un manuel pratique, un essai de grammaire, où sont énoncés et expliqués les principes de la langue basque. C'est un livre destiné aux élèves, mais que consultera avec fruit tout homme qui voudra s'instruire du mécanisme et des règles de ce curieux langage. Cependant, pour ceux qui désireraient en approfondir les nuances et le génie, l'auteur a bien soin de les renvoyer à la savante gram-

maire de M. Lecluse, ainsi qu'à la profonde dissertation de l'abbé Darrégol, ancien supérieur du grand séminaire de Bayonne, qui a véritablement épuisé cette matière.

La grammaire en exemples. *Franzœsische Sprachlehre u. s. w.* Grammaire française en exemples tirés des bons auteurs français, d'après les grammaires de Claude et Lemoine, Gérard, Hirzel, Hœlder, Noël et Chapsal et le supplément etc. de Borel, par L. Schmid. — Stuttgart, 1841. P. Neff, éditeur. In-12 de xx-168 p.

L'essence d'une langue est toute entière dans les écrits des bons auteurs. C'est donc là la source où l'on doit puiser quand il s'agit d'exposer, de démontrer et d'enseigner les règles et les idiotismes de la langue. L'enseignement des règles et des idiotismes d'une langue sera d'autant plus facile et donnera des résultats d'autant plus durables, que les formules du langage (les phrases) qui en sont les monumens pourront demeurer dans la mémoire et dans l'esprit comme signes de ralliement. Tels sont les principes sur lesquels l'auteur a basé son système. Cet ouvrage tout entier, composé d'exemples sans mention d'aucune règle, est donc destiné à remplir, entre les mains de celui qui étudie la langue française, l'office de mémoire à consulter; aussi le tout est-il ordonné selon les différentes parties du discours et suivant le rang que l'on donne à chacune d'elles dans les grammaires, et l'auteur a le soin de citer, au-dessous du titre grammatical de chaque morceau, les endroits correspondans des grammaires auxquelles se rattache son travail et d'ailleurs mentionnées au titre. L'usage n'en est concevable pour des élèves, que concurremment avec une de ces grammaires. Cependant, pour ceux qui possèdent déjà la langue, il offre un avantage inappréciable vu son peu de volume; c'est un aide-mémoire succinct dont la table, clairement détaillée, donne la clef, et met de suite sur la voie du détail que l'on veut vérifier. Voilà déjà quelques années qu'on tend, en Allemagne, vers ce

système d'enseignement tout pratique; nous avons déjà eu occasion de mentionner des ouvrages du même genre, et nous nous applaudissons de voir suivre cette voie, dans l'espoir qu'on se rapprochera toujours de plus en plus de la seule méthode infaillible, les procédés de la nature.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Ueber den Druck Sanskritischer Werke u. s. w. De l'impression des ouvrages sanscrits en caractères latins. Proposition par le Dr H. Brockhaus. — Leipzig, F. A. Brockhaus. 1841. In-8° de 99 p.

Volney avait déjà tenté de reproduire les caractères d'écriture des différentes langues de l'Orient au moyen d'un alphabet commun fondé sur l'alphabet latin : sa tentative n'a point réussi; car il est impossible en effet de trouver un alphabet suffisant pour rendre toutes les nuances de sons des nombreux idiomes de l'Orient. En général, l'on peut cependant émettre ce principe, que toute langue qui s'écrit exactement comme elle se prononce, est susceptible d'être reproduite au moyen d'un alphabet latin.

Ce principe nous indique déjà l'impossibilité d'appliquer un tel procédé aux langues sémitiques, et nommément à l'arabe. Elles s'écrivent plutôt conformément aux lois de l'étymologie qu'à celles de la prononciation, et il faut des règles pour apprendre à faire l'application de cette dernière à l'orthographe arabe, par exemple, où l'on écrit *al-rahman*, et où l'on prononce *ar-rahman*. Mais il est bien d'autres particularités qui s'opposent à l'emploi de cette méthode pour les langues sémitiques, aussi l'auteur ne propose-t-il ce moyen que pour le sanscrit et les idiomes qui en dérivent, le pâli, le pracrit et le zend, pour lesquels il est constant que l'écriture représente chaque nuance de la prononciation. Si cette proposition n'avait pour but que de faciliter la lecture des ouvrages sanscrits, un pareil motif ne mériterait pas qu'on la

prît en considération; c'est une misère pour les érudits que cette première difficulté ; elle n'est pas capable de les arrêter le moins du monde. Mais l'auteur a en vue de populariser la littérature indienne, et le grand obstacle réside en l'énorme dépense de temps et d'argent nécessaire à l'impression des ouvrages orientaux en caractères originaux. Et quand on considère l'immense quantité de matériaux à mettre en œuvre pour faire profiter la civilisation occidentale des trésors contenus dans les ouvrages sanscrits, il y a de quoi désespérer de jamais arriver, je ne dis pas à connaître l'Inde d'autrefois, mais seulement le corps entier des sciences, produit de son ancienne civilisation.

S'il est réellement possible de dépouiller, sans un grave inconvénient, la langue sanscrite de la forme visible dans les conditions de laquelle elle a dû se développer; si l'on peut, sans ravir à la langue le caractère qui lui est propre, ôter aux idées dont elle fut l'organe cette figure originale sous laquelle elles se sont infailliblement offertes aux esprits créateurs qui les ont produites, et cela pour les représenter sous une figure tout-à-fait étrangère, créée dans des conditions autres, et servant de signe représentatif à des idées développées suivant des procédés tout-à-fait différens, cette proposition ne peut avoir que de grands avantages : mais décider si ce changement n'influera pas défavorablement sur la littérature sanscrite ; si les pensées indiennes ne perdront point à se voir étendre, sur un large espace, quand jusqu'ici l'œil a été habitué à les embrasser resserrées dans leur cadre sévère et étroit, c'est une mission qui appartient aux savans profondément versés dans cette littérature, et leur avis doit décider.

Nous nous bornerons à reproduire le tableau de l'alphabet que propose l'auteur pour l'impression latine du sanscrit.

1. Voyelles et diphthongues :

a â, i î (ĭ), u û (ŭ), ři ři, l̆i, e, o, ai, au.

2. Anusvara et visarga ; signes prosodiques :

ṙ m̄, ḥ, ? ' —.

3. Consonnes,

Gutturales,	k	kh	g	gh	ṅ
Palatales,	c	ch	j	jh	ñ
Cérébrales,	ṭ	ṭh	ḍ	ḍh	ṇ
Dentales,	t	th	d	dh	n
Labiales,	p	ph	b	bh	m
Semi-voyelles,	y	r	l	v	
Sifflantes, etc.	ç	sh	s	h	ḷ

4. Voyelles formées par l'élision :

ā ī ū ṛī ar, e o ai au.

Cet alphabet, précédé, comme on pense, des motifs qui ont porté l'auteur à l'adopter, peut offrir aux orientalistes un aperçu des ressources qu'il promet. Nous ne saurions reproduire ici les explications et les détails plus étendus dans lesquels le système est développé. Nous nous bornerons à mentionner que M. le docteur Brockhaus a placé de suite l'application auprès de la théorie. A la suite de son système se trouve le commencement du *Nalas* d'après l'édition de M. Bopp, et un morceau de Kalidâsa sur les mètres sanscrits les plus usités dans la poésie ; ce traité en vers porte le titre de *Çruta-bodha*, l'auteur l'a copié sur un manuscrit de Londres. Une traduction complète de ce fragment n'étant pas nécessaire à cause du grand nombre de mots parasites qui s'y trouvent, l'auteur a cru suffisant de donner en allemand la règle qui préside à la construction du mètre poétique. Enfin le volume se termine par le Ghata Karpara, morceau rimé qui par cela même fait époque dans la littérature sanscrite. Le texte, imprimé suivant le système proposé, a été emprunté à l'édition de G. M. Dursch (Berlin, 1828, in-4°) ; la traduction

en vers à feu de Bohlen, dans son ouvrage sur l'Inde (t. II, p. 381.) Du reste, cet alphabet est basé sur celui dressé déjà par W. Jones, et l'on peut comparer à ces morceaux d'essai les hymnes du Veda publiés par Rosen, et le Mahâvanso publié par Turnour suivant le système du sanscritiste anglais. Dans l'édition du Bhagavaata Purana de M. E. Burnouf, on trouve aussi quelques morceaux sanscrits en caractères latins qui serviront à apprécier ceux du présent ouvrage.

Hitopadesa. The Sanskrit text of the first book, or Mitra-Labha; with a grammatical analysis, alphabetically arranged. Prepared for the use of the East-India college, by F. Johnson, prof. — London, James Madden and co. 1840. In-4°.

La première édition de cet ouvrage, publiée à Londres, comptait des fautes graves qui ont été relevées par M. Lassen dans les notes de l'édition exécutée à Bonn par ce savant, conjointement avec M. Schlegel. Celle que nous avons sous les yeux est destinée à remplacer la première, épuisée aujourd'hui. L'auteur s'est borné cependant à satisfaire aux besoins des cours élémentaires de l'*East-India college*, en ne faisant imprimer que le premier livre, le *Mitra-Labha*, ou Recherche des Amis. Sous ce point de vue, c'est un travail bien digne d'être apprécié comme moyen de progrès pour les études orientales. Sous le rapport de la correction, on n'aura pas à faire au texte les reproches adressés à la première édition : il a été imprimé sur l'édition de Bonn à quelques exceptions près, et toutes sans importance; mais ce qu'il y a de particulièrement utile, et ce dont on doit être reconnaissant à l'auteur, c'est le travail préparatoire qui accompagne le texte; nous voulons parler de l'introduction composée de quarante-huit vers reproduits en caractères romains et accompagnés d'une traduction littérale placée en regard; nous voulons parler surtout du dictionnaire analytique placé à la fin. Au moyen de ce secours, l'élève est conduit comme par la main,

et il n'y a pas de difficulté du texte qui ne lui soit aplanie; là il trouve les mots dans leurs flexions avec l'analyse qui les rattache à leur forme propre et avec la décomposition qui développe leur construction grammaticale, leur dérivation du radical. L'ordre alphabétique et la signification en facilitent et en complètent l'usage. Quant au mérite de l'ouvrage sanscrit lui-même, nous n'avons rien à en dire après les savantes recherches de Colebrooke et de Silvestre de Sacy, l'un dans la préface de l'Hitopadesa publié à Serampore, l'autre dans l'introduction à son édition de Calila et Dimna. Ces recherches ont aussi suffisamment établi que l'Hitopadesa dans sa forme originaire, traduit du sanscrit en persan au VIe siècle, fut traduit depuis au IXe en arabe, d'où il s'introduisit successivement dans toutes les langues de l'Europe, où les extraits en furent de bonne heure connus sous le nom de Fables de Pilpay. Aujourd'hui encore, dans l'Orient, son existence n'a point cessé, puisqu'il forme la substance de l'Anvari Sohaïli et du Khirad Afroz, et qu'on en trouve des traductions dans tous les dialectes vivans.

VOYAGES.

Histoire générale des voyages, des découvertes maritimes et continentales depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, par W. Desboroug Cooley, traduit de l'anglais par Ad. Joanne et Old-Nick. — Paris, chez Paulin, éditeur, rue de Seine 33. Impr. de Béthune et Plon. 3 vol. in-12 de 396, 387 et 399 p.

Analyser tous les meilleurs ouvrages de géographie ancienne et moderne, condenser dans un étroit espace la masse des renseignemens fournis par tous les temps sur les découvertes des peuples navigateurs, montrer et apprécier toutes les phases et tous les progrès de la science des voyages, qui comprend tant d'autres sciences et tant d'arts divers; enfin indiquer à grands traits la biographie des voyageurs et des géographes

les plus illustres, de ceux qui ont véritablement ajouté aux découvertes géographiques, tel est le plan que s'est proposé l'auteur de l'ouvrage que nous avons sous les yeux. L'intelligence très-connue de M. Paulin l'a bien inspiré en lui faisant reproduire un travail qui a toutes les qualités d'un bon abrégé et peut servir en même temps aux érudits et aux gens du monde; aux uns pour se ressouvenir, aux autres pour suppléer l'érudition et la science.

Dans les connaissances usuelles en fait de géographie, il est surtout une partie généralement ignorée, c'est la géographie ancienne. Fort peu de personnes en effet ont le loisir ou la volonté d'aller fouiller dans les textes anciens pour y trouver des renseignemens à ce sujet ; et d'un autre côté des traités modernes et complets à l'usage du commun des lecteurs manquent entièrement, dans notre langue du moins. L'ouvrage de M. Desborough Cooley est très-propre à donner une idée suffisante des connaissances géographiques de ces temps anciens. L'auteur en prend l'histoire à l'époque la plus reculée, aux Hébreux et aux Phéniciens, donnant à la Bible la priorité sur tous les ouvrages de géographie que nous a légués l'antiquité. Nous regrettons, à ce propos, que l'historien n'ait rien dit des livres sacrés des Chinois qui ont une prétention également justifiée à l'antiquité la plus haute et qui contiennent de nombreux renseignemens géographiques sur cette vaste partie de l'Asie dont la population forme le tiers des habitans du globe. Mais pour tout ce qui concerne ensuite les géographes grecs et romains, le travail de M. Cooley est aussi complet qu'on peut le désirer. Il emprunte avec beaucoup de sagacité dans Homère et dans Hérodote tout ce qui a rapport à son sujet, discerne avec critique ce qui est de la fable et ce qui appartient à l'histoire. Puis viennent les voyages des Carthaginois, ceux des Marseillais et les découvertes de Pythéas qui visite la Grande-Bretagne, pousse jusqu'à la mer Baltique et découvre la problématique Thulé. Les philosophes grecs fournissent aussi leur contingent à cette revue rapide des découvertes anciennes qui prennent tout à coup de plus rapides développe-

mens par les conquêtes vastes et lointaines d'Alexandre. Au monde asiatique succède le monde des Romains. L'horizon s'étend encore, et les richesses géographiques s'augmentent en proportion de l'étendue du théâtre. C'est Strabon que l'on peut appeler le Grand car, chaque jour a vu grandir l'opinion de sa véracité, ce qui est la seule bonne renommée pour un géographe ; puis Ptolémée, autre mine féconde où tant d'observations sont mêlées à quelques erreurs : enfin, la masse de géographes de moindre importance, grecs et romains, qui nous ont transmis de curieux détails sur le monde ancien, sa division et son étendue. L'auteur a terminé cette partie antique par d'intéressantes considérations sur le commerce des anciens, et sur la géographie mythologique des Hindous dans ses rapports avec les mythes grecs.

Les livres II et III sont consacrés à la géographie du moyen âge. Cette époque s'ouvre par les découvertes des Arabes et les voyages du célèbre Ibn Batuta, aussi illustre par ses avantages que par sa science, et qui a parcouru et fait connaître presque tout le monde d'alors. Signalant les progrès de la géographie dans le moyen âge, l'auteur se livre à une appréciation critique des cartes de cette époque. Il décrit ensuite les conquêtes et les expéditions des Normands, les voyages de Carpini en Tartarie, de Rubruquis dans l'Asie, de Marco-Polo dans les Indes, à la Chine, à Ceylan, à Java, et montre toute l'influence de ce hardi navigateur sur les imaginations de son siècle. L'historien passe ensuite aux voyages et aux découvertes des Portugais, ces Phéniciens modernes qui ont sillonné toutes les mers et abordé à toutes les côtes ; il décrit leurs progrès incessans qu'il attribue trop au hasard et peut-être pas assez à la science, car les combinaisons du génie sont pour le moins autant que la fortune dans les plus hautes découvertes de la géographie. Colomb vient alors, auquel les Portugais ont préparé les voies. Il trouve en Portugal une science toute faite, des expériences récentes, une masse coordonnée d'observations ; il leur dut beaucoup, car son génie seul n'aurait pu lui tenir lieu de ces élémens.

Le livre IV est consacré aux découvertes modernes, depuis Colomb jusqu'au capitaine Cook. Sans contredit, c'est la partie la plus intéressante de tout l'ouvrage, car elle a surtout pour objet cette époque fameuse dans les annales des voyages qui vit apparaître un monde nouveau avec ses merveilles et ses richesses inouïes, découverte qui changea toute l'économie de l'ancien monde et opéra dans les esprits la plus étonnante révolution des temps anciens et modernes. L'historien a rapporté et jugé à ce sujet le procès de Christophe Colomb et d'Américi Vespuce; il l'a fait en suivant les résultats constatés par la critique la plus moderne. Nous regrettons pour lui qu'il n'ait pu profiter des si excellens travaux dans lesquels M. le vicomte de Santarem, qui a épuisé ce sujet, a si victorieusement démontré l'antériorité des découvertes de Colomb. Ce quatrième livre, qui comprend à lui seul tout le tome second de l'ouvrage, expose avec détail les conquêtes, les établissemens et les progrès des Européens dans l'Amérique pendant les trois siècles qui suivirent sa découverte. C'est un sujet par lui-même fort diffus et fort mêlé, et cependant l'auteur a su lui faire perdre sa confusion en lui conservant tout son intérêt. Ce volume est terminé par l'exposé des établissemens des Portugais en Afrique, des voyages des diverses nations maritimes dans la mer du Sud et dans la mer Pacifique, qui amènent la découverte de l'Australie, des excursions russes dans l'Asie, et par un précis des progrès de la science géographique depuis le moyen âge jusqu'à Danville, Newton et Dalrimple.

Le livre V et dernier contient les voyages et découvertes du siècle dernier et du temps présent. Les navigations de Cook, de l'infortuné La Pérouse; les établissemens des Européens dans la mer du Sud, les côtes de l'Australie et dans l'intérieur de la Nouvelle-Hollande; les découvertes de MM. Ross et Parry dans les contrées du nord; les voyages du capitaine Franklin, de M. de Humboldt, de Brun, de Mungo Park, de Denham et de Clapperton, de Richard Lander, du capitaine Morell, de Wilkes et enfin du contre-amiral Dumont-Durville sur les divers points du globe, donnent à ce dernier volume

tout l'intérêt du tableau le plus vaste, le plus agité, le plus périlleux et le plus rempli d'audace et d'héroïsme. L'auteur de cet ouvrage est anglais, aussi nous trouvons tout naturel qu'il y fait une si grande part aux travaux de ses compatriotes; cependant nous croyons qu'il aurait pu s'étendre davantage sur les navigateurs et les voyageurs français : c'est surtout quand on parle du passé qu'il faut être impartial et juste. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage en somme et d'un haut intérêt et mérite de prendre place dans les bibliothèques de tous ceux qui veulent, en peu de temps, connaître beaucoup de choses.

De Coblentz à Trèves, par G. M. de Bourdelois, ancien magistrat. — Metz, 1840. Chez Gerson, Levy et Alcan. Typ. de Dembour et Gangel. In-8° de III-376 p.

De Coblentz à Trèves! c'est là un itinéraire aussi intéressant par les beautés de la nature que par les souvenirs et les monumens de l'histoire. M. de Bourdelois, magistrat trop tôt enlevé à la cour royale de Metz, avait parcouru avec ravissement cette route qu'il avait décrite avec amour; il se proposait de publier le résultat de ses observations et de ses impressions, lorsqu'une mort prématurée est venue l'enlever à la science, à sa famille et à ses amis. Préoccupé du sort de son œuvre chérie, il légua à sa mère le soin d'y mettre la dernière main et de la produire au jour. La tendresse maternelle s'est dignement acquittée de cette mission triste et pieuse, et l'intérêt véritable du livre de M. de Bourdelois justifie la sollicitude posthume de l'auteur pour son œuvre. Toutefois nous reprocherons aux éditeurs d'avoir éliminé ce qu'ils appellent la surabondance des détails historiques. Ils ont beau nous prévenir que la topographie est demeurée intacte, nous sommes loin de dire comme eux que c'est là le point véritablement essentiel dans un livre destiné plutôt à devenir le guide du touriste qu'un répertoire pour l'antiquaire, car il n'y a de relation de voyage réellement utile et véritablement intéressante que celle qui marie avec mesure et avec choix les

souvenirs historiques aux aspects pittoresques. Et au reste, l'ouvrage même de M. de Bourdelois dément cette théorie de ses éditeurs; bien loin de donner une attention exclusive aux sites, aux aspects de la contrée qui se déroulait devant ses yeux, il n'a pas négligé une seule occasion d'animer ses descriptions par le récit de quelque fait ancien qui leur donne de l'intérêt et de la vie. C'est qu'il a bien pensé que ce n'est pas tout de décrire la scène, il faut, pour intéresser complètement, donner une idée des hommes et des événemens qui l'ont occupée et illustrée. Grâce à cette méthode, l'ouvrage de M. de Bourdelois est à la fois instructif et intéressant, et donne de grands détails sur l'histoire locale; près de quatre-vingt-dix villes, bourgades, villages ou bourgs, sont décrits par lui; ce nombre seul témoigne de la masse des renseignemens qu'il offre au lecteur. La plupart de ces localités, qui jusqu'ici ont été peu connues ou peu célèbres, retirent de ses recherches une juste illustration; c'est une création pour nous. Nous dirons enfin que l'ouvrage de M. de Bourdelois donne une grande envie de connaître les pays qu'il a parcourus : c'est le plus sincère éloge pour les écrits d'un voyageur.

Voyage en Islande et au Groenland, exécuté pendant les années 1835 et 1836 sur la corvette La Recherche, etc., publié sous la direction de M. Paul Gaimard. Minéralogie et géologie, par M. Eugène Robert. — Paris, 1840. Chez Arthus Bertrand. Typog. de Firmin Didot. In-8° de x-327 p.

La corvette la *Recherche* a été envoyée, comme on le sait, à la découverte de l'infortunée *Lilloise*, nouvelle *Méduse* dont on connaît le désastre sans avoir pu encore recueillir les preuves matérielles de son naufrage. Sous le commandement du courageux M. Tréhouart, le bâtiment explorateur s'est livré aux plus minutieuses comme aux plus périlleuses recherches dans les mers du Nord. Toutes les côtes de l'Islande ont été visitées, ainsi que les comptoirs danois les plus lointains;

l'expédition a même pénétré dans la banquise formée par les glaces du pôle arctique et du Groenland, au risque de compromettre son existence : mais jusqu'ici tous les efforts ont été infructueux, et à partir de la côte orientale de l'Islande d'où la *Lilloise* s'était remise en mer pour la dernière fois, on n'a pu retrouver aucune trace de son passage. Une commission scientifique a été jointe à l'expédition maritime de la *Recherche*, sous la direction de M. Paul Gaimard. Cette commission a déjà publié une partie de ses observations ; dans ce volume c'est le tour de la géologie et de la minéralogie. M. Eugène Robert, chargé de cette partie, n'a voulu arrêter le résultat de ses observations qu'après avoir fait presque en entier le tour de l'île ; il a mis deux ans à l'exécuter et non sans difficultés, à cause, dit-il, des nombreuses baies qui pénètrent quelquefois l'espace de plusieurs lieues dans la terre, et aboutissent à de grandes vallées dont le fond est quelquefois occupé par une foule de rivières aussi larges que rapides. Il a été obligé de suivre presque constamment le bord de la mer, car l'intérieur de l'île est un grand plateau aride couvert de neige et presque impraticable une grande partie de l'année. Ces deux expéditions, qui ont eu lieu en 1835 et 1836, ont permis à M. Robert de traverser l'Islande deux ou trois fois, ce qui fait à peu près un parcours de neuf cents lieues de pays : aussi c'est avec raison qu'il se flatte de connaître assez bien le relief géologique de cette contrée. Il a rassemblé une série de roches et de minéraux composée de près de huit mille numéros : et quant à ses observations, elles ont porté sur tous les éléments matériels de cette contrée. C'est, dit-il, un sol aride et désolé portant partout l'empreinte du feu, mais privé de toutes les bouches qui l'ont vomi pendant si long-temps ; l'Hécla lui-même est éteint et sans doute pour toujours.

Rapports sur les travaux scientifiques exécutés pendant le voyage de la frégate la Vénus. — Paris, 1841. Impr. de Pihan-Laforest. In-8°.

La frégate la Vénus, sous le commandement de M. du

Petit-Thouars, partit de Brest le 29 décembre 1836; elle y est retournée le 24 juin 1839, après trente mois de navigation pendant lesquels elle a parcouru un trajet des plus vastes marqué par les points suivans : Valparaiso, les îles Sandwich, la baie de la Magdeleine, Mozahan, San-Blaz, Acapulco, Payta, Galapagos, Taïti, Kororareka, Van Diemen, l'île Bourbon, Sainte-Hélène, et l'île de l'Ascension. Cette frégate avait une mission purement politique et commerciale, mais le zèle du commandant et de ses officiers a voulu lui faire rapporter des fruits scientifiques; et les résultats qu'ils ont obtenus, louables en eux-mêmes sans cette considération, deviennent bien plus dignes d'éloges si l'on pense qu'ils sont dus à un redoublement non commandé de zèle, de courage et de persévérance. C'est une justice qu'ont rendue à l'équipage de la Vénus, dans l'Académie des sciences, MM. Arago, Beautemps, Beaupré, de Blainville et Élie de Beaumont, commissaires chargés d'examiner et de juger les résultats de l'expédition. M. Arago, rapporteur de cette commission, a exposé ce que les registres d'observations de la Vénus offrent d'intéressant sur la géographie, l'hydrographie, la météorologie, la météorologie optique, les courants, la hauteur des nuages, la profondeur de l'Océan, les pluies, la phosphorescence de la mer, et le magnétisme. A cet excellent travail de M. Arago est joint un rapport de M. Élie de Beaumont sur la partie géologique et minéralogique des travaux de la Vénus; un rapport de M. de Blainville sur les résultats de sa mission concernant l'histoire naturelle, et un rapport fait à l'assemblée des professeurs administrateurs du Muséum d'histoire naturelle sur les collections données à cet établissement par M. du Petit-Thouars, commandant de la Vénus.

Journal d'une résidence en Circassie, etc. par James Stanislas Bell, armateur du Vixen, traduit par Louis Vivien.—Paris, 1841. Chez Arthus Bertrand. 2 vol. in-8°.

Nous avons déjà analysé cet ouvrage dans notre premier

volume (page 1021); il s'agissait alors de l'ouvrage anglais original, et il ne nous avait pas paru avoir toute l'importance que lui accorde aujourd'hui son traducteur. Nous disions à ce propos : « L'auteur de cet ouvrage n'est nullement un écrivain ; il n'est pas non plus un savant, c'est tout simplement un marchand qui est allé en Circassie pour tâcher d'y faire du commerce. On ne peut donc pas attendre de son travail ce que doit faire espérer un séjour de trois années chez un peuple aussi neuf et aussi peu connu que les Circassiens. » En effet l'auteur, armateur de ce vaisseau le Vixen, capturé par la Russie, a été constamment préoccupé du soin de ses affaires, et sa position l'a rendu en outre peu juste et peu bienveillant pour la nation russe. Cependant comme la matière est neuve, une relation de voyage en Circassie, quels qu'en soient les défauts, ne peut manquer d'intéresser ; car, outre les phénomènes de la nature, il y a là une population brave et libre qui a excité vingt fois l'admiration par son héroïsme. La traduction de M. Vivien rendra un véritable service en popularisant les quelques notions qui se trouvent dans le voyage de M. Bell sur les mœurs, les caractères et les institutions. Sa traduction est simple, élégante et surtout fidèle; mais ce qui lui donne un grand prix, c'est l'introduction historique et géographique dont il l'a fait précéder, et dans laquelle il passe en revue les notions géographiques que l'Europe possédait sur la Circassie, avant ce voyage de M. Bell.

Voyage en Afrique, au royaume de Barcah et dans la Cyrénaïque à travers le désert. Traduit et augmenté de notes historiques, géographiques et botaniques, et d'une notice sur l'ancienne et moderne Cyrénaïque, sur le royaume de Fezzan, sur Temboctou, sur l'Oasis de Syonar, l'antique Oasis d'Ammon, et le temple de Jupiter, sur le vent du désert, sur l'ibis sacré, sur le lotus, sur le papyrus égyptien, et sur le Silphium si recherché des anciens. Orné de planches et d'une grande carte,

par Adolphe Pezant. — Paris, Rignoux. Chez Armand Aubrée. 1840. In-8° de XVI-432 p.

Nous ferons avant tout une observation sur la traduction de ce voyage, c'est que l'auteur n'y est nommé nulle part, et, qui plus est, il est impossible, d'après les renseignemens fournis par le traducteur, de savoir en quelle langue est écrite la relation originale et même si elle a jamais été imprimée. Tout au plus pourrait-on supposer que le voyageur était anglais, d'après cette phrase qui se trouve dans la préface du traducteur : « Au nombre des sciences qui ont prospéré dans le XVIII° siècle, il faut compter la géographie. Son domaine, plus étendu de nos jours, embrasse des empires, des régions, des continens; il nous a fait parvenir à des notions étendues et positives. S'il est une science digne du philosophe, assurément c'est celle de la géographie. Nous devons aux *voyageurs anglais* la majeure partie des connaissances que l'on a acquises depuis cette époque, comme nous leurs sommes redevables aussi des découvertes dans le nord de l'Amérique. » Comme on le voit, le traducteur semble donner à entendre que son auteur est anglais. Il n'en est rien cependant, car l'écrivain original est le docteur Paolo della Cella, celui-là même dont M. Eyriès avait, il y a dix-sept ans, inséré en français, dans les Annales, le *Voyage de Tripoli de Barbarie aux frontières de l'Egypte*. Nous ne croyons pas devoir analyser de nouveau ce voyage fort connu. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux Nouvelles Annales de voyages (octobre 1840, p. 109) où M. d'Avezac a fort bien expliqué et l'origine du travail et la fraude du traducteur français.

HISTOIRE.

La Chronologie sacrée, basée sur les découvertes de Champollion, par André Archinard, ministre du saint Évangile. — Paris, Ab. Cherbuliez et comp. libraires,

rue de Tournon, 17. Genève, même maison, 1841. In-8° de 162 p.

L'auteur de cet ouvrage commence par dire qu'en fait d'histoire l'esprit humain a horreur du doute; le sujet qu'il traite en est la preuve : car, d'environ deux cents systèmes proposés pour la chronologie sacrée, il n'en adopte aucun. Celui qu'il propose est basé sur la version des Septante, et alors il avait à choisir entre le calcul des Constantinopolitains et de Jean-Ernest Grabe, qui est suivi encore aujourd'hui par les Russes, et celui de la chronologie d'Eusèbe, préféré par un grand nombre d'historiens. Le premier place le commencement du monde, l'an 5508 avant notre ère, et le second l'an 5200. M. Archinard prétend démontrer qu'il faut 5193. Il se fait à lui-même une objection qu'il combat de la manière suivante : « Plusieurs renseignemens des auteurs sacrés se trouvant convaincus d'erreur par suite de mes recherches, on se plaindra d'y voir une grave atteinte portée à l'inspiration historique. Dieu me préserve de jamais combattre l'enseignement révélé de la Bible ! mais il s'agit de savoir si toutes les lignes et tous les mots des écrits sacrés ont été révélés par le saint Esprit, ou si Dieu n'a pas laissé, pour maint détail, livrés à eux-mêmes les auteurs qui écrivaient sous sa direction générale : et cette question-là doit se résoudre, non par un respect aveugle conçu d'avance pour toutes les parties du livre des livres, mais seulement pour un examen impartial des faits. Que si les saintes Écritures offrent des détails impossibles à concilier entre eux ou avec d'autres faits clairement démontrés par l'histoire profane, faudra-t-il fermer les yeux et persister à croire à l'inspiration de l'ensemble plutôt que d'y voir franchement une erreur des hommes? Je crois que cette méthode serait plus contraire au respect qu'on doit témoigner à l'œuvre de Dieu qu'elle ne lui serait favorable. »

Tels sont les raisonnemens peut-être un peu hardis par lesquels l'auteur soutient son système tout en se félicitant d'être d'accord avec les découvertes de M. Champollion, mal-

heureusement trop tôt enlevé à la science si difficile qu'il avait entrepris d'éclaircir, et que M. Champollion-Figeac a remplacé dans son grand travail sur la chronologie de l'Égypte. Sans vouloir blâmer en rien les sentimens de M. Archinard, nous dirons en général qu'il est toujours imprudent et dangereux de chercher à mettre la Bible en désaccord avec elle-même, et de soumettre à la critique humaine des choses qu'elle ne peut ni comprendre ni expliquer. Les esprits trop systématiques s'emparent de ces prétendues erreurs pour atténuer l'autorité des livres saints, et c'est ainsi que même avec les meilleures intentions on sape sans le vouloir les fondemens de la religion. Mais cela n'empêche pas qu'on puisse ainsi faire preuve de savoir, de sagesse et de logique en admettant les bases posées par l'auteur. C'est ce qui est arrivé à M. Archinard, qui nous paraît destiné à maintenir cette science si compliquée et par conséquent si peu cultivée de la chronologie.

Après avoir exposé son plan, l'auteur de la chronologie sacrée entre en matière et s'occupe des quatre époques comprises entre la création et le déluge, la naissance d'Abraham, la mort de Joseph, et la sortie d'Égypte. Puis faisant un rapprochement de la chronologie d'Israël et de celle des Égyptiens, il traite les époques subséquentes de la sortie d'Égypte à l'envahissement de Jérusalem par Sisac, à la destruction du royaume d'Israël par Salmanasar, de la déportation d'Israel à la captivité de Juda sous Jéchonias. Le travail se termine par des chapitres consacrés à la durée de la captivité, du retour de la captivité à la naissance de Jésus-Christ et à la date de Jésus-Christ.

Le livre de M. Archinard, plein de recherches et de critique, ainsi que nous l'avons dit plus haut, cherche à établir l'accord des découvertes égyptiennes et de la Bible, et à ce propos nous citerons une lettre de Champollion le jeune, adressée à monseigneur Testa de Rome, le 23 mai 1827, et qui a été publiée dernièrement dans l'excellent recueil de M. Bonnetty (Annales de philos. chrétienne, janvier 1841, p. 39). Après quelques complimens d'usage, Champollion

dit : « Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à mes études ; elles marchent et se consolident malgré les oppositions *tudesques* et *sarmatiques* qui renaissent à mesure qu'on les démolit. M. *Seyffarth* a répondu à ma lettre confutative, mais toujours à côté de la question, qu'il brouille tellement dans son nouveau *factum*, que ce serait peine perdue que de chercher à le réfuter. J'aime mieux tirer de nouveaux fruits de mon système d'application que de passer le temps à le défendre : ses résultats prouveront sa vérité, et cela vaut mieux que des discussions polémiques.

» J'aurai l'honneur de vous adresser sous peu de jours une brochure contenant le résumé de mes découvertes historiques et chronologiques. C'est l'indication sommaire des dates certaines que portent tous les monumens existans en Égypte et sur lesquels doit désormais se fonder la véritable chronologie égyptienne. MM. de San-Quintino et Lançi trouveront là ma réponse péremptoire à leurs calomnies, puisque j'y démontre qu'aucun monument égyptien n'est réellement antérieur à l'an 2200 avant notre ère. C'est certainement une très-haute antiquité, mais elle n'offre rien de contraire aux *traditions sacrées*, et j'ose dire même qu'elle les confirme sur tous les points ; c'est en effet en adoptant la chronologie et la succession des rois données par les monumens égyptiens que l'histoire égyptiene concorde admirablement avec les livres saints. Ainsi, par exemple : Abraham arriva en Égypte vers 1900, c'est-à-dire sous les *rois-pasteurs*. Des rois de race égyptienne n'auraient point permis à un étranger d'entrer dans leur pays. C'est également sous un roi pasteur que Joseph est ministre en Égypte et y établit ses frères, ce qui n'eût pu avoir lieu sous des rois de race égyptienne. Le chef de la dynastie des Diospolitains, dite la XVIIIe, c'est le *Rex novus qui ignorabat Joseph* de l'Écriture sainte, lequel étant de race égyptienne ne devait point connaître Joseph, ministre des rois usurpateurs ; c'est celui qui réduit les Hébreux en esclavage. La captivité dura autant que la XVIIIe dynastie, et ce fut sous Ramsès V ou Aménophis, au commencement du XVe siècle,

que Moïse délivra les Hébreux. Ceci se passait dans l'adolescence de Sésostris, qui succéda immédiatement à son père et fit ses conquêtes en Asie pendant que Moïse et Israël erraient pendant quarante ans dans le désert. *C'est pour cela que les livres saints ne doivent point parler de ce grand conquérant.* Tous les autres rois d'Égypte nommés dans la Bible se retrouvent sur les monumens égyptiens, dans le même ordre de succession et aux époques précises où les livres saints les placent. J'ajouterai même que la Bible en écrit mieux les véritables noms que ne l'ont fait les historiens grecs. Je serais curieux de savoir ce qu'auront à répondre ceux qui ont malicieusement avancé que les études égyptiennes tendent à altérer la croyance dans les documens historiques fournis par les livres de Moïse. L'explication de ma découverte vient au contraire invinciblement à l'appui.

» Je compose dans ce moment-ci le texte explicatif des obélisques de Rome que Sa Sainteté a daigné faire graver à ses frais ; c'est un vrai service qu'elle rend à la science, et je serais heureux que vous voulussiez bien mettre à ses pieds l'hommage de ma reconnaissance profonde.

» Veuillez agréer, monseigneur, etc.

» J. F. Champollion, le jeune. »

Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, de ses causes et de ses effets, ou tableau de la domination des princes de Hohenstauffen dans le royaume des Deux-Siciles, jusqu'à la mort de Conradin, par C. de Cherrier. Tome Ier. — Paris, 1841. Chez Delloye. Impr. de Mme de Lacombe. In-8° de IV-510 p.

La lutte des papes et des empereurs d'Allemagne est un des plus vastes sujets que nous offre l'histoire. C'est la lutte de l'Église et de la royauté, des deux pouvoirs spirituel et temporel ; lutte longue, acharnée, car c'est une lutte de principes et non d'hommes, issue moins de leurs passions que de

la nature des choses, et il est de l'essence de ces deux pouvoirs de tout prétendre et de ne rien permettre. L'ouvrage que nous avons sous les yeux n'a point voulu peindre ces longs débats, dans toute leur étendue : son attention s'est portée principalement sur l'époque comprise entre le règne de Frédéric Barberousse et la mort misérable du dernier descendant de sa race. En effet, c'est dans cette période que le combat a pris plus de développemens et d'intensité : alors la question a acquis son plus haut point de gravité, et les acteurs chargés de soutenir l'antagonisme des deux principes sont, pour la plupart, de taille à leur rôle, et par leur génie propre augmentent l'intérêt de ce vaste et saisissant spectacle. L'objet le plus immédiat de la lutte c'est la possession de l'Italie qui en est en même temps le théâtre et le prix. Ce que poursuivent l'empereur et le pape, c'est la reconstitution fictive et nominale de l'Empire romain, mais avec ses droits réels et efficaces. Les souverains de Germanie, qui se disent rois des Romains du chef de Charlemagne, prétendent, à cause de ce titre, commander à Rome et dans toute l'Italie; et les papes, non seulement chefs de la chrétienté, mais encore maîtres de la capitale de l'Empire romain, soutiennent que c'est à eux que l'empire appartient, et que l'empereur d'Allemagne doit recevoir de leurs mains l'investiture et la couronne. L'Italie entière fut long-temps partagée et déchirée par les deux partis : ce sont ces divisions, ces combats et ces déchiremens que l'on trouve surtout dans le livre de M. de Cherrier. Dès les premières pages, il apprécie cette lutte avec une grande lucidité de coup d'œil historique, et nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ici les lignes dans lesquelles il expose lui-même l'objet de son livre.

« Il est aisé de pressentir, dit-il, que des intérêts distincts sépareront ces deux grandes divisions de l'empire (l'Italie et l'Allemagne). Et en effet, tandis que d'un côté des montagnes on redouble d'efforts pour consolider la conquête, de l'autre il y a résistance et désir d'un complet affranchissement. Deux factions se forment en Italie; l'une soutient l'ordre établi,

l'autre veut le détruire. La première, dans les rangs de laquelle on voit figurer les seigneurs féodaux, la plupart d'origine allemande, ne pouvait choisir d'autre chef que l'empereur; la seconde, formée des grandes communes lombardes, devait naturellement s'appuyer sur le pape, qui était en quelque sorte le fondateur du parti national, et qui d'ailleurs lui portait une force immense, l'autorité de l'Église.

«Mais les empereurs ne pouvaient réussir dans leurs projets s'ils ne possédaient le royaume de Sicile, par lequel ils auraient cerné et bientôt assujetti l'Italie centrale, l'Église romaine et la Lombardie. C'était pour les papes une question capitale; aussi prennent-ils chaudement l'alarme, lorsque, après trente ans de guerre avec les Lombards, Frédéric Barberousse, adoptant une marche plus sûre, demande pour son fils la main de l'héritière de la Sicile. Une étroite alliance unissait le royaume au saint-siége. Les papes s'en étaient de bonne heure assuré la suzeraineté; c'était la première pierre de la monarchie ecclésiastique qu'ils voulaient fonder. Ils résolvent donc de ne jamais permettre d'incorporer les provinces siciliennes à l'empire. Cette pensée devient la règle fondamentale de leurs actions, et si la puissance pontificale paraît quelquefois ou s'endormir dans la lutte ou se laisser égarer par ces passions humaines qui compromettent les causes les plus justes, si d'autres fois elle se voit forcée par des circonstances plus fortes qu'elle à s'écarter momentanément de cette politique, elle y revient dès que sa situation le lui permet. Ajoutons qu'en agissant ainsi, elle croit servir la nationalité italienne, et qu'à ses yeux cette nationalité n'est possible qu'à une seule condition, la domination ou la suzeraineté de l'Église romaine sur toute la Péninsule. »

M. de Cherrier a traité ce sujet avec une véritable supériorité. Il a les qualités de l'historien : son récit est sobre et contenu, et pourtant il ne néglige rien d'intéressant ni d'utile. Il a des vues politiques pour expliquer les événemens, des principes où les rattacher. Il semble n'avoir voulu s'inféoder à aucune école historique, si ce n'est à l'école de la vérité. On

voit qu'il a puisé aux sources et qu'il pourrait appuyer chacune de ses assertions des preuves qui lui ont servi à l'établir ; cependant il cite peu, et c'est un reproche que nous lui ferons, non qu'il faille à nos yeux amonceler les textes et les autorités dans une histoire, quand cette histoire est uniquement destinée aux gens du monde ; mais parce que l'ouvrage de M. de Cherrier a une véritable portée et nous paraît écrit pour les savans, nous pouvons désirer alors qu'il ait les habitudes et les allures de la science. Ensuite un ouvrage vulgaire n'aurait pas besoin de ses preuves, mais un livre qui émet des idées nouvelles et élevées ne saurait s'en passer.

Le trésor de Notre-Dame de Chartres. Rapport à M. le ministre de l'Intérieur sur les archives de l'ancien chapitre de la cathédrale de Chartres, par Auguste de Santeul, conseiller, secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir. — Chartres, 1841. Impr. de Garnier. Gr. in-8° de 117 p.

Avant la révolution de 1789, les archives du chapitre de Chartres, parfaitement classées, étaient contenues dans cent dix-neuf caisses numérotées, divisées chacune en un certain nombre de cotes désignées par les lettres de l'alphabet, lesquelles comprenaient, au besoin, une ou plusieurs liasses. Les recherches dans ce dépôt étaient rendues faciles au moyen d'un inventaire en 6 tomes in-folio et d'une table générale. La révolution bouleversa ce dépôt. Elle avait vendu les biens du chapitre ; les titres des propriétés aliénées furent remis aux acquéreurs. Le gouvernement se réserva ceux qui lui assuraient la jouissance des rentes autrefois payées au chapitre. Les chartes, les bulles, etc., furent entassées dans des greniers, jusqu'à ce que le géographe-archiviste Legendre eût entrepris de faire cesser cette confusion. Mais celui-ci avait plus de bonne volonté que d'instruction ; il ignorait même le latin. Cependant, tout en constatant son défaut de lumières, M. de Santeul ne rend pas moins justice à son dévouement et

au succès de ses efforts pour conserver dans les mauvais jours de la république un dépôt qui était resté au pillage avant lui. Pendant tout le temps de l'empire, on s'occupa peu de ces archives; les préoccupations n'étaient pas tournées du côté des études historiques. En 1831, les papiers appartenant à l'ancien chapitre de Chartres furent réunis aux archives départementales. C'est là que M. de Santeul a entrepris leur dépouillement et leur classement. Cette louable entreprise était chose difficile à exécuter. En effet, d'après le compte qu'il rend de ses opérations, il lui a fallu d'abord retrouver la clef de l'ancien catalogue, heureusement conservé tout entier, ainsi que la table alphabétique, qui en est le complément indispensable. Il a dû ensuite remettre toutes les liasses et pièces dans l'ordre indiqué, afin de reformer les caisses du chapitre, en réservant pour un examen ultérieur tout ce qui ne pouvait se placer facilement dans ce classement. Ce travail achevé, il a revu avec soin toutes les liasses qui se trouvaient formées, rassemblé les pièces de celles qui avaient été mêlées, comparé chaque pièce avec les indications de l'inventaire, et il a marqué d'un signe particulier tous les articles trouvés, de telle sorte que maintenant, l'ordre primitif étant rétabli, les recherches sont faciles, et la vue seule du catalogue indique ce qui est perdu et ce qui existe.

Le rapport de M. de Santeul est divisé en dix chapitres, disposés ainsi qu'il suit : du Diocèse de Chartres et des paroisses et couvens de sa dépendance; les Évêques, leurs droits et leurs devoirs : notices historiques à ce sujet. Ce qui concerne le chapitre fait grand honneur à l'érudition et à la sagacité de l'auteur, et il corrige plusieurs erreurs dans la chronologie des évêques de Chartres, surtout pour les premiers temps. Le chapitre, ses dignitaires et ses priviléges; dans cette section se trouve tout ce qui tient à la fondation, à la constitution et à l'histoire du chapitre de Chartres, aussi riche que puissant. Du culte et de l'œuvre de Notre-Dame, comprenant une notice sur l'église de Chartres et sur les confréries qui s'y réunissaient. Reliques et cérémonies extraordinaires. Chapelles et

fondations. Juridiction spirituelle et temporelle du chapitre. Biens aliénés. Maisons canoniales et seigneuries; les prébendes. M. de Santeul a terminé cet excellent rapport par un chapitre intéressant qui concerne la paléographie, l'autographie et les sceaux. Dix planches ont été consacrées à la reproduction des sceaux des divers personnages dont les actes enrichissent les archives de Chartres; elles complètent une publication à tous égards digne d'éloge, et qui fait beaucoup d'honneur à celui qui l'a si habilement préparée et exécutée.

Documens biographiques sur P. C. F. Daunou, par M. Taillandier, membre de la Chambre des Députés, conseiller à la Cour royale de Paris. — Paris, 1841. Librairie et typographie de MM. Firmin Didot frères. In-8° de VIII-220 p.

La perte de M. Daunou a été dignement appréciée par la science et par la politique, aussi de toute part dans l'Europe on lui a déjà payé le tribut des regrets de l'intelligence et du cœur. Son éloge retentira bientôt au milieu de la Chambre des Pairs, dans le sein des Académies, à l'illustration desquelles il a tant contribué; là des voix éloquentes trouveront un des plus beaux et des plus nobles sujets à traiter, celui d'un homme juste, vertueux et modeste, paré de tous les dons de la science et ayant développé les qualités politiques les plus rares, celles qui ont pour base l'honnêteté. L'honorable M. Taillandier a voulu venir en aide aux historiens prochains de l'homme illustre qui fut son ami, et qui pendant vingt ans l'honora de sa confiance, et l'a chargé à sa mort du soin pieux et digne d'envie de faire exécuter ses volontés suprêmes. Vingt ans d'une amitié pareille ont dû apprendre à l'auteur beaucoup de choses que l'intimité seule peut dévoiler, aussi il est bien instruit du caractère, des opinions, des systèmes de M. Daunou et des diverses phases de sa carrière politique : par un aveu, qui est le plus grand éloge pour son ami, il avoue cependant que ce qu'il sait le moins, c'est le bien fait par M. Dau-

nou dans sa vie publique, car trop souvent les obligés ont cru devoir imiter le silence et la discrétion du bienfaiteur. Néanmoins, outre ses propres souvenirs et ses propres observations, les sources d'information n'ont pas manqué au biographe; il a consulté attentivement les papiers de M. Daunou confiés à sa garde, il a questionné les personnes qui l'avaient connu à l'Oratoire, fréquenté pendant le cours de la révolution et des différentes fonctions publiques qu'il a été appelé à remplir; il a compulsé les mémoires contemporains; aussi le nombre et la qualité des documens et des renseignemens qu'il livre aujourd'hui au public laissera fort peu de chose à faire aux Éloges politiques et académiques.

Nous ne raconterons pas la vie de M. Danou en suivant pas à pas la notice de M. Taillandier; ce travail nous mènerait trop loin, car l'auteur trace un bien vaste tableau depuis l'enfance précoce de son personnage jusqu'à sa fin pleine encore de force et de génie. Nous signalerons les parties de ce volume qui offrent les choses les plus nouvelles, les moins connues et par cela même les plus intéressantes. Ce sont celles qui concernent la jeunesse et les commencemens littéraires de M. Daunou et sa vie politique. M. Taillandier, en effet, a éclairé ces deux points des plus vives lumières. Nous voyons tour à tour M. Daunou élevé chez les cordeliers de Boulogne, puis chez les Oratoriens, devenir Oratorien lui-même, et professer dans différentes maisons de cet ordre. Bientôt il remporte à l'Académie de Nîmes le prix qu'elle avait proposé pour la question de l'Influence de Boileau sur la littérature; à Berlin, il remporte un accessit en traitant le sujet de la *puissance paternelle;* plus tard encore il concourut à l'Académie de Lyon sur un sujet de morale proposé par l'abbé Raynal et remporta le prix: la suite des temps a montré ce qu'était un tel succès, car M. Daunou avait pour concurrent en cette circonstance Napoléon Bonaparte. Après avoir écrit sur l'Éducation, M. Daunou entreprend la défense de la Constitution civile du clergé, et y joint des réflexions sur la constitution politique préparée par l'assemblée nationale. Ces écrits tout sérieux et pratiques

avaient dénoté son aptitude politique : les qualités qu'il y avait déployées furent appréciées par les électeurs de Boulogne, sa ville natale, qui s'empressa de le nommer député à la Convention. La carrière politique s'ouvrit pour lui par le procès de Louis XVI, cette lamentable victime de la faiblesse et de la pusillanimité de ses juges plus encore que de la scélératesse. M. Daunou repoussa d'abord avec force la compétence de la Convention ; il s'éleva ensuite contre l'entraînement que l'on s'efforçait d'imprimer aux esprits, reprochant aux meneurs de vouloir *ensauvager* les mœurs du peuple et porter la révolution à *une hauteur* où ils ne rencontreraient plus que la région des vautours. M. Daunou refusa d'être complice de ce jugement farouche : il vota le bannissement du roi. Il faut se reporter à ces temps désastreux pour bien comprendre le courage civil dont fit preuve M. Daunou dans cette douloureuse circonstance.

M. Taillandier suit la carrière politique de M. Daunou sous le Directoire et signale la part qu'il prit à la rédaction de la constitution de l'an III. Il montre sa conduite au 18 brumaire et nous apprend une foule de choses nouvelles sur ses relations avec le premier consul qui se réfroidit bientôt pour lui, et avec l'Empereur, qui le mit tout-à-fait de côté, quoique cependant il fût membre du conseil des anciens. A la restauration, il fut destitué de sa place de directeur des Archives du Royaume qu'il ne reprit qu'en 1830. Le biographe rappelle et apprécie la conduite de M. Daunou dans la Chambre des Députés, dont il fit partie de 1815 à 1828. Ses travaux y furent importans, et il y apporta la même tenacité de principes, la même exactitude, la même conscience qui l'avaient signalé toute sa vie. Dans le courant de sa carrière politique, M. Daunou sut éviter beaucoup de mal et faire beaucoup de bien. M. Taillandier a pu surprendre quelques-unes de ces bonnes actions qui datent des plus périlleux momens de la révolution, et il les tient pour la plupart des obligés, MM. Barbé-Marbois, Talleyrand, Beugnot, etc. L'auteur a apprécié ainsi qu'il convient la carrière littéraire de M. Daunou, et il a enrichi sa notice d'un document précieux, c'est la liste exacte et chronologique de tous

les écrits sortis de cette plume laborieuse et savante. Cet inventaire indique chez l'illustre académicien une fécondité et une activité prodigieuses; il a dû falloir à M. Taillandier beaucoup de temps, de patience et de recherches, pour le rendre aussi complet. Nous le répétons, rien ne peut mieux faire connaître M. Daunou que ces documens écrits par un homme qui a long-temps vécu avec lui, qui a été initié à ses pensées, à ses sentimens, à ses souvenirs. M. Taillandier a rempli ainsi dignement la charge pieuse que lui a conférée une illustre amitié.

ANTIQUITÉS.

Monuments de quelques anciens diocèses du Bas-Languedoc, expliqués dans leur histoire et leur architecture, par J. Renouvier, dessinés d'après nature et lithographiés par J. B. Laurent. 3-24 p. et 7 pl. — Montpellier, 1840.

Ce fascicule paraît former le complément d'une suite de monographies, fruit de la coopération de MM. Renouvier et Laurent. Il contient, outre la description de l'abbaye de Villemagne et du prieuré de Rèdes, une introduction au texte de l'ouvrage. Les auteurs ont publié antérieurement, de la même manière, l'abbaye de Valmagne, l'église de Maguelonne; l'abbaye de Saint-Guillem du désert; les monastères de Vignogoul et de Saint-Felix; l'église de Lodève et le prieuré de Grammont, ce qui fait avec celle-ci en tout six livraisons. On a reproché au dessin des planches précédentes quelques inexactitudes et trop de sacrifices à l'effet pittoresque. Nous avons peine à penser que les dernières méritent le même reproche : nous croyons, au contraire, que dans le but d'inspirer à quelques-uns l'amour qu'ils avaient ressenti pour ces vieux débris de l'architecture romane du Midi, MM. Laurent et Renouvier n'ont eu qu'à décrire et à peindre ce qu'ils avaient vu eux-mêmes.

La Chambre des Députés a vainement cherché à faire une loi sur la propriété littéraire ; les obstacles ont paru si grands que l'on a renvoyé ce projet à une plus mûre étude. Nous croyons donc être agréables à nos lecteurs et utiles aux lettres, aux intérêts desquelles notre Revue est exclusivement dévouée, en accueillant le travail suivant d'un publiciste qui a consciencieusement étudié la matière, et qui nous paraît apporter des élémens nouveaux dans l'examen de cette importante question.

DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE,

SOUS LE POINT DE VUE INTERNATIONAL (1).

« Le droit de propriété est commun à tous les peuples. »

« La propriété est une extension de notre être : une partie de nous-mêmes est dans notre travail et dans ses fruits. »

(Le baron Massias, *Principes polit.* LXXIV.)

Une commission avait été nommée, il y a quelques années, par M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, pour aviser au moyen de garantir efficacement la propriété littéraire et d'en étendre le bienfait.

Après avoir ouï dire ce qui se passait dans le sein de cette commission, il me sembla que ses erremens l'éloignaient de

(1) Il a été stipulé, en principe, à l'article 14 du *Traité de commerce et de navigation entre la France et les Pays-Bas*, signé à Paris, le 25 juillet 1840, par les plénipotentiaires respectifs, que

« La propriété littéraire sera réciproquement garantie.

« Une convention spéciale déterminera ultérieurement les conditions d'application et d'exécution de ce principe dans chacun des deux royaumes. »

C'est la première fois en France, depuis que cette intéressante question occupe les esprits, qu'elle est l'objet d'une stipulation formelle dans un Traité patent.

L'initiative prise, en cette circonstance propice, par le plénipotentiaire français, M. Thiers, est d'un heureux présage pour l'avenir et le succès de ce principe d'équité universelle.

plus en plus du but que l'on s'était proposé, quant à l'internationalité.

Je fus par conséquent trouver celui des membres que je supposais, par le fait même de la profession qu'il exerce, devoir le mieux connaître la nature toute spéciale de cette propriété, pour lui soumettre quelques idées simples de droit international conventionnel, au moyen desquelles il serait fort aisé de faire respecter cette propriété partout où l'on voudrait, malgre la différence des législations.

Mais ces idées, toutes simples qu'elles étaient, ne furent ni bien saisies ni suffisamment comprises, quoique l'on ait cherché à en faire usage dans une publication isolée qui parut quelque temps après cet entretien.

Voici, autant que ma mémoire me le rappelle, ce que je disais, et par occasion la solution écrite du problème :

I

Par suite de l'abolition presque universelle des droits d'aubaine, de détraction, et autres de semblable nature, je pense qu'il serait facile, pour peu que l'on voulût s'entendre, de jouir généralement et sans restriction de la propriété de toute production des arts et de la littérature, en se conformant purement et simplement aux lois des divers États où l'on voudrait user de cette jouissance.

Par exemple :

Pourquoi un étranger, quel qu'il soit, en se soumettant aux lois du pays, ne pourrait-il pas jouir en France de la propriété parfaite de ses œuvres intellectuelles comme il y jouit de celle de ses autres biens ?

L'article 544 du Code civil définit la propriété : « Le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les réglemens. »

Or, d'après un texte aussi précis, est-il rationnel qu'il en soit autrement pour ce qu'il y a de plus libre au monde et de

plus personnel, les produits du domaine de l'intelligence et de la pensée, que pour la possession licite des objets matériels ?

Pourquoi, en faisant le dépôt voulu par la loi (dans quelque lieu qu'un livre ait été imprimé), ne pourrait-on pas jouir de la plénitude de ses droits d'auteur en constituant au besoin un répondant régnicole ou un publicateur responsable ?

N'est-il pas dit à l'article 40, titre VI, du décret du 5 février 1810, que « Les auteurs, soit nationaux, SOIT ÉTRANGERS, de tout ouvrage imprimé ou gravé (*on ne dit pas où !*) peuvent céder leur droit à un imprimeur ou libraire, ou à toute autre personne qui est alors substituée en leur lieu et place pour eux et leurs ayant-cause ? »

Je crois que l'on peut appliquer avec raison à ce décret organique ce que les lois romaines disent des contrats, que c'est moins par le titre qu'un acte porte, que par sa substance, qu'il faut en déterminer le caractère. Suivant cette règle logique, ce décret a bien évidemment acquis force de loi, quant à celles de ses dispositions qui n'ont point été abrogées par la législation subséquente (1).

(1) Quiconque se rappelle quels étaient, en 1810, les principes de notre droit public, ne peut douter un instant de la force et de la légalité du décret du 5 février.

» La distinction entre les matières législatives et les matières réglementaires devient très-difficile quand on est parvenu au point où les unes et les autres ne sont plus séparées que par de simples nuances et non par des lignes de démarcation fortement tracées. Il était donc possible qu'on s'y trompât, et, dans ce cas, trois choses devenaient nécessaires : il fallait que le gouvernement pût être ramené dans les limites de ses véritables attributions ; il fallait que le retour s'opérât avec ordre et mesure, que l'inconstitutionnalité eût ses dénonciateurs et ses juges ; il fallait enfin que, lorsque le dénonciateur légal se taisait, l'inconstitutionnalité fût couverte.

« De là étaient venues les dépositions qui permettaient de dénoncer au sénat dans les dix jours, pour cause d'inconstitutionnalité, les actes du gouvernement. Le délai de dix jours une fois passé, ces actes étaient à l'abri de toute critique et devenaient inébranlables, encore qu'ils eussent entrepris sur le pouvoir législatif. Nous n'avons pas à examiner si l'on a abusé de cette doctrine : elle n'en était pas moins certaine, et jamais la cour de cassation ne s'en est écartée. »

(M. Locré, *Consultation sur la propriété littéraire.*)

Partant, comment se fait il que l'on n'ait pas accordé jusqu'à présent aux auteurs étrangers, et d'une manière aussi complète que la teneur de cet article le comporte, la jouissance d'un droit que le législateur de 1810 semble avoir voulu leur concéder? N'est-ce pas manquer à la loi que de la suivre en apparence à la lettre et d'agir contre son esprit? « Si les termes d'une loi, dit Domat, en expriment nettement le sens et l'intention, il faut s'y tenir (1).» Mais lorsque l'intention est évidente et qu'une interprétation erronée la contrarie, que faut-il préférer? L'intention, répondent judicieusement les jurisconsultes romains, parce qu'il faut, avant tout, prendre garde de ne pas tourner la loi contre elle-même, en s'attachant trop strictement à un sens impropre qui en dénaturerait le bienfait. « Pour éviter un pareil inconvénient, on doit aller, dit M. Locré, jusqu'à aider, quoique avec réserve, à la lettre, et voir plus ce qu'elle a voulu dire que ce qu'elle paraît avoir dit (2).» Ici, ce n'est pas seulement ce que la loi a voulu dire que l'on néglige d'observer, c'est bien véritablement ce qu'elle a dit avec une parfaite clarté.

« C'est donc, » comme l'observe avec beaucoup d'autorité de raison M. Antoine-Charles Renouard, « une disposition libérale et prévoyante que celle par laquelle le décret de 1810 confère aux étrangers les mêmes droits qu'aux Français. Cette assimilation, digne d'un pays hospitalier, est favorable à notre industrie, à nos relations sociales, à la propagation de notre langue, à l'éclat de notre littérature. Elle est conforme à l'esprit général de notre législation, surtout depuis l'abolition des droits d'aubaine et de détraction par la loi du 14 juillet 1819 (3). »

(1) *Lois civiles*, l. I, tit. I, sect. xi, n° 12.

(2) *Consultation*, etc.

(3) Traité des droits d'auteurs dans la littérature, les sciences et les beaux-arts (*Paris*, 1838-1839, 2 vol. in-8°). IV° P. ch. xii, p. 206.

Cet excellent ouvrage, malgré le point de vue restrictif sous lequel certains principes susceptibles d'une plus large application ont été envisagés, et celui publié à la même époque par M. Ad. de Grattier (Commentaire sur les lois de la presse et des autres moyens de publication,

II

A mon avis, la différence des législations de divers États ne saurait être un obstacle sérieux à la reconnaissance explicite de ce droit légitime, dans quelque pays que ce soit, parce que la nature des obligations ou des entraves est toujours en raison des droits dont on a la jouissance. Tout droit est le corollaire d'un devoir.

Le dépôt, d'ailleurs, ne pourrait être effectué, sous peine de nullité, qu'à la demande expresse de l'auteur ou de ses ayant-droit; et, en vertu d'une autorisation formelle, par le répondant régnicole qu'il aurait constitué, ou le publicateur responsable qu'il aurait choisi.

Dès lors, dans les États où ce principe équitable serait admis, il deviendrait impossible que les contrefacteurs y obtinssent, je ne dis pas seulement aucune protection, même tacite, mais qui plus est, aucun accès.

S'il advenait, par hasard, qu'un livre ainsi déposé donnât lieu à des poursuites, le répondant régnicole ou le publicateur responsable serait là, à défaut de l'auteur, sous la main de la justice pour en rendre raison.

En général, les étrangers, dans leurs rapports et différends avec les nationaux, sont soumis à la juridiction des tribunaux du pays où ils ont contracté des engagemens ou des obligations. C'est ce qui résulte largement pour nous des dispositions de l'article 14 du Code civil, ainsi conçu : « L'étranger, même non résident en France, pourra être cité devant les tribunaux français, pour l'exécution des obligations par lui contractées

Paris, 1839, 2 *vol.* in-8°), sont très-certainement ce qu'il y a aujourd'hui de mieux à lire et de meilleur à consulter sur la propriété littéraire et la législation générale en matière de presse.

Le chap. V *de la première partie* de l'ouvrage de M. Antoine-Charles Renouard (*Coup d'œil sur les législations étrangères, en ce qui concerne les droits d'auteurs*) offre une appréciation utile, quoique imparfaite, des lois qui régissent les productions du domaine de l'esprit dans la plupart des États de l'Europe, et des États-Unis de l'Amérique Septentrionale.

en France..... ; il pourra être traduit devant les tribunaux français pour l'exécution des obligations par lui contractées en pays étrangers envers des Français. »

On le sait, en France, les poursuites contre un ouvrage, en cas de délit, n'ont lieu qu'après sa publication, parce qu'il n'y a point de censure préalable; ailleurs, il n'en est pas partout absolument de même : il y a des censures d'examen avant ou après la mise sous presse, comme il en existait à peu près généralement il y a un demi-siècle.

D'ordinaire, là où il faut soumettre un ouvrage quelconque à un examen préalable avant de pouvoir le publier légalement, il n'y a guère de procès fâcheux à appréhender : la permission de paraître est accordée ou refusée, elle est accordée avec ou sans réserve, ou elle est refusée sans rémission. Eh bien! dans ce dernier cas, ce n'est qu'un faible désagrément dont on peut se consoler avec d'autant plus de raison que l'on est assuré qu'il ne tournera pas à l'avantage des contrefacteurs de l'ouvrage rebuté ou prohibé.

Ici, où il n'y a d'autres formalités à remplir que deux obligations absolues et distinctes, la déclaration de l'imprimeur avant de commencer l'impression (1), et le dépôt légal à effectuer avant la mise en vente, sous des peines plus ou moins rigides en cas de contravention (2) ; il n'y a point de censure préventive, il est vrai, mais le ministère public est là pour faire censurer judiciairement et l'auteur et l'ouvrage, lorsqu'il les croit répréhensibles; car tous les moyens de publicité sont atteints par la loi.

Les avantages et les inconvéniens inhérens à ces différens régimes se compensent, ce me semble, assez bien entre eux;

(1) « Nul imprimeur ne pourra imprimer un écrit avant d'avoir déclaré qu'il se propose de l'imprimer, ni le mettre en vente ou le publier, de quelque manière que ce soit, avant d'avoir déposé le nombre prescrit d'exemplaires. » (*Loi du* 21 *octobre* 1814, art. XIV.)

(2) « Le défaut de déclaration avant l'impression, et le défaut de dépôt avant la publication, sont punis chacun d'une amende de mille francs pour la première fois, et de deux mille francs pour la seconde. »

(*Même loi*, art. XVI.)

de part et d'autre, les obligations sont en raison des droits. La censure a ses exigences, la justice a ses sévérités (1).

Ainsi, en se soumettant volontairement aux lois et réglemens établis, comme cela est de toute équité, là où l'on supposerait avoir intérêt à jouir de ses droits d'auteur, il suffirait si les gouvernemens voulaient s'entendre à cet égard, parce qu'il est indispensable que ce bienfait soit concédé par des traités, si l'on tient à ce qu'il soit immédiatement réciproque, 1°, pour l'auteur ou ses ayant-cause, de faire la présentation dans les formes voulues, de ses productions intellectuelles, et d'en passer par la censure préalable dans les États où elle est établie, sans avoir après coup de procès désastreux à subir pour quelques phrases malencontreuses ou déplaisantes; 2°, ou à ne pas être censuré avant de paraître, et à répondre, le cas échéant, de ses dires et assertions devant les tribunaux (2).

(1) Voir sur ce sujet un écrit anonyme (de Target), *La Censure. Lettre A***, avec cette épigraphe : « *Quid leges sine moribus ?* » Paris, 1775, in-8°, de 28 pages, non compris le titre.

(2) « Il est juste et nécessaire, disait de M. de Malesherbes, que l'auteur qui, de bonne foi, ne cherche pas à abuser de l'*impression*, puisse avoir la sûreté de sa personne, et ne soit pas exposé à un procès criminel, si malheureusement ses intentions sont mal interprétées dans les tribunaux.

» Jusqu'à présent les auteurs jouissaient de cette sécurité par la censure, à la vérité sous la condition de se soumettre aux corrections qu'on exigeait d'eux.

» Cette condition est dure : cependant, il y a encore des auteurs qui aimeront mieux y être soumis, que de courir des risques. Il est juste de leur accorder cette faculté.

» Je ne suis donc pas d'avis d'abolir la censure; je crois même qu'il faut prononcer, plus précisément qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, que les auteurs qui auront subi cette épreuve, ne pourront plus être recherchés par la justice (ce que j'expliquerai dans un moment).

» Mais je crois qu'il ne faut pas soumettre à la censure ceux qui y ont de la répugnance, et qu'il faut permettre à ceux-là d'imprimer à leurs risque, péril et fortune.

» Par ce moyen, les auteurs sages ou timides, qui ne veulent pas se faire des affaires, pourront écrire en sûreté, et ceux qui supportent impatiemment le joug de la censure, pourront s'y soustraire. On aura le choix.

» Qu'on ne dise pas qu'un auteur doit savoir si son livre est répréhensible ou s'il ne l'est pas, qu'il n'a rien à craindre de la justice.

» Nous avons dit dans le cours de ce Mémoire, que ce qui est répré-

Je ne sais précisément lequel de ces régimes est le meilleur : tous deux ayant, quant aux conséquences, leur bon et leur mauvais côté ; mais je n'hésite pas à le déclarer, tout ennemi que je suis des entraves, je ne ferai aucune difficulté dans tous les cas voulus de me conformer à l'un et à l'autre, et j'estime que tout homme juste et honnête doit penser et agir ainsi.

Il y aurait au moins folie à vouloir plier toutes les législations au gré de nos intérêts et de nos désirs, quelque fondés qu'ils soient. La soumission que nous devons aux lois de notre patrie s'étend aussi aux lois des pays étrangers avec lesquels nous nous trouvons en rapport. C'est une obligation que saint Ambroise remplissait avec un scrupule peut-être exagéré, puisqu'il s'abstenait des pratiques extérieures de sa religion dans un pays où elle n'était pas généralement professée (1). C'est qu'en jouissant des droits sacrés de l'hospitalité, on ne peut être admis à troubler l'ordre établi dans les lieux où l'on est reçu, non plus qu'à contrevenir aux lois à l'abri ou sous la protection desquelles on est venu librement se placer.

hensible aux yeux d'un homme, ne l'est pas aux yeux d'un autre : et en admettant l'infaillibilité des juges, dont tout le monde ne convient pas, il serait toujours très-injuste qu'un auteur qui se serait trompé, qui de bonne foi n'aurait pas vu dans son livre le délit que la justice y trouvera, pût être flétri par un arrêt.

» Il est donc d'une justice évidente de donner à l'auteur qui ne veut point contrevenir aux lois, un garant par qui (si j'ose me servir de ce terme) il puisse se faire assurer contre les procédures criminelles, comme on assure un vaisseau contre les risques de la mer.

» Les principes de la censure sont arbitraires : c'est pour cela qu'elle était regardée, par la plupart des auteurs, comme une tyrannie. Ils se plaignaient d'être soumis à la façon de penser personnelle d'un homme de lettres qu'on constituait leur juge.

» Mais s'ils sont répréhensibles par la justice, ce ne sera plus des fantaisies d'un seul homme qu'ils dépendront, ce sera de celle de tous les magistrats, à qui leur livre déplaira, et qui jugeront à propos de le dénoncer. » (*Mémoire sur la liberté de la presse* (question sixième), écrit en 1788, et publié en 1809, par A. A. Barbier.)

(1) *Romam venio*, disait-il, *jejuno sabbato, cùm hic eum non jejuno.*

III

« Je vois avec grand plaisir, » disait M. de Malesherbes dans son *Mémoire sur la liberté d'écrire*, « qu'on pensait dès le temps de Milton, que la *liberté de la presse* est le fondement de la liberté des nations. » Et cependant M. de Malesherbes n'était pas d'avis d'abolir la censure !... De nos jours, on prouverait à M. de Malesherbes, par les faits et par l'histoire, que la base de la liberté des nations, c'est le morcellement de la propriété, sans lequel il n'y a pas de liberté possible, quelque tentative que l'on fasse pour l'établir dans un pays où la concentration de la richesse est inféodée dans l'organisation politique. M. de Malesherbes et tous les bons esprits qui ont traité ce sujet avant ou après lui, ont pris en cela l'effet pour la cause. Le degré de liberté est toujours en raison de la répartition de la richesse sociale. Lorsque la division des richesses s'est infiltrée dans un pays, il faut nécessairement que la liberté s'ensuive : elle est une conséquence naturelle des modifications de l'organisation de la société, de l'indépendance relative de la presque généralité de ses membres. Dans un tel état de choses, vouloir comprimer la libre manifestation de la pensée serait une entreprise tout-à-fait inexécutable ; car il faudrait pour y parvenir ramener la richesse vers la concentration, ce qui est hors de la puissance des hommes, lorsqu'elle a pris une direction opposée.

IV

Relativement à la propriété littéraire internationale comme je souhaiterais qu'on la considérât, il suffirait de poser un principe dans une loi nouvelle ou dans une loi transitoire (si l'on ne voulait le faire par ordonnance en vertu de l'article 40 du décret organique du 5 février 1810 et des principes de la loi du 14 juillet 1819) :

« Que les auteurs étrangers pourront jouir en France de la propriété absolue de leurs œuvres artistiques et littéraires, quel

que soit le lieu de leur publication, en se conformant aux lois du royaume, soit en y élisant domicile, soit en constituant un répondant régnicole ou un publicateur responsable; autant toutefois que la réciprocité de cette faveur sera admise dans leurs pays ou dans les États dont ils sont membres ou sujets, aux mêmes clauses et conditions à l'égard des Français; comme l'avait établi d'abord, par rapport aux droits civils accordés en France aux étrangers, l'article 11 du Code civil (1) (tiré du code prussien), article virtuellement abrogé aujourd'hui; sauf à étendre ultérieurement à la jouissance de cette propriété, si l'on ne présumait pouvoir le faire dès à présent, les principes équitables proclamés par l'Assemblée constituante et mis en vigueur par la loi du 14 juillet 1819, laquelle accorde par son article 1er aux étrangers, établis ou non en France, sans distinction de nationalité et sans exiger de réciprocité de la part des nations étrangères, le droit de succéder, de disposer et de recevoir de la même manière que les Français, dans toute l'étendue du royaume, sans en excepter les colonies. »

Les dispositions de cet article sont la reproduction des principes consacrés par les lois du 18 août 1790 et 8 avril 1791, et par l'article 335 de la constitution de l'an III, ainsi conçu : « Les étrangers établis ou non en France succèdent à leurs parens étrangers ou français; ils peuvent contracter, acquérir et recevoir des biens situés en France et en disposer de même que les citoyens français par tous les moyens autorisés par les lois. »

Ainsi l'étranger peut avoir des propriétés de toute nature en France et dans les colonies françaises, sans être astreint à y fixer son domicile dans le sens caduc de l'article 13 du Code civil (2); de même qu'un Français peut posséder des pro-

(1) « L'étranger jouira en France des mêmes droits civils que ceux qui sont ou seront accordés aux Français par les traités de la nation à laquelle cet étranger appartiendra. »

(2) « L'étranger qui aura été admis par l'autorisation du roi à établir son domicile en France, y jouira de tous les droits civils tant qu'il continuera à y résider. »

priétés dans presque tous les pays sans altérer aucunement sa qualité nationale.

V

Il faut en convenir, ce sont là des principes dignes d'une grande nation comme la France dont la législation homogène est aussi éminemment progressive que l'intelligence nationale.

Quant à l'application de ces mêmes principes à la propriété littéraire, et alors même que l'on s'en tiendrait provisoirement au sens restrictif et conditionnel de l'article 11 du Code civil, il en résulterait de notables avantages :

1° La France acquerrait, indépendamment de la considération et de la reconnaissance de tous les gens de lettres du monde, une influence morale extérieure qui serait par ses effets et sa durée bien autrement importante que celle qu'elle acquit autrefois par l'éclat passager des lettres de change et des pensions de Louis XIV (1) ;

(1) « M. Colbert fit un fonds de cent mille livres (en 1663) sur l'état des bâtimens du roi, pour être distribué aux gens de lettres. Tout ce qui se trouva d'hommes distingués par l'éloquence, la poésie, les mécaniques (*mathématiques*), et les autres sciences, tant du royaume que des pays étrangers, reçurent des gratifications, les uns de mille écus, les autres de deux mille livres, les autres de cinq cents écus, d'autres de douze cents livres, quelques-uns de mille livres, et les moindres de six cents livres. Il alla de ses pensions en Italie, en Allemagne, en Danemark, en Suède, et aux dernières extrémités du nord : elles y allaient par lettres de change. A l'égard de celles qui se distribuaient à Paris, elle se portèrent la première année chez tous les gratifiés par le commis du trésorier des bâtimens, dans des bourses de soie d'or, les plus propres du monde ; la seconde année dans des bourses de cuir. Comme toutes choses ne peuvent pas demeurer au même état, et vont naturellement en dépérissant, les années suivantes il fallut aller recevoir soi-même les pensions chez le trésorier en monnaie ordinaire. Les années bientôt eurent quinze et seize mois ; et quand on déclara la guerre à l'Espagne (en 1667), une grande partie de ces gratifications s'amortirent. Il ne reste presque plus que les pensions des académiciens de la petite Académie (*c'est ainsi que l'on nommait alors l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*), et de l'Académie des Sciences. » (*Mémoires* de Charles Perrault, premier commis des bâtimens du roi, p. 51 et suiv.)

2° La France s'enrichirait, en échange de ce procédé noble et généreux, d'une foule d'ouvrages distingués (il n'y a guère que ceux-là que l'on contrefait), qu'elle est obligée d'acheter chèrement aujourd'hui pour les posséder dans les bibliothèques de l'État; tandis qu'ils seraient alors le produit des dépôts volontaires faits par les auteurs étrangers pour obtenir en compensation la reconnaissance et la garantie de leurs propriétés littéraires.

VI

On mettrait le comble de l'équité à ces concessions salutaires, en rendant pour les Français, comme il le serait de fait pour les étrangers, le dépôt légal facultatif au lieu d'être obligatoire (1); c'est-à-dire que les auteurs ou éditeurs qui voudraient placer leurs publications sous la sauvegarde de la loi feraient le dépôt voulu; ceux qui ne tiendraient point à la jouissance exclusive de leurs droits, feraient comme il leur plairait, ce serait, comme de raison, à leurs risques et périls. Nul n'est obligé d'user du bénéfice que la loi lui accorde.

Chacun pourrait réimprimer comme il l'entendrait les ouvrages non déposés, parce qu'ils seraient censés faire partie du domaine public.

D'ailleurs, pourquoi le dépôt légal serait-il invariablement de rigueur pour les particuliers alors qu'il ne l'est pas pour le gouvernement, puisqu'il s'en affranchit quand il lui plaît, bien qu'il soit cependant le plus intéressé à observer fidèlement les lois de l'État?

Il résulterait de cette faculté que la loi serait bien manifestement protectrice de la propriété littéraire dans toute l'acception du mot.

De même, il résulterait nécessairement de l'extension de droit que nous demandons des améliorations importantes dans les rapports externes de la France, dans les systèmes douaniers

(1) En droit, une *faculté* n'est que la permission donnée par la loi de faire une chose quelconque, et cette permission est, pour l'ordinaire, modificative d'une défense (M. Locré, ouvrage cité).

de toutes les nations qui l'adopteraient, et des avantages inappréciables pour la librairie française, dont Paris ne serait pas seulement le centre, mais encore celui de la librairie universelle.

VII

Il serait également à désirer que les déclarations faites par les imprimeurs à la Direction de la librairie, et dans les départemens au secrétariat général des préfectures, reçussent une sorte de publicité légale et immédiate dans le sens de l'article 2 de l'ordonnance du 24 octobre 1814 (1). Ici encore tout le monde y gagnerait : c'est une amélioration que la loyauté et la prudence conseillent.

Par exemple :

Si M. tel, libraire, savait que M. N., éditeur, se propose de donner une nouvelle édition d'un certain ouvrage appartenant au domaine public, sur lequel lui-même avait des projets, il est probable que l'annonce officielle que l'on ferait de la déclaration de l'imprimeur le déterminerait ou à changer de plan ou à porter ses vues sur quelque autre production qui lui présenterait des chances de débit moins hasardeuses et plus réelles. Souvent ce qui serait favorable à un seul devient un dommage pour deux.

C'est faute d'avoir possédé ce mode prévoyant de publicité que tant d'éditeurs se sont perdus sans ressources dans des rivalités de concurrence, dans des croisemens d'intérêts aussi périlleux qu'imprévus.

(1) « Chaque imprimeur sera tenu, conformément aux réglemens, d'avoir un livre coté et paraphé par le maire de la ville où il réside, où il inscrira par ordre de dates, et avec une série de numéros, *le titre littéral de tous les ouvrages qu'il se propose d'imprimer, le nombre des feuilles, des volumes et des exemplaires, et le format de l'édition.* Ce livre sera représenté à toute réquisition, aux inspecteurs de la librairie et aux commissaires de police, et visé par eux s'ils le jugent convenable.

» *La déclaration prescrite par l'art.* 14 *de la loi du* 21 *octobre* 1814, *sera conforme à l'inscription portée au livre.* »

Il est fort bien sans doute de connaître la plupart des publications nouvelles au fur et à mesure de leur apparition ; la librairie possède à cet égard des moyens de publicité qui laissent peu à désirer ; mais il ne serait pas moins important, sinon plus essentiel, de partager avec le pouvoir la connaissance des déclarations préalables faites par les imprimeurs, soit à Paris, soit dans les départemens.

On procède ainsi dans plusieurs États de l'Europe et notamment dans les Pays-Bas septentrionaux à qui nous devons plus d'un bon exemple en fait de commerce et d'économie sociale.

C'est aussi par de telles mesures que les lois deviennent véritablement protectrices de la fortune des citoyens et concourent activement à l'accroissement du bien-être et de la richesse nationale.

DE HOFFMANNS.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DOUBLET-DUPRÉ, rue Saint-Louis, n°46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

JUIN.

THÉOLOGIE.

Die Bücher Mose's, u. s. w. Les livres de Moïse et l'Égypte avec un supplément : Manéthon et l'Hyksos, par E. W. Hengstenberg.—Berlin, 1841. L. Oehmigke, éditeur. In-8° de VI-277 p.

Dans l'explication et la critique des livres de l'Ancien-Testament, la connaissance de l'Égypte doit être regardée comme une ressource importante. C'est sur le sol de l'Égypte que se déroule le récit d'une grande partie de ces livres, et si d'une part on doit attendre de l'écrivain sacré des notions sûres et exactes sur ce qu'il a observé dans ce berceau de la civilisation, de l'autre aussi l'on peut espérer que les connaissances acquises par les recherches scientifiques fourniront des appuis et des confirmations aux faits avancés par le législateur hébreu. Notre siècle a donné un tel essor aux travaux dont l'antiquité égyptienne est l'objet, que ce serait un tort justement reprochable que de se priver de leur secours dans l'appréciation du texte des livres saints, quand celui-ci sert souvent à guider les savans eux-mêmes dans leur marche. D'ailleurs, ce n'est pas seulement pour l'histoire des Hébreux qu'un pareil travail est nécessaire ; il est indispensable à la législation hébraïque sur laquelle est fondé le christianisme, du moins en

ce qui touche les rapports de l'homme avec la Divinité. Il faut pouvoir opposer à ceux qui doutent si ces livres sont de Moïse, et si la législation qui lui est due s'est réellement formée dans les circonstances par lui rapportées, il faut pouvoir leur opposer le témoignage des savans dont les recherches ont concouru à confirmer la parole de Moïse. Malheureusement, dit l'auteur, on a jusqu'ici complétement perdu de vue ce but à poursuivre, et l'on a persisté à suivre les erremens des siècles passés. Aussi, dans le dessein de faire retentir au loin l'appel qu'il fait aux écrivains exégétiques, M. Hengstenberg a-t-il voulu publier son travail à part, et indépendamment de l'ouvrage plus étendu qu'il publie pour l'étude de l'Ancien-Testament. La question est ici envisagée sous deux faces : l'une négative, l'autre positive. On a puisé dans l'antiquité égyptienne des argumens contre l'authenticité des livres de Moïse : l'auteur réfute ces argumens et prouve par les faits qu'il n'y a rien de ce côté qui combatte les livres de Moïse. Voilà un point de gagné, et la négative discutée, c'est déjà même un premier appui ; l'examen devient alors positif, et dans la seconde partie, nous allons voir quels témoignages l'antiquité égyptienne apporte à l'appui du texte sacré. Le premier objet qui se présente, c'est l'histoire de Joseph; or, il est incontestable que dans ce récit se trouvent mentionnés une foule de détails appartenant à la vie ordinaire des Égyptiens et dont les monumens, reproduits aujourd'hui par les voyageurs, attestent la description fidèle. Le peuple de Dieu s'est multiplié, et dans le récit des persécutions que lui vaut sa prospérité de la part des Pharaons, nous retrouvons tous les genres d'oppression usités à l'égard des peuples vaincus dont l'histoire nous a été transmise. Enfin les institutions religieuses du peuple hébreu, les prêtres, leur costume, l'arche et son mobilier, la législation, le Lévitique, les Nombres, les lois somptuaires, les femmes consacrées, et une foule d'établissemens divers, viennent nous frapper par la concordance qu'ils présentent avec leurs analogues égyptiens. Dans un dernier chapitre intitulé Mélanges, l'auteur ramasse toutes les

preuves qui n'ont pu trouver place dans les précédens, et arrive à démontrer que les passages du Pentateuque qui se rattachent à l'Égypte sont incomparablement plus nombreux et plus précis qu'on ne l'a reconnu jusqu'ici, et que la critique impartiale ne pourra s'empêcher de reconnaître, dans les relations du Pentateuque à l'Égypte, un des plus importans argumens en faveur de son authenticité et de la réalité de sa composition par Moïse.

Dans le supplément qui se rattache de plus loin au contenu tout exégétique de l'ouvrage, l'auteur combat l'opinion généralement admise au sujet de Manéthon, opinion qui fait de lui le chef des prêtres d'Héliopolis, les plus savans de l'Égypte, et qui présente son ouvrage comme exécuté par les ordres de Ptolémée Philadelphe, d'après les écrits conservés dans les sanctuaires des temples. L'auteur apporte à l'appui de sa manière de voir, cinq argumens empruntés à Rosellini, à Champollion et autres auteurs qui ont traité de ce sujet, mais basés principalement sur les grossières erreurs commises par Manéthon, qu'il croit avoir été un de ces obscurs Égyptiens qui avaient tout perdu des qualités de leurs ancêtres, excepté le sot orgueil qui les caractérise. Enfin il termine en produisant cette opinion que les *Hyksos* de Manéthon ne sont point autres que les Israélites, que le récit de Manéthon n'est point fondé sur des autorités plus anciennes que les livres hébreux, et que même on ne doit le regarder que comme un pastiche de ces livres importans, pastiche ayant pour but de soutenir les intérêts de vanité nationale du peuple égyptien.

Commentatio de carmine Deboræ quod legitur libri Jud. cap. v, quam etc., publico ac solemni examini submittit H. H. Kemink. — Trajecti ad Rhenum, typis mandarunt Kemink et filius. 1840. In-8° de VIII-82 p.

Jabin, roi des Chananéens, avait tenu durant vingt ans les Israélites dans l'esclavage. La prophétesse Debora conseilla au juge des Hébreux, Barach, de mettre sur pied dix mille

hommes des tribus de Nephtali et de Zabulon, avec lesquels il délivra sa nation de la servitude, et défit ses ennemis. Jabin leur avait opposé Sisara, à la tête d'une puissante armée; mais toutes ses troupes, frappées d'épouvante, prirent la fuite, et le général fut tué par Jaël, femme de Habert Cinéen. Après cette victoire, Debora chanta un excellent cantique pour en remercier Dieu. C'est ce cantique que l'auteur de la dissertation soumet à une discussion à la fois critique, historique et philologique. Il examine avec le plus grand soin la condition de Debora, du temps des Hébreux, le caractère, le dessein et la composition de ce cantique, ainsi que le triomphe qui y est raconté, et il finit en reconnaissant Debora pour l'auteur de cette composition poétique. Vient ensuite une traduction latine du cantique et le commentaire philologique qui forme la partie la plus considérable du travail de M. Kemink. Une série de questions, comme il est d'usage dans toutes les thèses, termine la brochure.

Tancredi summa de matrimonio. Edidit Agathon Wunderlich. — Gottingæ, apud Vandenhoeck et Ruprecht. 1841. In-8° de xxx-112 p.

Tancrède de Corneto, chanoine de Bologne, qui fut un écrivain très-habile dans le droit canonique, vivait à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième. Vers 1217 il professait à Paris; on place sa mort en 1240. Il composa plusieurs ouvrages célèbres sur le droit civil et canonique; celui dont nous nous occupons ici a été fait entre les années 1212 et 1213, comme le prouve (préf. p. vi) le nouvel éditeur, qui s'occupe fort en détail de l'ouvrage de Tancrède, des manuscrits qui le contiennent et de la première édition donnée à Cologne en 1563. M. Wunderlich a cité avec le plus grand soin toutes les variantes qui proviennent des manuscrits de Tancrède. Parmi ces manuscrits, la Bibliothèque Royale de Paris en a fourni deux, les nos 3,972 et 4,366 B. Nous avons peine à comprendre pourquoi l'éditeur a entièrement laissé

de côté et n'a pas même cité un troisième, qui fait partie de la même bibliothèque, et qui est indiqué comme les deux autres dans le catalogue imprimé. Ce manuscrit est sur parchemin, de format petit in-folio, et peut être reporté au treizième siècle, du moins pour la partie qui contient l'ouvrage de Tancrède. En voici le titre : Incipit summa de sponsalibus et matrimoniis a magistro Tancredo Bononiensi compilata. La première partie de ce manuscrit, qui est du douzième siècle, contient l'Art poétique et les Épîtres d'Horace, avec des scholies marginales. Sur le premier feuillet, un dessinateur a représenté et mis en action l'idée du poète exprimée dans les quatre premiers vers de l'Art poétique :

Humano capiti cervicem pictor equinam
Jungere si velit et varias inducere plumas,
Undique collatis membris ut turpiter atrum
Desinat in piscem mulier formosa superne.

On voit en effet une tête coiffée et un buste de femme orné de plumes, lequel se termine en queue de poisson. Avec son bras droit elle arrache les cheveux à une tête d'homme (humano capiti); une serre de vautour remplace le bras gauche, et saisit le pied droit de cet homme, qui se trouve ainsi avoir le corps tout courbé, parce qu'il est tiré à la fois par les cheveux et par les pieds. Cette composition, qui ne manque pas de grâce, pour l'époque où elle a été faite, est piquante et semble avoir eu en vue l'idée du poète exprimée dans le vers suivant :

Spectatum admissi risum teneatis amici ?

Un peu plus loin, à la marge, fol. 9, r°, en tête de l'épître qui commence :

Prima dicte mihi, summa dicende camena,

on trouve deux autres miniatures, dont l'une à gauche, représente un musicien, sans doute le poète, qui touche d'un instrument à cordes ; l'autre, à droite, représente Mecène assis sur un trône, sous un portique, et tenant un sceptre à la main.

Ces miniatures sont très-curieuses parce qu'elles ont bien certainement été copiées d'après des dessins beaucoup plus anciens, peut-être du sixième siècle.

On nous pardonnera, nous l'espérons, cette petite digression, dont l'ouvrage de Tancrède a été l'occasion. La nouvelle édition donnée par M. Wunderlich contient seulement les variantes fournies par les manuscrits; dans les prolégomènes on trouve la partie critique qui intéresse la personne de l'auteur et l'histoire de la composition de son ouvrage. Par une singulière concordance, il a existé au dix-septième siècle un autre écrivain nommé Tancrède, de Palerme, et qui s'est occupé du même sujet; son travail, qui a paru en 1648, deux vol. in-fol., est intitulé : R. P. Vicentii Tancredi Panormitani sacræ thelogiæ professoris societatis Jesu *de sancto matrimonii sacramento*, etc. Panormi, apud Decium Cyrillum. MDCXXXXVIII. Cum privilegio.

JURISPRUDENCE.

Die Perduellio unter u. s. w. Le crime de *Perduellio* sous les rois de Rome. Mémoire par le Dr C. R. Kœstlin. — Tübingen. H. Laupp, éditeur-libraire. 1841. In-8° de 144 p.

Le crime de *perduellio* n'était nullement identique avec le *parricidium;* il ne rappelait pas non plus l'idée générique de tout crime capital; c'était un crime à part qui se partageait, il est vrai, en suivant deux directions principales, pour recevoir, selon l'occurrence, ou le nom de *proditio*, ou le nom de *perduellio*, proprement dite. L'objet contre lequel on le reconnaissait dirigé, c'était la chose publique (*res publica*), quand il l'attaquait, soit dans son existence extérieure immédiate, soit dans son organisme intérieur. Le crime de *perduellio*, proprement dit, était dirigé immédiatement contre le roi, ou médiatement, en le considérant comme la source de toute force publique. Dans le premier cas, il embrassait tous les attentats à la personne

du roi ; dans le dernier, tous les attentats à la constitution dans son ensemble ou dans ses parties essentielles, y compris les usurpations de droits qui ne devaient être exercés qu'à condition d'émaner de la force publique. En outre, on y rattachait aussi beaucoup de délits réintégrés plus tard au titre de *crimen vis*. Cette façon d'expliquer le crime de *perduellio*, proprement dit, en présence des expressions vagues et générales des auteurs originaux, qui du reste fournissent peu de détails à ce sujet ; cette façon de voir n'est qu'une déduction de l'idée générale de la constitution monarchique de l'état romain, qui, en théorie du moins, était une monarchie absolue. De là vient cette différence essentielle qui existe entre le crime de *perduellio*, au temps des rois, et entre le *crimen majestatis*, sous la république, en tant toutefois que l'idée de ce dernier était basée sur la souveraineté du peuple et sur la responsabilité des fonctionnaires, et avait pour objet, non plus l'idée concrète du pouvoir royal, mais l'idée abstraite de majesté, et en tant qu'elle se distinguait avec plus de précision, sinon parfaitement, de celle du *crimen vis*.

La procédure en matière de *perduellio* se poursuivait au tribunal ordinaire, devant le roi ou son représentant, assisté d'un *consilium senatorium*, et, le jugement rendu, il n'y avait point d'appel. On suivait la même jurisprudence que pour tous les autres crimes publics, les crimes sacrés y compris. Ce n'est que comme procédure exceptionnelle qu'on rencontre la procédure duumvirale avec l'appel au peuple, procédure qui fit règle sous la république ; et en général on peut dire que c'est là qu'il faut chercher le germe de ce pouvoir judiciaire attribué au peuple, dont l'idée se développa de plus en plus avec la marche de la république, jusqu'à obtenir même un résultat d'une certaine durée.

Telle est l'opinion de M. Kœstlin ; nous ne pourrions rapporter ici celles des juristes qui ont touché avant lui cette question : Sigonius, Dick, Weiske, Platner, Rosshirt, Gœttling et Zirkler. Cependant nous pouvons dire qu'à considérer le progrès des notions qu'ils ont laissées tour à tour sur cette

dénomination si vague et si perdue dans les origines du droit romain, il est facile de reconnaître une amélioration, du premier à l'auteur de ce mémoire. L'opinion de M. Kœstlin a de plus ce mérite qu'elle cherche à préciser davantage ce que Zirkler avait trop étendu pour en faire une définition convenable, sans parler des autres différences qu'il y a entre les deux juristes.

SCIENCES ET ARTS.

Principes élémentaires de la vraie logique à substituer aux traités de logique enseignés dans les écoles, par M. Rogniat aîné. — Paris, 1841. Chez Delaunay, Treuttel et Wurtz, Marc-Aurel, etc. Fontainebleau, impr. de Jasquin. In-8° de XI-183 p.

On voit par ce titre combien M. Rogniat est persuadé que les traités actuels de logique ne sauraient suffire. Il s'avoue avec raison le peu d'utilité qu'en retire la jeunesse, l'impatience qu'elle éprouve à les parcourir et à les étudier; et, mécontent de ce qui s'est fait jusqu'ici, il a cherché à se frayer une voie nouvelle, définissant de nouveau les termes, débarrassant les principes de tout alliage scolastique, et procédant dans l'enchaînement de ses preuves avec toute la clarté et la puissance du bon sens et de la vérité. Il lui a fallu reprendre la science depuis la base jusqu'au sommet; car les bases actuelles sont si peu sûres, qu'après tant de siècles on n'a point encore défini exactement, d'une manière uniforme et complète, la nature du *jugement* non plus que celle du *raisonnement*. Aussi, c'est sur ces deux facultés de l'esprit humain que le philosophe a plus spécialement porté son attention, et il a formulé à ce sujet les théories les plus ingénieuses, mais en même temps les plus simples et les plus vraies. Ce qui n'est pas moins neuf, c'est le système de l'auteur sur l'analyse des faits intellectuels, analyse qu'il trouve peu approfondie et insuffisante jusqu'ici, précisément parce qu'on se figure que l'intelligence doit s'étudier elle-même, chercher en elle-même la nature de ses

fonctions et de ses actes, quels que soient leurs objets, et les envisager comme préexistant à leurs objets. M. Rogniat pense que c'est le contraire qu'il faut faire, et que l'intelligence, suivant ses expressions, loin de se constituer elle-même, doit se laisser constituer selon ses objets, ou, pour ainsi dire, par ses objets; que ses opérations doivent suivre les objets et leurs mutuelles relations, sans les précéder jamais ; ils sont toujours le modèle, et les pensées de l'intelligence le tableau. Au lieu de chercher à trouver en elle ses propres lois, elle les tient de ses objets; et ceux-ci gravent le type sous lequel ils seront reconnus.

Pour bien apprécier toute l'importance d'un ouvrage qui, par sa nouveauté et sa hardiesse, nous semble appelé à opérer une heureuse révolution dans la science de la logique, il faudrait suivre et développer toutes les propositions et les idées de l'auteur, qui se tiennent toutes avec le plus rigoureux enchaînement. Mais ces matières sont si délicates, toutes les moindres parties importent tellement à la suite et à la compréhension du tout, que nous risquerions de défigurer, en le mutilant, le travail de M. Rogniat, si nous voulions en faire entrer même la substance dans l'étroit espace qui nous est réservé. Nous sommes forcés de nous contenter, à notre grand regret, de la sèche et aride indication des matières, bien persuadé que, d'après ce que nous en avons déjà dit, nos lecteurs s'empresseront de recourir à l'ouvrage lui-meme. Cet ouvrage est divisé en trois parties. Le livre Ier, sous le titre *De l'Intelligence de l'homme et de ses fonctions*, traite successivement de l'intelligence et de la logique considérées dans leur but général, des objets de l'intelligence, des faits intellectuels considérés dans leurs causes, puis en eux-mêmes, des faits intellectuels collectifs, de l'intelligence considérée dans son alliance avec l'organisation, des traces ou signes tant naturels qu'arbitraires des notions intellectuelles, ou des mots et du langage; des relations entre les hommes par le discours, de la division des mots en trois classes : mots *ordinaires*, les uns exprimant des *spécialités*, les autres des *généralités;* mots pu-

rement intellectuels; enfin de l'observation et de l'induction.

Le deuxième livre a pour objet les idées et les jugemens; l'auteur y examine ce qui concerne leur union, l'idée simple et son unité, les premiers et les plus simples jugemens de l'intelligence, les diverses sortes d'idées et de jugement, la transformation des jugemens en idées, la proportion des idées à leurs objets, les modes imposés aux idées par l'organisation, la nature et la délimitation des défectuosités de nos idées et leurs correctifs, les notions par induction, l'abstraction dans les idées et dans les jugemens, la composition et la décomposition des notions de l'intelligence, les notions primitives et les axiomes.

Le livre III distingue et définit les trois espèces de *raisonnement*; il montre les buts, les sujets et la loi générale du raisonnement, ce qui porte l'auteur à examiner ce que sont le but et la marche du raisonnement humain, comment il s'exerce sur les rapports passifs et surtout sur les rapports actifs. Après avoir épuisé ainsi ce qui concerne l'observation et l'induction, M. Rogniat s'occupe de l'analyse intellectuelle et du syllogisme, cette grande et unique pièce de la logique usitée, et qui perd ici de son importance pour ne garder que la place toute secondaire qui lui convient. L'ouvrage est terminé par un aperçu de la critique intellectuelle qui le complète; car la mission du logicien est finie, lorsqu'il a guidé l'intelligence jusqu'à la conclusion d'un raisonnement.

Sans pouvoir faire juger du mérite des idées de M. Rogniat, ce que nous avons dit suffit pour appeler sur elles toute l'attention des métaphysiciens et des philosophes : aussi ne doutons-nous pas que tôt ou tard elles n'opèrent la révolution qu'elles poursuivent et qui est toujours le lot de la raison poursuivant sa marche hors des voies du système et de la théorie pure, sans tenir compte de l'expérience et des faits. La méthaphysique et la philosophie sont très-négligées de nos jours : c'est par de tels travaux que l'on réveillera et que l'on ramènera les esprits; voilà pourquoi nous avons voulu signaler comme il le méritait l'ouvrage de M. Rogniat.

Ænesidème, par Emile Saisset, ancien élève de l'École Normale. — Paris, 1840. Chez Joubert. Laon, impr. de Poisson. In-8° de 220 p.

Qu'est-ce que Ænesidème? Ænesidème, répond M. Saisset, est peut-être le premier sceptique de l'antiquité. Esprit plus sérieux que Protagoras, que Gorgias, plus étendu que Pyrrhon, s'il a moins d'éclat dans le talent, s'il est moins ingénieusement subtil qu'un Arcésilas, un Carnéade, il les surpasse tous deux en force, en vigueur, en profondeur. Malgré cette importance, cependant Ænesidème est peu connu. En Allemagne, Brucker, Stæledlin, Ritter, en ont peu parlé; en France, MM. Cousin et de Gerando seuls lui ont consacré quelques brèves appréciations. Cette pénurie de renseignemens a fait naître à M. Saisset l'idée d'un travail spécial et complet sur ce philosophe de l'antiquité. Il a donc réuni pour la première fois les fragmens dispersés çà et là des écrits d'Ænesidème, en y joignant tous les témoignages anciens qui peuvent les éclaircir. En même temps il a discuté le sens et au besoin l'authenticité de chaque passage, et il a tâché ainsi de restituer le caractère propre et l'ensemble de cette doctrine perdue, et en a fait connaître les origines, les suites et la valeur définitive.

M. Saisset a divisé son travail ainsi qu'il suit : D'abord vie et écrits d'Ænesidème, suivi d'un aperçu du scepticisme en Grèce avant ce philosophe ; renouvellement du pyrrhonisme par Ænesidème ; caractère propre de son entreprise philosophique et plan de ses écrits. L'auteur examine ensuite le scepticisme d'Ænesidème sur les questions logiques, et sa double argumentation contre l'existence du vrai et la possibilité d'un criterium, de même que contre l'existence et la légitimité des signes. Les chapitres suivans sont consacrés au scepticisme d'Ænesidème sur les problèmes métaphysiques et sur les questions morales, et l'ouvrage est terminé par un coup d'œil sur le scepticisme en Grèce après Ænesidème.

Histoire de l'économie politique, ou études historiques, philosophiques et religieuses sur l'Économie Politique des peuples anciens et modernes, par M. le vicomte Alban de Villeneuve Bargemont. — Paris, 1841. Chez Guillaumin, libr. 2 vol. in-8°.

C'était une grande et belle pensée que de vouloir rattacher au principe religieux cette science de l'*économie politique* qui semblait condamnée, par son objet même, à ne jamais s'élever au-dessus de la sphère des rapports purement matériels de l'homme avec les objets qui l'entourent. Appliquer cette pensée à l'histoire de la science économique, c'est-à-dire exposer, depuis le berceau du monde jusqu'à nos jours, d'abord les faits, les applications pratiques, puis les théories, les systèmes formulés; reconstruire, par de savantes et patientes recherches, les anneaux de cette immense chaîne en plusieurs endroits interrompue; montrer comment le premier chaînon se rattache au ciel, source de toute vérité, de tout bien et de toute science, et comment, s'épurant par degrés, au moyen des perfectionnemens dont la dotera à son tour chaque génération future, la théorie de l'économie sociale doit tendre, comme toutes les autres branches de nos connaissances, à ramener l'homme vers Dieu, centre de toute richesse, de toute puissance et de toute félicité; en un mot, jeter sur l'histoire des intérêts positifs et des satisfactions matérielles, le reflet d'une pensée morale et religieuse qui a presque toujours manqué aux fondateurs des doctrines économistes; c'était là une généreuse, mais en même temps une difficile entreprise, et si l'on doit des félicitations à M. de Villeneuve pour l'avoir abordée avec la courageuse indépendance d'une conviction profonde, on ne lui en doit pas moins pour le talent remarquable avec lequel il a su l'accomplir.

Le point de vue de l'auteur est ainsi indiqué par lui-même: « Nous ne pouvions considérer la science comme bornée aux théories de la création, de la consommation et de l'échange des valeurs utiles. Assez d'autres écrivains ont étudié ou en-

seigné l'économie politique sous ce point de vue abstrait. Notre mission nous semblait d'une autre nature. Aux yeux de la philosophie chrétienne, les sciences humaines se rapportant, dans leur but et dans leurs applications, aux besoins moraux et physiques de l'homme et des sociétés, ramènent nécessairement les recherches dont elles sont l'objet à l'homme lui-même, à son origine, à sa condition terrestre, et surtout à sa destinée future. Dans ce sens, les sciences ne sont que l'expression, le développement, la démonstration ou seulement le reflet d'une vérité religieuse. Toutes les vérités scientifiques émanent de celui qui est la vérité par excellence; elles n'ont pu nous être révélées que par lui-même : elles tendent à remonter à leur source; une origine commune les lie entre elles par les nœuds les plus étroits. Elles sont le plus noble attribut de l'intelligence, et si la déchéance de l'homme primitif a consisté à les perdre, à les séparer, à les altérer, à les oublier, on peut dire que la voie de perfectionnement moral et physique demeurée ouverte à l'homme déchu consiste à les rechercher, à les reconquérir, à les réunir, à les contempler dans leur intégrité et leur unité primitives. Ainsi, montrer les rapports étroits qui unissent, comme science, l'économie politique aux vérités révélées, à la morale et à la philosophie chrétienne; faire ressortir de l'investigation consciencieuse et impartiale des faits l'influence que les systèmes philosophiques, les croyances religieuses et les institutions politiques ont exercée constamment sur la prospérité des peuples; constater enfin qu'il règne, entre les lois de l'ordre moral et de l'ordre matériel des sociétés, le même accord qui se manifeste entre la vie physique et la vie morale de l'homme; telles nous semblaient être les conditions principales d'une histoire de l'économie sociale, prise du point de vue catholique. »

Pendant les époques primitives, on le devine, l'auteur n'a pour éclairer ses recherches que des documens vagues et incomplets; car si la nécessité constante où s'est trouvée placée chaque nation de pourvoir à sa subsistance et d'améliorer son

bien-être par la production, l'accroissement et l'échange des choses utiles, a dû tourner tout d'abord l'attention et la prévoyance des hommes d'État vers les lois qui président à la création, à la distribution et à la consommation des richesses matérielles ; en d'autres termes, si l'économie politique a eu son application nécessaire dans l'antiquité la plus reculée, des siècles ont dû s'écouler, nous ne dirons pas avant que la science s'établît sur un terrain spécial et prît ce caractère particulier qu'elle n'a eu qu'à une époque très-rapprochée de nous, mais avant même que ses théories fussent formulées séparément, soit dans les lois adoptées par les peuples, soit dans les utopies législatives des philosophes. Aussi, sur plusieurs parties de l'organisation économique des premier états, l'auteur nous donne-t-il plutôt des conjectures que des notions explicites et certaines. Dans la Bible, M. de Villeneuve puise une idée sommaire de l'état social des peuples antédiluviens, peuples sortis des voies de Dieu et vivant de l'abus de la force, du culte des sens et de la divinisation des passions. Toutefois, l'on ne peut déduire de la Bible, comme le remarque l'auteur, aucun système complet sur les principes suivis par les peuples anciens pour créer, conserver, augmenter et distribuer les produits utiles. Plus tard, chez le peuple hébreu se rencontre une économie sociale dont les principes, tracés par le doigt de Dieu dans les commandemens donnés à Moïse, renferment tout ce que la civilisation la plus avancée a pu faire découvrir de juste, de pur et de vrai : Dieu, un culte public spirituel, le mariage, la famille, la propriété, le droit, la justice : voilà sans nul doute les fondemens de l'organisation la plus parfaite de la société humaine. Quant aux détails pratiques, l'auteur n'a pu donner, pour les Hébreux comme pour les peuples contemporains, les Perses, les Mèdes, les Assyriens, les Phéniciens, les Égyptiens, que des notions incomplètes, dont quelques-unes cependant ont un véritable intérêt historique. A côté de ces antiques nations, M. de Villeneuve a placé, dans son cadre, la Chine, leur contemporaine, bien qu'elle soit encore la nôtre. Par sa longue et uniforme existence,

la société chinoise appartient à tous les âges; par ce type primitif à l'épreuve du temps, sur lequel plus de trente siècles ont passé sans en altérer les traits, elle appartient plus spécialement à la civilisation de ces vieilles nations dont elle fut la sœur ou la fille.

C'est dans la Grèce que l'auteur trouve pour la première fois des théories économiques formulées, des règles, des préceptes. Il appartenait aux princes de la philosophie, à ces précepteurs profonds et sublimes de l'humanité, les Pythagore, les Platon, les Aristote, les Épicure, les Xénophon, de créer une science aussi essentielle à l'existence de l'homme; toutefois, préoccupés avant tout des doctrines morales qui forment la base de leur philosophie, ils ont aperçu plutôt que traité abstractivement cette partie de la science politique qui se rapporte à la production et à la distribution des valeurs utiles. Quant à l'état pratique de l'économie des Grecs, Athènes, qui résumait en elle la civilisation de toute la Grèce, était parvenue à un degré remarquable de prospérité dont M. de Villeneuve a groupé les principaux traits dans ces lignes : « Au moyen d'une liberté étendue, de la foule des *métèques* et des esclaves, de la faculté de faire de grandes exportations maritimes, enfin, par le développement des besoins intérieurs qu'augmentait encore le concours des étrangers, tous les arts florissaient, de nombreuses fabriques s'étaient établies et occupaient un peuple d'ouvriers; les armes, les ouvrages en métal, les meubles, les étoffes d'Athènes, étaient renommés et recherchés; l'industrie s'exerçait presque exclusivement sur des produits du sol; les ouvriers vivaient dans l'abondance. » Sur d'autres parties de l'économie politique des sociétés grecques, et notamment sur les systèmes de finances et d'administration des revenus publics, le taux de l'intérêt, le paupérisme, les associations de secours mutuels, les essais de cens et de cadastre, l'auteur donne des explications qui montrent quels nombreux emprunts les institutions modernes ont faits à celles de l'antiquité.

Pour Rome, comme pour la Grèce, les traités spéciaux

manquent. Cicéron lui-même, dans sa *République*, ne traite qu'accidentellement quelques parties de la science économique. Du reste, au point de vue le plus général, l'existence et l'économie politique de la république romaine se résument dans ce seul mot : la guerre. Asservir et dépouiller, telle fut, pour ces avides conquérans, la science théorique et pratique des richesses. M. de Villeneuve entre dans les détails de l'économie pratique et de l'organisation administrative, dont certaines parties, et particulièrement les comptes statistiques des moyens et ressources de tout genre et le service des postes, étaient parvenues à un très-haut degré de perfection. Les renseignemens qu'il donne sur la manière d'être des esclaves permettent de sonder dans toute sa profondeur cette plaie hideuse qui avait dépassé, à Rome, tout ce que les sociétés antérieures avaient offert de plus révoltant.

La grande rénovation religieuse, philosophique et sociale, opérée par le christianisme, arrête long-temps l'historien que la grandeur de ce sujet semble captiver fortement. C'est en effet l'époque, ou du moins le point de départ des plus étonnantes transformations sociales que puisse retracer l'histoire. L'esclavage, sur lequel avait pesé jusque là tout le fardeau de la production, doit être aboli; cet aliment humain, dont s'est engraissée durant des siècles la superbe oisiveté des sociétés guerrières, va manquer aux générations qui les suivent; l'égalité est rétablie parmi les hommes; le travail auquel la société païenne et surtout la domination romaine avaient refusé liberté, sécurité, rénumération et encouragement, obtient toutes ces garanties et grandit, réchauffé, fécondé par un rayon d'intelligence qu'avaient étouffé jusqu'alors les ténèbres épaisses du paganisme. Toutefois, ce ne fut pas en un seul jour que le flambeau apporté du ciel sur la terre par la main du Christ, et secoué par les apôtres du haut de la chaire évangélique, put répandre sur toute la surface du globe les flots de sa lumière régénératrice; l'humanité devait passer par une refonte pénible et lente, que marquèrent les égaremens de l'empire, les invasions des barbares, le pêle-

mêle et la confusion du moyen âge. Quel fut le sort de l'économie politique au milieu de ces douloureux tiraillemens, quelle impulsion elle reçut de la main civilisatrice de Charlemagne, et plus tard du grand ébranlement des croisades et des admirables découvertes que la dernière période du moyen âge vit surgir, c'est ce que l'auteur indique avec ce coup d'œil sûr, cette parfaite connaissance des sources, qui se remarquent dans tout le cours de l'ouvrage. Le rôle important des juifs, durant cette période, est surtout tracé avec sagacité. La réforme de Luther, dont M. de Villeneuve s'occupe ensuite, n'est pas pour lui, comme pour les écrivains protestans, la source principale des progrès sociaux qui suivirent l'ère de la renaissance. L'action du temps et des lumières, sur une organisation sociale déjà avancée, a, suivant lui, une bien plus grande part à ces progrès. L'historien touche au temps où des écrivains commencent à réunir en corps de doctrines les principes d'une science jusque là toute pratique et abandonnée à la sagesse des rois et des ministres, qui l'appliquaient diversement, suivant les dures nécessités qui les pressaient sans cesse. La France, l'Angleterre et l'Italie apparaissent en tête de ce mouvement scientifique.

Interrompant ici le cours de son récit, l'auteur remonte aux premiers temps de la monarchie française, et expose une première période qui s'étend jusqu'au règne de Henri IV, durant laquelle l'économie de l'état ne présente guère que des mesures purement financières. Le premier système régulier d'administration publique est dû au ministère glorieux de Sully; ses *Economies royales* forment un des documens les plus précieux pour l'histoire de l'administration publique et de l'économie politique. Appliquant le même procédé d'examen à l'Angleterre, M. de Villeneuve retrace les phases de la science économique dans ce pays, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'au règne d'Élisabeth. Il passe ensuite à l'Italie moderne; dans les puissantes républiques de Venise, de Florence et de Gènes, où florissait le commerce à l'ombre de la liberté, des écrivains, généralisant les faits observés, s'occu-

paient déjà des théories de la science; leurs plans, leurs systèmes sont rapidement analysés par l'auteur, qui se hâte de retourner à la France où il suit la marche de l'économie politique depuis Sully jusqu'à Louis XIV. Les administrations des trois grands ministres Richelieu, Mazarin et Colbert sont l'objet principal de son examen; les causes et les effets de la révocation de l'édit de Nantes sont appréciés avec une judicieuse érudition. Les écrits produits sous le grand règne par les plumes des Collet, Bois-Guilbert, Vauban, Savary, et les principes des économistes anglais de cette époque, Graunt, William Petty, Davenant, Child, Mun, Richard, de Foé, Locke, sont exposés avec clarté et jugés avec sagesse.

Nous serions entraînés trop loin, si nous voulions donner une analyse aussi complète des autres parties de l'ouvrage de M. de Villeneuve. Elles se rapportent d'ailleurs à des époques plus rapprochées de nous, et dont l'existence économique nous est plus connue que celles des temps qui font l'objet de la première partie. Nous nous bornerons donc à signaler, par une simple énumération, les passages les plus saillans, ceux qui marquent les grandes évolutions de la science, au milieu des événemens politiques et du conflit des théories nouvelles. C'est d'abord l'examen de la crise produite par l'application des doctrines de Law; le coup d'œil jeté par l'auteur sur les économistes français du XVIIIe siècle, et ses réflexions sur l'envahissement de l'économie politique par le philosophisme; puis l'exposé de la constitution économique de l'Angleterre durant le règne de Louis XV, quelques aperçus remarquables sur les causes financières de la révolution française, l'appréciation des doctrines d'Adam Smith, fondateur de l'économie politique moderne, et plus loin, celle des idées de Malthus. L'état de l'économie politique en France, de 1793 à 1800, forme aussi l'objet d'un chapitre digne d'être médité. Le consulat, l'empire, et les économistes français et étrangers de cette époque, occupent une place importante dans le cadre de M. de Villeneuve. Vient enfin l'examen des doctrines émises par les socialistes modernes, les saint-simoniens, les fouriéristes, etc., dont

les vastes réformes devaient d'abord bouleverser l'économie politique, pour s'étendre ensuite plus loin et s'élever plus haut.

Après avoir ainsi indiqué les faits et les diverses théories qui se rapportent à l'histoire de la science économique, M. de Villeneuve jette un coup d'œil général sur le cercle parcouru, et, constatant l'état actuel de la science, il recherche la direction qu'elle doit prendre pour remplir plus complètement le but que lui indiquent les besoins nouveaux de la société : « Le grand problème de ce siècle, dit-il, n'est plus l'augmentation de la production, mais l'équitable répartition des produits du travail; les différentes écoles économiques qui se sont formées en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne et en Espagne, sont loin de l'avoir résolu. L'école française est plus avancée à cet égard; mais, si elle a parfaitement apprécié le mal, elle n'a pas encore discerné le véritable remède. »

Ce remède, M. le vicomte Alban de Villeneuve croit l'entrevoir, et il a tracé la marche à suivre désormais, dans ces éloquentes paroles que nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux :

« Démontrer, par un ensemble d'analyses morales, dont nous avons indiqué les traits principaux, comment les lois qui président à la production, à la consommation et à la répartition de la richesse, sont étroitement unies au principe chrétien et catholique : que le travail inspiré à l'ouvrier par les préceptes religieux, est plus libre, plus noble, plus fécond, que le travail excité par l'ardeur des jouissances sensuelles ou par la misère; que la juste rémunération du travail s'établit et s'obtient plus exactement et plus facilement par le sentiment de la charité et de la justice, que par l'intérêt industriel; que les vertus religieuses des classes ouvrières les conduiront plus sûrement à l'aisance, que l'aisance ne saurait les conduire à un perfectionnement moral; que la confraternité religieuse des peuples explique et fortifie l'unité de leurs intérêts et la réciprocité de leurs besoins; que le crédit n'est, au fond, qu'une application d'assistance mutuelle et de bonne foi, comme l'es-

prit d'association appliqué à l'industrie n'est également que la conséquence d'une loi morale et religieuse; que l'agriculture et l'industrie contribuent au bonheur et à la moralité des peuples et des individus; que le principe du travail, de la liberté, de la propriété, de la famille (ces premiers et plus énergiques élémens de l'industrie), ont été consacrés par la religion avant d'avoir été aperçus par l'économie politique; enfin, qu'il n'est pas une des grandes vérités, dans l'ordre social et économique, qui ne repose sur une vérité religieuse : telle est, selon nous, la tâche réservée désormais aux économistes chrétiens. Si elle est jamais complètement accomplie, si la science des richesses explique et constate à la fois, par la religion, par les faits et par l'analyse, les lois du perfectionnement et du progrès; les merveilles de l'industrie; la puissance de l'association et du crédit; les résultats économiques d'une juste rémunération du travail et d'une équitable répartition de ses profits; les avantages désirables d'un luxe modéré, fruit d'une aisance progressive et générale; si elle fortifie d'un principe religieux une maxime économique; si, à côté d'un principe de progrès matériel, elle place le principe moral qui doit préserver de l'excès ou de l'erreur; en un mot, si elle répond aux besoins de la double nature de l'homme et des sociétés, ou nous sommes dans une profonde erreur, ou cette rénovation de l'économie politique serait une belle et heureuse conquête pour l'humanité. »

Opinion de M. le comte d'Hauterive sur le traité de commerce et de navigation conclu entre la France et le gouvernement néerlandais. 1841. In-8°.

Le savant auteur du recueil des traités de commerce et de navigation, M. le comte d'Hauterive, a fait imprimer son opinion sur le traité de commeree et de navigation conclu entre la France et le gouvernement néerlandais. L'auteur établit avec science et lucidité les principes du gouvernement constitutionnel en matières de traités; question vierge et d'une haute

importance. Il reconnaît déjà que la sanction du peuple, celle de ses représentans, ne peut en effet qu'ajouter une garantie puissante à la durée d'un traité ; ainsi, aux traités de Westphalie et d'Utrech, la Hollande exigea la sanction du parlement de France. Mais il ne faut pas perdre de vue néanmoins qu'au roi seul appartient le droit de conclure et de traiter. Les constitutions de plusieurs pays n'admettent point d'assemblées représentatives des intérêts de la nation : il n'y aurait plus balance entre les garanties données d'une part par le souverain seul, d'autre part par le souverain et la nation ; et puis la conduite du diplomate serait empreinte d'hésitation, d'irrésolution, serait dangereuse enfin s'il avait à attendre, à ménager non seulement l'approbation du chef de l'état, mais aussi celle des assemblées délibérantes de sa nation. Bientôt les états absolus se rechercheraient de préférence, leur manière de traiter serait la plus efficace, ils acquerraient une prépondérance réelle. Dans le traité conclu entre la France et la Hollande, il ne pouvait pas y avoir d'ambiguité ; la France avait déclaré qu'elle le communiquerait aux chambres, ce qu'il est toujours de droit de faire dans un gouvernement constitutionnel, toutes les fois et seulement alors que le traité nécessite un vote de fonds. Dans ce cas, les amis sincères de leur pays doivent désirer que les chambres se fassent un devoir de soutenir les engagemens d'honneur pris par les représentans de la nation près des puissances étrangères. L'auteur développe ces vérités avec tout le talent d'un homme des plus sérieux, des mieux instruits. Après avoir établi ces règles, très-bien assises aujourd'hui, reconnues par tous les gouvernemens représentatifs, suivies surtout par l'Angleterre et la Belgique, contrées essentiellement industrielles, le publiciste apprécie le nouveau traité commercial conclu entre la France et la Hollande, qui, par une exception toute particulière, se trouve porté aux chambres. A ces objections faites, Pourquoi le tarif de nos douanes est-il modifié à l'égard de la Hollande ? Pourquoi sur nos frontières de l'Est introduire les produits tropicaux néerlandais, il répond : la surtaxe imposée aux produits hollandais était exigée

à titre de droit de pavillon, droit de sa nature essentiellement mobile, dont le gouvernement seul peut bien juger la convenance; on a consenti à sa suppression, mais en obtenant de précieux avantages, les bénéfices du pavillon néerlandais, ce qui facilitera les produits de la Moselle française. D'ailleurs on ne profitait pas de ce droit de surtaxe, les navires hollandais, à cause de leur forme, ne pouvant naviguer sur nos fleuves. Notre navigation seule et nos seuls ports de mer conservent le monopole des primes, puisque l'assimilation du pavillon néerlandais à notre pavillon n'est applicable que dans le cas de provenance directe d'un port hollandais situé en Europe. Les importations étrangères sous pavillon hollandais ne sont pas des provenances directes de Hollande, nos navires n'ont donc pas à craindre une concurrence qui pourrait leur être nuisible. En Hollande, nous sommes aujourd'hui affranchis, traités comme les nations privilégiées; ces nations accordent aux Hollandais les mêmes avantages, et nous, nous exigeons encore d'eux une partie des droits dont nous les avions chargés. La Hollande s'est réservée la faculté du transport pour Java, mais pour avoir été transportés, sûrement par des navires hollandais, nos produits ne s'en écouleront pas moins au milieu d'une population prospère de plus de dix millions d'habitans. On prétend que le commerce du Havre souffrira beaucoup des facilités que l'on accorde à la navigation du Rhin; le Havre ne peut espérer jouir sans conteste, au détriment des départemens de l'Est, d'un monopole qui tôt ou tard devra lui échapper; en outre le Rhin n'est plus navigable l'hiver. La Hollande n'introduira ses produits coloniaux que dans quelques départemens de l'Est, les autres auront encore avantage à se fournir au Havre. Enfin « Le traité assure des avantages à notre navigation, à notre commerce, à notre industrie, et met fin aux dommages qu'ont éprouvés plusieurs des belles provinces de la France, sans nuire aux autres, pour lesquelles d'ailleurs il faut réclamer des chemins de fer qui les relient à de grands centres. »

Beaucoup de mots ont été dits sur cette question, M. d'Hau-

terive en a dit beaucoup de choses; en pareilles matières, M. d'Hauterive fait autorité.

Traité de la culture du mûrier, par J. Charrel, pépiniériste à Voreppe (Isère). — Grenoble, 1840. Chez Ferary, libr. Impr. d'Allier. In-8° de XII-249 p.

Dans une préface qui prouve en faveur de ses études et de la conscience de ses efforts, M. Charrel signale les deux obstacles de toute grande amélioration de l'agriculture, cette source de la richesse nationale : ce sont la routine, et le charlatanisme de certains novateurs. Et, en effet, la routine ne tient pas toujours au caractère des agriculteurs ; elle a bien souvent pour cause l'essai de théories hasardées, la mise en pratique de mauvaises méthodes. Souvent ces théories venant d'hommes étrangers à la pratique, élaborées au sein des grandes villes, loin de l'expérience, ont été pour leurs auteurs plutôt une spéculation littéraire que le résultat d'observations propres, et pour ceux qui les ont essayées, une source de mécomptes désastreux. De là le retour aux anciens erremens, la continuation des vieux procédés, c'est-à-dire la confirmation de la routine que l'on voulait précisément détruire. C'est surtout à l'industrie de la soie et à la culture du mûrier que ces observations doivent s'appliquer. Depuis quelques années, l'étude de ces deux objets est presque devenue un sujet de mode : elle a fourni un nombre prodigieux d'ouvrages qui tous participent plus ou moins des défauts que nous venons d'indiquer. Il y a cependant des exceptions, mais elles appartiennent surtout à un pays voisin, le Piémont, où des agronomes distingués savent allier la science à l'expérience, la théorie aux faits. Parmi les plus habiles et les plus consciencieux, nos lecteurs placeront sans peine le savant M. Bonafous, dont nous leur avons déjà fait connaître les excellentes publications.

M. Charrel, l'auteur du livre que nous avons sous les yeux, a conçu de la sorte son plan d'enseignement. Son ouvrage

est en même temps théorique et pratique : il parle au cultivateur le langage qu'il peut comprendre, il lui indique quel mûrier il doit préférer, suivant que sa forme et sa contexture ligneuse est en rapport avec le sol et le climat où il se trouve ; il lui apprend comment la culture de ce végétal, réglée par sa nature, doit varier et se modifier selon les lieux ; il lui explique l'anatomie de l'arbre, les secrets et les lois de son existence, et lui fait surtout comprendre ces phénomènes d'ascension et de rétroaction du fluide séveux, échange admirable à l'aide duquel la nature perfectionne ses merveilles.

Réflexions sur l'hygiène des mineurs et des ouvriers d'usines métallurgiques, suivies de l'exposé des moyens propres à les secourir en cas d'accidens, par Victor Vandenbroech, dédié au roi. — Mons, 1840. Impr. de Masquelier et Lamir. In-8° de XVIII-232 p.

L'auteur est animé d'une profonde sollicitude pour la santé et la vie des ouvriers, et il veut avec justice que le maître dont ils font la fortune partage les mêmes sentimens. Mais, pour que cette sollicitude soit efficace, il faut qu'elle soit éclairée ; il faut poser des règles et établir des conditions sans l'observation desquelles il n'est pas de succès possible. Ce sont ces règles et ces conditions que l'auteur s'est proposé de développer dans ce volume. Pour rendre son ouvrage plus populaire, et par conséquent plus utile, il a évité autant que possible une allure et un langage scientifiques. Il s'occupe d'abord des moyens de conserver la santé des ouvriers et de les prémunir contre certains accidens auxquels ils sont exposés ; il fournit en outre des détails sur certaines institutions propres à leur assurer des secours lorsqu'ils sont victimes de quelques catastrophes. Ensuite, vient la description des accidens que peuvent éprouver dans leurs travaux les ouvriers des mines, des ateliers et usines métallurgiques, et les moyens d'y porter remède lorsqu'ils n'exigent pas impérieusement la coopération d'un médecin. Enfin l'auteur examine les symptômes, la marche, le traitement des affections dont sont le plus fré-

quemment atteints les ouvriers de certaines mines et usines métallurgiques, ainsi que les moyens préventifs appropriés à chacune d'elles. On voit, par ce résumé simple et fidèle que nous empruntons à l'auteur lui-même, qu'il a traité avec ensemble et détails le sujet si important dont il s'est occupé. Aussi Sa Majesté le roi des Belges, en acceptant la dédicace de cet ouvrage, a indiqué son mérite et son utilité.

Le volume est terminé par un vocabulaire des mots techniques dont l'auteur n'a pu éviter l'emploi, et orné de trois planches destinées à faire comprendre certains appareils recommandés.

Des moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion. Recueil de mémoires et de rapports publié par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. — Bruxelles, 1840. Impr. de Hayez. In-8° de 446 p.

Dans son programme pour le concours de 1840, l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles avait proposé la question suivante : « Rechercher et discuter les moyens de soustraire les travaux d'exploitation des mines de houille aux chances de l'explosion. » Quatorze mémoires ont été envoyés en réponse à cette question. Ce grand nombre de travaux semblait indiquer que le sujet avait été sérieusement et mûrement étudié ; néanmoins l'Académie, sur le rapport de ses commissaires, a décidé qu'elle n'accorderait pas de prix, aucun des ouvrages soumis à son examen ne lui ayant paru réunir toutes les conditions voulues. Mais comme les travaux des nombreux concurrens qui ont répondu à son appel sont loin d'être sans mérite, l'Académie a décerné des médailles de moindre importance à cinq d'entre eux, et a, en outre, voté l'impression de leurs mémoires. Ils ont été réunis dans le présent volume, où ils se trouvent précédés du rapport de M. Cauchy, dont l'Académie a adopté les conclusions.

Le premier mémoire a pour auteur M. Boisse, ingénieur des mines à Carmaux (Tarn). Il a divisé son travail en trois

parties. Dans la première, il étudie les causes et les effets des explosions; dans la seconde, il discute les moyens proposés pour les prévenir; dans la troisième, il recherche les mesures à prendre pour en atténuer les effets. Ce mémoire paraît à M. Cauchy sinon le plus remarquable, du moins le plus utile des six, et il n'hésiterait pas à lui accorder le prix, s'il ne venait après l'excellent ouvrage de M. Combes sur l'aérage des mines, qui a laissé si peu à faire sur ce sujet. Le second mémoire est plus spécialement consacré à l'examen des propriétés particulières des gaz que l'on rencontre le plus communément dans les mines de houille, et celles de la vapeur d'eau, de même que les propriétés générales des fluides aériformes, sur lesquelles est basée plus spécialement la théorie de l'aérage. Après avoir exposé cette théorie avec détail, l'auteur, M. Gonot, ingénieur en chef des mines à Mons, en fait l'application aux mines de houille de la Belgique. Ce mémoire, d'après M. Cauchy, est un exposé très-complet, très-méthodique et très-clair des principes de l'aérage et de l'éclairage des mines, et de tout ce qui a été proposé, tenté ou pratiqué pour les mettre à exécution. Le mémoire n° 3 appartient à M. Gustave Bischoff, professeur de chimie et de technologie à l'université de Bonn. Il est excessivement développé, et, pour les renseignemens pratiques, marche de pair avec les deux mémoires ci-dessus. Le quatrième mémoire a pour auteur M. Lemielle, de Namur. Le cinquième est signé par M. Motte, ingénieur à Marchienne-au-Pont. Cet intéressant volume est terminé par les rapports adressés au ministre des travaux publics par la commission instituée juge pour l'essai des lampes des mines. Les différens mémoires contenus dans le volume sont enrichis de planches qui en éclaircissent les théories.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Essai sur le Polythéisme par M. Séguier, marquis de Saint-Brisson, membre de l'Institut. — Paris, Mo-

quet et comp. Chez Hachette, 1840 et 1841. Deux vol. in-12 de VIII-236 et de 273 p.

M. Séguier, un de nos plus habiles hellénistes, connu par ses travaux sur la philosophie d'Aristote, et qui prépare en ce moment une traduction française de la Préparation évangélique d'Eusèbe, vient de nous donner un ouvrage du plus haut intérêt sur le polythéisme dans l'antiquité. Pour ne point s'égarer et ne point se faire d'avance des idées plus ou moins arbitraires, il a cru devoir laisser de côté tous les ouvrages modernes, en ayant soin de recourir aux sources. C'est dans l'Écriture sainte et les premiers apologistes chrétiens, dans les écrits des philosophes et des poètes anciens, qu'il a puisé tout ce qui fonde son système sur un phénomène aussi étrange que l'apparition et la durée du polythéisme dans les premiers âges du monde. Son travail est divisé en trois parties, intitulées : du polythéisme, du symbolisme, et des mystères. Nous en donnerons une courte analyse.

Dans la première partie, M. Séguier essaie de démontrer comment le culte des astres, principe du polythéisme, a dégénéré dans l'anthropothéisme ou culte des hommes divinisés, et cherche à expliquer comment il se fait que des nations aussi civilisées que les Égyptiens, les Phéniciens, les Grecs et les Romains, aient persisté aussi long-temps dans des croyances qui nous semblent complètement absurdes. Le sentiment de l'intervention divine dans les actions humaines est inné chez l'homme, et l'athéisme lui-même n'a pas pu se passer des lois qui ne peuvent à leur tour se passer de Dieu. Mais tous les hommes, par leur nature, étant dépourvus de la connaissance de Dieu, étaient sujets à l'erreur ; les choses excellentes qu'ils voyaient ne leur firent pas comprendre celui qui est; et, en s'appliquant aux œuvres, ils ont méconnu l'ouvrier et ont cru que le feu, le vent ou l'air mis en mouvement, les globes des astres, l'eau agitée violemment et les flambeaux du ciel étaient les dieux arbitres du monde. De là naquit le culte uranologique. Plus tard, le ciel se peupla d'une double classe

de divinités dont les unes confondues avec les substances naturelles semblaient n'avoir jamais appartenu à l'humanité; les autres, au contraire, ne se recommandant à la vénération des peuples que par des faits illustres pendant leur vie, s'appelèrent héros ou demi-dieux, sans que leur culte fût différent. M. Séguier explique fort bien l'origine, la marche et les progrès du polythéisme, et ne laisse échapper aucune occasion de faire ressortir l'excellence de la religion chrétienne. Il termine sa première partie par des détails curieux sur les consécrations qui ne sont elles-mêmes que l'anthropothéisme, puisque c'est l'homme divinisé dans ses attributs, et sur les apothéoses qui remontent si haut dans l'antiquité des temps, que rien n'en borne l'origine. Un examen de quelques opinions modernes sur le polythéisme ancien forme un chapitre à part.

Dans la seconde partie, consacrée au symbolisme, l'auteur discute la doctrine tant des anciens que des modernes qui n'ont voulu voir dans l'ensemble de la mythologie ou théologie du paganisme, qu'une exposition symbolique du système de la nature. Ainsi qu'il a soin d'en avertir le lecteur, M. Séguier n'entreprend pas d'examiner dans toute son étendue le symbolisme qui, sur les traces de Dupuis, tend à envahir le christianisme, et à faire un symbole ou mythe de la personne même du rédempteur; il n'envisage que le symbolisme appliqué à la mythologie ancienne. Après avoir expliqué dans les plus grands détails le sens historique et philologique du mot symbole, il combat cette opinion erronée que le symbolisme n'avait d'autre but que d'envelopper de mystères le langage humain, et de fermer pour ainsi dire l'accès du savoir et des méditations profondes aux profanes, en rendant inintelligibles ses transmissions orales, seul organe de la pensée. Après l'exposition des doctrines d'Aristote sur le symbole, M. Séguier recherche si, en appliquant la division des choses de la nature et de celles d'institution à la religion ou plutôt au principe religieux parmi les hommes, on est fondé à l'attribuer au symbole, c'est-à-dire à l'institution humaine et à une convention libre des hommes entre eux, ou à une cause intime innée, naturelle par

conséquent; et il démontre invinciblement que la croyance absolue en Dieu n'a pas pu être un symbole, c'est-à-dire un contrat de quelques hommes entre eux. « Que conclure, dit l'auteur? Qu'il n'y a point de symbole dans le polythéisme? Si fait : j'en reconnais deux espèces, mais qui, loin d'être le principe de la mythologie, ont été son altération. La première est la personnification des qualités qui distinguent les caractères, les passions, les vertus et les vices des hommes. Ils forment une classe à part de divinités... Les Romains ont beaucoup enchéri sur les Grecs en fait de création de cette classe de divinités métaphysiques auxquelles ont peut adjoindre celles tirées des substances inanimées, telles que les fleuves, les plantes qui ont reçu soit des noms d'hommes déifiés, soit des dénominations spéciales. C'est à ceci que se rattachent les allégories morales ou paraboles dont l'Orient a fait un usage si fréquent. Ce n'a pu être évidemment que l'effet d'inventions postérieures. Si quelques-unes ont ajouté au corps de la fable des êtres fantastiques, ce sont des cas exceptionnels, et tout ceci sort de notre thèse. Le symbole que nous repoussons consiste dans l'interprétation allégorique de la fable entière par les effets physiques; voilà ce que nous déclarons une supposition des temps postérieurs. Qui l'a amené? Le voici. La sincérité avec laquelle les premiers mythologistes avaient raconté les faits et en même temps les turpitudes de leurs divinités, sans en rien dissimuler, fit rougir les fondateurs de la morale ; à ce point que Platon excluait les poètes de sa république. Les Stoïciens, au lieu de cela, les ont interprétés physiologiquement... Le premier symbolisme a eu pour but de dissimuler les parties vulnérables de la fable; le second d'appuyer des doctrines particulières au moyen d'interprétations forcées puisées dans cette source même qui commandait le respect. »

La troisième et dernière partie est une réfutation complète des idées de M. Lobeck qui, dans son Aglaophamus, a poussé l'antipathie pour le symbole au point de nier qu'il y eût aucun secret dans les mystères, contre l'assertion positive de

tous les auteurs anciens qui en parlent. C'est encore un paradoxe comme tous ceux que l'Allemagne enfante, et dont la réfutation dans les limites étroites du fait d'un secret a donné lieu au dernier examen qui termine l'ouvrage de M. Séguier. Cet ouvrage remarquable se trouve complété par une table analytique des matières. Les innombrables passages grecs et latins cités et traduits par M. Séguier sont placés au milieu du récit, système qui, selon lui, présente moins d'inconvénient que celui qui oblige le lecteur à en faire lui-même la recherche. Nous demandons à l'auteur la permission de ne pas être de son avis ; il est facile d'éviter l'inconvénient qu'il signale en plaçant les citations au bas des pages, de manière que le lecteur ait à la fois sous les yeux le fait et la preuve à l'appui. La méthode adoptée par M. Séguier nous a rendu difficile et même pénible la lecture de son livre; mais elle ne nous a pas empêché d'y remarquer une foule d'aperçus ingénieux, nne grande puissance de logique, et une connaissance parfaite de l'antiquité.

Diatribe in Platonis Politicum. Edidit Godofredus Stallbaumius. — Lipsiæ, sumtibus Fritzschii. 1840. In-8° de 129 p.

M. Stallbaum a fait de Platon une étude toute particulière; malgré ses grands travaux comme éditeur sur le célèbre philosophe, il publie de temps en temps des dissertations qui tendent à expliquer et à mettre en lumière l'esprit de la philosophie platonicienne. Le travail que nous annonçons aujourd'hui est uniquement consacré au *Politique* de Platon, et est divisé en huit chapitres, qui forment chacun un traité à part. Nous ne pouvons analyser les recherches de M. Stallbaum, parce que cela exigerait un long examen, et nous forcerait d'entrer dans des détails beaucoup trop considérables. Nous nous contenterons d'indiquer la division que l'auteur a cru devoir adopter. Après avoir exposé l'argument du *Politique* de Platon, il recherche à quelle époque cet écrit a dû être composé et publié, en le comparant aux autres productions

du même philosophe. Le chapitre suivant traite du genre de discussion adopté dans ce dialogue et du but en vue duquel il a été pensé. Viennent ensuite un examen et une discussion des passages qui concernent le génie civil et l'administration de certains états, une explication de la fable sur les différens âges du monde et sur l'ordre qui préside à son arrangement. Un autre chapitre traite du but moral de cet écrit et de l'accord parfait qui réunit chacune de ses parties. M. Stallbaum termine par une indication sommaire des ouvrages de Platon, dont la pensée et l'origine se trouvent cachées dans le dialogue intitulé *le Politique*.

Imperiali litterarum universitati Alexandrinæ Fennicæ idibus juliis A. MDCCCL sacra secularia altera feliciter procuranti ex animi sententia gratulatur imperialis litterarum universitas Dorpatensis. — Dorpati Livonorum, ex officina academica. J. C. Schünmanni viduæ 1840. In-4° de 54 p.

La lettre de dédicace est suivie d'une dissertation de M. Louis Preller sur Hellanicus de Mitylène, historien grec du ve siècle avant Jésus-Christ. Cette monographie importante pour l'histoire littéraire considère Hellanicus sous différens rapports. M. Preller consacre d'abord des recherches à la vie et aux ouvrages de cet écrivain ; puis, après s'être occupé des écrits qui lui sont faussement attribués, il parle de son mérite comme historien, géographe et chronologue. Il passe ensuite aux ouvrages généalogiques, qui comprennent les traités intitulés *de Deucalionea*, *de Phronide*, *de Atlantiade* et *de Troicis*. Les écrits chorographiques de l'historien grec sont *de Atthide*, les Æoliques, les Lesbiques et les Persiques. Dans la dernière catégorie se trouvent les ouvrages chronologiques qui forment la partie la plus considérable des productions d'Hellanicus. Il naquit, d'après les calculs de M. Preller, en 480, la première année de la soixante-quinzième olympiade, et mourut en 395, la deuxième année de la 96e olympiade. Clavier, dans la Bio-

graphie universelle, le fait naître en 495. Dans cette dissertation, M. Preller a réuni tous les passages anciens qui parlent d'Hellanicus, les a soumis à une discussion approfondie, et a tiré de cette même discussion tous les élémens qui lui ont servi à composer une biographie complète du célèbre historien grec dont aucun ouvrage n'est arrivé jusqu'à nous. Par occasion, différens auteurs sont corrigés ou expliqués, tels que les Scholiastes d'Homère et d'Euripide, Strabon et Étienne de Byzance.

ΧΡΗΣΜΟΙ ΣΙΒΥΛΛΙΑΚΟΙ. Oracula Sibyllina, textu ad codices manuscriptos recognito, Maianis supplementis aucto ; cum Castalionis versione metrica innumeris pœne locis emendata, et, ubi opus fuit, suppleta ; commentario perpetuo, excursibus et indicibus : curante C. Alexandre. Volumen prius. — Parisiis, apud Firmin Didot. 1841. In-8° de LXVIII-303 p.

C'est une grande, pénible et courageuse entreprise que celle de donner une nouvelle édition des oracles sibyllins, aujourd'hui surtout que la philologie grecque a poussé si loin ses découvertes. Le texte de ces oracles est si défectueux, les lacunes y sont si fréquentes et si considérables, les manuscrits si peu nombreux, si modernes, et tellement remplis de fautes, qu'il est impossible de faire un travail parfait. Toutefois, nous nous hâtons d'ajouter et de prévenir le lecteur que M. Alexandre est parvenu à purger en partie cette seconde étable d'Augias; il a fait faire un très-grand pas à la critique du texte des oracles, et il a puissamment contribué à son amélioration. Si postérieurement un heureux hasard fait découvrir quelque nouveau manuscrit plus ancien et plus complet que ceux que nous possédons, le travail de M. Alexandre n'en restera pas moins comme un honorable intermédiaire entre les derniers éditeurs et celui entre les mains duquel arrivera cette bonne fortune. Au milieu de toutes les leçons absurdes fournies par les manuscrits, au milieu de toutes les conjectures

plus ou moins arbitraires, de toutes les corrections plus ou moins vraisemblables, il faut une grande habitude de critique et de jugement pour se décider et pour savoir distinguer ce qui approche le plus de la vérité. Le nouvel éditeur s'est acquitté de cette tâche avec une habileté assez rare de nos jours; mais il nous semble que peut-être il a trop accordé aux conjectures. En thèse générale, il vaut mieux, du moins nous le pensons, conserver autant que possible les leçons des manuscrits lorsqu'elles offrent un sens raisonnable; il ne faut pas adopter facilement les corrections qui s'éloignent trop de la leçon paléographique. Du reste, ceci n'est pas une critique ; c'est simplement l'énoncé d'une opinion particulière qui ne peut avoir de poids sans une discussion et sans les preuves à l'appui. M. Alexandre a eu ses raisons pour en agir autrement, et nous nous garderons bien de blâmer ces raisons. Ces réserves une fois faites, disons quelques mots sur la condition littéraire et matérielle de ce volume.

L'homme recourut d'abord au mouvement des astres, au vol des oiseaux, aux accidens fortuits de la nature muette et inanimée. Bientôt l'insuffisance et l'erreur reconnues des ces pronostics lui firent implorer d'autres interprètes des destinées; et l'intervention directe des dieux intelligens qu'il s'était créés lui parut le plus sûr garant de la marche à suivre : de là est née la théorie des oracles. On n'attend pas que nous fassions ici une histoire des oracles sibyllins; leur existence, leur composition et leur authenticité ont été l'objet de tant de controverses, qu'on nous dispensera de revenir sur cet éternel sujet de dispute. D'ailleurs nous serons sans doute forcés d'entrer plus tard dans quelques détails à cet égard, lorsque le second volume de M. Alexandre aura paru, puisque c'est là qu'il doit développer toutes ces théories et exposer toutes ses opinions. Deux motifs qui doivent être appréciés par les théologiens et les philosophes ont engagé M. Alexandre à donner une nouvelle édition des oracles sibyllins, d'abord la rareté des éditions précédentes et ensuite la découverte de nouveaux fragmens faite par M. Mai, qui a publié à Milan, en 1817, le

livre XIV d'après un manuscrit de la Bibliothèque Ambroisienne, et à Rome, en 1828, quatre livres (XI-XIV) d'après un manuscrit du Vatican. Le nouvel éditeur n'a rien négligé pour améliorer son travail. Le volume que nous avons sous les yeux contient les huit premiers livres, le texte grec en regard avec la traduction en vers latins faite par Castalion, mais entièrement changée d'après les innombrables améliorations introduites dans le texte. Au bas des pages sont placées les notes qui contiennent toutes les variantes avec la discussion philologique. C'est dans cette partie surtout que M. Alexandre a fait preuve de goût, de jugement et de critique; et si parfois nous étions tentés d'être d'un avis contraire au sien, cette rare dissidence portant sur des détails ne prouverait rien contre le mérite du travail dans son ensemble. En tête de son édition, M. Alexandre a réimprimé les Épîtres dédicatoires et les préfaces des éditeurs précédens, et il a mis à la suite, sous le titre modeste de *Admonitio ad lectores*, un examen critique et analytique de toutes les éditions et de tous les manuscrits des oracles sibyllins qui se trouvent dans les pères de l'Église; il termine ce morceau remarquable par l'indication des autres ressources qu'il a eues à sa disposition et par l'exposition de la manière dont il a établi son texte. Nous indiquerons une autre source que M. Alexandre aurait pu consulter et dont sans doute il profitera pour terminer son édition; c'est un exemplaire des oracles avec des notes manuscrites du célèbre évêque d'Avranches, lequel appartient à la Bibliothèque Royale de Paris, ainsi que tous les autres livres qui proviennent de la bibliothèque de Huet. On trouve dans ce volume quelques corrections sur le texte grec dont M. Alexandre ne manquera certainement pas de faire usage; nous nous hâtons de l'en prévenir avant qu'il termine l'impression de son second volume. Les éditions critiques d'auteurs grecs sont maintenant assez rares en France pour qu'on sache gré à M. Alexandre de son dévouement à la science. Nous espérons que la dernière partie sera digne de la première, et la philologie grecque comptera une bonne publication de plus.

De fabulis Atellanis scripsit, fragmentaque Atellanarum poetarum adjecit Dr Eduardus Munk. — Lipsiæ, 1840. In-8° de VI-190 p.

La première partie de ce livre, élaboré avec un soin remarquable, contient à peu près tout ce que l'on peu savoir aujourd'hui sur les Atellanes : s'il y a des additions à faire, on devrait, pensons-nous, principalement les puiser dans les peintures de vases et dans d'autres monumens qui ont été mis au jour dans ce siècle, et dont la publication se continue, grâce à l'heureuse assiduité des illustres antiquaires. M. Munk, sur ce point, ne s'est servi que d'anciens ouvrages archéologiques. Il fait voir, dans l'introduction, que le fond et le développement de la poésie italienne indigène sont tout autres que ceux de la poésie grecque. La fond est mimique et gnomique, et le développement fut bientôt interrompu par l'influence grecque venant de plusieurs côtés. Outre le rhythme saturnien, M. Munk a parfaitement raison d'en soupçonner encore d'autres (p. 8), mais le peu de traces laissées par le temps nous mettent dans l'impossibilité de rien reconstituer. Suivent des expositions sur les anciens histrions et leurs danses, les vers fescennins, les satires, et surtout la description des Atellanes avec leurs personnages Osques, les Maccus, Bucco, Pappus et Dorsennus ou Dossennus, types conservés dans les Arlechino, Brighella, Pantalone, Dottore, comme le prouve M. Munk dans son minutieux examen. D'autres personnages des Atellanes, les Manducus, Pytho Gorgonius, Lamia et Mania dérivaient des superstitions populaires. En développant ces personnages et d'autres qui y entraient moins constamment, l'auteur arrive à fixer les sujets et le caractère de ces pièces. Quant à l'usage de la langue Osque dans ces pièces, il persiste dans son opinion déjà émise en 1826 (*Fragmenta Pomponii Bononiensis, ed. Munk*), que cet usage supposé ne reposait que sur une erreur de Strabon. Strabon n'a point dit, et personne ne s'est imaginé que des pièces *entières* furent

écrites en osque; et tous les témoignages peuvent s'entendre ainsi, que quelques masques osques ont aussi parlé osque, comme Plaute a même fait parler son Hannon en langage carthaginois : circonstance importante que M. Munk s'est bien gardé de rappeler. Du reste, toutes les preuves du contraire qu'il tâche de donner sont prises de la nouvelle Atellane, dont il a lui-même si bien démontré l'origine par un emprunt fait au théâtre grec, et il a expliqué le premier dans quel sens Velleius Paterculus avait dit de Pomponius, contemporain de Cicéron : *Novitate inventi a se operis* (*Atellanarum*) *commendabilem*. Après d'autres développemens sur la mise en scène des Atellanes et sur l'absurde comparaison avec le drame satirique des Grecs, l'auteur prouve qu'il a existé aussi dans les Atellanes un genre Rhinthonique, duquel l'Amphitryon de Plaute nous donne une idée, et dont on découvrira certainement encore plus de scènes sur les peintures de vases que les antiquaires n'en ont remarqué. Pag. 89-131, Histoire de l'Atellane et de ses poètes jusqu'au temps où elle se perd entièrement dans le mime. Les fragmens sont traités avec beaucoup d'exactitude et de circonspection : il est seulement à regretter que le critique soigneux n'ait eu à sa disposition que des anciennes éditions de Nonius Marcellus, qui fournit les cinq sixièmes des fragmens : l'usage de quelque ancien manuscrit de ce grammairien lui aurait été infiniment utile, et l'aurait, avant tout, garanti de la mauvaise influence d'une parole de Hermann sur l'édition de Mercier (p. v). Il n'a pas pu savoir que toutes les éditions avant Mercier sont faites sur des manuscrits interpolés, et que, d'un autre côté, Mercier, malgré toute son incroyable exactitude, a pris certaines libertés dont il eût été bon de prévenir le lecteur. Pag. 136-164, fragmens de Pomponius Bononiensis; 165-184, de Novius; 185 et suiv. de Memmius; 188-190, *incertorum*, que l'on pourrait encore augmenter.

Indicem lectionum in universitate litterarum Bernensi habendarum proponit rector et senatus. Præmissa est

Carol. Guil. Mülleri Thureng., philos. doctoris, antiqu. litterarum professoris, analectorum Bernensium particula II : Vitalis Blesensis Geta comœdia, ex optimis codicibus Bernensibus, Monacensibus, Parisiensibus, Darmstadiensibus et Vaticano recensita. — Bernæ, ex officina Fischeriana. In-4° de 47 p.

La comédie de Geta de Vital de Blois a déjà été donnée par M. Ang. Mai et Frédéric Osann-Orelli, en 1830, avait découvert le nom de l'auteur; mais les recherches de M. Müller dans les manuscrits de la bibliothèque de Berne lui ont permis d'améliorer considérablement le texte de cette pièce de théâtre. Quant à la vie de Vital, on n'en connaît ni l'époque, ni les événemens. Fournier l'a fait vivre vers 1136; les auteurs de la France littéraire placent aussi sa vie à la fin du XIIe siècle. Osann a fait à ce sujet une observation qui mérite d'être rapportée. Il a relevé dans un ouvrage de Matthieu de Vendôme le passage suivant sur le mot *lentus* : « Quandoque piger unde Ovidius epistola : hanc tua Penelope lento tibi mittit Uluxe, et in Geta : Birria quid minis est lentus asellus erit. » Or ce derniers vers n'est pas d'Ovide et appartient à Vital de Blois. C'est le cent soixante-septième de la comédie de Geta. Il est donc évident que Vital a vécu avant Matthieu de Vendôme. Or cet écrivain a dédié son poème à Barthélemy de Vendôme qui fut fait archevêque de Tours, en 1174, et que l'on sait être mort revêtu de cette dignité en 1206; Matthieu ne paraît pas moins âgé, il doit être mort aussi vers la fin du XIIe siècle. A cette époque donc l'auteur de la comédie de Geta était inconnu, ce qui lui suppose une ancienneté plus reculée. M. Müller croit, d'après cette observation, pouvoir placer au Xe siècle la composition de l'écrit de Vital de Blois; cependant il n'ose affirmer; toutefois il croit cet auteur antérieur aux poètes latins de la Gaule, tels que Serlon de Paris, Godefroy, chanoine de Saint-Victor, Lambert, prieur de Saint-Vast, etc. Quant aux événemens de la vie de notre auteur, ils sont, comme nous l'avons dit, parfaitement inconnus. M. Mül-

ler, en faisant cet aveu, ne cherche pas comme tant de critiques par des conjectures imaginaires à remplacer les documens qui lui manquent. M. Ang. Mai avait intitulé cette pièce de Vital : De amphitryone et Alcmena carmen, et Osann : Amphitryon. C'est qu'en effet le sujet en est le déguisement de Jupiter pour s'introduire chez Alcmène. Mais le nouvel éditeur, d'après ses manuscrits, lui a restitué le nom de Geta, l'un des personnages qui y figure le plus, et s'est cru autorisé, par la nature du morceau, à lui donner le nom de comédie. Cette pièce contient cinq cent trente-deux vers alternativement hexamètres et pentamètres. La versification en est facile, et souvent le poète y fait preuve d'intentions comiques. Cependant, malgré son titre de comédie, cette pièce est loin d'être toute dialoguée; une grande partie est en récit, ce qui ne permet pas de croire qu'elle ait été représentée.

L'éditeur a mis à contribution dix manuscrits différens pour établir convenablement son texte. Trois d'entre eux appartiennent à la Bibliothèque de Berne, et parmi ceux-ci, il en est un du XIIe et peut-être du XIe siècle. C'est surtout celui que M. Müller s'est attaché à suivre, et il ne s'est éloigné de sa leçon que lorsqu'il avait les plus grandes raisons de le faire.

J. Brassii gradus ad Parnassum græcus sive lexicon, quo omnia vocabula græca, quæ apud præstantissimos poetas inde ab antiquissimis temporibus usque ad Ptolemæi Philadelphi ætatem occurrunt, adjunctis epithetis et synonymis additisque formulis poeticis explicantur atque omnium syllabarum ratio indicatur. In Germania edidit et emendavit Carolus Fr. Guilielmus Seidhof. — Gottingæ, typis et impensis librariæ Dieterichianæ. 1839-1840. Deux vol. in-8° de x-630 et IV-499 p.

Ce titre détaillé nous dispense d'entrer dans de longs développemens à l'égard de ce lexique. Quoique dans nos écoles on ne fasse pas de vers grecs, on devra convenir que l'usage

d'un *gradus ad Parnassum græcus* est indispensable à tous ceux qui veulent se rendre compte de la nature des poésies grecques, qui ne rentrent pas dans la forme plus connue de l'hexamètre et du pentamètre. C'était pour répondre à un besoin généralement senti, que Brassius publia à Londres, en 1832, un lexique poétique avec le titre indiqué plus haut. On y trouve tous les mots employés par les poètes grecs jusqu'au règne de Ptolémée Philadelphe. Chaque mot est accompagné de synonymes, d'épithètes et de formes de phrases qui peuvent faciliter la composition et donner lieu à une foule de combinaisons poétiques; mais le livre de Brassius, ainsi que tous les ouvrages publiés en Angleterre, est d'un prix si élevé, que bien peu de personnes se décident à en faire l'acquisition. C'est donc un véritable service que M. Siedhof vient de rendre à l'étude de la poésie grecque, en réimprimant, avec des améliorations notables, l'ouvrage de Brassius. Dans ce dernier, le sens de chaque mot est donné en anglais; dans la nouvelle édition, l'interprétation est en latin. La quantité des syllabes est indiquée avec beaucoup de soin, et chaque article est accompagné d'un ou de plusieurs exemples tirés des poètes susmentionnés.

Commentarii de bellis C. Julii Cæsaris. Recensuit et illustravit Car. Ern. Christ. Schneider. Pars I. C. Julii Cæsaris commentariorum de Bello Gallico, librum I, II, III, IV continens. Halis e libraria Orphanotrophei. In-8°.

Une grande partie de la préface du nouvel éditeur est consacrée à la biographie de César; dans la dernière partie, il rend compte des manuscrits qu'il a eus à sa disposition, et des différentes éditions des commentaires de César qui ont paru jusqu'à ce jour. Les manuscrits collationnés par M. Schneider sont au nombre de onze, et appartiennent deux à Dresde, deux à Gotha, quatre à Breslau, et les trois autres à Hambourg, à Bonne et à Vienne. Outre ces manuscrits, il en a fait comparer un grand nombre dans les différentes bibliothèques d'Eu-

rope, et a mis à profit les travaux critiques sur le texte de César, publiés soit séparément, soit dans des recueils littéraires. Un commentaire philologique et historique est placé au-dessus du texte et divisé en deux parties, l'une consacrée à la discussion des variantes, et l'autre aux faits mentionnés dans l'ouvrage.

Pour compléter la notice des manuscrits connus par le savant éditeur, nous indiquerons ici quatre autres manuscrits se trouvant aujourd'hui à la Bibliothèque Royale dans des fonds dont les catalogues n'ont pas été publiés. 1° S. Victor, n° 388; manuscrit en parchemin, in-folio, du xve siècle. L'écriture est en ronde superbe et paraît être italienne. Il y avait autrefois des miniatures au commencement et à la fin de chaque livre; mais une main barbare et probablement mercantile les a toutes enlevées. Sur le plat intérieur de la couverture, on lit cette note manuscrite : « Les commentaires de César. Le commencement et la fin des livres se trouvent coupés par quelqu'un qui a été curieux des miniatures dont ils étaient ornés. Ce livre a été donné à la bibliothèque de Saint-Victor, en 1662, par M. Noean. » D'après un petit morceau apparent du premier feuillet, on voit que ces miniatures devaient être très-belles et très-soignées. 2° S. Victor, n° 718, parchemin petit in-folio du xve, avec quelques miniatures sur le premier feuillet, et des lettres historiées au commencement de chaque livre. A la marge, on remarque des notes en grec tirées probablement de l'ancienne traduction grecque de César. Ces notes sont aussi quelquefois des citations parallèles tirées de Ptoléméeetd'Ar rien. Sur le premier feuillet et en tête du texte de César, on lit ce dicton en vers écrit sur une seule ligne :

Jehan de Chateaubriand
Vous faict don du present.

3° Notre-Dame, n° 131, parchemin petit in-folio, écrit sur deux colonnes. Sur l'avant dernier feuillet, on lit : « Hic Vallis Mariane liber est fratre Gerardo teste ejusdem cenobita à Bello monte hujus presentis signi exaratore. » Suit la signature

du frère Gérard. Cet exemplaire a appartenu plus tard, au XVIe siècle, à un certain Mercier de Champagne, qui a écrit plusieurs fois son nom sur la même page, et entre autres dans un moment de grande anxiété, comme il le dit lui-même : Frater Ludovicus Mercier à Campagnis anno a partu Virgineo M. D. XXVII, IX die septembris magna in anxietate hæc scribit. Ce Mercier affecte de se servir des caractères grecs.

Enfin, on trouve dans le n° 188 de Notre-Dame, in-folio, parchemin, XVe siècle, sur deux colonnes, quelques fragmens très-courts des commentaires de Jules César, *De bello Gallico.* Ce manuscrit est un recueil d'extraits tirés des poètes et des historiens latins. On pourrait ajouter à cette notice les manuscrits français qui contiennent la traduction des commentaires de César ; mais cela regarde M. Paulin Pâris, qui poursuit avec la même activité son catalogue raisonné des manuscrits français de la Bibliothèque Royale de Paris.

Ueber die Rœmischen Ritter und den Ritterstand, u. s. w. Des chevaliers romains et de l'ordre des chevaliers à Rome, et de la différence des dénominations *Municipium, Colonia, Prœfectura* dans le droit public romain, par C. G. Zumpt. — Berlin, F. Dümler, 1840. In-4° de 60 p.

Dès les premiers temps de Rome, on voit apparaître les chevaliers romains (*equites romani*), et jusqu'aux derniers jours de l'empire, cet ordre figure parmi les corps de l'état. Il était donc intéressant de rechercher dans l'histoire les différentes vicissitudes qu'a subies cette classe de la population romaine. Deux monographies existent déjà sur ce sujet; l'une de C. W. Eyben, *De ordine equestri veterum Romanorum, Argentorati,* 1684, in-folio, réimprimée dans le *Nov. Thesaurus* de Sallengre, t. I, a le tort de vouloir rattacher cette institution à celle de la noblesse moderne; l'autre de F. Muhlert, *De equitibus Romanis, Hildesiæ* (1834), in-4°, néglige les points les plus importans, ceux que M. Zumpt cherche à mettre en lu-

mière. Cependant l'auteur du présent mémoire ne se propose point d'épuiser tout ce qu'il y a d'antiquités se rapportant à son objet ; l'essentiel et l'historique, tel est le cercle dans lequel doit s'agiter la discussion. Elle se divise donc naturellement en trois points, l'état des personnes, l'état politique du corps, et sa dégénérescence aux temps des empereurs. Sans entrer dans les détails sur lesquels se basent les résultats obtenus par l'auteur, nous nous contenterons de mentionner ces résultats autant que l'espace nous le permet.

A Rome, les citoyens obligés tous au service militaire formaient deux classes, deux bans : celui des jeunes gens jusqu'à quarante-cinq ans, celui des vétérans jusqu'à soixante. Dans le premier, les citoyens les plus fortunés étaient astreints à servir comme cavaliers ; l'état leur fournissait le cheval une fois pour toutes et l'entretien perpétuel en nature ou en argent ; la seule obligation qu'entraînait cette avance consistait à maintenir l'animal en état de servir et à le transmettre à son successeur en quittant le service. Le nombre des chevaux ainsi fournis par l'état s'éleva dans les temps les plus florissans à 3,600, il décrut ensuite, mais il semble s'être rapproché de la quotité de la fondation. Dès les premiers temps, les détenteurs de ces chevaux de l'état sont dénommés cavaliers, ou, suivant l'expression consacrée, chevaliers, chevaliers romains, ordre des chevaliers; ils formaient 6 turmes et 18 centuries, avaient voix dans les grandes assemblées du peuple, dont l'ordre et la division étaient basés sur le cadre du service militaire, c'est-à-dire 18 voix sur un total de 193, mais en deux parties, l'une formant 6 centuries, l'autre 12. Tous les cinq ans, les censeurs passaient le corps en revue, renouvelaient les contrôles, remplaçant ceux hors du service, rayant les indignes, et chaque année, au 15 juillet, le corps défilait une parade religieuse en traversant la ville. L'usage s'établit de laisser aux chevaliers le cheval de l'état aussi long-temps qu'ils le voulaient ; par là, ils se reconnaissaient toujours obligés au service et prêts à se rendre au premier appel ; cela eut lieu surtout à l'égard des hauts fonctionnaires. Mais, l'an 129 avant Jésus-Christ, on or-

donna que tout chevalier en entrant au sénat rendrait le cheval : dès lors, les centuries de chevaliers ne se composèrent plus, comme probablement dans l'origine, que de jeunes gens et de vétérans en activité, mais au-dessous du rang de sénateurs. Annexés à ce corps public des chevaliers, on trouve dès l'an 403 avant Jésus-Christ des chevaliers volontaires. C'étaient des citoyens assez riches pour servir avec leur propre cheval. Ces cavaliers recevaient une solde quotidienne tant qu'ils servaient; ils devaient assister à dix campagnes, et, vu la parité du service, se nommaient, aussi *equites*, et par opposition aux cavaliers étrangers ou alliés, *equites romani*, mais ils ne participaient point aux priviléges du corps des chevaliers dans les grandes assemblées du peuple. Ainsi, ces deux classes de chevaliers n'étaient simplement que la cavalerie de l'armée, un corps se recrutant des plus riches de l'ordre plébéien, qui n'y demeuraient que le temps du service fixé par la loi. Mais, l'an 123 avant J.-C., la loi de Gracchus donna à cet ordre une existence indépendante, constante; elle en fit un corps dans l'état, en établissant que tout plébéien possédant le cens de chevalier serait appelé aux offices judiciaires, à l'exclusion des sénateurs. Pendant les quarante années que ces chevaliers censitaires furent en possession de l'administration de la justice, l'usage s'introduisit de nommer chevaliers romains tous ceux qui pouvaient satisfaire aux prescriptions de la loi de Gracchus pour entrer dans les tribunaux, et l'expression demeura dans la langue. Quand ces droits furent restitués au sénat, la classe riche des chevaliers n'en subsista pas moins, relevée qu'elle était par la considération qui entourait les *publicani*, les plus riches de cette partie de la population, tellement que, sous Auguste, quiconque possédait 400,000 sesterces s'intitulait chevalier romain, était regardé comme appartenant à cet ordre, portait l'anneau d'or, insigne des anciens chevaliers; et même l'ancienne condition indispensable de l'extraction libre pouvait être remplacée par un privilége impérial.

Dans les derniers temps de la république, époque de la toute-puissance de l'argent, les *turmæ equitum* n'étaient plus re-

présentées que fort incomplètement aux comices, et la guerre civile anéantit leur importance pécuniaire. Mais Auguste, en reconstituant tout l'état, donna également à ce corps une nouvelle organisation. La revue fut liée à la parade annuelle qui avait lieu à Rome. On admit dans les *turmæ*, ou suivant l'ancienne expression, on munit d'un cheval tout jeune homme destiné à servir comme officier dans l'armée, et il put le garder tout le temps qu'il traversa la série des différens grades de l'état-major, mais il devait le rendre s'il renonçait aux emplois publics ou s'il était admis au nombre des sénateurs. Quoiqu'il fût à Rome sur le pied d'*eques romanus*, il n'en était pas moins apte aux emplois civils inférieurs, degrés ordinaires qui menaient au sénat. Les citoyens romains des provinces participèrent aussi à tous ces droits. L'héritier impérial recevait également à son entrée dans la vie publique un cheval aux frais de l'état, il était nommé sur-le-champ l'un des six chefs du corps, et *princeps juventutis* jusqu'à son entrée au sénat. Ce système d'avancement qui appelait l'élite des *turmæ* aux premiers emplois, et centralisait cette école administrative à Rome, ce système subsista tout le temps que Rome fut le siége du gouvernement et la résidence des empereurs. Mais avec la prépondérance de la ville disparut celle des chevaliers romains. Ce ne fut plus dès lors qu'une corporation urbaine, tenant le milieu entre le sénat et les tribus, et soumise aux ordres du *præfectus vigilium*. Cependant le respect pour le nom de Rome exerça une influence qui survécut à l'éclat de la ville. Aussi voit-on dans les provinces de l'Occident le rang de chevalier recherché par ceux placés au-dessus des tribus, pour le privilége qui y était attaché de ne point être assujetti aux châtimens corporels. C'est ainsi que l'histoire nous offre l'ordre équestre revenu à ce qu'il était à son berceau, ne se composant plus que des *turmæ equitum* de la ville de Rome.

Le second mémoire a pour but de détruire l'erreur propagée par un passage de Sigonius, qui met les préfectures à peu près au même rang que les provinces, c'est-à-dire à l'état de sujétion relativement à Rome. Cette opinion a été admise

comme vérité incontestable dans tous les manuels d'antiquités romaines, elle s'est acquise l'autorité d'un fait dans l'histoire du droit romain. Ernesti, dans sa *Clavis ciceroniana*, a laissé échapper l'occasion de la redresser. Roth, dans son ouvrage de *Re municipali*, la partage en disant : *Præfecturarum ante civitatem Italiæ datam iniquissima et vere servilis conditio fuerat.* Le premier qui la rectifie est Savigny, dans son Histoire du droit romain au moyen âge, où il avance que les préfectures ne diffèrent des autres villes des citoyens romains qu'en ce qu'au lieu de se choisir elles-mêmes les magistrats *qui jus dicerent*, ils les recevaient de Rome. Telle est l'opinion que M. Zumpt cherche dans son mémoire à établir sur une base philologique. Quant à la différence entre les municipes et les colonies, l'auteur trouve la réponse dans Aulu-Gelle, liv. XVI, ch. 16, à une erreur près qu'il relève. Quelques villes avaient la liberté d'admettre ou non chez elles le droit romain, parce qu'elles ne pouvaient devenir municipes qu'en l'admettant. Aulu-Gelle regarde le droit comme ayant survécu à l'obtention des priviléges du droit de cité, c'est cette erreur que M. Zumpt relève dans la fin de sa discussion.

LITTÉRATURE MODERNE.

Histoire littéraire, philologique et bibliographique des patois, par Pierquin de Gembloux. — Bourges, Manceron. A Paris, chez Techner et chez Brockhaus et Avenarius. 1841. In-8° de XL-335 p.

Dans maintes occasions, lorsque nous avions à enregistrer les productions sur la littérature patoise, nous avons émis le vœu qu'on voulût bien enfin entreprendre l'histoire de cette littérature, considérée sous les trois points de vue, historique, philologique et bibliographique. Cette tâche difficile et délicate vient d'être, sinon remplie, du moins entreprise par un écrivain d'une fécondité peut-être un peu trop irréfléchie. En lisant le titre du livre de M. Pierquin de Gembloux, nous pen-

sions trouver une véritable histoire littéraire des patois; mais nous avons été détrompés en reconnaissant que ce n'était qu'un amas de recherches réunies et disposées dans une lettre qui atteint la dimension d'un fort volume in-8°, et qui est intitulée : *Lettre à MM. les membres des comités historiques de la langue et de la littérature française, et de celui des chroniques, chartes et inscriptions près le ministère de l'instruction publique*. Nous aimons donc mieux accepter l'ouvrage de M. Pierquin avec le titre moins ambitieux qu'il a mis sur la couverture : *Des Patois et de l'utilité de leur étude*, et ne le considérer que comme un essai ou un prospectus, pour nous servir de ses propres expressions. « Je n'ai voulu faire, dit-il en effet, et selon toute probabilité je n'ai même pas fait autre chose dans le fond, qu'un véritable prospectus de la manière dont devait être approfondie et traitée une question de ce genre, par une réunion de savans du premier ordre. Destinée donc à n'avoir que l'étendue ordinaire de tous les fragmens qui composent ma *Correspondance archéologique et philologique*, j'ai fini par me trouver à l'étroit dans le cadre élargi de cette immense lettre. Il n'y avait pas encore quinze jours que je l'*improvisais*, etc. » Nous nous arrêtons à dessein sur cette expression, pour demander à l'auteur s'il est permis, et même raisonnablement possible, d'improviser sur un pareil sujet; si dans une semblable question il ne faut pas avoir recours à la sage lenteur d'une véritable érudition, méditer longuement les aperçus généraux, les déductions probables et rationnelles des faits présentés dans leur sens vrai et naturel, enfin vérifier consciencieusement les citations dont la masse ne peut offrir autrement qu'un véritable chaos. Et qu'on ne nous taxe pas d'exagération, parce que nous prenons à la lettre l'expression de M. Pierquin; car il suffit de parcourir ses ouvrages pour être convaincu qu'ils sont de véritables improvisations, et nous ne pouvons nous empêcher de regretter que l'auteur gaspille ainsi de gaieté de cœur une érudition incontestable, mais mal digérée, et qu'il ne renonce pas à des conjectures bien plus ingénieuses que vraisemblables.

Du reste, nous nous plaisons à rendre toute justice au zèle de M. Pierquin, à son enthousiasme pour les patois, et même au dévouement désintéressé qu'il montre pour ce genre de littérature.

Pour en revenir à son livre, nous dirons qu'il se refuse tout-à-fait à l'analyse, et qu'il nous est impossible de suivre l'auteur au milieu de toutes ses courses vagabondes et de toutes ses dissertations, qui présentent un mélange pénible d'esprit et de déraison, de sérieux et de plaisanterie, d'indulgence et de malveillance, d'éloges outrés et d'attaques peu convenables. A ce propos, nous ferons observer à l'auteur que, pour avoir droit de critiquer, il faut être soi-même à peu près à l'abri du reproche. La véritable érudition est indulgente, et ne va pas éplucher un volume pour en déguiser le mérite sous des fautes d'impression ou sous des erreurs inévitables à tout homme qui travaille et qui publie. Il est de par le monde des impuissans littéraires qui, à force d'intrigue et d'assurance, ont fini par se faire une certaine réputation de savant, par se poser même comme les maîtres de la science. Ils commettent peu d'erreurs, parce qu'ils ne publient rien, ou presque rien, ce qui ne les empêche pas d'obtenir les places et les honneurs. Ces gens-là sont impitoyables dans leurs jugemens, ils reprochent une erreur de date ou de nom propre comme une mauvaise action; toute publication est un vol fait à leur portefeuille; ils ont en cartons une foule de travaux précieux, mais auxquels il faut mettre la dernière main; et ils arrivent toujours le lendemain, ou plutôt ils n'arrivent jamais, qu'à la fortune cependant. Ce n'est pas là le défaut de M. Pierquin, bien au contraire; mais en critiquant ainsi avec un persiflage très-peu séant, il oublie que lui-même il publie beaucoup trop et beaucoup trop vite pour être infaillible. Nous pourrions lui dire, par exemple, que son histoire des patois est défigurée par une masse étonnante de fautes d'impression, de noms estropiés, tels que le grand d'*Haussy*, p. 273, *Pillips* pour Phillips, p. 310. M. Pierquin commet des fautes beaucoup plus graves; ainsi le mémoire de Grégoire d'Essigny sur l'origine du patois pi-

card est mentionné trois fois sous les rubriques Dessigny (p. 255), Péronne, 1811; Essigny (p. 264), Paris, 1811; Grégoire (p. 274), Paris, 1811, et nulle part on ne dit que cette dissertation est extraite du Magasin Encyclopédique, septembre 1811. Ailleurs *Belaud* fait double emploi avec Pierre *Pau* (p. 304), lequel reparaît incontinent sous le nom de Pierre Paul; voyez encore *Daigrefeuille* et *d'Aigrefeuille*, *Farce joyeuse d'un curia* et *Joyeuse farce d'un curia*, *Arrigot* et *Darrigol*, etc...

Une foule de traits de ce genre montrent avec quelle précipitation et quelle négligence M. Pierquin a compilé sa bibliographie; nous en citerons encore quelques-uns. Plusieurs auteurs, tels que Raimond Lulle, Conrad von Orell, etc., sont classés d'après leurs prénoms. L'*Eneido* (p. 263), 1632, fait double emploi avec L. E. *traductieou*, etc. (p. 282), 1689, et de plus ces deux dates contradictoires sont fausses toutes deux. Ouvrages indiqués sans qu'on fasse connaître le nom des auteurs: les *Macariennes*, à Nankin (c'est-à-dire à Bordeaux), 1763; ajoutez par Girardeau, curé; Recueil des proverbes météorologiques des Cévennols, 1822, ajoutez par d'Hombre-Firmaz, article très-mal placé (p. 282) d'après la lettre initiale du prénom de l'auteur. Le Miral Moundi (p. 296) est mentionné sans nom d'auteur; il revient, p. 298, sous le nom de Napian. Beaucoup d'ouvrages sont ainsi marqués comme anonymes, et se trouvent ailleurs à l'indication de leur écrivain, ce qui jette dans une confusion inextricable; voyez entre autres la Miramondo (p. 296) qui était déjà indiquée au mot Courtet, p. 249. D'un autre côté, les indications d'une foule d'articles sont tellement vagues et incomplètes, qu'elles ne signifient absolument rien. Que signifie d'écrire Moreri, 1759, 10 vol. in-fol., sans y rien ajouter? Si dans ces dix volumes il se trouve deux ou trois lignes en patois, il faut les désigner. A quoi bon donner, sans la moindre explication, les noms d'Hauteserre, Morel, Roudil, Bonnet et tant d'autres? Que veut dire (p. 272) Gessenay, Sanenland (Suisse)? C'est une véritable énigme. Ailleurs, Goldmann, Dissertations; il fallait

dire, pour être exact : G. A. J. Goldmann : Commentatio quâ trinarum linguarum Vasconum, Belgarum et Celtarum quarum reliquiæ in linguis Vasconica, Cimry et Guëlic supersunt discrimen et diversa cujusque indoles docitur. Gottingæ, H. Dieterich. in-4°. P. 231, Bonnet, le Jugement de Pâris ; il fallait ajouter que c'est une composition dramatique qui fait partie de l'Antiquité du triomphe de Béziers, 1628. Mais ce serait vouloir faire un volume que de chercher à relever ainsi tout ce que laisse à désirer le travail bibliographique de M. Pierquin. Le nombre des productions patoises qu'il n'indique pas est considérable : partout son ouvrage porte l'empreinte d'une excessive précipitation ; il n'a point recouru aux sources, et cette portion de son livre est incomplète. L'autre portion ne vaut guères mieux ; l'instruction de l'auteur est confuse, embrouillée ; il se répète, il divague, et tout cela parce qu'il *improvise*.

Jean Joret, poète normand du xve siècle, escripteur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Cette publication qui est faite pour la première fois aujourd'hui, d'après un mss. de la Bibliothèque Royale, est précédée de considérations historiques sur les origines, le développement et les progrès de la langue et de la poésie françaises, etc. par J. G. A. Luthereau. — Bayeux, Nicolle. Paris, chez Derache. 1841. In-8° de III-225 p.

Jean Joret est un assez bon versificateur et un fort médiocre poète de la fin du xve siècle. La Bibliothèque du Roi possédait de lui le petit poème du *Jardrin*, ou *Jardin salutaire*, en quarante-six huitains. Tel est l'ouvrage que vient de publier M. Luthereau ; mais les études assez profondes de l'éditeur sur les origines de la langue française et sur les auteurs normands offrent, il faut l'avouer, un plus grand intérêt que le texte du *Jardin salutaire*. Dans une introduction longue et remarquable, M. Luthereau revient sur l'interminable querelle de la priorité de la langue romane, entre les troubadours et les

trouvères; il reprend tous les témoignages depuis si longtemps allégués en faveur des derniers; il montre dans cette récapitulation une ardeur belliqueuse, une vivacité de conviction qui semblent révéler une imagination active et une grande jeunesse de pensées. Plus tard, sans changer d'opinions, M. Luthereau pourra mieux discerner l'art de les soutenir avec convenance et modération. Il comprendra que, dans une question aussi compliquée, tous les bons esprits n'ont pas dû se ranger sous la même bannière, et quand il se souviendra mieux que la légion provençale compte dans ses rangs des hommes tels que MM. Raynouard, Fauriel et Sismondi, il rougira d'avoir dit « qu'il n'y avait plus guères aujourd'hui que » les niais ou les gens complètement illettrés, qui restassent de » l'avis de Fontenay, Meyer, Huet, Millot, Fontenelle et » l'oratorien Papon. »

M. Luthereau paraît avoir commencé par faire des vers, c'est-à-dire *de l'art*, suivant l'expression reçue chez MM. les poètes de nos jours. Il veut bien nous rassurer sur la persistance de ses goûts dans les lignes suivantes de la *préface* : « Nous n'abandonnons pas l'*art*, ainsi qu'on le suppose, pour » nous livrer exclusivement à *ces* travaux littéraires : nous lui » sacrifions, au contraire, la plus belle part de notre temps et » de notre jeunesse. Mais *ces* études font nos loisirs... »

Loin de nous l'idée de dire à M. Luthereau :

L'*art* n'est pas fait pour toi, tu n'en a pas besoin;

mais nous lui déclarons, en toute sincérité, que, pour notre compte, nous n'avions jamais rien supposé pour ou contre cet abandon chimérique. C'est avec la même sincérité que nous recommandons son travail sur Jean Joret, persuadés qu'un homme de savoir et de goût pouvait seul tirer un pareil fruit de ses *loisirs*.

Nouveau dictionnaire portugais-français, composé sur les plus récents et les meilleurs dictionnaires des

deux langues, etc., par J. I. Roquete. — Paris, Fain et Thunot. Chez Aillaud. 1841. In-8° de XVI-1238 p.

Une des principales ressources, nous dirons presque la première, pour tout homme qui travaille et qui étudie, ce sont les dictionnaires dont l'emploi est d'un usage si fréquent et si commode. Une bibliothèque, si petite qu'elle soit, composée des meilleurs dictionnaires en fait de langues et de science, peut déjà suffire pour les premières recherches et dispense souvent de recourir à des ouvrages trop rares ou trop dispendieux. Il faut avouer que notre siècle est privilégié de ce côté et qu'on a perfectionné beaucoup ce genre de livres; la linguistique, d'autres branches de la science, la géographie, l'histoire, tout se trouve résumé séparément dans des dictionnaires plus ou moins volumineux. La centralisation agglomérant les populations sur un seul point, nous sommes forcés de nous loger à l'étroit et de réduire le nombre des volumes de nos bibliothèques; mais nous nous dédommageons par les lexiques, les biographies, les dictionnaires et les encyclopédies. Toutefois, il faut bien le dire, dans cette catégorie d'ouvrages que nous venons de mentionner, il en est plusieurs dont le mérite est parfois bien inégal. Les encyclopédies, par exemple, œuvre collective d'une foule d'écrivains plus ou moins savans, plus ou moins consciencieux, nous font l'effet d'une espèce de marqueterie où les défauts seuls sont mis en relief. Les auteurs se copient les uns les autres et cherchent à dissimuler leurs plagiats sous une certaine différence de style où les renseignemens sont altérés; et c'est ainsi que les derniers font plus mal que les premiers.

Nous avons donc peu de confiance dans ces ouvrages qui ne sont pas l'œuvre d'un seul homme, où l'unité et la solidarité manquent et où les plus incapables d'innover viennent se placer auprès des maîtres de la science. Consultez les biographies, les encyclopédies; mais n'y ajoutez pas trop de confiance. Avec un auteur dont la moralité littéraire est établie et

connue, on se sent plus à l'aise; on marche sans défiance; chaque vérification vient confirmer les faits qu'il avance, et lui mérite de plus en plus la réputation d'écrivain habile et consciencieux. Ces réflexions nous ont été suggérées par l'examen de l'excellent livre dont M. Roquete vient de doter le monde savant. Son dictionnaire est tellement supérieur à ceux qui existaient avant lui, que toute comparaison est impossible et qu'il peut être placé au rang des meilleures productions dans ce genre.

On n'attend pas de nous que nous fassions l'histoire de la langue portugaise, de cette langue qui a donné Camoëns à la postérité, et qui est devenue cosmopolite par les conquêtes et les victoires des navigateurs portugais. Nous devons nous borner à donner quelques détails sur l'arrangement, la disposition et la richesse du dictionnaire portugais-français de M. Roquete. A la fin du siècle dernier, en 1794, avait paru à Lisbonne un dictionnaire portugais-français-latin, composé par M. Joaquin José da Costa e Sa; mais, sans parler d'une foule de défauts communs à bien des livres de ce genre, ce dictionnaire fourmillait de barbarismes et d'inexactitudes, était absolument nul pour les articles des sciences et des arts, et manquait de plus de la moitié des mots usuels de la langue portugaise. Cette édition était devenue fort rare et par conséquent très-chère. En 1834, M. F. S. Constancio fit imprimer à Paris un nouveau dictionnaire portugais-francais, en 2 vol. in-12; plus tard, parut celui de M. J. da Fonseca, qui n'est que le résumé du premier; mais ces deux ouvrages ne sont que des dictionnaires portatifs et ne peuvent tout au plus servir que pour indiquer brièvement les mots les plus usuels. Un dictionnaire complet portugais-français était donc encore à faire. M. Roquete s'est proposé de remplir cette lacune qui existait dans la littérature comparative des deux nations. Il a composé tous les articles sur les dictionnaires de la langue portugaise, en mettant à profit les travaux de l'académie de Lisbonne, de Moraes, de Constancio, et sur ceux de la langue française, en prenant surtout pour guide ceux de l'Académie, de Laveaux, de Boiste. Voici

le plan qu'il a suivi : il a admis dans son dictionnaire tous les mots usuels de la langue portugaise, tous les mots de la littérature ancienne et moderne, tous les termes généraux des sciences et des arts avec leurs définitions ou leurs explications. Il a conservé tous les vieux mots du moyen âge et grand nombre de locutions aujourd'hui inusitées. Il a ajouté la nomenclature d'histoire naturelle d'après les meilleurs dictionnaires dans cette science. Il a aussi enrichi son ouvrage d'un vocabulaire complet de termes de marine qu'il a puisés dans le dictionnaire polyglotte de marine de Rœding. Nous devons encore mentionner les termes d'arts et métiers, les détails sur l'usage des verbes et des prépositions qu'ils régissent, les adages et les proverbes, la différence des genres, les noms géographiques, les noms propres portugais et français, enfin tout ce qui constitue un dictionnaire complet dans toute l'acception du mot. Le travail de M. Roquete est au-dessus de tout éloge ; c'est une véritable encyclopédie, rédigée avec une méthode admirable et où brille la plus vaste comme la plus consciencieuse érudition. Les personnes qui pratiqueront et qui examineront attentivement ce nouveau dictionnaire portugais-français seront facilement convaincues qu'il n'y a pas exagération de notre part, et que le livre de M. Roquete ne peut manquer d'aller prendre sa place dans toutes les bibliothèques sérieuses. Nous terminerons cette rapide mais fidèle analyse par l'expression d'un regret et d'un vœu ; nous regrettons que M. Roquete n'ait pas mis en tête de son dictionnaire un tableau des noms et des verbes ; nous désirons qu'il veuille bien nous donner maintenant la contre-partie de son travail, c'est-à-dire un dictionnaire portugais-français fait sur le même plan et d'après la même méthode.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Die falsche Sanscritphilologie u. s. w. La fausse philologie sanscrite démontrée chez M. le Dr Hoefer de

Berlin, par J. Gildemeister. Bonn. H. B. Kœnig. 1840, Petit in-8° de 78 p.

Dans les *Jahrbücher für wissenschaftlich Kritik* de juin 1840, n° 103-107, M. Hoefer a consacré un long article à la critique de l'anthologie sanscrite publiée par M. Lassen. C'est cet article que la présente brochure a pour but de réfuter. M. Gildemeister s'est proposé, dit-il, de mettre dans le jour qui leur appartient les objections et les corrections que le critique a jugé à propos d'opposer au texte de M. Lassen et aux explications à l'appui, et de sonder lui-même jusqu'à quel point les propres traductions et les explications de ce critique reposent sur une base solide. Il a dû s'attacher en conséquence à analyser avec détail les observations de son adversaire, sans cependant accabler le lecteur d'un mémoire complet sur chaque objet. Quant à l'ordre qui préside à cet examen, l'auteur commence par les points qui prêtent le plus à une discussion étendue, afin d'initier dès le principe le lecteur aux procédés de la critique qu'il combat. Il est clair que c'est la marche qu'on suit en pareil cas. Du reste, M. Gildemeister déclare que son opposition n'a rien de personnel, qu'il ne méconnaît point le talent de M. Hoefer, et qu'il souhaite le voir reconnaître de bonne grâce l'erreur dans laquelle il s'est laissé entraîner. Cependant le style de l'auteur n'est pas sans amertume. Nous n'entrerons point dans le détail des notes détachées qui composent cette brochure, nous observerons seulement que voilà une leçon, puisque leçon il y a, bien violente pour être salutaire, comme s'en flatte l'auteur.

The Hindoostanee interpreter, containing the rudiments of grammar; an extensive vocabulary; and a useful collection of dialogues. To wich is added a naval dictionary of technical terms, and sea phrases; by the late captain Thomas Roebuck. Second edition. Revised and corrected by William Carmichael-Smyth. First

volume. — London, published by Smith, Elder et comp. 1841. In-8° de XXIII-191 p. Prix : 8 shel.

L'accueil favorable fait à la première édition de cet ouvrage a engagé M. Carmichael-Smyth à en donner une seconde, revue avec le plus grand soin. La grammaire de la langue hindoustanique est bien peu considérable, puisqu'elle ne contient pas plus de 16 pages; elle ne comprend absolument que la définition des différentes parties du discours, les deux déclinaisons du nom, les pronoms et les verbes. La syntaxe est entièrement laissée de côté, et celui qui veut étudier cette langue n'a pas d'autre moyen de s'en faire une qu'en l'établissant sur les dialogues qui forment une des parties les plus importantes et les plus considérables de l'ouvrage. Le vocabulaire qui précède contient les mots employés dans ces dialogues, mais la plupart du temps sans aucun détail. Le volume se termine par un dictionnaire naval un peu plus détaillé que le précédent, et un autre où sont rangés par ordre alphabétique tous les commandemens des armées de terre et de mer. D'après cette rapide indication, on voit que l'ouvrage du capitaine Roebuck, édité de nouveau par M. Carmichael-Smyth, est moins destiné aux philologues qu'aux voyageurs et aux commerçans qui désirent acquérir des notions succinctes dans la langue hindoustanique. Les grands et précieux travaux de M. Garcin de Tassy sont bien autrement importans, et tout le monde connaît les immenses services que ce savant a rendus à cette partie trop peu connue de la littérature orientale. Les dictionnaires et les dialogues dans l'ouvrage que nous annonçons sont imprimés sur deux colonnes.

VOYAGES.

Voyage dans la Belgique, la Hollande et l'Italie par feu André Thouin, de l'Institut de France, etc., redigé sur le journal autographe de ce savant professeur, par le baron Trouvé, ancien préfet de l'Aude et ancien am-

bassadeur en Italie. — Paris, 1841. Chez l'éditeur. Impr. de Desrez, Batignolles-Monceaux. 2 vol. in-8° de XXIX-356 et 400 p.

Cet ouvrage est extrait des volumineux manuscrits rédigés dans ses voyages de Belgique et d'Italie par André Thouin, en 1795 et 1797. Il n'est personne qui ignore ce qu'était M. Thouin, dont la célébrité est attachée à celle du Jardin des Plantes, à la prospérité duquel il a tant contribué. L'éditeur, M. le baron Trouvé, allié de ce savant distingué, a reproduit en tête de cette publication une notice détaillée des différentes circonstances de la vie de M. Thouin et de ses utiles travaux. Né en 1747, au Jardin du Roi même, dont son père avait été choisi par M. de Buffon pour jardinier en chef, M. Thouin fut chargé en 1768 des mêmes fonctions. Lorsque l'illustre directeur de cet établissement eut conçu le projet de l'agrandir, ce fut lui qui fut chargé de diriger les travaux, et on sait avec quel succès, quelle entente de la géologie et de l'horticulture il s'en acquitta. Ses connaissances bien avouées et fort au-dessus de son emploi lui valurent, lors de la nouvelle organisation, une place d'administrateur du Muséum d'histoire naturelle et de professeur de Culture, et son cours prit bientôt une importance qui attirait la foule au Jardin du Roi, dès six heures du matin. Indépendamment de ses leçons, M. Thouin s'était créé une active et volumineuse correspondance avec tous les jardins publics de France et de l'étranger. Ainsi que nous l'apprend son biographe, c'est sous sa direction que se faisait chaque année la distribution des plantes qu'on désirait propager, celle des graines recueillies dans les diverses parties du Jardin ou prises des envois qu'on avait reçus des voyageurs. Il ne partait pas de nos ports une expédition maritime tendant à l'accroissement de nos richesses botaniques qu'il ne dressât des instructions aussi utiles qu'approfondies; c'est ainsi qu'on trouve dans le voyage de La Peyrouse celles qu'il avait redigées pour cet infortuné navigateur sur le choix et la conservation des graines et des plantes exotiques; c'est ainsi qu'il

avait guidé le capitaine Baudin et tant d'autres voyageurs dans les recherches qui ont fait du Jardin du Roi le dépôt le plus précieux et le plus complet qui existe au monde. C'était à M. Thouin que le gouvernement s'adressait sans cesse pour répondre à toutes les questions des différentes sociétés d'agriculture, pour tenir les procès-verbaux des séances qui avaient lieu dans le comité institué sur le même objet auprès du ministre de l'Intérieur. M. Thouin est mort le 27 octobre 1824.

L'illustre M. Cuvier, au nom de l'Académie des Sciences dont M. Thouin faisait partie, fit sur sa tombe son éloge en ces termes : « Parmi tant de changemens dans les hommes et dans les choses, lorsque aucune ambition ne manquait d'appât et qu'il y avait des tentations pour toutes les faiblesses, rien ne put l'arracher de ce séjour paisible. Cette brillante végétation que ses soins prolongés avaient en quelque sorte rendu son ouvrage lui tint toujours lieu de gloire et de fortune ; mais aussi qui a mieux prouvé que lui que le mérite peut faire un poste élevé de la place la plus humble ? Il était nourri dans les travaux d'un jardin ; mais il était sous les yeux des Buffon et des Jussieu ; chaque jour il les voyait, il les entendait ; il se sentit né pour parler aussi leur langage, et bientôt ce fut aux travaux de leur esprit qu'il se montra digne d'être associé. Ces hommes célèbres se crurent honorés de le voir s'asseoir à côté d'eux, et l'Europe savante ne l'en sépara plus dans ses hommages. Dès lors, sa modeste carrière s'est agrandie, et peu d'hommes ont exercé une influence plus utile. Devenu le centre d'une correspondance qui s'étendait dans toutes les parties du monde, il n'a cessé pendant un demi-siècle de provoquer entre les divers pays l'échange de leurs richesses végétales. Les productions des parties les plus reculées des Indes-Orientales, reçues, soignées, multipliées par lui, sont allées peupler et enrichir nos îles d'Amérique ; l'Amérique à son tour a envoyé dans nos colonies des Indes ce qu'elle possédait de plus précieux. Les conseils de M. Thouin suivaient au loin ces utiles présens ; c'était d'après ses directions que travaillaient les cultivateurs de Cayenne et de l'île Bourbon ; c'était de ses dons que

s'enrichissaient ceux de la France continentale. Tout ce qui venait des pays étrangers, qui fût susceptible de s'acclimater chez nous, ornait et diversifiait bientôt notre sol. Les forêts du Canada et des États-Unis payaient leur tribut aux nôtres et offraient leur bois à nos arts; les parterres de la Chine et du Japon se dépouillaient pour nous de leurs fleurs; la Nouvelle-Zélande nous envoyait son lin, la Nouvelle-Hollande ses arbustes. Combien de beaux arbres nous ombragent maintenant qui nous seraient demeurés inconnus sans l'infatigable activité qui l'animait! Quel est aujourd'hui, je ne dis pas seulement en France, mais en Europe, mais dans les Deux-Mondes, le parc ou le jardin qui ne s'enorgueillisse d'arbustes ou de fleurs dus à son zèle et à son obligeance? quel est le verger où il n'ait distribué quelques fruits savoureux? le printemps s'est paré de couleurs plus nombreuses et plus vives; l'automne même, par ses fleurs tardives venues des pays lointains, a emprunté la parure du printemps.»

M. Thouin a beaucoup écrit, et cependant, de son vivant, il n'a publié aucun corps d'ouvrage. On possédait seulement de lui des mémoires et des articles nombreux, il est vrai, insérés dans les collections de l'Académie des Sciences, de l'Institut et dans le *Dictionnaire de l'Encyclopédie méthodique*, dans celui d'*Histoire naturelle* et les *Annales du Muséum*, lorsqu'en 1827 parut, en 3 volumes, par les soins de M. Oscar Leclerc, neveu de l'auteur, un Cours de culture et de naturalisation des végétaux, par André Thouin, avec un atlas dans lequel le savant professeur se transmettait après sa mort comme guide et conseil à ses nombreux élèves. L'ouvrage dont le titre se trouve en tête de cet article, est après ce cours l'ouvrage le plus étendu qui porte le nom de M. Thouin. Lors des conquêtes de Hollande et d'Italie, à la fin du siècle dernier, M. Thouin fut un des commissaires chargés par le gouvernement français pour aller recueillir dans ces deux pays les objets de sciences et d'art qui pouvaient servir à l'accroissement de nos richesses nationales. Il étudia spécialement l'économie rurale, et consigna ses observations dans 6 volumes manuscrits

qu'il n'a jamais eu le temps de mettre en ordre et de rédiger en corps d'ouvrage; c'est de ce soin que s'est chargé M. le baron Trouvé. Il l'a fait avec goût et discernement, négligeant ce qui était d'un moindre intérêt, mais tirant un grand parti de ce qui concernait les connaissances spéciales et si remarquables de l'auteur.

Lettres sur le Nord (Danemark, Suède, Norwége, Laponie et Spitzberg) par X. Marmier. — Paris, 1840. Chez Delloye. Impr. de Le Normant. 2 vol. in-12 de VIII-280 et 284 p.

« Nous ne sommes généralement pas forts en connaissances géographiques, nous autres français; les Allemands nous en font un reproche, et avec raison. Nous nous sommes habitués à voir les étrangers venir chez nous et à ne pas aller chez eux, à les regarder complaisamment étudier notre langue, nos mœurs, nos institutions, et à ne pas nous occuper des leurs. Du côté du Sud, je ne crois pas que notre savoir en géographie exacte et en statistique dépasse de beaucoup la latitude de Madrid. Du côté du Nord, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés. Nous nous représentons encore assez bien la situation de Hambourg, car le temps n'est pas loin où nos soldats mesuraient la largeur de cette ville avec leurs baïonnettes, et les bateaux à vapeur l'ont mise à proximité du Havre. Mais, à partir de la mer Baltique, adieu notre science. Un rideau de brouillards enveloppe l'espace, et le Danemark, la Suède, la Norwége, la Laponie, le Spitzberg, la Finlande, la Russie même, nous apparaissent derrière ce brouillard avec des formes indécises et se confondent dans notre imagination. C'est là notre Thulé; c'est là cette contrée moitié fabuleuse moitié historique des anciens, ce royaume nuageux dont nous ne pouvons déterminer d'une manière précise ni le caractère ni la position, et dont on nous raconte encore des choses étrangères. »

Ces lignes d'une exacte application à la France sont de

M. Marmier lui-même : elles expriment bien l'état des esprits parmi nous au sujet des contrées du Nord. Ce n'est pas, on le le pense bien, que ces contrées ne soient dignes d'intérêt et ne méritent au plus haut point d'exciter la curiosité ; mais c'est si loin, c'est si barbare, c'est si froid surtout, que l'on pense qu'il faut être au moins ambassadeur ou courrier de cabinet pour s'aventurer dans ces régions voisines du cercle polaire. Sans être ni l'un ni l'autre, M. Marmier a voulu percer ce brouillard que notre paresse élève entre le Nord et nous, et bien lui en a pris, car son voyage a fourni le sujet d'une des relations les plus agréables et les plus instructives que nous connaissions. Nous avons déjà analysé de lui un premier ouvrage où se trouvaient jetées un peu pêle-mêle ses diverses impressions, dispersées par les objets les plus divers et les plus éloignés, les Pyrénées — le Spitzberg ; les *Lettres sur le Nord* sont un ouvrage plus complet, mieux ordonné, et qui, exclusivement affecté à certaines contrées groupées autour des mêmes latitudes, les fait mieux connaître dans leur ensemble et dans leurs détails.

Cet ouvrage est le résultat de quatre années de courses et d'observations. Ainsi que nous l'apprend l'auteur, en 1836, après avoir vu l'Allemagne, il s'embarqua sur *la Recherche* avec MM. Gaimard, Lostin, Mayer, Robert, Anglès et Bévalet, pour visiter l'Islande, cette terre curieuse qui, suivant lui, a si bien conservé les mœurs, la langue, les traditions historiques des anciens hommes du Nord. En 1837, il parcourait le Danemark, une partie de la Suède et de la Norwége. En 1838, il se trouvait à Stockholm quand le ministre de la marine l'adjoignit à l'expédition scientifique chargée d'explorer les parages scandinaves. Après avoir traversé toute la Norwége pour rejoindre la corvette à Drontheim, et avoir séjourné au cap Nord, il revint en France avec ses compagnons de voyage par la Laponie, la Finlande, la Suède, qu'il parcourut dans toute sa longueur. L'expédition est repartie une dernière fois en 1839, et cette fois M. Marmier a visité les Féroë et le Spitzberg et franchi de nouveau les marais et les montagnes de la Laponie.

Par l'étendue de cet itinéraire et sa diversité, on peut juger de l'intérêt de la relation. Nous ne suivrons pas le voyageur dans tous les pays qu'il parcourt et qu'il décrit ; pourtant nous le voudrions et nos lecteurs ne s'en plaindraient pas, car il y a dans les sites, dans les mœurs, dans les personnages, une nouveauté et un charme qui attirent ; mais la multiplicité des publications qui nous pressent et réclament notre attention et notre espace ne nous permettent pas de nous arrêter suivant notre désir aux ouvrages qui le mériteraient le mieux. Cependant nous signalerons rapidement quelques contrées sur lesquelles nous appellerons plus spécialement l'attention. C'est le Mecklembourg d'abord, si peu connu, si curieux pourtant, avec ses vallées que hérissent les tombes en granit des anciens Huns, avec ses vieilles cités dont les noms sont si familiers aux légendes héroïques du Nord, avec ses habitudes antiques et ses mœurs patriarchales et les souvenirs de ses Slaves, de ses *Wendes*, peuples primitifs de cette contrée remarquable. C'est ensuite Hambourg, ce contraste de misère et de luxe, cette ville divisée en deux cités, l'une pour la richesse, l'autre pour l'indigence ; manteau de velours doublé de haillons. Lubeck, cette reine déchue, Venise du Nord, qui pleure sa grandeur éclipsée ; Kiel et les traditions des côtes de la Baltique. Nous arrivons à Copenhague, cette capitale scientifique du Nord, placée, suivant l'expression du voyageur, sur les bords de la mer Baltique comme pour recevoir toutes les nouvelles du midi de l'Europe et les répandre dans les contrées septentrionales. M. Marmier donne les renseignemens les plus nouveaux et les plus complets sur tout ce qui concerne les établissemens littéraires et les mœurs de cette ville. Puis vient la Suède, si pittoresque, si variée dans ses aspects et dans la physionomie de chaque province, avec ses vieilles traditions, ses mines de fer de Danemora et Fahlun, et surtout sa belle et noble capitale que les voyageurs ont comparée à Naples, à Venise, à Constantinople, et qui brille du souvenir de Gustave Adolphe et de Charles XII, heureuse aujourd'hui sous le sceptre du royal soldat de l'empire français. Aussi les Suédois sont-ils ap-

pelés les Français du Nord : la société de Stockholm mérite ce nom par l'élégance de ses manières. La vie littéraire de la Suède est toute hors de la capitale, à Upsal, à Lund dont M. Marmier étudie et décrit les universités.

S'enfonçant davantage vers le Nord, le voyageur visite successivement le Dovre-Field, Drontheim, Sandtory, Tromsœ, Hammerfest, et arrive enfin au cap Nord, cette citadelle de l'Océan, comme le nomme pittoresquement M. Marmier, qui borne et défend l'Europe de ce côté comme une tour carrée flanquée de gigantesques bastions. Sur la cîme de ce promontoire, en face de la mer Glaciale, aux confins de la terre, le voyageur a eu de nobles et poétiques impressions, et il nous a heureusement traduit la grandeur et l'onction de ses pensées. M. Marmier décrit ensuite les aspects et les mœurs de la Laponie, et c'est de la reconnaissance que le lecteur éprouve pour lui de nous faire assister sous la douce influence de notre ciel tempéré à la représentation de cette nature rude et glaciale, mais curieuse et riche en observations. Enfin, avons-nous dit, la triple excursion de M. Marmier se termine par un voyage aux Feroë et au Spitzberg. Les Feroiens, peuples pasteurs et chasseurs, en ont les qualités et les vertus, et le récit de leurs habitudes est touchant dans les notes du voyageur. Le Spitzberg, ce rempart de glace, se déroule dans toute sa sauvage majesté et aux sombres descriptions du voyageur, on s'associe de cœur aux lignes éloquentes qui terminent son livre. « L'océan était sombre et immobile, le ciel chargé çà et là de quelques nuages lourds et de tous côtés couvert d'un voile brumeux; seulement sur un des points de l'horizon on distinguait une lueur blanchâtre qui se déroulait sous les nuages comme un reflet d'argent; c'était le reflet des glaces éternelles. J'étais seul alors au milieu de la solitude immense; nul bruit ne frappait mon oreille; nulle voix ne venait m'interrompre dans mon rêve. Les rumeurs de la cité, les passions du monde étaient bien loin. Mon pied foulait une des extrémités de la terre, et devant moi il n'y avait plus que les flots de l'océan et les glaces du pôle. Non, je ne saurais exprimer toute la tris-

tesse, toute la solennité de l'isolement dans un tel lieu, tout ce que l'âme, ainsi livrée à elle-même et planant dans l'espace, conçoit en un instant d'idées ardentes et d'impressions ineffaçables. Si dans ce moment j'ai désiré tenir dans mes mains la lyre du poète, ce n'était qu'un vœu fugitif. J'ai courbé le front sous le sentiment de mon impuissance, et ma bouche n'a murmuré que l'humble invocation du chrétien. »

Nous terminerons en observant que ces deux petits volumes de M. Marmier nous font mieux connaître l'Europe septentrionale que beaucoup de gros livres. Nous l'avons déjà observé à propos d'une autre production du même auteur, c'est que le *moi* dans ses récits tient peu de place. Il parle beaucoup des objets et peu de lui; pas d'aventure et nul exploit; il est très-peu *héros*, mais en revanche beaucoup *voyageur*. C'est ce qui fait que son récit instruit, éclaire et attache.

HISTOIRE.

Grande chronique de Mathieu Paris, traduite en français par A. Huillard-Bréholles, accompagnée de notes et précédée d'une introduction par M. le duc de Luynes, membre de l'Institut. — Paris, 1840-41. Chez Paulin, éditeur. Impr. de Shneider et Langrand. 9 vol. in-8°.

Dans cette publication journalière des documens et des textes historiques, la traduction de la grande chronique qui porte le nom de Mathieu Paris est une des plus considérables tentées par une spéculation particulière, et l'une des plus utiles en elle-même à cause de l'importance de l'original. Cette publication marque au nombre des entreprises sérieuses et utiles commencées et menées à bien par M. Paulin. De telles entreprises doivent réussir, ou il faut désespérer du sort de la librairie française mais son succès nous semble assuré, surtout lorsqu'aux mérites bien connus du chroniqueur se joint la science éprouvée et profonde de l'éditeur.

Mathieu Paris, ou Parisien, ou de Paris, car l'on croit qu'il

tire son nom de cette ville, lieu de sa naissance ou de ses études, entra au monastère de Saint-Albans, dans la Grande-Bretagne, sur la fin du règne de Jean-sans-Terre. Livré de bonne heure au goût des recherches historiques, il se fit remarquer sous ce rapport par les supérieurs de la communauté; aussi, en 1235, Roger de Wendover, historiographe du monastère, étant mort, Mathieu Paris fut choisi pour le remplacer dans son travail. Son érudition, sa réputation comme historien, le firent tellement considérer, que le roi Henri III lui-même l'appelait auprès de lui dans les circonstances importantes, afin de le rendre témoin des faits de son règne pour qu'il les transmît à la postérité. La renommée de son mérite avait dépassé les mers. En 1247, le roi de Norwége Hakon V, l'invita à venir remettre l'ordre dans l'administration et les finances du monastère de Saint-Benoît de Holm, dans le diocèse de Nidaros. Il y réussit, vint après en France, où le roi Louis IX faisait les préparatifs de son expédition en Égypte, et ne tarda pas à retourner auprès du roi Hakon comme ambassadeur du roi de France, qui lui offrait le commandement de la flotte française s'il voulait avec lui prendre part à la croisade. L'ambassadeur ne réussit pas, sans qu'on eût lieu de penser que son défaut d'habileté fut le moins du monde cause de cet échec. De retour en Angleterre, Mathieu Paris fut parfaitement accueilli par Henri III, qui permettait souvent, dans sa bouche et sous sa plume, des censures sur sa conduite politique et religieuse. Souvent le roi venait au monastère de Saint-Albans, et se plaisait à causer avec le savant religieux qu'il retenait auprès de lui, à sa table, dans son intimité, lui apprenant le secret des affaires et guidant sa plume d'historien; car pendant tout ce temps Mathieu Paris ne négligeait pas de continuer la chronique de son monastère. On sent tout ce que sa position privilégiée lui donnait de facilité pour s'acquitter convenablement de cette charge. De plus, outre la faveur du roi, il jouissait de l'amitié des premiers personnages et des premiers savans de son temps, et, grâce à leurs écrits, il ne s'est passé rien d'important en Europe à son époque dont

il n'ait été instruit aussi fidèlement que possible. Mathieu Paris mourut l'an 1259. M. de Luynes conjecture qu'il avait environ soixante-deux ans.

La grande chronique qui porte son nom était, comme nous l'avons dit, la chronique du monastère de Saint-Albans, dans laquelle cette communauté faisait consigner tous les événemens importans qui se passaient en Angleterre et en Europe. Telle était, on le sait, l'habitude des principaux couvens, et c'est une reconnaissance éternelle que nous devons vouer aux ordres monastiques de nous avoir seuls conservé l'histoire et les traditions du moyen âge. Le premier auteur de cette composition qui porta d'abord le nom d'historien, c'est Roger de Wendover, religieux noble que nous avons déjà nommé, et qui la poussa, suivant l'opinion la plus accréditée, jusqu'à l'an 1234. Cependant M. le duc de Luynes ne voit de certitude à ce sujet que jusqu'à l'année 1186. Il a surtout décrit la double invasion des Normands en Angleterre et en Sicile; il raconte le règne de Guillaume le Roux et la première croisade; le règne de Henri Ier et ses luttes avec la noblesse; et hors de l'Angleterre, les conciles de France, la détresse du royaume de Jérusalem et les croisades de l'empereur Conrad et de Louis VII; puis l'avénement de Henri Plantagenet, dont les fils, après avoir lutté contre l'Église et le pape, furent obligés de se soumettre à l'une et à l'autre. M. le duc de Luynes n'a pas pu soulever le voile qui cache le nom du continuateur de la chronique depuis 1189 jusqu'en 1235. Nous ne l'essayerons pas après lui, bien persuadé qu'il n'y a rien à faire sur ses traces. De 1235 à 1259, nous avons dit que l'auteur de l'*Historia major* était Mathieu Paris. Cette période n'embrasse que vingt-quatre ans, mais, pour l'importance des événemens politiques, elle est vraiment considérable et méritait d'être traitée avec tous les détails dans lesquels l'auteur est entré. La dernière partie de la chronique du monastère de Saint-Albans est de Rishanger, autre religieux du même couvent, qui n'a pas fort développé son récit et paraît de beaucoup inférieur à ses prédécesseurs.

On voit pourquoi l'*Historia major* a pris le nom de Mathieu Paris, car, quoique la partie rédigée par lui ne comprenne pas le temps le plus long, il comprend les événemens les plus importans et les rapporte de la manière la plus détaillée. Du reste la réputation littéraire de Mathieu Paris est bien autrement considérable et basée sur des titres bien plus nombreux que celle de ses prédécesseurs. On peut en juger par cette notice de ses différens écrits, recueillie et dressée avec beaucoup de soin par M. le duc de Luynes: 1° l'Histoire depuis l'origine du monde, maintenant placée à la tête de celle de Mathieu de Westminster. Cette transposition a été signalée par Parker, qui soutient son opinion par des raisons très-plausibles. 2° L'Histoire depuis la conquête, composée de plusieurs chroniques, continuée par Mathieu Paris, depuis 1235 jusqu'à l'an 1259, et terminée par Guillaume de Rishanger, à la dernière année du règne de Henri III, 1273. La préface de cette chronique est de Mathieu Paris, et les vingt-trois premières lignes paraissent avoir dû servir d'introduction à l'Histoire depuis l'origine du monde, par le même auteur. Le commencement de cette préface a été littéralement copié par Mathieu de Westminster. 3° Le livre des *Addimenta*, servant d'éclaircissemens et de pièces justificatives à la Grande Chronique et où deux additions seulement sont des historiographes inférieurs. 4° La Biographie des deux Offa rois de Mercie, fondateurs du monastère de Saint-Albans. 5° La Description du monde, suivie de cartes géographiques grossièrement tracées et décrites sur des feuillets placés en tête du manuscrit de la Grande Chronique. La première de ces cartes représente, à ce qu'il paraît, le sud de l'Angleterre; les légendes sont la plupart écrites en français. D'après les détails fournis par Selden, on peut conjecturer que la Description du monde était seulement un recueil géographique destiné à éclaircir le texte de la Grande Chronique, où se trouvait comprise l'Histoire universelle jusqu'au temps de Guillaume le Conquérant. 6° L'*Historia minor*, révision de la Grande Chronique : Mathieu Paris en retrancha plusieurs détails, ajouta et compléta

différens faits, et intitula cette nouvelle rédaction : Chronica major Sancti Albani. Long-temps après lui, Guillaume Lambard, secrétaire de Mathieu Parker, abrégea les Grandes Chroniques et leur donna le nouveau titre d'*Historia minor*. Cette différence de titre a fait supposer à tort trois différentes histoires composées par Mathieu Paris. Les cinq premiers ouvrages ont été publiés, les autres sont encore inédits. Mathieu Paris écrivit en outre la vie de saint Edmond, comme il le dit expressément dans la Grande Chronique. On lui attribue encore la vie de saint Guthlace, celle de saint Wulstan, les actes des martyrs de saint Albans et saint Amphibale; les histoires d'Irlande : mais ces trois derniers ouvrages, comme l'observent Wats et Vadin, sont évidemment extraits de la Grande Chronique et auront été copiés à part, ce que prouve l'*incipit* de l'histoire d'Irlande. Quant à la vie de saint Wulstan, elle est l'ouvrage d'un écrivain antérieur à Mathieu Paris, qui, d'un autre côté, fait mention de la vie de saint Guthlace, mais ne s'en déclare pas l'auteur.

De tout temps on a reconnu l'importance de la Grande Chronique; aussi, depuis l'année 1575 où Mathieu Parker, archevêque de Cantorbery, la publia pour la première fois, elle a été réimprimée quatre fois à Zurich en 1606, à Londres en 1640, à Paris en 1644, et de nouveau à Londres en 1684, avec les notes de Wats et de Selden; mais ces éditions sont rares.

La présente publication de l'ouvrage de Mathieu Paris est un service signalé rendu à la double histoire de France et d'Angleterre, et la manière dont elle a été exécutée ne contribuera pas peu à populariser un monument d'une si haute importance pour l'exacte reconstruction du passé. Une part des éloges revient à M. Huillard Bréholles qui, dans son rôle modeste de traducteur, a apporté toutes les qualités solides et consciencieuses qui doivent signaler un travail de ce genre, c'est-à-dire la fidélité, la clarté et la simplicité; aussi a-t-il reproduit l'original dans toute sa naïve énergie. Mais les plus vives louanges reviennent à celui qui a dirigé et complété la publication, à M. le duc de Luynes qui a enrichi l'ouvrage d'une foule de

notes où brillent la science du philologue et le talent de l'historien. Ce que nous signalons surtout comme un morceau d'une très-haute portée, c'est l'Introduction historique et littéraire dont il a fait précéder la chronique de son auteur, et où, après avoir apprécié les événemens politiques de son temps, il examine et juge ses qualités d'historien et d'écrivain. M. le duc de Luynes nous paraît avoir épuisé ce qui concerne Mathieu Paris, et nous acceptons cette si remarquable introduction comme le dernier mot de la critique sur le chroniqueur et ses écrits.

Histoire de Dante Alighieri, par M. le chevalier Artaud de Montor. — Paris, Adrien Le Clere et comp. 1841. In-8° de VI-635 p.

Ce n'est pas nous qui reprocherons à M. Artaud l'ordre qu'il a adopté pour la composition de sa *trilogie* représentée par Machiavel, Dante et Pie VII. Que ces trois publications soient ou non conformes à l'ordre des temps où ont vécu le poète, l'historien et le saint, peu nous importe ; ce qui nous frappe avant tout, ce qui excite nos louanges et notre reconnaissance, c'est que nous possédons trois ouvrages excellens, trois monographies complètes sur trois personnages illustres qui appartiennent à l'histoire européenne. Le succès de *Machiavel* et de *Pie VII* avait été et est encore trop marquant pour qu'on ne fût pas exigeant envers les lumières et le talent de M. Artaud qui a su être lui-même et ne point faiblir dans une tâche non moins difficile et non moins délicate. Dante Alighieri, ce génie du premier ordre, qui rend l'Italie si grande et qui en s'élevant souleva avec lui tout son siècle, est le représentant de la science à son époque, et l'histoire de sa vie et de ses ouvrages est une véritable encyclopédie. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Artaud qui a su mettre en relief cette partie importante : il avait traduit Dante, il le connaissait ; personne mieux que lui ne pouvait expliquer la tendance de ce poète, l'ensemble sans exception de ses actions de toute

sorte, bonnes ou mauvaises, et venger la cour romaine en prenant la défense d'un fils de l'Italie qui avait été accablé par une suite d'invectives et de malices étrangères. « Cet italien, dit M. Artaud, fut à lui seul une grande partie de l'histoire d'Italie, et il répond à toutes les questions. Cette vie si éclatante, si lumineuse, qui excitait encore l'attention des peuples, même sous les haillons de la pauvreté, et à ce dernier rang de la table des grands où figuraient en première ligne les bouffons ; cette vie si éclatante, si lumineuse, n'a-t-elle pas quelque chose de semblable à ces feux rivaux du soleil qu'on allume sur des tours élevées? Comme eux, elle répand sa clarté sur ce qui la précède, sur ce qui l'entoure et sur ce qui la suit. »

Après avoir exposé rapidement les principales circonstances qui ont précédé le siècle de Dante, telles que l'invasion des barbares en Italie et la lutte sanglante des Guelfes et des Gibelins, M. Artaud arrive à la naissance du poète qu'il place le 8 mai de l'année 1265. Le maître qui se chargea de diriger ses études s'appelait Brunetto Latini, d'une famille noble de Florence ; ses ouvrages, la plupart célèbres, sont analysés avec le plus grand soin par le savant académicien. Après avoir pris ses premières leçons auprès de son savant maître, Dante alla perfectionner ses études hors de Florence et se rendit à Bologne et à Padoue. A l'âge de neuf ans, il fut conduit dans la maison de Foulques Portinari, où il vit pour la première fois la célèbre Béatrix, qu'il a immortalisée dans ses vers. En 1289, Dante, jusqu'alors appelé *le poète*, fut obligé de descendre dans la place publique et même de prendre les armes à la bataille de Campaldino où il contribua à la victoire par son courage. Les habitudes de la vie guerrière ne tardèrent pas à apporter dans ce cœur passionné des distractions diverses. Ce fut à peu près à cette époque, c'est-à-dire postérieurement à 1292, qu'il épousa Gemma, fille de Manetto de' Donati, famille noble et puissante, qui avait pour chef Messer Corso, l'un des chefs à la bataille de Campaldino. Cette alliance, quoique très-honorable, devint pour Dante un sujet de douleurs, de peines et

de mécomptes. Il fut chargé de diverses ambassades, dans lesquelles il montra qu'il n'était pas très-habile politique, principalement dans l'affaire qui concernait les *noirs* et les *blancs*. Quoiqu'il eût frappé ces deux partis à la fois, il fut nommé ambassadeur des derniers à Rome, où il vit le palais des blancs détruit par l'ordre de Charles de Valois, et où il se vit lui-même condamné à l'exil pour deux ans. Une autre sentence le condamna à être brûlé s'il était pris dans un lieu quelconque soumis à l'autorité du *comune*. C'est ainsi qu'il fut ramené par l'étude à la nécessité d'examiner les droits de l'empereur et des *comuni*, et, à cette occasion, M. Artaud essaie d'expliquer quel fut l'entraînement auquel le banni dut s'abandonner, et il excuse les tendances du publiciste à cause des talens du poète. Lorsqu'il fut décidé sans pitié que Dante ne pouvait plus rester à Florence, il vint à Sienne, puis à Arezzo, où il se lia d'une tendre amitié avec Uguccione della Faggiola. Il se rendit ensuite successivement à Bologne, à Forli et à Vérone, dont il parcourut les environs pour se distraire. Pendant cet instant de repos, il pensa aux sept chants du poème qu'il avait commencé en latin, et les cercles de l'amphithéâtre antique purent lui faire concevoir l'idée de ses cercles infernaux. Ses *canzones* en langue vulgaire, dont on avait répandu au loin des copies manuscrites, lui apprenaient que dans cet autre idiome il avait plus de puissance. Dans ces idées, il abandonna son poème latin et il se disposa à le traduire en langue vulgaire ; il consacra plusieurs mois à ce travail. Nous n'avons plus que les trois premiers vers de son essai en latin :

Ultima regna canam fluido contermina mundo,
Spiritibus *que* lata patent, *que* prima resolvunt
Pro meritis cuicumque suis, data lege tonantis.

C'est vers 1305, suivant M. Balbo, et vers 1313, suivant d'autres, que Dante composa son *Convito ;* il s'en occupait en même temps que de l'*Enfer*, et il est probable qu'il termina ce traité avant la première partie de son poème ; M. Artaud a donné une analyse très-détaillée et très-intéressante du *Convito*,

et il a su tirer de ce travail des renseignemens précieux pour la biographie du poète et pour l'état de la science à son époque.

Dante, qui, de Bologne, s'était rendu à Padoue, chercha naturellement à s'approcher de Florence à la faveur des divisions qui armaient de nouveau les Guelfes contre les Gibelins. Il se rendit auprès de Franceschino Malaspina de Mulazzo, par Mantoue et Parme, villes purement gibelines; là, ces subdivisions de blancs et de noirs n'avaient pas probablement pénétré profondément comme en Toscane, à Bologne et dans la Romagne. Il fut accueilli avec bienveillance par les Malaspina qui l'engagèrent à recommencer son ouvrage. Le poète refit de nouveau les chants les uns après les autres, en adoptant alors le langage vulgaire; et le poème de l'*Enfer* fut terminé à la fin de 1308. Ici vient naturellement se placer une analyse complète et détaillée de cette admirable production qui honore à la fois et la patrie et le siècle du poète. M. Artaud explique, commente, apprécie avec un talent bien remarquable; il fait intervenir les jugemens des contemporains, les approuve sans éloges empathiques où les réfute avec une rare convenance, qui décèle l'homme de bon ton et le littérateur parfaitement nourri de son sujet. Dans cette même année, 1308, Dante se dirigea vers la France alors que l'université de Paris était appelée la citadelle de la foi catholique. On n'avait pas terminé le procès des Templiers quand il arriva à Paris. Jacques Molay était encore en prison; ses chants ne devaient *cesser*, ainsi que ceux de ses frères, que le 18 mars 1314. Ce crime politique a été vengé dans une des *Cantiche* du poète. Dante ne tarda pas à être distingué parmi ceux qui cultivaient la scholastique. On l'appelait le célèbre philosophe, et tous nos professeurs de Paris accueillaient avec amitié le *robusto disputatore in divinità*. Il ne craignait pas de soutenir des thèses sur tous les sujets qu'on lui indiquait. Attaqué sur les doctrines théologiques et physiques, il répondait à toutes les questions, ce qui a fait dire qu'il soutint des thèses *de omni re scibili*. Les événemens politiques de sa patrie et l'arrivée d'Henri VII, comme roi des

Romains, rappelèrent le poète vers l'Italie, qui se divisait plus que jamais en Guelfes et en Gibelins. C'est à cette époque que Dante composa son traité, *de Monarchia*, et qu'il en répandit quelques copies avec l'appui d'Uguccione. En 1314, retiré à Pise, auprès du même personnage, il s'occupa de son poème du *Purgatoire* qu'il termina vers la fin de cette même année. Quatre ans après, il dédiait son *Paradis* à Can le Grand, que Frédéric d'Autriche avait nommé vicaire impérial de Vérone et de Vicence. Il est inutile de prévenir le lecteur que M. Artaud a analysé ces deux autres parties de la *Divine comédie* avec le même soin, le même talent de critique et la même richesse de détails. Il raconte ensuite comment le poète entreprit l'éducation d'Ubald, fils de Bastiano, sa visite à Udine et à la cour de Pagano della Torre et son ambassade à Venise. Quelque temps après son retour à Ravenne, il tomba malade, remplit avec empressement les saints devoirs, et le 14 septembre 1321, jour où l'on célèbre l'Exaltation de la croix, il rendit le dernier soupir. Les écrivains franciscains assurent qu'il s'était fait recevoir dans leur ordre, et qu'il mourut vêtu de leur habit. On commença par prendre le masque du poète pour conserver une image exacte de ses traits. Le corps fut ensuite porté dans l'église des Franciscains sur les épaules des personnages les plus qualifiés de Ravenne. Tous les poètes de la Romagne composèrent des vers en l'honneur d'Alighieri.

Nous avons indiqué très-rapidement les principaux traits de la vie de Dante Alighieri sur laquelle M. Artaud a jeté le plus vif intérêt. C'était sans doute un magnifique sujet, très-intéressant par lui-même; mais on conviendra qu'il ne pouvait être traité que par un homme éloquent, instruit et profondément versé dans la connaissance de la langue italienne. Le plus grand poète de l'Italie a rencontré un interprète digne de lui; sa gloire, ses malheurs, ses ouvrages ont été sagement appréciés, et nous pouvons dire sans crainte d'être démentis que M. Artaud vient d'ajouter un fleuron de plus à sa couronne d'historien littéraire.

En terminant, nous ne pouvons résister au désir de citer un

portrait tracé de main de maître. M. Artaud, après avoir considéré Dante sous son côté faible, c'est-à-dire sous le rapport politique, le considère sous le côté qui lui a conquis a jamais l'admiration de tous les siècles, et il ajoute : « Le poète, au contraire, surtout le poète dans les guerres civiles, est à son aise un indiscret, un imprudent ; il s'avance la tête levée. Après avoir aimé sa patrie, il la gourmande s'il lui plaît ; il habite le monde entier, il parle à toutes les générations passées, il ordonne aux générations présentes de défiler devant lui ; il prédit, il est une sorte de héraut qui proclame l'avenir. S'il a de fortes croyances, il puise à volonté dans la Bible, ce poème des poèmes, il promène sa pensée à travers les génies antiques ; il apprend tout, il s'empare de tout, il dépouille les morts et les vivans ; et quand il a rassemblé tant de dépouilles opimes, il ne garde aucun secret, il peut donner même celui de son ignorance dans quelques genres d'études ; il abuse de ce qu'il a mal appris, il peut quelquefois manquer de sens pour que son vers ait de l'harmonie à sa manière. Lui aussi il agrandit, il conserve les états par l'éclat de ses chants ; tout lui est permis, l'humeur sauvage, la dureté des paroles, la colère, la louange, l'imprécation, la flatterie ; tout lui est bon. Il dit et se rétracte ; il va, il vient ; c'est un enfant, c'est un géant ; c'est un homme sage, c'est un fou. »

Historiæ patriæ monumenta, edita jussu regis Caroli Alberti. Scriptorum Tomus I. — Augustæ Taurinorum. E regio typographeo. 1840. In-fol.

Après avoir rassemblé dans les volumes précédens, d'abord les chartes et diplômes, puis les statuts municipaux, la commission d'histoire, instituée par le roi de Sardaigne, commence actuellement à publier, en corps d'ouvrage, les chroniques et annales des états sardes, ou plutôt du Piémont et de la Savoie ; car il ne paraît pas que la commission ait l'intention de comprendre dans cette collection les annales de la république génoise, si toutefois il en existe encore d'inédites.

Les volumes précédens offraient une abondance de documens anciens d'un haut intérêt. Parmi les chartes et diplômes, il y en avait de fort singuliers, et les statuts municipaux des états sardes, qu'a rassemblés la commission d'histoire, sont au nombre des plus importans que l'on possède.

Le recueil des chroniques dont le premier volume vient de paraître n'offre pas le même intérêt sous le rapport de l'antiquité. La Savoie n'a point, selon l'aveu de la commission, d'historiens antérieurs au xve siècle. Ainsi les chroniques écrites depuis ce temps ne peuvent avoir une grande autorité quant à ce qu'elles rapportent sur les temps anciens; elles sont toutes du xve, et même du xvie siècle. Pour cet intervalle de temps, elles fournissent au moins des matériaux intéressans, à l'histoire non seulement de la Savoie et du Piémont, mais encore des états voisins avec lesquels les ducs de Savoie eurent des démêlés, tels que la Lombardie, la France et la Suisse. Quelques-unes de ces chroniques sont écrites en français, et méritent une attention particulière sous le rapport de la langue. En faisant l'histoire de la langue française, on néglige ordinairement les modifications que cet idiome a subies dans les états qui ne font pas partie du royaume, et où il s'est maintenu. Cependant ces modifications méritent d'être remarquées. Nous en citerons des exemples. La troisième personne du parfait des verbes en *er* se terminait, au moyen âge, en Savoie comme dans quelques provinces de France, non par *èrent*, mais par *arent*. Ainsi on lit dans la chronique de Pierre de Lambert : « Le vendredy, les Turchz lev*arent* leurs enseignes des remparts et bastions où estoit l'artillerie, et se reti*rarent* à Villefranche, et à l'après disner les Françoys y dres*sarent* deux enseignes... » Le langage écrit du xve siècle montre plusieurs constructions particulières; par exemple, celle-ci, destinée à exprimer l'ablatif absolu des latins : « Estre la paix cryée et prononcée, Mgr. Berauld se vint à partir, etc. » « Estre le pay empaix et avoir mis ses officiers avant le pays, il appella ses gens, etc. » Puis ce sont des mots étrangement défigurés; par exemple, *sourlogier* pour chirurgien, *à poison*

pour à foison, ou entièrement omis dans les dictionnaires de la langue romane; par exemple, « qui ne dormoit pas *à la sus et ius*, s'y sapenssa de fayre aucune *scurte* audit pays, le Roi vint à *maladiser*, sy ay asses graces à Dieu pour *chevir* et elle et moy, etc. »

La première chronique insérée dans ce recueil, et la plus ancienne de toutes, est celle qui porte le simple titre de *Chroniques de Savoye*. Suivant la notice de M. Promis, qui la précède, elle doit être attribuée à un Français, nommé ou plutôt surnommé *Cabaret*, qui paraît avoir écrit vers 1416. Comme la plupart des chroniques, elle manque d'esprit critique; mais les événemens voisins des temps de l'auteur y sont décrits et quelquefois peints d'une manière vive et attrayante. A l'égard de la généalogie, encore très-douteuse, des ducs de Savoie, cet auteur a suivi une petite chronique de l'abbaye de Hautecombe. On a en Savoie plusieurs copies de la chronique de Cabaret.

La *Chronique du comte rouge* (Amédée VII de Savoie) est de Périnet Dupin, natif de La Rochelle, sur lequel Vernazza a publié une notice à Turin, en 1791. Ce Périnet ou Pierre Dupin était, en 1478, secrétaire et historiographe du duc de Savoie. Vernazza a produit un extrait des registres des comptes, portant ces mots : *Librario magistro Perroneto Dupin factori et compositori chroniquorum Sabaudiæ*. Dupin a suivi la chronique de Cabaret pour les temps antérieurs ; il n'est à consulter que pour l'histoire du règne d'Amédée VII seul. Le manuscrit de son travail est celui des archives de la cour ; encore a-t-il plusieurs lacunes.

A cette chronique succède *Chronica latina Sabaudiæ*, dont on ignore l'auteur. Quelques expressions font présumer qu'il appartenait au clergé de l'église Saint-Paul, à Lyon. Elle s'étend depuis le commencement du règne d'Amédée VIII jusqu'à l'année 1487, cinquième du règne du duc Charles Ier.

Chronica abbatiæ Altæcumbæ n'est pas la plus ancienne des deux chroniques que l'on conservait à l'abbaye d'Hautecombe ; celle-là est perdue. L'autre, publiée par la commis-

sion, est une espèce d'obituaire des personnes éminentes enterrées dans l'abbaye, commençant par un Girardin ou Géraud, sur lequel les généalogistes de la Savoie ont beaucoup disserté.

Viennent deux autres chroniques latines : *Chronica Juvenalis de Acquino* et *Epitome historiæ Dominici Machanei.* On présume que Dacquin était Français ; du moins les Italiens le trouvent trop prévenu en faveur de la France et de l'expédition des Français en Italie. Son histoire finit à l'année 1515, et mérite d'être consultée par les historiens français. Dominique de Maccagno est de la même époque ; c'était un professeur de l'université de Turin. Il a conduit l'histoire de Savoie jusqu'à l'année 1530. On lui reproche beaucoup d'inexactitudes.

Les *Mémoires de Pierre de Lambert*, président de la chambre des comptes, ne s'étendent que sur la vie de Charles IX, duc de Savoie, depuis 1505 jusqu'en 1539 ; mais ils sont intéressans par les détails dans lesquels entre l'auteur.

Un très-grand travail : *Historico discorso di Giuseppe Cambiano*, qui commence par le déluge, parcourt toute l'histoire romaine, et arrivé, après de longs détours, à l'histoire de la Savoie, termine ce recueil. Les éditeurs auraient pu se dispenser, ce nous semble, de reproduire le trop long préambule, pour ne donner que ce qui concerne la Savoie. Cette histoire a de l'importance pour les événemens du XVIe siècle, l'auteur ayant été employé dans les affaires d'état, et connaissant bien les ressorts qui firent agir les cabinets. On loue le jugement, le patriotisme et la diction de Cambiano, et on le met au rang des bons historiens du pays. Dans l'impression de toutes ces chroniques inédites, on a conservé scrupuleusement l'orthographe du temps. Chacune est précédée d'une notice, sagement rédigée, sur l'auteur et sur le mérite de sa composition. Les éditeurs promettent, pour le second volume de cette collection digne d'éloges, les chroniques et histoires spéciales et locales.

Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites, et de la Sicile sous la domination musulmane. Texte arabe d'Ebn-Khaldoun, accompagné d'une traduction française et de notes par A. Noël des Vergers.— Paris, Firmin Didot. 1841. In-8° de XXXIX-201 p. Plus une pagination à part pour le texte arabe.

Parmi les langues orientales qui sont aujourd'hui cultivées en Europe, on doit placer en première ligne l'arabe, dont la littérature est si importante sous le triple rapport de la science, de l'histoire et de la géographie. La France est, sans contredit, la nation qui a rendu le plus de services à cette littérature ; il suffit de citer des noms comme ceux de MM. de Sacy, Quatremère, Reinaud, pour réveiller en même temps le souvenir d'une foule d'ouvrages qui font honneur à la fois et à l'érudition française, et à la richesse littéraire de la nation arabe. D'autres noms plus nouveaux viennent se placer glorieusement à la suite de ceux que nous venons de citer, et nous donnent le droit de fonder les plus justes et les plus belles espérances ; nous voulons parler de M. de Slane, dont nous avons déjà annoncé les savans travaux sur Ibn Khallichan et sur Aboulféda, et en dernier lieu M. Noël des Vergers, qui s'est déjà placé au nombre des plus habiles arabisans de notre époque. Le mérite du livre de M. des Vergers, sur lequel nous allons entrer dans quelques détails, vient d'attirer l'attention du gouvernement, qui a chargé son auteur d'une mission très-honorable, celle d'aller rechercher en Sicile toutes les traces de la domination arabe.

Ebn-Khaldoun, littérateur et philologue très-célèbre, naquit à Tunis, en l'année 782 de l'hégire (1332 de Jésus-Christ). Il est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages de littérature et de jurisprudence, qui ne nous sont pas connus : mais son principal ouvrage est une histoire des Arabes et des Berbers. Ces annales se composent de trois parties : la première

porte le titre de Prolégomènes historiques; la seconde traite de l'histoire des Arabes avant et après l'islamisme, jusqu'à la fin du VIIIe siècle de l'hégire; la troisième est consacrée à l'histoire des Berbers, ou peuples indigènes de l'Afrique septentrionale, de leurs diverses tribus, et des dynasties qui se sont succédé dans ce pays; c'est cette partie dont nous nous occupons en ce moment, et nous empruntons à M. des Vergers quelques détails sur la disposition de cet ouvrage. « Le texte arabe, dit-il, que je publie et dont je donne la traduction, est, ainsi que le titre l'indique, composé des chapitres qu'Ebn-Khaldoun a consacrés à l'histoire des Aghlabites et à celle des Arabes en Sicile jusqu'à leur expulsion par les Normands. Ils appartiennent à la partie des chroniques d'Ebn-Khaldoun qui traite des dynasties musulmanes postérieures aux premiers khalifes, et se trouvent dans le manuscrit de la Bibliothèque Royale qui porte le n° 2,402. J'ai pensé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à publier ces deux fragmens. Le premier nous reporte sur un théâtre où les armes de la France ont joué un rôle important depuis quelques années; le second, qui complète l'histoire de la Sicile, dont les événemens se trouvent confondus dans le premier chapitre avec ceux qui regardent l'Afrique, vient en aide au peu de renseignemens possédés sur cette île à l'époque de la domination musulmane. Je n'entrerai pas ici dans les détails qui concernent l'histoire arabe auquel j'ai emprunté mon récit. Le nom d'Ebn-Khaldoun a souvent retenti dans le monde savant depuis quelques années. Plusieurs bibliothèques de l'Europe possèdent maintenant tout ou partie de ses ouvrages, et les orientalistes ont pu se convaincre qu'il n'y avait rien d'exagéré dans les éloges que les Arabes lui ont donnés. Savant, judicieux, impartial, il a déployé dans la première partie de son livre un certain esprit de critique, une facilité d'aperçus généraux et de rapprochemens ingénieux dont peut-être on ne trouve pas d'autre exemple chez les chroniqueurs orientaux. Les autres parties, écrites dans le style ordinaire des chroniques arabes, sont du moins remarquables par le choix que

l'auteur a su faire entre les différentes traditions qu'il avait à recueillir, les sources diverses auxquelles il lui fallait puiser... Né à Tunis, l'an 1332 de Jésus-Christ, il semble porter à la terre d'Afrique une affection particulière, et il s'est étendu avec complaisance sur l'histoire du sol qui l'avait vu naître. »

» L'histoire de la dynastie des Aghlabites est précédée, dans Ebn-Khaldoun, de celle des gouverneurs auxquels a été confiée la province d'Afrykia, depuis la conquête jusqu'à l'avénement d'Ibrahim-ben-el-Aghlab. J'ai cru devoir publier le chapitre en entier. Cette curieuse époque n'avait été connue jusqu'à présent que par les extraits de Nowaïri, dont Cardonne s'est principalement servi pour composer son histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes. Le manuscrit auquel cet orientaliste a eu recours est celui qui porte, à la Bibliothèque Royale, le n° 702. Des lacunes considérables, causées par l'enlèvement de plusieurs feuillets, interrompent le récit... Le n° 702 A, composé de divers passages de Nowaïri rassemblés à l'aventure, complète, par un heureux hasard, l'histoire de l'Afrique. Je me suis servi de ces deux manuscrits dans mes notes. J'ai cru devoir, pour tout ce qui précède l'histoire des Aghlabites, donner seulement les extraits de Nowaïri, qui éclairent, par de nouveaux détails, le récit d'Ebn-Khaldoun, ou qui en diffèrent. Arrivé à la dynastie d'Aghlab, j'ai presque toujours donné le récit entier de cet historien, alors même que cette méthode devait entraîner des répétitions. Les passages d'Ebn-el-Athir qui peuvent commenter la partie de l'histoire d'Ebn-Khaldoun relative à la Sicile sous les Aghlabites et les Obeydites, ont été cités, traduction et texte. J'ai désiré rassembler ainsi, avec un caractère d'autorité plus complet, tout ce qui a rapport à cette époque peu commune et souvent mal appréciée. »

Nous avons laissé M. Noël des Vergers expliquer lui-même la disposition de son livre; nous ajouterons quelques détails sur le mérite de l'ouvrage, et sur la science que le traducteur y a montrée. En parcourant cette histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites par Ebn-Khaldoun, on est frappé

d'abord de la sécheresse du récit et du peu de ressources qu'il offre sous le rapport de l'étude des usages et des mœurs. Ce ne sont que guerres, révoltes, expéditions, victoires; lutte perpétuelle entre les Berbers, peuplades indigènes qui habitent l'Atlas, et les nouveaux conquérans, les uns pour asseoir leur domination, les autres pour maintenir leur indépendance. Il ne faut cependant pas faire à l'historien un reproche de sa brièveté; il n'indique et ne veut indiquer rapidement que les principaux faits de la conquête de l'Afrique, sur lesquels il a insisté davantage en écrivant l'histoire d'Othman-ben-Affan, troisième khalife ou vicaire du prophète. Du reste Ebn-Khaldoun est amplement suppléé par Nowaïri, l'un des chroniqueurs orientaux qui se soit le plus étendu sur les événemens de l'occupation de l'Afrique par les Arabes. Cette occupation jusqu'à Ibrahim-ben-el-Aghlab, fut une charge pour les khalifes. Ils ne parvenaient à soutenir les gouverneurs envoyés dans ce pays qu'au moyen de subsides destinés à repousser ou quelquefois à corrompre des tribus indigènes, toujours remuantes et prêtes à prendre les armes contre les étrangers qui avaient envahi leur territoire; question de tous les temps et qui se représente aujourd'hui avec toutes ses difficultés. Depuis le milieu du sixième siècle, c'est-à-dire depuis la destruction du royaume des Vandales par Bélisaire, jusqu'à la conquête de l'Afrique par les musulmans, les documens deviennent rares et concis. Quelques passages des historiens de la Byzantine ou de l'histoire ecclésiastique, quelques monumens épigraphiques, forment tous les renseignemens qui peuvent nous guider sur l'état des provinces africaines, au moment où la domination musulmane allait détruire dans ces contrées jusqu'aux derniers vestiges de la civilisation romaine. La fusion entre les Vandales conquérans et les peuples conquis n'avait pas eu le temps de s'opérer. La nation victorieuse avait succombé avant de pouvoir prendre, comme ailleurs, comme surtout en France, ces vertus actives de la paix qu'avaient délaissées les vaincus. Il répugnait à un Romain, devenu sujet des Vandales, de retracer les calamités de l'empire,

les défaites des légions, l'incapacité de leurs chefs et les rapides succès de ses nouveaux maîtres ; des préjugés nationaux, des sentimens religieux devaient augmenter encore cette aversion. Dans ces grandes commotions du moyen âge, lorsqu'un peuple subjuguait l'autre, les vaincus aimaient à cacher leur honte, et les vainqueurs étaient rarement assez lettrés pour raconter eux-mêmes leurs triomphes. Pendant un siècle et demi environ, les gouverneurs de Damas ou de Bagdad envoyèrent des gouverneurs à ces contrées. Tantôt ils avaient l'Égypte sous leur dépendance, et considéraient la province d'Afrique comme une annexe ; tantôt, et surtout vers la fin de cette période, l'Afrique arabe formait un gouvernement particulier. C'est dans ces premiers temps de l'occupation musulmane, que les luttes entre les indigènes et les conquérans furent plus fréquentes et plus acharnées. Depuis les premières années qui suivirent la naissance de l'islamisme et l'agrandissement de la puissance arabe, les musulmans avaient dirigé vers la Sicile des expéditions qui préparaient la conquête que, deux siècles plus tard, ils firent de l'île entière. Une fois que les Normands paraissent sur la scène et mettent le pied en Sicile, ils entrent dans une série de conquêtes qui leur soumit l'île entière et plaça la couronne sur la tête de Roger. Des documens nombreux, rédigés par des contemporains, viennent en aide à l'historien et le dispensent de s'appuyer sur les sèches chroniques des orientaux, devenues plus sèches encore lorsqu'elles n'ont à mentionner que des défaites.

La publication de M. Noël des Vergers est du plus puissant intérêt pour l'histoire de l'Afrique. Les notes, qui donnent une haute idée de la critique et de la science de l'auteur, forment la partie la plus importante et la plus curieuse du travail. De longs extraits d'historiens arabes, tels que Nowaïri, Ebn-el-Athir et autres, avec la traduction française, viennent éclaircir, confirmer et compléter le texte d'Ebn-Khaldoun. Les notes sont toutes judicieuses et nécessaires ; c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. La partie géographique surtout y est traitée avec une grande connaissance des textes et des lieux

qui ont été le théâtre de tous ces événemens. La traduction française est suivie d'une table, par ordre alphabétique, des noms de lieux et de personnes. Le texte arabe est imprimé à part et à la fin du volume.

A digest of the Despatches on China (including those received on the 27 th. of March) with a connecting Narrative and comments. — London, James Ridgway, In-8° de 249 p.

La guerre de l'Angleterre avec la Chine, guerre qui se poursuit avec activité, a excité un grand intérêt en Europe. Bien des ouvrages ont été publiés sur ce sujet. Chacun a pris un parti, et on a défendu tour à tour les Chinois et les Anglais. Mais il manquait en Angleterre un recueil qui réunît en un seul faisceau tous les documens officiels, en quelque sorte les pièces du procès. C'est pour combler cette lacune qu'a été rédigé l'ouvrage dont nous nous occupons. Ainsi que l'indique le titre, chaque dépêche est précédée d'un récit succinct des événemens, et suivie de quelques commentaires explicatifs, de manière à former une espèce d'histoire authentique. Les auteurs de ce recueil ont, en outre, exposé en tête de leur publication les questions qu'ils se proposent d'éclairer par la publication des documens et par leurs commentaires. Ces questions sont au nombre de six :

1° Si le commerce de l'opium, loin d'être encouragé par le gouvernement anglais ou l'officier résidant en Chine, n'a pas, au contraire, reçu d'eux tous les découragemens possibles?

2° Si le gouvernement chinois n'a pas, jusqu'en 1837, favorisé et étendu ce commerce par le fait, tandis qu'il le condamnait en paroles?

3° S'il était possible à aucun pouvoir humain anglais ou chinois, à aucun gouvernement, quelque despotique qu'il fût, quelque terribles que fussent ses menaces, d'empêcher ce commerce, et si l'arrêter à Canton n'a pas contribué plus que tout le reste à le répandre le long des côtes?

4° Si les tentatives faites pour communiquer directement avec le gouvernement, au lieu de se servir de l'intermédiaire des marchands hongs, et pour obtenir la résidence d'un surintendant à Canton au lieu de Macao, étaient des tentatives faites pour la satisfaction de vaines formalités, ou si, au contraire, elles n'avaient pas pour but essentiel le maintien des relations pacifiques avec la Chine, et en même temps la sûreté des marchands anglais et la prospérité de leur commerce ?

5° Si les instructions données par lord Palmerston n'étaient pas les mieux calculées pour arriver à ce résultat, et s'il y avait possibilité d'agir avec plus de sagesse dans une affaire où les communications ne pouvaient avoir lieu que tous les six mois, affaire, d'ailleurs, d'une nature sujette à de grandes et de soudaines variations ?

6° Enfin, si les événemens rapportés dans la dernière partie des dépêches du capitaine Elliot, et qui ont fait peser sur lui une si lourde responsabilité, ne prouvent pas qu'il a agi lui-même avec intrépidité, sagesse et résolution ?

Chronica do descobrimento e conquista de Guiné, escrita por mandado de ElRei D. Affonso V, etc. pelo chronista Gomes Eannes de Azurara, etc. precedida de uma introducção, e illustrada com algumas notas, pelo Visconde de Santarem. — Paris, Fain et Thunot. Chez Aillaud. 1841. In-8° de xxv-474 p.

On imprime beaucoup en France, principalement du français et du latin, quelque peu de grec et d'anglais, mais point ou presque point des autres langues vivantes. Les années victorieuses de l'empire nous ont gâtés en faisant de notre langue un instrument européen. Nous vivons de la science d'autrui et nous trouvons très-commode de lire du français et de parler toujours français avec les Anglais, les Allemands, les Italiens et les Portugais. Nous poussons même l'apathie au point de laisser à des étrangers la gloire et le mérite de mettre en

lumière les documens précieux que le hasard ou la conquête a placés entre nos mains. Tout au plus nous décidons-nous à signaler l'existence de ceux qu'on croyait perdus. Un service de ce genre a été rendu dernièrement à l'histoire de la géographie par M. Ferdinand Denis, qui, dans son ouvrage intitulé *Chroniques chevaleresques de l'Espagne et du Portugal*, tome II, page 41, a donné un extrait d'une chronique du xve siècle, regardée comme perdue même en Portugal, et qu'il a retrouvée en manuscrit à la Bibliothèque Royale. Sous le titre de *Le premier jour de la traite à Lagos, royaume des Algarves*, M. F. Denis a traduit en français un morceau fort intéressant. Le manuscrit en question ne porte point de titre; mais au catalogue il est designé *Chronique de la conquête de Guinée*. C'est une histoire complète des découvertes primitives de don Henrique, le célèbre infant de Portugal, qui peut être regardé comme le prédécesseur naturel de Christophe Colomb. Ce beau livre, qui a toujours servi de guide à Barros, a pour auteur Gomes Eannes d'Azurara, premier archiviste du royaume; il fut écrit en 1453 par ordre d'Alphonse V, surnommé l'Africain. Ce manuscrit forme le premier volume de l'ouvrage composé sur les conquêtes de Guinée par Azurara, qui n'a pas fait le second; c'est du moins le seul qui soit venu à la connaissance de Jean de Barros, car dès qu'il lui manque le grand historien passe sans transition à un autre sujet. Azurara, habile écrivain lui-même, se plaint de la rudesse de style qu'on remarque dans Alph. de Cerveira, le chroniqueur informe qui l'a précédé. Cerveira néanmoins, ajoute M. Denis, paraît avoir assisté à une partie des expéditions qu'il raconte. Sous ce rapport il serait précieux à consulter, malheureusement il parait être perdu pour jamais. Gomes Eannes d'Azurara avait visité lui-même l'Afrique, mais le diligent chroniqueur, comme l'appelle Barros, n'avait vu que Ceuta et Tanger. »

D'après les détails qui précèdent, on voit de quelle importance doit être la chronique de la conquête de Guinée. Nous remercions au nom de la science M. Ferdinand Denis de ce qu'il a découvert et signalé l'existence d'un monument aussi

précieux. Toutefois le mérite de le publier et de le mettre en lumière appartenait de droit à un savant portugais dont les études ont été consacrées spécialement à l'histoire de la géographie et des découvertes maritimes. On comprend que nous voulons parler de M. le vicomte de Santarem, qui, quoique absent de son pays, a obtenu dernièrement dans la chambre des députés de Lisbonne le suffrage le plus flatteur et comme savant et comme homme d'état. Depuis long-temps il prépare une histoire de la priorité des découvertes maritimes qui ne tardera pas à paraître ; il se trouvait donc tout naturellement désigné comme l'éditeur de la chronique d'Azurara et, de concert avec l'ambassadeur de Lisbonne à Paris, il s'est chargé de cette intéressante publication. Le texte est tellement rempli de termes inusités aujourd'hui, le style de l'auteur est si obscur, les noms propres sont tellement défigurés, qu'un Portugais seul, il faut bien l'avouer, pouvait en donner une édition satisfaisante sous tous rapports. Nommer M. le vicomte de Santarem, c'est donc faire l'éloge de la manière dont l'ouvrage a été édité et des commentaires qui accompagnent le texte.

La chronique de la conquête de Guinée par Gomes Eannes d'Azurara est non seulement un des monumens les plus précieux de l'histoire de la gloire portugaise, c'est aussi le premier livre écrit par un auteur européen sur les pays situés le long de la côte occidentale d'Afrique au delà du cap Bojador. C'est là qu'on trouve les premières relations des témoins contemporains ; ils ont vu et admiré les efforts de leurs compatriotes, et ils racontent comment les intrépides navigateurs portugais ont pénétré dans la célèbre mer ténébreuse des Arabes et dépassé la limite qui servit de barrière aux marins les plus expérimentés de la Méditerranée ou des côtes de l'Europe. Cette honorable mission de raconter les découvertes des Portugais est échue et devait échoir à un Portugais ; noble succession qui réunit dans une glorieuse nationalité le héros, l'historien et l'éditeur. Outre l'intérêt historique et géographique, l'ouvrage d'Azurara présente encore un autre avantage ; c'est qu'il nous révèle l'état des sciences et de l'érudition

pendant le moyen âge. Sa chronique nous donne la notice des livres que les savans étudiaient de préférence pendant les XIVe et XVe siècles. Ainsi, pour les théologiens, nous citerons la Bible, surtout les livres de Salomon, les prophètes, saint Jérôme, saint Chrysostome, saint Thomas d'Aquin, etc. ; pour les classiques, Hérodote, Homère, Hésiode, Aristote, César, Tite Live, Cicéron, Saluste, Valère-Maxime, les deux Sénèques, Végèce, Ovide, Joseph, Ptolémée ; pour les amateurs du moyen âge, Orose, Isidore de Séville, l'astronome arabe Alfagran, Rodrige de Tolède, Marco Pol, Fr. Gil de Rone, Jean Scot, Alfred le Grand et le célèbre Pierre d'Ailly. On reconnaît aussi qu'Azurara a lu les chroniques, les histoires étrangères et les romans de chevalerie, principalement de France, d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne. Il montre une grande connaissance de la géographie systématique des anciens ; on doit avouer cependant qu'il a beaucoup trop de confiance dans l'influence des astres et dans l'astrologie judiciaire, préjugés qu'il avait puisés sans doute dans l'ouvrage de Ptolémée intitulé : *Opus quadripartitum de astrorum judiciis*.

Il serait difficile d'énumérer et d'apprécier ici la valeur des particularités historiques contenues dans cette chronique et qui sont de la plus haute importance. Cependant nous ne pouvons passer sous silence un renseignement curieux ; c'est que le roi don Juan Ier occupait en même temps Ceuta et Gibraltar, d'où l'on peut inférer et même établir avec une espèce de certitude que les Portugais étaient maîtres de la clef de la Méditerranée et de l'Afrique septentrionale. Refuser à la nation portugaise la priorité de ces découvertes maritimes, c'est faire preuve d'ignorance ou de mauvaise foi. L'amour de la vérité doit être le seul mobile de l'historien, quels que soient son temps, son pays et sa religion. Soyez justes dans vos appréciations et dans vos jugemens, si vous voulez être jugés avec justice par vos contemporains et par la postérité. La vérité, prise dans son sens absolu, est une et immuable ; à droite et à gauche du chemin qui y conduit, le terrain ne manque pas. C'est là que s'égarent la plupart des esprits systémati-

ques, ces *inventeurs de découvertes* qui nient les faits existans et qui les remplacent par des suppositions plus ou moins arbitraires. Nous sommes dans le siècle du scepticisme; il n'y a donc plus aujourd'hui ni originalité, ni mérite à nier ce qui existe et à refaire le monde autrement qu'il n'est. Les songe-creux commencent à passer de mode; la réalité historique rappelle les esprits sérieux, et le positif dans les négations et les affirmations n'est déjà plus considéré comme une preuve irrécusable. Entre l'entêtement du scepticisme et l'aveuglement de la crédulité, il est un milieu que tout homme sensé doit observer. Ne croyons pas sans examen; mais ne récusons pas à la légère le témoignage des écrivains consciencieux. La fidélité d'Azurara, comme historien, est incontestable, et son autorité comme auteur contemporain doit être d'un très-grand poids pour nous. Du reste, toutes ces questions que nous ne faisons qu'effleurer ont été traitées très au long par M. de Santarem dans le mémoire dont nous avons parlé plus haut, et nous nous promettons d'y revenir lorsque nous analyserons ce nouveau travail. La chronique d'Azurara, considérée sous un autre rapport, est encore d'une très-grande importance, c'est qu'elle nous restitue la plus grande partie de l'ouvrage d'Alphonse Cerveira aujourd'hui perdu, lequel contenait l'histoire des conquêtes du Portugal sur la côte d'Afrique, et qu'elle peut nous consoler en partie de la déplorable perte des archives nautiques de Sagres. La destruction de ces archives est un événement trop important dans l'histoire littéraire du Portugal, pour que nous n'entrions pas dans quelques détails à cet égard. Nous laisserons parler M. Ferdinand Denis qui doit les renseignemens précieux qu'on va lire à l'obligeante érudition de M. de Santarem.

« Si comme écrivain une large part d'éloges devait être accordée à Gomes Eannes, je savais qu'un grand reproche pouvait lui être adressé comme archiviste; c'était d'avoir contribué à détruire dès le XVe siècle les sources historiques auxquelles on aurait pu puiser pour l'histoire de la péninsule. Je voulais acquérir une complète certitude relativement à cette

circonstance, et je ne pouvais pas mieux faire que de m'adresser à l'un des derniers successeurs de Gomes Eannes. Voici les détails qui m'ont été fournis par M. de Santarem, dont la science et l'obligeance ne sont jamais en défaut. »

« Durant les cortès assemblés à Lisbonne en 1459, sous le règne d'Alphonse V, les députés du peuple reclamèrent la réforme des archives royales de la *Torre do tombo*, afin, disaient-ils, de détruire les papiers et les documens qu'on jugerait inutiles. Il s'agissait de mettre ordre à une confusion qui allait croissant, et l'on pouvait éviter d'un seul coup la peine que donnaient journellement les recherches dans cet établissement, tout en évitant des frais qui retombaient sur ceux auquels on livrait des copies légales indispensables devant les tribunaux. Gomes Eannes d'Azurara était alors *guardamor* ou garde général des archives. Ce fut lui que l'on chargea de l'exécution de cette mesure, qui malheureusement avait reçu la sanction du roi; il s'en acquitta avec un zèle digne des temps barbares. La proscription dans laquelle il enveloppa les documens de la plus haute importance fut telle que le souvenir s'en est conservé pour ainsi dire proverbialement. C'est une ère désastreuse invoquée en Portugal par tous les savans qui se sont occupés de diplomatique. On dit encore aujourd'hui la proscription de Gomes Eannes d'Azurara. »

« Par bonheur un grand nombre de conseils municipaux, entre autres celui de la *Camara do Porto*, avaient fait tirer des copies fidèles de plusieurs documens précieux que devait atteindre la fatale mesure. C'est grâce à cet heureux hasard qu'ils ont été conservés. D'autres pièces qui existaient en duplicata aux archives mêmes, mais dont on ignorait l'existence, furent découvertes sous l'administration d'un autre chef; et heureusement le zèle impitoyable de Gomes Eannes n'eut pas tous les résultats qu'on en pouvait attendre. »

En terminant cette analyse, nous croyons devoir prévenir le lecteur que le travail de M. Santarem, comme éditeur, est digne de tous les éloges. La difficulté n'est pas de publier un texte, mais bien d'éclaircir tous les passages obscurs, d'expli-

quer historiquement tous les faits, toutes les allusions qui sont du domaine de l'histoire, de donner la synonymie géographique pour les localités peu connues, enfin de mettre des notes là où elles sont nécessaires. M. de Santarem s'est acquitté de cette tache d'une manière qui fait honneur à son bon goût, à sa critique et à son érudition. Pour compléter son travail, il a donné un glossaire des mots les plus difficiles qui se rencontrent dans la chronique d'Azurara ; cette partie du travail a été faite par M. Roquete, auteur du dictionnaire dont nous avons parlé plus haut, pag. 531.

ANTIQUITÉS.

Apollons Ankunft, u. s. w. Arrivée d'Apollon à Delphes, par P. W. Forchhammer. Invitation à célébrer le jour de naissance de Winckelmann, le 9 décembre 1840, à l'Académie de Kiel et au discours du docteur O. Jahn. — Kiel. Librairie de Schwers. 1840. In-4° de 31 p.

Ce travail a été déjà publié par l'Institut archéologique de Rome. Il est consacré à la description et à l'explication d'un miroir étrusque trouvé, dans l'hiver de 1838 à 1839, à Toscanella, par suite des fouilles opérées dans la nécropole de l'ancienne *Tuscania*. Après quelques considérations sur le système à suivre dans les recherches archéologiques, l'auteur passe à la description du miroir. C'est Apollon voyageur ou chasseur, comme l'indique sa chaussure, debout entre Neptune assis, reconnaissable par ses attributs et le nom étrusque de ΝΕΘΥΝΣ gravé au-dessus de sa tête, et une déesse dont le nom étrusque ΘΕΣΑΝ est également gravé au-dessus. Cette déesse n'est autre, suivant M. Forchhammer, que Thémis, déesse présidant à l'ascension et à l'évaporation des vapeurs humides de la terre. Le nom étrusque indique cette fonction qui lui est commune avec Eos, ce qui explique l'épithète de ΘΕΣΑΝ qu'on trouve appliquée indifféremment à l'une et à l'autre sur les

monumens. Après la description détaillée, l'auteur s'attache à démontrer que le mythe grec est tout entier fondé sur des phénomènes particuliers à l'état physique de la Grèce et aux révolutions du jour et de l'année, et retrace le tableau des transformations du sol delphien, dont le mythe actuel n'est qu'une représentation fidèle. Ensuite, il passe à l'explication du nom VΣIA, placé au-dessus d'Apollon, le rapproche du nom d'Osiris, réfute quelques opinions des archéologues sur l'origine du nom des Aurélius, descendus du soleil, et repousse le nom sabin d'*Ausel* attribué au soleil, et qui, suivant son opinion, n'a jamais existé. Ce nom d'Usil n'est qu'une forme d'*uro*, *ussi*, forme qu'on retrouve dans Manilius et Popilius, et désigne le soleil par sa principale fonction de dessécheur du sol, de même que celui de Nethuns désigne le dieu des mers par ses fonctions d'inondateur. Quelques représentations d'Apollon, se rattachant à l'explication du mythe en question, sont l'objet d'une seconde planche et de quelques explications qui trouvent place dans le cours de la discussion. Le monstre placé au-dessous des trois divinités est une représentation des Kassotis sur lequel posait le trépied quand la Pythie rendait ses oracles.

Recherches sur les dendrophores et sur les corporations romaines en général, pour servir d'explication à un bas-relief trouvé à Bordeaux, par J. Rabanis, doyen de la Faculté des Lettres et ancien président de la Commission des monuments historiques de la Gironde. — Bordeaux, 1841. Faye, impr. In-8° de 71 p.

On a beaucoup discuté sur la véritable signification du mot *dendrophore*, et deux systèmes principaux se sont produits à ce sujet, l'un qui appelle de ce nom une corporation purement religieuse, l'autre qui le rapporte à une corporation civile et industrielle. Un monument récemment trouvé à Bordeaux a fourni à M. Rabanis l'occasion d'examiner de nouveau, et, suivant nous, de résoudre cette question. Ce monu-

ment, large de 1 mètre 95 centimètres et d'une hauteur de 1 mètre, représente l'action de quatre hommes presque entièrement nus, qui transportent au moyen d'une corde un tronc d'arbre ébranché. La sculpture est d'un bon style et ne paraît pas à M. Rabanis devoir être postérieure à l'époque des Antonins. Ce sont là évidemment des dendrophores, ainsi que leur nom et l'action des personnages l'indiquent; mais comme on n'est point d'accord sur la nature, la mission et l'objet de cette corporation, le savant archéologue a voulu rattacher une dissertation à ce sujet, à propos d'un monument qui la provoquait aussi légitimement.

Il commence par faire l'historique de la discussion au sujet du mot dendrophores, où Saumaise n'a voulu voir que des initiés à des pratiques religieuses, et Reinesius des membres d'une corporation industrielle; il discute les textes sur lesquels l'un et l'autre se sont appuyés; il montre les variations des autres savans de l'un à l'autre système, suivant que se présentaient des argumens nouveaux, et il croit pouvoir conclure que l'expression *dendrophores*, que l'on rencontre sur les monumens épigraphiques, veut tantôt signifier les membres d'une corporation civile, tantôt ceux d'une corporation religieuse. Tel est au reste l'avis de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Rabanis s'est ensuite proposé de rechercher quel était le rapport qu'il pouvait y avoir entre ces deux corporations; mais il a fait précéder cette recherche de profondes et savantes considérations sur l'organisation des associations industrielles en général, sur la nature, le mode et le produit des impôts dans l'empire romain, complétant ainsi les données que nous possédons sur l'économie politique romaine; et cette digression lui est d'une grande utilité pour reconnaître la place qu'occupait le corps des dendrophores dans la société ancienne. Il détermine leurs fonctions comme membres d'une corporation civile et d'une association religieuse, et faisant ensuite l'application de ce qui précède au monument de Bordeaux, il trouve que les personnages qui y sont représentés appartiennent évidemment à la dendrophorie civile; l'édifice

que décorait cette sculpture devait avoir des proportions gigantesques, à en juger par la dimension et la saillie des figures, et de plus il avait été construit par les dendrophores eux-mêmes qui y avaient retracé leurs travaux.

Nous donnons ce travail de M. Rabanis comme un modèle de dissertation archéologique. On ne peut montrer plus de connaissance de l'antiquité, plus d'habitude des textes et des monumens. De tels travaux servent beaucoup aux progrès de la science, surtout lorsque l'écrivain relève par le charme de la diction et l'habile disposition des preuves, la solidité des argumens et la justesse des inductions.

Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine, par F. de Saulcy, capitaine d'artillerie, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). — Metz, typographie de S. Lamort, 1841. 1 vol. grand in-4°. Papier vélin de x-247 p. et 36 planches.

L'ouvrage dont le titre précède est un des plus intéressans qui ait été entrepris depuis long-temps sur l'histoire de Lorraine. Après les neuf volumes in-folio consacrés par dom Calmet à l'histoire de sa province, M. de Saulcy, en s'attachant à une spécialité, a encore trouvé moyen de produire un travail dont l'importance et l'utilité ne peuvent être contestées. Ce travail, d'un haut intérêt pour la science numismatique, comprend l'histoire monétaire des ducs de Lorraine et en décrit les monumens découverts jusqu'à ce jour. Laissant de côté l'histoire des médailles pour s'occuper exclusivement des monnaies courantes du pays depuis Gérard d'Alsace, en 1048, jusqu'à François III, dernier duc hériditaire de Lorraine, mort empereur sous le nom de François Ier, l'auteur décrit toutes les monnaies connues qui, à différentes époques, ont circulé dans le duché pendant un espace de plus de 700 ans. M. de Saulcy n'a pas voulu dresser une simple liste chronologique des ducs de Lorraine, accompagnée d'une sèche et froide no-

menclature de monnaies. Son livre n'est pas un catalogue, mais bien une histoire biographique dans laquelle les ducs de Lorraine ont tous leur notice particulière, retraçant avec concision les principaux événemens de chacun de leurs règnes. A la suite de cette notice se trouve la description des monnaies frappées par les ordres du duc dont elle rapporte l'histoire. Cette description comprend les détails concernant la fabrication et l'émission des monnaies, la détermination de leur valeur si souvent arbitraire au moyen âge, les origines des écussons et légendes, le poids, le degré de rareté des pièces, et enfin, lorsqu'il s'agit d'un article rare, l'indication de la collection publique ou particulière dans laquelle il se conserve. Une double série de numéros renvoie aux planches, où les monnaies décrites dans le texte au nombre de plus de 500 sont exactement reproduites d'après le module original.

Les bornes de cette analyse ne nous permettent pas d'indiquer avec détail les divers résultats signalés par cette importante monographie, qui comble la fâcheuse lacune laissée dans l'histoire numismatique de la France par l'absence d'un traité spécial sur les monnaies de la Lorraine. Nous nous contenterons de mettre en évidence les trois points suivans qui ressortent de l'ouvrage de M. de Saulcy.

1° Dans la série des ducs de Lorraine, depuis Gérard d'Alsace jusqu'à François III, on en connaît six dont il n'existe pas ou dont on n'a pas encore découvert de monnaies, ce sont : Simon Ier, 1115 à 1139; Ferri Ier de Bitche, 1205, en admettant qu'il ait été duc de Lorraine, ce qui est encore incertain (1); Thiébaut Ier, 1213 à 1220 : M. de Saulcy refuse à ce duc les monnaies qui lui sont attribuées par Mory d'Elvange; Nicolas d'Anjou, 1470 à 1473; Régence de Christine de Danemarck, 1545-1555. Il n'existe aucune monnaie frappée au nom de Christine tant qu'elle fut associée à la régence avec Nicolas de Vaudemont, c'est-à-dire jusqu'en 1552; mais à partir de cette

(1) M. de Saulcy avait avoué, dans sa notice sur Ferri II, qu'il n'existait pas de monnaies frappées par ce duc. Il s'est empressé de rectifier cette assertion par une note placée à la fin de son ouvrage.

époque, ce dernier, ayant eu seul la régence, a fait frapper des monnaies; Charles V, 1675 à 1690 : il ne peut exister aucune monnaie de ce prince qui n'a jamais été duc que de nom, la France étant restée maîtresse de la Lorraine pendant tout le temps où il aurait pu régner. 2° Les monnaies d'or ont été frappées pour la première fois en Lorraine sous Réné II, le vainqueur de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. 3° Les monnaies avec date paraissent pour la première fois en 1488 ou au plus tard en 1513, si la monnaie de 1488 n'est pas une médaille, ce qui n'est pas incontestable.

Ces vérités seront vraies jusqu'au jour où une découverte nouvelle viendra les détruire et les ranger au nombre des erreurs savantes, car en numismatique un grand nombre des résultats obtenus ne sont autre autre chose que la constatation du dernier état de la science. On comprend dès lors toute la force que retire une assertion, lorsqu'elle subit de plus en plus sans être contredite l'épreuve de la publicité. C'est ce qui nous engage à signaler les faits que nous venons d'énoncer à l'attention des numismatistes, en les engageant à communiquer le résultat de leurs recherches à M. de Saulcy, dans le cas où leurs découvertes seraient en contradiction avec les faits par lui avancés.

M. de Saulcy a vu la plus grande partie des monnaies dont il donne la description et la figure. Il ne s'est arrêté dans ses investigations que devant l'impossible; partout où il a connu l'existence d'une monnaie, il s'est empressé de la voir et de la dessiner d'après nature. A l'égard des monnaies déjà signalées dans les recueils et dont les originaux ont été détruits, M. de Saulcy les a distinguées de celles qu'il a pu voir et toucher en les dessinant au simple trait. De ce nombre sont celles qui faisaient partie de l'immense collection rassemblée par Mory d'Elvange, tombé en 1793 sous la hache révolutionnaire; ses manuscrits conservés dans la bibliothèque publique de Nancy sont remplis de détails curieux sur les antiquités lorraines et contiennent la description et la figure de plusieurs monnaies entièrement perdues aujourd'hui.

L'impression de l'ouvrage de M. de Saulcy touchait à sa fin, lorsque deux trouvailles faites l'une à Ancerviller, près Blamont, département de la Meurthe, au commencement de 1840, et l'autre à Charmes-sur-Moselle, vers la fin de la même année, sont venues modifier quelques-unes des conjectures de l'auteur, qui s'est empressé, pour compléter son travail et le tenir au courant des dernières découvertes, de publier deux notes supplémentaires et de faire graver deux planches nouvelles. Il importe de consulter ces notes avant d'entreprendre la lecture de l'ouvrage, car elles se rapportent aux premiers temps de l'histoire monétaire de Lorraine, et l'une d'elles en particulier traite le même sujet qu'un mémoire publié par M. Rolin, dont nous nous empressons de donner l'analyse comme étant un corollaire indispensable du livre de M. de Saulcy.

Mémoire sur quelques monnaies lorraines inédites du XIIe et du XIIIe siècles, par G. Rolin, membre de l'Université. — Nancy, chez l'auteur. Mai 1841. In-8° de 39 pages de texte et 3 planches.

Dans le courant du mois de novembre 1840, des ouvriers, occupés à préparer un terrain sur lequel devaient s'élever des écuries publiques, découvrirent à environ un mètre de la surface du sol, un vase en terre contenant environ 1800 pièces toutes en argent à $\frac{11}{12}$ de fin. Le tiers environ de ces monnaies est parvenu entre les mains de M. Rolin sans qu'aucun triage ait été fait; cette portion se composait en totalité de monnaies lorraines des XIe et XIIe siècles, elles étaient toutes grossièrement frappées.

Le fait important qui ressort de cette découverte et domine les détails, d'ailleurs pleins d'intérêt, du mémoire de M. Rolin est la révélation de l'existence de différentes monnaies frappées à l'effigie de Berthe de Souabe, veuve de Mathieu Ier, duc de Lorraine, et qui vivait à la fin du XIIe siècle. M. Rolin tire de cette découverte la preuve irréfragable que Berthe fut associée sous le duc Simon II, son fils, à l'exercice de l'auto-

rité souveraine, fait qui n'est attesté par aucun récit, aucune pièce historique.

Il est certain que le droit de battre monnaie a été considéré de tout temps comme l'une des prérogatives de la puissance souveraine et l'existence bien constatée de l'effigie de Berthe sur quelques-unes des pièces trouvées à Charmes démontre clairement que ce droit a été exercé par elle. Lui avait-il été dévolu par Simon II, son fils, qui aurait partagé avec sa mère le fardeau de la couronne ducale, ou bien a-t-elle, selon l'opinion de M. de Saulcy, battu monnaie comme régente du duché pendant l'absence de son fils, parti pour les croisades, c'est ce que nous ne voulons ni ne pouvons décider : *adhuc sub judice lis est*.

La découverte de cette pièce soulève encore une autre question. On sait que les armes de la ville de Nancy consistent dans un chardon avec cette devise : « *Non inultus premor* ». Jusqu'à présent on était généralement d'accord pour attribuer l'origine de cet emblème et de cette devise à la rigoureuse résistance de la ville qui vit périr sous ses murs l'illustre et redoutable Charles le Téméraire, et voilà qu'au droit d'une pièce du XIIe siècle, on retrouve la branche de chardon à côté de l'effigie de Berthe de Souabe, et sur le revers de la même monnaie le mot *Nancei*, ce qui donnerait à l'emblème de la ville une antiquité beaucoup plus reculée. Quant à la légende A PICA, qui entoure la tête de Berthe, nous renvoyons à l'explication ingénieuse tentée par M. Rolin, sans cependant en garantir l'exactitude, et invoquant la science des Raynouard pour l'intelligence de ce mot dont l'explication ne se rencontre dans aucun glossaire. Les autres pièces qui font l'objet du mémoire de M. Rolin sont attribuées par lui principalement à Pierre de Brixei, évêque de Toul, contemporain de Berthe, aux abbayes de Saint-Dié, de Remiremont, etc. Toutes ces pièces sont décrites dans l'ouvrage de M. de Saulcy.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

JUILLET.

THÉOLOGIE.

Der Prophet Joël, u. s. w. Le prophète Joël traduit et expliqué par le Dr Ernest Meier. — Tubingue, chez L. F. Fues. 1841. In-8° de XII-204 p.

Les beautés poétiques du livre de Joël et les difficultés qu'il présente quand on veut en approfondir la valeur et le sens intime du contenu, ont depuis bien long-temps exercé la patience et les forces des éditeurs et commentateurs, bons ou mauvais, dont les travaux amoncelés font de ce prophète un des plus retravaillés de la légion sainte des interprètes du Dieu des Juifs. On pourrait, en suivant et passant en revue tout ce qui a été fait sur Joël, retrouver l'histoire complète de l'exégèse de l'Ancien-Testament; cette partie est une représentation fidèle du tableau tout entier. Jusqu'ici le but des commentaires a été de mettre les contemporains en relation directe avec le contenu des livres saints; la meilleure exposition était celle qui s'appliquait le mieux aux intérêts positifs du moment. L'auteur pense que maintenant il n'en est plus de même, et que de nos jours l'exégèse a une bien autre tâche à remplir. Que l'on jette les yeux sur les livres que la science a produits dans ces derniers temps, et l'on trouvera, dit-il, que le principal objet des efforts que l'on fait aujourd'hui est de chercher à pénétrer le sens des auteurs sacrés et d'entrer dans l'esprit qui devait ani-

mer l'orateur et les auditeurs au temps où, pour la première fois, ces mots frappèrent des oreilles humaines. Le but, c'est de reconstruire l'Écriture sainte à l'égard de l'exactitude du sens, de la précision philologique des mots, mais surtout en ce qui concerne la rectitude des pensées; car l'esprit en ceci, plus encore qu'en toute autre chose, doit passer avant la forme. Pococke, avant M. Meier, avait déjà publié de savans travaux sur le prophète Joël, et, il y a dix ans, parut le livre de Credner, ouvrage capital. Mais, dit M. Meier, quelque important que soit le côté de l'histoire naturelle dans l'explication de Joël, côté que Credner a exposé aussi parfaitement qu'il est possible, les pensées doivent occuper le premier rang, et chez lui on ne les trouve qu'en second et fort effacées. Ce qu'il y a de profond dans l'auteur hébreu, il le méconnaît souvent ou l'obscurcit par une exposition imparfaite. On doit beaucoup à la sagacité d'Hitzig, mais surtout à Ewald, dont l'ouvrage récent répand sur les prophètes d'Israël une clarté toute nouvelle. Mais ces deux auteurs ayant entrepris un travail collectif sur les saintes Écritures, l'obligation de garder les proportions resserre les bornes des détails sur chaque partie en particulier, et il y a des choses qu'ils n'ont pu soustraire à la controverse par une exposition précise et susceptible de s'imposer comme résultat nécessaire.

Une des parties les plus achevées dans le présent commentaire est la partie étymologique. L'amour du sujet a entraîné l'auteur plus loin peut-être que certaines gens ne trouveront raisonnable; mais il n'a pu se défendre de livrer à la philologie hébraïque cette portion de résultats que tout bon exégète obtient de travaux approfondis sur le texte sacré. On y trouvera un parallèle de racines hébraïques et de racines sanscrites et des indications sur les rapports de ces deux idiomes. Une table de mots hébreux, une table de passages étrangers cités, et enfin une espèce de table analytique des matières complètent le commentaire.

La papauté considérée dans son origine, dans son

développement au moyen âge et dans son état actuel aux prises avec le protestantisme, etc., par l'abbé C. M. Magnin. — Paris, 1841. Chez Gaume frères. Impr. d'Amédée Saintin. In-8° de xv-452 p.

Deux écrivains protestans ont récemment écrit sur la réforme et ont renouvelé contre la papauté des attaques sans cesse reproduites et sans cesse réfutées. L'un est M. Merle d'Aubigné qui a publié l'*Histoire de la réformation au* XVI*e siècle*; l'autre est M. Bost, auteur d'un ouvrage intitulé *Appel à la conscience de tous les catholiques romains*. La réforme, suivant tous les deux, est le christianisme ou la religion de Dieu. Elle marche en grandissant, elle doit prévaloir, et c'en est fait de la papauté. M. l'abbé Magnin a voulu combattre une fois de plus ce thème déjà si vieux et si peu réalisé, et il nous semble avoir répondu avec une grande vigueur aux argumens invoqués en faveur de la réforme contre le catholicisme.

Ayant à répondre à deux ouvrages et à deux écrivains différens, M. Magnin a divisé son travail en deux parties bien distinctes. La première est relative à l'ouvrage de M. Merle d'Aubigné. L'auteur combat les doctrines historiques de cet écrivain au sujet de la formation de la papauté, des prétendus envahissemens des papes, de la prétendue coopération des évêques; il soutient l'unité extérieure de l'Église; il établit que, dès le début, Rome vit reconnaître sa suprématie par les autres patriarchats et que la coopération des princes n'a pas été la source de sa puissance religieuse; il examine quelle fut l'influence religieuse des barbares et ce qu'eut de légitime la puissance temporelle des papes. Il s'efforce ensuite de démêler la vérité sur les fausses décrétales, sur l'histoire de la papesse Jeanne et les tableaux si exagérés des désordres de Rome; et enfin il réduit à sa juste mesure ce qu'il faut penser de la prétendue ambition et de la suprématie temporelle du saint-siége. La réponse de M. l'abbé Magnin à M. Bost porte principalement sur les circonstances de l'établissement de la papauté et de l'Église catholique; il rapporte, analyse, commente les paroles cepen-

dant si précises de l'Écriture qui confèrent à saint Pierre le vicariat de Jésus-Christ sur la terre. Il montre à ce sujet l'impossibilité pour la réforme de jamais convenir du vrai sens des Écritures, de s'assurer de l'existence du texte sacré lui-même, d'en donner une traduction fidèle et d'établir une doctrine fixe et certaine; appréciant les rapports de la papauté avec les six premiers conciles généraux et prouvant qu'il faut ou repousser l'Écriture ou croire à la mission divine de la papauté.

Motifs qui ont ramené à l'Église catholique un grand nombre de protestants, par l'abbé Rohrbacher, recteur de l'Université de Louvain. — Paris, 1841. Chez Vaille, édit. Impr. de Ducessois. 2 vol. in-18 de III-292 et 256 p.

En regard de ces ouvrages où la réforme vante son passé, exalte ses triomphes et ses progrès, il est curieux de placer le livre de M. l'abbé Rohrbacher, qui enregistre les conquêtes individuelles et nombreuses de la religion catholique sur le protestantisme. Cet ouvrage déjà connu n'a pas été sans influence pour ajouter aux résultats qu'il enregistre. Des additions et des améliorations importantes donnent un nouveau prix à cette seconde édition, où l'on trouve, outre le travail de l'éditeur, plusieurs pièces dues à des plumes illustres, et dont l'effet est certain sur les âmes de bonne foi, aujourd'hui comme au jour où elles furent composées.

Le premier volume comprend: une lettre de M. Laval, ci-devant ministre de Condé-sur-Noireau, qui expose à ses coreligionnaires les motifs de sa conversion; cette lettre a été revue, sur la demande même de l'auteur, par M. l'abbé Gerbet; deux lettres de M. le comte de Maistre à une dame protestante et à une dame russe sur la maxime qu'un honnête homme ne change jamais sa religion; huit lettres de Fénelon à un protestant sur l'autorité de l'Église; exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse dressée par Bossuet et approuvée par le pape Innocent XI; deux let-

tres très-fortes de l'abbé Rohrbacher à la Revue protestante, lettres où est vigoureusement réfuté le principe du libre examen et qui pourtant sont restées sans réponse. Le tome second contient le *Catéchisme* si connu de controverse du père P. Scheffmacher, précédé d'une notice sur ce théologien. Mais ce qui lui donne, ainsi qu'à tout l'ouvrage, un grand prix, c'est le résumé des « cinquante raisons pourquoi la religion romaine doit être préférée à toutes les autres, et pourquoi en effet le duc Antoine Ulric de Brunswick-Wolfenbuttel abjura le luthéranisme en 1706. » Cette partie surtout mérite d'être lue.

Les fermes du petit Atlas, ou colonisation agricole, religieuse et militaire du nord de l'Afrique, par l'abbé Landmann, curé de Constantine. — Paris, 1841. Chez Périsse et Debécourt. Impr. de Schneider et Langrand. In-8° de 192 p.

Maintenant que le gouvernement français a déclaré d'une manière solennelle que la France n'abandonnerait pas le nord de l'Afrique, il est du devoir de tous ceux qui ont à cœur la prospérité de leur pays de proposer les moyens qu'ils croient propres à coloniser cette contrée, à y affermir notre puissance et à la rendre fertile. On a déjà présenté plusieurs plans pour arriver à ce but. Colonisation militaire, colonisation civile, morale, agricole ; tout a été conseillé et même tenté en partie. Il manquait un projet et un essai de colonisation religieuse, c'est-à-dire l'idée d'un établissement fondé et dirigé par la religion ; c'est ce que propose aujourd'hui M. l'abbé Landmann. Curé de l'une des villes principales de l'Algérie, il a pu étudier par lui-même cette contrée, en apprécier les besoins, les ressources, et, par la connaissance de son état présent, calculer les chances de son avenir.

C'est en vue de cet avenir, qu'il croit possible et prochain, que l'auteur vient proposer dans cette publication le plan d'une association qui soit nationale et chrétienne, pour fonder en Algérie des établissemens à la fois : *agricoles*, pour relever la na-

ture et la mettre en état d'atteindre la fin pour laquelle elle a été créée, en prodiguant à l'homme ses dons et ses richesses; *religieux*, pour relever l'homme et donner à la colonie naissante le principe vivificateur et conservateur de toute société; et *militaires*, pour se défendre, pour protéger les plantations encore jeunes et faibles, et pour dompter la barbarie qui les entoure et les menace. Avant d'entrer dans les détails du plan qu'il propose, M. l'abbé Landmann signale l'importance et le but de la colonisation de l'Afrique française ; il se livre à un examen abrégé des systèmes de colonisation dont le résultat a été constamment la conquête et la civilisation du pays colonisé; il fait ressortir les vices du système de colonisation que la spéculation individuelle a jusqu'ici tenté en Algérie; et, après avoir établi les conditions nécessaires à l'établissement des colonies en Afrique, il examine les raisons de décider son choix pour la contrée qui doit servir aux expériences. Il signale deux endroits propices, la vallée de Philippeville, près de Constantine, et le versant septentrional du petit Atlas dans la province d'Alger. L'auteur s'occupe ensuite de la formation des fermes pour leur donner toutes les conditions de sécurité; il évalue les capitaux nécessaires à cette formation, il signale les procédés et les genres de culture et apprécie les différens produits que l'on peut se promettre. Il indique enfin les moyens de former cette association qu'il appelle nationale, quelle part doit y prendre le gouvernement, et comment, pour arriver au bien, la religion doit tenir la haute main dans tous ces établissemens.

Vie de M. Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice, accompagnée de notices sur un grand nombre de personnages contemporains. — Le Mans, Richelet. A Paris, chez Poussielgue-Rusand. 1841. Deux volumes in-8° de LXVI-643 et XIV-603 p.

Ce ne fut guère que trente ans après la mort du fondateur du séminaire de Saint-Sulpice que parut la première notice sur sa vie, in-18 de 150 p., et pendant près de 140 ans ce fut

la notice la plus complète qu'on eut sur M. Olier. Une autre vie beaucoup plus considérable a été composée peu de temps avant la révolution par M. Nagot, mort supérieur du séminaire de Baltimore, en Amérique, et publiée il y a quelques années en un vol. in-8°. Cet ouvrage est entièrement épuisé aujourd'hui. C'est ce qui a engagé les nouveaux éditeurs à publier une vie de M. Olier, qui renferme beaucoup plus de faits que la précédente, et qui, par là, fera connaître davantage ses œuvres et ses vertus, l'origine et les progrès de sa compagnie, et la part qu'il a eue dans son siècle à la réformation du clergé. Les matériaux qui ont servi à rédiger cette nouvelle vie sont principalement les manuscrits mêmes de M. Olier, à qui le père Bataille, l'un de ses directeurs, ordonna, en 1642, de mettre par écrit toutes les grâces qu'il avait reçues jusqu'alors. On a mis aussi à contribution beaucoup de lettres et d'écrits spirituels de ce saint personnage, la plupart inédits jusqu'ici, comme aussi un grand nombre d'autres manuscrits appartenant aux bibliothèques publiques ou à diverses archives de Paris et de plusieurs autres villes; enfin beaucoup d'ouvrages imprimés, mais presque tous anciens et peu connus.

La vie de M. Olier est divisée en trois parties. Dans la première, on le représente depuis sa naissance jusqu'à son entrée dans la cure de Saint-Sulpice. Dans la seconde partie se trouve exposé tout ce qu'il a fait comme curé, pour la réforme et le bon gouvernement de sa paroisse. Enfin, dans la troisième, il est représenté comme fondateur du séminaire et de la compagnie de Saint-Sulpice, ainsi que de plusieurs autres établissemens; cette partie se termine par la narration de sa dernière maladie, de sa mort et de quelques grâces et guérisons qu'on a attribuées à ses mérites. Une table générale des matières complète ce volumineux mais intéressant ouvrage auquel nous croyons devoir renvoyer le lecteur, parce qu'il nous serait impossible de raconter la vie de M. Olier sans entrer dans des détails que ne comporte pas le cadre de notre Revue. Nous croyons toutefois devoir prévenir le lecteur qu'il trouvera dans cette production une conscience et une richesse de détails qui

concourent à jeter un grand jour sur l'histoire ecclésiastique de la dernière moitié du XVIIe siècle. La vie de M. Olier est un de ces ouvrages qui font honneur à notre clergé; il serait à désirer qu'il reprît dans l'Europe savante la place honorable qu'il a occupée si long-temps.

JURISPRUDENCE.

Das gemeine deutsche Criminalrecht, u. s. w. Le droit commun criminel allemand considéré comme base des nouvelles législations criminelles de l'Allemagne, par le Dr Théodore Marezoll. — Leipzig, 1841. In-8° de XVIII-528 p.

Aujourd'hui que, remplacé par les codes nouveaux dont les états divers de l'Allemagne ont été dotés, le droit commun pénal allemand n'a plus d'existence formelle, il n'en reste pas moins d'un grand intérêt scientifique pour l'Allemagne. Son temps d'application est passé, son importance n'en est que plus grande, sa destination plus haute, il passe à l'état de science. A cet égard, on aurait tort de le laisser se perdre, car il devra, un jour à venir, être le nœud commun où se rejoindront toutes ces législations contemporaines destinées à une transformation désormais indépendante des idées générales et soumises aux influences locales de chaque contrée. Cet avenir lui a été même tacitement concédé par les codes récens; aucun n'a la prétention de se mettre en lieu et place de ce qu'on a nommé jusqu'ici la science du droit pénal allemand, tous n'ont pour but que de subvenir rapidement et par le chemin le plus droit aux exigences immédiates de la pratique, aux besoins de l'époque. Aussi n'y trouve-t-on, et c'est une grande preuve du tact législatif le plus exquis, aucune définition, aucune déduction scientifique; énoncer simplement le principe, en tracer l'application immédiate, là se borne leur office. Et pour quiconque possède la science du droit allemand, ce langage concis et tranché est parfaitement intelli-

gible; mais pour celui qui est étranger aux connaissances préliminaires, il n'offre qu'un amas de prescriptions dont il ne peut saisir l'enchaînement et la liaison. Bien que, même dans les états où l'application directe du droit commun allemand a été formellement exclue, l'étude en soit encore nécessaire, il faut cependant reconnaître que la méthode d'enseignement doit changer ainsi que la position du droit qui en est l'objet; nous parlons ici de l'enseignement public. Ce qui jadis était de droit commun, en première ligne, la loi enfin, n'est plus qu'un des motifs de la loi actuellement en vigueur, et passe au second rang. Bien des sujets de controverses sont aujourd'hui anéantis par la décision des codes. Cette idée a dominé la composition du présent ouvrage, elle a présidé au système et au coordonnement de la matière, elle sert aussi de justification au titre qui semble annoncer l'enseignement d'une législation tombée en désuétude. Le nouveau besoin que l'on a dans les cours de ramener, pour l'explication, la législation existante à celle qui l'a précédée, rend les livres élémentaires insuffisans, puisque l'élément qui est aujourd'hui en première ligne leur manque complètement. Ce besoin explique aussi diverses particularités de l'ouvrage de M. Marezoll. On remarque au premier coup d'œil une disproportion et une inégalité réelle dans l'étendue donnée aux différens détails; ceux de développement historique sont souvent plus explicites que ceux de philosophie ou de dogmatique. Pourquoi? c'est que l'auteur est d'avis que les faits ne peuvent s'éviter dans toute leur étendue, et que c'est autant de gagné pour la leçon orale de les savoir consignés dans le livre élémentaire, tandis que ce qui est de raisonnement, pourvu que la direction en soit indiquée, ressort tout-à-fait du domaine de la parole.

Peut-être pourrait-on reprocher à cet ouvrage que l'une des conditions qu'il est appelé à remplir ne l'est pas complètement. Il s'agit de ce qui regarde la liaison des législations nouvelles avec le droit commun, liaison que l'on aurait le droit de trouver placée un peu trop sur le second plan, tandis que le droit commun ressort et va chercher l'œil du lecteur. Mais, répond

l'auteur, ce procédé a été calculé; c'est une suite nécessaire du plan de l'ouvrage. Car la première chose à considérer, c'est le droit commun, en tant que base commune; voilà à proprement parler l'objet principal. Ce n'est pas la liaison d'une législation moderne, particulière, déterminée, avec le droit commun qu'il s'agissait de représenter, mais cette liaison en général pour toutes les législations de même espèce, quelles que fussent d'ailleurs leurs différences entre elles. Entre ces deux écueils, ou de généraliser à contre-temps ou d'amonceler des détails à perte de vue jusqu'à porter le désordre dans l'esprit du lecteur et à lui ôter toute possibilité d'embrasser l'ensemble, l'auteur n'avait qu'une voie à suivre, se contenter de brèves indications sur la direction adoptée dans les législations particulières. Le développement comparatif et tout-à-fait spécial du code que les auditeurs doivent prendre de préférence en considération, et qui est pour eux la seule législation valable par l'intérêt de pratique qu'il leur offre, n'entre plus dans les obligations de l'auteur; c'est l'office du professeur, le sujet des leçons orales. L'auteur n'a eu pour objet dans ses indications que les législations promulguées antérieurement à l'impression de son ouvrage. La législation française, n'étant pas considérée comme allemande, est restée en dehors de ce travail. La comparaison avec les législations étrangères eût été certes fort intéressante, surtout avec la législation française qui n'a point été sans influence sur le droit allemand; mais il faut se borner, ne chercher qu'un but et y marcher le plus droit possible, et cette comparaison eût détourné la marche de l'auteur. En général, elle n'a d'avantage véritable que pour celui qui s'est déjà rendu familier le droit commun et les législations allemandes qui viennent de cette source étrangère; autrement elle ne peut que distraire l'attention et porter le trouble dans les idées. Comme indication de sources, cet ouvrage est aussi d'une grande importance; il suffit pour initier le juriste encore novice à tout ce qui peut étendre le domaine de ses connaissances.

Genesi del diritto penale di G. D. Romagnosi. Settima editione. — Milano, 1840. Presso Carlo Branca, coi tipi di Felice Rusconi. 3 vol. in-8°.

Chaque jour ajoute à la réputation de cet ouvrage de M. Romagnosi sur le droit pénal. L'ordre, l'arrangement des matières, la fixité des principes, l'abondance et la sûreté des développemens, en ont fait le manuel obligé de tous ceux qui s'occupent de droit criminel, en Italie et même dans les autres pays. Une contrée qui a produit Beccaria a acquis à juste titre une grande autorité en ces sortes de matières. M. Romagnosi a soutenu la réputation de sa nation. Le simple résumé de son ouvrage en sera la preuve.

Le premier volume, divisé en trois parties, prend la société à l'origine et examine ses devoirs, ses obligations et ses relations pénales dans l'état de nature ou d'indépendance, dans l'état de société naturelle ou sous la période de l'égalité, et ensuite les principes fondamentaux concernant l'exercice du droit pénal en général. Le tome second pénètre davantage dans la partie pratique de la matière. L'auteur y traite de la raison pénale dans son rapport avec la partie exécutive des délits, du devoir de prévenir les délits et du mode d'application des principes concernant l'exercice du droit pénal. Le troisième volume est consacré aux documens nouveaux dont l'auteur a illustré son livre, la plupart reproduisant des jugemens critiques formulés sur cet ouvrage ; on y trouve aussi des discussions d'un haut intérêt sur quelques points importants du droit criminel.

SCIENCES ET ARTS.

Précis d'un cours de philosophie élémentaire par le commandeur Pinheiro-Ferreira, ministre d'état honoraire, etc. — Paris, 1841. Chez Garnot, libr. Rambouillet, impr. de Raynal. In-12.

M. le commandeur Pinheiro-Ferreira a l'esprit généralisa-

teur; il aime à résumer, à réunir les principes des sciences, afin de montrer à ceux qui veulent les approfondir ce qu'il y a de vrai, de constaté, d'irréfutable dans chacune. Il a déjà formulé la dernière expression de la science économique dans un ouvrage sur lequel nous avons appelé l'attention de nos lecteurs; aujourd'hui il fait la même chose pour la philosophie. De tels travaux ont beaucoup plus d'importance qu'ils ne paraissent en offrir au premier aspect, et sont d'une exécution bien plus difficile qu'on ne pense. En effet ils mettent de l'ordre, de la clarté, de la vérité dans l'esprit, et quant à leur exécution, il faut pour y suffire, avoir approfondi la science, la dominer, la pénétrer d'un coup d'œil; à ce prix seulement on peut en choisir les véritables principes et les enchaîner dans leur liaison véritable et logique.

Nous acceptons les paroles suivantes de l'avertissement de l'ouvrage de M. Pinheiro-Ferreira : «Tout ouvrage élémentaire doit nécessairement satisfaire à quatre conditions. Il doit d'abord contenir tous les principes fondamentaux de la science; puis il doit en faire l'application aux principales questions. En troisième lieu, il faut qu'il réponde aux objections qui pourront ébranler la croyance des élèves si elles ne leur étaient pas connues d'avance; et enfin on ne doit pas laisser ignorer à ceux-ci les diverses doctrines enseignées par les principaux écrivains qui ont traité ces mêmes sujets. » M. Pinheiro-Ferreira nous paraît avoir rempli les conditions indispensables d'un bon résumé, et il a fait par là un livre dont l'utilité et l'influence ne doivent pas se juger d'après ses dimensions. Nous en recommandons vivement la lecture à ceux qui veulent pénétrer pour la première fois dans la science, ou mettre de l'ordre et de la clarté dans des connaissances déjà acquises.

L'ouvrage est ainsi divisé : ontologie, psychologie, idéologie; puis viennent des notes nombreuses qui éclaircissent et complètent chacune de ces parties. L'auteur a fait suivre le texte de son ouvrage de tableaux systématiques de la nomenclature des trois premières branches de la philosophie, pour montrer les rapports qu'ont entre elles les diverses expressions

dont il a donné la définition. Des observations étendues sur ces tableaux terminent l'ouvrage. C'est à notre avis ce que l'on a fait jusqu'ici de plus clair, de mieux coordonné sur les sciences philosophiques, si abstraites et si difficiles.

Études sur les réformateurs contemporains, ou socialistes modernes, Saint-Simon, Charles Fourier, Robert Owen; par M. Louis Reybaud. 2e édition. — Paris, Cordier. Chez Guillaumin. 1841. In-8° de 436 p. Prix : 7 fr.

Trois hommes ont paru au commencement de notre siècle, Saint-Simon et Fourier, en France, Robert Owen en Angleterre, esprits vastes et féconds, âmes généreuses, que le spectacle des souffrances de la société actuelle avait profondément émus, et qui, ne prenant mission que de leur ardente philanthropie, n'envisageant d'autre but que le bonheur de leurs semblables, se sont voués avec une admirable constance à la recherche des moyens qui devaient ouvrir à l'humanité ces destinées heureuses qu'ils avaient rêvées pour elle. S'étant mis à l'œuvre presque en même temps, engagés dans la poursuite d'un même but, mais sans se copier et presque sans se connaître, tous trois sont venus tour-à-tour proposer au monde leurs plans plus ou moins bizarres, leurs formules plus ou moins étranges, et tous trois incompris, dédaignés, repoussés par une civilisation orgueilleuse d'elle-même, ont usé dans de stériles efforts les forces prodigieuses dont leur intelligence avait été douée.

Cependant, l'apparition de ces trois apôtres de régénération sociale a été un fait important pour notre époque; car leur parole a fait des prosélytes, les doctrines fondées par eux ont été recueillies par des disciples fervens qui les cultivent avec persévérance, les yeux tournés vers l'avenir. Il était intéressant d'étudier chacun des trois réformateurs dans leur caractère, leur vie, leurs ouvrages, leurs doctrines, les essais d'application tentés à diverses époques, l'influence de leurs idées sur le mouvement

social. Cette étude a été faite avec une sagacité judicieuse par M. Reybaud dans trois articles publiés en 1835, 1837 et 1838 dans la Revue des Deux-Mondes. Ce sont ces trois articles qui forment le livre dont nous rendons compte et auquel l'Académie vient de décerner récemment une médaille de 5,000 fr. M. Reybaud ne s'est pas borné, toutefois, à réunir ces articles dans un seul volume, il les a liés ensemble par deux parties entièrement neuves, l'une embrassant l'origine et la filiation des utopies sociales antérieures aux témérités contemporaines, l'autre caractérisant l'influence que ces dernières ont pu avoir sur les sentimens, les mœurs, la conduite de nos sociétés. Par là, son livre est devenu un tout complet, ayant un commencement, un milieu et une conclusion. Il est ainsi distribué : 1° *Des utopies sociales anciennes ;* 2° *Saint-Simon et les saint-simoniens ;* 3° *Charles Fourier et sa doctrine ;* 4° *Conclusions générales.* Nous pourrions ajouter que les trois articles sur Saint-Simon, Fourier et Owen, sont composés sur un même plan. L'auteur procède de la manière suivante : il trace sommairement la biographie de chacun des trois réformateurs ; chemin faisant, il s'arrête pour signaler, à leur époque, les écrits où sont formulés et les griefs des trois philosophes contre la civilisation actuelle et leurs vœux pour le nouvel état social qu'ils voulaient fonder. M. Reybaud analyse les plus importans de ces écrits ; il y recherche l'exposition de l'idée réformatrice ; il s'efforce d'en dégager les systèmes, et en expliquant les systèmes, il en montre aisément l'exagération. Il fait connaître ces diverses affiliations par lesquelles chaque école s'est recrutée. Il expose enfin l'état actuel de chacune, et leur adresse indirectement de sages conseils.

Suivant l'auteur, toutes les idées de réforme sociale produites de nos jours rencontrent, en remontant les âges, leur source cachée et leur filiation mystérieuse ; toutes les lubies trouvent leurs représentans dans l'antiquité. Dans Platon, Thomas Morus, les Esséniens, les Moraves, etc., se retrouve l'absorption de la famille par la communauté qui préoccupe Saint-Simon, Fourier et Owen ; dans les formules des templiers, les

tendances des saint-simoniens au panthéisme ; dans le fougueux anabaptiste Muncer, les doctrines de nivellement de Babœuf ; et ainsi pour toutes les autres théories ressuscitées de nos jours. La promiscuité et l'émancipation de la femme, la liberté et l'égalité de rapports entre les deux sexes ont aussi dans l'antiquité de nombreux partisans au milieu desquels ce sont fait surtout remarquer un grand nombre de femmes.

Dans les conclusions générales, après avoir signalé les dangers de ces théories qui, en proclamant, comme elles le font, la liberté absolue, illimitée des passions, ouvrent la porte à tous les excès, à tous les déréglemens, à tous les abus, M. Reybaud reconnaît que divers avantages ont pu résulter des efforts faits pour les propager. D'un côté, en effet, l'attention publique a été vivement appelée sur la condition malheureuse de la population ouvrière pour laquelle les trois célèbres réformateurs ont montré une sollicitude si vive et si désintéressée ; d'un autre côté, le grand problème de l'association a été hardiment soulevé et mis en regard ; chaque école n'a donné, il est vrai, qu'une formule plus ou moins incomplète et défectueuse ; mais l'opinion est saisie, les esprits sont poussés vers la recherche d'une solution satisfaisante, l'avenir y est forcément engagé, et c'est là un service réel que les doctrines de réforme auront rendu.

De l'abolition de l'esclavage ancien en Occident, etc., par Édouard Biot. — Paris, chez J. Renouard. Impr. de Paul Renouard. In-8° de XII-449 p.

Cet ouvrage est une réponse à la question proposée en 1837 pour sujet de prix par l'Académie des Sciences morales, et conçue en ces termes : « 1° Par quelles causes et comment l'esclavage ancien a-t-il été aboli ? 2° à quelle époque cet esclavage, ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe ? » Question importante, car elle a pour objet l'une des plus grandes révolutions de la société européenne. C'est demander, en d'autres termes,

comment le christianisme a-t-il pris la place du monde romain? Car c'est au Christ que l'occident est redevable de la disparition de la servitude; mais comme l'esclavage était ancien, comme il était doublement enraciné dans l'histoire et dans les mœurs, il s'est montré tenace, et ce n'est pas du premier coup qu'il a disparu : il a opposé de longs efforts; c'est ce qui fait que cette résistance, qui n'a prouvé que mieux la puissance du christianisme, est d'une étude compliquée, longue et difficile. On ne peut traiter théoriquement ce sujet; il n'est compréhensible, il ne peut être utile que si on introduit dans ses profondeurs le flambeau de l'histoire et de la chronologie, pour déterminer, au vrai, l'époque, la nature, la loi, la forme des transformations, les grands changemens apportés dans la constitution de l'esclavage, et le moment où la révolution a été complète et définitive. Une marche théorique, en dehors des événemens, et non à leur suite, serait plus rapide; mais serait-elle aussi utile? et aujourd'hui plus que jamais l'esprit, pour être convaincu, n'aime-t-il pas mieux avoir sous les yeux des faits que des affirmations? Il va sans dire que nous sommes de l'avis de M. Biot, et que nous préférons sa méthode historique et chronologique, la seule sage, la seule logique, la seule vraie à nos yeux.

L'auteur, dans une courte et modeste préface, nous trace lui-même le plan qu'il a cru devoir suivre dans l'exécution de son ouvrage. Il l'a divisé en cinq parties : dans la première, qui sert en quelque sorte d'introduction, il s'est peu étendu sur l'origine de l'esclavage ; nous y avons regret; car, quelque controversée qu'ait été cette question, l'étude profonde que M. Biot a faite de la matière nous permettait d'espérer de nouveaux et profonds aperçus sur ce sujet. Craignant cependant de répéter des choses déjà connues, il s'est contenté d'esquisser rapidement la condition de l'esclave dans l'antiquité, pour se mettre en état de distinguer les premières apparences d'amélioration matérielle qui viennent tempérer cette condition. Après avoir reproduit à larges traits les principaux systèmes des anciens philosophes sur l'escla-

vage, pour montrer les premiers symptômes d'amélioration morale dans les idées, il a hâte d'arriver à l'époque de transition où la révolution sociale commence à se manifester d'une manière évidente. Cette première époque de transition forme la seconde partie de l'ouvrage : elle comprend les trois siècles de l'empire païen, où la législation et les mœurs se modifient, où le christianisme vient proclamer l'égalité de tous les hommes devant Dieu. L'auteur a eu l'heureuse idée de joindre à l'examen de l'esclavage sous le régime impérial romain quelques considérations sur la condition de l'esclave en Germanie, et sur les habitudes de ces Germains que l'on a souvent transformés en régénérateurs de la société moderne, tandis que, suivant M. Biot, leur principal rôle dans l'histoire paraît seulement être d'avoir offert à l'action des idées chrétiennes un caractère plus neuf et moins corrompu que le caractère romain. Après le quatrième siècle a lieu l'invasion des barbares qui mêlent leurs coutumes à la législation romaine et aux principes du christianisme. Pour suivre d'abord l'influence pure du christianisme et du droit romain, l'auteur a consacré sa troisième partie à retracer séparément l'histoire de l'esclavage dans le Bas-Empire sous ses deux formes domestique et rurale. Fixée définitivement par Théodose et Justinien, l'ancienne législation n'offre plus d'autres variétés de la servitude que l'esclavage réel et le colonat. Mais en même temps qu'il examinait ainsi la marche de la législation, M. Biot a également suivi, dans les divers auteurs de cette longue période, le progrès des idées et l'état des mœurs; il a surtout cherché à connaître comment avait agi l'influence chrétienne pendant toute la durée du Bas-Empire, et il a montré comment elle avait été contrariée dans ses effets par les préjugés et les habitudes anciennes, par les relations avec les nations de croyance différente.

La quatrième partie de l'ouvrage est destinée à l'examen de la condition de l'esclave après la conquête; comme tableau d'époque, cet examen sert à montrer les principales modifications introduites sous l'influence des divers élémens qui se

trouvent alors en présence : d'une part le droit romain, et le christianisme ; de l'autre, le droit de la guerre, et les coutumes dites barbares. L'auteur montre pareillement comment, au milieu du bouleversement qui caractérise cette époque, le clergé seul règle les obligations de ses subordonnés par des conventions écrites, et comment la permanence de ses institutions fixe dans ses possessions l'annexion invariable du serf à la glèbe. Une fois ces diverses causes qui concourent à l'abolition de l'ancien usage reconnues, lorsque leur action a été suffisamment appréciée, M. Biot, dans la cinquième et dernière partie de son ouvrage, présente ses recherches sur l'époque définitive où l'extinction de l'esclavage personnel et la transformation en servage réel peuvent être considérées comme entièrement accomplies dans l'Europe occidentale. Comme cette époque finale n'a pas été uniforme pour toutes les nations ; que dans l'empire byzantin, par exemple, elle a été retardée par des causes secondaires, l'auteur a cru devoir traiter la question séparément pour la France, l'Allemagne orientale, les Iles Britanniques, l'Espagne et l'Italie.

Cette belle étude sur l'esclavage fait le plus grand honneur à la science, à l'érudition et au coup d'œil historique de M. Édouard Biot. En prenant les faits pour base de ses appréciations historiques, il ne s'est pas exposé à se perdre dans des systèmes brillans où l'on rencontre tout, excepté la vérité ; c'est la marque d'un esprit mûr et fécondé par la science, lorsqu'on apporte ainsi, dans l'étude des institutions anciennes, autant de suite, d'ordre, d'érudition et de logique.

De l'abolition de l'esclavage dans les Antilles françaises, par M. Lepelletier Duclary, président de la cour royale de la Guadeloupe. — Paris, 1841. In-8°.

M. Lepelletier Duclary, devant parler sur la question de l'abolition de l'esclavage, ne dissimule point sa double qualité de président du corps représentatif d'une des Antilles françaises

et de magistrat chargé de présider la cour souveraine qui y rend la justice. C'est dire qu'il n'abonde nullement dans le sens des abolitionnistes et qu'il demande au contraire énergiquement le maintien de ce qui existe. « Comme conseiller colonial, dit-il, je tâcherai d'établir par les faits, par l'autorité et le témoignage des publicistes les moins récusables, que l'émancipation ne produirait que les résultats les plus désastreux pour l'esclave comme pour le maître. Comme magistrat, je demanderai que l'esclavage, tel qu'il existe de nos jours, soit examiné par des juges impartiaux, exempts de tout esprit de parti et qui n'aient point leur popularité engagée dans ce grand débat. Je demanderai que ce soit au nom de la vérité et de la justice qu'on statue s'il faut ou s'il ne faut pas émanciper, si l'époque est arrivée ou n'est pas arrivée de prendre des mesures d'exécution. »

Pour répondre à ces questions, l'auteur examine tour-à-tour ce qui concerne le travail forcé et l'influence morale du maître; le travail libre; l'émancipation gouvernementale, qu'il considère comme le plus grand dissolvant du travail; l'émancipation du maître qu'il proclame la seule rationnelle et possible; l'esclavage européen, qu'il compare à l'esclavage colonial; il s'occupe ensuite du travail forcé comme moyen de moralisation des noirs; il cherche à établir enfin que le travail colonial enrichit l'Europe; il demande le maintien du châtiment corporel, et croit que toutes les théories du travail libre viendront échouer contre la force d'inertie que le noir, par nature et par caractère, opposera sans cesse à toute réforme de ce genre. Nous ne cautionnons en rien les doctrines de M. Duclary, mais nous les recommandons aux véritables philanthropes qui veulent savoir la vérité et connaître ce qui est possible dans les questions humaines. Dans celle-ci comme dans toutes, il faut se tenir en garde contre tout système trop exclusif.

Tableau historique de l'instruction secondaire en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Kilian, chef de bureau au ministère de

l'instruction publique. — Paris, 1841. Impr. et libr. de J. de Latrie. In-8° de VIII-335 p.

L'instruction doit-elle être libre, doit-elle constituer un monopole entre les mains du gouvernement? Il n'y a que les opinions extrêmes qui veulent tout pour le pouvoir ou pour l'industrie particulière. Les hommes sages avouent que le bien ne peut sortir que d'une liberté tempérée par la surveillance du gouvernement; mais jusqu'où ira cette surveillance? jusqu'où peut aller la liberté? Telle est la question véritable sur laquelle on est loin d'être d'accord, sur laquelle on dispute non sans aigreur; car la politique s'est emparée de ce sujet. M. Kilian n'a point voulu entrer dans ce débat, ainsi qu'il l'énonce; son but a été d'examiner ce qui s'est fait jusqu'à ce jour pour l'instruction secondaire, en France. Recueillir la série des actes qui, depuis les temps les plus anciens, ont successivement organisé, transformé, développé cette instruction secondaire; constater l'état des études sous l'ancienne Université, les réformes provoquées à diverses époques par des esprits libres ou par la concurrence des établissemens rivaux, les vœux manifestés au sein du parlement de Paris pour séculariser l'enseignement et fonder une éducation nationale, les théories philosophiques exposées par Talleyrand et Condorcet dans l'Assemblée nationale et législative, le nouveau système d'instruction essayé dans les écoles centrales, le retour aux études classiques et la réorganisation de l'instruction secondaire par Napoléon; suivre sous le régime nouveau fondé avec l'Université impériale les modifications diverses introduites dans le régime des établissemens, dans le système des études, les développemens donnés à toutes les parties de l'enseignement secondaire, tel est le plan que s'est proposé l'auteur, et qu'il a accompli d'une façon aussi utile que distinguée. Nous allons analyser la partie historique.

M. Kilian prend l'histoire de l'éducation au IVe siècle; il rappelle l'existence des établissemens romains, signale leur décadence, à partir du Ve siècle, et leur remplacement par les

établissemens religieux du VIe au VIIIe siècle, où de nouvelles écoles s'établirent partout sous l'influence du clergé chrétien, au point que chaque siége épiscopal, chaque monastère eut la sienne. Victimes d'une nouvelle décadence, ces écoles furent rétablies par Charlemagne, qui fonda une école jusque dans son palais. Alors s'élevèrent les écoles qui, pendant plusieurs siècles, furent en possession de la renommée. Vient ensuite le temps d'Abélard, époque brillante pour l'enseignement, où l'on voit affluer à Paris non-seulement les étudians de toutes les parties de la France, mais encore des élèves venus de tous les royaumes étrangers. En 1210 paraissent les premiers statuts de l'Université de Paris, institution féconde dont Philippe-Auguste comprit toute la portée, et qu'il combla de priviléges, sentant bien toute l'influence de ce corps dirigeant pour les progrès de l'instruction. La fondation de l'Université est suivie de celle de quarante-neuf colléges qui font de la montagne Sainte-Geneviève un véritable mont sacré, où règnent avec éclat la science et les arts libéraux. M. Kilian nous fait assister ensuite à la réforme par le cardinal d'Estourville de ces établissemens dont la discipline avait eu beaucoup à souffrir des guerres du XIVe siècle. La réforme fut stimulée aussi par l'établissement d'institutions rivales; en effet, à cette époque (1460) apparaissent les universités d'Aix, de Dôle, de Caen, de Poitiers, de Valence, de Nantes, de Bourges, de Bordeaux, etc. Ces fondations inspirèrent à l'Université de Paris une émulation salutaire qui contribua à la force et à la prospérité des études. La prise de Constantinople et la venue des Grecs à Paris ajoutèrent aussi à ce mouvement de progrès, en propageant l'étude du grec; et bientôt après, la découverte de l'imprimerie donne un nouvel essor à toutes les améliorations. Puis viennent les jésuites, ces grands rivaux de l'Université, qui dès l'abord se posent comme des antagonistes, mais que l'auteur a le bon goût de traiter sans aigreur, sans passion; car le bien qu'ils ont fait, les progrès que l'instruction leur doit, sont incontestables. M. Kilian signale ensuite la réforme universitaire de Henri IV, réforme dirigée par les pre-

miers magistrats de l'époque, et dont les statuts ont régi l'Université jusqu'à sa chute; les fondations de Richelieu et de Mazarin; et après avoir apprécié les méthodes des jésuites, des oratoriens, bénédictins et autres ordres enseignans, il arrête son attention sur Rollin, cet homme universitaire par excellence, et rappelle sur son livre si connu le jugement si compétent de M. Villemain. De 1724 à 1763, nous trouvons le développement de l'instruction primaire, la suppression de vingt-huit colléges à Paris, par suite de l'expulsion des jésuites, l'institution des agrégés et l'établissement du concours général pour les colléges de Paris. L'Université touchait à sa fin : elle voulut tenter un grand effort pour se régénérer, en ordonnant l'expulsion des jésuites. Le parlement avait de plus fait un appel aux autres parlemens et aux universités pour un plan général d'éducation. Le conseiller Rolland fournit à ce sujet un rapport remarquable où sont rappelés les principes les plus sains en fait d'éducation; mais l'Université n'eut pas le temps d'exécuter les améliorations proposées; 1789 vint, et elle périt dans la tourmente avec toutes les institutions du passé, dont on ne voulut voir que les abus sans leur tenir compte de leurs services.

Travail et salaire par Prosper Tarbé. — Paris, 1841. Chez l'auteur, boulevart des Capucines. Reims, chez Brissart Person. Impr. de Assie et c^e^. In-8° de 491 p.

La double question du salaire et de l'organisation du travail est une de celles dont se préoccupent le plus les esprits graves qui ont souci des maux et de l'amélioration de la société. En effet, cette question se complique de tous les problèmes dont la solution est poursuivie par les moralistes, les économistes et les législateurs: le paupérisme, la mendicité, la criminalité publique, la moralité et la sécurité de la société. C'est d'abord avoir l'instinct des besoins du siècle que de s'occuper d'un pareil sujet; mais, de plus, M. Tarbé l'a traité avec une véritable connaissance de la matière, un coup d'œil juste

d'économiste et l'ardente charité du moraliste chrétien. Il réhabilite d'abord le travail, et il a raison; l'oisiveté seule dégrade, et ce n'est pas l'homme qui a dit : le travail sanctifie. Mais il ne déclare pas pour cela la guerre aux riches, à ceux que les modernes socialistes ont voulu flétrir du nom d'oisifs, comme s'il n'y avait que le travail des bras, comme si celui qui gouverne son pays, qui le représente, qui l'éclaire, qui compulse ses annales, comme si tous ceux qui font un bon usage des richesses étaient des gens oisifs et inutiles. Non, M. Tarbé veut qu'il y ait des riches, mais il veut aussi que les riches soient ce qu'ils doivent être : humains, généreux, bienfaisans, bienveillans pour la misère, non en lui jetant l'aumône sur leur porte, mais en lui fournissant du travail dans leurs champs, ou en encourageant ses découvertes, ses talens et quelquefois son génie. Aussi, bien loin de crier guerre aux riches, guerre aux hôtels, M. Tarbé voudrait-il pouvoir raviver les grandes existences qui vont sans cesse en s'éteignant, et placer dans chaque province des familles riches et puissantes, protectrices communes de toutes les infirmités; il trouve encore que les monastères contre lesquels on a tant déclamé avaient aussi un but éminent de charité et d'utilité sociale qu'on ne peut méconnaître sous ce rapport.

Pour remplacer les institutions perdues, M. Tarbé voudrait donc que, dans chaque centre de population, s'élevât une maison de charité où l'ouvrier sans occupation trouverait toujours du travail; cette maison aurait un directeur, une administration en permanence. Afin de rendre cette création possible et utile, il désirerait que la charité suivît l'esprit des localités, et que, d'après leur nature, elle se fît agricole, industrielle, etc. De cette façon on parviendrait à éteindre la mendicité, cette plaie hideuse de l'humanité, et on l'empêcherait en rendant sans excuse la fainéantise, qui en est la source la plus féconde. L'auteur, ayant à parler de la mendicité, l'a fait d'une manière plus complète que les autres économistes; il fait pour ainsi dire l'historique de la mendicité en France depuis les six derniers siècles, et remet sous les yeux du lecteur l'ensemble des me-

sures employées dans les derniers temps pour parer à ce fléau; il se demande ensuite si l'état de notre législation est propre à diminuer le mal, et il propose des changemens qu'il croit des améliorations dans ce qui concerne le vagabondage, la surveillance, la répression des délits de l'enfance, les maisons de correction et la réhabilitation des condamnés. L'auteur s'occupe aussi de toutes les causes de la misère parmi nous, et surtout des passions qui l'amènent forcément sur leurs pas, et indique des moyens de les guérir et de les combattre. Mais dans les crimes que produisent aussi si souvent ces passions, il aime mieux prévenir que punir; il veut améliorer l'homme autant que protéger les intérêts actuels de la société; il signale aussi les funestes effets des mauvais livres sur l'esprit du peuple des travailleurs, et voudrait une répression sévère pour toute littérature immorale tendant à corrompre l'esprit public; il voudrait sinon punir, du moins mettre des barrières au penchant de l'ivresse, source de tant d'actes criminels et mère de la pauvreté. Mais comme le moyen le plus puissant d'action, comme le plus efficace, protecteur en même temps pour la société, tutélaire et fécond pour la classe travailleuse, il invoque le secours de la religion, et voit avec raison dans le christianisme, non-seulement les meilleures garanties morales, mais les meilleures conditions économiques pour l'organisation du travail. La loi du Christ ne prescrit-elle pas, en effet, la charité, l'amour des frères chez le riche, la patience et le courage dans le pauvre?

M. Tarbé passe ensuite à l'organisation du travail, et rappelle la jurisprudence ancienne sur le régime des corporations et des jurandes. Dans l'état actuel où la législation a constitué l'ouvrier, il examine, au vrai, la position de chaque classe ouvrière; car il y a bien des degrés dans cette classe, qui paraît uniforme au premier aspect, et discute là la question si importante des salaires qui font partie de son titre, recherchant la relation entre les besoins et les gains de l'ouvrier, et le moyen d'amener le salaire au niveau des besoins, seul moyen d'éviter la corruption, les crimes et les révolu-

tions. Suivant M. Tarbé, on doit faire varier le salaire suivant le prix des grains, et il présente à ce sujet une longue suite de recherches historiques destinées à faire connaître le rapport qui s'est trouvé entre le prix de la livre de pain et les salaires, gages, soldes et appointemens que recevaient autrefois les travailleurs de tous les rangs.

Bibliographia botanica. Handbuch, u. s. w. Manuel de la Bibliographie botanique dans un ordre systématique avec de courtes notices biographiques sur les écrivains botanistes, etc., par le Dr M. S. Krüger. — Berlin, 1841. In-8° de IV-464 p.

L'auteur s'est proposé d'offrir aux amis de la botanique et aux professeurs de cette science un livre systématiquement coordonné où l'on pût facilement retrouver les principaux ouvrages de botanique anciens et modernes. Il s'est servi des travaux de ses prédécesseurs, Schultes, Miltitz, Dierbach et autres, pour compléter ce que sa propre expérience et ses soins lui avaient procuré de matériaux. Les ouvrages suivant leur spécialité dans le domaine de la science sont rangés sous cinq chefs, et chacune de ces cinq divisions se subdivise elle-même au besoin. La première, l'histoire littéraire de la botanique, comprend deux sections : 1° la biographie et l'histoire; 2° tout ce qui concerne la botanique en fait d'ouvrages grecs, romains et arabes. La seconde division, la phytognosie, comprend les ouvrages sur la méthode, l'utilité et l'étude de la botanique. La phytonomie, qui est l'anatomie et la physiologie des plantes, vient après et est suivie de la phytographie, division dont la littérature est beaucoup plus féconde. Pour le classement des ouvrages dans cette partie, l'auteur a suivi le système de M. S. Endlicher, tel qu'on le voit appliqué dans le livre intitulé : *Genera plantarum*. Les monographies sont ainsi plus faciles à chercher; sans système, c'eût été un véritable dédale. La cinquième et dernière division est consacrée à la géographie des plantes, à laquelle l'auteur a joint dans une subdivision les

ouvrages concernant les maladies et les monstruosités des végétaux. Une table des noms d'auteurs, un catalogue alphabétique des noms des familles de plantes, et enfin une liste biographique d'auteurs rangés dans l'ordre alphabétique complètent cette bibliographie.

Artis obstetriciæ Sorani Ephesii doctrina ad ejus librum περὶ γυναικείων παθῶν nuper repertum exposita. Commentatio historico-obstetricia auctore J. Pinoff. — Vratislaviæ, typis M. Friedlaenderi. 1841. In-8° de 60 p.

La science des accouchemens est arrivée aujourd'hui à un très-grand point de perfection ; M. Pinoff s'est proposé d'en tracer l'origine et les progrès, et de rechercher quel était son état dans l'antiquité. Cette partie de la science chez les anciens était peu connue, parce que nous n'avions sur ce sujet qu'un très-petit nombre de fragmens d'auteurs anciens. Une découverte très-importante vient de jeter une lumière inattendue sur cette question obscure, grâce à l'ouvrage de Soranus, publié dernièrement par M. Dietz. C'est donc une analyse très-détaillée et divisée par chapitres que M. Pinoff donne de l'ouvrage du médecin grec sur l'accouchement des femmes et sur les maladies qui s'y rapportent. Des notes très-détaillées viennent éclaircir et confirmer les faits et les opinions avancés par Soranus.

Mémoires et Lettres inédits du chevalier de Gentz, publiés par Gustave Schlesier. — Stoutgart, 1841. Chez Hauberger. In-8°.

La lutte gigantesque de la France impériale et de l'Europe avait mis aux prises non-seulement toutes les forces militaires, mais toutes les intelligences. La plume soutenait l'épée, la voix du pamphlet venait en aide à la grande voix du canon, et souvent même les écrivains donnèrent plus de souci au Conqué-

rant que les généraux de l'Europe; car, une fois un royaume conquis, les écrivains allaient dans le royaume voisin et de là protestaient avec une nouvelle force contre les nouvelles violences du vainqueur. M. le chevalier Gentz fut, on le sait, un des plus persistans, des plus courageux, des plus féconds de ces écrivains; il lutta sans cesse contre Napoléon et avec un talent au moins égal à son énergie. Ses divers opuscules sont connus de tous les publicistes, mais on sera bien aise de les trouver réunis dans une même publication. Ce volume sera lu par tous ceux qui, amis ou ennemis de la France, voudront connaître la partie intellectuelle de cette grande et mémorable lutte de l'empire français contre le reste de l'Europe. Nous nous contenterons de donner le titre des écrits réunis dans le présent volume. Ce sont : Mémoire sur la nécessité de ne pas reconnaître le titre impérial de Bonaparte; projet d'une déclaration de Louis XVIII à ce sujet. Mémoire sur la réunion de Gênes. Mémoires de 1805. Observations sur la négociation entre l'Angleterre et la France, en 1806, fondées sur les pièces officielles publiées par la France et la Grande-Bretagne. Journal de ce qui est arrivé de plus marquant à l'auteur dans le voyage fait par lui au quartier-général du roi de Prusse, le 20 octobre 1806. Enfin, mémoires sur les droits maritimes des nations européennes.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Dicaearchi Messenii quæ supersunt composita, edita et illustrata a Maximiliano Fuhr. — Darmstadii, sumptibus et typis Caroli Guilielmi Leskii. 1841. In-8° de VIII-526 p.

L'idée première de M. Fuhr était de publier simplement, avec notes et commentaires, le fragment en prose de Dicéarque qui se trouve conservé dans les manuscrits; mais son cadre s'est agrandi avec ses études et ses recherches, et il a fini par réunir en un seul tout les passages de cet écrivain qui sont

disséminés dans une très-grande quantité d'ouvrages, de manière à présenter un ensemble complet de l'esprit, des opinions et du mérite de ce philosophe géographe. Cette monographie manquait pour ainsi dire, et, d'après le travail de M. Fuhr, nous voyons qu'elle est une des plus curieuses et des plus intéressantes que nous possédions sur un auteur ancien, et qu'elle peut être regardée comme un service éminent rendu au monde savant. On possédait déjà, il est vrai, une collection des fragmens de Dicéarque, publiée à Palerme, en 1832, deux vol. in-8°, par M. D. Celidonio Errante; mais, d'après ce qu'en a extrait M. Gail, il est facile de voir que ce travail n'a aucune espèce de valeur sous le rapport littéraire. Dix ans plus tard, M. Buttmann publia une édition des fragmens de Dicéarque, Numburgi, in-4°. Cette collection laissait beaucoup à désirer; c'est ce qui a décidé M. Fuhr à entreprendre cette nouvelle édition. Ce travail est entièrement neuf et contient des améliorations et des additions tellement considérables, qu'il est impossible d'en donner ici l'analyse et de signaler les renseignemens nouveaux qui s'y trouvent. Nous nous contenterons d'indiquer en peu de mots la division de l'ouvrage.

Après avoir esquissé le portrait de Dicéarque comme philosophe et comme écrivain, M. Fuhr réunit tous les témoignages et les jugemens des anciens sur ce géographe, et s'occupe de sa biographie. Vient ensuite un examen de ses écrits philosophiques, politiques, littéraires et artistiques, de sa description de la Grèce, enfin de ses ouvrages historiques et géographiques, et de son fragment sur l'antre de Trophonius. Ces détails forment les prolégomènes du travail de M. Fuhr, qui a mis à la suite les fragmens de Dicéarque avec des commentaires très-considérables et remplis de critique et d'érudition. Le volume se termine par trois tables des auteurs, des matières et des mots grecs.

Demosthenis oratio in Midiam cum annotatione critica et exegetica. Curavit Philippus Buthmannus. Editio

tertia. — Berolini sumptibus Augusti Mylii. 1841. In-8° de xx-204 p.

Lorsqu'on voit se succéder avec tant de rapidité les éditions nouvelles des auteurs anciens, tels que les tragiques et les orateurs grecs, on est tenté de se demander si ces éditions ne sont pas simplement des réimpressions, et s'il est possible d'améliorer encore le texte de ces écrivains et de trouver des manuscrits qui n'aient pas été consultés. Cependant, pour peu que l'on étudie sérieusement l'antiquité grecque, on est forcé de reconnaître que cette mine féconde, déjà si souvent et si fructueusement exploitée, présentera toujours de nouvelles richesses à ceux qui prendront la peine de l'examiner après leurs devanciers. Chaque branche de la littérature et de l'antiquité grecques est digne de l'attention et de l'étude des archéologues, des historiens et des philologues. Une société qui, dans les arts et dans la science d'écrire, a atteint la perfection, doit nous offrir des modèles dont la connaissance approfondie est très-difficile à acquérir. Pour vivre d'une vie immortelle et immuable, une langue doit mourir, car le changement est la première condition de l'existence. La langue de Démosthène et d'Eschyle restera comme un modèle de perfection, et elle ne cessera d'exercer la sagacité et le génie de tous les peuples civilisés.

Enregistrer toutes les éditions des auteurs anciens au fur et à mesure de leur apparition, est un devoir que nous remplissons avec empressement, mais qui exige cependant une certaine réserve. Une nouvelle édition d'un discours de Démosthène, par exemple, se refuse à une analyse très-détaillée; l'examen critique du mérite philologique de ce travail exigerait des développemens dont la longueur et l'aridité répugneraient au lecteur, et nous pensons qu'il nous saura gré de le tenir simplement au courant des publications de ce genre, sans nous livrer à des examens trop minutieux. La nouvelle édition du discours de Démosthène contre Midias est accompagnée d'un long commentaire philologique placé au bas des

pages. Des excursus, au nombre de treize, sont placés à la fin du volume, et ont rapport à plusieurs passages de ce discours, entre autres aux fêtes de Bacchus et à l'oracle de Dodone. Un index græcitatis termine le volume.

Anecdota medica græca e codicibus Mss. exprompsit F. Z. Ermerins. — Lugd. Bat. apud S. et J. Luchtmans. 1840. In-8° de XVI-327 p.

Le nombre des *anecdota* grecs ou latins s'augmente à un point tel, qu'il est bien difficile maintenant de vérifier si un opuscule a été publié ou non. Le recueil bibliographique de M. Hoffmann sur la littérature grecque est un ouvrage qui peut sans doute aider beaucoup pour des recherches de ce genre; mais, malgré tous les renseignemens qui y sont contenus, on y trouve tant de lacunes, surtout pour ce qui concerne les opuscules publiés au milieu ou à la suite des grands ouvrages, qu'il ne peut pas remplacer la Bibliothèque grecque de Fabricius. Et depuis ce dernier, que n'a-t-on pas publié! que d'éditions d'auteurs anciens n'a-t-on pas données! Chaque jour amène une lacune de plus à ces recueils bibliographiques, et l'on est obligé de se faire un répertoire au fur et à mesure des publications, si l'on désire savoir à quoi s'en tenir sur les ouvrages inédits qui existent encore en manuscrits dans les différentes bibliothèques d'Europe. Depuis quelques années, les *anecdota* de MM. Bekker, Boissonade, Bachmann et Cramer ont doté le monde savant d'une foule d'opuscules plus ou moins curieux, où les collecteurs de fragmens d'auteurs anciens ont trouvé de quoi faire une récolte abondante. Le cercle d'étude de M. Ermerins est beaucoup plus circonscrit; c'est la médecine seule qui l'occupe, ainsi que les écrits des médecins grecs. Voici l'indication succincte des opuscules qu'il vient de publier aujourd'hui pour la première fois.

1° Theophili, protospatharii regii et archiatri liber de pulsibus, d'après quatre manuscrits de la Bibliothèque Royale à Paris, et celui de Vossius, conservé à Leide. 2° Leonis philo-

sophi et medici, conspectus medicinæ, d'après un manuscrit très-fautif dont la provenance n'est pas indiquée par M. Ermerins. 3° Incerti auctoris tractatus de cibis, e libro de medicina ad Constantinum Pogonatum. 4° Lettre d'Hippocrate au roi Ptolémée, sur la construction de l'homme. Une table des mots grecs termine le volume; une traduction latine est placée en regard du texte, et les variantes et les notes occupent le bas des pages.

LITTÉRATURE MODERNE.

Recueil de chants historiques français depuis le XIIe jusqu'au XVIIIe siècle. Avec des notices et une introduction par Leroux de Lincy. Première série: XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. — Paris, Béthune et Plon. Chez Charles Gosselin. 1841. In-12 de XLVIII-416 p.

De même, peut-être plus que les autres nations, la France a toujours traduit en chansons populaires soit des sentimens soit des faits historiques. Les livres et la tradition nous ont conservé une partie de ces poésies dont souvent l'auteur est inconnu. La chanson historique en France se divise en deux genres bien distincts: la chanson en langue latine, cultivée par les clercs, reste dégénérée de la poésie lyrique des anciens; la chanson en langue vulgaire, destinée au peuple, et qui a donné naissance à ce qu'on appelait autrefois la chanson de geste. Cette dernière exista en France à toutes les époques; c'est un récit en vers de dix ou douze syllabes, rangés en longs couplets monorimes. Ce récit est consacré à faire connaître les querelles que les vassaux de la couronne avaient entre eux, les combats qui en résultaient. Un des sujets les plus communs de ces poèmes, ce sont les grandes expéditions fabuleuses ou véritables de Charlemagne, ou des fameux paladins dont il était entouré. C'est au système féodal qui gouvernait l'Europe que la chanson de geste doit les grands développemens qu'elle a reçus. Dans une introduction substantielle et riche de détails curieux, M. Leroux de Lincy trace rapidement l'histoire des

différentes transformations que la chanson a subies en France, il passe en revue tour-à-tour la chanson historique latine, les chansons d'Abélard, la chanson de geste au XIIe et au XIIIe siècle, les troubadours et la chanson amoureuse à laquelle sont joints les noms des principaux seigneurs qui l'ont cultivée. Viennent ensuite des détails intéressans sur les trouvères et les jongleurs, leur vie, leur confréries et leurs statuts ; sur les ménestrels au XIVe et au XVe siècle, avec les noms de plusieurs d'entre eux ; sur la chanson au XVe siècle, sur la ballade, sur la chanson à boire, enfin sur Olivier Basselin et ses vaux-de-vire. Après avoir ainsi essayé de faire connaître l'histoire de la chanson en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVe siècle, M. Leroux explique comment il a composé son recueil et quelle méthode il a cru devoir adopter. Relativement à la première époque antérieure au XIIe siècle et aux monumens connus de la langue française, il renvoie aux recherches placées en tête de son introduction, et il commence avec le XIIe siècle. Il a pu réunir sur cette première époque onze pièces. Après le XIIe siècle et avant le XIIIe, il a mis les chansons relatives aux croisades. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle une traduction qu'il s'est efforcé de rendre très-fidèle se trouve au bas de chaque chanson. Cette traduction était nécessaire pour faire comprendre ces documens historiques. Quant à ceux du XIVe et du XVe siècle, un pareil secours devenait inutile, le langage de cette époque étant très-rapproché du nôtre. Après avoir indiqué avec le plus grand soin les différentes chansons de ces quatre siècles, dont le texte entier est perdu, M. Leroux donne, à la fin de son introduction et en forme d'appendice, trois chansons d'amour inédites tirées des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Paris. « C'est donc, dit-il, un monument que j'ai tâché d'élever à l'histoire de notre pays ; j'ai cherché à ressaisir les émotions passagères que les grands événemens ont fait naître, tantôt parmi le peuple, tantôt parmi les hommes que ces événemens touchaient davantage. Mon but principal a été de prouver que la France avait aussi son recueil de chansons historiques et populaires, et que sous ce rapport elle n'a-

vait rien à envier aux romanceros de l'Espagne et du Portugal, aux ballades de l'Allemagne, de l'Angleterre ou de l'Irlande. »

Chacune des chansons publiées par M. Leroux est accompagnée d'une notice qui en explique très-bien l'origine historique. Dans ce recueil extrêmement intéressant, nous avons remarqué plusieurs pièces très-curieuses, une entre autres (p. 218) que nous demandons la permission de citer entièrement, parce qu'elle est relative à un fait remarquable de notre histoire, à la promulgation des Établissemens de saint Louis. Elle prouve toute l'importance des réformes apportées par ce roi dans les coutumes féodales; elle prouve encore que ces réformes furent considérées par ceux qu'elles atteignaient comme une véritable révolution.

Gent de France, mult estes esbahie !
Je di à touz ceus qui sont nez des fiez :
Si m'aït Dex, franc n'estes vous mès mie ;
Mult vous a l'en de franchise esloïgniez,
Car vous estes par enqueste jugiez.
Quant deffense ne vos puet faire aïe
Trop iestes cruelment engingniez,
A touz pri.
Douce France n'apiaut l'en plus ensi,
Ançois ait non le païs aus sougiez,
Une terre acuvertie,
La raigne as desconseilliez,
Qui en maint cas sont forciez.

Je sai de voir que de Dieu ne vient mie
Tel servage, tant soit il esploitié.
Hé ! loiauté, povre chose esbahie,
Vous ne trouvez qui de vous ait pitié.
Vous éussiez force et povoir et pié,
Car vos estes à nostre Roi amie ;
Mais li vostre sont trop à cler rengié
Entor lui.

Je n'en conois qu'un autre seul o lui,
Et icelui est si pris du clergie
Q'il ne vous puet fere aïe,
Tout ont ensemble broié
L'aumosne et le péchié.

Ce ne cuit nus que je, pour mal le die
De mon seigneur, se Dex me face lie!
Mais j'ai poor que s'ame en fust périe,
Et si aim bien saisine de mon fié.
Quant ce saura, tost l'aura adrécié
Son gentil cuer, ne ne souffreroit mie;
Pour ce me plest qu'il en soit acointié
Et garni,
Si que par ci n'ait nul povoir seur lui
Deable anemi qui l'avoit aguetie.
G'eusse ma foi mentie
Si g'eusse ensi lessié
Mon seigneur desconseillié.

Le Miracle de Nostre Dame de la marquise de la Gaudine à XVII personnages.—Paris, Techener, 1841. 33 feuilles, in-16. Gothique.

C'est un des mystères, une des compositions dramatiques que contient le manuscrit de la Bibliothèque Royale, coté 7208. 4. Plusieurs des pièces qu'il renferme ont été publiées; celle-ci était demeurée inédite, et cependant c'est une de celles où se révèle mieux la promesse d'un certain talent. Il n'est pas commun de trouver dans un mystère des caractères bien tracés et bien conçus, des scènes attachantes, des morceaux d'une énergique concision. Quant au sujet de ce drame, le voici en deux mots : le marquis de la Gaudine se rend en *Pruce*, il *commet* sa femme à garder à son oncle; ce perfide parent cherche sans succès à séduire la dame; pour se venger, il la fait *par son accusement condamner à ardoir;* un brave chevalier, Anthenor de Biauchastel, prend en champ clos la défense

de la vertu calomniée et fait éclater l'innocence de la marquise. Parmi les divers personnages qui figurent dans cette action, il serait injuste de ne pas nommer Notre-Dame en personne, Gabriel, Michiel, le diable, un nain et un *bourrel*. Ce petit ouvrage forme la quinzième livraison d'un recueil d'opuscules devenus introuvables ou restés manuscrits. M. Silvestre, libraire bien connu de tous nos amateurs, aussi intelligent qu'actif, et dont le zèle désintéressé a souvent reçu dans le *Journal des Savants* les éloges de l'immortel Raynouard, donne à ces publications précieuses pour notre ancienne littérature des soins éclairés que secondent quelques bibliophiles. Le tout est imprimé en caractères gothiques avec une attention minutieuse; on y joint des vignettes sur bois, copie exacte des originaux, et de courtes et substantielles notices. Peut-être nous saura-t-on quelque gré de mentionner ici le contenu des dix livraisons déjà mises au jour, en y joignant, au fil de la plume, de brèves indications.

I. *Les sept marchans de Naples*, 9 feuillets. Facétie en vers fort originale au sujet de ce mal fâcheux qu'ont chanté Fracastor, Lalli et Robbi, dont Le Maire a célébré le triomphe et dont Bino a fait l'éloge. Elle manquait dans l'immense collection du duc de La Vallière; un exemplaire relié en maroquin s'est payé 3 l. st. 5 sh. à la vente Lang (n° 1543); un autre, non relié, 72 fr. 50 c. à la seconde vente Héber, faite à Paris en 1836 (n° 557). II. *Maistre Aliborum qui de tout se mesle*. 5 feuillets. Un exemplaire de cette facétie a été poussé à 46 fr. à la vente Héber. Employé par plus d'un de nos anciens auteurs, entre autres par Rabelais et par l'auteur de la *Farce de Pathelin*, le mot d'Aliborum ou Aliboron a embarrassé les étymologistes. Selon le *Ducatiana* (Amst. 1738, II. 450), il vient du nom d'Oberon, de ce roi des sylphes, qui joue un si beau rôle dans le roman de Huon de Bordeaux, dont Shakspeare a fait un des héros d'une de ses comédies les plus dignes d'intérêt, et auquel Wieland a consacré un poème en 12 chants.

S'il faut en croire M. Camille Dutheil, auteur d'une importante publication toute récente (*Dictionnaire des hiéroglyphes*,

Bordeaux, 1841, 4° p. 6), l'âne, symbole de la divinité dans les sanctuaires de Thèbes et de Jérusalem, portait le nom d'Alhiboron; décomposez ce mot suivant les principes de la langue sacrée, vous trouvez : *al*, grand; *hi*, Dieu; *bor*, souffle; *un*, principe. III. *S'insuyuuent plusieurs belles chansons composées nouvellement.* 24 feuillets. Ce recueil de 41 chansons vient encore de la vente Héber; l'exemplaire sur lequel a été faite cette réimpression est le seul connu jusqu'à nouvel ordre; il fut payé 200 fr. Dans la plupart de ces petites pièces de vers, l'auteur s'adresse à celle qu'il aime, mais d'une façon qui ne rappelle guère ni Tibulle ni Bertin. La cinquième chanson, dont le refrain est : *Or ne fus ie pas bon compaing*, et le *quolibet à plaisance* qui fait partie de la quarante-unième, ne manquent pas de cette verve moqueuse et peu délicate qui caractérise maint trouvère. La trente-huitième chanson offre une suite de vers dont la première moitié est en latin, le reste en français; ce tour de force n'est pas bien rare, mais, soit dit en passant, l'on ne rencontre pas beaucoup de vers comme ceux qu'offrent les *Poemata* de Baudius (Lugd. Bat., p. 601, et p. 87 alterius partis) moitié latins et moitié grecs. IV. *Le roman de Richard, fils de Robert le Diable.* 16 feuillets. Il existe du roman en prose dont *Richard sans paour* est le héros quatre éditions données à Paris dans le cours du XVI° siècle; les auteurs des *Mélanges d'une grande bibliothèque* ont inséré (tom. E, p. 177) une courte analyse de cette composition qui leur parut un tissu d'anachronismes et de fables ridicules. Quant au roman composé en vers à une époque antérieure, il n'a été imprimé qu'une fois et l'on n'en connaît qu'un seul exemplaire, celui que possède la Bibliothèque Royale, fonds de Cangé; M. Leroux de Lincy en avait déjà extrait une cinquantaine de vers (*Livre des légendes*, 1836, 8° p. 243). V. *Moralité à l'honneur de la glorieuse assumption de Nostre Dame, à dix personnages.* 12 feuillets. Tous les personnages de ce drame mystique sont des êtres allégoriques : le bien souverain, le bien triomphant, le bien gracieux, etc. Ce qui recommande le plus cette composition un peu dénuée

de vie et de mouvement, c'est le nom de l'auteur, J. Parmentier, navigateur intrépide, qu'une noble ardeur entraîna à vouloir se distinguer sous des climats nouveaux, et qui, à la fleur de l'âge, mourut en 1530, à Sumatra. On peut consulter, à cet égard, le curieux ouvrage de M. Estancelin (*Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands*, 1532, 8°). La moralité en question forme, avec quelques autres opuscules de Parmentier, un mince in-4° extrêmement rare, imprimé en 1531; elle fut représentée à Dieppe, en 1527. VI. *Les prouuerbes communs.* 24 feuillets. Ces proverbes sont rangés par ordre alphabétique; il s'y rencontre des sentences piquantes au milieu de bien d'autres dont la pensée est commune ou dont la sagesse pourrait être contestée. La plupart de ces adages sont contenus en un seul vers, circonstance que nous croyons devoir signaler, car maintes fois la rime a été aussi fatale aux proverbes qu'elle a été funeste aux poésies de messieurs tel ou tel. Cette réimpression a été faite sur l'édition de 1539, celles qui l'ont suivie ont eu à subir des mutilations qu'exigeaient l'État devenu plus ombrageux ou l'Église plus susceptible à mesure qu'elle se voyait plus attaquée. VII. *Natiuité de Nostre Seigneur Jhesuchrist par personnages.* 25 feuillets. Encore un des mystères et un des plus rares, car les bibliographes les plus clairvoyans n'ont pu jusqu'ici en découvrir qu'un seul exemplaire ; il appartient à la Bibliothèque du Roi et il avait échappé aux investigations des auteurs qui ont écrit l'histoire de notre ancien théâtre. VIII. *Miracle de Berthe, femme du roy Pépin, qui lui fu changée et puis la retrouua.* 61 feuillets. C'est un mystère tiré du manuscrit que nous avons déjà indiqué comme ayant fourni le *Miracle de la Gaudine.* M. Francisque Michel a édité ce drame relatif à la reine Berthe; l'auteur, demeuré inconnu, ne s'est point mis en frais d'invention; il a emprunté son sujet et ses détails au *Roman de Berthe aux grans piés,* dont M. Paris a fait, en 1832, l'objet d'une publication remarquable à plus d'un titre. IX. *Bigorne qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes.* 5 feuillets. Aucun auteur n'avait fait

mention de cette facétie ; on sait que les beaux esprits du moyen âge se sont souvent donné carrière aux dépens des époux trop bénins et toujours tremblant devant leurs douces moitiés. Une notule fort curieuse jointe à cette réimpression rappelle une mascarade faite à Florence au commencement du XVIe siècle ; on promena en triomphe dans les rues de la cité toscane un monstre qui s'annonçait aussi comme ne devant faire qu'une bouchée des époux débonnaires. X. *Mirouer des femmes vertueuses.* 26 feuillets. En dépit de trois éditions mises au jour dans le XVIe siècle, cet ouvrage est d'une rareté excessive ; il méritait d'être remis en lumière ; il se subdivise en deux parties : la première est une histoire naïve et sans art de *Jehanne pucelle, natiue de Vaucouleurs ;* la seconde est l'histoire de cette bonne Frisclidis, modèle de douceur et de résignation, qui, après avoir été soumise à de pénibles épreuves, se vit *remise et receue en plus grant honneur et triomphe que par auant*. On sait que Bocace et Pétrarque ont traité ce sujet ; il parut si heureux, qu'une foule d'auteurs au moyen âge l'ont versifié et retourné de diverses façons. Tous ces récits paraissent s'appuyer sur un fait historique et réel (voir dans la *Biographie universelle*, tom. 66, l'article *Griselda*, par M. de Gregory). Cette livraison est la seule qui reproduise des ouvrages en prose.

La collection dont nous venons d'indiquer le contenu mérite les encouragemens et l'attention de tous les amateurs de notre ancienne littérature ; M. Sylvestre compte bien la poursuivre ; il faut applaudir à la bonne volonté qui le pousse à mettre à la portée d'un petit nombre de fidèles et de travailleurs de curieux opuscules introuvables ou gisant au milieu des manuscrits ; dorénavant ils sont à l'abri de toute chance de destruction.

Chronicle of the war between the English and the Scots in 1173 and 1174, by Jordan Fantosme spiritual chancellor of the diocese of Winchester, now first published with a translation, and introduction, notes and

an Appendix by Francisque Michel. — Paris, printed by Maulde and Renou for the Surtees Society. 1839. In-8° de XLIV-231 p.

Quoique nous soyons en retard pour annoncer cet ouvrage, nous pensons qu'il est encore temps de le signaler à nos abonnés comme une suite des publications entreprises par une réunion de philologues anglais appelée *Surtees Society*, établie en 1834, et qui paraît avoir pour but de reproduire les monumens inédits de l'histoire d'Angleterre.

La chronique métrique de Fantosme pouvait à juste titre prendre place parmi ces monumens, puisqu'elle est relative à la guerre mémorable que Henri II soutint contre son fils aîné Henri le Jeune, et surtout contre Guillaume le Lion, roi d'Écosse, de 1173 à 1174. Quoiqu'il se trouve beaucoup de récits de cette guerre dans les histoires générales et particulières de l'Angleterre, notamment dans les grands ouvrages de Lyttleton et de Berington sur la vie et le règne de Henri II, M. F. Michel, travaillant pour un public anglais, a jugé convenable de faire précéder l'examen des mss. qu'il a compulsés d'un sommaire de ces événemens. Ainsi, cette publication offre ceci de fort remarquable, que l'ouvrage principal est écrit en français par un sujet anglais, à l'époque où la langue normande n'avait pas encore cédé la place à l'idiome né de son mélange avec le saxon, et que l'introduction est écrite en anglais très-pur et très-élégant par le savant éditeur français. M. F. Michel y a joint une traduction en regard vers pour vers, c'est-à-dire en lignes anglaises correspondant à chaque vers de la chronique de Fantosme. Ses observations sur les variantes du texte et ses notes historiques et littéraires sont également rédigées en anglais. Nous ignorons qui mieux que lui en France aurait pu remplir une pareille tâche.

L'appendix se compose seulement d'extraits des chroniques latines de Guillaume de Newbridge, de Gervais, de Benoît, de Raoul de Diceto, de Mathieu Pâris, de Mailros, de Raoul Cog-

geshale, de Jean de Fordun, de Gray de Heton, de Gaultier de Coventry, de Barthélemy de Norwich. La plupart de ces chroniques se trouvent imprimées soit séparément, soit dans les grands recueils des historiens des Gaules ou de l'Angleterre; quelques-unes sont restées à l'état de mss. dans les bibliothèques Bodleïenne et Cottonienne, où M. F. Michel les a recherchées avec bonheur.

Trois extraits des traités de Rymer et un quatrième du grand rôle de l'Échiquier sont reproduits également sans traduction, et n'en avaient pas besoin sans doute. Mais sur deux citations en langue vulgaire, l'une tirée de la chronique de Robert de Gloucestre en vers anglais, celle d'un long passage de la chronique d'Écosse d'André de Wintown, en vers anglo-saxons, offrira plus de difficultés aux lecteurs. Il eût été donc à désirer peut-être pour les Anglais eux-mêmes, qui ne sont pas tous des Chatterton pour l'érudition, que M. Michel voulût bien en donner, comme du texte français de Fantosme, une simple traduction en anglais de nos jours.

Toutes ces citations complètent d'ailleurs et fortifient les assertions du chancelier de Winchester, témoin oculaire de la plupart des faits qu'il a racontés. Or, quels sont ces faits? rien moins qu'un épisode très-intéressant de ce long drame dans lequel Henry, aux prises avec l'ingratitude de ses quatre fils et la méchanceté de sa femme, paya de sa tranquillité et de son bonheur domestique les incroyables prospérités de son règne et les secrètes douceurs de ses amours adultères. Il est à regretter qu'un monarque français, Louis VII, joue, d'après ces récits, un rôle peu compatible avec son caractère dans la querelle du père avec ses enfans révoltés. Mais il ne faut pas croire les Anglais sur parole quand il s'agit de nos vieux rois... Le poème historique dont nous nous occupons contient deux mille soixante-onze vers disposés en tirades *omoioteleutes*, comme disait le président Fauchet, et comme sont tous les grands poèmes carlovingiens dont l'imitation est sensible dans cet ouvrage. Néanmoins, M. Michel n'a pas jugé à propos de distinguer ces tirades en les espaçant; quelquefois il les a

marquées du signe peu apparent § au commencement, mais sans alinéa. Du reste, il a numéroté la totalité de dix vers en dix vers, comme les romans de la Table Ronde, etc. Cet arrangement ôte au poème la physionomie que les publications de MM. Paris, de Martonne et Michel lui-même nous ont accoutumés à trouver dans les strophes ou couplets monorimes des poètes alexandrins du XIIe siècle.

Pour donner une idée du style de l'auteur, nous citerons une de ces tirades avec la traduction :

Mult fud grant l'ost de France que ameine Lowis.
Pur destruire le pere se peine mult le fiz,
Veneu e pris de guerre merrad le à Saint Denis;
Mès li reis sun pere li ad tut el pramis,
Qu'il verrad maint gumfanun et maint cheval de pris
Mainte targe dubblé blanc e vermeil e bis,
Mainte juste faire envers ses enemis,
Ainz qu'il seit de bataille recréuz ne cunquis.

Very great was the host of France wich Lewis brings.
To destroy the father the son takes much great pains,
Conquered and taken in war he will lead him to Saint Denis;
Pout the King his father had promised him something else,
That he shall see many a flag and many horse of price,
Many a shield lined white and red and grey,
And many e just made against his enemies,
Before he should be in battle a recreant and conquered.

Du reste, comme M. F. Michel a pris soin lui-même de donner une analyse du poème de Fantosme dans un rapport au ministre de l'instruction publique, imprimé dans la collection de Documens inédits sur l'histoire de France, et que ce rapport a été reproduit dans le tome V de la *Revue anglo-française*, nous croyons inutile d'entrer dans de nouveaux détails à ce sujet, et nous nous bornerons à renvoyer nos lecteurs à ces pièces déjà connues.

Cours de littérature, rédigé d'après le programme pour le baccalauréat ès-lettres, par E. Géruzez, professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté des Lettres de Paris.—Paris, 1841. Impr. et lib. de Jules Delalain. In-8° de VIII-408 p.

Récemment, l'Université a publié un programme contenant les questions de littérature ancienne et moderne sur lesquelles les aspirans au baccalauréat doivent répondre. Ce nouveau programme complète une lacune signalée jusqu'ici dans l'enseignement secondaire. En effet, les nouvelles questions posées par lui ont surtout trait à l'histoire littéraire, à l'histoire des genres et à celle des hommes qui en ont reculé ou posé les limites. Jusqu'ici les élèves, en possession des auteurs qui ont guidé leurs études, connaissaient peu ceux dont les œuvres ne leur sont point remises entre les mains; à plus forte raison ignoraient-ils les caractères généraux, la suite, l'ensemble des littératures. Le programme de l'Université est destiné à compléter, à résumer, à coordonner leurs connaissances à ce sujet. Il est divisé en deux parties : l'une considère la littérature en général et demande les règles de chaque genre; l'autre a pour objet l'histoire littéraire; c'est la partie véritablement nouvelle, et chaque question est destinée à faire connaître soit une époque littéraire, soit un écrivain remarquable.

Tel est le plan que M. Géruzez s'est proposé de remplir : il l'a fait avec cette sage mesure et ce goût sûr qui constituent le caractère de son talent, et qui sont les qualités les mieux requises pour l'exécution d'un travail de ce genre. Il a suivi les principales divisions du programme qui lui était tracé, tout en modifiant quelques dispositions de détail qui rendent ses développemens plus clairs et plus logiques. Voici l'ordre suivi dans l'arrangement des matières. — *De la littérature en général :* poésie, éloquence et rhétorique, invention, disposition, élocution. — *Histoire littéraire :* poésie grecque, éloquence grecque, historiens grecs; poésie latine, éloquence

latine, historiens latins; poésie française, éloquence française, historiens français. — M. Géruzez prévient qu'il s'est abstenu de traiter la rhétorique proprement dite, ne voulant pas s'aventurer sur le terrain dont M. Victor Le Clerc a pris possession par un traité justement réputé classique : il s'est contenté d'un court résumé sur ce sujet, persuadé qu'il était impossible de mieux faire, et périlleux de faire autrement. Quant à l'histoire littéraire, l'auteur ne s'est pas dissimulé les difficultés d'un pareil travail, ayant à craindre d'être sec, obscur et fastidieux en voulant être complet; et, en choisissant, de faire un choix qui ne fût pas suffisamment justifié et définitif. Quelle que fût la difficulté, l'auteur a su se maintenir à une égale distance de ces deux extrêmes, et il a fait un livre utile non seulement aux élèves auxquels il est destiné, mais aux hommes d'étude qui veulent avoir sous un seul coup d'œil rapide et exact toute l'histoire de la littérature. Il ne dispense pas de la lecture des grands ouvrages que nous possédons sur l'histoire littéraire; mais il prépare avec fruit à leur connaissance, et, de toute manière, cet ouvrage remplit le but pour lequel il a été composé.

Maly Sserb aby, a. t. d. Wendischdeutsehe Gespræche, u. s. w. Dialogues vendes et allemands accompagnés d'un dictionnaire vende-allemand et allemand-vende, d'un vocabulaire de noms de lieux, d'un guide de la prononciation, de l'orthographe et des formules de serment et de vœux les plus usitées, par J. E. Schmaler. — Bautzen, 1841. Libr. de Weller. In-8° de XVIII-163 p.

Nous avons dû mentionner dans son entier le titre un peu étendu de ce petit livre; nos lecteurs ont déjà vu paraître plusieurs ouvrages pour l'étude de cette langue dont ces efforts réitérés ont pour but de relever l'existence. L'auteur se prononce contre l'ouvrage de C. Bose qui parut l'année dernière, déclare qu'il n'est que la reproduction d'un manuscrit de

Schmutz exécuté en 1743 et existant dans plusieurs bibliothèques, et que le nombre des fautes qu'il contient ferait douter de la science de M. Bose en fait de vende. Quoi qu'il en soit, ne pouvant donner à cet ouvrage, dont les dialogues sont la base et forment la plus grande partie, une étendue suffisante, l'auteur renvoie à la grammaire de Seiler (Budissin, 1830). Pour ceux qui posséderaient les dialogues illyriens de Frœhlich que nos lecteurs ont vu paraître, M. Schmaler les avertit qu'il a transporté ici mot pour mot certaines parties de ces dialogues. Il s'est bien efforcé de traiter de tout ce qu'il a pu au commencement, sous forme d'introduction, pour donner au moins entrée dans le domaine de la langue. Les dictionnaires de la fin ont aussi pour but de compléter par des détails ce qui n'a pu trouver place dans l'introduction; mais si l'on désire encore des explications, c'est à Seiler qu'il faut les demander, et Seiler est loin d'être complet, de sorte que nous ne sommes pas fort avancés. Acceptons toujours ces dialogues, qui sont un commencement de pratique. L'auteur a adopté l'alphabet romain, à cause de la connaissance générale qu'en a l'occident. Quant à l'orthographe, il prie ceux qui cultivent le vende de vouloir bien faire cesser la ridicule distinction établie entre l'orthographe catholique et l'orthographe évangélique, en se rangeant à la nouvelle orthographe générale, précieuse sous le rapport littéraire, en ce qu'elle ramènera toutes les productions de cet idiome à l'unité de forme. Enfin il a tâché de comparer, quand cela s'est pu rencontrer, ses applications avec les procédés des autres idiomes slaves, quoique l'espace lui ait imposé une grande sobriété à cet égard. Nous devons remarquer la ferveur que l'on apporte depuis quelque temps à l'étude des langues et des littératures slaves, étude qui ne peut manquer de rapporter des fruits.

Heures perdues. — Paris, Fain et Thunot. 1841. In-8°.

Nous permettra-t-on de dire un mot d'un charmant petit

recueil de poésie auquel nous devons quelques momens d'une jouissance bien réelle. Ce recueil n'est pas dans le commerce ; il n'a été fait que pour un petit nombre de privilégiés, et peut-être commettons-nous une indiscrétion en attirant sur lui l'attention du public. Nous en demandons pardon à l'auteur, quel qu'il soit, mais nous n'avons pu résister au désir de trahir sa réserve, aujourd'hui surtout que nos premiers poètes passent à la politique et vont éteindre leur génie dans la lecture de la charte, du code et des *Premiers-Paris*. Pas de nom, pas de préface; par conséquent pas de ces phrases prétentieusement modestes, où l'admiration de soi se trahit en voulant se cacher. Mais en revanche de belles pensées, des vers charmans et une poésie parfumée comme le rivage d'une île grecque. On reconnaîtrait partout la touche fine et délicate d'une femme, si l'auteur n'avait eu soin de se mettre en scène dès les premiers vers :

Je disais : C'est un fils qu'il faut à ma tendresse;
C'est un fils dont l'amour soutiendra ma vieillesse.
Alors, je m'égarais dans le sombre avenir,
Et m'élançant d'un bond dans cet espace immense
Je dotais de beauté, de gloire et d'espérance,
Cet enfant qui devait venir.

Puis en passant par deux autres belles strophes, ce fils devient un guerrier, un orateur, un héros. On reconnaît là le langage d'une jeune et tendre mère, et l'on s'attend à une déception ; en effet, une fille amène cette déception, qui disparaît aussitôt :

Et pourtant, aujourd'hui que mes yeux avec joie
Contemplent un enfant riant dans son berceau,
Mes rêves sont détruits. Ce que le ciel envoie
Aux mères toujours paraît beau.

Nous regrettons de ne pouvoir citer cette pièce entière, où la tendresse maternelle qui veille au berceau d'une fille nous

présente les images les plus fraîches et les plus gracieuses. Nous nous contenterons de reproduire ici les dernières strophes.

Si tu cueille une branche au buisson d'aubépine,
Je ne te dirai pas : « Sous cette blanche fleur,
La nature cache une épine,
Comme un regret sous le bonheur. »

Non, ma religion, enfant, n'est pas sévère.
Non ! jamais je ne veux d'une morale austère
Glacer ton jeune cœur.
Garde mon souvenir dans chaque rêverie ;
Parle à genoux à Dieu ; ris à la poésie ;
Conserve ta candeur.

Alors, tu grandiras, blanche, innocente et pure,
Avec tes rêves d'or, tes croyances d'enfant ;
Ton cœur ne comprendra nos maux ni nos souillures ;
Tes yeux auront pour tous un regard bienveillant.
Le malheur, je le sais, s'abattra sur ta tête ;
Il y fondra, joyeux comme pour une fête.
Enfant, nous devons tous tribut à la douleur.
Mais pourquoi réveiller l'âme heureuse endormie ?
Pourquoi pleurer d'avance ? Hélas, dans cette vie,
L'ignorance..... c'est le bonheur.

Nous ne parlerons pas des autres pièces, parce que toutes mériteraient d'être citées. Au milieu de nos graves occupations, nous sommes peu habitués à un langage aussi suave et aussi gracieux. C'est une fleur exotique transplantée sur un terrain aride et dont le parfum réjouit le voyageur fatigué ; c'est un doux rayon de soleil qui vient éclairer les sombres demeures de la science. Nous aimerions que l'auteur *perdît* souvent ainsi *ses heures ;* il contribuerait à jeter beaucoup de charme et d'agrément sur les nôtres. Il y a un grand avenir poétique dans ce talent à son début. Il mérite mieux que des

applaudissemens isolés et une admiration de famille. Nous l'engageons donc à être moins égoïste et à ne plus imiter le rossignol qui réserve ses accens mélodieux pour le silence et le calme des nuits.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

***Das Buch Kusari*, u. s. w. Le livre Kusari de Jehuda ha-Levi, texte hébreu de Jehuda Ibn-Tibbon publié, traduit et accompagné d'un commentaire perpétuel en allemand et d'une introduction générale par Heimann Jolowicz et David Cassel. — Leipzig, chez H. Franke, 1841. Première livraison. In-8° de VI-96 p.**

« On m'a souvent demandé sur quels fondemens, sur quelles preuves notre religion pouvait s'appuyer pour se défendre contre les attaques tant des philosophes que des observateurs des autres religions ou sectes opposées à la croyance générale des Juifs. Je me suis ressouvenu d'avoir entendu citer les raisons apportées au roi de Kusar par un savant juif, lorsqu'il y a environ quatre cents ans, ce prince embrassa la religion juive. » Telle est la manière dont le rabbin commence son ouvrage, qui n'est en effet qu'une dissertation assez étendue à l'appui des croyances reçues parmi les Juifs. Ce livre, un des principaux monumens de la science des rabbins si florissante au moyen âge, a déjà été, dans le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'objet des études de leur postérité. En 1594, Jehuda Muskato y joignit un commentaire; en 1795, Israel ha-Levi Samoscz y substitua le sien. Buxtorf, en 1660, traduisit l'ouvrage lui-même en latin, et en 1663 il fut traduit en espagnol par Abendana. Ce sont là les principaux travaux auquel le Kusari a donné lieu. Mais ce qu'on n'avait pas encore eu en vue, c'était de fixer les regards du lecteur sur l'ensemble des idées philosophiques de l'écrivain pour en faire apprécier l'origine et le développement, et pour y reconnaître ce caractère d'individualité qui devait le recommander comme une base nouvelle aux recherches de ses successeurs. Idées religieuses, pensées

philosophiques, langage et style, tout cela devait être examiné comme produit de l'époque, et c'est le but auquel les éditeurs se sont efforcés d'atteindre.

Leur premier soin a été de rétablir, aussi intégralement que faire se pouvait, le texte hébreu, qui a beaucoup souffert de l'inexactitude des éditions antérieures. Les deux plus anciennes, celles de Fano, 1506, et de Venise, 1547, ont formé la base du travail de collationnement, et à la fin de l'ouvrage viendra un tableau général de toutes les variantes. Dans la traduction, la fidélité au sens a été cherchée avant tout. Quiconque est au fait de la phraséologie arabisante des philosophes juifs se rendra facilement compte de l'impossibilité d'une traduction absolument textuelle. L'idée plutôt que la forme, voilà ce que les traducteurs ont voulu reproduire. Pour le commentaire, sa première destination est toute philologique, car il faut d'abord tomber d'accord sur le texte avant d'en examiner le contenu. La langue des philosophes juifs est tellement différente de celle des livres saints, que les grammaires et les dictionnaires ordinaires ne sont point suffisans pour en donner la clef. Tout mot hébreu nouveau a donc été examiné selon son étymologie et sa signification, au moyen de la comparaison des expressions et des dialectes différens, et on a cherché à initier aux procédés de formation des mots, de syntaxe et de phraséologie hébraïques nouvelles. Exclusion complète de l'exégèse, à moins qu'elle ne se rattachât étroitement au sujet. Les variantes de la traduction à l'original et tout ce qui se rattache à la littérature talmudique, à la géographie, à l'histoire, à l'archéologie, a été scrupuleusement noté au besoin. La partie philosophique du commentaire indique la marche principale des idées, les transitions d'une section à l'autre, les idées de philosophie religieuse qui ressortent de l'ouvrage, leur origine, leur rapport avec l'ensemble de la composition, et la forme particulière qu'elles ont reçues de l'individualité de l'auteur. Dans cette vue, les éditeurs sont revenus sur la philosophie aristotélique du moyen âge et sur la philosophie talmudique dont le parallèle devait expliquer beaucoup de traits

obscurs sans ce travail. L'introduction ne doit paraître qu'avec la fin de l'ouvrage, elle donnera des détails sur la vie et la carrière de l'auteur, sur la tendance et l'histoire de son œuvre, et sur le cadre historique qu'il lui a choisi. C'est sur M. Jolowiez qu'a reposé la partie philosophique; M. Cassel a pris les faits pour son domaine.

GÉOGRAPHIE.

Précis de géographie historique universelle, comprenant toutes les définitions générales nécessaires à l'intelligence de la géographie; une histoire résumée de la géographie d'après Malte-Brun et Gosselin, etc., par Charles Barberet et Alfred Magin. — Paris, chez Delamarche, éditeur. 1841. In-8° de 284-860 p.

On voit, par le simple énoncé du titre, que les auteurs de cet ouvrage important ont adopté une méthode propre à enseigner à la fois deux sciences qui peuvent être considérées comme inséparables, la géographie et l'histoire. Pour le rendre parfaitement complet, peut-être aurait-il fallu faire précéder la géographie physique par la cosmographie. Les principes de cette science ne s'y trouvent qu'en simple définition, tellement abrégés en vingt pages, que, par exemple, dans la définition du zodiaque, on ne fait pas bien comprendre comment les signes diffèrent des constellations.

L'origine du zodiaque remonte aux premiers temps de l'astronomie, qui paraît avoir précédé toutes les autres sciences; dès que l'on eut reconnu la route apparente du soleil sur la sphère céleste et qu'on eut fixé la situation de cette route par rapport aux groupes d'étoiles qu'elle traverse et dont la position est constante pendant que celle des planètes et du soleil change à chaque instant, on s'aperçut bientôt que toutes les planètes alors connues ne s'écartaient jamais, dans leurs mouvemens, que d'une petite distance à la droite ou à la gauche de cette route, et la zone dans laquelle ces mouvemens

s'effectuent reçut le nom de *zodiaque*, de ζώδιον, animal, parce que les groupes d'étoiles ou *constellations* qui la composent avaient été figurés par des animaux.

Le zodiaque est donc une zone céleste d'environ dix-huit degrés de largeur, qui fait le tour du ciel. Elle est partagée obliquement en deux parties égales par un cercle appelé l'*écliptique* qui trace la route du soleil. Mais le zodiaque comprend tous les points du ciel où les anciennes planètes, dont la latitude soit vraie, soit apparente, n'est jamais guère de plus de huit degrés.

L'écliptique, ou la route annuelle du soleil ayant été divisée en douze portions égales que l'on avait nommées *signes*, on avait aussi partagé les étoiles du zodiaque en douze constellations correspondantes; de sorte que les signes et leurs constellations portaient les mêmes noms, et il devenait facile de reconnaître le passage du soleil dans les différens signes, passage qui règle l'ordre des saisons, par l'observation des étoiles, des constellations. Mais depuis l'époque où ces divisions ont été établies, l'état du ciel a beaucoup changé : l'équinoxe du printemps, point où l'écliptique coupe l'équateur et qui est pris pour origine des signes, n'est plus au bélier, qui était à la fois le premier signe et la première constellation. Il a rétrogradé sur l'écliptique par l'effet de la précession des équinoxes, et les mêmes groupes d'étoiles ne correspondent plus aux divisions de l'écliptique dont le point de départ est toujours l'équinoxe du printemps. L'astronomie moderne a conservé les anciennes divisions et même les noms des douze signes; mais il ne faut pas confondre les douze signes du zodiaque avec les douze constellations qui leur répondaient il y a 2254 ans; car maintenant la constellation du bélier se trouve dans le signe des poissons, et ainsi de suite. Tout a rétrogradé d'un signe. Suivant M. de Lalande, le changement des étoiles ou la précession des équinoxes est de 1° 23' 30" par siècle, et la révolution totale des étoiles, ou plutôt celle des équinoxes par rapport aux étoiles dont la latitude ne change pas, est de 25773. Mais cette quantité n'est pas par-

faitement uniforme, et l'on trouve quelque différence d'un siècle à l'autre.

A la page 12, il est question des climats astronomiques, comme produisant le chaud et le froid, ce qui confondrait le climat avec la température. Or, la température est influencée de trois manières que l'on ferait bien peut-être de distinguer : la première est la distance de l'équateur qui produit les climats astronomiques; la seconde est la distance du centre de la terre où se trouvent des foyers de chaleur; il en résulte des neiges éternelles dans des climats voisins de l'équateur, mais très-élevés au-dessus du niveau de la mer; la troisième est la position à l'abri d'une montagne ou d'une élévation quelconque qui garantit de l'influence des vents du nord.

A la page 21, il est dit que les connaissances géographiques les plus anciennes doivent être puisées dans les écrits de Moïse et dans les premiers écrivains grecs. Nous ne parlerons pas des cartes de Sésostris dont Apollonius de Rhodes fait mention; mais le Yu-Kong du Chou-King est un monument géographique dont l'antiquité ne peut être contestée; il remonte à l'an 2279 avant notre ère, long-temps avant les écrivains grecs.

A la page 27, entre Strabon et Ptolémée, nous aurions désiré que l'auteur fît mention de Pline et de Pomponius Méla. L'histoire naturelle de Pline est un ouvrage prodigieux par la multitude des connaissances qui s'y trouvent. Vincent de Beauvais, qui n'est pas assez connu, est le seul des modernes qu'on puisse lui comparer.

Nous ne continuerons pas cette critique minutieuse qui dépasserait les limites d'un simple extrait; nous nous bornerons à faire connaître la marche des auteurs qui ont cru devoir commencer par la description historique et géographique de l'Asie, d'où ils ont passé à l'Europe, à l'Afrique, à l'Amérique et à l'Océanie. Ils ont suivi le même ordre dans leur seconde partie où ils donnent la géographie politique du monde. Le chapitre de la Chine a été décrite avec le plus grand soin sous la direction de M. Stanislas Julien. L'ouvrage est

accompagné d'un dictionnaire géographique et d'un atlas composés par les mêmes auteurs, en sorte qu'ils ont complété leurs travaux de manière à donner une connaissance exacte de la géographie et de l'histoire.

Zur Geographie und Geschichte von Alt-Italien. Matériaux pour la géographie et l'histoire de l'Italie ancienne, par le Dr G. F. Grotefend. IIe livraison. Histoire traditionnelle de l'Italie transmise par les Grecs. Acc. d'une carte d'Italie, tirée de l'*Alexandra* de Lycophron. — Hanovre, librairie de Hahn. 1840. In-4° de 48 p.

Nous avons mentionné dans notre premier volume la première livraison de cet ouvrage : elle était consacrée aux détails les plus anciens qui nous sont parvenus sur l'Italie avant la domination romaine. La conséquence que l'auteur s'était efforcé de tirer de son travail, c'est que les Sicules ou Sikèles, comme l'auteur les appelle, étaient l'unique peuple d'Italie dont le chantre de l'Odyssée ait eu connaissance. En s'occupant ici de critiquer l'histoire traditionnelle des premiers temps de l'Italie, l'auteur reconnaît d'avance qu'il ne peut s'agir que de vraisemblance en général. Car tout fait qui n'est point relaté par un témoin oculaire, ou par un contemporain, ne peut être qu'une invention des temps postérieurs, et ne doit obtenir de créance qu'autant qu'il est accompagné de circonstances précises ou de monumens qui le constatent. On ne saurait nier que les Romains n'aient été en état de savoir la vérité sur une foule de faits relatifs à l'histoire de l'Italie ancienne, bien mieux que les Grecs, qui vivaient loin de cette contrée, et surtout que les savans d'Alexandrie, qui eurent peu d'occasions de pénétrer bien avant dans la connaissance du pays. Mais les Romains, à toutes les époques, tirèrent de la Grèce la plus grande partie de leurs connaissances, et par cette raison ils avaient une haute idée des savans d'Alexandrie. Ils leur empruntèrent ce qu'ils avaient écrit de l'Italie, quelque peu fondé que cela fût, et d'autant plus volontiers qu'ils pu-

rent s'avouer que les Grecs, soit par leurs colonies, soit par le commerce qu'ils entretenaient avec la péninsule, devaient, eu égard à leurs lumières, en savoir plus qu'eux-mêmes sur ce sujet. Ils mêlèrent donc à la vérité les rêveries des Grecs, de façon à leur donner l'air de la réalité. C'est ce tissu qu'il nous faut aujourd'hui démêler. La première chose à faire, c'était de bien établir quelle était la connaissance réelle que les Grecs avaient du pays; cette condition une fois remplie, il reste à tâcher de renouer la chronologie des traditions, afin d'en découvrir l'origine et d'en étudier le développement insensible. Dans ce cercle de recherches n'entrent point les faits transmis par la poésie du moment ou par les monumens contemporains; consacrés par des institutions ou des usages, quelque tard qu'ils entrent dans le domaine de l'histoire, ces faits lui appartiennent. Mais ce qui est l'œuvre de la tradition a coutume de ne s'introduire dans le récit des faits que bien long-temps après la génération à laquelle on la rattache; et plus la tradition est ancienne, moins elle a de valeur historique; l'unanimité des historiens les plus divers, les décisions publiques, la sanction des gouvernemens ne peuvent rien pour en garantir la vérité. Or il n'y a point sur l'Italie ancienne de témoignages contemporains après l'époque d'Homère, de sorte que tout ce qu'on rapporte d'établissemens des peuples, de fondations de cités, ne peut prétendre qu'au titre de fait vraisemblable, et cela en tant que la probabilité s'est basée sur des monumens subsistans. On voit donc le cercle dans lequel roule la discussion du mémoire où l'auteur cherche principalement à établir l'origine gallique des anciens habitans de l'Italie, origine qu'il retrouve dans le langage romain lui-même, qui lui sert de point de départ pour la revue et l'appréciation des traditions. Cette livraison est accompagnée d'une carte de l'Italie, ainsi qu'il a déjà été indiqué dans le titre.

Italien. Beitrœge zur Kenntniss u. s. w. L'Italie. Matériaux pour servir à la connaissance de ce pays, par Fré-

déric de Raumer. T. I et II. — Leipsick, F. A Brockhaus. 1840. In-8° de x-384 et x-504. 4 thalers.

Aux notes que M. de Raumer a recueillies en parcourant l'Italie, il a joint, pour en dérider le sérieux, des fragmens de sa correspondance. Afin de donner à son livre plus d'intérêt et de variété, il a laissé subsister ces idées produites par l'impression du moment et qui en empruntent toute la vivacité. Seulement tout ce qui touchait à des relations personnelles, tout ce qui avait trait aux complaisances sans fin dont il a été l'objet, a dû disparaître, afin de nous laisser un ouvrage entièrement adressé à cette autorité qu'on appelle le public. On pourrait trouver que ces notes sont plus éparses et plus détachées que celles fournies jadis par l'auteur sur l'Angleterre. A cela M. de Raumer répond à l'avance qu'il faut s'en prendre en partie aux faits et aux circonstances qui varient prodigieusement dans ce pays d'un point à un autre, et se refusent à être groupés sous un seul point de vue. A cet égard, comme à beaucoup d'autres, on pourrait comparer l'Italie et l'Allemagne plutôt que l'Italie et l'Angleterre. Du reste, ce n'est point une relation complète de voyageur ; les objets que l'auteur aborde de préférence sont ceux sur lesquels il a été jusqu'ici de principe de passer plus rapidement. Cet ouvrage est donc plutôt un supplément, un appendice aux autres tableaux existans de l'Italie, et même sans prétendre comme tel épuiser sa matière. La correspondance commence à Vienne ; de là l'auteur passe à Trieste, Venise, Milan et à la Lombardie ; le Piémont, la Sardaigne et Parme terminent le premier volume, consacré à l'Italie septentrionale. Le second volume commence à Livourne et à Pise; de là nous visitons Florence et la Toscane. Rome et les États de l'Église, Naples et la Sicile passent successivement sous nos yeux, et enfin l'auteur nous ramène, par Florence et Vérone, en Bavière et à Munich. L'ouvrage se termine par des considérations générales sur le caractère national, l'art, la science, la musique, l'état de la société civile, religieuse et politique en Italie, et sur les espérances et l'ave-

nir de ce pays. On trouve dans sa lecture intérêt et instruction.

L'Algérie, par M. le baron Baude, conseiller d'état et commissaire du Roi en Afrique. — Paris, 1841. Chez Arthus Bertrand. Impr. de Rignoux. 2 vol. in-8° de XXVIII-404 et 492 p.

M. Baude a vu l'Algérie; il y a exercé des fonctions éminentes, il a pu savoir beaucoup de choses, et avec sa volonté de faire des révélations, il a produit un ouvrage sur lequel nous appelons les méditations de tous ceux qui s'intéressent à la conservation et à l'avenir de nos possessions africaines. En effet, il nous reste à apprendre sur cette contrée, à bon droit appelée mystérieuse, plus que nous n'en savons; n'y aurait-il qu'à pénétrer pourquoi cette contrée, conquise, civilisée, rendue fertile par les Romains, est aujourd'hui si difficile à conquérir, à civiliser et à rendre fertile même avec plus de force et avec plus de lumières que les anciens conquérans n'en employèrent sur le continent africain. M. Baude trouve que les obstacles dans la colonisation de l'Algérie viennent surtout de ce qu'on a la prétention d'implanter sur cette terre une civilisation toute faite, toute d'une pièce, toute française, au lieu de prendre pour base les mœurs arabes, de les développer dans le sens de leur perfectionnement, de les modifier progressivement par nos habitudes et nos institutions : mais le temps est l'élément indispensable à une pareille civilisation, et il y a contradiction entre vouloir coloniser solidement et vite.

Nous avons dit que l'ouvrage de M. Baude était appelé à jeter de grandes lumières sur la question de l'Algérie. Le lecteur en sera convaincu dès qu'il connaîtra seulement la substance de ce travail. L'ouvrage est en partie historique, géographique, politique et anecdotique. L'auteur raconte son voyage dans l'Algérie et traite les diverses questions qui se rattachent à cette contrée à mesure qu'elles naissent devant ses pas. Il peint d'abord Alger et ses environs, la plaine de Bab-el-oued et la Metidja

si fertile; il fait l'historique d'Alger, et nous raconte ensuite le passé des villes principales de la côte, Dellys, Bougie, Gigel, Collo, Stora, la Calle, Bonne, et s'attache ensuite à faire connaître les anciennes relations commerciales de leurs habitans avec l'Europe. Il donne surtout de grands renseignemens sur la pêche du corail dans les baies du nord de l'Afrique, et sur le commerce de ce produit précieux depuis le 12e siècle jusqu'aujourd'hui, et indique les moyens à employer pour raviver et rendre productive cette importante industrie. M. Baude s'occupe aussi des établissemens militaires des villes que nous venons de nommer et des points intermédiaires; il cherche et propose les moyens de les améliorer, ainsi que les travaux à exécuter pour l'assainissement de ces diverses localités. Le premier volume est terminé par la relation de l'expédition de Constantine, de 1835, exécutée sous le commandement de M. le maréchal Clauzel, expédition malheureuse et à l'insuccès de laquelle l'auteur attribue des causes qui tiennent beaucoup aux circonstances, mais un peu aussi au général lui-même. M. Baude a tenu note jour par jour de toutes les opérations de cette campagne; il est sévère peut-être contre le chef qui ne put ou ne sut la faire réussir; mais on sent au ton dont il parle qu'il a vu tout ce qu'il dit. On peut consulter aussi cette partie de son ouvrage, pour savoir à quoi s'en tenir sur les fautes si reprochés à M. le général de Rigny, qui, pour quelque vivacité, pour quelque imprudence de parole vis-à-vis du maréchal, s'est vu, à tort, accusé de faiblesse et de pusillanimité.

La description, l'historique et l'appréciation d'Oran et des principales villes de la province de ce nom ouvrent le tome second; et, la partie descriptive du sujet étant épuisée, l'auteur passe aux renseignemens statistiques, aux appréciations qui sont du domaine de l'économie politique. Elle sont rangées à part et avec beaucoup d'ordre sous les titres principaux d'agriculture, commerce, marine, population, propriétés, finances. Ici encore les données historiques sont invoquées par l'écrivain comme termes de comparaison destinés à nous faire voir, par

ce que le pays a été, par ce qu'il a produit, ce qu'il peut être et ce qu'il peut produire encore. Mais on trouve là surtout l'état présent, la situation exacte du terrain, des choses, des hommes, des établissemens, des institutions qui constituent l'Algérie dans sa vérité, dans sa réalité, sans illusions, mais sans dénigrement. On voit que l'auteur a observé et a écrit en homme d'état. Appréciant les efforts tentés jusqu'ici pour coloniser l'Afrique, et les obstacles qui ont fait échouer une partie de ces efforts, sans aigreur, sans esprit de parti, il présente aujourd'hui le bilan de la colonie. Il dit: voilà ce qui est, voilà ce qui a échoué, ce qui a réussi; comment prévenir les fautes? comment développer le succès? Il ne suffisait pas de poser le problème, il fallait le résoudre; M. Baude en a présenté une solution. Nous ne savons si elle est la véritable, mais nous pouvons la dire consciencieuse et scientifique; et, ainsi que nous l'écrivons en commençant, nous conseillons fort la lecture de cet ouvrage à ceux pour qui l'avenir de l'Algérie est une préoccupation vraiment nationale.

VOYAGES.

Archives des voyages, etc., par Ternaux-Compans. Tome I. Seconde partie. — Paris, Bouchard-Huzard. Chez H. Arthus Bertrand. 1841. In-8° de 241-477 p.

Cette collection, qui renferme plusieurs relations inédites ou devenues très-rares, ne manque nullement d'intérêt. Elle aurait été plus utile, si M. Ternaux, distingué par ses vastes connaissances en géographie, avait facilité l'intelligence de ses divers textes par quelques explications. On sait, par exemple, qu'en 1596, l'empereur de la Chine était le dernier de la dynastie des Ming, et s'appelait Chin-Tsong. On a de la peine à comprendre comment l'auteur d'une de ces relations, à la page 306, donne à ce prince le nom de Humtey Besco. Il dit au même endroit que l'île fertile d'Haynan est une des quinze provinces de l'empire chinois, ce qui n'est pas exact.

Cet empire, qui est aujourd'hui divisé en dix-huit provinces, n'en avait que quinze sous les Ming; mais l'île d'Haynan n'était, comme elle n'est encore aujourd'hui, qu'une dépendance de la province de Kouang-Tong, dont la capitale est Canton, ainsi que le prouve la description de la Chine, publiée par M. de Fortia.

L'auteur de la relation dit ensuite, toujours au même endroit, que la côte de la Chine, au-dessous de Machau (Macao) s'étend vers le Tunquin, Cachan et Sinoa. Il dit plus haut, page 288, que les rois de Cachan et de Sinoa obéissent au roi de Tunquin. Ces noms de Cachan et de Sinoa sont aujourd'hui parfaitement inconnus, et leur synonymie aurait été utile à un grand nombre de lecteurs qui veulent suivre sur des cartes modernes les voyageurs dont ils lisent les relations. Le savant éditeur de cette précieuse collection ne négligera sans doute pas dans la suite ce moyen d'étendre le genre de connaissances auxquelles il a rendu déjà de si grands services par ses diverses publications.

Cette seconde partie du premier volume renferme trois sortes d'opuscules : les relations inédites, les traductions et les réimpressions. La relation inédite est un voyage aux Indes orientales et occidentales dans lequel on raconte le voyage que les Espagnols qui résident aux îles Philippines du Ponant firent au royaume de Camboge, et ce qui leur arriva dans ce pays ainsi que dans la Cochinchine, avec une description des forteresses que les Portugais possèdent dans l'Inde, la Perse, l'Arabie et l'Éthiopie inférieure, et de tous les établissemens espagnols dans les Indes occidentales, par Christoval de Jaque de los Rios de Mancaned, natif de Ciudad Rodrigo, qui a écrit en 1606. Les traductions sont au nombre de quatre et comprennent : 1° Récit des événemens de Mindanao, dans les îles Philippines avant l'année 1734; 2° Lettre du P. Marcalo Francisco Mastrili au P. Juan de Zalazar, provincial de la compagnie de Jésus dans les îles Philippines, dans laquelle il rend compte de la conquête de Mindanao ; 3° Copie d'une lettre missive adressée à Sa Sainteté le pape par le roi de Portu-

gal, dans le cours de la présente année (1513), au sujet de la conquête de la ville de Malaca, et d'autres royaumes et seigneuries dans l'Inde, ainsi que vers le Levant, imprimée dans l'origine à Rome en latin, et traduite ensuite en allemand; 4° Récit de l'expédition, attaque et conquête de l'île de Tercère et des autres îles Açores, faites par l'illustrissime seigneur don Alvar de Baçan, marquis de Santa Cruz, capitaine général de sa majesté, ainsi que des ennemis qu'il avait dans cette île, des forts, de l'artillerie et de la flotte française et portugaise; du siége de la ville d'Angra, du châtiment que l'on y fit subir à quelques personnes, et d'autres événemens remarquables qui se passèrent en cette conquête, 1583. Le volume se termine par la réimpression de trois ouvrages devenus très-rares : 1° Discovrs au vray de la conuersion de la royne de Bondas par le moyen des peres religieux de l'ordre des Carmes. Auec la réception de son ambassade par elle mandée à Rome, et le contenu de sa lettre, auec la responce de Sa Saincteté du 17 nouembre 1608. Prins sur la copie imprimée à Rome, par Bernardin Forasella, imprimeur de Sa Saincteté. A Paris, Iean Chiqvelle, MDCIX. — 2° Relation véritable de la prinse de la Baya de *todos los santos* et de la ville de S. Sauueur au Brésil, par la flotte hollandoise, MDCXXIV. — 3° Lettre du pere Pacifiqve de Provin, predicatevr capucin, estant de present à Konstantinople, enuoyée au R. P. Ioseph Leclerc, prédicateur du mesme ordre et deffiniteur de leur prouince de Tours, sur l'estrange mort du grand Turc, empereur de Konstantinople. A Paris, de l'imprimerie de François Hvby, rue S. Iacques, à la Bible d'or. MDCXXII, auec privilege du Roy.

Visite aux îles de Lérins par l'abbé L. Alliez. — Brignoles, 1840. Impr. de Perraymont-Dufort. In-8° de XII-143 p.

Le monastère de Lérins est célèbre dans l'histoire religieuse du moyen âge. Situé dans un île et séparé par la mer de la

côte provençale, il était une figure fidèle du retranchement de ses religieux du monde et de la vie. Fondé aux premiers siècles du christianisme, le monastère de Lérins devint la métropole de toutes les communautés religieuses du Midi, et donna à toute la Gaule méridionale des saints et des évêques : saint Eucher, saint Hilaire, saint Vincent, Fauste, saint Césaire, etc. La plupart ont écrit et laissé des œuvres qui ne sont point sans prix. M. Alliez en a traduit quelques fragmens à la fin de son volume; mais ce travail est plus spécialement destiné à faire connaître l'île de Lérins et les restes du monastère, dont il nous donne l'histoire en abrégé. Nous regrettons que l'auteur ait cru devoir employer une forme romanesque, qui ne saurait convenir à la gravité du sujet, et qui, de plus, par la préparation et les développemens de la fable, occupe un espace précieux qui est perdu pour l'histoire et pour la science. M. Alliez annonce que cette publication n'est qu'une introduction détachée de l'histoire complète du monastère de Lérins. Nous ne pouvons que l'engager à donner suite à son projet, bien persuadé comme lui que l'on ne pourra écrire l'histoire complète de la France, que lorsqu'on aura bien éclairci celle de toutes les localités grandes et petites.

Memorials of South Africa by Barnabas Shaw Wesleyan missionary resident in the country nearly twenty years. — London, Mason, Hamilton Adams and co. 1840. In-8° de 871 p.

L'auteur de cet ouvrage fut envoyé en mission dans l'Afrique du Sud en 1815, et ne revint qu'en 1837. Ayant passé de si longues années en Afrique, il était dans une position tout-à-fait favorable pour donner des renseignemens exacts sur les tribus nomades de l'intérieur du pays. Le volume qu'il vient de publier contient une histoire de la découverte du cap de Bonne-Espérance et de la colonie qui s'y est établie. Après des détails très-étendus sur les mœurs et usages des Hottentots, des Cafres, des Namacquas, des Bechuanas, etc.,

l'auteur s'est occupé de l'histoire naturelle du pays, et principalement de la zoologie. Il peint très-vivement, en terminant son ouvrage, la situation déplorable des peuples sauvages de l'Afrique, appelle à leur aide toute la sollicitude des missionnaires, et déclare que de grandes missions avec des stations sur toute la côte peuvent seules mettre un terme au trafic des esclaves qui enlève annuellement plus de 475,000 âmes. L'auteur s'est aussi attaché à détruire un grand nombre d'erreurs répandues en Europe sur l'Afrique intérieure, et il accuse surtout les écrivains français d'avoir décrit des peuples qui n'existaient que dans leur imagination, et d'avoir fait des romans de leurs relations. Cet ouvrage paraît très-complet et ne peut manquer d'être très-utile pour la connaissance de pays aussi rarement visités.

Eleven years in Ceylan, comprising sketches of the field sports and natural history of that colony, and an account of its history and antiquities by major Forbes. 2d edition in 2 volumes. — London, 1840. XXXII-423 and VIII-356, p.

La première édition de cet ouvrage ayant reçu un accueil tout favorable du public, l'auteur a voulu satisfaire au désir qu'on lui exprimait de toutes parts d'en voir paraître une seconde. La présente édition est enrichie d'un compte rendu sur l'état de la colonie; l'auteur le donne comme la base des assertions contenues dans son ouvrage. Depuis son voyage, du reste, la prospérité de Ceylan s'est bien accrue, et l'auteur a soin d'en constater le progrès dans son introduction. Pourquoi cette île si favorisée à l'égard de la position, du climat, du sol et des productions, a-t-elle été si long-temps arrêtée dans le développement de ses ressources? M. Forbes l'attribue d'abord à l'arbitraire et à l'oppression du gouvernement, ensuite à l'assiette peu judicieuse de l'impôt, aux vices de l'administration, et enfin à l'état social et moral du peuple. C'est de la réforme opérée en 1832 que date la réaction en bien dont les résul-

tats sont constatés ici ; et les changemens auxquels elle a donné lieu dans le plan de l'auteur ont nécessité, comme on le doit penser, un remaniement de tous les détails qui sont la base de l'ouvrage entier. Mais si cette réaction a fait sortir l'île de l'état de médiocrité où elle végétait, l'Asie, nous voulons dire l'Inde anglaise, n'en reste pas moins stationnaire sous le rapport de la civilisation. Il serait intéressant d'examiner sérieusement pourquoi ces améliorations si favorables à l'île seraient inapplicables au continent voisin, et il est à regretter que l'auteur n'ait pas voulu entrer subsidiairement dans l'examen de cette question pour l'approfondir. Il s'est contenté de fournir tout ce qui peut éclairer la critique historique sur la partie de la discussion qui concerne l'île de Ceylan. Après un court aperçu de ses conditions physiques et géographiques, sans s'occuper de l'histoire de Ceylan antérieure à la domination anglaise, il passe à l'histoire de cette domination. Cependant le lecteur n'est point privé d'une époque aussi intéressante. M. Turnour avait eu d'avance le talent de réduire en abrégé le corps des annales de Ceylan, et cet abrégé même, pour le dire en passant, a paru également dans l'Almanach de Ceylan pour 1833. Autorisé par M. Turnour à incorporer ce travail précieux dans son propre ouvrage, M. Forbes l'a placé à la suite du second volume, en forme d'appendice, et il se plaît, dans tout le cours de son récit, à rendre hommage à l'exactitude du savant abréviateur. Ces éloges ont d'autant plus de poids, que c'est sur les monumens eux-mêmes que M. Forbes a fait les vérifications. A la suite de l'histoire anglaise de Ceylan, nous trouvons quelques détails sur les anciennes institutions des Cingulais et une liste chronologique de cent soixante-cinq souverains dont le dernier, Kee Wickrema Raja-Singha, qui vivait vers 1798, fut déposé par les Anglais après un règne de seize ans, et termina ses jours dans la captivité. Après les détails de son voyage, M. Forbes se livre à quelques considérations sur la religion de Ceylan et sur les monumens qui en subsistent encore, et de là il passe à l'histoire des Portugais à Ceylan, et à celle des Hollandais, qui les en chassèrent et conservèrent la

position jusqu'en 1796, où ils furent dépossédés par les Anglais, de concert avec les insulaires. Ces détails, du reste, sont plutôt une revue historique, un aperçu qu'un récit, et le voyageur se hâte d'en finir pour arriver à l'appréciation de la langue et de la littérature cingulaise et à l'examen des traditions qui s'y sont maintenues, ce qui le conduit naturellement à jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'île, avant la conquête cingulaise, qui termine l'ouvrage.

Suivant M. Forbes, deux sortes d'écritures bien distinctes se sont succédé à Ceylan; de l'une, perdue depuis des siècles, l'alphabet même ne subsiste plus : on la nomme *Nagara*, et elle est remarquable par sa forme carrée et anguleuse. L'autre, le caractère cingulais, actuellement en usage, est au contraire remarquable en cela qu'il ne se compose que de variations du cercle. Le Nagara existe en inscriptions, sur les pierres monumentales dont l'île entière est semée, et ces inscriptions sont encore inintelligibles. L'alphabet rétabli par M. Prinsep et publié en 1837 dans le journal de la Société Asiatique de Calcutta semble avoir une grande analogie avec le Nagara cingulais, et il est presque sûr que les inscriptions qui existent dans ce caractère n'auront plus de secrets pour tout érudit possédant le pâli. Ces caractères auront été apportés de Pataliputa à Ceylan, comme le suppose notre voyageur, par Mehindou, 307 ans avant Jésus-Christ, et peut-être n'ont-ils été jamais en usage que parmi les prêtres. Le caractère actuel est remarquablement net, et il est étonnant de voir avec quelle rapidité les Cingulais l'écrivent et quelle régularité ils y observent sans avoir aucun des secours que nous empruntons chez nous. La langue des livres n'est pas non plus la même que la langue parlée; la première n'est pas généralement comprise, son nom est proprement *Elu*, mais on la connaît plus communément sous celui de haut cingulais; elle ne se rapproche pas du sanscrit autant que le langage ordinaire, dans lequel on trouve neuf mots sur dix d'origine sanscrite ou pâli.

Les Cingulais sont amateurs de poésie; mais leur principal poète est *Gasso*, Portugais fait prisonnier dans son enfance par

les Kandiens et depuis élevé par la faveur de Raja Singha II. Ses poèmes ont tous les défauts du terroir adoptif de l'auteur; confus, embarrassés, obscurs, ils semblent plus faits pour l'oreille que pour l'esprit ou l'imagination du lecteur. Outre les histoires et les livres religieux du bouddhisme, les Cingulais ont aussi des ouvrages de grammaire, de médecine, d'astrologie, de généalogie, de géographie locale, beaucoup de fragmens qu'on rattache à l'histoire ou aux révélations des sectateurs du bouddhisme. A la suite de l'appendice se trouvent des inscriptions, dont la traduction est due à M. Turnour. M. Forbes les lui avait transmises à cet effet et les a placées à la suite de l'abrégé. Pourquoi le texte n'accompagne-t-il pas la version anglaise?

HISTOIRE.

Galeries historiques du palais de Versailles, tome VI. — Paris. Imprimerie Royale. 1840. In-8° de 34 f. 544 p.

Ce nouveau volume d'une collection vraiment nationale comprend deux parties distinctes; l'exécution a pourtant le même but, celui de remettre en lumière les noms les plus célèbres de ceux de nos guerriers qui ont figuré sur les champs de bataille depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ainsi, dans la première partie sont reproduites les *Tables de bronze* de la galerie des batailles; sur ces tables sont inscrits les noms des princes de la maison royale de France, des amiraux, connétables, maréchaux de France, guerriers célèbres, commandans d'armées et officiers généraux, tués ou blessés mortellement en combattant pour la France.

On les a en conséquence divisées en huit classes. Pour la première, il suffira de dire que depuis Robert le Fort jusqu'à deux des derniers rejetons des Courtenay, morts sous les drapeaux de Louis XIV, on trouve trente-six princes du sang royal, qui l'ont versé généreusement jusqu'à mourir. Parmi

eux figurent trois d'Artois, quatre Dreux, quatre Bourgogne ancien, quatre Orléans Longueville, et huit Bourbons..... Nous ne savons pourquoi l'on y a placé Charles le Téméraire. Le puissant adversaire de Louis XI n'avait guère la pensée de combattre pour la France, dans ses guerres avec les Suisses et la maison de Lorraine. On devait le laisser avec dix autres princes français rappelés pour mémoire à la fin du volume. Dans la deuxième liste on voit les noms de onze amiraux, dont quatre seulement ont péri dans des expéditions maritimes. Des autres, le plus célèbre est Guillaume Gouffier de Bonnivet, mort à la bataille de Pavie, que son imprudence avait déterminée. La troisième offre sept connétables, dont le dernier, Mathieu de Montmorency, victime des discordes civiles, succomba sous le feu d'un Français. La quatrième liste, qui commence par Albéric Clément, tué au siége de Ptolémaïs, finit par Mortier, assassiné sans avoir pu combattre; elle comprend vingt-cinq maréchaux. Dans la cinquième, qui contient les noms de dix-huit grands-maîtres de l'artillerie, ou colonels-généraux, on remarque encore un Bonnivet, ainsi qu'un la Rochefoucault, un Cossé, un Coligny, un Coislin, un la Châtre, dont on retrouvera plus tard les noms. A la sixième liste, celle des guerriers célèbres et commandans d'armées, appartiennent quatre princes de la maison de Lorraine, et Gaston de Nemours et Bayard. Elle contient trente-un noms, commençant par Simon, comte de Montfort, et finissant par Danrémont; tous deux furent tués sous des murailles assiégées.

Le nombre des officiers généraux est immense, et plutôt diminué qu'exagéré. Sur la septième liste on compte cent vingt-quatre lieutenans généraux, vice-amiraux et généraux de division. Sur la huitième et dernière, trois cent quatre-vingt-dix maréchaux de camp, chefs d'escadre, contre-amiraux, généraux de brigade et brigadiers généraux. C'est qu'il y a plus d'une bataille où s'est faite une effroyable consommation, non seulement de soldats, mais d'officiers généraux. Ainsi, par exemple, dans la dernière des trois grandes batailles du moyen âge, si désastreuses pour nous, il périt six

princes du sang, un amiral, un connétable, deux commandans d'armées alliés, et combien de seigneurs puissans! (Voyez Monstrelet.) A Pavie, un prince, un amiral, deux maréchaux et cinq commandans d'armée; à Malplaquet, un lieutenant général et neuf maréchaux de camp; à Guastalla, trois lieutenans généraux, deux maréchaux de camp; à Parme, un lieutenant général, quatre maréchaux de camp; à Fontenoy, deux lieutenans généraux, cinq maréchaux de camp. Mais à Essling tombent aussi un maréchal, deux généraux de division, un général de brigade; à Eylau, deux généraux de division, six généraux de brigade. Et si nous ne perdons à Wagram que deux généraux de division, deux généraux de brigade, si à Lutzen un maréchal n'est accompagné que de deux généraux de brigade, il avait péri, avant cette dernière bataille, à Leipsick, un maréchal, cinq généraux de division et sept généraux de brigade; et auparavant, trois généraux de divison et sept généraux de brigade sur les bords de la Moskowa; et plus tard enfin, à Waterloo, trois lieutenans généraux et cinq maréchaux de camp. Que serait-ce si le grade de colonel avait été un titre suffisant pour être inscrit sur ces tables sanglantes? que serait-ce des grades inférieurs à celui-là? Mais il fallait bien s'arrêter, autrement quel registre mortuaire aurait jamais été plus considérable? Voilà pourquoi d'Assas et Latour d'Auvergne-Corret ne s'y trouvent pas. En revanche, on y voit figurer les noms de plusieurs générations, qui semblent prédestinées à ensanglanter les plaines des combats.

Ces noms, voulez-vous les connaître? prenez le livre et lisez. Ce sont des Lorraine, dont sept ou huit ont succombé nos fidèles alliés ou vassaux; quatre la Baume, quatre Choiseul-Praslin; puis des Coligny, des Rochechouart, des Bauvau, des Blanchefort-Créquy, des Froulay, des Gramont, des Cossé, des Kercado, des Croy, des Mornay, des Nérestang, des Huxelles, des Gassion, des Coislin, des Lénoncourt, etc. Nous citons pêle-mêle, pour qu'on voie que le patriotisme était de toutes les provinces, et qu'il n'a pas pris naissance avec les départemens. Que serait-ce si dans ce martyrologe on eût

nommé, par exemple, avant un Bohmance, huit de ses parens, tombés comme lui sans être généraux, et les ancêtres du Terrail Bayard, morts comme lui pour la France? Dans cette longue nomenclature, les étrangers qui ont combattu pour nous ne sont pas oubliés. J'ai déjà parlé des princes Lorrains, et à compter de ce vieux roi de Bohême, aveugle, qui voulut se faire tuer à Crécy, jusqu'à Poniatowski, noyé dans l'Elster, en rencontre l'Anglais Suffolk, l'Écossais Douglas, le Suisse Diesbeck et d'autres qui ont péri sous nos drapeaux. C'était une dette à acquitter envers eux.

On n'éprouvera qu'un regret, c'est que l'époque présente ne permette pas de rendre une justice complète à tous les dévouemens. Si l'on a cru devoir écarter de ces listes funèbres les noms des Beauchamps, des Lescure et des la Rochejaquelein, l'impartialité exigeait peut-être d'en effacer également ceux des généraux républicains qui les ont combattus. Chacun d'eux ne croyait-il pas agir pour la France? En rétrogradant de plusieurs siècles, venons à la deuxième partie, dans laquelle nous trouverons peu de choses à reprendre et beaucoup à louer. C'est une grande et belle idée, c'est même en quelque sorte une hardiesse dans notre siècle, que d'avoir, à défaut des effigies de nos anciens preux, remis en lumière leurs armoiries. Quelques-uns de leurs descendans existent encore, et l'on pourra y reconnaître des écussons qu'on a vus et qu'on peut voir à la grille des Tuileries, aux Champs-Élysées, aux Italiens ou au bois de Boulogne. Il faut avouer qu'ils sont ici bien plus glorieusement placés. Parmi les *armoiries de la salle des Croisades*, figurent donc celles des Adhémar, Turenne, Montmorency, Aubusson, Sabran, Maillé, Choiseul, Houdetot, Estournel, Polignac, Rochechouart, Hautpoult, Briqueville, Lastours, la Trémoille, Mathan, Canizy, Damas, Noailles, Chabot, Montesquiou, Saint-Simon, la Rochefoucault, Mailly, Gontaut, Talleyrand, Cossé, Aumont, Chateaubriand, Saulx, Lévis, la Tour d'Auvergne, Tournebus, Villeneuve, etc. Nous ne parlons pas ici des maisons princières et souveraines, mais seulement des familles de gentilshommes français. Ces

armes sont reproduites par des figures sur bois, d'une dimension suffisante, et au-dessous de chaque écusson est une courte notice sur le personnage auquel elles sont attribuées. C'est principalement au recueil dit du *père Anselme*, et à un armorial inédit du père Goussancourt faisant partie des manuscrits de la Bibliothèque Royale, qu'ont été empruntées ces figures peintes à Versailles, tant sur les piliers que sur les murs de la salle des Croisades. Soixante-quatorze écussons formant une première série sont en effet peints sur les piliers, comme à une place d'honneur, parce que, dit-on, les armoiries qu'ils portent ont appartenu à des princes souverains, ou à des seigneurs d'un grand renom.

Les sept croisades de 1096, 1147, 1190, 1202, 1218, 1248 et 1270, et quelques faits empruntés aux annales de l'ordre de Saint-Jean, donnent lieu à une nouvelle succession chronologique de blasons et de notices, et par suite à un nouveau numérotage, qui commence au premier par Tancrède, et finit au cinq cent-quarante-deuxième par Émeric d'Amboise. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'un peu d'arbitraire a présidé à cette classification. Par exemple, Fabrice Carette, grand-maître italien de l'ordre de Saint-Jean, est placé dans la première série; Hély de Villeneuve et Dieudonné de Gozon, sont dans la seconde. Le fameux Tancrède, dont les vertus, non moins que sa valeur, avaient fait le modèle des héros, est relégué avec Baudouin du Bourg, roi de Jérusalem, dans la deuxième catégorie, quand la première contient de préférence les noms et les armes d'un assez grand nombre de seigneurs dont les seuls titres mentionnés dans la notice sont d'avoir fait le voyage de Terre-Sainte. Quant aux armoiries en général, nous devons dire que l'exécution matérielle ou plutôt artistique de cette partie, ne répond point à son importance. Écussons et insignes, tout est jeté dans le même moule. Les écus ont la même forme et les blasons la même physionomie que s'ils étaient tous du XVIe au XVIIIe siècle. Ils manquent absolument du caractère de leur époque, et nous aimons à penser qu'il n'en est pas ainsi des originaux

peints aux piliers ou aux parois de la salle des Croisades, à Versailles.

Si nous insistons sur cette absence de vérité dans la représentation d'objets autrefois vénérés et source puissante d'émulation et de gloire, c'est qu'aujourd'hui on les traite avec trop de dédain pour les étudier, et que nos artistes ont besoin de leçons sur ce point. Ce n'est pas qu'ici les *métaux* et les *émaux* aient été dénaturés; mais il n'en est pas ainsi partout. Autrement on n'aurait pas vu, dans un tableau de la naissance de Henri IV, déployer les chaînes de Navarre en champ d'azur. On ne verrait pas, sur la place Louis XV, Rouen gratter les fleurs de lis d'or de son *chef*, et Lille, tout en ayant le courage de conserver sa grande fleur de lys d'argent, l'étaler sur un champ d'*azur* au lieu de *gueules;* on ne verrait pas la ville de Paris, non seulement répudier son noble chef semé de France, mais transformer en azur le champ de gueules où flotte sa nef d'argent, témoin les clefs de portes et de fenêtres sculptées à l'Hôtel-de-Ville et aux corps-de-garde municipaux, les candélabres à gaz, bornes-fontaines, etc., posés depuis quelques années. Enfin, si la langue du blazon n'était pas ignorée de ceux qui veulent s'en servir, on ne verrait pas tel correspondant du Comité des monumens, que nous ne voulons pas nommer, ayant à blasonner les vitraux d'une église du Quercy, le faire de la manière la plus inexacte, la plus inintelligible et la plus ridicule.

Sous ce rapport encore, nous pensons que le volume actuel, malgré ses imperfections, aura quelque utilité en familiarisant avec les insignes héroïques du moyen âge, même les simples curieux; car de deux choses l'une, ou il faut, comme les fervens révolutionnaires de 93 ou les exagérés de 1830, proscrire absolument les armoiries, ou il faut s'en servir d'une manière exacte, intelligible, et conforme à l'histoire dont ils retracent les souvenirs.

Histoire de Blanche de Castille, reine des Français, deux fois régente, par mademoiselle Vauvilliers. — Pa-

ris, 1841. Chez Paulin. Impr. de Ve Dondey-Dupré. 2 vol. in-8° de CCIV-264 et 540 p.

Nous trouvons jointe à ces deux volumes une sorte d'appréciation en forme et en style de prospectus qu'il nous paraît bon de citer ici pour montrer jusqu'à quel point d'illusion peut arriver un auteur en parlant ou en laissant parler de lui-même. « Jusqu'ici, y est-il dit, l'attention des hommes, détournée par certains pouvoirs, s'est laissé absorber sous Louis IX paré de l'auréole de la sainteté, et le gouvernement politique de Blanche, une véritable merveille en effet, est resté comme inaperçu. L'écho des siècles ne répète guère que pour le peuple *la reine Blanche!* Voici une histoire qui la venge des mauvais vouloirs, des instincts corrupteurs. Elle révèle à la fois de beaux, de grands caractères français à peine indiqués, souvent méconnus. Mais il faut l'avouer, le gouvernement de Blanche, éclairant toutes les choses, fait pâlir bien des gloires, abaisse, rétrécit, efface bien des réputations, bien des caractères offerts en admiration à notre aveugle et puérile crédulité. L'auteur décrit tous les hommes, les faits, les événemens, les mœurs, les caractères, le christianisme et ses grandeurs, la religion et sa toute-puissance, la politique de corruption et ses désastreux effets, la haute probité politique de Blanche et son impérissable souvenir, les vices et les crimes quelque part qu'ils se trouvent, la vertu et son culte. Elle dessine, elle peint tout avec une indépendance sévère et sans exemple. On dirait qu'elle a écrit dans un désert l'histoire de son héroïne, ce beau génie de la monarchie populaire, n'ayant pour témoins que les cieux et la nature. On reconnaît dans cette composition, noble fruit de seize années de recherches impartiales et de veilles laborieuses, la plume toujours vraie, toujours austère et savante, à laquelle le public est déjà redevable de l'*Histoire de Jeanne d'Albret.* Nous ne craignons pas de dire enfin que *Blanche de Castille,* supérieure à ce dernier ouvrage, restera comme un des livres les plus instructifs, les plus curieux et les mieux écrits de l'époque moderne. »

Le lecteur, qui, sur de telles paroles, ouvre le livre, s'attend à coup sûr à y trouver un chef-d'œuvre, un de ces ouvrages qui font époque. On est exigeant, et on est en droit de l'être, car de pareils éloges sont de grandes promesses. Mais on ne tarde pas à s'avouer que le rédacteur de cette appréciation a eu plus en vue le sexe que le talent de l'auteur. Nous voudrions pouvoir user du même ton de galanterie : cette politesse nous coûterait peu, s'il s'agissait de quelque composition romanesque et légère, mais c'est d'histoire qu'il s'agit ici, c'est-à-dire d'une chose grave, sérieuse, où la conscience est engagée. L'ouvrage de Mlle Vauvilliers d'ailleurs contient plusieurs propositions nouvelles et hardies qu'il ne nous semble pas bon de voir s'accréditer. Nous n'avons donc pas cru devoir adopter à son égard des formes laudatives qu'il ne nous paraît pas mériter, et un ton de banalité qui, d'un autre côté, nous aurait semblé au-dessous de son mérite.

De la politique maritime de la France sous Louis XIV et de la demande que Muley-Ismaël, empereur de Maroc, adressa à ce monarque pour obtenir en mariage la princesse de Conty, par R. Thomassy. — Paris, 1841. In-8°.

On a révoqué en doute cette incroyable demande adressée par l'empereur de Maroc à Louis XIV, pour en obtenir en mariage la fille de ce monarque et de mademoiselle de La Vallière, alors veuve du prince de Conti. M. Thomassy vient aujourd'hui lever tous les doutes à cet égard. Quelque étrange que soit un pareil fait, il faut le tenir pour certain et historique ; car c'est le négociateur lui-même, Abdallah ben Aïssa, qui relate l'événement dans une lettre aujourd'hui en la possession de M. Eyriès, membre de l'Institut. Elle est assez curieuse pour que nous la rapportions ici ; elle est adressée à M. de Pontchartrain.

« Je lui avais fait le portrait de cette princesse, dit l'ambassadeur marocain en parlant de Muley-Ismaël, et lui en

avais raconté les merveilles et la modestie admirable qu'elle garde envers son frère, monseigneur le Dauphin; de son bel esprit, de son air royal et de sa parfaite intelligence aux exercices du bal et des instrumens de musique que nous vîmes une nuit au Palais-Royal chez le prince leur oncle, Monsieur, où M. de Saint-Olon me mena. J'ai parlé des grandes honnêtetés que j'ai reçues de ce prince et des manières civiles et charmantes qu'ils observaient les uns envers les autres en notre présence. Nous avons fait l'éloge de tout cela et une description au roi notre maître; tellement que cela lui est demeuré gravé dans l'esprit, et qu'il y pense avec soin et inquiétude; sur quoi il m'a dit : « Il faut que tu écrives au vizir Pontchartrain, ton ami, afin qu'il demande pour moi en mariage, au roi son maître, cette princesse sa fille, sœur du Dauphin, à part sa mère, qui n'a point d'époux à présent. » Notre roi la prendra pour femme selon la loi de Dieu et de son prophète Mouhammed-Moustafa, assurant qu'elle restera dans sa religion, intention et manière de vivre ordinaire. Elle trouvera en cette cour tout ce qu'elle désirera qui pourra lui faire plaisir, selon Dieu et justice, s'il plaît à Dieu. »

Ce mariage n'eut point lieu, comme on le sait; mais les rapports qui s'établirent à ce sujet tournèrent au profit de l'influence de la France. Les relations politiques de la France et du Maroc ont été fort bien étudiées par M. Thomassy : il apporte une preuve de plus à cette vérité si éclatante pourtant aujourd'hui, qu'il n'est aucun projet national que Louis XIV n'ait tenté; et c'est pour cela, pour ses instincts tout français, pour ses pensées toutes françaises, plus encore que pour ses succès, qu'il a été appelé le grand roi.

Cours d'histoire de France, par Henri Monin. 2e édition, revue et corrigée. — St-Cloud, Belin-Mandar. A Paris, même maison. 1840. In-8° de VIII-403 p.

L'histoire de France jusqu'à la révolution peut, selon M. Monin, se diviser en trois parties. La première n'est pas, à pro-

prement parler, de l'histoire de France; c'est l'exposé des origines et de la formation de la nation française. Avant qu'il y ait eu des Français sur notre territoire, il a été successivement occupé par les Gaulois indépendans, gouverné et civilisé par les Romains, et enfin envahi par les Francs, qui, étant un peuple tout germanique, ne doivent pas être confondus avec les Français. Cette période forme pourtant une introduction inséparable de l'histoire de France. La seconde partie se compose de la période féodale; elle commença sous Charles le Chauve, quatrième roi de la seconde race, et finit à la mort de saint Louis, neuvième roi de la troisième. La dernière partie comprend la période monarchique de l'histoire de France; elle s'étend depuis la mort de saint Louis jusqu'à la convocation des états-généraux, sous le règne de Louis XVI, commencement de la révolution française et de l'histoire contemporaine. M. Monin, professeur d'histoire au collége de Lyon, en composant ces leçons pour ses élèves, s'est efforcé de grouper dans un petit espace les grands résultats de la science moderne, qui se retrouvent surtout dans les ouvrages de MM. Guizot, Sismondi, Thierry, et Michelet. « J'avais soin, dit-il, sur tous les points importans, d'étudier les principaux travaux qui ont été faits sur les sources originales, et quelquefois ces sources elles-mêmes. Je cherchais surtout à donner une idée vive et exacte de la France à chaque période de son histoire, sous le triple rapport des institutions, de la civilisation et de la puissance nationale. Par conséquent, j'ai dû négliger souvent la suite et la liaison des événemens, la biographie des rois et des grands hommes. Je sais combien ce cadre était difficile à remplir, et combien je suis resté au-dessous de mon sujet, ne pouvant pas toujours m'appuyer sur des livres aussi forts que ceux que j'ai cités tout-à-l'heure. » L'auteur a évité aussi de produire des opinions et des théories nouvelles. Sans vouloir faire avancer la science, il tenait seulement à faire un livre élémentaire et à résumer tout ce qu'on avait écrit de mieux sur son sujet; c'est pourquoi il s'est abstenu de toute espèce de citations.

Abrégé de l'histoire de Nîmes de Ménard, continué jusqu'à nos jours, par E. L. Baragnon, avocat à la cour royale de Nîmes. — Nîmes, 1831 à 1840. Impr. de Vᵉ Gaude. In-8°.

Ménard a fait sur la ville de Nîmes un ouvrage volumineux, consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'histoire méridionale ; mais, précisément à cause de ses dimensions, auxquelles se joignent la rareté et la cherté de l'ouvrage, il est devenu d'un usage peu fréquent auprès du public des lecteurs. Cependant, aujourd'hui que les études historiques sont à l'ordre du jour, il est de nécessité pour chaque ville de connaître son histoire particulière, même avant d'étudier celle du royaume auquel, quelquefois fort tard, elle a été incorporée. C'est stimulé par ces considérations, que M. Baragnon s'est décidé à présenter à ses compatriotes un abrégé du savant historien qui a déjà écrit leurs annales. Comme l'ouvrage de Ménard se termine en 1755, l'abréviateur, afin de compléter son ouvrage, a écrit, de son propre fonds, l'histoire qui s'est écoulée depuis cette époque jusqu'au temps présent. La première tâche était difficile, car il faut beaucoup de tact et de goût pour abréger un historien sans le défigurer et lui faire perdre son caractère ; mais la seconde était bien plus périlleuse, car il fallait parler des dissensions civiles d'un pays dans lequel les esprits sont toujours agités par la haine dans l'intervalle où l'on dépose les armes. M. Baragnon s'est tiré de l'une et de l'autre tâche avec la même conscience, si ce n'est toujours avec le même bonheur.

Tout en abrégeant Ménard, néanmoins M. Baragnon fait ses réserves : elles portent sur la forme et sur le fond. Il n'a pas prétendu adopter sans examen les erreurs de cet écrivain ; il s'est proposé même de réparer quelques omissions qu'il a aperçues dans son volumineux ouvrage. Pour cela, il a consulté les auteurs qu'a indiqués Ménard et d'autres en grand nombre, dont il ne paraît pas avoir fait usage. D'un autre côté, obser-

vant que la division en livres adoptée par Ménard ne répondait à rien et n'était le résultat d'aucun calcul, M. Baragnon a divisé son abrégé d'après les époques fameuses ou les règnes célèbres. L'abréviateur a porté aussi un peu d'ordre philosophique et logique dans des faits que l'historien avait astreints à l'ordre chronologique seul. Pour les lacunes, M. Baragnon les a comblées au moyen des travaux de Dom Vaissette, de Velly, d'Anquetil, etc.

Quant à la partie relativement moderne de l'histoire de Nîmes, celle qui s'étend depuis 1755 jusqu'à nos jours, et dans laquelle M. Baragnon n'avait pas de guide, elle a été écrite d'après les mêmes historiens généraux, auxquels M. Baragnon, devenu historien à son tour, a joint une foule de mémoires du temps, d'histoires particulières, de pièces inconnues, qui se rapportent aux guerres civiles dans lesquelles la ville a joué un trop triste rôle. Il fallait, pour présenter un tableau fidèle de ces temps malheureux, abjurer tout esprit de parti; la conscience de M. Baragnon se l'était promis, peut-être reprochera-t-on quelquefois à ses opinions d'avoir trahi sa conscience.

Histoire du Limbourg, etc., par M. S. P. Ernst, etc. Tome cinquième. — Liége, 1840. In-8° de 332 p.

Ce nouveau volume de l'Histoire du Limbourg, dont nous avons analysé les quatre premiers dans notre numéro d'août 1840, p. 751, embrasse seulement une période de soixante-quatre ans, qui s'étend depuis la victoire que Jean Ier, duc de Lotharingie et de Brabant, avait remportée à Woeringen, en 1288, jusqu'à la mort de Jean IV, en 1427. C'est là que M. Ernst avait terminé son travail sur l'ancienne province de Limbourg, laissant à traiter l'époque si curieuse de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, et celle non moins remarquable de la domination de la maison d'Autriche. M. Lavalley, éditeur de cette histoire, a essayé de combler cette lacune en retraçant les principaux événemens arrivés dans ce

pays, depuis cette même année 1427 jusqu'en 1795, date de sa réunion à la république française. M. Lavalley ne s'est pas dissimulé les difficultés de cette tâche; mais il faut avouer qu'il s'en est tiré avec honneur, et on ne peut que lui adresser des félicitations, si l'on considère son travail sous le point de vue de l'utilité que présente l'histoire complète d'une province qui a subi tant de vicissitudes et de transformations. Cette continuation a été faite sur un plan identique à celui que s'était tracé le savant chanoine de Rolduc; M. Lavalley a cru devoir adopter et suivre cette méthode, afin que les deux ouvrages présentassent un tout uniforme et complet, écrit dans les mêmes données et dans le même esprit. Dans cet appendice, on trouve d'abord une histoire des comtes de Daelhem, comté contenant environ dix-huit villages, qui forma un des trois cantons de la province de Limbourg, connus sous le nom de pays d'*Outre-Meuse*, appartenant en partie à la maison d'Autriche et en partie aux états-généraux de Hollande, et qui reçut son nom de Daelhem, petite ville située sur la rivière de Berwine, presque à égale distance de deux lieues et demie de Liége et de Maëstricht. Vient ensuite une histoire des seigneurs de Fauquemont, petite ville à deux lieues de Maëstricht, avec une seigneurie de même nom, assez étendue, que l'empereur Charles IV érigea, l'an 1357, en comté. Cette contrée n'est plus aujourd'hui connue que sous le titre de seigneurie, et composait un des trois pays de la province de Limbourg, appelés communément le pays d'Outre-Meuse, comme nous avons dit plus haut, et appartenant par moitié à la maison d'Autriche et à la république de Hollande. Ce volume se termine par un recueil de pièces justificatives sous le titre de *Codex diplomaticus Dalemensis;* ces chartes sont au nombre de vingt, et s'étendent jusqu'à l'année 1243. L'étendue et l'abondance des matériaux feront de cette monographie du Limbourg un monument historique très-important.

Histoire du parlement de Normandie, par A. Floquet.

— Rouen, 1841. Chez Edouard frère, éditeur. Impr. de Nicétas Périaux. Tome III. In-8° de 644 p.

Le succès de l'ouvrage de M. Floquet s'accroît à chaque nouveau volume : c'est un résultat que nous sommes heureux de constater par l'intérêt avec lequel nous suivons cette belle publication. Indépendamment de tout mérite d'exécution, c'est déjà une entreprise bien louable en elle-même que celle qui a pour but de faire connaître, dans toutes ses parties, l'existence de l'une des premières compagnies souveraines de l'ancienne France. Un ouvrage historique en six volumes n'est point chose commune en province; à Paris même, au centre de l'activité et des ressources littéraires, on voit peu de travaux qui accusent une vigueur aussi robuste. Nous en exceptons toutefois les productions de ces ouvriers historiques, à prétentions d'historiens, qui badigeonnent d'un vernis de nouveauté des matériaux bien connus, et nous servent, avec une malheureuse fécondité, nos chroniqueurs et nos vieux originaux habillés à leur guise et fardés de leur main. De cette façon on fait sans trop de peine dix volumes par an; la quantité y est, si la qualité ne s'y trouve. Ce n'est point ainsi que l'auteur de l'*Histoire du parlement de Normandie* a procédé. Rien n'était moins connu que le sujet qu'il s'est proposé de traiter. Il devait se servir lui-même de modèle et de guide. Le fond, la forme étaient également à créer. Il avait, il est vrai, une source précieuse et féconde d'informations dans les registres secrets du parlement de Normandie, heureusement conservés dans la bibliothèque de Rouen ; mais il fallait choisir les faits avec discernement, les classer, les enchaîner avec ordre, logique, et cet instinct historique qui ne supplée pas la critique, mais la féconde, lui donne de la rectitude et de la portée. M. Floquet a déjà fait preuve de ces qualités précieuses dans ses deux premiers volumes. Celui qu'il donne aujourd'hui au public nous paraît offrir encore plus d'intérêt.

Il est vrai que l'époque dont il s'agit est bien faite pour intéresser. Elle embrasse les règnes de Charles IX, de Henri III

et de Henri IV, c'est-à-dire l'établissement de la réforme, la ligue et la guerre politique qui la suit : temps de passion, de folie, de crimes, et en même temps de courage, de dévouement, d'héroïsme ; car c'est le propre des guerres civiles d'exalter à la fois le mal et le bien, de faire naître avec une égale fécondité le scélérat et l'homme de bien. Le parlement de Normandie se trouve mêlé à tous ces troubles, soit pour les prévenir, soit pour les punir, soit pour les tolérer, et quelquefois pour en prendre sa part. Pressé entre les exigences contraires, mais également violentes, des huguenots et des catholiques, on sent qu'il lui fut souvent difficile de conserver au milieu d'eux cette impartialité, ce juste sang-froid qui est l'apanage de la justice, qui, ainsi que le dit son nom, juge et ne combat pas. Sa partialité pour les catholiques est non équivoque, quoique cependant la réforme eut des représentans jusque dans son sein. Mais avant de trop blâmer ce sentiment, il faut faire attention que, surtout dans le commencement, les huguenots non encore autorisés par la royauté, et en hostilité avec l'Église, étaient doublement rebelles aux yeux d'une compagnie gardienne des lois et constituée pour la défense des droits du prince et de l'autorité du pape. Cela n'empêche pas que dans la conduite du parlement il n'y ait eu beaucoup d'actes de faiblesse ou de dureté à blâmer, et l'historien, bien placé pour être impartial, ne s'en fait faute. Mais encore ici, pour être juste, il faut faire remonter plus haut la plus grande part du blâme, et signaler, à l'exemple de M. Floquet, comme principale cause de la conduite souvent ambiguë de la compagnie rouennaise, cette irrésolution, cette marche tortueuse d'une cour livrée à l'astuce cruelle du génie florentin.

Nous n'entrerons pas dans le détail des événemens retracés par M. Floquet dans ce troisième volume. Il nous a suffi d'appeler l'attention du lecteur sur l'intérêt croissant de l'ouvrage, bien persuadé que tout homme curieux du passé voudra recourir lui-même à cette composition vraiment originale.

Collection des Cartulaires de France. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par M. Guérard, membre de l'Institut. — Paris, 1841. Impr. Royale. In-4° de c-487 p.

M. Guérard a fait précéder la publication du texte du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin d'une préface en forme d'introduction, dans laquelle, après avoir donné une idée générale du Cartulaire, en avoir fait connaître les auteurs et avoir décrit les manuscrits qui lui ont servi à établir son texte, il examine dans leur ensemble et dans leurs détails tous les renseignemens fournis par ce monument sur l'histoire générale de France et l'histoire particulière de l'abbaye de Saint-Bertin. On ne peut exiger de nous que nous étudions une à une les chartes et les pièces qui composent ce Cartulaire. Le temps et l'espace nous feraient également défaut. D'ailleurs l'éditeur lui-même s'est acquitté de ce soin, et c'est même en cela que consiste son principal travail. C'est un grand mérite assurément que de lire avec exactitude un manuscrit et de le reproduire avec fidélité; cependant ce travail un peu mécanique n'est que secondaire. Mais traduire non seulement le texte mais l'esprit des documens; les pénétrer, les comprendre; rapprocher, comparer leurs parties, et de l'identité ou de la différence des détails faire jaillir de nouvelles lueurs historiques et en éclairer les parties de l'histoire déjà connues, voilà la tâche difficile et vraiment importante d'un éditeur. M. Guérard y a pleinement suffi dans la publication du Cartulaire de Saint-Bertin, comme il l'avait déjà fait dans celle du Cartulaire de Saint-Père. Aussi nous croirons nous acquitter suffisamment envers nos lecteurs en leur donnant l'analyse et la substance de l'introduction remarquable où l'éditeur, véritablement auteur à son tour, a constaté toute la signification historique de son monument.

Voici d'abord sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Bertin ce

qui ressort des monumens contenus dans le Cartulaire. Saint-Bertin, né en 597 près de Constance-sur-le-Rhin, et venu en Flandre pour ranimer la foi chrétienne, construisit d'abord avec Mommolin, un de ses compagnons, un monastère dans le pays de Terouenne. Bientôt l'accroissement du nombre des moines ayant nécessité la construction d'un autre monastère, Bertin en choisit l'emplacement sur le lieu même où a été bâtie depuis la ville de Saint-Omer. En 659, Mommolin ayant été nommé évêque de Noyon, Saint-Bertin devint seul abbé des deux abbayes. Les donations des seigneurs enrichirent promptement cette double fondation, et, du vivant de Saint-Bertin, la culture des lettres donna de la célébrité à l'abbaye de *Sithiu*, nom du territoire sur lequel elle avait été bâti. Saint-Bertin, suivant son chroniqueur, vécut jusqu'à cent douze ans. Ses successeurs accrurent constamment les richesses de l'abbaye de Sithiu; cependant l'un d'eux, Frédogize, appartenant à la race de Charlemagne, diminua le nombre de ses moines, afin de s'approprier une partie des revenus de l'abbaye. Néanmoins elle était déjà si célèbre et si importante, que Hugues, propre fils de Charlemagne, ambitionna d'en être abbé. Son administration est signalée par un fait singulier. Chargé en même temps de la direction de l'abbaye de Saint-Quentin, en Vermandois, il voulut y transporter clandestinement le corps de Saint-Omer, l'illustre évêque de Terouenne. Il avait réussi à l'enlever, lorsque Folquin, successeur de ce saint, se mettant à sa poursuite avec toute la population, lui reprit de force ce dépôt précieux et le rapporta dans l'église de Saint-Omer, au milieu des plus signalés prodiges. Ainsi que l'observe l'éditeur, à partir de cette époque, l'histoire du monastère de Saint-Bertin, nom qui prit la place de celui de Sithiu, n'offre plus qu'une série de dissensions intérieures, d'invasions et de calamités sans cesse renaissantes. Ruiné à plusieurs reprises par les Normands, il dut sa restauration aux soins de l'un de ses plus illustres abbés, Foulques, en même temps archevêque de Reims; mais celui-ci mourut l'an 900, assassiné à l'instigation du comte de

Flandre, Baudoin, qui n'avait pas reculé devant ce crime pour s'emparer de la riche abbaye de Saint-Bertin et de la ville de Saint-Omer, qui s'étendait autour de ses murs. Depuis, les comtes de Flandre ne cessèrent d'exercer leur autorité sur l'une et sur l'autre.

Sous cette autorité plus ou moins directe, le monastère de Saint-Bertin ne tarda pas à tomber dans le relâchement, et dès l'année 944 il fallut y apporter la réforme. Un homme saint Gérard, fondateur de l'abbaye de Brogne, dans le diocèse de Namur, en fut chargé; mais les moines, s'étant révoltés contre lui, aimèrent mieux quitter l'abbaye que de renoncer à leurs habitudes irrégulières. L'abbé Gérard les remplaça par des religieux tirés de divers autres monastères. A un siècle de là, un nouveau relâchement nécessita une nouvelle réforme. La colère du ciel sembla venir en auxiliaire aux efforts de l'abbé Bovon; l'incendie et la peste fondaient tour à tour sur l'abbaye. Les ravages de l'incendie furent réparés, mais il fut plus difficile de remédier au désordre apporté à la règle. L'abbé Lambert, qui se consacra à cette tâche, fut obligé de lutter les armes à la main contre ses religieux, et il ne put venir à bout de ses projets qu'en remplaçant les plus récalcitrans par des moines de l'ordre de Cluni. Ce fut la source de nouvelles révoltes, qui engagèrent Lambert à mettre son abbaye sous l'autorité de l'abbé de Cluni, lequel refusa ce dangereux honneur. Mais ses successeurs voulurent faire valoir un droit que cette renonciation avait cependant annulé dans son principe : il y eut des discussions, des luttes, des appels à Rome, où Innocent II mit enfin un terme aux débats, en 1139, par une sentence qui annulait définitivement les prétentions de Cluni sur l'abbaye de Saint-Bertin. Cette querelle extérieure avait à peine fait diversion aux dissensions intérieures qui régnèrent plus vives qu'auparavant, et, se compliquant de l'intervention des seigneurs laïques, faillirent plusieurs fois devenir sanglantes. Le dernier abbé dont il est question dans le Cartulaire, Simon II, mourut le 29 janvier 1187, laissant l'abbaye fort dérangée et fort agitée. La suite de l'histoire du

monastère de Saint-Bertin ne devait pas se trouver dans une introduction consacrée exclusivement à un Cartulaire qui se termine là; aussi M. Guérard s'est contenté de fournir la liste mortuaire des abbés depuis Simon II jusqu'en 1789.

Voyons maintenant les renseignemens donnés par l'éditeur sur le monument publié par lui. Le Cartulaire de Saint-Bertin fut commencé vers le milieu du xe siècle par un religieux de cette abbaye, nommé Folquin, d'une famille noble de Lorraine et descendant de Charles Martel. Il rédigea son travail par ordre de l'abbé Adalolphe, élu le 4 avril 961. Il raconte l'arrivée de Saint-Bertin à Sithiu, la fondation de l'abbaye et ses commencemens jusqu'à l'année 962, et fait preuve de moins de crédulité que les écrivains contemporains, habitués à entasser les récits merveilleux dans les écrits de ce genre. M. Guérard donne la description des manuscrits connus de l'ouvrage de Folquin, et ses connaissances spéciales brillent là de toute leur exactitude. La seconde partie de la chronique de Saint-Bertin est l'ouvrage d'un nommé Simon, né à Gand, moine et un moment abbé de Saint-Bertin. Cette seconde partie ne commence qu'à l'année 1021, ce qui laisse entre le travail de Simon et celui de son prédécesseur une lacune de cinquante-neuf ans. Simon s'est arrêté à l'année 1145. Cet écrivain paraît à M. Guérard plus diffus et moins judicieux que Folquin. La suite du Cartulaire de Saint-Bertin, c'est-à-dire la partie qui comprend la série des événemens écoulés de 1145 à 1187, a été rédigée par des écrivains anonymes.

Histoire complète et costumes des ordres militaires monastiques et religieux et des congrégations séculières des deux sexes, par le R. P. Helyot, avec notice, annotation, et complément par V. Philipon de la Madelaine. Tome Ier. — Paris, 1840. Chez Mollet. Impr. de Jollivet à Guingam. In-4° de cxv-347 p.

Les ordres religieux et militaires tiennent une grande place dans l'histoire du passé, et tout ce qui peut contribuer à leur

connaissance doit être bien accueilli par ceux qui veulent approfondir l'histoire. Rien n'a été fait sur ce sujet qui puisse remplacer et faire oublier l'ouvrage si connu du P. Helyot : aussi est-ce une preuve de goût à M. Philipon de la Madelaine de n'avoir pas tenté de refaire ce qui avait été si bien exécuté avant lui, et de s'être seulement contenté de compléter un ouvrage qui, par sa date, se trouvait nécessairement arriéré. Nous ne dirons rien de l'histoire des ordres militaires, monastiques et religieux du P. Helyot; l'ouvrage est assez connu, assez consulté pour nous dispenser d'entrer dans aucun développement à ce sujet; nous devons plutôt nous occuper du complément que l'éditeur y a ajouté. Il consiste d'abord en une notice biographique du P. Helyot, fort complète et fort bien écrite, où l'auteur nous apprend sur cet écrivain les détails les plus circonstanciés et les plus curieux. Helyot naquit en 1680, et, religieux de bonne heure, prit part aux disputes religieuses qui marquèrent la fin du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe. Envoyé plusieurs fois à Rome pour les affaires de son ordre, il parcourut l'Italie avec facilité, et put y recueillir, dans les nombreux monastères qui couvraient cette contrée, des renseignemens et des matériaux pour l'ouvrage dont il avait conçu et tracé le plan. Les ordres religieux avaient été fort calomniés par les calvinistes; Helyot entreprit de les réhabiliter. Ses recherches avaient éveillé l'attention sur un sujet aussi riche : aussi plusieurs essayèrent de le prévenir par des publications semblables, et cherchèrent à empêcher l'apparition de son ouvrage. Mais le triomphe de ses rivaux ne fut pas de longue durée; leurs travaux tombèrent bientôt sous les critiques et le mépris des savans pour faire place à un travail plus vaste, plus consciencieux, plus approfondi, qui fut accueilli avec toute la faveur due à la véritable science. Le biographe apprécie heureusement les qualités qui firent le succès du P. Helyot, et qui lui concilient encore aujourd'hui l'approbation des lecteurs; il en signale surtout deux principales : la tenacité d'esprit qui lui fit accomplir avec succès les plus minutieuses recherches, et la méthode

qui lui permit de parler avec clarté des ordonnances et des réglemens les plus compliqués, qualités auxquelles il joignit au plus haut point la fermeté des doctrines, la sage appréciation des événemens merveilleux, et l'impartialité entre les prétentions des différens ordres. M. Philipon de la Madelaine juge et apprécie l'ouvrage du P. Helyot, et en fait ressortir la sagesse du plan et le mérite de l'exécution, tout en signalant les imperfections reprochées à ce travail, et qui portent bien plus sur la forme que sur le fond. L'auteur montre ensuite quelle fut l'influence de cet ouvrage sur les congrégations religieuses. Le P. Helyot trouva dans le succès de son travail une source de réputation et d'honneurs ; et c'est parvenu aux dignités de son ordre, que la mort le surprit le 5 janvier 1716, âgé de cinquante-six ans.

Outre cette notice, la part de M. Philipon de la Madelaine à cette publication consiste en un travail complémentaire ayant pour objet l'existence des ordres depuis 1789 jusqu'à nos jours. Cette partie, est exacte, précise, savante, et digne en tout point de figurer à côté du texte qu'elle est destinée à compléter. Les gravures nombreuses qui décorent l'ouvrage sont aussi remarquables par leur exécution et leur exactitude.

La Chine et l'Angleterre, seconde partie, ou histoire de la guerre déclarée à l'empereur de la Chine par la reine d'Angleterre, etc., par M. le marquis de Fortia d'Urban, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, etc. — Paris, 1841. Chez l'auteur, rue de la Rochefoucault, 12. Impr. de Bruneau. In-12 de VIII-252 p.

Suivre pas à pas les événemens, les enregistrer à mesure qu'ils se produisent, ou plutôt à mesure que leur connaissance nous parvient, les coordonner, les juger et en tirer des lumières pour prévoir et prédire les événemens futurs, telle est la tâche que s'est imposée M. le marquis de Fortia, à propos de l'expédition de l'Angleterre contre la Chine. A coup sûr, lorsque

cette guerre sera terminée, si elle paraît devoir finir, un des ouvrages les plus utiles pour la bien connaître sera ce livre, où sont enregistrés avec soin toutes ses phases, tous ses incidens.

Dans la première partie de cet ouvrage, M. de Fortia avait rapporté tous les faits accomplis depuis le commencement du conflit jusqu'au mois de juin 1840. C'en étaient les préliminaires. Aujourd'hui c'est la guerre : on a combattu et on combat peut-être encore. Le présent volume comprend la suite des événemens survenus en Chine depuis le mois de juin 1840 jusqu'au 20 janvier 1841, c'est-à-dire jusqu'au traité signé par les plénipotentiaires anglais et chinois. On sait que l'empereur de la Chine n'a pas approuvé la conduite de son agent *Keshen*, qu'il a accusé d'avoir accordé aux Anglais des conditions trop avantageuses. Le gouvernement britannique n'a pas été plus content de cette convention et a refusé de la ratifier. Ainsi les choses se sont trouvées, après cet acte diplomatique, un peu moins avancées qu'avant, avec un degré plus grand d'irritation entre les deux parties. Aussi, dès le lendemain il a fallu encore recourir aux armes, et les Anglais, cette fois, après avoir forcé les bouches du Tigre, sont allés s'établir auprès de Canton. Réussiront-ils, non à conquérir la Chine, ce n'est que par forme de plaisanterie sans doute que les journaux anglais l'ont prétendu, mais parviendront-ils à obtenir ce qui paraît le but sérieux de la guerre, une indemnité d'abord pour couvrir le passé, et un traité de commerce avantageux pour l'avenir? Cela est très-douteux. M. le marquis de Fortia est pour la négative, et il nous semble que jusqu'ici cette incrédulité ne lui a pas trop mal réussi. En effet, la suite des événemens nous a montré que ce n'était point par caprice, mais par une haute prévision, qu'il donnait au second volume de cet ouvrage le titre prophétique d'Histoire de la guerre de la Chine, *terminée ou suspendue* par un traité provisoire du 20 janvier 1841.

Est-ce par malveillance pour l'Angleterre que l'écrivain fait profession d'une pareille réserve? Point du tout, c'est que

par une longue étude il sait très-bien tout ce que ce vaste empire de la Chine contient d'élémens de puissance et de grandeur, et il ne peut s'empêcher de sourire lorsqu'il compare les moyens de l'attaque aux ressources immenses de la défense. Les succès obtenus sont-ils faits pour renverser son assurance à cet égard ? Les Anglais ont remporté quelques avantages, il est vrai, sur les côtes, succès dus entièrement à la supériorité de leur artillerie et au voisinage de leurs vaisseaux, mais ils ne sont pas entrés dans les terres, et il leur sera très-difficile d'y pénétrer. Ils ont fait déjà beaucoup de mal, ils peuvent en faire encore beaucoup. Le long de toutes les côtes possibles, en Europe comme en Asie, on peut renverser et brûler des villes ; cela prouve, ce que l'on sait déjà, que le canon et la bombe sont habiles à détruire de loin ; mais cela ne prouve pas au même degré que les Anglais auront les soixante-et-quinze millions d'indemnité qu'ils demandent, et le traité de commerce qui doit combler le déficit de leurs finances ; et sans indemnité, sans traité, l'expédition de la Chine, si blâmable aux yeux de la morale, devient souverainement ridicule. C'est le nom que lui réservent sans doute les marchands désappointés de la Cité, qui ne pardonnent à l'odieux et aux sacrifices de la guerre qu'en vue du résultat final.

Histoire de Mil huit cent quarante, annuaire historique et politique, par Alfred Villeroy, suivi d'un aperçu sur le mouvement littéraire durant cette année, par O. N. Première année. — Paris, 1841. Chez Paulin. Impr. de Béthune et Plon. In-12 de VIII-475 p.

Nous sommes si oublieux, et d'ailleurs chaque jour accumule si vite les événemens, que même l'année qui vient de s'écouler est pour nous de l'histoire fort obscure et fort inconnue. Les journaux, cette histoire quotidienne, enregistrent, il est vrai, avec soin tous les faits, toutes les nouvelles vraies ou fausses ; mais, une fois le jour de la nouveauté passé, qui relit

les journaux? qui en fait collection? qui les consulte? Il nous semble que l'on peut, sans risque de se tromper, affirmer que l'érudition contemporaine, celle qui a pour objet les documens de l'époque, ceux d'hier, d'aujourd'hui, est bien plus rare que l'érudition qui porte sur les temps anciens; et ce ne serait pas un paradoxe d'avancer que plus un événement est moderne, moins il est connu. C'est bien pénétrés de ces idées, que les auteurs du présent ouvrage se sont livrés à un travail retrospectif sur l'année qui vient de s'écouler. Cette publication intéressante en elle-même le devient encore plus par cela même qu'elle n'est que le commencement d'une série de publications identiques destinées à fournir un répertoire de l'histoire contemporaine.

L'histoire de mil huit cent quarante inaugure dignement cette galerie. Nous dirons comme les auteurs : « 1840 méritait cet honneur. Cette année populaire avant de naître a dignement démenti la réputation que lui avaient faite d'innocentes prophéties. Loin de marquer la fin du monde, elle semble au contraire avoir voulu lui ouvrir une ère nouvelle et lui faire pressentir une nouvelle vie et de nouvelles destinées. » En effet, l'année 1840 marque dans la politique européenne ; elle a dissipé bien des nuages, les positions se sont dessinées, l'action a parlé, beaucoup de faits ont été recueillis, et l'on a semé le germe des événemens peut-être les plus graves et les plus inattendus. Enfin, dans l'état des choses, 1840 est une véritable date, un point de départ : une série de publications telles que celles qu'annonce M. Paulin peuvent très-logiquement prendre leur début à cette année. Nous ne dirons qu'un mot de l'exécution de ce premier volume. L'auteur de la partie historique a adopté la forme chronologique comme la mieux appropriée à l'admission de tous les faits et de tous les événemens, et comme celle qui présente la plus grande garantie de vérité et d'impartialité, en diminuant d'autant les exigences qu'entraîne toujours la forme systématique et dogmatique. Les faits parlent; ce sont eux qui instruisent, parce qu'ils font naître d'eux-mêmes les réflexions. Ce qui

était recommandé à l'écrivain qui les rapporte, c'était d'être clair, lucide, froid et judicieux. Il n'a manqué d'aucune de ces qualités.

L'histoire de 1840 ne serait pas complète si on avait négligé la marche de l'esprit humain, pendant ce laps de temps, manifestée dans les divers états de l'Europe par les publications littéraires et scientifiques. Cette partie si importante de la tâche est échue à un de nos plus spirituels écrivains, qui ne peut plus avoir la prétention de se cacher sous des initiales dont le succès, ce grand indiscret, a bien compromis le mystère. M. O. N. a donc réuni et jugé, dans deux grandes divisions principales, *sciences morales* et *sciences matérielles*, toutes les publications importantes que l'année 1840 a vu éclore. Il n'a rien négligé d'important; et, resséré par l'espace, n'ayant souvent qu'un mot pour désigner chaque ouvrage, il a toujours rencontré ce mot qui a toute la valeur d'un jugement critique. Au reste, nous ne voulons pas trop louer l'auteur de cette revue littéraire de l'année 1840. Pour faire comprendre le scrupule qui nous retient, nous allons rapporter ces lignes par lesquelles M. O. N. termine son travail : « Pour toutes ces matières spéciales, dit-il, nous sommes forcés de renvoyer le lecteur aux recueils dont la mission est d'enregistrer à mesure qu'elles paraissent toutes les productions de l'année. Nous pouvons citer entre autres (et nous le lui devons pour les précieux secours qu'elle nous a fournis) la *Revue de bibliographie analytique*, dirigée par MM. Miller et Aubenas. Cette publication mérite un long et brillant avenir par la sagesse de sa distribution, l'abondance des sources où elle puise, le zèle et le talent de ses jeunes rédacteurs. » Si des choses aussi flatteuses nous interdisent une réciprocité de louange, elles nous faisaient un devoir de l'expression publique de notre reconnaissance.

ANTIQUITÉS.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour l'intelligence des religions et des mœurs de l'anti-

quité, expliqués et commentés par Ch. Lenormant et J. de Witte. Paris, in-fol. par livraisons.

On sait qu'aujourd'hui, à l'exception des médailles, il n'y a aucune classe de monumens plus nombreuse que les vases peints, et sous le rapport de l'authenticité on ne peut trouver aucune catégorie plus satisfaisante. Jusqu'aux découvertes de Nola, les vases avaient peu occupé l'attention des archéologues. Il n'y a guère qu'une douzaine d'années qu'un heureux hasard a fait découvrir des milliers de vases dans les hypogées de Vulci. C'est donc seulement à partir de l'année 1829 qu'on a pu adopter des classifications et suivre des générations de types. Vers la fin du XVIIe siècle on commença à connaître les vases peints. On en trouve quelques représentations dans les ouvrages de La Chausse et de Montfaucon. D'abord on donna le nom de vases étrusques à ces poteries, dénomination fausse et qui pourtant s'est perpétuée jusqu'à notre temps. La plupart de ces vases appartiennent à l'art hellénique; les vases véritablement étrusques ne sont que des copies grossières de vases grecs. Ce fut Winckelmann qui signala le premier l'erreur dans laquelle étaient tombés ses devanciers en appelant étrusques des monumens grecs.

Le but du présent ouvrage est de réunir dans un ensemble où tous les sujets sont classés, les nombreuses peintures déjà publiées ou inédites, et celles-ci sont en plus grand nombre que les premières. MM. Lenormant et de Witte se sont donc attachés principalement à ranger les produits de l'art céramographique dans un ordre facile à saisir, à dépouiller les anciens recueils pour en extraire tout ce qui mérite d'occuper aujourd'hui la science, et à compléter ainsi dans la mesure de nos connaissances actuelles une véritable encyclopédie céramographique.

Disons maintenant un mot des parties déjà publiées. Parmi les dieux, qui seront suivis de sujets héroïques, on trouve complets les Géants, Jupiter et Junon. Ces trois chapitres sont terminés quant au texte. Les planches des chapitres de Vul-

cain et de Minerve ont paru. Nous citerons aussi quelques sujets nouvellement interprétés. Planche XII, un édicule funèbre du musée du Louvre, où l'on a reconnu Olympus assis dans son tombeau, et auprès Jupiter et Junon. Cette interprétation sert à donner l'intelligence d'une foule de sujets semblables, dans lesquels jusqu'ici on n'avait vu que des sujets insignifians. Les planches XXXIX A et XXXIX B ont été rapportées au mariage de Junon avec Jupiter changé en coucou. Une nouvelle interprétation a été proposée pour le sujet de la planche XXXIV, qu'on a comparée avec le célèbre miroir du Musée Grégorien, qui représente Adonis disputé par les deux déesses Proserpine et Vénus.

Voici encore l'indication des planches les plus remarquables. Pl. III. Belle Gigantomachie du Musée britannique (inédit); VIII, Minerve combattant Encelade, peinture où les personnages sont désignés par leurs noms (inédit); XIV, Jupiter et la Victoire, vase athénien déjà publié par le baron de Stackelberg dans son bel ouvrage sur les tombeaux des Hellènes; XXIV, les Trois Jupiters, peinture d'une coupe de la fabrique de Xénocles, du musée Blacas, publié par M. Panofka; XXV, Jupiter et Io, peinture publiée un grand nombre de fois et tirée du Musée de Berlin; XXXVI, célèbre vase comique du musée britannique, et représentant Junon enchaînée sur son trône, devant laquelle Vulcain et Mars se disputent, publiée par Mazochi; XXXIX, Vulcain et Vénus, peinture inédite du musée Blacas; XLI, Retour de Vulcain à l'Olympe, peinture d'un magnifique vase du musée du Louvre, publiée par Millin et M. Millingen; XLIV et XLV, Coupe inédite de la collection de M. le duc de Luynes, représentant le Retour de Vulcain à l'Olympe; LII, Thalia et les dieux Paliques, lécythus, du cabinet des médailles, publié par M. Welcker dans les Annales de l'Institut archéologique; LVI, la Naissance de Minerve, coupe de Phrynas, du musée Blacas, inédit; LXIII, Naissance de Minerve, grande coupe inédite du musée Blacas; LXIV et LXV, Naissance de Minerve, magnifique vase autrefois de la collection de M. Beu-

gnot, aujourd'hui dans celle de M. Williams Hope, à Paris, récemment publié par M. Gerhard. Tous les personnages portent leurs noms tracés auprès d'eux; LXV A, grande amphore inédite du Musée britannique, représentant la naissance de Minerve, avec des noms; LXXV, Minerve poursuivant une jeune fille qui a manqué à la chasteté, vase inédit du Musée britannique; LXXVI, Minerve et Mercure, amphore inédite du Musée britannique; LXXVI A, Minerve et la Victoire, amphore inédite du musée de Leide; LXVIII, Dispute de Neptune et de Minerve, vase d'Amasis, de la collection de M. le duc de Luynes, publié par son possesseur; LXXXIV, la Naissance d'Érichthonius, vase du musée du prince de Canino, publié dans les monumens inédits de l'Institut archéologique; LXXXV, Hydrie inédite du Musée britannique, représentant le même sujet; XC, les Deux Minerves, vase de la collection de M. le comte de Chastel, à Tournay, publié par M. de Witte dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles;* XCI, la Victoire, charmant vase de la collection de M. le comte de Pourtalès, publié par M. Panofka; XCVII, charmant vase athénien avec des détails dorés représentant la Victoire sur un quadrige. Il a été trouvé à Athènes et publié par M. le baron de Stackelberg, etc., etc. Les deux séries les plus nombreuses sont le Retour de Vulcain à l'Olympe et la Naissance de Minerve.

Telephos und Troilos. Télèphe et Troïle. Lettre à M. le professeur F. G. Welcker à Bonn par Otto Jahn. — Kiel. Librairie de Schwers. 1841. In-8° de 92 p.

Au sujet du premier de ces deux noms, M. Jahn reprend une peinture de sarcophage étrusque reproduite par M. Raoul-Rochette (Mon. Inéd. pl. 67), et la restitue à Télèphe. Il en fait la description détaillée et cherche à établir, d'après toutes les circonstances du sujet, que c'est à Télèphe et à nul autre qu'il faut rapporter l'action représentée. De là, il passe à la restitution de la tragédie perdue d'Euripide, portant le nom de

ce héros. Quelques considérations sur les relations des drames d'Euripide avec les produits des arts plastiques précèdent cette critique philologique, dans laquelle l'auteur a pour but d'appliquer au Télèphe d'Euripide ce que M. Raoul-Rochette a dit au sujet d'une autre peinture relative à Pâris et qu'il formule en ces mots (Mon. Inéd. p. 258) : « C'est donc là qu'est toute la péripétie de ce drame, et c'est aussi là que se trouve toute l'intelligence de ce sujet. » Ces restitutions ne sont pas complètement d'accord avec les restitutions tentées par M. Welcker dans son ouvrage sur les tragiques grecs, coordonnées suivant le cycle épique. Les témoignages littéraires et les monumens qui se rattachent aux aventures de Télèphe sont appelés à la reconstruction du drame d'Euripide, dont M. Jahn fait repasser de nouveau l'action sous nos yeux en fixant aux fragmens qui nous sont parvenus la place qu'ils devaient occuper dans la pièce. Scholl (Beit. I, p. 134 et seqq.) a rétabli l'ensemble du Télèphe, et M. Jahn, bien que parti d'un tout autre point, le cite comme étant arrivé au même but. Il se livre à quelques considérations sur l'harmonie existant entre les sujets de cette tétralogie d'Euripide composée des Crétoises, d'Alcméon à Psophis et d'Alceste, et dans laquelle Télèphe était la quatrième pièce, et il rend hommage à la beauté et à la simplicité des observations de Scholl, sans toutefois, dit-il, vouloir se prononcer sur sa théorie. A la fin de cette discussion, M. Jahn rappelle le Télèphe d'Eschyle, celui d'Attius, présente quelques observations sur leur forme probable, et termine par l'examen d'un certain nombre de monumens antiques dont les sujets sont relatifs à Télèphe.

Dans la seconde partie dont Troïle est l'objet, le but de l'auteur est de restituer à ce Troyen tué par Achille plusieurs sujets attribués à Astyanax. Les monumens sous les yeux, il passe en revue tous les détails de l'histoire de Troïle et y rattache les représentations des peintures. Cette dernière partie est complétée par un examen successif d'une représentation qui se rapporte, suivant M. Jahn, aux monumens dont la mort de Troïle est le sujet. C'est un guerrier revêtu de son armure,

courant précédé d'un adolescent monté sur un des deux chevaux qu'il conduit, et poursuivant une femme qui semble le fuir. Ce sujet se retrouve sur plusieurs vases antiques. M. Jahn les analyse tous, et fait entrer dans la discussion tous les sujets qui s'y rattachent à quelques égards, pour éclaircir, s'il est possible, l'origine de ces peintures remarquables par la présence constante des figures dont nous avons parlé.

A numismatic Manual by John Yonge Akerman. — London, Taylor and Walton, 1840. In-8° de xv-392 p.

L'auteur a publié ce traité élémentaire dans le but d'encourager les études numismatiques. Il manquait un ouvrage systématiquement arrangé auquels les commençans pussent avoir recours; c'est cette lacune que M. Akerman a cherché à combler. Son ouvrage est divisé en cinq parties : la première comprend, avec des observations élémentaires, une classification géographique d'après le système d'Eckhel, des monnaies des villes et des princes grecs, y compris celles frappées sous la domination des Romains.

La seconde traite des monnaies romaines, et contient une liste complète des séries consulaires et impériales précédée d'une courte introduction.

La troisième comprend un sommaire des monnaies anglaises et une liste des modèles les plus remarquables.

La quatrième est un catalogue arrangé avec soin des monnaies anglo-gothiques, et la cinquième une courte notice des monnaies irlandaises et écossaises. De nombreuses planches avec la description terminent et complètent ce volume.

INSCRIPTION TROUVÉE A CONSTANTINE.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos amis, M. Ulric Perrot, capitaine d'artillerie, la communication d'une inscription latine qui a été dernièrement découverte à Constantine. Nous pensons que le lecteur nous saura gré de lui faire par

de cette découverte qui intéresse l'histoire ancienne de nos possessions en Afrique. Voici la copie de l'inscription telle qu'elle nous a été remise :

D
PACTVMEIO·PI
QVIR· CLEMENTI
XVIRVM. STLITIBVS. IVDICANT
QVAESTLEGROSIANIGEMINI
OCERI. SVIPROCOS.INACHAIA
IB. PLEB. FETIALI. LEGATO DIVI
ADRIANI. ATHENIS THESPIIS
PLATAEIS. ITEMINTHES SALIA
PRAETORI VRBANO LEGATO
DIVI HADRIANI. ADRATIONES
CIVITATVM SYRIÆ PVTANDAS
LEGATO EIVSDEM. IN CILICI
CONSVLI LEGATO IN CILICI
IMP. ANTONINI AVG. LEGROSIANI
. . . . . AFRICA
. . . . . .
. . . . . IARVN

Voici maintenant comment nous lisons cette inscription : *Decio Pactumeio Publii filio Quirina Clementi, Decemviro stlitibus judicandis, quæstori legato Rosiani Gemini soceri sui, proconsuli in Achaia, tribuno plebis fetiali, legato divi Hadriani Athenis, Thespiis, Platæis, item in Thessalia prætore urbano, legato divi Hadriani ad rationes civitatum Syriæ putandas, legato ejusdem in Cilicia, consuli legato in Cilicia imperatoris Antonini Augusti, legato Rosiani Gemini..... in Africa..... iarum.....*

Nous ne nous arrêterons pas long-temps sur l'explication qui ressort naturellement de la manière dont nous avons lu l'inscription. Nous donnerons simplement quelques détails qui nous paraissent nécessaires. Le nom de la famille Pactumeius se rencontre dans plusieurs inscriptions; nous en citerons

une d'après Gudius (308, 11) : *D. M. T. Pactumeio Romano alumno dulcissimo qui vixit annis* VIII. *Mensibus sex. diebus* XXVIII. *bene merenti fecit T. Pactumeius Pistus*. Voyez aussi Gruter, p. CCCCXXX, n° 2, et Pococke (Inscr. Ant. 118, 4). Quant à la tribu romaine nommée *Quirina*, voyez les inscriptions qui commencent comme la nôtre dans la table de Gruter, p. LVIII. La formule *Decemviro* (à moins qu'on ne veuille conserver la leçon *decemvirum* pour *decemvirorum*) *stlitibus judicandis* est beaucoup trop connue pour que nous nous étendions à cet égard ; il nous suffira de citer le savant dictionnaire de Forcellini, qui sous le mot *stlis* a réuni plusieurs passages et inscriptions où cette formule se rencontre. Il nous reste à parler de Rosianus Geminus, beau-père de Pactumeius, lequel, d'après le contexte de l'inscription même, a dû être un personnage très-important dans l'histoire. Nous le retrouvons en effet dans plusieurs monumens, dont deux nous ont conservé tous les noms de ce personnage, qui a eu un très-brillant *cursus honorum*. Dans Gruter, p. MLXXVII, il existe une liste de la corporation des bateliers d'Ostie, qui sans doute étaient chargés d'approvisionner Rome, liste dans laquelle on remarque les noms d'un grand nombre de Grecs affranchis. Cette corporation était placée sous le patronage de plusieurs hommes considérables, parmi lesquels le second nommé est *T. Prifernius Sex. F. Pœtus Rosianus Geminus*, le même que celui de notre inscription, comme en peut s'en convaincre facilement en le rapprochant d'une autre inscription donnée par Gruter, p. CXXVI, et contenant le nom de ceux qui ont souscrit pour l'agrandissement du temple : *Imp. Cæsare. T. Ælio. Hadriano. Antonino. Aug. Pio. P. P. III. M. Ælio, Aurelio. Cæsare. Cos. ordo. Corporator. qui. pecuniam. ad. ampliand. templum. contuler*. Cette table de marbre a été trouvée dans le palais Colonne, près de l'église des SS. Apôtres ; il serait facile, par conséquent, avec le secours des plans de la Rome ancienne, de déterminer quel était ce temple. Rosianus Geminus y est nommé le premier parmi les *Patroni*, avec les mêmes noms que dans l'autre inscrip-

tion citée plus haut. Les monumens épigraphiques ne sont pas seuls à parler de ce Rosianus ; il est encore fait mention de lui dans les historiens, et voici comment s'exprime Pline le jeune (X, epist. II) en le recommandant à Trajan : *Rosianus Geminum, domine, arctissimo vinculo tua in me beneficia junxerunt. Habui enim illum quæstorem in consulatu, mei summe observantissimum expertus.* Nouvelle preuve de l'authenticité des lettres de Pline à Trajan; car il n'est pas probable qu'un faussaire eût pu connaître les inscriptions que nous venons de citer. D'après l'examen de son *cursus honorum*, on voit que le beau-père de Pactumeius a dû vivre très-long-temps, puisqu'il a rempli de hautes fonctions sous les trois empereurs Trajan, Adrien et Antonin. Les lettres IARUN dans la dernière ligne, indiquent la fin d'un génitif pluriel, tel que *pecuniarum* ou *provinciarum*.

Cette inscription, et par son étendue, et par les détails qu'elle contient, et par l'éminence du personnage, méritait d'être signalée aux savans ; elle est une preuve de plus de l'importance de nos possessions d'Afrique, non-seulement pour notre puissance, mais pour la science et pour l'histoire.

Les notes de la traduction de Mathieu Pâris, que nous avons attribuées à M. Le duc de Luynes dans notre dernier numéro, appartiennent au traducteur M. Huillard Bréholles.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

AOUT.

THÉOLOGIE.

Catenæ in Evangelia S. Lucæ et S. Joannis, ad fidem codd. mss. edidit J. A. Cramer. — Oxonii. E typographeo academico. 1841. In-8° de VIII-453 p.

Ces chaînes inédites sur les Évangiles de saint Luc et de saint Jean ont été publiées d'après le même manuscrit Coislin qui a déjà servi à l'édition des commentaires sur les deux premiers évangélistes. La chaîne sur saint Luc est entièrement différente de celle que Cordier a publiée en latin à Anvers, 1627, in-folio, et elle provient du commentaire attribué à Tite, évêque de Bostres. C'est, en effet, une espèce d'épitome de ce commentaire fait par le même auteur anonyme qui a confectionné les chaînes sur saint Mathieu et saint Jean d'après les ouvrages de saint Chrysostome. Combefis et d'autres critiques ont déjà fait la remarque qu'il existait dans les manuscrits de la Bibliothèque Royale plusieurs fragmens du commentaire original de l'évêque de Bostres. De ce genre est la chaîne que vient de publier M. Cramer et qui donne un grand nombre de fragmens tirés de Tite, d'Origène, de saint Chrysostome, de saint Cyrille et des autres pères. L'opinion générale est que Tite avait composé des commentaires sur tous les évangélistes. Il est, en effet, cité très-souvent dans la chaîne de Ma-

caire Chrysocéphale sur saint Mathieu, Cod. Barocc. 166; une seule fois dans la chaîne sur saint Marc, et il ne l'est point dans celle sur saint Jean; d'où l'on peut conclure que ses commentaires sur ces deux évangélistes ont été perdus bien avant les autres.

La chaîne sur saint Jean est encore différente de celle que Cordier a publiée à Anvers, 1630, grecque et latine; cette dernière concorde parfaitement avec le manuscrit Barocc. 225, du XIIe siècle, qui est très-bien écrit et très-correct. Les commentaires publiés par M. Cramer sont en partie tirés de saint Jean Chrysostome. On y trouve cependant un grand nombre d'extraits d'Apollinaire, de Cyrille, d'Origène, de Sévère, de Théodore d'Héraclée et de Théodore de Mopsueste, et principalement d'Ammonius d'Alexandrie. Outre le manuscrit Coislin, le savant éditeur a consulté encore les autres manuscrits des bibliothèques d'Oxford dont nous avons déjà parlé, dans notre précédent article sur la chaîne de saint Mathieu. Cette révision a fourni à M. Cramer assez de variantes et d'additions pour en faire un supplément qu'il a placé à la fin du volume. Les tables des auteurs complètent cette édition.

Jacobi et Judæ Epistolas catholicas commentariis illustravit Carolus Æmilius Scharling. — Havniæ. Sumptibus C. A. Reitzelii typis excudebat director J. H. Schultz, aulæ regiæ et universitatis typographus, 1841. In-8° de XVI-82 et X-20 p.

Le Nouveau-Testament mentionne trois personnages sous le nom de Jacques : 1° Jacques le Majeur, fils de Zébédée et frère de Jean l'apôtre, lequel est placé lui-même au nombre des apôtres; 2° Jacques le Mineur, et 3° Jacques, frère de Jésus. On a beaucoup discuté sur ces deux derniers, et, dans les auteurs anciens, on trouve une foule de témoignages contradictoires pour savoir si Jacques, frère de Jésus, doit être ou non compté parmi les apôtres. Ces témoignages, divisés en trois catégories, affirmatifs, douteux et négatifs, ont été recueillis

avec le plus grand soin par M. Scharling dans les prolégomènes qui précèdent l'explication de l'épître catholique de Jacques. Il examine ensuite l'histoire de ce personnage et s'il est bien l'auteur de l'épître; il fait ressortir l'autorité canonique de cette épître et en analyse la pensée, l'argument et la forme. Dans les derniers paragraphes, il s'occupe du lieu et du temps où elle fut écrite, et il donne une liste bibliographique des interprètes modernes de cette épître. Suit le commentaire historique et philologique.

Pour l'épître de Juda, qui forme une pagination à part, M. Scharling a suivi la même méthode que pour l'épître de Jacques. Il a posé la même série de questions, qu'il a résolues avec le même soin et les mêmes développemens. Les commentaires de la première épître seulement sont suivis d'une table des mots grecs.

Commentar über den Brief u. s. w. Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Colossiens, par J. E. Huther. — Hambourg, chez J. A. Meissner. 1841. In-8° de x-437 p.

On a beaucoup fait dans ces derniers temps pour l'exégèse du Nouveau-Testament; cependant, dit l'auteur du présent commentaire, toutes ses parties n'ont point été l'objet d'une attention égale. A côté des travaux de première importance qui se rattachent, par exemple, à l'Épître aux Romains, nous ne trouvons que de faibles efforts pour mettre en lumière les épîtres plus secondaires du même apôtre. L'Épître aux Colossiens, entre autres, a été longtemps presque constamment négligée. Bœhr enfin, dans son commentaire qui contient beaucoup de choses excellentes, l'a tirée de l'oubli; mais ses travaux, ainsi que ceux plus récens de Bœhmer et de Steiger, laissent encore de l'espace pour de nouvelles explications. La méthode chez eux n'a pas une part suffisante. «Le premier devoir de l'exégète, dit Rückert dans la préface de son commentaire sur l'Épître aux Romains, c'est d'être méthodique, c'est-à-dire

de développer le sens de chaque passage aux regards du lecteur, de manière à mettre celui-ci en état de suivre, en esprit, d'un pas égal, la marche de l'écrivain sacré, d'apprécier chacune de ses pensées et d'en voir naître insensiblement et se déployer devant lui la suite dans toute sa pureté. » Il faut que l'exégète, en effet, embrasse d'abord les principales idées de l'œuvre qu'il soumet à ses travaux, de là il pénétrera dans l'intelligence des pensées secondaires et des transitions qui les unissent. Par ce moyen, il reproduira dans son étude tout l'enchaînement des idées de l'ouvrage original et en retracera une image fidèle, distincte, et toute faite pour gagner l'esprit du lecteur. Plus on s'écarte de l'ordre logique de la dissertation, quand il s'agit d'une épître du Nouveau-Testament, plus il est difficile de lier la forme nouvelle que le christianisme a donnée au monde avec les expressions grecques ou hébraïques dont les pensées des apôtres sont revêtues. Chaque phrase isolée prend un sens particulier et indépendant; c'est pourquoi l'exégète, avant de se déterminer sur le sens d'une pensée, doit examiner toutes les manières possibles d'entendre l'expression sans faire violence à la langue, et le choix du sens est alors l'affaire de la comparaison et du raisonnement. Mais ce travail doit avoir lieu sous les yeux du lecteur, afin qu'il juge aussi d'après ses propres lumières. Tel est le système adopté par M. Huther pour l'Épître aux Colossiens.

Pour ce qui concerne l'introduction dont l'auteur a fait précéder son commentaire, il n'a point rejeté à la fin, comme il en avait eu dessein d'abord, les questions qui en font le sujet ordinaire, questions qui à certains égards devraient suivre l'explication du texte, puisque la réponse en dépend souvent. Mais on peut supposer que le lecteur d'un commentaire connaît au moins par avance l'écrit qui en est le sujet, et qu'avant de se livrer, avec son nouveau guide, à un examen détaillé, il désire surtout savoir l'état où sont les questions principales d'authenticité, d'origine, etc. Beaucoup de ces questions n'ont pas besoin de la critique du texte, c'est ce qui fait qu'à l'exemple de Steiger, M. Huther a mis comme introduction tout ce qui

est en dehors de l'examen exégétique, mais qui cependant s'y rattache et le facilite. Le résultat du commentaire et de sa comparaison avec l'introduction éclaircit tout ce qui est resté obscur, et dans les considérations finales se trouve la réponse à toutes les questions auxquelles l'introduction n'a point satisfait touchant la ville de *Colossæ*, le caractère et l'authenticité de l'épître, réponse puisée alors dans le texte même de l'épître.

JURISPRUDENCE.

Traité de la possession en droit romain, par M. F. C. de Savigny, traduit de l'allemand sur la dernière édition, par Ch. Faivre d'Audelange, docteur en droit, et revu par M. Valette, professeur à la Faculté de droit de Paris. — Paris, 1841. Chez Louis De la Malle. Impr. de Cosse. In-8° de XXVIII-615 p.

Le Traité de la possession, de M. de Savigny, est devenu populaire en Europe; aussi ne nous croyons-nous pas obligés d'en donner une analyse superflue pour tous les jurisconsultes et tous les amateurs du droit ancien. Il nous suffit de dire quelques mots d'une traduction destinée à le populariser encore en France. Pour ce dernier pays, un semblable travail était plus nécessaire que pour toute autre contrée, car jamais le *Traité de la possession* n'a été traduit en français d'une manière complète. M. Warnkœnig en avait fait un extrait justement estimé; mais ce n'est pas sur des extraits qu'un semblable ouvrage veut être jugé : l'auteur ne l'a point composé au hasard, et il faut une lecture complète pour bien comprendre et bien apprécier l'harmonie qu'il a introduite dans toutes ses parties. Le traducteur annonce qu'il s'est surtout attaché à une exactitude scrupuleuse dans le sens littéral de son auteur. Pour assurer l'exactitude de sa traduction, il a eu recours aux lumières et à l'obligeance de M. Valette, professeur à l'école de droit de Paris. Celui-ci a revu la plus grande partie du tra-

vail de M. Fèvre d'Audeiange. Ce travail était déjà sous presse, lorsqu'une traduction de l'ouvrage de M. de Savigny parut à Bruxelles. Le traducteur français fut au moment d'interrompre son impression, ne voulant pas faire un double emploi qui semblait devoir rendre tout succès impossible; mais la vue de nombreuses incorrections, de non moins grandes inexactitudes, des omissions dans la traduction belge, l'a engagé à poursuivre son entreprise. Les endroits dont il signale l'omission sont surtout de la page LXVII à la page LXXIII de l'introduction de l'édition allemande; de la page 457 à la page 461; de la page 576 à la 589; de la page 630 à la page 636; de la page 649 à la page 634, etc., etc.

Manuel criminel des juges de paix, etc., par M. F. Duverger, juge d'instruction. — Paris, 1841. Chez Videcoq, libr. Niort. Impr. de Robin. In-8°.

Les juges de paix peuvent être considérés comme officiers de police judiciaire auxiliaires du procureur du roi, et comme délégués du juge d'instruction; comme tels ils ont à faire une foule d'actes fort délicats, et pour lesquels souvent les instructions et les indications leur manquent, éloignés qu'ils sont presque toujours des autorités supérieures qui doivent les guider. M. Duverger a voulu leur fournir toutes les lumières qui leur sont nécessaires; c'est pour cela qu'il a fait un livre où les enseignemens de la pratique se trouvent réunis aux règles de la théorie, qui éclaire la législation criminelle par la jurisprudence de la cour de cassation, les circulaires et les instructions du ministre de la justice, les ouvrages de droit criminel les plus accrédités, enfin par les remarques que l'auteur, juge d'instruction lui-même, a eu occasion de faire dans l'exercice de ses fonctions. Dans une courte introduction, l'auteur traite des délits et des peines en général, de la complicité dans les crimes et délits, des circonstances concernant les personnes, relatives à l'âge, à l'état, au sexe, à la qualité, à la parenté, à l'affinité, à la condition, à la moralité, de ce qui con-

cerne les circonstances du délit; et après avoir tracé en peu de mots les devoirs de la police judiciaire, il examine d'abord ce qui concerne la compétence du juge de paix en matière criminelle, ce qu'il doit faire dans le cas des dénonciations et des plaintes, dans le cas du flagrant délit, comment il convient de procéder à l'information sur le flagrant délit, à l'interrogation, aux levées de corps, à l'information sur commission rogatoire, et enfin les principes à suivre pour la taxe des frais de justice criminelle. M. Duverger a ajouté à son travail un appendix contenant : 1° division des crimes et délits prévus et punis par le titre III du code pénal, et analyse de ce livre; 2° articles du code d'instruction criminelle auxquels les juges de paix ont particulièrement à recourir comme officiers de police judiciaire. Une table alphabétique et analytique termine l'ouvrage.

SCIENCES ET ARTS.

Philosophische Propaedeutik, u. s. w. Introduction à la philosophie. Guide pour les cours académiques, par le Dr J. Beck. I. Psychologie empirique et Logique. — Stuttgart, librairie de J. B. Metzler, 1841. In-12 de XVI-155 p.

L'auteur de cet ouvrage ne se propose pas seulement d'introduire les esprits encore novices dans le domaine de la philosophie, il se flatte de fournir à ceux déjà entrés dans la carrière une méthode scientifique de penser. Cependant il s'est borné aux élémens et n'a point voulu franchir les limites d'un abrégé. Cette première partie, qu'il intitule aussi Esquisse de psychologie empirique et de logique, n'est destinée à offrir que les grands traits; au lecteur appartient le soin de méditer, au professeur celui de développer ce qui dépasse les forces de l'élève. Le principal objet a été ici de fournir un choix de matière assez riche et un point de vue assez précis pour éveiller la pensée dans l'esprit. L'ordre observé par l'auteur et la

façon dont il présente sa théorie doivent amener à systématiser les idées, c'est-à-dire à les produire graduellement et en progression toujours croissante, ainsi que cela se pratique pour les mathématiques. M. Beck est, en effet, d'avis que tout précis, surtout de philosophie, n'a pas réellement pour objet de communiquer une certaine somme de connaissances, mais bien plutôt de fixer, à celui qui étudie, la route qu'il doit se tracer, les procédés qu'il doit employer, et de le forcer à acquérir, soit par l'étude, soit par les leçons, ces connaissances qu'il ne saurait devoir qu'à lui-même. Il est très-louable de chercher à approfondir, de vouloir être clair; mais il faut éviter l'excès de ces qualités, et s'abstenir d'en trop dire et de trop expliquer, vices qui affranchissent l'esprit de tout travail et rendent superflues les leçons orales souvent si profitables. Alors pour l'élève ce n'est plus se former à l'art de penser, c'est apprendre certaines formules commodes qui le dispensent de cette opération. Cette erreur, loin de venir en aide au progrès des études philosophiques, est peut-être ce qui a le plus contribué à en arrêter l'essor.

La première partie de l'ouvrage, qui à elle seule déjà forme un tout complet, touche cependant en passant et superficiellement des points dont le développement est réservé à la seconde partie. Cette seconde partie comprendra l'Encyclopédie de la philosophie, que l'on pourrait préciser davantage sous le nom de philosophie fondamentale; car l'objet de cette partie sera de poser les bases de la philosophie, c'est-à-dire de développer complètement l'idée de cette science, d'en faire découler les différentes sciences et enfin d'exposer les principes de ces dernières. Quant à la partie que nous avons sous les yeux, la matière n'en est pas assez nouvelle pour la représenter à nos lecteurs; la division est toute méthodique et, comme l'indique le titre, la psychologie forme la première section, et la logique la seconde. Rien en cela qui ne soit ordinaire. Nous avons seulement voulu donner l'aperçu du système d'enseignement de M. Beck; quant à ses principes en fait de doctrine, il faut les rattacher à ceux des Sigwart, Twesten, Bachmann, Schubert,

Burdach, Fr. Fischer et autres dont il a reçu les leçons ou le secours.

Du gouvernement représentatif en France et en Angleterre, par M. de Carné, membre de la chambre des Députés. — Paris, 1841. Chez Olivier Fulgence, éditeur. Impr. de Dépée, à Sceaux. In-8° de VIII-470 p.

« Ce n'est pas médire du gouvernement représentatif, que de constater et les épreuves qu'il traverse et les amères déceptions sorties de ces épreuves elles-mêmes. Sans abdiquer leur foi dans les idées de 89, les plus fermes esprits hésitent devant la stérilité des choses et la bruyante impuissance des hommes. Pendant que la France, atteinte dans sa force et dans sa dignité par une mobilité désastreuse, semble adhérer moins énergiquement aux principes qui fondent dans le monde sa puissance morale, la vieille Europe, si long-temps menacée, scrute à son tour d'un œil complaisant les fissures de l'édifice élevé par deux révolutions sur la double base de la liberté politique et de l'égalité civile. » Ces lignes trahissent les sentimens de l'auteur, déjà arrivé, au commencement de sa carrière politique, presque aux limites du découragement. Notre mission n'est pas de soutenir avec lui une discussion sur le plus ou moins d'efficacité du régime représentatif, tel qu'il est entendu et pratiqué de nos jours, chez nous surtout; de tels débats, grâce à Dieu, ne sont point du domaine de notre revue; aussi, quelles que soient nos idées sur le fond de la question, nous allons nous contenter, sans contestation, d'exposer le plan de l'auteur. Il a lui-même rendu notre tâche facile en résumant en peu de mots ce qu'il s'est proposé de faire dans cet ouvrage : « Une ère nouvelle s'ouvre, dit-il, pour le gouvernement de la bourgeoisie, objet constant de nos études. Ayant désormais conquis sa place incontestée dans le monde, et n'ayant pas encore à la défendre contre une démocratie trop faible pour le menacer, il a dans ce moment la pleine et entière disposition de lui-même; s'il y a en lui une force intime, s'il

est doué d'un génie propre, l'instant est venu de le montrer. Caractériser nettement son principe, mettre toutes ses institutions en complet accord avec celui-ci, s'organiser enfin dans le sens des idées et des intérêts qu'il représente, telle est aujourd'hui la condition première de son influence et de sa durée. » Afin de pouvoir marquer à ce gouvernement de la bourgeoisie la marche qu'il a à suivre, les qualités qu'il doit acquérir, les vices dont il doit se garder, M. de Carné a fait précéder ses études du régime représentatif en France, d'un semblable travail sur les institutions anglaises, pensant avec raison que la comparaison des deux constitutions voisines, de leur principe et de leurs effets, est destinée à jeter un grand jour sur l'avenir probable de l'une et de l'autre.

Son ouvrage se trouve donc divisé ainsi en deux parties bien distinctes, l'une concernant l'Angleterre, l'autre la France.

La France et l'Europe. — Système défensif. Amélioration du sort de l'armée, par M. Taillefer. — Paris, 1841. Chez Delaunay. Impr. de Dondey-Dupré. In-8° de 104 p.

Le traité du 15 juillet 1840 portant réglement de la question turco-égyptienne, en dehors de la France, a fait naître une foule de publications politiques et littéraires, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. La guerre avait failli sortir de ce traité malencontreux; les efforts des diplomates ont pu l'empêcher ou peut-être seulement l'ajourner; mais l'excitation était communiquée aux esprits, elle avait besoin de se traduire en actes quelconques, et, au lieu d'une guerre à coups de canon, nous avons eu une guerre à coups de plume. Dans ce champ de bataille comme sur tous les autres, la France n'est pas restée en arrière, et quelle que soit la vivacité que l'on reproche à sa polémique, il faut dire, à sa louange, qu'en cette circonstance elle a montré plus de goût, de retenue et de modération que ses voisins. M. Taillefer pense, lui, que la lutte

entre la France et l'Europe n'est qu'ajournée, et qu'elle devra se produire tôt ou tard; c'est pour cette raison qu'il veut que son pays accroisse ses élémens de force et ses moyens de puissance. Ces moyens, il les trouve dans l'amélioration du sort et de l'organisation de l'armée. Il se propose de résoudre ce problème : faire à jamais respecter sa nationalité par tout ennemi extérieur et sa souveraineté par tout ambitieux. La solution lui paraît devoir être l'union, l'alliance intime et savamment combinée de la garde nationale et de l'armée. Mais il trouve que la garde nationale, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, réunissant pêle-mêle les citoyens sans égard aux positions respectives, sans noviciat des armes, ne peut remplir ce double objet. On doit promulguer par une loi nouvelle qui divise les citoyens en catégories calculées de manière à utiliser, en les groupant, les spécialités, les aptitudes individuelles, en froissant le moins possible les intérêts et les habitudes de chacun. Les études de M. Taillefer ont également porté, ainsi que nous l'avons dit, sur l'armée; il veut d'un côté réformer le code des délits et des peines militaires, et de l'autre proclamer une loi large d'encouragemens pour la bonne conduite, la moralité des soldats, et riche de récompenses pour les vertus, les talens et les services rendus à la patrie.

Ueber Strafe und Strafanstalten, u. s. w. Du système et des établissements pénitentiaires par S. A. R. Oskar, prince royal de Suède et de Norvège. Traduit du suédois par A. de Treskow; acc. d'une introduction et de notes par le Dr N. H. Julius. 3 planches. — Leipsick, F. A. Brockhaus, 1841. In-8° de XVI-156 p.

La Suède paraît à tous les égards être mûre pour une nouvelle législation criminelle. L'expérience chèrement payée de l'insuffisance du genre de peines établi par les âges précédens et des conséquences fatales de ses propriétés avilissantes ont préparé l'opinion à adopter des principes meilleurs. Une longue paix laisse le loisir de songer à l'amélioration intérieure, et

l'état prospère des finances offre les moyens matériels de réformer le système pénitentiaire. La loi pénale adoptée en 1734, et qui depuis 1736 est en vigueur, était excellente pour l'époque et prouve même à quel degré de perfection était arrivée la Suède en jurisprudence. Mais, dans ce dernier siècle, la civilisation européenne a marché à pas de géant. Les lumières, jadis le partage de quelques classes élevées, deviennent chaque jour de plus en plus la propriété de la nation toute entière, et chaque membre de l'état a droit à une part de leurs bienfaits. Enfin on rend hommage plus généralement à cette dignité inhérente à l'homme que blessaient tant de préjugés et qu'obscurcissaient tant de fausses idées. Mais, direz-vous, ne peut-on corriger les abus, introduire les améliorations là où elles sont nécessaires, sans pour cela réorganiser tout l'ensemble de la législation? A cette objection, l'auteur répondra qu'entreprendre des changemens partiels et des rectifications dans une législation où tout est disposé suivant un ordre systématique et part de certains principes généraux de droit pour suivre une route logique, ce serait vouloir détruire ce que peut encore conserver de bon l'ancienne législation, sans gagner les avantages qu'on se promettait de la nouvelle. Le mal a d'ailleurs étendu ses ravages, il menace de se propager si loin qu'une simple amélioration ne suffit plus, il faut une réforme complète.

Cette réforme importante doit être conduite systématiquement, avec vigueur et rectitude de vues, et s'étendre à toutes les branches et à tous les objets qui se rattachent à l'objet principal. On peut les ranger sous deux chefs, moyens préventifs et moyens coercitifs. Dans les premiers, on compte tout ce qui regarde l'éducation morale, religieuse, active, du citoyen. Dans les autres, le but est double : punir et corriger, c'est la législation pénale et le système pénitentiaire. Le dernier est l'objet principal de l'auteur; il est tellement lié avec la pénalité du nouveau projet de législation de la Suède, que ces lois ne peuvent ni ne doivent être appliquées, si d'avance on n'a pas fait disposer les établissemens destinés à ceux qu'elles

auront frappés, de telle manière que tout concoure au but que s'est proposé le législateur. En conséquence, l'auteur, après avoir jeté un rapide coup d'œil sur le système pénitentiaire en lui-même, avoir montré ce qu'il était déjà dans ces dernières années et les progrès qu'il a faits aux États-Unis et dans quelques pays d'Europe, après avoir comparé entre eux le système d'Auburn et le système de Philadelphie, indiqué le fort et le faible de chacun et les avantages qu'on peut en tirer pour un système mixte, après avoir présenté ses observations à l'appui, l'auteur se livre à l'application de son système à la Suède. Cette application nécessite quelques modifications au plan de la législation nouvelle ; l'auteur les propose, il entre à ce sujet dans quelques détails relatifs à la durée de l'emprisonnement pour certaines catégories de travaux pénitentiaires et à l'examen du traitement que doivent subir les prisonniers. De là, il passe aux calculs financiers, établit les devis des nouveaux établissemens dont les planches donnent le plan. Cette version de l'ouvrage du prince de Suède est accompagnée d'une introduction par Julius, l'un des principaux écrivains pénitentiaires de l'Allemagne, et qui publie du reste un recueil périodique sur la matière ; il a de plus semé quelques observations et citations dans le cours de l'ouvrage.

Analyses des vœux des conseils généraux des départements sur divers objets d'administration et d'utilité publique, soit locale, soit générale. Session de 1840. Deuxième édit., l'une in-4°, l'autre in-8°.—Paris, chez Paul Dupont, 1841.

Le gouvernement a prescrit que les procès-verbaux des conseils généraux fussent publiés par extrait : il y a leçon et profit pour tous à cette publication ; les besoins réels s'y manifestent par une expression générale, et les vœux qui ne sont pas destinés à exciter de véritables sympathies s'y effacent par leur isolement. Dans son rapport au roi sur les vœux exprimés par les conseils généraux, M. le ministre s'occupe déjà de

ceux qui touchent à l'agriculture, qu'en effet il importe tant d'encourager, puisque non seulement elle est la plus précieuse des richesses publiques, mais aussi parce qu'elle offre les travaux les moins chanceux pour les ouvriers, ceux qui les maintiennent le mieux dans des habitudes paisibles et heureuses. En 1840, presque tous les conseils généraux ont reconnu l'utilité des comices agricoles, et demandé qu'on les encourageât. Vingt-deux départemens ont sollicité l'établissement des chambres consultatives d'agriculture; trente-neuf l'ont regardé comme inutile. Six conseils généraux demandent que les domestiques ruraux soient astreints à avoir des livrets, dix-huit que l'on s'occupe du code rural, dix que l'on abolisse la vaine pâture, huit que l'on améliore l'institution des gardes-champêtres, huit également qu'une loi règle l'exercice de la médecine vétérinaire, vingt et un se plaignent des abus qu'amène l'exercice du droit de chasse, et dix-sept réclament contre les lois sur les douanes.

M. le ministre, après avoir fait connaître les vœux qui peuvent se rattacher à l'agriculture, devait naturellement s'occuper des vœux relatifs au commerce, à l'industrie. De toutes parts on s'était élevé contre la vente à l'encan des marchandises neuves, une loi est intervenue pour en arrêter les abus. La révision de la législation sur les brevets d'invention a été demandée par la Seine; le Nord voudrait une bonne loi sur les prud'hommes, et que leur juridiction fût plus étendue. La plupart des conseils généraux se sont occupés avec un vif et généreux intérêt de la loi en projet alors, sur le travail des enfans dans les manufactures; tous se sont accordés pour flétrir l'exploitation des enfans trop jeunes, le travail de la nuit qui use le corps, et celui des dimanches qui ne laisse pas un instant au cœur pour s'élever à Dieu et reprendre courage. On a différé assez profondément sur le mode de surveillance.

L'expression des besoins de l'agriculture, de ceux de l'industrie par lesquelles déjà l'on vit et l'on prospère, étant ainsi résumée, le ministre s'est occupé des observations des conseils généraux faites sur l'administration financière. La nation

s'est toujours réservé le droit de voter ses impôts; c'est sur ce droit même que nos libertés ont été assises; mais les assemblées nationales à différentes époques de notre histoire ont dû témoigner la nécessité d'établir une égale répartition de l'impôt consenti par la nation, et aujourd'hui c'est encore un progrès désiré, un progrès à obtenir. Les opérations du cadastre qui pourront y aider vont être terminées, mais déjà quatre départemens en demandent la révision, vingt-trois se sont occupés des moyens propres à assurer la conservation de ce travail. Vingt-deux départemens réclament contre l'impôt du sel. On cherche le moyen de rendre les communications plus promptes et plus faciles; de toutes parts des bureaux de poste sont demandés, l'on désire généralement que le service des facteurs se fasse chaque jour dans chaque commune. Quarante-trois conseils généraux voudraient l'abaissement et l'uniformité des tarifs des lettres. N'omettons pas que treize conseils généraux réclament une loi sur l'intérêt des rentes, tout en réservant la question d'opportunité.

Le ministre s'occupe ensuite des réclamations relatives aux *affaires militaires*, selon son expression. Chaque année, les départemens frontières se plaignent de l'assujettissement qu'imposent les exigences des zones militaires. En 1840, quinze départemens les ont renouvelées, cinq ont demandé le déclassement des places fortes, sept voudraient que les fils d'étrangers, après un long séjour en France, fussent appelés à faire partie du recrutement; un soutient au contraire que la qualité de français doit être sollicitée, et ne peut être imposée. Neuf conseils désirent que l'on remédie aux abus des remplacemens militaires, deux signalent des abus qui ont trait au casernement, aux logemens des militaires; deux émettent le vœu que les troupes soient employées, en temps de paix, aux grands travaux publics. Puis, abordant les précieuses sources de toute moralisation : l'instruction publique, les cultes, la législation, l'administration, le rapport nous apprend que vingt conseils généraux ont demandé l'amélioration du sort des instituteurs par l'augmentation de leur traitement, la révision par

l'autorité supérieure des listes d'admission des enfans pauvres dans les écoles, ainsi que la fixation de la rétribution mensuelle. En effet, les conseils municipaux se montrent souvent bien peu reconnaissans des services d'un instituteur; les préoccupations de la vie dans les campagnes y rendent presque toujours stériles les paroles d'avenir. Deux conseils voudraient que l'instruction primaire fût obligatoire pour tous les enfans, deux qu'elle fût gratuite, rétribuée par l'État, neuf que l'on s'occupât enfin d'une loi sur l'instruction des filles, six que l'on créât pour chaque arrondissement une inspection des écoles primaires, des écoles de médecine. Des facultés de droit ont été demandées par divers départemens; quatre sollicitent la suppression de la rétribution universitaire, six la présentation de la loi sur l'instruction secondaire, et dix un collége royal par département: pas un seul ne demande que l'université reste université, imprimant une direction unique à tous les esprits, sous les inspirations de la science et de la religion, afin qu'ayant les mêmes principes, les mêmes sentimens, les passions trouvent les hommes plus rebelles à s'attaquer, à se diviser.

Quant au culte, le ministre, sans réflexion aucune d'ailleurs, fait savoir que la plupart des votes qui y sont relatifs témoignent surtout de la résistance à l'action et à l'influence du clergé. Ces dispositions peuvent être irréfléchies, mais elles démontrent à l'évidence que le rôle du clergé, ministère de paix et de conciliation, d'amour et de charité, est de bien convaincre avant tout qu'il sait que son royaume n'est pas de ce monde. Il n'est pas d'esprit, aveugle ou prévenu, hostile ou railleur, que ne puissent désarmer les vertus évangéliques. Six conseils rappellent à la stricte exécution du concordat de 1801, deux demandent l'abrogation de la loi de 1814, trois se plaignent de la multiplication croissante des congrégations religieuses, sollicitent l'interdiction des missions, et, pour l'administration, une influence plus directe dans la gestion des biens des fabriques; cinq appellent des réformes à l'égard des séminaires. Passant ensuite aux matières judiciaires et adminis-

tratives, le ministre signale quinze départemens qui demandent l'augmentation du traitement des juges et des juges de paix ; cinq, des lois répressives des abus que fait naître la transmission trop facile des charges dont on espère et fortune et considération. Une dizaine de départemens avaient sollicité une loi sur les ventes judiciaires de biens immeubles. La législature a satisfait à ce vœu.

Un conseil voudrait que la succession mobilière des mineurs qui ne s'élèverait pas à 1000 francs pût être, de l'avis du conseil de famille, déposée dans une caisse d'épargnes. Douze départemens demandent l'amélioration du régime hypothécaire, deux que les usages locaux soient authentiquement constatés, trois la déclaration des époux, lors de leur mariage, qu'il n'existe pas entre eux de conventions matrimoniales ; trois demandent que la procédure devant les conseils de préfecture soit réglée, six que chaque canton ait son représentant au conseil général ; trois signalent l'anomalie qui consiste à faire porter les centimes facultatifs sur deux contributions seulement, etc. ; cinq les inconvéniens de la loi municipale, des élections par quartier, et douze l'abandon auquel sont souvent livrées la bonne gestion des biens communaux, leur mise en valeur, etc.

Au sujet de la grande question du paupérisme, qui a été l'objet des délibérations des conseils généraux, question qu'il ne faut pas trop mettre à la mode, si l'on veut qu'elle soit traitée plus par le cœur que par l'esprit, le ministre avoue que beaucoup de conseils généraux n'ont pas répondu aux nombreuses questions qui leur avaient été adressées, et que ceux qui y ont répondu diffèrent dans leur manière de voir. Un conseil (Hautes-Alpes) combat l'organisation du paupérisme, un autre demande l'établissement des dépôts de mendicité qu'un troisième rejette, tandis que deux autres recommandent avant tout d'inspirer de bonnes mœurs. Quatre départemens voudraient des primes pour les filles mères qui conservent leurs enfans, cinq font l'éloge de la suppression des tours, quatre semblent la blâmer, cinq approuvent la mesure

du déplacement des enfans trouvés, un la désapprouve. Quinze départemens se prononcent en faveur de l'adoption immédiate du système cellulaire, sept ajournent jusqu'à ce que l'autorité supérieure soit plus éclairée. Vingt-quatre départemens applaudissent aux succès de la colonie agricole de Mettray, un demande que l'on fonde et que l'on soutienne le patronage, et treize invoquent toute la sollicitude du gouvernement à l'égard des réclusionnaires et des forçats libérés. Il est des maladies morales bien difficiles à guérir (celle du paupérisme et celle du vagabondage sont de ce nombre), mais on parvient quelquefois à changer l'aspect du mal; il y a au moins nouveauté.

Nos intérêts matériels, ceux de notre navigation, de nos voies de communication, ne pouvaient que vivement éveiller la sollicitude des conseils généraux; les observations sont nombreuses. A ces intérêts généraux vient se rattacher assez souvent quelque intérêt particulier; il y a alors double profit à les soutenir.

Un département demande la présentation du code disciplinaire maritime, cinq l'abolition de l'esclavage dans nos colonies. Tous les départemens du littoral veulent des ports nouveaux, ou que l'on répare convenablement les anciens, qu'on les agrandisse, qu'on les améliore. Chaque bassin de la France sollicite des canaux, ou la navigation de ses rivières; chaque département voisin d'une ligne de chemin de fer projeté, l'exécution prompte de ce projet, et tous cherchent à faire valoir avec force les considérations favorables à leurs convenances.

Discourse on the objects and importance of the national institution for the promotion of science established at Washington, 1840, delivered at the first anniversary by Joël R. Poinsett, secretary of war and senior director of the institution. — Washington, 1841. In-8° de 52 p.

La société qui célèbre par ce discours son premier anniver-

saire est une espèce d'institut libre qui embrasse, non seulement les sciences, mais les arts utiles. Ses membres sont divisés en huit classes : astronomie, géographie et philosophie naturelle ; histoire naturelle ; géologie et minéralogie ; chimie ; application de la science aux arts utiles ; agriculture ; histoire et antiquités américaines ; littérature et beaux-arts. M. Poinsett traite dans son discours de ces différentes branches de la science, et de leurs plus importantes divisions. Il expose leurs efforts sur la condition physique, morale et sociale de l'humanité. Ce sujet est bien vaste ; il embrasse presque la totalité des connaissances humaines ; ainsi l'auteur ne pouvait en donner qu'un résumé, en signalant les principales découvertes dans chaque branche de la science et de l'industrie. On lira ce résumé avec d'autant plus de plaisir qu'il est clair, rapide, d'un style élevé quoique simple. Une portion de l'administration du pays appartient à la main qui a tracé ce tableau. L'institution doit y trouver un double encouragement pour l'avenir.

Nouveaux mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Tome XIII. — Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie royale, 1841. In-4°. Une pagination à part pour chaque article.

Le premier mémoire a pour auteur M. Dandelin, lieutenant-colonel du génie, membre de l'Académie, etc. L'auteur y donne, en 24 pages, une détermination géométrique des orbites cométaires. On sent qu'un problème aussi difficile ne peut être résolu rigoureusement dans un espace aussi court. M. Dandelin a voulu seulement prouver qu'il y avait un moyen d'obtenir graphiquement ou par des calculs très-élémentaires la détermination, sinon exacte, au moins aussi rapprochée qu'on le veut, de la position et des dimensions des orbites des comètes. Sa méthode est effectivement très-simple, et si l'application qu'on en pourra faire en démontre la justesse, elle sera fort utile aux astronomes pour arriver

promptement et facilement à des résultats satisfaisans. M. Quételet, savant directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, etc., donne ensuite, en 28 pages, un second mémoire sur le magnétisme terrestre en Italie. Le premier se trouve dans le tome VI de ces mémoires, et la réunion de tous deux fait très-bien connaître l'état du magnétisme terrestre en Italie. Une carte jointe à celui-ci donne un recueil de lignes isodynamiques depuis la latitude d'Altona et de Brême jusqu'à Naples. Ce recueil d'observations est précieux pour la connaissance du magnétisme terrestre. Cet infatigable observateur détaille ensuite, en 52 pages, les variations annuelles de la température de la terre à différentes profondeurs, en 1836, 1837, 1838 et 1839. L'auteur a déjà placé dans le tome X de ces mémoires un premier travail renfermant les résultats généraux des observations faites en 1834, 1835 et 1836. Ainsi, pour six années consécutives, il donne un recueil précieux quant à l'objet dont il s'occupe. C'est encore lui qui, en 10 pages, présente un résumé des observations météorologiques faites, en 1839, à l'Observatoire royal de Bruxelles, et ce travail est suivi d'un résumé semblable, aussi en 10 pages, fait de même pour 1839, à Louvain, au Collége des Prémontrés, par M. de Crahay, professeur de physique à l'Université catholique. Ce dernier observe qu'un orage, accompagné de tonnerre, a eu lieu dans la nuit du 10 octobre 1839, vers une heure du matin. Il s'est étendu en France et en Belgique sur une longueur de cent quatre-vingt-lieues en deux ou trois heures de temps. Dans un mémoire de 16 pages, accompagné d'une très-belle planche, M. Wesmael, professeur de zoologie à l'École vétérinaire de l'état, et d'histoire naturelle à l'Athénée royal de Bruxelles, donne une notice zoologique très-étendue sur un hypezoodon, cétacé qui n'a pas été bien connu par M. Frédéric Cuvier, M. Desmarest et M. Lesson. C'est un grand service rendu à la science que de signaler une inexactitude dans les observations de naturalistes aussi distingués.

Le mémoire le plus étendu de cette collection est en 176 pages, accompagnées de six planches. Il a pour objet la ma-

lacologie méditerranée et littorale, ou description des mollusques qui vivent dans la Méditerranée ou sur le continent de l'Italie, ainsi que des coquilles qui se trouvent dans les terrains tertiaires italiens, avec des observations sur leur anatomie, leurs mœurs, leur analogie et leur gisement. L'auteur est M. Cantraine, docteur ès-sciences, professeur de zoologie à l'Université de Gand, etc. Il n'y a ici que la première partie de cet ouvrage destiné à servir de faune malacologique italienne et de complément à la *Conchyologia fossile subapennina* de Brocchi. C'est une classification, faite avec beaucoup de soin, des productions malacologiques de la Méditerranée et de son littoral, à partir du comté de Nice jusqu'aux bouches de Cattaro, y compris les îles de Sardaigne, de Sicile, de Malte, de Stromboli, et autres petites îles adjacentes. Ici l'auteur attaque le frère de Frédéric, le célèbre Cuvier lui-même; l'erreur qui lui est reprochée est assez grave : Cuvier a cru que l'encre de la Chine était composée avec une substance animale, tandis qu'elle n'est fabriquée qu'avec la suie de diverses substances végétales. Le huitième mémoire a 46 pages. C'est la première centurie des recherches de M. Kickx, professeur de botanique à l'Université de Gand, membre de l'Académie, pour servir à la Flore Cryptogamique de Flandre. On sait avec quel soin les fleurs sont cultivées en Flandre et en Hollande. Ce mémoire n'est accompagné d'aucune planche. C'est un supplément à la Flore des environs de Louvain, par le même auteur, et au catalogue publié par MM. Vestendorp et van Hæsendonck. Le neuvième et dernier mémoire, orné de trois planches, est de M. J. Decaisne, aide de botanique au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Il a pour objet un traité sur le développement du pollen de l'orule et sur la structure des tiges du gui, *Viscum album*. La manière de voir de l'auteur sur la structure de l'orule du gui avait été combattue dans différentes notices. C'est pour confirmer sa théorie qu'il a publié ce second mémoire.

Mémoires couronnés par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles ; tome XIV, deuxième partie,

1839-1840. Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie royale, in-4°. Ce volume, comme le précédent, est composé de parties dont la pagination est détachée. La table est au commencement. Le premier mémoire a 50 pages; il a obtenu la médaille d'or, le 6 mai 1840, en réponse à la question : Un mémoire sur l'analyse algébrique, dont le sujet est laissé au choix des concurrens. M. Eug. Ch. Catalan, répétiteur à l'École Polytechnique de Paris, qui en est l'auteur, y donne la transformation des variables dans les intégrales multiples. Ce mémoire, divisé en quatre parties, est écrit avec beaucoup de clarté et donne de nouvelles intégrations ou explique plus nettement d'anciennes intégrations, dont il fait une conséquence des siennes. Le second mémoire, en 72 pages, contient un Essai sur les produites continues, mémoire en réponse à la même question que le précédent, par M. Édouard Lefrançois, professeur à l'Athénée de Gand. On appelle produites continues les fonctions formées par le produit d'un nombre infini de facteurs soumis à une même loi de composition. Les formules calculées par l'auteur s'appliquent même aux quantités imaginaires. Le troisième mémoire, en 218 pages, a pour objet l'état de la population des fabriques, des manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier. L'auteur est M. Natalis Briavoinne, qui a été couronné le 7 mai 1840. Il parcourt toutes les fabrications depuis celle du lin et de la toile jusqu'à celle des monnaies. Il s'attache à indiquer l'intime rapport qui existe entre le bonheur ou le malheur d'un peuple, et l'impulsion que le gouvernement lui donne. Le quatrième et dernier mémoire est de M. A. G. B. Schayes, correspondant de l'Académie, attaché aux archives du royaume. Il a 194 pages et trois planches. Son objet est l'architecture ogivale en Belgique, en réponse à la question suivante : Vers quel temps l'architecture ogivale, appelée improprement gothique, a-t-elle fait son apparition en Belgique? Quel caractère spécial cette architecture y a-t-elle pris aux différentes époques? Quels sont les artistes les plus célè-

bres qui l'ont employée? les documens les plus remarquables qu'ils ont élevés? Ce programme a été fidèlement suivi par M. Schayes, qui paraît avoir étudié sa matière avec beaucoup de soin, et qui, à la fin de son introduction, s'interdit à lui-même les exagérations par ce passage curieux qu'il rapporte de M. le baron de Reiffenberg : « Je n'ose plus vraiment parler de l'effet produit sur moi par cette grande architecture religieuse du moyen âge..... ; on a tellement entassé les banalités, les phrases nébuleuses et frénétiques sur le vol des ogives, la sublime obscurité des nefs, les visions radieuses des vitraux peints, que je demeure muet en présence de ces objets, malgré l'émotion qu'ils me causent. » On trouve à la fin de ce mémoire un assez grand nombre d'additions et de corrections qu'il est nécessaire de consulter.

Code de l'administration charitable, etc., par Ad. de Watteville. — Paris, 1841. Impr. d'Ad. Moessard et Jousset. In-8° de XXXII-977 p.

Cet ouvrage n'est pas un livre de théorie et de système, mais un simple manuel pratique qui s'adresse principalement aux personnes qui prennent part à l'administration des établissemens de bienfaisance. En qualité d'Inspecteur général des établissemens de bienfaisance, M. de Watteville a eu occasion d'approfondir les matières dont il s'occupe ; aussi nous paraît-il avoir réussi dans les bornes modestes, mais véritablement utiles, qu'il s'est tracées. Son travail se divise en cinq parties : la première, sous le titre des Hôpitaux et des hospices, traite de l'administration générale des hospices et de leurs agens, de leur administration intérieure, des admissions dans les hôpitaux, et de la sortie et du décès ; de la gestion des biens, du contentieux, de la comptabilité-espèces et de la comptabilité-matières. La deuxième partie est consacrée aux bureaux de bienfaisance, à leur organisation, à leurs agens, aux secours à domicile, à la gestion et à la comptabilité de leurs revenus. La troisième partie a pour objet les monts-de-

piété, leur organisation, la gestion de leurs biens et leur comptabilité. La quatrième est relative aux enfans-trouvés. La cinquième, enfin, a rapport aux établissemens d'aliénés et à leur administration.

Traité d'éducation physique intellectuelle et morale, suivi d'essais de cours sur les diverses branches de l'enseignement du premier et du second degré, à l'usage spécial des pères et mères de famille, etc., par Joseph Rey et J. A. Barré. — Paris, 1841. Chez Delloye. Grenoble, impr. de Prudhomme. In-8° de XI-342 p.

La pédagogie, cultivée avec soin et succès en Allemagne, est une science peu connue parmi nous. L'éducation est régie par la routine et des précédens qui ne s'appliquent plus à rien, disent les uns ; les autres soutiennent que les novateurs n'ont aucune idée saine et pratique dans l'esprit. Comme toujours, il y a exagération des deux côtés. Le vrai est au milieu; voici un livre qui vient prendre cette position. Nous le croyons appelé à faire le bien et à repandre des idées utiles.

En voici la substance : *Première partie.* Du matériel des écoles primaires et de leurs règlemens intérieurs. Les auteurs ont réuni ici tout ce qui concerne les instrumens, la distribution et l'organisation du travail; ils ne se contentent pas, à ce sujet, des règlemens en vigueur, et prescrivent d'autres modes plus appropriés avec les ressources des communes, l'esprit des élèves et leurs dispositions. Toutes les prescriptions des auteurs sont essentiellement pratiques, d'une exécution facile, et ils ont eu raison de donner autant de développement à cette partie, qui, au premier abord, paraît secondaire; car on n'a rien fait quand il s'agit d'innover, si l'on ne montre que l'innovation est en même temps possible et futile.

Deuxième partie. Instructions sur la pédagogie, ou l'art d'élever la jeunesse. La pédagogie est bien véritablement un art, une science; car elle a ses règles, ses préceptes, ses systèmes, et même son génie, puisqu'il est si peu de personnes

qui réussissent dans sa pratique. MM. Rey et Barré étudient d'abord le caractère, les aptitudes, les vices et les vertus de la jeunesse; ils montrent ce qui convient et ce qui ne convient pas à son esprit; comment il faut s'y prendre pour le nourrir, sans le surcharger et l'étouffer à force de culture; comment il faut développer simultanément et parallèlement l'âme et le cœur. On voit à leur langage qu'ils ont étudié la matière dont ils parlent, non seulement au point de vue de la logique et de la science, mais que leurs préceptes sont basés sur l'expérience et la pratique; aussi croyons-nous que plusieurs de leurs idées seraient d'une exécution bonne et facile, et en appelons-nous l'expérience de nos vœux.

Lettres médicales sur l'Italie, avec quelques renseignemens sur la Suisse; résumé d'un voyage fait en 1838, adressé à la Société de médecine de Gand, par Joseph Guislain, professeur à la Faculté de Gand, etc. — Gand, 1840. De l'impr. de Gyselynck, éditeur. In-8° de 343 p.

Exclusivement préoccupé de l'objet de ses études, M. le docteur Guislain s'attache surtout à ce qu'il appelle l'Italie médicale peu connue jusqu'ici; car tous ceux qui ont été amenés en Italie y ont été poussés par l'amour des beaux-arts et des souvenirs, et rarement pour un objet aussi utile et aussi pratique. L'auteur a pensé que la description des lieux, l'étude des influences morbides de chaque localité, les détails sur l'organisation et l'administration des hôpitaux et des établissemens de bienfaisance, pourraient être d'un grand intérêt pour les médecins belges, surtout au moment où la Belgique fait de grands efforts pour créer des établissemens de charité ou pour améliorer ceux qui existaient. Il a pensé aussi que sa relation pouvait rendre plus facile désormais les recherches médicales de ses compatriotes en Italie. Il a soin de prévenir que son ouvrage n'est pas un travail approfondi et d'une rédaction définitive : c'est l'exposition des impressions reçues et

des renseignemens recueillis. Le plus souvent M. Guislain n'a fait que copier textuellement des notes prises sur les lieux et qui offrent tout le décousu et l'abandon d'un journal de voyage. Il raconte plus qu'il ne juge, et quant aux questions spéciales à l'Italie, il se contente de les poser, reconnaissant seulement aux médecins italiens le droit de les trancher.

L'ouvrage de M. Guislain se divise en trois parties : la première traite de la topographie médicale de l'Italie et de sa constitution morale ; la seconde comprend les établissemens scientifiques et charitables; et la troisième contient quelques données sur les établissemens sanitaires et particuliers de la Suisse. Les villes parcourues et décrites par l'auteur sont Turin, Gênes, Pise, Florence, Sienne, Naples, Rome, Bologne, Ferrare, Reggio, Padoue, Venise, Milan et Pavie. Les villes suisses dont il a visité les établissemens sont Genève, Lausanne, Zurich, Berne, Lucerne et Bâle ; il a ajouté quelques détails sur Strasbourg et Heidelberg. L'auteur n'a donné aucune place spéciale dans son travail aux établissemens de la France et de l'Angleterre. Ce n'est pas qu'il ne reconnaisse leur double mérite sous le rapport de la science médicale et des principes de bienfaisance, et il a eu soin d'établir souvent des points de comparaison avec ce qu'il a vu dans ces deux pays, qu'il paraît aussi bien connaître. L'ouvrage de M. Guislain est un travail entièrement neuf et d'une haute utilité; l'auteur a observé avec conscience et décrit avec sincérité. Nous ne doutons pas que ce voyage n'ait les résultats les plus heureux pour son pays. L'ouvrage est accompagné de trente-deux planches.

Traité sur les maladies de la prostate, par le docteur Civiale. — Paris, 1841. Chez Fortin et Masson. Impr. de Paul Renouard. In-8° de IV-468 p.

Lorsqu'un homme devenu célèbre par des services rendus à l'humanité, lorsqu'un médecin habitué à des cures vraiment merveilleuses nous expose les secrets de son art, les mystères de son habileté et nous donne la clef de ses succès, un pareil

ouvrage est une bonne action qui ajoute beaucoup à la somme des services déjà rendus. M. le docteur Civiale a fait comme tous les hommes véritablement supérieurs; au lieu de ce sentiment bas et égoïste qui garde précieusement pour soi les découvertes et les expériences, source d'une grande réputation et d'une grande fortune, il a divulgué libéralement tout ce qu'une longue pratique lui avait fait rencontrer d'observations délicates et de résultats constatés, ne craignant pas que les autres surprennent sa science, mais voulant au contraire qu'ils la comprennent bien et qu'ils soient bien persuadés de la vérité et de l'efficacité de ses idées. Nous ne voulons point juger ici le mérite intrinsèque du travail de M. Civiale; il nous faudrait entrer dans des détails techniques qui peut-être effaroucheraient nos lecteurs. Mais ce dont nous pouvons témoigner, c'est du ton de bonne foi qui règne dans tout l'ouvrage, de la netteté de l'exposition, de la justesse des déductions et de la clarté des prescriptions. Ce qui frappe aussi, c'est cette absence de tout système absolu qui, en médecine, est presque toujours la plus grande condition de la vérité. L'auteur n'a pris pour guide que l'expérience et les faits, et c'est aux faits qu'il a laissé le soin de convaincre.

Les lignes suivantes de l'auteur indiquent quel a été son plan : « Les maladies de la prostrate, dit-il, sont généralement mal connues, mal déterminées; j'ai essayé d'en rendre l'histoire moins incomplète et en même temps d'apprécier à leur juste valeur certaines opinions qu'on a tenté d'accréditer dans ces derniers temps. Quelque étendu que soit le chapitre qui leur est consacré, je suis loin cependant d'avoir épuisé le sujet. Mon ouvrage étant essentiellement pratique, j'ai dû en écarter tous les détails anatomiques ou physiologiques qui ne s'y rattachaient pas d'une manière essentielle; de même aussi, sous le point de vue de la pathologie, je m'en suis tenu à ce qu'on sait de positif, laissant de côté une foule d'hypothèses qui ne font que surcharger nos livres d'inutilités, en même temps qu'elles détournent de la recherche de la vérité.

« Ce qui m'a paru mériter un examen sérieux, c'est l'ap-

préciation rigoureuse de l'effet qu'on peut attendre des moyens thérapeutiques du ressort tant de la médecine que de la chirurgie. Partout je m e suis attaché à déterminer la valeur respective de ces moyens, et à faire ressortir ceux dont l'expérience a constaté l'utilité. »

Chemistry of science and art or elements of chemistry adapted for reading along with a course of lectures for self instruction, for use in schools and as a guide to teachers by Hugo Reid. — Edimburgh. Maclachlau Stewart and co. 1840. In-8° de VIII-312 p.

La chimie, si importante quand elle s'applique aux arts, si curieuse quand elle donne l'explication des phénomènes de la nature, est devenue aujourd'hui un sujet d'étude pour tout le monde. Le savant puise dans sa pratique continuelle de nouvelles découvertes, l'industriel trouve dans son application des avantages immenses, enfin c'est pour l'homme du monde une occupation intéressante. Mais pour ces deux dernières classes de personnes, la lecture des ouvrages considérables hérissés de calculs est fastidieuse, souvent même incompréhensible, et c'est pour elles un besoin indispensable qu'un ouvrage de peu d'étendue, cependant clair et complet, qui puisse leur donner de la chimie une connaissance suffisante. C'est à elles qu'est destiné l'ouvrage de M. Reid; il tient le milieu entre les traités scientifiques et ces livres purement populaires qui, bien qu'intéressans, ne peuvent donner qu'un aperçu bien vague. Aux artisans, ce petit traité suffira pour leur enseigner les principes préparatoires et quelques détails nécessaires pour la pratique, et le lecteur, qui considère la chimie comme faisant partie du grand système de la nature, y trouvera assez de renseignemens pour éclairer son esprit sur les applications constantes qu'il verra faire autour de lui. Il est encore une troisième classe d'auditeurs auxquels s'adresse particulièrement M. Reid, ce sont les instituteurs. Aujourd'hui qu'on a reconnu la nécessité de donner dans les écoles une notion première de

la chimie, ils avaient besoin d'un guide; cet abrégé leur sera d'un usage facile et leur applanira de grandes et nombreuses difficultés.

Elenchus plantarum novarum minusque cognitarum, quas in itinere hispanico legit Edmundus Boissier. — Erfordiæ, apud Fridericum Guilelmum Otto. 1840. In-8° de 66 p.

Convaincu qu'il existait dans la péninsule hispanique des richesses botaniques encore inconnues, et persuadé que la connaissance de cette Flore doit être d'un très-grand secours pour la botanique européenne, l'auteur prit la résolution de visiter attentivement la partie méridionale de cette contrée. Il parcourut d'abord le littoral, ensuite les montagnes et la partie occidentale du royaume de Grenade. Ces excursions lui ont fourni des résultats très-avantageux pour la science, et il a été émerveillé des richesses botaniques qui ont surpassé toutes ses espérances. L'opuscule qu'il publie aujourd'hui n'est pour ainsi dire que le préambule d'un ouvrage beaucoup plus considérable où il doit donner le catalogue de toutes les plantes qu'il a vues ou observées dans les herbiers. Pour le moment, il ne publie que la description des nouveaux genres qu'il a découverts. Cette Flore du royaume de Grenade contient plus de quinze cents espèces nouvelles et peu connues. L'auteur se propose de décrire ailleurs la nature du pays, la disposition des montagnes, l'aspect et les lois de la végétation. Le premier fascicule de l'ouvrage est annoncé pour l'automne prochain.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

De Crantore academico. Dissertatio quam pro summis in philosophia obtinendis honoribus scripsit Fridericus Kayser, Ph. D^r^. — Heidelbergæ. Sumtibus J. C. B. Mohr, bibliopolæ Academici. 1841. In-8° de 64 p.

Crantor naquit à Soles en Cilicie, vers la cx^e^ olympiade,

d'une famille assez riche, à ce qu'il paraît. Dans sa jeunesse, il fit un voyage à Athènes et il cultiva les lettres avec tant de succès qu'il ne tarda pas à s'attirer l'admiration de ses concitoyens. Il avait des connaissances spéciales en mathématiques, en mythologie et en philosophie, et il composa un grand nombre d'ouvrages. Il possédait à un degré éminent le sentiment poétique et était grand admirateur d'Homère et d'Euripide. Il ne paraît pas avoir lui-même beaucoup écrit en vers; mais sa prose est pleine d'une certaine grâce poétique, et les jugemens qu'il porte sur les poètes prouvent de la sagacité et une rare intelligence. Considéré comme philosophe, Crantor n'était ni novateur en fait d'idées, ni conservateur absolu des doctrines anciennes; amateur plutôt qu'inventeur de la vérité, il en faisait son profit partout où il pouvait la trouver. Ce fut avant la cxvi^e olympiade qu'il se rendit à Athènes, alors que florissaient les écoles de Xénocrate, de Pyrrhon, d'Aristote et de Théophraste; celles de Cyrène et de Mégare; alors peut-être que celles de Zénon et d'Épicure commençaient à se former. La plus célèbre était l'Académie de Platon, et c'est là que Crantor étudia sous Polémon, et que plus tard il enseigna lui-même la philosophie de Platon. Il fut le premier qui écrivit un commentaire pour l'expliquer. Cicéron parle avec admiration de son traité *De la douleur* ou sur *la consolation*, dont nous avons à regretter la perte, aussi bien que de ses autres ouvrages. Crantor mourut probablement vers la cxx^e olympiade, selon M. Kayser, et fut enseveli dans sa patrie ainsi qu'il le désirait. On possède deux épitaphes composées sur lui, l'une par Théætète et l'autre par Diogène Laerce.

Ces détails sur la vie de Crantor forment le premier chapitre de la dissertation de M. Kayser, qui examine ensuite les fragmens qui nous sont restés de cet écrivain. Il en fait quatre catégories : 1° fragmens des commentaires de Crantor sur le Timée de Platon; 2° fragmens de son traité sur la consolation; 3° fragment incertain; 4° fragmens poétiques qui peuvent lui être attribués. M. Kayser a donné textuellement tous ces fragmens en les faisant suivre des explications nécessaires

et d'une espèce de commentaire philologique et historique, qui fait honneur à la science et à la critique de l'auteur. La dissertation se termine par une table des vers d'Euripide et d'Homère cités par Plutarque dans la *Consolation à Apollonius*, et par une table des matières.

Thesaurus græcæ linguæ, ab Henrico Stephano constructus, Post edit. Angl. etc... ediderunt C. B. Hase, G. Dindorfius et L. Dindorfius. Volumen tertium. Fasciculus 8; et volumen quartum, fasciculus 7. — Paris, Firmin Didot. In-fol.

Nous avons à annoncer deux nouveaux fascicules du Thesaurus de M. Didot, complétant deux lettres, le premier la lettre E et le second la lettre K. Ces deux fascicules ont aussi l'avantage de terminer les volumes trois et quatre qui peuvent être reliés, et dont l'usage dès lors deviendra beaucoup plus commode. Le premier fascicule, qui commence au mot Εὐκρινημένως, a été fait par MM. Hase et Louis Dindorf, qui sont les deux principaux rédacteurs; car nous ne parlons pas des savans tels que MM. Boissonade, Seager, Mai, Kall, etc., qui se trouvent cités fort souvent. M. Guillaume Dindorf s'est réservé pour la lettre K, qu'il a entièrement terminée avec M. Hase. Ce dernier fascicule commence à la fin du mot Κράταιγος. A la fin de ce même fascicule, on trouve un supplément de deux feuilles contenant des additions et des corrections pour les lettres qui forment le quatrième volume, c'est-à-dire Z, H, Θ, I et K.

Plutarchi vita Solonis. Recognovit et commentariis suis illustravit A. Westermann. — Brunsvigæ, impressit Frid. Vieweg et fil. Sumptum fecit G. Westermann. Londini apud Black et Armstrong. 1840. In-8° de 94 p.

Dans cette nouvelle édition de la Vie de Solon par Plutarque, M. Westermann a pris pour guide celle de M. Sintenis,

qui en 1839 fit paraître le premier volume de sa belle et savante édition des Vies de Plutarque. Le nouvel éditeur se plaît à rendre justice au savoir, à la critique et à la fidélité de M. Sintenis, et rarement il a eu l'occasion de s'écarter des leçons adoptées par ce dernier. Dans la préface on trouve une indication sommaire des manuscrits et des éditions d'après lesquels M. Westermann a établi son travail, en ayant soin de donner les variantes et les conjectures des savans qui l'ont précédé. Au bas des pages, il a placé sur deux colonnes le commentaire qui contient la discussion critique et philologique et des rapprochemens avec un grand nombre d'écrivains. Sous le titre d'*Epimetrum*, M. Westermann à mis à la suite une dissertation chronologique sur l'âge de Solon. Une table des matières complète cette édition, destinée à la fois aux savans et aux étudians.

Zu den œffentlichen, u. s. w. Horatiana proposuit D. Fridericus Lübker, Lycei conrector. — Schleswig, 1840. In commission bei M. Bruhn. In-4° de 26 p.

Cette petite dissertation est divisée en quatre parties. Dans la première, l'auteur examine les emprunts faits par Horace aux écrivains grecs et le caractère particulier à sa poésie; examen qui amène plusieurs détails philologiques sur certaines formules et constructions adoptées par le poète, et sur l'emploi de l'indicatif dans les interrogations indirectes. La seconde partie est consacrée à l'ironie employée très-fréquemment dans Horace, ainsi qu'au passage (1, 28) écrit contre Archytas. On y voit que le poète a tourné en dérision la science astrologique de son temps et qu'on doit le reconnaître comme l'auteur des vers (II, 17, 13-32). M. Lübker analyse ensuite le genre d'ironie par lequel Horace fait allusion aux paroles des autres écrivains; il cherche à prouver, contrairement à Grupp, que la seconde épode ne peut être appliquée de cette manière aux vers de Tibulle, et qu'on ne doit pas en retrancher quelques vers, tels que 37 sq. et 51 sq. La dernière

partie contient un examen de la seizième épode et de la suite des pensées qui la composent; les vers 19 et 20 sont authentiques, et l'on doit plutôt douter de l'authenticité du passage qui se rapporte aux vers 25-38. La brochure se termine par une explication des vers 15 et 16.

M. Tulli Ciceronis Tusculanarum disputationum libri quinque. Ex Hauniensibus codicum Regii et Pithœani collationibus recognovit Paulus Hagerup Tregder. — Hauniæ. Sumptus fecit C. A. Reitzel. Ex officina Blanci Lunonis. 1841. In-8° de XXIV-192 p.

Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur cette nouvelle édition des Tusculanes de Cicéron, non pas qu'elle soit indigne de l'attention des philologues, mais parce qu'elle échappe à l'analyse par les détails qui en font tout le mérite. Le manuscrit qui a fait les principaux frais de ce nouveau texte est encore notre célèbre manuscrit de la Bibliothèque Royale, n° 6332, qui a été déjà collationné tant de fois et qui toujours a fourni des résultats avantageux pour l'amélioration de cet ouvrage de Cicéron. Une dernière et exacte révision de ce manuscrit a prouvé à M. Tregder que le texte n'avait pas encore été ramené à sa pureté native, et c'est ce qui l'a engagé à entreprendre cette édition. Dans la préface, il parle très-longuement de ce manuscrit ainsi que de celui de Pithou, et il donne un spécimen des bonnes leçons qu'il a introduites dans son texte, spécimen d'après lequel on pourra apprécier tout le mérite de son travail. La Bibliothèque du Roi possède un assez grand nombre de manuscrits des Tusculanes de Cicéron, mais ils sont tous beaucoup plus modernes que le n° 6332, et le plus ancien après ce dernier ne remonte qu'au XIII° siècle. Nos fonds supplémentaires n'en contiennent qu'un seul, qui a été exécuté en Italie au XVI° siècle. Il fait partie de la Bibliothèque de Sorbonne, sous le n° 1572. Il est in-4°, très-bien écrit sur parchemin, et contient quelques autres ouvrages de Cicéron. Il est orné de lettres avec miniatures et de titres

écrits en majuscules d'or et de différentes couleurs. Sur le premier feuillet on remarque les armes d'une famille italienne.

Physici et medici græci minores. Congessit, ad fidem codd. mss. præsertim eorum quos beatus Diezius contulerat, veterumque editionum partim emendavit, partim nunc prima vice edidit, commentariis criticis indicibusque tam rerum quam verborum instruxit Julius Ludovicus Ideler. Volumen I. — Berolini, typis et impensis G. Reimeri. 1841. In-8° de VI-440 p.

Après avoir donné son édition des météorologiques d'Aristote, M. Ideler conçut le projet de publier les *Problemata*, ouvrage du même philosophe, qui se trouve encore dans un état très-corrompu. Mais avant de mettre ce projet à exécution, il comprit que ce qu'il avait de mieux à faire c'était de comparer avec cette collection de problèmes, d'abord Galien et ensuite tous les écrivains qui sont désignés communément sous le nom de *Medici et Physici minores*, afin d'en tirer tout ce qui pourrait éclaircir et corriger le texte d'Aristote. Il a été assez heureux pour avoir communication de tous les travaux manuscrits que Diez avait recueillis à ce sujet dans un grand nombre de manuscrits. M. Ideler se propose de parler au long de cette riche collection dans une dissertation *ad hoc* réservée pour le second volume. Dans la publication de ces opuscules, il a observé un certain ordre, de manière qu'ils présentassent un ensemble et ne devinssent pas d'une lecture trop fastidieuse. Les ouvrages publiés dans ce premier volume appartiennent à un grand nombre d'auteurs, tels qu'Alexandre d'Aphrodisée, Palladius, Xénocrate, Marcellus le Sidite, Andromaque, Cassius, Théophylacte Simocatta, Sotion, Apollonius Dyscolus, les Asclépiades, Psellus, Soranus, Théophile, Manuel Phile, saint Luc, saint Grégoire, Alexandre de Tralles, Jean Actuarius, Hermès Trismégiste, Théophile, Hiérophile, Théodore Prodrome et plusieurs anonymes. M. Ideler a suivi le texte des meilleures éditions, en ayant

soin de les citer à la marge. Nous ferons cependant une petite observation : nous ne savons pourquoi M. Ideler a adopté l'ancien titre de l'ouvrage d'Apollonius, lorsque M. Westermann dans ses Paradoxographes a très-bien prouvé qu'on avait confondu à tort deux ouvrages différens, et que l'auteur des *Histoires merveilleuses* n'était point le grammairien Apollonius Dyscolus. Pourquoi ne pas adopter les faits acquis à la science par la critique, et pourquoi remettre en question des points d'histoire littéraire qui semblent avoir été résolus? Il faudrait au moins donner une raison; le silence en pareil cas est blâmable, parce qu'il semble prouver que l'auteur n'a pas connu ni même cherché à connaître les travaux précédens. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que M. Ideler ne cite pas d'édition pour son texte d'Apollonius, et que pour Sotion il cite les deux éditions de Sylburge et d'Étienne, tandis qu'il avait sous la main la correcte et savante édition de M. Westermann, dont nous avons parlé longuement dans le *Journal des Savants* (octobre et décembre 1839).

LITTÉRATURE MODERNE.

Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche, u. s. w. Des Lais, Proses et Sequences. Mémoire pour servir à l'histoire des formes et modes rhythmiques des chants populaires et des poésies religieuses et séculières destinées au peuple dans le moyen âge, par F. Wolf. Acc. de huit fac-simile et neuf planches de musique. — Heidelberg, librairie académique de C. F. Winter, 1841. In-8° de XVI-514 p.

Dans tout ce qui regarde le nom, l'origine, l'idée, la forme, le mode de débit et la liaison avec les autres genres de poésie, de cette espèce de petit poème de l'ancienne poésie française et de la poésie anglaise du moyen âge nommé Lais ou Lays, l'opinion des savans est fort divisée, contradictoire et même si peu précise, que ces poèmes sont toujours du nombre des

phénomènes les plus obscurs du génie poétique au moyen âge. Ces opinions n'ont fait presque que rendre les recherches plus difficiles et plus désordonnées. Cependant le Lai n'est pas seulement une des plus importantes, des plus intéressantes, des plus profondément empreintes de l'esprit poétique et des plus multipliées par ses divers rameaux, entre toutes les formes de poésie, il est encore de la plus haute importance pour l'histoire générale de la poésie au moyen âge et principalement de la poésie latine. D'après cet exposé, l'examen du Lai roule sur quatre points principaux : quel est-il ? quelle est sa forme ? son mode de débit ? sa liaison avec les autres genres de poésie ? Ces quatre points ont servi de base à la division de l'auteur : quatre parties principales composent le mémoire proprement dit. Le nom de Lai fut-il réellement donné dans l'origine seulement aux poésies descriptives des trouvères anglo-normands et français, basées sur d'anciennes traditions et ballades populaires bretonnes ? En considérant philologiquement le nom de Lai, on trouve que c'est un vieux mot celtique qui n'a point d'autre valeur que le sens général attaché aux mots chant, chanson, mode, air en général. Les exemples des vieux poètes qui ont appliqué ce nom viennnent encore à l'appui. C'est donc dans la fusion des peuples de langue romane et des peuples de race celtique qu'il faut rechercher l'origine de cette dénomination, dont la racine est purement celtique. En kymris, le mot *Llais* a la signification de voix, son, chant ; en gaélique ou irlandais, *Laoidh*, prononcé Laoi et même *Laidh* (*dh* muet), signifie vers, chant, poème en général. L'étymologie est, on le voit, facile à tirer. D'après cette signification toute générale du mot originaire, on peut voir aussi qu'il ne faut plus s'arrêter à contester si entre toutes les significations celle-ci ou celle-là est la plus ancienne ou la seule à admettre ; le vague de l'expression, tantôt applicable rigoureusement, tantôt susceptible d'un sens plus étendu, s'explique et de plus est tout-à-fait dans la nature.

Second point : quelle forme devaient avoir les Lais dans l'origine, et que s'en est-il conservé dans les remaniemens

français et anglais ? On peut d'abord établir que les Lais avaient originairement la forme suivante : des lignes courtes, rhythmées (des demi-vers), liées ensemble par une rime souvent inexacte et de toute nécessité imparfaite, rime d'assonance ; une suite de rimes plates formait un couplet, ou bien la strophe faisait place à une tirade monorime ; le refrain accompagnait ou non. L'analogie que fournissent les considérations sur la manière dont la poésie naît chez un peuple donne cette conclusion, et les travaux subséquens des trouvères sur cette forme primitive viennent à l'appui de la théorie. A la suite de cet aperçu, l'auteur donne une esquisse de l'histoire du refrain. Le refrain, aussi vieux que les chants populaires eux-mêmes, se retrouve peu développé, il est vrai, jusque chez les anciens, mais dans notre occident il est parvenu à toute la consistance dont il était susceptible. Son importance moderne est due en grande partie à la diffusion des rites religieux du christianisme, où les chants alternatifs du chœur et du peuple en offrent la première application. Son usage a pénétré dans toutes les poésies modernes ; mais celle où il a le plus dominé, c'est la poésie anglaise. Au moyen âge, presque tous les morceaux des ménestrels en sont accompagnés, pas de *Lay* qui en soit dépourvu. Son histoire se trouve dans une suite de morceaux que l'auteur nous cite et reproduit dans l'appendice ; il n'hésite pas à restituer à plusieurs poèmes le nom de Lai, que d'autres auteurs avaient remplacé par ceux de ballade, romance, qui, tout justes qu'ils peuvent être, ne sont point assez exacts, eu égard au temps, comme termes historiques.

Nous avons maintenant à rechercher le mode de débit des Lais originaires (chants populaires) et des imitations postérieures qu'en ont faites les poètes français et anglais (Lais historiques). Déjà de la nature du sujet nous pouvons inférer que les Lais originaires, comme tous les chants purement populaires, n'étaient destinés qu'au chant traditionnel, avec ou sans instrument, c'est-à-dire qu'on pouvait les réciter ou les chanter. Façonnés pour la plupart sur des airs donnés, leur division n strophes était fixée d'avance, et fréquemment ils exigeaient

le refrain ou des reprises analogues pour la partie du peuple formant chœur. C'est du reste ce qu'on peut voir dans les passages des poètes du moyen âge. Quant aux Lais épico-lyriques ou historiques, imitations des poètes par état, basées sur les ballades populaires, on les disait et on les chantait; non seulement la manière dont ils sont composés le prouve, mais on le voit en propres termes chez les auteurs du moyen âge. Cependant il faut distinguer les imitations nées dans les cours, poésies rimées mais sans strophes, et celles qui, conservant la division en strophes, ont gardé aussi la *rime cousée* originaire des *versus tripartiti caudati*. Les premières, ce sont les françaises et quelques anglaises, n'étaient point faites pour le chant, on peut l'affirmer. C'est l'avis de Lachmann, qui dit que les vers courts à rimes plates, sans division par strophes, quel que soit le sujet, appartiennent aux XIIe et XIIIe siècles, où ils furent composés pour le récit et la lecture, et dans Marie de France, nommément on trouve la même assertion :

M'entremis de Lais assembler
Por rime faire è *reconter*.

Prologue, pag. 46, et de même en bien d'autres passages d'elle et des autres monumens poétiques du moyen âge. Aussi nommait-on parfois cette espèce de Lais, *Fablieux*, *Romans*, *Contes*, ou comme Marie elle-même, *Dits* ou *Dictiés*. Ceux qui veulent que les Lais de cour aient été chantés s'appuient sur un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Paris, n° 7989, où le Lai de Graelant Meur se trouve joint au roman d'Aucassin et Nicolete. Dans ce manuscrit, au premier vers de la pièce et à tous ceux qui commencent un alinéa, se trouve une ligne notée. M. Wolf n'est point de l'avis de Roquefort. Les lignes notées peuvent bien être l'ouvrage du copiste, et l'erreur de sa part, comme de celle des éditeurs postérieurs, peut être attribuée à la manière dont les vers d'introduction ont été compris. M. Wolf les comprend ainsi : les chants populaires (*li Lai*), sur lesquels est basée cette tradition, sont (*sunt*) bons à entendre et les modes (*les notes*) bons à retenir; mais lui,

l'imitateur, ne veut que vous dire (*vus dirai*) le conte (*l'aventure*) tel qu'il l'a appris. La traduction de Roquefort : « Je vais vous conter l'aventure de Graelant, telle que je l'ai entendue ; la musique en est bonne à retenir et le Lai mérite d'être raconté », est beaucoup trop libre. Dans tous les cas, cette exception, si exception il y a, ne détruit point la règle posée par Lachmann. La règle n'est pas si précise pour les *Lays* anglais du moyen âge, en strophes à *rime couée*. On les nomme bien aussi *Tale*, *Romance*, où trouve bien partout qu'il n'est question que de dire, raconter ; cependant on peut dire du mode de débit de ces poésies ce que Lachmann a dit des traditions héroïques allemandes populaires, également en strophes. Au lieu de refuser à la poésie populaire des œuvres qui portent son empreinte visible, il est bien plus raisonnable d'admettre qu'à l'époque où s'accomplit la séparation des nobles et du peuple, parallèlement à l'éclat et à la chute rapide de la poésie, suites de cette division en poésie de cour et poésie campagnarde, il s'opéra aussi dans la façon de débiter les poésies descriptives un changement, suite de la politesse des cours ; que dès lors elles furent plus récitées que chantées ; mais qu'à la décadence de la chevalerie, le chant grossier du paysan reprit le dessus, et redonna à ces pièces une forme plus rude et plus appropriée à sa manière. On le voit donc, composées pour être lues, elles retombèrent ensuite dans le domaine de la poésie populaire pour être chantées ou du moins récitées avec accompagnement d'un instrument, mode auquel leur division en strophes les rendait plus propres que toute autre espèce.

Il nous reste à examiner en dernier lieu si les Lais primitifs n'ont absolument aucune liaison avec les poésies postérieures de même nom, tant poésies lyriques des poètes par état que *Leichen* allemands. Ce dernier mot n'est, à bien prendre, que la transformation que subit en Allemagne au moyen âge le mot Lai. L'auteur retrace d'abord les signes distinctifs qui font reconnaître la poésie populaire de la poésie dans le sens ordinaire du mot. Il applique l'analyse aux Lais lyriques pour y retrouver des signes de l'une ou de l'autre espèce. Tout

semble indiquer leur origine populaire, mais cette origine n'est point immédiate ; où donc chercher ce milieu ? dans la poésie ecclésiastique, dont M Wolf nous donne l'histoire. A partir du moment où l'élément catholique, pour se populariser de plus en plus, se donna comme moyen de propagande le secours du chant religieux, on voit deux formes principales : la psalmodie, née du principe chrétien popularisé ; l'hymnodie, mélange de cet élément et de l'inspiration des formes antiques appelées à rectifier la marche irrégulière de la première. De là vinrent plus tard les Proses, les Séquences, les Modes ou Cantilènes ; c'est dans l'histoire de ces différentes transformations de la poésie religieuse, histoire dont l'auteur nous fait suivre les phénomènes progressifs, que nous avons à chercher le principe particulier qui leur est commun avec les Lais lyriques. Le plus important, les Séquences, présente deux formes : l'ancienne forme, encore toute semblable à la prose ; la nouvelle à qui la division en strophes est particulière et qui est absolument rimée. L'ancienne dépend encore tout-à-fait de la mélodie, sans elle elle retombe dans la prose proprement dite ; la rime, la séparation en strophes et l'admission du principe de la forme antique, vint lui donner peu à peu la régularité qui distingue la forme nouvelle. Cependant où l'on voit combien l'élément populaire a survécu aux entraves de l'art, c'est dans l'histoire de la diffusion parmi le peuple des formes et des produits de cet art nouveau, réaction qui produisit précisément la poésie nouvelle, le Lai lyrique, dont la naissance, point de départ de notre littérature, n'en porta pas moins un coup mortel à la littérature poétique de l'Église. Nous ne pourrions examiner en détail la quantité de faits apportés à l'appui de cette histoire de la naissance du Lai lyrique, si intéressante pour l'histoire même de la poésie moderne, encore moins nous occuper ici des volumineuses notes comprenant des dissertations entières qui viennent en aide à la marche du raisonnement dans la démonstration des quatre grandes questions. Qu'il nous suffise de dire que, si le corps de l'ouvrage occupe un peu plus du tiers du volume, les notes en occu-

pent aussi un grand tiers et que le reste est consacré aux principaux spécimens des poésies allemande, française et anglaise que l'auteur cite dans le cours de son livre.

Mon Journal pendant la campagne de Russie, écrit de mémoire après mon retour à Paris. — Paris, 1841. Impr. de Gros. Gr. in-8° de 160 p.

La campagne de Russie, cette expédition gigantesque, ce désastre inouï, est devenue après un quart de siècle seulement quelque chose de si extraordinaire et de si fabuleux, qu'à la simple vue de l'un des débris de cette retraite désastreuse, on se sent rempli d'émotion et de respect comme si l'on avait devant soi un homme d'un autre âge, un héros des temps et des travaux antiques. L'histoire de M. le comte de Ségur nous a fait connaître les grands traits de ce drame si fatal; mais la part individuelle, les travaux de chacun, en particulier, sont peu connus. Si quelques mémoires personnels ont été publiés, ils appartiennent aux chefs de l'armée, aux célébrités militaires, aux acteurs principaux, qui, placés sur le premier plan, ont jusqu'ici absorbé l'attention et concentré toute l'admiration. Cependant il était intéressant de connaître les faits et les jugemens des officiers inférieurs, de ceux qui, plus mêlés au soldat, en ont mieux vu les misères et l'héroïsme. C'est ce point de vue qui donne un intérêt nouveau à la publication dont nous venons d'achever la lecture. Son auteur, M. de Mailly, n'était que simple officier lorsqu'au mois de mars 1812 il partit pour Leipzig, s'acheminant vers la Russie. Attaché au général Durosnel, il vit Smolensk, assista à l'entrée de l'empereur à Moskow et y pénétra avec sa suite. M. de Mailly donne des détails fort intéressans et peu connus sur le fatal incendie qui sauva la Russie en dévorant sa capitale, sublime vandalisme dont le patriotisme le plus pur est seul capable. Vient aussitôt après cette retraite lamentable qui n'a point d'équivalent dans l'histoire, et si féconde en épisodes, que, même après les détails déjà publiés,

ce qu'en dit M. de Mailly semble tout nouveau. Son récit porte l'empreinte de cette solennelle tristesse. « Jamais, dit-il, marche militaire et convoi funéraire ne furent plus étrangement tristes. Chacun, la tête baissée, les mains cachées dans les habits et les yeux fixés à terre, suivait sombrement et silencieusement le malheureux qui le précédait. Le cri plaintif des roues sur la neige durcie et les croassemens des milliers de corbeaux, de corneilles boréales et d'autres oiseaux de proie qui suivaient toujours notre armée, étaient les seuls bruits qu'on entendît, à moins pourtant que les Cosaques ne vinssent faire sortir nos pauvres soldats français de leur apathie mélancolique. » Quel tableau et quels hommes !

Roland de Lattre, par Adolphe Mathieu. — Mons, 1840. Impr. de Pierart. Gr. in-8° de IX-76 p.

Roland de Lattre naquit, en 1520, à Mons, en Hainaut, d'un faux-monnayeur condamné comme tel ; c'est ce qui le fit changer de nom, et prendre celui d'*Orland de Lassus*, sous lequel il fut connu jusqu'à sa mort. Il reçut d'abord une éducation musicale très-soignée en qualité d'enfant de chœur à l'église de Saint-Nicolas en Havre, et à l'âge de seize ans il partait de Mons avec Ferdinand de Gonzague, général de Charles-Quint, et le suivit en Sicile, où il acheva de s'instruire dans son art. Ayant quitté ce protecteur, il s'attacha à vingt et un ans au cardinal archevêque de Florence, par le crédit duquel il obtint la place de maître de chapelle à l'église de Saint-Jean de Latran de Rome. Dès lors, en possession de la renommée, après avoir voyagé en France et en Angleterre, il reçut les propositions les plus séduisantes du duc de Bavière, Albert V, qui le nomma directeur de sa chapelle, l'une des plus célèbres de l'époque. Les œuvres de de Lattre se répandirent promptement dans toute l'Allemagne, et il acquit le nom de *prince des musiciens* du nord, par comparaison avec l'illustre Palestrina qui occupait la même position dans le midi. L'empereur Maximilien, pour récompenser tant de mérite, accorda à de

Lattre, en 1570, des lettres de noblesse. Le roi de France, Charles IX, voulut l'avoir auprès de lui, et le nomma même à la direction de sa chapelle; mais Charles IX mourait avant que de Lattre fût arrivé à Paris; il rebroussa chemin et s'empressa de retourner à Munich, sa seconde et chère patrie. Remis au travail avec plus d'ardeur encore, il produisit une immense quantité d'œuvres musicales, et sur la fin cette production fut poussée à un tel point que non seulement elle épuisa son génie, mais elle attaqua ses facultés mentales et porta le désordre dans sa raison. Il mourut dans cet état à Munich, le 3 juin 1595. De Lattre cultivait aussi la poésie avec succès, et on a de lui une ode en vers français adressée au roi Charles IX.

Notice sur la langue romane d'Oil, par M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai. — Douai, 1841. Impr. de T. Adam. In-8° de 80 p.

La philologie française, cultivée jusqu'ici par quelques rares esprits, tend à devenir chaque jour une science plus complète, plus riche et d'une utilité plus incontestable. En effet, après après avoir dédaigné longtemps toute la littérature française antérieure au XVIe siècle, devant la production et le mérite des œuvres plus anciennes, il a bien fallu s'avouer qu'il existait une littérature ayant ses qualités propres, quoique différente de celle qui l'a suivie, lorsqu'*enfin Malherbe vint en France.* La renaissance de cette littérature a facilement amené l'étude de la langue à cette époque, et aujourd'hui les travaux philologiques se succèdent avec une rapidité qui indique une simultanéité d'études où il il faut voir l'expression d'un besoin senti partout et dans le même temps.

M. Tailliar a eu l'heureuse idée de réunir dans un seul tableau l'origine, la formation, la marche et les progrès de notre ancien idiome. En resserrant dans des bornes étroites les différentes phases de cette génération, il en a mieux fait comprendre les lois, les circonstances et les résultats. Il est fort

bon, lorsqu'une science a déjà accumulé une certaine masse d'observations, lorsque la critique a formulé certaines conclusions, qu'un esprit généralisateur, au fait des travaux de l'érudition ancienne et moderne, vienne résumer en quelques pages les résultats acquis, les vérités constatées ou seulement probables. Le lecteur, flottant encore entre la diversité et la contrariété des systèmes, éprouve une grande satisfaction de voir ses idées arrêtées, ses doutes fixés. Tel est l'effet qu'a produit sur nous le travail de M. Tailliar, et nous en recommandons vivement la lecture à ceux qui veulent se faire des idées claires sur une matière où tant de questions ont été si longtemps agitées.

Le plan de son ouvrage est clair et désigné par le sujet lui-même. Il signale rapidement la division des langues en langues sémitique et japétique, la formation des idiomes issus du japétique, le celtique, le tudesque, le slave, le grec et le latin; il étudie le sort de la langue celtique, et montre les circonstances qui l'empêchèrent de durer et la forcèrent de céder la place au latin, langue conquérante comme le peuple qui la parlait. L'auteur suit les différentes phases du latin en Gaule et explique comment, après avoir supplanté le celtique, il s'y corrompt à son tour. Il signale alors la naissance et les premiers développemens de la langue romane, sa division en langue d'oc et langue d'oil, et assigne la formation définitive de cette dernière de 1180 à 1270.

Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol, traduction nouvelle avec une introduction et des notes, par M. Damas-Hinard. Calderon. Ire série. Gosselin, 1841. XXIV-374 p.

On sait combien il est difficile de se procurer les éditions péninsulaires de cet illustre dramaturge; on a réimprimé à Leipzig, à Zwickau, une portion de ses écrits, mais peu d'exemplaires de ces éditions récentes ont passé le Rhin; 25 pièces ont été reproduites dans le troisième volume du Tesoro del

teatro español (Paris, Baudry). Avoir mis à la portée des personnes qui ignorent la langue castillane les productions les plus remarquables de ce grand homme, c'est avoir rendu un véritable service. Déjà Linguet avait inséré dans son *Théâtre espagnol* (1770, tomes I, II et III) la traduction de six pièces de Calderon, mais sa version était froide, médiocrement écrite, et d'ailleurs il ne s'était point piqué d'une scrupuleuse fidélité. Les chefs-d'œuvre des théâtres étrangers (Paris, 1822-23 et suiv.), collection hâtivement faite, contenaient huit pièces traduites. M. Damas-Hinard en a fait passer six dans notre langue; une seule, l'*Alcade de Zalamea*, figurait déjà dans les deux recueils que nous venons d'indiquer; il s'ensuit qu'il faudrait réunir les trois ouvrages pour se procurer la traduction de dix-huit pièces de Calderon. C'est peu de choses sur cent huit comédies et sur soixante-douze *autos* qui nous restent de lui. On ne peut avoir l'idée de tout traduire, mais il est à désirer qu'on choisisse encore et que plusieurs nouveaux volumes suivent celui que nous annonçons. Une portion du travail de M. Damas-Hinard avait déjà été insérée dans le *Théâtre européen* (Paris, E. Guérin et Compagnie, 1835, gr. in-8°).

M. de Sismondi a tout-à-fait méconnu le génie de Calderon; on lira avec plaisir et profit trois articles de M. Phil. Chasles dans le *Journal des Débats*, 11 juin, 22 et 26 juillet 1837. M. Damas-Hinard a fait précéder sa traduction d'une note sur la vie de Calderon; elle était demeurée obscure et peu connue. Chaque pièce est précédée d'une courte introduction écrite avec goût et avec un sentiment profond des qualités de l'original. Mention est faite de la traduction allemande de Schlegel; on aurait pu ajouter qu'il en existe une autre de Gries (Berlin, 1815, 2 vol. in-8°). En Angleterre, à ce que nous croyons du moins, Calderon a été singulièrement négligé, ainsi que Lope de Vega. Des notes courtes et substantielles, placées au bas des pages, éclaircissent quelques expressions difficiles, quelques allusions propres à embarrasser la masse des lecteurs.

La Célestine, traduite de l'espagnol par Germond Delavigne. Gosselin. In-18 de XXVI-280 p.

Cette tragi-comédie devenue célèbre avait, dès 1527, passé en français; elle fut plusieurs fois réimprimée, mais ces vieilles éditions sont à peu près introuvables, presque illisibles, et les dernières sont tronquées. Nous croyons pouvoir louer chez le nouveau traducteur une entente parfaite du vieil idiome espagnol; il a surmonté avec bonheur et hardiesse les difficultés de plus d'un genre que présentait sa tâche. L'introduction qu'il a mise en tête de sa version, les notes qu'il a jointes aux endroits qui réclamaient des éclaircissemens, témoignent d'une instruction solide et sobrement employée. Le texte de la Célestine ne se trouve pas facilement; les nombreuses éditions du XVIe siècle sont devenues aussi rares que chères; la réimpression de Madrid, 1822, justement estimée et que recommande d'ailleurs une savante préface, a été supprimée en Espagne avec une excessive rigueur, à ce que nous apprend M. Salvà dans son curieux catalogue (Londres, 1826, n° 423); le *Tesoro del teatro español* (Baudry, 1838, t. I, p. 223-235) a reproduit les actes 3 et 4, et se borne à donner brièvement les argumens des 19 autres actes.

Le Faust de Goethe, traduction complète par M. H. Blaze, 1840. Charpentier. In-18 de CXXXI-555 p.

Avant M. Blaze, nul essai de traduction, même fragmentaire, n'avait été tenté du cycle complet de Faust. Le traducteur a abordé hardiment une entreprise d'une extrême difficulté, il a fait passer en vers français quelques-uns des passages les plus remarquables de l'œuvre du grand poète. L'*Essai* fort étendu *sur Goethe et sur le second Faust*, l'*Etude sur le mystique*, montrent avec quelle tenacité M. Blaze s'est adonné à l'étude de ces étonnantes productions que l'on doit admirer sans doute, que l'on comprendra si l'on peut, mais que l'on aurait tort de se proposer pour modèles.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Le Coran, traduction nouvelle faite par M. Kasimirski. Charpentier, 1840. In-18 de XIV-576 p.

Cette version nous paraît bien préférable à celle de Du Ryer, justement oubliée, et à celle de Savary, écrite avec une certaine élégance, mais péchant d'une façon grave sous le rapport de la fidélité. M. Pauthier l'a fait précéder d'une préface à laquelle on ne saurait reprocher que d'être trop courte ; des notes laconiques jetées au bas des pages éclaircissent les passages difficiles à comprendre. Nous croyons cependant devoir prévenir le lecteur que la traduction de M. Kasimirski laisse encore à désirer.

Choker u Mekubbal sive Philosophus et Cabbalista, præmissa triplici introductione. Philosophe et Cabaliste, par Moïse Chajim Luzzato, d'après un exemplaire collationné et augmenté à l'aide du manuscrit de M. Jacob Kaplan de Minsk, publié par M. S. Freystadt. — Leipzig, Kœnigsberg, 1840. In-12 de XXIX-98 p.

Une des individualités les plus originales et les plus remarquables parmi les Juifs du XVIIIe siècle, c'est Luzzato, aussi renommé comme poète que comme cabaliste. Ce petit ouvrage fort important pour l'histoire de la philosophie cabalistique n'est pas le seul qu'on ait exhumé de lui, en ce temps. Déjà, depuis quelques années, l'étude de la littérature hébraïque a remis en lumière plusieurs de ses productions poétiques. Issu d'une famille portugaise, dont on retrouve encore les descendans en Italie, Luzzato vécut dans un temps où la littérature rabbinique suivait deux voies également distantes de la véritable croyance rationnelle : l'une perdue dans les détours, les mystiques sinuosités de la science occulte, l'autre se traînant

terre à terre sur le plat pays de la casuistique rabbinique. Le *Sohar* et le *Talmud*, c'étaient les deux mots de ralliement; le bon sens et les Écritures n'étaient pas de ce monde. La cabale dans l'origine n'avait été tout simplement que l'école philosophique nationale; son domaine, les problèmes les plus élevés de l'idée métaphysique; mais dans la cervelle des Juifs et des savans chrétiens du moyen âge à visions fantastiques, elle s'était transformée en cette science, ouvrière de miracles, suivie de son cortége de monstres les plus bizarres, de rêveries les plus folles, de raisonnemens les plus extravagans. Le faux Messie, Sabbatai Zebi de Smyrne, avait déjà mis fin à son rôle imposteur, sans que la pratique et les erreurs de la cabale eussent encore disparu des contrées d'Asie et d'Europe. A ce parti exalté des soharites désignés par le livre, leur principale étude, quel plus frappant contraste que l'imbécile foi des talmudistes, esclaves nés de la lettre du livre, satisfaits du reste de n'avoir négligé aucun des détails cérémonieux prescrits par ce singulier évangile, et tout prêts à détourner les yeux avec horreur de la simple idée de laisser raisonner l'esprit humain! Ce zèle formaliste qui dura depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe, et d'où naquit l'art particulier de dispute, le *pilput* de la langue hébraïque, leur faisait repousser comme hérésie notoire tout essai de philosophie théorique ou pratique, même fondée sur l'Écriture. Ce fut entre ces deux extrêmes, de bassesse rampante d'une part, de vertige d'élévation de l'autre, que Luzzato se trouva jeté par le monde, avec son esprit lucide, son imagination ardente et sa science vaste et indépendante. Il naquit en 1707, à Padoue; Bassani fut son premier maître pour la théologie judaïque, surtout pour l'exégèse biblique; dès sa jeunesse on le trouve au niveau de la science de son temps, et versé dans les langues anciennes et modernes de l'Europe. Ce n'est que plus tard, à Venise, que nous le voyons faire son apprentissage pour entrer dans le sanctuaire des spéculations théosophiques de la cabale, et une fois qu'il y eut mis le pied, il y fut bientôt corps et âme. Ce jeune homme de dix-sept ans, au-

teur d'une rhétorique (*Leshon-Limmudim*), qui donnait à vingt ans une version de cent cinquante psaumes de David et un drame allégorique (*Migdal-Os*), rassemblait en même temps chez lui chaque jour un cercle de jeunes amans de l'étude, avec lesquels il partageait les trésors de sa science et les douceurs de sa fortune. Mais alors déjà il commençait à donner beaucoup de son temps aux combinaisons spéculatives et aux pratiques de la science occulte ; il avait vingt-trois ans quand parurent de lui plusieurs ouvrages tout mystiques, où ne manquaient ni les apparitions, ni les extases, ni les révélations de rigueur. Enfin, le zèle imprudent d'un de ses adeptes attira sur lui les premiers coups d'un malheur qui le poursuivit presque jusqu'à la fin de sa vie. Jekuthiel, médecin de Wilna, nuisit plus qu'il ne servit à son ami, par ses recommandations près des rabbins d'Allemagne et de Pologne, en l'annonçant hautement comme cabaliste; mais ce fut la publication par cet ami du *Maamar ha-Wiknach*, écrit polémique dirigé contre l'*Ari Nohem* de Léon de Modène, livre anticabalistique ; ce fut cette publication qui fit éclater l'orage. Les rabbins d'Allemagne et d'Italie, à leur tête Moïse Chagis de Jérusalem, coururent à Altona condamner au feu les écrits de Luzzato, l'exorciser lui-même et le sommer de renoncer à toute pratique occulte. Il céda, mais pour un temps, et en 1734, un an après s'être marié à Mantoue, il transgressa cette défense et écrivit de nouveau. Ces ouvrages consacrés à la lithurgie de la cabale attirèrent l'attention des rabbins de Venise ; on lui fit des représentations, il n'y eut point égard; alors on le condamna au bannissement, et, forcé de quitter et patrie et famille, il se retira à Francfort-sur-le-Mein. Là, nouvelle lutte avec les rabbins, nouvelle amende honorable, et départ pour Amsterdam, où on le retrouve en 1736; sa famille l'y joignit bientôt. Dans cette ville, enfin, il goûta quelque repos au milieu de l'estime et de la considération dont il était l'objet. Ce fut pendant ce séjour qu'il composa, entre autres, son drame de *La-Jescharim Tehilla*, qui le place au premier rang des poètes de l'Italie. En secret il revenait toujours à ses

études favorites, qu'il alliait au commerce et à la joaillerie. Mais son inquiétude l'arracha encore à cet asile, et il partit pour Jérusalem où, disent ses adversaires, il avait l'intention de s'ériger en Messie. La mort ne lui laissa pas le temps de montrer quels étaient ses projets. Dans Acre, il périt de la peste, lui et les siens ; il n'avait pas encore alors quarante ans accomplis. On l'ensevelit à Tibériade, lieu voisin, à côté du saint rabbin *Akiba*. Les rabbins de Syrie en parlant de sa mort s'écriaient : Non, jamais dans Israël il n'y eut un homme comme Moïse!

En effet, malgré l'hyperbole de cette exclamation, à l'égard du caractère comme à l'égard du génie, Luzzato n'était pas un homme ordinaire. Ses ouvrages de poète, de prosateur, de cabaliste même, sont encore admirés, et sa vie n'a pu donner prise, à la doctrine près, aux attaques de ses plus cruels ennemis. Nous ne parlerons point de ses nombreux ouvrages; donnons seulement un aperçu de celui dont M. Freystadt publie aujourd'hui une édition. Il y avait cabale et cabale, l'une théorique, toute de spéculation, l'autre pratique; à celle-là appartenait le don de faire des miracles, et on peut la regarder comme une dégénérescence de la première. Mais cette cabale théorique, ou mieux cette philosophie cabalistique dont il est traité dans le présent ouvrage sous forme de dialogue entre un philosophe (*Choker*) et un cabaliste (*Mekubbal*), pour éviter des erreurs sans fin, il faut encore la distinguer en primaire et secondaire; la première embrassant les doctrines pures et originaires du système de l'*Ensof* (l'infini), de l'*Adam Kadmon* (Macrocosme), du *Sefirot*, des quatre mondes et idées générales analogues; la seconde accrue plus tard, surtout chez les adeptes chrétiens, comme More et Helmont, d'hypothèses étrangères et de voiles allégoriques, ajoutant encore à ses subtilités le fantastique de leur transparence. Chez Luzzato, qui base ses doctrines sur le *Sohar*, il ne s'agit que de la seconde espèce, de la cabale secondaire. Le cabaliste, après avoir élevé la doctrine de cette philosophie secrète bien au-dessus de toute pensée humaine, développe au philosophe

les principales idées de la cabale; il lui définit la nature de Dieu, des attributs de sa volonté, montre l'origine du mal, et arrive à justifier la philosophie cabalistique du reproche de matérialisme qu'on lui adresse ; puis il donne en dix chapitres un précis des traditions secrètes transmises par les prophètes et les sages initiés, et après un échange de raisons pour prouver la nécessité des hautes connaissances en opposition à la foi toute simple, Luzzato consacre vingt autres chapitres à l'explication de ces traditions. C'est là qu'on trouve cette expression : « Tout est un, en tant que la première manifestation de Dieu dès le principe a existé dans sa pensée, » et cette idée hardie, que l'homme par ses bonnes et mauvaises œuvres a une influence réelle sur le monde; enfin ces deux phrases : « Avant que le monde fût créé, Dieu et son nom étaient un; mais comme il ramena en lui-même sa lumière pour produire les êtres infinis, il leur donna un lieu, car il n'existe pas une chose sans un lieu. » Et : « Comme il y a des *sefirot* saints et purs, de même il y en a de profanes et d'impurs; mais le premier *sefira* pur se nomme *rien*, car aucun œil ne l'a vu. »

D'après ces courtes indications, on voit que le système cabalistique de Luzzato a aussi, comme le soharite, des points de ressemblance avec la doctrine du grand tout dans l'unité; mais elle s'en écarte par bien d'autres points qui lui ont eux-mêmes attiré dans ces derniers temps encore les reproches de matérialisme et de fatalisme. La première accusation est repoussée par Luzzato lui-même. Les idées religieuses de ce dialogue peuvent facilement faire raison de la seconde. Le projet de l'éditeur était d'abord de discuter cette question : mais l'ouvrage parle assez de lui-même, car dans tout le cours de la discussion domine cette idée, qu'il n'y a point de théologie spéculative qui ne soit entraînée plus ou moins dans des erreurs; que les considérations de philosophie religieuse ne peuvent servir qu'à deux choses, ou à venir au-devant des besoins pratiques, ou à fournir aux connaissances théoriques les supplémens nécessaires; que la cabale n'est point sans doute exempte de quelques erreurs, mais que, bien comprise,

on y reconnaîtra le déisme le plus pur. L'éditeur renvoie du reste, pour l'appréciation de ce livre, aux résultats qu'il a cherché à obtenir dans un parallèle antérieur entre le système soharite et le panthéisme, publié à Kœnigsberg, en 1832, sous le titre de *Philosophia cabbalistica et Pantheismus.*

VOYAGES.

Reisen in der Regentschaft Algier, u. s. w. Voyages dans la régence d'Alger dans les années 1836, 1837 et 1838, par le Dr Maurice Wagner. Acc. d'un appendice d'histoire naturelle et d'un atlas de planches. — Leipsick, L. Voss, éditeur. 1841. 3 vol. in-8° de XXVIII-482, VI-357 et X-296 p.

M. Wagner était en Afrique à l'époque de l'expédition de Constantine ; il suivit l'armée française à cette place, à Belida et à Reghaia. Après le traité de la Tafna, il put profiter du calme où était le pays pour voyager sous la protection des chefs arabes, et des officiers d'Abd-el-Kader, visiter l'intérieur de la province d'Oran et d'autres lieux intéressans, tels que la plaine Egghres, et Hammam-Sidi-Hanefiah, où les Français n'ont pas pénétré. Plusieurs des points les plus remarquables qu'il vit sans risques alors sont aujourd'hui inaccessibles. On ne saurait aller, dit-il, à Hammam-Meskhutin qu'avec des troupes. Mais nous n'entrerons point dans les détails d'une situation qui change tous les jours ; bornons-nous à enregistrer l'ouvrage de M. Wagner pour les nouveaux matériaux qu'il apporte à la science. Chacun de ces trois volumes offre un contenu tout-à-fait distinct. Le premier, c'est le voyage proprement dit, est tout géographique. Notes statistiques, descriptions de ruines, tout ce qui se rattache à cette section y a place. M. Wagner a cherché autant que possible à effacer le voyageur dans tous les récits et dans les descriptions qu'il nous donne. Ce qu'on perdra sous le rapport de l'intérêt en n'assistant point à toutes les fortunes de l'étranger

au milieu d'un pays si original, on le trouvera compensé par des détails précis. Le but de l'auteur n'est point de faire un livre amusant, mais bien de fournir aux voyageurs à venir, aux colons, un guide fidèle dans la partie du pays qu'il a parcourue, et à ceux qui s'intéressent aux progrès des connaissances géographiques, un tableau exact de cette contrée, des habitans, de leur histoire et de leur état actuel. Il faut donc ne compter ni sur les épisodes, ni sur les brillans hors-d'œuvre. La principale qualité dont l'auteur se flatte dans cette partie géographique et descriptive, c'est d'être complet. Il a renoncé à voir Tunis et Maroc pour visiter avec soin les points isolés comme Mostaganem, La Calle, Mazagran et autres, où les vaisseaux se montrent rarement. Sur les villes de l'intérieur qu'il était impossible de voir, il a recueilli les récits des Arabes et surtout des renégats à Maskara. Baudouin, entre autres, renégat devenu tout-à-fait Arabe, homme intelligent et possédant plusieurs idiomes, lui a donné des détails sur les provinces voisines du grand désert et particulièrement sur le pays des Mosabites.

Dans le second volume se trouve l'esquisse de l'histoire de la régence d'Alger jusqu'à la chute de la souveraineté ottomane, travail pour lequel l'auteur a puisé aux sources anciennes et modernes. Pour l'histoire moderne de 1830, il a retiré beaucoup de fruit de la lecture des *Annales algériennes* de M. Pélissier, sans parler des entretiens qu'il a pu avoir avec la plupart des principaux acteurs des faits qui se sont passés dans le cours de ces dix dernières années, et du témoignage de ses propres yeux, pendant son séjour. Cette partie est précédée d'un aperçu aussi complet que possible et bien détaillé de toutes les populations indigènes; non pas dans le système de ces voyageurs avides de tout ce qui parle aux yeux, et grands analyseurs de costumes, d'intérieurs et de cérémonies, mais de main de naturaliste, indiquant les traits qui peuvent expliquer le caractère, les tendances intellectuelles et l'état moral de ces peuples. La troisième partie est toute d'histoire naturelle : M. Wagner a accepté le concours des savans ses

compatriotes pour la disposition et la reproduction des matériaux qu'il a rapportés avec lui, richesses zoologiques, minéralogiques, végétales, etc. Comme il le déclare lui-même, M. Wagner n'a eu qu'à se louer de l'accueil plein d'abandon qu'il a reçu de toutes les autorités françaises, de la protection sans réserve dont il a été l'objet ; c'est un nouveau témoignage en faveur de notre pays si hospitalier pour quiconque est malheureux ou homme de mérite.

Parmi les ouvrages antérieurs des voyageurs sur lesquels M. Wagner a cherché à se guider dans ses travaux, les voyages de Shaw et de Peyssonel sont ceux qui ont le plus gagné son suffrage. Il reconnaît aux deux voyageurs de la profondeur et de la naïveté d'observation; mais leurs ouvrages utiles sous le rapport scientifique sont aussi trop bornés et trop secs. Tous deux, savans archéologues, dans leur zèle à examiner les pierres antiques, à déchiffrer les inscriptions, ils oublièrent d'observer l'homme, objet pourtant de première importance pour l'homme, surtout dans une contrée comme la Barbarie, où les révolutions du monde politique ont fait asseoir tant de peuples si divers et de race et de langage, fusion dont la trace a été perdue, où le passé est enveloppé de ténèbres si épaisses, et où le présent même promet par sa nature d'être si long à connaître complètement. L'auteur s'étonne de n'avoir pas encore vu en France depuis 1830 un ouvrage complet sur Alger. De vingt ou trente écrits relatifs à la régence, presque tous traitent la question politique et la colonisation ; c'est qu'aussi là, pour la France, est le point capital, avant d'examiner, il faut savoir se poser ; et le Français est plus intéressé que M. Wagner dans la question. D'ouvrages descriptifs, M. Wagner n'en voit que trois : les Lettres de Campbell ; Semilasso en Afrique, du prince Pückler-Muskau ; et le Voyage de Rozet. Campbell est le touriste pur ; il dit : j'ai vu, je fus là et j'eus telle idée. « M. Campbell, dit l'auteur, a été à Maskara une heure, et est reparti sur-le-champ pour Oran, satisfait de pouvoir dire à ses compatriote : Et moi aussi j'ai vu la capitale d'Abd-el-Kader. » Semilasso a fait un ouvrage tout superficiel, mais le

Voyage de Rozet est bon et profitable. A cet observateur consciencieux et habile, il ne manque qu'une seule chose, un plus long séjour dans le pays. Il ne décrit que quatre villes : Alger, Belida, Medeah et Oran. Il n'a point vu la province de Constantine, ni l'intérieur de la province d'Oran. On pourrait encore citer en Allemagne Schimper et Mittitz, mais ces écrivains ne parlent que d'Alger.

Voyage dans l'Asie-Mineure, en Mésopotamie, à Palmyre, en Syrie, en Palestine, et en Égypte, par M. Baptistin Poujoulat ; faisant suite à la Correspondance d'Orient. T. II. — Paris, chez Ducollet, libr. Impr. de Ducessois. In-8° de 610 p.

Nous avons grand regret que ce volume n'ait pas été publié deux ans plus tôt, il nous aurait appris sur l'Orient une foule de renseignemens dont la politique eût fait son profit, et qui l'auraient empêché de s'égarer, et dans ses jugemens sur les hommes et dans l'appréciation des choses. On y aurait vu, par exemple, la haine profonde de la Syrie pour le vice-roi d'Égypte, les cruautés de celui-ci pour les montagnards du Liban, le peu de discipline et de force réelle de l'armée égyptienne, l'administration tyrannique du pacha en Égypte même, et on ne se serait pas laissé aller si facilement à croire que la Syrie était facile à amalgamer avec l'Égypte, qu'elle soupirait après la domination égyptienne et repoussait la souveraineté turque, que Méhémet-Ali était un prince *civilisateur*, et que ses troupes, bonnes pour battre les Turcs, pouvaient résister aux armes européennes ; mais tel est notre esprit ; nos impressions nous gouvernent et jamais nos lumières ; nous prenons parti d'abord et allons aux informations ensuite, alors qu'il n'est plus temps et qu'il faut ou s'engager dans une mauvaise entreprise, ou reculer honteusement. L'ouvrage de M. Baptistin Poujoulat impuissant pour remédier au passé, nous fournira des informations qui n'en sont pas moins précieuses pour l'avenir. Il pénètre dans l'organisation religieuse, civile

et politique des nations qu'il a parcourues; il s'est assis au foyer des Maronites, des Druses et des Arabes, il a causé, vécu avec eux, et nous connaissons par lui leurs mœurs les plus privées, leurs pensées les plus intimes. Parti de Aïntab, la dernière lettre de ce volume, écrite du 2 avril 1838, nous le montre arrivant en Égypte où il parvient en suivant un itinéraire qui lui permet de visiter Marrah, Palmyre, Damas, Saint-Jean-d'Acre, Nazareth, le Thabor, Jérusalem, Labran, Gaza, le Caire et Alexandrie. Quels noms et quels souvenirs! Ces noms et les souvenirs qu'ils rappellent sont connus plus que jamais, car les voyageurs semblent avoir affectionné de nos jours les lieux qui les possèdent; cependant M. Poujoulat a trouvé moyen d'être nouveau en restant vrai, et on le lit avec plaisir, même après les ouvrages des maîtres qui semblaient avoir épuisé l'attention et la matière.

Travels in the Himalayan provinces of Hindustan and the Panjab; in Ladakh and Kashmir, in Peshavar, Kabul, Kunduz, and Bokhara; by William Moorcroft and Georges Trebeck, from 1819 to 1825. Prepared, etc. by Hor. Hayman Wilson. 2 volumes. Publ. under the authority of the Asiatic Society of Calcutta.— London, J. Murray. 1841. In-8° de LVI-459 et VIII-508 p.

Il y a peu de pays dont la connaissance soit aussi imparfaite que celle de l'Asie centrale; cependant, les recherches géographiques semblent depuis quelque temps se diriger avec prédilection de ce côté, soit que le futur point de contact entre l'Angleterre et la Russie offre quelque intérêt de politique à explorer ces contrées oubliées jusqu'ici de notre continent, soit que la science veuille s'enrichir de tout ce qui se rattache à ce berceau des révolutions humaines du globe, d'où sont parties tant de fois des nuées d'hommes pour inonder la terre. La Russie avait depuis long-temps marché dans cette voie; et les

travaux de ses voyageurs, Mouravief, Meyendorff et Timkowski, sont connus de tout le monde. Les entreprises anglaises sont d'une date plus récente. L'ambassade de M. Elphinstone au Caboul, en 1808, bien qu'elle eût une destination précise et un objet spécial, servit cependant à faire connaître quelque chose des pays situés au delà du Caucase indien, et plus récemment encore, les voyages du lieutenant Burnes, entrepris sous la protection du gouvernement de l'Inde, ont complété les détails qu'on avait jusqu'ici sur le pays entre Caboul et Bokhara; à cela joignons les voyages de Fraser et de Conolly dans le Khorasan, cela fait à l'Angleterre déjà une espèce de corps de renseignemens. M. Burnes a recueilli aussi des notions intéressantes sur des objets au delà du cercle de son entreprise; il a fourni quelques aperçus de l'état des pays situés entre l'Hindu Kork et l'Oxus, sur la frontière du Turkistan chinois.

Cependant le plus hardi, le plus complet de tous ces efforts pour pénétrer de l'Hindoustan dans l'Asie centrale, est dû à W. Moorcroft. Ce fut lui qui s'avança le premier dans cette direction, de son propre mouvement, sans aucune protection, sans aucun encouragement de la part du gouvernement de l'Inde; un froide permission fut tout l'appui qu'on lui prêta. Sa première tentative, qui eut lieu par la Tartarie chinoise, est connue depuis long-temps des géographes (*Asiatic Researches*, t. XII). Dans ce voyage, le premier des Européens il franchit l'Himalaya, traversa la grande plaine entre ces montagnes et celles de Kuenlun, où sont les sources de l'Indus et du Setlej et les deux lacs sacrés de Ravan et de Manasa. Le principal objet de Moorcroft était de pénétrer dans le Turkistan, contrée qui nourrit des chevaux, dont son ambition était de naturaliser la race dans l'Inde. Obligé d'y renoncer, il eut la judicieuse pensée de faire ouvrir cette voie par un naturel du pays, *Mir Izzet-Ullah*, qu'il envoya à ses frais, en 1812. Izzet-Ullah se rendit de Delhi à Bokhara, par Cachemire, Lé, le Ladakh, Yarkande, Caschgar, Kokan et Samarcande; rien ne l'arrêta, et il put dresser de cette curieuse tournée un jour-

nal, dont la partie la plus intéressante a été traduite dans le *Quarterly Magazine and Review* de Calcutta. Le voyage que nous avons sous les yeux est destiné à compléter les matériaux réellement précieux de cet indigène. La mort de Moorcroft et de son compagnon Trebeck ont empêché l'entière réalisation de ce projet; les délais que cet événement apporta à la publication du manuscrit lui ont ravi l'avantage de la priorité qui lui appartenait, sans parler du travail de révision, de la rectification au moyen des souvenirs du voyageur, dont il a perdu le bienfait sans retour.

M. H. H. Wilson nous donne quelques détails sur la personne de Moorcroft, dont la carrière primitive était la médecine vétérinaire. Dégoûté bientôt des relations grossières où l'entraînait l'exercice de cet art, après quelques spéculations avortées, il accepta l'offre d'une surintendance dans les haras militaires de la Compagnie des Indes, et passa au Bengale en 1808. Le haras de la Compagnie avait été établi pour améliorer la race indigène de l'Hindoustan, affectée au service spécial des remontes de la cavalerie. Le succès dépendait d'une direction éclairée, et Moorcroft releva l'établissement. Dans son opinion, cependant, le seul moyen d'améliorer essentiellement et d'une manière permanente les chevaux de la cavalerie indienne, c'était de croiser avec la race turque ou anglaise, qu'il mettait, sous le rapport de la force et des avantages de la taille, bien au-dessus de la race arabe. Ses représentations à ce sujet furent sur le point d'obtenir un résultat. Il fut question de le renvoyer en Angleterre faire un choix d'étalons, pour les ramener avec lui; mais le projet fut abandonné, et dès lors Moorcroft tourna toutes ses pensées vers les plaines de Balkh et de Bokhara, d'où il attendait toujours la réalisation de son idée. Tel fut le motif du premier voyage au delà de l'Himalaya; tel a été aussi le mobile du second, qui devait couper court si fatalement et à ses projets et à son existence. C'est à son compagnon G. Trebeck que sont dus les détails géographiques, et tant qu'il a pu tenir au courant son livre de route, ce qui a eu lieu jusqu'au moment où la caravane quitta le

Panjab, ses indications sont précises et consciencieuses, et ont beaucoup servi dans l'exécution de la carte qui accompagne ces deux volumes, et qui doit être suivie d'une carte plus détaillée et exécutée sur une plus grande échelle. On lui doit aussi quelques particularités qui étaient du domaine d'un observateur, et beaucoup de dessins, dont deux seulement sont reproduits.

Après avoir franchi les montagnes de Gurhwall, Moorcroft et sa caravane gagnèrent Lé, capitale du Ladakh, par une route où nul Européen encore ne les avait précédés. Forster, Andrada, Desideri ont pris d'autres chemins; le premier en a tout au plus touché une partie, et dans un moment où il avait d'autres soins à prendre que celui d'observer. Arrivé à Lé en 1820, Moorcroft y demeura deux ans, retenu pour négocier le passage par Yarkande, que les Chinois finirent par lui refuser, et aussi empêché d'avancer par des embarras pécuniaires, suite d'un séjour qui commençait à se prolonger. De Lé il gagna Cachemire, où il demeura environ dix mois avec son monde, recueillant des matériaux de géographie et de statistique sur la province et principalement sur les manufactures de châles. Forster, en 1783, Bernier, *Ayin Akbori* d'Abulfazl traduit par M. Gladwin, et *Lalla Rookh*, de Th. Moore, étaient les seuls ouvrages qui eussent parlé de cette vallée. Depuis on y a vu Jacquemont, le baron de Hugel et M. Vigne, dont les travaux sont déjà publiés en tout ou en partie. Moorcroft sortit ensuite du Panjab par les montagnes Pir Panjal, route nouvelle aux Européens; suivant la direction de Peschavar et Caboul, il arriva sur l'itinéraire de M. Elphinstone, dans son ambassade au Caboul. A Caboul, il se trouva mêlé dans les contestations politiques des souverains du pays, et, après avoir passé l'Indus, fut rançonné à l'amiable par un des partis, après avoir voyagé sous la protection de l'autre. L'ouvrage de M. Elphinstone, celui de M. Burner, plus récent encore, ont fait connaître presque tout ce qui est traité dans la partie du journal de Moorcroft qui concerne le Caboul. La route du Caboul à Bokhara était au

contraire toute nouvelle. Goez, qui passa en 1603 de Caboul à Caschgar, et de là en Chine, a dû en suivre une partie au moins; mais ses indications, concises et imparfaites, rendent le travail du rapprochement fort épineux. Mir Izzet-Ullah l'avait suivie en revenant de sa mission, et depuis M. Burnes l'a décrite amplement. Il a parlé encore de Bokhara, ainsi que le baron de Meyendorff. Ce qu'il y a de plus intéressant dans cette partie du voyage de Moorcroft, c'est sa captivité, le pillage de sa caravane par le chef barbare de Kunduz, sa mort, et celle de ses compagnons à leur retour. Ses malheurs, l'avortement de son entreprise, doivent être attribués à ce long délai qui prolongea son voyage dès le principe. Un an plus tôt il aurait trouvé encore vivant, dans le Turkistan, le chef de Koulm, Mir Khalich-Ali-Khan, celui qui l'avait invité à s'y rendre; il eût été reçu en ami, Khalich-Ali étant entre les chefs usbeks le plus doué de raisonnement, et disposé de lui-même à favoriser le commerce. Moorcroft fit à Bokhara un séjour de cinq mois; mais ses notes sont si imparfaites, que l'éditeur, M. Wilson, a jugé préférable de s'arrêter à l'arrivée dans ce lieu. Au retour, après avoir passé l'Oxus le 4 ou le 5 août 1825, Moorcroft résolut de se détourner un peu pour gagner Maimana, où il comptait enrichir sa provision de chevaux; et à Andhko, où il s'était arrêté pour des achats, la fièvre le prit et l'emporta. M. Trebeck, demeuré seul d'Europe, ne tarda pas à le suivre; arrivé à Mazar, en continuant sa route, la fièvre le gagna, le tint quelque temps malade, et il finit par mourir.

D'après tous les détails que nous venons de donner, on voit de quelle importance les voyages de Moorcroft seront pour les connaissances géographiques de ces contrées.

HISTOIRE.

Einleitung in das Verstændniss, u. s. w. Introduction à l'intelligence de l'histoire universelle par Aug. Gladisch. Première partie : les anciens Chinois et les Pythagoriciens. Accomp. de quatre planches lithogr. —

Posen, 1841. En commission chez J. J. Heine. In-8° de XII-208 p.

L'histoire, comme on la conçoit suivant les données les plus générales, est, dit Herder, semblable à une toile d'araignée suspendue dans un coin de l'édifice du monde; son tissu, en partie déchiré par le temps, laisse bien voir ce qui s'y est entassé de débris d'existences passées, mais nulle part on n'aperçoit ce triste centre, l'insecte auteur de cette trame et de ces débris. Découvrir cet agent central de production et de destruction est cependant le but de l'auteur. En s'élevant jusqu'au domaine des idées, il a conçu l'espoir d'en retrouver la filiation depuis l'origine du monde, et de développer à l'esprit ces idées qui résument l'existence des peuples, et semblent la dernière comme la plus haute expression de leur caractère et de leur civilisation. Il veut en retrouver la transmission de peuple en peuple, depuis le berceau oriental du monde jusqu'au point actuel, où de transformations en transformations l'occident les a fait siennes sous la forme du christianisme. Quels que soient les mouvemens de grandeur et d'abaissement qu'ait éprouvés l'humanité, cette marche invisible et nécessaire des idées est toujours une et indépendante; et il est facile de se convaincre qu'en dépit de tant de révolutions politiques le développement a toujours eu lieu, malgré la résistance des événemens et des hommes. Toute question de perfectibilité est ici étrangère, c'est la succession qu'il s'agit de constater; quant au progrès de ce degré à cet autre, cela rentre dans le domaine de l'expérience, et, avant de juger, il faut bien établir les bases sur lesquelles doit reposer le jugement. L'auteur paraît avoir borné la carrière qu'il se donne à parcourir à ce qui précède l'ère philosophique de Socrate, à la philosophie platonicienne. Jusque là, dit-il, la philosophie grecque n'a été que le résumé des idées représentant les premiers peuples du monde depuis son origine; c'est après avoir élaboré ces élémens divers, flottant de l'un à l'autre, que la Grèce résuma ses propres idées, et apporta à

son tour un système entier d'observations qui lui appartiennent en propre. Avant cette époque où Socrate et Platon, s'élevant au-dessus des idées orientales, produisirent ces lumineux résultats de l'esprit purement grec, quatre grandes écoles de philosophie avaient par-dessus toutes jeté un vif éclat sur la Grèce. Les chefs, Pythagore, Parménide d'Élée, Héraclite et Anaxagore, peuvent être regardés comme les plus tranchés et les plus remarquables du premier âge de la philosophie. Or, que l'on considère, dit M. Gladisch, les idées d'Anaxagore sur le monde, dans leur principe et dans leur essence; quelle ressemblance avec celle des Israélites! La pensée toute pure de l'un n'est-elle point identique avec l'idée religieuse des autres? Anaxagore, on le lui accordera bien, sort de la foule des philosophes, et le peuple hébreu a une individualité trop accusée pour ne pas prendre rang dans la grande famille des peuples de l'orient. Considérons encore les idées d'Héraclite et celles des anciens Perses; même identité dans le principe et dans l'essence. Seulement, là, toujours la pensée philosophique; ici, l'idée religieuse plus ou moins indépendante des sens. Qu'est-ce que l'école d'Élée, sinon une transformation de l'esprit indien? Comparons Parménide et le Védanta, que de parité dans leur principe, dans leur essence! comme jusqu'aux moindres rameaux, aux moindres rejetons, tout se correspond! Les philosophes de Mégare et les cyniques, qu'on fait descendre de Socrate, n'ont pas d'autre point de départ que celui de l'école d'Élée; leur direction se retrouve également dans la race indienne. Enfin, là où se rencontre l'accord le plus parfait, c'est entre les pythagoriciens et les anciens Chinois; c'est chez ces peuples de l'extrémité de l'Asie qu'il est le plus frappant, soit que les monumens que nous avons d'eux nous demeurent plus entiers, plus complets, soit qu'ils aient réussi plus que les autres peuples anciens à débarrasser la pensée des entraves de l'idée religieuse pour s'élever à la clarté du raisonnement philosophique.

Nous avons ici l'ensemble de l'histoire universelle primitive : d'un côté, les quatre grandes créations fondamentales de

l'ancien génie oriental, les idées de l'Asie antérieure en face des idées de l'Asie postérieure ; de l'autre, les quatre grandes écoles fondamentales de la philosophie hellénique avant Platon, les idées ioniennes en face des idées doriennes. Il ne restait plus que deux grandes créations, nullement fondamentales cependant, mais offrant l'une, chez Empédocle, la fusion des idées ioniennes et des idées doriennes, l'autre, chez les Égyptiens, la fusion des idées des deux sections de l'Asie. Que la parité entre ces deux systèmes soit la même, non seulement l'analogie porte à le conclure, mais il y a une raison intérieure qui nous persuade que, si la tradition n'était pas si imparfaite du côté des Égyptiens, les faits viendraient aussi confirmer la théorie. Quant aux transformations secondaires, excepté les idées des Phéniciens qui trouvent leur explication à côté de celles des Israélites, on ne saurait en faire ici mention, la tradition est à leur égard trop insuffisante, d'ailleurs il faut s'occuper du point capital, fuir les détails et avant tout être clair. A la suite du règne successif de ces idées empruntées à l'Orient, l'idée grecque soulevée par Socrate s'éleva tout d'un coup dans Platon ; en lui la Grèce vint proposer aussi sa vérité au monde, après s'être nourrie de la substance des siècles qui l'avaient précédée, après l'avoir élaborée et fait entrer réduite à ses élémens simples dans le nouveau corps de ses doctrines. C'est pour cela que l'histoire de la philosophie en Grèce avant Platon peut être regardée comme l'histoire de l'humanité primitive, débarrassée, il est vrai, de ce nuage mystique particulier au génie oriental, et exposée au grand jour de la lucidité du génie grec, jusqu'à Socrate où commence le travail de l'élément grec pur. Satisfait de cet ensemble, l'auteur n'a point recherché quand et comment la Grèce a reçu l'Orient dans son sein et a fondu la vie intellectuelle primitive dans la sienne; la recherche des monumens extérieurs de ce passage n'aurait fait qu'embarrasser d'hypothèses l'analyse des idées qui sont ici la chose principale. Devant cette liaison et cette relation étonnante des phénomènes intellectuels de ces différens peuples, on a une conviction acquise; c'est que là il

faut chercher le secret de l'histoire universelle, les particularités du développement de l'humanité non seulement dans les temps primitifs, mais aussi dans une grande partie des temps postérieurs. Indiquer les grands points, c'est tout ce que peut faire aujourd'hui M. Gladisch, d'autres plus heureux poursuivront les recherches plus avant. La première application qu'il a choisie, c'est le parallèle de la doctrine pythagoricienne et de la philosophie chinoise. Comme la plus abondante en preuves, la plus riche en matériaux, elle est la plus propre à asseoir victorieusement le système. Elle fait donc l'objet de cette première partie. Après avoir dans une introduction bien fixé son point de vue, M. Gladisch s'attache, détails à détails, à représenter la concordance parfaite des deux doctrines et l'unité parfaite de leur fin. Le parallèle semblera étrange, il l'a senti, aussi s'attache-t-il, non pas à obtenir, mais bien à imposer l'aveu de l'exactitude de sa proposition.

Quand, suivant son principe, l'auteur a démontré sur les idées seules cette parité dans les doctrines, il se livre à quelques probabilités historiques. « Comment expliquer, dit-il, ce prodige, la renaissance des idées chinoises dans la Grèce? La doctrine pythagoricienne est éminemment fondée sur l'élément grec et particulièrement sur l'élément dorien; elle ne laisse rechercher son origine qu'au sein de la Grèce même, mais personne ne croira qu'un tel rapport ait pu exister sans transmission. Il faut donc que cette transmission ait eu lieu dans les premiers âges, au temps où se venaient rencontrer dans la Grèce tous les élémens orientaux dont s'est formée son unité nationale. Point de traces cependant de la moindre connaissance de la Chine ancienne chez les premiers Grecs, telle est l'opinion générale. Cette opinion n'est pas fondée; les Grecs ont eu réellement connaissance des Chinois, et même, d'après Hérodote, ils ont eu avec eux dans les premiers temps quelques points de contact, le nom seul est différent. Après le tableau fidèle que je viens d'exposer de l'individualité chinoise primitive, je n'ai qu'à prononcer son nom, et quiconque connaît l'antiquité le reconnaitra; ce sont les Hyperboréens. Les Hyperboréens,

que les Grecs plaçaient originairement, comme le nom l'indique, au loin vers le nord, qu'Hérodote fixe au delà de la Scythie, par-delà la Russie actuelle, et qui, chose plus importante, sont représentés comme serviteurs d'Apollon, cultivant la musique, détestant la guerre et vivant dans une heureuse union, peuvent-ils être autres que les anciens Chinois, habitans, en effet, des extrémités septentrionales et serviteurs d'Apollon, plus qu'aucun peuple de l'antiquité, tant à cause de leur système harmonieux du monde que par leur morale aussi toute d'harmonie. Ce rapprochement jette un jour subit et surprenant sur l'obscurité de l'histoire des pythagoriciens. Dès lors on comprend pourquoi la tradition historique lie toujours Pythagore à la tradition fabuleuse des Hyperboréens. Aristote ou Aristoxène ne dit-il pas que Pythagore fut nommé par les Crotoniates l'Apollon hyberboréen (Ælian. *Var. Hist.* II, 26)? Et plus tard ne le voit-on pas fréquemment rapproché du prêtre d'Apollon, Abaris, venu du pays des Hyperboréens dans la Grèce sur une flèche, présent du dieu ? En outre, Pythagore est représenté par Aristote comme honorant de préférence l'Apollon des Déliens, peuple qui de tous les Grecs, au rapport d'Hérodote, savait le plus de choses des Hyperboréens et qui se vantait d'en avoir reçu des objets sacrés. »

Voici la première thèse soutenue ; nous verrons, dans la seconde, l'école d'Élée comparée aux créations du génie indien.

Egyptian history deduced from monuments still in existence. Part. I. From Menes to Osirtesen. — London, James Frazer, 1840. In-4° de 56 p.

On s'est de tout temps beaucoup occupé des hiéroglyphes égyptiens ; mais les succès obtenus en Angleterre par le docteur Young, en France par M. Champollion, ont encore redoublé l'ardeur des recherches, et leur ont donné plus d'intérêt. Aujourd'hui, tout ce qu'il y avait d'important, pour la science, dans les monumens des Pharaons a été publié, et il ne manque pour ainsi dire plus rien pour fixer d'une manière

précise la succession de ces rois depuis le commencement de la monarchie égyptienne jusqu'à la fin; c'est-à-dire les points les plus importans de l'histoire ancienne, non seulement à cause du rôle important qu'a joué l'Égypte, mais aussi parce que cette longue suite des rois égyptiens se trouve liée par momens avec l'Écriture sainte, avec l'histoire de l'empire d'Assyrie et des états grecs. La chronologie égyptienne irrévocablement fixée serait le meilleur point de départ pour faire coïncider l'histoire sainte avec l'histoire profane. Jusqu'à présent, le classement des Pharaons était très-hypothétique; car les fragmens historiques d'Hérodote, de Manéthon et d'Ératosthènes, sur lesquels on s'appuyait, d'accord sur plusieurs noms et sur des faits isolés, étaient tout-à-fait en désaccord sur la position à affecter à ces noms et à ces faits; et il était réellement impossible de concilier leurs témoignages. L'auteur de l'ouvrage que nous avons sous les yeux a pensé qu'à l'aide des nouveaux et nombreux renseignemens recueillis par les voyageurs de toute nation qui ont récemment visité l'Égypte et prenant pour guide les travaux du docteur Young, et de MM. Champollion et Rosellini, il réussirait facilement à établir la série complète des rois égyptiens, commençant à Menès ou Mizraïm, fondateur de la monarchie, et continuant jusqu'au temps de Nectanebo, lorsque l'Égypte vit s'évanouir tout-à-fait son indépendance. Il divise les monumens égyptiens en trois classes ou plutôt en trois époques, qu'il appelle la naissance, la maturité et le déclin de la sculpture égyptienne. La première partie publiée aujourd'hui comprend la première de ces époques seulement. Le texte est accompagné de planches lithographiées.

Nous nous empressons d'annoncer aussi à nos lecteurs que la grammaire égyptienne de feu Champollion vient de paraître; nous en parlerons dans un de nos prochains numéros.

Les mœurs chrétiennes au moyen âge, ou les âges de foi, par M. Digby, traduit de l'anglais avec introduction, notes et diverses modifications, par M. J. Daniélo. —

Paris, 1841. Chez Poussielgue-Rusand. Le Mans, impr. de Richelet. 2 vol. in-8° de 445 et 558 p.

Depuis dix ans surtout, on procède à la réhabilitation du moyen âge chrétien : deux voies sont suivies, l'une dans le champ de l'histoire, l'autre dans celui du roman. Le roman se donne beaucoup plus de peine et fait incontestablement beaucoup plus de bruit dans cette œuvre de réparation. A-t-il beaucoup avancé la besogne? nous ne saurions le dire ou du moins nous le dirions bien si nous ne craignions d'être accusés de pousser au paradoxe. Dans ce bienheureux pays de France, où tout se dit comme tout arrive, et où tout se cuit, on a avancé que les romans et les drames de messieurs tels et tels nous avaient enfin dévoilé dans sa vérité, dans sa réalité, dans ses mœurs, dans ses lois, dans ses arts, dans ses lettres, dans ses habitudes, ce moyen âge jusqu'ici inconnu, enfoui, maltraité; on l'a si souvent répété, que cela est maintenant de notoriété. Qu'y faire et que répondre? acquiescer et se soumettre, c'est plus sage et plus séant. Cependant, dans le cas où les Christophe Colomb de la Porte-Saint-Martin n'auraient pas tout découvert dans le moyen âge, étudions, compulsons l'*histoire*, écrivons-la même. Peut-être aussi y a-t-il deux moyen âge; et, après que le roman a exploité le sien, en existe-t-il un autre qui pourrait bien être le réel et le vrai.

M. Digby, auteur du présent ouvrage, a été de cet avis, que, sur le moyen âge, tout n'avait pas été dit encore. L'auteur n'a cependant point voulu donner une histoire du moyen âge dans aucun des sens ordinaires du mot : l'objet qu'il a en vue, c'est de montrer en combien de détails la vie et les institutions des hommes étaient alors inspirées par l'esprit chrétien. Il n'a pas respecté la succession chronologique des âges, parce qu'une telle distinction était peu utile au but qu'il s'était proposé. Cependant, il ne faut pas croire que ce soit là seulement un livre de piété; c'est un ouvrage de science, enrichi par toutes les recherches d'une érudition piquante et laborieuse. M. Digby pénètre au cœur du moyen âge, et si son ouvrage ne brille pas

par l'ordre et la disposition des matières, il se distingue par la masse des renseignemens sur les mœurs, les usages, les croyances, les institutions, les lois de ce temps. Son traducteur, annotateur et modificateur, M. Daniélo, nous paraît avoir traité cet ouvrage un peu arbitrairement. Nous ne savons jusqu'à quel point les modifications introduites par lui dans l'ouvrage de son auteur peuvent être heureuses, car il n'est pas facile de les distinguer dans cette œuvre de longue haleine. Mais nous ne cachons pas que nous eussions mieux aimé l'ouvrage original dans son entier et son individualité. Nous sommes peut-être sévères pour le traducteur. Dans le cas où il apprécierait ainsi notre langage, qu'il ne s'en prenne qu'à l'introduction dont il a fait précéder l'ouvrage de M. Digby, et dans laquelle on est loin de trouver ces qualités d'ordre, de clarté dans l'arrangement des matières, de science dans le fond, et surtout de pureté dans la forme, qui constituent tout travail historique.

Historiæ equitum romanorum, libri IV. Scripsit J. Marquardt. — Berolini, 1840. In. comm. T. Trautwein. In-4° de 98 p.

Ces quatre livres sont destinés à faire connaître l'histoire des chevaliers romains depuis les temps les plus anciens de Rome jusqu'à Justinien. Quoique traité d'une manière fort abrégée, ce travail est complet en ce sens qu'il indique toutes les phases de cet ordre qui joue un si grand rôle dans la république romaine. L'auteur ne marche qu'appuyé sur les sources et les faits, et, au moyen d'indications dont l'exactitude égale la multiplicité, il est facile, si l'on veut, d'approfondir davantage une matière dont l'auteur n'a négligé les détails que parce qu'il a tracé à l'érudition une voie sûre où elle peut les rencontrer. Le livre Ier, consacré aux chevaliers romains sous les rois, montre leur origine, leur division en centuries par Servius Tullius, la différence des chevaliers suivant qu'ils possédaient un cheval public ou un cheval privé; l'organisation des

publicains, autre variété de l'aristocratie romaine. Le livre II suit l'histoire des chevaliers romains depuis Caïus Gracchus jusqu'à Auguste. L'auteur y explique la séparation de l'ordre équestre d'avec celui des sénateurs, il montre les querelles de l'aristocratie avant Sylla sur les jugemens, et la part qu'elle prit aux guerres civiles qui durèrent jusqu'au temps d'Auguste. L'histoire des chevaliers sous Auguste comprend à elle seule tout le livre III. Après avoir déterminé quels restes de la noblesse étaient parvenus sous les empereurs, l'auteur divise de nouveau l'ordre équestre en chevaliers par le cens, chevaliers dotés d'un cheval public, chevaliers illustres. Le livre IV nous montre la décadence et la fin de l'ordre équestre. Lorsque successivement Rome se fut assimilé l'Italie, puis les provinces, l'ordre des chevaliers se répandit dans la proportion de son étendue : la grandeur de l'empire en fit la diffusion, et quand la dignité équestre eut été accordée aux affranchis, ce fut là sa dernière extension possible et par conséquent sa perte.

Vitæ pontificum romanorum, Pii VI, Pii VII, Leonis XII, Pii VIII, addito commentario de Gregorio XVI, e variis monumentis collectæ opera et studio Antonii Nodari.—Pataviæ, 1840. Typis seminarii. Gr. in-8° de 170 p.

Cet ouvrage comprend la vie des papes Pie VI, Pie VII, Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI. Le règne de ces pontifes, des deux premiers surtout, a été pour l'Église l'une des époques les plus importantes de ces derniers siècles. La révolution française, l'empire et la restauration ont eu tour à tour une influence sur les choses religieuses qui appartient plus étroitement à l'histoire de la papauté qu'aucun autre fait européen. Par le succès de l'ouvrage de M. Artaud, nous avons vu de combien d'intérêt était susceptible l'histoire moderne de l'Église ; il a fait connaître à fond les relations de Pie VII avec Napoléon, et a parfaitement dépeint ce tableau sublime du droit luttant contre la force, de la vertu humble et ferme

aux prises avec la puissance brusque et hautaine. M. Nodari ne s'est point proposé de faire sur chacun des pontifes dont il s'est occupé un travail aussi complet. Il a largement profité, pour le règne des deux premiers, de l'histoire de M. Artaud, cette mine féconde et indispensable pour quiconque veut parler sur ce sujet. Il a mis aussi à contribution les travaux de Baldassari, de Barruel, de M. Mai, du cardinal Pacca et du baron Badet. L'auteur fait preuve de justice et d'impartialité, quoiqu'il ne recule pas devant les jugemens politiques; cependant il en est sobre, et il laisse plus aux événemens le soin de nous instruire qu'il ne cherche à les faire parler lui-même. Afin de rendre son ouvrage d'une lecture plus suivie, il n'en a point interrompu le récit par la mention des autorités qui ont servi à le guider; mais il n'avance rien qu'il ne soit à même de justifier. Enfin tous les faits religieux, politiques et administratifs, qui ont marqué dans l'Église depuis la fin du siècle dernier trouvent leur place dans le récit, qui est constamment simple et attachant, et de plus écrit dans un bon style et avec une véritable connaissance de la langue latine.

Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, par M. Noël. Nos V et VI. Règnes des ducs Léopold, François III et Stanislas, de 1698 à 1766. Ier volume (texte) et IIe volume (notes). — Nancy, 1840-41. Impr. de Dard. In-8° de XVIII-312 et

La ville de Nancy vient d'élever un monument au duc Léopold, son ancien souverain, dont les bienfaits et les vertus avaient laissé un pieux souvenir dans toute la Lorraine. M. Noël, qui a beaucoup aidé à la construction de ce monument, a voulu, en faisant connaître l'administration des derniers princes lorrains, stimuler la reconnaissance de ses compatriotes et leur zèle pour l'achèvement du cénotaphe de Léopold. L'auteur a mis à contribution tous les documens manuscrits et imprimés que possède la Lorraine sur son histoire

Il s'attache à convaincre les lecteurs que Léopold fut un véritable père de la patrie, le restaurateur et le législateur de la Lorraine. On voit que M. Noël est Lorrain avant tout et que ce n'est qu'à son corps défendant qu'il est devenu Français. Peut-être y a-t-il un peu d'exagération dans ce patriotisme rétrospectif; mais à coup sûr il est de bonne foi, et l'historien, en regrettant ses princes, ne les loue que par leurs actes et leurs vertus. A l'histoire de Léopold, il a joint celle du règne de François III et de Stanislas, dénonçant les efforts de ce dernier prince et ceux du gouvernement français pour faire oublier aux Lorrains leurs anciens souverains. M. Noël a fait suivre son ouvrage d'un volume entier de notes portant souvent sur des faits antérieurs ou postérieurs au temps dont il a fait l'histoire. Il est en effet utile, ainsi qu'il l'observe avec raison, pour bien apprécier la portée d'une institution, d'en connaître les antécédens et de savoir la destinée des établissemens qu'elle a fondés.

Essai sur l'histoire de la Franche-Comté par Ed. Clerc, conseiller à la Cour royale de Besançon. T. Ier. — Besançon, 1840. Chez Bintot, impr. libr. Grand in-8° de XVII-494 p. Tiré à 200 exempl.

C'est ici un ouvrage qui a dû coûter de longues recherches, beaucoup de soins et de grands frais, et si ce travail se continue, comme nous n'en doutons pas, sur les mêmes données, ce sera sans contredit une des entreprises provinciales les plus dignes d'éloge et de la faveur des véritables savans. L'auteur a voulu faire un ouvrage complet; il a tout embrassé : archéologie, numismatique, géographie, histoire. Ce premier volume comprend l'histoire de la Franche-Comté depuis les temps celtiques jusqu'aux premières années du XIVe siècle. Indépendamment de tout mérite d'écrivain, un ouvrage destiné à faire connaître le passé de la Franche-Comté ne peut manquer d'être intéressant, car le sujet par lui-même offre un vif intérêt. « En effet, pour emprunter le style de l'auteur, l'histoire

de la Franche-Comté, féconde en événemens, présente plus que celle des autres parties de la Bourgogne le mobile tableau de toutes les révolutions humaines : des guerres meurtrières, des invasions, des ruines, de profonds bouleversemens, quelques siècles paisibles, d'autres obscurs, le plus grand nombre malheureux, tel est l'abrégé des annales de la Franche-Comté. Une partie de ces désastres doit être attribuée à la situation du pays, qui fut constamment l'une des frontières des états dont il faisait partie. Il était donc le théâtre naturel de nombreux combats qu'attestent encore aujourd'hui des retranchemens, des tombeaux et des débris funéraires épars dans ses campagnes. Outre les invasions des nations germaniques qui le dépeuplèrent, vers la chute de l'empire romain, il devint la victime de toutes celles qui plus tard désolèrent l'occident. Ravagé au VIIe siècle par les Sarrasins, il le fut au IXe par les Normands, au Xe par les Hongrois. La féodalité le démembra, et quand le comté de Bourgogne se forma par la destruction du dernier royaume des princes rudolphins, ses montagnes et ses rochers hérissés de châteaux-forts le livrèrent durant des siècles à la fureur des guerres féodales. D'abord puissans, puis affaiblis et ruinés par la succession des femmes, les comtes de Bourgogne ne purent le défendre de l'anarchie. Deux guerres civiles éclatent au XIIIe siècle. Au XVe, après les désastres de Charles le Téméraire, la province envahie croit revoir les Barbares; elle est dépeuplée par Louis XI. L'effet de ces calamités successives s'est perpétué jusqu'à nous; les annales locales sont obscures et sanglantes; la population indigène a été, suivant les lieux et à diverses reprises, renouvelée, altérée, anéantie; de nouveaux peuples se sont mêlés à l'ancien peuple ou l'ont remplacé. Le pays des Séquanais, réduit et enserré d'âge en âge, n'a plus offert que le tiers de sa première étendue. Les riches manuscrits ont péri, la charrue passe sur les débris de ses anciennes cités, et l'on dispute sur leur emplacement. » Nous recommandons à nos lecteurs cet ouvrage qui est mieux qu'un *Essai*, quoi qu'en dise l'auteur.

Histoire de la ville de Chantilly, depuis le Xe siècle, jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Fauquemprez, aumônier de l'hopital. — Senlis, impr. de Regnier. In-8° de VI-200 p. Prix : 2 fr. 50 c.

Chantilly est un des noms qui a le plus de célébrité, grâce aux immortels souvenirs des Montmorency et des Condé. Le grand connétable et le grand Condé y ont laissé l'empreinte de leurs pas ; les arts d'un siècle fameux ont ajouté leurs merveilles à ce prestige de la gloire, et la nature elle-même s'est plu à déployer autour de Chantilly le luxe de ses productions. L'histoire de Chantilly était donc un sujet heureux qui méritait l'attention et promettait le succès. Déjà, dans des études remarquables sur les châteaux de France, M. Léon Gozlan avait répandu sur cette histoire de Chantilly tout l'éclat de son imagination et la richesse de son style. C'était Chantilly en mouvement, ressuscité par l'art et la poésie ; mais ce genre, habilement créé et exploité par M. Gozlan, n'est point de l'histoire dans la rigueur critique du mot. La réalité est plus ou moins belle suivant le goût de celui qui juge, mais elle est autre. C'est cette réalité que M. l'abbé de Fauquemprez a voulu décrire. Il s'en est acquitté avec une entière modestie, une simplicité de narration qui ne laisse pas d'avoir son charme, surtout par son caractère de sincérité et d'exactitude. Sous le titre d'État civil de Chantilly, il fait d'abord l'histoire des deux familles illustres qui ont habité le château, et décrit les constructions et les embellissemens que chacune d'elles y a ajoutées. Il insiste principalement sur le séjour du grand Condé, qui fut l'époque la plus brillante et la plus prospère de Chantilly. Il montre ensuite ce que le pays a dû aux vertus et à la magnificence de ses descendans, et conduit son récit jusqu'à la mort si déplorable du dernier des Condé. Le chapitre II est consacré à l'organisation ecclésiastique de Chantilly ; l'auteur y donne toutes les épitaphes qui concernent la famille de Condé. Le chapitre troisième et dernier a pour objet l'établis-

sement de l'hôpital, autre bienfait des augustes propriétaires de Chantilly. M. l'abbé de Fauquemprez a parsemé son récit de citations poétiques prises dans nos meilleurs auteurs, qui sont fort bien choisies, et, malgré leur étendue, ne nuisent pas à l'intérêt du récit.

Deux années du règne de Henri II, roi d'Angleterre (1173-1174), par Francisque Michel. — Poitiers, 1841. Impr. de Saurin. In-8° de 44 p.

Dans notre dernier numéro, nous avons rendu compte d'une publication de M. Francisque Michel, ayant pour objet la chronique de Jordan Fantosme. Nous avons signalé l'importance de cette chronique pour la connaissance de l'histoire de France et d'Angleterre pendant le XIIe siècle. La brochure que nous avons sous les yeux est une preuve de cette importance ; elle contient un chapitre entier de l'histoire de Henri II, et dans ce chapitre les faits connus sont rectifiés, complétés ou remplacés. Le laps de temps dont il s'agit est fort court ; il comprend deux années à peine, mais il offre un double et vif intérêt pour l'histoire politique de la France et de l'Angleterre. Henri II avait épousé avec Éléonore de Guyenne la guerre avec la France. Le roi d'Angleterre gagna plusieurs provinces sur le continent ; mais ces acquisitions faillirent être la cause de sa ruine par le partage qu'il en fit, de même que de ses autres états, entre ses enfans. Une guerre civile et parricide éclata entre ceux-ci et leur père, dans laquelle la reine Éléonore embrassa contre son mari le parti de ses enfans, avec sa passion et son emportement accoutumés. M. Francisque Michel, d'après Fantosme, nous donne les détails de la lutte particulière entre le roi d'Angleterre et son fils Henri, son successeur désigné, et gendre du roi de France, Louis VII. Celui-ci prend une part fort vive à cette guerre impie ; il donne au jeune prince des conseils, des secours, et arme même en sa faveur ; les nobles d'Angleterre se révoltent contre leur vieux roi ; le roi d'Écosse prend parti contre son

voisin : il semble que Henri II doive inévitablement succomber sous une ligue aussi formidable, et cependant en moins de deux années, tantôt combattant en France, tantôt en Angleterre, il rétablit ses affaires, obtient aux yeux du peuple son pardon du meurtre de Thomas Becket sur la tombe du martyr, et emmène avec lui le roi d'Écosse prisonnier à Rouen, où il vient traiter de la paix avec Louis VII. M. Francisque Michel reproduit, d'après son chroniqueur, tous les détails, toutes les phases de cette lutte de deux ans; mais il ne s'est pas contenté de mettre à contribution le texte de Fantosme, il ne l'adopte qu'en le comparant, qu'en le mettant en rapport avec les textes authentiques déjà connus, et de cette façon, en respectant l'originalité de la chronique et en donnant pour base à son récit la solidité de la critique, il a produit un véritable chapitre d'histoire qui réunit les qualités que nous souhaiterions à l'ensemble de nos annales, c'est-à-dire l'intérêt de la lecture et la vérité des faits.

Mémoires secrets de 1770 à 1830, par le comte d'Allonville, auteur des mémoires tirés des papiers d'un homme d'État. T. III et IV. — Paris, 1841. Chez Werdet, éditeur. Impr. de Pommeret et Guenot. In-8° de 410-371 p.

Les deux premiers volumes des Mémoires de M. le comte d'Allonville comprenaient la suite des événemens écoulés depuis 1770 jusqu'à la révolution française. C'est une époque peu connue et cependant bien digne de l'être, car il est impossible de bien comprendre la révolution française sans savoir ce qui l'a précédée, préparée, fatalement amenée. Lorsqu'une catastrophe aussi considérable que celle qui a signalé la fin du siècle dernier frappe les regards, on oublie trop les événemens moins saisissans, mais non moins significatifs, de l'époque antérieure; cependant il faut s'y reporter par la pensée et tâcher de juger ce temps avec calme, vérité et impartialité; à ces conditions seulement on peut bien connaître

toute la signification historique et politique de la révolution française. Les Mémoires de M. le comte d'Allonville serviront beaucoup à faire connaître cette époque préparatoire; il a déjà éclairci plusieurs points de cette lutte si vivace et si imprudente des parlemens avec le pouvoir royal; il nous a appris une foule de détails curieux sur les hommes et les choses du règne de cet infortuné Louis XVI, puni à la manière du Christ, pour les fautes des autres; aujourd'hui il nous fait assister à ce sombre drame révolutionnaire qui renouvela la face de la France et la fit passer, en dix ans, par toutes les phases qu'il soit donné à une nation de parcourir. La lecture de ces deux nouveaux volumes met en relief les mêmes qualités que l'on avait remarquées dans les premières livraisons. Intérêt, bonne foi, chaleur, un peu de passion, mais pour la vertu et contre le crime; et dans toute la trame du récit on trouve une foule d'impressions personnelles d'un homme qui a vu, qui a senti, qui a agi; c'est ce qui donne tant de valeur historique aux mémoires, quand un homme de bonne foi vient vous dire : *Quorum pars magna fui.* On n'attend pas de nous que nous repassions tous les événemens qui se déroulent sous la plume de M. d'Allonville; ils sont connus : la nouveauté, l'individualité gît dans les circonstances même, délicates et peu saisissables, pour lesquelles aucune analyse ne peut remplacer la lecture. Toutefois, nous appelons l'attention spéciale du lecteur sur certaines révélations peu connues, entre autres sur la cause réelle de la retraite des Prussiens en 1792, sur les projets de sauver le roi, sur la vie privée et sociale pendant la révolution, sur les tentatives royalistes en Bretagne, sur les mœurs du directoire et les commencemens du consulat. L'auteur termine par le meurtre du duc d'Enghien; il renvoie durement, mais justement, à qui de droit la responsabilité de cet assassinat juridique, et il a de nobles paroles pour regretter un prince que ses ennemis mêmes faisaient profession d'estimer. L'ouvrage de M. d'Allonville est d'un puissant intérêt pour la connaissance de notre histoire contemporaine.

Vie complète des peintres espagnols et histoire de la peinture espagnole, par Huard (de l'île Bourbon); 2e et dernière partie. — Paris, 1841. Impr. de Ducessois. In-8° de 272 p.

C'est là un titre bien ambitieux, et ce serait une grande entreprise que d'en réaliser la moitié et d'écrire soit l'histoire de la peinture espagnole, soit la vie complète des peintres espagnols ; et même il nous semble que ce sont là deux sujets bien distincts. Autre chose est l'histoire d'un art, autre chose la biographie des artistes qui l'ont illustré. Une histoire laisse entendre un plan, un coup d'œil d'ensemble, des vues systématiques ; enfin un arrangement et des qualités fondamentales tout autres que celles qu'exige un recueil biographique. Celui-ci n'est, ce nous semble, ni l'un ni l'autre; ce sont plutôt de courtes et simples notices sur les poètes espagnols, dans lesquelles l'auteur apprécie en peu de mots le caractère de leur talent et leurs principaux ouvrages, donnant quelques détails assez restreints sur les événemens de leur vie. Ramené à ces prétentions et jugé dans ces limites, cet ouvrage mérite d'être signalé. C'est un bon manuel qui peut guider dans ce labyrinthe peu connu encore des écoles espagnoles; mais cela ne saurait tenir lieu d'une *Histoire* complète de la peinture espagnole. Ce second et dernier volume commence à Jean de Sicalde, qui vivait au commencement du XVIe siècle, et s'arrête à Gonzalez Velasquéz, en qui finit l'école espagnole en 1793. « L'école actuelle, dit M. Huard en terminant, qui a continué l'œuvre de décadence commencée par Rizé, a perdu tout le style et toute la grandeur de l'école primitive, et nous devons faire remarquer qu'il a fallu près de deux siècles à l'école pour arriver à son apogée, et qu'il a suffi de vingt ans pour marquer sa décadence et la réduire au néant. »

Esquisse historique sur le maréchal Brune, publiée d'après sa correspondance et les manuscrits originaux

conservés dans sa famille, par le lieutenant colonel L. B... l'un de ses anciens aides de camp. — Paris, 1840. Chez Rousseau, libraire. Impr. de Vinchon. 2 vol. in-8° de VIII-394 et 404 p.

En votant l'érection d'une statue de bronze au maréchal Brune, la ville de Brives, sa patrie, a aussi désigné un historien pour écrire la vie de ce guerrier non moins célèbre qu'infortuné; elle a jeté les yeux sur M. Bourgoin, ancien aide de camp du maréchal. Comme il travaillait déjà depuis longtemps à recueillir des mémoires sur ce sujet, il lui a été promptement facile de répondre au désir de la commission qui l'avait désigné. La correspondance du maréchal, celle des chefs des divers gouvernemens de la France, celle des généraux, des ministres et hauts fonctionnaires, tant français qu'étrangers, avec lesquels il a été en rapport dans les différentes missions qui lui ont été confiées, et des documens d'une authenticité incontestable, ont fourni les matériaux de ce travail; la plupart sont reproduits textuellement, et c'est ce qui donne plus de prix à cette biographie du maréchal Brune. Rien ne prouve comme les pièces, et, avec les passions qui obscurcissent l'histoire contemporaine, la production des documens authentiques vaut cent fois mieux pour faire connaître un caractère que tout le talent du narrateur. M. Bourgoin, s'appuyant sur les faits, a tracé un portrait du maréchal Brune que l'on peut emprunter et comme résumé de son ouvrage et comme physionomie de son personnage. « Brune, dit-il, a eu le courage des bonnes actions dans un temps où elles étaient punies comme des crimes. En 1793, il affronte la proscription pour préserver Bordeaux des affreux malheurs qui venaient de désoler la ville de Lyon. Dans les départemens de l'ouest, il mit fin à la guerre civile, bien moins par la présence des armes que par la sagesse de l'homme d'État et la modération de l'honnête homme. Il rendit la paix et le bonheur à ces contrées; il essuya des pleurs et emporta des bénédictions. Dans tous les pays, sans exception, où il a com-

mandé les armées de la France, au milieu des circonstances les plus variées, il a laissé une mémoire honorée, juste récompense de ses soins généreux, toujours empressés pour épargner aux populations, dans toute l'étendue du possible, les fléaux que la guerre entraîne. Comme chef d'armée, il a été constamment le père des soldats, et en entretenant parmi eux le culte de l'honneur et du drapeau, et les maintenant dans une discipline sévère, il n'oublia aucun soin pour leur bien-être, et toujours il a recherché, dans ses combinaisons de guerre, les moyens d'épargner leurs fatigues et leur sang. Il s'est montré à la hauteur de toutes les fonctions qu'il a eu à remplir comme homme d'État, comme administrateur, comme négociateur et comme général; il a développé tous les talens qu'exige cette haute position dont les devoirs sont si étendus et si compliqués. La vie du maréchal Brune a été glorieuse, il lui a manqué de mourir sur un champ de bataille, et non victime des passions et des réactions politiques. »

Analyse raisonnée des travaux de Georges Cuvier, précédée de son éloge historique, par P. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. — Paris, 1841. Chez Paulin, impr. de Schneider et Langrand. In-12 de 287 p.

Le nom de Georges Cuvier est un des plus retentissans de la science et l'un des plus illustres dont la France se glorifie. Cuvier est un de ces hommes pour qui la postérité avait commencé de leur vivant et dont chaque jour la renommée ne fait que s'accroître. Cependant il lui est arrivé comme à beaucoup d'écrivains devenus populaires, qu'on le loue généralement sur la foi d'autrui, sur le bruit de son nom, sur l'auréole dont les savans l'ont entouré : mais dans la classe ordinaire des lecteurs, peu ont lu, peu lisent ses ouvrages. C'est que la liste en est fort étendue, et d'un autre côté, malgré les qualités de l'écrivain, les matières qu'il traite sont parfois si ardues, si spéciales, que l'intelligence est loin d'en être commune. En

cet état, c'est rendre au public un service éminent que de réunir, dans un volume d'une lecture prompte et facile, ce que nous appellerons la substance propre de M. Cuvier, de fournir l'analyse de ses travaux, de reproduire l'exposé de ses systèmes, et la génération de ses idées. Si un tel travail est exécuté par un écrivain, savant distingué à son tour, qui connaisse tous les secrets de l'histoire naturelle et soit familier avec l'art d'écrire, alors on possédera un livre qui, au charme de la lecture, réunira toute la solidité de la science et le mérite des études spéciales. Tels sont et le petit volume que nous avons sous les yeux et l'auteur auquel nous le devons. M. Flourens a fait sur Cuvier une suite d'études qu'il livre, dit-il, aux hommes qui lisent et aux hommes qui pensent ; les uns et les autres ne lui feront pas défaut, et ils trouveront dans ce peu de pages une nourriture substantielle pour leurs goûts. L'auteur prévient que les différens morceaux qu'il réunit ici ont déjà paru dans le *Journal des Savants* (années 1834-35-36-37) ; l'*éloge historique*, lu dans la séance publique de l'Académie des Sciences du 29 décembre 1834, forme une sorte d'introduction à l'ouvrage entier. Des morceaux qui suivent, le premier a pour objet les travaux de Cuvier sur la *géologie*, le second ses travaux sur l'*anatomie comparée*, le troisième ses recherches sur les *ossemens fossiles*. M. Flourens examine dans un quatrième l'application faite par M. Cuvier de l'*anatomie comparée* à l'histoire naturelle, générale et philosophique. Une liste des ouvrages de M. Cuvier a été placée à la fin de ce volume dont nous recommandons vivement la lecture à tous ceux qui veulent connaître par eux-mêmes et ne pas admirer sur parole les noms même les plus célèbres.

De la réaction gouvernementale en Hanovre, par le comte de Corberon. — Stolberg et Leipsig. 1841. Chez Schmidt, libraire-éditeur. In-8°.

Le duc de Cumberland, en devenant roi du Hanovre, a aboli, comme on sait, la charte que ce pays possédait de-

puis 1833. Cet acte politique a soulevé une violente tempête en Allemagne, qui a fini par se calmer et a été diversement jugée des deux côtés du Rhin. M. le comte Corberon s'est proposé d'apprécier les motifs, les circonstances et la portée du changement introduit dans la constitution du royaume du Hanovre par le souverain régnant. Il ne cache pas qu'il est fort partisan de la conduite d'Ernest Auguste en cette occasion. Il prouve, ou du moins il cherche à prouver, que la charte de 1833 était illégale, qu'elle empiétait sur les droits imprescriptibles de la couronne, qu'elle avait usurpé les biens domaniaux et détruit les droits du roi sur ces domaines, et que le roi de Hanovre, en abolissant cette constitution, n'a fait que rentrer dans des droits que le trône qu'il occupe n'avait pas pu perdre, et faire rentrer son peuple dans les limites du droit antique et national du royaume. D'après ce que nous connaissons de cette question par la presse, ces conclusions sont hardies, et nous conseillons fort la lecture du travail de M. le comte Corberon à ceux qui veulent dans les matières politiques trouver la vérité, qui ne se rencontre que dans la confrontation de toutes les opinions, et échapper à la passion inévitable quand on n'écoute qu'un seul parti.

Abriss der Geschchite u. s. w. Précis de l'Histoire du moyen âge. Abrégé pour les cours des universités et des classes supérieures des gymnases, par le Dr Friedrich Rehm. — Cassel, J. C. Krieger, éditeur-libraire, 1840. In-8° de 1099 p.

C'est un abrégé de l'Histoire du moyen âge, de M. Rehm, qu'il a réduite lui-même à ces proportions pour satisfaire au vœu de ses élèves et des lecteurs. Nous n'avons donc rien à en dire : c'est une chose connue que l'Histoire du moyen âge. Quant au système suivi par l'auteur, il est une conséquence de la manière d'embrasser les faits qu'il a adoptée dans son Histoire même, et il s'appuie de l'assentiment de MM. F. C. Schlosser et J. de Hammer-Purgstall. Ce dernier a été le

guide de M. Rehm pour l'orthographe des noms orientaux partout où des raisons majeures ne commandaient pas l'usage de l'orthographe commune.

Die Lobdeburg bei Jena, u. s. w. Le Lobdeburg, près d'Iena. Tableau historique extrait de monumens et de documens authentiques, par Eduard Schmid, acc. d'un plan et d'une vue des ruines. — Iena, F. Frommann. 1840. In-8° de XVI-160 p.

Sur une médiocre élévation, en avant des hauteurs nommées dans le pays *Wolmisse*, dans une position pittoresque, on voit encore aujourd'hui les ruines du *Lobdeburg*, château qui fut jadis le siége d'une famille de seigneurs francs, maîtresse de trois manoirs, tous trois voisins. Cette famille fut la souche des familles de Leuchtenburg, Burgau, Arnshaug et Elsterberg, qui donnèrent des seigneurs à la ville d'Iéna. Au pied du château, à droite, vers le couchant, se trouvent la petite ville de Lobeda, appartenant au duché de Weimar, et le château encore habité, quoiqu'à demi ruiné, qu'on nomme *Haus Lobeda;* à gauche, au sud-ouest, c'est le petit village de Drackendorf et la terre du même nom, faisant tous deux partie de la marche d'Altenburg. Les seigneurs de Drackendorf sont les propriétaires actuels des ruines du Lobdeburg. De ces ruines on domine la riante vallée de la Saale, dont l'œil peut suivre le cours jusque dans la campagne d'Iéna, le sanctuaire des sciences, et si l'on se détourne vers le midi, on aperçoit dans le lointain le Leuchtenburg : ses murs dorés par le soleil ressortent de la ceinture de bois qui couvrent la hauteur dont la forteresse occupe le faîte; c'est l'un de ces trois manoirs dont nous avons parlé. La fondation du Lobdeburg remonte à une époque beaucoup trop reculée pour qu'on en puisse connaître le premier maître; cependant tout fait supposer qu'il est l'œuvre des Sorabes, car il est précisément sur la ligne frontière qui sépara en dernier lieu les Sorabes des Thuringes. *Loube* est un mot wende, qui signifie monta-

gnes boisées, et ce mot se retrouve fréquemment dans les contrées où ont séjourné des peuplades slaves. La ville de Lobeda, en langage familier, se nomme encore Loube; il est donc probable que le nom du château est dû à sa position, et qu'il ne signifie pas autre chose que Château du Bois. Nous ne suivrons point l'auteur dans les détails de l'histoire de ce domaine; ces détails se rattachent à l'histoire de la ville d'Iéna, et c'est là leur plus grand titre à l'intérêt du lecteur. Après quelques notions sur la position politique du Lobdeburg, sur les armes des seigneurs et sur les monnaies qui leur sont attribuées, l'histoire prend le caractère d'histoire des branches diverses de la famille; après les faits préliminaires, M. Schmid passe en revue Lobdeburg, 1161-1221; Lobdeburg-Leuchtemburg, 1221-1256; Lobdeburg-Burgau, 1221-1251; Logdeburg-Annshaug, 1252-1289; Lobdeburg-Elsterberg, 1252-1346; Lobdeburg-Burgau, 1255-1446; et amène enfin le lecteur au récit des infortunes qu'ont éprouvées ces domaines dans les trois derniers siècles, jusqu'en 1755, où déjà la charrue s'était promenée sur une partie de ces lieux, siége de grandeurs oubliées aujourd'hui. A la suite se trouve la collection des documens reproduits entiers ou par extraits, et qui forme les deux tiers de l'ouvrage.

ANTIQUITÉS.

Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. T. XIV. — Paris, 1840. Impr. Royale. In-4° de VIII-423 p.

Cette publication contient la seconde partie du tome quatorzième de la collection des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; elle comprend huit mémoires, dont nous allons donner successivement une analyse succincte, mais substantielle.

1° Explications d'une inscription romaine inédite, précédée de quelques observations sur les causes et l'origine de l'esclavage chez les anciens en général, et particulièrement chez

les Romains, par M. Creuzer. L'auteur se pose et résoud les quatre questions suivantes : 1° Comment un homme devenait-il esclave dans l'ancienne Rome ? 2° Quels étaient sa condition et ses devoirs en tant qu'esclave ? 3° Comment était-il et pouvait-il être affranchi de l'esclavage ? 4° Quel était son état en tant qu'affranchi ? etc. L'inscription qui fait en partie l'objet du mémoire de M. Creuzer appartient, suivant lui, à une famille d'esclaves ou d'affranchis, et doit être lue ainsi : *Diis manibus. Sardonyx vixit annis II, mensibus V, diebus XXII. Sardonyx pater et Aërope mater titulum posuerunt.*

2° Mémoire sur la population de la France au XIVe siècle, par M. Dureau de la Malle. L'auteur avance ce fait, qui a droit de surprendre, c'est que la France au XIVe siècle avait une population aussi considérable que celle de nos jours. Cette assertion acquiert un grand intérêt par la grande quantité des preuves dont l'auteur l'a appuyée. Le fait paraît constant; M. Dureau de la Malle ne s'est pas contenté de l'établir, il a recherché et signalé les causes de cet état qui nous paraît singulièrement anormal en présence d'une agriculture imparfaite, d'une mauvaise police et d'une ignorance totale des règles de l'hygiène et des lois de la salubrité publique.

3° Mémoire sur deux bas-reliefs mythriaques qui ont été découverts en Transylvanie, par M. Félix Lajard, et additions à ce mémoire, le tout accompagné de six planches. L'auteur prouve que les Romains ont porté des traces nombreuses de leur culte pour Mithra dans toutes les contrées qu'ils ont soumises à leur domination, surtout dans la partie de l'Europe située entre les Alpes illyriennes, l'embouchure du Danube et celle du Rhin. M. Lajard, après avoir décrit avec soin les monumens qui font l'objet de sa dissertation, entre dans les plus grands détails sur le culte de Mithra, ses mystères, ses attributs, et, par la comparaison de ses monumens avec les autres de même nature déjà connus comme par ses rapprochemens historiques, il répand le plus grand jour sur une matière fort ardue et très-ingrate.

4° Observations sur le type des monnaies de Caulonia et sur celui de 97 autres médailles de la grande Grèce et de la Sicile, relatives au même sujet, par M. Raoul-Rochette. Les monnaies de Caulonia sont, comme on sait, de celles qui appartiennent au premier âge des monumens numismatiques et qui offrent dans la fabrique et le dessin tous les caractères du plus ancien style grec. Curieuses sous le rapport paléographique, ajoute le savant antiquaire, en ce qu'elles nous font connaître plusieurs des élémens de l'alphabet grec sous leur forme primitive, elles nous intéressent encore davantage par leur type même qui est resté jusqu'à ce jour l'une des énigmes de la numismatique ancienne. M. Raoul-Rochette a inséré également dans ce volume deux autres mémoires, l'un sur les médailles siciliennes de Pyrrhus, roi d'Épire, et sur quelques inscriptions du même âge et du même pays, l'autre est un essai de la numismatique tarentine, si riche surtout dans les types de la période intermédiaire, qui correspond à la plus belle époque de la civilisation hellénique.

Recherches sur les monuments cyclopéens et description de la collection des modèles en relief composant la galerie pélasgique de la Bibliothèque Mazarine, par L. C. F. Petit-Radel, publiées d'après les manuscrits de l'auteur. — Paris, Imprimerie Royale. 1841. In-8° de XXXVIII-352 p.

On sait que M. Petit-Radel est l'auteur d'une théorie qui, comparant les antiques monumens militaires de l'Italie avec ceux de la Grèce, tire ses principes fondamentaux des caractères d'une espèce de construction formée de blocs énormes de figure polygone, irrégulière et sans ciment, que les anciens ont nommée cyclopéenne. Le savant académicien a consacré toute sa vie d'archéologue au développement et à l'explication de cette théorie, et dans tous ses travaux il s'est attaché principalement à développer les idées qu'il avait conçues sur l'antiquité reculée de plusieurs monumens militaires de l'Ita-

lie et de la Grèce, que tout le monde avait sous les yeux, et dont personne avant lui n'avait caractérisé les différences ni les rapports. Des modèles en relief pouvant contribuer à rendre les démonstrations plus sensibles, M. Petit-Radel s'était appliqué à faire exécuter de cette manière, et d'après des dessins très-exacts, la série des monumens sur lesquels il appuyait les points fondamentaux de sa théorie. Sa collection pélasgique, cette œuvre de presque toute sa vie, qui seule doit suffire à préserver son nom de l'oubli, n'avait point, par une disposition formelle, été léguée au gouvernement; mais sa famille, qui connaissait le fond de sa pensée, a regardé comme un devoir sacré de l'accomplir. Elle a en conséquence, par une lettre adressée au ministre de l'instruction publique, le 8 janvier 1838, fait abandon de tous les monumens pélasgiques à la bibliothèque Mazarine. Le ministre (M. de Salvandy) accepta la donation par lettre du 17 du même mois; dès lors cette collection fit partie de la bibliothèque, où les curieux peuvent la voir aujourd'hui.

L'ouvrage que nous annonçons est en quelque sorte l'explication et le commentaire de la collection pélasgique formée par M. Petit-Radel. Dans cette explication, l'auteur démontre, par les textes des auteurs classiques, que les plus anciens monumens de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie, sont de fondation pélasgique. Il suit, l'histoire en main, les constructions successives qui se firent, tantôt auprès de ces monumens primitifs, tantôt sur leurs restes, de telle sorte que, malgré la différence de la localité, des moyens et de la science architecturale, on voit la construction cyclopéenne, sous ses divers styles, régner en même temps dans les trois contrées. L'ouvrage de M. Petit-Radel, précédé d'une notice sur sa vie et ses écrits, est divisé en trois parties. La première est consacrée à l'exposition de la découverte des monumens cyclopéens ou pélasgiques, et au résumé des débats littéraires auxquels cette découverte a donné lieu. La seconde, intitulée Témoignages, comprend la chronologie des voyageurs, antiquaires et savans, des académies et des journaux périodiques qui, soit par

leurs recherches et leurs découvertes, soit par leurs questions, leurs critiques ou leurs citations, ont concouru au développement de la théorie des monumens cyclopéens ou pélasgiques. La troisième partie, la plus importante et la plus considérable du volume, renferme l'explication générale de la collection qui forme le cabinet pélasgique. Cette collection se compose: 1° De quatre modèles, qui, n'étant proprement la copie d'aucun monument, servent seulement à faciliter l'interprétation des autres; 2° de quatre-vingts modèles de monumens pélasgiques, tels que murs, portes, tombeaux, temples, etc., en tout quatre-vingt-quatre modèles en relief; 3° d'un tableau peint sur toile représentant la construction pélasgique commencée par les cyclopes avec la règle flexible de plomb, et continuée par les Phéniciens au moyen de l'équerre; 4° d'une carte topographique du mont Circé; 5° de vingt et un dessins coloriés et de quinze dessins non coloriés de vues de constructions pélasgiques; en tout trente-six dessins: 6° d'un tableau des synchronismes des temps antérieurs à la guerre de Troie. Les explications qui suivent sont de trois sortes; d'abord M. Petit-Radel transcrit, avec leur traduction, les textes qui sont gravés sur les modèles; ensuite il rapporte, également avec la traduction, ceux que leur étendue ou la disposition du modèle n'ont pas permis d'y placer; enfin il y ajoute, soit ses propres observations, quand c'est lui-même qui a vu le monument, soit celles que les voyageurs lui ont adressées ou ont insérées dans leurs ouvrages sur les monumens qu'ils ont vus, décrits ou dessinés. Quant à l'ordre numérique dans lequel se trouvent les articles qui composent ces explications, il correspond aux numéros qui sont placés sur chacun des modèles; et ceux-ci, à leur tour, ont été classés d'après l'ordre géographique que la marche même de la découverte indiquait. L'ouvrage est accompagné de deux gravures qui représentent le portrait de M. Petit-Radel et une construction cyclopéenne avec une inscription grecque, et de quatre tables qui terminent le volume. La première comprend les villes dont les monumens sont représentés par les quatre-vingts modèles de la construction

pélasgique, avec les noms anciens et les noms modernes; la seconde, les voyageurs antiquaires et savans, les académies et les journaux cités dans la deuxième partie, avec renvoi aux années correspondantes. La troisième est une liste des dessins encadrés, faisant partie de la collection pélasgique. La dernière comprend les éditions grecques et latines citées dans l'ouvrage.

Parmi les savans qui les premiers se sont occupés des murs cyclopéens, nous devons citer avec éloge M. le marquis de Fortia d'Urban; et il nous suffira de rappeler à ce propos l'ouvrage qu'il fit imprimer en 1813 à Rome avec ce titre : *Discours sur les murs saturniens ou cyclopéens*, in-8°. Les personnes qui s'intéressent à cette question feront bien de lire le discours de M. de Fortia, qui est une exposition et un résumé très-bien fait de la théorie des murs saturniens et de l'état des découvertes cyclopéennes à l'époque où il fut composé.

Aeneas und die Penaten, u. s. w. Énée et les Pénates. Les religions des peuples de l'Italie sous l'influence des religions de la Grèce, par R. H. Klausen. 2 volumes, acc. de 4 planches. — Hambourg et Gotha, chez F. et A. Perthes. 1839-1840. In-8° de xxxvi et xxx-1252 p.

Jamais pays n'ont été plus liés l'un à l'autre, par la forme de leur civilisation, que la Grèce et l'Italie. La basse Italie fut toute hellénisée, et les villes qui s'étendaient sur toutes les côtes de la Péninsule adoptèrent les produits de l'art grec, qui, par elles, pénétrèrent et se fondirent à l'intérieur avec les idées locales déjà existantes en beaucoup de lieux. Avec la force de l'Italie tomba la réaction osque, dont le foyer d'expansion se trouvait chez les populations des montagnes, et la langue romaine, empruntant à la langue grecque les tours et le rhythme, amena peu à peu la fusion des caractères distinctifs sous lesquels on se représentait la divinité dans les deux idio-

mes. Jupiter, Junon et Minerve héritèrent du Zeus, de l'Héra et de l'Athena, tous les faits dont les Grecs avaient enrichi leur existence olympienne. Non que, s'attachant à une imitation servile, le Romain ait sacrifié aux idées grecques des élémens déjà façonnés et en contradiction avec elles; tout ce qui répugnait à l'adoption, tout ce qui s'était acquis une existence propre et complète fut conservé ; la fusion fut intelligente et basée sur ce raisonnement de bon sens, que, pour ravir à la Grèce le sceptre civilisateur qu'elle s'était conquis, Rome, future maîtresse du monde, devait prendre tout ce qu'avaient de bon la religion et les mœurs de ses instituteurs ; mais ne regarder ce procédé que comme un moyen, et jamais comme un but. Voilà pourquoi les Romains, dans ce qui concerne la religion, laissèrent beaucoup de choses privées de sanction ; ce n'était point négligence, c'était sage politique.

Cette manière de voir, fruit de recherches longues, dont elle n'a nullement été le point de départ, a inspiré à l'auteur la pensée de poursuivre, autant que le permet l'oubli des temps, les traces de cette relation entre les Grecs et les Romains, jusque dans ses dernières conséquences. La religion, base de la civilisation antique, devait être le principal sujet de telles études; et la tradition d'Énée, à laquelle les Romains ont donné une si grande importance, est la première application qui se présente. Cette tradition, née sur un sol barbare dans l'origine, mais de bonne heure hellénisé, mêlée à une foule de cultes locaux dans la Grèce, s'est introduite en Sicile et en Italie, particulièrement dans le Latium, jusqu'au cœur de la religion de l'État. On n'en saurait avoir l'intelligence, sans comparer d'abord avec exactitude, entre eux, toutes les traces, tous les débris qui nous ont été conservés des cultes italiens, et c'est alors qu'on arrive à se convaincre d'une parité complète dans les procédés d'adoption et de fusion des personnifications religieuses indigènes et de leurs analogues grecs. Cependant le premier travail, celui sur lequel doit reposer l'édifice, c'est la fixation aussi exacte que possible des rapports de fusion entre des traditions toutes d'origine diffé-

rente; c'est-à-dire qu'il s'agit de rechercher, dans chaque endroit particulier, les idées qui ont pu donner naissance à ces traditions, ou les faire adopter, ce qui fait supposer toujours quelque circonstance locale s'y rattachant de près ou de loin. Mais on ne peut marcher sans preuves; et, en Grèce, ces preuves sont d'une précision et d'une clarté fort inégales. Si l'on peut en reconnaître l'existence, il est plus difficile de leur assigner une valeur relative : matériaux religieux ou politiques, faits ou monumens, tout ce qu'on peut en tirer, c'est de s'éclairer sur le rôle qu'ils semblent faire jouer à la tradition d'Énée. Quant à dire jusqu'à quel point ce rôle était important, l'auteur n'a pu porter si loin son jugement. C'était déjà bien assez d'avoir à se garder d'asseoir une opinion trop exclusive sur des monumens qui doivent peut-être au hasard de leur conservation une signification réservée à d'autres perdus pour nous. Cette insuffisance des témoignages grecs est du reste compensée, l'auteur s'en flatte, par l'harmonie plus grande que la richesse des matériaux lui a permis de déployer sur le terrain plus large offert à ses recherches dans l'Italie moyenne. Aussi n'est-ce que dans le second volume, consacré à l'examen des mythes énéens en Italie, qu'on doit espérer trouver les résultats des recherches sur la Grèce, objet du premier volume.

Dans le premier volume, l'auteur, partant du culte primitif, celui de la matière, se livre à toutes les recherches propres à éclairer les mythes d'où procède la personnification d'Énée; c'est le sujet du premier livre. Le second, consacré aux prophéties qui se rattachent aux traditions énéennes, embrasse tout le cercle des livres sibyllins, considérés dans leur origine, leur transmission et dans les altérations même qu'ils ont dû subir, en passant des mains d'un peuple à celles d'un autre. Ce n'est que dans le troisième livre que l'auteur arrive à considérer les fortunes diverses de la tradition. Dans ce livre, intitulé *Énée voyageur*, se trouvent développées toutes les modifications qu'a subies cette existence en partie divine, en partie humaine, dans les récits saisis au passage, dans les

adjonctions lentes ou subordonnées que les communications postérieures du commerce des peuples y ont introduites, et dans l'harmonisation nécessitée par l'existence antérieure de mythes apparentés déjà établis. C'est ainsi que nous voyons en Phocide le mythe énéen ne se joindre que bien plus tard au mythe d'Anchise, déjà ancien dans le pays. A la fin de ce livre, le culte de la terre, qui vient de prendre successivement sous nos yeux tous les noms des grandes déesses, passe à Cumes avec cette idée de la personnification d'Énée et d'Iule, comme médiateurs entre l'homme et la Divinité; à Capoue, où les génies locaux s'emparent de cette personnification, pour s'identifier avec elle. Nous voici transportés en Italie : Énée est devenu un des génies domestiques; son rôle de médiateur, les divinités dont il procède, sont admis en quelque sorte comme produits du sol, et nous pouvons considérer le rôle qu'il joue lui-même à Rome, en consultant le témoignage des autorités tant grecques que latines. Une fois ce rôle fixé, il était naturel de remonter aux ascendans dont nous l'avons vu procéder dans le premier livre, et l'auteur a dû prendre presque involontairement cette marche réactive. Ces ascendans, qui dès lors sont nommés *dieux pénates*, l'histoire de leur culte, le détail de leurs attributions, la réunion de tout ce qui peut apporter quelque lumière dans le cercle de leur déification, tel est l'objet de la seconde partie du quatrième livre. Mais le sujet n'est encore qu'indiqué; c'est dans le cinquième qu'il doit se développer, prendre quelque consistance, et revêtir une forme plus précise. Vénus, *Venus genitrix*, tel est le titre de ce livre. Ce n'est pas à dire pour cela qu'elle en soit la matière exclusive; non, c'est le culte tout entier des peuples du Latium que l'auteur déroule devant nous, en remontant de Vénus jusqu'à la mère des dieux et à Saturne, et en nous initiant aux formes diverses qu'a prises le récit de la naissance et de l'éducation de Jupiter, dont en effet beaucoup d'attributs se confondent avec ceux du médiateur Énée, si l'on doit ajouter foi aux témoignages matériels que nous a laissés l'antiquité. Cette fusion, nous la retrouvons indiquée encore

plus clairement, développée avec soin, posée en fait dans le sixième livre, et, de plus, nous commençons à percevoir les relations directes du culte énéen avec les premières familles du patriciat romain. Nous voyons comment Numa pouvait et devait même rattacher toutes ces cérémonies religieuses, dont il est incontestablement le fondateur, comme il devait les rattacher à cette théocratie déjà depuis long-temps devenue indigène en Italie, et comment des institutions, auxquelles il n'a pas voulu donner peut-être une si haute destination, servirent plus tard à la réalisation de cette œuvre puissante, l'unité de l'Italie, qui plus tard encore devait s'appeler l'unité du monde entier subjugué par les armes et la politique des Romains. Mais ce dernier résultat, c'était à César et à sa famille qu'il était réservé, dans l'ordre des événemens, de l'obtenir. Cette famille, qui se disait issue d'Iule, le demi-dieu, fils du médiateur et médiateur lui-même, fut une des premières à l'enfance de Rome, et quand la république, malade de grandeur et de puissance, commença à perdre de son ressort, elle se trouva parmi les premières de l'État, après avoir traversé plusieurs siècles d'obscurité respectable et honorée. Il faut connaître tout ce que cette croyance en la personnification d'Iule avait jeté de profondes racines dans les plus anciennes localités du Latium, pour s'expliquer l'intérêt qu'avait César, et son neveu surtout, à en faire la base d'un pouvoir qu'il pût rendre respectable en le montrant étayé non seulement sur les bases humaines de la fortune et du pouvoir, mais encore sur une mission céleste, et remontant à l'enfance des sociétés antiques. Ce grand dessein est l'idée inspiratrice de l'*Énéide*, et si l'on était tenté de reprocher à Virgile la déification d'un monstre tel qu'Octave, on se rappellera qu'il avait pour mission de seconder un projet dont cet homme n'était qne l'instrument dirigeant, et qu'en travaillant dans ce but, c'était travailler pour la grandeur de sa patrie. Quand Virgile composa l'*Énéide*, il ne s'agissait pas de rattacher l'Italie au foyer romain, de grouper tous les cultes de la Péninsule autour du culte énéen de Rome; il s'agissait de démontrer au monde, à

l'Orient surtout, qu'en obéissant au pouvoir émané de Rome, ils ne faisaient que rendre aux descendans de leurs maîtres primitifs une soumission dont les révolutions du temps leur avaient ravi les honneurs. Il s'agissait de faire sentir à ces peuples vaincus et domptés qu'ils n'étaient point opprimés, mais bien plutôt reconduits par la main des dieux sous l'égide tutélaire de ces chefs à qui ils devaient la naissance et de leurs villes et de leurs empires, et, en un mot, de leur civilisation. Dans le dernier livre, l'auteur revient sur la réaction osque, dont Diomède ou Mamercus, ou encore Turnus, est le représentant, et sur Ulysse, son compagnon assidu dans les mythes greco-romains de la fable énéenne; puis, après avoir fait sentir de quel poids était l'influence exercée par Cumes sur le reste de l'Italie, et combien cette influence fut modifiée, alimentée en quelque sorte par les colonies phocéennes du voisinage, en relation continuelle de commerce avec la Grèce, Klausen jette un coup d'œil sur l'*Énéide* du poète latin, qu'il semble avoir eue constamment devant les yeux, et termine par là un ouvrage qu'on peut appeler une véritable Énéide scientifique.

Enlevé trop tôt à la science, peut-être par l'ardeur même de ses travaux, Klausen n'a pas vu la publication de son ouvrage entier. La seconde partie n'est qu'une œuvre posthume, et bien que la préface de Klausen doive nous faire croire que l'auteur l'aurait fait paraître comme elle est, on ne peut s'empêcher de remarquer que cette œuvre eût encore gagné à être digérée quelque temps de plus. Mais quel reproche faire à un auteur auquel le rude enfantement de son livre a coûté la vie? N'omettons donc pas de dire que c'est un véritable trésor de recherches pour les savans, et que cette espèce de précipitation croissante d'un homme sentant sa fin, et amoncelant les matériaux de plus en plus à la hâte, n'ôte rien au mérite de son ouvrage, si l'on veut se donner la peine de l'étudier; car, pour nous servir de l'expression de M. Nitzsch, éditeur du second volume, Klausen ne donne pas des résultats, des explications toutes faites à son lecteur; il s'instruit et s'enseigne à

lui-même; il approche de sa vue tout ce qui peut lui apporter une nouvelle connaissance, mais il faut que le lecteur assiste à cette étude et à ces mouvemens; c'est le seul moyen d'en tirer quelques fruits.

Lettre à M. J., de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur diverses antiquités égyptiennes trouvées à Salzbourg (royaume de Bavière), par L. Beaulieu. — Paris, 1841. Impr. de Lenormand. In-8°.

Salzbourg, l'ancienne *Iuvavia*, conserve de nombreux vestiges du séjour des Romains; ce sont, suivant M. Beaulieu, des restes de bains d'une grande magnificence, des mosaïques, des segments de colonne, des statues, des inscriptions, des médailles et des tombeaux; mais le lieu qui recélait le plus grand nombre de ces dernières est le jardin Rosenegger, situé au Burgelstein, près Salzbourg. C'est un hypogée romain qui paraît à l'auteur avoir servi pendant bien des siècles, si l'on en juge par la prodigieuse quantité de squelettes, d'urnes cinéraires en albâtre, en pierre, en argile, mais surtout en verre, qu'on en a extraits depuis 1817. A côté des vases et jusque dans leur intérieur, ajoute M. Beaulieu, on trouva mêlés aux ossemens et aux cendres des défunts, des monnaies romaines, des lampes votives en terre cuite, des figures bizarres, des portraits en haut-relief avec le nom du personnage qu'ils représentent, des divinités romaines, des meubles et des ornemens en bronze, puis de petits chevaux, des chiens, des lièvres, des coqs, des poules et des pigeons en argile ou en verre; mais les objets qui paraissent le plus remarquables à l'antiquaire sont les statuettes et les bas-reliefs qui font l'objet de cette lettre. Les uns et les autres, d'un travail grossier et affectant des formes essentiellement fantastiques, présentent un sens qui a rapport aux croyances religieuses et astronomiques de l'Égypte. Les caractères qui les accompagnent appartiennent au système hiéroglyphique; ces objets sont un produit de l'art égyptien au IIIe siècle, et se rattachent à ce mythe sacré

qui occupait le premier rang parmi ceux de l'Égypte, celui d'Isis et d'Osiris, frère et sœur l'un de l'autre : tel est du moins le sentiment de M. Beaulieu, qui le développe avec une grande science et toutes les apparences de la probabilité.

Statistique monumentale de Paris (Atlas). Cartes, plans et dessins, par Albert Lenoir. Publiée par les ordres du Roi et par les soins de M. le ministre de l'Instruction publique. Troisième série. Archéologie. Livraisons, 1, 2, 3 et 4. Grand in-folio. — Paris, 1841.

Époque romaine. Plan de Paris indiquant les traces romaines et la date de leur découverte. Palais des Thermes, leur vue, leur coupe, leur plan. Aqueduc romain à Arcueil, fragmens et autel découverts dans la Cité, en 1829, à Saint-Landry ; plan et vue de l'abbaye de Montmartre, de son église; costumes, crosses des abbés de Saint-Germain-des-Prés aux XIIe et XIVe siècles; plan de l'église de cette abbaye; plan de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre ; vue et coupe de ce monument, détails de son architecture ; chapelle du collége de Beauvais ; plan du couvent des Bernardins, façade, vue et détails; chapelle de Saint-Jean-de-Latran. La plupart de ces dessins sont seulement gravés au trait, mais d'une grande netteté.

Notice sur les tombeaux de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Nancy, 1840. Chez Grimblot et comp.

Charles le Téméraire, bien nommé à cause de sa vie, encore mieux nommé à cause de sa mort, avait été retiré presque méconnaissable de l'étang glacé de Saint-Jean du Vieil-Atre, près Nancy; transporté dans les murs de cette ville, il y reçut de son jeune vainqueur, Réné de Lorraine, « l'hospitalité de la mort, » c'est-à-dire que le jeune duc lui

fit construire un magnifique tombeau dans l'église de Saint-Georges, fondée en 1339 par le duc Raoul. On y voyait, rapporte l'auteur de cette notice auquel nous empruntons ces détails, l'effigie du Téméraire, de grandeur naturelle, étendue, les mains jointes devant la poitrine, la tête posée sur un coussin et soutenu par deux levriers. Charles était représenté en tunique et sans cotte d'armes, comme vaincu. Il portait l'épée ceinte au côté, dans le fourreau. Ses jambes s'appuyaient sur un chien couché. Séparé par intervalle de colonnettes et d'arcades à ogives, le sarcophage était entouré de divers blasons de la puissante maison de Bourgogne, et les écussons, émaillés de ses dix-sept provinces ou alliances, annonçaient combien avait été redoutable le souverain, trouvé gisant dans un chétif ruisseau. Sur ce riche tombeau on lisait deux magnifiques inscriptions données par M. de Villeneuve, mais que leur étendue nous empêche de reproduire.

Les restes de Charles de Bourgogne restèrent à Nancy jusqu'en 1550, époque à laquelle Charles-Quint et Marie, sa sœur, reine douairière de Hongrie, régente et gouvernante des Pays-Bas, les firent demander à leur nièce, Catherine de Danemark, duchesse de Lorraine, qui les leur accorda. Ils furent transportés à Bruges, et le monument de Nancy disparut en 1762, avec l'édifice même qui le renfermait. L'auteur décrit le monument élevé à Bruges sur le modèle de celui de l'église de Saint-Georges, et rapporte les nombreuses inscriptions dont il est orné. Il donne ensuite la description du tombeau de Marie de Bourgogne, plus ancien et d'une exécution infiniment plus remarquable. Cette double notice est pleine d'intérêt et témoigne de la pieuse sollicitude de l'historien de Réné d'Anjou et de saint Louis, pour les souvenirs et les monumens du passé.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

SEPTEMBRE.

THÉOLOGIE.

Eman. Swedenborgii adversaria in libros Veteris Testamenti historicos, ex operibus ejus posthumis in Bibliotheca regiæ Academiæ Holmiensis asservatis nunc primum edidit et notis illustravit Dr Joh. Frid. Imman. Tafel, regiæ universitatis Tubingensis Bibliothecarius. Fasciculus II.—Tubingæ, in bibliopolo Zu-Guttenberg. 1841. In-8° de 97-352 p.

Nous avons annoncé le premier fascicule de cet ouvrage dans un de nos précédens numéros. Ce second commence au 29e verset du chapitre XXVII du Lévitique, et comprend les Nombres et le Deutéronome jusqu'au chapitre XXXIII, verset 3. Les *adversaria* de Swedenborg sont rangés sous une seule série de numéros. Le présent fascicule comprend les numéros 6477-7697. M. Tafel annonce des notes; elles seront probablement publiées à la fin de l'ouvrage.

Les beautés de la foi ou le bonheur de croire en Jésus-Christ et d'appartenir à la véritable Église, par le R. P. J. Ventura. Traduit de l'italien par M. l'abbé Christophe.

Imprimerie de E. Dépée, à Sceaux. — Paris, Olivier Fulgence, 1841. Deux vol. in-12 de 272 et 207 p.

Des deux manières de persuader en matière de religion, celle qui va au cœur est préférable à celle qui s'adresse à l'esprit, et l'enseignement religieux qui tend principalement à gagner le cœur est le mieux adapté au besoin du siècle présent. Il existe une disposition qui travaille actuellement les esprits en faveur de la religion, et de cette disposition il en ressort une autre non moins grave, non moins digne d'éveiller l'attention de ceux qui traitent des sujets religieux. Il ne suffit pas aujourd'hui d'exposer simplement les dogmes religieux, d'en tirer les conséquences morales et ascétiques pour la réforme du cœur et l'aliment de la piété, il faut en outre en faire connaître les principes, les fondemens, les relations, les conséquences. Il est donc nécessaire de présenter les pratiques de dévotion et les pensées qui ont rapport à la piété, sous un jour propre à en faire sentir la grandeur, le prix, l'importance, la connexion avec les doctrines fondamentales de la foi. Les saints pères développaient amplement les mystères de la religion; mais leur méthode appliquée aux livres de piété n'a pas produit des résultats bien avantageux. Il semble que les auteurs de ces livres de piété aient pris à tâche de résoudre ce problème, de trouver le moyen d'écrire beaucoup sur un mystère sans en rien dire absolument, parce que, riches en paroles, ils sont dépourvus d'idées et de science. Pénétré de la nécessité de traiter aujourd'hui la religion de manière à la faire solidement connaître et sincèrement aimer, l'auteur de cet ouvrage a préparé sur les principaux mystères du Verbe de Dieu fait homme et de sa très-sainte mère une explication simple et affectueuse, selon la méthode des saints pères. Son but est seulement de frayer la voie à des esprits plus élevés et de les engager à la parcourir avec tout le succès possible. Après avoir expliqué le but de son ouvrage et les mystères qui y sont développés, l'auteur parle de l'usage qu'il a fait de la partie dogmatique et historique de la sainte Écriture, usage

auquel il attache une très-grande importance. Il s'est servi aussi de la doctrine des saints pères dont il fait le plus grand cas, et il termine sa préface en indiquant quel est l'ordre à observer pour tirer avantage de la lecture de ce livre, qui est divisé en quatre lectures accompagnées de prières pour chaque jour de l'octave de l'Épiphanie.

Des institutions de bienfaisance publique et d'instruction primaire à Rome, Essai historique et statistique traduit de l'italien de Mgr. Morichini, et précédé d'une préface, par Édouard de Bazelaire. — Paris, 1841. Chez Olivier Fulgence. Imp. de Dépée, à Sceaux. In-8° de cxvi et 248 p.

L'auteur de cet ouvrage italien, monsignor Morichini, président d'un des premiers hospices de Rome quand il publia ce livre, est aujourd'hui membre de la signature de justice, c'est-à-dire conseiller à la cour de Cassation. Il a donc été mis à même, par sa position, de bien voir et de bien étudier les institutions dont il parle, et son ouvrage constitue une espèce de réhabilitation de Rome moderne habituée à subir les attaques des esprits prétendus avancés et qui l'accusent souvent d'être, en tout, en arrière de notre civilisation. Rome contient autant et plus que tous les autres pays des institutions de bienfaisance; et il était difficile qu'il en fût autrement dans la capitale de cette religion dont la charité est la vertu dominante. Aussi les établissemens de charité y sont fort anciens. C'est ce qui donne encore plus d'intérêt à leur étude. M. Édouard de Bazelaire a été bien inspiré, au lieu de tenter lui-même un ouvrage sur des institutions étrangères que l'on ne connaît jamais assez soi-même, de consentir à nous donner seulement la traduction d'un livre dont la récente apparition a produit une véritable sensation en Italie, et qui y est aujourd'hui devenu classique, pour tout ce qui concerne la charité chrétienne et ses établissemens.

Le but précis de l'auteur, ainsi qu'il le dit, a donc été d'é-

numérer les institutions qui, à Rome, ont pour but l'amélioration morale et économique du pauvre. Son ouvrage se divise en quatre parties, suivies d'autant de tables synoptiques qui offrent l'analyse des choses principales contenues dans chacune d'elles. La première s'occupe de vingt-deux institutions existantes et qui ont pour but le soulagement des infirmes, des aliénés, des convalescens : parmi elles sont huit hôpitaux publics, onze particuliers, deux associations charitables qui portent des secours à domicile, et une qui ensevelit les morts. La seconde partie embrasse les différentes sortes d'hospices. Après avoir ainsi parlé, dans les deux premières parties, de ces institutions qui enlèvent le pauvre à sa famille et le font entrer dans une communauté nouvelle avec ses compagnons d'infortune, l'auteur arrive, dans la troisième, aux secours qui lui sont donnés sans le ravir à ses affections domestiques, et qui lui procurent de l'argent en prêt s'il en a besoin, du travail s'il est inoccupé, un patronage gratuit devant les tribunaux s'il doit y défendre ses droits, du soulagement, un aide et un soutien s'il est prisonnier. La dernière partie de ce travail paraît à l'auteur la première pour l'importance, puisqu'elle s'occupe de l'aumône morale, d'un ordre bien supérieur à l'aumône physique. Rome, en effet, possède trois cent soixante-douze écoles primaires qui ont quatre cent quatre-vingt-deux maîtres et quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf élèves des deux sexes qui peuvent se classer ainsi : dans les écoles enfantines de deux à cinq ans pour les deux sexes, 4,800 élèves; dans les écoles gratuites de garçons, 2,694; dans les mêmes, moyennant une modique rétribution, 2,115; dans les écoles gratuites élémentaires de filles, 2,890; dans les mêmes avec une légère pension, 1,600. On peut voir, d'après ce relevé exact, combien sont injustes et mal fondés les reproches d'obscurantisme faits à la cour de Rome et au clergé catholique.

De l'unité spirituelle ou de la société et de son but au delà du temps, par Ant. Blanc de Saint-Bonnet. —

Paris, 1841. Chez Pitois, éditeur. 3 vol. in-8° en un seul de XXXVII-1574 p.

C'est là un sujet bien relevé, un plan bien vaste, bien transcendant. Se proposer l'étude de l'être, de l'homme et de la société, n'est-ce pas embrasser tout ce qu'il y a dans l'univers et en dehors de l'univers? mais c'est surtout un traité de philosophie morale qui nous montre la nature de l'homme et son but. L'ouvrage de M. de Saint Bonnet contiendra donc une ontologie, une psychologie et ce qu'il veut bien appeler une cœnologie (κοινωνία, société). Les trois volumes publiés aujourd'hui se rapportent seulement aux deux premières de ces sciences. La fin de l'ouvrage est annoncée comme devant paraître incessamment. Suivant l'auteur, ces trois sciences réunies ensemble donnent la théorie de la société, c'est-à-dire la connaissance de son rôle dans le temps, et de son but au delà du temps. La théorie de la société lui fournit la conception explicative de la création, car il a reconnu que c'est dans la société que l'œuvre de la création s'accomplit. Il ne faut pas confondre, comme il le dit, la théorie de la création avec la théorie du monde; le monde physique dont Keppler et Newton nous expliquent les lois est fait pour tourner dans le temps; le monde moral, qui est le but du premier, est fait pour s'en échapper; le monde physique n'est que le théâtre sur lequel l'homme a été déposé en dehors de la réalité absolue, c'est le lieu de la création. Prouvant que jusqu'à présent on n'a fait que de la science humaine, M. de Saint Bonnet s'occupe de la science divine, car l'homme n'est pas seulement pour vivre de la vie humaine, l'homme est homme pour vivre un jour avec Dieu. Ainsi, ce livre renferme une ontologie, parce que c'est en Dieu ou l'être incréé qu'il faut étudier l'homme ou l'être qui a été créé; il renferme une psychologie, parce que c'est dans l'homme ou l'être social qu'il faut étudier la société ou le milieu fait pour l'homme; enfin il renfermera une cœnologie, parce que c'est dans la société, phénomène le plus universel de la création, qu'il faut étudier le motif, l'objet et

le but de la création. Nous nous réservons de parler plus longuement de cet ouvrage lorsque la fin aura paru.

Histoire critique du rationalisme en Allemagne depuis son origine jusqu'à nos jours, par Édouard Saintes. — Paris, 1841. Chez Jules Renouard. Imp. de Paul Renouard. In-8° de XI-452 p.

L'école du rationalisme appartient à l'Allemagne. Le rationalisme est venu en aide à la foi chrétienne contre les athées et les incrédules ; mais aujourd'hui, ayant accompli sa mission, il se détourne de ses premiers principes et devient à son tour agressif contre la religion catholique. Dieu ne défend pas à l'homme l'emploi de sa raison ; il veut au contraire que nous fassions usage de cette précieuse faculté qu'il n'a mis au dedans de nous que pour que nous l'exercions : mais ce sera toujours le défaut de la raison de vouloir soumettre à son examen des choses qui sont au-dessus d'elle et qu'elle ne doit point comprendre. C'est ce qui est arrivé en Allemagne. Il est vrai, ajoute l'auteur, que le rationalisme dont il essaye d'écrire l'histoire, semble être devenu la religion nationale de cet intéressant pays, puisqu'on le retrouve partout et sous toutes les formes, et que son action se fait sentir sur ceux-là même qui paraissent en être les adversaires les plus déclarés ; mais comme il est dépourvu de principes fixes et qu'il est tout aussi étranger au vrai christianisme qu'à la vraie philosophie; comme de plus il n'a pas de drapeau et qu'il ne peut vivre au milieu de populations qui le renieraient si elles le connaissaient à fond; comme il ne peut vivre qu'à l'ombre des autels qu'il ne vénère plus, il s'ensuit que pas plus le rationalisme que tout autre système de religion et de philosophie ne peut revendiquer l'honneur de dominer, de droit, dans les pays allemands. A ce tableau du rationalisme on peut cependant ajouter qu'il a pour lui, sinon la foule, du moins l'élite des esprits; mais qu'il se trompe en croyant pouvoir satisfaire aux besoins moraux de la société. L'ouvrage de

M. Édouard Saintes est divisé en deux parties : l'une comprend les temps qui ont précédé l'envahissement du rationalisme moderne, et indique les causes éloignées et prochaines qui l'ont produit ; la seconde expose les diverses phases qu'il a parcourues.

JURISPRUDENCE.

Lehrbuch des Rœmischen Rechts, u. s. w. Précis du droit romain par le Dr G. Chr. Burchardi. Tome I. Sous-titre : Histoire politique et judiciaire des Romains avec introduction à l'histoire du droit romain et aperçu de l'histoire du droit romain au moyen-âge et dans les temps modernes. — Stuttgart, A. Liesching et comp. 1841. In-8° de XII-378 p.

L'ouvrage dont nous avons sous les yeux le premier volume, destiné à l'étude du droit romain, doit comprendre aussi un précis du système de la législation civile, une espèce de compendium d'Institutes ; ce sera l'objet d'un second volume. Celui-ci contient l'histoire des origines du droit romain ; mais le but de l'auteur étant de le faire servir de guide à l'étude de ce droit, l'histoire proprement dite a dû être précédée d'une introduction. Il s'agissait, dans cette partie préliminaire, de fixer les idées sur la nature et les exigences de l'étude du droit, et aussi de considérer ce que c'est que le droit, eu égard, il est vrai, plus particulièrement, aux idées des Romains à ce sujet. Des deux objets de cette introduction, le premier est donc d'exposer la science sous ses différentes faces, d'énumérer les sources où l'on doit la puiser, d'examiner les richesses bibliographiques qui sont à notre disposition, et enfin le secours à tirer des sciences auxiliaires de la nôtre. Le second objet consiste à définir ce que c'est que droit et justice ; combien le droit pouvait changer de forme par l'application et les différentes espèces que créait cette application ; la nature diverse des définitions de droit ; ce qui en détruisait à la longue la

puissance, en modifiait l'application, et enfin la manière dont on devait embrasser tous les phénomènes qui composent la science, pour arriver à la science elle-même, établie et fixée comme nous la voyons. La discussion de ces deux grands points, l'étude et la méthode, une fois terminée, nous passons à l'histoire. Nous ne reviendrons pas sur la division en périodes adoptée, les douze Tables, Auguste, Justinien, Constantin ; certainement dans le droit romain les faits ne sont point tranchés à ces diverses époques de manière à donner une division toute faite ; cependant les changemens apportés à la constitution par Octave, la révolution sociale consommée par Constantin, peuvent servir de temps d'arrêt. Mais il est une chose dont on ne saurait se passer, parce qu'elle est la base de la science du droit, et que sans cela elle demeure inintelligible : nous voulons parler de la constitution politique. Ses variations sont trop liées à l'histoire du droit pour ne pas accompagner chaque période d'un tableau correspondant de l'état de la constitution à cette époque. M. Burchardi n'y a point manqué, bien que dans l'étude ordinaire on n'ait guère en vue que les institutions judiciaires. La table de plébiscites et de sénatus-consultes surtout, qui accompagne la troisième période, à laquelle l'auteur a cherché à donner tout ce qu'il faut pour la rendre complète, cette table ne sera point sans valeur, dès qu'il sera question d'étudier l'histoire de l'organisation du droit civil. Quand elle ne servirait qu'à montrer qu'il faut reporter au temps des empereurs une bien plus grande part des dispositions de ce droit qu'on ne le fait ordinairement, elle ne serait pas sans fruit.

Après avoir terminé l'histoire de la science avant et sous Justinien, dans la durée de la quatrième période, il restait à conduire le lecteur jusqu'à nos jours. Les appendices ont été consacrés à cet objet. Le premier comprend l'histoire du droit postérieur à Justinien dans l'empire byzantin, c'est-à-dire, à proprement parler, les Basiliques et la législation antérieure et postérieure ; le second, l'aperçu de l'histoire du droit romain en Occident après la dissolution de l'empire d'Occident ;

tableau moins simple que le premier, mais pour nous d'une grande importance. On trouve enfin un troisième appendice consacré aux manuscrits, éditions et commentaires existans du *Corpus juris*.

Gaii institutionum commentarii quatuor ex recensione et cum commentariis Joh. Frid. Lud. Gœschenii. Opus Gœschenii morte interruptum absolvit Carolus Lachmannus. 1841. — Prostant Bonnæ apud Adolphum Marcium. In-8° de VIII-244 p.

La mort de Gœschen avait laissé inachevés ses profonds travaux sur le texte de Gaïus; M. Charles Lachmann a été chargé par les amis et la famille du jurisconsulte célèbre de continuer et de publier ces recherches. Les héritiers de Gœschen lui ont remis tous ses matériaux et ses manuscrits concernant Gaïus. Les améliorations introduites dans le texte du jurisconsulte romain l'avaient été surtout avec le secours du manuscrit de Vérone. Ce manuscrit, contenant les épîtres de saint Jérôme, montre, sous le texte du Père, celui des institutes de Gaïus écrit en lettres onciales. Un grand nombre de pages de ce manuscrit sont doublement palimpsestes, c'est-à-dire ont servi trois fois à des copistes différens et d'époques respectivement fort éloignées, qui ont écrit sur le même parchemin des matières diverses, après avoir effacé ce qu'il contenait; aussi le texte de Gaïus est-il très-difficile à déchiffrer. Gœschen avait établi une portion de ce texte; M. Lachmann a continué et achevé ce travail en respectant l'ordre et la manière de son devancier. Des notes nombreuses au bas des pages sont destinées à établir et à justifier tous les mots de ce texte, et à faire connaître toutes les variantes et les leçons diverses; M. Lachmann y a laissé des lacunes que l'éditeur ne s'est pas senti le courage de restituer. Mais c'est déjà un grand service rendu à l'étude du droit romain que d'avoir facilité à tous, par cette publication, l'usage du manuscrit de Vérone, qui se trouve reproduit ainsi avec une entière fidélité.

Jo. Gottlieb Heineccii antiquitatum romanarum jurisprudentiam illustrantium syntagma secundum ordinem institutionum Justiniani digestum, etc. — Francofurti ad Mœnum, sumtibus Henrici Ludovici Brœnneri. 1841. In-8° de xxx-841 p.

Les élémens de droit romain de Heineccius sont un ouvrage devenu classique en Allemagne ; il en a été fait plus de vingt-deux éditions. Mais, précisément à cause de ce grand nombre de réimpressions, le texte en était arrivé à un point fâcheux de corruption ; aussi, dans certaines parties, il n'était plus aujourd'hui au niveau de la science, à laquelle d'habiles jurisconsultes et le célèbre Hugo, entre autres, ont fait faire de si notables progrès. M. Haubold, en 1822, en donna une nouvelle édition bien plus châtiée et plus complète, rapprochant le témoignage des anciens auteurs du texte d'Heineccius, auquel il avait ajouté une préface. Cette édition est aujourd'hui reproduite par M. Mühlenbruch, professeur de droit à l'université de Gœttingue, qui a dédié son travail au célèbre Hugo, qu'il appelle justement le restaurateur de l'histoire de la jurisprudence romaine. L'éditeur de ce nouveau travail a profité des commentaires de Gaïus et d'autres monumens du droit ancien, qu'il n'avait pas été permis à Heineccius de consulter ; il a pu ainsi compléter, modifier, corriger certains endroits que signalaient à la critique les découvertes postérieures à l'auteur. M. Mühlenbruch, comme Haubold, a largement profité des travaux si remarquables d'Hugo, et la dédicace de l'ouvrage n'est que pure reconnaissance pour ce dernier.

Joannis Andreæ summula de processu judicii. Ex codice Basileensi (C. v. 19) in integrum restituit Agathon Wunderlich etc. Basil. 1840. In-8° de xvi-60 p.

M. le docteur Wunderlich, éditeur de ce petit ouvrage, qu'il a dédié à son savant collègue et ami le docteur Bachofen, comme

lui professeur à l'université de Bâle, avait trouvé dans la bibliothèque de cette ville, sous le n° C, v. 19 (Codi A), le manuscrit in-4° en parchemin dont il s'était servi pour corriger et compléter les textes donnés par quatre éditions antérieures. Dans son introduction il décrit cette ouvre manuscrite du xv° siècle, avec laquelle il n'avait reconnu, dans la même bibliothèque, aucun point de comparaison parmi les imprimés. Enfin il en trouva une traduction allemande à Gottingue, impression de 1857, Munich, in-8°, et parvint à découvrir qu'il en existait quatre éditions originales, une de Nuremberg, 1494, dans un recueil de traités de droit sans nom d'auteur; une 2° copie de la 1re, mais plus correcte, aussi imprimée à Nuremberg, 1510; une 3° à Venise, 1573, in-8; enfin une 4°, dont parle Mazzuchelli (gli Scrittori d'Italia), sous la date de 1583.

Malgré l'éloge donné par M. de Savigny (Hist. du droit rom. au moyen âge) à l'édition de 1512 (sic), il parut à M. Wunderlich que cette édition, qui avait servi de modèle aux subséquentes, laissait beaucoup à désirer, et qu'il avait par conséquent à faire quelque chose de mieux. Il trouva encore à Bâle un manuscrit du xv° siècle sur papier, sous le n° C. IV, II (Cod. B), contenant la *summula* sans nom d'auteur; et enfin un volume imprimé à Bâle en 1517, comprenant plusieurs traités de droit et de procédure à l'usage des étudians, où parmi des ouvrages de Bartole et de Jean André sur les décrétales, etc., on lisait la *somme de procédure* dont il s'agit. Avec tous ces matériaux qu'il avait soigneusement conférés, M. Wunderlich prit le parti de rétablir le texte en suivant scrupuleusement le manuscrit du xiv° siècle, sans s'arrêter aux leçons, aux additions, suppressions, ni aux conjectures du manuscrit 6 en papier, ni des éditions imprimées, si ce n'était dans le cas d'erreur évidente. Cependant il ajouta, avec une patience que rien ne rebutait, au bas de chaque page, les variantes du manuscrit A et B et des éditions de Nuremberg et de Bâle qu'il avait écartées, en ayant soin par là de tenir note des rares changemens qu'il s'était permis de faire au manuscrit original. C'est ainsi que l'éditeur est parvenu à donner

un ouvrage à l'abri de tout reproche, et qui, comme monument de la procédure judiciaire, offre, sous une forme abrégée, une lecture des plus curieuses et des plus instructives en même temps.

Cette *summula* contient douze chapitres. L'auteur, dans le premier traité de la procédure en général, parle des personnes qui peuvent y figurer, soit comme juge, demandeur, défendeur, témoin, avocat, procureur, etc., chap. 2 de l'ordre de la procédure, résumé ensuite en sept vers hexamètres, que voici :

Primo reum judex citat, et post hoc liber illi
Fertur, et induciæ dantur, de reque petita
Lis contestatur, sequitur calumnia partes.
Quærantur testes, et instrumenta sequuntur.
Producti manifestantur, super his placitetur.
Diffinitiva sententia postea detur,
Quæ mala si fuerit, datur appellatio parti.

En suivant cet ordre, le chapitre 3 s'occupe de la citation et des délais; le quatrième, de la comparution, des exceptions; le cinquième, de la défense; le sixième, du serment du demandeur et du défendeur; le septième, des interrogatoires; le huitième, de la preuve imposée au demandeur à six genres de preuves; le neuvième, de la preuve par témoins, etc.; le dixième, de la preuve par titres et actes publics ou privés; le onzième, de la sentence avec sa formule; le douzième, de l'appel.

On remarquera, dans cet estimable abrégé de la procédure la plus suivie au moyen-âge, des principes empruntés au droit canonique, et qui ont servi à la confection des ordonnances et codes de procédure modernes. Mais on y trouvera en même temps que les déductions qu'on en a tirées ont été beaucoup trop nombreuses, et que, malgré la réforme introduite par Puffort, la simplicité des formes anciennes était plus raisonnable encore que les formalités lentes, dispendieuses, et surtout fiscales, de l'ordonnance de 1667, et par conséquent de

l'œuvre arriérée de Pigeau, c'est-à-dire du Code de 1807, dont cette ordonnance a été le type si mal modifié. Il va sans dire que nous ne parlons pas de la juridiction des juges de paix si heureusement étendue aujourd'hui, et à laquelle il semble ne manquer que des sujets capables de la comprendre et de l'exercer.

Ad legem saxonicam quæ inscripta est : Mandat die edictalcitationem in civilsachen aufserhalb des concursus creditorum betr. D. D, XIII mens. nov. MDCCLXXIX, etc. commentatio juridica cujus auctor Georgius Eduardus Schmidt. 1840. — Dresdiæ et Lipsiæ, apud bibliopolum Ch. Arnoldum. In-8°.

La question que cette thèse a pour objet en suppose une autre conçue en ces termes : « Num heredi legatarios, quorum vitam aut domicilium post testamenti tabulas apertas ignorat, per edictalem citationem cum commitatione præclusionis junctam evocare liceat an non? » Avant d'entrer dans l'examen de la question, l'auteur fait, en peu de mots, l'histoire de la citation édictale, depuis le droit romain le plus ancien; il examine ensuite les différens modes de citation aux absens, en matière civile et criminelle et en droit canonique, et montre que le droit germanique a adopté les citations édictales toutes les fois qu'on ne pouvait citer autrement, c'est-à-dire en cas de l'ignorance de l'existence ou du domicile des personnes à citer. Il indique ce que l'héritier devait faire lorsqu'il ignorait l'existence ou la demeure des légataires, et comment et à quelle époque s'accomplissait la prescription qui fermait le droit du légataire. Des notes fort développées accompagnent cette dissertation; l'auteur justifie toujours par des textes nombreux ses affirmations, et parmi ces autorités, la science française ne doit point voir sans orgueil citer à chaque instant le nom de notre immortel Cujas, qui est appelé à grandir encore avec l'étude du droit romain.

SCIENCES ET ARTS.

Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes, par J. M. Ragon. — Paris, 1841. Chez Berlandier, édit. Impr. de Baudouin. In-8° de 412 p.

Cet ouvrage pourrait s'intituler moins ambitieusement *manuel du franc-maçon*. C'est en effet l'histoire de la franc-maçonnerie, l'explication de ses pratiques et de ses symboles. Ramené à cette signification, le travail de M. Ragon n'en est pas moins curieux et intéressant. On connaît peu en général ce que c'est que la franc-maçonnerie, quel est, au vrai, son importance et son objet. Les uns vous disent ce n'est rien, c'est une institution puérile, association de gens oisifs couvrant d'un caractère mystérieux le secret superflu de mystères absens; d'autres, au contraire, vous affirment que la franc-maçonnerie est tout, que les problèmes les plus fondamentaux de l'ordre social sont soumis à sa garde, que son pouvoir est sans limites, que ses secrets sont réels et ses mystères pleins de profondeur. L'ouvrage que nous avons sous les yeux nous est une preuve que les uns et les autres sont dans l'erreur, et exagèrent la vérité en sens contraire. La franc-maçonnerie ne mérite ni *cet excès d'honneur, ni cette indignité*. Elle est en même temps plus et moins sérieuse qu'on veut bien le dire. D'après le livre de son interprète, sa mission paraît être une mission de charité, de fraternité, d'égalité, réunissant les hommes de tous les pays, de toutes les sectes, de toutes les conditions, dans un cercle commun où les besoins de tous les membres sont aidés et secourus. Quant aux mystères, aux doctrines secrètes de l'association, M. Ragon, quoiqu'il entre dans de grands développemens, est peu précis sur ce sujet; il fait honneur à la franc-maçonnerie de toutes les doctrines anciennes; il la donne comme l'héritière de tous les systèmes philosophiques secrets conservés avec un soin si jaloux

dans le sanctuaire le plus profond des temples de l'Égypte et de la Grèce, transmis plus tard par l'Orient aux Templiers, et à notre époque par des débris de cet ordre célèbre. Dans l'explication de toutes ces doctrines religieuses, morales et philosophiques, M. Ragon est un peu confus; cependant ses efforts pour être compris sont manifestes, et nous aimons mieux nous en prendre à notre intelligence de ce que nous avons peu ou mal compris. Quoi qu'il en soit, nous recommandons comme une chose curieuse la lecture de cet ouvrage : c'est ce qui a été publié de plus vrai jusqu'ici sur cette secte un peu fantasmagorique que l'on a appelée la franc-maçonnerie.

Vues rétrospectives sur la question d'Orient et sur le ministère français du 1er mars, par Spiridion Castelli. — Leipzig. Otto Wigand, 1841. In-8°.

Encore une publication politique inspirée par le traité du 15 juillet 1840 pour le réglement des affaires d'Orient. Cette publication sort de la classe commune des brochures politiques, qui bien souvent n'offrent d'autre différence avec les journaux que d'être plus longues et d'une plus molle rédaction : écrite par un étranger, et publiée par un étranger, elle est surtout curieuse en cela qu'elle nous donne, sur la France et sa politique, l'opinion de l'Europe, ou du moins d'une partie de l'Allemagne. Nous négligeons ce que les réflexions de l'auteur ont d'amer pour le président du cabinet du 1er mars; nous ne voulons pas examiner si elles sont fondées ou non; nous considérons ces attaques comme non avenues, parce que, quelle que soit la facilité, en France, avec laquelle les ministres sont attaqués, dès que l'étranger se mêle de la partie, nous ne voulons pas joindre notre voix à la sienne. Mais, à part ces attaques contre M. Thiers, la brochure de M. Castelli contient un aperçu sur le rôle que la France aurait pu jouer au mois de juillet dernier, qui ne peut que flatter notre esprit national, par la haute idée qu'il suppose de notre puissance et de notre courage. L'auteur pense que la France, abandonnée,

provoquée par l'Angleterre, dans le traité du 15 juillet, aurait pu et dû attaquer sur-le-champ la flotte anglaise inférieure en force dans la Méditerranée, réunir et incorporer à sa marine les flottes égyptienne et ottomanes renfermées dans le port d'Alexandrie ; aller détruire ensuite les vaisseaux russes dans la mer Noire, et avec cette flotte formidable et victorieuse, venir achever d'anéantir dans les eaux de la Manche le reste des forces disponibles de l'Angleterre, que la guerre aurait prise au dépourvu, et qui, bloquée par les voiles innombrables de la France, de l'Égypte, de la Turquie, grossies des vaisseaux capturés dans la lutte, et de ceux que les chantiers français n'auraient cessé d'armer, n'aurait pu faire gagner la mer à une flotte de quelque importance. Un pareil projet mis à exécution aurait donné, dit l'auteur, à la France le sceptre de la mer pour plus d'un siècle.

Enquête sur le paupérisme dans le canton de Vaud, et rapport au conseil d'État à ce sujet. — Lausanne, 1841. Impr. et libr. de Marc Ducloux. In-8° de 208 et 231 p.

Le paupérisme est la question à l'ordre du jour ; l'année dernière, le gouvernement français, prenant l'initiative dans les réformes à opérer à ce sujet, a posé aux conseils généraux des départemens une série de questions tendant à l'éclairer sur les causes locales, la nature du paupérisme, les moyens de le combattre et de le faire disparaître. Par une coïncidence qui indique les mêmes préoccupations à l'étranger, plusieurs états, la Suisse entre autres, se livrent dans ce même instant aux mêmes investigations ; mais, plus avancée que nous dans certains cantons, elle a déjà réuni ses recherches, et en a soumis le résultat au public. La commission chargée par le conseil d'état de Vaud d'examiner la question du paupérisme avait pour objet la mission suivante : Connaître le nombre des pauvres assistés, la somme annuellement distribuée en assistance, le mode de distribution dans tous ses détails, les effets

de la charité légale et particulière, quant au nombre des pauvres, comparé avec ce qu'il a pu être à une autre époque, quant à la condition économique et morale des classes indigentes dans ce pays; fixer les causes de l'augmentation du nombre des pauvres; faire l'examen et l'exposition des principes de la législation concernant l'assistance légale et la constitution des bourses de pauvres; considérer les effets d'un changement ou d'une modification à la législation sur les pauvres en ce qui concerne les rapports du canton de Vaud avec ses confédérés; examiner s'il est possible et convenable d'abolir le principe de l'assistance légale, question qui doit être examinée à fond sous les rapports du droit, de l'économie politique et de la morale. Si ce principe est nécessaire, indiquer les modifications que sa réalisation pourrait recevoir, notamment comment on pourrait donner une meilleure direction aux assistances; comment on pourrait les maintenir dans de justes limites; si, dans les communes où il existe deux caisses séparées, il convient que les caisses communales continuent de combler le déficit des caisses des pauvres; enfin la commission devait examiner quelles seraient en principe les dispositions législatives qui, sans s'écarter de l'esprit des institutions du canton, seraient propres à diminuer les causes du paupérisme dans le sens des questions suivantes : « Les communes dont la caisse des pauvres possède un excédant de revenu, tandis que la caisse communale est peu moyennée, ne devraient-elles pas appliquer tout ou partie de cet excédant à l'amélioration de l'instruction publique? Quelles mesures y aurait-il à prendre pour augmenter dans le canton le nombre des caisses d'épargnes, et quel secours l'État pourrait-il économiquement fournir pour encourager l'établissement de ces caisses? Jusqu'à quel point pourrait-on rendre le travail obligatoire comme condition de l'assistance? L'établissement des colonies agricoles serait-il possible, et conviendrait-il au canton? »

On voit tout ce qu'a de complet un pareil programme d'études; le bien remplir, ce serait traiter à fond l'importante

question du paupérisme. La commission du canton de Vaud est entrée dans de grandes recherches et de grands développemens pour s'acquitter avec succès de la tâche qui lui avait été imposée. Ses conclusions sont remarquables, et ne peuvent que contribuer beaucoup à la solution du problème qui préoccupe avec tant de justice les économistes, les moralistes et les gouvernemens de tous les pays.

Droits et devoirs des fonctionnaires et employés prussiens depuis leur entrée en place jusqu'à leur sortie, exposés par J. P. F. Rumpf, conseiller de Cour royale, traduit de l'allemand par Ch. Noël. — Paris, Lenormant. 1841. In-8° de 419 p.

On ne se pénètre pas assez en France de l'importance d'assurer aux fonctionnaires une position stable et indépendante, qui pourrait seule leur procurer la considération dont il est si essentiel qu'ils soient entourés et leur fournir les moyens de travailler, avec esprit de suite et sans préoccupations personnelles, à la bonne administration des affaires publiques. Ce n'est pas qu'on ne parle très-souvent des résultats déplorables de l'influence qu'exercent, sur la composition et sur la marche de l'administration, les mouvemens capricieux de la politique; mais on semble méconnaître la nécessité, l'urgence de reléguer cette influence désorganisatrice dans quelques régions limitées qu'il y a impossibilité absolue de lui soustraire. Il était donc utile et opportun de faire connaître les sages mesures adoptées par un état voisin, pour créer un personnel administratif qui réunît toutes les conditions de capacité, de moralité, de stabilité et de force qui manquent au nôtre. Un écrivain modeste, M. Ch. Noël, a voulu rendre ce service à son pays en le dotant d'une excellente traduction du traité de M. Rumpf, conseiller de cour royale, sur les droits et les devoirs des fonctionnaires et employés prussiens.

On voit dans cet ouvrage avec quelle sollicitude le gouvernement prussien s'applique à former des employés capa-

liles, instruits, probes et expérimentés; à quelles épreuves il les soumet avant de leur confier la gestion des intérêts généraux; mais aussi de quelles garanties il entoure leur position, et avec quel intérêt paternel il leur vient en aide, ainsi qu'à leurs veuves et leurs enfans, soit par des institutions de prévoyance, soit par des secours directs.

Il y a là une utile leçon pour la France, et il est vivement à désirer qu'elle ne soit pas perdue.

Richesse ou pauvreté, exposition des causes et des effets de la distribution actuelle des richesses sociales, par A. Cherbuliez, professeur d'économie politique et de droit public à l'Académie de Genève; précédé d'un résumé de la doctrine des Solidaires, par P. Q. D. — Paris, 1841. Chez Legallois. Impr. de Lacrampe. In-12 de XIV-187 p.

C'est au principe d'*appropriation*, que M. Cherbuliez rapporte la cause principale de la position malheureuse des classes ouvrières. Par l'*appropriation*, les capitaux s'accumulent sans cesse dans les mêmes mains, tandis que les travailleurs qui ne disposent d'aucun capital succombent de plus en plus sous l'impossibilité d'en acquérir et d'améliorer leur position. C'est sous l'influence du principe d'*appropriation* que les richesses se distribuent, et cette distribution s'opère de manière à consacrer et à accroître tous les jours l'inégalité qui sépare le riche du pauvre. L'action permanente de cette cause produit les résultats désastreux que nous avons sous les yeux. D'une part, démoralisation des travailleurs, par la dissolution de la famille et par l'aspect continu du désordre moral; d'autre part, incapacité politique des travailleurs, résultant d'une infériorité intellectuelle, que les dures nécessités du travail ne leur permettront jamais de secouer; enfin, dépendance du pauvre vis-à-vis du riche.

M. Cherbuliez s'est proposé pour unique but de démontrer ce vice de notre organisation sociale, et son livre laisse seu-

lement espérer qu'il s'occupera plus tard de la recherche du remède à appliquer au mal qu'il signale. Sa démonstration est méthodique et claire; elle s'appuie sur un exposé logique des lois suivant lesquelles les richesses sont produites et distribuées. Le style de son ouvrage est correct; la forme en est convenable et concise. Toutefois il n'y a pas de proportion entre l'exposé, qui occupe à peu près tout le livre, et la partie de discussion, qui est rejetée à la fin et ne remplit que quelques pages. On désirerait aussi plus de liaison entre les différens théorèmes que l'auteur énonce successivement, sans indiquer assez le lien de dépendance mutuelle qui les unit les uns aux autres. Au reste, l'auteur lui-même a pris soin de le dire dans sa préface, son ouvrage n'est qu'une exposition succincte, un croquis où le sujet se trouve dessiné à grands traits, plutôt qu'approfondi et développé.

Nous nous plaisons à citer ce jugement trop modeste sans doute, que l'auteur porte lui-même de son œuvre, afin de le laver de toute suspicion de complicité avec les louanges outrées que lui donne l'auteur d'un *Résumé de la doctrine des Solidairunis*, placé en tête de l'ouvrage. C'est bien à tort que l'auteur de ce résumé a cru nécessaire de faire précéder l'ouvrage de M. Cherbuliez de cet exposé de la doctrine de la *solidairunion;* mais il était bien moins nécessaire encore de saisir cette occasion pour infliger à la modestie de M. Cherbuliez des éloges outrés : M. Cherbuliez n'aurait certainement pas permis que son livre portât avec lui un tel panégyrique, s'il en avait eu connaissance avant l'impression.

M. de Jacob. Science des finances, ouvrage traduit de l'allemand par Henri Jouffroy. — Leipsic et Paris, 1841. Chez Brockhaus et Avenarius. 2 vol. in-8° de XXXVIII-549 et 472 p.

Cet ouvrage est justement renommé. On peut dire que M. de Jacob a été en Allemagne le créateur de la science des finances. C'est une matière qu'il a profondément étudiée et que

sa position l'a mis à même d'approfondir. En effet, comme il le dit, il a été pendant quelque temps spectateur de la pratique de l'État; il a appris à connaître les méthodes d'après lesquelles les lois de l'État prennent naissance; il a pénétré dans les ressorts d'où partent le premier mouvement et la première détermination; il a eu occasion de concourir à plusieurs opérations importantes de l'État, en sorte qu'il a pu découvrir maints obstacles qui subsistaient derrière la toile et dans le rouage secret. Ainsi la plupart des thèses abstraites abordées par l'auteur dans son ouvrage, il peut les appuyer par des exemples tirés de ses propres observations et de sa propre expérience. C'est ce qui maintient son esprit essentiellement pratique à égale distance de l'utopie et de la routine.

L'ouvrage de M. de Jacob est divisé en trois parties ou livres. La première traite des recettes de l'État, la seconde concerne les dépenses de l'État, et la troisième a pour objet l'administration des finances. Ces trois livres se trouvent subdivisés d'après les grands objets qu'embrasse la matière. Ainsi, dans la première partie, l'auteur traite tour à tour du revenu provenant des domaines, de la recette publique provenant de régales financières, du revenu public provenant des impôts, des impôts eux-mêmes, des différentes espèces d'impôts ordinaires en particulier, et de la recette publique extraordinaire. Dans la seconde partie, il traite des dépenses pour les besoins du personnel du pouvoir souverain, des dépenses pour l'administration civile, des dépenses pour l'administration militaire. Enfin la troisième partie traite de l'unité et de la simplicité dans l'administration des finances, de la juste répartition des charges publiques et principalement des impôts, de la perception des impôts, de l'exact aperçu et de la comparaison de la recette et de la dépense publiques. On voit que la matière a été envisagée d'une manière complète et détaillée; aussi M. de Jacob a toute raison de penser que son ouvrage sera un manuel utile pour les hommes d'affaires qui n'ont pas le loisir d'approfondir eux-mêmes la science des finances, et qui cependant ont besoin de la connaître, et pour les publicistes

au début qui ont besoin de corriger par la pratique et l'expérience ce que la théorie a de vague et de hasardé.

Ueber Preussens Finanzen. Des finances de la Prusse, par Bülow Cummerow. — Berlin, chez W. Besser. 1841. In-8° de 83 p.

L'objet de cet ouvrage est d'examiner les moyens d'augmenter les ressources financières de la Prusse et la richesse nationale, en redonnant au commerce une vie et une sécurité nouvelles. Systématiser tout ce qui se rattache au numéraire et au crédit, bien asseoir l'impôt, tirer strictement parti de tous les secours accessoires, organiser l'administration des fonds de l'État, tels sont les moyens d'arriver à ce but. M. Bulow jette un coup d'œil sur l'état actuel de la Prusse : les finances sont en ordre, il voit un bien-être inouï jusqu'ici, la vie et l'activité se répandant sur toutes les directions, une industrie puissante en voie de développement, une hausse croissante dans la valeur du sol et des capitaux ; mais avec toute cette prospérité, il ne remarque pas une seule véritable garantie de durée. A la faveur de la paix, tous ces ressorts agissent librement, tous concourent au but commun ; mais ont-ils dans l'avenir une égale certitude de n'éprouver aucune secousse? Vienne la guerre, et cette supposition n'est point extraordinaire, il n'y a qu'un an l'Europe entière a failli se soulever; vienne la guerre, est-on certain que tout d'un coup le crédit ne se trouvera point tari dans sa source, l'industrie frappée de mort, les capitaux disparus et l'activité qu'on admire aujourd'hui oubliée pour de longues années encore? Il ne faut qu'attendre les premiers efforts, et dans une guerre européenne de peuples à peuples, comme l'auteur est persuadé que doit être une guerre dans l'état actuel de l'Europe, la Prusse, n'étant plus soutenue dans sa marche par la régularité que donne le calme de la paix à toutes les opérations, ne pourra subir les longueurs et les sacrifices d'une guerre de quelque durée. Il est cependant un moyen de rendre l'État moins dépendant des

secousses étrangères en ce qui regarde ses ressources pécuniaires et son crédit. Ce moyen, c'est une concentration qui permette de donner au mouvement financier la rectitude et l'indépendance d'un organisme à part, et l'auteur en trouve la réalisation dans l'établissement des banques. Dans la première partie de son mémoire, il se livre à des considérations sur le numéraire et le crédit, et s'attache à démontrer la nécessité de rendre la présence du premier constante et égale pour fixer le second, et cela dans l'intérêt du commerce. Il indique comment il faut écarter le danger de ce moyen en cas de guerre, une telle masse de papier-monnaie pouvant nécessiter une réalisation et la reprise par l'État, danger qui du reste existe déjà malgré le peu d'usage qu'on fait de ce genre de moyens. Enfin, il arrive à sa proposition, qu'il regarde comme une idée plus large, c'est de fonder dans chaque province une grande banque provinciale au moyen de capitaux francs, et une banque nationale centrale qui adoptera toutes les institutions financières existantes, aura l'administration de tout ce qui regarde les finances de l'État, n'escomptera pas comme aujourd'hui immédiatement les fonds déposés dans son sein, mais alimentera les banques provinciales au moyen de prêts, conservant toujours la faculté de rappeler sur-le-champ ces fonds en cas de besoin urgent.

Dans la seconde partie, il s'agit de l'impôt existant. M. Bulow montre suivant quels principes il doit être réparti, de manière à ne point entraver le commerce et la civilisation, mais bien plutôt à leur servir de levier d'impulsion. Le système de l'impôt en Prusse repose, il est vrai, sur de hautes vues d'économie politique, mais il porte avec lui bien des défectuosités et des inconséquences. L'auteur termine son mémoire par des considérations sur les finances du gouvernement, sur la nécessité d'un système financier embrassant tout ce qui se rattache aux intérêts pécuniaires de l'État, enfin d'une centralisation qui mette fin aux inconvéniens du morcellement actuel de cette administration entre plusieurs ministères. Il veut surtout prouver combien il dépend de l'administration financière de

répandre le numéraire au fur et à mesure des besoins, de prévenir toute suspension et toute surabondance, et que c'est le seul gage de solidité pour un état prospère tant dans la paix que dans la guerre.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Euripides. *Iphigenia in Aulide. Mit deutschem Commentar, u. s. w.* L'Iphigénie en Aulide d'Euripide, accompagnée d'un commentaire en allemand par C. G. Firnhaber. Avec introduction et dissertations sur l'authenticité et la date de la pièce. — Leipzig, 1841. Hahn, éditeur-libraire. In-8° de LXIV-308 p. Épigraphe : *ἡ γὰρ τῆς τραγῳδίας δύναμις καὶ ἄνευ ἀγῶνος καὶ ὑπερκριτῶν ἐστίν.* Aristot. Poet.

De toutes les tragédies de l'antiquité grecque, aucune n'a été, dans ces derniers temps, l'objet de plus d'écrits et de controverses que l'Iphigénie en Aulide. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs d'une première discussion critique sur le tragique grec, publiée par M. Firnhaber, à l'occasion de l'édition d'Hartung. Il vient aujourd'hui présenter un des morceaux qu'il n'a fait encore que défendre contre la critique, mais rétabli cette fois comme il pense qu'il doit l'être. Dans ce travail se trouve pris en considération tout ce qui a été dit pendant les dix dernières années touchant l'appréciation et la critique de l'Iphigénie, l'auteur ayant pensé qu'on avait besoin de voir réunies en un faisceau toutes ces opinions divergentes pour tirer quelques secours de leur contact mutuel et afin de s'entendre une fois pour toutes, s'il est possible, sur leur valeur respective et sur les points en litige. D'ailleurs l'édition d'Hartung, qui enlève à Euripide tant de choses, faisait un devoir à l'auteur, dans son opinion, de ne pas laisser le dernier mot à cette critique dévastatrice, et de ramener, par une édition nouvelle, le tragique mutilé sur le terrain qu'on lui contestait. Des études anciennes et suivies sur Euripide permettent

à M. Firnhaber de dire aussi son mot dans la discussion, et il n'est point déplacé de sa part de se jeter au-devant de cet entraînement de corrections et de retranchemens dont le poète a été l'objet. Cependant comme il ne suffisait pas de répondre par un texte pur et simple édité suivant ses principes, comme il fallait aller chercher la critique chez elle, et la suivre pas à pas dans toutes ses voies, l'auteur a jugé à propos d'accompagner son édition d'un commentaire. Dans ce commentaire, il s'est imposé une double obligation : la première d'épuiser le sujet sous le point de vue critique, la seconde d'être utile à l'enseignement, en faisant pénétrer le lecteur encore inexpérimenté dans l'essence, la forme et le développement du drame grec, et en lui faisant apprécier la nature du génie d'Euripide, dont l'originalité a donné naissance à des phénomènes importans. Ces deux intentions ont dû se combiner, et tout ce qui était de raisonnement a dû se fondre avec ce qui était de pure critique littéraire, afin de rendre le livre aussi profitable aux écoles qu'intéressant pour la science. Ce n'est pas assez, pour expliquer Euripide, d'avoir des connaissances de grammaire, de métrique et de prosodie ; un goût épuré en matière de poésie dramatique est une première condition générale, qui demande encore l'appui d'une certaine habitude de la manière du poète, d'une expérience suffisante de la scène athénienne, du moins relativement aux libertés qu'Euripide y a introduites ou consacrées ; et enfin il est nécessaire de ne point oublier que le tragique écrivait pour des auditeurs et non pour des lecteurs, qu'il comptait sur le jeu d'un acteur intelligent, dont la déclamation devait mettre dans leur jour et l'harmonie du tout et la valeur des détails, surtout en ce qui concerne le dialogue. Euripide a aussi des défauts, et tout défaut n'est point à retrancher ; c'est un tort qu'eut jadis la méthode critique de Ramler. On a coutume maintenant de ne point attacher grande importance aux leçons des manuscrits, on se contente de rétablir le texte, comme tout porte à croire que le poète l'a écrit. Telle n'est point la manière de M. Firnhaber : la discussion sur la valeur ou la non-valeur des

manuscrits n'a rien décidé qui pût autoriser ce procédé, et quand un texte manuscrit est fondé en autorité, pourquoi ne pas chercher à s'accorder avec lui? La quantité au contraire est aux yeux de l'auteur une chose bien plus secondaire, et il ne s'est pas fait conscience de porter atteinte au mètre attribué aux chœurs, quand la circonstance le demandait. Du reste toutes les restitutions et corrections ingénieuses des savans sont soumises au lecteur. Le texte a d'abord été établi sur la critique comparée des éditions de Dindorf, Matthiæ, Gottf. Hermann et Hartung, et le commentaire également. Ce travail achevé, c'est alors que toutes les autres sources critiques ont été consultées. Les éditions de Musgrave et de Markland n'ont été connues de l'auteur que par l'utilité qu'en ont tirée Matthiæ et Hermann. Les citations sont empruntées au texte de Dindorf.

L'Iphigénie, reconnue pour ravissante, pour supérieure à tous les autres ouvrages d'Euripide sous le rapport de la sagesse du plan et de l'art dans la conduite, est cependant celle qu'on dit communément avoir le plus souffert des outrages du temps. Bien plus, on la dispute à son auteur, et là-dessus les opinions les plus opposées se donnent carrière : c'est Chérémon, ou Euripide le jeune, qui en est l'auteur; c'est un pastiche œuvre de plusieurs poètes; sa composition porte les traces d'époques et de mains différentes. Ces opinions représentées aux regards de M. Firnhaber, pendant le travail de son édition, l'ont excité, cela se conçoit, à les détruire une fois pour toutes, et dans une introduction qui précède le texte, il discute dans le plus grand détail la question de l'authenticité de l'Iphigénie en Aulide et l'époque de la représentation, et voici ce qu'il établit :

Olymp. 93, 2. Mort d'Euripide. Cette année même, aux grandes Dionysiaques, c'est-à-dire dans le mois Elaphebolion, son fils fait représenter la trilogie d'Iphigénie en Aulide, d'Alcméon à Corinthe, et des Bacchantes. Il lui fallait deux mois pour la mise en scène de la pièce.

Ol. 93, 3. Mort de Sophocle avant le mois de Gamelion,

dans lequel on représenta aux Lénéennes, les Grenouilles d'Aristophane.

Ce résultat dit assez les points sur lesquels a porté la discussion de l'auteur, il nous suffisait de constater les déductions qu'il en tire. A la suite du commentaire qui vient après le texte, se trouvent six digressions. La première est relative au passage v. 125-128 du dialogue d'Agamemnon et de son vieux serviteur dans la première scène. Ce passage, en raison de la forme ambiguë du discours, a fait supposer des altérations : M. Firnhaber s'attache à prouver qu'il est là parfaitement à sa place. Dans la seconde, qui a pour objet la deuxième partie du Parodos, v. 228-298, M. Firnhaber justifie le style des reproches de vulgarité et d'interpolation qui ont même induit Hermann à rejeter cette partie hors du Parodos. Dans la troisième, sur l'emploi de μὴ pour le futur et l'optatif avec la particule ἄν, l'auteur apporte à l'appui de son raisonnement une foule d'exemples tirés des tragiques grecs, tendant à en démontrer l'usage facultatif. Les vers 594-602 du chœur ont été jugés ainsi par L. Dindorf : *singuli fere versus habent quod pravum, solecum, absurdum sit. In universum hic chorum intempestive loquacem reddunt præter omnem tragicorum in tali loco consuetudinem.* M. Firnhaber se borne à prouver qu'Euripide pouvait et devait les composer comme ils sont, et qu'il n'était d'ailleurs pas homme à reculer devant une liberté poétique et une nouveauté scénique ; mais il insiste principalement sur la nécessité où le poète était de produire le morceau sous cette forme. Après cette quatrième digression vient le rapprochement des scènes de plusieurs tragédies d'Euripide, dans lesquelles le poète fait paraître des personnages se dévouant volontairement : Ménécée des Phéniciennes, Macarie des Héraclides, Polyxène de l'Hécube, l'épouse d'Érechtée, comme on le voit dans les fragmens de cette pièce, et enfin Iphigénie de la pièce actuelle. Ce rapprochement a pour but de prouver combien peu Euripide se faisait scrupule de représenter les mêmes scènes, fondées sur les mêmes situations et revêtues des mêmes tours, dans des

tragédies différentes. Tel est l'objet de la cinquième digression. La sixième est la plus étendue, c'est une défense de l'épilogue d'Iphigénie en Aulide. Ce morceau retranché, la beauté du tout ne fait qu'y gagner, dit Brême; c'est l'ouvrage d'un interpolateur postérieur à Élien, dit Porson; la poésie, selon Hermann, en est très-loin de l'art d'Euripide; c'est l'œuvre d'un esprit inconsidéré, ignorant, sans goût, décide Matthiæ; narration rapportée, pleine d'inepties sans nombre, s'écrie Hartung, complètement en contradiction avec le reste de la fable; emprunt flagrant à l'Hécube, ajoute Zirndorfer. M. Firnhaber compte dans son parti Boeckh, Gruppe et Kieffer. Après la discussion détaillée, il formule ainsi son opinion : « Les raisons apportées contre l'authenticité de l'épilogue manuscrit de l'Iphigénie en Aulide, en tant qu'elles concernent le sujet de cet épilogue, sont à repousser. Il n'est point douteux que ce soit Euripide qui fasse paraître un messager, pour annoncer le prodige à Clytemnestre, et qui fasse revenir une fois encore Agamemnon près de cette princesse pour terminer la pièce par des vœux de bonheur que le chœur leur adresse. »

« En second lieu, quant à la forme de l'épilogue, les raisons apportées contre elle jusqu'ici sont trop peu fondées. Si l'on compare le dénouement d'autres tragédies d'Euripide, par exemple, d'Iphigénie en Tauride, des Phéniciennes, d'Oreste, et surtout des Bacchantes appartenant à la trilogie de l'Iphigénie en Aulide, et laissant voir des lacunes évidentes vers la fin, on sera de l'avis de Gruppe, que le dénouement de ces pièces a pu souffrir en venant jusqu'à nous de la part du temps et des hommes. »

Grundriss zu Vorlesungen, u. s. w. Programme pour les cours de métrique grecque. Accompagné d'une collection d'exemples et de passages justificatifs par E. L. de Leutsch. — Gœttingen, libr. de Dietrich. 1841. In-4° de XII-444 p.

L'Allemagne possède la métrique d'Hermann (*Elementa*

doctrinæ metricæ, 1816), dont l'abrégé, intitulé *Epitome*, parut deux ans plus tard; c'est tout ce qu'elle a, en fait de livres à principes généraux. Depuis que ces livres ont paru, les textes ont subi bien des révolutions dans ce pays. La marche de Gottfried Hermann a guidé l'auteur dans son travail : il nomme Hermann le grand fondateur de la métrique; mais surtout il se reconnaît principalement obligé aux leçons de A. Boeckh, son maître, et à l'étude de l'ouvrage de ce philologue *De metris Pindari*, dont l'étude seule, dit-il, l'a rendu capable de produire. Du reste ce travail, qu'il faut reconnaître comme un des plus pénibles peut-être, lui a été quelque peu facilité pour le soin de ramasser les exemples, par le *Delectus lyricorum græcorum* de Schneidewin, et les *Poetæ scenici græci* de G. Dindorf. Le livre de M. de Leutsch est bien simple de contexture; comme tout programme, il offre des têtes de chapitres sans explications ni définitions, mais avec des exemples. Non que l'ouvrage soit dépourvu d'éclaircissemens, mais ce que l'auteur appelle passages justificatifs est placé dans les notes au bas et occupe un espace assez considérable. L'ordre observé est l'ordre historique, suivant la marche de la poésie, son développement, et signalant ses transformations à mesure que le temps les amène. Pour la théorie, il a fallu admettre trois grandes divisions après les définitions préliminaires. Ce sont les bases rhythmiques de la métrique, les rhythmes simples et les poèmes à mètre composé musical. Mais, nous le rappelons, la matière ne figure ici que par son nom accolé au modèle, et le peu d'historique qu'on y trouve est compris dans les notes. Du reste cela est naturel, c'est un programme pour les cours. Il eût été à désirer que l'impression plus dégagée, plus claire et plus tranchée, en rendît l'usage laborieux moins fatigant; mais, comme dit M. de Leutsch, la première fois on ne peut tout obtenir. Ce livre est unique en son espèce, et permet aux élèves d'arriver tout préparés aux cours. De plus, dans une grande partie, les détails qu'il offre sont aussi destinés au monde savant, pour lequel il sera toujours une réunion complète de tous les échantillons des formes si variées de la poésie grecque.

Rettung der Aristotelischen Poetik. Défense de la Poétique d'Aristote. Essai de critique par H. Düntzer. — Brunswick, G. C. E. Meyersen, éditeur. 1840. In-8° de IV-339 p. Épigraphe : *Amica veritas.*

C'est se préoccuper d'une étrange erreur que de penser trouver chez Aristote des corps de doctrine rigoureusement complets et achevés. Le philosophe de Stagyre est sans contredit le plus lucide penseur de toute l'antiquité, le fondateur de la science et du sens qu'on y attache ; c'est chez lui que l'idée s'est produite soudainement avec une clarté jusque alors inconnue, mais, s'il fut le premier à frayer cette voie, la forme stricte, rigoureusement scientifique, ne pouvait pas encore se développer dans ses œuvres ; c'est un phénomène que le temps seul pouvait amener. Il ne faut que lire quelques-uns de ses écrits pour se convaincre combien, malgré toute la logique serrée qu'on lui reconnaît, le philosophe se laisse souvent aller au cours de ses pensées. Ici vous le trouvez succinct, là au contraire il se donne carrière, et il ne se fait point conscience, quand il rencontre des observations intéressantes, de les exprimer, quelque étrangères qu'elles soient du reste à l'essence du sujet qu'il traite. Les preuves de ce fait sont si évidentes dans ses ouvrages, que M. Düntzer n'eût pas même jugé nécessaire de les indiquer, si beaucoup de savans n'avaient pas paru en méconnaître la réalité, aveuglés par des idées arrêtées à l'avance au sujet de la méthode d'Aristote. Quand Aristote se livre à l'examen d'une science, il ne s'occupe pas d'établir un système propre à tout embrasser ; au contraire, il change fréquemment de point de vue dans ses recherches, souvent même il se plaît à faire ressortir de purs détails et à les traiter avec une prédilection qui exclut toute proportion. Il ne faut donc point se hâter de juger si un ouvrage est entier ou non, interpolé ou authentique, avant d'avoir examiné dans tous ses détails la suite des idées. C'est l'objet du travail de M. Düntzer.

Où en est aujourd'hui la critique au sujet de la Poétique

d'Aristote? Depuis que, chez les Arabes, Averroës la traduisit vers 1198, il a paru à Venise, en 1562, une version latine de cette traduction arabe. Alde Manuce, le premier, publia le texte grec en 1508, et les travaux de Alexandre Paccius, F. Robortellus et V. Madius, se trouvent consignés succinctement dans la préface de l'édition de P. Victorius, publiée en 1560. Victorius lui-même regarde la poétique comme le commencement d'un ouvrage en trois livres parvenu mutilé jusqu'à nous, et cette opinion s'est maintenue et subsiste encore. D. Heinsius, élevé chez Scaliger, dont il adopta les idées d'esthétique, rejeta complètement la série de chapitres transmise par la tradition, et ouvrit le premier à la critique une carrière sans limites. André Dacier s'éleva contre lui, prit la défense de la série des chapitres méconnue par son prédécesseur : voilà pour le XVIIe siècle. Le dix-huitième ne produisit qu'un critique, l'anglais Th. Tyrwhit (1794), philologue aussi délicat et ingénieux que modeste. C'est à notre siècle qu'il semblait réservé de pousser jusqu'à leurs dernières conséquences tous les opinions les plus opposées sur la poétique. Hermann, dont les meilleurs ouvrages sont nés avec le siècle, nourri dans l'école de Kant, initié par F. W. Reitz aux études philologiques, soumit en 1802 la poétique à un nouvel examen, et partit de cette idée qu'Aristote n'avait point destiné cet ouvrage à la publicité, mais bien à son usage particulier, avis que partagea Wyttenbach et qu'avait énoncé antérieurement Castelvetro. S'autorisant du déplorable état où se trouvaient généralement les manuscrits des ouvrages d'Aristote, état sur lequel Brandis, Kopp et Stahr, nous ont apporté tant de lumières, Hermann crut pouvoir se permettre des changemens et des modifications de toute sorte, qu'il n'approuverait certes plus aujourd'hui. En 1794, Buhle avait dit : *Nos nec opus de poetica integrum, nec ejus fragmentum integrum, sed tantum ex hoc fragmento excerpta habere*, et en 1820, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, il déclare la poétique un fragment ou plutôt un extrait horriblement mutilé et altéré du premier des trois livres sur la poésie. Meno Valeti suivit les procédés

d'Hermann (1820); Græfenhan, la même année, s'éleva contre eux, quoiqu'il leur donne quelque raison en regardant la poétique comme un travail préparatoire pour un ouvrage plus étendu qu'Aristote avait exécuté postérieurement. Gruppe aussi se déclara contre la forme sous laquelle le traité nous est parvenu. Ce ne pouvait être, il est vrai, selon lui, un extrait; mais il y remarque des variations dans le style et la manière d'exposer les idées, et son avis est qu'il y a un mélange de gloses introduites dans le texte à une époque antérieure à la confection des manuscrits qui nous ont été conservés. M. Düntzer avoue cependant qu'il n'aperçoit pas la moindre trace d'interpolations majeures, et pense que vouloir en soutenir même de moins capitales n'est qu'un moyen désespéré d'un système aux abois. Ce système n'a que trop dévasté la littérature ancienne, il serait temps d'opposer une digue à ses ravages, et de ne plus tant imputer aux moines tout ce qu'on trouve à ôter ou à changer chez les anciens. Cependant, toute désorganisatrice qu'est la critique de Gruppe, le professeur F. Ritter l'a encore dépassée. Ce critique s'est fait un homme à lui, dont l'emploi est de répondre des hypothèses de M. Ritter, son créateur et son maître. Voici comme il nous le dépeint : *Hominem sterili ingenio, judicio inepto, varia sed incondita lectione, doctrina vix mediocri, fastu non modico, stili et orationis ignarum.* Voyez en effet cet endroit : *sterile!* cet autre : *ineptum!* celui-ci : *fastus!* celui-là : *doctrina mediocris!* Quelle preuve plus forte exigez-vous? — Mais ces endroits : voilà bien Aristote, c'est sa forme, son esprit! — J'en conviens, je vais vous l'expliquer, ce n'est pas ce qui m'embarrasse : tout ce que vous reconnaîtrez, mettez que c'est mon péripatéticien qui l'a dérobé chez Aristote. Voulez-vous son histoire, la voici : Il y avait une fois un péripatéticien qui vivait longtemps, long-temps après Aristote, mais, cela est certain, plus de trois cents ans avant Jésus-Christ. Il se mit dans la tête que les deux livres de poétique de son maître n'étaient plus bons pour l'époque : ceci manquait, cela était de trop; le voilà donc à extraire, recoudre, ôter, remettre, tant et tant qu'il arriva

à produire ce précis que vous avez, ouvrage fort convenable à son gré, et dans le fond tout-à-fait misérable. Cet homme n'était qu'un brutal, demi-fou, fou et demi, aussi je vous l'abandonne, frappez, frappez le bouc expiatoire, et bâtissons. Quelle hardiesse ! abréger Aristote, comme si Aristote était un homme commode à mettre en abrégé. Non, M. Ritter ne croit point sérieusement à cette fable. C'est un homme de trop de science, de trop de sagacité pour cela ; mais il la soutient avec tant de talent, qu'elle devient dangereuse et qu'il faut prévenir les séductions dont elle est susceptible. Spengel l'a déjà fait, et a fort bien observé qu'il ne s'agit pas de montrer quels sont les morceaux qui rompent l'enchaînement, mais bien quel est cet enchaînement ou quel il a été ; mais il reconnaît encore des lacunes, et M. Düntzer n'est point de cette opinion. Il soutient l'unité, la conservation intacte et totale de la poétique contre la critique moderne ; convaincu le premier, il tient à convaincre les autres.

L'ouvrage d'Aristote joue un rôle trop important dans l'histoire littéraire de la Grèce pour l'abandonner aux attaques qui fondent sur lui. L'auteur s'efforce donc d'établir les rapports qui rattachent la poétique aux livres περὶ ποιητικῆς, de démontrer la marche de la pensée dans les détails, et enfin de repousser les attaques dirigées contre les diverses parties isolées ou contre l'ordre dans lequel elles sont disposées. Voici comment il envisage le point de vue choisi par le philosophe grec. Aristote, voulant traiter spécialement des ouvrages de poésie, s'en tient purement au mythe qui est l'âme de ce genre de composition. Subsidiairement, il parle des caractères qui en sont aussi une partie capitale, et du style, en tant qu'il sert à la peinture du mythe et des caractères. Le fondement de la poésie, ses divers objets ou plutôt les sentimens qu'elle doit éveiller, et le langage à prêter à ces sentimens, Aristote a traité tous ces points dans son grand ouvrage. Ici il se restreint et se contente d'emprunter les règles qu'il a données ailleurs. Il ne faut donc pas regarder la poétique comme un faisceau de recherches sur l'essence de la poésie considérée en

elle-même ; ce n'est qu'un traité destiné à être consulté par ceux qui composent. De ce point de vue s'explique alors l'importance extrême donnée ici au mythe. Il ne faut pas oublier non plus que ce qui, chez Aristote, a été le fruit de longues et profondes méditations, est pour nous, depuis long-temps, du ressort des lettrés les plus ordinaires.

L'hypothèse de Ritter a été aussi combattue par Stahr dans les *Jahrbücher* de Halle ; mais l'hypothèse de Stahr est aussi superflue. Ce ne sont point, ainsi qu'il le dit, des leçons orales d'Aristote dont la partie la plus intéressante aurait été recueillie par un des auditeurs. L'ouvrage lui-même contredit cette assertion. On y reconnaît trop la manière serrée du maître dépourvue des détails qui caractérisent un discours prononcé. Comment aussi cet auditeur aurait-il pu transcrire cette foule d'exemples qu'on fait passer si rapidement dans des leçons ? Stahr semble vouloir appliquer cette hypothèse à d'autres écrits d'Aristote, et il ne considère pas combien elle est en opposition avec la forme sous laquelle ce philosophe reproduit ses idées. Quiconque, du reste, voudra considérer la poétique avec ses nombreux rappels, avec sa précision serrée et sa marche claire et tranquille d'une idée à une autre, se convaincra de plus en plus, en se pénétrant bien de la manière d'Aristote, que nous ne devons laisser ici retrancher aucun passage, ni mutiler l'ouvrage, pas plus dans sa forme que dans le fond.

De Euripidis Troica didascalia. Scripsit Hermannus Planck Dr Phil. — Gottingæ, sumtibus librariæ Dieterichianæ. 1840. In-8° de VI-54 p.

La plupart des tétralogies étaient composées de quatre pièces roulant sur des sujets du même genre, dont trois étaient des tragédies et la quatrième un drame satirique ; c'est ce qui leur faisait donner souvent un nom générique comme l'Orestie, la Pandionide, la Lycurgie. Au lieu du mot *tétralogie*, l'auteur de la présente dissertation emploie celui de *didascalie*, comme pouvant indiquer à la fois et la tétralogie et la trilogie ; et il soumet à une analyse très-détaillée la didascalie troyenne

d'Euripide, indiquée par Élien, et comprenant les trois pièces intitulées Alexandre, Palamède, les Troyennes, et un drame satyrique, Sisyphe. Après avoir traité des deux genres de didascalies tragiques, M. Planck explique avec soin chacune des pièces qui composent celle d'Euripide, et discute contradictoirement plusieurs des opinions émises par A. Schoell, dans l'ouvrage intitulé : *Beiträge zur Attischen Literaturgeschichte.* Il termine par un article sur le lien qui existe entre les différentes parties de la tétralogie troyenne d'Euripide. L'appendice est consacré à la mise en scène des Troyennes, dans laquelle on trouve quelques détails intéressans sur le théâtre, le chœur, et les acteurs d'Athènes.

De hiatu in oratoribus atticis et historicis græcis libri duo. In quibus et etc., disputavit Gustavus Eduardus Benseler. — Fribergæ, 1841. Sumtus fecit J. G. Engelhardt. In-8° p. 193-557.

Nous avons déjà annoncé précédemment la première partie de cet ouvrage qui intéresse spécialement les philologues. Cette seconde partie, qui forme le deuxième livre, traite de l'emploi de l'hiatus chez certains écrivains, tels que Théopompe et Polybe; à propos de ce dernier, M. Benseler entre dans de grands détails sur les passages où il y a rencontre de voyelles. Viennent ensuite les ouvrages de Plutarque, et un examen minutieux de tous les passages où l'on trouve des hiatus. Le volume se termine par un chapitre consacré à Denys d'Halicarnasse, analysé de la même manière.

Nicolai Damasceni de plantis libri duo Aristoteli vulgo adscripti. Ex Isaaci ben Honain versione arabica latine vertit Alfredus. Ad codd. mss. fidem addito apparatu critico recensuit E. H. F. Meyer. — Lipsiæ, sumtibus Leopoldi Voss. 1841. In-8° de XXVIII-138 p.

Nicolas de Damas, fils d'Antipater et de Stratonice, fut l'ami

d'Hérode le Grand, roi des Juifs, et l'accompagna dans un voyage que ce prince fit auprès de l'empereur Auguste. Nicolas gagna les bonnes grâces de ce monarque, duquel il était déjà favorablement connu avant ce voyage. Comme écrivain, il s'est distingué en plusieurs genres de littérature. Il a fait des tragédies et des comédies, un ouvrage sur les coutumes singulières, sur le beau dans les mœurs, et une histoire universelle, en cent quarante-quatre livres, compilation pour laquelle il emprunta des passages de divers historiens, qu'il réunit par le moyen de quelques tirades oratoires. Il avait rédigé une vie d'Auguste, ainsi que sa propre biographie, sur laquelle cependant il s'est élevé quelques doutes. Il est encore un autre ouvrage qui jusqu'à ce jour a été attribué à Aristote; c'est un traité, en deux livres, sur les plantes et les végétaux. M. Meyer a restitué à Nicolas de Damas cet ouvrage qui a toujours été publié avec les œuvres d'Aristote. La version latine qui se trouve dans un très-grand nombre de manuscrits a été faite par un certain *Alfred de Sarechel*, mais d'après une traduction arabe, de sorte qu'il y a une assez grande différence entre le texte grec et la traduction latine, parce qu'il paraît que cet Alfred n'était pas très-versé dans la connaissance de la langue arabe. La Bibliothèque Royale possède onze manuscrits de cette version latine, huit dans l'ancien fonds et trois dans le fonds de Sorbonne. Deux seulement donnent le nom du traducteur latin. Voici le titre du premier, qui porte le n° 478 : *Liber Aristotelis de vegetalibus et plantis translatus ab arabico in latinum a magistro Alvredo de Sarechel. Prologus ejusdem ad magistrum R. de Herefordio.* Le second, n° 6323, ne porte pas de titre; mais à la marge il y a un grand nombre de scholies, et la première commence ainsi : *Quidam anglicus nomine Alveredus qui librum transtulisse dicitur de arabico in latinum edidit hunc prologum, in quo* etc... Les trois manuscrits de la bibliothèque de Sorbonne sont n° 923 in-fol. en parchemin, du XIVe siècle; n° 937, in-fol. en parchemin du XIIIe siècle. Sur le plat intérieur de la couverture on lit : « Ce beau mss. du XIIIe siècle a été légué à la maison de Sor-

bonne, par M. Nicaise de Planca Flammand. Il contient les œuvres philosophiques d'Aristote. » De charmantes miniatures ornent les commencemens de chaque traité; les figures sont faites avec une rare délicatesse de trait. Au commencement du traité *De memoria*, on remarque un personnage assis, qui écrit des deux mains sur un pupitre à vis. Le fauteuil sur lequel il est assis semble assez élégant. Chaque miniature représente le sujet de chaque traité. En tête de celui *de Fortuna*, on voit la roue de la Fortune, avec les diverses situations d'un personnage, qui rappellent la miniature très-curieuse qui se trouve dans un mss. de Bruneto Latini, et dont M. Artaud a parlé fort au long dans l'histoire du Dante. En tête du traité *de Cœlo et mundo*, se trouve la représentation du monde, et sur la terre un homme qui bêche et une femme qui file avec une quenouille. Le traité dont nous nous occupons représente quelques arbres et quelques plantes. *De inundatione*, offre une petite barque avec une voile surmontée d'une croix. *De progressu animalium*, représentation d'une chasse au cerf. *De pomo*, Aristote est étendu dans son lit et tient un fruit dans la main droite; à côté, trois personnages qui prient, et au-dessus d'eux une lampe suspendue. Nous recommandons cette série de miniatures aux véritables amateurs, et principalement celle qui se trouve sur le premier feuillet. Le troisième mss. de la bibliothèque de Sorbonne porte le n° 1778, est en parchemin, in-4° et du XIII° siècle. En tête de chaque traité, ainsi que dans le précédent, on voit une miniature qui répond au sujet : celles-ci sont entièrement différentes et moins élégantes, quoique assez curieuses.

L'édition donnée par M. Meyer ne contient donc que la traduction latine sans le texte grec; au bas des pages sont placées les variantes tirées des manuscrits et des éditions qui ont été à la disposition du nouvel éditeur. Les notes comprenant la comparaison du grec, de l'arabe et du latin, sont placées à la suite du texte. Une table des auteurs et des matières complète le volume. La question littéraire sur l'auteur grec et les traducteurs arabe et latin se trouve traitée très-longuement

dans une savante préface, qui fait honneur au savoir et à la critique de M. Meyer.

Commentatio de Horatii carm. I, 12, quam scripsit Dr L. Curtze. — Mengeringhusæ, literis Weigelii, 1840. In-4° de 40 p.

Cette petite dissertation est divisée en trois parties précédées de quelques détails historiques sur l'empereur Auguste et sur l'époque où fut composé le poème en question. La première traite de la composition de ce poème; la seconde partie, la plus importante et la plus considérable, explique longuement la pensée qui y est renfermée. Dans la troisième, M. Curtze examine la manière dont le poète a traité son sujet.

Notitia dignitatum et administrationum omnium etc., Eduardus Bœcking. Fasciculus III. Notitia dignitatum in partibus Occidentis.—Bonnæ, 1840. In-8° de 128 p.

Dans notre numéro d'avril 1840, p. 353, nous avons déjà parlé de cette nouvelle édition de la Notice des Dignités de l'Empire. Ce nouveau fascicule comprend le commencement de la partie qui concerne l'Occident, et s'étend jusqu'au chapitre XLVI. Ainsi que dans les premiers, le texte est imprimé sans les notes, qui sont renvoyées à la fin de l'ouvrage. La gravure a reproduit les insignes tels qu'ils se trouvent dans les manuscrits, mais toujours sans couleur. La préface et les notes n'ayant pas encore paru, nous ne pouvons rien dire du travail de l'éditeur, au point de vue de la critique; mais nous nous réservons d'en rendre compte, aussitôt qu'il nous en aura donné les moyens.

LITTÉRATURE MODERNE.

Histoire des langues romanes et de leur littérature depuis leur origine jusqu'au XIVe siècle, par M. A.

Bruce-Whyte. Tome premier. — Paris, Duverger. Chez Treuttel et Wurtz. 1841. In-8° de XII-519 p.

Étranger à tout préjugé national ou personnel, l'auteur prétend n'avoir eu pour but que de découvrir la vérité en faisant des recherches infatigables dans tous les pays où se parlent les langues romanes, et en consultant, surtout, les patois des paysans, seul répertoire fidèle des racines primitives. Les principaux motifs qui ont engagé M. Bruce-Whyte à entreprendre cet ouvrage sont : 1° de réparer l'injustice avec laquelle on a traité l'Europe latine dans presque tous les tableaux du moyen-âge; 2° d'indiquer quelles circonstances morales et politiques ont favorisé le développement et les progrès de la langue vulgaire; 3° de combattre l'idée si répandue que les Arabes ont puissamment contribué à la renaissance des arts en Europe; 4° enfin de prouver que toutes les branches de la famille ont créé spontanément leur littérature, en se communiquant, les unes aux autres, les mots, les idiotismes, les locutions, les règles et les formes de leur poésie respective.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les hypothèses populaires, pour expliquer l'origine du romance, l'auteur examine le système de M. Raynouard, dont il analyse la grammaire, et dont il réfute les preuves à l'appui de son hypothèse. Exposant ensuite sa propre hypothèse, il la partage dans les cinq propositions suivantes : 1° A une époque très-reculée et bien antérieure à l'ère historique, divers dialectes d'une langue mère inconnue ont dû régner dans l'ouest et le midi de l'Europe, où ils ont produit le gaëlique ou celtique, et les langues anciennes de l'Italie, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne. 2° Nous sommes fondés à croire que, pendant toute la domination romaine, les classes illettrées de l'Italie et des provinces n'abandonnaient jamais entièrement leurs dialectes nationaux, mais que des mots latins ou autres, ayant été introduits par les prolétaires romains dans les pays conquis, finirent par y dominer, en se modifiant cependant chez chaque peuple, selon le génie de la langue mère, et selon les circon-

stances diverses qui influent sur la prononciation. 3° Nous sommes autorisés à conclure des témoignages historiques et autres, qu'à compter du règne de Trajan, les dialectes romans doivent avoir existé, en substance, dans toutes les parties de l'Europe latine. 4° Après le démembrement de l'empire, ces dialectes, homogènes dans leur caractère et leur structure générale, mais différens entre eux de formes et de détails, reçurent un grand nombre d'additions et de modifications tirées des idiomes des peuples qui s'établirent successivement en Italie et dans les provinces; mais ils furent appelés romans, parce qu'en substance ils furent transmis par les Romains, en comprenant sous ce nom tous ceux qui avaient obtenu les droits de citoyens. 5° Enfin il est suffisamment prouvé que, dès le commencement du moyen-âge, la langue romane avait assez de stabilité pour influer sur le latin de cette époque, lequel, agissant à son tour sur le romance, l'a graduellement mûri et transformé dans les langues actuelles de l'Italie, de l'Espagne et de la France.

Après avoir ainsi exposé son système, l'auteur parle des anciennes inscriptions de l'Italie, et interprète, au moyen du gallois, du breton, du basque et du valaque, l'hymne d'Arval, les trois tables Eugubines, et le monument d'Avella. Dans l'analyse de la langue basque, il cherche à prouver que les dialectes gaulois, y compris le celtique, ont dû naître de la même langue-mère que les dialectes ibériens, que représente le basque, et il examine les caractères et l'affinité de cette dernière langue avec le welch. Le chapitre suivant, qui traite de la permanence des dialectes indigènes, répond à la seconde et troisième proposition. On y voit que les peuples d'Italie, d'Espagne et de la Gaule, continuèrent, sous la domination romaine, à parler leurs idiomes respectifs. Plusieurs mots espagnols sont expliqués par des racines celtiques. Passant ensuite à l'unité du langage en France, M. Bruce-Whyte tire ses preuves historiques du droit d'investiture avant et après Charlemagne, et surtout du serment de 842 sous Charles le Chauve. Puis vient une analyse de la langue valaque avec

l'esquisse de l'histoire des Valaques, depuis Trajan jusqu'à Mahomet II; un examen du daco-roman, avec les preuves tirées de la simplicité de ses formes et de son antiquité incontestable. Dans la comparaison des verbes primitifs, on voit comment chaque dialecte roman s'est formé isolément avec le secours d'autres idiomes. Les verbes possessifs et substantifs en valaque, italien, castillan, provençal et romaunch, sont mis en parallèle, et l'on y reconnaît l'influence de la langue gothique. Suit une analyse de la langue romaunch, une histoire de la Rhétie et des Grisons et un examen de leur idiome national, formé sous l'influence des dialectes tudesques. La corruption graduelle du latin est due à l'irruption des barbares, et ne fait que consolider l'existence du romance qui, également parlé par les vaincus et les vainqueurs, domine, au IXe siècle, dans toute l'Europe latine. La fusion du latin et du romance ne tarde pas à s'effectuer, et l'on est obligé de reconnaître l'influence réciproque de ces deux langues l'une sur l'autre. Certaines circonstances furent favorables au développement de la langue vulgaire. Bien qu'elle fût cultivée par un grand nombre d'évêques, de prieurs et de moines, il faut pourtant croire qu'au IXe siècle les prêtres avaient l'habitude de dire leurs homélies en latin, au point de nécessiter la fameuse capitulaire de Charlemagne et les décrets des conciles généraux de Tours et de Reims, enjoignant à tout le clergé, tant séculier que régulier, d'instruire le peuple en sa langue maternelle. Ici M. Bruce-Whyte cite les premiers exemples du romance littéraire, et blâme les préventions injustes à l'égard des moines, qui ont été les zélés réformateurs du langage. Le chapitre suivant, consacré aux premiers essais dramatiques, contient l'analyse de Gallicanus, drame du XIVe siècle, de la religieuse Roswitha; de Babio, comédie du XIVe siècle; du lexique latin de Garland, et du poème des Roses; il se termine par un état de la langue latine à cette époque.

Dans une revue de l'état politique et moral de l'Europe pendant le moyen-âge, dont l'objet principal est de faire ressortir les circonstances favorables ou défavorables aux progrès

de la langue vulgaire et de la littérature dont elle devient l'organe, on ne pouvait passer sous silence les Arabes, dont l'influence, quoique généralement admise, est encore sujette à discussion. L'auteur, à ce propos, élevant quelques objections contre cette influence, cherche à prouver que les Arabes n'ont pas contribué à la renaissance des lettres en Europe; il jette un coup d'œil sur leur philosophie, leurs sciences mathématiques et physiques, et donne quelques échantillons de leur poésie comparée à celle des troubadours. Cependant, bien qu'il n'apparaisse aucune trace de poésie arabe dans les productions européennes du moyen-âge, on n'en prétend pas moins opiniâtrément que c'est vers l'Arabie que nous devons tourner nos regards pour trouver l'origine de cette poésie chevaleresque, de cette fiction romantique qui, pendant si long-temps, tint en haleine nos ménestrels et nos troubadours, et imprima au XIe siècle et aux quatre siècles suivans un cachet tout particulier. Cette question a été fort différemment envisagée par plusieurs antiquaires instruits, que leurs recherches et leurs connaissances recommandent au même degré. Suivant l'opinion de M. Bruce-Whyte, la fiction romantique existait en Europe bien avant l'invasion des Arabes, et la chevalerie est née de la féodalité. Ce premier volume se termine par un examen de Mabinogi de Pwyll, roman gallois du XIIe siècle.

Le roman du Saint-Graal publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale, par Francisque Michel. — Bordeaux, 1841. De l'imprimerie de Prosper Fage. In-12 de XVII-168 p.

Qu'est-ce que le Saint-Graal? Peut-être la plupart de nos lecteurs ont besoin qu'on le leur explique. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Paulin Paris dans son ouvrage sur les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi : « Le Saint-Graal, dont le nom lui-même n'offrait pas un sens clair à nos romanciers, était le vase dans lequel Jésus-Christ (dit le conte), sacrifiait ordinairement. Quand le Sauveur fut pris chez Si-

mon le lépreux, un Juif chargé de l'arrêter aima mieux saisir le Graal pour le remettre à Pilate; mais celui-ci, ne voulant rien garder de ce qui avait appartenu à Jésus-Christ, en fit présent à Joseph d'Arimathie dont il connaissait la dévotion au Dieu crucifié. C'est dans ce vase sacré que Joseph reçut ensuite les gouttes de sang tombées des plaies du Sauveur, comme on le détachait de la croix; et quelques jours après, quand les Juifs, irrités de la résurrection de Jésus, voulurent faire expier ce miracle à Joseph, en l'abandonnant dans un noir cachot, le Saint-Graal déposé miraculeusement entre les mains du prisonnier, lui donna la force d'oublier, et les angoisses de la faim et les horreurs d'une prison de quarante-deux années. Au bout de ce temps, Joseph fut rendu par Vespasien à la liberté, mais il quitta bientôt après Jérusalem pour se diriger vers les terres de France; comme on le pense bien, il n'oublia pas de prendre avec lui le Saint-Graal à la possession duquel étaient attachées tant de faveurs divines et miraculeuses. »

On voit qu'il s'agit d'une de ces traditions, ou, si l'on aime mieux, de ces épopées bretonnes qui ont si fort défrayé la féconde imagination des romanciers du moyen-âge. Analysant et complétant les notions que nous avons déjà à ce sujet, l'éditeur du Saint-Graal nous apprend que ces traditions, introduites de bonne heure dans le cycle des épopées bretonnes, s'y développèrent, et Joseph d'Arimathie se trouva l'ancêtre d'Arthur et des chevaliers de la Table-Ronde. C'est au XIIe siècle que Gautier Map, théologien habile et chapelain du roi d'Angleterre, Henri II, rédigea en latin le roman du Saint-Graal, pour obéir aux ordres de ce monarque qui voulait réunir les chants, les lais des bardes bretons. Map dut choisir au milieu des récits populaires, les coordonner et sans doute y ajouter du sien. Son travail fut mis en français par Robert de Borron. Ces deux auteurs voulurent donner à l'histoire du Saint-Graal une origine surnaturelle : Dieu lui-même, selon eux, en était le véritable auteur, et c'est vers l'an 707 ou 717 que fut placée l'époque de cette révélation. Il est vrai que, re-

venant quelquefois sur leur téméraire assertion, ils avouent que l'histoire *est extraite de toutes les ystoires.*

M. Francisque Michel prouve que l'auteur de la version rimée du Saint-Graal n'est ni *Chrestien de Troyes,* ainsi que l'ont cru le président Faucher, La Croix du Maine, du Verdier et M. Van Praët, ni *Gautier Aupeis,* qui ne doit son existence qu'à une méprise de l'abbé de La Rue. Quant au véritable auteur, l'éditeur avoue qu'il ne trouve rien ni dans le poème ni en dehors qui puisse seulement permettre de l'indiquer. Le manuscrit qui contient le poème rimé du Saint-Graal est conservé à la Bibliothèque du Roi, et est unique. Les manuscrits qui contiennent la version en prose de Robert de Borron sont assez nombreux, et dans son ouvrage M. Paulin Paris en a décrit quelques-uns. M. Michel nous apprend qu'il existe un roman du Saint-Graal en Angleterre, écrit par Henri Lomelich, sous le règne de Henri VI, et qui contient la traduction de la première partie relative à Joseph d'Arimathie. L'histoire du Saint-Graal rajeunie a été imprimée à Paris, en 1516, par Jehan Petit, Galiot, du Pré, et Michel Le Noir qui en donna, en 1523, une réimpression aujourd'hui fort rare ainsi que l'original. De plus, l'histoire du Saint-Graal a fourni le sujet d'une tapisserie historiée qui figure dans l'inventaire du mobilier du roi Charles V.

Nous devons louer M. Francisque Michel d'avoir enfin fait connaître le texte d'une composition poétique bien souvent citée et analysée, mais jamais entièrement reproduite. La science habile de l'éditeur est une garantie de la pureté et de la sincérité du texte. Dans une courte notice sur le verso du faux-titre nous lisons : « Cette édition, imprimée aux frais de MM. Gustave Brunet et Francisque Michel, a été tirée à trois cents exemplaires. » Nous retrouvons donc encore ici M. Gustave Brunet associé à un nouveau service rendu à la littérature du moyen-âge. Il y a chez nous bien peu de personnes qui, comme lui, ne craignent pas de consacrer leur temps et leur fortune à la mise en lumière des monumens de notre ancienne littérature.

Grammaire grecque, systématique et raisonnée, pour les commençans et les gens du monde ; et dictionnaire étymologique de tous les mots français qui viennent du grec ancien, surtout des mots techniques des sciences, des arts, des métiers et de l'industrie, par E. Marcella. — Paris, A. Gratiot et comp. Chez l'auteur, rue Saint-Jacques, 30. 1841. In-8° de 52 p.

M. Marcella continue toujours avec la même ardeur, et, nous pouvons le dire, avec le même succès, ses travaux sur la langue grecque comparée à la langue française. Le fascicule que nous avons sous les yeux n'est que la première partie de l'ouvrage annoncé, c'est-à-dire qu'il comprend seulement la grammaire grecque. Cette partie se compose de dix chapitres dans lesquels l'auteur se flatte d'avoir suivi une méthode systématique. Après avoir parlé de la lecture et des diphthongues, M. Marcella s'occupe de l'interjection, du pronom, du nom, de l'adjectif, du verbe, de la préposition, de l'adverbe, de la conjonction, et termine par un chapitre consacré à l'orthographe comprenant la prosodie et la ponctuation. Nous recommandons particulièrement le chapitre qui traite du verbe, parce que l'auteur a eu soin d'y donner tous les temps avec la désinence de toutes les personnes, renseignemens qu'on ne saurait trop multiplier dans une grammaire; car la principale difficulté d'une langue gît toujours dans la connaissance approfondie des verbes. C'est ce que tout philologue est obligé de reconnaître, surtout pour la langue grecque ; et on doit savoir gré à M. Marcella de s'être mis à la portée de tout le monde et d'avoir facilité autant que possible les recherches des personnes qui veulent étudier la langue d'Hérodote et d'Homère. La seconde partie, qui doit paraître bientôt, promet d'être neuve et intéressante.

Bibliothèque littéraire française et étrangère. Troi-

sième année. — Genève, 1841. Chez Pelletier, impr. In-8° paraissant tous les mois.

La Suisse possède déjà la *Bibliothèque de Genève*, recueil du premier ordre auquel toutes les sciences doivent d'excellens travaux et des progrès réels; la nouvelle Bibliothèque française et étrangère, publiée par M. Monod fils, vient non pas faire concurrence à ce premier recueil, mais lui fournir un utile et digne complément. Comme la Bibliothèque de Genève, la Revue de M. Monod publie des articles de critique, de littérature, d'histoire, de sciences, et l'on y trouve le même goût dans le choix des matières, la même fermeté de principes et une égale largeur de vues. Nous n'avons point sous les yeux une année complète de cette publication, aussi nous ne pouvons facilement en pénétrer et signaler l'ensemble; cependant, dans les quelques numéros que nous tenons entre les mains, nous trouvons amplement de quoi justifier l'opinion que nous nous en sommes formée et que nous voulons faire partager à nos lecteurs.

En effet, quant à l'histoire, la Bibliothèque littéraire nous offre de curieuses notions sur les anciens Indous, des Fragmens chrétiens sur quelques sujets relatifs à l'histoire de l'humanité, par M. Charles Cuvier, professeur d'histoire à l'Académie de Strasbourg, la Vie de Thomas Crammer sous le règne de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de précieuses recherches historiques sur la famille de Jésus-Christ. Dans la section consacrée aux lettres, on trouve un Dialogue sur la littérature du XIXe siècle, dont le fragment de la tragédie biblique de M. de Lamartine, la mort de Jonathas, fait tous les frais, un Discours sur le débit oratoire, un Aperçu de l'influence du christianisme sur la littérature, un Examen comparatif de la littérature orientale et de la Bible. Sous le titre de géographie et voyages, la *Bibliothèque littéraire* nous a fait connaître des détails sur la législation criminelle des Charokees; elle nous a fourni un résumé politique des notions sur l'ancienne Égypte et la description intéressante d'une éruption du volcan de Ki-

lanra. Dans les sciences religieuses, morales, politiques, M. Monod nous a présenté un Essai d'une méthode pour dissiper des obscurités de l'Écriture, un travail sur l'Inégalité des conditions et un ensemble de préceptes relatifs au travail intellectuel. La Bibliothèque littéraire, pour mieux justifier son nom, présente aussi à ses abonnés des contes et nouvelles littéraires toujours intéressans, mais non aux dépens des principes et de la morale, comme tant de journaux qui ne cherchent le succès que dans le scandale. Enfin M. Monod a ajouté à sa revue un Bulletin critique des livres nouveaux et des travaux scientifiques et littéraires des académies et des corps. On voit par ce qui précède combien ce recueil est complet; la haute impartialité, le mérite modeste mais réel de son directeur lui sont une certitude de durée, de progrès et de réussite.

Lehrbuch der ungrischen Sprache, u. s. w. Guide de la langue hongroise, suivant une nouvelle méthode pratique, facile, fondée sur des exemples, et adaptée aux besoins actuels, pour servir aux leçons publiques et à étudier soi-même, par J. N. Reméle. — Vienne, 1841. Tendler et Schæfer, éditeurs. In-8° de VIII-232 p.

Un des principaux résultats de la réaction qui s'est déclarée en Hongrie contre l'envahissement de la langue et des idées germaniques a été la restauration de la langue hongroise, autrefois fort négligée et presque sacrifiée à l'idiome latin, longtemps en usage, et même encore aujourd'hui loin d'avoir perdu toute importance. Placés entre l'expansion de la production littéraire allemande et l'influence efficace, bien qu'inaperçue, des populations slaves dont ils sont entourés, mus par des idées d'indépendance politique et d'individualité nationale, les Hongrois ont regardé la consécration donnée à leur langue propre comme le plus puissant moyen de se former en corps de nation, et d'échapper à la fusion qu'entraînerait nécessairement la réunion sous le sceptre autrichien, malgré le

peu d'activité que montre le pouvoir à poursuivre cette voie. A cette réaction nous devons attribuer l'essor donné, dans ces dernières années, à la production littéraire hongroise et à la quantité de grammaires et d'ouvrages tendant à répandre la connaissance de la langue parmi les populations. La langue hongroise est une langue toute orientale; l'origine de la nation est la même que celle des Turcs, et le langage, dans ses formes, a beaucoup d'analogie entre ces deux peuples. Les signes orientaux qui dans l'origine ont dû en être l'expression, ont fait place aux signes des alphabets occidentaux, et l'on peut aussi retrouver aujourd'hui les traces du passage des formes latines, allemandes et slaves, dans le corps de sa langue. Mais le caractère originel n'a point été perdu, car il est impossible de dénaturer le système suivant lequel une langue est née et s'est développée, jusqu'à la faire mentir à son origine. De ce que le hongrois est une langue orientale, s'ensuit-il que les procédés d'enseignement doivent être différens de ceux appliqués à toutes nos langues? M. Reméle semble être de cet avis. Nous devons dire ici que tel n'est point notre sentiment; car, en supposant que, pour les langues orientales la marche à suivre dût différer, la langue hongroise est dans des conditions tout autres, et l'on ne peut admettre la parité. Cette complète modification des signes, chose de première considération dans une langue, a dû nécessairement influer sur le développement, et si le caractère du langage est resté, il n'en est pas de même de l'expression. Voilà précisément ce qu'elle a perdu; nous n'avons aujourd'hui que des équivalens pour la représenter. Or, ces équivalens sont la seule base du système d'enseignement, et c'est d'eux qu'il doit recevoir telle ou telle direction. Ces équivalens ont été créés pour répondre à des besoins étrangers à la langue primitive; ils ont dû se conformer aux idées occidentales, et, en conséquence, le système d'enseignement doit être tout entier selon ces idées. Du reste, la méthode de M. Reméle ne nous semble pas s'écarter beaucoup de la marche ordinaire; elle consiste toujours à exposer le vocabulaire des mots accompagnés d'exemples où ils sont appliqués; l'ordre

est celui des parties du discours. Ce c'est pas, il est vrai, une grammaire, si l'on ne regarde que la première moitié des pages ; mais avec la seconde, destinée à ceux qui veulent apprendre sans maître, il ne reste plus rien à désirer, puisque les règles et les éclaircissemens accompagnent chaque chapitre.

Grundzüge der syrjaenischen, u. s. w. Élémens de la grammaire syrjénienne, par H. C. V. D. Gabelentz. — Altenburg, H. A. Pierer, éditeur. 1841. In-8° de IV-75 p.

Le syrjénien forme, avec le permien et le votjaque, une classe à part d'idiomes finniques. Il se divise en quatre dialectes principaux : le dialecte d'Ustsüssolsk, du haut Wütjtschegod, de Jaren, et le dialecte d'Udor. Les trois premiers diffèrent fort peu entre eux ; mais le dernier s'en écarte davantage, et est regardé comme le plus grossier. Dans ce dernier dialecte il a été publié, en 1813, à Saint-Pétersbourg, par un certain Florow, une grammaire syrjénienne, ouvrage attribué à un séminariste syrjénien, du reste pauvre et défectueux d'exécution. Mais dans le dialecte d'Ustsüssolsk il a paru, en 1823, à Saint-Pétersbourg, une traduction de l'Évangile selon saint Matthieu, désignée comme une des meilleures versions, par Sjœgren, l'un des plus habiles connaisseurs en fait de langues finniques. Cette publication est due au zèle des sociétés bibliques, et l'on n'y trouve à reprendre que quelques inconséquences d'orthographe insignifiantes, et quelques russicismes employés peut-être sans nécessité. Le principal auteur de cette traduction, est le Protojerej d'Ustsüssolsk, Alexandre Schergin. Il a aussi publié une instruction sur la vaccine, en syrjénien (Saint-Pétersbourg, 1813). Sjœgren, dans un mémoire sur le système grammatical de la langue syrjénienne comparée au finnique, mémoire lu à l'Académie de Saint-Pétersbourg, le 20 janvier 1830 (Mémoires, VIe série, tom. I, 1832, p. 149-169), a donné les principes de ce dialecte, et dessiné d'une main ha-

bile le plan de la grammaire syrjénienne. L'auteur a fait un grand usage de ce travail ; il l'a comparé avec la traduction de l'Évangile de Schergin, et a trouvé peu de vues dont il dût s'écarter. Mais les bornes d'un mémoire académique, permettant des indications plutôt que des développemens, laissent quelque chose à désirer pour la pratique; et le dessein du grammairien a été de compléter tout-à-fait cette lacune. Bien entendu, c'est le dialecte d'Ustsüsolsk qui joue le premier rôle dans la présente grammaire; mais les différences du dialecte d'Udor y sont notées avec soin, et l'auteur s'est efforcé, quand l'occasion s'en présentait, d'établir aussi le parallèle avec le permien, pour déterminer le rapport de cet idiome avec le syrjénien.

Saint Étienne, apôtre des Syrgénes, a composé un alphabet particulier pour leur langue; mais cet alphabet est aujourd'hui tombé en désuétude; on l'a remplacé par les caractères russes, et c'est dans ce système nouveau que la grammaire de Florow et l'Évangile selon saint Matthieu ont été imprimés. Sjœgren s'est servi, dans son Mémoire, de l'alphabet latin, c'est aussi celui qu'a adopté M. v. d. Gabelentz, pour plus de commodité. Cet alphabet, moins compliqué que l'alphabet russe, s'écarte cependant beaucoup des alphabets teutoniques; ses caractères sont les suivans : *a*, *ae*, *b*, *ch*, *d*, *dz*, *dsch*, *e*, *g*, *i*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *oe*, *p*, *r*, *s*, *sh*, *sch*, *t*, *tz*, *tsch*, *u*, *v*, *y*, *z* (*s* douce). Au commencement d'un mot, on trouve rarement deux ou plusieurs consonnes; c'est un phénomène contraire au mécanisme de cette langue, et on peut être assuré que les mots qui se rencontrent ainsi sont étrangers, c'est-à-dire empruntés au russe. L'*s* et *tsch* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre; il en est de même du *d* et du *t*; le second remplace le premier, surtout, quand à la suite une *s* ou un *tsch* vient rendre dur le son du *d*. Un *l*, à la fin d'un mot ou d'une syllabe, est toujours remplacé par *v*. Cette règle trouve sa principale application dans la déclinaison et la conjugaison. Les flexions de la première sont très-nombreuses; Sjœgren n'admet pas moins de treize cas : nominatif, vocatif,

accusatif, datif, génitif, possessif, illatif, élatif, ablatif, locatif, instrumental, sécutif et négatif. L'auteur pense qu'on peut rejeter le vocatif; mais dans l'Évangile selon saint Matthieu il a trouvé un nouveau cas, qu'il appelle terminatif. Au nom de locatif il veut substituer celui d'inessif; à sécutif, transitif; à négatif, caritif. Dans la grammaire udorienne, on ne trouve que six cas désignés; mais, dit l'auteur, c'est par ignorance; car les autres flexions se trouvent à l'article des postpositions. Dans ses variétés, la conjugaison est plus simple; on n'en compte que deux, mais chacune a deux formes : la forme affirmative et la forme négative. L'arrangement des mots est complètement arbitraire et dépend de l'oreille. Cela se conçoit dans une langue où chaque mot porte avec soi le signe indicateur du rôle qu'il joue dans la phrase.

Verzeichniss der altdeutschen Handschriften, u. s. w. Catalogue des manuscrits en allemand ancien de la Bibliothèque Impér. et Roy. de Vienne, par Hoffmann de Fallersleben. — Leipzig, librairie de Weidmann. 1841. In-8° de XVI-429 p.

Ayant reconnu l'insuffisance des travaux de P. Lambécius, Gentilotti, Schwandtner, Michel Denis, et autres bibliographes, qui se sont occupés de dresser des catalogues des diverses catégories de manuscrits impériaux, M. Hoffmann s'est imposé la tâche de présenter aux savans un travail complet sur la partie allemande de cette collection. L'intérêt qu'on attache aujourd'hui aux productions de l'ancienne littérature germanique, au moyen de laquelle on cherche à construire l'édifice des origines du langage, justifie ce soin, et le recommande aussi à ceux qui veulent étudier la liaison de cette littérature éteinte avec la littérature romane du moyen-âge. Déjà, dans l'ouvrage intitulé *Diutiska*, Graff avait donné d'importans extraits de ces matériaux, et bientôt après il l'avait fait suivre d'un autre catalogue des manuscrits les plus importans pour la littérature et la langue allemande, travail plus défectueux

que le premier, dit M. Hoffmann, car à chaque article la précipitation et la négligence se trahissent. La partie bibliographique en est insuffisante, souvent très-sommaire, et les indications sont erronées, incomplètes ou peu précises. L'auteur ici a prétendu offrir quelque chose de complet. Grâce à l'ordre établi parmi ces manuscrits par M. Steph. Endlicher, l'entreprise lui a été plus facile qu'à ses prédécesseurs, et son travail a pu marcher plus rapidement et avec plus de sécurité. Il a donc pris le soin d'examiner attentivement chaque manuscrit; il a comparé et utilisé les indications qu'en avaient laissées ses prédécesseurs, et en a fait la description, quand elle lui a paru nécessaire. Après ces travaux préliminaires, il a rangé tous les manuscrits d'après leur contenu et suivant l'ordre des temps, leur a donné un numéro d'ordre, en ayant soin d'indiquer en marge les numéros des catalogues antérieurs. Pour les manuscrits inédits ou encore inconnus, il leur a donné plus d'attention, et en a reproduit le commencement et la fin par extraits souvent assez étendus; pour les autres, il a renvoyé à tous les travaux qui s'y rattachent. Nous comptons dans son catalogue quatorze cent onze articles, suivis d'une table destinée à en faciliter l'usage; elle est dressée selon l'ordre alphabétique des noms d'auteurs et des matières. Cette table est précédée de cinq tables de concordance des désignations anciennes et nouvelles, avec l'ordre adopté par l'auteur dans son catalogue.

Ludus Heliconius sive carmina miscellanea quæ variis in locis cecinit Eman. Swedberg (Swedenborg). Editio tertia, emendata et locupletata. Recensuit Dr Joh. Frid. Emmanuel Tafel. — Tubingæ, in bibliopolo Zu-Guttenberg. — Londini, apud William Newbery. 1841. In-8° de 40 p.

Cette brochure contient les poésies latines de Swedenborg, recueillies par M. Tafel. Elles comprennent un assez grand nombre de pièces écrites sur différens sujets et en distiques;

deux seulement sont des odes dans le genre d'Horace. L'éditeur a mis à la fin les variantes des éditions précédentes. La versification de Swedenborg est facile et élégante; mais ces pièces n'ont d'ailleurs d'autre intérêt que celui de provenir de la plume de ce célèbre écrivain.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Kalidasæ Meghaduta et Çringaratilaka ex recensione J. Gildemeisteri. Additum est glossarium. — Bonnæ, H. B. Kœnig. 1841. In-8° de VIII-135 p.

De ces deux poèmes attribués à Calidasa, l'un, *Meghaduta*, avait déjà été publié par Cl. Wilson; M. Gildemeister a cru devoir en donner une nouvelle édition, parce qu'il a eu à sa disposition un grand nombre de manuscrits que l'éditeur précédent n'avait pas consultés. Le second poème, *Çringaratilaka*, est aujourd'hui publié pour la première fois, d'après deux manuscrits. A la suite de son texte, M. Gildemeister a ajouté la discussion des variantes et un lexique grammatical où sont marqués d'un astérisque les mots, les formes et les significations qui manquent dans le dictionnaire sanscrit de Wilson. Quoique cette partie du travail du nouvel éditeur soit d'un très-grand secours pour l'intelligence du texte de Calidasa, cependant nous ne pouvons ne point regretter l'absence d'une traduction, qui est toujours le meilleur commentaire. L'étude du sanscrit n'est pas tellement répandue qu'on puisse se passer d'une traduction, surtout lorsqu'il s'agit d'un poète aussi difficile que Calidasa.

GÉOGRAPHIE.

Die Geschichte der Erdkunde, u. s. w. L'histoire de la géographie. Mémoire sur l'état et la bibliographie de cette science; accomp. d'un catalogue détaillé et critique des ouvrages de méthode géographique par J. G. Lüdde.

— Berlin, 1841. Lib. de Stackebrandt. In-8° de VII-108 p.

La géographie en est arrivée à ce point où une histoire de la science est nécessaire. Les essais spéciaux ne manquent point, mais M. Lüdde ne voit pas un seul travail qui embrasse tout le domaine de la géographie. Quelle est la main puissante qui entreprendra ce grand œuvre, où il sera plutôt difficile de résister à l'abondance des matériaux que pénible de les rechercher? Il y a sur l'avenir de cette histoire quatre points à examiner, outre l'examen préliminaire, dont l'objet est de poser la question. Chercher pourquoi jusqu'à ce jour nous n'avons point encore eu d'histoire, calculer l'amas de matériaux qui ont si démesurément étendu la carrière qu'elle doit fournir, l'absence de travaux préparatoires, et les moyens à employer, telle est la première chose à faire. De là passant aux détails, quels sont les ouvrages qui peuvent servir à l'historien? Cette partie peut et doit offrir beaucoup de bibliographie; c'est aussi ce qui la distingue, bien que l'ouvrage entier en soit composé en grande partie. Ici l'auteur revient à examiner, comme second point, les raisons qui ont empêché la production d'une histoire, c'est-à-dire qu'il se livre à une critique plus détaillée des ouvrages cités, et s'efforce d'en indiquer les vices organiques. Cela le conduit au troisième point, à fixer le domaine et à définir l'idée de cette histoire. Quel doit être le fil conducteur, l'ordre des faits dominans? voilà le fond de la question. Quels seront les travaux préliminaires à entreprendre? Ceci est tout un point à part; l'auteur en a fait le quatrième. Il faut d'abord la bibliographie des livres, des cartes et des travaux accessoires; en second lieu une critique sévère de tous ces documens, et une histoire, en quelque sorte introductrice à la grande, de ces monumens bibliographiques, surtout des cartes; à la suite viendra l'histoire des livres, puis celle des découvertes sur la surface du globe. En terminant, l'auteur présente quelques considérations sur les systèmes géographiques dont on doit faire aussi l'histoire,

et sur la méthode en géographie, dont la marche et le progrès figurent de toute nécessité dans le tableau de l'historien; à la suite il nous donne un catalogue des écrits qui se rattachent à cette partie spéciale de la géographie, et des signes différens distinguent, dans ce catalogue, les ouvrages où domine 1° l'élément historique; 2° la critique; 3° la méthode scientifique; 4° la méthode élémentaire.

The Negroland of the Arabs examined and explained; or an inquiry into the early history and geography of central Africa. By Wm Desborough Cooley. —London, publ. by J. Arrowsmith. 1841. In-8° de XVI-143 p.

L'objet de cet essai, l'auteur le déclare tout d'abord, est d'asseoir la géographie ancienne de l'Afrique centrale sur une base fixe; son but invariable, d'offrir une explication claire et fondée des descriptions géographiques de la Nigritie, telles que nous les ont laissées les écrivains arabes, et, en liant le présent avec le passé, de donner une valeur plus appréciable aux détails historiques que ces auteurs nous ont transmis. L'intérêt qui se porte aujourd'hui sur cette partie du monde exige de nouvelles lumières sur son passé, et l'on ne peut que gagner à connaître quelques-unes de ses plus importantes révolutions politiques, c'est-à-dire à discerner quels sont les peuples dont l'existence politique a pris le plus d'essor, enfin quel a été le progrès de la civilisation dans l'Afrique.

La tâche est toute nouvelle. On ne s'est point encore attaché à ce travail spécial d'expliquer la géographie arabe de la Nigritie en en faisant un corps entier de recherches, indépendant de tout système *a priori*. Les Arabes au moyen-âge se montrèrent écrivains abondans, détaillés, mais nullement profonds ni exacts. La géographie était une de leurs études favorites, et les intérêts de commerce et de propagande religieuse les firent pénétrer à travers les déserts de l'Afrique septentrionale dans la Nigritie, dont ils nous ont laissé des récits empreints de la plus naïve sincérité. Mais il a été si difficile jusqu'ici de

reconnaître les lieux décrits dans leurs ouvrages, que l'utilité en a été presque nulle pour la connaissance du pays. Ibn-Saïd, auteur du XIIIe siècle, comptait treize royaumes de noirs, s'étendant sur la largeur de l'Afrique, de l'état de Ghanah à l'ouest, jusqu'au Boja à l'est, sur les bords de la Mer Rouge. Les neuf premiers, les plus occidentaux, nous sont presque inconnus : arrivés à l'état de Kanem, le plus oriental de ces neuf états, nous ne pouvons plus faire concorder la nomenclature d'Ibn-Saïd avec celle de la géographie moderne. Cette masse de matériaux géographiques que nous offre la littérature arabe est cependant précieuse, mais elle est dans un tel état de confusion, que chacun, selon l'occasion qui fait tomber ces documens entre ses mains, en prend ce qui peut servir à son dessein, l'adaptant à ses vues et le soumettant à sa méthode. L'analogie d'un son suffit quelquefois chez les géographes modernes pour mettre en fait les erreurs les plus grandes. C'est le désordre que cette fausse méthode a jeté dans la géographie ancienne de l'Afrique intérieure qui lui a ravi toute sa valeur. De là vient qu'en voulant rapprocher les découvertes modernes des renseignemens du moyen-âge, on trouve des discordances si étranges. Pour rendre donc à ces matériaux confus aujourd'hui la valeur qui leur appartient, il faut leur appliquer une méthode nouvelle, en fonder en quelque sorte de nouveau la critique.

Voici la marche que l'auteur a suivie. Il examine les écrivains arabes les plus dignes de foi, et développe aussi complètement que possible les détails qu'ils nous fournissent, ne recueillant du reste leur opinion qu'autant qu'elle est fondée en fait sur l'évidence et tout-à-fait indépendante de l'esprit systématiseur. Quand leurs déductions sont claires, naturelles et constantes, la critique n'a rien à faire avec ses conjectures; mais si elles se trouvent obscures, absurdes, contradictoires, c'est alors qu'il faut rechercher : Quelles sont les sources où ils ont puisé; jusques à quel point il faut prendre les faits avancés au pied de la lettre ou avec la latidude admise dans le discours ordinaire; quels étaient l'état des connaissances et

les systèmes dominans au temps de l'écrivain; enfin ce qui dans son œuvre doit être regardé comme original et authentique, ou bien comme pièces de rapport. Ce n'est pas une petite difficulté de distinguer l'homme qui parle d'après l'expérience, du savant qui déroule son système; de séparer ce qui est puisé à la source de ce qui est ajouté pour arrondir une description ou pour accorder les faits avec des conceptions toutes de théorie. Heureusement dans tous les pays, à toutes les époques, les procédés de l'esprit humain sont toujours les mêmes; et à degré égal de progrès, la situation est identique, et l'erreur tourne dans le même cercle. L'histoire de la géographie en offre des exemples aussi bien que toute autre branche des connaissances humaines. Les corrections opérées dans nos cartes d'Afrique pendant les trois derniers siècles, celles que fit Ptolémée aux descriptions de Marin de Tyr, et celles dont le géographe d'Alexandrie lui-même a besoin peuvent se réduire presque toutes à une règle commune. Les erreurs auxquelles entraîne la géographie systématique sur un terrain non encore parfaitement connu, n'échappent point à toute appréciation, et les principes de sévérité qu'on puise à ce travail ont aussi l'avantage d'ôter le goût des conjectures, malgré la facilité qui leur est offerte dans de semblables recherches, ne serait-ce que par le caprice de l'écriture arabe, où des points souvent omis représentent les voyelles. Cet inconvénient n'est rien dans un discours suivi où les mots s'expliquent l'un l'autre; mais pour des noms propres inconnus il devient capital.

Les sources sont nombreuses, mais leur valeur n'est pas égale. Les auteurs auxquels M. Cooley s'est attaché de préférence sont El-Bekri, Ibn-Khaldûn et Ibn-Batutah. Quelques passages d'Édrisi ont été soumis à l'analyse, surtout quand il s'est agi d'expliquer les discordances de ce géographe et d'El-Bekri, et de fixer le poids qu'on devait mettre à son autorité. Sobre de conjectures, l'auteur présente des conclusions tout-à-fait opposées à celles de ses prédécesseurs, et, bien qu'avec réserve, il s'est efforcé de décider définitivement des questions

sur lesquelles les savans ont été long-temps divisés. Du reste, il a évité, en général, les rappels d'écrivains récens : son ouvrage n'est point de polémique. Tout ce qui ne se rattache pas strictement à la géographie a été abrégé avec un soin scrupuleux. Pour l'orthographe des noms arabes, l'auteur suit, autant que possible, le système tracé dans le Journal de la Société royale de géographie de Londres, vol. VII, pag. 245; car il y a des concessions à faire à l'orthographe des voyageurs modernes, et d'un autre côté l'auteur n'a point prétendu fonder un système nouveau d'orthographe européenne pour les noms africains. A ce travail est jointe une carte sur laquelle les noms fournis par les anciens géographes sont soulignés, pour les distinguer des noms fournis par les voyageurs modernes qui ont exploré ces contrées.

HISTOIRE.

Histoire des Français par J. C. L. Simonde de Sismondi. Tome XXV. — Paris, 1841. Chez Treuttel et Wurtz. Impr. de Crapelet. In-8° de IV-594 p.

Les sentimens sur la valeur historique, sur l'esprit, la portée de l'ouvrage de M. Simonde de Sismondi sont divers; mais il n'y a qu'une voix sur l'importance du monument qu'il a consacré à l'illustration d'une patrie qui n'est pas la sienne. Ce n'est point une ardeur ni une science commune que celle qui arrive à produire vingt-cinq volumes sur un sujet aussi difficile que l'histoire de France, et les dimensions d'un pareil travail accusent chez son auteur un courage et une persistance qui sont l'apanage seulement des esprits supérieurs. Cependant des reproches assez graves ont été faits, non au caractère mais à la manière historique de M. de Sismondi; l'Académie des Inscriptions même, dans un récent concours, n'a pas voulu assigner à son ouvrage la place que lui donnent ses admirateurs. Elle avait paru croire que l'historien obéissait trop à certaines influences de l'esprit de parti. C'est sans doute en

vue de cette opinion que M. de Sismondi, en tête de ce vingt-cinquième volume, a écrit les lignes suivantes, qui ont l'air d'une profession de foi historique : « C'est dans cet esprit, dans un esprit de courageuse impartialité, dit-il, que nous entreprîmes d'écrire l'histoire des Français. Nous l'abordâmes sans passion, sans préjugés, sans avoir en vue de faire prévaloir aucun système, aucun principe particulier, mais au contraire en demandant aux faits seuls l'instruction qu'ils renferment, en consultant l'expérience, cette noble et grande institutrice des nations, l'expérience qui peut seule leur enseigner ce qu'elles doivent à l'avenir ou éviter ou poursuivre, de même que la conscience n'est utile aux hommes qu'autant qu'elle ne déguise rien, qu'aucune complaisance ne lui fait jamais détourner ses regards ou des défauts ou des fautes passées. Nous sentions bien qu'en adoptant ce système nous abattrions des idoles qu'on se plaisait à encenser, nous dissiperions beaucoup d'illusions chéries, nous choquerions même quelquefois l'orgueil national, si juste à beaucoup d'égards ; nous savions qu'en ne ménageant ni les affections ni les préjugés, nous serions rarement loué : mais nous croyons que l'historien a un devoir plus impérieux à remplir que celui de plaire, un but plus relevé à atteindre que le succès ; nous avons travaillé avec constance, dans l'espoir d'éclairer l'avenir au miroir du passé ; nous avons eu foi dans la conscience d'un grand peuple, qui se sent assez fort pour désirer se connaître, et qui ne craint point la vérité toute entière, puisque par elle seule il n'aura pas vécu en vain. »

Ce nouveau volume comprend une période de ving-sept ans ; il commence en 1661 à l'époque où Louis XIV prit entre ses mains le gouvernement de son royaume et s'étend jusqu'à l'année 1688, où la révolution commence en Angleterre, et avec elle les revers de Louis XIV dans la seconde moitié de son règne.

Analyse raisonnée de l'histoire de France sur le plan des manuels allemands, contenant : 1° La marche des

événemens considérés dans leurs causes et leurs résultats; 2° le sommaire chronologique des faits; 3° l'indication des sources et des ouvrages principaux les plus faciles à consulter, avec des notes critiques, etc., par M. Petit de Baroncourt, professeur au collége royal de Bourbon, auteur de l'histoire résumée du moyen-âge. — Paris, 1841. Chamerot, quai des Augustins, 33. Un vol in-8° de XII-456 p.

De notre temps, on n'est point d'accord sur la méthode à suivre pour écrire l'histoire. Les uns, selon le précepte de Quintilien, la veulent tout-à-fait narrative, sans aucune espèce de réflexions; les autres, au contraire, ne plaçant les faits qu'au second rang, insistent surtout sur leurs causes et leurs conséquences. C'est à ce dernier système qu'appartient le nouvel ouvrage de M. Petit de Baroncourt, qui, voulant populariser chez nous le mode d'enseignement mis en faveur au delà du Rhin par le célèbre Heeren, vient de publier une analyse de l'histoire de France, sur le plan des manuels du savant professeur. Dans ce livre, où il se montre le défenseur d'opinions contraires à celles émises en général jusqu'à présent, l'auteur divise l'histoire de France en sept périodes dont « il néglige à dessein la dernière. »

1° Période antérieure à l'occupation de la Gaule par les Francs en 481 de Jésus-Christ. 2° Période mérovingienne depuis Clovis jusqu'à la fin de sa dynastie, 481-732. 3° Dynastie carlovingienne, 732-987. 4° Période des capétiens directs, 987-1328. Période des trois branches de la maison de Valois, 1328-1589. 6° Maison de Bourbon depuis Henri IV jusqu'à la révolution, 1589-1789. 7° Période contemporaine.

La question des races qui a été le but de savantes et consciencieuses recherches, est présentée d'une façon toute nouvelle; cependant cette partie bien importante nous semble moins complète que la seconde, nous aurions voulu moins de faits historiques à l'appui des considérations, parce qu'en gé-

néral ils n'apprennent rien sur les points de vue émis par l'auteur; les individualités auraient aussi eu besoin d'être mises en lumière avec plus de soin. Quoique ses aperçus nouveaux aient besoin d'être justifiés, toujours l'auteur est-il original dans l'appréciation des hommes et des choses. Il nous semble avoir bien compris saint Louis; nous aimons la moralité avec laquelle il apprécie les actes de cet homme d'état, honnête homme. La régence du dauphin (Charles V, 1356) les intrigues d'Étienne Marcel sont bien présentées à notre avis; nous adoptons la réhabilitation de Boniface VIII qu'on représente toujours aux pieds de Philippe le Bel, tandis que c'était un vieillard ferme et vigoureux. L'auteur nous paraît avoir jugé sainement Louis XI qui : *Maître de la France à une époque où tous les vents soufflaient en faveur du pouvoir royal, fut loin de tirer des circonstances tout le parti possible* (p. 209). Il a également bien compris François Ier, son rôle, son époque et la partie oubliée universellement par les historiens dans cette histoire, c'est-à-dire la nécessité politique où était le monarque français de frapper au nord, dans les Pays-Bas. Richelieu, Mazarin, Louis XIV occupent dans l'ouvrage de M. de Baroncourt les glorieuses places qu'ils méritent. Leurs longues et fructueuses négociations y sont présentées avec netteté et précision. L'auteur juge avec une juste sévérité : *l'esclave couronné de Mme Dubarry* (p. 413), qui, à une époque importante (1770), mis en demeure de choisir entre un ministre indispensable et une courtisane, n'hésita pas à renvoyer le ministre, sacrifiant ainsi l'intérêt de son royaume à de honteuses passions; il plaint et blâme en même temps son successeur, l'honnête mais faible Louis XVI, dont les irrésolutions firent le malheur, et qui, en croyant sauver la monarchie, la perdit. Au 5 mai, 1789 (convocation des états-généraux) s'arrête ce livre dont le seul défaut est d'être trop court: voilà ce dont on doit se plaindre surtout. Les causes des événemens occupent une large place dans l'histoire de France; un volume suffirait à peine pour les reproduire : qu'arrive-t-il donc si dans le même volume on ajoute les résultats, un tableau sommaire des faits, des ta-

bleaux généalogiques, une bibliographie critique ? Néanmoins, quoique les faits soient un peu entassés, c'est un excellent ouvrage à lire et à étudier, fort utile pour résumer de longues périodes historiques ; nous ajouterons même que, dans les mains de M. Petit de Baroncourt, ce serait un ouvrage à refaire en 4 volumes, en donnant plus de place à la marche générale des événemens européens, depuis 680 environ jusqu'en 1789. Le talent de l'auteur nous est une garantie de la conscience qu'il apporterait dans un pareil travail.

Ueber den Stand der Bevœlkerung, u. s. w. De l'état de la population et de son accroissement chez les peuples de l'antiquité. Mémoire par C. G. Zumpt. — Berlin, chez F. Dümler. 1841. In-4° de 92 p.

Il ne nous est pas resté sur les mouvemens de la population dans l'antiquité des documens aussi nombreux ni aussi complets que ceux que nous fournit la statistique moderne sur tous les états jouissant des bienfaits de la civilisation européenne. Cependant on n'est point tout-à-fait dépourvu de données à cet égard, et si l'on prend le soin d'étudier la marche des faits dans l'histoire, les efforts des gouvernemens et les réflexions des historiens, le rapprochement des circonstances relatées dans leurs écrits peuvent nous en donner sinon l'état mathématiquement exact, du moins les variations, en formules générales. C'est la tâche que s'est imposée M. Zumpt. Il pense que dans l'histoire universelle, et surtout dans l'histoire ancienne, on a été long-temps à ne pas accorder aux fluctuations de la population l'attention que mérite cette base naturelle du développement historique. On parle de la grandeur et de la décadence des états et des peuples de l'antiquité, avec les expressions dont les auteurs anciens se sont servis ; mais il est rare que l'on remarque que ces expressions sont avant tout relatives à la force physique et au nombre du peuple, et on passe trop légèrement sur la liaison qui existe, d'après les idées de l'antiquité, entre les plaintes fréquemment répétées

sur la corruption des mœurs et la diminution de la population. L'auteur s'est donc attaché à réunir les témoignages anciens sur cette matière, et tout rares qu'ils sont, en les rapprochant des faits, le résultat historique promet d'être important. Les anciens fournissent les détails; chez les modernes, dans les *Fasti Hellenici* de Clinton, on trouve le vingt-deuxième mémoire de l'Appendice, dont le résultat est faux pour ce qui regarde l'état général de la population; mais comme pour M. Zumpt il ne s'agit point de chiffres, il ne considère que les rapprochemens de Clinton et les déclare estimables. Quant aux ouvrages de statistique générale de Süssmilch, Malthus, Sadler, ils n'ont point de valeur particulière pour la connaissance de l'antiquité : c'est à Gibbon que l'auteur s'attache pour le combattre. Dans son deuxième chapitre, Gibbon fixe le siècle des Antonins, comme le dernier degré d'achèvement de l'ancien monde. Il a raison en ce sens qu'alors l'empire romain était arrivé à sa plus grande extension territoriale, que la civilisation dans tout l'empire avait atteint le plus haut degré d'uniformité dont elle était susceptible. Mais il avance en même temps, comme un axiome incontestable, que l'Italie et le monde romain en général n'avaient précédemment, en aucun temps, été plus peuplés. La population de l'Europe en 1776, qu'il calcule à cent cinq ou cent sept millions, l'amène à attribuer approximativement à l'empire des Antonins cent vingt millions d'habitans : voilà ce qui est faux. Les bases de l'estimation sont trop incertaines pour entrer dans une discussion de chiffres; mais c'est l'inexactitude de cette proposition qu'alors l'empire avait atteint son plus haut point de population qu'il faut démontrer, car elle est si loin de la vérité, qu'en ce temps, au contraire, l'espèce humaine marchait à pas rapides vers son extinction; et même cette seule idée de la vie se retirant de tous et de tout était, les témoignages en existent, la principale cause de l'amertume, qui empoisonnait la jouissance des biens extérieurs. Si un savant tel que Gibbon a pu prendre des idées aussi fausses de la base physique de l'histoire à cette époque, il n'est point superflu

de recueillir les données traditionnelles dès le principe, et c'est ce que fait l'auteur.

Nous ne sortons pas du domaine de l'histoire : or, le point central c'est d'abord la Grèce, dont nous suivons les mouvemens jusqu'à ce qu'elle soit incorporée à l'empire Romain, puis Rome et l'Italie jusqu'au siècle d'Auguste, où alors les recherches se portent quelques pas en arrière sur les extrémités orientale et occidentale, en un mot, sur toute l'étendue de pays comprise sous le nom d'*orbis terrarum*. Le mouvement le plus étonnant de la productivité physique dans la Grèce peut être placé de 700 à 500 avant J. C. Les nombreuses colonies dues, autant, il est vrai, aux mécontentemens politiques qu'à l'excès de la population, sont le premier fait qui en témoigne, et d'ailleurs il est constant qu'à l'époque de la guerre contre les Perses, les populations grecques étaient en plein accroissement. A cette guerre commença le fléau qui ruina la Grèce. Sous Darius, Xerxès et Artaxercès, la Grèce, dit Hérodote, souffrit plus de maux que dans les vingt âges d'hommes précédens, non seulement de la part des Perses, mais de la lutte entre les villes grecques pour l'empire. Quand les Perses eurent été écartés de la Grèce, alors s'alluma l'ambition politique. Toutes les cités, chacune à son tour, en furent saisies. Athènes et Sparte commencèrent d'abord isolément, puis en luttant l'une contre l'autre, et jamais depuis elles ne renoncèrent à leurs prétentions. Ensuite vinrent Thèbes, Corinthe, Argos, l'Arcadie, Élée ; puis Olynthe, puis Phocée, occupèrent le premier rang. Vint la puissance macédonienne, qui comprima la lutte, mais pour un temps bien court. Il restait encore les Étoliens, et enfin en dernier lieu une ligue se forma des villes du Péloponnèse qui n'avaient point goûté les douceurs de la suprématie ou qui avaient été forcées d'y renoncer ; ce fut la ligue achéenne, qui continua la vieille querelle de l'empire de la Grèce contre la rebelle Sparte, jusqu'à ce que le joug des Romains vint tout égaliser. Et Clinton dit que la population du Péloponnèse et de la Grèce en général, jusqu'à l'assujettissement par les Romains, n'a que peu ou point

diminué ; quelle erreur ! Ici M. Zumpt combat les autorités sur lesquelles a pu s'appuyer ou s'appuie Clinton : le résultat n'est pas douteux. La population de la Grèce, malgré tous les moyens employés pour la recruter, diminua considérablement dans les trois siècles qui suivirent la guerre des Perses. D'abord l'Asie, l'Égypte et la Syrie devinrent le tombeau de bien des soldats grecs mercenaires, et c'est à cela même qu'il faut attribuer l'impuissance où fut la Grèce, depuis Alexandre, de faire la guerre au dehors ; cependant on peut admettre que les adoptions des citoyens nouveaux compensaient amplement cette perte. A quoi donc attribuer cette diminution de la population constatée clairement par Polybe ? certainement ce ne sera pas à la domination romaine, puisque Polybe, qui écrivait après la prise de Corinthe, atteste qu'on était généralement d'accord que la Grèce jouissait alors de la plus grande félicité (μεγίστην εὐδαιμονίαν). Le mal était plus ancien. Les causes sont, en première ligne, la guerre intestine des villes grecques poussée à ce point d'acharnement que la paix ne pouvait pas même être rétablie sans exécutions sanglantes. Cela est en opposition avec les principes de la statistique moderne, qui, loin de regarder la guerre comme un obstacle, la fait entrer au nombre des excitans à la multiplication. Sans doute ce n'est point un obstacle, quand une nation est en pleine voie de progrès physique, pas plus qu'une épidémie passagère ; la statistique de nos deux derniers siècles est là pour prouver qu'à ces calamités succède un accroissement dans la population. Mais chez un peuple où la dépopulation est prononcée, la guerre devient un agent énergique d'anéantissement. Ce n'est pas la nature qu'il faut accuser de l'extinction du peuple grec : ni les tremblemens de terre désastreux de 465 et de 373 avant J. C., ni la peste d'Athènes n'ont influé sur sa prospérité matérielle. Qu'on voie dans l'histoire l'étonnante durée de la vie chez tous les grands écrivains de la fin de ce siècle, et l'on en conclura pour le reste de la population, car tous ces hommes n'avaient point une existence d'exception. Les uns au sein de l'abondance, les autres nourris de privations, n'é-

taient pas plus exempts que leurs concitoyens de la chance commune. L'auteur a donné une courte esquisse du tableau qu'offrait la Grèce dans ces luttes où les campagnes devenues désertes livraient leur population à l'activité dévorante des villes; où les villes elles-mêmes, dévastées, dépeuplées par le fléau, se dévoraient entre elles, et où, dans un seul pays, on voyait deux cités survivre à toutes les autres après avoir réuni dans leur sein les débris de la population, où enfin l'on ne voyait déjà plus que les ruines de la plupart des cités connues, et la Grèce existait encore et ne songeait pas aux Romains. Une autre cause de dépopulation dans la Grèce nous est fournie par Polybe (Fragm. du Vatican, 37e livre) : les villes continuaient à rester désertes, de sorte que le sol manquant de culture commençait à perdre de sa fertilité. En effet, on s'abandonnait, dit-il, aux conseils de la faiblesse; préférant avant tout les douceurs d'une vie facile et oisive, on ne voulait point se charger d'élever des enfans, même au sein du mariage, ou tout au plus en conservait-on un ou deux pour leur laisser une grande fortune. Par là le mal empirait, car venait la guerre, une maladie et les héritiers étaient emportés et la maison éteinte. La rareté et la stérilité des mariages sont donc aussi une des causes principales du mal, et la législation n'y pouvait rien, elle avait à combattre les mœurs nouvelles : d'un côté, ce penchant à la vie facile qui faisait vivre chacun pour soi; de l'autre, ce vice d'une nature dépravée auquel les Grecs ont donné leur nom, qui renversa les digues de la législation et finit par abâtardir les générations naissantes, malgré les belles peintures qu'ont pu faire les philosophes de l'utile emploi de ce penchant contre nature pour élever le moral.

L'Italie au temps de Romulus n'était certainement pas plus peuplée que sous les Antonins, dit Gibbon : il ne peut guère, en vérité, être question de Romulus, mais M. Zumpt pense que Gibbon veut seulement dire qu'à aucune époque de l'histoire romaine, l'Italie n'avait été plus populeuse que pendant cette longue paix; incertitude que M. Zumpt relève pour la démontrer. L'Italie suivit de bien près la Grèce, et l'époque

du chiffre le plus élevé de la population est presque contemporaine dans les deux contrées. Au septième et au sixième siècle avant notre ère, les côtes méridionales de l'Italie, peu peuplées auparavant, se couvrirent de colonies quelquefois populeuses. Au nord florissaient les Étrusques qui, vers le milieu du sixième siècle, reculèrent devant les migrations gauloises : conquérans des rives du Pô, ces nouveaux habitans accrurent encore la population de l'Italie. Rome cependant se recrutait d'émigrans étrusques; et tandis que sur l'Apennin méridional se pressaient des peuplades belliqueuses, l'Étrurie gagnait toujours sur les côtes, dans cette direction. En 510, quand Rome se forma en république, la population italienne était déjà fort composée. La ville avait le même circuit qu'elle conserva longtemps; le Latium était rempli de cités, l'Étrurie puissante, et les villes grecques du midi étaient encore dans toute leur force de production. Admettons qu'en 366, à l'époque où Rome apaisant ses discordes consomma l'œuvre de son unité politique, la population non grecque de l'Italie était en majorité, et que les villes grecques étaient déchues par les guerres entre elles et contre les Samnites et les Lucaniens, qui cherchaient à regagner leurs côtes. Nous avons en échange au nord, les Gaulois, devenus paisibles possesseurs, et en pleine prospérité; et encore ne faut-il pas oublier la splendeur de Capoue et ces nombreuses cohortes de soldats de la grande Grèce qu'entretenaient alors Carthage et les tyrans de la Sicile; cela indique un certain degré de vigueur dans la population méridionale. Depuis cette époque, on voit Rome s'étendre constamment et gagner autour d'elle : l'asujettissement de l'Italie coûta beaucoup aux vainqueurs et aux vaincus. Cependant Rome élève sans cesse de nouvelles cités, la population italienne est en progrès étonnant, l'Italie se transforme, et le nombre de colonies romaines dont elle se couvre est vraiment considérable. D'où vînt la première atteinte à cette prospérité? de la première guerre punique. Jamais guerre maritime ne fut si désastreuse, dit Polybe, dans toute l'histoire ancienne, et dans l'histoire moderne, ajoute M. Zumpt : mais la perte tombe

plutôt sur les alliés qui composaient tout l'équipage des galères romaines. Ici se trouve un état de la population en Italie après cette guerre, et cette évaluation, quoique au-dessous de ce qu'elle devait être avant la guerre, sert aux auteurs romains, de même qu'aux Grecs le dénombrement de l'armée à Platée, pour comparer tristement la prospérité de l'Italie à cette époque avec sa situation dans les temps qui suivirent. Ce n'est pas la quantité d'individus qu'ils admirent, mais la masse de la population en état de porter les armes. Telle est la base sur laquelle s'appuient toujours les anciens auteurs, quand il est question de la prospérité d'un peuple. Polybe est le premier historien romain qui fasse cet aveu, que de son temps la puissance romaine n'était pas en état de lever des armées et des flottes telles que dans la première guerre punique. Nous n'avons pas la partie de son ouvrage où il expose les causes de cet affaiblissement; mais, en parlant de la constitution romaine, il signale le luxe et l'ambition des grands, la soif de pouvoir du peuple flatté par les grands, comme devant amener la dissolution du gouvernement par la multitude. Ensuite vint la seconde guerre punique, qui causa une diminution effrayante dans la population romaine et italienne. C'est alors que Rome dut recourir à tous les moyens pour conserver d'abord l'existence, puis l'empire. Aussi M. Zumpt regarde-t-il la seconde guerre punique comme le point décisif où devient sensible la réaction descendante de la population indigène et d'élite, comme en Grèce ce fut la guerre du Péloponnèse. C'est alors que l'on voit chaque siècle diminuer, non le nombre des habitans mais la classe mitoyenne, mal auquel on essaie incessamment de porter remède. Relever l'agriculture dans l'Italie désolée, donner des terres aux soldats libérés, fonder de nouvelles colonies, ranimer les anciennes, ménager la vie du soldat romain, reconstituer le peuple romain avec la population du Latium admise à Rome et au droit de cité, affranchir les esclaves, tout fut tenté, et la population décroissait toujours. Aussi alors on entendait Metellus Numidicus demander en plein sénat une loi pour forcer les citoyens à se marier et à pro-

créer des enfans. Le mal venait de plus loin : la classe mitoyenne, si décimée par la guerre, avait dû remplir les vides du sénat et de la chevalerie, et le luxe commençait à ronger aussi cette partie jadis saine de l'État; la propriété se concentrait de jour en jour en moins de mains, et on voyait commencer à pulluler cette plèbe urbaine, nation de la place et de la rue, mais point de la légion et inutile au progrès de la population.

Les Gracques voyaient juste, quand ils formaient le dessein d'envoyer cette foule inutile dans les campagnes, nouvelle plèbe rustique, faire souche de citoyens; mais ils voulurent le faire aux dépens de la noblesse, et ils échouèrent. Où ils avaient succombé, Drusus réussit en tournant la difficulté; il répandit ces têtes inutiles dans les colonies; heureusement pour Rome, car peut-être sans cela elle eût été trop faible pour faire face plus tard aux Cimbres et aux Teutons. Ce palliatif n'avait point tari la source du mal; aussi bientôt après voit-on Marius former des légions avec ces prolétaires. Du moins, après leur temps de service, on leur donnait des terres, et la population italienne, étrangère à la corruption dont Rome était rongée, s'en accroissait d'autant. Mais la guerre sociale, puis la guerre civile éclatèrent et firent avorter ce germe de prospérité. La marche de la destruction était active; on en était venu à ce point que tout esclave, après six ans d'esclavage, pouvait raisonnablement compter sur la liberté, tant on avait besoin de citoyens, tant le luxe avait rendu faciles ces Romains avares et thésauriseurs. Jusqu'à César on ne fit point d'efforts généraux pour réparer les pertes. Celui-ci une fois tranquille se mit à organiser de nouveau tous les anciens moyens. Mais sa mort, les guerres et les proscriptions, suite de cette mort, désastres bien plus sanglans pour la population romaine proprement dite, que n'avaient été toutes les guerres de César où du moins on épargnait les vaincus hors du champ de bataille, firent perdre tout le fruit de ces mesures. Quand la paix eut été rendue au monde, Auguste, désormais sans rival, reprit les projets de son oncle pour relever le peu-

ple romain par l'agriculture, les colonies. Avare du droit de cité, il voulut forcer les citoyens à donner à l'état une postérité que le dégoût pour les nœuds du mariage diminuait chaque jour. En effet, cette maladie et les goûts de la Grèce corrompue avaient gagné les conquérans, et Auguste dut même porter une loi pour les forcer à se soumettre au joug du mariage, que tout homme fortuné regardait déjà comme une charge pesante. M. Zumpt explique, à cette occasion, les usages testamentaires des Romains, endroit sensible par lequel Auguste sut les prendre, dans les dispositions de la loi Papia Poppæa.

Ce n'est donc point une chimère, au commencement de notre ère l'ancien monde grec était, depuis longtemps, en pleine voie d'extinction, et l'ancien monde romain laissait voir déjà des symptômes menaçans de décomposition. Nous n'avons plus qu'à suivre, dans la troisième partie, la marche lente et pénible de la dépopulation du monde romain. Mais avant d'examiner la marche générale de la dépopulation dans l'empire, devenu un seul corps, jetons un coup d'œil en arrière sur l'état des extrémités orientale et occidentale avant la conquête et aux premiers temps de l'empire, en Afrique, en Espagne, en Gaule et en Bretagne d'une part, en Égypte, en Syrie, en Asie-Mineure, de l'autre; nous reviendrons au centre de nos recherches par la Grèce presque anéhilée, et par l'Italie, principal objet de la sollicitude impériale. L'Afrique, si florissante sous la domination de Carthage, qui comptait au commencement de la troisième guerre punique, au rapport de Strabon, 700,000 habitans et donnait des lois à 300 villes, avait suivi le sort de la capitale; la population était, en majeure partie, anéantie. L'Espagne, dompté d'abord par les Carthaginois, ne s'était en aucun temps reposée de ses désastres, et pendant deux cents ans encore Rome y entretint la guerre. La soumission des Celtibériens et des Lusitaniens, les guerres de Sertorius et du parti de Pompée pesèrent toutes sur les indigènes. On peut en apprécier la dépopulation en songeant que chez ce peuple, si opiniâtre à défendre ses murailles, Cor-

donc assiégée par César avait vu 22,000 hommes périr dans ses murs. La soumission de la Gaule avait été rapide, mais non moins sanglante ; elle priva cette contrée florissante des deux tiers de sa population militaire. La Bretagne, à la première tentative de César, était considérablement peuplée ; sa réduction, bien que lente et progressive, n'en fut pas moins ruineuse, et les massacres occasionnés par les chances diverses de la guerre y furent inouïs. Les douceurs de la paix, les bienfaits de la civilisation cicatrisèrent ces plaies ; dès lors toutefois le ressort énergique de la population fut brisé. Il est vrai qu'au premier siècle de l'empire, toutes ces provinces sont citées comme extraordinairement florissantes, et l'on ne manque pas de témoignages en faveur de la rapidité avec laquelle on les vit adopter les mœurs romaines. Cette rapidité même ne prouve que mieux aussi la puissance que dut acquérir, dès l'abord, ce germe corrupteur qui tuait à sa naissance l'élément reproductif de la population. Tous les vices des Romains s'y naturalisèrent avec le bien-être. Proportionnellement l'Orient résista plus longtemps à cette influence pernicieuse. Peut-être aussi devait-il au climat de prêter moins à ce genre de décomposition, peut-être trouvait-il quelque aliment dans ce qui n'était que poison pour l'Occident. L'Égypte était étonnamment déchue de son antique splendeur ; il est constant que la domination des Perses avait mis le sceau à sa dégradation. Cependant, sous les Ptolémées, elle s'était relevée quelque peu ; Alexandrie était devenue pour elle un nouveau foyer d'activité, et, aux premiers temps de notre ère, c'était peut-être la province du monde la plus florissante. La Syrie avait souffert de la part des Grecs, la Palestine de celle des Romains ; cependant les éléments productifs étaient sains encore et la paix promettait un nouvel élan à la population. L'Asie-Mineure, depuis l'impulsion donnée par Alexandre, avait entretenu le mouvement vital qui se ralentissait chaque jour dans la Grèce ; elle s'était fait une civilisation aussi asiatique que grecque, propre à elle seule, mais qui la rendit une des contrées les plus importantes pour Rome conquérante, et,

sous Rome dominatrice, le nombre des cités considérables qu'on y comptait, dès le commencement de l'empire, excite la surprise. En somme, l'Orient hellénisé était, au premier siècle de notre ère, la partie du monde dont la population se montrait la plus compacte, tandis que la Grèce était morte, que l'Italie était dépeuplée en partie, et que, dans l'Occident romain, on voyait déjà s'organiser l'action destructive de cette culture sociale si promptement adoptée. Avec ces données, d'après les idées que l'on a sur l'accroissement de la population, on pourrait inférer que, dans les deux premiers siècles de l'empire, la progression ascendante dut être importante. En effet, on y rencontre toutes les conditions exigées : une paix générale, des mouvemens militaires aux frontières pour prévenir le relâchement de tout ressort, une armée permanente, non excessive, bien disciplinée et apportant à la population le tribut de sa production coloniale, l'unité parfaite des plus belles parties du globe, un commerce actif, un gouvernement plus homogène qu'aucun même de nos jours ; car la tyrannie des mauvais empereurs pesait sur les grands de Rome, et, d'ailleurs passagère, elle a laissé plus de place aux bienfaits des souverains habiles qu'en aucune contrée monarchique. L'attention de ces gouvernans était portée particulièrement sur le soin de favoriser l'accroissement de la population. M. Zumpt nous cite les faits à l'appui de leur sollicitude pour le bien-être physique des sujets. Le succès couronna-t-il leurs efforts ? Non. Le décroissement de la population a pu, dans de certains momens, se trouver ralenti, suspendu même, mais jamais il ne lui a été opposé une digue durable, jamais la réaction n'a pu s'établir; cela était impossible. Dans la Grèce en effet, la vie était retirée du cœur de la contrée, on ne la voyait de distance en distance apparaître qu'aux lieux avantageusement situés où Rome avait relevé ou fondé des villes par la colonisation; mais pour le reste du pays on retrouve, dans les descriptions de Dion Chrysostome, les sites vierges de l'Amérique déserte que nous dépeignent les voyageurs. L'Italie couverte d'une population d'esclaves allait se dépeuplant

chaque jour de citoyens, à l'exception de Rome, qui se recrutait sans cesse d'affranchis et d'étrangers. Les priviléges accordés dans le principe à la paternité, les droits de père de trois enfans dont Auguste avait fait maintenir la réalité, étaient devenus une fiction; on les accordait à des catégories entières de soldats, à des propriétaires de navires, à des hommes favorisés. Cette idée admise que le père était maître de donner la mort au nouveau-né qu'il ne voulait pas élever ou de l'exposer, contribuait encore à l'extinction surtout de la population féminine, tandis que la corruption abâtardissait l'autre sexe. L'Orient, plus étranger par ses antiques croyances à cet exercice de l'autorité paternelle, y dut peut-être de suivre plus lentement le courant. Quant à l'effet de la corruption, il est incontestable, si l'on considère avec quelle rapidité disparaissaient les races barbares admises au partage des provinces et de la civilisation de l'empire. Leur organisation, peu faite pour résister aux élémens dissolvans de ce luxe étranger, de ces habitudes orientales, perdait aussitôt sa vigueur, et l'on peut voir dans les exemples cités par l'auteur avec quelle rapidité s'effacèrent plusieurs des races germaniques qui s'y étaient laissé prendre comme dans un filet. Sous Marc-Aurèle on remarque un vide effrayant dans la population; et les barbares se pressaient déjà sur les confins de l'empire du côté du Danube, et les Maures commençaient leurs incursions dans la péninsule Ibérique. La politique, la savante guerre des Romains conservaient encore la supériorité. Mais bientôt il fallut acheter l'inaction des barbares, et dès lors l'empire commença à s'appauvrir d'un côté par les rançons dont il engraissait le nord, de l'autre par l'écoulement de tout le numéraire vers l'Asie orientale, dont le luxe était devenu tributaire. On commençait ainsi à fonder la grandeur à venir des Arabes, et à présenter l'appât aux conquérans futurs de l'Occident. A cela, joignons l'extension outre mesure des grandes propriétés, la désorganisation des armées, qui n'étaient qu'un ramas de malheureux, le découragement du pouvoir même, en présence des secousses physiques devenues précisément fréquentes en ces temps sur

le globe. Tout n'était-il point réuni pour l'extinction des races de l'ancien monde ? Le christianisme lui-même, loin d'opérer une rénovation, ne faisait que contribuer à la dissolution de la société. Ses doctrines d'isolement et de virginité, se répandant à mesure que son influence prenait de la consistance, venaient encore combattre la reproduction de l'espèce humaine.

Il faut donc en convenir, loin d'augmenter, même au temps des Antonins, la population décrut, et jamais à cette décroissance on ne put appliquer que d'impuissans palliatifs. Sous Marc-Aurèle on peut reconnaître qu'il y eut un moment suspension, mais la marche ne fut que plus rapide dans les temps qui suivirent. A notre époque de prospérité sociale, nous devons nous estimer heureux de nous sentir au-dessus de pareilles craintes. Le temps est loin encore où le mouvement ascendant de la population s'arrêtera et où s'opérera la réaction, mais il viendra ; puisse donc l'exemple de l'antiquité nous avertir que le luxe et l'abus de la liberté individuelle amènent des maux universels, qui, une fois constatés, sont plus puissans que tous les avis des esprits sages et que tous les soins des gouvernemens les mieux intentionnés.

Histoire des sciences mathématiques en Italie depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du XVIIe siècle, par M. Guillaume Libri, membre de l'Institut. — Paris, 1838-41. Chez Jules Renouard. Impr. de Paul Renouard. 4 vol. in-8° de XXVIII-464, 532, 461 et 492 p.

On a déjà dit depuis long-temps que la meilleure manière de faire connaître une science était d'en retracer l'histoire ; en effet, c'est en voyant la marche de ses progrès passés que l'on peut prévoir celle de ses progrès futurs. L'importance d'un travail semblable est donc hors de toute contestation ; mais il faut, pour le mener à bien, une réunion de qualités que l'on trouve rarement chez le même individu. Ce ne peut être, en effet, que l'œuvre de celui qui, à une connaissance toute spé-

ciale, à une science profonde de la matière, joint les mérites de l'écrivain et de l'historien ; c'est-à-dire qui a le talent de rendre son sujet intéressant, le rapprochant assez du public ordinaire pour en être compris, et ne l'éloignant pas des hommes spéciaux, de manière à en être dédaigné. C'est ce à quoi nous semble avoir parfaitement réussi M. Libri : tout le monde peut lire son ouvrage, et il n'est sans profit pour personne, même pour les plus savans. Loin de sa patrie, c'est un hommage pieux qu'il a voulu payer à sa gloire ; et il a éloquemment prouvé que si l'Italie était la terre classique des arts et de la poésie, elle n'était pas, à un moindre degré, le pays de la science.

Ne pouvant apprécier son ouvrage, donnons-en une analyse rapide. Une introduction large et développée prend la matière à l'état ancien de l'Italie, aux premières connaissances scientifiques des Étrusques et la conduit jusqu'au moment où se déclare la renaissance moderne des lettres, au XIVe siècle. Là sont appréciés à grands traits, en tenant compte seulement des faits principaux, et les écoles scientifiques grecques de Pythagore, d'Archimède, et les systèmes de Lucrèce, de Sénèque, de Pline, et l'effet du christianisme sur les lettres et les sciences, leur modification par les arts ou l'ignorance des barbares, leur restauration par Charlemagne, l'état des sciences des Arabes, leur influence ainsi que celle des Indiens, les emprunts scientifiques faits par l'Occident à la Chine, les travaux des Juifs, l'influence des croisades sur la science, l'action des Arabes de Sicile et d'Espagne sur l'Italie, l'influence germanique en Europe, la formation de la langue italienne, les conquêtes des Mongols, qui, après avoir menacé la civilisation, finissent par être favorables au progrès des lumières en occasionnant, par l'émigration des savans grecs, la renaissance des lettres en Occident. Ce vaste tableau et les notes et les additions qui l'accompagnent occupe, à lui seul, tout le premier volume. C'est un magnifique péristyle qui précède dignement le monument auquel il sert d'entrée.

Le livre premier commence par le tableau de l'histoire politique de l'Italie, depuis Charlemagne jusqu'à la fin du

XIIIe siècle, et s'arrête à l'époque des Médicis. L'historien nous fait assister à la naissance et aux premiers progrès des sciences mathématiques. Il s'étend principalement sur la biographie de Léonard Fibonacci, ce marchand de Pise, auquel l'Occident doit l'algèbre et le système arithmétique des Indous. M. Libri a restitué les principaux évènemens de la vie peu connue de ce savant Italien, et il a publié pour la première fois son algèbre, dans ce volume. Il signale les autres géomètres et traducteurs du XIIIe siècle et les inventions contemporaines : l'aiguille aimantée ; la poudre à canon ; les bésicles ; le feu grégeois ; les progrès, l'influence scientifique de l'astrologie, de l'alchimie et de la magie, qui amènent de notables améliorations dans la fabrication des couleurs et la métallurgie. Il apprécie ensuite la vie, les voyages et les découvertes de Marco Polo. Puis vient Dante, dont le poème a reçu le nom d'encyclopédie, qu'il semble mériter par la variété et la quantité des renseignemens scientifiques que l'on y trouve. Parvenu au XIVe siècle, l'auteur trouve une foule d'auteurs italiens qui ont écrit sur les mathématiques, il les cite et les juge. A ce siècle sont dus les progrès de la mécanique, la construction des horloges, les perfectionnemens des instrumens d'astronomie et de navigation, les inventions et fortifications militaires, les travaux hydrauliques allant sans cesse de progrès en progrès jusqu'à la renaissance des études classiques qui fut la décadence des sciences positives, décadence hâtée encore par les préoccupations et les luttes politiques qui signalèrent en Italie la fin du XIVe siècle.

Le livre deuxième, qui comprend le troisième volume, est consacré aux XVe et XVIe siècles. Deux grands noms dominent les pensées de l'auteur, celui de Léonard de Vinci et de Christophe Colomb. Il en parle grandement. « Si à l'aspect de ces hommes placés comme des colosses à l'entrée du XVIe siècle, on osait, dit-il, témoigner une préférence, peut-être la palme serait accordée à Léonard de Vinci, génie sublime qui agrandit le cercle de toutes les connaissances humaines. Dans les arts, Michel-Ange et Raphaël ne purent éclipser sa gloire. Ses découvertes

scientifiques, ses recherches philosophiques le plaçaient à la tête des savans de son époque. La musique, la science militaire, la mécanique, l'hydraulique, l'astronomie, la géométrie, la physique, l'histoire naturelle, l'anatomie, furent perfectionnées par lui. Si tous ses manuscrits existaient encore, ils formeraient l'encyclopédie la plus originale, la plus vaste, qu'ait jamais créée une intelligence humaine. Homme également supérieur par les grandes qualités de l'imagination, de l'âme et de l'esprit, en qui la nature semble avoir voulu montrer sa toute-puissance, en le faisant aussi le plus beau et le plus fort de ses contemporains; rien n'a manqué à sa gloire, ni les épreuves du malheur, ni l'injustice des générations qui ne savaient qu'imparfaitement le comprendre; mais il a pris une éclatante revanche : sorti de son pays comme une espèce de muséum ambulant, il a su intéresser la vanité des rois jusqu'à ambitionner le mérite contesté d'avoir recueilli son dernier soupir, et trois siècles après sa mort, il nous oblige à rassembler religieusement les fragmens de ses écrits pour en former une des plus belles pages de l'histoire des sciences. »

Le tome quatrième de l'Histoire des mathématiques en Italie est presque exclusivement consacré à Galilée, que l'auteur appelle le créateur de la philosophie des sciences, dont il bannit à jamais l'erreur, ce qui le mit aux prises avec les vérités contemporaines, qui sont si souvent les erreurs de l'avenir. Malgré les effets d'une persécution acharnée, ajoute M. Libri, Galilée nous apparaît comme un des esprits les plus vastes et les plus sublimes qui aient jamais paru sur la terre. Grand astronome et grand géomètre, créateur de la véritable physique et de la mécanique, réformateur de la philosophie naturelle, il fut en même temps un des plus illustres écrivains de l'Italie, et il força ses adversaires à reconnaître que l'on pouvait être à la fois géomètre et homme d'esprit. Poète enjoué et auteur comique plein de verve et de sel, il excella dans la théorie et dans la pratique de la musique et se distingua dans les arts du dessin. Il fut le modèle et le maître des savans du XVIIe siècle, des Boricelli, des Viviani, des Redi, des Magalotti,

des Ruccellai, des Marchetti, qui apprirent de lui à faire marcher de front, avec un égal succès, les sciences et les lettres, et qui appliquèrent ses préceptes à toutes les branches des connaissances humaines. M. Libri donne une analyse exacte et détaillée de tous les travaux de l'illustre savant, et il a produit ainsi la biographie et l'appréciation la plus large que nous possédions sur lui. En l'absence de preuves et par une discussion sur les usages et le langage de l'inquisition, il croit que Galilée a été torturé, lors de son fameux procès sur le mouvement de la terre que la sentence condamnait comme une opinion *fausse, absurde, formellement hérétique et contraire aux Ecritures*. Cette condamnation de Galilée a été plus qu'absurde, elle a eu une influence bien funeste dans le monde des idées; en effet, depuis, il n'y a pas eu d'utopie si excentrique, d'opinion si insensée en morale, en religion, en politique, dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, que l'on n'ait voulu dérober au mépris public en excipant de cette condamnation ridicule. Tout inventeur est maintenant un Galilée pour qui les critiques et les adversaires sont autant de familiers du Saint-Office.

Colà di Rienzo und seine Zeit, u. s. w. Colà di Rienzo et son temps. Tableau historique extrait principalement des manuscrits par le Dr Félix Papencordt. Accomp. d'une planche. — Hambourg et Gotha, chez Fr. et A. Perthes. 1841. In-8° de VI-354-CV p.

L'auteur a séjourné quatre ans en Italie, s'occupant d'études sur l'histoire du moyen-âge et consacrant son temps à rechercher les rapports de l'empire germanique avec cette contrée. Parmi ces recherches, l'histoire de Rome, depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'au commencement du XVIe siècle, attira son attention et il en fit l'objet d'un ouvrage particulier, qui cependant n'est point encore achevé.

Une pareille histoire de Rome au moyen-âge a cela de particulier, que l'intérêt et l'importance des faits en eux-mêmes

sont presque nuls, en comparaison de ce qui les rattache aux autres événemens de l'histoire du reste du monde. Jusqu'au VIIIe siècle, ce n'est qu'une espèce de continuation, les derniers signes d'existence des institutions urbaines, du droit, de l'art et des mœurs de l'antiquité romaine; et l'auteur approuve le système du docteur Arnold qui s'est proposé de ne terminer l'histoire romaine ancienne qu'au couronnement de Charlemagne. Plus tard, dès le milieu du VIIIe siècle, les événemens de Rome exercent sur le développement et l'histoire de la papauté d'une part, de l'autre sur la monarchie franque et l'empire germanique, la plus puissante influence. Ce n'est que bien rarement que l'historien peut rencontrer, dans l'histoire de la ville même, de ces mouvemens remarquables et indépendans des circonstances extérieures, comme le prétendu rétablissement du sénat et l'apparition d'Arnold de Brescia, au XIIe siècle, ou la régence de Brancaleone au XIIIe.

Quand l'Italie eut complètement échappé au pouvoir impérial, que le siége papal fut transféré dans Avignon, alors Rome put avoir plus de liberté dans son développement. A cette époque cependant elle n'atteignit pas un degré fort élevé de véritable individualité civile et politique, mais elle offre une originalité bien faite pour exciter les recherches historiques. Un des phénomènes les plus importans de son existence d'alors, c'est l'apparition de Colà di Rienzo, cet homme qui jeta un moment tant de vie dans cette capitale morte d'un empire prêt à perdre son dernier coin de terre. Les résultats du travail de M. Papencordt sur les faits de ce temps, la quantité de documens qu'il a su découvrir sur les faits obscurs qui se rattachent au tribun du moyen-âge, ont tellement grossi qu'ils se sont trouvés au-dessus des proportions d'un détail à incorporer dans son histoire projetée de Rome. Voilà d'où nous vient cette monographie sur Colà di Rienzo.

L'histoire d'un homme dont l'importance est toute dans son propre développement intellectuel doit se borner à retracer la marche de ce progrès; mais quand chez cet homme la vie a été, pour ainsi dire, plus extérieure que personnelle dès les

premiers pas et jusque dans l'influence par elle exercée, l'histoire de l'homme passe dès lors sur le second plan, et c'est sur la large base des événemens et des faits contemporains, dans lesquels le héros figure et agit, que l'historien doit asseoir son œuvre. Aussi l'histoire de Colà di Rienzo est-elle en grande partie l'histoire de tout cet espace de temps où il a demeuré sur la scène du monde. En conséquence, l'auteur a jugé nécessaire de la faire précéder d'un tableau de la situation de Rome et de l'Italie, pesant principalement sur ce qui avait rapport à Colà, afin que, dans l'ensemble, on pût reconnaître aussi une phase de l'histoire de ce siècle. Sous ce titre, Colà di Rienzo et son temps, ce n'est pas à dire qu'on trouvera tout ce qui s'est passé de 1313 à 1354, reproduit en détail ou même indiqué. Dès que Rienzo n'y est point intéressé, l'historien doit alors se taire. D'ailleurs le lecteur a un intérêt trop grand à connaître la vie de ce Romain; sa naissance, son éducation et les premières années de sa carrière avant sa première élévation, et enfin, entre sa chute et sa seconde élévation, la révolution intellectuelle qui s'opéra chez lui, non pour transformer l'homme, mais pour lui prêter au contraire cette vigueur de ressort avec laquelle on le voit agir, quand il gouverna pour la seconde fois. Dans ce passage entre ses deux fortunes, de prison en prison, de tribunal en tribunal, condamné par l'empereur, le pape, les juges ecclésiastiques de l'un et les juges séculiers de l'autre, mais jamais réduit au silence, et nourrissant toujours le feu d'une polémique ardente où il embrassait tous les sujets, depuis Dieu jusqu'aux détails les plus communs de la société civile, on aime à le suivre pour étudier ce nouvel apprentissage de la vie politique, commencé par le pouvoir suprême, et on se plaît à le voir échapper à l'échafaud pour reprendre les rênes du gouvernement de l'aveu du peuple, du pape et même de l'empereur, entraînés ou forcés par l'empire des circonstances.

Delle origini italiche e della diffusione dell' incivilmento italiano all' Egitto, alla Fenicia, alla Grecia e a

tutte le nazioni asiatiche poste sul Mediterraneo di Angelo Mazzoldi. — Milano, tipografia Guglielmini e Redaelli, contrada di San Pietro all' orto, num. 890. 1840. 1 volume grand in-8° de 434 p.

Ce volume, traité avec beaucoup de faveur par un journal imprimé à Milan (*Teatro universale* du 21 novembre 1840, p. 370), est destiné à soutenir une thèse qui a le mérite de la nouveauté. Bossuet s'était conformé à l'opinion commune, en disant dans son beau discours sur l'histoire universelle (an 776 avant notre ère), qu'à l'époque du règne de la postérité d'Énée à Albe, l'Italie était presque toute sauvage. M. Mazzoldi attaque vivement cette phrase, et prétend que les Étrusques, à cette époque, étaient parvenus à un si haut degré de civilisation, que l'Égypte, la Phénicie et la Grèce ont tout appris d'eux. Janus n'est autre chose que Bacchus, le sanscrit est l'ancienne langue latine, l'Atlantide est l'Italie antérieure au déluge qui a séparé Rhegium de la Sicile, en ouvrant le détroit de Charibde et de Scylla. C'est ainsi que l'auteur veut détruire l'ancien proverbe latin :

Tradidit Ægypto Babylon, Ægyptus Achivis.

Ce serait apprendre bien tard et bien péniblement l'histoire ancienne, que de l'étudier dans un ouvrage qui ne peut guère trouver des partisans qu'en Italie. Lorsque Pline a écrit son histoire naturelle, il était à Rome, il avait sous les yeux tous les monumens des antiquités italiennes; le plus ancien des auteurs qu'il a cités est Zoroastre, et c'est chez les Syriens qu'il a dit que l'écriture était éternelle. Or l'histoire ne peut exister qu'avec l'écriture, et si Lucain a reconnu que l'Italie tenait son écriture des Phéniciens, il avoue implicitement que c'est de la Phénicie et de la Syrie que Rome de son temps, comme l'Espagne sa patrie, tenaient leurs plus anciens monumens historiques, venus conséquemment de l'Orient.

Procès des Templiers publié par M. Michelet, mem-

bre de l'Institut. Tome I. — Paris, Imprimerie Royale. 1841. In-4° de VI-681 p.

Ce volume contient la première partie de l'interrogatoire que le grand maître et deux cent trente et un chevaliers ou frères servans subirent à Paris par-devant les commissaires pontificaux. Cet interrogatoire fut conduit lentement et avec beaucoup de ménagement et de douceur par de hauts dignitaires ecclésiastiques, un archevêque, plusieurs évêques, etc. Les dépositions ainsi obtenues, observe M. Michelet, méritent plus de confiance que les aveux, d'ailleurs très-brefs, uniformes et peu instructifs, que les inquisiteurs et les gens du roi avaient arrachés par la torture, immédiatement après l'arrestation. Il reste deux manuscrits authentiques du grand interrogatoire. L'un, copie sur vélin, fut envoyé au pape, et il est enfermé sous la triple clef du Vatican ; l'autre, sur simple papier, fut déposé au trésor de Notre-Dame de Paris. D'après les surcharges et les ratures, l'éditeur pense que ce dernier pourrait bien avoir été une rédaction primitive faite, jour par jour, sur les notes d'audience. Par une suite de circonstances peu connues, ce monument curieux passa à la Bibliothèque Royale, où il se trouve aujourd'hui : ses possesseurs intermédiaires sont le président Brisson, M. Servin, M. de Harlay, et les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés.

Depuis long-temps on connaissait l'existence de cette pièce importante; on en avait donné de courts extraits et des citations partielles; mais le choix de ces citations avait été dirigé d'après une opinion préconçue, et dans le seul but d'un système. Cette grande affaire devait, pour être traitée gravement, se présenter dans l'intégralité de ses détails; c'est ce qui a décidé la publication du monument tout entier. « Désormais, ajoute M. Michelet, le lecteur pourra juger lui-même. Nous lui remettons entre les mains le plus ancien procès criminel dont il reste une instruction détaillée. Cette instruction se trouve être une sorte d'enquête singulièrement curieuse sur l'histoire des rites, des mœurs, des usages. Tout identiques

que sont les questions, tout uniformes de style que peuvent sembler les réponses dans le latin monotone du notaire apostolique, l'observateur sérieux verra, non sans intérêt, l'individualité humaine se produire encore sous cette lourde enveloppe, avec le naturel, la variété, les accidens de la vie, souvent avec le mouvement imprévu de la passion..... Cette diversité des détails sera peut-être, pour le critique, un motif d'accorder quelque créance à ce que les assertions capitales présentent de concordant. Nous avons religieusement reproduit le seul manuscrit de cet interrogatoire que nous eussions entre les mains. Nous l'avons suivi, copié, même dans ses dispositions matérielles les plus insignifiantes au premier coup d'œil, même dans ses nombreuses fautes de langue et d'orthographe. Si nous obtenions plus tard communication d'un autre manuscrit du même acte, nous nous empresserions de faire connaître les variantes qu'il pourrait offrir. »

Nous regrettons que M. Michelet s'en soit tenu au simple rôle d'éditeur, et qu'il n'ait pas cherché, dans une substantielle introduction, à faire ressortir tous les détails d'usages et de mœurs dont il se contente d'indiquer l'existence. Les qualités d'historien et de philosophe, qu'il a conquises par ses nombreux et savans travaux, nous permettaient d'espérer mieux que la simple reproduction d'un manuscrit. Mais peut-être nos regrets sont-ils trop hâtifs, peut-être a-t-il réservé pour le second volume les développemens que nous avions le droit d'attendre. Une table des noms propres très-bien faite se trouve à la fin de ce premier volume; on y rencontre un grand nombre de noms de famille dont s'honore la noblesse française.

Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive, comprenant une partie des actes de la diplomatie française depuis 1784 jusqu'en 1830, par M. le chevalier Artaud de Montor. Deuxième édition. — Paris, libr. d'Adrien Le Clère. In-8° de VII-575 p.

Raconter la vie d'un homme célèbre est souvent la meilleure

manière de faire connaître l'histoire de son temps, ou du moins celle de la profession qu'il a illustrée. La biographie ne manque jamais d'atteindre à cette importance générale, surtout lorsque l'écrivain qui la traite, esprit éminent, impartial et bien instruit, sait en féconder le champ par les trésors de l'érudition et les jugemens du goût. Telle est, au plus haut degré, la manière de M. le chevalier Artaud, dont nous avons déjà signalé les succès à propos de sa Vie de Pie VII, et tout récemment de son histoire du Dante. Cet ensemble paraît peu régulier au premier aspect, et un grand intervalle dans la chronologie, comme dans la nature des choses, sépare ces trois noms, Dante, Pie VII et Hauterive. Aussi l'auteur n'a-t-il pas la prétention, pour la modestie de son personnage qui aurait vivement récusé cet honneur, de l'associer aux noms illustres qui figurent déjà dans sa galerie. Il avait voulu peindre, dans le *Dante*, la lutte du génie avec la barbarie, comme dans *Machiavel*, autre biographie historique, il avait représenté le génie de la politique et de l'adresse ; *Pie VII* nous avait offert la vertu aux prises avec la force, la faiblesse victorieuse de l'épée. Dans la vie du comte d'Hauterive, l'historien, prenant ses exemples plus près de nous et dans une sphère moins élevée, par conséquent dans un monde plus pratique et mieux fait pour l'exemple, nous montre la probité politique, l'honnêteté diplomatique, en face de l'astuce et de l'adresse, peu délicate pour les moyens, en vue du résultat. La vie de M. d'Hauterive a de l'intérêt par elle-même ; quoique dépourvue de grands accidens, elle charme comme une image calme et vertueuse, comme un tableau où tout se tient, où tout s'enchaîne, où l'homme, vertueux au début, se maintient, sans interruption, vertueux jusqu'au bout, toujours conséquent avec lui-même, toujours ardent ami du bien, ennemi constant du mal. Dans nos temps d'agitation, de fièvre politique, dans notre siècle de bouleversement où tant d'hommes se sont dévoyés par égoïsme ou par erreur, il n'est point sans intérêt, et surtout sans fruit, de remettre sous les yeux quelques-unes de ces existences tout égales, tout d'une pièce, qui montrent et font

chérir cette honorable uniformité de caractère que donnent la pratique de la vertu et le respéct des principes.

Telle est l'impression que nous a laissée la lecture de l'ouvrage de M. Artaud. Sans le suivre pas à pas, dans sa narration, dont aucune analyse ne saurait remplacer le charme et l'intérêt, nous allons, en quelques lignes, reproduire les grands traits de la vie de M. d'Hauterive; on verra qu'avec un nom moins éclatant que celui des personnages que la fortune ou une ambition peu scrupuleuse a mis sur le premier plan, il a fait sentir une action bien autrement morale et bien plus profitable, soit de son vivant, par la part qu'il a prise aux affaires, soit après sa mort, par son exemple et ses traditions. — M. d'Hauterive est né, le 14 avril 1754, dans la province de Dauphiné, qui s'honore d'avoir produit, de notre temps, Condillac, Mably, Mounier. Attaché d'abord à l'ambassade de M. le comte de Choiseul-Gouffier à Constantinople, il visita l'empire de Turquie, la Grèce surtout, d'où il écrivit des descriptions à l'abbé Barthélemy, qui prouvaient beaucoup en faveur de son goût et de son érudition. Au retour de ce voyage, il épousa madame de Marchais, veuve spirituelle et belle d'un intendant de la marine, conseiller d'état. Nommé d'abord consul aux États-Unis, il ne garda pas long-temps cette place, que lui retira le gouvernement révolutionnaire de 93; mais le Consulat, qui connaissait ses talens, ne voulait point s'en priver, et d'Hauterive fut appelé au Ministère des affaires étrangères, en qualité de chef de division. Il fournit à M. de Talleyrand, alors ministre, un plan d'organisation de la diplomatie, qui fut goûté par le premier consul.

Le chef de division composa bientôt après son remarquable livre intitulé : *De l'état de la France à la fin de l'an VIII*, en réponse à l'ouvrage du publiciste allemand, M. de Gentz, qui avait exalté, aux dépens de la France, le système et les ressources de l'Angleterre. M. Artaud reproduit de ce livre vraiment politique qui valut à l'auteur une gratification de 5,000 fr. une analyse substantielle; et ce n'est pas un des moins intéressans documens que contienne son ouvrage.

Connu alors, par son aptitude politique et diplomatique, d'Hauterive fut employé à la rédaction des pièces de la négociation avec l'Angleterre depuis le 28 décembre 1799; à la négociation du concordat avec Pie VII; aux débats du traité d'Amiens, et autres affaires qui souvent nécessitèrent de sa part un travail direct avec Napoléon. Sous l'empire, tantôt avec M. de Talleyrand, tantôt avec M. de Champagny, d'Hauterive prit part à toute l'administration diplomatique de cette époque glorieuse; distingué, aimé et estimé par l'empereur, dont tout l'entourage n'offrait pas, au même degré, la même probité et la même capacité réelle. Napoléon aimait aussi, ne fût-ce que par contraste, à rencontrer dans d'Hauterive une indépendance de pensées, une liberté d'opinions qui n'avait pas pour système de fléchir, sans mot dire, sous tous les caprices du maître. M. Artaud raconte sur cette époque et sur la part qu'y prit son personnage, une foule d'anecdotes curieuses et peu connues qui donnent un grand charme à son récit. L'invasion de 1814-15 fournit à d'Hauterive des occasions de déployer son patriotisme, et il sut conserver les archives confiées à sa garde contre les projets hostiles des étrangers et des Anglais surtout. Pareillement distingué par Louis XVIII et Charles X, M. d'Hauterive continua sous la restauration à rendre des services à son pays. Il est mort, le 28 juillet 1830, au bruit de la révolution qui renversait la monarchie qu'il avait servie avec fidélité.

M. d'Hauterive a laissé un grand nombre d'ouvrages, mémoires diplomatiques, documens politiques écrits pour ses fonctions et en dehors de ses fonctions, et qui peuvent être de la plus haute utilité aux aspirans dans la diplomatie. Il s'est occupé encore de littérature et de science; il aimait l'archéologie, l'étude de l'antiquité, et là aussi il apportait le même tact, la même mesure qu'en toutes choses, faisant preuve surtout d'un goût sévère et exquis.

M. Artaud termine ainsi son ouvrage : « Un homme sage, laborieux, observateur infatigable, nous a laissé des renseignemens précieux; sachons en profiter pour le bien de nos

enfans et pour la sûreté inébranlable de notre patrie. J'ai dit, en commençant, que l'histoire de la France et de ses hommes politiques éclairait celle de tous les états de l'univers, et s'y trouvait indissolublement liée dans une foule de circonstances. On ne niera pas que les écrits d'Hauterive n'aient le mérite de porter la lumière, même sur des questions qui s'agitent aujourd'hui. Il nous conseillerait, s'il vivait encore, un vote indépendant, libre, franc et favorable à un vieux allié; probablement il élèverait une voix énergique pour nous recommander l'union avec l'Autriche et la Prusse, ensuite avec une puissance maritime, la Hollande, qui peuvent avoir les mêmes intérêts que nous. Mais je n'ai pas pris la plume pour suivre ces grandes méditations au delà des bornes où Hauterive a cessé d'écrire. »

Notice sur la vie et les ouvrages de M. Lenglet, président à la Cour royale de Douai, ancien législateur. — Douai, 1841. Impr. de V. Adam. In-8°.

L'auteur de cette notice, M. E. Taillier, s'est proposé de faire connaître M. Lenglet comme homme public, comme homme privé, comme publiciste, et comme historien. Né à Arras, le 25 mars 1757, reçu avocat au conseil d'Artois dès 1781, M. Lenglet prit part aux espérances et aux illusions de la révolution française; mais, ennemi des excès et des crimes, il se posa comme l'adversaire de Robespierre et de la terreur; et il aurait payé de sa tête sa modération factieuse, si, au 9 thermidor, la mort de son farouche compatriote n'était venue l'arracher, ainsi que tant d'autres honnêtes gens, à l'échafaud qui l'attendait. Élu, en 1798, député du Pas-de-Calais au conseil des Anciens, il prit une part active aux discussions et à la rédaction des lois proposées dans cette assemblée, et se signala toujours par la modération de ses doctrines et l'élévation de ses principes; mais, partisan inflexible de la forme de gouvernement établie par la constitution, il s'opposa au 18 brumaire, et ce fut lui qui, interrompant Bonaparte lorsqu'il dé-

veloppait ses projets ambitieux devant le conseil des Anciens, s'écria d'un ton menaçant : Et la constitution !.... — La constitution, reprit Bonaparte, vous l'avez vous-même anéantie plusieurs fois, vous l'avez violée, elle est méprisée de tous : elle n'existe plus ! » Et en effet, c'était son dernier jour. M. Lenglet, conséquent avec ses opinions, quitta les affaires; mais le futur empereur n'aimait pas à se priver du secours des hommes dont il avait reconnu le mérite, il le nomma d'abord président du tribunal d'appel de Douai, et plus tard président de chambre, lorsque ce tribunal fut devenu cour impériale. La restauration maintint M. Lenglet sur son siége, et il s'y honora par la manière digne, ferme et éclairée avec laquelle il continua à remplir ses fonctions; ni hostile, ni courtisan, mais enveloppé dans son indépendance, comme le manteau le plus digne d'un magistrat probe et consciencieux.

ANTIQUITÉS.

Lehrbuch der griechischen Antiquitaten u. s. w. Précis d'antiquités grecques par le Dr Karl Friedrich Hermann, prof. ord. de philologie à l'univ. de Marbourg. Tome I, contenant les antiquités politiques. — Heidelberg. Librairie académique de J. C. B. Mohr. 1841. In-8° de XI-466 p.

La rapidité avec laquelle l'auteur a été obligé de publier cette troisième édition de ses antiquités politiques grecques l'a empêché d'y faire les changemens et les augmentations nécessaires. Le plan est demeuré le même, et il restera tel tant que l'auteur n'aura pas le loisir de fonder tout l'édifice des antiquités grecques en corps de doctrine. L'accueil que cet ouvrage a reçu du public prouve qu'il a satisfait à un besoin véritable. Nous n'entrerons point dans les motifs que l'auteur apporte à l'appui du peu de changemens qu'il a fait éprouver à son œuvre ; qu'il nous suffise d'en signaler la troisième publication et de dire que l'ordre est absolument le même que

dans les premières, même pour la position de l'époque homérique après les détails sur Lycurgue et les Spartiates. Bien que cet ordre eût quelque chose de choquant et fût entièrement opposé à l'enchaînement naturel des événemens d'où ressort la science, bien que l'auteur lui-même eût reconnu dès le principe l'inconvénient d'une telle division, il se réserve de la modifier en refondant l'ouvrage entier. Mais cette fusion est un travail de longue haleine, et vouloir le faire à la hâte serait s'exposer à tromper l'attente de ceux qui s'y intéressent. C'est aux détails que dans cette édition l'auteur a cherché à apporter des améliorations que lui ont facilitées les progrès de la science et l'extension de ses études. Il a rapporté ici beaucoup de notions dues aux travaux des savans d'autrefois, il s'est enrichi des dépouilles de la philologie hollandaise, a consulté ses prédécesseurs allemands, et a mis à exécution une promesse de la première édition en reproduisant partout textuellement les passages des lois tels que les offrent les documens.

Monument chrétien à Autun, expliqué par J. Franz. Accompagné d'une planche lithographiée. — Berlin, chez Guillaume Besser, libraire. 1841. In-8° de 55 p.

Tout le monde connaît maintenant la célèbre inscription grecque qui a été découverte à Autun en 1839 et qui a été publiée par M. Bonnetty dans les *Annales de philosophie chrétienne*, septembre 1839, pag. 195 et suiv. Cette inscription a été trouvée dans le lieu même où la croix fut plantée pour la première fois dans ces contrées par des apôtres venus de la Grèce et disciples de saint Jean. M. Pitra est le premier qui ait cherché à interpréter et à restituer ce monument épigraphique qui, d'après l'avis de tous les archéologues, se rapporte aux premiers siècles de l'Église. M. Franz qui vient d'en faire l'objet d'une publication à part, en allemand et en français, a fait précéder son explication d'un aperçu sur l'état des communes chrétiennes fondées dans les Gaules durant les premiers siècles de notre ère. En voici la substance.

Les conquêtes des Romains avaient depuis long-temps ouvert l'Occident aux Grecs subjugués; la grande ville marchande de Marseille fondée par les Phocéens devait être le rendez-vous continuel des orientaux qui émigraient dans l'Occident. C'est de cette manière que bientôt il put se former un commerce considérable entre l'Asie-Mineure et les villes intérieures des Gaules. Au milieu du IIe siècle, il n'y avait encore dans les Gaules que peu de communes chrétiennes; deux cependant, Lyon et Vienne, avaient révélé leur existence en 177 à l'occasion de la persécution sanglante qu'elles eurent à souffrir. On commença dès lors des informations accompagnées de tortures, non seulement pour forcer les chrétiens à renier, mais encore pour extorquer la confession des crimes et des vices contre nature, dont ils étaient accusés. L'Église de Lyon et de Vienne était un rejeton de celle de l'Asie-Mineure, dont la doctrine vers la fin du IIe siècle avait pris une direction théologique particulière qui tendait à donner à la religion chrétienne un caractère pratique et réaliste, et entreprenait de défendre cette base immuable du christianisme contre l'arbitraire de la spéculation gnostique. Cette tendance pratique chrétienne, opposée au gnosticisme, assurait à l'Église un développément dirigé par l'esprit même de l'univers, et produisait un christianisme vivant et une sublime idée de la béatitude fondée sur la communion avec Dieu, malgré quelques idées bizarres qui pouvaient bien naître dans un temps où un nouvel esprit commençait à se répandre. On peut considérer comme une déviation de cette tendance le montanisme de l'Asie-Mineure. Cette école ne pouvait manquer de trouver beaucoup de partisans; l'Église même de Lyon comptait plusieurs membres pénétrés de la doctrine montanienne. Mais le perfectionnement réel qui devait naître de l'essence du christianisme fut, dans le montanisme, remplacé par l'extravagance. Ce peu de mots suffit pour caractériser l'esprit de l'Église de l'Asie-Mineure transporté dans la Gaule. Un monument intéressant nous en a été conservé dans l'inscription d'Autun; cette inscription a une grande simplicité et un rap-

port frappant avec la doctrine prêchée alors dans la Gaule. La sainte cène et la résurrection sont deux points qui y sont traités avec une brièveté ingénieuse. La forme de ce petit poème, qui atteste la doctrine secrète, lui fait assigner pour date le IIIe siècle, s'il n'est pas encore plus ancien. On ne peut rien tirer de la langue et de la configuration des lettres pour fixer avec plus de précision le temps de son origine. On rencontre plusieurs barbarismes dans ce poème ; cependant ils ne se distinguent pas de ceux qui se trouvent aussi dans les monumens païens des premiers siècles de notre ère, et même de temps plus reculés, du moins en de certains pays.

M. Franz entre ensuite dans tous les détails qui concernent le texte même de l'inscription, ayant soin d'expliquer chaque phrase et chaque mot sous le rapport historique et philologique. En dernière analyse, voici comment il interprète et traduit ce monument épigraphique : « O race divine d'Ichthys, immortelle parmi les mortels, pleine d'une sainte ardeur, il faut que tu boives d'autres eaux divines. Rafraichis, frère, ton âme par les eaux éternelles de la sagesse prodigue en trésors. Du Sauveur des fidèles prends l'aliment doux comme du miel; mange, bois tenant l'Ichthys divin en tes mains. — Que la terre verse du sang, je t'en prie, maître, Sauveur! car tu es l'auteur du repos, tu es la lumière des morts. O souverain et Sauveur, cher à mon cœur, si un commartyr t'est agréable, soit propice aussi (à ma commune), aux miens, et souviens-toi de l'âme de Pectorius. »

Pectorius paraît avoir été un martyr; et il ne faut pas s'étonner que nous ne sachions rien de lui; car la tradition n'a pas donné à tous les martyrs la même célébrité. La commune d'*Augustodunum* en célébrant une pareille fête a élevé un monument à ce Pectorius, et le presbytre ou le préposé de la commune est introduit dans l'inscription comme portant la parole.

C'est ici le lieu de dire un mot d'un travail très-considérable sur le même sujet qui a paru cette année dans les *Annales de philosophie chrétienne* et qui a été publié à part avec ce

titre : Études sur une inscription grecque des premiers siècles de l'ère chrétienne, trouvée à Autun, en juin 1830. L. J. C. Paris, 1841. In-8° de VII-79 p. L'auteur de ce travail, qui est M. Pitra cité plus haut, est entré dans de très-grands développemens sur l'histoire des Éduens pendant les premiers siècles de notre ère. Il a réuni avec le plus grand soin tous les renseignemens qui peuvent concourir à expliquer le sens mystique renfermé dans l'inscription d'Autun; et il diffère assez de la manière dont M. Franz a suppléé la fin de l'inscription. Les deux critiques ont fait leur travail séparé- et simultanément. Voici la traduction en vers publiée dans les Annales de M. Bonnetty, nous contentant d'y renvoyer le lecteur pour l'explication et pour les autres détails.

Fils de Dieu, le cœur plein de tendresse infinie,
ICHTHUS chez les mortels, prit l'immortelle vie
Et révéla ses lois :
« Viens rajeunir ton âme, ami, dans l'eau sacrée,
» L'eau divine où descend la sagesse incréé
» Plus riche que les rois.
» Prends l'aliment plus doux que le suc de l'abeille,
» ΙΧΘΥΣ est dans tes mains ! que ta foi se réveille,
» O saint ! PRENDS, MANGE ET BOIS ! »
Donc, ô Maître, ô Sauveur, ΙΧΘΥΣ répands ta grâce;
Fais luire sur ma mère un rayon de ta face,
Exauce nos deux voix ; des morts sois la splendeur !
Heureux Ascandius, ô mon bien-aimé père,
Vous, frères que je pleure, et toi, ma bonne mère,
De moi qu'il vous souvienne en la paix du Sauveur !
ΙΧΘΥΣ est venu
A souffert, a vaincu.

Inscriptiones veteres litteris et linguæ hucusque incognitis ad montem Sinaï magno numero servatæ quas Pocock, Niebuhr, Montagu, Coutelle, Seetzen, Burckhardt, de Laborde, Grey aliique descripserunt. Explica-

vit E. F. F. Beer. Fasc. I : Inscriptionum centuria litteris hebraicis transcripta. Accedunt tabb. lithograph. XVI. — Lipsiæ, 1840. Sumptibus Joannis Ambrosii Barth. In-4° de XXIV-44 p.

Ce fascicule est le troisième d'une collection publiée sous le titre général de *Studia asiatica*. M. Beer s'est proposé d'expliquer l'écriture et la langue des inscriptions qui sont en très-grand nombre sur le mont Sinaï et qui n'ont pas encore reçu d'explication. Dans l'introduction, il donne des détails sur le pays et sur la condition matérielle dans laquelle se trouvent ces inscriptions, et sur les ouvrages dont ces inscriptions ont été extraites. Il s'occupe ensuite des nombreuses figures et des croix qu'on y remarque, de l'époque où elles ont été écrites, ainsi que de leur origine. Les planches sont au nombre de seize, et reproduisent en fac-simile toutes les inscriptions qui, dans le texte correspondant, se trouvent transcrites en lettres hébraïques avec un petit commentaire.

Histoire des antiquités de la ville de Nîmes et de ses environs, extrait de M. Ménard. 8e édition, par J. F. A. Perrot. — Nîmes, 1840. Chez l'éditeur. Impr. de Durand-Belle. In-8° de 151 p.

Cette huitième édition de la partie de l'ouvrage de Ménard qui a rapport aux monumens antiques de Nîmes, contient un précis historique sur cette ville ; le résultat des fouilles faites depuis 1821 jusqu'en 1839 ; des gravures de tous les monumens, celles des fragmens les plus récemment découverts, et un plan des nouvelles découvertes faites autour de la maison carrée ; l'historique de chaque monument en particulier, avec l'explication des fragmens ; toutes les nouvelles inscriptions trouvées au Palais-de-Justice dans les dernières fouilles ; la description d'un pavé mosaïque déterré à la même époque, et d'un second trouvé en 1833 ; l'historique de la médaille de la colonie de Nîmes, de plusieurs inscriptions intéressantes découvertes de 1833 à 1839, et d'un plan de la ville. M. Perrot

rapporte les différentes opinions émises sur ces antiquités par tous les auteurs, les contradictions qui se trouvent dans plusieurs, et enfin l'opinion qu'il a pu se former d'après les nouvelles découvertes et le conseil des premiers artistes. Ce volume devient indispensable à tous les voyageurs qui veulent visiter avec fruit les antiquités si remarquables de la ville de Nîmes. Les planches qui accompagnent le texte sont au nombre de dix-sept, et sont remarquables par leur exactitude.

Die Gœtter Griechenlands. u. s. w. Les dieux de la Grèce qui étaient reconnus par les anciens Slaves, et qui subsistent encore chez les Slaves actuels; tableau de la signification propre et figurée de leurs noms. Acc. d'un etymologicon gréco-slave des noms des divinités grecques, par G. Dankovszky. — Presbourg, 1841. C. F. Wigand, éditeur. In-8° de IV-152 p.

Sur cet ouvrage qui s'annonce de lui-même par son titre, nous aurons peu de chose à dire; il fait partie de la série de travaux qu'exécute M. Dankovszky sur les origines slaves. C'est une gloire héréditaire dans sa famille que d'attacher son nom aux travaux de cette nature. M. Grégoire Dankovszky a déjà publié une *Histoire primitive des peuples de langue slave*, Presbourg, 1825; *Parenté de race et de langage des Grecs et des Slaves*, tableau historique et philologique, Presbourg, 1828; *Homerus slavicis dialectis cognata lingua scripsit. Iliados liber I*, 1-130. *Slavice et græce id. sonans et significans, adjecta nova versione latina et commentario græco-slavico. Vindobon.* 1828-1831; et enfin: *Matris slavicæ filia erudita vulgo lingua græca seu grammatica cunctarum slavicarum et græcarum dialectorum*, etc. *Posonii*, 1836-1837. Tel est l'ensemble des travaux par lesquels l'auteur s'efforce de persuader aux philologues la communauté d'origine des idiomes grecs et slaves. Il faut y ajouter aujourd'hui le tableau analytique des dieux des Grecs, des Slaves, et le dictionnaire étymologique comparé qui le suit.

LETTRE INÉDITE DE WYTTENBACH.

Nous devons à l'obligeance de M. Tischendorf la communication de la lettre suivante qui est de la main du célèbre philologue hollandais, Daniel Wyttenbach, et qui se trouve dans la précieuse collection des manuscrits de M. G. van Enst Koning, à Amsterdam. Elle est adressée à Madame Lublink, née Rydening, à Eemnes et datée d'Amsterdam, le 19 juin 1787.

Madame,

Ah! que je souhaiterois pour cette fois d'être dispensé de vous répondre, ma respectable et spirituelle amie. Comment, direz-vous, ne pas répondre à ma lettre? De grâce, ne me condamnez au moins pas avant m'avoir écouté. J'ai plusieurs raisons très-valables. La première en est que je ne sais absolument de quoi écrire. Votre chère lettre, en me remplissant de sentiment, m'a ôté toutes les idées. C'est un phénomène pas trop rare dans la psychologie, comme vous le çavez par vos auteurs, Locke, Campe, etc. Or, étant vuide d'idées, comment écrirai-je? Dirai-je que la maladie de ma pauvre mignonne empire de jour en jour? — c'est un sujet trop attendrissant pour une âme aussi sensible que la vôtre. Dirai-je que dans cette ville on n'entend que tambour et trompette et qu'on ne voit que bourgeoisie armée en infanterie et cavallerie? — c'est un sujet trop martial pour une âme aussi paisible que la vôtre. Dirai-je que j'ai été à Leyde en barque et qu'en allant je fus fatigué du babil de vieilles femmes et qu'en revenant la chaleur a fait ronfler toute la compagnie une très-belle simphonie? — c'est un sujet trop languissant pour une âme aussi active que la vôtre. Ferai-je vous ma condoléance au sujet de la mort tragique de vos chers petits poissons dorés, et rouvrirai-je votre playe à peine guérie? — c'est un sujet trop affligeant pour une âme aussi tendre que la vôtre. Plus tôt en bon allié, je vous promets mon secours efficacieux. Je

vengerai le tort que ces meauvais brochets vous ont fait. A mon retour à Eemnes, nous leur déclarerons la guerre. Ils accepteront le défi : ils se rangeront contre nous en bataille dans un plat sur votre table : ils feront des grimaces terribles. Mais n'ayez pas peur ! je les attaquerai l'épée, c'est-à-dire la fourchette à la main ; je ferai main basse sur eux ; nous en remporterons une victoire complette : nous chanterons le *Te Deum*. Mais qu'écrirai-je vous donc ? Dirai-je ?... Mais voilà l'heure qui sonne où il me faut donner leçon ; les brebis arrivent en bélant et demandant nourriture. Ainsi vous aurez la bonté de me dispenser de vous détailler les autres raisons pour lesquelles je souhaiterois être excusé de vous écrire. J'aurai l'honneur de vous les expliquer de bouche vers la fin de la semaine prochaine. Mes deux satellites viendront d'avance vous annoncer l'arrivée de leur maître. Quant à la lettre pour Zwanembourg, elle parviendra à son adresse, si je ne la porte moi-même. En vous priant de vouloir bien agréer mes respects, à Monsieur et les deux chères dames Lievertjes, j'ai l'honneur d'être, Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D. Wyttenbach.

Plusieurs de nos abonnés nous ayant priés de leur donner les principales nouvelles scientifiques, nous prévenons nos lecteurs qu'à partir de Janvier 1842, chaque numéro contiendra une petite chronique littéraire et scientifique.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

OCTOBRE.

THÉOLOGIE.

Cours complet d'Écriture sainte et de Théologie, par J. P. M***. — Paris. Chaque Cours forme 25 magnifiques volumes in-4° à deux colonnes.

Il y a deux ans que M. l'abbé Migne a fondé à Montrouge une imprimerie catholique qui, sans contredit, est la plus belle, la plus vaste et la plus complète de France. Les résultats obtenus pendant ces deux années, au moyen de ce magnifique établissement, sont difficiles à énumérer, et le nombre des souscripteurs vient d'atteindre un chiffre à peine croyable. En effet, il était impossible que l'on ne s'empressât pas de répondre au zèle et à l'activité de M. Migne, qui a trouvé le moyen de donner à un prix très-modique des ouvrages très-rares, et dont la lecture est indispensable à tout ecclésiastique. Ses Cours complets d'Écriture sainte et de Théologie sont formés uniquement de commentaires et de traités partout reconnus comme des chefs-d'œuvre, et désignés par une grande partie des évêques et des théologiens de l'Europe catholique universellement consultés à cet effet. Ces Cours ont de plus été publiés et annotés par une société d'ecclésiastiques, tous curés, supérieurs ou professeurs de séminaires dans Paris, et par douze séminaires de

province. Les ouvrages édités ont été reproduits dans leur intégralité ; des appendices extraits d'autres auteurs ont été seulement mis à la fin de chaque ouvrage qui en avait besoin, et des notes sont placées au bas des pages, pour tout compléter ou expliquer conformément aux progrès des sciences et des arts actuels. Nous ne pouvons entrer dans de plus grands détails à cet égard, parce que nous aurons bien assez à faire de mentionner simplement les ouvrages publiés par M. Migne. Nous allons donc donner l'indication de ce que contient chaque volume, en commençant par le Cours complet d'Écriture sainte.

I. 1838, de 1204 colonnes. Ce volume, intitulé : Première partie de l'Introduction, contient les prolégomènes de différens auteurs sur les livres bibliques; en voici le *détail* : 1° Proloquia in totam Scripturam sacram, de Jacques Bonfrère, célèbre jésuite du commencement du XVIIe siècle. Son ouvrage avait paru à Anvers, 1625, in-folio ; on en fait grand cas parce qu'il est clair et méthodique ; l'auteur y a évité les questions de controverse pour se renfermer dans la simple critique du texte et des versions. 2° Prolégomènes sur les différentes versions et éditions de la Bible, par l'anglais Walthon. 3° Dissertations de Renaudot sur les versions de la *Bible* qui sont en usage dans l'Orient, et sur l'ancienneté et l'authenticité des manuscrits. 4° Dissertation de Mariana sur l'édition de la Vulgate. 5° Lettres critiques de saint Jérôme sur l'Ancien Testament. 6° Exposition de l'Écriture sainte, par Basilius Poncius. 7° Théologie de l'Écriture sainte, par H. Marcellius. — II. 1841, de 1088 colonnes. Seconde partie de l'Introduction : 1° Analogie de l'Ancien et du Nouveau Testament, par M. Bécan. 2° Parallélisme de l'Ancien et du Nouveau Testament par le célèbre Huet. 3° De la révélation du Christ dans l'Écriture, par Acosta. 4° Témoignages cités dans le Nouveau Testament par le Christ et les apôtres d'après l'Ancien Testament. 5° Conciliatorium biblicum de Cl. Frassen. Troisième partie de l'Introduction. 1° Archéologie biblique de Jahn. — III. 1841, de 1696 colonnes. Suite de la troisième partie. 2° Divinité et ca-

nonicité des livres saints, par Marchini. 3° Histoire naturelle de la Bible, par William Carpentier. 4° Dictionnaire archéologique et philologique de la Bible, par les éditeurs. 5° Dictionnaire géographique de la Bible, par Barbié du Bocage. 6° Chronologie des livres saints et défense de la chronographie des Septante, par les éditeurs. 7° Défense de la chronologie du texte hébreu, par Le Quien. 8° Annotations géologiques à la Genèse, par les éditeurs. — IV. 1841, de 1198 colonnes. Quatrième partie de l'Introduction. 1° Sur l'autorité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, par Duvoisin, Tuvache et Stattler. 2° Défense de l'Écriture sainte contre les incrédules, par L. Veith. — V. 1839, de 1096 colonnes. 1° Introduction au Pentateuque, par Jahn. 2° Prolégomènes et commentaire sur la Genèse avec un tableau synoptique de l'histoire et de la chronologie de toute la Genèse, par Corneille de la Pierre. 3° Dissertations de Dom Calmet sur le Pentateuque, la matière et la forme des anciens livres, les différentes manières d'écrire, la langue primitive et la confusion des langues, et sur la tour de Babel. 4° Commentaire de Corneille de la Pierre sur l'Exode. 5° Dissertations de Dom Calmet sur l'Exode, l'origine et l'ancienneté de la circoncision, les prodiges vrais et faux, la puissance corporelle des démons et des anges, et le passage de la mer Rouge. — VI. 1840, de 1152 colonnes. 1° Commentaires de Corneille de la Pierre sur l'Exode et sur le Lévitique. 3° Différentes dissertations de Dom Calmet. 4° Commentaire de Corneille de la Pierre sur les Nombres. — VII. 1838, de 1266 colonnes. 1° Fin du commentaire de Corneille sur les Nombres. 2° Commentaire du même écrivain sur le Deutéronome. 3° Dissertation de Dom Calmet sur les Nombres, les dieux des Moabites, le Deutéronome, la police, etc. chez les Hébreux, les supplices dont il est parlé dans l'Écriture, le mariage et le divorce chez les Hébreux, leurs idées sur la nature de l'âme, les géans; sur les emprunts que les anciens législateurs ont faits à l'Ecriture, sur la mort et la sépulture de Moïse. 4° Bible de Vence : Remarques sur le chap. 21 des Nombres, les prophéties de Balaam, les treize stations des Israélites

et la prophétie de Moïse. 5° Bible de M. Cahen : De la femme juive et du mariage chez les Juifs modernes. 6° Bible de Vence : Instructions et mystères du Pentateuque. 7° Saint Jérôme sur le Pentateuque. 8° Commentaire d'André Masius ou Maes sur Josué. — VIII. 1839, de 1240 colonnes. 1° Fin du commentaire de Masius sur Josué. 2° Dissertations de Dom Calmet sur Josué qui arrête le soleil, sur la pluie de pierres chez les Chananéens et le pays où se refugièrent les Chananéens chassés par Josué ; remarques géographiques sur la terre promise. 3° Bible de Vence : Instructions et mystères contenus dans Josué. 4° Commentaire de Bonfrère sur le livre des Juifs. 5° Dissertation de Dom Calmet sur le livre des Juifs. 6° Dissertations de Dom Calmet et de Rondet sur le vœu de Jephté. 7° Rondet sur la généalogie de David. 8° Instructions et mystères contenus dans le livre des Juifs. 9° Commentaire de Bonfrère sur Ruth. 10° Bible de Vence : Instruction et mystères contenus dans ce livre. 11° Saint Jérôme sur Josué et les Juifs. — IX. 1840, de 1264 colonnes. Commentaire de G. Sanctius sur le premier et le second livre des Rois, suivi de remarques et d'observations. — X. 1839, de 1284 colonnes. Ce volume comprend la fin du second livre et le troisième livre des Rois, avec le commentaire de Sanctius et les remarques de plusieurs annotateurs. — XI. 1841, de 1508 colonnes. Quatrième livre des Rois avec les mêmes complémens que dans les deux volumes précédens. On trouve ensuite les deux livres des Paralipomènes avec le commentaire de Dom Calmet et les notes de plusieurs critiques. Le volume se termine par trois dissertations, l'une sur les Préfets de la cour et de la milice des rois hébreux, l'autre sur les pays où furent conduites les dix tribus d'Israël et sur les lieux qu'elles occupent aujourd'hui ; la troisième est consacrée au prophète Élie. — XII. 1839, de 1284 colonnes. 1° Commentaires de Fr. Watebled sur le premier livre d'Esdras et sur Néhémie. 2° Prolégomènes de Dom Calmet sur les deux livres d'Esdras ; dissertations sur les troisième et quatrième livres d'Esdras ; restauration des livres saints ; changement des anciens caractères hébreux. 3° Dissertation de Na-

talis Alexandre sur l'auteur de la *Cabbala*. 4° Commentaire de Tirin et de Tobie. 5° Prolégomène de Dom Calmet sur Tobie et dissertation sur le démon Asmodée. 6° Serarius : différentes questions qu'on rencontre dans Tobie, et commentaire sur Judith avec des notes. — XIII. 1839, de 1476 colonnes. Commentaires de Serarius et de Menochius sur Esther ; Préfaces de saint Jérôme sur le livre de Job ; Commentaire de Cordier sur le livre de Job, avec les notes d'un grand nombre de critiques. — XIV 1839, de 1376 colonnes. 1° Fin du Commentaire de Cordier sur le livre de Job. 2° Dissertation de Rondet sur le temps où Job a vécu. 3° Dissertation de J. E. Muller sur la terre de Job. 4° M. Muller sur le chapitre I, verset 6 de Job. 5° Dissertations de Dom Calmet sur la maladie de Job et sur le chapitre XXIX, verset 18 de Job. 6° Prolégomènes sur les Psaumes, par Bellanger, Bossuet, saint Jérôme, Rosenmüller, L. Cappellus, Duclos, La Harpe, Rondet et Dom Calmet. 7° Commentaire de Genebrard sur les Psaumes. 8° Notes et Réflexions de Berthier sur les Psaumes. — XV. 1839, de 1456 colonnes. Ce volume est entièrement consacré aux commentaires sur les Psaumes. — XV , 1839, de 1332 colonnes. Fin du commentaire de Genebrard sur les Psaumes; notes et réflexions de Berthier sur les Psaumes. Viennent ensuite les Proverbes, avec le commentaire de R. Baynus et des remarques. — XVII. 1839, de 1232 colonnes. L'Ecclésiaste, commentateur de Lyra ; Cantique des Cantiques, commentateurs Bossuet et Corneille de la Pierre ; le livre de la Sagesse, commentateur Jansenius. On trouve ensuite le commentaire d'Emmanuel Sa sur l'Ecclésiaste ; la concorde des livres Sapientiaux, par Besoigne ; et les Prolégomènes de saint Jérôme, etc. Dissertations de Dom Calmet sur les funérailles, les sépultures, la médecine et la nourriture des anciens Hébreux. Bible de Vence : Justification du sentiment de Dom Calmet sur l'auteur du livre de la Sagesse ; éclaircissemens sur quelques textes du même livre ; dissertation sur l'origine de l'idolâtrie ; analyses, instructions et mystères, etc., avec les observations d'un grand nombre de critiques célèbres. —

XVIII. 1839, de 1680 col. 1° Dissertation de la Luzerne sur les prophéties. 2° L'incrédulité convaincue par les Prophètes, par Lefranc de Pompignan. 3° Prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament, par Jacquelot. 4° Sherlock : De l'usage et des fins de la prophétie dans les divers âges du monde; dissertations sur l'autorité de la première Épître de saint Pierre ; des idées que les Juifs, avant Jésus-Christ, se faisaient des circonstances et des suites de la chute d'Adam; de l'histoire de Moïse sur la chute de nos premiers pères; de la bénédiction donnée par Jacob à Juda ; de l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. Enfin, était-il permis aux Juifs de se servir de chevaux et de chariots de guerre? 5° Commentaire de Forsiro sur Isaïe avec les remarques de plusieurs annotateurs. — XIX. 1840, de 1028 colonnes. Ce volume, consacré à Jérémie, Baruch et Ézéchiel, contient tous les commentaires et les annotations sur ces livres d'après Watebled et autres célèbres critiques. — XX. 1840, de 1616 colonnes. Daniel, les douze petits Prophètes et les deux livres des Machabées avec les notes, les commentaires et les dissertations. — XXI. 1840, de 1316 colonnes. Ce volume ouvre la série des livres du Nouveau Testament. Il commence par l'histoire et la concordance évangélique d'Arnaud. Les éditeurs ont ajouté ensuite les paroles du Christ selon le récit des quatre Évangélistes. Le volume se termine par les préfaces de Maldonat et Duhamel sur les quatre évangiles et par leurs commentaires sur saint Matthieu. — XXII. 1840, de 1448 colonnes. Saint Marc, commentateurs Cajétan et Érasme; saint Luc, commentateurs Lucas de Bruges et Jansenius. — XXIII. 1840, de 1472 colonnes. Saint Jean, commentateurs Natalis Alexandre et Sacy. Éclaircissemens sur l'histoire et la concordance évangélique, par Wouters. Dissertation sur les miracles, par Le Grand. Commentaires, notes et éclaircissemens sur les Actes des Apôtres, par Dom Calmet, Emm. Sa, Tirin, etc. — XXIV. 1840, de 1400 colonnes. Épîtres de saint Paul avec tous les commentaires. — XXV. 1840, de 1456 colonnes. Ce volume, qui comprend la fin des Épîtres de saint

Paul, les Épîtres catholiques et l'Apocalypse avec les commentaires, termine la série consacrée à l'Écriture sainte.

Chacun des vingt-cinq volumes dont nous avons donné le détail est accompagné d'une table très-complète des matières, qui facilite beaucoup les recherches.

Theologiæ cursus completus, etc. Annotaverunt vero simul et ediderunt Fr. J. P. et V. S. M. — Parisiis, apud editores. 25 vol. in-4°.

I. 1839, de 1236 colonnes. Ce premier volume comprend : 1° Les prolégomènes des éditeurs sur le cours complet de théologie. 2° Melchior Cano : De locis theologicis. 3° Le Commonitorium de Vincent de Lirin. 4° Tertullien : De præscriptionibus adversus hæreticos. 5° Traités généraux de controverse, par les deux frères Adrien et Pierre de Walenburch. 6° Profession de foi catholique, par les mêmes. 7° Règle de foi catholique, par Fr. Veronius. 8° Montagne : De censuris, seu notis theologicis et de sensu propositionum. — II. 1839, de 1260 colonnes. Première partie du traité de L. J. Hooke sur la vraie religion. Suivent sept appendices comprenant la théologie de Rouen et plusieurs traités composés par Ant. Valsecchi. Ce volume se termine par la Censure de la faculté de théologie de Paris contre le livre de Rousseau : Émile ou de l'éducation. — III. 1839, de 1408 col. Seconde partie de l'ouvrage de Hooke. Les appendices se composent de plusieurs morceaux qui ont pour auteurs Dugnet, Jacques, Bailly, Valsecchi, Lessius et les deux frères Pierre et Jérôme Ballerini. — IV. 1838, de 1332 colonnes. Ce volume est consacré à l'Église, à l'autorité et à l'infaillibilité des souverains pontifes. Il contient un traité de Regnier sur l'Église de Jésus-Christ, précédé d'une préface des éditeurs et de quelques considérations préliminaires par Legrand. On trouve ensuite le traité de Petitdidier sur l'autorité et l'infaillibilité des souverains pontifes. — V. 1839, de 1300 colonnes. 1° Gautier, sur les hérésies, les conciles, les souverains pontifes et les saints pères. 2° De l'emploi des livres liturgiques et des

inscriptions chrétiennes dans les choses théologiques. 3° Thomas de Jésus, De l'union des schismatiques avec l'Église catholique. 4° Piacevitch, De la prépondérance de l'Église romaine contre les schismatiques orientaux. 5° Camus, Retour des protestans à l'Église catholique romaine. 6° Fr. Veronius, Méthode pour convaincre d'erreur la Réforme. 7° Controverses agitées parmi les catholiques contre l'autorité du souverain pontife, par un anonyme. 8° De Maistre, Un honnête homme doit-il changer de religion? — Sur la nature et les effets du schisme et sur l'unité catholique. 9° Hiérarchie ecclésiastique de J. Devoti. — VI. 1839, de 1428 colonnes. Natalis Alexandre et Madrisius sur le symbole ; Lazer, sur les anciennes formules de foi ; Kilber, sur la foi ; Patuzzi, Préceptes de foi ; Carboneano, Propositions morales et dogmatiques condamnées par l'Église ; Bossuet, Exposition de la doctrine de l'Église catholique ; Holden, Analyse de la foi divine ; Chrismann, règle de foi catholique ; Lefranc de Pompignan, Controverse pacifique sur la foi des enfans et des adultes ignorans ; Holden, Sur le schisme en général ; Liebermann, Tableau historique sur le schisme des Grecs, des Moscovites, des novateurs du XVI° siècle et des protestans ; sur le judaïsme, le mahométisme *et* le gentilisme ; Bouvier, Sur le schisme de l'année 1791, le concordat de l'année 1801 et la secte appelée *La petite Eglise ;* Perrone, sur les hérétiques, les schismatiques, les protestans et la tolérance ; Duvoisin et Muzzarelli, De la tolérance ; Viva, Condamnation des thèses contre la foi ; Valsecchi, sur l'Esprit philosophique. — VII. 1839, de 1632 colonnes. Lafosse, De Dieu et des attributs divins ; Petau, Des anges ; Perrone, Commerce des démons avec les hommes ; Pétau et Montanius, Ouvrage des six jours ; Perrone, Sur le monde et sur l'homme ; Dens, De quatuor novissimis. — VIII. 1839, de 1534 colonnes. Ce volume, qui commence et se termine par des additions importantes des éditeurs sur la Trinité et l'Incarnation, contient, sur le même sujet, différens traités composés par C. Witasse, Leibnitz, Perrone, Beaudeau, Thomassin, Billuart et de Galliffet. — IX. 1841, de 952 colonnes. Legrand, sur l'incar-

nation du Verbe; Gerdilius, sur l'adoration de l'humanité du Christ et sur le culte du sacré cœur de Jésus. — X. 1841, de 1184 colonnes. Ce volume qui traite uniquement de la grâce, contient une partie historique sur la grâce par Montagnus, et une partie dogmatique par Nic. de Beauberon. Deux appendices, l'un sur la grâce sanctifiante par Habert, et l'autre sur le congruisme, tiré de la Théologie de Nancy. — XI. 1839, de 1540 colonnes. Ce volume traite de la théologie morale, de la conscience, de la raison humaine, des actes humains, de la dernière fin, du probabilisme, des péchés, des passions, des vertus et des vices. Les auteurs que les éditeurs ont réunis ici sont Patuzzi, Brocard, Liguori, Billuart, Natalis Alexandre, Gousset, Muzzarelli, Manhart, Gonzalez et Estrix. — XII. 1839, de 1152 colonnes. Ce volume renferme la préface de Domat sur les lois et les six premiers livres de Suarez sur le même sujet. — XIII. 1841, de 1112 colonnes. Les quatre derniers livres de Suarez sur les lois; Natalis Alexandre, Préceptes du Décalogue en général; Mayol, sur la foi, l'espérance et la charité; Liguori, sur la Prohibition des mauvais livres; Questions dogmatiques de Patuzzi sur l'espérance théologique et sur la divine charité. — XIV. 1841, de 1064 colonnes. Sur le Décalogue, les saints et les reliques, les fêtes, le secret, l'abstinence et le jeûne. Les auteurs qui font les frais de ce volume sont Mayol, Habert, Patuzzi, Billuart, Natalis Alexandre et les éditeurs. — XV. 1841, de 1280 colonnes. Les ouvrages publiés ici, comme appendices au Décalogue, ont été composés par Goldhagen, Natalis Alexandre, Bouvier, Suarez, Guarini, Lessius, Lyonnet et Vogler. — XVI. 1840, de 1360 colonnes. Contrats dans le genre et dans l'espèce; Obligations des états, de l'État religieux. Les auteurs des traités sur ces différens sujets sont Beuch, Lyonnet, Zech, Biner, Barth, Benoît XIV, De Vie, Boyer, Mastrofini, Antonius et Billuart. — XVII. 1841, de 1392 colonnes. Collet, sur les censures et les irrégularités; Suarez, sur la simonie, la prière en commun, la prière mentale et la dévotion, la prière vocale en particulier; Natalis Alexandre, sur l'oraison dominicale. — XVIII. 1841, de 1624

colonnes, comprenant différens traités sur les heures canoniques, le purgatoire, l'état des âmes après la mort, les bénéfices ecclésiastiques, les investitures des évêchés et des abbayes, les cas réservés, et ayant pour auteurs Suarez, Collet, Allatius, Eustratius, Reiffenstuel, Natalis Alexandre, Biner et Pauwels. — XIX. 1840, de 1144 col. Pyrrhus Corradus, Dispenses apostoliques; Antonius, Rites sacrés des chrétiens. — XX. 1840, de 1584 colonnes. Chardon, Histoire des sacremens; Dromis, des sacremens en général. — XXI. 1840, de 1220 colonnes. Quatre appendices au dernier traité du volume précédent ayant pour auteurs Billuart, Turnelius, Collet et Merlin. On trouve ensuite deux autres traités, l'un de Turnelius sur le baptême, et l'autre de Vitasse sur la confirmation. — XXII. 1840, de 1376 colonnes. Sur la pénitence et la confession. Auteurs des traités : Collet, Liguori, saint Charles Borromée, Dujardin et la théologie de Poitiers. — XXIII. 1840, de 1376 colonnes. De Lugo, sur le sacrement de l'eucharistie; Benoît XIV et Bona, sur le sacrifice de la messe. — XXIV. 1840, de 1632 colonnes. De Sainte-Beuve, sur l'extrême-onction; Hallier, sur les élections et les ordinations sacrées. — XXV. 1840, de 1640 colonnes. Perrone, sur l'ordre; Kenrick, sur les ordinations anglicanes; Perrone, sur le célibat ecclésiastique; Sœttler, sur les devoirs des prêtres et des pasteurs; Perrone, Suarez, Moser et Drouin, sur le mariage; Théologie de Nancy, sur la monogamie; Billuart, sur le consentement en fait de mariage; Thomas ex Charmes, de la chasteté dans le mariage, etc. Une table des matières termine chacun de ces volumes.

Les deux publications qui précèdent forment, comme on le voit, la bibliothèque ecclésiastique la plus complète qu'il soit possible de réunir : composée d'ouvrages et de morceaux pris çà et là dans toutes les productions théologiques des temps anciens et modernes, elle présente un ensemble que l'on ne pourrait se procurer, dans l'état, qu'en réunissant des centaines de volumes rares, compacts et fort chers. C'est donc le service matériel le plus considérable rendu à la science et à la religion que d'avoir fait entrer dans un cadre aussi restreint, et d'avoir amené

à un prix aussi modique un trésor aussi complet de richesses théologiques. Ce qui donne ensuite un nouveau prix à la collection de M. l'abbé Migne, c'est le discernement et la savante intelligence qui ont présidé au choix des matières. En accueillant tout ce qui a de l'intérêt et de l'importance, et en négligeant les ouvrages dépourvus de ces qualités, l'éditeur a mérité toute la reconnaissance du public auquel il s'adresse, car il y a encore ici, pour lui, économie de temps et d'argent, doublement assurée par la certitude de n'acheter et de ne lire que la fleur, la substance des écrits théologiques. On dira que nous ne faisons qu'un éloge financier des publications de M. l'abbé Migne; nous insistons, il est vrai, sur ce point, parce que c'est un des côtés les plus saillans de cette vaste et intéressante entreprise; mais nous savons bien lui rendre également justice en constatant le choix et la pureté des textes, l'intelligence de leur arrangement, la science et la justesse des commentaires et des notes. Assurément c'est, de tous points, la plus vaste et la plus utile publication théologique qui ait paru de notre temps.

Œuvres très-complètes de sainte Thérèse, etc., traduites par Arnaud d'Andilly, Mlle de Maupeou et dom La Taste, l'abbé Chanut, Villefore, Chappe-de-Liguy, F. Pélicot et J. Émeri; publiées par M. l'abbé M... — Paris, chez l'éditeur, rue d'Amboise, hors la barrière d'Enfer. 1840. Deux vol. in-4° de 732 et 702 p.

Sainte Thérèse, comme on sait, fondatrice des carmélites, naquit le 28 mars 1515, à Avila, dans la Vieille-Castille, province d'Espagne. Elle était fille d'Alphonse Sanchez de Cépède et de Béatrix d'Ahumade, également distingués par leur noblesse et par leurs rares qualités. Elle mourut le 5 octobre 1582, et fut canonisée en 1621 par le pape Grégoire XV. Thérèse fut une sainte illustre, non seulement par ses vertus, mais encore par ses écrits, qui feront toujours honneur à l'Église catholique. La réunion complète des ouvrages de cette sainte, tous traduits en français, est encore un servive éminent rendu

à la théologie. Nous indiquerons, en peu de mots, l'ordre dans lequel M. l'abbé Migne, qui en est l'éditeur, a publié tous les écrits de sainte Thérèse, dont une partie était inédite.

Le premier volume, en tête duquel se trouve un portrait de la sainte et un fac-simile de son écriture, contient un avertissement d'Arnaud d'Andilly et la vie de sainte Thérèse par M. Villefore. Cette vie, divisée en cinq livres, comprend non seulement tous les renseignemens que la sainte elle-même nous a transmis dans sa propre biographie, mais encore tous ceux que M. Villefore a puisés dans les auteurs espagnols; car l'ouvrage de la sainte n'est pas complet : elle ne dit pas un mot des quatorze dernières années qu'elle a vécu; et il est certain cependant que, dans cet espace de temps, il lui est arrivé bien des choses capables d'exciter la curiosité des fidèles. Nous avions déjà une vie de sainte Thérèse écrite en espagnol par le père Ribera, jésuite, et traduite en vieux français. Mais le style a tellement vieilli, et la composition en est si peu conforme au goût actuel, qu'on sentait vivement la nécessité de composer une autre histoire mieux écrite et plus complète. Le nouvel historien se loue beaucoup de l'abrégé latin du père Jean de Jesus-Maria, l'un des premiers carmes réformés : cet ouvrage lui a été d'un grand secours. Mais les mémoires les plus amples et les plus sûrs sont les Annales des Carmes déchaussés, et la vie que messire Jacques d'Yépez, religieux hiéronymite, et depuis évêque de Terrassonne, écrivit très-peu d'années après la mort de la sainte, qu'il avait fort connue, et qu'il conduisit même pendant quelque temps. La vie de sainte Thérèse, par M. Villefore, est suivie d'une lettre du pape Paul V au roi de France Henri IV, pour l'engager à recevoir en France l'ordre des Carmes déchaussés, et de la bulle de la canonisation de la sainte par Grégoire XV. On trouve ensuite la vie de sainte Thérèse écrite par elle-même. Cette vie est divisée en quarante chapitres, avec les additions de quelques mémoires de la sainte, par le père maître Louis de Léon. Le premier volume se termine par quelques ouvrages de sainte Thérèse, dont voici les titres : Méditations sur le Pater, en

sept demandes; dix-sept Méditations après la communion; le Chemin de la perfection, en quarante-deux chapitres; le Château de l'âme en sept demeures, subdivisées chacune en plusieurs chapitres.

Le second volume commence par des pensées sur l'amou de Dieu, en sept chapitres. Vient ensuite un ouvrage du plus haut intérêt pour l'histoire des monastères d'Espagne; il est intitulé : Fondations faites par sainte Thérèse de plusieurs monastères de Carmélites et de Carmes déchaussés. Ces monastères, dont la sainte raconte elle-même la fondation, sont ceux de Médine-du-Champ, Malagon, Valladolid, Tolède, Pastrane, Salamanque, Albe de Tormez, Saint-Joseph de Ségovie, Véas, Séville, Saint-Joseph de Caravaque, Villeneuve-de-la-Xare, Palence, la Très-Sainte-Trinité de Sorie, Saint-Joseph de Sainte-Anne à Burgos, et Saint-Joseph de Grenade. L'histoire de ces fondations se termine par un chapitre consacré à la manière de visiter les monastères, et par des avis de la sainte à ses religieuses. Ici commencent les lettres, qui sont au nombre de cent soixante-dix : la première est datée du 30 décembre 1561, et la dernière du 1er septembre 1582. Adressées à divers personnages, ces lettres respirent la piété la plus pure, et sont remplies de sages conseils. A la fin de ce volume, on trouve des avis de la sainte à différentes personnes; trois lettres inédites et traduites sur les autographes mêmes de sainte Thérèse; une glose ou cantique après la communion, traduite en vers français par l'éditeur; des chants; un sonnet à Jésus crucifié; un discours sur le non-quiétisme de sainte Thérèse; enfin le panégyrique de cette sainte par Bossuet. L'éditeur a mis au bas des pages des remarques rares, mais toujours justes : c'est une preuve de goût. On doit lui savoir gré de cette sobriété, à laquelle nous sommes peu habitués.

Perpétuité de la foi de l'Église catholique sur l'Eucharistie, par Nicole, Arnauld, Renaudot, le P. Paris, etc.; sur la confession, par Denis de Sainte-Marthe; sur l'Église romaine, etc., publiée par l'abbé M... —

Paris, chez l'éditeur. 1841. Quatre volumes in-4° de 1248, 1304, 1224 et 1412 colonnes.

Après les trois vies de Nicole, d'Arnauld et de Renaudot, on trouve dans le premier volume un traité sur l'Eucharistie, où l'on fait voir la perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant ce mystère, en montrant qu'il ne s'y est fait aucune innovation depuis les apôtres, et une réfutation de la réponse d'un ministre au précédent traité : vient ensuite l'ouvrage de la Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie, précédé d'une préface historique et critique. Cet ouvrage est divisé en douze livres, et, avec quelques extraits et additions, complète le premier volume. Le second volume est consacré à deux autres ouvrages sur le même sujet, divisés chacun en sept livres. Le troisième volume contient un quatrième ouvrage toujours sur le même sujet, divisé en huit livres, et un autre intitulé : la Perpétuité de la foi de l'Église catholique sur les sacremens et sur tous les autres points de religion et de discipline que les premiers réformateurs ont pris pour prétexte de leur schisme, prouvée par le consentement des églises orientales. Ce dernier ouvrage est divisé en neuf livres. Le quatrième volume s'ouvre par une défense de la perpétuité de la foi contre les calomnies et les faussetés du livre intitulé : *Monumens authentiques de la religion des Grecs*, et donne ensuite la créance de l'Église grecque touchant la transsubstantiation défendue contre la Réponse du ministre Claude au livre de M. Arnauld, par le P. de Paris, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin. Nous trouvons immédiatement après une vie de Denis de Sainte-Marthe, et un traité de la Confession contre les erreurs des calvinistes, où la doctrine de l'Église sur ce point est expliquée par l'Écriture sainte, par la tradition et par plusieurs faits très-remarquables, avec la Réfutation du livre de M. Daillé, ancien ministre de Charenton, contre la confession auriculaire. Ce volume se termine par les lettres d'un docteur allemand de l'Université catholique de Strasbourg à un gentilhomme et à un magistrat pro-

testans. Ces lettres sont du P. Scheffmacher, et nous en avons parlé dans notre numéro de septembre 1840, p. 774.

JURISPRUDENCE.

Thèses soutenues devant la Faculté de Droit de Paris, pour le grade de docteur, par MM. Cordier, Hennequin et Poriquet. — Paris, 1841. Trois broch. in-8°.

Nos lecteurs n'accueilleront peut-être pas sans intérêt quelques-unes des thèses soutenues, cette année, devant les professeurs de la Faculté de droit de Paris, par de jeunes avocats aspirant au grade de docteur. C'est dans cet espoir que nous allons donner un résumé succinct de celles qui suivent.

De l'extinction des obligations, par MM. Cordier et Hennequin. Nous ne séparerons pas les thèses de MM. Cordier et Hennequin; tous les deux ont traité le même sujet, ont abordé les mêmes difficultés et les ont surmontées avec un égal bonheur. Ces deux jeunes avocats, rivaux dans leurs études, ont voulu l'être dans leurs épreuves universitaires. Leurs thèses sont conçues sur le même plan. Ils font précéder d'un aperçu général la discussion de chacun des modes d'extinction indiqués par la loi. S'appuyant sur l'opinion d'auteurs justement célèbres, ils pensent qu'outre les diverses espèces d'extinction des obligations dont parle le code, il en est d'autres qui, dans certains cas, reçoivent leur application : ainsi, le dissentiment entre les parties dans les obligations simplement consensuelles, le temps considéré comme mode d'extinction dans les cas déterminés par les articles 129, 777 du code civil, et 151, 152, 155 du code de comm.; la mort de l'un ou des deux contractans dans la société ou le mandat.

Sous le titre du *payement* sont indiquées et développées toutes les questions que l'interprétation de la loi peut faire naître sur cette matière. La définition que les deux auteurs en donnent est puisée dans le droit romain : Præstatio rei debitæ. Sur le second alinéa de l'article 1235, ils diffèrent d'opinion.

M. Cordier pense que le mot *volontairement* renfermé dans cet article signifie *en connaissance de cause;* M. Hennequin, après avoir repoussé ce système, croit qu'il doit être compris dans le sens de *sans y être contraint, comme acquittement d'une obligation naturelle.* Si les bornes d'un simple aperçu ne nous interdisaient pas la discussion, nous entrerions volontiers en lice avec M. Hennequin pour soutenir son opinion. La matière du payement a été divisée par les deux candidats en plusieurs questions. —Qui peut payer ? —A qui doit-on payer ? — Que doit-on payer ? — Quand ? — Où ? — Aux dépens de qui le payement doit-il être fait ?—Les suivre dans leur marche nous entraînerait dans trop de développemens ; nous nous bornerons à indiquer une seule question résolue par eux et qui a soulevé plus d'une grave discussion. « Pour payer valablement, dit l'article 1238, il faut être propriétaire de la chose donnée en payement. » Après avoir longuement recherché l'interprétation de ces mots, les candidats se réunissent pour penser que le législateur a simplement voulu déclarer que le débiteur ne pouvait payer avec la chose d'autrui, et qu'il ne faut pas prendre dans un sens trop littéral ni poursuivre dans toutes leurs conséquences les termes de cet article que l'on trouverait en opposition avec plusieurs autres dispositions du code. Le payement par subrogation, l'imputation des payemens, les offres de payement et la consignation, la cession de biens livrent peu de carrière à la discussion : les règles en sont tracées par le code, l'interprétation en est facile et ne présente pas de sérieuses difficultés. Aussi ces différents sujets sont-ils traités assez légèrement par les deux candidats; ils se bornent à faire un exposé des principales règles qui régissent ces matières. Il est un souvenir historique cependant que rappelle M. Hennequin, et qu'il est curieux de noter : ce sont les deux édits de 1574 et de 1601 sur le taux des rentes, le premier le fixe au denier 12, le second au denier 16. C'est dans les conséquences de cet édit de 1601 que l'on doit rechercher l'esprit qui a dicté aux rédacteurs du code civil le second alinéa de l'article 1252.

Le payement est le mode principal d'extinction des obligations, les autres ne sont que des exceptions fréquentes, il est vrai, mais non générales. Cette matière étant la partie la plus importante des deux traités dont nous entretenons nos lecteurs, et celle qu'ils ont développée le plus longuement, nous avons dû nous en occuper avec quelques détails : nous indiquerons seulement les autres modes d'extinction traités par les candidats pour acomplir la tâche qu'ils avaient choisie.

La *novation* et la *remise* de la dette viennent après le payement en seconde et en troisième ligne. MM. Cordier et Hennequin ont posé avec précision les règles indiquées dans le code pour ces deux espèces d'extinction. Suit ensuite la *compensation*. Les deux auteurs attaquent le troisième alinéa de l'article 1294 c. c. Ils accusent la loi de n'être pas conséquente avec elle-même, et le rédacteur du code d'avoir placé à tort, dans notre droit, une loi romaine (l. X. De duobus reis, ff.) qui était la conséquence des principes du droit romain, mais qui se trouve en opposition avec ceux posés dans notre législation. La *confusion* et la *perte* de la chose due prennent rang après la compensation; elles ne sont l'objet d'aucune discussion sérieuse de la part des deux candidats qui exposent simplement leur nature et les dispositions du code qui les concernent.

L'*action en nullité* ou en rescision est le dernier des modes d'extinction des obligations. Si on la considérait sous le point de vue purement théorique, on pourrait s'étonner de la voir au nombre des manières d'éteindre les obligations, car il semblerait qu'une obligation nulle ne doit pas avoir d'effets; cependant la loi a voulu que certaines d'entre elles, qui sont viciées par elles-mêmes, mais non nulles de plein droit, fussent valables, après l'expiration d'un certain délai. C'est par l'appréciation des différens systèmes émis par les jurisconsultes, sur cette matière, que MM. Cordier et Hennequin terminent leur instructif et judicieux traité. Nous avons simplement retracé leurs opinions; la louange ou la critique ne nous appartiennent pas; nous le regrettons, car nous aurions pu dire tout ce que nous pensons de bien de leur travail.

De l'effet des obligations à l'égard des tiers, par M. Eugène Poriquet, avocat. — M. Poriquet suit son sujet dans toutes les parties du droit ; il le saisit et le discute partout où il le rencontre, dans le code civil, dans le code de commerce, dans le code de procédure. Sa thèse est divisée en trois grands chapitres : Effets des conventions à l'égard des tiers d'après le code civil, la Faillite considérée sous le point de vue du sujet qu'il traite, la Tierce-opposition.

Avant d'entrer en matière, l'auteur nous explique la nature de la convention ; de la définition qu'il donne, il en fait suivre plusieurs principes, et son raisonnement le conduit, par une transition nécessaire, à cette conséquence que nul ne pourra être obligé par le consentement donné par un tiers. Expliquant l'article 1165, c. c., il pense que sa dernière partie a été introduite dans notre législation par le droit romain ; il établit les différences qui existent, à cet égard, entre la loi française et la loi romaine, et il reconnaît que le principe qui a dicté l'article 1165 est en harmonie avec les dispositions de l'article 1121. Le candidat croit que l'article 1166 est l'application de ce principe, que les biens du débiteur sont le gage du créancier. L'inaction du débiteur pouvait être une cause de préjudice pour son créancier, il fallait obvier au danger de ce mauvais vouloir ; le législateur l'a compris, et la gestion des droits a été donnée à celui qui, après le débiteur, avait le plus d'intérêt à leur conservation. Après avoir énoncé ce principe, le candidat expose les moyens que l'on doit employer pour le mettre en œuvre ; il indique et discute les questions que peut soulever l'interprétation des termes de l'article du code. Si la convention a été faite par le débiteur, dans le but de frauder les droits du créancier, la loi française qui, à l'exemple de la loi romaine, est venue encore, dans ce cas, en aide à celui-ci, lui donne la faculté de l'attaquer en son nom personnel. Protégeant sa bonne foi, elle aplanit pour lui la difficulté de prouver l'intention frauduleuse, et reconnaît, pour preuve même, la présomption.

M. Poriquet pense que l'article 443 du code de commerce

dérive du principe qui a présidé à la rédaction de l'article 1166, c. c.; que, si les effets de ces deux articles diffèrent dans bien des points, il faut l'attribuer aux circonstances qui se présentent diverses dans les deux cas. De là, la nécessité qu'elles ont fait naître d'une procédure différente. En effet, le législateur a supposé que la mauvaise foi ou l'impunité ont causé la cessation de payement du failli, et se plaçant dans cette hypothèse, il a tracé les règles de la faillite. Faisant une esquisse nette et précise des parties du code de commerce qui entrent dans son sujet, le candidat en aborde les difficultés; sur chaque article, il entre dans quelque détail; aucune de leurs dispositions n'est négligée par lui; il résout les questions qui naissent de l'importance de la matière, et il termine en reconnaissant l'analogie de principes qui existe entre les articles 1166 et 1167 du code civil, et 443 et suivans du code de commerce.

La tierce-opposition, suivant M. Poriquet, a pour objet de donner aux tiers les moyens d'échapper aux atteintes indirectes qu'un jugement peut porter à leurs droits et à leurs intérêts. Considérée sous ce point de vue, elle entre dans le système qui rend chaque individu indépendant des actes qui, sans son concours, s'accomplissent autour de lui. L'article 474, c. de pr. c., l'accorde à tous ceux qui n'ont été partie au procès ni par eux-mêmes ni par leurs représentans. Ce principe est simple, mais la ligne de démarcation est souvent difficile à saisir entre les personnes qui peuvent l'exercer et celles auxquelles elle est refusée; elle est tracée par l'aspirant d'une manière claire et précise. Le candidat, à l'exemple du code, distingue la tierce-opposition principale de la tierce-opposition incidente; il détermine leurs règles et leurs effets. Il pense que les dispositions de l'article 479, c. de pr. c., sont puisées dans notre ancienne législation; avec cette différence cependant que, sous l'empire de l'ordonnance de 1667, les parties n'avaient droit, pour dommages-intérêts, qu'à la moitié de l'amende, qui variait de 75 à 150 livres; au lieu que les rédacteurs du code ont donné aux magistrats le pouvoir de graduer, selon les circonstances, le chiffre de l'amende et des dommages-intérêts.

La thèse de M. Poriquet est un véritable traité. Nous aurions voulu pouvoir nous étendre davantage sur un travail remarquable à tous égards; nous aurions pris plaisir à discuter avec l'auteur quelques-unes des nombreuses questions indiquées dans son ouvrage et qui sont toutes du plus haut intérêt.

SCIENCES ET ARTS.

De l'affaiblissement des idées et des études morales, par M. Matter, inspecteur général de l'Université.— Paris, 1841. Chez Hetzel et Paulin. Impr. de Scheider et Langrand. In-8° de XVI-403 p.

M. Matter a déjà publié l'Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles; il a examiné, dans un autre ouvrage, l'influence réciproque des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois; aujourd'hui il vient constater l'affaiblissement des idées et des études morales, et indiquer les moyens de sortir de cet état fâcheux. Pour l'auteur, cet affaiblissement est un fait; il l'accepte comme une chose malheureusement démontrée, et quand d'autres se félicitent dans les merveilles de la civilisation présente, il y voit au contraire des signes de décadence, si l'on n'arrêtait bientôt cette marche descendante des idées et des sentimens. « J'admets, dit-il, le fait d'un affaiblissement; je le montre profond et général, et il entre dans mes desseins d'inquiéter au même degré que je suis inquiet; mais je ne partage l'opinion établie ni sur les causes ni sur les limites du mal. » Ainsi, d'abord, il est loin de penser comme ceux qui veulent voir quelque chose de fatal dans l'affaiblissement qui éclate, parmi nous, dans les idées et dans les études; il ne croit pas que ce soit un mal sans remède auquel il ne reste plus qu'à se résigner en gémissant, et contre lequel aucune des puissances du siècle, presse, tribune, pouvoir, esprit public, sont décidément impuissans. Le fatalisme adapté à l'histoire, à la littérature, à la morale, aux idées enfin, est la plus grande plaie sociale qu'il ait été donnée à notre temps d'ouvrir. Ce

système amène à la doctrine du *laissez faire* et du *laissez passer* qui produit, à la longue, la dégradation des âmes et l'anéantissement des volontés; aussi louons-nous beaucoup M. Matter de s'être élevé énergiquement contre elle. Les hommes peuvent sur la destinée de leur nation ce que l'homme peut sur sa destinée individuelle; les peuples comme les individus sont capables du bien comme du mal; leur prêcher ou leur laisser croire que le mal est plus fort qu'eux, c'est les dévouer au joug de ce mal dont l'empire est surtout basé sur le sentiment exagéré de notre impuissance.

Après avoir tracé le tableau de l'affaiblissement dans les idées et les études, et avoir exposé et expliqué les causes qui l'ont produit chez nous, M. Matter qui, sans charger le tableau, n'a cependant rien voulu dissimuler de sa gravité, a hâte d'ajouter des paroles d'espoir et de consolation et de proclamer bien haut que si la société est en péril, elle peut encore être sauvée, que bien plus, elle a en elle-même les moyens de pourvoir à son salut, que si enfin elle est pleine de périls, elle est pleine aussi de tous les germes de grandeur, et distinguée de toutes par les ressources, les richesses morales qu'elle présente. Il se trouve donc ainsi en dissidence complète avec ceux qui considèrent l'affaiblissement des idées morales comme un début, et ne voient, dans nos institutions politiques actuelles, qu'un péril progressif pour elles. En effet, on a souvent, depuis quelques années, fait le procès aux institutions représentatives comme ennemies de l'élévation morale et intellectuelle, comme peu favorables pour le règne du beau et du goût, et l'on a cité l'exemple des États-Unis, de l'Angleterre et enfin de la France. M. Matter croit ce jugement exagéré; il pense que la France surtout a en elle-même des élémens moraux, une puissance d'idée assez vivaces pour combattre et dompter, si elle le veut bien, tout ce que la forme politique pourrait lui présenter d'obstacles.

Une des réformes qui paraît urgente à M. Matter, c'est celle de la presse, cet enseignement public, comme on l'appelle, qui a une si grande action sur les esprits et qui cependant, au

lieu de les relever et de les agrandir, tend à rétrécir l'intelligence et à affaiblir les idées morales. Comment cela s'est-il fait? comment la presse a-t-elle marché ainsi directement contre son but? Nous répondrons par cette page éloquente et vraie de M. Matter :

« En toute chose, les difficultés sont en raison de la grandeur d'une mission : la presse doit par conséquent en rencontrer d'immenses dans sa carrière. Elle peut faillir par un excès de zèle comme par un excès de réserve; son ardeur et sa franchise peuvent dépasser ses lumières ou celle du pays ; sa prudence peut rester en arrière de ses devoirs et trahir les vérités les plus saintes. Or si cette parole publique, si grave et si délicate, chargée d'intérêts si élevés et d'un rôle si pénible, au lieu d'être éclairée et de s'éclairer par tout ce qui l'entoure, se trouve obscurcie par ce qui l'influence ou s'égare elle-même; si du rôle d'une discussion impartiale, qui est la première de ses obligations, elle se trouve jetée par les malheurs du temps ou se jette par ses propres fautes dans celui d'une discussion partiale qui n'est le rôle de personne ; si elle abandonne même la discussion partiale pour s'attacher à la critique systématique qui égare tout le monde; si elle délaisse jusqu'au *rôle* de la critique systématique, qui n'est plus qu'une parodie de sa mission habituelle, pour passer à celui d'une polémique passionnée qui ne convient dans aucun pays civilisé et qui n'est plus que l'état sauvage mis à la portée de la civilisation ; si elle se plaît enfin exclusivement dans ces hostilités qui faussent toutes les affections et toutes les idées; si elle abdique le sceptre du commandement pour manier le glaive du combat, elle cesse d'être la lumière du pays et se place en dehors du mouvement général des esprits. Alors désavouée par la raison et la conscience publiques, elle se fait d'abord enthousiaste, puis fanatique. Dans son enthousiasme, elle n'est qu'austère et dure; dans son fanatisme, elle se fait intolérante; dans son intolérance cruelle, impitoyable, et jamais le grand mot de Sieyès : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes », ne s'est mieux appliqué qu'à ceux qui, demandant à tous une liberté

si complète, se jettent eux-mêmes dans cette intolérance et dans ce fanatisme où ils ne sont plus justes pour personne. » Qu'on ne s'y trompe pas, parler ainsi de la presse politique, ce n'est pas être son ennemi, c'est au contraire professer pour elle l'estime et l'affection qui lui sont dues. Ses ennemis sont ceux qui lui diraient que tout lui est permis, qu'elle est affranchie de toutes les règles de justice, de bienséance et de goût; car c'est un homme de la presse, un ministre sorti de son sein, qui l'a dit : Toute chose, toute institution politique périt toujours par l'exagération de son propre principe.

M. Matter, en publiant ce livre, a fait preuve d'une initiative courageuse, en ne reculant pas devant le devoir de dire la vérité à tout le monde et à toute chose, hommes, partis et doctrines. La franchise dans cette circonstance est du patriotisme; car celui-là aime son pays et son époque qui ne craint pas de leur dévoiler leurs maux, en leur indiquant les moyens de les guérir. La partie philosophique et morale de cet ouvrage est pleine de profondeur, de justesse dans l'observation et dans l'appréciation intime des élémens de notre état social; la partie littéraire, la forme est grave, élevée, quoique cependant élégante : c'est enfin un livre agréable et utile à lire; de combien peu en peut-on dire autant?

Essai sur la province d'Alger, sur les expéditions faites dans ce pays jusqu'à ce jour, et sur les moyens de les rendre plus fructueuses, par le lieutenant-général comte de Rumigny, aide de camp du roi. — Paris, 1841. Impr. de C. Bajat. In-8°.

Une des questions qui doivent le plus sérieusement préoccuper les partisans sincères de la conservation de l'Algérie, est celle de la mise en défense, par les moyens les plus sûrs, de la plaine de la Mitidja, ou province d'Alger. Plus de maraudeurs arabes dans la plaine ou la colonisation demeure impossible; et sans colonisation, l'abandon devient inévitable, l'ignominieux abandon d'une des plus belles conquêtes

des armes françaises, auquel il faudrait bien se résoudre enfin, si la mesure des sacrifices possibles venait à être comblée, avant que nous eussions réussi à fonder un établissement solide.

Des trois plans proposés pour enceindre la pleine de la Mitidja (le fossé (1), la muraille, les forts espacés), M. le général de Rumigny pense qu'aucun ne doit être appliqué exclusivement; mais qu'en adoptant quelque chose de chacun d'eux, on peut réussir à donner à la colonie les élémens de sécurité dont l'absence arrête son développement et ses progrès. Les forts espacés sont répudiés par l'expérience qui en a déjà été faite. Quant au fossé et au mur, outre les dépenses excessives qu'entraînerait l'exécution de ces gigantesques travaux, M. de Rumigny produit contre ces deux systèmes de défense une objection qui lui paraît capitale; c'est que les Arabes, assis sur le sommet des montagnes au pied desquelles passerait le mur ou fossé, pourraient toujours choisir l'heure et le lieu convenables pour faire une razia sur les colons, et leur faire payer cher la confiance qu'ils auraient eue dans une aussi faible barrière.

Il faut, selon lui, délivrer la plaine des yeux arabes, c'est-à-dire occuper les montagnes par des garnisons fortes, qui, en même temps qu'elles garderaient la Mitidja, fourniraient des colonnes mobiles capables de commander les mouvemens des tribus, d'écraser celles qui se révolteraient, et de protéger celles qui se seraient soumises. Le général propose en outre un mur; mais un mur qui n'aurait pour objet que la défense du Sahel, et qui n'embrasserait que l'étendue d'un rayon éloigné de 4 à 5 lieues d'Alger. Un autre mur clôrait, du côté de Massafran, la plaine de Staoüéli; et ainsi le territoire d'Alger se trouverait défendu au sud et à l'ouest. A l'est, il suffirait de quelques ouvrages sur les bords de l'Harrasch, dont trois gués, dit le général, sont les seuls points praticables. Tel est son

(1) Le gouvernement s'est prononcé en faveur de ce fossé avec parapet; les travaux ont déjà commencé sur plusieurs points.

plan de défense, qui, s'il n'est pas appuyé sur des raisons sans réplique, se recommande au moins par des motifs spécieux et par l'autorité qui s'attache aux observations d'un homme éminent et ayant étudié sur les lieux la question qu'il traite.

L'honorable général examine, en outre, les causes qui, jusqu'à présent, ont rendu complétement stériles toutes les grandes expéditions accomplies par notre brave armée d'Afrique, et développe, à ce sujet, des considérations auxquelles nous renvoyons le lecteur et dont la justesse sera appréciée de tous les bons esprits.

Floræ Africæ Australioris illustrationes. Scripsit C. G. Nees ab Esenbeck. — Glogaviæ, sumtibus Prausnitzianis. 1841. In-8° de xx-490 p.

Les régions australes de l'Afrique, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au 28e degré de latitude, ont été, de notre temps, explorées par trois botanistes célèbres, avec tant de soin et de vigilance, que la Flore de cette partie de l'Afrique est une des plus riches que nous connaissions aujourd'hui. C'est ce qui a engagé l'auteur de la présente monographie à ranger sous un ordre méthodique cette riche collection de plantes, et à en donner une description parfaitement exacte. A la fin du volume est placée une table alphabétique de toutes les plantes qui sont décrites dans l'ouvrage. Des publications de ce genre sont tellement spéciales, qu'il nous serait impossible d'en entreprendre l'analyse : qu'il nous suffise d'en signaler l'importance à nos lecteurs, à mesure qu'elles paraissent.

Lettre adressée à l'Institut de France sur la guérison du bégaiement, etc., par le Dr Dieffenbach, professeur à l'Académie de Berlin. — Berlin, 1841. Chez Albert Foerstner. Paris, chez Brockhaus et Avenarius. In-8°.

Pendant que nos médecins français disputent entre eux sur les nouvelles découvertes concernant la myopie et le bégaie-

ment, les autres savans européens poursuivent aussi de leur côté la solution de ces problèmes thérapeutiques, et prétendent avoir trouvé d'autres moyens pour guérir des infirmités de la nature qui jusqu'ici paraissaient incurables. M. le docteur Dieffenbach s'est livré à la guérison du bégaiement, et, dans sa lettre à l'Institut de France, il annonce qu'il y est entièrement parvenu, au moyen du changement opéré dans l'innervation des muscles de la langue, par la section de la partie musculaire de cet organe. L'opération fort délicate à faire pour amener ce résultat est décrite dans de minutieux détails par le docteur berlinois, qui indique aussi les modifications que doivent subir les instrumens de chirurgie usités, pour opérer facilement dans ce cas. M. Dieffenbach annonce qu'il a traité jusqu'à présent dix-neuf personnes d'après son procédé, et que toutes ont été guéries.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Xenophontis Agesilaus. Cum adnotatione et prolegomenis de auctore et indole libri edidit Carolus Gustavus Heiland. — Lipsiæ, sumptu Julii Klinkhardti. 1841. In-8° de XLII-73 p.

Le scepticisme de notre siècle semble avoir pris à tâche de détruire ce qui existe sans tenter de réédification. La connaissance de la vérité n'offre plus assez d'attrait : on la nie, et sous prétexte de détruire l'erreur et le mensonge, on fait de grands efforts pour renverser ce qui est et pour donner une existence à ce qui n'existe pas et à ce qui n'a jamais existé. Ce principe a d'abord trouvé son application dans la politique ; la littérature et l'histoire à leur tour n'ont pas été à l'abri de toutes ces attaques qui cherchent à nous représenter l'antiquité comme un long mensonge et comme une galerie d'imposteurs. Les écrivains les plus célèbres n'ont pas fait leurs livres ; tout au plus notre condescendance va-t-elle jusqu'à les reconnaître pour auteurs de quelques-uns des ouvrages que nous possédons.

Homère n'a pas existé; encore moins a-t-il fait ses poèmes. Xénophon a bien existé; nous lui accordons même les qualités éminentes de l'écrivain et de l'historien ; mais a-t-il réellement composé tous les ouvrages qui portent son nom? Il est arrivé que tous ces doutes émis d'abord par de célèbres critiques sont devenus des vérités. Il s'agit maintenant de reprendre à nouveau ces questions, de détruire l'erreur qui a cours depuis assez longtemps, et de restituer aux écrivains de l'antiquité le mérite et les écrits qui leur appartiennent. C'est ce que M. Heiland vient de faire pour l'Agésilas de Xénophon, sur lequel Walckenaër, et après lui un grand nombre de critiques, avaient émis des doutes soutenus par une grande érudition.

Après avoir passé en revue les opinions des modernes et les témoignages des anciens sur l'Agésilas, M. Heiland examine le dessein de ce livre, l'époque à laquelle il fut composé, et il recherche la relation qui existe entre les Helléniques et l'Agésilas. Passant ensuite à la question du style, il prouve que c'est bien partout la manière, les formes adoptées par Xénophon, dont on reconnaît aussi les pensées, et il fait ressortir le degré de confiance et d'autorité que cet ouvrage présente sous le rapport historique. Ces différentes questions sont traitées avec beaucoup de soin et dans de grands détails. M. Heiland a établi son texte d'après l'édition de M. Dindorf, qu'il a suivi presque partout. Le commentaire philologique avec la discussion des variantes occupe le bas des pages.

Acta Societatis Græcæ. Ediderunt Ant. Westermannus et Car. Herm. Funkhaenel. — Lipsiæ, sumptum fecit et venumdat Kœhleriana libraria. 1840. Vol. II. Fasc. II. 289-441 p.

Dans le numéro de juillet 1840, p. 618, nous avons annoncé le premier fascicule du second volume; mais nous n'avions pas parlé du premier volume de cette collection, qui remonte à l'année 1836. Avant d'analyser le dernier fascicule, nous

indiquerons en peu de mots les articles compris dans le premier volume. Ces articles de philologie sont au nombre de seize : le premier est signé par M. C. Frid. Hermann, sur un passage de Platon (de Legg. III, p. 699. c.). Les suivans sont de MM. L. Spengel, sur Polybe et C. Julius Victor ; Fr. Goeller, sur César et Tacite; Fr. Adolphe Trendelenburg, sur l'accusatif; Fr. Volcm. Fritzsch, sur deux personnages d'Aristophane; Ant. Westermann, sur les Attiques de Pausanias; Th. Bergk, sur le scholiaste de Pindare; Aug. G. Gernhard, sur Platon ; A. Salomon Voegelin, sur le Gorgias de Platon; Henr. Jul. Hurban, sur Lucien ; Eres. Ed. Seiler, sur le même auteur ; C. H. Funkhaenel, sur Démosthène ; C. Putsch, sur la forme et l'emploi de certaines expressions latines ; C. Jahn, sur Plutarque ; A. Emperius, sur différens sujets de critique; enfin de C. E. Chr. Schneider, sur le premier consulat de César. Tel est le sommaire des articles qui composent les deux livraisons du premier volume; occupons-nous maintenant du second fascicule du second volume.

Le premier article est de M. Chr. Aug. Lobeck, et traite de l'antiphrase et de l'euphémisme; ce travail est un spécimen de schématologie grammaticale. On trouve ensuite une discussion grammaticale de M. Jo. U. Faes, sur l'élision de la particule ὅτι dans les poésies homériques; et une lettre de M. Fr. G. Graser à M. Faes, suivie de quelques observations sur les modes des verbes. Le volume se termine par deux lettres critiques de M. Herm. Saupp, la première sur quelques passages de Platon, la seconde sur la vie de Thucydide par Marcellin. Les éditeurs ont ajouté trois tables des auteurs, des matières et des mots grecs, à chacun des deux volumes.

Œuvres complètes d'Hippocrate, traduction nouvelle avec le texte grec en regard, etc. par E. Littré. Tome troisième. — Paris. Moquet et comp. Chez Baillière. 1841. In-8° de XLVI-563 p.

L'année est à peine achevée, que voici un nouveau vo-

lume de la traduction d'Hippocrate par M. Littré. L'activité incessante du savant helléniste nous donne le droit d'espérer un terme prochain pour l'entier achèvement d'un ouvrage sur lequel toute l'Europe a les yeux fixés. Dans l'intervalle qui s'écoule entre la publication de deux volumes, des livres et des critiques sont publiés sur le travail du traducteur. Ces livres et ces critiques deviennent, pour M. Littré, l'objet d'une étude attentive; tantôt les raisons qu'il y trouve prévalent dans son esprit, tantôt il persiste dans sa manière de voir, et il tâche de se rendre un compte exact de sa persistance. C'est le résultat d'un examen pareil qu'il soumet au lecteur dans l'avertissement de son troisième volume.

M. Fuster, auteur d'un livre où il considère les maladies du point de vue climatologique, prétend que M. Littré a eu tort de dire que les maladies dont il s'agit dans les *Epidémies*, sont différentes de celles que nous observons ici, à Paris : les maladies des *Epidémies* répondant à celles qui règnent dans le midi de l'Espagne, en Italie, dans le midi de la France, sont analogues à celles qui règnent à Paris dans l'été. Il reproche aussi au traducteur d'Hippocrate d'avoir assimilé ces mêmes maladies aux fièvres observées par M. Maillet en Algérie. M. Littré examine l'un après l'autre ces deux points de pathologie et entre dans des détails qui font honneur à sa science, à son goût et à sa critique, mais qui, par leur spécialité même, sortent du cadre de notre Revue. Nous en dirons autant des développemens consacrés à l'examen de deux opinions de M. Malgaigne, qui a fait un cours sur toute l'histoire de la chirurgie. Les deux points examinés contradictoirement par M. Littré, sont : 1° le rapport du traité de *l'Officine du médecin* avec les ouvrages authentiques d'Hippocrate; 2° l'authenticité du traité *des plaies de tête*. La fin de l'avertissement est consacrée à l'examen d'une discussion de M. Hœser, relative à l'antique existence de la peste en Égypte. Les Traités compris dans ce nouveau volume sont le troisième livre des Épidémies, les Plaies de tête, l'Officine du médecin et les Fractures. Chacun de ces traités est précédé d'un argument et d'une biblio-

graphie des éditions particulières et des manuscrits. Il ne faut pas glisser légèrement sur cette expression *argument*, parce que, dans le travail de M. Littré, elle comporte de véritables morceaux de critique qui atteignent quelquefois la dimension d'un long mémoire; nous citerons, entre autres, l'argument des Fractures, qui ne comprend pas moins de soixante-dix pages. Cette portion du travail n'est pas la seule qui distingue éminemment le mérite de M. Littré, comme praticien et comme historien littéraire; le commentaire placé au bas des pages, et qui comprend toute la discussion philologique sur le texte d'Hippocrate, est sans contredit un modèle de critique. Quelque aride que puisse paraître, au premier abord, une discussion de variantes, en parcourant celle de M. Littré on est obligé de convenir que le résultat dédommage pleinement de la peine et de l'ennui qu'une pareille lecture pourrait coûter. L'habile académicien a eu soin d'extraire et traduire les anciens commentateurs, de sorte que son propre commentaire est devenu une mine féconde où peuvent puiser l'historien et l'antiquaire. Nous ne saurions mieux prouver la vérité de nos paroles qu'en extrayant du commentaire de M. Littré, p. 29, un passage de Galien qui intéresse au plus haut point la paléographie et l'histoire de la bibliothèque d'Alexandrie. « Quelques-uns prétendent, disait Zeuxis, qui vivait avant l'ère chrétienne, que Mnémon prit, dans sa grande bibliothèque d'Alexandrie, le troisième livre des Épidémies, comme pour le lire, et qu'il le rendit après y avoir inscrit, avec une encre noire et une écriture semblable à celle du texte, les caractères dont il s'agit. D'autres disent qu'il avait apporté de Pamphylie l'exemplaire; que le roi d'Égypte Ptolémée poussait l'ambition de posséder des livres au point d'ordonner à tous les navigateurs de lui remettre des livres qu'il faisait copier, rendant les copies et gardant les originaux; et que les livres ainsi obtenus étaient déposés dans les bibliothèques avec l'inscription : *Livres des navires*. Ils ajoutent qu'un de ces livres, le troisième des Épidémies, se trouva avec l'inscription : *Livres des navires, selon le correcteur Mnémon de Sida*. D'autres disent que

l'exemplaire portait, non pas *selon le correcteur*, mais simplement le nom de Mnémon, attendu que les employés du roi inscrivaient sur les exemplaires qu'on déposait dans les armoires, les noms de tous les navigateurs apportant des livres. » Veut-on maintenant un détail curieux d'archéologie, qu'on se transporte à la page 417 ou dans le commentaire sur les Fractures, nous trouvons encore ce passage de Galien : « Pour savoir au juste quelle était la position de l'archer décochant une flèche, il était nécessaire d'examiner des figures antiques. Les bas-reliefs du temple de Jupiter, à Égine, temple dont la construction appartient au siècle même d'Hippocrate, nous fournissent tous les renseignemens nécessaires à cet égard. Nous y trouvons des figures d'archers décochant une flèche. » Nous pourrions facilement multiplier ces citations ; mais elles suffisent amplement pour faire apprécier l'importance du commentaire de M. Littré, à part tout le mérite de la traduction française, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

LITTÉRATURE MODERNE.

Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi; leur histoire et celle des textes allemands, anglois, hollandois, italiens, espagnols de la même collection, par A. Paulin Paris. Tome IV. Suite du format in-folio mediocri.—Paris, 1841. Chez l'auteur, à la Bibl. du Roi. Impr. de Béthune et Plon. In-8° de III-469 p.

M. Paris poursuit avec une sérieuse activité la mission qu'il s'est si légitimement imposée de nous faire connaître les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi. Si la forme de son ouvrage est contestée, son utilité ne l'est pas, non plus que son mérite. En effet, il faut n'avoir jamais eu besoin de recourir aux sources manuscrites de notre histoire ou de notre littérature, pour ne pas applaudir avec reconnaissance à une publication qui signale des richesses nouvelles aux plus expérimentés et à ceux qui sont le mieux à portée de consulter le dépôt

de la Bibliothèque Royale, et à plus forte raison à ceux qui ont peu l'habitude de cet établissement ou qui en sont éloignés. A propos du troisième volume de cet ouvrage, on a encore blâmé le système de classement adopté par l'auteur, c'est-à-dire le classement par provenance et par format. M. Paris déclare devoir et vouloir y persister, parce que ce système est celui de la Bibliothèque Royale, parce qu'il facilite les recherches et parce qu'il ne fait nul obstacle à ce que l'ouvrage soit continué jusqu'à la fin même par un autre, si l'auteur se trouvait empêché. Il nous semble en effet, comme à M. Paris, que de bonnes tables suffisent à toutes les exigences des lecteurs curieux de confronter tout ce qui se rapporte à l'un des sujets qui les intéressent; et celles qui accompagnent jusqu'ici chaque volume nous semblent réunir toutes les qualités nécessaires pour une facile et prompte recherche. Une autorité imposante avait reproché à M. Paris de n'avoir pas suivi dans son travail l'ordre des matières; l'auteur observe avec raison qu'on ne pouvait garder rigoureusement l'ordre des matières dans la description des manuscrits qui réunissaient fréquemment les ouvrages les plus disparates, comme des fabliaux, des prières, des satires, des romans de chevalerie, etc. Au reste, il répète que ce n'est point un catalogue dans la précision du terme, mais l'histoire des manuscrits qu'il a promise et qu'il effectue; il marche sur la trace des graves auteurs du *Catalogue des manuscrits latins;* M. Marsand, dans son ouvrage sur les *Manoscritti italiani*, a pris le même parti, et les mêmes critiques ont loué M. Marsand pour ce qu'ils ont reproché à M. Paris.

Ce quatrième volume contient l'analyse et la description de cent trente-six ouvrages, la plupart de théologie, un certain nombre de littérature et quelques-uns de droit et de jurisprudence. Il nous serait difficile de donner des analyses de ces analyses : nous signalerons seulement quelques-uns des manuscrits les plus importans décrits par l'auteur.—Vie des Pères du désert etc. (n° 7023), ayant appartenu à Alexandre Petau, qui se plut à continuer la collection que Paul, son père, lui avait laissée. M. Paris a pris occasion de cette circonstance

pour donner au lecteur les détails les plus intéressans et les moins connus sur l'histoire de cette réunion de livres et leur dispersion. Le rational des divins offices de Guillaume Durand, évêque de Mende, traduit par Jehan Golein; beau volume que Charles V fit exécuter en 1374, et qui porte écrit de sa main : « Cest livre nome Rasional des divins ofises est à nous Charles le Ve de notre nom, et le fismes translater, escrire et parfère l'an MCCCLXXIIII.» M. Paris trace l'histoire fort curieuse de ce précieux manuscrit emporté en Angleterre par le duc de Bedfort, et rapporté par le duc d'Angoulême en France, où il fut réintégré dans la Bibliothèque du Roi. Le Rosier des guerres et chroniques sommaires de France jusqu'à l'année 1470; volume unique dans son genre et ayant appartenu à Louis XI, dont on retrouve le caractère dans le mélange de dévotion, de superstition, d'histoire, de politique et de morale qu'il contient. Le livre des Trois vertus, par Christine de Pisan, où M. Paulin Paris relève quelques assertions des éditeurs des écrits de cette femme célèbre. Il croit que l'on a exagéré la portée du livre des Trois vertus en lui attribuant des prétentions politiques; car il n'y a, suivant lui, dans ce livre d'éducation à l'usage des femmes, aucun trait que l'on puisse appliquer à la science politique. L'auteur en parlant ainsi a surtout en vue un récent et important travail de M. R. Thomassy; il croit que ce dernier s'est exagéré l'importance politique de Christine de Pisan; toutefois il rend justice à ses intentions et à ses efforts. Ces légères critiques, ajoute M. Paris, n'empêchent pas que le travail de M. Thomassy sur Christine de Pisan ne soit un bon morceau de littérature. Il faut le lire pour se faire une idée des ouvrages et du mérite de Christine de Pisan, de cette femme qui ne parut à la cour que pour y prêcher le respect des droits à ceux qui les violaient tous, et pour offrir l'exemple de toutes les vertus à ceux qui donnaient au monde l'exemple de tous les désordres.

Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du

Nord, par M. Le Glay. — Lille; Danel. Chez tous les libraires du département. 1841. In-8° de 496 p.

M. Le Glay, déjà connu si avantageusement dans la science par ses travaux historiques et surtout par son catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Cambrai, semblait avoir prévu depuis long-temps les intentions de M. le ministre de l'Instruction publique, qui vient d'ordonner à MM. les bibliothécaires de province la confection du catalogue de tous les manuscrits confiés à leur surveillance. La réalisation du projet de M. Villemain ne peut qu'être avantageuse à la science, et l'on doit savoir bon gré à tous ceux qui répondent avec zèle et empressement à cet intelligent appel, et principalement aux hommes qui, n'écoutant que leur amour de l'étude et leur goût pour l'érudition, n'ont point attendu, pour se mettre à l'œuvre, un ordre ministériel. La tâche que M. Le Glay vient de remplir allégera beaucoup celle des bibliothécaires des départemens du Nord, et quels que soient la dimension et le mérite du travail de ces derniers, le mémoire de M. Le Glay n'en restera pas moins un monument curieux qui fait honneur au goût de l'écrivain, à la critique du bibliographe et à la science de l'historien.

Le livre de M. Le Glay est divisé en deux parties. Dans l'introduction, il traite rapidement des bibliothèques en général. Ces considérations préliminaires lui ont paru convenables avant d'arriver aux établissemens spéciaux qu'il s'agit de faire connaître. La première partie de son mémoire est consacrée aux bibliothèques publiques du département du Nord. Après avoir décrit celle du chef-lieu (Lille), l'auteur passe les autres en revue, suivant l'ordre de leur importance : Cambrai, Douai, Valenciennes, Dunkerque, le Cateau-Cambresis, Saint-Amand, Avesne, Bailleul. Viennent ensuite quelques observations et propositions au sujet de certaines villes, qui, n'ayant pas encore de bibliothèques publiques, pourraient et devraient en acquérir. L'auteur indique aussi les améliorations que semblent réclamer les établissemens déjà constitués. Dans la seconde

partie, M. Le Glay jette un coup d'œil sur les collections bibliographiques formées dans le pays par divers amateurs. Enfin une série de pièces justificatives, inédites ou peu connues, sert à compléter ou confirmer les notions répandues dans le corps de l'ouvrage. Voilà, en peu de mots, le plan du mémoire de M. Le Glay; entrons maintenant dans quelques détails sur les différentes bibliothèques dont il a décrit les richesses manuscrites et bibliographiques, en traçant l'historique de la formation de tous ces établissemens publics et particuliers.

La bibliothèque communale de Lille possède 22,370 volumes et 357 manuscrits. Le conseil municipal a voté les fonds nécessaires pour l'impression du catalogue entier qui est en voie d'exécution, et dont le premier volume est actuellement imprimé; il contient la division des Sciences et des Arts. Les éditions du quinzième siècle y sont en assez grand nombre; M. Le Glay en cite les plus remarquables avec quelques observations bibliographiques. Les manuscrits de cette bibliothèque ne sont pas très-nombreux; mais ils offrent, pour la plupart, de l'importance, soit comme monumens calligraphiques, soit sous le rapport de l'histoire et de l'archéologie. Sir Thomas Philips a fait imprimer la nomenclature de ces manuscrits, mais sans aucun ordre et pour ainsi dire sans détail. Le travail de M. Le Glay est donc entièrement neuf. Parmi les manuscrits qu'il a décrits avec le plus grand soin, nous avons remarqué une traduction de Hiéron de Xénophon par Charles Soillot, écrivain du xve siècle; différens voyages dans la terre sainte, et plusieurs ouvrages historiques d'une assez grande importance. Quoique M. Le Glay, en 1831, ait déjà consacré un gros volume in-8° à la description des manuscrits de la Bibliothèque de Cambrai, il revient, dans son mémoire, sur cette question assez longuement; il décrit cet établissement, en raconte la formation, cite les principaux livres imprimés et donne de nouveaux détails sur les manuscrits de ce riche établissement. On y trouve : Flavii Josephi, Hebræorum historiographi, Judaicæ *antiquitatis* (sic), sans doute *antiquitates*, et un glossaire d'Ansileube en caractères lombards et semblable à

celui que possède la Bibliothèque Royale. La Bibliothèque de Douai, placée dans un vaste et beau local dépendant du muséum, renferme environ 31,000 volumes, dont 980 manuscrits. Très-riche sous le rapport de l'ancienne librairie, cet établissement l'est fort peu en livres modernes; mais la science des anciens y abonde. Parmi les manuscrits, on remarque un Horace de la fin du XIIe siècle; un Lucain du XIIe siècle, et un grand nombre d'ouvrages importans qui intéressent l'histoire de la Grande-Bretagne, et la science héraldique et généalogique. La Bibliothèque actuelle de Valenciennes, déchue de son ancienne splendeur, ne renferme guère qu'environ 13,000 volumes. Le nombre des manuscrits n'a pas encore été évalué. Ils sont jusqu'à présent confondus avec les imprimés, et aucun catalogue ne les signale spécialement à l'attention publique. Parmi ceux dont M. Le Glay donne la description, nous trouvons : Libri octo Gregorii Nazianzeni, in-4°, écrit du IXe siècle. M. Le Glay aurait dû nous dire quel est l'ouvrage de saint Grégoire dont ce manuscrit contient la traduction. Historia ecclesiastica ex Socrate, Sozimo et *Theodorico* (sic) in unum collecta a Cassiodoro senatore. « C'est, dit le savant bibliographe, l'histoire tripartite recueillie par Cassiodore d'après Socrate le scholastique, Sozomène et *Theodoric* (sic).» Puisque M. Le Glay avait bien corrigé Sozime en Sozomène, il aurait dû aussi restituer Théodoret au lieu de Théodoric, comme auteur de l'histoire ecclésiastique. La Bibliothèque de Dunkerque se compose d'environ 5,000 volumes imprimés; elle n'a point de manuscrits. Celle de Saint-Amand est encore moins importante; elle contient cependant quelques manuscrits, entre autres la Somme de *Johannes de Juana* du XIIIe siècle, et le cartulaire de la ville et banlieue de Saint-Amand, sur vélin, en trois volumes in-fol. La Bibliothèque de Bergues est un peu plus riche en manuscrits; nous nous contenterons de citer celles du Cateau-Cambrésis et d'Avesnes. M. Le Glay termine la première partie de son mémoire par l'indication des bibliothèques à créer dans les villes de Bailleul, Hasebrouck, Cassel, le Quesnoy, Armentières, Rouraix et Tourcoing, et par

un résumé et des observations sur les bibliothèques communales.

La seconde partie du travail de M. Le Glay, qui commence par une description de la Bibliothèque des archives générales du département du Nord, est, ainsi que nous l'avons dit, consacrée aux bibliothèques et aux collections particulières qui existent dans ce même département. Chacun des différens possesseurs est plus ou moins riche et a embrassé un genre à part; la plupart des manuscrits se rapportent à l'histoire locale. Il nous serait difficile de parler de toutes ces bibliothèques et des richesses qu'elles renferment; qu'il nous suffise de citer celle de M. le président Lebeau, à Avesne; de M. Quenson, à Douai, qui possède un Végèce du xve siècle; la bibliothèque musicale de M. E. de Coussemaker, où l'on trouve plusieurs manuscrits de musique inédits; et la collection de M. Tailliar, qui a enrichi le mémoire de M. Le Glay en lui communiquant un travail remarquable intitulé : Notes bibliographiques pour un essai sur l'histoire des institutions des principaux peuples anciens et modernes. Cette notice bibliographique a été tirée à part. Nous citerons encore la riche collection d'autographes de M. Delcroix, à Cambrai, les bibliothèques de MM. Charles de Godefroy, Macquart, Vander Cruisse, à Lille; le cabinet d'antiquités de M. Ducas, les lettres autographes de M. de Contencin, la bibliothèque de M. Gentil-Descamps, qui possède un manuscrit persan, et enfin celle de l'auteur, M. Le Glay, où l'on trouve un manuscrit de la chronique de Martin de Pologne, et les fameuses lettres du P. André de l'oratoire, dont M. Cousin a donné de longs extraits dans le Journal des Savants (janvier et février 1841). Pour compléter son travail, M. Le Glay a mis à la fin une table alphabétique des matières et des auteurs qui nous a paru faite avec beaucoup de soin. Nous ferons cependant une petite observation; c'est que nous trouvons deux indications du même écrivain sous deux lettres différentes. Nous voulons parler d'Ethicus le cosmographe, placé sous la lettre A, à l'article Æthicus, et dans la lettre E. On aurait dû réunir les deux indications ou au moins renvoyer

de l'une à l'autre. Nous nous sommes permis d'adresser cette petite critique à M. Le Glay, parce qu'elle porte sur un géographe dont on s'occupe beaucoup en ce moment, et dont on recherche avec avidité les manuscrits pour en donner une édition nouvelle. On ne manquera pas sans doute de consulter les deux manuscrits indiqués par M. Le Glay.

Critical and miscellaneous Essays, by T. Babington Macaulay. Vol. I-III. — Philadelphia, Carey et Hart. 1841. Petit in-8° de VIII-383-402-420 p.

Une édition des écrits de M. Macaulay a déjà été publiée sous le nom de *Miscellaneous writings*. Ce sont des articles de critique et de littérature imprimés presque tous dans la Revue d'Édimbourg. L'édition actuelle a reçu des articles de cet écrivain, qui n'avaient point encore trouvé place dans le recueil. L'auteur lui-même a donné la liste des morceaux; les plus anciens datent de 1823. Il y a donc dans ces trois volumes tout ce que M. Macaulay a fourni jusqu'en 1837 à la Revue d'Édimbourg. La réputation de cet écrivain, tant en Amérique qu'en Angleterre, la haute position que sa plume lui a fait atteindre dans le gouvernement de la Grande-Bretagne, sont une garantie de la valeur de ces tableaux détachés pour ceux qui ne connaîtraient pas l'auteur. Quant à ces considérations à propos d'un ouvrage qu'on analyse, il n'entre pas dans notre mission de les faire repasser sous les yeux du lecteur. On y trouve de l'histoire littéraire, de la politique, de la poésie, de la philosophie. Chacun de ces différens sujets fournit matière à un tout qu'on ne saurait ôter de sa place. Il est d'ailleurs facile de l'y aller retrouver, et peu long de le consulter tout entier.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Ibn-Khalduni narratio de expeditionibus Francorum in terras Islamismo subjectas. E codicibus Bodleianis

edidit et latine vertit Carolus Johannes Tornberg. (Ex act. Reg. soc. scient. Ups. tom. XII). — Upsaliæ, Leffler et Sebell. 1840. In-4° de 154 p.

Le fragment que vient de publier M. Tornberg fait partie d'un ouvrage considérable qui a pour titre : *Le livre des exemples instructifs et le recueil du sujet et de l'attribut, concernant l'histoire des Arabes et des Berbers, ainsi que celle des souverains les plus puissans qui ont été contemporains de ces nations.* L'auteur de cette composition historique, Ebn-Khaldoun, naquit l'an de l'hégire 732 (de J. C. 1331), à Tunis, où il fit ses études. La partie de l'ouvrage d'Ebn-Khaldoun, que M. Tornberg a choisie pour la publier, contient la relation des expéditions des croisés, sujet intéressant pour nous et important pour notre histoire. L'éditeur a donné son texte d'après deux manuscrits de la bibliothèque bodleyenne, écrits en caractères africains. Ce texte est accompagné de variantes placées au bas des pages, de notes et d'une traduction latine qui nous a paru fidèle, autant du moins qu'un examen rapide peut permettre d'en juger. Dans sa préface, M. Tornberg, après quelques considérations générales sur plusieurs historiens arabes, passe à la notice des manuscrits de l'ouvrage d'Ebn-Khaldoun qui se trouvent dans les différentes bibliothèques de l'Europe. Il indique ensuite sommairement les parties dont se compose cet ouvrage, et enfin il fait connaître les moyens d'exécution dont il a pu disposer pour son travail et le système qu'il a suivi dans la publication et la traduction de ce texte.

Nous avons remarqué, tant dans la préface que dans la traduction de M. Tornberg, plusieurs négligences de style assez graves. Ces fautes sembleront peut-être excusables jusqu'à un certain point, si l'on se met à la place de l'éditeur d'un ouvrage difficile, bien plus préoccupé du fond que de la forme de son travail. Nous croyons toutefois que si on ne peut pas exiger d'un philologue un style élégant, on est en droit du moins de lui demander de la correction. Sur le frontispice de son ouvrage,

M. Tornberg prend entre autres qualités celle de Soc. Asiat. Paris. Membr. Ce dernier mot, qu'il faut bien lire *membrum*, n'est pas latin dans l'acception que lui donne l'auteur. On lit encore sur le même frontispice : *Latine vertit;* c'est là une expression qu'on trouve sur une foule de livres ; mais qu'il n'en est pas moins impossible de justifier par des exemples tirés des ouvrages des anciens. Il faudrait, si l'on veut employer le verbe *vertere*, écrire : *Ex arabico in latinum vertit.* Nous aurions bien encore quelques observations à faire à M. Tornberg sans aller plus loin que son titre, mais nous craindrions de le décourager, tandis que nous voudrions au contraire engager tous les philologues à écrire en latin. Si cet usage si commode et si utile revient jamais, si les savans reconnaissent enfin la nécessité de reprendre la langue universelle de l'érudition, alors nous nous montrerons beaucoup plus sévères.

VOYAGES.

Voyage sur la côte orientale de la mer Rouge, dans le pays d'Adel et le royaume de Choa, par C. E. X. Rochet d'Héricourt. Avec une carte. — Paris, Bouchard-Huzard. Chez Arthus Bertrand. 1841. In-8° de XXIII-439 p.

La première intention de l'auteur était de chercher un passage à travers l'Afrique dans une direction parallèle à l'équateur. Partant de l'un des ports du pays d'Adel, il comptait aller déboucher sur la côte de Gabon. Mais des circonstances particulières lui ont fait ajourner son premier projet, et il a descendu la mer Rouge dans toute sa longueur. Sorti du détroit de Bab-el-Mandel, il a abordé au pays d'Adel, qu'il a traversé du nord-est au sud-ouest ; il est entré ensuite dans le royaume de Choa. Le souverain de cette contrée l'ayant retenu huit mois auprès de lui, M. Rochet d'Héricourt, pour utiliser ses services, a parcouru ses états en divers sens et y a recueilli un grand nombre d'observations intéressantes. Ainsi, les contrées sur lesquelles ce volume est destiné à fournir des

renseignemens sont le pays d'Adel et le royaume de Choa qui était autrefois une annexe considérable de l'empire d'Abyssinie, et qui commença à se dissoudre vers le milieu du XVIe siècle. Il forme aujourd'hui un état indépendant qui a sa physionomie propre.

Le 22 février 1839, notre voyageur quitta le Kaire pour se rendre en Abyssinie, en passant par la mer Rouge, et arriva le 25 à Suez, sur lequel il donne des détails curieux pour le commerce de ces contrées. Il parcourut et examina avec le plus grand soin la côte orientale de la mer Rouge, depuis Suez jusqu'à Moka. De là il se rendit à Toujourra, misérable village situé dans une contrée désolée, et qui a pour chef un sultan dont la puissance est bien loin de répondre au titre pompeux qu'il affecte de prendre. Les habitans sont musulmans très-orthodoxes; le mobile commercial est le seul qui les ait réunis et les retienne sur cette plage. Un sultan, un vizir, un cadi et un maître d'école sont les seules autorités qui président à ce hameau. A la mort du sultan, le vizir lui succède et le fils aîné du sultan décédé devient vizir, en attendant d'occuper à son tour la place de son père. De Toujourra au royaume de Choa, la direction générale est au sud-sud-ouest, et il faut traverser tout le pays d'Adel, par un grand nombre de stations plus ou moins rapprochées et dont l'auteur donne exactement les distances. Ordinairement, les Bédouins du pays d'Adel ne forment pas de camps dans leurs stations comme ceux des déserts qui environnent l'Égypte; ils choisissent le plus souvent pour retraite une fissure de rocher ou un pli de terrain; ils élèvent des pierres tout autour de manière à former un berceau. Les femmes participent de l'excellente constitution des hommes; en général elles sont belles et ont une taille magnifique. Leur physionomie est douce, gracieuse et animée. Une peau de bœuf quelquefois non dépilée, rendue souple et moelleuse par un procédé simple, serrée autour de la ceinture et terminée aux genoux, laisse découverte la plus grande partie des formes vigoureuses de ces superbes créatures. Tous les habitans du royaume d'Adel parlent le même dialecte, différent de l'arabe,

de l'amharra, de l'éthiopique et du galla, mais qui se rapproche davantage de celui-ci : cette communauté de langage est le premier lien de leur nationalité. Ils respectent et craignent le roi de Choa, qu'ils regardent comme très-puissant, et avec les états duquel ils entretiennent des rapports commerciaux. Dans ces derniers temps, la renommée du vice-roi d'Égypte est venue jusqu'à eux. La plupart ignorent l'existence de l'Europe ; ils croient que le monarque le plus puissant du monde est le sultan de Constantinople.

Le premier village qu'on rencontre en mettant le pied dans les belles campagnes de l'Abyssinie est Tiannou dont les habitans sont adonnés à l'agriculture. Leurs chaumières, comme toutes celles de l'Abyssinie, sont construites en palissades de bois parfaitement jointes et crépies à l'intérieur, à l'aide d'un mélange de terre argileuse et de sable blanchâtre dont l'effet est assez agréable à l'œil. L'ameublement de ces habitations est de la plus grande simplicité. M. Rochet d'Héricourt quitta Tiannou après avoir reçu mille politesses du gouverneur. Le terme de son voyage était Angolola, nouvelle ville que le roi a fait construire, et qui partage avec Angobar l'honneur de sa résidence. Angolola contient à peu près trois à quatre mille habitans de race amharra ; ses chaumières sont éparses sur deux petites hauteurs. Notre compatriote fut reçu par le roi de Choa avec des fêtes et une magnificence qui donnent une haute idée de la richesse de ce royaume. Le récit de cette réception est extrêmement intéressant et contient des détails curieux sur les mœurs des Abyssins. M. Rochet accompagna l'armée du roi d'Angolola aux bords du Nil : ce fleuve sert de frontière entre le royaume de Choa et la province de Kodgeam, qui appartient nominalement au royaume de Gondar. L'armée fit six stations dont la plus éloignée était à neuf lieues. Le retour eut lieu à peu près par la même route que celle par laquelle on était venu. Après être revenu à Angogola, M. Rochet se disposa à partir pour Angobar avec le roi dont cinq à six cents cavaliers formaient le cortége. Cette ville occupe le sommet et le revers oriental d'une chaîne de montagnes de

productions volcaniques, qui se dirige du nord au sud; la population peut être évaluée à neuf ou dix milles âmes. Pendant son séjour dans cette ville, notre voyageur rendit des services à l'industrie des Abyssins, et il raconte à ce propos ses aventures personnelles et trace une histoire du royaume de Choa. Avant de quitter ce royaume, il alla avec le roi visiter la Gouragué et les sources de l'Aouache. Dans cette excursion, l'auteur a recueilli des renseignemens importans pour la topographie des lieux et pour la connaissance des mœurs et des usages des Abyssins. Les provinces qui obéissent au roi de Choa forment une contrée à peu près circulaire, ayant environ soixante-quinze lieues de diamètre, enclavée entre le royaume de Gondar, qui la borne au nord, le royaume de Djimdjiro, la province de Caffa, qui sont contigus au sud-ouest, le Nil, dont les eaux forment sa frontière occidentale, les montagnes habitées par les Aroussis ou Itou-Gallas au sud, et le pays d'Adel à l'est. Cette surface présente cinq systèmes principaux de montagnes. Après le Nil, le principal cours d'eau est celui de l'Aouache, qui prend sa source dans la province des Gallas-Zamettia. Il y a encore d'autres rivières, mais d'une moindre importance. On remarque aussi dans cette contrée plusieurs petits lacs dont le plus important est celui de Soudé, des sources d'eau chaude et un volcan. Le royaume de Choa se divise, quant à sa population diverse, et, par suite, quant à son territoire, en trois parties bien distinctes. Il y a d'abord sur les premiers mamelons de la chaîne orientale, en face de l'Adel, les musulmans; ensuite, depuis Angobar jusqu'à Devra-Libanos, les chrétiens; et enfin tout l'ouest est occupé par les Gallas. Trois grandes divisions territoriales sont affectées à ces trois nuances d'habitans.

Ces détails curieux donnés par l'auteur sont suivis d'un chapitre spécialement consacré aux mœurs et usages des Abyssins: caractères physiques, costume, caractère moral, occupations, mariage, divorce, état social, clergé, instruction, tout se trouve décrit avec le plus grand soin par M. Rouget, qui nous fait connaître aussi ce qui concerne le roi, son trésor et

ses principaux officiers. Passant ensuite à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, il mentionne les productions agricoles du royaume de Choa, où les moissons sont bisannuelles. Lorsqu'ils ont fait leurs récoltes, les Abyssins enferment leurs grains dans de grandes jarres en terre; mais le plus souvent ils emploient la méthode des silos : ils creusent de grands trous dans le sol et les y entassent. La trituration des grains est confiée aux femmes qui sont chargées de préparer le pain. La principale industrie est le tissage des étoffes ; les principaux articles de commerce sont le café, l'ivoire, le musc de civette, la cire, les chevaux, etc. La seule monnaie connue en Abyssinie, la seule qui serve aux transactions commerciales, est le talaro de Marie-Thérèse. Les rapports commerciaux se font au moyen des caravanes, et l'auteur pense qu'il est impossible aujourd'hui d'entreprendre le commerce avec l'Abyssinie sur une plus grande échelle. Les maladies les plus fréquentes dans le royaume de Choa sont la lèpre, la syphilis, la variole, le ténia et le ver solitaire, que le cousso a la propriété d'extirper. M. Rochet, revenu par Toujourra, Aden et Luez, a su utiliser son retour en parcourant des lieux qu'il n'avait pas encore vus et en visitant les lacs, rivières, montagnes, de manière à posséder des connaissances complètes sur la topographie du pays. Il termine son ouvrage par des considérations sur l'importance politique et commerciale du royaume de Choa, et par un recueil de mots arabes, amharas et gallas employés usuellement dans la conversation. Une carte et des gravures accompagnent ce voyage intéressant que M. Rochet compte bientôt entreprendre une seconde fois, afin de compléter les renseignemens qui lui manquent.

Notes on the United States of north America, during a phrenological visit in 1838-39-40. By George Combe. Vol. I-III. — Edinburgh, Maclachlan, Stewart and co. 1841. In-8° de xxxii-371-400-488 p.

Après la mort de Spurzheim, en 1832, M. Combe fut l'ob-

jet de pressantes sollicitations de la part des amis de la phrénologie en Amérique. On l'engageait à passer dans cette contrée pour continuer les leçons du savant professeur. Enfin, en 1838, il put se rendre à New-York et ouvrir ses cours à Boston. Ses vacances cependant étaient consacrées à rassembler les matériaux d'un ouvrage de philosophie morale destiné à la presse américaine, et à faire dans l'intérieur du pays quelques excursions. C'est le fruit de ces dernières que nous avons sous les yeux. L'auteur s'est livré à l'étude des institutions sociales et politiques de l'Amérique et à l'examen de la société telle qu'elle s'offre aux yeux de l'observateur, d'abord sans intention d'en faire un livre, résolution qu'il ne prit que bien plus tard. De là, dans cet ouvrage une foule de faits qui ne sont pas de la dernière importance, mais qu'il n'était pas commode de retrancher une fois loin du théâtre des observations, à ce que dit M. Combe. En principe il regarde comme une chose impossible qu'un seul homme, quel qu'il soit, suffise à peindre une grande nation; les objets et les intérêts sont si vastes, comparés à la capacité toujours plus ou moins bornée d'un seul esprit, qu'une vie toute entière ne viendrait pas à bout de saisir la vérité dans tous ses détails et d'en scinder toutes les relations. Une certaine part d'erreurs doit donc être faite à l'observateur qui se donne une carrière aussi étendue, et la seule méthode par laquelle les esprits philosophiques peuvent arriver à la vérité, en ce qui touche le caractère national et les institutions, c'est en analysant et en comparant les témoignages d'un grand nombre d'individus différens. Chaque auteur ne pouvant être considéré que comme un simple témoin dans une cause fort compliquée, la valeur des dépositions dépendra de la pureté des intentions, de la sincérité dans l'exposition, bien plus que d'une inaccessibilité toute abstraite à l'erreur, chose impossible aux hommes, même les mieux doués.

A ce point de vue, il n'y a pas d'ouvrage sur l'Amérique qui ne soit fort utile, et l'utilité de ces ouvrages croît en raison directe de la diversité des esprits et des conditions de fortune, de position, d'éducation des individus qui les ont produits.

Mme Trollope, Mme Butler et Mlle Martineau, par exemple, chacune douée de facultés particulières, placée dans une sphère différente, prennent intérêt à des objets tout-à-fait divers, et en livrant au public le résultat de leurs impressions sur les États-Unis, elles ont fourni des ouvrages possédant une valeur réelle, quelles que soient les erreurs qu'on y rencontre et les fausses conséquences qu'on y voit déduites. De même pour Stuart, Hall, Hamilton et Marryat; aucun ne présente la vérité absolue, toute la vérité, mais ce qu'ils apportent de faits et de justes déductions produit une espèce de vérité relative qui contribue à l'entière instruction du public. C'est en qualité de témoin nouveau, apportant son tribut à la science générale, que l'auteur offre ses notes au lecteur. Ses études, ses recherches, avant le voyage décrit ici, ont différé complètement de celles de tous les voyageurs ses prédécesseurs, Stuart excepté peut-être. Dans les États-Unis, les difficultés que l'on rencontre pour arriver à la connaissance de la vérité, surtout en voyage, ont été accrues encore par les auteurs anglais. Les opinions et assertions de ceux-ci ont prévenu une grande partie de la société, et l'Américain défiant se tient plus sur ses gardes avec le visiteur anglais. Il arrive même qu'on cherche à mystifier le voyageur britannique atteint du soupçon de recueillir des notes pour publier un ouvrage sur les États-Unis. On a cité à l'auteur plusieurs bourdes données à Mlle Martineau et au capitaine Marryat, afin de les voir mentionnées dans leurs ouvrages comme tableaux de mœurs américaines.

L'ouvrage de M. Combe ne suit aucune marche systématique; il n'a même point cherché à établir de liaisons entre ses diverses parties. La spécialité toute phrénologique d'un grand nombre de passages ne sera peut-être pas du goût de tout le monde; mais il y a un avantage que le système aurait enlevé à ce compte rendu; c'est qu'une erreur, une seule, pouvait entraîner le reste, tandis que, pour un passage à rejeter, il ne s'ensuit pas que les autres, complétement indépendans de celui-ci, soient sans valeur. La démocratie américaine est, dit M. Combe, un phénomène peut-être unique dans l'histoire; elle offre donc

une foule de traits intéressans. Le vaste pouvoir social et politique que possède même la dernière classe de la population, et qui la rend de fait l'arbitre des mœurs, des coutumes, de l'opinion et de l'organisation sociale, voilà un objet à lui seul plus intéressant que tout ce qu'on peut observer dans les monarchies de l'Europe. Que Mme Trollope ou tout autre voyageur ait décrit le puéril amour de titres et les habitudes grossières ou originales des citoyens de l'Union, que l'auteur lui-même ait donné place aux détails les plus communs sur la vie ordinaire de gens complétement inconnus, la trivialité des détails ne doit point offusquer, puisque ces hommes sont ceux-là même auxquels ont à s'adresser les premiers hommes d'état, les plus savans légistes, les docteurs les plus consommés pour guider leur jugement ou diriger leurs passions. Dans l'élection de Massachusett, en 1839, M. Ed. Everett, homme de grand talent et d'excellentes qualités, fut rejeté comme gouverneur de l'état par une majorité d'un vote. L'homme dont la voix décida cette élection pouvait être le dernier des citoyens à l'égard de l'instruction ou du raisonnement; il n'en est pas moins constant que ce sont ces individus à qui est départie l'influence, à qui sont confiées les destinées de leur pays, et que cela donne à tout ce qui touche leur caractère un profond intérêt. A ces réflexions de l'auteur, il y aurait une remarque fort simple à faire : tout le monde convient de l'importance de la masse populaire comme ressort de gouvernement; mais toutes les fois qu'on voudra détacher de cette masse un individu, l'importance du sujet disparaît. C'est un instrument aveugle, un grain de sable qui suit le mouvement de la fraction dans laquelle sa pesanteur l'a englobé; et quand le hasard d'un vote a décidé le sort d'une question, eh bien! c'est un grain de sable de plus qui a entraîné la balance; mais ce n'est qu'un grain de sable, il ne faut pas perdre le temps à l'étudier en lui-même. Ceux qui ont un véritable intérêt à connaître cet élément populaire, ce sont les meneurs ou les chefs du gouvernement; mais que l'on songe quels sont leurs procédés pour agir sur les masses, et l'on verra si pour ces têtes de

colonnes chaque individu est considéré comme autre chose qu'une unité, dont il ne connaît pas même l'existence isolée. D'où il suit que de tels détails peuvent être parfois amusans, mais n'ont guère d'autre intérêt que celui que leur donne le talent du narrateur.

Une partie des renseignemens fournis par M. Combe consiste en remarques ou observations dues à des habitans ou citoyens de l'Union; elles n'ont donc nécessairement de valeur qu'en raison du savoir, du jugement et de l'honnêteté des gens qui les ont communiquées, ou même du soin mis à les reproduire. Dans ses excursions à l'intérieur, l'auteur a pris soin de noter tout ce qu'il a trouvé dans les établissemens américains porté à un degré supérieur, afin d'en faire profiter les établissemens de sa patrie. Le système des écoles primaires, par exemple, les maisons de refuge, les prisons, les maisons d'aliénés et le système de liberté religieuse, tous objets d'un haut intérêt en Angleterre, ont fixé particulièrement ses regards. Il n'était pas en son pouvoir d'écrire des traités complets sur chaque sujet; mais en rassemblant et en publiant ces détails recueillis en courant, il se flatte d'apporter des matériaux aux recherches des hommes qui s'en occupent. La partie religieuse, matière si grave dans le Royaume Uni, a motivé beaucoup de citations de sermons, ayant toutes pour objet de réfuter les fausses opinions qui ont été données au public anglais touchant le système américain par les adversaires de l'établissement de la liberté religieuse dans les îles britanniques. Du reste, M. Combe a constaté que pendant ses cours en Amérique la quantité de questions à lui adressées par ses auditeurs sur des points religieux était bien plus forte que dans ses cours en Écosse. Comme il est souvent question de phrénologie dans ces trois volumes, soit pour esquisser le caractère, soit pour analyser les facultés intellectuelles, en spécifier brièvement l'usage et l'abus, cas auxquels l'auteur fait entrer dans l'appréciation la conformation cérébrale, à la fin de l'introduction on trouve l'exposé succinct du système phrénologique des facultés humaines.

HISTOIRE.

Histoire de France, par M. Michelet. Tome V. — Paris, Hachette, 1841. In-8° de 416 p.

Lorsque Henri V et Charles VI descendirent dans la tombe, la France était perdue : la démence de son roi, les crimes de sa reine l'avaient mise dans une position déplorable. L'Anglais siégeait royalement au Louvre ; sans ménagement pour ses nouveaux sujets, il doublait les impôts, falsifiait les monnaies (le marc alla de cinq à seize livres), ne donnait des offices qu'à des concitoyens. De jour en jour la France, traitée en pays conquis, voyait ses maux augmenter, la famine et la peste dépeuplaient les provinces; de toutes parts les étrangers accouraient à son pillage, les habitans des campagnes devenaient fous de misère et de désespoir, « ils quittaient les champs, jetaient les pioches et disaient entre eux : Fuyons aux bois avec les bêtes fauves... adieu les femmes et les enfans, faisons le pis que nous pourrons, remettons-nous entre la main du diable (Mich. tome IV, p. 405). » Les loups, attirés par l'odeur des cadavres, prenaient possession du pays ; de Laon en Allemagne on ne rencontrait pas une maison debout. C'est à cette époque de désolation que M. Michelet commence son cinquième volume qu'il divise en trois parties : 1° de 1422 à 1431, de la mort de Charles VI à celle de Jeanne d'Arc; 2° de 1431 à 1454, de Jeanne d'Arc à l'expulsion des Anglais; dans la troisième partie, il reprend en 1436, pour l'histoire de Bourgogne, et s'arrête en 1461, époque de la mort de Charles VII.

Ce prince venait d'être proclamé dans un château d'Auvergne par quelques serviteurs fidèles qui suivaient sa fortune; au lieu de marcher sur-le-champ contre l'ennemi, il était allé s'enfouir à Bourges, où il perdait joyeusement son royaume, ne pensant guère à profiter de la querelle survenue au sujet de Jacqueline de Hainaut, entre les ducs de Glocester et de

Bourgogne, que Bedford eut le temps de réconcilier. Cet habile homme d'état, connaissant la division qui régnait dans l'armée royale, dont une partie était pour Richemont et l'autre pour la Trémouille, résolut de frapper un grand coup. Par son ordre, environ dix ou douze mille Anglais et Bourguignons vinrent camper devant Orléans. Toute la France s'émut du danger de cette ville, les États de Chinon votèrent de l'argent, et, ce que ne dit pas M. Michelet, invitèrent les feudataires à s'armer pour sauver le royaume. La Hire, Saintrailles, se jetèrent dans la ville pour la défendre. Ayant voulu empêcher les Anglais de recevoir un convoi de vivre, ils se firent battre à la journée des Harengs. De jour en jour le siége se resserrait, et malgré le départ du duc de Bourgogne, qui, irrité des hauteurs de Bedford, avait abandonné le siége, le salut de la ville devenait douteux. En ce moment, lorsque rien ne semblait devoir sauver Orléans, lorsque la position de Charles VII était telle qu'il songeait à gagner le Midi, apparaît l'une des plus belles, des plus pures figures de l'histoire, celle de Jeanne d'Arc, qui, dans ce nouveau volume de M. Michelet, domine de toute son importance, ainsi qu'on va le voir.

« Jeanne, dit-il, était la troisième fille d'un laboureur, Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée. Tandis que les autres enfans allaient avec le père travailler aux champs ou garder les bêtes, la mère tint Jeanne près d'elle, l'occupant à coudre ou à filer; elle n'apprit ni à lire ni à écrire, mais elle sut tout ce que savait sa mère des choses saintes. Elle reçut sa religion non comme une leçon, une cérémonie, mais dans la forme populaire et naïve d'une belle histoire de veillée, comme la foi simple d'une mère. Ce que nous recevons ainsi avec le sang et le lait, c'est chose vivante et la vie. Tout le monde connaissait sa charité, sa piété; ils voyaient bien que c'était la meilleure fille du village; mais ce qu'ils ignoraient, c'est qu'en elle la vie d'en haut absorba toujours l'autre et en supprima le développement vulgaire. Elle l'eut d'âme et de corps ce don divin de rester enfant. Née sous les murs mêmes de l'église, bercée au son des cloches et nourrie des légendes, elle fut légende

elle-même, rapide et pure de la naissance à la mort. Un jour de jeûne, à midi, Jeanne étant au jardin de son père, tout près de l'église, elle vit de ce côté une éblouissante lumière, elle entendit une voix : Jeanne, sois bonne et sage enfant, va souvent à l'église. La pauvre fille eut grand'peur (p. 52, 53, 56).» Une autre fois elle eut encore une vision. « L'ange lui disait de prendre les armes ; le père, rude et honnête paysan, jurait que si sa fille s'en allait avec les gens de guerre, il la noierait plutôt de ses propres mains. De part et d'autre il fallait qu'elle désobéît ; ce fut là sans doute son plus grand combat. Ceux qu'elle soutint plus tard contre les Anglais ne devaient être qu'un jeu à côté (p. 58). » Pour échapper à sa famille, qui voulait la retenir par tous les moyens possibles, elle parvint à gagner un de ses oncles, qui la conduisit chez M. de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, à qui elle déclara sa mission : « Avant qu'il soit la mi-carême, lui dit-elle, il faut que je sois devers le roi, dussé-je pour m'y rendre user mes jambes jusqu'aux genoux, car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni filles de roi d'Écosse, ne peuvent reprendre le royaume de France, et il n'y a pour lui de secours que moi-même, quoique j'aimasse mieux filer près de ma pauvre mère, car ce n'est pas là mon ouvrage ; mais il faut que j'aille et que je le fasse parce que mon Seigneur le veut (p. 60). » Baudricourt finit par être touché de sa candeur, et il envoya demander l'autorisation du roi pour la lui présenter. Celui-ci, abattu par le revers de la journée des Harengs, donna l'ordre de la lui amener : elle partit couverte des bénédictions des gens de Vaucouleurs, en compagnie de son frère, de deux gentilshommes qu'elle avait touchés, et de leurs serviteurs ; on fit cent cinquante lieues à travers le pays anglais, on arriva à Chinon, où Jeanne fut présentée au roi qu'elle sut démêler au milieu d'une foule de seigneurs. « Gentil dauphin, lui dit-elle, j'ai nom Jehanne la pucelle ; le roi des cieux vous mande par moi que vous serez sacré et couronné en la ville de Rheims, et vous serez lieutenant du roi des cieux qui est roi de France (p. 65). »

On la conduisit à Poitiers, où le parlement et l'université

siégeaient. Théologiens et juristes l'interrogèrent et furent étonnés de sa sagesse. Cette fille est envoyée de Dieu, dirent-ils; alors on équipa la pucelle, on lui donna une petite armée qui devait faire entrer un convoi dans Orléans. Après avoir exigé que ses soldats abandonnassent leurs *folles femmes* et se confessassent, elle se dirigea vers cette ville où elle entra à huit heures du soir, le 29 avril 1429, lentement, la foule ne permettant pas d'avancer. C'était à qui toucherait son cheval; ils la regardaient comme s'ils *veissent Dieu*. Au bout de trois jours, les Anglais, qui déjà se croyaient vainqueurs, furent obligés de lever le siége en abandonnant leurs canons et leurs bagages. Jeanne avait payé de sa personne, elle avait reçu deux blessures. Après cette victoire, elle alla à Tours, où elle rendit compte au roi de ses succès, et l'engagea à marcher sur Reims. Mais elle était seule de son avis; les conseillers de Charles VII lui donnaient tous des avis intéressés : les uns voulaient qu'on allât en Normandie, les autres, et surtout le favori la Trémouille, voulaient rester sur la Loire; on les écouta. Jargeau fut pris d'assaut, la Pucelle monta la première sur la brèche et fut encore blessée. Beaugency se rendit, et le lendemain lord Talbot fut pris à la bataille de Patay. Après cette victoire, le moment était venu ou jamais d'aller à Reims; toutes les villes entre la Seine et la Loire s'étaient soulevées et avaient chassé les troupes anglaises, dont les débris avaient eu bien de la peine à gagner Corbeil. Charles VII, ne tenant plus compte des représentations des favoris, partit de Gien; on passa près d'Auxerre sans s'y arrêter. Arrivée devant Troyes, qui faisait des préparatifs de défense, l'armée royale manquant d'artillerie se préparait déjà à la retraite, quand la Pucelle promit de prendre la ville et disposa tout pour l'assaut. Les bourgeois effrayés, se souvenant que c'était à Troyes qu'avait été signé le traité qui déshéritait Charles VII, craignirent qu'on ne fît un exemple sur leur ville et capitulèrent : maître de Troyes le 9 juillet, Charles VII fit le 15 son entrée à Reims, et le 17 il fut sacré. Aussitôt après la cérémonie, Jeanne se jeta à ses genoux et lui dit : « O gentil roi! maintenant est fait le plaisir

de Dieu, qui voulait que je fisse lever le siége d'Orléans et que je vous amenasse en votre cité de Rheims recevoir votre saint sacre, montrant que vous êtes vrai roi et qu'à vous doit appartenir le royaume de France ; et elle rendit grâces en levant les yeux au ciel. Tous ceux qui la virent en ce moment, dit la vieille chronique, crurent mieux que jamais que c'était chose venue de la part de Dieu (p. 89, 90). » La Pucelle avait accompli sa mission, elle voulait se retirer; mais Charles, qui lui devait ses succès, refusa de la laisser partir et l'emmena menacer la Normandie, que Bedfort vint couvrir. De là le roi alla camper devant Paris. Quoique désapprouvant ce siége, la Pucelle attaqua la porte saint Honoré ; elle s'était emparée du premier fossé, lorsqu'en s'apprêtant à franchir le second elle fut blessée et ramenée en arrière par ses soldats. Bedfort accourut ; on leva le siége, et on retourna sur la Loire, où la Pucelle prit Saint-Pierre le Moustier et la Charité. Cependant les Anglais, qui venaient de perdre Louviers et Melun, avaient décidé le duc de Bourgogne à les aider sérieusement. Il vint mettre le siége devant Compiègne. A la nouvelle du danger de cette ville, Jeanne accourut s'y jeter, et le jour même elle fit une sortie. Repoussée par les assiégeans, elle couvrit la retraite de ses soldats, recula la dernière et trouva la barrière fermée. Elle fut prise par un archer picard, qui la vendit à Jean de Luxembourg ; l'évêque de Beauvais Cauchon, dévoué à l'or des Anglais, la réclama comme ayant été prise dans son diocèse. Luxembourg la vendit alors à Bedford dix mille livres, et celui-ci la fit transférer dans la tour de Rouen. Pendant que Jeanne d'Arc était livrée à ses bourreaux, Charles VII, qui aurait pu facilement la racheter, oubliait, au milieu des plaisirs, l'héroïne qui lui avait rendu sa couronne. Lorsque les Anglais, joyeux de leur prise, eurent assemblé le tribunal, les juges vinrent interroger la captive. « Je n'ai que faire ici, leur répondit-elle, renvoyez-moi à Dieu d'où je suis venue. » Ces paroles irritèrent les évêques, qui lui posèrent une perfide question : « Jeanne, croyez-vous être en état de grâce ? » Dire non, c'était s'avouer indigne d'avoir été l'instrument de Dieu ;

mais, d'autre part, comment dire oui, qui de nous fragiles est sûr ici d'être vraiment dans la grâce de Dieu? — Elle trancha le nœud avec une simplicité héroïque et chrétienne : « Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre; si j'y suis, Dieu veuille m'y tenir (p. 129). » Son courage et sa candeur augmentèrent la haine des Anglais, qui tentèrent vainement de lui faire divulguer les secrets de Charles VII. Condamnée à une prison perpétuelle, Jeanne avait juré de quitter les habits d'homme. Reconduite dans son cachot, un nouveau supplice commença; des soldats voulaient lui faire violence, elle se décida alors à ne pas reprendre ses habits de femme; on la prévint, on les lui enleva et on ne lui laissa que ces vêtemens d'homme; elle s'en revêtit. Aussitôt on manda l'évêque qui la déclara relaps, hérétique, et la livra au bras séculier pour être brûlée. Il était neuf heures, elle fut revêtue d'habits de femme et mise sur un chariot : durant la route, elle pleurait et se lamentait, n'accusant toutefois ni son roi, ni ses saintes; il ne lui échappait qu'un mot : O Rouen, Rouen! dois-je donc mourir ici?... Sa mort ne démentit pas sa vie; nous l'entendions dans le feu, disent les deux vénérables ecclésiastiques qui l'assistèrent, invoquer ses saintes, son archange; elle répétait le nom du Sauveur; enfin, laissant tomber sa tête, elle poussa un grand cri : Jésus!... (p. 175). » Cette mort fut la rédemption de la France; elle fit un mal infini à la cause anglaise, en accréditant la sainteté de Jeanne et en augmentant la haine contre ses ennemis, qui avaient si bassement vengé leurs défaites. Tel est, en résumé, la biographie dramatique que M. Michelet a consacrée à notre sublime héroïne. C'est une éloquente réhabilitation.

Livre XI. Expulsion des Anglais hors du territoire. Les états de Bourgogne étaient épuisés, Charles VII offrait des conditions avantageuses au duc, chez qui la soif de la vengeance commençait à s'éteindre; il signa avec le roi une trêve de deux ans. A cette nouvelle, Bedford fut irrité; il sentait que sans la Bourgogne il ne pouvait rien; pour ramener l'enthousiasme de ses partisans, il fit couronner à Paris, en grande

pompe, le jeune Henri VI ; mais le peuple vit d'un mauvais œil cette cérémonie. Il remarqua, en passant près de l'hôtel Saint-Pol, que la vieille Isabeau, ayant salué son petit-fils, détourna ensuite la tête pour pleurer. En ce moment, le dernier lien qui unissait la Bourgogne à l'Angleterre fut brisé ; la sœur de Bedford, femme de Philippe le Bon, mourut; dès lors la mésintelligence devint ouverte, et, peu de temps après, aux États d'Arras, Philippe reconnut Charles VII comme roi de France. A la nouvelle de ce traité, ce fut une grande joie par tout le royaume, tandis qu'en Angleterre le duc de Bourgogne fut accusé de trahison, et on envoya des émissaires pour soulever ses états. La guerre semblait reprendre avec une nouvelle vigueur; mais ce n'était que le dernier effort de l'Angleterre, et Bedford venait de mourir. La France allait bientôt se voir délivrée des ennemis qui souillaient son territoire. Malheureusement pendant ces guerres la civilisation avait peu marché, les mœurs étaient devenues atroces, les chevaliers avaient dégénéré; ce n'étaient plus des Godefroi de Bouillon, sacrifiant tout pour courir à la défense du saint sépulcre; c'étaient des chefs d'houspilleurs, des tondeurs, des écorcheurs, comme le bâtard de Bourbon, le bâtard de Vaurus, un Chabannes, un la Hire, un Retz, dont le nom rappelle tant d'atrocités. Les plaintes du pauvre peuple engagèrent le roi à publier une ordonnance qui limitait le pouvoir des gens de guerre et les faisait dépendre entièrement du roi ; en même temps il confiait la guerre aux hommes de paix qui la firent à merveille. Un marchand paya les armes et un homme de plume dirigea l'artillerie. Ces innovations irritèrent les grands; les capitaines refusèrent de quitter leurs compagnies, les écorcheurs se mirent à la débandade; les révoltés, à qui il fallait un chef, prirent le dauphin Louis. Dunois, la Hire, etc., entrèrent dans un complot et s'emparèrent du Poitou et du Berri. Charles VII et Richemont accoururent à cette nouvelle ; ils délivrèrent la petite ville de Saint-Maixent. Dunois fit alors sa paix : sa petite armée se joignit aux soldats du roi; celui-ci, à la tête de huit cents lances, se dirigea vers le Bourbonnais, fit

assembler les États d'Auvergne, et prouva que les grands s'insurgeaient parce qu'il voulait le bonheur du peuple. La Praguerie (ainsi nommée à cause de la grande Praguerie des Hussites), fit sa soumission, et le dauphin fut envoyé en Dauphiné. Le débarquement du duc d'Orléans, qui revenait d'Angleterre, faillit la ranimer; mais grâce à la fermeté du roi, qui dévoila les projets du duc, celui-ci se voyant abandonné de l'opinion publique fit sa soumission. La guerre étant finie, Charles dirigea de nouveau ses efforts contre les Anglais qui souillaient le territoire; ceux-ci, en perdant Pontoise, abandonnèrent le nord, et gagnèrent le midi, que Charles eut bientôt délivré : il profita de son séjour en Gascogne pour finir une guerre entre les comtes de Foix et d'Armagnac, en s'emparant du comte de Comminges, sujet de la querelle. Cette manière de juger déplut au comte d'Armagnac, qui attaqua l'armée de Charles VII. Mal lui en prit; il fut battu, fait prisonnier et enfermé. Pendant cette guerre, d'autres Français avaient repris Dieppe; abattus par ce dernier revers, les Anglais sollicitèrent une trève qu'on leur accorda; Charles en profita pour se débarrasser des routiers; ils furent partagés en deux corps, dont l'un, sous la conduite du Dauphin, alla éprouver à la *bataille* de Saint-Jacques la valeur des Suisses; tandis que l'autre, commandé par le roi en personne, faisait reconnaître le protectorat de la France à Metz, Toul et Verdun. Revenu dans ses états, le roi s'occupa des réformes financières et militaires. Par l'ordonnance de 1443, Jacques Cœur règle la comptabilité; par celle de 1445, les gendarmes et les francs archers sont établis comme troupe régulière. La trève fut alors rompue avec l'Angleterre, qui avait à son tour à subir les horreurs de la guerre civile. Les temps heureux étaient passés pour elle. Les Français sont vainqueurs à Formigny, la Guyenne est reprise; lord Talbot, âgé de quatre-vingts ans, est envoyé à la tête d'une nouvelle armée. La Guyenne tente vainement en sa faveur un soulèvement, comprimé aussitôt par la victoire de Castillon, qui signale la délivrance de la France. Toutes les provinces étaient reconquises, et le drapeau anglais ne flottait

plus que sur Calais, dont la prise devait illustrer le grand Guise. « Les Anglais, dit M. Michelet en finissant cette période, tout en ne laissant sur le continent que des ruines, ont rendu des services qu'on ne peut méconnaître ; grâce à eux, la France jusque là féodale s'est connue comme nation (p. 307). » C'est surtout ce résultat que l'historien a cherché à faire ressortir.

Livre XII. Dans ce livre, M. Michelet reprend la rivalité des maisons de France et de Bourgogne en 1436, et donne une large part à la Flandre et à la nécessité où elle était de se livrer au commerce ; il y raconte aussi les nombreuses querelles des cités avec leur suzerain, et les interventions toujours tardives du roi ; il y dépeint la grandeur de Philippe le Bon, assez puissant pour braver le courroux de son suzerain en accueillant le dauphin. Philippe chercha plusieurs fois les moyens de réconcilier le père et le fils : il ne le put jamais. Lui-même, durant sa vieillesse, eut à soutenir une petite guerre d'écrits contre Charles VII. Quant au dauphin, préférant l'exil à une cour où il ne commandait pas, il se retira à Genappe d'où il donnait tant de tourment à son père, que celui-ci se laissa mourir de faim, de peur d'être empoisonné. — Tel est le résumé incomplet du livre de M. Michelet, que l'on doit remercier d'avoir rendu à ses lecteurs la légende si pure, si poétique, et jusqu'à présent si mal comprise, de la Pucelle d'Orléans, et d'avoir dépeint avec tant de vérité le caractère farouche des guerres qui ensanglantèrent le xve siècle. Il est malheureusement à regretter que dans son désir de faire du neuf et de la poésie, M. Michelet sacrifie souvent les événemens importans pour s'occuper de préférence du côté dramatique et pittoresque de l'histoire.

Cassiodore conservateur des livres de l'antiquité latine. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris, par Alexandre Olleris. — Paris, 1841. Imprimerie de Mme Ve Dondey-Dupré. In-8°.

Les livres anciens périssaient, lorsque parut Cassiodore.

Qu'est-ce donc que Cassiodore, et quels services a-t-il rendus aux lettres? Tel est le double objet que M. Olleris s'est proposé d'examiner. Pour cela, il a divisé son sujet en trois parties. Dans la première, il constate l'état des livres au siècle de Cassiodore, et quelles causes hâtaient leur ruine. Il trouve que dans le ve siècle trois causes principales amenaient la destruction des livres anciens : le christianisme, les invasions des barbares, l'ignorance qui en fut la suite. « Après cinq siècles d'un pareil régime, le danger pour les livres était grand, ajoute-t-il ; encore un siècle d'une telle négligence, et peut-être ne restait-il plus rien. Il fallait remplacer les esclaves ignorans par des hommes libres et instruits, corriger les manuscrits, donner des règles sûres pour l'avenir : ce fut l'œuvre de Cassiodore. » Dans la seconde partie de son travail, l'auteur tâche de prouver qu'avant ce grand homme, ainsi qu'il n'hésite pas à l'appeler, les moines menaient presque tous une vie contemplative, qu'avant lui les lettres n'étaient point enseignées dans les monastères, refuge des connaissances dans le moyen-âge ; et ainsi il a véritablement sauvé du naufrage les débris de la littérature latine, en introduisant les études dans les cloîtres, en recommandant vivement aux moines la transcription des manuscrits, en leur en fournissant des moyens matériels, en leur donnant un exemple bien digne d'avoir des imitateurs. Enfin, pour dernière partie, M. Olleris s'attache à rechercher quels furent les ouvrages composés par Cassiodore, quels auteurs renfermait sa bibliothèque, et quelle a été leur destinée.

Après avoir ainsi indiqué le but de l'auteur et les divisions de son ouvrage, disons quelques mots sur la biographie du personnage qu'il a pris pour sujet de sa thèse, en empruntant nos détails à M. Olleris lui-même, qui n'a rien négligé de ce qui intéressait son personnage. Magnus Aurelius Cassiodorus senator (Cassiodore), naquit à Squillacci, petite ville de la Calabre. L'année de sa naissance est fixée par les uns en 470, par d'autres en 481. Quoique l'on manque de détails sur son enfance, l'érudition répandue avec profusion dans ses livres

est une preuve que son éducation fut excellente et habilement dirigée. Il apprit vite le grec, les sept arts libéraux, la mécanique, et laissa aux sentimens religieux un accès facile dans son âme. Sa famille, d'une haute condition, avait brillé dans les emplois. Cassiodore trouva la route des honneurs ouverte devant lui, surtout sous un prince qui faisait système d'appeler à lui les hommes instruits et vertueux. C'était Théodoric qui le choisit pour son secrétaire, et plus tard le nomma questeur et maître des offices, enfin préfet du prétoire. M. Olleris n'adopte point les autres dignités en grand nombre que l'on dit avoir été prodiguées à Cassiodore, et fait voir qu'elles ont été remplies par un homonyme de son personnage. Cassiodore conserva ses titres sous le règne de Théodat et de Vitigès; mais sous celui-ci, affligé sans doute par la vue des revers sous lesquels succombait sa patrie, il alla s'enfermer dans un monastère qu'il avait construit à ses frais et richement doté. Il avait alors cinquante ans, et avait bien acquis, par cette longue période consacrée au bien de son pays, le droit d'un repos qu'il rendit si fructueux à l'humanité entière. «On vit des rois ignorans, observe Tiraboschi, asservir les sciences qui au milieu des ruines et au milieu des flots de sang osèrent encore lever la tête. Un Italien, qui eut l'honneur d'être aux côtés des nouveaux monarques, de jouir de leur faveur, les préserva pendant quelque temps du funeste naufrage qui les menaçait. Il montra au monde un spectacle qui peut-être ne s'est jamais représenté, celui de quelques-uns des souverains les plus grossiers qui se soient assis sur un trône, devenus de généreux, de magnanimes protecteurs des bonnes études. »

Quoique tout soit instructif à lire dans cet ouvrage, nous recommandons surtout au lecteur la partie du travail de M. Olleris qui concerne la vie de Cassiodore dans son monastère de Viviers dans la Calabre; on y trouvera tous les renseignemens désirables sur la part de ce moine à la conservation de l'antiquité classique. Un travail curieux est aussi celui où l'auteur s'est attaché à récomposer, d'après les indications répandues dans ses écrits, la bibliothèque de Cassiodore. Il a

dressé la liste la plus exacte sans contredit donnée jusqu'ici des livres du savant religieux, ainsi que celle de ses ouvrages propres, au nombre de sept. Tout ce qui précède, sans que nous y ayons mêlé un mot d'éloge, indique assez la portée de l'ouvrage de M. Olleris.

Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, par Edward Le Glay. — Lille, 1841. Chez Vanakere, impr. libr. In-8° de 222 p.

Ceci, observe l'auteur en commençant, n'est qu'un *épisode* de l'histoire de Flandre et de Hainaut. De plus, c'est un début historique, un essai dans lequel l'écrivain cherche la mesure de ses forces. C'est sous ces deux rapports que nous accueillons avec faveur cette production, à laquelle nous pouvons donner sans crainte, parce qu'il serait facile de le prouver, le titre de remarquable. Il était difficile de choisir une époque plus intéressante, un personnage plus historique. En effet, pour parler comme M. Le Glay, à cette époque intermédiaire qui vit mourir Philippe-Auguste et naître saint Louis, la maison de Flandre jetait un grand éclat ; victorieuse dans l'Orient, elle s'était assise sur le trône impérial de Byzance. Le *glorieux* Baudouin avait laissé le gouvernement de son comté héréditaire à une jeune fille, à un enfant. Que deviendra le pays dans des mains si faibles ? D'un côté, un tuteur inhabile, et peut-être mal intentionné, de l'autre un suzerain qui ne serait pas fâché de neutraliser cette puissance flamande déjà si menaçante, et que le grand choc de Bouvines put bien amortir, mais qu'il ne détruisit pas. Nonobstant une fortune trop rigoureuse, contre laquelle elle sut toujours lutter avec une mâle énergie, les quarante années du règne de Jeanne furent marquées par des actes nombreux qui décèlent un esprit droit et ferme, un cœur généreux et noble. A ces titres, l'histoire de sa vie présente le tableau le plus animé et le plus intéressant. M. Le Glay a été un digne peintre pour ce tableau.

Parmi plusieurs morceaux que nous pourrions citer pour faire connaître la manière historique de l'auteur, nous choisis-

sons la description de la bataille de Bouvines; parce qu'elle est présentée d'une manière saisissante, nouvelle, et avec toute la vérité de l'histoire bien plus poétique que toutes les inventions.

« Le premier choc fut terrible. Il donna sur les Flamands. Indignés de se voir attaqués par des satellites et non par des chevaliers, ils reçurent d'abord les coups sans s'émouvoir et sans s'ébranler. Mais bientôt, laissant un espace vide entre leurs rangs, le jeune Gauthier de Saint-Pol s'y précipita tête baissée avec ses gens d'armes, frappant, tuant à droite, à gauche. Il traverse de la sorte toute l'armée flamande; puis, la prenant à dos, il la traverse de nouveau, traçant sur son passage un sillon au milieu des cadavres. La mêlée de ce côté dura trois heures; et pendant trois heures elle fut effroyable. Il s'y passa des scènes homériques. Les chefs flamands, pour ramener leurs soldats, les haranguaient tout en frappant d'estoc et de taille. Tour à tour ils parlaient de leurs aïeux et de leurs exploits; ils parlaient des femmes, des enfans laissés au foyer domestique; puis, rappelant l'incendie de Lille et les horreurs de l'invasion française, ils appelaient la vengeance par des clameurs de mort. Une sorte de géant, Eustache de Marquillies, chevalier de la Châtellenie de Lille, se démenait avec fureur, seul au milieu des chevaliers champenois, faisant grand carnage, et s'excitant lui-même en s'écriant : Tue ! tue ! Un Champenois, lui saisissant le cou, le lui serra comme dans un étau, et lui défit son hausse-col. Michel de Harnes alors, voyant le cou d'Eustache à découvert, lui plongea son épée dans la gorge. Le vicomte de Melun et Arnoud de Guines, à l'exemple de Saint-Pol, labouraient la ligne flamande par des trouées, passaient et repassaient à travers cette muraille de chair et de fer. Dans une de ces charges, Michel de Harnes, est cloué d'un coup de lance aux parois de sa selle. Eudes, duc de Bourgogne, était d'une énorme corpulence : son cheval est tué sous lui. Non sans peine, on le remet en selle sur un destrier frais. Aussitôt il tombe sur les Flamands avec une nouvelle fureur; et, pour venger la chute et la perte de son cheval, il écrase tous ceux qu'il rencontre. Le jeune Gauthier de Saint-Pol, qui le pre-

mier avait entamé les Flamands, fit des prodiges de valeur. Encore harassé de chaleur et de fatigue après la charge qu'il venait d'opérer, il se précipita seul à la rescousse d'un homme d'armes pris au milieu d'un gros d'ennemis. Douze coups de lance tombaient à la fois sur Gauthier sans que le cheval et le cavalier en fussent ébranlés : il enleva l'homme d'armes. Les Flamands de leur côté se battaient héroïquement ; mais le corps de chevaliers qui protégeait leur comte commençait à s'affaiblir ; et c'est sur ces chevaliers que portaient toutes les attaques. Enfin on les enveloppe avec un nouvel acharnement. Fernand se bat comme un lion. Deux chevaux sont morts sous lui. Couvert lui-même de blessures, il perd tout son sang. Les chevaliers flamands qui vivent encore essaient de le tirer de là ; mais c'est en vain. Le comte alors se défend en désespéré ; la terre est jonchée de corps tombés sous ses coups. Le sang coule à flots de ses blessures, et il fléchit sur les genoux. Toutefois sa bonne épée n'est pas tombée de sa main : il essaie encore de la brandir... Enfin son œil se trouble : n'en pouvant plus et se sentant évanouir, il la rend à un seigneur appelé Hugues de Mareuil.

» La victoire était gagnée sur ce point ; mais au centre et à la gauche le combat durait encore. A l'instant même où Fernand se rendait prisonnier, le roi de France échappait à un grand péril. Les piquiers de l'infanterie allemande, en repoussant les gens des communes de Beauvais, de Compiègne, d'Amiens, de Corbie et d'Arras, qui s'étaient rués tête baissée vers la grande aigle impériale, pénétrèrent parmi les barons de la garde du roi Philippe. Quatre de ces Allemands s'étaient acharnés après le roi, l'avaient blessé à la gorge, et tiré à bas de son cheval au moyen de leurs hallebardes à croc. Il allait périr, malgré les efforts de Gales de Montigny, qui d'un bras écartait les coups et de l'autre haussait l'étendard royal en signe de détresse. Arrive Pierre Tristan. Descendre de cheval, l'offrir au roi, se jeter l'épée à la main sur les quatre piquiers allemands, fut pour lui l'affaire d'un moment. Philippe, remonté à cheval, avait rallié ses chevaliers et rétabli le combat. »

M. E. Le Glay a aussi traité l'histoire du faux Baudouin. Son travail, savant et bien écrit, est l'un de nos meilleurs morceaux sur l'histoire de la Flandre. Nous y renvoyons le lecteur.

Histoire des Français par M. Simonde de Sismondi. Tome XXVII.—Paris, 1841. Chez Treuttel et Würtz. Impr. de Crapelet. In-8° de 498 p.

Ce volume et le précédent, que nous avons annoncé dans notre numéro de septembre, complètent le règne de Louis XIV, sauf cependant les huit dernières années; car le volume XXVI s'arrête à l'année 1707. Il est donc permis d'apprécier d'une façon plus générale la manière dont M. Sismondi juge l'un des siècles les plus remarquables de la monarchie française. Pour envisager les travaux de cet historien, nous n'avons aucun système fait d'avance, aucun parti pris; nous n'obéissons qu'à nos impressions, à nos convictions; et si dans nos assertions on croit voir quelque chose d'erroné, au moins n'y reprendra-t-on rien de sciemment injuste et de dicté par la mauvaise foi. Nous allons émettre une opinion que beaucoup, à coup sûr, trouveront paradoxale; c'est que l'histoire d'une nation ne peut guère être bien écrite par un écrivain étranger à cette nation. Il ne suffit pas, en effet, pour faire connaître le passé d'un peuple, de posséder scientifiquement tous les faits de ses annales, d'avoir même, au plus haut degré, l'érudition de son histoire; il faut surtout posséder, au dedans de soi, le sentiment de sa nationalité, l'amour de son nom, la conscience de son rôle et de sa valeur. M. Sismondi lui-même a la conscience de ce que son œuvre présente d'imparfait et d'incomplet. Il nous le dit dans les lignes suivantes, et nous ne voulons pas d'autre témoignage que le sien : « Nous l'avouons, dit-il; chaque lecteur cherchera en vain dans ce livre la plupart des détails piquans, des traits de mœurs et de caractère dont il aimerait à raviver les traces restées dans sa mémoire. Nous avons dû renoncer à le satisfaire par impuissance de tout dire. Nous avons de même laissé d'immenses lacunes, qu'on peut à bon droit se plaindre

de ne pas voir remplies, par répugnance à nous engager sur un terrain tout-à-fait nouveau, qu'il aurait fallu parcourir trop rapidement. C'est ainsi que nous n'avons point entrepris l'histoire du développement de l'industrie et du commerce des Français, qui tour-à-tour brillèrent de tant d'éclat et éprouvèrent tant de revers, que nous ne les avons point suivis dans leurs établissemens aux Indes, aux Antilles et dans l'Amérique-Septentrionale, où leurs colonies grandissaient et acquéraient une importance toute nouvelle ; que nous n'avons point essayé de tracer l'histoire de l'esprit humain en France, de ses succès dans la poésie, l'éloquence, la littérature, les sciences et les beaux-arts. Nous aurons donné moins de satisfaction encore à ceux qui auraient voulu étudier avec nous l'histoire de l'art de la guerre, de l'administration, des finances, de la législation, que nous ne sommes point en état d'enseigner. Toutefois la multiplicité même de ces objets et l'étendue du travail que chacun d'eux demanderait inspireront peut-être à nos lecteurs quelque indulgence. On sentira qu'il ne faudrait pas trois volumes, mais une bibliothèque entière consacrée au seul règne de Louis XIV, pour réunir toute l'instruction qu'on nous demande... Le but que nous avons voulu atteindre est plus restreint. Nous avons voulu montrer la continuation de la vie politique de la France telle que nous l'avons cherchée dès son origine, et suivie de siècle en siècle ; son action sur le reste de l'Europe et sur elle-même ; l'ensemble et les effets de ses négociations et de ses guerres dans leurs rapports, non pas seulement avec sa grandeur et sa gloire, mais avec le bien général et le progrès de l'humanité : nous nous sommes proposés d'apprécier son gouvernement et les hommes qui le dirigeaient sans haine et sans amour, sans désir de faire ressortir plutôt leurs vertus que leurs crimes, mais avec toute la bonne foi d'une étude morale. »

On trouvera peut-être longue cette citation, mais elle était nécessaire pour prouver que ce n'est point à tort que nous avons attaqué M. de Sismondi. Dans ce qui précède, on voit que l'auteur nous énumère ce qu'il a voulu faire et ce qu'il a cru

devoir négliger; la somme des choses omises est, de son propre aveu, bien supérieure à celle des objets qu'il a développés. Nous le demanderons, conçoit-on une histoire où il n'est question ni des mœurs, ni du caractère d'un peuple, ni de son industrie, ni de son commerce, ni de ses colonies, ni de l'histoire et des progrès de l'esprit humain dans son sein, c'est-à-dire ni de ses lettres, ni de ses sciences, ni de ses arts, ni enfin de son art militaire, de son administration, de ses finances et de sa législation surtout? En vérité, à nos yeux, excepter tout cela dans la reproduction de la nation française, c'est nous donner une pâle esquisse au lieu d'un tableau animé; une ombre vaine au lieu d'une réalité vigoureuse et sincère.

Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par F. Genin, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg. (Publications de la Société de l'histoire de France.) — Paris, 1841. Chez Jules Renouard. In-8° de 485 p.

Qui ne connaît la reine de Navarre et n'a lu les Nouvelles auxquelles elle a attaché son nom? Marguerite nous apparaît jusqu'ici comme une femme spirituelle, aimable, mais futile, même par trop égrillarde; digne enfin du roi son frère par ses principes de morale et sa facilité de mœurs. Eh bien! tel n'est point le seul, le véritable caractère de Marguerite. C'est ce qui fait dire avec raison à l'éditeur de sa correspondance, qu'il y a quelque chose de plus fâcheux, dans l'histoire, que d'être inconnu, c'est d'y être mal connu. Aussi M. Genin s'est attaché à dépouiller la reine de Navarre de ce renom scandaleux pour lui restituer ses véritables traits. Il vient réclamer, en son nom, contre les calomnies des ignorans ou des méchans, Brantome à leur tête. Quelles que soient les défiances qu'inspire un éditeur, regardé souvent comme un panégyriste, il consent à ce qu'on se tienne sur la réserve en face de ses assertions; mais il prie les lecteurs de n'apporter aucune prévention d'aucun

genre dans cette étude, observant que l'éditeur ne peut que gagner à un examen sévère et approfondi, quand il est sûr de produire au procès des pièces victorieuses.

Dans cette vue de réhabilitation, M. Genin nous montre donc Marguerite habile dans les lettres profanes, étudiant, sous la direction de maîtres savans, le latin, la philosophie et la théologie, s'occupant, toute sa vie, de choses sérieuses, d'affaires d'état, de négociations diplomatiques, et ensuite entourant les sciences et les lettres de la plus haute, de la plus efficace protection, non seulement en France, mais à l'étranger. Erasme et Melanchton, ajoute-t-il, lui adressaient des lettres en latin ; le premier la remercia au nom d'un pauvre étudiant allemand qu'elle défrayait à l'Université, et d'après le témoignage de Sleidan il n'était pas le seul. Postel revenant de Turquie était reçu en audience publique par le roi de France et la reine de Navarre qui, non contente de l'avoir fait nommer au collége de France, lui faisait une pension particulière. François Ier n'était que l'instrument, la reine de Navarre était la pensée qui le dirigeait. Le roi, en effet, était incapable d'apprécier la valeur de Postel en tant que linguiste versé dans la connaissance des idiomes de l'Orient; mais la reine de Navarre pouvait le faire, elle qui avait pris des leçons d'hébreu de Paul Paradis. C'est par l'entremise de la reine de Navarre qu'Amyot obtint la chaire de professeur en grec et en latin au collége de Bourges. On sait qu'il l'occupa dix années, et que dans ses mémoires écrits par lui-même il compte ces dix années parmi les plus précieuses de sa vie.

Les lettres de Marguerite d'Angoulême à son frère jettent un jour heureux sur plusieurs des événemens politiques du régne de son frère. Possédant toute la confiance de François Ier, Marguerite l'entretenait des choses les plus privées ; aussi nous donne-t-elle la clef de quelques faits très-peu compris jusqu'ici.

Les lettres insérées dans ce volume par M. Genin ont été recueillies des divers manuscrits de la Bibliothèque du Roi, compris dans l'ancien fonds, dans les collections Dupuy et Fontanieu. L'auteur a éprouvé une grande difficulté à retrouver

les dates et l'ordre de ces lettres, cependant il y est parvenu, à une dizaine de pièces près.

Le château de Chambord, par L. de la Saussaye. Quatrième édition, revue et augmentée. —Blois, 1841. Impr. de Dezairs. In-12 de VII-91 p.

« La brochure que nous publions, modeste dans sa composition comme dans sa forme, ne s'adressera à aucun parti et ambitionnera seulement de faire connaître Chambord par une description fidèle et par un précis historique des divers événemens dont les riches souvenirs l'animent encore, laissant au lecteur le soin de tirer telle conséquence qu'il lui plaira des faits présentés dans notre simple narration ; et si d'aventure il devine de quel côté sont les sympathies de l'auteur, il devra lui savoir gré de les avoir oubliées pour un instant, afin que son livre s'adressât indistinctement à tous. A tous... non, les démolisseurs n'y trouveront pas l'estimation du plomb ou du fer, du bois ou de la pierre qui entrent dans la construction de Chambord. » Ces lignes de l'auteur sont une appréciation juste et exacte de son ouvrage qui fait entièrement connaître le château de Chambord dans son ensemble et dans ses détails, dans son histoire et dans ses souvenirs. Le livre de M. de la Saussaye est un de ceux qu'il ne faut pas juger sur leur dimension, et dont on dit : petit de forme et fort de choses. Pour exécuter convenablement un semblable travail, il fallait un écrivain qui, à la science de l'histoire, joignît les connaissances archéologiques, l'habitude et l'expérience des monumens ; il est difficile de trouver ces conditions réunies mieux que dans M. de la Saussaye : sa belle étude sur le château de Blois, dont nous avons déjà offert l'analyse à nos lecteurs, nous permet d'affirmer que notre amitié n'est pour rien dans la justice que nous lui rendons.

Le travail de M. de la Saussaye sur Chambord se divise en deux parties bien distinctes, l'une consacrée à la description architecturale du château ; la seconde à son histoire et à celle de ses propriétaires. La description est une de ces choses qu'il

est bien difficile d'analyser et d'abréger; car la reproduction par la paroled'un monument aussi compliqué, aussi vaste, nécessite une foule de détails et de développemens dont aucun ne doit être négligé, si l'on veut conserver quelque clarté, quelque vérité. Nous renvoyons donc à la notice de M. de la Saussaye pour toute cette partie matérielle du sujet. Cependant nous croyons devoir reproduire ces quelques lignes qui donnent une idée de l'importance du monument. La disposition des bâtimens forme, dit l'auteur, un carré long de cent cinquante-six mètres (80 toises) sur cent dix-sept (60 toises), dont les angles sont flanqués de quatre grosses tours de dix-neuf mètres et demi (6 pieds) de diamètre. Un second édifice, moins grand, aussi de forme carrée et flanqué également de quatre grosses tours, à toit pointu et terminé par une lanterne, est entouré en partie par les bâtimens du premier, et leurs deux façades du côté du nord se confondent en une seule que ces quatre tours qui s'y rencontrent partagent en trois parties à peu près égales. Ces constructions, dont le développement est immense, mais qui ne sont pas entièrement terminées, étaient jadis entourées de fossés d'eau vive alimentés par la rivière qui coule à l'extrémité du parterre; ils ont été comblés par le roi de Pologne, Stanislas, pendant son séjour à Chambord, ce qui a ôté au château quelque chose de sa physionomie originale, et détruit la légèreté des bâtimens en les enterrant de plusieurs mètres.

Dans la partie historique, M. de la Saussaye nous montre l'origine du château de Chambord sous les comtes de Blois de la maison de Champagne, et sous ceux de la maison de Chatillon. Mais de cette habitation construite à la même place que le Chambord d'aujourd'hui, il ne reste aucun vestige. Les souvenirs historiques de ce premier château sont aussi fort rares, l'auteur s'est attaché à réunir tous les faits qui témoignent de son existence à cette époque primitive; ils ont peu d'importance et sont d'un intérêt purement local, jusqu'en 1498 que Chambord fut réuni au domaine de la couronne, lorsque Louis d'Orléans, vingt-troisième comte de Blois, monta sur le trône sous le nom

de Louis XII. Ce prince y changea peu de chose. Le rôle de rebâtir cette royale demeure était réservé à François Ier, qui, en 1526, donna ordre de la reconstruire sur un plan entièrement nouveau, et qui y employa de longues années de soins et de grandes dépenses. François Ier venait souvent à Chambord, que visita et admira quinze années après sa restauration et dans toute sa splendeur, Charles V, lorsqu'il traversa la France pour se rendre dans les Pays-Bas. Henri II et Charles IX continuèrent les travaux et les plans de François Ier, et sous leur règne des actes politiques importans reçurent leur signature au château de Chambord. Henri IV le négligea pour Fontainebleau et Saint-Germain; Louis XIII y vint quelquefois, et c'est là que ce fils peu digne du *Vert galant* s'amusa à prendre des pincettes pour retirer chastement un billet du corset de sa maîtresse, Mlle de Hautefort. Louis XIII ayant donné le comté de Blois en apanage au duc d'Orléans son frère, cette branche devint ainsi propriétaire de Chambord, dont l'histoire moderne est fort connue.

Biographie universelle, ancienne et moderne. Supplément ou suite de l'histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talens, leurs vertus ou leurs crimes. Ouvrage entièrement neuf, rédigé par une société de gens de lettres et de savans. Tome LXIX. — Paris, Michaud, éditeur. 1841. In-8° de 532 p.

Ce nouveau volume du nécrologe immense, et cependant incomplet, que publie M. Michaud, commence par l'article *Kmeth*, astronome hongrois, et se termine par celui concernant le cardinal de *Laluzerne*. L'auteur anonyme de cette dernière notice a pensé qu'il suffirait de quatre colonnes pour faire connaître la vie et les ouvrages de ce vertueux prélat; tandis que M. Henri Didier, qui s'est fait l'historien d'un monstre auquel on voudrait pouvoir refuser le nom d'homme, a cru qu'il pou-

vait employer vingt-six colonnes à raconter, en détail, les *travaux* de *Lacenaire* (Pierre-François), voleur, assassin de profession et par système. Cela seul peut donner une idée de la manière dont est rédigé ce livre, dans lequel la biographie de chaque personnage, quel que soit son genre de célébrité, n'a d'autre proportion que celle qu'il convient à l'auteur de lui donner. N'était-ce donc pas assez, puisque le titre de ce dictionnaire biographique exigeait qu'il y figurât, de consacrer quelques lignes à cet assassin, qui devait sa célébrité moins à ses crimes qu'aux journaux dont la complaisance lui a élevé un piédestal? Quelle peut être l'utilité d'un article détaillé? Ne suffisait-il pas de renvoyer ceux qui auraient désiré connaître sa vie et ses crimes dans leurs moindres circonstances aux mémoires qu'il a publiés et à la *Gazette des Tribunaux?*...

— Le soixante-neuvième volume de la *Biographie universelle* contient, au surplus, beaucoup d'articles importans : *Kotzbue*, par Parisot. La partie bibliographique est fort étendue, et nous a paru exacte. *Kourakin*, qui, dans les dernières années de l'empire, remplissait les fonctions d'ambassadeur russe à Paris, par le même; la baronne de *Krudener*, par le même. On lit sa vie avec intérêt; et l'auteur, tout en lui ôtant son auréole de sainte et sa baguette de fée, a parfaitement apprécié le caractère de cette généreuse femme qui, jeune ou vieille, par vanité ou par d'autres sentimens, passa les deux moitiés de sa vie à faire des heureux, et qui disait plus royalement que Louis XIV : « Le ciel, c'est moi. » *Labbey de Pompières*, par Durozoir; *Labédoyère*, par Michaud jeune; *Labourdonnaie*, par Durozoir; *Lacretelle* aîné, par le même; *Laennec*, par Didier; *Lafayette*, par Boullée et Michaud jeune, *Lainé*, par Durozoir; *Lally-Tollendal*, par Desportes-Boscheron, à qui l'éditeur aurait dû demander un plus grand nombre d'articles.

L'impartialité qui a présidé à la rédaction des soixante-huit volumes précédens se retrouve dans le soixante-neuvième : on n'y manque jamais d'égards pour ses amis ni de sévérité envers ses adversaires.

Histoire des églises du désert chez les protestans de France, depuis la fin du règne de Louis XIV, jusqu'à la révolution française, par Charles Coquerel. — Paris, 1841. Chez Cherbuliez. Tome Ier. In-8° de XII-564 p. Le tome IIe va paraître.

Cet ouvrage n'est pas seulement une histoire partielle du protestantisme français; c'est le récit d'un épisode remarquable et peu connu de l'histoire générale de la France. Il n'intéresse donc pas les seuls membres des Églises réformées, mais tous ceux qui s'occupent de sérieuses recherches historiques, qui suivent avec conscience les progrès de l'histoire, et qui la veulent complète et sincère. Nous ne pouvions donc manquer de le signaler. Nous devons dire aussi tout d'abord que l'auteur, quoique protestant, a compris noblement sa tâche, et s'en est acquitté avec la modération et l'impartialité qu'il convenait d'y apporter. Ce ne sont point de ces vaines récriminations sur le passé; mais des faits bien constatés, bien présentés, bien appréciés. Personne d'ailleurs ne pouvait mieux que M. Ch. Coquerel combler la lacune qui existait jusqu'ici dans l'histoire du XVIIIe siècle touchant les protestans en France. Il avait reçu en dépôt, et comme chargé de les publier, les papiers de la famille Rabaut; il nous l'apprend dans sa préface : « C'est en quelque sorte le dépouillement de cette volumineuse collection de précieux documens que j'offre aujourd'hui au public. Madame Rabaut-Pommier, veuve du second fils de l'illustre pasteur du désert, Paul Rabaut, et belle-sœur de Rabaut Saint-Étienne, voulut bien me confier tous les manuscrits et les lettres de la famille. C'est d'après toutes ces pièces inédites qu'est rédigée la présente histoire. Les secours et les communications ne m'ont pas manqué d'autres parts, et ont augmenté mes richesses déjà si importantes. »

Quant au plan de l'ouvrage, M. Coquerel nous le donne lui-même dès son début. Il ne présente qu'un aperçu très-succinct de la situation des protestans sous le règne de Louis XIV;

mais dans le second chapitre, un des plus intéressans et des mieux travaillés peut-être, intitulé : *Législation de Louis XIV touchant les affaires de la religion réformée*, il offre le tableau des édits, déclarations, ordonnances et arrêts, que l'on peut comprendre sous le nom d'*actes convertisseurs*, au nombre de près de deux cents, rendus contre les réformés, de 1669 à 1685, année de la révocation de l'édit de Nantes. De 1686 à 1715, il ne fait encore qu'un résumé rapide ; il ne pouvait s'étendre avec détail sur cette époque mieux connue et déjà tracée par tant d'écrivains de mérite ; ainsi, il ne parle qu'en passant de la guerre des Cévennes. C'est au sortir de cette guerre et à l'avénement de Louis XV qu'il prend l'histoire de cette portion des calvinistes français qui avaient résisté à la grande émigration causée par la révocation de l'édit de Nantes, et qui persistèrent jusqu'à la fin à demeurer dans leur patrie, proscrits et sans existence légale. Nous assistons aux derniers momens du grand roi, que l'on console vainement de ses tardifs revers, par la pensée qu'au moins il meurt vainqueur de l'hérésie, et que, selon la maxime favorite, « il n'y a plus d'hérétiques en France. » Puis nous voyons aussitôt les restes des anciens troupeaux donner les premiers signes de vie après la guerre des Camisards, et les premiers efforts tentés vers la résurrection et l'ordre. Peu à peu surgit la nouvelle église, avec le culte, la discipline, les synodes, et nous suivons ses progrès dans le premier, le troisième et le quatrième chapitres, progrès que favorisent et qu'entravent en même temps le laisser-aller et les caprices de la régence. Un coup funeste, et qui pouvait être mortel, est alors porté à cette reconstitution du protestantisme par le fameux édit de 1724, que le faible ministère du duc de Bourbon impose au jeune monarque, à peine majeur et encore bien irresponsable de ses actes. M. Coquerel s'exprime avec franchise et énergie sur cette grave mesure, et en même temps avec toute la réflexion qu'on était en droit d'attendre d'un homme aussi sérieux. Ainsi, comme descendant et ami de ceux dont il raconte les malheurs, il blâme ouvertement, il condamne cet édit de persécutions raffinées ;

mais il ne s'attaque pas aux personnes. Il reconnaît qu'il est difficile de savoir au juste, après mûr examen, à qui doivent remonter l'initiative et la responsabilité de cette triste politique à l'égard des religionnaires ; et, quand il vient à en envisager les conséquences pratiques, il est le premier à signaler les répugnances, l'opposition même que ces rigueurs rencontraient de la part du clergé catholique. Il rend au clergé cette justice de n'avoir point toujours approuvé ni exécuté docilement les ordonnances rendues dans son propre intérêt ; il se plaît à citer cette curieuse épître de 1715 de Ponchartrain, gourmandant les honorables lenteurs et la tolérance des curés ; il les montre répudiant le rôle qu'on les pressait de remplir, refusant de se prêter à l'application de l'édit de 1724, le faisant tomber en désuétude comme tous les édits antérieurs qu'il résumait ; enfin il proclame hautement et avec joie, en toute occasion, la conduite charitable et chrétienne du moyen et du bas clergé, à l'endroit des protestans du désert, conduite qui contraste si fort avec l'esprit que voudrait lui imprimer la haute administration, et qui paralyse tous les efforts destructeurs du gouvernement (p. 69, 164).

Au chapitre VI, M. Coquerel entre plus avant dans son sujet ; il nous fait pénétrer au sein des diverses églises déjà rétablies ou en voie de reconstitution ; il nous fait suivre le pasteur Antoine Court, père de Court de Gibelin, restaurateur du protestantisme français, dans les tournées évangéliques entreprises en 1728, pour visiter ses chers compatriotes et coreligionnaires, et dont il rend compte lui-même dans une longue lettre pleine d'intérêt. Le ministère de Fleury, cette espèce de trève accordée aux réformés, et dont ils profitent pour consolider et avancer leur œuvre, les divers incidens qui marquent cette époque, assez paisible d'ailleurs, et la réaction dont elle est bientôt suivie, remplissent la fin du premier livre.

Le livre deuxième commence par un coup d'œil sur le mouvement des protestans vers le nord de France, dans la Normandie, la Guyenne, le Poitou. La tenue d'un synode,

imprudente et prématurée, en 1744, réveille et irrite le gouvernement. Les parlemens, les intendans rivalisent de rigueurs. Les exécutions de plusieurs pasteurs fournissent à M. Coquerel l'occasion de citer des pièces inédites bien curieuses. Ce sont de naïves complaintes du temps sur la mort de ceux que les protestans nomment leurs *martyrs*, remarquables à la fois sous le rapport historique, religieux et littéraire. Ces ballades populaires ont un mérite tout particulier, et renferment des traits d'une beauté et d'une éloquence vraiment touchante. Nous ne pouvons donner une analyse suivie de toute cette partie du livre, qui consiste surtout en détails nombreux et attachans qu'il faut absolument lire à leur place et qu'on ne saurait résumer.

La scène change à chaque instant, et il faut accompagner l'historien lui-même dans les différens épisodes où l'entraîne nécessairement son sujet. Il a soin de toujours rattacher les faits particuliers qu'il déroule aux affaires générales de l'époque, et il termine ce premier volume par un aperçu de la situation des églises du désert au milieu du désert, et cela en plein XVIIIe siècle.

Outre une table des chapitres et une table des matières fort bien faites et fort utiles, on trouve à la suite plusieurs pièces justificatives trop longues pour avoir pu entrer dans le corps de l'ouvrage, et pleines d'intérêt. De ce nombre sont les listes des professions dont les protestans furent successivement exclus par les lois ; — des religionnaires dans les cachots et sur les galères à Marseille ; — des pasteurs exécutés par arrêt des intendances et des parlemens ; — des réformés forçats aux galères de Toulon, en 1753, et des prisonnières détenues dans la tour de Constance, à Aiguemortes, pour la religion du désert ; — une lettre de l'intendant Baville ; — un tableau de la tournée du pasteur Court en 1728 ; — le texte du synode national de 1756 ; — enfin un travail politique de Rabaut Saint-Étienne sur les lois pénales rendues contre les protestans de France de 1669 à 1724.

Comme on le voit, cette publication est d'une grande im-

portance historique; le second volume, qui ne sera pas moins riche en révélations de tout genre, est annoncé comme devant paraître sous peu.

Jusqu'ici, faute de documens recueillis et complets, les historiens qui ont traité l'histoire du XVIIIe siècle, ou bien ont passé sous silence la partie relative aux protestans, obligés de feindre, comme les édits de Louis XIV, qu'il n'en restait plus en France, ou bien n'en ont parlé que très-brièvement et avec légèreté et inexactitude. D'autres même, comme Voltaire, et souvent Lemontey, ont pu se laisser aller à des déclamations et à des tirades philosophiques, dont le moindre défaut était de reposer sur des événemens obscurs, ignorés ou mal connus. L'ouvrage de M. Coquerel est destiné à servir de contrôle aux divers écrits contemporains ou plus récens qui ont paru sur le même sujet, à réduire à leur juste valeur toutes les assertions et toutes les diatribes, et à éclairer désormais les historiens par des faits et des monumens authentiques. Maintenant nul ne pourra entreprendre une histoire du grand siècle et de celui qui l'a suivi sans consulter l'*Histoire des églises du désert*, sous peine d'être sciemment et volontairement incomple. Tout le monde ne peut que gagner ainsi à la connaissance de l'exacte vérité.

Histoire d'Alger et de la piraterie des Turcs dans la Méditerranée, à dater du XVIe siècle, par Ch. de Rotalier. — Paris, 1841. Chez Paulin, libraire éditeur. 2 vol in-8° de 447 et 470 p.

Il est vraiment curieux que, depuis plus de dix ans que la France est maîtresse de l'Algérie, il n'ait pas encore paru une histoire tant soit peu complète de cette contrée que l'on veut amener à la civilisation, et dont par conséquent il faut étudier le passé, les institutions, les mœurs, les usages, si l'on désire pouvoir parvenir à ce but. M. de Rotalier a voulu combler cette lacune, et nous n'acceptons point les réserves que sa modestie lui inspire, à lui *inconnu*, sur son audace de traiter un aussi vaste sujet. Par habitude et par état, obligés de voir et de lire

toutes les publications qui paraissent, nous en sommes venus, instruits par l'expérience, à nous défier quelque peu des ouvrages des auteurs *connus*, et à accueillir avec moins de risques les auteurs inconnus. Lorsque la réputation est venue récompenser les efforts d'un écrivain et en faire un auteur *connu*, il est rare que, maintenant ses efforts, il soutienne son mérite; tandis qu'il n'est rien; en fait de recherches, de patience, de critique, de goût, que l'on ne puisse attendre d'un écrivain *inconnu*. Ainsi a fait M. de Rotalier, et il serait connu autant qu'il se croit inconnu, qu'il n'aurait pas produit un meilleur ouvrage. Au contraire.

Son titre annonce l'histoire d'Alger seulement depuis le XVIe siècle. Cependant, dans une rapide introduction, l'auteur a jeté un coup d'œil dont il ne pouvait pas se dispenser sur l'histoire des Arabes qui a précédé ce temps. Dès les premiers chapitres de cet ouvrage, vous voyons tout de suite commencer les relations d'Alger avec la France, des pirates musulmans avec François Ier, le roi très-chrétien, auquel Charles-Quint reprocha si fort cette alliance moins pour son impiété que pour l'utilité qu'en retirait son rival. Nous allons rappeler quelques-uns des traits de ce tableau où l'historien retrace les relations d'Alger et de la France, celles qui nous importent le plus. La ville d'Alger voit son histoire, dès le principe, se lier à celle des plus grands états. Elle prend son existence avec une des plus utiles alliances de la France; elle y entre elle-même, elle la sert, elle fournit des vaisseaux à François Ier, elle lui prête ses corsaires et en reçoit à son tour des avis précieux, des munitions de guerre, des boulets et des voiles marquées de la fleur de lis. Les capitulations qui rapprochèrent Constantinople et Paris liaient Alger à la France, et cette ville de corsaires croissait à l'ombre du royaume très-chrétien. Henri II, fidèle au système politique de son père, demeura l'allié de Constantinople et des corsaires; il tira même un plus heureux parti de leurs forces, et, dans ses guerres contre Charles-Quint, il lui opposa les infidèles avec une liberté que n'avait pas eue François Ier; car les grandes inno-

vations demandent du temps pour s'introduire dans le monde, et c'était une singulière hardiesse au fils de saint Louis que de réunir ses flottes à celles des Ottomans contre un prince chrétien. Mais bientôt l'Europe parait tomber en décadence : Charles-Quint meurt, Henri II est tué dans un tournoi, Soliman perd la bataille de Lépante. La piraterie seule s'élève sur ces ruines comme le milan qui plane sur des champs de bataille couverts de morts et de mourans. Alger échappe alors aux liens qui la retenaient sous l'obéissance de la porte ottomane. Elle ne connait plus ni maîtres ni alliés, et la France, qui réchauffa les pirates dans son sein, éprouve, à son tour, les maux affreux de la piraterie. Henri IV fut impuissant à la réprimer et essaya en vain de réveiller l'ancienne amitié des corsaires ou de s'appuyer sur l'autorité méconnue du sultan. Sous Louis XIII, Marseille et son commerce ayant fait entendre de longues et douloureuses doléances, le roi essaya de nouveau de renouer les négociations interrompues au règne précédent; la marine française avait pris quelque accroissement; les corsaires venaient d'éprouver des pertes dans différens combats; ils se montrèrent plus traitables. Cependant il fallait encore acheter la paix, et Marseille fut obligée pour cela de s'imposer pour des sommes considérables. Louis XIV parut. Treize vaisseaux en mauvais état formaient toute la marine à la mort de Mazarin ; ce n'était pas assez pour entrer dans les grandes luttes qui divisaient alors la Hollande et l'Angleterre, mais c'était assez pour combattre et vaincre les corsaires. Le duc de Beaufort leur fit éprouver des pertes cruelles. Le moment était passé où la France pouvait se contenter d'une timide défensive; ses forces s'étaient accrues dans le repos, un roi jeune et plein de génie présidait à ses destinées; elle allait devenir conquérante et ses premiers pas dans cette brillante carrière portèrent ses armes sur les côtes d'Afrique. En 1670, les Algériens accablés par les redoutables croisières du duc de Beaufort demandent la paix; en 1681, ils la rompent violemment et bientôt Louis XIV venge tant d'insolence, de si longues déprédations, tant de maux causés au commerce, et, par

des bombardemens à jamais mémorables, réduit l'invincible milice à accepter enfin une trève de 100 ans, la première et la seule à laquelle elle fut jamais fidèle. Les événemens postérieurs sont trop connus pour s'y appesantir.

Histoire d'Arménie, par le patriarche Jean VI, dit Jean Catholicos, traduite de l'arménien en français, par M. Saint-Martin, ouvrage posthume publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique. — Paris, 1841. Imprimerie Royale. In-8° de XLVIII-462 p.

Une commission, composée de MM. Hase, Félix Lajard et Eugène Burnouf, a été instituée, au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour l'impression des œuvres posthumes de MM. Abel Rémusat et Saint-Martin. La traduction publiée aujourd'hui de l'histoire d'Arménie de Jean Catholicos fait partie des papiers du dernier de ces savans célèbres. Ainsi que nous l'apprend M. Félix Lajard, le savant rédacteur de la notice qui ouvre le volume et dont nous empruntons les termes, cette traduction était achevée dès 1812, lorsque M. Saint-Martin s'occupait à résumer tous les documens dont il avait besoin pour composer ses savans mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie, qui parurent en 1818 et 1819, et qui prirent immédiatement place parmi les ouvrages d'érudition orientale les plus estimés. Plusieurs fragmens traduits de Jean Catholicos et accompagnés du texte ont, en effet, été insérés dans ces mémoires, où l'on trouve d'ailleurs de fréquens renvois au seul manuscrit original de l'historien arménien que le traducteur avait eu à sa disposition. Ce manuscrit a principalement fourni à M. Saint-Martin de précieux renseignemens pour la rédaction de son précis de l'histoire d'Arménie, comme pour celle des tables chronologiques, qui nous offrent la succession des patriarches d'Arménie et des rois Pagratides d'Ani, de Kars, d'Albanie, et des princes Ardarouniens, du Vasbouragan et de Labaste. Plus tard, en 1823, l'auteur des mémoires sur l'Arménie a de nouveau emprunté à Jean Ca-

tholicos plusieurs citations et la matière de diverses additions ou notes qu'il a placées dans l'excellente édition de l'histoire du Bas-Empire par Lebeau, qu'une mort prématurée l'a empêché d'achever. Son travail s'arrête au livre LXXI (année 867); mais a été continué par M. Brosset, qui n'a pas négligé de puiser à la même source une partie des additions ou des notes dont à son tour il a su enrichir le texte du célèbre Lebeau.

L'ouvrage de Jean Catholicos se recommande aux yeux de son savant éditeur par le vif intérêt qu'inspire le récit d'un certain nombre de faits peu ou point connus qui s'accomplirent depuis le milieu du IXe siècle de notre ère jusqu'à l'année 924, et exposés avec naïveté, quelquefois même avec éloquence et chaleur, par un témoin oculaire, acteur souvent des événemens qu'il rapporte. Dans ses récits, il s'attache à nous faire connaître sur la propagation et les établissemens du christianisme en Arménie, sur le personnel de l'Eglise arménienne et sur les persécutions religieuses exercées dans ce pays par les Perses et les Arabes, des détails que l'on ne rencontre pas ailleurs, et qui, placés sous la plume d'un écrivain revêtu de la première dignité ecclésiastique du royaume, donnent à l'ouvrage de cet historien un caractère particulier, en nous montrant l'Arménie principalement sous le point de vue religieux.

A cette particularité, il faut ajouter encore le double mérite qu'a le livre du patriarche Jean de contenir une série de faits nouveaux qui appartiennent à la période des entreprises et de la domination des Arabes en Arménie, et de nous fournir un certain nombre de noms de lieux, de montagnes, de rivières, dont il n'est fait aucune mention dans les mémoires de M. Saint-Martin sur l'Arménie, non plus que dans les extraits que ce savant a publiés de plusieurs géographes et historiens arméniens. L'histoire de Jean Catholicos est divisée en chapitres souvent fort courts; on en jugera par cela seul que le volume de 400 pages en contient 187.

Maintenant quelle a été la vie de Jean Catholicos? Sur ce chapitre, l'éditeur lui-même, M. Lajard, est obligé d'avouer que l'on manque, en Europe et chez les Arméniens eux-mêmes,

de renseignemens précis concernant la famille du patriarche, la date de sa naissance et les actes de son existence antérieurs à son élévation au patriarcat d'Arménie. M. Lajard a suppléé avec sagacité à la suite des événemens à partir de cette époque, aux moyens des détails que l'on trouve dans l'histoire même du patriarche, et d'une notice manuscrite en arménien qui lui a été transmise, sur sa demande, par les savans Arméniens mekhitharistes de Saint-Lazare de Venise.

A history of the reformation of the continent. By Georges Waddington, D. D., Dean of Durham. In three volumes. — London, Duncan and Malcolm, Pater noster row. 1841. 3 vol. In-8° de VIII-439, VI-402, -403 p.

L'auteur aurait peut-être nommé avec plus de justesse son livre : Histoire de l'établissement de la confession protestante. Qu'est-ce en effet que cet ouvrage ? Le récit des événemens dont l'Allemagne et la Suisse furent le théâtre, dont Luther fut l'âme et le concile de Trente le foyer. Il le reconnaît lui-même et se propose de continuer un jour, si le temps et les circonstances le lui permettent, ce travail interrompu, dit-il, et qui ne va pas plus loin que la mort de Luther. Il reste donc à faire tout ce qui regarde les autres états du continent et les temps postérieurs à Luther. Les considérations politiques touchant l'influence de la réforme sur la civilisation n'ont reçu aucun développement en raison aussi de l'interruption dont nous avons parlé. L'auteur fait espérer un quatrième volume.

Le sujet que l'auteur a entrepris de traiter est un de ceux qui demandent un grand talent d'historien ; il ne s'est point caché cette difficulté ; mais la pauvreté de la littérature anglaise, en ce qui concerne l'histoire de l'église réformée, a stimulé son zèle. Quand il le peut il s'arrête sur les faits pour en étudier la physionomie, suivant le mouvement partout où il se transporte, à la diète, aux conciles, dans les conférences des négociations politiques, partout où la question peut trouver une solution.

Le fait le plus remarquable de l'histoire de la réforme, selon M. Waddington, c'est que les limites tracées par la secte nouvelle entre elle et l'Église romaine, pendant la vie de Luther, sont encore celles qui séparent aujourd'hui les deux confessions. Presque tout ce qui fut accompli avant la mort du novateur est demeuré; presque tout ce qui a été accordé, terminé depuis, a été détruit de nouveau par le pouvoir de Rome. L'enthousiasme d'une seule génération est arrivé sous sa conduite au dernier terme qui parût fixé à la puissance des idées nouvelles en matière religieuse. Ni les travaux des disciples de Luther, ni l'autorité de son nom et de ses vertus, ni les progrès croissans de la civilisation, des relations entre les peuples et des vérités philosophiques, n'ont eu, dans le cours des trois siècles qui suivirent, le pouvoir de faire aucune addition grave à l'œuvre qu'il avait accomplie. Les dimensions qu'a données à l'édifice la main de l'architecte sont encore celles qu'on lui voit aujourd'hui, bien que sa forme ait pu subir de légères altérations et même que l'idée la plus sainte, à ses yeux, de toute sa doctrine soit descendue beaucoup, avec le temps dans l'opinion des hommes.

The history and antiquities of the parish of Tottenham, in the county of Middlesex, by Wm Robinson. In 2 vol. 2d edit. — London, 1841. I, xxiv-260-88 p. II, vii-380-27-8 p.

Une histoire topographique est un pur objet de curiosité et un ouvrage de nature toute spéciale; cependant en ce qui concerne la paroisse de Tottenham, quelques circonstances particulières donnent à son histoire un intérêt plus général. Les plus anciennes chroniques la présentent comme un domaine des rois et des princes, et elle a été long-temps l'héritage des premières familles de la noblesse britannique. Au temps de la conquête normande, Guillaume en fit présent à la comtesse Judith, sa nièce. Par suite, elle passa aux mains des rois d'Écosse, qui y firent élever un château et y fixèrent leur rési-

dence. C'est de leurs mains que la propriété passa aux familles de la noblesse. La haute position, l'opulence des anciens possesseurs, ont dû nécessairement contribuer à l'éclat de leur domaine, et il reste encore assez de vestiges de l'ancienne magnificence de Tottenham pour fixer les regards de l'antiquaire. Dans cette histoire, l'auteur a inséré les passages les plus importans de l'histoire de Tottenham par Bedwell, imprimée en 1631 : mais pour les temps plus modernes, il n'apporte que le fruit de ses recherches et des communications qu'il a pu recueillir. Le recensement fait en 1619 par les ordres du comte de Dorset, possesseur alors des domaines et fiefs de Tottenham, et le recensement plus récent de 1798, sont incorporés dans cet ouvrage. Le premier de ces documens, vraiment curieux et intéressant, est au nombre des matériaux dont s'est accrue la seconde édition. Il a été puisé scrupuleusement à la pièce originale, en la possession aujourd'hui de sir Wm Curtis, baronnet, seigneur actuel du manoir de Tottenham. L'auteur a aussi ajouté dans cette édition quelques détails sur les habitations anciennes ou remarquables de la paroisse. Quelques-unes subsistent encore, mais la plupart de celles qui n'ont pas disparu sont fort altérées. On trouve aussi, en plus, un état des terres soumises aux grandes dîmes ou dîmes rectoriales; l'analyse d'une précieuse collection de dessins au lavis de Turner, et le récit d'un duel entre sir Édouard Sackville et lord Édouard Bruce, sous les murs de Berg-op-zoom, en 1613, duel où lord Édouard fut tué. Au premier volume, l'auteur a joint trois appendices : le premier offre des détails sur Bruce Castle, Mount-Pleasant, et quelques propriétés domaniales aliénées en 1717 et dans les temps qui suivirent; dans le second, on trouve le tableau d'hérédité des lords Colerane, héritiers des Sackville, et des documens utiles pour ceux seulement qui seraient engagés d'intérêt dans ces domaines; le troisième est aussi un état des titres de propriété de la paroisse d'Edmonton. A la fin du second volume, M. Robinson a publié le Tournoi de Tottenham (*Tournament of Tottenham*), poème burlesque très-ancien et qui a déjà plusieurs fois figuré

dans les collections de poésies anciennes. Toutes ces éditions, excepté celle de Ritson (édition posthume des *ancient songs and ballads*), ont été publiées sur le texte donné par Percy. Percy dans la première édition de ses *Reliques* ne fit que reproduire le texte publié par Bedwell, dans son histoire de Tottenham. L'original de Bedwell était un manuscrit qu'il tenait du poète George Wither. Dans une édition postérieure, Percy rejeta le texte de Bedwell, pour en adopter un autre qui lui fut indiqué par Tyrwhitt (Harl. mss n° 5396), et qui appartenait au règne de Henri VI. Le texte de Bedwell était évidemment dû à un manuscrit plus correct. Depuis ce temps on en a retrouvé un mss dans la Bibliothèque publique de l'université de Cambridge (F. f. 5, 48), c'est évidemment celui de Wither. Ce poème roule sur la coutume féodale d'accorder la main d'une héritière au chevalier vainqueur de tous ses rivaux dans un tournoi convoqué à cet effet. Probablement déjà ce cas ne se présentait plus au temps d'Édouard III, époque où ce poème fut composé.

Quand Bedwell publia, sur le manuscrit de Wither, le poème du Tournament, il ne remarqua point qu'il y avait un poème plus court, également burlesque, destiné évidemment à lui faire suite. Le Tournament finit par un récit succinct de la fête donnée à l'occasion des noces de Perkyn et Tibbe : cet autre poème, négligé par Bedwell, rend un compte plus détaillé de la fête et des danses qui suivirent. Le poète est un des ménestrels de la fête, et les héros toujours Perkyn et Tibbe. M. Robinson a publié aussi cette ballade, d'abord parce qu'elle était difficile à entendre, mais surtout parce qu'elle est inintelligible dans la collection Hartshorne. Des notes expliquent ici les mots les plus difficiles, et encore s'en trouve-t-il dont on ne peut absolument rien faire. Le manuscrit n'a aucune trace de date, mais le style témoigne de son antiquité. Warton le reporte au temps de Henri VII (1485), mais l'évêque Percy le regarde comme plus ancien eu égard à la phraséologie et au langage. Ajoutons à cela, ce que ces savans antiquaires n'ont point dit, que le bailli Randall vivait sous le règne d'Édouard II

(1307), que le poète fait remonter l'époque de son tournoi au règne de ce prince, et qu'il n'est pas probable que ce bailli ait été un personnage d'une telle importance ou d'une telle célébrité que, près de deux siècles plus tard, un poète l'ait jugé digne d'être le héros de son poème. Il faut donc regarder ce poème comme l'œuvre d'une époque postérieure à Randall, et d'un homme habitant de la paroisse et qui attachait aux individus et aux lieux de cette paroisse plus d'intérêt qu'à tout autre écrivain.

ANTIQUITÉS.

Nouveau manuel complet d'archéologie, ou Traité sur les antiquités grecques, étrusques, romaines, égyptiennes, indiennes, etc., traduit de l'allemand, de M. O. Müller, par M. P. Nicard. Ouvrage accompagné d'un atlas renfermant un grand nombre de figures et de tableaux synchroniques. — Paris, Roret, 1841. Deux vol. in-18 de XXII-492 et 676 p.

Depuis quelques années on s'occupe beaucoup, en France, d'archéologie; bientôt chaque province, chaque département aura son académie ou sa société savante destinée à l'étude des monumens que l'antiquité a laissés sur notre sol. Déjà de nombreux et intéressans travaux ont été publiés sur ce sujet, et l'on doit aux sociétés d'antiquaires, à la Société des antiquaires de France, par exemple, des collections de mémoires qui ont pris sérieusement place à côté de nos hautes publications académiques. Mais, tout en faisant la part aux recherches et à l'érudition de nos archéologues, on ne peut s'empêcher d'avouer que leurs travaux manquent parfois d'ensemble, d'harmonie et de cette uniformité dans les termes et dans les définitions qui, en donnant au langage archéologique quelque chose d'arrêté, de fixe et de commun, doit en rendre l'usage plus facile, plus général et plus utile. Il est dans cette science, comme dans toutes les autres, un certain nombre de vérités

acquises, de faits constatés, de règles reconnues qui se reproduisent toujours les mêmes; leur réunion forme dans l'archéologie ce que l'on peut appeler le corps de la doctrine : c'est ce fonds commun et immuable qu'il est surtout bon de connaître, car alors les antiquaires, dans leurs travaux, ne sont plus exposés à s'épuiser après la démonstration des choses déjà démontrées, et à prendre, ce qui arrive trop souvent, l'accessoire pour le principal. C'est pénétré de ces idées que M. O. Müller avait composé son Manuel d'archéologie.

Tout le monde connaît, au moins de réputation, le savant ouvrage du célèbre et infortuné antiquaire, mais bien peu de personnes étaient à même de le consulter, parce qu'il est écrit en allemand. On ne pouvait donc rendre un service plus éminent au public français peu familiarisé avec la langue allemande que de transporter dans la nôtre un livre devenu indispensable à tous ceux qui veulent étudier l'antiquité. C'est ce que vient de faire M. Nicard, qui s'est acquitté de sa tâche avec une conscience et un talent au-dessus de tout éloge. A une connaissance approfondie de la langue allemande, M. Nicard réunit de longues et solides études dans les différentes branches de l'antiquité grecque et romaine, et personne mieux que lui n'était capable de populariser en France un livre qui est une véritable encyclopédie archéologique. Disons encore à la louange du traducteur que l'illustre professeur de Goettingue avait accepté la dédicace de ce nouveau travail, et avait même donné le droit d'ajouter à son livre. M. Nicard a cru devoir user très-sobrement de ce droit, et, lorsqu'il l'a fait, des artérisques signalent les interpolations dont il assume sur lui toute la responsabilité. Cette responsabilité, comme on peut s'en convaincre après examen, bien loin de nuire à la réputation du traducteur, ne peut manquer de lui être avantageuse et de lui donner une place très-honorable parmi les archéologues français. Entrons maintenant dans quelques détails sur l'ouvrage lui-même et indiquons en peu de mots le plan suivi par Müller.

L'art est une représentation extérieure de ce qui est dans

l'esprit, et peut être défini d'après la nature des rapports intimes qui existent entre l'intérieur et l'extérieur, et qui appartiennent nécessairement à la nature humaine. Les lois de l'art déterminent la forme artistique d'après les besoins de la vie sensible et la nature des formes employées pour représenter, nous fournit les moyens d'établir des divisions. Après avoir consacré quelques développemens à ces idées préliminaires d'introduction théorique, Müller s'occupe de l'apparition historique de l'art en général et de la plastique en particulier. Cette portion se divise en cinq périodes, dont chacune a ses traits caractéristiques. La première s'étend jusqu'à la LXe olympiade (580 av. J. C.), et comprend les origines de l'architecture, les autres parties de la technique, la plastique et les commencemens de la peinture. Vers la L^e olympiade, le concours de plusieurs circonstances extérieures eut une influence favorable sur l'art : ce furent surtout un commerce plus considérable avec les souverains et les peuples de l'Asie et de l'Égypte ; des richesses commerciales plus grandes ; les efforts des tyrans pour occuper l'attention de leurs sujets et employer leurs mains et leur fortune à de magnifiques travaux. A partir de cette époque jusqu'à la LXXXe olympiade (450 av. J. C.), l'architecture élève des édifices qui n'ont jamais été surpassés depuis. Les plus célèbres édifices de ce temps sont maintenant presque détruits en totalité ; un petit nombre ont été conservés et subsistent encore aujourd'hui. M. Müller cite en détail les uns et les autres, et passe en revue les simulacres du culte, les statues honorifiques, les figures mythologiques comme offrandes, les sculptures des temples, le style et les restes de la plastique. La troisième période s'étend de Périclès jusqu'à Alexandre : ici se trouve la description des temples de l'Attique, du Péloponnèse, de l'Ionie et de la Sicile ; c'était l'époque de Phidias et de Polyclète, de Praxitèle et de Lysippe. La quatrième période va de la IIIe olympiade jusqu'à la 3e année de la CLVIII^e olympiade (346–146 av. J. C.) ; et la cinquième, depuis l'an 606 de Rome jusqu'au moyen âge : même richesse de détails, de développemens

pour ces différentes époques, appréciés dans leurs monumens et dans leurs artistes. Un appendice est consacré à l'examen des arts chez les peuples non Grecs, tels que les Égyptiens, les Babyloniens, les Phéniciens, les peuples de l'Asie-Mineure, ceux de la race arienne, ainsi que les Indiens. Le premier volume se termine par une classification systématique de l'art antique, qui comprend la géographie des monumens de l'antiquité et les collections générales et particulières.

Le second volume, consacré à la partie technique de l'art antique, est divisé en deux sections principales. La première comprend les matériaux employés dans les constructions, les formes fondamentales géométriques simples, les parties ou membres de l'architecture, les genres d'édifices, les meubles et les vases. La seconde section traite des arts plastiques et graphiques, c'est-à-dire de la sculpture et de la peinture, et se divise en trois parties. La première technique, mécanique et optique, a rapport aux produits de la plastique proprement dite, ou sculpture en masses molles ou amollies, et aux ouvrages en bois, métal, pierres dures, verres, métaux. On y trouve aussi des détails sur le dessin, les peintures monochrome, en détrempe, à l'encaustique, sur vases et sur la mosaïque. La seconde partie traite des formes de la plastique et comprend les formes de la nature et de la vie, l'habillement du corps, les attributs et les actions attributives, et les formes créées par l'art. La troisième partie s'occupe des sujets de la plastique. Dans les sujets mythologiques on trouve les douze divinités de l'Olympe, ainsi que toutes les autres et les héros. Les sujets de la vie humaine se divisent en compositions d'un genre individuel et en compositions du genre abstrait ou général. Enfin les sujets tirés du reste de la nature comprennent les animaux et les plantes, les arabesques, les paysages, les amulettes et les symboles.

L'indication seule de toutes ces divisions montre quelle doit être la richesse des détails qui forment l'ouvrage de Müller. Ce savant livre est devenu d'un usage très-commode, grâce aux tables très-complètes qui ont été faites par M. Ni-

card lui-même, et qui manquaient à l'ouvrage original. Un riche atlas qui se vend séparément renferme un grand nombre de figures et de tableaux synchroniques, et est destiné à servir de pièces justificatives au texte. Le Manuel d'archéologie est destiné à un succès de bon aloi et doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques publiques et particulières.

An account of discoveries in Lycia, being a journal kept during a second excursion in Asia Minor, by Ch. Fellows, 1840. — London, John Murray. 1841. Imp. In-8° de XII-542 p.

L'auteur, en 1838, visita l'Asie-Mineure; il publia de ce voyage un journal dans lequel il annonça les richesses que l'ancienne Lycie renfermait pour les voyageurs curieux de monumens historiques. La courte excursion qu'il fit dans cette province excita chez lui le désir de la revoir de nouveau et de l'explorer avec plus de soin : voilà le motif de ce second voyage. Pour accroître encore ce désir, à son arrivée en Angleterre, l'accueil des savans, l'importance qu'ils parurent attacher à beaucoup de découvertes de M. Fellows, convainquirent celui-ci du peu de connaissance qu'on avait eu de ce pays par les récits des voyageurs. A sa seconde visite, objet du présent ouvrage, il se détermina donc à aller droit en Lycie, il la traversa dans plusieurs sens, se livra à son ardeur de découvertes, et il rapporte ici une nouvelle moisson où l'histoire, la philologie et les amateurs d'antiquités trouveront d'amples matériaux. Les géographes pourront faire leur profit de nouvelles indications sur l'intérieur d'un pays à peu près inconnu jusqu'ici. Dans cette petite province, M. Fellow a découvert les ruines de onze villes qui ne se trouvent sur aucune carte, et dont il croit qu'on ne connaissait pas l'emplacement. Ces onze villes, avec Xanthus et Tlos décrites dans l'ouvrage précédent, et les onze autres villes situées le long de la côte qui ont été visitées par les voyageurs antérieurs à lui, portent donc à vingt-quatre le nombre de celles qu'on connaît. Pline en comptait

trente-six ayant laissé des traces qu'on voyait encore de son temps. M. Fellows a aussi noté dans son journal beaucoup de ruines qui ne sont pas comprises dans les cités retrouvées qu'il énumère. Le tracé de la côte est emprunté au capitaine Beaufort; un certain nombre des médailles découvertes, reproduites dans l'ouvrage, étaient également inconnues, et d'autres pourront servir à donner une date et un rang à des médailles qui, dans les musées, n'en ont point encore, faute d'explication, ou bien à celles qui ont été mal interprétées. De nombreuses lithographies ornent cet ouvrage imprimé avec luxe.

On trouve dans ce livre des inscriptions d'une grande importance; elles donnent la clef de la langue lycienne, inconnue jusqu'à présent. Il y en a d'autres intéressantes à d'autres égards, en ce qu'elles posent ou expliquent d'une façon fort curieuse des questions d'histoire primitive. C'est à M. Hermann Wiener qu'est due la restitution des inscriptions grecques, et au professeur Don qu'appartiennent les détails botaniques qui se rattachent aux plantes rapportées par l'auteur. Dans un chapitre supplémentaire, à la suite des douze dont se compose le récit de son voyage et la description des lieux qu'il a parcourus, M. Fellows a constaté quelques résultats provenant de l'étude des inscriptions lyciennes transcrites par lui, tant en ce qui intéresse l'histoire qu'en ce qui concerne la géographie.

L'alphabet lycien, dit-il, semble jusqu'ici particulier à cette province; il renferme presque tous les caractères considérés comme appartenant à l'alphabet grec originaire; les lettres ajoutées plus tard à l'alphabet grec ne se retrouvent pas dans le lycien; mais il existe une série de caractères particuliers destinés à marquer les voyelles longues et brèves comme dans la plupart des langues orientales. La langue des inscriptions se rapproche du zend ou ancien persan, mais elle contient en outre des mots d'origine sémitique. Ceux-ci n'affectent point la construction qui est toute indo-germanique. Il faut attribuer au voisinage de la Syrie ce mélange d'élémens. Par la lecture des inscriptions on voit que la contrée était partagée entre

deux peuples, les Tramèles et les Troès; beaucoup de médailles portent le nom de la cité de ce dernier peuple; elles sont reproduites. La position géographique et l'importance de la ville appelée par les Grecs *Tlos* donne à croire que c'était l'ancienne cité des Troès; le changement du P en A est fort commun. Ce serait donc la capitale de la portion septentrionale de la Lycie, tandis que le *Xanthus* des Grecs était la métropole des Tramèles dans la partie méridionale. En étudiant la contrée entière suivant ces idées, il serait possible d'opérer la distinction des cités de l'ancienne population d'avec les villes bâties plus tard par les colons grecs, un siècle peut-être avant Hérodote, pas beaucoup plus tôt. Pour cela on ne prendrait que les lieux où l'auteur a retrouvé le genre de construction particulier aux anciens habitans, car dans beaucoup de villes le plan est tout grec, quoique les roches environnantes donnassent de grandes facilités par le moyen de l'excavation, dont les anciens Lyciens se servirent toujours. M. Fellows retrouve l'ancienne circonscription dans les villes nommées par les Grecs Calynda, Telmesse, Massicytus, Antiphellus et Limyra et dans les tombeaux voisins de Cadyanda. Dans les inscriptions funéraires des monumens de ces villes, toute la généalogie des défunts, à une exception près, est faite par les femmes; et l'exception c'est, à Limyra, le tombeau d'un Grec, évidemment étranger, dont l'épitaphe est en deux langues. Cela est tout-à-fait d'accord avec Hérodote (liv. I, ch. 73). L'inscription qui se lit sur le monument obéliscal de Xanthus fournit la date d'une époque où la langue lycienne était encore en usage; elle mentionne un décret du roi de Perse, où il est désigné par son titre de roi des rois et parle aussi de Harpagus, général du grand Cyrus. Harpagus était l'homme de confiance d'Astyages, qu'il trahit ensuite par vengeance, quand Cyrus occupait le trône de la Perse. Dans la conquête de l'Asie par ce prince, Harpagus fut chargé de l'Asie inférieure, tandis que Cyrus s'emparait des hautes régions. Hérodote, parlant de la conquête de Xanthus par Harpagus, dit que de son temps, « de tous ceux qui habitent la

Lycie et qui s'intitulent Xanthiens, il n'y a que quatre-vingts familles qui ne soient pas étrangères » ; étrangers, c'est-à-dire Grecs, suppose M. Fellows. On trouve aussi dans ces inscriptions la justification de la géographie d'Homère : elles expliquent comment on peut fort bien admettre que Pandarus avait amené au secours de Troie les Troyens (*Troes*) de Lycie, et Sarpédon les Lyciens de Xanthus. A la fin sont indiquées les découvertes que l'on peut encore faire dans la Lycie, et M. Fellows signale les points sur lesquels devront se porter les recherches. Il y a en outre dans l'appendice un essai sur la langue lycienne, adressé à l'auteur par M. Daniel Sharpe. Dans ce traité, M. Sharpe explique les caractères qui se trouvent sur les monnaies des anciens habitans de la Lycie, et une grande partie des inscriptions lyciennes rapportées par M. Fellows.

A second series of the manners and customs of the ancient Egyptians, including their religion, agriculture, etc. By sir J. Gardiner Wilkinson. Two volumes and a vol. of plates. — London, J. Murray, 1841. In-8° de xxix-444 et xxxv-483 p., 88 pl. et index de 37 p.

Dans la première partie de cet ouvrage, l'auteur a été forcé de laisser de côté certaines matières qui, bien qu'intimement liées avec les mœurs et coutumes des Égyptiens, auraient accru trop démesurément les dimensions de son livre. Il vient compléter le tableau avec ces deux nouveaux volumes où se trouvent réunis tous les détails importans qui avaient été omis dans le principe. Cet ouvrage commence donc par le chapitre onzième, consacré à l'agriculture et à l'économie agricole des Égyptiens. L'auteur, passant en revue tout ce qui se rattache à son sujet, tel que institutions, coutumes et conditions physiques, s'attache à établir un parallèle constant entre l'état actuel du sol égyptien et son état ancien, lorsqu'il florissait sous la protection d'une théocratie puissante ; il examine les révolutions que la nature et l'abandon de la culture y ont amenées

avec le temps, et enfin les produits tant animaux que végétaux dans leur double rôle d'instrumens de l'existence humaine et de représentations hiéroglyphiques; il interroge les témoignages de tous les auteurs anciens et les monumens sur les procédés en usage dans l'antique Égypte, et termine par quelques détails sur des exemples de fécondité inusitée dans les troupeaux. Le chapitre douzième traite des idées religieuses des Égyptiens; l'idée principale qui domine cette partie, c'est que le culte de l'Égypte a donné naissance à tous les cultes du monde; telle était l'opinion des Égyptiens. Professant un attachement superstitieux pour leurs institutions religieuses, observant une religion qui admettait beaucoup de représentation extérieure, ce peuple en revêtait les cérémonies de tout l'éclat que donne la magnificence humaine, et la célébration des rites religieux était remarquable par l'inépuisable industrie qu'il mettait à les rendre imposans. L'auteur s'attache principalement à éclairer les relations du culte des Grecs avec celui de l'Égypte et à en noter les différences; il prend un soin tout particulier de convaincre le lecteur du peu de suite et de conséquence qu'il y avait dans la théogonie grecque qui, dit-il, ne peut pas même servir de flambeau pour éclairer la connaissance de la mythologie égyptienne. Un caractère qu'il est facile de reconnaître dans la religion des Grecs, c'est son origine toute populaire; il faut en chercher la source dans les légendes du peuple, contes fabuleux sur lesquels a été bâti depuis et après coup un édifice de spéculations métaphysiques. Beaucoup de divinités, quoique d'origine égyptienne, n'ont pour les fonctions et pour les attributs qu'une ressemblance fortuite qu'il faut mettre sur le compte de l'analogie qu'on y remarqua plus tard. C'est ce qui explique l'inconséquence qui a fait considérer Jupiter comme le même que le Dieu Ammon, l'un des huit grands dieux de l'Égypte, et Saturne, son père, comme une des divinités du second ordre; erreur qui vient de ce que Seb était parent d'Osiris et d'Isis, et avait en Égypte le titre de père des dieux.

Un grand nombre des légendes populaires de la Grèce lui sont

venues, dit M. Wilkinson, de notions étrangères reçues accidentellement d'autres peuples et altérées avec le temps par les préjugés locaux; et si l'on songe que la mythologie de la Grèce est avant tout d'invention ou au moins arrangée par les poètes, on peut en conclure l'absence de tout système dans son organisation théogonique.

Dans l'histoire grecque, l'admission des fables mythologiques fut moins limitée que dans celle de Rome, et bien que les Romains aient immolé la vérité à leur excessive vanité pour la plupart des faits qui se rattachent au berceau de leur histoire, ils furent très-sobres, depuis, pour faire intervenir les dieux dans les actions des hommes et dans des cas particuliers, ou pour relever de simples individus au-dessus du commun. La même remarque est à faire sur les Égyptiens; ils enveloppèrent les mystères de leur religion des voiles de l'allégorie, mais ils se gardèrent de faire remonter leur origine à la divinité, ou de dégrader la céleste nature de celle-ci en la mettant au niveau de l'humanité. Mais si la fable historique ne faisait pas partie des croyances de l'Égypte, si son système religieux était distinct et séparé du récit des faits passés, elle admettait en échange l'allégorie et la fable morale sans réserve, et faisait un fréquent usage d'emblêmes physiques pour représenter des notions abstraites. En effet, quoique le véritable caractère de leur religion fût la spéculation métaphysique, on trouve des êtres tout physiques admis dans son système; et il est probable que le culte des objets extérieurs, comme le soleil et les autres corps célestes, formait, à une époque très-reculée, une portion principale de leur culte religieux. A la suite de ces considérations générales, nous passons en revue dans le chapitre treizième tous les dieux du panthéon égyptien, leurs fonctions, leurs attributs, leurs représentations, et les génies d'un ordre inférieur qui participèrent aux honneurs divins. A la suite viennent les animaux sacrés, qui forment le chapitre suivant. Il en existait de bien des degrés : les uns regardés comme dieux; les autres simplement comme emblêmes de dieux. Le culte de quelques-uns était général dans toute l'Égypte, celui

des autres borné à quelques districts, et le même animal qui recevait ici les honneurs divins, là était repoussé et en horreur. Dans une ville, on vénérait un poisson comme sacré : dans l'autre, on le servait sur la table comme un morceau friand. Il s'éleva bien des querelles sérieuses de ville à ville et de province à province au sujet des animaux sacrés, tués par accident ou à dessein par les habitans d'un district voisin où leur culte n'était pas reconnu. Cependant il n'est pas probable que ces différends aient eu lieu sous les Pharaons, époque où l'Égypte était encore unie, compacte et soumise à la vigilance de l'autorité théocratique ; il faut les reporter aux temps des Ptolémées ou des Césars, ou peu auparavant ; alors dans l'Égypte dégradée et dépouillée de ses lois, de son organisation et de son culte méprisé des vainqueurs, de tels cas ont pu se présenter. A la suite des animaux se trouvent mentionnées quelques plantes sacrées. Quant aux emblèmes qui terminent ce quatorzième chapitre, l'auteur donne les principaux ; la grande majorité se rattache aux cérémonies religieuses et le lecteur est renvoyé à la liste de la chambre de *Philæ*, et à la cérémonie du couronnement de Medinet-Abou. Restent les fêtes, les sacrifices et les cérémonies funéraires, matière du quinzième et du seizième chapitre. Les cérémonies étaient, nous l'avons dit, le passe-temps de prédilection des Égyptiens, les prêtres ne manquèrent pas d'encourager ce penchant, qui leur donna un grand ascendant sur toutes les classes de la société. De grandes processions avaient lieu constamment en commémoration de tel ou tel événement de tradition ; l'esprit public était entretenu dans ces dispositions admiratives, et on variait sans cesse les spectacles, afin de tenir le peuple toujours en haleine. Le respect pour la hiérarchie s'augmentait de l'importance qu'elle avait dans ces occasions, et facilitait au corps entier les moyens d'agir sur toutes les branches du pouvoir : aussi les prêtres étaient-ils mêlés à tout ; pas une cérémonie ne pouvait se passer d'eux, même les réglemens militaires étaient subordonnés à leur influence. Leur juridiction atteignait partout ; le roi lui-même recevait d'eux des règles pour se conduire, dans

sa vie privée comme dans sa vie publique, et indépendamment de l'obéissance qu'il devait à ces proscriptions, il fallait qu'il se fît recevoir dans le corps hiératique. Chez ce peuple, les cérémonies jouaient un rôle tellement important que l'on doit pouvoir retrouver dans ces représentations, l'histoire, le programme en quelque sorte de toutes les actions du peuple d'abord, de l'individu ensuite. Les rites funéraires des Égyptiens sont ce qui en est resté de plus célèbre. Une partie de ces coutumes ont passé d'écrivains en écrivains à la consistance de faits historiques. Ce qu'il y a de curieux à rechercher, ce sont les préparatifs que faisaient de leur vivant les Égyptiens pour la conclusion de cette importante affaire, la sépulture. Il est impossible de rétablir tous les degrés de l'échelle immense des honneurs rendus à chacun, depuis le souverain jusqu'au plus méprisé des sujets. Le caractère des Égyptiens avait probablement multiplié les nuances à l'infini. L'auteur consigne ici quelques renseignemens fort intéressans, quoique ce ne soient que des pièces détachées d'un monument qui n'existe plus. Somme toute, cet ouvrage est le résumé des recherches faites sur l'Égypte jusqu'à ce temps ; nul doute que chaque jour son insuffisance s'accroîtra, mais il restera toujours comme un dépôt précieux de renseignemens auquel on n'a peut-être à reprocher qu'une chose, d'être en certains endroits trop exclusif. La question relative à l'Inde n'y est point traitée, cela n'entrait point dans le plan de l'auteur.

Salopia antiqua, or an Enquiry from personal survey into the « druidical » military, and other early remains in Shropshire and the north Welsh borders with observations upon the names of places, and a glossary of words used in the county of Salop. By C. H. Hartshorne. — London, J. W. Parker, 1841. In-8° de XXII-640 p.

Le glossaire qui forme la grande moitié de ce volume est le germe d'où est sorti l'ouvrage ; c'est en assemblant les matériaux de ce travail que l'auteur est arrivé à coordonner un

certain nombre de recherches sur l'ancien état de la contrée. Ces recherches s'arrêtent au recensement de Guillaume le Conquérant; le *Domesday book* en est le dernier terme, aussi peut-on les regarder comme base d'une histoire du *Shropshire* jusqu'à l'époque de la conquête normande. L'auteur dans son introduction apporte quelques détails nouveaux qui n'ont pu trouver place dans le corps du livre, sur les pierres druidiques qu'il regarde comme des tombeaux ou des monumens se rattachant à des cérémonies funéraires. Il donne à ce sujet une description de fouilles exécutées dans les îles bretonnes de Guernesey et Jersey et qui viennent à l'appui de son opinion. Dans cette introduction se trouvent aussi des recherches sur les camps retranchés et *dyckes* dont on retrouve des traces dans le Shropshire, et des explications sur les dialectes provinciaux de cette partie de l'Angleterre. L'ouvrage est divisé en quatre périodes : la période douteuse, représentée au titre par le mot druidique, est tout entière relative aux monumens de cet ancien culte répandus sur la surface du comté; dans la seconde période, la période bretonne qui commence à Caractacus, l'auteur examine les luttes qui ont eu lieu avec les Romains sur le sol du comté, les traces de fortifications et de divisions territoriales qui se découvrent encore, et enfin les monumens funéraires ou plutôt les *tumuli* existant dans le comté; dans la période romaine, ce sont les établissemens des Romains que nous cherchons à retrouver dans l'état actuel des cités; et la période anglo-saxonne, la dernière, où reviennent les recherches militaires, nous ramène au *dyke* d'Offa et aux restes de fortifications saxonnes. Enfin un vocabulaire des noms de lieux et une liste de ceux mentionnés au *Domesday book*, terminent l'ouvrage. Le glossaire, comme seconde partie, s'y joint, suivi lui-même d'un index topographique.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve BONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

NOVEMBRE.

THÉOLOGIE.

Nachmosaisches im Pentateuch, u. s, w.; Ce qu'on prétend postérieur à Moïse dans le Pentateuque, par le Dr B. Welte. — Carlsruhe et Fribourg, Horder, éditeur. 1841. In-8° de VIII-250 p.

Le Pentateuque a été de tout temps et est encore aujourd'hui le point de départ et le dernier terme de la théologie et de la critique de l'Ancien Testament. Mais c'est avec raison qu'on s'occupe surtout de recherches sur son authenticité; car c'est là le grand point de toutes les questions relatives à ce livre, et de sa décision dépend notre croyance sur le contenu historique et théologique de l'Ancien Testament tout entier. On sait combien d'opinions contradictoires la critique destructive a élevées contre les traditions anciennes; celles-ci ont pour soutien les adversaires du rationalisme appuyés sur la critique conservatrice. De ce côté se range l'auteur du présent ouvrage.

Si le Pentateuque est le produit d'une époque postérieure à Moïse, sa forme doit, ce semble, en offrir quelque indice; l'ensemble doit avoir un caractère propre à le faire reconnaître. Il est possible que le simple contenu suffise pour en

décider, que la forme ne présente aucune raison solide, et ce serait déjà une présomption très-peu favorable aux adversaires de l'authenticité. Mais la forme même leur fournit une foule de motifs; ils trouvent dans le langage, le style et jusque dans la disposition de ce livre, des preuves en faveur de leurs objections. La langue du Pentateuque est postérieure, disent-ils, à Moïse. Des raisons tirées de l'histoire du langage en général leur font avancer que cette langue ne peut être la langue du siècle de Moïse; c'est ce que M. Welte réfute en détail.— C'est évidemment la langue de l'exil et des temps postérieurs à l'exil. — En thèse générale, il ne faut pas conclure de la ressemblance entre le langage des deux époques, que la langue du temps de l'exil est l'original; mais bien plutôt que, formés par la lecture du Pentateuque, les écrivains du temps de l'exil ont pu modeler leur style sur le style du livre sacré. En descendant aux détails, M. Welte réfute les preuves philologiques prises d'expressions isolées.— L'histoire de Moïse est racontée expressément comme un fait déjà ancien. — Moïse parle de lui-même à la troisième personne; quoi de plus ordinaire? *scriptoribus sacris æque ac profanis solemne est de seipsis tertia in persona loqui iis in historiis, quarum pars erant, etc.;* Goldhagen l'a dit, il y a près d'un siècle, la preuve ne manque pas, et rien ne prouve que le temps de Moïse soit considéré comme un temps déjà ancien pas plus que dans César et Xénophon. — Le Pentateuque est un poëme, une épopée. — Assertion détruite tant par des raisons tirées du livre lui-même, que par le génie sémitique reconnu pour être étranger à la conception épique. — La disposition de toutes les parties suffit pour le reporter bien après Moïse. — En supposant que l'arrangement, tel qu'il est, fût postérieur à Moïse, cela ne prouverait pas que le Pentateuque fût l'œuvre d'un autre que lui, et il resterait à démontrer que tous ces fragments qui composent le corps entier du livre ne sont pas de la même main. C'est bien aussi ce que prétendent les critiques opposés, attribuant la composition à un grand nombre d'auteurs, conséquemment postérieurs à Moïse. Ici les hypothèses se

donnent carrière, et l'on peut passer en revue dans l'auteur les systèmes différens des critiques au sujet de l'origine du Pentateuque. C'est, dit-on, une reproduction de deux documens originaux, telle est l'hypothèse émise par le médecin français Astruc en 1753, et adoptée depuis par de nombreux imitateurs. La principale raison à l'appui est l'emploi des deux dénominations de Dieu, Élohim et Jéhovah dans la Genèse; raison qu'on a employée aussi contre le Pentateuque. La signification de ces deux noms et l'usage qu'on en faisait justifient suffisamment leur emploi dans les deux sections où ils sont placés. Quant aux autres motifs secondaires contre l'authenticité, interruptions, répétitions, contradictions, elles ne prouvent rien en thèse générale, car pourquoi décideraient-elles en faveur de la supposition de deux documens originaux réunis en un seul plutôt que pour l'hypothèse d'un grand nombre de fragmens réunis en un corps? Du reste on n'a pas manqué de produire aussi cette hypothèse de fragmens détachés, qui auraient servi à former la Genèse, coordonnés et classés par un encyclopédiste postérieur. Cette hypothèse fournissant un vaste champ à la critique des détails, l'auteur a dû la combattre sur tous les points, et c'est la partie la plus étendue et la moins susceptible de se formuler. Une autre opinion, c'est que le Pentateuque se compose d'une œuvre primitive qu'on nomme document d'Élohim, complétée plus tard par l'œuvre d'un nouvel auteur dont les adjonctions sont appelées document de Jéhovah; l'auteur la nomme hypothèse complémentaire. Outre le point commun avec la première hypothèse de la variation du nom de la Divinité, elle objecte la différence du langage des deux sections; la différence des pensées et des conceptions; enfin l'ordre parfait que présentent les parties d'Élohim une fois dégagées des parties de Jéhovah. M. Welte repousse chacune de ces raisons, et en somme, pour ce qui concerne la forme du Pentateuque, il regarde les preuves des adversaires de l'authenticité comme insuffisantes, et même parfois il les juge assez mauvaises pour prouver le contraire de ce qu'ils veulent. Dans la forme, il ne reconnaît de posté-

rieur à Moïse, à quelques interpolations près, que l'appendice du livre à la fin du Deutéronome. Ce morceau tranche avec le reste, et il est facile de reconnaître qu'il a été ajouté plus tard. Mais il sert à prouver d'autant plus péremptoirement que le Pentateuque n'a rien, dans sa forme, de postérieur à Moïse. L'examen du contenu n'a plus pour objet qu'une foule de détails archéologiques, géographiques, historiques et législatifs, qu'en somme on conteste par des motifs insuffisans, la plupart sans fondement, et à tort, comme l'auteur s'attache à le prouver, en un certain nombre de passages. Quant aux détails où les preuves contre l'authenticité ont quelque poids, ils sont rares, peu importans et si faciles à séparer du reste sans nuire à la liaison, qu'on peut avec encore plus de raison les regarder comme des interpolations, sans néanmoins se départir de l'authenticité du Pentateuque.

La Bible, traduction nouvelle avec l'hébreu en regard, accompagné des points-voyelles et des accents toniques, avec des notes philologiques, géographiques et littéraires, et les principales variantes de la version des Septante et du texte samaritain, par S. Cahen. Tome onzième. Les Prophètes. Tome sixième, Ézéchiel. — Paris, Wittersheim. Chez Treuttel et Würtz. 1841. In-8° de 82 et 190 p.

M. Cahen semblait avoir interrompu son grand travail de la traduction française de la Bible avec le texte hébreu en regard. Après avoir exposé les raisons qui ont apporté un assez long intervalle entre le dernier volume et celui que nous annonçons aujourd'hui, le traducteur promet de poursuivre et d'achever avec une nouvelle ardeur la tâche qu'il a entreprise avec tant de succès. Il y a deux parties bien distinctes dans Ézéchiel ; il a eu des visions dont la principale est la *Mercaba :* M. Cahen donne sur cette vision la traduction de sept chapitres du *Moré Nébouchime* de Maimonides. Il donne ensuite la traduction de la préface d'Abarbanel sur Ézéchiel, dans la-

quelle ce commentateur oppose une autre explication de la Mercaba à celle de Maimonides. A la suite de ce morceau on trouve la traduction du chapitre IX, sur la doctrine mystique, d'un ouvrage qui est devenu classique en Allemagne; nous voulons parler de l'*Exposition historique de la prédication et des lectures liturgiques chez les Juifs*, par M. le Dr Zunz, de Berlin.

Cette traduction est due à l'auteur de la *Notice sur le calendrier thalmudique*. M. Cahen, pour les chapitres XL à XLVIII, autre vision d'un temple imaginaire, a cru devoir consulter M. Thiollet, architecte et professeur de dessin aux écoles royales d'artillerie, qui a rédigé plusieurs notes au bas des pages et à la fin du volume. Quelques autres notes sur ces chapitres difficiles sont dues à M. le Dr Creizenach de Francfort. Enfin, les notes signées H. sont de M. Hesse, candidat rabbinique à Trèves. La manière d'Ézéchiel dénote en général une imagination féconde qui lui donne souvent des pensées hardies, la plupart originales, et à la vérité quelquefois bizarres. La prosopopée est fréquente chez lui : il adresse la parole aux montagnes, aux collines et aux vallées d'Israël; aux bêtes féroces et aux oiseaux. Ce qui domine chez lui et qui fait l'objet de la plupart de ses discours, c'est l'horreur de l'idolâtrie. « A l'exemple des autres prophètes, ajoute M. Cahen, Ézéchiel représente l'idolâtrie sous l'image de l'adultère ; il lui consacre un chapitre entier. Et, en effet, si on considère le penchant irrésistible que les Israélites ont constamment manifesté pour le culte des idoles, il pourrait paraître permis de considérer la ruine de la théocratie israélite sous un point de vue différent de celui sous lequel on l'a envisagée jusqu'ici. Les hommes, convaincus de leur faiblesse et ne pouvant expliquer les faits providentiels, ont toujours fait intervenir la Divinité ; mais au lieu de lui attribuer une sévérité sans exemple, ou le châtiment d'un crime qu'un Israélite surtout est en droit de taxer d'imaginaire, le *déicide*, ne peut-on pas autrement justifier la providence et admettre que, pour guérir les Israélites de l'idolâtrie, il fallait les éloigner du sol de la patrie qu'ils en

avaient souillés. Tous les grands résultats ne sont-ils pas achetés au prix de grandes calamités? N'est-il pas vrai que le culte israélite s'est épuré depuis le moment que les sacrifices ont cessé? » N'oublions pas que l'auteur est israélite.

Petri Lombardi Novariensis, cognomine Magistri sententiarum, episcopi Parisiensis, sententiarum libri quatuor, etc. Necnon divi Thomæ Aquitanis Summa theologica, ad manuscriptos, etc. Annotavit vero simul et edidit J. P. M. — Parisiis, excudebat Migne. 1841. Trois vol. in-4° sur deux colonnes de 1346, 984 et 1420 colonnes.

Pierre Lombard, surnommé le *Maître des sentences*, était né au XIIe siècle, de parens pauvres et obscurs, dans un bourg de la Lombardie près de Novarre. Après avoir fait ses premières études à Bologne, il vint en France, où il fut placé à l'école de Reims par saint Bernard. De là il se rendit à Paris, où le premier il reçut à l'Université le grade de docteur. Il remplit avec beaucoup de succès une chaire de théologie; succéda, en 1159, à Thibaut, évêque de Paris, et mourut le 20 juillet 1160. Entre autres ouvrages, on a de lui un cours de théologie sous le titre de *Sententiarum libri IV*. Pour l'exécution de ce travail, Pierre Lombard ramassa, dans les Pères et les anciens docteurs, les passages les plus précis sur les questions qui s'agitaient de son temps dans les écoles, et les distribua par ordre de matières, afin de former par là un corps de décisions nettes, respectables, authentiques et capables en un mot de lever tous les doutes, et de ramener tous les esprits à l'uniformité de doctrine. Cet ouvrage est partagé en quatre livres, composés chacun d'un grand nombre de distinctions. La marche de l'auteur est d'établir d'abord sur chaque matière l'état de la question; ensuite d'exposer les opinions de part et d'autre avec les autorités dont on les appuie, et enfin de porter le jugement qui lui paraît le plus conforme à l'esprit de l'antiquité. Le premier livre, compris en quarante-huit

distinctions, roule sur les attributs de la divinité. Le second, partagé en quarante-quatre distinctions, concerne les créatures. Dans la première, on traite de la fin pour laquelle l'homme et l'ange ont été créés. Les dix suivantes roulent sur les anges. On entame à la douzième l'ouvrage des six jours, que l'on parcourt jusqu'à la seizième. L'homme occupe le reste du livre. L'incarnation, les trois vertus théologales, les quatre cardinales, les dix commandemens de la loi, la différence des deux alliances, sont les objets qui remplissent le troisième livre, composé de quarante distinctions. Le quatrième livre, compris en cinquante distinctions, embrasse les sacremens de l'ancienne et de la nouvelle loi, le jugement dernier, la résurrection des morts, le bonheur des saints dans le ciel et les peines des damnés en enfer. Le nombre des commentaires qui ont été faits sur ces livres serait presque infini à détailler. Pitseus en compte jusqu'à cent soixante composés par les seuls Anglais.

Après l'ouvrage de Pierre Lombard, on trouve, dans l'édition de M. Migne, la Somme de saint Thomas d'Aquin. Saint Thomas, célèbre théologien du XIIIe siècle, de l'ordre des Dominicains, appartenait à une illustre et ancienne famille du royaume de Naples. Dès l'âge de cinq ans, il fut envoyé à l'abbaye du mont Cassin pour y commencer ses études, et à treize il fut mis à l'université de Naples. Malgré tous les obstacles qu'on cherchait à mettre à sa vocation, il fit sa profession en 1243 au couvent des Dominicains à Naples, entre les mains de Thomas Agny, qui fut depuis patriarche de Jérusalem. Ses supérieurs l'envoyèrent étudier à Cologne sous Albert le Grand, qu'il accompagna à Paris, où il demeura jusqu'en 1248. Il fit encore d'autres voyages dans différens pays, et il mourut le 7 mars 1274, âgé de quarante-huit ans, dans l'abbaye de Fosse-Neuve, ordre de Cîteaux, diocèse de Terracine. Thomas est célèbre par les nombreux ouvrages théologiques qu'il a laissés, et surtout par celui qui est intitulé : *Somme*. Dans la première partie, l'auteur traite d'abord de la doctrine sacrée, ou des sources de la science théologique; puis

de Dieu, des anges et de l'homme. Il divise la seconde partie en deux : la fin dernière de l'homme, le bonheur, la volonté, les actes humains, les passions, les habitudes, les vertus, les dons et les béatitudes : le péché originel ; le sujet, la cause et l'effet du péché actuel : le péché véniel ; les lois naturelles et positives, divines et humaines, la loi ancienne et la nouvelle ; telles sont les matières épuisées dans la *Prima secundæ*. La seconde seconde, principalement consacrée aux trois vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité ; et aux quatre vertus cardinales : la prudence, la justice, la force et la tempérance, embrasse aussi, peut-être par l'effet de quelque déplacement, des enseignemens relatifs aux sept péchés capitaux.

Il s'agit dans la troisième partie des dernières fins du monde, de la Providence, de la vraie félicité des hommes, de ce qui la leur fait perdre, de ce qui les aide à l'acquérir. Jusque-là, l'auteur n'a combattu ou catéchisé que les païens : il n'a point employé les sentences des saintes Écritures dont ils ne reconnaissent point l'autorité. La raison seule a tracé les routes qui doivent les conduire à la foi. Le quatrième et dernier livre s'adresse aux Juifs et aux hérétiques, et oppose à leurs fausses croyances ou à leur incrédulité les textes des révélations divines. C'est ainsi que sont établis en ce livre les dogmes mystérieux de la trinité, de l'incarnation, de la résurrection des corps, de l'éternité des récompenses et des peines. Mais en prouvant ces articles de foi par les Écritures sacrées, l'auteur ne néglige pas de montrer que s'ils sont supérieurs à la raison humaine, ils ne lui sont point contraires, et il s'applique à les mettre, de cette manière, à l'abri de toutes les attaques des Gentils. Voilà pourquoi le titre général de *Summa contra Gentiles* peut s'étendre des trois premières parties à la dernière. Le troisième et dernier volume se termine par une dissertation de Bernard Marie de Rubeis sur saint Thomas d'Acquin.

Dans notre prochain numéro, nous parlerons des œuvres de M. le comte de Maistre dont le premier volume vient de sortir des presses de M. l'abbé Migne.

Paraboles de Jésus ou Apologues sacrés tirés du Nouveau Testament, par M. l'abbé Laborie. — Paris, 1841. Librairie de Dufresne. Narbonne, impr. Gaillard. In-8° de xv-183 p.

Bien que nous ne soyons pas dans l'usage de rendre compte des ouvrages en vers, voici un livre que nos lecteurs nous sauront gré de n'avoir pas passé sous silence. C'est une heureuse exception à ce genre bâtard de la plupart des productions du jour, où l'exagération le dispute au mauvais goût. Les vers de M. Laborie rappellent la meilleure époque de notre littérature : la simplicité, chose si rare de notre temps, en fait le principal mérite ; c'est une poésie douce et naturelle qui ne trahit ni efforts ni prétentions.

« Les Israélites, dit l'abbé Fleury (1), étaient le seul peuple chez qui on ne racontait aux enfans que des vérités propres à leur inspirer la crainte et l'amour de Dieu et à les exciter à la vertu ; toutes leurs traditions étaient nobles et utiles. Ils imaginaient des fables à la manière d'Ésope, dont le principal usage était de renfermer les maximes de morale, sous des images agréables, afin que les enfans les retinssent plus facilement. Ces paraboles étaient d'ordinaire exprimées en vers. » « La poésie, ajoute l'auteur des Apologues sacrés, devrait être souvent rappelée à cet usage des premiers temps. L'instruction des enfans était le premier objet des poètes : c'est le seul que je me suis proposé. » Ces paroles révèlent autant de modestie que de désintéressement et donnent une idée du but moral de l'ouvrage. Ne suffit-il pas d'ailleurs, pour recommander ce livre, de faire remarquer que toutes les vérités qu'il renferme sont d'un ordre supérieur et bien autrement importantes que celles contenues dans tout ce que nous avons de recueils du même genre ? Ce sont les paroles de la sagesse divine, les leçons de Jésus-Christ aux hommes sur les devoirs

(1) *Mœurs des Israélites.*

les plus importans de l'homme envers Dieu et envers ses semblables. La puissance de Dieu, sa bonté, sa justice; la piété récompensée, l'impiété sévèrement punie; l'orgueil confondu, la modestie honorée; l'équité agréable à Dieu, l'injustice menacée de sa vengeance : tels sont les tableaux que l'auteur met sous les yeux de ses jeunes amis. — Le style est précisement celui qui convient à ce genre de composition, toujours simple et d'une pureté irréprochable. Quelques extraits en feront, du reste, mieux apprécier le mérite que tout ce que nous pourrions dire :

LA PROVIDENCE.

. . . . . .
. . . . . .
Des champs de l'air voyez l'heureux volage :
Moissonne-t-il? A-t-il des magasins?
Et cependant, comme il est son ouvrage,
Dieu tous les jours prépare ses festins.
Voyez ces lis dans l'humide vallée :
Leur blanche robe éblouissant les yeux,
Sans aucun art fut tissue et filée ;
Et cependant, le roi le plus pompeux
Fut-il jamais vêtu comme l'un d'eux?
Or, si Dieu donne à l'oiseau sa pâture,
Au lis des champs cette riche parure,
Pour n'exister ou ne briller qu'un jour ;
Vous, bien plus qu'eux, chers à sa providence,
Vous douteriez des soins de son amour
Pour vos habits et votre subsistance?

Les morceaux suivans sont d'une concision et d'une simplicité remarquables :

LE LABOUREUR QUI REGARDE DERRIÈRE LUI.

Ce villageois hier était pasteur ;
Il ne l'est plus, il guide la charrue.
Mais il hésite en ce nouveau labeur ;
Vers les troupeaux il tourne encore la vue.
Vers les faux biens, dont l'âme est repue,
Si l'homme encore ose tourner les yeux,
Il n'est pas propre au royaume des cieux.

L'ARBRE ET LE FRUIT.

Voit-on mûrir sur la ronce épineuse,
Le doux raisin ou la figue mielleuse?

On reconnaît l'arbre à ce qu'il produit ;
L'arbre est mauvais s'il fait des mauvais fruit.
Ainsi l'on juge un homme par sa vie ;
Mais, comme on coupe un arbre infructueux
Pour le brûler, Dieu frappera l'impie,
Et du l'enfer l'éternel incendie
Dévorera cet arbre malheureux.

Qu'on nous permette encore une citation. — Jésus-Christ était tourmenté par les questions captieuses d'un docteur de la loi. Qu'est-ce que le prochain ? demandait le docteur. Jésus lui raconte la parabole du prêtre, du lévite et du samaritain, rencontrant sur leur chemin un voyageur dépouillé et blessé par des voleurs. Le prêtre passa outre ; le lévite en fit autant, le samaritain eut pitié du blessé, banda ses plaies, le mit sur son cheval et le mena à l'hôtellerie...

Lequel des trois, dit alors la sagesse,
Fut le prochain du pauvre voyageur ?
Ce fut celui, répondit le docteur,
Qui, se montrant sensible à sa détresse,
Le secourut avec un si bon cœur.
Faites de même, ajouta le Seigneur.

Quelle autorité et quelle énergie dans ce dernier vers ! C'est bien la parole du maître : elle tombe rapide, sévère et indignée; elle porte la confusion et la crainte dans le cœur de l'astucieux questionneur. Un seul mot contient toute la sentence, et toute réplique est impossible. — Il nous resterait beaucoup à dire sur un grand nombre d'autres apologues, ainsi que sur les notes placées à la fin de l'ouvrage, et même sur l'exécution matérielle du livre, supérieure à la plupart des impressions de province; mais ce serait dépasser les limites qui nous sont imposées. D'ailleurs, pour faire bien connaître les divers genres de mérite de ce petit ouvrage, il faudrait multiplier les citations au delà de toutes bornes. Nous avons appelé l'attention sur le but éminemment utile et moral du livre de M. l'abbé Laborie. Nous ne pouvons que renvoyer au livre même les mères de famille qui auraient l'heureuse pensée de mettre un tel ouvrage entre les mains de leurs enfans.

JURISPRUDENCE.

Table des commentaires de J. Voët sur les Pandectes, analysés dans leur rapport avec chacun des articles des cinq Codes français. — Paris, 1841. Chez Gauthier frères. In-4°.

Cette table est due à M. Maurice, président de Chambre à la cour royale de Besançon, qui l'a fait précéder d'un court avis au lecteur, où il indique la manière dont il a cru devoir procéder pour rendre d'un usage plus pratique et plus facile les œuvres si recommandables de Voët. Voët, comme on le sait, est l'un des auteurs qui ont le plus approfondi le droit romain; il a été justement appelé le géomètre de la jurisprudence, par la raison que son caractère distinctif est d'avoir judicieusement appliqué l'esprit et les textes du droit romain aux questions les plus usuelles du barreau. Les plus illustres jurisconsultes ont invoqué son autorité ou recommandé son étude. C'est qu'en principe, l'étude du droit romain est indispensable pour bien pénétrer l'esprit de notre droit civil, et, parmi les commentateurs qui ont cherché à établir les relations de la législation ancienne et moderne, Voët est celui qui peut être consulté avec le plus de fruit; car, antérieur aux récentes découvertes sur la législation romaine, il nous explique mieux la partie de ce droit sur laquelle s'appuie notre ancien droit français.

La table conçue et exécutée par M. Maurice est destinée à faciliter la recherche des passages de Voët qui peuvent éclaircir la législation actuelle; elle présente, dans un cadre étroit et en forme d'analyse, la comparaison complète du droit français avec le droit romain. La série des tableaux comparatifs dont elle est composée fait apercevoir des germes mystérieux que l'isolement eut laissés stériles; elle fait connaître et les sources du droit romain qui ont servi de type aux dispositions de nos codes, et les principes de ce droit qui n'ont pas été con-

servés dans le droit civil moderne; en un mot, elle indique d'abord et les analogies et les différences qui existent entre les deux législations. On trouve également dans la table dressée par M. Maurice toutes les questions de pratique traitées par Voët, que l'éditeur a classées sous les différentes matières et sous les articles de nos codes français. Enfin il a intercalé dans cette table les fragmens de l'ouvrage sur le droit particulier à la patrie de Voët, et il a noté les principes qui régissent les provinces du nord. C'est dire assez que tout le commentaire de Voët se trouve distribué dans le travail de M. Maurice.

Cursus der Institutionen, u. s. w. Cours d'Institutes, par G. F. Puchta. Tome Ier. Introduction à la science du droit et à l'histoire du droit chez le peuple romain. — Leipsick. Breitkopf et Haertel, éditeurs. 1841. In-8° de XVI-720 p.

Cet ouvrage, destiné à aider l'étude du droit, a aussi pour but de la compléter. Ce n'est pas seulement aux étudians qu'il s'adresse, c'est aussi aux juristes pratiques, aux jurisconsultes et à tous les savans qui attachent une valeur à la connaissance précise des principaux faits qui signalent le développement du droit chez les Romains. Les principes généraux qui servent de base à la science du droit occupent une grande partie de ce volume d'introduction. Le premier livre tout entier est consacré à fonder la science philosophiquement et à en tracer le développement ultérieur, mais toujours en thèse générale. La philosophie fournit les premières notions; c'est de la liberté que part toute espèce de droit. Avant d'examiner le droit dans l'histoire, il faut bien reconnaître ce que c'est que liberté, ce que c'est que droit. Dans l'origine du droit, l'auteur considère ensuite les relations qui lui ont donné sa forme, les différentes consécrations qui assurent son existence, et enfin, les transformations auxquelles il est sujet. De là il passe à l'examen de son domaine privé, public, séculier et ecclésiastique. Son organisation se perfectionnant toujours, il y a aussi lieu de distin-

guer le droit commun et le droit particulier. Alors, une fois tous ces matériaux explorés, on peut se faire une idée de la science du droit, de l'esprit philosophique qui doit y servir de guide, de la marche systématique que doivent adopter le juriste et l'historien, et enfin de l'objet de la science en elle-même. Telles sont les considérations préliminaires réparties par l'auteur dans les cinq chapitres dont se compose le livre premier. Dans le livre second il examine le droit chez le peuple romain. Cette histoire est divisée en quatre périodes finissant, la première à la retraite sur le mont Sacré, la seconde avec la république, la troisième avec le changement de capitale de l'empire, et enfin, la quatrième comprend toutes les législations qui se succèdent jusqu'à celle de Justinien. Cette dernière période est complétée par deux sections traitant de la transmission de la législation de Justinien dans l'Orient et l'Occident par les gouvernans et par les écoles.

M. Puchta, tout en approuvant le système des auteurs qui leur fait modeler tous leurs ouvrages sur la forme de l'enseignement public universitaire, trouve cependant qu'on aurait besoin aussi d'un ouvrage plus approprié à la lecture et plus nourri de raisonnement que ne le sont, d'ordinaire, la plupart des ouvrages de cette nature, qui supposent une explication orale. A ce sujet, l'auteur avance que le monopole de l'enseignement universitaire en Allemagne a une influence pernicieuse, c'est de faire dépendre la diffusion des connaissances de l'occasion plus ou moins facile à saisir des cours passagers. La moindre lacune, et il est difficile qu'il ne s'en trouve pas quelqu'une, dans l'enseignement du droit suffit pour rendre incomplète l'érudition d'un homme qui peut-être n'aura plus, dans l'avenir, le loisir de regagner ce qu'il a perdu en peu de temps. Ce n'est pas tirer de l'invention de l'imprimerie l'usage qu'on doit en attendre, que de persévérer à faire reposer l'éducation sur les oreilles et la main des auditeurs. Usez de vos ressources, donnez des modèles achevés, complets, qui restent, et l'étude sera permise à tous les hommes et dans tous les moments. C'est l'idée qui a dirigé M. Puchta dans la composi-

tion de son ouvrage. Il a évidemment rendu un grand service.

De l'administration de la justice criminelle en France, depuis la réforme de la législation, etc., par M. de Lacuisine, conseiller à la cour royale de Dijon. 1841. — Paris, chez Joubert. Dijon, impr. de Frantin. In-8° de 206 p.

Il faut du courage pour attaquer le jury. C'est une des institutions que l'esprit public semble le plus avoir pris sous sa protection; pour les partis c'est l'arche sainte; ils feraient bon marché de la constitution, hors du jury. C'est que le jury acquitte plus souvent qu'il ne réprime; c'est donc moins son institution que la manière dont elle fonctionne que l'on exalte. Quoi qu'il en soit, la faveur publique est là, et, nous le répétons, il faut du courage pour aller à l'encontre de l'opinion, lorsqu'elle se manifeste avec tant d'énergie. Aussi, sans nous prononcer sur ses idées, louons-nous l'auteur d'avoir mis son nom en tête de cet écrit. Avoir le courage de ses idées n'est pas chose si commune en France, pour que nous nous dispensions d'en faire l'éloge. Au reste, si M. Lacuisine attaque l'organisation actuelle du jury, ce n'est pas qu'il soit l'ennemi de l'institution en elle-même, bien loin de là; c'est pour l'améliorer qu'il la critique; les modifications qu'il veut y introduire ont en vue sa stabilité : « Si j'étais moins partisan, dit-il, de la justice criminelle avec l'intervention du jury, et que les tribunaux ordinaires me parussent exclusivement propres à remplir l'œuvre de la répression, je me garderais de rompre le silence et laisserais au temps le soin de ruiner bientôt l'institution par sa base en laissant croître les abus; ou si j'élevais la voix comme tant d'auteurs qui se font à tout prix les apologistes du présent, jaloux qu'ils sont d'une popularité trompeuse, j'applaudirais sans mesure aux lumières de mon siècle, à l'indépendance des hommes, à la sagesse de tous les arrêts, que j'appellerais à mon tour la voix du peuple, *vox populi*!

Mais assez d'écrivains sans pudeur, de publicistes sans dignité, de flatteurs sans conscience, ont égaré l'opinion et caressé les illusions publiques. Au risque de déplaire, je viens rompre le charme, confondre ces béatitudes de l'optimisme moderne, et mettre en évidence les abus réels du jury actuel, un des plus grands maux de la société moderne. »

Manuel de police judiciaire, par M. Ch. Berriat Saint-Prix, procureur du roi. Seconde édition. — Paris, 1841. Chez Paul Dupont. In-12 de VII-295 p.

Ce manuel est indispensable à tous les officiers de police judiciaire, qui y trouveront, à l'instant, sous une forme simple et facile, tous les renseignemens dont ils ont besoin; et l'auteur, par le soin qu'il a mis à le rédiger, croit pouvoir se rendre cette justice, que les lecteurs n'y rencontreront aucune règle, aucun principe qui ne repose sur la loi ou la jurisprudence, aucun précepte, aucun conseil dont l'utilité ne lui ait été démontrée par l'expérience. Lorsque la Loi, le Décret ou l'Ordonnance sur lesquels il pouvait se fonder lui ont paru obscurs ou incomplets, il a eu principalement recours, pour les éclaircir et les compléter, aux arrêts de la cour de cassation et du conseil d'état, aux instructions et circulaires des ministres de la justice et de l'intérieur. Pour les matières spéciales, il a fait quelques emprunts aux instructions des administrations centrales, telles que celles des postes, de l'enregistrement, etc. A la fin du volume se trouvent les formules des actes les plus usuels, rédigés avec le plus de clarté et de concision possibles. Plusieurs tables, les deux premières des articles des Codes, des Lois, Décrets, Ordonnances, etc., que l'auteur a cités; la troisième, analytique et alphabétique des matières, sont destinées à faciliter les recherches parmi les nombreux détails dont l'ouvrage se compose. Cet ouvrage, d'un usage si utile, a été adopté par le conseil-général du département d'Indre-et-Loir, qui, sur la proposition du préfet, en a voté la distribution à tous les officiers de police judiciaire du département. Nous vou-

drions le voir adopter ainsi dans tout le royaume; l'administration de la police judiciaire en serait plus suivie et plus uniforme.

Mathiæ Calonii opera omnia denuo edidit Adolphus Ivvarus Arwidsson. — Stockholm. 1841. A. Bonnier. 2 vol. in-8°.

Mathias Calonius est l'un des plus célèbres jurisconsultes de la Suède. Il naquit à Saarijavi le 7 janvier 1738, et après avoir reçu les premiers principes dans la maison de son père, il fut mis au gymnase de Borgo, en février 1750. Ayant obtenu le droit de cité académique en 1757, dès 1759 il fut nommé curateur dans la ville de Vibourg, et il exerça cette charge pendant vingt ans. En 1771, il fut fait membre d'une académie du pays. En 1778, sa science bien reconnue le fit nommer professeur ordinaire et public de jurisprudence; bientôt il dut également à sa réputation d'être mis au nombre des juges du tribunal suprême qui juge au nom du roi, à Holm. En 1809, lors de la conquête de la Finlande par les Russes, son mérite lui valut de nouvelles faveurs; conservé dans sa chaire de professeur, il fut fait, en outre, procureur près le conseil impérial chargé de gouverner la Finlande, ce qui lui valut le titre de conseiller du roi, et la décoration de l'ordre de Sainte-Anne. Chargé d'années, d'honneurs et de réputation, Calonius est mort le 17 septembre 1817, regretté de son pays, et ayant bien mérité de la science.

Les opuscules, traités ou dissertations de Calonius, réunis par M. Arwidsson dans ces deux premiers volumes, sont nombreux. Toutes ses compositions se remarquent par le choix de l'érudition, la rectitude du jugement et la sagesse des déductions. Elles sont toutes écrites en latin pur et élégant. La plus importante est une dissertation historique, ayant pour objet d'examiner les changemens introduits sur la face de l'Europe par la réforme religieuse, au seizième siècle. C'est un morceau fort remarquable, et qui mériterait d'être traduit. La

jurisprudence est la matière qui domine ensuite, mais c'est surtout de la partie ancienne que s'est occupé Galonius. Il donne aussi la préférence au droit criminel romain et suédois. Quant à la part de l'éditeur, M. Arwidsson, elle consiste dans la pureté des textes, le choix des notes et la disposition des matières. Il s'est acquitté de sa tâche en homme digne de la remplir.

SCIENCES ET ARTS.

Confucius et Mencius. Les quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine, traduits du chinois par G. Pauthier. — Paris, 1841. Chez Charpentier, éditeur. In-12 de XXVIII-455 p.

Voici les détails que le traducteur nous donne sur les quatre livres classiques de philosophie morale et politique des Chinois, reproduits par lui dans notre langue. Le premier est appelé le *Ta-hio* ou la *grande étude*. Ce petit ouvrage se compose d'un texte attribué à Khoung-tseu (Confucius), et d'une exposition faite par son disciple Thseng-tseu. Le texte proprement dit est fort court. Il est nommé *king*, ou Livre par excellence; mais tel qu'il est cependant, c'est peut-être, sous le rapport de l'art de raisonner, le plus précieux de tous les écrits de l'ancien philosophe chinois, parce qu'il offre, au plus haut degré, l'emploi d'une méthode logique, qui décèle dans celui qui en fait usage, sinon la connaissance des procédés syllogistiques les plus profonds, enseignés et mis en usage par les philosophes indiens et grecs, au moins les progrès d'une philosophie qui n'est plus bornée à l'expression aphoristique des idées morales, mais qui est déjà passée à l'état scientifique. L'art est ici trop évident pour que l'on puisse attribuer l'ordre et l'enchaînement logique des propositions à la méthode naturelle d'un esprit droit, qui n'aurait pas encore eu conscience d'elle-même. Toute la doctrine de ce premier traité repose sur un grand principe auquel tous les autres se rattachent, et

dont ils découlent comme de leur source primitive et naturelle : *le perfectionnement de soi-même*. Ce principe fondamental, le philosophe chinois le déclare obligatoire pour tous les hommes, depuis celui qui est le plus élevé et le plus puissant, jusqu'au plus obscur et au plus faible ; et il établit que négliger ce grand devoir, c'est se mettre dans l'impossibilité d'arriver à aucun autre perfectionnement moral. Après avoir lu ce petit traité, on demeure convaincu que le but du philosophe chinois a été d'enseigner les devoirs du gouvernement politique comme ceux du perfectionnement de soi-même et de la pratique de la vertu par tous les hommes. Le second livre est intitulé le *Tchoung-young*, ou *l'invariabilité dans le milieu*. *Tseu-sse*, qui le rédigea, était petit-fils et disciple de Confucius. On voit, à la lecture de ce livre, que Tseu-sse voulut exposer les principes métaphysiques des doctrines de son maître, et montrer que ces doctrines n'étaient pas de simples préceptes dogmatiques puisés dans le sentiment et dans la raison, et qui seraient par conséquent plus ou moins obligatoires, suivant la manière de raisonner et de sentir, mais bien des préceptes métaphysiques fondés sur la nature de l'homme et les lois éternelles du monde. Ce caractère élevé qui domine tout le *Tchoung-young*, place ce traité de morale métaphysique au premier rang des écrits de ce genre que nous a légués l'antiquité. On peut certainement le mettre à côté, sinon au-dessus, de tout ce que la philosophie ancienne nous a laissé de plus élevé et de plus pur. On sera même frappé en le lisant de l'analogie qu'il présente, sous certains rapports, avec les doctrines morales de la philosophie stoïque enseignées par Épictète et Marc-Aurèle, en même temps qu'avec la métaphysique d'Aristote. Le *Lun-yu*, le troisième livre, porte aussi le titre d'*Entretiens philosophiques*. La lecture de ces entretiens de Confucius et de ses disciples rappelle, sous quelques rapports, les dialogues de Platon, dans lesquels Socrate son maître occupe le premier plan ; mais avec toute la différence des lieux et de la civilisation. Il y a assurément beaucoup moins d'art, si toutefois il y a de l'art dans les entretiens du philo-

sophe chinois recueillis par quelques-uns de ses disciples, que dans les dialogues poétiques du philosophe grec. On pourrait plutôt comparer les édits de Confucius à ceux de Socrate, recueillis par son autre disciple Xénophon. Quoi qu'il en soit, l'impression que l'on éprouve à la lecture des *Entretiens* du philosophe chinois, n'est pas moins grande et moins profonde, quoique un peu monotone peut-être. Mais cette monotonie même a quelque chose de la sérénité et de la majesté d'un enseignement moral, qui fait passer successivement sous les yeux les divers côtés de la nature humaine, en la contemplant d'une région supérieure. Et après cette lecture, on peut se dire comme le philosophe chinois : Celui qui se livre à l'étude du vrai et du bien, qui s'y applique avec persévérance et sans relâche, n'en éprouve-t-il pas une grande satisfaction ?

Die Metaphyshik des Aristoteles, u. s. w. La métaphysique d'Aristote, sa composition, son contenu et sa méthode, par J. C. Glaser. — Berlin, T. Trautwein. 1841. In-8° de XI-254 p.

Le système philosophique d'Aristote, quelque riche en matières, quelque important qu'il soit pour l'histoire de la philosophie, a cependant trouvé chez les modernes peu de partisans et de studieux reproducteurs. Le dégoût pour la forme dont le moyen âge l'avait revêtu, joint aux grands intérêts du présent, en ont détourné complétement l'attention. Cette aversion, qui ne venait à proprement parler que d'un malentendu, a disparu avec les motifs et les circonstances qui l'avaient fait naître, et comme de notre temps la philosophie est arrivée à un point de vue qui rend l'étude approfondie de l'histoire de la philosophie chose de première nécessité, il fallait que la science eût égard, et d'une manière toute particulière, aux écrits d'Aristote. Le système de ce philosophe forme en effet la base de tout le développement de la philosophie, car le premier, circonscrivant son domaine, il a donné un tableau scientifique complet de ses directions.

Ce que l'on a tenté dans d'autres buts pour répandre la connaissance de la philosophie d'Aristote, les expositions plus ou moins nettes, plus ou moins sincères qu'on a faites du système entier ou des parties isolées, sont des travaux en dehors de la voie que s'est tracée l'auteur. Sa pensée est qu'on ne saurait pénétrer complétement le sens de ce système sans une connaissance approfondie de la partie nommée métaphysique, qui en est le noyau, l'élément principal. Cette œuvre est hérissée de si grandes difficultés, de tant d'obstacles, que jusqu'ici, nonobstant les efforts opiniâtres de beaucoup d'hommes de grande science, on n'a pu en triompher. Sans parler du sujet même qui est placé fort au delà de la connaissance vulgaire, et qui pour cette raison, comme dirait Socrate, demande un nageur de Délos, il y a, outre les difficultés communes à tous les écrits de l'antiquité, une circonstance particulière à la métaphysique, c'est qu'elle ne nous est pas arrivée intacte, que nous n'en possédons que des fragmens sans aucun ordre ni liaison.

On a depuis long-temps, et aussi dans ces derniers temps, cherché de toute manière à indiquer et rétablir l'ordre primitif et la liaison rationnelle de ces fragmens; mais que de désaccord dans tous les efforts qui ont été tentés! Et si l'on n'a pas même réussi dans ce but, combien a-t-on dû réussir moins encore à reproduire la forme originelle de l'idée métaphysique qui ne peut arriver qu'à la suite! Aujourd'hui, c'est une obligation d'examiner avec plus d'exactitude tous les systèmes du passé en philosophie; et ce travail fondamental pour la doctrine d'Aristote est dans les conditions exigées par l'état de la science. L'auteur, M. Glaser, s'est donc imposé cette tâche qu'il a divisée, comme l'indique le titre, en trois parties : la première est destinée à rechercher la forme primitive de la métaphysique et à rétablir la liaison des différens livres. Dans cette vue il y a trois choses à faire : recueillir les témoignages des anciens qui regardent la métaphysique, et les soumettre à l'appréciation; admettre ou repousser les hypothèses des modernes, en tant qu'elles mènent au but ou en font

dévier, et enfin obtenir par la critique un résultat qui est le développement progressif des différens livres. Le nom, les nombres et l'ordre des livres de la métaphysique, ou bien nous viennent d'Andronicus lui-même, ou, seulement peut-être adoptés d'après lui, ont-ils commencé à être en usage à partir de son époque. Sur l'ordre des livres établi de la manière suivante :

A, B, Δ, Γ, E, Z, H, I, Θ, M, N,

M. Glaser remarque que la théorie du νοῦς perdue pour nous, mais dont il reste quelque chose dans le fragment attribué à Théophraste, doit avoir été placée entre les livres M et N, comme l'indiquerait le commencement même du livre N.

Pour le contenu, l'auteur s'est attaché à le développer et à donner une reproduction de l'idée métaphysique, ce que personne n'a pu jusqu'à lui. Il expose sommairement d'abord l'objet de la métaphysique et les différentes parties qui la composent; de là il passe au développement de l'idée. C'est la principale partie de l'ouvrage; elle se subdivise en ses trois parties : idée et principe de la philosophie première, théorie de la substance, et théorie de la substance absolue. L'ordre et l'enchaînement des démonstrations est un nouvel appui pour la suite des livres telle que l'admet M. Glaser, et il s'attache à en faire ressortir les avantages. Dans la troisième partie de la méthode, les trois points principaux se formulent ainsi : l'immédiat, c'est le point de départ, l'hypothèse; la dialectique, la pensée qui met en œuvre; enfin, la fusion de ces deux élémens, leur union forme la science. Nous n'entrerons point dans le détail de cette théorie et des points par où l'auteur la rattache à la philosophie d'Hegel. Notons seulement que M. Glaser ne regarde pas la métaphysique d'Aristote comme un tout organique, parce qu'elle a été enfantée et développée d'après une règle, mais qu'à la considérer comme production de l'esprit, c'est un morceau dont la beauté et la perfection ne peuvent être conçues et appréciées que par le sens le plus exquis.

Considérations sur le principe démocratique qui régit l'union américaine, et de la possibilité de son application à d'autres états; ouvrage formant le complément de la démocratie en Amérique de M. de Tocqueville, par le major G. T. Poussin, avec une carte des États-Unis d'Amérique. — Paris, Bourgogne et Martinet. 1841. In-8° de XII-311 p.

Cet ouvrage a moins d'importance par ce qu'il contient que par le livre qu'il rappelle et par les circonstances au milieu desquelles il se produit.

Le livre de M. le major Poussin nous ramène à celui de M. de Tocqueville : *De la Démocratie en Amérique*, ouvrage si remarquable par le style, si ingénieux par les pensées, et d'un intérêt si actuel pour les sociétés modernes, qui, toutes préoccupées de l'avénement plus ou moins prochain de la démocratie, tournent vers cette puissance naissante des regards mêlés de défiance et d'espoir.

Les circonstances ne sauraient être plus opportunes pour se livrer à un examen des effets des institutions démocratiques relativement au bien-être des peuples. Des événemens du caractère le plus affligeant et qui ont leur source dans le principe de l'omnipotence populaire, viennent de se passer aux États-Unis. Dans l'affaire de M. Mac-Léod et dans celle de la deuxième banque nationale, les citoyens de l'Union semblent avoir pris à tâche de donner un éclatant démenti à tout ce qu'on a dit et écrit de leur raison, de leur bon sens pratique, de leur esprit de justice et de leur respect pour les lois. Tout ce qu'il y a de passions mauvaises dans les cœurs d'une multitude irresponsable de ses excès s'est trouvé momentanément déchaîné dans cette société, jusqu'à ce jour l'objet de notre admiration. Ce n'était plus ce peuple prudent et ami de l'ordre, de qui nous avions coutume de recevoir des exemples de justice et de sage liberté ; on aurait dit plutôt une populace habituée au régime de la violence et de l'anarchie.

Un officier anglais est poursuivi comme auteur de la destruction du navire américain *la Caroline*. Le gouvernement anglais déclare que le fait a été commis par son ordre, et s'empresse d'en assumer sur lui toute la responsabilité. Si une satisfaction est due, c'est l'Angleterre qui la doit : eh bien! on n'ose pas, dans la crainte d'un grand conflit, la demander ouvertement à la nation anglaise; mais comme il faut un aliment aux instincts envieux du peuple américain, M. Mac-Léod est mis en jugement. Un des principaux états de la confédération ne rougit pas d'opprimer un seul homme, au mépris des principes les plus saints du droit des gens, de la dignité nationale, de la bonne foi et de la justice. En même temps, le gouvernement central, désireux d'empêcher une action aussi immorale, voit sa faible autorité se briser contre la volonté d'un état particulier, et la confédération toute entière n'échappe à une longue guerre et à ses désastreuses conséquences, que par la faiblesse du gouvernement anglais, qui, tout en protestant, se laisse, dans la personne d'un de ses agents, traîner à la barre d'un tribunal américain.

Dans l'affaire de la banque, le tumulte répandu parmi les populations, la foule ameutée contre un président coupable d'avoir usé, selon sa conscience, d'un droit que lui donne la constitution, des menaces de mort proférées à sa porte, son effigie brûlée sur la place publique, partout le désordre et la violence; tel est l'affligeant spectacle que présente en ce moment l'union américaine.

Le livre de M. le major Poussin, traitant des avantages et des inconvéniens du gouvernement démocratique, tire donc des circonstances actuelles un véritable intérêt.

L'auteur a long-temps habité les États-Unis. La situation qu'il a occupée dans la société américaine l'a mis à même d'en étudier les formes, les habitudes et les mœurs. Il a voulu comparer les idées et les réflexions de M. de Tocqueville à celles qu'un séjour de quinze années lui a permis de mûrir sur les lieux.

Cette pensée l'a conduit à un examen critique du travail

de ce publiciste, examen dont le résultat est consigné dans le volume dont nous rendons compte.

Ce volume a le défaut d'être fait avec la matière d'un simple article de journal ou de revue. L'auteur reprend, chapitre par chapitre, l'ouvrage de M. de Tocqueville. Les chapitres où il ajoute quelques réflexions sont en très-petit nombre. Pour tous les autres, il se borne à indiquer sommairement les idées émises par M. de Tocqueville, dont il cite souvent des fragmens. Un tel travail ne sera, ce nous semble, que d'une médiocre utilité pour le lecteur.

M. le major Poussin donne toutefois des détails intéressans sur le système et la composition des armées de terre et de mer. Ses réflexions sur la position des riches, sur les hommes d'état, sur les dépenses publiques et les grands travaux exécutés dans plusieurs des états confédérés, ont aussi un certain degré d'intérêt.

Conseils à de jeunes diplomates publiés par M. de Hoffmanns. — Paris, 1841. Impr. de Cosse et Gauthier-Laguionie. In-8°.

Une note de l'auteur nous explique le but, la nature et l'occasion de cet ouvrage. « Feu M. le comte d'Hauterive dit-il, dont la sollicitude égalait la science, donna, il y a une trentaine d'années, des *Conseils à un Elève*, et il y a environ quinze ans, ses *Conseils à des Surnuméraires;* les *Conseils à un jeune voyageur* parurent à peu près à la même époque. Ces productions succinctes, fruits d'une longue expérience, furent très-bien accueillies par le petit nombre de personnes auxquelles elles étaient destinées. Cependant il restait une lacune à combler en faveur des jeunes diplomates en mission. Nul assurément n'eût été plus à même que feu M. le comte d'Hauterive d'y remédier. J'ignore pourquoi il ne le fit pas; mais persuadé que l'on ne peut s'égarer en suivant les traces d'un tel maître, j'ai entrepris d'y suppléer. Dans ce but, j'ai extrait plusieurs morceaux intéressans des annexes d'un *nou-*

veau *Guide diplomatique* que je prépare de concert avec M. le baron Charles de Martens, ministre de S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach, à Berlin, et qui formera la tête de la *Bibliothèque de l'ambassadeur*, dont je m'occupe depuis longtemps à coordonner l'ensemble d'après un plan consciencieusement médité, et subordonné à un fort petit nombre de volumes que l'on pourra acquérir séparément. » On voit donc que cette nouvelle publication de M. de Hoffmanns est plutôt un recueil de pièces qu'un traité dogmatique et de première main; mais il n'en a pas moins sa valeur propre, et quant au profit du lecteur et quant au mérite de l'éditeur; car choisir en cette circonstance, c'est créer; et pour les jeunes diplomates auxquels s'adressent ces Conseils, ils ne les accueilleront pas avec moins de fruit, venant de personnes qui font autorité dans la carrière à laquelle ils se dévouent.

Ces pièces sont au nombre de quatre : la première est une Instruction d'un ancien ambassadeur du dix-huitième siècle à son fils, dans laquelle il lui trace les règles à suivre pour remplir avec loyauté, quoique avec habileté, son métier d'ambassadeur; la seconde est une lettre de M. Caillard, ancien ministre plénipotentiaire à Ratisbonne et à Berlin, à *Hippolyte C...*, son jeune ami, qu'il avait fait nommer premier secrétaire d'ambassade; cette lettre est pleine de conseils pratiques de la plus haute utilité sur les informations à recueillir et à transmettre à sa cour, sur l'emploi du temps et la meilleure méthode de travailler. En troisième lieu viennent de courts mais excellens conseils de Fénelon au marquis de Louville, envoyé à Madrid. Quatrièmement, enfin, M. de Hoffmanns a offert à la méditation des jeunes diplomates un excellent morceau plein de goût et de tact sur la bienséance relativement à la diplomatie. Son ouvrage contient également en appendice les trois morceaux suivans qui se rattachent à son sujet : Relation de la mise à mort du marquis de Monaldeschi, grand-écuyer de la reine Christine, le 10 novembre 1657, faite par le P. Lebel, son confesseur; Relation de l'affaire du duc de Créqui à Rome; le marquis de Saint-Gilles, anecdote diplomatique

racontée par le comte de Saint-Germain (le thaumaturge) chez madame la marquise de Pompadour.

Abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, troisième publication. Enquêtes parlementaires et documents divers. — Paris, 1841. Imprimerie Royale. Un vol. grand in-8° de xx-546 p. Id. 4e publication. Rapports recueillis par le département de la marine et des colonies, 1841. Id. de 504 p.

L'esclavage n'existe plus dans les possessions britanniques. La France s'occupe à son tour d'y mettre un terme dans les colonies qui lui appartiennent. Elle peut s'aider, pour y parvenir, de l'expérience de l'Angleterre, qui a agi, comme toujours, avec une prudence remarquable. C'est donc un véritable service que M. l'amiral Duperré rend au pays et à l'humanité en donnant l'histoire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, en faisant connaître les actes les plus importans destinés à assurer l'exécution de cette mesure, ainsi que les effets et les résultats qu'elle a produits. Tel est l'objet des publications que nous signalons à l'attention du public. Nous avons déjà rendu compte des deux premiers volumes, mais, comme ils seront complétés par ceux que nous annonçons, il nous a paru utile de rappeler leur contenu.

Les documens qu'ils renferment sont classés avec méthode, traduits ou analysés avec soin par M. Chassériaux, historiographe de la marine, imprimés correctement et élégamment à l'imprimerie royale. Ils se composent d'extraits des nombreux in-folios qui ont successivement paru en Angleterre depuis vingt ans.

La première publication retrace d'abord, dans une *introduction* courte, mais substantielle, les mesures par lesquelles l'Angleterre a préludé à l'émancipation des esclaves (p. I-XXXIII). Elle se partage ensuite en trois parties. — La première commence par l'acte d'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, en date du 28 août 1833. Il se compose de

66 articles (p. 3-41). Il établit un régime transitoire sous le nom d'*apprentissage*, c'est-à-dire qu'il accorde aux esclaves la faculté de se faire inscrire comme *apprentis-travailleurs*, et d'acquérir ainsi tous les droits et priviléges d'hommes libres; on les soumet seulement au travail pour compte de leur maître, au moment de l'inscription, d'après des conditions et pour un temps déterminés. — Cette publication reproduit ensuite l'ensemble et l'esprit des instructions et des ordres émanés du secrétaire d'état des colonies pour l'exécution de l'acte d'abolition (p. 42—78). — La seconde partie présente un précis historique de l'abolition de l'esclavage et de l'établissement de l'apprentissage à la Jamaïque, à Antigoa, à la Guyanne et à Maurice (p. 79-146). — La troisième partie donne les principaux actes rendus par la métropole et les législateurs ou conseils de ces colonies, pour mieux faire ressortir les modifications les plus essentielles qu'a subies l'acte d'abolition dans son application aux diverses localités (p. 147-340). — C'était là la période d'amélioration préalable par laquelle l'Angleterre avait préludé, avec une sage lenteur, à l'acte du 11 avril 1838 qui supprime l'apprentissage.

Le deuxième volume fait connaître comment s'accomplit cette transition d'un système de travail réglementé au régime définitif du travail libre, et constate quels ont été les effets de ce nouveau régime. Il présente, en premier lieu, un exposé général de la marche et des effets de l'émancipation considérée depuis son point de départ jusqu'à 1839 (p. 1-56). Afin que tous les élémens de la solution du problème si complexe de l'abolition de l'esclavage fussent bien présens à l'esprit des lecteurs, on a cru devoir rappeler aussi les principaux actes indiqués dans la précédente publication. Ce volume se divise, comme le premier, en trois parties. — La première contient les ordres généraux transmis par le gouvernement métropolitain pour faciliter la transition de l'apprentissage à la liberté dans les diverses colonies (p. 57-88.) — La seconde, tout historique, est consacrée à constater les premiers effets du régime de la liberté à la Jamaïque, Antigoa, la Dominique, la

Barbade, Sainte-Lucie, la Trinité, la Guyanne et Maurice (p. 89-260). « Ces huit colonies, porte l'avertissement placé en tête de ce volume, soit par leur propre importance, soit par leurs rapports d'analogie avec nos divers établissemens, ont été choisies comme les points d'observation qui pouvaient le mieux concentrer et refléter la lumière que la France doit recueillir de cette grande expérience de l'émancipation anglaise. » — La troisième partie offre la traduction consciencieusement faite de la plupart des actes ou ordonnances rendus par la métropole et par les législateurs ou conseils des huit colonies qui viennent d'être indiquées (p. 261-422).

La troisième publication se divise en trois parties. — La première partie, relative à l'apprentissage (p. 19-200), présente d'abord le rapport adressé le 13 août 1836 à la chambre des Communes, par la commission parlementaire qui avait été chargée de faire une enquête sur les résultats de l'apprentissage, et qui a borné ses investigations à la Jamaïque (p. 3-18). Elle reproduit ensuite, par demandes et par réponses, dans un ordre méthodique, et en les abrégeant, les dépositions faites dans l'enquête sur le travail obligatoire et non salarié des noirs apprentis (ch. Ier), sur le travail volontaire et salarié (ch. II), sur les allocations en nature destinées à subvenir à leurs besoins (ch. III), sur les peines et châtimens qui leur sont infligés (ch. IV), sur l'instruction primaire, l'éducation morale et religieuse, les mariages, etc. (ch. V), sur le rachat du temps d'apprentissage (ch. VI), sur les amendes établies contre les maîtres (ch. VII), sur les juges spéciaux (ch. VIII), sur les productions du sucre (ch. IX.) — La deuxième partie, concernant le travail libre (p. 201-412), contient des extraits de deux enquêtes qui ont eu lieu en 1840, par ordre du parlement britannique. Elles donnent la liste des personnes entendues, avec quelques indications sur chacune d'elles; puis leurs dépositions, dans l'enquête de la chambre des Communes, sur la condition morale et matérielle des noirs depuis leur émancipation à la Jamaïque, Antigoa, la Barbade, la Trinité et la Guyanne française (ch. Ier), sur les premiers résultats du

travail libre et l'influence de l'émancipation relativement à la production des denrées coloniales (ch. II), sur les salaires et allocations en nature accordées aux noirs (ch. III), sur la valeur comparative des propriétés coloniales avant et après l'abolition de l'esclavage (ch. IV), sur les mesures prises et à prendre pour suppléer à l'insuffisance du travail de la population affranchie (ch. V); et dans l'enquête de la chambre des lords dépositions sur la fabrication du sucre et du rhum dans les Indes-Occidentales, l'élévation du prix des salaires, les cultivateurs blancs, les cultivateurs noirs, l'emploi de la charrue pour la culture des terres, etc. (chapitre unique.) — La troisième partie forme un appendice renfermant des actes et tableaux d'une grande importance, qui n'ont point été compris dans les deux premiers volumes, et qui n'ont pu trouver place dans les deux autres divisions du troisième.

La quatrième publication se compose de rapports recueillis par le Département de la marine et des colonies sur le régime de l'apprentissage et celui du travail libre à la Jamaïque (ch. Ier), la Barbade (ch. II), la Trinité, (ch. V), la Guyanne anglaise (ch. VI), île Maurice (ch. VII), et seulement sur le régime du travail libre à Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Grenade et Saint-Christophe (ch. III), Antigoa (ch. IV).

L'analyse de ces documens serait impossible. Il suffira de les avoir indiqués pour que le législateur, le publiciste, l'historien soient frappés de leur importance et de leur utilité, qu'augmentent encore le talent avec lequel ils ont été conduits et coordonnés.

Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères depuis la paix de Westphalie, en 1648, par MM. d'Hauterive, député, et de Cussy. Paris, chez Rey et Gravier. Trois vol. de 525, de 357 et 465 p.

C'est une bonne et utile pensée de réunir les traités de commerce conclus entre la France et les puissances étrangères

depuis la paix de Westphalie, cette base du droit public moderne. Les traités de limites ont leur effet immédiat; les traités de commerce établissent des droits qui subsistent longtemps et fondent des habitudes, des mœurs. Les premiers peuvent faire apprécier les jeux de la fortune, les exigences de la puissance; les seconds dénotent les progrès de l'association humaine, qui tend incessamment à la fusion, à la paix; ceux-ci offrent donc un sujet d'études bien plus intéressant. Les auteurs ont fait preuve d'une haute portée de vues : leur ouvrage est classé avec beaucoup d'ordre, les notions en sont écrites avec une remarquable précision, sans que rien d'important y soit omis, et ils ont eu la sage modération de s'abstenir d'émettre l'expression de leurs opinions, si éclairées qu'elles eussent été d'ailleurs.

Déjà deux grands enseignemens ressortent de la lecture de ce livre important : la liberté du commerce, s'établissant au XVIe siècle; la nécessité pour toutes les puissances de la proclamer, comme un principe vrai, fécond en heureux résultats; et plus tard à la fin du XVIIIe siècle, au commencement du XIXe seulement, la nécessité non moins impérieuse d'abolir le droit d'aubaine, ce droit inhospitalier, inhumain, qui maintenait les puissances dans un état d'hostilités permanentes, et frappait au moment de la mort, alors qu'il semblerait que tous les bons sentimens devraient se réveiller. Puis de nombreuses et curieuses observations à recueillir : partout les Anglais assurant leur commerce; la France se montrant conciliante. L'association des villes anséatiques, qui en 1494 étaient au nombre de soixante-quatorze, comme toutes les fédérations périssant minées par les intérêts particuliers de chaque ville : en 1716 on ne traitait plus qu'avec Lubeck, Bremne et Hambourg; en 1679 qu'avec Hambourg seul. Dès 1648, au traité de Munster, la navigation du Rhin est déclarée libre : la France a toujours eu un grand intérêt à ce qu'il en fût ainsi. De nos jours cet affranchissement a été l'objet d'un traité porté incidemment aux chambres, lors de leur dernière session. En 1780, les puissances du nord et la France déclarent que la mer Bal-

tique sera ouverte au commerce de toutes les nations. Déjà dans quelques cas, et plaise à Dieu que cet usage devienne général ! apparaissait la convention que les vaisseaux de commerce circuleront librement en temps de guerre ; la convention entre la France et la Suisse, sa fidèle alliée, de rendre exécutoire dans l'un et l'autre pays les jugemens rendus en matières civiles. Il y a là le principe d'un progrès immense ; et ce qui prête surtout aux méditations, l'évidence que les traités après de longues guerres ne procurent pas de nouveaux avantages aux nations qui se sont vainement épuisées ; l'évidence qu'en signant une paix que l'on déclare perpétuelle, une amitié que l'on proclame vraie, inaltérable, les peuples, comme les souverains, savent qu'ils mentent à la face des hommes ; l'évidence encore qu'en promettant à une nation de la traiter aussi favorablement que les autres nations les plus favorisées, on se réserve la faculté de mesurer et de distribuer ses faveurs à sa guise et selon les circonstances.

Puis ce qui est triste, vient la preuve que les nations ne s'accordent la remise des réfugiés qu'alors qu'elles sont surtout étroitement liées. Ainsi, l'union presque sainte, l'association de deux nations, si fructueuse d'ailleurs sur tous les autres points, dans certains cas devient meurtrière, et n'est qu'une arme de plus au pouvoir de la politique, toujours si aveugle quand elle se venge. En 1763, l'Espagne qui promet de s'unir à la France, pour ne plus faire qu'un même et seul peuple, cède l'île de Saint-Pierre et de Miquelon. En 1717, la Prusse, cet état tout nouveau, appelé à jouer un grand rôle, s'il sait se maintenir dans la règle de médiateur que lui donne sa position, la Prusse entre en ligne avec la France pour pacifier le Nord, etc., etc., etc. Mais nous ne pouvons énumérer tout ce qu'il peut y avoir de saillant dans les traités conclus entre la France et les autres puissances. Une réflexion encore pourtant : deux puissances de forces, de richesses différentes, dont l'une fait un grand commerce, l'autre un commerce restreint, souvent concluent sur des bases de réciprocité ; c'est la manière de traiter de l'Angleterre. En conséquence les ports sont

déclarés ouverts, les douanes abaissées; mais il est évident que ce n'est qu'une faculté de plus accordée à la nation puissante d'écraser l'autre.

Nos traités avec Maroc, Tunis, Tripoli, présentent de l'intérêt. Toujours nous obtenons des puissances et la liberté des mers, et la préséance; toujours nous cherchons à armer contre Alger; toujours l'on nous accorde que les Français ne seront pas retenus esclaves, que les lieux saints seront respectés, que la pêche du corail sera réservée à la France, moyennant des droits très-modérés. Nous cédons au désir de citer le protocole d'un traité entre la France et Tunis, en date du 8 août 1830; nous prions de remarquer la date. « La merveille » des princes de la nation du Messie, la gloire des peuples » adorateurs de Jésus, l'auguste rejeton des rois, la couronne » des monarques, l'objet resplendissant de l'admiration de » ses armées et des ministres, Charles X, empereur de » France, etc., etc. Et le prince des peuples, l'élite des grands, » issu du sang royal, brillant des marques les plus éclatantes » et des vertus les plus sublimes, Hussim-Pacha-Bey, maître » du royaume d'Afrique, etc., etc. » Nos relations avec la Perse, qui datent de 1708, avec la Porte Ottomane, bien plus anciennes,— elles datent de 1535,—ont été des plus intimes. La première de ces deux puissances semble se reposer sur la France contre l'envahissement des Russes; elle consent à la liberté du commerce, au droit de racheter les esclaves. Elle lui abandonne, en 1808, l'île de Khareck; elle lui accorde la préséance, etc., etc. La Porte Ottomane, plus dévouée encore, nous accorde la suppression du droit d'aubaine en 1535: il a été strictement exercé jusqu'au XIXe siècle, chez presque toutes les nations civilisées. Elle nous accorde la préséance sur toutes les nations; la faculté de pêcher sur les côtes de Barbarie. En 1802 elle ouvre à la France la navigation de la mer Noire. En 1802 la France et la Turquie se garantissent l'intégralité de leurs possessions, etc., etc. On le voit par ce qui précède, l'ouvrage de M. d'Hauterive est un de ceux que rechercheront le plus les publicistes, que médi-

teront les hommes graves, que devront surtout étudier les historiens.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

The power of the greek tenses, and other papers. By Francis Whaley Harper, M. A. Cambridge : publ. by W. P. Grant and G. Bell. — London, 1841. In-8° de VI-174 p.

Cet ouvrage commence par des considérations sur la difficulté que présentent, dans la traduction, certaines formes des verbes anciens qui ne se retrouvent plus dans les langues modernes. Le grec et l'anglais n'ont à la rigueur qu'un *temps* commun, dit l'auteur; cependant il s'est résigné à regarder comme temps le futur *I shall dine*, et les parfaits *I have dined*, *I had dined*, *I shall have dined*, quoique ce ne soient, sous le rapport de l'inflexion, que des combinaisons. Il les considère donc comme ayant tous, excepté le dernier, leurs équivalents en grec, et bâtit là-dessus une classification des temps définis et aoristes ou indéfinis. Les premiers se subdivisent en imparfaits et parfaits, chaque subdivision comprenant les trois temps. Quant aux indéfinis, ils ne sont susceptibles que des variations du temps. Il ne s'agit, bien entendu, que de la voix active; car pour le passif, l'anglais, comme la plupart des langues occidentales, ne possède qu'un participe, dont les combinaisons avec le verbe substantif remplacent les formes passives des anciens.

Plus le caractère d'un peuple est dramatique; plus il se plaît à un langage clair, tout extérieur et saisissable aux sens; moins il a de propension vers la pensée dégagée de toute image, les νοῦμενα opposés aux φαινόμενα; il cherche à rendre sa langue pittoresque, non purement positive, plus il sent le besoin et acquiert la faculté de plier les formes au tour de ses idées. Or, les temps les mieux adaptés à ce besoin sont sans contredit les imparfaits; ils dirigent l'attention non-

seulement sur le fait qu'ils expriment, mais aussi sur les faits pour ainsi dire contemporains qui remplissaient l'espace de la durée où s'est consommé le fait principal. On ne peut lire un récit d'un auteur athénien sans se convaincre combien la narration gagne de vie et de variété par l'usage fréquent des imparfaits, et par leur union avec les aoristes. C'est ce que l'auteur appelle le pouvoir dramatique des imparfaits, et en effet, chez les dramatiques, on en trouve les exemples les plus fréquens et les plus remarquables. L'auteur offre une comparaison du récit de la fuite d'Iphigénie, avec Oreste et Pylade, qui montre combien le style attique était plus propre encore à peindre qu'à raconter, et dans combien de cas où un moderne eût employé l'aoriste, le grec arrive à un plus grand effet, à une peinture plus vraie avec le simple imparfait. L'avantage est évident ; cependant l'arrangement, la liaison de la phrase, donne parfois à l'aoriste des modernes la force de l'imparfait; mais souvent aussi on est forcé de modifier la forme de l'expression pour rendre ce qui, en grec, au moyen de l'imparfait, se produirait simplement et naturellement.

Pour la comparaison des formes grecques et anglaises des verbes, l'auteur part de ce premier fait : le présent anglais *I dine* est un aoriste (indéfini), c'est-à-dire qu'il ne dirige point l'attention vers le temps où l'action a lieu, ce que l'on concevra aisément au moyen de la question : Que faites-vous maintenant? quelle est la réponse? *I am dining*, et non *I dine*. En grec, le présent a une toute autre force; ici l'auteur cite l'entrée de Strepsiade chez Socrate, dans les Nuées : πρῶτον μὲν ὅτι δρᾶς, etc. Nous ne le suivrons pas dans le parallèle détaillé qui devient beaucoup plus particulier à la langue anglaise et dans lequel il s'élève contre le vide et l'insignifiance des désignations générales en usage pour les divers temps. Il passe ensuite à l'usage de la particule ἄν, qui se rattache intimement à celui des temps. L'auteur distingue six cas différens où elle était employée chez les Attiques : avec l'indicatif, avec l'optatif, avec l'infinitif et le participe; liée à l'emploi du subjonctif, aux particules causatives ὡς, ἵνα, ὅπως, etc.; et enfin,

liée à l'emploi de πρὶν et ἕως. Dans cette partie se trouve un nouveau tableau de classification des formes des verbes, divisées en finies et infinies, les premières subdivisées en objectives et subjectives, comprenant elles-mêmes les formes définies et indéfinies, c'est-à-dire d'une part les imparfaits et parfaits; de l'autre, les modifications du temps passé, présent, futur. Pour les formes infinies ou de l'infinitif, nous n'avons que le second ordre de subdivision en définies et indéfinies, comprenant, celles-ci, l'indéterminé et le futur, celles-là, l'imparfait et le parfait.

La valeur de l'expression ἐποίησα ἄν, expliquée par le raisonnement et éclaircie par des exemples, est rejetée dans une note à la suite. Dans le troisième cas l'auteur avance que la particule ἄν ne se joint pas avec le futur; opinion débattue et en opposition avec le sentiment de Gœller, de Stallbaum et de Poppo. Mais aucun de ces érudits ne donne l'explication de sa doctrine, et l'auteur s'est décidé d'après les probabilités *à priori*, qui sont contre l'usage. Hartung, dans son Traité sur l'usage de la particule ἄν, est de l'avis de ses compatriotes; mais ses explications n'établissent rien, et dans l'absence de toute décision, l'auteur a pensé qu'il était préférable de supposer les passages dans lesquels ἄν se trouve unie au futur, sinon comme corrompus, du moins comme des négligences. Ce qui semble appuyer cette manière de voir, c'est la remarque de Dawes : qu'on ne rencontre point ἄν avec le futur optatif. Dans la crainte qu'on ne se révolte contre cette manière de trancher la difficulté en taxant la construction de négligence, M. Harper s'efforce de prouver la probabilité de ce solécisme chez un écrivain attique, par de nombreux exemples de la même licence, puisés dans les premiers écrivains de l'Angleterre. Après avoir exposé succinctement la théorie de l'accentuation grecque, M. Harper termine par quelques détails sur l'usage de μὴ et de μὴ οὐ avec l'infinitif. A la suite de cet ouvrage grammatical se trouvent quelques remarques sur certains passages du *New Cratylus;* c'est une introduction à la physiologie, une première leçon, comme l'intitule l'auteur;

son objet du reste est encore grammatical; elle offre un développement des idées de *ici* et *là*, et des relations des lieux et des personnes dans l'établissement des bases du langage.

De la vieillesse et de l'amitié, traités de Cicéron traduits par M. Plougoulm, ancien procureur-général. — Paris, 1841. Chez Benjamin Duprat. Impr. de Paul Renouard. In-12 de 207 p.

Ce n'est pas une des choses les moins surprenantes de notre époque de voir qu'un homme dont le talent est incontestable et universellement reconnu, qu'un magistrat au caractère duquel amis et ennemis rendent justice, qu'un orateur doué d'une rare puissance de parole et d'une remarquable force d'esprit, hier procureur-général et l'un des chefs estimés de l'une des premières cours du royaume, en soit réduit aujourd'hui à trouver une occupation de son activité dans la traduction des traités de Cicéron. Qui a fait à M. Plougoulm les loisirs nécessaires pour un pareil travail? Ce n'est pas un dieu, dit-il, dans sa préface; il se trompe. N'a-t-il pas reconnu cette divinité des mauvais jours, divinité aveugle et farouche, fille de la haine et sœur de la vengeance, qui ne tient compte de rien, devant qui le talent, le mérite, le caractère sont comme s'ils n'étaient pas, ou plutôt qui s'irrite de leur vue? n'a-t-il pas reconnu l'émeute enfin, cette tempête sociale où l'homme politique sombre presque toujours sous les coups des partis ou sous les erreurs du pouvoir lui-même? Voilà la divinité qui a fait à M. Plougoulm ces loisirs auquel son esprit a de la peine à se soumettre; et il a raison, car avec son énergie, son éloquence et son mérite, il est encore bien matin pour se retirer sous sa tente. Si nous parlons ainsi, c'est que nous professons un dogme qui domine chez nous toute opinion, toute passion politique. Nous croyons que dans toute société bien faite on ne doit laisser aucune supériorité intellectuelle sans emploi, et amis et ennemis s'accordent à classer M. Plougoulm au nombre des magistrats d'élite produits par ces derniers temps.

On savait que M. Plougoulm était un orateur éminent, mais on n'était pas aussi sûr de sa réputation d'écrivain plein de goût et d'élégance ; c'est ce qu'il est impossible de ne pas s'avouer en lisant des pages telles que celles-ci, dans sa dédicace au respectable président de la cour royale de Toulouse. « J'ai bientôt senti le besoin de l'étude et je me suis mis à polir et repolir encore mes deux copies de l'antique : traduire est une œuvre de patience, surtout quand on s'adresse à un tel maître. J'ai trouvé un plaisir extrême dans des rapprochements qui naissaient de ma situation présente et de mes souvenirs. Ainsi, dans le traité de l'Amitié, je rencontrais de beaux préceptes revêtus de la forme la plus délicate et la plus pure; et moi-même, au milieu de cruelles épreuves, je venais de faire l'expérience de ce que l'amitié a de plus noble, de plus courageux, de plus dévoué ! Dans le traité sur la Vieillesse, ou plutôt sur l'art de ne pas vieillir, je voyais le plus grand écrivain de l'antiquité déployer toutes les ressources de son esprit, de son style inimitable, tout le prestige des souvenirs historiques pour embellir cet âge auquel il ne devait pas atteindre. En écrivant son livre pour lui-même, il oubliait que dans les troubles civils les grands hommes ne vieillissent guère ! Du reste, son ingénieuse théorie se résume en cette vérité simple et consolante, que pour arriver à une vieillesse heureuse et honorée, tout le secret est d'avoir bien vécu. La considération est la couronne du vieillard; mais les cheveux blancs ne suffisent pas pour l'obtenir : c'est un fruit de l'arrière-saison réservé aux vertus d'une longue vie. Si la tempérance, cette vertu qui les comprend toutes (car c'est l'âme qui se gouverne elle-même), préside à notre vie, l'esprit ne vieillit point avec le corps, il conserve de la souplesse et de la grâce; le cœur ne s'éteint pas, il garde une douce chaleur. Rien n'est plus touchant, plus aimable qu'un vieillard qui sait aimer encore et dont toutes les paroles ne respirent que bienveillance. C'est de lui qu'on peut dire *que son grand âge n'est pas de la vieillesse.* »

On comprend très-bien que la plume élégante et châtiée

qui a écrit ces lignes aura pu rendre, autant qu'une traduction peut le faire, la grâce et la pureté de son original. En effet, dans un style simple, clair et facile, M. Plougoulm a reproduit non-seulement le fonds, mais la forme de ces deux admirables traités de la Vieillesse et de l'Amitié qui comptent parmi les meilleurs entre les plus beaux de Cicéron. Il y a, dans le style du traducteur, quelque chose de noble et de naturel qui rappelle l'antique, une manière limpide et sereine que nous ne connaîtrons bientôt plus, car chaque jour elle s'efface de plus en plus de nos œuvres modernes tourmentées par la recherche, obscurcies par la passion. Quant à l'exactitude de cette traduction, elle est aussi fidèle, aussi littérale qu'on peut le désirer. Les formes accidentées du dialogue, les reprises, les exclamations sont rendues avec un rare bonheur; le traducteur s'identifie avec Cicéron, il pense, il parle comme l'orateur romain, dont il s'est fait l'élève et l'admirateur. Démosthène et Cicéron, voilà les beaux modèles sur lesquels M. Plougoulm s'est inspiré ! voilà les écrivains qu'il a toujours étudiés et qu'il étudiera toujours, parce qu'il les comprend, parce qu'il en sent tout le mérite et parce que la nature l'a heureusement doué en lui accordant deux qualités bien rares : le sentiment du beau et du bon, et une grande puissance de parole. Nourri dans l'étude de l'antiquité classique, M. Plougoulm n'a pas délaissé les modèles de notre littérature; à certaines expressions un peu vieillies, on reconnaît qu'il a lu et relu Bossuet, Fénelon et les premiers écrivains du siècle de Louis XIV. Pour faire juger de son mérite comme traducteur, nous citerons le morceau suivant tiré du Traité sur l'Amitié (p. 114).

« Je n'adopte pas cette doctrine que l'on commence à semer parmi nous : que les âmes meurent avec les corps et que la mort détruit tout en nous. J'embrasse, au contraire, l'autorité des anciens, celle de nos ancêtres qui rendaient aux morts de si pieux devoirs (ce qu'ils n'eussent pas fait, s'ils eussent pensé qu'ils y étaient insensibles); l'autorité de ces hommes qui vécurent autrefois en Italie, et qui répandirent sur la Grande

Grèce, aujourd'hui détruite, mais florissante alors, les lumières de la philosophie; l'autorité de celui que l'oracle d'Apollon a jugé le plus sage des mortels. Sur ce sujet, il ne disait pas, comme sur beaucoup d'autres, tantôt une chose, tantôt une autre, mais toujours la même, savoir que les âmes des hommes sont divines; qu'à leur sortie du corps, le retour vers le ciel est ouvert, et d'autant plus facile qu'elles ont été plus justes et plus pures. Scipion pensait de même : très-peu de temps avant sa mort, et par une sorte de pressentiment, il discourut trois jours entiers sur la république; Philus et Manilius étaient présens, plusieurs autres encore; vous, Scévola, aussi, vous y étiez avec moi. A la fin de son discours, il parla de l'immortalité des âmes, rapportant, disait-il, ce qu'il avait entendu en songe de la bouche de l'Africain. S'il en est ainsi, que l'âme du plus vertueux s'envole le plus aisément dans la mort, se dégageant des liens et de la prison du corps, pour qui pensez-vous que ce retour vers les dieux fut jamais plus facile que pour Scipion? Et je m'affligerais d'une telle mort! ce serait envie plutôt qu'amitié. Si au contraire cette doctrine est vraie que les âmes s'éteignent avec les corps, et qu'aucun sentiment ne survive, comme il n'y a pas de bien dans la mort, il n'y a pas non plus de mal; le sentiment une fois éteint, c'est comme si l'on n'était jamais né... Et pourtant, que Scipion soit né, c'est notre bonheur, la joie éternelle de Rome! La destinée lui a donc été douce; c'est pour moi seul qu'elle a été cruelle, pour moi qui, entré le premier dans la vie, devais en sortir le premier! Cependant, je jouis tellement du souvenir de notre amitié, que je me trouve heureux d'avoir vécu uniquement parce que j'ai vécu avec Scipion. Entre nous, même pensée sur la chose publique et sur nos intérêts privés; à Rome, même demeure; mêmes travaux à la guerre, et ce qui fait toute la force de l'amitié, accord parfait de volontés, de goûts, de sentimens. Aussi n'est-ce pas cette réputation de sagesse dont Fannius parlait tout-à-l'heure qui me charme, surtout quand je la mérite si peu; c'est l'espoir que le souvenir de notre amitié ne périra pas. Cette pensée m'est d'autant

plus chère que, dans tous les siècles, on cite à peine deux ou trois exemples d'amitiés mémorables; je crois pouvoir espérer que celle de Scipion et de Lélius sera connue de la postérité. »

Lexicon Euripideum ab Augusto Matthia inchoatum, confecerunt Constantinus et Bernhardus Matthiæ Augusti filii. Volumen I. A-Γ. — Lipsiæ, Fridericus Fleischer. 1841. In-8° de XII-682 p.

Tout le monde connaît la riche et savante édition d'Euripide par Matthiæ, qui n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main en publiant un index complet des mots employés par le tragique grec. Les deux fils du célèbre philologue, MM. Constantin et Bernhard, ont entrepris d'achever l'ouvrage de leur père; et ils ont déjà donné un commencement d'exécution à leur pieuse et méritoire entreprise. Le volume que nous avons sous les yeux comprend les trois premières lettres de l'alphabet A, B, Γ. Les articles sont rédigés dans le genre de ceux du lexique de M. Ellendt sur Sophocle. Lorsque cet ouvrage sera entièrement terminé, ce sera certainement le meilleur commentaire qu'on puisse trouver sur Euripide; et la manière dont chaque mot, chaque expression est expliquée, commentée, comparée avec les autres écrivains, ne peut manquer de faire honneur à la science, à la critique et à l'érudition des deux dignes fils de Matthiæ. La préface est signée par M. Constantin.

C. Cornelii Taciti dialogus de oratoribus. Textum recognovit et selecta varietate lectionum annotationibusque instruxit Phil. Car. Hess. — Lipsiæ, apud C. E. Kollmann. 1841. In-8° de XXXVIII-316 p.

Nous ne reviendrons pas sur la question si souvent controversée qui a rapport à l'auteur du dialogue sur les orateurs. Les manuscrits et les anciennes éditions nomment Tacite comme auteur de cet ouvrage; mais un grand nombre de

commentateurs l'attribuent à Quintilien, et quelques-uns à Pline le Jeune. Le principal sujet du dialogue dont les interlocuteurs sont Curiatius Maternus, Julius Secundus, M. Aper et Messala, est une comparaison des anciens orateurs avec les modernes et le développement des causes qui ont opéré la décadence de l'éloquence depuis la destruction de la république. L'ouvrage est plein de remarques ingénieuses et fines, et de jugemens importans pour l'histoire littéraire. Le style a les beautés et les défauts de celui des trois écrivains auxquels on a tour à tour attribué ce dialogue.

Le nouvel éditeur a revu avec le plus grand soin le premier texte sur les meilleurs manuscrits, et principalement sur le manuscrit Farnésien ou de Naples; et dans des commentaires philologiques placés au bas des pages, il discute toutes les variantes fournies par les différens manuscrits qu'il a consultés. Les prolégomènes contiennent une description exacte et assez détaillée des manuscrits, des éditions et des travaux qui ont été faits sur ce dialogue attribué à Tacite. Une table des matières très-complète termine le volume.

Vestritii Spurinnæ lyricæ reliquiæ. Recognovit in germanicum convertit et cum annotationibus superiorum interpretum quibus suas adjecit separatim edidit C. A. Mauritius Axtius. — Francofurti, A. M. apud Joann. Dav. Sauerlaender. 1840. In-8° de 144 p.

Vestricius Spurinna, né sous les empereurs, vers l'an 23 de notre ère, obtint une grande célébrité à la guerre et dans les lettres. Pline le jeune nous apprend que cet écrivain composait avec le même succès en latin et en grec, et qu'il mit au jour de très-bonnes poésies lyriques; elle ne nous sont point parvenues. Les fragmens qu'on possède aujourd'hui ont été trouvés dans un ancien manuscrit par C. Barth, qui les a attribués à Spurinna, parce qu'elles portaient le nom de Vasprencina. Ces fragmens sont au nombre de quatre. Le premier faisait partie d'une ode sur le mépris de la vie; le second est un

hymne à la pauvreté; le troisième une pièce contre l'oisiveté; le dernier ne consiste qu'en quelques vers. Barth en a donné deux éditions, l'une avec ses *Venatica et Bucolica latina*, *Hanov.* 1613, et l'autre dans ses *Advers.* lib. XIV, 5. Th. S. Bayer les a publiés de nouveau avec des corrections et des remarques dans le tome IX (p. 311 et seqq.) des Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il n'hésite pas à les regarder comme authentiques. Le nouvel éditeur examine les opinions des différens critiques qui se sont occupés des poésies de Spurianna, et partage entièrement le sentiment de Bayer. Le texte est accompagné d'une traduction en vers allemands, et d'un commentaire philologique formé avec les notes des éditeurs précédens, en ayant soin de mettre le nom du critique à chaque note réimprimée. La préface peut être considérée comme une monographie complète sur le célèbre poète guerrier qu'on ne connaissait pour ainsi dire que par Pline, et la question d'histoire littéraire y est traitée avec un soin tout particulier.

Satires de A. Perse, traduites en vers français, par A. V. D. P. Fabre, pour faire suite à sa traduction de Juvénal. Notes au bas des textes et nouveau commentaire. — Paris, Duverger. Chez Berquet et Pétion. 1841. In-8° de xv-438 p.

Traduire Perse en vers français! Perse le poète latin le plus serré, le plus obscur, le plus difficile et le plus elliptique! C'est là, il faut en convenir, une tâche impossible à remplir d'une manière complètement satisfaisante; c'est s'engager dans une lutte où tout traducteur doit échouer, quels que soient d'ailleurs son mérite et son talent. Comment, avec les pronoms et les articles qui fourmillent dans notre langue, pouvoir rendre l'admirable précision du latin? Dans Perse, chaque phrase, chaque vers, chaque expression, contient une allusion, un usage, un trait de mœurs. Sans le secours d'une périphrase, il est donc impossible de mettre en relief la pensée

du moraliste, le trait mordant du poète satirique, les réflexions de l'observateur. Perse ne peut passer dans notre langue qu'avec le cortége d'une paraphrase longue et explicative; mais alors ce n'est plus Perse, c'est un commentaire sur le poète. Cette prévention que nous avions en ouvrant le livre de M. Fabre, bien loin d'être détruite, a été confirmée par la lecture de ce travail, parce que le talent même que le traducteur a montré dans cette lutte inégale nous a prouvé qu'il était, mieux que personne, en état de nous donner une reproduction poétique, exacte et fidèle de Perse, si cela eût été chose possible. Quoi qu'il en soit, nous devons accueillir le livre de M. Fabre, et lui savoir gré des efforts qu'il a faits.

Au lieu de préface nous trouvons en tête deux *épîtres* adressées, l'une à M. De Lanneau, ancien directeur de *l'institution* Sainte-Barbe, et l'autre aux Barbistes. Ces deux morceaux se distinguent par un grand talent poétique et par une tristesse mélancolique qui décèle une longue souffrance morale. Nous citerons la fin de l'épître aux Barbistes :

Sous le poids de mes maux s'il faut que je succombe,
Venez, amis, graver sur ma modeste tombe :
« Ci-gît un philosophe ; il a toujours été
» L'ami de la patrie et de l'humanité.
» De Juvénal, de Perse, adoptant les maximes,
» Que voulut-il ? Au vice arracher ses victimes.
» Barbistes, sur sa tombe apportez quelques fleurs,
» Et même après sa mort soyez ses bienfaiteurs. »

Le travail de M. Fabre sur Perse peut se diviser en trois parties : la traduction en vers, les notes placées au bas des pages et le commentaire philologique et historique. Nous regrettons qu'il n'ait pas fait une vie du poète latin, comme M. Perreau en tête de sa traduction dans la collection de M. Panckoucke. Nous regrettons aussi qu'il n'ait pas consulté cette derniére édition dans laquelle sont résumés et appréciés tous les travaux précédens; M. Perreau méritait d'être cité préférablement à Sélis, Lemonnier et Jouvency dont les noms reviennent à chaque pas. Cela dit, passons à la traduction poé-

tique de M. Fabre, et laissons-le expliquer lui-même la manière dont il a compris son modèle : « Une traduction de Perse, dit-il, trop littérale, ne présenterait, dans notre langue, qu'un squelette froid et décharné, et c'est le défaut que l'on reproche, peut-être avec raison, au savant abbé Lemonnier : nous avons fait nos efforts pour donner au style plus de souplesse et moins de roideur, ce qui nous a mis dans la nécessité fort souvent d'employer quelques périphrases pour rendre des sentences dont la stoïque aridité pourrait amonceler les rides sur le front de nos lecteurs ; et nous avons profité des avantages que nous offrait la langue française pour adoucir les teintes, quelquefois trop sombres, de la doctrine du Portique, dont Perse fut toujours l'apologiste et le zélé partisan. Mais quand il s'agira de ces traits satiriques dont l'énergie et la force consistent dans le laconisme de l'expression, nous nous garderons bien de sacrifier aux grâces sur l'autel de l'austère morale, d'affaiblir, d'émousser par un déluge de mots, les traits vifs, rapides, blessant à mort, le sybarite, l'ambitieux, le flatteur et l'exécrable tyran. »

M. Fabre a tenu toutes ces promesses ; il s'est rapproché aussi près que possible du texte latin, et cependant son vers est élégant et offre tous les caractères du poète satirique. Nous devons même dire encore à sa louange qu'il a lutté de concision avec son modèle toutes les fois qu'il l'a pu faire sans que ce fût aux dépens du sens. Les élans d'indignation de Perse, et qui appartiennent à la morale, sont parfaitement rendus par le traducteur. Nous citerons par exemple ces beaux vers :

O curvæ in terris animæ et cœlestium inanes! etc.

Voici comment M. Fabre les a transportés dans notre langue poétique :

Mortels vils et rampans, triste rebut des cieux,
Avez-vous bien osé, dans le temple des dieux,
Avec tous ces hochets de l'infâme mollesse
Introduire vos mœurs et tenter leur sagesse?
C'est le luxe qui mêle aux parfums délicats
Le simple et doux présent que nous a fait Pallas ;

Lui seul polit la perle, ou dans la terre ardente
Jette, pour l'altérer, la perle de Tarente.

Et ces autres :

Dès ta jeunesse apprends, mortel infortuné,
Quelle cause a tout fait, quel est l'ordre donné ;
Contemple la nature et cherche à reconnaître
Pour quelles fins ici le ciel nous a fait naître ;
Notre vie est un stade ; il faut savoir partir,
Tourner légèrement la borne et la franchir.

Quant aux passages qui ne sont plus du ressort de la pure morale, mais qui contiennent des faits et des allusions, il était bien difficile, nous pouvons même dire impossible, de les exprimer d'une manière claire et compréhensible. Pour suppléer à cette obscurité qui fait de ces satires une véritable collection d'énigmes, M. Fabre a consacré la dernière moitié du volume à des notes qui servent à discuter les variantes et les opinions des éditeurs précédens et à développer la pensée du poète en expliquant les allusions et les traits de mœurs. Les longues notes placées au bas des pages contiennent aussi des rapprochemens avec les auteurs anciens ; mais ce sont principalement des digressions morales et satiriques sur les mœurs de notre époque qu'il met en parallèle avec celles de Rome du temps de Perse. Ces digressions, formulées fort souvent en apostrophes virulentes, ne manquent pas d'une certaine éloquence ; l'auteur même y montre du courage, car il fronde toutes les classes de la société ; les académiciens surtout y sont assez maltraités. Cet amour de la satire a entraîné M. Fabre peut-être un peu trop loin ; car les notes de la fin, qui ne devaient être que philologiques et historiques, se trouvent parfois entremêlées des mêmes plaintes qui se retrouvent dans les notes du bas des pages. Il nous semble aussi qu'il a été trop dur pour Casaubon auquel il ne rend pas assez justice. Nous lui signalerons encore quelques petites négligences typographiques qui embarrassent beaucoup les recherches ; par exemple, des transpositions de notes, comme les notes 11 et 12 des pages 163 et 164, correspondant à la page 4. Dans

les vers, rien n'est indifférent, et une faute typographique peut sembler une variante; ainsi, page 169 « Turpe *est* miserabile » et dans le texte « Turpe *et* miserabile »; page 14 « Un *œil* de volupté » et dans la note « Un *air* de volupté. » Du reste, ces remarques minutieuses n'enlèvent rien au mérite de M. Fabre comme poète et traducteur; elles lui prouvent seulement que nous avons lu son travail avec le plus grand soin et le plus vif intérêt. Qu'il nous permette une dernière observation. L'habitude qu'on a eue pendant les derniers siècles de latiniser tous les noms français, répand la plus grande confusion dans les travaux modernes, lorsqu'on cherche à remettre de nouveau ces noms en français. C'est ainsi que Pithou, en latin Pithœus, est devenu Pythée sous la plume de M. Fabre, qui cite très-souvent le manuscrit de Pythée, le scholiaste Pythée, etc., tandis qu'il est tout simplement question du célèbre Pithou dont la bibliothèque a été disséminée après sa mort.

LITTÉRATURE MODERNE.

The latin poems commonly attributed to Walter Mapes. Collected and edited by Thomas Wright, esq. M. A. F. S. A. C. of Trinity college, etc., etc. — London, printed for the Camden society, 1841. Un vol. in-8° p°, de XXXIX-371 p.

Gauthier Map était un ecclésiastique, homme de cour et bel-esprit, dont les jeux de mots et les piquantes reparties jouissaient de la plus grande popularité vers la fin du douzième siècle. Chapelain du roi d'Angleterre Henry II, sa conversation faisait les délices de ce prince éclairé. Il y a beaucoup d'apparence que sa famille était originaire de Bretagne, du moins le nom de *Map* répond-il dans le dialecte armoricain au mot *fils* ou *enfant*. Dans tous les cas, il est certain que le roi d'Angleterre, voulant faire traduire dans la langue vulgaire de France les lais et les chants gallois et bretons qui racontaient

les aventures d'Artus, de Merlin et de Lancelot, chargea Walter Map d'en donner l'interprétation à Robert de Borron, l'un de ses chevaliers. Robert les écrivit en bonne et harmonieuse prose française; il ne manqua pas dans le cours de son récit de rappeler tout ce qu'il devait à la science de Walter Map; mais nulle part il ne dit que Map eût transcrit avant lui les aventures de la Table ronde, dont il recevait l'interprétation verb ale.

Sous le nom de Walter Map on se plut, dans le treizième siècle, à faire passer une foule de petits poèmes satiriques contre la cour de Rome et contre les moines noirs. On les attribua à cet auteur, parce qu'ayant eu plusieurs fois à se plaindre des moines, il avait souvent exercé contre eux sa verve mordante. Ces poèmes offrent aujourd'hui le plus vif interêt : ils nous font connaître un côté des anciennes mœurs, ils nous initient dans le secret des représailles de l'opinion publique contre les hauts et puissants seigneurs de la cour de Rome et des monastères anglicans. Telles sont les pièces que M. Thomas Wright a réunies dans le volume que nous annonçons. Dans une introduction judicieuse et savante, l'éditeur a rassemblé tous les traits épars de la vie de Walter Map, d'après les autorités contemporaines, comme Giraldus Cambrensis, Matthieu Paris, Raoul de Dicet et Thomas de Walsingham. Map fut souvent considéré comme le patron de ces clercs indépendans qui, dans le moyen-âge, et sous le nom de *Goliards*, *Gouliards* ou *Goujards*, se faisaient craindre et respecter des principaux dignitaires de l'Église, par leurs médisances poétiques et par la malice de leurs joyeux propos. Les *Gouliards* furent pour les évêques anglais ce que les *jongleurs* étaient pour les grands seigneurs de France. On méprisait leurs habitudes désordonnées, on récompensait le privilége qu'ils avaient d'exciter l'hilarité et de gourmander les vices. — M. Wright a rassemblé la collection des anciennes pièces attribuées à la *Goliardie*, et nous ne craignons pas d'assurer qu'en donnant ainsi plus que le titre de son ouvrage ne promettait, le savant éditeur s'est acquis de plus grands droits à

la reconnaissance de tous les antiquaires. Dans le nombre des meilleurs morceaux de ce beau volume, on doit signaler l'*Apocalypsis Goliæ Episcopi*, — l'*Epistola Goliæ ad confratres Gallicos*, — la *Confessio Goliæ*, — l'*Epitome Cambriæ*, pièce rare, dont le caractère n'a rien de satirique, mais qui présente un véritable intérêt pour l'archéologie anglo-celtique; — *de Mauro et Zoilo*, — *de Phillide et Flora*. Cette jolie pièce est la même qu'un poète français du treizième siècle a donnée sous le titre de *Flore* et *Blanchefleur* ou le *Jugement d'amor*.

M. Wright a fait suivre sa précieuse collection d'un Appendice dans lequel il a rapproché des poèmes latins un grand nombre d'imitations anglaises et françaises. Les notes de l'éditeur, en général fort utiles, prennent une véritable importance à l'occasion de plusieurs pièces, telles que le *Dialogue français du Corps et de l'Ame*, — l'*Apocalypse de Golias*, les *Métamorphoses de l'évêque Golias*, — la *Goliæ querela ad Papam*, — la *Confessio Goliæ* et le *Cambriæ Epitome*. Le volume, parfaitement imprimé, a par malheur été tiré à un fort petit nombre d'exemplaires.

Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique, par P. Namur. T. II. Bibliothèque de Louvain, 1841. — Bruxelles et Leipzig, chez Muquard. In-8° de XI-382 p.

M. Namur a déjà, dans un premier volume, fait l'histoire de la bibliothèque de Bruxelles, dite de Bourgogne, la plus ancienne de la Belgique. La bibliothèque de Louvain étant la plus importante, après ce premier dépôt, pour l'ancienneté, le nombre et la qualité des volumes, la seconde place lui appartient dans cette histoire bibliographique, où l'auteur s'est proposé de faire figurer toutes les collections de livres les plus importantes de son pays. Les principales sources où l'auteur a puisé les détails sur la bibliothèque de Namur sont le catalogue d'Henri du Puy, celui de Valère André, les docu-

même publiée par M. le baron de Reiffenberg dans les Archives philologiques, les travaux de M. Voisin pour servir à l'histoire des bibliothèques de la Belgique; l'auteur a encore puisé un grand nombre de détails à des sources différentes, entre autres aux archives générales de l'État, à Bruxelles, et aux archives de l'ancienne Université de Louvain. Mais c'est surtout en qualité d'ancien bibliothécaire de l'établissement qu'il décrit que M. Namur a eu la faculté de faire un travail complet et véritablement utile pour la science.

Il retrace d'abord l'origine de la bibliothèque de Louvain, en 1636, et ses progrès sous la direction de son premier bibliothécaire Valère André. Les savans éminens en succèdent à la tête de cet établissement, Magaranus, l'abbé Bouvard, Zegers, l'abbé Melis, Pacquot, Van de Velde; c'est sous ce dernier, (1795), que le gouvernement français s'empare des livres du dépôt de Louvain, et la bibliothèque reste abandonnée jusqu'en 1805, qu'elle fut rouverte sous la direction de M. Morelles. A celui-ci a succédé M. Becker, remplacé à son tour par M. le baron de Reiffenberg, qui, en passant à la direction de la bibliothèque royale de Bruxelles, a laissé celle de Louvain à la garde éclairée de M. Bernhardi. M. Namur fait la part de chacun de ces savans dans la conservation, l'amélioration et l'accroissement de cette bibliothèque, et après avoir épuisé tout ce qui concerne l'historique de l'établissement, son organisation, ses règlemens, il passe à la partie sans contredit la plus intéressante, la description des richesses qu'elle contient; et donne surtout une attention toute particulière aux manuscrits et aux incunables qui se trouvent en assez grand nombre et d'un haut prix, les premiers surtout. Relever soulement les plus importans nous mènerait trop loin; nous renvoyons les érudits aux indications, trop peu abondantes cependant, de l'ouvrage de M. Namur. Peut-être ne présente-t-il pas pour la description des manuscrits tous les développemens que l'on pourrait désirer; mais ayant à faire entrer, dans un cadre restreint, un si grand nombre de détails, cette sécheresse lui a été imposée par les proportions de son

travail. Au reste, tout ce qu'on y trouve est marqué au coin de la bonne foi et de l'exactitude.

Œuvres de Rabelais traduites en allemand et accompagnées de notes, par Gottlob Regis. — Leipzig, J. A. Barth. 1841. In-8°.

Ce volume de 500 pages fait suite au commentaire du docteur Regis sur les écrits du joyeux curé de Meudon, commentaire mis au jour en un volume de 1184 pages (Leipzig, 1839). Aujourd'hui le savant allemand nous offre d'abord les trois clefs différentes que l'on a prétendu donner du Gargantua et du Pentagruel, celle dont l'auteur est inconnu et qu'à partir de 1639 l'on rencontre dans diverses éditions, celle de Le Motteux, celle de MM. Esmangeart et Johanneau. Le système d'interprétation historique régulier et suivi qu'ont adopté ces derniers éditeurs nous paraît bien hasardé, et nous croyons, quant à nous, que la majeure partie des personnages mis en scène par maître François ne sont point, à proprement parler, des personnages allégoriques, mais bien des personnages imaginaires destinés seulement à devenir l'occasion et le centre d'allusions, soit aux hommes, soit aux choses sur lesquelles l'auteur avait à s'expliquer, et par conséquent susceptibles d'être, dans un moment donné, la représentation d'un individu réel. Ainsi il serait très-possible qu'on eût tel ou tel passage dans lequel Gargantua représente évidemment François Ier, ou Pantagruel Henri II, sans que l'identité constante de la monstrueuse lignée de Gargamelle et de celle d'Anne de Bretagne cessât d'être une rêverie de commentateur. Qu'il nous soit permis de renvoyer à cet égard à quelques pages exquises de M. Nodier (*De quelques livres satiriques et de leur clef*, notice jointe au *Bulletin du bibliophile* de Techener, octobre 1834).

Après avoir consacré 325 pages à reproduire les explications historiques des éditeurs de 1825, M. Regis fait connaître les variantes que présente l'édition du second livre imprimée à

Lyon, chez François Juste, en 1533, édition dont on ne connaît qu'un seul exemplaire (celui de la Bibliothèque publique de Dresde) qui offre parfois de notables différences avec le texte tel que l'a établi Le Duchat. Ces variantes occupent 28 pages; elles sont suivies de la réimpression des priviléges accordés par François Ier et Henri II et de celle des lettres de Rabelais, avec les remarques des éditeurs précédens. Notons ici, d'après l'assertion de M. Regis, qu'une lettre autographe de Rabelais de sept lignes seulement, mise en vente en 1837 chez Téchener, au prix de 600 francs, est devenue la propriété de M. Aimé Martin. Nous rencontrons ensuite deux lettres de Guillaume Budé : Rabelais lui avait écrit en grec, il lui répond dans la même langue. Une masse de *Testimonia* relatifs à l'auteur de Pantagruel termine le volume; nous avons sous les yeux ce qu'en ont dit une foule d'écrivains depuis Calvin, de Thou, sainte Marthe, Pasquier et Guy-Patin jusqu'à MM. Guizot, Paul Lacroix, Salverte, Ph. Chasles, Saint-Marc Girardin, etc.

Le travail de M. Regis présentait des difficultés de plus d'un genre qu'il nous paraît avoir surmontées avec bonheur. Son commentaire est fait en conscience; il offrira aux travailleurs le secours d'une érudition aussi variée que solide; nous regrettons seulement qu'il n'ait pas joint plus souvent le fruit de ses propres recherches à celles des autres qu'il ramasse, translate et analyse avec tant de zèle. L'impression de ces gros volumes hérissés de tant d'idiomes divers fait honneur aux presses de Leipzig.

Dans un supplément de 14 pages, M. Regis a recueilli quelques renseignemens qui lui sont parvenus durant l'impression de son volume; il combat l'opinion de M. Nodier, qui, dans une notice *sur les matériaux dont Rabelais s'est servi* (Bulletin du bibliophile, janvier 1835) a penché pour attribuer à notre *Homère bouffon les grandes et inestimables Chroniques de Gargantua*, recueil de fables extravagantes, où il n'y a guères d'esprit et dont la publication paraît avoir devancé (car tout cela est couvert d'épaisses ténèbres) celle des écrits du

sceptique enfant de la Touraine. Le savant Allemand ne croit pas le moins du monde que l'auteur des *Chronicques*, quel qu'il soit, ait eu l'intention de parodier les fables chevaleresques et qu'il ait pris sur Cervantes une initiative d'un siècle. Ces aperçus ingénieux, mais dont la réalité est sujette à contestation, ne sont-ils pas l'apanage de cet académicien à l'imagination si brillante et si colorée, qui s'amuse à réhabiliter Cyrano de Bergerac, à proclamer Perrault un autre Homère, à porter aux nues Bonaventure Desperriers, et à dire que désormais il ne veut plus lire d'autres vers que ceux qu'écrit en patois du Lot-et-Garonne le perruquier Jasmin?

Jusqu'au fond de la Scandinavie *les trex magnificques liures de nostre bien-aymé Rabelais* ont trouvé des gens qui lui ont consacré leurs veilles. Il a paru à Lund, en 1838, une *Dissertatio academica* de C. J. L. Almsquist; *de vita et scriptis F. Rabelæsii*, in-8° 29 pages. Cet opuscule ne renferme aucune donnée neuve et n'est pas toujours exempt d'inexactitudes; mais nous ne l'en accueillons pas moins avec plaisir et reconnaissance, puisqu'il nous vient des confins du pays des Lapons.

The works of lord Bolingbroke. With a life, prepared expressly for this edition, containing additional information relative to his personal and public character, selected from the best authorities. In 4 volumes. — Philadelphia, Carey et Hart. 1841. In-8° de 514-IV-508-535-531 p.

Cette nouvelle édition des œuvres de Bolingbroke a été publiée principalement en vue de sa biographie. Les éditeurs américains ont refondu l'esquisse trop maigre de Goldsmith, qui se trouve en tête de l'édition Mallet. Les matériaux puisés à diverses sources n'étaient pas, il est vrai, tous à la disposition de Goldsmith au temps où il écrivait; cependant on peut aussi lui reprocher d'en avoir négligé qu'il aurait dû utiliser, si l'indolence qui lui était naturelle ne l'en eût point détourné. Les principaux documens nouveaux auxquels les détails de

cette biographie ont été empruntés sont deux articles de la Revue d'Édimbourg, dont l'un est attribué généralement à lord Brougham, un article du *Quarterly Review*, contenant quelques extraits des *Marchmont papers*, et enfin les mémoires de lord Bolingbroke par Coxe. Les éditeurs se sont également aidés d'un petit volume intitulé : *Memoirs of the life and ministerial conduct, etc., of lord Bolingbroke;* et de l'article *St John*, dans la *Biographia britannica*. C'est de ce dernier que Goldsmith lui-même tira en grande partie les détails et les considérations qui composent la biographie dont il est l'auteur.

« Du reste, de l'impartialité, voilà ce qu'on s'est étudié à apporter, disent les éditeurs, sans rechercher une élégance et des formes de langage trouvées souvent aux dépens du but qu'on veut atteindre. La hardiesse d'esprit, les facultés si diverses de l'écrivain et de l'homme d'État, n'ont point fait fermer les yeux sur ce qu'il y avait de vicieux dans l'homme privé et de vide spécieux dans le prétendu philosophe. Sous ce point de vue, la présente biographie doit être regardée comme un avis que l'on donne à l'avance au lecteur plutôt que comme un modèle. »

A la suite, et faisant corps avec la biographie, se trouvent quelques lettres adressées, pendant le second séjour en France, à sir William Wyndham. On a laissé au lecteur à juger entre les théories et les pétitions de principes de l'homme d'État et du chef de parti et les opinions réelles de l'homme.

Grammatik der wendisch-serbischen, *u. s. w.* Grammaire de la langue wende-serbe de la haute Lusace, présentée dans le système de Dobrowsky, par J. P. Jordan. — Prague, en commission chez F. Ehrlich. 1841. In-8° de 204 p.

Les wendes de Lusace, nommés aussi serbes, se donnent le nom de serbes (*serba*, *serbojo*, *serbowe* et *serbie*, *serske* en retranchant le *b*) ; c'est un rameau de la grande famille slave.

Vers 550 après J.-C., il s'était déjà étendu de l'embouchure du Danube à la Vistule et à l'Elbe, et de la mer Baltique aux monts Carpathes, et jusque vers le Danube. Suivant Safarik, entre les années 200 et 400, les rivages de la Baltique et de l'Oder inférieur furent abandonnés par les races germaniques, Goths, Vandales, Bourguignons, Hérules, Gépides, etc.; et, dans le même espace de temps, les Spales, les Huns, les Sabires, les Avares, les Bulgares et les autres hordes finniques fermèrent aux nombreuses populations slaves des bords de la Vistule ou de la Dwina toute voie d'extension vers l'Orient. Ce fut alors, dit-il, que ces populations s'emparèrent à main armée des pays abandonnés, anéantissant ce qui était resté de Germains, ou opérant avec eux une fusion si complète, qu'elle effaça jusqu'à la trace des anciens habitans. Cette vigoureuse prise de possession est généralement attribuée aux Lutices ou Velètes, peuplade guerrière, nombreuse et puissante, à qui ses qualités même avaient fait donner le nom de *Welki*, les loups. Mais à peine ces Lutices se virent-ils paisibles possesseurs de leur nouveau domaine, qu'ils commencèrent à y fonder un établissement durable. L'agriculture, les troupeaux, le commerce et l'industrie devinrent les premiers objets de leurs soins, et ces loups féroces finirent par devenir de paisibles colons; à ce point qu'au neuvième siècle, ils préférèrent subir le joug des Allemands, plutôt que de réveiller le souvenir des exploits de leurs ancêtres. Depuis cette époque cependant, leur nombre ne fit que diminuer; et aujourd'hui, dans la Lusace haute et basse, on n'en compte pas plus de 150,000. Ils ont conservé la langue maternelle et beaucoup d'anciens usages; mais l'élément allemand gagne chez eux tous les jours au physique et au moral. Ils se rattachent à la même famille que les Polonais et les Slovaques de Hongrie; et leur langage a bien plus d'affinités avec celui de ces peuples qu'avec celui des Illyriens, qui appartiennent à la même famille que les Russes. C'est même l'objection la plus forte contre l'opinion de ceux qui admettent que les Serbes du Danube inférieur doivent descendre des Serbes de Lusace. Il n'est pas plus exact de prétendre, avec

Popowicz, que ceux de Lusace sont apparentés aux Vindiens de Carinthie, d'Ukraine et de Styrie, puisque ceux-ci appartiennent aussi à la famille russe. Le nom de Vende, Vindien, était un nom générique de la race slave, appliqué par les étrangers aussi généralement que le nom de Serbe, dénomination commune chez les peuples même.

Des deux dialectes de Lusace, c'est celui de la haute qui est l'objet du travail de M. Jordan, le bas-lusacien étant déjà trop altéré par l'allemand pour figurer comme langue. Le haut-lusacien se subdivise en trois patois : l'évangélique, nommé aussi de Budissin, parce qu'on le parle de préférence en cette ville; le catholique, plus plein, moins achevé, en usage chez les catholiques des environs de Kamentz et dans le nord-ouest de la Lusace; enfin le dialecte du nord-ouest même, et encore peut-il rentrer dans le premier. Tous trois sont pris en considération dans cette grammaire. Dans les études sur les langues slaves auxquelles M. Jordan s'est livré, cet idiome a servi de base première. C'est après l'avoir approfondi et comparé aux autres langues de même famille, qu'il s'est formé une orthographe nouvelle. Ses premiers guides ont été Seiler et Matthai; mais il s'est attaché à suivre le système de Dobrowsky pour deux raisons : la première, c'est qu'il est le meilleur jusqu'ici, et entre plus qu'aucun autre dans le génie des langues slaves; mais le second motif, non moins puissant, c'est de pouvoir rattacher le présent ouvrage à l'ensemble des travaux préparatoires d'une grammaire générale comparée des idiomes slaves, objet de tous les vœux des philologues. Ce motif seul a porté l'auteur à immoler même ses propres convictions au système de son devancier.

Dans la première partie, après l'exposition préliminaire des caractères généraux et particuliers du vende lusacien, l'énoncé des changemens proposés par lui dans l'orthographe, M. Jordan s'occupe de la formation des mots, travail tout entier de lui, car il avait été peu fait pour cela jusqu'ici. Dans la seconde partie, la flexion des mots, les travaux antérieurs sont plus abondans; cependant l'auteur a considéré la décli-

naison sous un point de vue nouveau, donné d'autres règles pour les conjugaisons : les neuf de Seiler sont réduites à sept. La troisième partie, la syntaxe, était la plus épineuse ; l'influence de l'allemand a rendu la construction et l'enchaînement des mots fort indécis, et il est difficile de retrouver le génie serbe dans le mélange actuel de tournures empruntées et originelles : pour plus de difficulté, la syntaxe des autres langues slaves est loin d'être complète. M. Jordan a fait ce qu'il a pu pour être clair et offrir des résultats satisfaisans. D'après le plan méthodique qu'il s'est tracé, si tout n'est pas explicite, au moins l'indication est donnée ; c'est aux travaux subséquens à compléter ce qui se trouve réuni ici.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Traité élémentaire des accents hébreux envisagés comme signes de ponctuation, par Louis Segond. — Genève, Gruaz. Chez Ledouble. 1841. In-8° de 31 p.

« Demander à quoi sert l'étude des accens hébreux, envisagés comme signes de ponctuation, dit l'auteur de ce traité, c'est demander à quoi sert la ponctuation dans une langue quelconque. Supprimez-la dans un ouvrage appartenant même à votre idiome maternel, et vous verrez à combien de doutes, d'incertitudes et d'erreurs vous serez conduits, et combien il vous sera difficile parfois de vous assurer de la pensée de l'auteur. Et cette remarque n'acquiert-elle pas une plus grande force encore lorsqu'il s'agit d'un dialecte antique, dont le mécanisme est étranger à celui de nos langues modernes, dont la connaissance a toujours été peu répandue et dont la littérature pleine de beautés est cependant si pauvre qu'elle se réduit au code sacré. »

Inventés par les Masorèthes, vraisemblablement au sixième siècle de notre ère, les accens hébreux ont rencontré des adorateurs zélés et des adversaires fougueux. M. Segond n'est ni l'un ni l'autre, et tout en reconnaissant la grande utilité de

ces signes, il convient que ce n'est point là une ponctuation infaillible, et que nous avons le droit de nous en écarter, comme l'ont fait en plusieurs endroits les anciennes versions et les interprètes de tous les siècles. Quoi qu'il en soit, il présente aux hébraïsans l'objet de ses longues recherches, sans avoir la prétention d'avoir fait un traité complet. Nous indiquerons en peu de mots les principales règles établies par M. Segond.

Dans la langue hébraïque les accens ont une double valeur. Ils servent à la fois d'accens toniques et de signes de ponctuation. Comme accens toniques, ils font reposer le ton sur les syllabes qui en sont pourvues et attirent sur elles une modulation particulière pour le récitatif du texte sacré dans les synagogues. Comme signes de ponctuation, ils déterminent les rapports de chaque mot avec la phrase entière sous le point de vue des liens et des pauses. L'auteur repousse l'idée que les accens aient eu comme fonction primitive, celle de servir de notes musicales pour le chant des poésies hébraïques dans le temple de Jérusalem. Les accens se divisent en deux grandes catégories : 1° Les *accens distinctifs* ou *seigneurs*, qui indiquent une suspension du sens, jusque dans les moindres nuances ; 2° les *accens conjonctifs* ou *serviteurs*, qui indiquent non-seulement l'absence de cette suspension, mais encore l'union et la dépendance mutuelle des divers mots constituant la phrase. On n'est pas d'accord sur le chiffre total des accens. Les hébraïsans en ont trouvé jusqu'à quarante-neuf; quelques grammairiens les réduisant outre mesure n'en ont compté qu'une vingtaine. M. Segond tient le milieu entre ces deux extrémités, et le tableau qu'il donne en renferme trente-quatre, dont vingt-un *distinctifs* et treize *conjonctifs*.

L'accentuation des ouvrages en prose diffère plus ou moins de l'accentuation métrique suivie dans les Psaumes, Job et les Proverbes. Les vingt-six accens usités dans la prose se distribuent ainsi : les distinctifs ou seigneurs se subdivisant en deux empereurs, quatre rois, six ducs et six comtes, et huit *conjonctifs* ou *serviteurs*. M. Segond explique dans les plus grands détails la valeur de chacun de ces signes et a soin de

les justifier par des exemples. Afin de mieux graver dans l'esprit les principes et les règles qu'il a posés, il en fait l'application analytique à quelques versets des livres saints, et il donne deux exemples d'analyse et deux exemples d'accentuation, appliqués à quelques versets de l'Exode, de la Genèse et d'Isaïe. Le dernier chapitre est consacré à l'accentuation métrique, qui diffère de celle en prose : 1° par l'introduction de neuf signes nouveaux et l'abandon de quatorze signes particuliers à la prose; en somme, elle en emploie vingt au lieu de vingt-six ; 2° par quelques modifications dans la valeur des accens communs à la prose et à la poésie ; 3° par une nouvelle distribution de ces accens dans la phrase ; 4° par la réduction des distinctifs en trois classes qu'on peut appeler empereurs, rois et comtes, ou bien empereurs, ducs et comtes.

Nous avons indiqué très-rapidement les principales règles particulières et générales posées en principe et développées par M. Segond ; pour plus de détails nous renvoyons le lecteur à ce petit traité, qui a le très-grand mérite d'être court, clair et logique.

Aufgabenbuch enthaltend : Uebungen, das, u. s. w. Livre de thèmes contenant des exercices pour apprendre à lire l'hébreu en peu de temps correctement et couramment ; des mots à apprendre, et un dictionnaire explicatif pour les exercices de traduction des thèmes, tous tirés de la Bible, à traduire de l'hébreu en allemand, et réciproquement, par le Dr C. Rehfuss. — Francfort-sur-Mein, librairie de Andreae. 1841. In-8° de XXIV-240 p.

Nous avons reproduit le titre assez long de ce livre dans toute son étendue; il donne un tableau succinct du contenu et nous épargne le soin d'en faire le détail. Les travaux de Gesenius, Winer, Ewald, Paulin, Umbreit, Koester, Hitzig et autres savans pour la langue et la littérature hébraïque sont de grande importance, mais il n'existe pas pour les écoles ou

pour les particuliers, d'abrégé qui offre à l'étude des exemples rangés d'après le plan de la grammaire, point de livre enfin qui apprenne à lire couramment l'hébreu et réponde aux divers besoins de l'enseignement élémentaire. L'orthoépie est la partie la plus compliquée de la grammaire hébraïque. Ce n'est pas la ressemblance ou la variété de conformation des consonnes qui rend la lecture difficile, cette difficulté est la même pour toutes les langues ; la principale difficulté consiste dans les signes destinés à tenir lieu des voyelles, procédé commun à toutes les langues sémitiques. Qu'on ne croie pas qu'en deux ou trois heures d'explications qu'on peut l'aplanir, laissant ensuite l'élève à lui-même. Il faut aller lentement, du simple au composé, de ce qui est facile à ce qui ne l'est point, divisant les difficultés. Apprendre des mots est aussi nécessaire. On a coutume, dans les écoles qui font usage d'une chrestomathie, de faire apprendre aux élèves les mots du petit dictionnaire y est annexé, ou ceux dans les exercices qu'on leur donne à faire. L'absence totale de liaison et de système rend cette étude bien plus stérile et plus ingrate. La collection de mots fournie par M. Rehfuss contient des noms substantifs et adjectifs, et des particules ; mais pour les dernières il ne donne que celles des exercices ; le vocabulaire peut servir ainsi de diction naire à cette espèce de mots. Il va sans dire que les noms sont classés systématiquement. Apprendre par cœur des mots prononcés correctement est aussi un moyen d'arriver à lire correctement : l'auteur a rangé son recueil de mots d'après le degré d'instruction que l'élève a pu acquérir jusqu'au moment où on lui donne des mots à apprendre. La première partie ne contient que des monosyllabes, la quatrième que des mots commençant par le *schwa mobile*, la cinquième ceux qui ont le *chateph-schwa*, et la douzième ceux terminés par le *patach furtivum*. Des chiffres renvoient des exercices au vocabulaire, pour chaque mot où cela est nécessaire. Le nombre des exercices, pour traduire de l'hébreu en allemand, est de beaucoup le plus grand, cela se conçoit, le but étant plutôt d'arriver à lire et à comprendre l'Écriture sainte qu'à com-

poser en hébreu. Ce livre est destiné à compléter les grammaires de Gesenius et d'Ewald, et il renvoie aux paragraphes des deux méthodes.

Grammatica linguæ copticæ; accedunt additamenta ad lexicon copticum : studio Amedei Peyron. — Taurini, ex regio typographeo. 1841. In-8° de xx-210 p.

Le mot *copte* ou *cophte* s'éntend de la langue reçue en Égypte depuis l'introduction du christianisme et dont les monumens sont écrits en caractères grecs. On reconnaît trois dialectes dans cette langue. Le principal, et de beaucoup le plus important, est celui de la Haute-Égypte, que l'on appelle dialecte thébaïque, et aussi saïdique, du mot *Saïd* par lequel les Arabes désignent la partie méridionale de l'Égypte; le memphitique, ainsi nommé de la ville de Memphis, était la langue usuelle de la partie septentrionale de la Basse-Égypte; enfin le baschmourique qui participe des deux premiers paraît avoir été en usage dans les parties situées entre la Haute et la Basse-Égypte. Il y a déjà plusieurs années, M. Peyron de Turin avait publié un excellent dictionnaire copte par racines, et l'on attendait avec impatience le complément indispensable de ce premier travail, c'est-à-dire la grammaire. Ce savant vient de s'acquitter de cette tâche avec le même talent, la même critique, le même savoir qu'il a l'habitude d'apporter dans toutes ses productions. M. Peyron a pris le saïdique pour base de sa grammaire, et n'a accordé aux deux autres dialectes que la seconde place. Les auteurs des différentes grammaires coptes publiées jusqu'à la fin du siècle dernier ne s'étaient guère occupés que du memphitique. M. Tattam, il est vrai, s'est occupé de trois dialectes; mais en comparant sa grammaire avec celle de M. Peyron, il est facile de voir que ces deux ouvrages sont conçus et exécutés dans des systèmes tout-à-fait différens l'un de l'autre.

« La langue copte, nous dit M. Peyron, est bâtie avec une régularité telle qu'on la dirait créée et ordonnée par de sé-

vères géomètres. Dans cette langue, les racines ne signifient rien par elles-mêmes. C'est au moyen de certaines particules préfixes et suffixes qu'on en fait des noms ou des verbes. » Ce caractère particulier de la langue a fait dire au savant professeur de Turin qu'une grammaire copte n'est guère qu'un catalogue des particules qui servent à indiquer les accidens des noms et des verbes. Aussi rien de poétique, rien d'éloquent n'est possible avec un pareil idiome, presque taillé d'équerre. « Il faudrait avant tout, dit M. Peyron, pour y introduire le nombre et le rhythme, arrondir et assouplir ses formes anguleuses. On conçoit très-bien que la syntaxe se réduit à fort peu de chose dans une langue où les mots se forment invariablement par le procédé que nous venons d'exposer, et où les phrases suivent constamment la construction naturelle. » Aussi M. Peyron n'a-t-il pas traité à part la syntaxe, mais il a distribué dans le corps de l'ouvrage et à la place qui leur convenait le mieux, les observations peu nombreuses qu'il avait à faire sur la construction. A la fin de la grammaire, M. Peyron donne quelques additions au dictionnaire copte qu'il a publié en 1835. Ce supplément n'offre qu'un petit nombre de nouveaux mots et de nouvelles acceptions, et comme il se compose en grande partie de dérivés que chacun pourrait aisément comprendre par la connaissance de la signification du radical, il faut nécessairement conclure de là que son dictionnaire n'est ni aussi sec ni aussi incomplet qu'on a voulu le faire croire. Pour plus de détail, nous renvoyons le lecteur à un article excellent qui a été publié par M. L. Dubeux sur la grammaire de M. Peyron dans le Moniteur du 23 septembre, et dont nous avons extrait tous ces renseignemens.

VOYAGES.

Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, publiés pour la première fois en français par Ternaux-Compans (Recueil de pièces sur la Floride). — Paris, 1841. Chez Ar-

thus Bertrand. Impr. de Fain et Thunot. In-8° de 366 p.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la série de publications originales entamée par M. Ternaux-Compans, sur la découverte de l'Amérique et les premiers temps qui ont suivi la conquête du Nouveau-Monde. Il n'y a qu'une voix sur leur importance, leur utilité, ainsi que sur la magnificence et le goût de l'éditeur. Le présent volume, ainsi que l'indique le titre, contient une suite de pièces sur la Floride, au nombre de douze. La Floride, comme on sait, est un des premiers pays de l'Amérique où la France établit d'abord ses colonies. A ce titre, son histoire a pour nous un intérêt de plus. Nous allons donner une indication sommaire des pièces publiées aujourd'hui par M. Ternaux.

La première est une sommation à faire aux habitans des contrées et prairies qui s'étendent depuis la rivière des Palmes et le cap de la Florida. L'éditeur observe que les lois de l'Inde défendaient de faire la guerre aux indigènes avant de les avoir sommés de se soumettre. Ceux qui s'y refusaient devaient être réduits en esclavage : c'est donc là une de ces sommations telle qu'elle fut rédigée par le conseil des Indes. La deuxième pièce est un mémoire sur la Floride, ses côtes et ses habitans, par Hernando d'Escalante Fontenede, qui s'est promis sans doute de donner une description exacte et nouvelle de cette contrée, car il ajoute, dans son titre, qu'aucun de ceux qui l'ont visitée n'ont su la décrire. Son mémoire, en effet, est long et détaillé, et porte tous les caractères de la vérité. La troisième pièce consiste en une lettre écrite par l'adelantade Soto au corps municipal de la ville de Santiago de l'île de Cuba. La quatrième est une relation de ce qui arriva pendant le voyage du capitaine Soto, avec des détails sur la nature du pays qu'il parcourut, par Luiz Hernandez de Biedma. Soto débarqua au port de Baga-Houda, et s'enfonça dans les terres, dans la direction de la Nouvelle-Espagne, luttant à chaque pas et combattant contre les Indiens. Biedma, rédacteur de cette rela-

tion, la présenta au roi lui-même en son conseil des Indes assemblé, en 1544, comme on le voit par une décision, où il est dit qu'il accompagna Fernando de Soto en qualité de facteur de Sa Majesté. Après vient une relation de la Floride pour l'illustrissime seigneur vice-roi de la Nouvelle-Espagne apportée par frère Gregorio de Betela. A cette relation succède le compte rendu par Guido de Las Rozares, du voyage qu'il fit pour découvrir les ports et les baies qui sont sur la côte de la Floride, « pour la sûreté des troupes que l'on doit envoyer, au nom de Sa Majesté, coloniser cette contrée et la pointe de Sainte-Hélène » : entreprise faite en vertu des ordres de don Luis de Velasco, vice-roi à Mexico, le premier février 1559. Cette pièce est suivie d'un mémoire sur l'expédition de la flotte partie de Cadix pour se rendre sur les côtes de la Floride, sous les ordres de Pedro Menendez de Abiles, par Francisco Lopez de Mendoza, chapelain de l'expédition. Cette flotte, partie le 28 juin 1565, arriva à sa destination le 28 août suivant. « La relation que nous donnons ici, ajoute en note M. Ternaux-Compans, et les suivantes sont très-importantes. On sait que l'amiral Coligny avait envoyé à la Floride une colonie de protestans français, commandés par le capitaine Jean Ribaut. Le capitaine Pedro Menendez fut envoyé pour la détruire. Sa relation était restée inédite; celle de Jean Ribaut, quoique imprimée deux fois, est d'une rareté excessive. Le gouvernement français, trop occupé des guerres civiles, laissait ce massacre impuni; mais un gentilhomme français, nommé Dominique de Gourgues, entreprit de le venger, et y réussit. » L'éditeur a cru devoir réimprimer, et nous l'en louons, le petit ouvrage si rare intitulé : Histoire mémorable du dernier voyage aux Indes, lieu appelé la Floride, fait par le capitaine Jean Ribaut, et entrepris par le commandement du roi en l'an 1565. A Lyon, par Jean Savgrain, 1566. Enfin le volume se termine par une relation excessivement curieuse et originale sur la reprise de la Floride par le capitaine Gourgues. Le voyage de Dominique de Gourgues n'avait été donné qu'en extrait dans l'ouvrage de Basanier; il se trouve ici reproduit

dans son entier, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Roi. Ces trois dernières pièces, la relation de Pedro Menendez, celles de Jean Ribaut et du capitaine Mourgues, forment un tout complet, où l'on trouve les plus riches renseignemens sur toutes les premières phases de l'établissement de la Floride.

HISTOIRE.

Collection de documens inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du Roi. — Papiers d'état du cardinal de Granvelle, d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss. — Paris, 1841. Impr. Royale. Deux volumes in-4°.

Avant de rien dire sur les documens qui font l'objet de cette publication, nous empruntons à la notice préliminaire, mise en tête par M. Weiss, les renseignemens suivans sur le cardinal Granvelle et le rôle qu'il joua dans les événemens politiques de son époque. Il était fils du chancelier Perrenot, né en Bourgogne, qui dirigea avec tant de talent la diplomatie de Charles-Quint, lequel se reposait en toute sûreté de ses affaires sur son habileté, ainsi qu'on le voit par ces paroles qu'il écrivit à Philippe II lors de sa mort : « Mon fils, lui disait-il, nous avons perdu vous et moi un bon lit de repos. » Perrenot avait épousé, en 1513, Nicole Bonvalot, femme d'un rare mérite, et sœur de deux hommes, François Bonvalot et Jean de Saint-Mauris, qui se montrèrent capables de seconder le chancelier dans ses vues, suivies de succès, pour l'avancement de sa famille et la prospérité de sa province. Nicolas Perrenot avait eu de son mariage quatorze enfans, dont onze lui survécurent. Antoine Perrenot est celui qui nous importe, et dont la célébrité répandit le plus de lustre sur sa famille. Il naquit à Besançon le 2 avril 1517, commença ses études à Dôle, sous la direction de son père, et les continua de la manière la plus brillante à Padoue, à Paris, puis à Louvain, où il prit ses degrés en philosophie et en théologie. Destiné à l'état

ecclésiastique, il était déjà pourvu de plusieurs bénéfices avant d'avoir atteint l'âge de recevoir les ordres. Son père, qui l'avait initié de bonne heure aux affaires, le conduisit au colloque de Worms et à la diète de Ratisbonne. Nommé, en 1540, à l'évêché d'Arras, il fut député par Charles-Quint au concile de Trente. Il y prononça, le 9 juin 1543, une harangue dont l'empereur fut si satisfait, qu'il le nomma conseiller d'état. Il prit une part active à toutes les affaires religieuses de l'Allemagne; et, à la mort de son père, il lui succéda dans la confiance de son souverain, qui, lors de son abdication, le recommanda d'une manière toute spéciale à Philippe II, pour l'employer dans l'administration de son vaste empire. Dans la fameuse séance où l'empereur résigna la couronne à son fils, celui-ci, ne pouvant s'exprimer en flamand avec assez de facilité, chargea l'évêque d'Arras de porter la parole aux États en son nom. Granvelle, suivant l'historien Robertson, dans un assez long discours, vanta le zèle de Philippe pour le bien de ses sujets, la résolution où il était de consacrer tout son temps et ses talens à faire leur bonheur et à imiter l'exemple de son père, en traitant les Flamands avec des égards distingués. Placé par Philippe près de sa sœur Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, Granvelle fut chargé par ce prince de plusieurs négociations importantes, notamment de celles qui se terminèrent par le traité de Cateau-Cambresis. Enfin, lors de l'érection des nouveaux évêchés, il fut nommé premier archevêque de Malines; et l'année suivante (1561) il obtint, à la demande de Philippe, le chapeau de cardinal.

L'élévation de Granvelle et la confiance absolue que lui accordait la gouvernante devinrent bientôt le prétexte des plaintes des seigneurs flamands et de leur résistance aux volontés du roi. N'approuvant pas les mesures que Philippe se proposait de prendre pour rétablir l'ordre dans les Pays-Bas, et ne voulant point concourir à leur exécution, fatigué d'ailleurs des injustes préventions dont il était l'objet, Granvelle fit agréer à la duchesse le projet qu'il avait de se retirer dans sa propre patrie, en alléguant que ses propres affaires y exigeaient sa pré-

sence. Sa retraite pouvait être et fut en effet regardée comme une disgrâce. A la nouvelle de son départ, les Flamands firent éclater leur joie, et se portèrent même à de graves excès, et pillèrent son palais. Le cardinal rentra à Besançon au milieu de l'allégresse de ses concitoyens; il était accompagné du fameux Juste Lipse, son secrétaire et son ami, et il passa plusieurs années à s'occuper d'arts, de sciences et de lettres, dont il avait pris le goût dans le commerce de son père. En 1565, il se rendit à Rome, au conclave où fut élu Pie V, avec lequel, quatre ans plus tard, il négocia, par les ordres de Philippe II, un traité contre les Turcs, où les Vénitiens étaient aussi compris. Nommé après vice-roi de Naples, il se fit chérir des Napolitains par la sagesse de son administration, dont tous les historiens s'accordent à faire l'éloge. Bientôt le roi le rappela à Madrid au secours de ses affaires, dont le désordre, disait-il, ne pouvait plus être arrêté par des génies médiocres. En 1584, élu archevêque de Besançon, Granvelle quitta, par amour pour ses compatriotes, son titre d'archevêque de Malines. Philippe II n'ayant pas voulu lui permettre de venir finir sa vie dans sa patrie, il mourut à Madrid le 21 septembre 1586, dans sa soixante-neuvième année. Son corps, rapporté à Besançon, fut inhumé dans le caveau de sa famille, aux carmes de l'*Ancienne observance*. Il avait, par son testament, institué héritier universel son neveu Jean Thomas, seigneur de Maillée; mais celui-ci étant mort sans postérité à vingt-deux ans, les biens du cardinal passèrent à madame d'Achery sa sœur et à ses descendans.

On sent tout ce qu'une vie entière employée aux négociations politiques, aux affaires d'état, a dû produire de documens, de mémoires, de lettres. Aussi la quantité de manuscrits laissés par le cardinal Granvelle est vraiment immense. Une partie fut recueillie par les soins de M. l'abbé Boisot, savant distingué, né à Besançon en 1678, qui pendant toute sa vie s'attacha à réunir les débris de la bibliothèque de son illustre compatriote. La publication entreprise par M. Weiss contient un choix de ces pièces fait avec autant de goût que

d'érudition et de sagacité, et enrichi de notes et de commentaires précieux.

Chronique du religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1480 à 1422, publiée en latin pour la première fois et traduite par M. Bellaguet, précédée d'une introduction par M. de Barante. — Paris, 1840-41. Impr. de Crapelet. (Publications du ministère de l'instruction publique.) Tomes II et III. In-4° de 791 et 775 p.

Nous avons déjà parlé du premier volume de cette publication dans notre numéro de mars 1840, p. 257. Il n'est pas inutile de rappeler les paroles de M. de Barante sur cette chronique et sur son auteur. « Cet auteur, dit-il, est demeuré inconnu. Il était religieux de l'abbaye de Saint-Denis : il le dit au commencement de son livre, et il le rappelle souvent. Il avait écrit une histoire de Charles V qui n'est pas parvenue jusqu'à nous. C'était un véritable chroniqueur, et non pas un historien : il transcrivait les événemens à mesure qu'ils se passaient. On voit par l'exorde de la chronique de Charles VI, qu'il la commençait lorsque ce roi était encore enfant et venait de monter sur le trône. Il avait déjà terminé l'histoire du règne précédent quand ce règne finissait à peine ; et il se flattait qu'elle servirait de leçon et de modèle au jeune roi, ne prévoyant pas que le successeur de Charles le sage serait Charles l'insensé. Ce religieux écrivait donc à titre d'office ; il en était chargé par son supérieur, l'abbé de Saint-Denis. Peut-être sa chronique était-elle destinée à servir de notes et de matériaux pour composer plus tard ces grandes chroniques de Saint-Denis, qui étaient presque une institution de la monarchie française. L'auteur du livre se représente souvent comme témoin oculaire des événemens qu'il raconte. Il était au port de l'Écluse lorsque le roi, après y avoir réuni tous les préparatifs d'une immense expédition contre l'Angleterre, y attendait de jour en jour son oncle le duc de Berri, et le pressait, par des mes-

sages répétés, de ne point manquer la saison favorable du départ. En 1393, le même duc de Berri lui ordonne de tenir note exacte de tout ce qui se passe aux conférences de Selington, pour l'écrire dans la chronique. En 1412, il est au siége de Bourges. Deux ans après, il couchait dans la tente du sire d'Aumont, porte-oriflamme, qui voulait bien le recueillir au milieu du désordre et des misères d'une armée. » M. de Barante a cherché inutilement le nom de l'auteur de cette chronique; mais un des principaux mérites qu'il lui reconnaît, c'est de représenter fidèlement l'opinion des hommes graves et éclairés de l'Université, de la magistrature et de la riche bourgeoisie.

Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, par Louis Paris, bibliothécaire archiviste de la ville de Reims. (Publications du ministère de l'Instruction publique.) — Paris, 1841. Impr. Royale. In-4° de XLVI-986 p.

Le personnage auquel appartiennent les pièces qui font l'objet de ce volume a été peu signalé jusqu'ici. La publication de M. Louis Paris, outre son haut intérêt pour l'histoire politique de la France, aura de plus l'avantage de faire connaître entièrement un des diplomates les plus recommandables du XVIe siècle d'ailleurs si riche en hommes illustres dans tous les genres. Nous lui empruntons, en les résumant toutefois, les détails suivans.

Sébastien de l'Aubespine naquit en Beauce, le 31 avril 1519. Il était le second fils de Claude de l'Aubespine et de Marguerite Le Berruyer, d'une famille déjà illustrée par de hautes charges. Claude de l'Aubespine, frère aîné de Sébastien, avait été pourvu de bonne heure de la charge de secrétaire d'état; il prit le soin de produire ses frères à la cour. Le mérite et la haute aptitude de Sébastien pour les affaires le firent apprécier de François Ier, qui ne tarda pas à l'employer. Nous ignorons la nature de ses premiers travaux que ce prince

récompensa de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, et notamment de l'abbaye de Basse-Fontaine, située dans le diocèse de Troyes. C'est sous ce titre d'abbé de Basse-Fontaine que nous voyons, en 1543, Sébastien de l'Aubespine chargé d'une mission en Suisse, que motivaient de graves intérêts; car la guerre s'était rallumée entre François Ier et Charles-Quint au sujet de l'assassinat des ambassadeurs français, et il s'agissait de retenir les Suisses dans l'alliance française, et de les amener à fournir le contingent auquel les obligeait le traité de 1521. La mission de Sébastien de l'Aubespine fut couronnée d'un plein succès. De retour en France, il fut, dès le commencement de l'année suivante, adjoint à MM. de Grignan et Mesnage, choisis pour représenter le roi à la diète de Worms, où ils allaient, entre autres choses, hâter près de l'empereur l'exécution du traité du 18 septembre, arrêter les secours que prétendait tirer de l'Allemagne le roi d'Angleterre resté en guerre avec la France, et solliciter la tenue du concile de Trente. M. Paris nous fait connaître dans son introduction un journal curieux de cette négociation, rédigé par l'Aubespine lui-même. A l'issue des conférences de Worms, Sébastien de l'Aubespine reprit ses fonctions près des cantons helvétiques, dont il obtint la plus stricte neutralité dans la guerre probable entre l'empereur et la France, prélude du renouvellement du traité signé avec la Suisse, qui fut conclu peu après malgré les agens de l'empereur. Quelques temps après il fut un des négociateurs heureux de la trève de 1555, entre la France et l'empereur, trève qui remplit les deux partis de joie et valut à l'Aubespine le siége de Vannes, qu'il échangea presque aussitôt contre celui de Limoges; et il justifia cette faveur du roi en concourant efficacement à la conclusion de la paix de Cateau-Cambresis, qui fut l'objet de tant de murmures, mais qui cependant venait rendre un peu de repos à un pays qui en avait tant de besoin.

Nommé ensuite ambassadeur auprès de Philippe II, l'évêque de Limoges résida auprès de lui, tant dans les Pays-Bas qu'en Espagne, et c'est à cette époque que se rapportent les

pièces publiées aujourd'hui par M. Louis Paris. Ces pièces sont consacrées à constater et à faire ressortir les services rendus par l'Aubespine dans son ambassade d'Espagne : presser près de Philippe II l'exécution du traité de Cateau-Cambresis, en ce qui touchait surtout la reddition des places et l'échange des prisonniers; servir de guide à la jeune fille de Henri II, devenue reine d'Espagne, au milieu d'une cour envieuse et hautaine; observer avec soin la politique embrouillée du roi catholique, et les rivalités incessantes de ses ministres; être près d'eux non seulement l'organe du roi François II, mais encore la créature dévouée de l'ambition des Guises et plus tard l'esclave de la politique inquiète et tortueuse de Catherine de Médicis; telle est la manière dont l'éditeur envisage et caractérise avec justesse la mission de l'évêque de Limoges. Rappelé après la mort de François II, il vint se reposer dans le sein de sa famille, ce qui ne l'empêcha pas de prendre part à la pacification d'Amboise qui suivit la bataille de Dreux. Fait ensuite surintendant des finances à la mort et à la place de son frère Claude de l'Aubespine, il fut appelé à le remplacer dans la confiance de Catherine et dans la direction des plus secrètes affaires de l'état. S'il prit part, au moins par ses conseils, aux excès du règne de Charles IX, c'est ce qu'on ne peut s'empêcher d'avouer, car sa protestation contre eux ne se trouve même indiquée nulle part. L'éditeur est loin de justifier toute participation à ce sujet dans le cas où elle serait prouvée; mais il croit qu'on peut en atténuer la gravité en l'expliquant par l'entraînement des temps, la passion et l'aveuglement qui s'étaient emparés des meilleurs esprits. Mais, sous Henri III, Sébastien de l'Aubespine vit ses services méconnus, et, disgracié brutalement, il mourut à Limoges en 1582, à l'âge de 64 ans.

Voici comment ses manuscrits ont été retrouvés. Le dernier comte de l'Aubespine (mort depuis moins de quinze années), après avoir vendu les plus belles dépendances du domaine de Villebon, et s'être défait à vil prix du magnifique mobilier et des objets d'art qui décoraient les salles du château de Sully,

finit par vendre, en 1811, le château même à M. de Pontois, propriétaire actuel. La collection d'archives, dont le prodigue et malheureux l'Aubespine ne soupçonnait pas la valeur, fut dès lors reléguée et oubliée dans les combles, jusqu'en 1833. A cette époque, une circonstance heureuse mit l'éditeur de ce volume sur les traces de ce trésor ignoré : mais, dit-il, l'humidité, les vers et les rats n'avaient pas été les seuls ennemis de ce précieux dépôt ; plus d'une liasse de parchemin centenaire, plus d'un sac de papiers illisibles, et par cela même supposés sans importance, avaient disparu, dispersés ou anéantis par une main profane. C'est de cette collection sauvée par ses soins que proviennent les pièces qui composent ce recueil destiné à faire suite aux mémoires de Condé. Les archives de la maison de l'Aubespine ne restèrent pourtant pas fermées à toutes les investigations. Auguste Galland, auteur des Mémoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre, sut mettre à profit quelques-unes des pièces de la correspondance de l'évêque de Limoges. L'éditeur nous apprend que, pour suppléer à ce qui manquait à ces documens inédits trouvés à Villebon, il a fait de fréquens emprunts à la Bibliothèque Royale, aux registres du parlement et à quelques bibliothèques particulières. De tout point c'est une publication complète.

Les pièces comprises dans ce volume sont presque toutes des lettres, des dépêches, des pièces diplomatiques, des mémoires, des comptes rendus de négociations. La première, adressée par l'évêque de Limoges au connétable de Montmorency, est du 11 juillet 1559. La dernière, adressée à la reine mère, est du 10 mai 1562. Ce court espace de trois ans comprend tout ce volumineux recueil ; c'est dire toute l'abondance des renseignemens qu'il contient sur cette courte époque. Quant au travail en lui-même, il mérite une distinction à part au milieu des excellentes publications dues au ministère de l'instruction publique. M. Louis Paris a fait précéder les documens confiés à son érudition bien éprouvée, d'une notice fort développée sur Sébastien de l'Aubespine à laquelle nous avons, en toute confiance, emprunté les détails contenus dans

cet article, et d'autant plus précieuse que les renseignemens manquaient totalement jusqu'ici sur ce personnage, auquel il a su restituer toute sa véritable et sérieuse importance. Les notes répandues dans tout l'ouvrage se distinguent aussi par leur précision, leur justesse et leur bon goût : c'est une érudition littéraire, grand éloge selon nous, car il faut non seulement savoir, mais bien dire ce qu'on sait.

Abrégé de l'histoire d'Avignon, à l'usage des voyageurs et des personnes qui désirent trouver réunis dans un petit nombre de pages les événemens les plus mémorables de cette histoire, par J. Guérin. — Avignon, imprimerie de Jacquet. 1841. In-16 de 124 p.

Ce petit volume renferme tout ce qu'il y a d'essentiel à savoir dans l'histoire d'Avignon qui mériterait cependant un travail plus étendu. L'auteur, après un tableau très-abrégé des révolutions qui se sont succédé dans cette ville célèbre, finit par cette phrase remarquable : « Ce qui doit rassurer, malgré l'orage qui gronde dans le lointain, malgré nos opinions divergentes, nos théories absurdes et notre chaos politique, c'est *que Dieu protége la France.* » On trouve à la fin du volume les titres de seize ouvrages publiés par l'auteur habile et laborieux à qui nous devons celui-ci.

Die oligarchische Umwœlzung zu Athen, u. s. w. La révolution oligarchique d'Athènes à la fin de la guerre du Péloponnèse et l'Archontat d'Euclide, par le Dr K. F. Scheibe. — Leipsick, T. O. Weigel, 1841. In-8° de XII-172 p.

Il y a dans l'histoire grecque trois grandes époques qui semblent former une espèce de trilogie : la guerre des Perses, c'est la lutte de la Grèce encore unie contre les ennemis du dehors ; la guerre du Péloponnèse, lutte intérieure des élémens essentiellement divers dont se composait l'union ; enfin, les guerres de Philippe et d'Alexandre, anéantissement de ces élé-

mens irréconciliables par une puissance étrangère, fusion et passage à une nouvelle forme générale, l'hellénisme. L'action centrale de ces trois drames bien distincts, la guerre du Péloponnèse, nous offre le tableau d'un combat à outrance entre Athènes et Sparte, entre l'ionisme, champion de la démocratie, et le dorisme, champion de l'aristocratie, et de la victoire de ce dernier. Le triomphe de Sparte, l'établissement de l'oligarchie à Athènes, qui en fut la suite, la renaissance de la démocratie sur les ruines du pouvoir imposé par la force, tels sont les faits compris dans ce fragment historique. Il embrasse depuis la bataille d'Ægospotamos jusqu'à l'archontat d'Euclide, de 405 à 403 avant Jésus-Christ. Ce court espace, qui renferme tant d'événemens, a suffi pour reproduire tous les phénomènes particuliers aux époques de révolution les plus agitées. Tout y est extrême, action et réaction. On voit les instincts les plus opposés dans un mouvement continuel, toujours en fermentation, grandir côte à côte, se développer, engager le combat; et tantôt comprimés, tantôt déchaînés, abattus ou triomphans, ne s'arrêter devant aucune barrière, et perdre jusqu'au sentiment des principes qui les ont guidés, pour n'écouter plus qu'une voix, celle de l'intérêt de parti. La fatigue aplanit à la longue les chemins vers une pacification; on se rapprocha, et le bienfait d'une amnistie générale servit de précurseur à la réconciliation des principes. La démocratie fut rétablie de fait, mais avec des restrictions oligarchiques, et Athènes recommença une vie nouvelle avec l'archontat d'Euclide.

Pour bien saisir la liaison de cette révolution oligarchique avec les mouvemens et les faits antérieurs, il est nécessaire d'avoir quelque connaissance de l'origine, du développement et de la réalisation des tendances oligarchiques : l'auteur a consacré son introduction à cet objet. C'est un exposé des efforts de l'aristocratie contre les progrès de la démocratie, depuis la lutte de Clisthène et d'Isagoras; l'auteur donne un aperçu de la marche du parti, de la formation des hétéries politiques et des variations que dut subir l'opposition systématique des

grands dans le cours des événemens, soit qu'ils parvinssent à s'emparer de la direction du peuple, soit qu'ils fussent réduits à rentrer dans les rangs de ces conjurés toujours organisés contre la démocratie.

Les faits de ces trois années si remplies forment la matière de dix-huit chapitres. L'auteur les envisage constamment du point de vue élevé de la philosophie sociale, recherchant plutôt dans les évènemens le sens qui y est contenu, que la peinture dramatique de l'action; et, chose nécessaire, les faits puisent dans cette manière de les exposer une vie nouvelle; leur individualité, si l'on peut ainsi parler, ressort plus tranchée sur le fond si sombre de ce tableau historique. Au dix-neuvième chapitre, M. Schaibe s'occupe de la révision des lois qui eut lieu après l'amnistie et la rentrée des exilés. Dans le récit de ces paisibles travaux, il annonce déjà l'avenir d'Athènes. Partout, dit-il, se reconnaît l'intention de ramener tout au point de vue positif. La façon de procéder est ce qui caractérise le mieux cette époque de paix si pauvre en événemens, si riche en institutions. Énergie et rapidité dans les actes, sans hâte, sans précipitation; discrétion et réserve sans lâcheté ni mollesse. C'est une époque de restauration, où les esprits réconciliés, las de tant de combats et d'efforts passionnés, ramènent toute leur force en eux-mêmes pour fonder une garantie de durée à l'union nouvelle. Et cette tendance commune d'élémens divisés jadis, aujourd'hui reliés, devait produire un nouveau composé social où tout ce qui était séparé et distinct disparut dans la fusion générale. De là cette démocratie modérée, fruit de la réconciliation des deux partis. La constitution de Solon forma le noyau de la nouvelle constitution; mais les principes aristocratiques qui s'y joignirent la mirent au niveau du temps et en harmonie avec l'état des choses. Ici commence pour la législation athénienne une ère de développement rapide, qui renferme en germe l'anéantissement de l'individualité politique, de l'originalité athénienne. L'état est sorti de son élément naturel, la démocratie. Son existence, désormais obéissant aux influences

extérieures, s'assouplit à des lois plus générales qui préparent lentement sa complète métamorphose en cette existence généralisée, l'hellénisme. Telle est l'explication que donne M. Scheibe des résultats de la guerre du Péloponnèse.

Kypros. Chypre. Monographie par W. H. Engel. Tome I. — Berlin, chez G. Reimer. 1841. In-8° de x-778 p.

Le contenu du premier livre de cette monographie est purement géographique; cependant M. Engel prélude par une revue des historiens ou historiographes qui nous ont laissé des détails sur l'île de Chypre. Ceux même dont le nom seul échappa à l'oubli sont mentionnés sur le témoignage des écrivains postérieurs qui en ont parlé. Au chapitre second commence la géographie. Les noms différens qui ont été donnés à l'île, sa position, la nature du sol, le climat, les productions, les villes, bourgs, etc., qui y existèrent dans les différentes époques, telle est en résumé la matièr du livre premier. L'histoire succède, et forme le second l vre. L'auteur a divisé l'histoire en trois parties, comme on a coutume de diviser l'histoire générale: l'histoire ancienne, du moyen âge et moderne. L'histoire ancienne est, on le pense bien, considérablement plus développée que les deux autres; elle se trouve divisée en cinq périodes jusqu'à Cléopâtre et Antoine, derniers maîtres du pays avant l'incorporation à l'empire romain. Dans la première période, M. Engel a renfermé toutes les notions de l'histoire primitive jusqu'aux premiers établissemens helléniques dans l'île : là sont placés les détails sur les Phéniciens, premiers colons; les Ciliciens pirates qui cherchaient partout à s'assurer des lieux de refuge; les Égyptiens, dont il faut plutôt rechercher l'influence que les traces à cette époque reculée; enfin, l'influence phrygienne beaucoup plus importante et plus durable que celle de tous les peuples précédens. C'est à elle qu'il faut rattacher l'établissement des Corybantes et des Dactyles de l'Ida. Aux traditions sur les Corybantes et

les Dactyles se joint celle des Telchines; mais il ne faut pas, ainsi que les deux autres, les regarder comme un peuple, mais bien comme des personnifications mythiques. Du reste, la tradition des Telchines est importante pour l'histoire. Elle montre à quelle époque reculée remonte la connaissance qu'avaient de Chypre les Grecs, instruits déjà de ce qui concernait la production en métaux et la navigation de l'île; elle prouve aussi une influence grecque assez ancienne et incontestable. Les Crétois, les Cariens même n'ont pas dû non plus être au dernier rang parmi les peuples en relation avec les Cypriotes. Avant le jour où Chypre fut complétement assujettie à la domination égyptienne par Amasis, il y a dans le bassin de la Méditerranée un mouvement en tout sens des peuples du littoral (Égyptiens, Phéniciens, Ioniens, Doriens) dans lequel chacun cherchait à s'assurer la prépondérance, ou, s'il était trop faible, à s'unir au peuple vers lequel ses intérêts le portaient de préférence. — C'est à ce temps que remonte l'hellénisme en Chypre; il commence avec la tradition de Cinyras. A cette époque il faut rapporter la colonie de Teucer, celle de l'athénien Acamas pour la race ionienne; la colonie lacédémonienne de Praxander, et la colonie achéenne de Céphée pour la race dorienne : ajoutons la colonie argienne et celle des Dryopes, peuplade pélasgique chassée de son territoire par les Doriens. L'auteur fait l'histoire de ces divers établissemens, ou du moins se livre à des recherches sur leur développement politique, leur puissance maritime, les colonies qui en sortirent plus tard pour se porter sur divers points, et les rapports de la puissance cypriote avec la puissance tyrienne. A la troisième période, l'histoire se fait moins obscure; Chypre acquiert une importance plus indépendante. L'état qui veut commander, et qui commande en effet à l'orient, recherche la possession de cette île, position maritime devenue nécessaire au maintien de la prépondérance. De l'autre côté le pays s'est toujours accru, en même temps le besoin et le désir de l'indépendance ont pris une énergie toute nouvelle. Mais la liberté n'est point son lot; c'est

une erreur que de croire même à sa possibilité : aussi au moment même où Chypre crut avoir atteint le but, elle succomba frappée d'impuissance pour ne plus se relever une seconde fois. Bien que Psammétique, en régénérant l'Égypte, n'ait pu accomplir le projet d'assujettissement complet de l'île, l'Égypte n'en conserva pas moins la haute main jusqu'au jour où Amasis changea l'obéissance tacite en une obéissance de droit. Au joug égyptien succéda le joug des Perses. Quand la Perse s'affaissa, Chypre fit encore d'énergiques efforts pour s'affranchir; la Perse démembrée donna naissance à de nouveaux états, mais Chypre trouva un nouveau maître. L'auteur a terminé cette période de la domination des Égyptiens et des Perses par le récit des guerres de Chypre contre le dernier de ces deux peuples jusqu'à Evagoras Ier. Dans la période suivante, la quatrième, l'énergie et l'enthousiasme ont disparu, le découragement les remplace, on se hâte de jouir, mais on n'a point rencontré le repos. Les souverains Cypriotes, demeurés sujets du nouvel empire des Perses, gouvernaient encore pour eux, quand Alexandre hellénisa l'Asie. Ils passèrent après la victoire du côté du vainqueur; le siége de Tyr fut le signal de la défection, et la flotte cypriote renforça celle du roi de Macédoine. Alexandre mort, ce fut une lutte entre les généraux, lutte dont l'issue pour Chypre ne démentit point cette destinée d'obéissance qu'elle tient de sa position. Elle tomba dans la part de Ptolémée, et se vit de nouveau annexée à l'Égypte. Cette période de la domination des Lagides, à peu près la plus paisible pour l'île, nous conduit jusqu'à la chute de la république romaine, où Auguste incorpora Chypre à la province d'Égypte. Dans le partage qu'il fit des provinces entre lui et le peuple romain, il garda cette province, qui, à titre d'impériale, fut administrée par un préteur; plus tard, il rendit Chypre au peuple, et prit la Dalmatie en échange. A partir de cette époque, Chypre figure comme province consulaire, ayant pour capitale orientale Salamis, et occidentale Paphos-la-Neuve. Au sud, c'était Amathonte, au nord Lapathus. Telle est la division politique qui, indubita-

blement, est due au siècle d'Auguste. Cette partie est suivie de recherches où, dans les inscriptions, l'auteur s'efforce de retrouver les traces de l'état de Chypre sous les empereurs. Avant de passer à l'histoire du moyen âge, M. Engel offre au lecteur un tableau de la population cypriote, de ses mœurs, de son langage, de ses arts, de sa poésie, de ses traditions et de son gouvernement. Le commerce et l'industrie, les poids et mesures, les monnaies frappées par les rois cypriotes, et sous les empereurs romains, le calendrier cypriote, sont aussi compris dans cette revue.

En ce qui concerne la langue cypriote, Martin Crusius dit que de son temps on parlait à Chypre grec, italien, arménien, chaldéen et albanais. Sans doute la domination génoise et vénitienne a exercé à cet égard la même influence que sur tout le littoral de la Grèce. Mariti avance que le grec ancien s'y est maintenu dans une grande pureté, mais que la prononciation a été tout-à-fait corrompue. Hammer n'accorde même pas la première partie de cette assertion ; il prétend que ce langage a un caractère mou et sifflant qu'il a emprunté au commerce avec l'orient. Le grec est mutilé, et par des lettres étrangères, et par l'emploi ignorant des lettres les unes pour les autres, jusqu'à rendre les mots méconnaissables ; le λ se trouve changé en μ, le χ en φ, le γ prononcé *dsch*, le κ, *tsch*. Pour ces deux derniers, il est facile de reconnaître l'influence italienne.

Dans l'antiquité, c'est-à-dire dans les temps historiques proprement dits, le peuple cypriote était grec ; en conséquence, la langue générale était grecque aussi. Il pouvait se trouver, en de certains endroits, des gens de commerce ou même toute une classe inférieure de la population qui parlât phénicien ; mais la langue phénicienne n'en était pas plus dominante pour cela. Elle fut parlée seulement dans les temps les plus anciens, et vers le sud de l'île où s'étaient établis les Phéniciens. Kition avait été la principale localité phénicienne, et elle en conserva le caractère plus long-temps que toute autre, par les relations constantes qu'elle entretint avec

la mère-patrie ; mais cette empreinte orientale dut s'effacer par la suite des temps et par la force des événemens. Une fois la chute de Tyr consommée, Kition dut s'helléniser complétement comme les autres cités. Les inscriptions phéniciennes qui y ont été trouvées n'impliquent nullement qu'on y ait parlé le phénicien seulement, comme le prétendent les Orientalistes : les inscriptions grecques qu'on y a retrouvées en plus grand nombre que partout ailleurs sont une preuve suffisante du contraire. Il pouvait se rencontrer également, dans d'autres lieux, des Phéniciens ; il y en avait bien qui étaient fixés à Athènes. A Paphos-la-Vieille, Hammer a cru reconnaître aussi des traces d'inscriptions phéniciennes. Du reste, il est difficile d'obtenir rien de précis sur la langue phénicienne en Chypre ; c'est une question obscure à débattre entre les Orientalistes. L'importance de la langue cypriote pour les dialectes grecs ne repose pas seulement dans les formes particulières aux temps anciens, mais bien plutôt sur la quantité considérable de mots désignés comme appartenant en propre, à l'idiome insulaire. La richesse de cet idiome dépasse de beaucoup celle de tous les autres, et certainement Hesychius n'a donné la liste que de ceux qu'il a rencontrés à l'occasion dans ses lectures ou chez d'autres encyclopédistes. Ce ne serait pas une chose facile que de marquer à l'idiome cypriote sa place parmi les dialectes grecs. On ne le rangera ni avec l'éolien, ni avec le dorien, ni avec l'ionien ; il peut prétendre à se lier à tous trois. Les Cypriotes, composés d'émigrans venus de tous côtés, issus de toutes les races helléniques, avaient quitté la patrie pour ce nouveau séjour bien avant l'époque où, la différence de race se prononçant de plus en plus, le développement social intellectuel imprima cette séparation dans le langage. Le poème épique des Cypriennes ne décide point en faveur du dialecte ionien ; quelques dorismes ne prouvent rien pour le dorien, et les éolismes, quelle que soit leur quantité, ne font pas plus pour le dialecte éolien. Il faut reconnaître que c'est ce dernier qui a le plus de conformité avec la langue cypriote. Mais pourquoi cela ? Tout simplement parce

que ce dialecte a conservé la plupart des formes antiques, et que les Grecs de Chypre en avaient retenu aussi un grand nombre; tout ce qu'on peut faire pour désigner leur idiome, c'est de le nommer dialecte local. Car, d'admettre encore que les races diverses établies en Chypre ont conservé et maintenu constamment leur dialecte particulier, c'est ce qui n'est point assez prouvé, malgré les cas particuliers qu'on trouve cités dans les auteurs. Toutefois, pour le philologue, le plus essentiel et le plus intéressant, ce sont les mots et les formes, qui, tombés en désuétude dans la langue ordinaire, nous reportent à un temps où la langue était plus jeune que les monumens ne nous l'ont transmise. Voilà les restes de la langue antique que les émigrans ont apportés avec eux, qu'ils ont conservés, tandis que dans tout le reste de la Grèce ils allaient plus ou moins en se perdant. Cette fidélité aux formes anciennes fut particulière aux Cypriotes. D'un autre côté aussi l'influence orientale dut s'exercer sur eux, et ils ne purent refuser l'admission de quelques mots phéniciens. Ainsi l'isolement et l'époque ancienne de l'hellénisation contribuèrent à répandre l'uniformité sur le langage des habitans de l'île. M. Engel donne un petit vocabulaire d'une certaine quantité de locutions et de mots anciens, qu'il analyse et compare pour en donner le sens ou l'étymologie, et il passe de là à l'examen des productions poétiques indigènes, et principalement de l'épopée traditionnelle des Cypriennes, recueil où se trouvent élaborées par l'esprit religieux et poétique des insulaires la plupart des traditions mythologiques et ethnologiques de l'ancienne Grèce; il indique les sources où ont dû être puisés les mythes du poème, et touche la question de savoir s'ils étaient chantés, par qui, quand et comment. De là nous passons à l'école épique cypriote et à la poésie lyrique. On ne connaît point de tragique cypriote, et de comiques on n'a que le nom de Sopatros, natif de Paphos, et quelques fragmens de ses œuvres qu'on peut rattacher à la comédie moyenne ou à la comédie nouvelle. Athénée ne cite de lui que quinze passages. On se créa en Chypre une espèce de fable d'un style particu-

lier qu'on nommait fable cypriote. Le rhéteur Hermogènes la regardait comme une dégénérescence de la fable d'Ésope; elle était fort proche parente de la fable sybarite, autre espèce particulière. Cette partie de l'ouvrage est terminée par un aperçu de la littérature en prose, où, pour chaque genre, les écrivains sont rangés alphabétiquement comme dans une biographie; vient ensuite une liste des Cypriotes célèbres. Le moyen âge a fourni à M. Engel un tableau rapide et agité, où nous voyons Chypre passer de la domination des empereurs grecs à celle des chevaliers croisés qui se l'inféodèrent, et devenir le siége des ordres religieux et militaires formés contre les envahissemens de l'Islamisme; elle est alliée de Venise, puis sujette de cette république. Dès lors, nous arrivons à l'histoire moderne. Cette période de l'assujettissement de Chypre au joug vénitien s'ouvre en 1486, et dure près d'un demi-siècle; en 1571 elle tombe sous le pouvoir des Turcs par la prise de Famagouste.

Pour tous les travaux qu'a dû exiger cette monographie, où tout ce qui de près ou de loin se rattache à l'île de Chypre demandait une place, l'auteur était sans prédécesseurs, excepté peut-être pour la poésie cypriote. Meursius avait jadis réuni des matériaux que l'auteur a été obligé de rechercher de nouveau, le travail de Meursius ne s'accordant nullement avec le sien. La géographie occupe près d'un quart du volume, en comprenant les détails sur les historiographes; c'est un premier travail que l'auteur se propose de revoir. L'histoire qui occupe le second livre et tout le reste du volume, offrira, l'auteur l'espère, l'ensemble du système politique des Grecs sous un nouvel aspect, et fournira un terrain nouveau aux recherches. M. Engel est fort éloigné de marcher avec ceux qui regardent Chypre comme un pays sémitique, comme Hamaker, par exemple, à qui Gesenius lui-même en a fait le reproche, déclarant qu'il y a fort peu de choses d'origine phénicienne dans cette île. L'appendice consacré à l'histoire du moyen âge ne doit être considéré que comme devant servir à appliquer au temps présent les considérations établies par l'auteur sur l'histoire ancienne. Dans le troisième livre seront traités les mythes.

Cet ouvrage a eu ce moment un intérêt tout particulier, à cause de la question proposée cette année par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur le règne de la maison de Lusignan dans l'île de Chypre; et c'est pour cela que nous nous y sommes appesantis.

Essai sur la guerre sociale, par P. Mérimée.—Paris, 1841. Typographie de Firmin Didot. In-8° de 403 p.

« Ce volume, tiré à un petit nombre d'exemplaires, dit l'auteur dans une note préliminaire, n'est pas destiné au public. Occupé depuis quelque temps d'un travail historique sur les dernières années de la république romaine, j'ai voulu, avant de le mettre au jour, faire un essai de mes forces. J'ai choisi pour cet essai l'époque de la guerre sociale; d'abord parce qu'il m'a semblé qu'elle avait été peut-être trop négligée jusqu'ici; et de plus parce que le récit des événemens dont l'Italie fut alors le théâtre forme une introduction nécessaire au vaste sujet que je me propose de traiter. » M. Mérimée, connu par de précieuses qualités de style, par la pureté de son goût et le charme de son imagination, entre aujourd'hui dans une carrière nouvelle et toute en dehors de ses premières études. De romancier il se fait historien, et historien d'époque et de choses antiques : la transition est brusque; elle est hardie. Il est vrai de dire que depuis plusieurs années, par l'étude des textes et des monumens, l'auteur se prépare à cette transformation, que ses fonctions archéologiques l'ont mis en présence de l'antiquité; et les notes qu'il a déjà publiées sur ses diverses tournées d'antiquaire ont montré qu'il avait le goût et l'intelligence des monumens.

A choisir son sujet, il était difficile de trouver mieux que ne l'a fait M. Mérimée. La fin de la république romaine présente une période de luttes, de combats, de péripéties que l'on ne trouve point dans une autre; et de plus, les historiens romains nous en ayant peu parlé, cette époque présente à l'écrivain un travail de reconstruction qui offre sans doute de bien gran-

des difficultés, mais dont la difficulté même est peut-être ce qui a tenté le courage de M. Mérimée. Il a divisé son sujet en trois époques distinctes, qu'il a pris soin de formuler. D'abord il examine les griefs des Italiotes; il recherche l'origine de leurs espérances d'affranchissement transmises par les Romains eux-mêmes; car l'idée de liberté ne vient jamais d'un esclave, il faut qu'elle lui soit suggérée par un homme libre. Il raconte les longues instances des villes Italiotes, les secours qu'elles trouvèrent dans la nation dominatrice, les partis et les séditions que leur cause y excita. La seconde époque comprend la guerre sociale proprement dite; alors que, lassés de leur longue patience, les peuples de l'Italie réclamèrent leur émancipation les armes à la main : guerre courte, mais terrible, qui ne cessa que par l'épuisement des deux partis. La troisième époque prend un caractère nouveau. Au lieu de nations qui se combattent, deux hommes paraissent, qui résument, pour ainsi dire, toute la guerre dans un duel à mort. Sylla est le champion de l'aristocratie romaine; Marius celui de l'émancipation italique. Sylla triomphe, et son épée impitoyable ne laisse en Italie que des esclaves désormais réunis en une seule nation par une terreur commune. Enfin l'auteur termine en examinant les conséquences de cette révolution, qui exerça une immense influence sur les destinées de Rome et du monde.

« Les sources auxquelles j'ai puisé pour mon travail, ajoute M. Mérimée, sont malheureusement loin d'être abondantes. On sait que les Commentaires de Sylla ont péri, ainsi que les livres de Tite-Live, qui racontaient la guerre sociale. Dans quelques abrégés qui nous restent, on sent l'espèce de répugnance que les Romains ont éprouvée à s'arrêter sur une époque de leur histoire où l'honneur de leurs armes fut un moment compromis, où la victoire même fut plus funeste pour eux qu'une défaite. Ils ont appelé cette guerre *marsique;* comme s'ils eussent voulu en déguiser la gravité en ne nommant qu'une partie de leurs adversaires. Enfin, dans la lutte entre les factions de Marius et de Sylla, ils ont affecté de ne

voir que l'ambition de deux hommes; tandis que sous leur nom la démocratie et l'aristocratie se livraient une bataille décisive. Recherchant avec soin les lambeaux épars des auteurs latins et grecs, j'ai essayé de les coordonner; dans certaines occasions, d'interpréter des passages obscurs; parfois même de deviner des événemens dont on ne connaît que les conséquences. » Quelle que soit l'opinion sur la valeur scientifique de ce nouvel ouvrage de M. Mérimée, on peut hardiment rendre justice à ses rares qualités de forme qui l'ont bien servi et ont fait de son travail une lecture d'un intérêt toujours saisissant et toujours soutenu; se faire lire n'est certes pas un petit mérite dans des matières aussi sérieuses.

De vitâ et scriptis Sigiberti monachi Gemblacensis commentatio historico-litteraria. Scripsit Sigfridus Hirsch phil. dr. — Berolini, typis et impensis Reimerianis. 1841. In-8° de 16-509 p.

Cet ouvrage est dédié par l'auteur à M. Léopold Ranke, son précepteur. Sa préface est datée de Berlin, le 25 avril 1841, et rend un juste hommage aux secours puisés dans la Bibliothèque Royale. La tâche que M. Hirsch s'est imposée a déjà été remplie par les auteurs de la *France littéraire*. On trouvera ici de plus grands détails, auxquels on pourrait en ajouter d'autres puisés dans Jacques de Guyse, qui a souvent copié Sigebert, et qui s'est fait honneur de l'imiter. L'Histoire des Francs, par Richer, écrivain original de la fin du xe siècle, qui vient d'être publiée, lui aurait peut-être aussi fourni quelques faits importans dont le récit aurait pu être comparé à ceux de Sigebert. Les recherches de M. Hirsch n'en seront cependant pas moins utiles à celui qui voudra entreprendre une nouvelle publication de Sigebert, dont la chronique mériterait d'être reproduite aujourd'hui avec des notes. On trouvera ici une vie détaillée de Sigebert de Gemblours, de longs détails sur sa chronique et sur les matériaux dont il s'est servi pour la composer, une notice de ses opuscules politiques, ses

travaux sur l'histoire de Metz, sur celles de Gembloux et de Liége, et sur des objets divers. Un appendice traite des ouvrages attribués à Sigebert, et un autre de ses continuateurs. L'auteur termine par la description des divers manuscrits de la Chronique de Sigebert, qui sont en assez grand nombre. Dans le cours de ces diverses discussions, il éclaircit plusieurs faits importans dont il discute l'authenticité. Sa critique est en général fort sage.

Les archives historiques du département de l'Aube et de l'ancien diocèse de Troyes, capitale de la Champagne, depuis le VIIe siècle jusqu'à 1790, par A. Vallet de Viriville, archiviste paléographe. — Troyes, 1841. Chez Bouquot, éditeur. In-8° de xx-472 p.

Élève de l'école des chartes, de cette pépinière de paléographes qu'alimente la vocation la plus désintéressée et la plus méritoire, quand on pense à la froideur dans laquelle on a retenu jusqu'ici cette si utile institution, M. Vallet de Viriville, après avoir classé pour le compte du gouvernement les archives du département de l'Aube, a voulu tirer parti de son travail pour lui-même. Outre les rapports officiels transmis au ministre qui l'avait envoyé, il a trouvé et recueilli assez de renseignemens pour faire un volumineux travail dans lequel nous trouvons les plus abondans et les plus curieux renseignemens; c'est un indice des riches résultats que produiraient des investigations semblables poursuivies dans tous les départemens. Le ministre éclairé, au reste, qui préside à l'Instruction publique, l'a très-bien compris lorsqu'il a récemment, par une mesure qui l'honore, confié à quelques sujets distingués de l'École des chartes le dépouillement de plusieurs dépôts d'archives départementales, et le soin de dresser d'une manière complète les catalogues des bibliothèques de province. C'est ainsi seulement que la France pourra connaître toutes ses richesses intellectuelles, et c'est seulement alors que l'on pourra écrire

parmi nous avec ensemble et vérité l'histoire des institutions, des lettres et des arts.

L'ouvrage que nous avons sous les yeux comptera et tiendra sa place parmi ceux qui nous sont promis par cette recrudescence d'activité, et ce sera un mérite pour l'auteur d'avoir devancé, par sa propre inspiration, la réalisation des projets officiels. L'importance des archives de l'ancien évêché de Troyes ressort hautement du catalogue qu'en publie aujourd'hui M. Vallet de Viriville; les articles y sont très-nombreux, les pièces fort diverses, et quelques-unes présentent un véritable et profond intérêt. L'auteur a divisé le fruit de ses recherches en quatre livres, qu'il partage ainsi qu'il suit : le premier n'est à vrai dire qu'une introduction présentant, sous le titre d'*Essai bibliographique*, une nomenclature de toutes les sources où l'on peut puiser pour étudier l'histoire du département de l'Aube, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque de la révolution française. On peut, à l'aide de ce tableau, connaître les points déjà explorés de cette histoire, et distinguer quelles sont, à l'égard du dépôt dont l'auteur avait à rendre compte, les lumières qui lui sont propres, et quelles sont les notions qu'il ne peut que rectifier ou confirmer. Le second livre aborde directement le compte rendu. C'est un catalogue aussi régulier et aussi complet que possible de ces richesses. Dans le troisième on s'est proposé, non pas de mettre en œuvre d'une manière arrêtée et définitive les matériaux indiqués dans la division précédente, mais de les attacher entre eux à l'aide de rapides aperçus, et d'en faire ressortir l'intérêt d'ensemble sous une forme plus favorable, en substituant le récit et parfois le discours au langage aride d'une nomenclature. Enfin le quatrième livre confirme cette marche de plus en plus analytique ; l'auteur y a inséré un certain nombre de faits, autant que possible inédits, et qui, par leur importance et leur variété, représentent, pour ainsi dire, le double caractère qui distingue à la fois la collection dans laquelle ils ont été puisés.

Les parties les plus importantes, on le sent, sont la troisième

et la quatrième, car ce sont celles où l'auteur a mis le plus du sien. On trouve dans la troisième, sous le titre de Lettres et Dissertations, les rapports, au nombre de sept, par lesquels il a rendu compte au ministre du résultat de sa mission et des richesses des archives du département de l'Aube, qu'il avait été chargé de reconnaître et de classer. Les dissertations, trop peu nombreuses à notre gré, contiennent les renseignemens les plus précieux, et sont formulées avec une érudition et une critique historique qui explique parfaitement et justifie nos regrets. L'une des plus intéressantes concerne le joyeux avénement des évêques de Troyes, le *lit du prélat* et le *palefroi de l'abbesse*, c'est-à-dire un trait de mœurs fort curieux et dont on ne retrouve pas d'exemple. L'évêque nommé de Troyes allait descendre à l'abbaye de femmes de Notre-Dame-aux-Nonnains, devant la porte de laquelle l'attendait l'abbesse avec toutes ses religieuses. L'évêque descendait de son palefroi, qui appartenait dès lors au couvent. L'abbesse conduisait le prélat dans la salle du chapitre, lui remettait une crosse, une mitre ; l'évêque jurait sur les évangiles l'observation des franchises du monastère, puis il était conduit par l'abbesse dans la chambre où il devait passer la nuit, et le lit sur lequel il avait couché lui appartenait *tout garni*.

Saint-Émilion, son histoire et ses monumens, par G. Guadet, ouvrage couronné par l'Institut. — Paris, 1841. Imprimerie Royale. In-8° de x-344 p.

Saint-Émilion est aujourd'hui un simple chef-lieu d'arrondissement du département de la Gironde, et cependant M. Guadet offre son histoire au public avec la prétention justifiée d'intéresser. C'est qu'en effet il serait faux de dire que l'histoire des petites villes ne peut présenter d'intérêt qu'à ceux qui y ont reçu le jour : dans ce mouvement qui, depuis quelques années, porte les érudits à consulter et à faire connaître les annales des simples communes, il y a une haute portée historique. Jusqu'ici on a pris l'histoire de France par le som-

met : Paris, la Royauté, voilà les deux grands mots, les deux seuls qui dominent toutes les grandes compositions historiques; la province, les communes, le peuple, ont été laissés dans l'ombre. Parmi les communes, les plus petites surtout ont été négligées : et cependant il est constant que l'on ne pourra écrire l'histoire des provinces que lorsqu'on saura, dans ses détails, celle des villes grandes et petites qui les composent, comme c'est dans la connaissance seule de l'histoire provinciale que l'on pourra trouver les moyens d'écrire cette histoire générale de la France que tout le monde appelle de ses vœux, mais à laquelle travaillent seuls avec fruit, dès aujourd'hui, ceux qui la prennent par sa base, dans l'étude de l'individualité communale.

Ainsi a fait M. Guadet, et nous l'en louons sincèrement, parce que son ouvrage répond à l'une de nos convictions historiques plusieurs fois exprimée. Son ouvrage ensuite, indépendamment de toute considération générale, présente un véritable intérêt. Le passé de Saint-Émilion, ses institutions, ses usages offrent, sous la plume de l'auteur, un tableau qui attache autant que celui de villes aujourd'hui bien plus importantes. M. Guadet a étudié son sujet sous tous les points de vue; on peut dire qu'il l'a épuisé. Saint-Émilion, comme tant d'autres localités, a commencé par un monastère autour duquel les habitans sont venus successivement se grouper sous une ombre protectrice. L'ouvrage fait donc d'abord l'histoire de ce monastère, qui remonte au ve siècle; ensuite vient l'histoire de la commune; puis la description et l'historique des monumens, de ceux qui existent, de ceux dont on ne voit que les ruines, de ceux dont il n'existe plus que le souvenir.

« Le monastère, dit l'auteur, converti plus tard en collégiale, joue un rôle important dans l'histoire de la ville. Malheureusement ses archives ont été brûlées pendant la révolution, et il est bien difficile aujourd'hui de retrouver, au moyen des documens épars qui nous restent, le fond d'une histoire suivie; j'ai consulté du moins tout ce qu'il m'a été possible de réunir. L'histoire des communes du midi de la France est en général peu

commune; c'est donc faire une chose utile pour l'histoire municipale, que de retracer, d'après des documens authentiques, l'origine, le développement, la décadence et la chute d'une commune du midi de la France. Or, dans le midi, bien peu de communes pourraient offrir des documens aussi nombreux que celle de Saint-Émilion : ici les documens abondent, il ne s'agit que de choisir. Fixer l'âge et la destination des monumens matériels que le monastère et la commune de Saint-Émilion ont laissés sur le sol, les décrire avec exactitude; interroger, pour ainsi dire, ces hiéroglyphes historiques, c'est encore étudier l'histoire du monastère et de la commune; j'ai apporté à ce travail, sinon de grandes connaissances archéologiques, du moins un soin minutieux et une rigoureuse exactitude. » C'est aux habitans de la localité à vérifier si ce témoignage que se rend l'auteur est justifié; pour nous, nous l'affirmerions en considérant le ton de conscience, de bonne foi et de haute impartialité dont M. Guadet a fait preuve dans les autres parties de son ouvrage. Celle qui concerne l'existence communale de Saint-Émilion est aussi riche qu'elle est nouvelle; l'historien a tout créé au moyen des archives municipales enfouies jusqu'à ce jour, et qui ont offert, malgré leur fâcheux état, la moisson la plus riche pour une main habile.

De la démocratie chez les prédicateurs de la ligue, par M. Labitte.—Paris, 1841. Chez Joubert et Labitte, éditeurs. Impr. de Fournier. In-8° de LXXV-327 p.

La Ligue! c'est là un de ces faits comme le mouvement révolutionnaire de 89 sur lesquels on a prodigieusement écrit, sans être encore d'accord quant à leur nature, leurs causes et leur moralité. On a exalté la ligue, on l'a couverte d'opprobre; les uns lui ont fait honneur des mobiles les plus nationaux et les plus désintéressés, les autres n'y ont vu qu'un mélange de passions fanatiques, d'instincts sanguinaires, de vengeances privées. Qui a raison? quel est le sentiment mérité du blâme ou de l'admiration? que faut-il enfin penser de

la Ligue pour être juste et vrai ? Malgré cet ouvrage spécial de M. Labitte, qui pouvait mieux qu'aucun autre résoudre ces questions, nous sommes obligés d'attendre encore une satisfaisante solution. « Je n'ai pas le moins du monde, dit-il, la prétention de résoudre tous les problèmes difficiles que soulève l'histoire de la Ligue. Des esprits éminens ont touché à ces questions sans réussir à persuader par la logique ou à convaincre par l'évidence des faits. Leurs appréciations ont été tranchantes et exclusives. Dans la situation actuelle de la science, au milieu de tant d'opinions contradictoires, de tant de sources diverses et de documens presque innombrables, on peut dire que, par leur multiplicité même et leur opposition, les élémens manquent à l'historien pour se prononcer tout à fait en connaissance de cause. La partie militaire de la Ligue, la turbulence des Seize sont connues, et la bravoure toute française de Henri IV a rendu populaire le récit de ses victoires. On sait aussi les émeutes de Paris, les guerres des partisans provinciaux. Toute l'histoire matérielle et extérieure, pour ainsi dire, est suffisamment éclaircie ; mais les doctrines, mais l'organisation des partis, et ce que j'appellerai volontiers les institutions de la Ligue, n'ont pas été assez étudiées, et il serait utile que des monographies vinssent élucider ces points obscurs et vagues. Déterminer exactement, comme on dit aujourd'hui, l'élément espagnol, l'élément italien de l'Union, restituer leur vrai rôle aux parlemens, aux communes, redire les menées, la diplomatie, les actes, les projets de la maison de Lorraine et des divers prétendans ; faire la part de la noblesse du clergé, du tiers-état ; voilà quelques-unes des nombreuses questions préliminaires qui demanderaient une solution. »

Le titre de l'ouvrage de M. Labitte indique la partie de ce sujet si complexe qu'il s'est proposé, de préférence, d'éclaircir. Laissant à d'autres la partie stratégique et diplomatique de la Ligue, il s'est attaché à la partie oratoire, aux harangues religieuses et politiques, et a recherché, en un mot, à reconstruire l'histoire de la chaire au temps de la Ligue ; c'est-à-dire de-

puis le commencement de l'Union, en 1576, jusqu'à l'avénement définitif de Henri IV. L'importance des prédicateurs sacrés à cette époque est un fait notoire; tous les écrivains contemporains le constatent. Nous nous contenterons du témoignage de deux personnages bien compétens pour en juger : madame de Montpensier et Henri IV. « J'ai fait plus par la bouche de mes prédicateurs, disait la première, qu'ils ne font tous ensemble par leurs pratiques, armes et armées. » «Tout mon mal vient de la chaire,» écrivait le second, auquel les généraux des ligueurs pesaient moins que leurs prêtres. M. Labitte a donc raison d'observer que dans son sujet il s'agit bien plus d'histoire politique que d'histoire littéraire, car chez les prédicateurs ce n'est pas la forme, le style et les qualités de composition qui brillent, surtout au point de vue religieux du dogme, de l'instruction ecclésiastique ; il n'y a rien qu'un fatras de citations qui prouvent beaucoup plus le mauvais goût que l'érudition. En revanche, tout ce qui appartient à la forme politique, la violence, la personnalité, le sophisme, la boursouflure, s'y trouve en abondance, quelquefois éloquent, parfois ignoble, presque toujours burlesque, car le langage se ressent de l'auditoire pour lequel il est fait. C'est au peuple que la chaire parle, ce sont ses sentimens, ses passions, qu'il s'agit d'émouvoir, c'est à sa colère que s'adressent ces accens de colère. On sent que le prédicateur a une cuirasse sous sa robe et que l'auditoire l'écoute le poignard à la main. Aussi en sortant de là, docile à la voix du prêtre, il ira tendre, dans les rues, les chaînes des barricades, sonner le tocsin du 24 août ou plonger dans le sein du roi un poignard régicide. C'est qu'alors toutes les doctrines sont du domaine de la chaire chrétienne, celle du régicide comme les autres. On prouve par l'Écriture que le roi est un tyran et qu'il y a patriotisme à le tuer. La folie politique et morale n'est pas d'aujourd'hui, et toutes les formes de gouvernement, toutes les communions ont de grands crimes à voiler, de grandes aberrations à expier.

On sent qu'un semblable sujet, quoiqu'il ne soit qu'une

des faces si multiples de l'histoire de la Ligue, est cependant d'une haute importance, et qu'il présente, par son ensemble comme par ses détails, les plus hautes instructions politiques. M. Labitte n'a pas été au-dessous de cette tâche. Quant au système, il a envisagé le sujet avec une entière impartialité. N'ayant, par position, à prendre parti ni pour ni contre la Ligue, il n'a essayé de formuler aucun panégyrique ou aucun blâme intéressé; il a cherché la vérité dans les faits, dans les documens originaux, dans les paroles même des orateurs; il a fait la part des temps, des choses et des hommes, et après qu'il a posé sous nos yeux tous les détails innombrables dans lesquels il a été obligé d'entrer, alors il tire avec le lecteur une conclusion que les faits proclament d'eux-mêmes.

Specimen historico-theologicum de Gustavo I, rerum sacrarum in Suecia, sæc. XVI, instauratore etc. R. C. H. Rœmer. Trajecti ad Rhenum. 1840. In-8° de XIX-204 p.

Dans cette dissertation suivie d'une thèse pour le doctorat en théologie, M. Rœmer s'est proposé d'établir, d'après les monumens historiques, et par le récit des faits, les services que Gustave Wasa a rendus à la cause de la réforme protestante. Avant d'entrer dans ce récit, il donne le tableau de l'état politique et ecclésiastique de la Suède; puis, dans trois chapitres partagés en de nombreux paragraphes, l'auteur suit Gustave depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et démontre qu'à partir de 1523, époque où Gustave, âgé de vingt-six ans, triompha des Danois et délivra sa patrie, sa pensée constante fut la réformation qu'il eut le bonheur d'accomplir, et que dans son épilogue M. Rœmer lui attribue principalement en ce qui concerne la Suède. Cet essai est donc un panégyrique sans restriction, où l'on ne peut s'attendre que le blâme alterne avec la louange. Au point de vue catholique, qui est le nôtre, il n'en peut être ainsi. Gustave fut à la vérité un grand homme, servi comme ils le sont tous par les événemens. Des causes

étrangères à la religion le firent réussir dans ses desseins, qui n'avaient pas uniquement pour objet la réformation de l'Église suédoise. L'ambition des prélats suédois, et surtout ceux de Trauble, l'archevêque d'Upsal, qui livrait aux Danois la Suède, l'avidité du légat Arcimboldi, le malheureux trafic de dispenses et d'indulgences fait sous prétexte de la construction de saint Pierre, enfin l'intervention du pape et de Charles-Quint dans la querelle élevée pour l'indépendance de la Suède et la révocation de l'union de Colmar, toutes ces causes d'excitation à secouer le joug de Rome étaient plutôt politiques que religieuses. Gustave sut en profiter habilement pour fonder sa puissance sur les débris de l'aristocratie ecclésiastique et féodale. Comme les princes allemands ses contemporains, comme le féroce Henri VIII, il s'attacha les nobles en leur jetant pour pâture les biens des évêchés et des monastères, et comme ce dernier il fit un sacrifice aux idées populaires en conservant la hiérarchie sacerdotale. Mais on pourrait croire que son principal but, l'objet constant de ses efforts, fut de fonder pour lui et ses successeurs un despotisme intelligent, qui n'eût rien à redouter des corps qu'il avait abattus. Nous ne dirons donc point avec l'abbé de Vertot que ce grand homme ne prétendit peut-être d'abord que réformer quelques abus du clergé, et tout au plus appliquer aux besoins pressans de l'état une partie des grands biens des évêques. Ce serait dire que Gustave fut entraîné malgré lui à introduire le luthéranisme, tandis qu'au contraire il y entraîna ses sujets, et que, pour contraindre ses pauvres et fidèles Dalécarliens, les échafauds ne lui coûtèrent pas. Cependant, à tout prendre, ce fut un grand roi, car il a fait de grandes choses.

Ecclesiæ evangelicæ Hamburgi instauratæ historiam exposuit Otto Krabbe, etc. — Hamburgi, 1840. In-4° de 111 p.

Ceci est encore un hymne chanté à la gloire de la religion protestante par M. Krabbe, pour l'inauguration du collége

académique dont il est recteur. Comme M. Rœmer, il s'étend beaucoup sur la corruption des mœurs, sur les abus de la discipline ecclésiastique, toutes choses auxquelles la réforme de Luther a porté remède comme on sait, à Hambourg comme à Londres, comme partout et pour toujours. Nous ne pouvons donc que renvoyer nos lecteurs à cet ouvrage, où ils trouveront un tableau fort exagéré des bienfaits de la réformation.

ANTIQUITÉS.

Lettres sur la numismatique, par Frédéric Soret. — Genève. Gruon. 1837-1841. A Paris, chez Cherbuliez, libr. Trois broch. in-8°.

Ces lettres ont spécialement pour objet la numismatique orientale peu connue jusqu'ici, et qui a commencé, depuis quelque temps, à prendre dans la science l'importante place qui lui est due. M. Frédéric Soret a ajouté de précieuses notions aux connaissances que l'on possédait déjà à cet égard; et, par les explications plausibles qu'il donne dans ses lettres, on voit qu'il est familier avec les monumens, et que son érudition en numismatique est aussi étendue que choisie. Ces lettres sont au nombre de sept, toutes adressées à des personnages différens et ayant un nom dans la science; nous allons, en quelques mots, indiquer la substance de chacune d'elles. La première, adressée à M. John du Pan, a pour objet quelques médailles byzantines, et rectifie une erreur de classification de Sestini qui attribue à Léon V des monnaies appartenant à Constantin IV et à Léon IV. La seconde lettre, à M. Cattaneo, roule sur deux médailles des empereurs français de Constantinople. La troisième, à M. de Saulcy, concerne quelques médailles byzantines inédites qui se trouvent dans le cabinet de l'auteur. Ce sont : un bronze de Justinien avec le type de la victoire; une médaille d'Héraclius I; une monnaie de Tibère Absimare, et une monnaie fort bizarre de Constant II. La lettre quatrième est adressée à M. le professeur Humbert, et contient

une dissertation approfondie sur quelques monnaies curieuses des califes, et en particulier sur celles trouvées à Steckborn en Thurgovie. L'auteur a profité de l'occasion qui s'offrait naturellement à lui pour répandre hors du cercle restreint des numismates quelques notions générales sur les monnaies des califes qui sont de nature à intéresser la classe ordinaire des lecteurs, et peuvent engager des personnes étrangères à la science à ne point laisser perdre des pièces isolées qui tomberaient dans leurs mains. Il a mis surtout à contribution les recherches du professeur Frehn, de Saint-Pétersbourg, savant orientaliste auquel cette partie de la numismatique doit le plus, après notre compatriote, M. Reinaud. Les trois dernières lettres de M. Frédéric Soret concernent les monnaies cufiques rares ou inédites du musée de Genève. L'une est adressée au savant M. Reinaud qui était naturellement désigné aux hommages de l'auteur; l'autre, la sixième, à M. le conseiller d'état Fraehn, a pour objet quelques monnaies inédites des *chans de la horde dorée;* la septième enfin, sur deux médailles bilingues génoises, est adressée à M. le comte de Castiglioni.

M. Frédéric Soret a joint à ces lettres des planches au nombre de cinq, fort bien gravées, qui sont un grand ornement de son travail et en facilitent beaucoup l'intelligence. Il est seulement à regretter que les mots de langue arabe dont l'auteur a été obligé fort souvent de se servir ne soient pas écrits en caractères originaux; mais la faute en est aux établissemens typographiques de Genève où l'ouvrage a été imprimé; l'auteur n'a pu que regretter l'absence des ressources qui rendent, chez nous, l'Imprimerie Royale un établissement si complet et si national.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

REVUE

DE

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

DÉCEMBRE.

THÉOLOGIE.

Allgemeine Kirchengeschichte u. s. w. Histoire générale de l'Église pour la nation allemande, par A. F. Gfrœrer. IIIe livraison. — Stuttgart, 1841. In-8° de VIII-153 p.

En terminant ce premier volume, qui porte aussi le titre d'Histoire de l'Église chrétienne pendant les trois premiers siècles, M. Gfrœrer réclame pour lui une place à côté de l'Histoire de Néander, beaucoup plus volumineuse, et qui, à ses yeux, demande une certaine pratique théologique pour être utile au lecteur. Il se range aussi non loin de Gieseler, dont l'abrégé, du reste, un des meilleurs ouvrages de la littérature allemande, est plutôt approprié aux leçons académiques, en ce qu'il se borne à tracer les faits saillans, rejetant dans les notes les indications pour l'élève qui veut approfondir. Enfin M. Gfrœrer désire que son ouvrage reçoive de la généralité des lecteurs l'accueil réservé, parmi les savans, à l'ouvrage de Gieseler. Nous avons suivi le cours de cet ouvrage (voir le tome précédent) jusqu'à Marcion. Le deuxième siècle nous reste à finir, et le troisième à parcourir tout entier. C'est à la fin du deuxième siècle qu'apparurent Montanus et sa doctrine tant controversée, et Tertullien, un des plus forts champions de l'Église pri-

mitive; avec eux se termine le siècle, et M. Gfrœrer, nous reportant vers les mœurs de cette époque, examine quel était alors l'esprit de l'Église latine et la vie ecclésiastique. Les deux derniers chapitres sont consacrés au troisième siècle. Nous retournons à l'Église grecque, dont l'histoire se poursuit jusque dans les premières années du quatrième siècle. C'est l'époque des Monarchiens, de Praxeas, de Théodote, d'Artémon de Noetus, de Berylle de Bostra, de Sabellius et de Paul de Samosate. L'école d'Alexandrie jette son plus vif éclat, et l'ordre monastique, cette institution qui doit un jour embrasser tout le monde chrétien, n'est encore qu'à son berceau. La polémique des philosophes païens n'avait point cessé, mais elle semble se ranimer encore, comme si de nobles adversaires, tels qu'un Clément d'Alexandrie, un Origène, lui eussent fait sentir la nécessité de recourir à des efforts plus soutenus. C'est que le paganisme se meurt : déjà l'Église latine s'agite; elle compte dans son sein Cyprien, Novatien, Commodien, Arnobius et Lactance; elle se sent plus puissante que la vieille religion; et, à l'exemple de l'Église grecque, elle s'est fait aussi une hiérarchie; elle traite avec les empereurs, tantôt ménagée, tantôt persécutée; mais bientôt maîtresse des issues du trône, il ne lui manque plus que la soumission du trône même, et voici venir Constantin qui, par un mot, décide de droit une lutte déjà terminée de fait.

Geschichte des englischen Deismus, u. s. w. Histoire du déisme anglais, par G. V. Lechler. — Stuttgart et Tubingen, J. G. Cotta, éditeur. 1841. In-8° de XVI-488 p.

Occupé d'un mémoire sur l'apologétique publié en 1839 dans les *Theologische Studien und Kritiken*, M. Lechler s'était livré à la lecture de toutes les apologies de la religion chrétienne, tant anciennes que modernes. Dans le but d'apprécier plus exactement les apologistes anglais du siècle passé, il vou-

lut aussi connaître leurs adversaires, les déistes. La lutte de ces deux partis, considérée de plus près, lui sembla un fait d'une haute importance dans l'histoire du christianisme et de la civilisation européenne, un phénomène d'une véritable intérêt, surtout pour une époque comme la nôtre. Chose étonnante, il n'existe pas un seul ouvrage où cette grave matière ait été traitée comme il convenait à sa signification et d'une manière qui répondît aux besoins de la science; on n'a rien fait de complet. La difficulté de rassembler la foule des matériaux aujourd'hui oubliés de ces doctrines qui vécurent un siècle et demi, mais bien plus encore le redoutable aspect de ce monceau de recherches savantes à accumuler pour en faire un édifice dont on puisse saisir l'ensemble et les proportions, c'étaient bien là quelques raisons de reculer devant l'entreprise. Cependant de quel pays devait venir le premier élan, si ce n'était de l'Angleterre ? Mais non, l'auteur s'est convaincu, en observant sur les lieux les hommes et les choses de ses propres yeux, qu'actuellement personne en Angleterre n'est propre à cette tâche, et que l'état des esprits défend d'espérer une exécution vraiment historique de cette œuvre trop mêlée à la religion pour des esprits prévenus sur tout ce qui s'y rattache. Non que les forces leur manquent; leurs historiens littéraires sont là pour prouver le contraire; mais que l'on examine comment Hallam, dans son Histoire de la littérature du XVe au XVIIe siècle, a pris soin d'échapper à tout ce qui regardait la théologie, et l'on se convaincra de l'impossibilité où l'on est de toucher une corde si délicate. Il y a trop d'esprit de parti, trop de dogmatisme dans ce pays, pour que l'on puisse examiner froidement la marche des idées du déisme; chacun, suivant ses vues, s'y repaîtrait de ce qu'il trouve de conforme à son opinion propre, et d'ailleurs tout le clergé anglican est par état peu porté vers cette polémique, bien qu'elle ait laissé des traces dans sa liturgie.

Si cependant on jette un coup d'œil sur le déisme anglais du XVIIe et du XVIIIe siècle, on ne pourra s'empêcher de le regarder d'un tout autre œil que les contemporains, surtout dans

la patrie du déisme. Le déisme n'a pour nous qu'un pur intérêt historique, et nous pouvons l'étudier sans préoccupation aucune. Mais notre époque est, comme dit M. Lechler, à la fois une époque religieuse et une époque critique; de telle sorte que, pour nous servir de ses expressions, l'excitation religieuse actuelle est une agitation critique, ou bien la crise du moment est toute religieuse. C'est à ce titre que l'époque de l'apparition du déisme mérite toute notre attention.

Jamais époque ne fut plus grande, eu égard à l'importance qu'elle acquit et à l'influence qu'elle exerça. Le déisme, dans les cent cinquante ans environ qu'il vécut, a pénétré toutes les classes de la société. On voit des gens de la noblesse, des pairs du royaume, des hommes éclairés de la classe moyenne, et jusqu'à des ouvriers parmi les champions de ses doctrines. De part et d'autre, c'est une multitude d'écrits. Tout ce qui a trait à la religion et à l'Église, tous les points de la théologie et de la philosophie, tout vient à son tour figurer dans ce débat. Raisonnement philosophique, finesse d'esprit, profondeur de pensées, science imposante et raillerie légère, tout devient une arme pour ou contre le déisme. On avait de bonne heure senti la haute signification de cette révolution morale dans les idées religieuses, aussi la trouve-t-on indiquée dans des ouvrages généraux d'histoire ecclésiastique, dogmatique et même universelle. Mais nulle part on ne trouve un tableau de cette époque qu'on soit en droit d'appeler une histoire particulière du déisme. Le premier ouvrage spécial sur cette matière est l'ouvrage de John Leland, ministre presbytérien, qui, avant même la publication de son ouvrage, avait paru au nombre des adversaires du déisme. Son livre, intitulé : Tableau des écrivains déistes, se composait dans l'origine de quinze lettres, où il examine tour à tour, en suivant l'ordre chronologique, chacun des écrivains déistes. Il se propose, dit-il, de les représenter tels qu'ils sont; mais sa peinture est une réfutation et une critique, et cela ne pouvait être autrement. Au moins est-il de bonne foi dans les faits, quoique peu exact et peu complet. Le second volume, qui n'était point d'abord dans le

plan de son ouvrage, se compose de seize lettres et est consacré exclusivement à Hume et à Bolingbroke. La bibliothèque des Francs-Penseurs de Thorschmid devait embrasser un cercle plus étendu, elle n'offre que trois déistes, mais ce qui les regarde est très-complet. L'occasion, le but et les pensées principales des ouvrages sont précisés et accompagnés d'un tableau alphabétique des adversaires de toute nation qui ont répondu directement ou indirectement à quelque ouvrage déiste. L'auteur fait connaître les écrits les plus importans de ces adversaires; mais ce ne sont que des extraits, sans liaison, sans ensemble ni liberté dans l'exécution. Ainsi il met Collins comme le premier franc-penseur, parce qu'avant lui ce nom n'existait pas, tandis que Leland commence, et avec raison, à Herbert de Cherbury, premier représentant important du déisme. Le livre de Torschmid est une estimable collection de matériaux, mais il n'a qu'une valeur purement bibliographique. Après lui vient Baumgarten : Extraits d'une bibliothèque de Halle, publication mensuelle (8 vol. 1748-51), où l'on retrouve l'analyse des plus importans ouvrages déistes, secours utile, vu la rareté de beaucoup d'entre eux. Le dictionnaire des Francs-Penseurs de Trinius (1759) n'a aucune valeur. Dans tous ces différens ouvrages ce qui manque surtout, c'est l'observation qui rattache entre eux tous les détails qu'ils apportent. On ne voit point de fil qui conduise les auteurs à travers ce dédale ; aussi aucun d'eux n'a la prétention d'être historique. Nous ne parlerons point de Henke, qui, dans son Histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle, fait un beau tableau de la lutte entre les orthodoxes et les déistes ; de Herder, dont l'Adrastée touche rapidement à tant de points ; de Schlosser, qui, dans un mémoire particulier et dans son Histoire du dix-huitième siècle, expose la matière sous un jour tout particulier, mais sans entrer dans les secrets de son développement.

La principale obligation imposée à l'historien par tous les travaux antérieurs, c'était de montrer clairement l'enchaînement des faits et des idées, enchaînement des idées de chaque déiste influent, enchaînement de la polémique des orthodoxes

et des déistes, enchaînement enfin des élans isolés et des périodes d'action du déisme. L'idée du déisme devait ressortir de son histoire, tellement qu'on pût en observer distinctement les premiers germes, la croissance, l'éclat, la puissance, et, après un court intervalle, la chute finale. En suivant donc la marche du développement, M. Lechler a partagé son histoire en trois époques. Première époque, les commencemens du déisme; elle finit à Locke ou à la révolution de 1689. Seconde époque, éclat du déisme; elle se termine au moment où la chaleur de la dispute est la plus vive. Les débats sont terminés, le déisme commence à désespérer de lui-même, cette date est fixée à l'année 1750. La troisième époque est le tableau du déisme s'abîmant tout entier dans le scepticisme. A la fin de son histoire, l'auteur examine les différens noms d'athéistes, naturalistes, francs-penseurs et rationalistes appliqués aux sectateurs du déisme, et après avoir apprécié toutes les définitions qu'on en donne sous l'un ou l'autre nom, il arrive à définir le déisme, une religion naturelle assise par la liberté de la pensée sur la base de l'expérience, et élevée à l'état de loi première et de règle pour toute religion positive, et de là il explique l'idée que le déisme voulait réaliser. Dans l'appendice on trouve un aperçu des écrits postérieurs de Toland et des citations de Shaftesbury.

SCIENCES ET ARTS.

De la création. Essai sur l'origine et la progression des êtres, par M. Boucher de Perthes. — Abbeville, 1838-1841. 5 vol. in-12.

C'est un très-vaste travail que celui que nous avons sous les yeux, et son importance répond à ses dimensions. Rechercher le principe, la forme, les progrès de la création, dire comment les êtres ont pris naissance, quelles lois régissent leurs développemens, c'est peut-être tracer le plan de l'ouvrage le plus important qu'il soit donné à l'homme d'entre-

prendre, mais aussi de l'œuvre scientifique la plus difficile à accomplir; car Dieu semble s'être réservé la connaissance de ce monde avec autant de jalousie que la puissance de le créer. Cependant l'homme veut savoir et connaître; il a au dedans de lui un besoin insâtiable de s'expliquer d'abord lui-même, et ensuite de pénétrer l'énigme qui l'entoure: cette ardente curiosité est son essence et sa nature. Elle a commencé avec le premier des humains, dont elle fut la perte. En dignes fils d'Adam, nous avons entassé, depuis six mille ans, systèmes sur systèmes, explications sur explications, découvertes sur découvertes, et nous n'avons enfin découvert qu'une chose, c'est que rien ne peut étancher cette soif d'aller au delà, qui est notre honneur et notre désespoir. Il y a bien de la création et de ses merveilles une explication qui coupe court à toutes les incertitudes, qui fixe toute curiosité; c'est celle qui fait partie de notre foi, de notre dogme, et qui nous est donnée par les livres saints: celle-là explique la formation et la destinée de l'univers par la volonté du Dieu, qui a créé toutes choses comme nous les voyons, parce qu'il l'a ainsi voulu, et qui nous a expliqué lui-même les effets, sinon les causes de ses desseins. Mais la science, se croyant autorisée par ses découvertes, n'a pas tardé à abandonner les voies de la révélation et à se jeter dans celle des systèmes et des théories qui lui sont propres. Notre siècle a été fécond sur ce sujet: la géologie, la chronologie, l'histoire, ont été tour à tour invoquées. On connaît les travaux si savans de MM. Cuvier, Saint-Hilaire, Fortia d'Urban, Élie de Beaumont, sur l'origine du monde, son passé et ses destinées. M. Boucher de Perthes a voulu ajouter aux résultats scientifiques constatés et rassemblés par ces esprits éminens. Ce n'est pas à dire que, se mettant à la dévotion de leurs systèmes, il vienne, en les suivant pas à pas, enchaîner ses argumens à la suite de leurs idées; il n'a pas même voulu, admettant tout ce qu'ils pensent avoir démontré, prendre la science où ils l'ont laissée. Non, et c'est surtout ce qui rend l'ouvrage de M. Boucher de Perthes fort curieux, indépendamment de son mé-

rite : il a voulu faire un ouvrage que Montaigne appellerait *prime-sautier*, et que l'on pourrait définir *sui generis*; un ouvrage où l'auteur ne procède que de lui-même, n'a que lui pour guide; qui ne se rattache intentionnellement à aucun système, vierge en un mot de toute érudition et de toute discipline scientifique.

Cela pourra surprendre ; rien de plus vrai cependant. La lecture de l'ouvrage dénote assez l'intention de l'auteur, lors même qu'il n'aurait pas pris soin de nous en avertir dès les premières lignes de son livre : « Ce qu'on va lire dans cet essai, dit-il en effet, est peut-être la répétition de ce qu'on a dit, car je suis complétement ignorant de ce qui a été publié sur cette matière ; aucun savant ne m'en a parlé, et je n'ai pas lu les livres qui en traitent : mais depuis que mes yeux ont vu, j'ai considéré la nature ; ce sont les impressions que j'en ai reçues que je m'efforce aujourd'hui de reproduire. » L'exposition du système de M. Boucher de Perthes ne comprend pas moins de cinq volumes ; sans nous prononcer sur sa valeur comme système, contentons-nous de le faire connaître à nos lecteurs. Le premier volume est consacré à l'explication de l'ouvrage et à l'examen de Dieu, à la formation des âmes et des êtres. L'auteur se pose et résout à sa manière ces questions : Dieu a-t-il pu être sans la matière ? Dieu seul, être vivant, serait-il fort et intelligent ? Dieu serait-il puissant s'il n'était pas entouré d'êtres puissans ? Il traite ensuite des globes, de la terre et de sa croissance, de l'apparition des êtres sur la terre, du nombre des êtres ; il avance que le corps ou la forme ne peut être l'ouvrage de Dieu, que le corps n'est pas non plus l'œuvre de la génération ; et il expose ensuite comment il entend la constitution des corps et leur métamorphose. Dans le second volume, l'auteur commence par établir, ce qui est la conclusion de ce qu'il a dit jusqu'ici, que l'être précède la forme, et que le *corps est le résultat de l'âme* qui agit sur la forme. Il s'occupe ensuite du secret de leurs organes, de la pensée et de ses rapports avec les sens, de la pensée considérée comme substance, de la pensée dans son application ; il con-

tinue en nous donnant ses idées sur la mémoire, la raison, la folie, le sommeil, la douleur, le plaisir, la colère, et développe de curieuses considérations sur l'appétit du sang et l'attaque, et sur la souffrance considérée comme base des qualités morales. Le tome troisième traite du mal moral et du mal physique, du juste et de l'injuste, dont aucune créature est sans notion ; de la liberté, du libre arbitre de la volonté ; de l'imagination, des idées innées, des sons innés et du langage : M. Boucher de Perthes a vraiment éclairé de nouvelles lumières les profondeurs morales de l'homme et de sa nature intellectuelle. Mais les chapitres que nous signalons plus fortement à l'attention du lecteur sont ceux par lesquels il termine le volume, et qui ont pour objet les animaux, leurs associations et leurs voyages, leurs *arts* et leur *esprit de calcul*. Ces termes, employés pour désigner l'instinct des animaux, indiquent une sorte d'admiration pour leur intelligence. Dans le tome suivant, l'auteur va même jusqu'à leur accorder des facultés morales ; il nous parle de leur *paternité*, de leur *amour*, de leur *amitié*, de leur *esprit d'ordre* et de *propriété*, enfin de leurs *vices* et de leurs *vertus*. C'est un langage nouveau, et M. Boucher de Perthes aura besoin de toute sa finesse et de tout son esprit pour le faire adopter ; mais nous pouvons lui prédire qu'il aura encore plus de peine à faire adopter le fond de sa doctrine ; car, on le voit, elle mène directement à cette conclusion que les bêtes ont une âme. Le tome V et dernier, ainsi que la seconde partie du précédent volume, ont enfin pour objet la mort, sa cause et ses effets : l'auteur termine son ouvrage par les considérations les plus élevées sur Dieu, sur sa justice, sur son universalité, sur son éternité et sur sa fécondité créatrice et progressive.

Bien des idées de M. Boucher de Perthes seront contestées : on ne remue pas une matière aussi vaste sans soulever mille points de discussion où les idées nouvelles et les idées reçues se trouvent aux prises ; notamment, comme nous l'avons déjà observé, ses idées sur les animaux inspireront de la répulsion, et l'homme consentira difficilement à leur ôter leur instinct, qui

les fait ses esclaves, pour leur donner son intelligence, qui les ferait ses égaux. Au reste, quelle que soit la manière d'envisager cet ouvrage, on est obligé de proclamer que c'est un ouvrage de bonne foi, et l'auteur a été en droit de dire : « A côté de cette vérité, mon but et mon espoir, si l'on rencontre des doutes, des contradictions et même des erreurs, qu'on n'accuse pas l'auteur de légèreté ou de mauvais vouloir ; s'il n'a pas fait mieux, c'est qu'il n'a pu mieux faire, et s'il s'est trompé, il n'a eu l'intention de tromper personne. Qu'on le plaigne donc de s'être abusé lui-même, qu'on relève ses fautes, qu'on les signale, il effacera avec empressement toutes les pages qui s'éloigneront de la saine raison. »

Nous aurions aussi reproché à l'ouvrage quelque vague et quelque vice de rédaction ; mais l'auteur a encore prévu ce reproche, et il l'a fait avec une franchise qui dispense de toute critique : « Qu'on lui pardonne un style négligé, sans charme ni élégance ; le temps lui a manqué pour polir et arranger ses phrases. Il ne donne ici que la matière brute et à mettre en œuvre ; car son but a été moins de faire un livre que d'en préparer les moyens, en offrant un sujet à quelque écrivain plus habile. » Enfin on sera surpris peut-être de ce que les différentes propositions de M. Boucher de Perthes ont d'hétérodoxe en apparence, de contraire à la révélation et à l'Écriture : il est de notre impartialité de mettre sous les yeux du lecteur la déclaration suivante, où l'auteur répond à ce reproche : « Qu'on ne regarde pas ceci comme une attaque à la foi chrétienne, à la croyance de nos pères, à la mienne. Loin de moi une telle intention ! J'ai considéré ici la croyance dans son acception générale, dans sa signification d'ensemble, et non dans sa spécialité religieuse. Ce livre, qui ne traite que de la nature et de ses périodes, ou encore de la vie et de ses progrès, n'est un ouvrage ni de théologie ni de controverse. Les discussions sur le culte établi n'ont à mes yeux aucun but profitable, elles sont même dangereuses et ne peuvent amener que désordre et anarchie. Analyser la religion d'autrui, c'est analyser sa conscience, qui ne peut l'être que par elle-même.

On peut blâmer et punir ses actes quand, hostiles et destructeurs de l'ordre, ils sont blâmables et punissables; mais ce que cette conscience renferme en elle n'est justiciable que de Dieu. »

Ἀνωνύμου σύγγραμμα περὶ μουσικῆς. Βακχείου τοῦ γέροντος εἰσαγωγὴ τέχνης μουσικῆς. Anonymi scriptio de musicâ. Bacchii senioris introductio artis musicæ. E codicibus parisiensibus, neapolitanis, romano primùm edidit et annotationibus illustravit Fridericus Bellermann, philosophiæ doctor, gymnasii berolinensis leucophæi professor. — Berolini, 1841. Prostat apud Albertum Foerstner. In-4°.

Admis par MM. les rédacteurs de cette Revue à rendre compte de l'ouvrage dont on vient de lire le titre, je me trouve chargé d'une mission aussi délicate, je le sais, qu'elle est honorable pour moi. En effet, j'ai aussi de mon côté travaillé sur les mêmes textes, cherché à les corriger, à les restituer; enfin je les ai annotés et accompagnés d'une traduction française. Toute la partie de mon travail qui est relative au texte du premier des deux traités ci-dessus, sa traduction et les notes qui l'accompagnent, ont été présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 28 mai dernier, antérieure de deux semaines à la date de la préface de M. Bellermann; et séance tenante elle fut, en conséquence, renvoyée à une commission composée de MM. Raoul-Rochette, Letronne, Boissonnade, Hase. J'ai donc sous ce rapport acquis une sorte de priorité qui du reste n'enlève rien au mérite du travail de M. Bellermann, mais que néanmoins je devais revendiquer.

Dans ces circonstances, en me décidant à faire ici, malgré ma position toute exceptionnelle, l'analyse de cet ouvrage, j'indique assez la nature entièrement favorable du jugement que, suivant moi, tous les lecteurs en porteront; et mon rôle se bornera à le proclamer d'avance. En même temps, je saisirai cette occasion pour soumettre à M. Bellermann, plus

utilement peut-être pour l'avancement de la science, que d'autres n'auraient pu le faire sans s'y être préparés, quelques doutes sur un petit nombre de points où nous ne nous trouverions pas parfaitement d'accord.

L'ouvrage désigné sous le titre ἀνωνύμου σύγγραμμα περὶ μουσικῆς se compose de deux traités entièrement distincts l'un de l'autre, quoiqu'on les trouve réunis en un seul corps dans les manuscrits, et que M. Bellermann, en cela d'accord avec Perne, les considère comme n'en formant qu'un; mais c'est une erreur que je suis surpris de voir partagée par un aussi habile critique que M. Bellermann.

Les manuscrits de Paris commencent brusquement et sans préambule par ces mots, qui ont généralement fait regarder ces deux ouvrages grecs comme n'étant qu'un traité du rhythme : Ῥυθμὸς συνέστηκεν ἔκ τε ἄρσεως καὶ θέσεως... etc. Dans un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Naples, que M. Bellermann a fait collationner, se trouve en titre : Τέχνη μουσικῆς; et dans un autre de la Bibliothèque Barberine : Ἀνωνύμου σύγγραμμα περὶ μουσικῆς, titre adopté par M. Bellermann.

Suivent en quelques pages l'explication des signes de durée et les définitions des figures de la *mélopée*, *proslepsis*, *eclepsis*, etc., avec des exemples en notes anciennes. Vient ensuite un traité fort abrégé de musique, précédé des mots ὅρος μουσικῆς, qui ne peuvent évidemment s'appliquer qu'aux premières définitions; car, dans le cours du traité, l'auteur parcourt successivement, en termes fort succincts à la vérité, les sept parties que les anciens reconnaissaient dans la musique harmonique, savoir : les *sons*, les *intervalles*, les *systèmes*, les *genres*, les *tons*, les *métaboles*, et enfin la *mélopée*.

Après ce premier traité, en vient un autre, qui n'est distingué du premier par aucun signe de séparation, pas même un simple alinéa. Ce second traité reprend les mêmes matières que le premier, en leur donnant beaucoup plus de développement; et il se termine, à quelques légères variantes près, par le même fragment sur le rhythme, Ὁ ῥυθμὸς συνέστηκεν... κ. τ. λ., suivi, avec quelques additions, des mêmes définitions de la

proslepsis, de l'eclepsis, etc., puis enfin de quelques exemples de solfége et de quelques mélodies très-simples en notes anciennes. Il faut observer, toutefois, que le manuscrit de Naples finit d'une tout autre manière, et qu'à la place des mélodies dont je viens de parler, ainsi que de quelques passages qui ont évidemment été ajoutés à une époque postérieure, il donne le seizième chapitre du troisième livre de Ptolémée, ou plutôt de Nicéphore Grégoras, sur les relations du système musical avec le monde planétaire. Cette circonstance prouve malheureusement, il est fâcheux d'être obligé de l'avouer, que ces mélodies, dont deux surtout sont d'un beau caractère, ne peuvent être reportées à la même époque que le reste du traité, c'est-à-dire peut-être vers le second ou le troisième siècle de notre ère, quoique M. Bellermann ne décide rien à cet égard, et que je ne puisse mieux faire que d'imiter sa réserve.

Les deux traités dont nous parlons sont, depuis près de deux siècles, signalés à l'attention publique par Meïbom, qui avait promis, dans la préface de son *Bacchius*, d'en donner une édition et une traduction latine; mais ce laborieux interprète des musiciens grecs n'eut pas le temps de couronner par là ses glorieux travaux. Depuis lors, les mêmes traités avaient attiré l'attention du savant Doni; mais ce fut également en vain que, les ayant remarqués dans quelques bibliothèques d'Italie, il avait formé le projet de les publier. En dernier lieu enfin, et seulement depuis quelques années, Perne avait repris le même travail; mais le temps encore cette fois faillit à l'entreprise. Au reste, quant à ce dernier auteur, sa traduction manuscrite est déposée avec ses œuvres à la Bibliothèque de l'Institut; je dois à la bienveillance de M. Raoul-Rochette d'avoir été admis à en prendre communication; et je déclare que, dans mon opinion, ce travail est loin de réaliser les espérances que les premières publications de Perne avaient fait concevoir.

Il n'en est pas de même heureusement du travail de M. Bellermann, travail tel que devaient l'attendre de lui ceux qui ont déjà l'avantage de connaître sa belle restitution des hymnes

de Denys et de Mésomède. La critique du texte, son développement dans un commentaire perpétuel où une parfaite intelligence de la musique ancienne se manifeste presque à chaque pas, enfin tout l'ensemble de l'ouvrage, ne pourrait laisser à désirer que bien peu de chose. Pour motiver mon approbation, j'aurais à citer à peu près toutes les pages; mais je me bornerai à désigner en particulier deux points que j'envie surtout à M. Bellermann. Le premier est une conjecture des plus ingénieuses, et qui me paraît d'ailleurs de toute certitude, par laquelle le savant auteur rétablit (page 58) la définition altérée du genre *chromatique mou*; le moyen par lequel il y parvient consiste dans le simple changement du mot ἀεὶ en μεῖον. Cette correction, dont je n'avais obtenu l'équivalent que par une périphrase, suffit à elle seule pour déceler un véritable helléniste. Un autre point qui m'avait également échappé, est une jolie remarque (p. 42) sur les divers tons employés par chaque classe d'instrumentistes; M. Bellermann fait voir que, pour chaque classe, ces divers tons procèdent par quartes et quintes successives, c'est-à-dire conformément à la loi que nous suivons nous-mêmes dans l'armature de nos clés.

Après avoir ainsi témoigné d'une manière qui, je pense, ne paraîtra pas équivoque, ma sincère estime pour le travail de M. Bellermann, je me permettrai d'adresser au savant auteur quelques légères critiques, ou du moins de lui soumettre quelques doutes.

Je remarquerai d'abord qu'en traitant (p. 38 sqq.) des anciennes harmonies ou des anciens modes dont il est si souvent question dans Platon, Athénée, Aristote, et tant d'autres auteurs, M. Bellermann, suivant en cela les traces de son compatriote M. Boeckh (De metr. Pind. p. 213 sqq.), semble n'avoir en vue que les espèces d'octaves telles qu'elles sont définies en particulier dans Euclide (p. 15); or, si ces anciennes formules se retrouvent quelque part, ce n'est certainement pas là qu'il faut les chercher, mais bien dans Aristide Quintilien (p. 22). Faute d'avoir fait plus tôt cette remarque à laquelle cependant la plus légère attention devait naturellement conduire, on a

dit sur les anciens modes bien des choses qui restent sans valeur.

En rappelant (p. 63) le célèbre passage de Plutarque sur l'invention du genre enharmonique, M. Bellermann le regarde comme étant encore inexpliqué; or, je dois avertir le savant philologue que ce passage se trouve, suivant moi, très-bien interprété dans un ouvrage fort remarquable publié récemment, et qui sans doute n'était pas encore parvenu à sa connaissance : je veux parler des *Etudes sur le Timée*, par M. Henri Martin. En mettant à part quelques inexactitudes de détails, le passage de Plutarque me paraît expliqué dans le tome II (p. 409) de cet ouvrage, d'une manière aussi juste qu'ingénieuse. On en trouvera le développement dans les *Notes* qui accompagnent ma traduction.

Venons à un objet plus grave. Le second de nos deux anonymes, ou plutôt son copiste, faisant l'énumération des différentes espèces d'octaves, suit identiquement le même ordre qu'Euclide, commençant par celle qui s'étend de l'hypate des hypates à la paramèse, etc. Mais les manuscrits, au lieu de dire que c'est la première espèce, disent que c'est la seconde; de même la seconde espèce devient la troisième; et ainsi de suite jusqu'à la septième qui devient ainsi la huitième. En outre, pour plus de complication, le ton disjonctif, qui occupe évidemment le premier rang à l'aigu dans l'octave comprise entre l'hypate des hypates et la paramèse, est signalé dans les manuscrits comme occupant le second; et par une suite de conséquences, dans la huitième espèce d'octave, le ton disjonctif occupe le huitième rang. Tout cela, comme on le voit, est passablement absurde, attendu qu'il n'y a pas plus de huitième espèce d'octave possible qu'il n'y a de huitième place à assigner au ton disjonctif dans une octave qui ne peut contenir que sept intervalles. M. Bellermann, comme on le pense bien, ne pouvait laisser passer de semblables inepties; et il a bien reconnu que, pour faire coïncider cette rédaction avec celle d'Euclide et des autres auteurs, il fallait partout changer δεύτερος en πρῶτος, τρίτος en δεύτερος, etc., non-seulement dans

l'énumération des octaves, mais dans la fixation de la place du ton disjonctif. Mais en même temps, ne pouvant se décider à croire à une erreur répétée ainsi quatorze fois, M. Bellermann préfère supposer que le tout se réduit à un simple oubli, à une suppression du copiste, portant alors sur la première octave, l'octave hypermixolydienne, que l'on sait en effet avoir été postérieurement introduite dans le système musical; et en conséquence, le savant interprète a intercalé une *première forme d'octave, allant de la proslambanomène à la mèse, et dans laquelle le ton occupe le premier rang*. Mais, qu'il me soit permis de le dire, ce système de correction n'est nullement admissible, par la raison, je l'ai déjà dit, qu'il s'agit des formes de l'octave, τὰ τοῦ διὰ πασῶν σχήματα; et que si l'on peut imaginer autant de tons que l'on veut, il ne peut dépendre de personne de faire qu'il y ait plus de sept espèces d'octave, la huitième redevenant semblable à la première, la neuvième à la seconde, et ainsi de suite périodiquement, d'où vient même le nom de *trope*, τρόπος, *retour*, *circulation*. Mais ce n'est pas tout : M. Bellermann, voyant bien que, dans son système d'interprétation, le ton disjonctif serait placé à faux s'il était désigné par le mot τόνος, est obligé de prendre ce dernier comme représentant le *son de la mèse*, ce qui est, je ne crains pas de l'affirmer, en contradiction formelle avec le langage constant de tous les auteurs, sans aucune exception. Il ajoute alors cette remarque, savoir : que si l'on donne la même interprétation au mot τόνος dans l'énumération des trois sortes de quarte, en continuant cependant à l'entendre dans celle des quintes par *ton disjonctif*, la première espèce de quarte et la première espèce de quinte auront alors une définition commune. Cette remarque est fort ingénieuse sans doute; mais elle est justement la réfutation du système d'interprétation de M. Bellermann, puisqu'elle n'aboutit à rien moins qu'à mettre l'auteur grec en contradiction avec lui-même.

Comment alors sortir d'embarras? Voici ma réponse. L'auteur grec suit évidemment le système d'Euclide pour les sept espèces d'octave. Mais un copiste du moyen âge, passé maître

sans doute dans la musique grecque de son temps (v. Bryenne, livre III, § 4, p. 481), et plus fort sur les *troparia* que sur les élémens d'Aristoxène, aura confondu l'ὀκτώηχος avec les octaves, et décidé dans sa sagesse que son auteur se trompait en appelant première espèce la mixolydienne, attendu que, dans le système moderne, le ton mixolydien n'était que le deuxième des huit, le premier étant l'hypermixolydien (1). En définitive, ma solution est donc que les quatorze erreurs n'en font qu'une, et qu'il fallait sans hésiter rétablir la classification et la nomenclature d'Euclide, classification et nomenclature qui ne sont d'ailleurs que celles d'Aristoxène.

Il me reste un point à traiter, ce que je ferai en peu de mots : c'est relativement au passage (p. 76, nos 63 et 64 de M. Bellermann) qui suit sans intermédiaire celui (n° 62) que nous venons d'examiner. Il s'agit ici de la classification des voix humaines que l'auteur grec distingue en quatre catégories, savoir : hypatoïdes, mésoïdes, nétoïdes, hyperboloïdes, correspondant à peu près aux dénominations plus récentes de *bassus*, *contrà*, *ténor*, *superus*. Or, dans le n° 63, cet auteur énumère les divers tétracordes du grand système, qui entrent dans le diapason de ces voix ; et dans le n° 64, il en fixe les limites au grave et à l'aigu : *Intricatus locus*, dit M. Bellermann, *cujus difficultates indicare licet, non expedire ;* et plus loin : *nullo modo enucleare queo ; itaque hunc totum locum, mihi quidem omninò desperatum, lectoris acumini relinquo expediendum*. En regard d'un aveu aussi modeste, je n'oserais moi-même proposer une explication du passage en question, si cette explication ne me paraissait d'une évidence tellement frappante, que M. Bellermann lui-même, je n'en doute nullement, s'il ne l'a pas aperçue depuis, ne peut manquer d'en saisir la justesse aussitôt qu'elle lui sera présentée.

Voici cette explication : les divers tétracordes énumérés dans le n° 63, et auxquels les voix humaines sont rapportées, appar-

(1) Le témoignage de *Boëce* est ici invoqué à faux par M. Bellermann : cet auteur parle d'un huitième mode, *octavus modus*, et nullement d'une huitième octave.

tiennent aux treize tons d'Aristoxène même, tels qu'ils sont indiqués dans Euclide (p. 19) et dans Aristide Quintilien (p. 23), les voix hypatoïdes comprenant le tétracorde des *mèses* dans les *cinq* tons nommés par Aristoxène, hypodorien, hypophrygien grave, hypophrygien aigu, hypolydien grave, hypolydien aigu, et les voix mésoïdes, le même tétracorde des *mèses* dans les *trois* tons phrygien aigu, lydien grave, et lydien aigu (ici par conséquent il y a δώρια à changer en λύδια). Quant aux voix nétoïdes, leur diapason contient le tétracorde *synemménon* dans les *trois* tons mixolydien grave, mixolydien aigu, et hypermixolydien (M. Bellermann accorde le changement du mot ὑπερβολαίων qui n'a pas de sens, en ὑπερμιξολύδιον). La chose entendue de cette manière, les limites fixées par l'auteur dans le n° 64, aux quatre classes de voix, sont parfaitement conformes au n° 63; par conséquent, les corrections que M. Bellermann y a introduites ou proposées, portent complétement à faux : il n'y a pour ainsi dire rien à changer; seulement il est bon, pour compléter le sens, d'ajouter ὑπερμιξολύδιον après συνημμένων. Il est d'autant plus surprenant que M. Bellermann ne soit pas tombé du premier coup sur cette interprétation, que lui-même, reconnaissant et signalant les n°s 62 et 63 comme un emprunt fait à Aristoxène dans les parties que nous avons perdues, et dont nous avons l'avantage de recouvrer ici un précieux fragment, avait trouvé la véritable clé de la difficulté; mais, au moment de l'application, cette clé lui a échappé.

Quant à donner l'explication de cette sorte d'oubli que nous ne pouvons considérer que comme un accident, cela serait un problème plus difficile à résoudre que le premier, s'il n'était évident que nous devons le mettre sur le compte de la précipitation avec laquelle l'estimable auteur paraît avoir, non pas composé, mais imprimé son ouvrage, si recommandable d'ailleurs à tant d'égards. Mais ce n'est pas seulement ici que le même défaut se manifeste : on le retrouve encore dans d'autres endroits, par exemple dans un passage de la page 30 sur lequel il revient à la page 58, dans un passage de la page 17 qu'il est obligé de rétracter à la page 97. Cette précipitation,

il faut le dire, est d'autant plus à déplorer, que personne n'eût été capable aux mêmes titres que M. Bellermann, de nous doter d'une édition définitive, si cet estimable philologue se fût résigné à y consacrer de plus longues méditations.

J'aurais encore bien des observations à faire, si je n'avais déjà outrepassé les limites d'un simple compte rendu; on les trouvera dans les *Notes* qui suivent ma traduction, ainsi qu'un examen comparatif de l'ouvrage de M. Bellermann avec le mien. C'est là que je pourrai me féliciter à juste titre de m'être rencontré avec ce judicieux auteur sur le plus grand nombre des points, et de voir presque constamment mes conjectures fortifiées, soit par les siennes même, soit par l'autorité des manuscrits de Naples et de Rome qui m'étaient restés inconnus. De plus, on y trouvera discutées diverses questions qui n'entraient pas dans le plan de M. Bellermann, quoique présentant un assez haut intérêt.

Je n'ai pas parlé du Bacchius; c'est un ouvrage beaucoup moins important et bien plus facile à traiter. Il est bon de dire, toutefois, que cet ouvrage se compose de deux parties dont la première est entièrement contenue, à quelques variantes près, dans le chapitre sixième du deuxième livre de Bryenne (p. 414) qui l'a vraisemblablement empruntée lui-même à cet auteur, si toutefois ils n'ont puisé tous les deux à une source commune. On y prouve que la sensation est insuffisante pour bien apprécier l'exactitude des consonnances. Dans la seconde partie, à laquelle la première sert de préliminaire, on donne d'une manière fort simple, et sous forme de théorèmes, la théorie de la division de la règle harmonique (κατατομὴ κανόνος), opération au moyen de laquelle on détermine les sons fixes du système musical; l'opération désignée par le mot κατακόπωσις, que l'on traduit en latin par *condensatio* quoiqu'il signifie ici *morcellement, partage en petites fractions*, servant au contraire à déterminer les cordes variables.

A. J. H. Vincent.

GÉOGRAPHIE.

Dictionnaire universel d'histoire et de géographie, contenant: 1° l'histoire proprement dite; 2° la biographie universelle; 3° la mythologie; 4° la géographie ancienne et moderne, par M. Bouillet, proviseur du Collége royal de Bourbon. — Paris, 1841. Chez Hachette. Première livraison.

Nous ne saurions mieux faire connaître le but de cet ouvrage qu'en rapportant les lignes par lesquelles l'éditeur lui-même l'a signalé. « Nous avons, dit-il, un grand nombre de dictionnaire spéciaux consacrés les uns à l'histoire, à la mythologie ou à la biographie, les autres à la géographie, ceux-ci aux temps anciens, ceux-là aux temps modernes; nous n'en avons aucun qui rassemble, en un seul corps d'ouvrage, toutes ces parties si bien faites cependant pour aller ensemble, pour s'éclairer mutuellement. L'auteur du dictionnaire que nous publions s'est proposé de combler cette lacune. Il a voulu faire un livre qui, résumant et coordonnant tous les dictionnaires d'histoire, de mythologie, de biographie et de géographie, réunît des notions qu'on ne trouve qu'éparses et disséminées dans une foule d'ouvrages différens; qui fût, pour les études historiques, ce que sont les vocabulaires pour l'étude des langues, et qui pût être placé sur le pupitre de l'écolier aussi bien que sur le bureau de l'homme de lettres ou de l'homme du monde. »

Nous n'avons sous les yeux que les cinq premières livraisons de l'ouvrage de M. Bouillet, qui en contiendra dix; mais déjà nous pouvons assurer que l'exécution en sera digne d'un plan dont la clarté égale l'utilité. On y trouve, mais fondues, disséminées suivant les exigences et le caprice de l'ordre alphabétique, les notions suivantes : 1° Résumé de l'histoire de tous les peuples anciens et modernes avec la série chronologique des

souverains de chaque état; notices sur les institutions publiques, sur les assemblées délibérantes, sur les ordres monastiques, militaires, chevaleresques, sur les sectes religieuses, politiques, philosophiques, sur les grands événemens historiques, tels que les guerres, batailles, siéges, journées mémorables, conspirations, traités de paix, avec leur date précise; explication des titres de dignité, de fonctions et de tous les termes spéciaux employés dans l'histoire. 2° Vie des hommes célèbres en tout genre, personnages historiques de tous les pays et de tous les temps, avec la généalogie des maisons souveraines et des grandes familles; saints ou martyrs, avec la date de leur fête; savans, artistes, écrivains, avec l'indication de leurs travaux, de leurs découvertes, de leurs systèmes, de leurs opinions, de leurs ouvrages, ainsi que des meilleures éditions et traductions qui en ont été faites. 3° Notions sur les divinités et les personnages fabuleux de tous les peuples, avec les diverses interprétations données aux principaux mystères et traditions mythologiques; notices sur les religions et les cultes divers, sur les fêtes, jeux, cérémonies publiques, mystères, ainsi que sur les livres sacrés de chaque nation. 4° Géographie comparée faisant connaître les divers noms de chaque pays, de chaque localité, dans l'antiquité, au moyen-âge et dans les temps modernes; géographie physique et politique avec les dernières divisions administratives et avec la population telle qu'elle résulte des relevés officiels les plus récens; géographie industrielle et commerciale, indiquant les productions de chaque contrée; enfin géographie historique mentionnant les événemens principaux qui se rattachent à chaque siècle.

VOYAGES.

Voyage dans l'Italie méridionale, par J. C. Fulchiron. Tome I. — Lyon, impr. de Dumoulin. 1840. In-8° de VII-327 p. — T. II. Paris, impr. de madame de Lacombe, 1841. In-8° de II-551 p.

On a beaucoup écrit sur l'Italie. Tous ceux qui l'ont visi-

tée ont successivement décrit et vanté ses sites, ses monumens, ses tableaux, ses statues, etc. Ils ont affirmé que ce pays était le plus beau du monde, et que tout y était au niveau du pays. Frappé de l'exagération des éloges, désireux peut-être aussi de plaire au héros qui alors gouvernait la France et voulait qu'elle eût la prééminence sur toutes les nations, un homme d'esprit (*Voyage en Italie et en Sicile*, fait en 1801 et 1802, par Creuzé de Lesser, Paris, P. Didot, 1806, 1 vol. in-8°) s'efforça de rectifier ce qu'avaient écrit ses prédécesseurs; mais il dépassa le but et tomba dans l'exagération de la critique. Le dégoût des odes, ainsi qu'il le dit lui-même, le repoussa dans la satire. Son livre était amusant, mais il ne restera pas, parce qu'il n'est pas vrai. Depuis quelques ouvrages plus exacts ont paru. MM. Simond, Valery, Jules Janin, font assez bien connaître l'Italie sous le rapport artistique. Il restait à étudier ses mœurs et ses institutions, à parler de l'agriculture, de l'industrie, de la législation, de l'instruction publique, etc., de cette contrée, qui n'avait guère été décrite qu'extérieurement; c'est ce qu'a fait M. Fulchiron. Il a consacré le peu de loisirs que lui laissent et la chambre des députés et les nombreuses commissions dont il est membre, à visiter l'Italie méridionale. Il a commencé à faire imprimer le résultat de ses recherches; mais, par un excès de modestie qu'on pourrait lui reprocher, il ne l'a pas laissé paraître au grand jour et l'a seulement offert à quelques amis. Déjà deux volumes leur ont été envoyés, et le troisième que son consciencieux auteur vient de compléter, les suivra de près. Nous nous féliciterons, si en indiquant les documens recueillis par lui, nous éveillons assez l'attention des hommes studieux pour qu'ils sollicitent M. Fulchiron de livrer au public un travail vraiment utile.

Le premier volume contient la description de Livourne, Pise, Florence, Sienne, de leurs monumens, de leurs environs et de la campagne romaine. Il fait connaître l'état des routes, de l'agriculture, du commerce, des manufactures, de la population, de l'instruction publique, des établissemens

divers, comme les hospices, les prisons, etc., de la législation civile et criminelle et des travaux d'utilité publique, tels que les aqueducs. Au moment où l'on s'occupe presque partout d'améliorer le régime des prisons, on n'apprendra pas sans étonnement ce qu'il est resté en Toscane. « Il y a, dit M. Fulchiron, p. 113, deux prisons à Florence et une maison de correction pour les enfans. La prison du tribunal est celle où l'on enferme les prévenus, qui, en temps moyen, sont au nombre de cent; l'autre est destinée aux condamnés. Le régime de ces lieux de détention, surtout celui des condamnés, est extrêmement sévère. Les prisonniers, réunis presque tous dans de vastes salles, ne sont nullement astreints au silence; se corrompant mutuellement, en proie à toutes les misères, ne recevant qu'une nourriture de mauvaise qualité, quoique abondante, il n'ont pas même de la paille pour se coucher et une couverture pour se garantir du froid : le corps et l'âme souffrent également dans ces prisons. A Pise et à Livourne le régime est le même. Dans la maison de correction pour les enfans, les mêmes vices existent. La nourriture est meilleure, mais les jeunes détenus couchent en commun dans les dortoirs, et ne sont pas soumis au silence pendant leur travail. »

L'ordre géographique aurait exigé que le tome second fût consacré aux états romains, mais l'auteur n'était pas prêt. Il voulait recueillir de nouveaux renseignemens. En attendant, il a fait imprimer ses observations sur Rome, et nous devons lui en savoir gré. Le volume s'ouvre par une description de la route de Rome à Naples. Il y est ensuite question des marais Pontins et des travaux entrepris pour leur assainissement. Puis, l'auteur arrive à la statistique du royaume de Naples, Ce travail ne saurait être plus complet: topographie, population, finances, agriculture, commerce, industrie, administration, clergé, armée, marine, instruction publique, hôpitaux, prisons, rien n'y est oublié. « On verra facilement, en parcourant ce chapitre, combien ce gouvernement s'est rapproché, sur plusieurs points, de l'organisation française, et combien notre éphémère occupation du pays y imprima cependant

des traces profondes : fait qui toutefois n'a rien d'étonnant, puisque les changemens opérés par les rois Joseph et Murat avaient obtenu l'assentiment de la partie intelligente de la nation. On doit dire aussi à la louange de la royauté restaurée, qu'en remontant sur le trône elle fit abnégation de tous préjugés et adopta franchement les modifications à l'ancien système qu'elle crut réclamées par l'opinion publique et l'intérêt général. » — Citons encore ici ce passage relatif aux prisons : « Celles de Naples ne diffèrent en rien de la plupart des lieux de réclusion en Europe, qui sont encore si peu appropriés à leur destination, à la réforme morale des condamnés. Quand Howard les visita, vers la fin du siècle passé, il remarqua même que leur état matériel, que leur régime, étaient meilleurs que ceux établis dans plusieurs autres contrées; que la séparation des sexes y existait, et que le terrible typhus n'y sévissait jamais d'une manière dangereuse; mais aujourd'hui elles sont complétement en arrière de la science moderne; aucune des bonifications sollicitées par la raison et l'humanité n'y ont été introduites; elles sont encore sous l'administration, sous la discipline fixées par la loi de 1817, qui elle-même apporta bien peu d'utiles changemens à l'ancienne méthode. » — M. Fulchiron décrit en artiste les environs de Naples, l'intérieur de la ville, ses palais, ses monumens, etc. Le style de l'auteur, remarquable par son exactitude et sa précision lorsqu'il traite de statistique, s'anime et devient pittoresque quand son sujet l'exige. On en jugera par le passage suivant : « Celui qui veut avoir une imposante idée de Naples, de la ville aux quatre cent mille âmes, doit y arriver par les bateaux à vapeur. Pendant que le vaisseau glisse entre les îles volcaniques de Caprée et de Procida, à mesure qu'il avance sur une mer ordinairement paisible et presque toujours étincelante des feux du soleil, un magnifique aspect se présente aux regards. A chaque instant se développe et grandit la turbulente cité où surgirent tant de révolutions, où tant de dynasties ont tour à tour imposé leur puissance éphémère, où le mélange des lois grecques, romaines, lombardes, norman-

des, angevines, espagnoles et françaises imprimèrent à sa population une mobilité qu'en partie elle conserve encore. » (P. 411).

Ce livre, dont la lecture est agréable et instructive, nous paraît être l'œuvre d'un homme de bien, d'un observateur consciencieux et d'un habile écrivain.

A personal narrative of a journey to the source of the river Oxus, by the route of the Indus, Kabul, and Badakhshan, performed under the sanction of the supr. government of India, in the years 1836, 1837 and 1838, by lieutenant John Wood. — London, John Murray. 1841. In-8° de xv-424 p.

L'auteur a fait partie de l'expédition qui accompagnait sir Alexandre Burnes dans sa dernière mission en Afghanistan. Les résultats de cette mission ont été publiés déjà antérieurement, et aucun de ces faits ne trouve place ici. M. Wood a donné a dessein à son livre le titre de *Personal narrative*, car c'est un simple journal de ses propres observations et de tout ce qui se rattache à son entreprise d'exploration vers le lac Sir-i-Kol, d'où sort l'Oxus. M. Burnes lui-même l'a engagé à faire cette publication qu'il s'est efforcé du reste de restreindre dans le moins d'espace possible. Cette dernière intention lui a fait rejeter les vocabulaires des dialectes en usage parmi les tribus des montagnes qu'il a visitées au nord de la chaîne de l'Hindu-Kosh, et a limité l'essor descriptif naturel à tout voyageur qui se souvient.

C'est le 19 février 1838, à cinq heures de l'après-midi, que M. Wood atteignit le terme de son excursion. Après avoir quitté le fleuve dont il suivait le cours, il gravit une petite éminence bornant au couchant la vallée dans laquelle il se trouvait; là il s'arrêta, il se trouvait sur le Bam-i-Duniah, le faîte du monde, comme disent les naturels. Devant lui s'étendait une plaine imposante d'eau glacée, de l'extrémité occidentale de laquelle s'échappait un modeste ruisseau destiné à devenir

l'Oxus. Ce beau lac glacé a la forme d'un croissant; de l'est à l'ouest il a environ quatorze milles anglais, sa largeur peut être le quinzième de sa longueur. De trois côtés il est bordé d'une ceinture ondulée d'éminences d'environ 500 pieds de hauteur, et le long du bord méridional elles s'élèvent de plus en plus et arrivent à plus de 3,500 pieds au-dessus du niveau du lac ou à 19,000 au-dessus du niveau de la mer. Une neige perpétuelle les couvre, c'est la source intarissable qui alimente les eaux du lac. Tel est le lieu où prend sa source ce fleuve célèbre qui, après un cours de plus de mille milles au nord-ouest, va se précipiter à l'extrémité méridionale de la mer d'Aral. Depuis Marco Polo, aucun européen n'avait mis le pied sur les rivages du lac Sir-i-Kol. Il y a six siècles environ que ce voyageur en donna la description, et tous les points *principaux* de sa relation ont été reconnus par M. Wood comme étant d'une exactitude scrupuleuse.

Les hauteurs et les montagnes de Pamir qui ceignent le Sir-i-Kol donnent naissance à quelques-uns des principaux fleuves de l'Asie. Du sommet de l'extrémité orientale de la chaîne descend un bras de la rivière d'Yarkande, un des plus beaux fleuves de la Chine. Des éminences inférieures du côté du nord partent le Sirr ou rivière de Kokan, et au rideau de montagnes neigeuses qui est en face, s'alimentent deux affluens de l'Oxus et une branche de la rivière Kuner. Quand le lac en été est gonflé par la fonte des neiges, la crue du ruisseau qui en sort a lieu en proportion et le niveau du lac ne varie point sensiblement. Au cœur de l'hiver, époque de la visite de M. Wood, l'aspect du paysage était brumeux à l'extrême. Partout où l'œil se portait, un éblouissant tapis de neige couvrait la terre, tandis que le ciel de tous côtés n'offrait qu'un voûte terne et sombre. Des nuages auraient reposé les regards, mais on n'en voit point. Pas un souffle sur toute la surface du lac, pas un être animé, même un oiseau sur tout l'horizon. Un silence complet; il y avait de quoi réconcilier avec la société la plus désespérante. Le plateau au midi duquel est situé le lac a une étendue d'environ trente milles, et, vues de cette position, les

montagnes d'alentour ne semblent pas fort élevées. Les Wakhanis, ou habitans de Wakhan, nomment cette plaine le faîte, le toit, le comble du monde; on peut penser que c'est en effet le plateau le plus élevé de l'Asie et probablement du monde entier. De Pamir, le sol s'abaisse dans toutes les directions, excepté au sud-est, où des plateaux semblables s'étendent le long du versant septentrional de l'Himalaya, en se prolongeant dans le Thibet. Un individu qui connaissait le pays entre Wakhan et Cachemire apprit à M. Wood que la rivière de Kuner prenait sa source principale dans un lac semblable au Sir-i-Kol, et que toute cette contrée, comprenant les districts de Gilgit, Gunjit et Chitral, formait une série de défilés étroits faisant l'office de canaux pour l'écoulement des eaux de Pamir.

Nous ne suivrons pas M. Wood dans les détails circonstanciés de la route tenue par sa petite caravane, et des fatigues qu'il lui fallut essuyer dans les montagnes en combattant sans cesse et la neige et la lâcheté des naturels; qu'il nous suffise d'avoir indiqué le but de son voyage, d'en avoir donné le résultat et de mentionner la carte de l'Indus, de la rivière de Caboul et de l'Oxus, qui accompagne le volume. La route suivie par le voyageur en remontant l'Indus jusqu'à Attock, le détour par Caboul, le chemin en amont de l'Oxus depuis Balkh s'y trouve ponctué jusqu'à Langer-Kish. On verra, dit l'auteur, que cette carte diffère considérablement de toutes celles qui existent, en ce qui concerne la vallée supérieure de l'Oxus. Quant à la vallée de l'Indus, rien n'est changé, excepté pour les lieux situés au sud de Mittunkote.

HISTOIRE.

Skythien und die Skythen, u. s. w. La Scythie et les Scythes d'Hérodote, et ses explicateurs avec la description de l'état actuel de ces pays, par le Dr F. C. Lindner, acc. de quatre cartes. — Stuttgart, E. Schweizerbart, éditeur. 1841. In-8° de x-239 p.

Des bords de la mer Noire et de la mer Caspienne aux ri-

vages de la mer Glaciale septentrionale s'étend une vaste plaine qui comprend tout l'orient de l'Europe et l'occident de l'Asie moyenne. La Scythie n'est qu'une partie de cette plaine. Mais cette partie est la plus importante dans l'histoire; c'est le théâtre sur lequel fondirent de tout temps ces hordes asiatiques dont les migrations fréquentes eurent tant d'influence sur les destinées de l'Europe.

D'anciennes traditions, plus vieilles que l'histoire, semblent indiquer que les premiers habitans de l'Europe dont nous ayons connaissance, les Thraces, les Germains et les Scythes, étaient venus d'Asie, en traversant la plaine scythique, pour peupler notre Occident. Un siècle plus tard, quand la plus grande partie de l'Europe était civilisée, lorsque le jour avait déjà pénétré dans l'histoire, on vit dans la Scythie d'autres Asiatiques, les Huns, et enfin les Turcs et les Mongols, dont les dévastations et les pillages répandirent l'effroi dans toute l'Europe occidentale; leurs traces existent encore aujourd'hui.

Dans un temps comme le nôtre, où l'on est à l'abri de toute migration de peuples, où nulle horde ne peut plus franchir cette plaine pour venir porter la destruction au sein de la civilisation européenne, c'est un fait assez remarquable à considérer que cette reprise de possession opérée par les Russes sur le pays des Scythes, leur ancienne patrie, que leurs efforts pour y favoriser l'essor civilisateur, et que cette suite d'heureuses entreprises sur l'orient de l'Europe, dont on a plus redouté que compris la portée. Quelle que soit l'opinion qu'on se forme à cet égard, les contrées scythiques n'en sont pas moins du plus haut intérêt historique, et ne sauraient être inconnues à aucun historien. Il n'y a pas une histoire européenne où il ne se présente l'occasion de porter l'attention du lecteur sur elles; aussi les géographes, les écrivains statistiques, ont-ils rassemblé de nombreux matériaux pour en faciliter la connaissance. Mais le plus ancien document qui nous ait été transmis sur la géographie physique et politique de la Scythie, ce sont les détails consignés dans l'œuvre d'Hérodote. L'auteur, M. Lindner, en a fait l'objet de ses recherches; il s'est attaché à co-

ordonner tous les renseignemens épars dans les passages de l'historien grec, pour les comparer entre eux et avec l'ensemble; il s'est efforcé d'expliquer les expressions, sans idée préconçue, tant par la collation sur les cartes russes que par une appréciation sévère et consciencieuse de la suite qu'on pouvait y retrouver, et il se fait fort d'indiquer la source des erreurs qui ont fait douter de la véracité d'Hérodote, véracité qui est admirable, et qu'on peut constater jusque pour les moindres objets. Peut-être on objectera que chez nous c'est là une question bien secondaire, de faire de nouveaux travaux au sujet d'un peuple depuis longtemps disparu de l'histoire. Sans doute, si l'on juge d'après le désordre qui règne dans les notions existantes, si l'on ajoute foi à ce nom de Scythe appliqué indifféremment à toute peuplade lointaine, peu connue, et sans égard à la différence de race; si l'on persiste à voir dans les Scythes les ancêtres des Turcs et des Tartares, peuples issus de l'orient de la Chine, éloignés, au temps d'Hérodote, de quarante degrés de longitude des bords du Borysthène, et qui n'ont figuré que mille ans après dans l'histoire de l'Europe. Mais si l'on songe qu'Hérodote appelle Scythes un peuple particulier, autochthone, entièrement distinct de tout autre par la langue, les mœurs et les formes extérieures; si l'on veut se convaincre que cet écrivain est presque l'unique source qui fournisse des relations dignes de foi sur ce peuple; que pas un des anciens n'en a su autant que lui; qu'il a vu de ses yeux, en parcourant le pays, ou reçu ses lumières des naturels eux-mêmes, pendant son séjour aux colonies grecques des bords septentrionaux de l'Euxin, on conviendra qu'il vaut mieux en revenir à Hérodote que d'aller chercher des relations de seconde ou de troisième main chez les autres. Ceux-ci unissent avec les Scythes, en un faisceau, des nations formellement déclarées par le père de l'histoire comme non-Scythes; ils changent les noms des fleuves, ou les transportent dans des contrées en dehors de la Scythie d'Hérodote; ils sont toujours en contradiction les uns avec les autres, et souvent avec eux-mêmes. D'ailleurs les variations survenues dans le domaine

des Scythes par les invasions des nomades ne permettaient plus de reconnaître sur les lieux les récits d'Hérodote.

C'est dans Hérodote lui-même qu'il faut chercher l'explication de ses paroles; les commentateurs n'y ont point eu assez égard. Du reste la géographie était en dehors de leur mission, toute philologique, dans le sens le plus étroit du mot, dirigée vers l'épuration du texte, et plus souvent détournée à mettre le grec d'accord avec les autres auteurs, qu'à le comparer avec l'état du pays lui-même. Que pouvait-on, avant le dix-huitième siècle, tenter dans ce dernier but? Le commerce était presque nul et dangereux avec les habitans de cette partie de l'Europe, les Cosaques de Sapórog, ou Casaques, suivant l'auteur. L'Ukraine en était voisine, il est vrai; les Cosaques de Saporog se firent les alliés de la Pologne, ou lui fournirent des troupes auxiliaires contre les Turcs et les Tartares. Dans ces occasions, et dans les soulèvemens des Cosaques contre la république polonaise, on pénétra dans l'intérieur. Mais l'Europe occidentale apprenait peu de choses de ces luttes et du théâtre où elles avaient lieu; on recevait ces nouvelles avec une indifférence inattentive. Levasseur de Beauplan, ingénieur français au service des rois Sigismond III et Wladislas IV, acquit, au commencement du dix-septième siècle, pendant un long séjour dans l'Ukraine, quelque connaissance des Cosaques. A son retour en France, il publia à Paris, en 1661, sa description de l'Ukraine, dans laquelle, entre autres choses, il donne le cours du Dniéper inférieur jusqu'à la mer Noire. Mais cet ouvrage intéressant fit peu connaître la plaine sise entre le Dniéper et le Bug; il ne dit rien que d'insignifiant du pays à l'ouest du Dniéper; et pour expliquer Hérodote, c'est précisément le plus important, et c'est ce qu'ont ignorée les savans. Un siècle environ après Beauplan, la retraite de Charles XII, après la bataille de Pultawa, fit traverser à la suite de ce prince le théâtre des campagnes de Darius; aucun des modernes n'a songé à cette retraite en expliquant Hérodote; et il faut convenir que les détails géographiques n'y tiennent pas une grande place. Les campagnes de Pierre le Grand

contre les Tartares Nogaïques et les Turcs ne firent pas beaucoup plus connaître ce pays, et l'on fut très-longtemps avant d'avoir des notions exactes ; on manquait de cartes, le principal instrument. Le plus grand obstacle fut opposé par la science elle-même : on s'était fait de l'ancienne Scythie une idée dont on ne voulait point se départir, malgré les objections de l'expérience apportées par la géographie moderne. On avait supposé les anciens domaines des principales peuplades scythes entre le Dniéper et le Don, et l'on cherchait en conséquence les fleuves près desquels Hérodote les place, à l'orient du Borysthène. Nul n'osait combattre cette opinion toute faite, et les connaissances des modernes sur l'état et la nature du pays ne servaient jamais à rien pour l'intelligence d'Hérodote, parce qu'on ne savait pas trouver les fleuves Panticape, Hypakyris et Gerrhos, et qu'on ne pouvait assigner aucune place raisonnable pour siége aux tribus des Scythes agriculteurs, nomades et monarchiques, qui vivaient sur leurs bords. Tout dépend de ces trois fleuves et de la distribution des tribus scythes à l'entour ; eux seuls peuvent faire reconnaître les limites réelles que donne Hérodote à la Scythie, et le séjour des peuples voisins, les Melanchlaines, les Androphages, les Budines et les Sauromates. Sans eux la Scythie prend une extension incommensurable, la campagne des Perses devient une fable en contradiction avec les premiers principes de l'art militaire. M. Lindner examine d'abord sommairement les principales données d'Hérodote, celles qui sont décisives pour la question, et qu'il faut mettre d'accord avec le pays lui-même pour les rendre intelligibles ; ensuite il passe à l'appréciation des travaux des modernes sur ces données, travaux qui ont fait l'auteur grec coupable de bien des erreurs imaginaires. De là il passe naturellement à l'explication détaillée des passages mal entendus jusqu'ici, morceau que complète une version allemande des passages entiers d'Hérodote relatifs à la Scythie, mais où, sans s'astreindre à la suite dans laquelle on les trouve chez l'écrivain original, M. Lindner a rangé tous les renseignemens dans un ordre à lui propre, qui a pour but

de les éclaircir graduellement les uns par les autres. Ainsi la description tout-à-fait scientifique du pays et l'histoire de la campagne de Darius se trouvent parfaitement distinctes. M. Lindner nous donne aussi la description géographique du pays comme il est actuellement, et il a jugé à propos de la placer immédiatement avant la traduction complète des morceaux d'Hérodote. L'explication des passages contestés la précède, elle sert donc comme de second degré pour arriver à l'intelligence entière d'Hérodote, et pour se reconnaître dans les descriptions de l'auteur ancien.

La forme quadrangulaire qu'Hérodote assignait au pays des Scythes est la principale difficulté que la science ait eu à résoudre. L'auteur a cherché à vérifier l'exactitude de cette assertion. Établissons d'abord la division politique de la *plaine* scythique comme elle existe dans le sein de l'empire russe. A l'exception de la Valachie et de la Moldavie, elle est tout entière comprise dans cet empire; elle se compose de la province de Bessarabie, des gouvernemens de Kerson, Kamenez-Podolsk et Katerinoslaf; de la partie méridionale du gouvernement de Kiew, et d'une petite partie de la Tauride; enfin des sections du pays des Cosaques du Don et du gouvernement de Karkof. Le côté méridional du quadrilatère était donc formé par les côtes de l'Euxin, depuis l'embouchure de l'Ister jusqu'à Karnikitis, et par les côtes des Palus-Méotides, depuis Karnikitis jusqu'à Kremnoe. Ces deux distances réunies donnent vingt journées de marche; Hérodote imagina ce côté tout droit, probablement, mais il lui donna une direction oblique (ἐπικάρσια). Le côté occidental a été taxé de fausseté par les explicateurs qui cherchaient les Scythes à l'est du Dniéper. C'est une ligne droite tirée de Kremnoe à la frontière des Melanchlaines, cotoyant le désert à l'ouest du Dniéper, et figurant avec ce fleuve un segment. Cette ligne est à peu près égale à la distance entre Krilof et l'embouchure du Dniéper; Hérodote lui donne aussi vingt journées de longueur, ce qui est exact; seulement Hérodote établit la parité entre les journées de marche d'une caravane en Scythie et celles d'un piéton dans l'Asie-Mineure,

ce qui diminue de moitié le chiffre qu'il admet. Les deux autres côtés du quadrilatère ne sont point désignés expressément, mais ils sont indiqués par le fait seul de mentionner la configuration quadrangulaire du pays. En admettant avec Hérodote les bouches du Danube pour l'extrémité occidentale du côté méridional, on trouvera que M. Lindner a pu négliger la petite fraction de pays à l'ouest du Danube inférieur, au-dessus du Tiaramantus, et tirer la ligne occidentale de la figure dans la direction des Neuriens, à peu près parallèlement à la ligne orientale, sans faire une grande violence à la réalité. Quant à la ligne du nord, elle part évidemment des Neuriens pour aller rejoindre le troisième côté vers les Melanchlaines. Voilà comment M. Lindner pense qu'il faut entendre Hérodote; il a fait peu de corrections au texte, et il les livre à l'appréciation des philologues. La plus importante est, au lieu d'*occident*, de lire *orient*. Du reste, le point qui consiste à replacer la Scythie à l'occident du Borysthène doit être admis. L'auteur a consacré aussi une section de son ouvrage à comparer Hérodote avec les autres auteurs de l'antiquité, Thucydide, Polybe, Justin, Diodore, Strabon, Mela, Pline et Ptolémée. Il s'attache à démontrer les erreurs dans lesquelles sont tombés ces écrivains, surtout le dernier, auquel il reproche d'avoir ouvert la fausse voie dans laquelle on s'était engagé pour l'explication d'Hérodote.

Une question à laquelle M. Lindner a voulu répondre est celle-ci. La race des Scythes n'a point disparu de la surface du monde; quelle est donc la nation qui descend de ce peuple? En fait d'hypothèses on est riche de ce côté; on a rattaché à cette souche première les peuples les plus divers, les Chaldéens, les Turcs, les Mongols, les Tartares, les Germains, les Tschudes (race finnique) et les Slaves. Or Hérodote ne compte que cinq peuples appartenant à la souche scythique : les Scolotes ou Scythes proprement dits, entre le Danube et le Dniéper; les Sauromates, entre le Dniéper et le Donez; les Budines, au nord des précédens; les Agathyrses, dans la Transylvanie; et les Saques, à l'est de la Caspienne. Depuis, le désordre s'est introduit dans les dénominations, et les écri-

vains postérieurs, de leur aveu même, ont donné le nom de Scythes à tous les peuples qui leur étaient inconnus, abus qui a eu lieu dans les temps modernes pour le nom des Tartares. Il faut donc exclure de la Scythie tous les peuples voisins formellement désignés par Hérodote comme étrangers, aussi bien que les peuples, qu'on y a rattachés depuis, et qui en étaient fort éloignés du temps des Grecs, les Turcs et les Mongols ou Tartares. Il a été prouvé que ces deux derniers peuples étaient positivement autochthones.

Si nous remontons, guidés par l'examen des langages, à la souche première des peuples européens, nous serons ramenés à la race indo-germanique, dont tous ces peuples ne sont que des branches. Il y en a trois principales : la branche thracienne, d'où partent les rameaux hellénique, celtique et roman; la branche germanique, avec ses rameaux haut et bas teutonique et scandinave; enfin la branche slave aux rameaux nombreux polonais, russe, bohémien, lithuanien, slovaque, croate, etc. Nous exclurons de la Scythie la race finnique, évidemment originaire de l'Oural, son premier séjour connu, race à laquelle appartiennent les Huns et se rattachent les Finnois, les Estoniens, les Caréliens, Wotiakes, et une foule d'autres peuplades disséminées d'une manière singulière sur la surface de l'Europe orientale et septentrionale. A la même famille appartenaient les Thyssagètes et les Jargues d'Hérodote, qui les place loin de la Scythie. La branche thracienne est exclue de nos recherches par Hérodote lui-même, qui la déclare étrangère aux Scythes. Ce n'est pas non plus dans la grande famille germanique que nous devons chercher les Scythes. Les Germains n'ont jamais passé, chez les anciens, pour les parens des Sarmates. Ils étaient nomades, d'accord; mais leur manière de vivre offrait des différences très-caractérisées avec celle des Scythes. Il suffit de comparer la peinture qu'Hérodote fait des Scythes avec le portrait des Germains par César et Tacite, pour renoncer à n'y voir qu'un seul et même peuple. Strabon, qui a connu les Bastarnes, peuple germanique voisin des Sarmates, sait fort bien les distinguer des Scythes. Au temps où

les migrations des Sarmates et des Germains se croisèrent dans tous les sens, les deux nations sont toujours désignées bien distinctement comme différentes, même quand il y avait mélange, comme pour les Sarmates-Goths des Byzantins, dont le nom indique la double origine. Il faut donc exclure aussi la branche germanique. Reste la branche slave. Elle n'apparut qu'au XVIIe siècle, mais il n'y a pas dans l'histoire le moindre indice d'une migration contemporaine de ces peuples des contrées de l'Asie vers les pays d'Europe, où les Byzantins constatèrent, les premiers, leur existence. On les voit dès l'abord répandus au loin en Europe, du Danube inférieur à l'Elbe et à la Vistule, dans l'Allemagne orientale et dans la Pologne. Ils occupent les mêmes pays qu'occupaient les nations sarmates; on retrouve chez eux des noms semblables : Vendes, Jaziges, Roxolans; évidemment ce sont des Sarmates. Les Sauromates d'Hérodote étaient Scythes, car ils parlaient la même langue. Le rameau sarmate paraît, quelques siècles après Hérodote, être devenu dominant; de là l'extinction du nom de Scythes. Il ne nous est point resté de monumens de la langue des anciens Scythes; mais l'auteur trouve aux noms scythiques d'Hérodote plus d'affinité avec la langue slave qu'avec toute autre. Les Scythes se nommaient eux-mêmes Scolotes, ce qui ressemble beaucoup à Esclavons, Sclaves, Slaves. Ce nom a pu survivre aux fortunes diverses de la nation, comme encore de nos jours les Polonais, Russes, Croates, etc., se reconnaissent Slaves. Les terminaisons du nom des fils de Targitaos, Leiporais, Arpoxais et Kolaxais, sont la prononciation grecque du *etsch* ou *atsch* des Slaves. Les Byzantins citent la ville de Kolatis, évidemment la Galatsch d'aujourd'hui prononcée par une bouche grecque. Il ne faut point fonder un système sur des étymologies, mais on peut les admettre quand elles s'accordent avec l'histoire. Déjà Mannert, dans sa géographie des Grecs et des Romains, avait émis l'opinion que les Slaves étaient parens des Scythes; l'auteur recommande cette partie de l'ouvrage, auquel il renvoie, pour ne point répéter ce qui s'y trouve. M. Lindner a joint à son travail quatre cartes. La première,

de géographie comparée, offre la Scythie suivant Hérodote, avec les divisions modernes et les noms anciens et modernes. La seconde carte est hydrographique, et destinée à constater la position des trois fleuves Ingulez (Panticapes), Ingul (Hypakyris) et Wys (Gerrhos). La troisième offre une esquisse de cette forme quadrangulaire de la Scythie mentionnée par Hérodote; et la quatrième, un tracé de la fabuleuse Scythie de Pline.

Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, etc., publiées par M. Lainé. Tome VII. Nobiliaire de la province d'Auvergne. — Paris, 1841. Chez l'auteur, rue Taranne, 10. Impr. de Moquet et comp. In-8°.

Un fait a droit d'étonner, c'est la faveur avec laquelle sont accueillies, aujourd'hui, les études et les publications héraldiques. Est-ce à dire pour cela que la noblesse est plus en faveur, que l'heure de la justice est arrivée pour elle? Nous ne saurions l'affirmer. Chez la plupart, il faut l'avouer, ces études sont de pure curiosité, le but en est un amusement et non une réhabilitation. N'importe, nous croyons qu'il en arrivera de ceci ce qui est arrivé pour toutes les institutions calomniées : jugée en dehors des passions et des discussions politiques, la noblesse apparaîtra un peu ce qu'elle a été, c'est-à-dire une des institutions qui, dans le passé, ont procuré au pays le plus de gloire, de lustre et de puissance. L'auteur de l'ouvrage qui fait l'objet de cet article est, sans contredit, un de ceux qui, de nos jours, auront le plus contribué à nous faire connaître l'histoire de la noblesse française. Déjà il a publié six volumes présentant le nobiliaire d'autant de provinces; aujourd'hui c'est le tour de l'Auvergne. Cette province est loin d'être la moins bien partagée; tant s'en faut, et on pourra juger, par la liste que nous allons donner des notices renfermées dans ce septième volume, de leur intérêt, non seulement au point de vue de la généalogie pure, mais encore sous celui de l'histoire

générale, militaire et politique. Les familles, rangées d'après l'ordre alphabétique, dont M. Lainé s'est occupé, sont les suivantes : d'Albignac, Benoît de la Prunarède, Du Bois des Cours, Brunet de Castelpers, de la Croix de Chevrières, du Hamel, Hüe de Coligny, Lignaud de Lussac, de Monteynard, de Moreton de Chabrillan, de Mostuejouls, Pandin de Beauregard et de la Tour d'Auvergne. La dernière est aujourd'hui la plus célèbre. M. Lainé aurait pu profiter du lustre procuré à cette maison par le vicomte de Turenne et le *premier grenadier de France ;* mais il a pensé que tout ce qu'il pourrait dire ne ferait que rappeler imparfaitement ce qui est écrit à grands traits dans nos annales. Appelé par le plan de son ouvrage à parler des la Tour d'Auvergne, il a envisagé sa tâche d'une façon plus modeste ; il s'est contenté de retracer les principaux faits des deux procès suscités par la possession du cœur de Turenne et de celui de la Tour d'Auvergne, qui ont eu beaucoup de retentissement. Il a signalé quelques erreurs d'un livre souvent consulté (Baluze) et qui lui a beaucoup servi pour le nobiliaire d'Auvergne. A cette notice succède le nobiliaire de la province d'Auvergne, dressé d'après les jugemens de maintenue de noblesse, rendus par M. de Fortia, intendant de cette province, durant la recherche de 1666 et des années suivantes : suivent des notices sur diverses familles éteintes, et des extraits du Provincial de Guillaume Revel, héraut d'armes du roi Charles VII, en 1450. Toutes les familles de l'Auvergne trouvent là une preuve plus ou moins détaillée constatant l'authenticité de leur noblesse à la date de 1666.

Mémoires secrets de 1770 à 1830, par M. le comte d'Allonville, auteur des Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat. Tome V.—Paris, 1841. Chez Werdet. Impr. de Pommeret et Guénot. In-8° de 428 p.

Le cinquième volume des Mémoires de M. le comte d'Allonville comprend les événemens accomplis entre le 18 fructidor et la seconde restauration de 1815, inclusivement. C'est un

laps de quinze années, et quelles années ! le Consulat ; l'Empire, son origine, sa splendeur et son déclin. Pour renfermer un tel tableau, il nous semble que le cadre de M. d'Allonville est bien étroit ; un seul volume pour une semblable épopée ! Cependant, en se rappelant de combien de fades et prolixes compositions nous avons été inondés sur cette époque, on ne peut, en définitive, que se louer et louer l'auteur d'une sobriété et d'une discrétion qui, au fond, est une grande preuve de goût. A coup sûr ce ne peut pas être impuissance : il serait si facile d'amonceler les chapitres, avec le secours des ouvrages déjà publiés et des documens contemporains. C'est une voie dans laquelle sont entrés des faiseurs de mémoires moins scrupuleux et qui leur a rapporté honneur et profit ; il y a donc mérite chez M. d'Allonville à n'avoir pas cédé à la tentation et au courant. Historien consciencieux, il n'a voulu dire que ce qui lui était personnel ou bien connu, ou ce que lui démontraient bien constaté ses papiers de famille. C'est du respect pour le lecteur et pour soi-même, et ce système donne, à nos yeux, un véritable prix aux Mémoires de M. d'Allonville ; on est sûr d'y apprendre des choses nouvelles et peu connues, sans être obligé de perdre son temps à d'éternelles et ennuyeuses redites.

Parmi les événemens qu'il éclaire d'un jour nouveau ou plus complet, nous citerons le procès de Pichegru et la part que le gouvernement consulaire assigna au général Moreau dans cette conspiration ; l'affaire jusqu'ici si obscure de la fabrication des faux billets de banque de Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg ; la mort de Paul Ier, empereur de Russie ; l'incendie de Moskou et les circonstances des deux restaurations de 1814 et 1815. Un chapitre important est également celui qui est consacré à des manuscrits de la famille de l'auteur, et dans lesquels on trouve les renseignemens les plus curieux sur les mœurs et les usages russes, sur les émigrés français en Russie et sur les princes et princesses de cet empire. M. d'Allonville s'attache aussi à nous faire connaître l'opinion des étrangers, et particulièrement des Russes, sur nos victoires : et nous voyons dans l'extrait d'un écrit affecté à la bataille d'Au-

sterlitz, que si les Français ont cru remporter une victoire dans ce lieu devenu célèbre, ils se sont étrangement trompés; les pertes des Russes, leurs forces y sont tellement réduites, le nombre et les pertes des Français tellement augmentés, que s'il y a eu de la gloire pour quelqu'un, notre armée n'a rien à y prétendre. Mais on doit s'en tenir à ces mots de M. d'Allonville : « Les Russes, dit-il, avaient marché avec l'intime conviction de leur invincibilité ; c'était au point que le grand duc Constantin, apercevant les troupes françaises, s'écria : Pour vaincre ces gens-là, nous n'aurions besoin que de leur jeter nos schakos. Mais lui qui s'était si vaillamment conduit pendant la bataille, s'éloigna aussitôt avec une rare précipitation. Pour éviter un ennemi qui ne songeait pas à le poursuivre, il traversa, ventre à terre, un pays ruiné, creva son cheval et ceux de sa suite, et ne s'arrêta que forcé par la faim. » On en conviendra, ce n'est pas là l'allure d'un vainqueur, et puis le négociateur qu'Alexandre envoya à Paris pour traiter la paix en dit plus que tous les commentaires.

Histoire de Jean Bart, chef d'escadre sous Louis XIV, extraite de l'histoire de la marine, par Vanderest. — Paris, 1841. Chez Gayet et Lebrun. Impr. de Desrez, aux Batignolles-Monceaux. In-8° de xxx-291 p.

Peu de noms sont aussi populaires que celui de Jean Bart ; mais, il faut le dire, peu d'hommes sont moins connus. On a composé sur ce marin une biographie bien plus romanesque qu'historique, brodée d'anecdotes plus ou moins triviales, plus ou moins ridicules, qui ont pu rendre la physionomie de Jean Bart plus populaire, mais à coup sûr moins véritable et moins historique. M. Vanderest a voulu substituer au personnage faux et théâtral celui qui a existé réellement, et le peindre sous les traits qui sont les siens, et non plus sous cette physionomie empruntée, dont il n'a pas besoin pour paraître, ce qu'il est en effet, l'un des marins les plus éminens de notre histoire. Son biographe n'a demandé les faits consignés dans

son ouvrage qu'aux documens les mieux éprouvés et les plus dignes de foi. Tout ce qui n'était pas fondé en critique, il l'a rejeté sans pitié, aimant mieux rendre son travail moins intéressant s'il le rendait plus vrai. Mais cette sévérité est loin de lui avoir porté malheur; tant s'en faut, que l'intérêt redouble, au contraire, pour le lecteur, en proportion de la certitude qu'il a acquise de la véracité du fond. Nous donnons les lignes qui terminent cette curieuse histoire. En résumant les idées de l'auteur, elles feront connaître sa manière, où l'excès de chaleur ne vient que d'une grande admiration pour son héros.

« Ce nom, ajoute-t-il, on sait maintenant à quels titres il a grandi dans le souvenir et l'admiration des peuples. Jean Bart n'est-il point le héros qui a acquis la plus vaste *popularité* d'entre tous ceux des marins célèbres qui appartiennent aux nations maritimes anciennes et modernes? Jean Bart! dont la mort fut *une perte irréparable* pour la France! Jean Bart, qui fit baisser pavillon au prince d'Orange, roi d'Angleterre, qui frémit au souvenir de son intrépidité! Jean Bart, qui, pendant que trente à quarante vaisseaux bloquaient le port de Dunkerque, s'élança cinq à six fois avec sa légère escadre comme un torrent à travers ces montagnes flottantes, tandis que M. de Pontis, son successeur, si célèbre par sa *fameuse* expédition de Carthagène, fut fort déconcerté par l'idée de ces audacieuses manœuvres, se trouvant à Dunkerque dans les mêmes circonstances, et passa la campagne sans oser sortir de la rade; ce qui fit élever par la population dunkerquoise ce cri unanime, digne apothéose du grand marin : *On le voit bien, Jean Bart n'existe plus!* Jean Bart, qui, dans ses abordages terribles, tombait comme un ouragan sur l'ennemi frappé de stupeur et encore sous la puissance du prestige, lorsque déjà cent voiles de blé étaient reprises pour la France affamée, trois vaisseaux capturés, cinq mis en fuite, trois cents Hollandais tués, et leur contre-amiral Hidde de Vries prisonnier et blessé mortellement! Jean Bart, qui, nouveau *renard de la mer*, simulait sa sortie en faisant allumer sur des barques des feux qu'il faisait éteindre subitement pour provoquer l'attention des

ennemis, qui se dirigeaient immédiatement vers l'endroit où ils avaient remarqué des points lumineux, se persuadant que c'était Jean Bart qui passait; et il passait effectivement, mais à la place abandonnée par l'ennemi, qui s'était élancé à la poursuite de sa proie imaginaire : et l'horizon, éclairé par le crépuscule du matin, montrait la petite escadre du rusé marin cinglant à pleines voiles vers ses mers chéries, pour y répandre, au milieu des flottes marchandes et des convois ennemis, la terreur et la désolation, dont l'écho, rejaillissant sur le sol néerlandais, y fit éclore la révolte du peuple au désespoir! Jean Bart, qui, épisode inouï dans les annales maritimes, avec sept frégates légères, obligea seul les Anglais et les Hollandais à tenir en mer, *pendant cinq mois, trois escadres composées de cinquante-deux vaisseaux de haut bord!* Jean Bart, qui, pour l'ennemi, se trouvait en même temps partout et nulle part, comme l'alcyon voltigeant et se jouant au sein des tempêtes! Jean Bart, enfin, l'homérique Jean Bart! l'immortel Dunkerquois! qui, dit une lettre écrite de la cour le lendemain de sa mort, prit sur lui bien des choses *que tout autre n'osera jamais tenter!* »

Italy and the italian Islands, from the earliest ages to the present time. By William Spalding esq. with engravings on wood, etc. In 3 vol. — Edinburgh, 1841. In-16 de 400-416-415 p.

Cet ouvrage a été publié dans la collection de l'*Edinburgh Cabinet library;* le plan en est donc subordonné à la méthode suivie dans les ouvrages analogues publiés précédemment, tels que l'Égypte, la Palestine, l'Arabie, etc. C'est l'histoire des révolutions politiques, sociales et intellectuelles, par lesquelles les populations de l'Italie ont passé dans les temps anciens comme dans les temps modernes; mais le récit est mêlé de descriptions d'antiquités, de portraits du pays, et d'une revue de toutes les particularités dignes de remarque. Professeur de rhétorique à l'Université d'Édimbourg, M. Spalding

a fait un séjour assez long en Italie pendant les années 1833 et 1834; et non seulement durant cette visite, mais avant comme après, il s'est livré à des études sérieuses sur l'histoire de la littérature et des arts, ainsi que sur l'économie sociale et politique de l'Italie. Il n'a donc eu pour composer cet ouvrage qu'à réunir dans un cadre systématique des objets depuis longtemps classés dans son esprit et sans cesse présens à sa pensée : on voit que ce travail a été pour lui une œuvre de prédilection.

La littérature, l'art et la topographie, objets d'un intérêt général, occupent plus d'un tiers de l'ouvrage. Les deux autres tiers sont consacrés à l'histoire des peuples, à l'examen de leurs changemens politiques et à la peinture des différens aspects qu'offrirent successivement la société et le caractère national durant le cours des siècles. Dans tout ceci, ce qui est utile et de pratique a toujours eu la préférence. Pour la littérature, les périodes principales de l'élan poétique et la marche de la pensée correspondant avec ce mouvement, voilà tout ce que nous avons jugé propre à subir l'analyse, sans préjudice des autres chapitres concernant le mouvement intellectuel sur lesquels l'attention du lecteur va être également dirigée.

Quant aux beaux-arts, leur développement est tracé *suivant* l'ordre des faits, et l'auteur s'est efforcé de faire entrer le plus d'appréciations possible dans sa revue des monumens. La topographie est animée par les descriptions de sites qui y sont entremêlées. Ne pouvant tout peindre, l'auteur a choisi du moins ce qu'il y avait de plus intéressant. Arrivée aux temps modernes, la topographie ne considère plus que les villes; le pays changeant moins, il fallait éviter trop de répétitions. Dans la partie historique, l'auteur a passé légèrement sur la république romaine et l'empire; la connaissance de ces faits s'acquiert trop facilement pour ne pas la supposer chez le commun des lecteurs; cette partie n'est donc qu'une esquisse historique très-rapide, un tableau reproduisant seulement les traits principaux.

L'ouvrage est divisé en trois parties : temps classiques, moyen-âge et temps modernes; il est précédé d'une introduc-

tion, où M. Spalding trace à grands traits la physionomie générale des hommes et du pays; des hommes aux différens âges de l'histoire, du pays sous le point de vue géographique, dans ses différentes divisions politiques, dans son aspect extérieur, et enfin dans les mouvemens naturels du sol; ce qui amène l'auteur à calculer les avantages et les inconvéniens de la conformation physique de cette péninsule, et à rechercher quel rôle lui est réservé parmi les nations. Le reste du premier volume est consacré à l'Italie romaine, et finit avec l'empire : la part de la topographie, des arts, de la littérature et des mœurs y est très-large. Le second volume commence par un examen des antiquités chrétiennes de l'Italie jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, destiné à compléter la première partie; puis vient la seconde, comprenant mille années, depuis l'usurpation d'Odoacre jusqu'à la naissance de la politique moderne, à la fin du xve siècle. Le moyen-âge est divisé en deux ères : l'arrivée des Sarrasins dans les îles italiennes termine la première; la seconde commence avec la papauté. Dans chacune de ces deux sections, au récit historique est joint un tableau de l'état de la société et des mœurs, à la suite duquel la littérature et les arts sont examinés séparément. Après ce tableau, et dans le même volume, commence la troisième partie, l'Italie moderne, dont l'histoire politique est conduite jusqu'à l'explosion de la révolution française de 1789. La littérature et les arts occupent le reste du volume, en trois chapitres : un pour le xvie siècle, et deux pour le xviie et le xviiie consacrés, l'un à la littérature, l'autre aux beaux arts. Avec la révolution française commence le troisième volume. Il contient trois chapitres d'histoire : la république, l'empire, la restauration, jusqu'à l'amnistie autrichienne accordée dans ces derniers temps; plus cinq autres chapitres : un de topographie, un de littérature et d'art, un de mœurs, considérant les races, la religion et les diverses classes de la société, un d'histoire naturelle, et enfin un dernier offrant la statistique de l'Italie, au xixe siècle.

Ce dernier travail ne doit être considéré que comme un résumé des travaux de la science sur l'Italie; les matériaux épars

ailleurs et traités sur une grande échelle se trouvent ici réunis et réduits : beaucoup de faits, et cependant une certaine somme de considérations, c'est ce qu'il faut s'attendre d'y trouver. Nous avons expliqué les motifs du peu d'espace donné à l'histoire ancienne : l'immense disproportion qui existe entre le récit des faits modernes et de ceux du moyen-âge, n'en a point d'autres que la proximité des faits de notre époque et leur intérêt du moment. Comme livre populaire, cette manière de traiter son sujet est parfaitement logique ; mais comme livre scientifique, il n'en est point ainsi, car l'Italie au moyen-âge est loin d'être d'une médiocre importance.

The history of India, by the Hon. Mountstuart Elphinstone. — London, John Murray, 1841. 2 vol. grand in-8° de XIX-620 et XXXVIII-688 p.

Pour justifier l'apparition de sa nouvelle histoire de l'Inde, l'auteur expose que l'ouvrage de Mill, ingénieux, original et consciencieux, a laissé quelques sujets de doute et de contestation, que les travaux postérieurs de Murray et Gleig peuvent être regardés, il est vrai, comme satisfaisans pour tous les lecteurs, mais que cependant il est permis encore de les compléter. L'excellence des histoires puisées uniquement aux sources européennes n'exclut point, dit l'auteur, l'utilité de recherches analogues guidées dans leur marche par les autorités indiennes consultées dans le pays ; bien plus, cette dernière source étant parfaitement distincte et séparée, il peut arriver qu'elle mène parfois à des conclusions différentes. Nous avons donc ici une histoire de l'Inde appuyée sur l'autorité des Indiens eux-mêmes. L'auteur s'est borné aux deux périodes hindoue et mahométane, et son récit, qui commence au milieu de l'ombre épaisse des premiers âges de l'Inde, cesse à la chute du dernier mogol. A la tête de l'ouvrage se trouve la géographie de l'Inde. Pour le lecteur qui compterait sur l'histoire chronologique de la période hindoue, nous devons dire qu'il ne la trouvera pas ici plus qu'ailleurs. C'est une des particularités de cette nation de

ne s'être jamais fait une idée de ce que nous nommons histoire, malgré le haut point de civilisation auquel elle est arrivée. Les fragmens qui subsistent des récits des temps passés sont tellement mêlés de fables et intervertis par une extravagante et fictive chronologie, qu'il faut renoncer à en tirer une relation suivie, continue et authentique. On ne peut fixer de date à aucun événement public avant l'invasion d'Alexandre, et la chronologie véritable ne peut se suivre qu'à partir de la conquête mahométane.

Nonobstant cette immense lacune, les antiques annales de l'Inde sont encore fort utiles ; on y trouve toutes les indications possibles sur les lois, les mœurs et la religion. Or, c'eût été là le principal objet qu'on se serait proposé de faire connaître dans un récit antique des événemens. Si donc on peut retracer d'une manière à peu près certaine le degré où étaient parvenus les Hindous à une époque reculée, et indiquer les changemens opérés depuis, il est évident qu'on perdra fort peu des résultats essentiels à attendre d'une histoire normale. M. Elphinstone donne un tableau général de la religion des Hindous, tableau dans lequel une grande lumière est jetée sur les travaux de la science et de la philosophie hindoues par les Védas. Les Védas, collection ancienne d'hymnes et de prières, ont été, l'on suppose, réduites à leurs formes actuelles dans le XIVe siècle avant l'ère chrétienne. Mais la première peinture complète de l'état de la société est due au code de lois qui porte le nom de Menou et qui date probablement du IXe siècle avant Jésus-Christ. C'est par ce code que doit donc commencer toute histoire des Hindous. Mais pour avoir des notions exactes même sur les contemporains de ce Menou, on doit songer qu'un code n'est pas l'œuvre d'un siècle, et que toujours quelques-unes des lois primitives et grossières sont conservées et incorporées dans les améliorations des âges les plus éclairés. Et quand même le code entier appartiendrait à une seule période, il ne serait pas pour cela un tableau réel de l'état des mœurs. Ses prescriptions sont empruntées à un modèle au niveau duquel le législateur veut mettre la société entière, ses

prohibitions vont chercher le dernier degré du crime dont la possibilité est à craindre. C'est donc dans l'esprit général du code de Menou qu'il faut chercher celui du siècle, et encore doit-on adoucir les traits pour arriver à l'état réel de la population. Du reste, en l'appelant code, M. Elphinstone est loin de le regarder comme tel ; à ses yeux c'est l'ouvrage d'un homme savant qui s'est proposé de réaliser l'idée de la perfection du régime hindou. Après avoir fait toutes ses réserves à cet égard, l'auteur nous donne une esquisse des détails contenus dans Menou, et ensuite une peinture des Hindous tels qu'on peut les observer aujourd'hui. Les changemens qui ont eu lieu dans l'intervalle seront signalés par le parallèle des deux tableaux, et enfin les récits que nous ont laissés les Grecs, offrant encore ce peuple sous un point de vue particulier, marqueront la transition, le point d'arrêt entre les deux extrêmes. Telle est la manière dont l'histoire de la période hindoue a été conçue et exécutée. Elle comprend quatre livres : le premier fait connaître les Hindous au temps du code de Menou; le second, les changemens depuis Menou, et l'état des Hindous dans les derniers temps ; le troisième, continuation du second, offre un tableau des sciences, arts, industrie et mœurs jusqu'à leur perfection dans l'Inde ; le quatrième, un essai de chronologie hindoue rétablie autant que le permet l'insuffisance des documens originaux à cet égard. Cinq appendices terminent cette partie ; le premier a pour but de fixer la date du Menou et celle des Védas ; le second est relatif aux révolutions des castes dont il est déjà question dans le livre deuxième ; le troisième contient un résumé des travaux des Grecs sur l'Inde ; le quatrième est un mémoire sur le royaume grec de Bactriane, reproduisant ce qu'en ont dit les anciens, et examinant les médailles qui ont été découvertes de notre temps ; le cinquième appendice est un recueil de notes sur le système financier hindou. A la période mahométane sont consacrés huit autres livres. A partir de là les événemens sont retracés suivant le cours des années, et le récit se suit, devenant toujours de plus en plus détaillé à mesure qu'il approche du terme de l'ouvrage, c'est-à-dire de la

chute de l'empire mogol. A la fin du livre VIII, intitulé: État de l'Inde avant l'avénement d'Akber, se trouve un tableau de l'état intérieur de l'Inde à cette époque. L'auteur y expose le développement de la civilisation mahométane, l'aspect nouveau qu'elle donna à l'Inde, le pouvoir du souverain, de ses ministres, l'état politique, militaire, judiciaire et religieux de la contrée, l'influence religieuse exercée sur les Hindous, puis ce qui concerne les finances, le commerce, les arts, les mœurs, la littérature et la langue. Tous ces détails composent le chapitre III. A la suite du livre IX, consacré au règne d'Akber, se trouve le tableau de la police établie dans l'Inde par ce prince, une revue des progrès de la religion mahométane, des opinions religieuses et des dispositions politiques d'Akber, et enfin tous les détails de sa longue administration.

Geschichte des Entwicklungsganges u. s, w. Histoire de la marche du développement de la monarchie prussienne-brandebourgeoise, avec un coup d'œil particulier sur la personnalité des souverains, la constitution domestique et tous les rapports de droit politique et public de l'ensemble avec les diverses parties du domaine de cette monarchie et avec les états du dehors, par H. von Ohnesorge. — Leipzig, 1841. J. C. Hinrichs, éditeur-libraire. In-8° de XII-628 p.

Une histoire de la formation de la monarchie prussienne doit être intimement liée à l'histoire de la maison souveraine sous l'influence et par la politique de laquelle elle a pris naissance et s'est accrue jusqu'au point où nous la voyons aujourd'hui. Ce ne sont pas les fortunes diverses qu'ont subies les parties constituantes de l'état, depuis les anciens temps et avant l'époque de ses souverains, ce n'est pas l'histoire de tous les souverains, possesseurs primitifs du territoire, que l'on doit prendre le plus en considération; la tâche de l'historien ne commence qu'à l'avénement de la maison fondatrice, dont la politique et les talens ont donné au royaume un corps et une exis-

tence distincte : toutes les parties du territoire n'entrent dans le domaine de l'histoire de Prusse qu'au moment où elles sont incorporées au royaume, où la maison d'Hohenzollern-Nuremberg en fait l'objet de ses prétentions, ou bien les joint à ses possessions, et elles demeurent dans le domaine de cette histoire tant que subsiste un tel état de choses.

Si cependant avant l'avénement de la maison de Hohenzollern il n'est point question d'un État, il faut reconnaître aussi que ces princes n'ont pas trouvé un sol entièrement vierge, mais bien un sol déjà façonné et des habitans vivant sous l'empire d'une constitution; ainsi l'histoire de cette organisation antérieure est sinon indispensable, du moins utile comme préparation, et en tout état de cause, importante et profitable. Aussi le dessein principal de l'auteur, qui a surtout voulu faire connaître les entreprises de la maison souveraine de Prusse, ne l'a-t-il point empêché de faire précéder son travail d'un aperçu de l'histoire de tous les domaines qui ne lui appartenaient pas originairement, et de l'état où ils se trouvaient, respectivement, avant l'année 1411. Mais, nous l'avons dit, l'histoire de l'accroissement insensible du domaine des seigneurs de Brandebourg, considéré relativement au droit politique et au droit public, est l'idée fondamentale de l'ouvrage. Si l'auteur a considéré ces souverains en tant qu'individus, c'est principalement dans leur action sur la fortune de l'état à l'extérieur, car c'est de là que vient la première impulsion qui réagit sur l'accroissement au dedans. Partant de ce principe, que c'est surtout dans la maison de Hohenzollern qu'il faut chercher la clé de la fortune de la Prusse, que chaque membre de cette maison, suivant son rôle, a fourni quelque chose à cet agrandissement, l'auteur devait rechercher dans tout ce qui concerne particulièrement leur famille, l'explication des phénomènes de leur physionomie et de leur importance. C'est à cela qu'est destinée la seconde section, qui traite de la constitution domestique des souverains du Brandebourg et de ses variations dès leur origine. Une fois cette notion établie, l'historien a pu descendre aux détails

et retracer les relations du droit public et politique de cette maison, avec le reste de l'Allemagne, et surtout avec les états qu'elle a plus tard englobés dans ses possessions. Dessiner la position du Brandebourg en face de l'Empire germanique, d'abord à son principe, puis dans ses altérations successives et dans tous ses détails, et determiner le lien qui le rattachait à la Confédération, c'est ce que l'auteur s'est efforcé de faire dans une première section. Ensuite, il examine successivement les relations du Brandebourg en particulier avec les états ecclésiastiques : Magdebourg, Halberstadt, Quedlinbourg; avec les évêques de Brandebourg, de Havelberg et de Lebus, et enfin avec l'ordre de Saint-Jean; avec les états séculiers de Poméranie, de Mecklenbourg, de Saxe et de Hesse, de Silésie (Liegnitz), de Bohême, de Hohenzollern (comme parens), de Pologne (comme ducs de Prusse), du Palatinat, de la Saxe (à cause de Juliers, Clèves, Berg), de la maison de Nassau (pour l'hérédité d'Orange), des comtes de Mors et de Lingen, de Neufchâtel, du Valengin, des princes d'Orange et des ducs de Gueldres, de la Frise orientale, du comte de Tecklemburg, et enfin des comtes de Lindau et de Ruppin; tous états qui eurent plus ou moins à lutter avec la maison de Brandebourg. M. Von Ohnesorge s'est surtout efforcé d'éclaircir les raisons de droit politique qui les y rattachèrent et les en détachèrent tour à tour. En faisant ressortir les faits concluans qui ont accompagné le passage des différentes possessions isolées, ou des droits ou des prétentions entre les mains des souverains de la Prusse, il est arrivé naturellement à représenter avec exactitude l'extension de la puissance prussienne, l'accroissement collectif de son ensemble et les conditions et rapports politiques au milieu desquels se sont faites ces prises de possession. Ce dernier point fait de son ouvrage un livre utile à l'homme d'état pratique, et propre à l'éclairer dans beaucoup de points obscurs du droit public allemand. L'auteur, jeune encore, d'un ouvrage si sérieux n'en a pas même pu voir l'achèvement; il a succombé à une maladie de langueur, et la fin de son livre, bien que sortie de sa plume, a été mise en ordre par un autre

écrivain qui s'est plu à lui rendre ce témoignage d'estime pour son talent si grave et si consciencieux.

ANTIQUITÉS.

Ἑλληνικα *oder Institute, sitten u Brauche u. s. w.* Institutions, mœurs et usages de l'ancienne Grèce, particulièrement en vue de l'archéologie de l'art, par le Dr J. H. Krause. Tome I. La gymnastique et l'agonistique des Hellènes. Premier vol. acc. de 183 fig. en 36 pl. lith. — Leipzig, 1841. J. A. Barth, éditeur. In-8° de L-636 p.

M. Krause publia en 1835, à Halle, un ouvrage intitulé : Théagènes, ou tableau scientifique de la gymnastique, de l'agonistique et des jeux solennels des Hellènes (Tome premier, première partie). Cet ouvrage, resté inachevé, se trouve remplacé par celui que nous avons sous les yeux, qui, de beaucoup plus volumineux, promet non seulement de tenir lieu de l'ancien, mais de le compléter, puisqu'il est en cours d'impression. Nous n'entrerons point dans le détail des considérations générales par lesquelles l'auteur introduit le lecteur dans son sujet. Le côté physiologique, religieux, politique, pédagogique et psychologique de la question, voilà ce qui passe tour à tour sous les yeux du lecteur. On connaît toute l'importance qu'avaient chez les Grecs les exercices du corps; on sait que c'était sur cette base que se fondaient toutes les institutions auxquelles le citoyen vivait assujetti depuis le berceau jusqu'à l'âge du repos, la vieillesse. Nous engageons le lecteur à aller chercher dans M. Krause les faits qui viennent à l'appui de cette dissertation préliminaire, dissertation dont tous les points sont divisés en autant de paragraphes.

Quelle marche s'est proposée l'auteur? La voici : s'arrêter d'abord sur les lieux des exercices, passer en revue tous ceux qui y présidaient et les dispositions qui les régissaient,

nous montrer la gradation des exercices depuis la première jeunesse jusqu'à la force de l'âge, dire comment ils se développaient avec les sujets, enfin nous faire l'histoire et la description de chaque exercice en particulier, tel est l'objet de ce volume. Nous prenons la gymnastique à sa naissance dans les temps héroïques, et la suivons dans ses transformations jusqu'au milieu de l'empire romain, au temps des derniers empereurs. Dans l'examen de ces deux établissemens distincts, la gymnastique et la palestre, il faut interroger bien des auteurs pour savoir la différence et le rapport mutuel qui existaient entre eux. Le second, suivant toute probabilité, né de la lutte, consacré d'abord spécialement à la lutte, fit plus tard partie du premier où l'on rassembla tous les exercices propres à la jeunesse. Il est difficile de bien préciser le genre de constructions qu'on y affecta, quand la magnificence des peuples voulut orner ces grands espaces que, dans les premiers temps, leur fournissait la nature sans le secours de l'art. Nous avons des modèles dans Vitruve, mais ce ne sont point ceux du temps de Solon, de Platon, qui certes, le premier du moins, n'ont point dû connaître les immenses colonnades, le plus bel ornement de ces vastes édifices. Le stade, plus vaste, plus simple, puisqu'il n'était consacré qu'à la course, dut moins varier; cependant il existe encore une histoire des différens genres de constructions dont les Grecs surent l'orner. Plus tard même, quand le luxe et les usages somptueux de Rome, maîtresse du monde, se furent répandus par tout l'empire, l'introduction des chasses d'animaux féroces et des combats de l'amphithéâtre fit subir une transformation importante au stade, en modifia la forme allongée, éleva les siéges à une hauteur beaucoup plus grande et les sépara de l'arène par une barrière de fer. Quant à l'hippodrome, si simple au temps d'Homère, que ce n'était qu'un vaste terrain uni, assez large pour donner à la course le développement nécessaire, il se rétrécit plus tard pour faire le cirque romain, dont la longueur était tantôt plus grande tantôt moindre, et qui s'enrichit aussi du tribut des arts, peintures, statues et ornemens

de toute sorte. Tels étaient les théâtres où se formait, où s'exerçait, où débutait la jeunesse de la Grèce ; il y a là toute l'histoire de l'ancien monde, si l'on considère par quelle marche insensible ces arsenaux de la principale force des anciennes républiques se transformèrent en d'immenses théâtres de plaisir où vinrent se consumer les dernières ressources et le reste d'énergie de l'empire à son déclin. Dans ces édifices même au temps de leur première simplicité, il s'était déjà passé bien des révolutions. De chaque perfectionnement naissait une dignité nouvelle ; d'un côté, les représentans de la république, de l'autre les surveillans pratiques, enfin les maîtres. C'était le gymnasiarque, grand dignitaire selon les uns, et changeant d'attributions selon le parti qui dominait ; simple chef partiel selon les autres et, dans l'Attique, possesseur d'une autorité dépendante de la tribu qui l'avait nommé, car chaque tribu avait le sien ; le xystarque, que M. Krause regarde comme le chef de la communauté des athlètes, et qui retombe dès lors dans l'époque impériale, avec ses titres, ses épithètes honorifiques et sa dignité viagère ; le cosmète dont le nom indique assez l'office, et de qui dépendait la direction de tous les exercices ; il paraît supérieur au gymnasiarque, s'en passant même, mais assisté d'un anticosmète et de deux hypocosmètes. Si le xystarque est le premier chez les athlètes, le cosmète et ses adjoints semblent devoir jouer un rôle analogue chez les Éphèbes. On le nommait aussi prêtre (ἱερεύς), parce que, comme le xystarque (ἀρχιερεύς) il présidait aux sacrifices. Les sophronistes étaient les représentans de la morale ; leur mission était d'en insinuer les principes dans les jeunes âmes et surtout d'écarter les influences pernicieuses. Chaque année on en nommait dix, un de chaque tribu, avec un salaire d'une drachme par jour. Leur pouvoir, première garantie de la société, avait le droit de suivre partout le jeune homme qui attirait les regards par quelque irrégularité. Sous Marc-Aurèle, ils n'étaient plus que six, aidés de six hyposophronistes. *Synarchonte* désigne le titre commun de tous les membres du collége des cosmètes. Les παιδευταὶ semblent être de même nature ; ce sont

des attributs généraux et un titre affectables à tous les chefs. Les exercices du corps étaient sous la direction des gymnastes et des pédotribes assistés aussi, en certaines occasions, des aliptes. Plus tard, on trouve aussi des hypopédotribes. Au gymnaste appartenait tout ce qui était d'application, la direction supérieure des exercices. La pratique matérielle était le domaine du pédotribe. L'alipte veillait à n'attribuer à chacun que la nourriture nécessaire, tant était grand, jusque dans les détails, le soin des anciens pour les premiers débuts du citoyen dans la vie active. Enfin on ne saurait dénombrer, ni peut-être parvenir à connaître tous les emplois entre lesquels était divisée la tâche d'élever la jeunesse : hygienos, palestrophylax, épistate, hoplomaque, grammairien, θυρωρός, et tant d'autres fonctions subalternes.

Il n'est pas complètement possible de reconstruire les systèmes d'éducation mis en pratique dans les divers états de la Grèce, d'où Rome les reçut ; cependant on a, sur le plus grand nombre, des détails partiels qui aident à en concevoir la portée et à en distinguer le caractère particulier. C'est ce que l'auteur s'efforce de faire dans la quatrième partie de ce volume. De là il nous fait considérer l'ensemble des jeux gymnastiques auquels se livrait la jeunesse grecque, les espèces de jeux les plus en usage, leur objet instructif, hygiénique, et les idées que s'en faisaient les principaux écrivains de l'antiquité. Il est plus facile, après avoir examiné tout ce qui nous a été sauvé des archives antiques, après avoir passé en revue les lois indiquant l'âge exigé pour les exercices et leur gradation aux différentes époques de la jeunesse, il est plus facile d'étudier avec l'auteur l'organisation de ces exercices et de les suivre depuis leur origine jusqu'à leur développement extrême, sous les empereurs, et d'entrer dans le détail historique et technique de chacun d'eux : la course, le saut, la lutte, le disque, le javelot, le pentathlon, le ceste, le pancrace, la course en char, la course à cheval et à l'envi des chevaux, l'arc, le combat armé ou ὁπλομαχία, la chasse, le bain et la natation, et enfin l'exercice de la voix destiné à fortifier des organes encore débiles chez l'enfant, et qui intéressent si fort la santé, chez l'homme.

Handbuch der Rœmischen Alterthümer u. s. w. Manuel des antiquités romaines par G. F. F. Ruperti. Tome I. 1. Pays de l'empire romain. La capitale, Rome. 2. Le peuple romain indépendamment de ses rapports politiques. Acc. d'un plan de Rome, d'un bain et d'une maison romaine. — Hanovre. Hahn, lib. *de la* cour. 1841. In-8° de XXXII-671 p.

Ce côté intéressant des antiquités romaines a produit moins d'ouvrages d'ensemble que les antiquités politiques et historiques. Pour les antiquités privées, comme on peut les appeler, puisqu'elles se rattachent à la vie privée des Romains, nous avons la Sabina de Bœttiger; le palais de Scaurus de Mazois; le supplément à Creuzer, intitulé : Quelques côtés de la vie privée des Romains, par Bœhr. Mais le savant qui a le plus fait pour cette branche de la science, c'est M. Becker. Son Gallus offre un tableau animé de ce qu'était l'intérieur du citoyen romain, et les notes importantes dont chacune de ses peintures est accompagnée en font un ouvrage essentiellement scientifique. J. D. Fuss n'est pas resté non plus en dehors du progrès. Mais aucun de ces antiquaires n'avait voulu s'astreindre aux formes tyranniques de la méthode et du classement. M. Ruperti a senti le besoin d'un ouvrage entièrement coordonné pour servir de guide aux novices auxquels manquait un classement scientifiquement systématique de tous les détails recueillis par ces différentes mains; il était important, en effet, de fixer la position relative de cette partie de la science dans le domaine des études qui frayent la route à l'histoire.

Ce que l'auteur a en principalement en vue, ce n'est point d'offrir les antiquités dégagées de l'élément historique en une série de détails isolés telles qu'elles se présentent aux recherches, sans portée, sans ensemble; mais de les présenter de manière à ce qu'on pût les utiliser comme science historique accessoire, en rétablissant leur liaison avec l'histoire dont elles peuvent devenir une base. Ainsi elles devront lui fournir des commentaires

sur l'esprit national, la constitution politique, le droit, l'éducation, la civilisation et la religion. Le principe sur lequel repose ce travail est le caractère individuel du peuple romain dont il faut rechercher les élémens : 1° dans les conditions naturelles d'un peuple, dans son origine, son séjour, ses besoins ; 2° dans les conditions sociales de la vie en commun et de l'association des actions dont l'empreinte se retrouve dans la vie publique et privée, dans les habitudes, les usages, les mœurs, cette peinture la plus vraie du caractère d'un peuple, et dans les secrets de la vie intellectuelle : l'éducation, les arts et les sciences. Tels sont les objets qu'embrasse ce volume, destiné à la peinture du sol et des hommes. Pour compléter le tableau, il reste encore à dépeindre l'état romain, à retracer le développement insensible de sa constitution ; de quelle espèce était son gouvernement sous l'autorité combinée de la religion, du sénat et des magistrats? quel genre d'administration il avait adopté? Il s'agit enfin de nous redonner son droit, sa position relativement aux peuples alliés ou soumis, son droit de guerre et son art militaire. C'est là une ample matière pour la seconde partie qui n'a point encore paru.

Sous ces deux chefs, le pays et le peuple romain d'une part, de l'autre l'état romain, sont rassemblés tous les faits, toutes les idées qui peuvent servir à reproduire l'individualité romaine. Tout dépend de l'ordre à y introduire ; c'est à la liaison qui les unit entre eux qu'on reconnaîtra la fidélité du portrait. Dans la première subdivision indiquée au titre, le pays romain, l'auteur a compris tout ce qui appartient au sol et aux travaux publics. Nous passons en revue les provinces conquises par la républiqne ; viennent ensuite les provinces incorporées sous les empereurs et l'examen des trois grandes divisions provinciales que subit le monde subjugué, la première sous la république, la seconde sous Auguste, et celle-ci était toute une organisation qui donna à l'empire cette homogénéité, cause en partie de sa durée ; la troisième enfin au temps de l'empereur Adrien. Vers cette époque, l'empire acquit sa plus grande extension territoriale ; l'examen de son domaine ne doit point

être négligé, par cela même qu'il nous amènera à considérer de plus près l'Italie dans les conditions du sol, à établir ce que c'était que le domaine public (*ager romanus*), et à étudier les travaux d'utilité publique, les grandes routes romaines en Italie et les détails techniques qui s'y rapportent. A Rome appartient toute la fin de cette section. L'auteur nous retrace l'histoire topographique de Rome, toujours croissante en étendue, même jusque sous les empereurs ; car elle ne cessa pas un moment de grandir par le concours des populations qui y affluèrent de tout l'empire. Les aqueducs anciens et ceux qu'énumère Procope, les murs, les remparts et les portes, les enceintes diverses bâties pour défendre la ville, telle est la somme des travaux publics sous les empereurs. Enfin nous jetons un coup d'œil sur les quatorze *regiones* d'Auguste composant les quartiers, et sur la police municipale de la capitale.

La seconde section, le peuple, quoiqu'il y soit fait abstraction de l'élément politique, offre un détail encore plus grand. Depuis l'origine et la composition du peuple romain, nous passons en revue tout ce qui concerne les habitations, l'habillement, la nourriture, les esclaves, l'agriculture et les bestiaux, le commerce et l'industrie, et enfin les arts, en commençant par l'éducation où ils entraient pour une certaine part. Cette *section* intéresse principalement les économistes.

En résultat, dit l'auteur, la vie entière des Romains fut, dès le principe, une vie publique en paix comme en guerre ; leurs besoins naturels étaient fort simples, ainsi que les motifs qui les causaient. La vie domestique participait de cette simplicité. Mais chez les conquérans de la Grèce et de l'Asie, la richesse et le luxe renversèrent complètement l'édifice des mœurs antiques, et quand il n'y eut plus que des maîtres, commandant au reste des hommes comme à des esclaves, les arts même qui s'étaient développés pendant ce mouvement, cessèrent de produire; mais cette révolution est du domaine de la politique et réservée au second volume. Nous l'appelons de tous nos vœux, car c'est là un sujet des plus importans et bien digne de notre attention.

Ἐγχειρίδιον, κ. τ. λ. Manuel de l'archéologie des arts, par L. Ross. Ire livraison. — Athènes, Imprimerie Royale. Chez Nast. 1841. In-8° de II-250 p.

Le succès justement mérité de l'Archéologie de Müller, publiée à Breslau, en 1835, vient de donner à M. Ross l'idée de publier à Athènes, et pour l'usage des Grecs, une traduction de ce célèbre travail, en ayant soin de le modifier et de l'augmenter d'après les découvertes faites depuis six ans. Personne, mieux que M. Ross, n'était à même d'entreprendre une publication de ce genre; son long séjour en Grèce, ses connaissances archéologiques, son goût et son activité, sont un sûr garant du mérite de son livre. La première livraison contient l'histoire de l'art, depuis son origine jusqu'à la prise de Corinthe. M. Ross a traduit scrupuleusement le texte allemand de M. Müller, en ajoutant à la fin de chaque paragraphe des complémens où sont mentionnés tous les travaux postérieurs. Cette portion du travail, qui ne laisse pas d'être considérable et qui appartient en propre au traducteur, est extrêmement curieuse, et fait beaucoup d'honneur au savoir et à la critique de M. Ross. Nous ne donnons pas l'analyse du livre de Müller, parce qu'il est connu de tous les antiquaires. La traduction présente un double avantage, c'est qu'on peut étudier à la fois et l'archéologie et la langue grecque. Le style de M. Ross est clair, élégant, et se rapproche, ainsi que jadis celui des personnes bien élevées, du grec attique. Nous recommandons ce livre à nos abonnés philhellènes.

DU MOUVEMENT

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

EN EUROPE

PENDANT L'ANNÉE 1841.

L'année dernière, nous avons offert à nos lecteurs un compte rendu général des publications dont nos divers numéros leur avaient fait connaître l'analyse. Ce travail a été goûté; et, dans les approbations qu'il nous a values, nous avons trouvé l'engagement de reproduire, à la fin de chaque volume, un semblable résumé, qui, en constatant le mouvement annuel de l'intelligence, doit prouver aussi toute l'abondance de nos informations. En remettant ainsi dans un tableau d'ensemble, sous les yeux de nos lecteurs, la masse des renseignemens recueillis par nous, et qu'on chercherait vainement ailleurs, nous leur montrerons quels ont été nos constans efforts pour ne point démériter auprès d'eux. Ils nous ont donné des encouragemens qui nous ont été précieux; nous avons tenté de nous acquitter en faisant mieux. Cependant nous devons ici une expression personnelle de notre reconnaissance et de nos regrets à un homme de bien, à un savant écrivain, M. Picot, récemment enlevé à ses amis, et qui avait apprécié publiquement notre œuvre avec une si bienveillante indulgence. D'éminentes approbations sont aussi venues soutenir nos efforts : ce sont pour nous autant d'engagemens de persévérer dans la voie où nous sommes entrés.

Le compte rendu qu'on va lire a été partagé en plusieurs divisions principales correspondant au cadre adopté dans la Revue de Bibliographie; nous parcourrons tour à tour chacune de ces sections, en appréciant les ouvrages d'une manière géné-

rale, plutôt qu'en les analysant, ce qui a déjà été fait dans le compte rendu de chaque mois (1).

Théologie. En France, l'entreprise théologique la plus considérable est, sans contredit, celle à laquelle M. l'abbé Migne a attaché son nom. Trois ans seulement de soins et de travaux ont amené cette publication à des proportions vraiment colossales. En effet, plus de soixante volumes in-quarto sur deux colonnes et d'une impression très-compacte sont sortis, en aussi peu de temps, des presses du bel établissement fondé par M. Migne, à Montrouge. Cet éditeur a voulu résoudre, au profit du public, ce problème pour lui d'un si haut intérêt et qui consiste à fournir la plus grande quantité de matières dans le moins grand nombre de volumes et au plus bas prix possible; on jugera s'il a trouvé de ce problème une solution satisfaisante, lorsqu'on saura que dans chacun des volumes de sa collection, à un prix moindre que celui d'un volume ordinaire, il donne la matière de plus de cinq volumes in-octavo. Les deux Cours qui ont déjà paru, l'un de Théologie, l'autre d'Écriture sainte, contiennent un choix d'ouvrages pris dans plus de deux cents auteurs tous renommés, et forment la bibliothèque véritablement la plus complète pour le théologien, le canoniste et le savant. Une publication théologique, également d'une grande importance, et due à la science française, est celle qui contient une partie des œuvres de saint Grégoire de Nazianze, et qui forme le second volume de la grande édition in-folio de ce père, commencée, en 1778, par les bénédictins de Saint-Maur. Ces savans religieux avaient préparé la publication du second volume qui allait être livré à l'impression lorsque la révolution éclata. On avait cru longtemps à la destruction du manuscrit précieux qui contenait la seconde partie de leurs travaux, lorsque le hasard a fait retrouver à M. Caillau, éditeur

(1) On comprend que, dans cette appréciation, nous nous trouverons obligés de mentionner plusieurs des ouvrages parus en 1840. Notre compte rendu de l'année dernière, fait pour paraître à la fin de décembre, n'a pas pu parler des publications des derniers mois de l'année. On comprend aussi que nous ne pouvons citer tous les ouvrages de 1841.

actuel, une copie qui avait été sauvée par Dom Verneuil. Pendant cette année, pareillement, M. Glaire nous a donné le tome VI de son Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; M. Marrigues, une traduction nouvelle des Homélies de saint Jean Chrysostome sur l'Épître de saint Paul aux Romains; et M. Digby, son Explication de l'Apocalypse. La province a aussi fourni son contingent, et nous avons vu le Livre des Psaumes, traduit sur l'hébreu et les anciennes versions, par M. l'abbé Bondil, ouvrage dans lequel le traducteur a su concilier le respect dû, et trop oublié cependant, à la version des Septante et à la Vulgate, avec ce respect pour l'hébreu qui n'est pas moins dû aux originaux.

L'hagiographie n'est point restée stationnaire. Elle nous a donné la réimpression de la vie éloquente de saint Dominique, par M. l'abbé Lacordaire, ce plaidoyer en faveur des Frères Prêcheurs, que la mauvaise foi la plus insigne a traduit en nous ne savons quelle pétition absurde en faveur du rétablissement de l'inquisition; la vie de sainte Françoise, romaine, pleine de faits, est l'ouvrage d'un véritable érudit, qui n'en a que plus de mérite à garder l'anonyme; l'histoire de saint François d'Assise, par M. Chavin; les Vies des Saints nés dans le diocèse de Belley, par M. Depery; l'histoire nouvelle de saint Bernard; celle de saint Saturnin, de Toulouse; celle de sainte Geneviève, par M. Nicolle, qui est moins une biographie de cette sainte si poétique, qu'un examen de l'établissement du christianisme dans les Gaules. Les antiquités du christianisme ont aussi été étudiées. Nous avons enregistré le Précis d'Antiquités liturgiques de M. Charvez, qui a pour objet l'étude du culte aux premiers siècles de l'Église. L'auteur a réuni, sur ce sujet intéressant, les renseignemens que présentent les textes et les monumens.

Nous avons eu enfin des ouvrages qui sans être, à proprement parler, de la théologie, doivent cependant être classés dans cette division. Tels sont, le beau livre de M. Siguier sur les *Grandeurs du catholicisme*, où il montre cette religion bien

supérieure à tous les systèmes de philosophie ancienne, dont elle s'est approprié ce qu'ils ont de pur, de moral et de vrai; et où, même après M. de Châteaubriand, l'auteur découvre au catholicisme des titres de grandeur nouveaux et non moins saisissans; les *Magnificences de la religion*, par M. de Madrolle, où les préoccupations de l'esprit de parti n'ont point empêché l'écrivain d'être parfois heureusement et éloquemment inspiré; le travail de M. Cacheux, sur la *Philosophie du Christ*, titre qui paraîtra mal choisi si l'on entend par philosophie la science peu religieuse de nos temps, mais qui se comprend en traduisant philosophie par sagesse, morale et pureté; car, entendu ainsi, Jésus-Christ a été le plus sublime des philosophes; enfin le livre, moitié politique, moitié religieux, de M. Pépin, consacré à l'examen de l'état du catholicisme en France, et le curieux travail où M. de Beauterne a reproduit les Conversations religieuses de Napoléon.

L'Allemagne a été encore plus féconde. Au milieu de cette foule d'écrits théologiques, d'édification, de controverse ou de propagande qu'elle lance chaque année dans la circulation, les idées personnelles, les systèmes particuliers élevant la voix du haut de la chaire de la critique, étaient parvenus à dominer les esprits. Il y a quelques années cette fièvre de disputes et de créations nouvelles, dans le domaine de la tradition sacrée, était à son plus haut période; elle est bien calmée aujourd'hui. Les travaux d'Hengstenberg, de Meier, de Huther ont été mis sous les yeux de nos lecteurs: qu'on y joigne la suite du commentaire de F. Bleek sur l'Épître aux Hébreux; les nouvelles livraisons du Manuel d'exégèse de l'Ancien Testament, que rédige F. Hitzig; l'œuvre polémique de H. Bœttger, dirigée contre la critique de Baur, et enfin la suite du Guide historique et critique à la Bible de De Wette, un des principaux exégètes de l'Allemagne, et l'on aura tout le contingent exégétique de quelque valeur. L'œuvre de Bœttger se rattache aussi à l'histoire du dogme; l'auteur a choisi le terrain contesté des Épîtres de saint Paul et du Nouveau Testament; il s'est enfoncé dans la recherche des sources du christianisme primitif, épiant toutes

les relations de la doctrine nouvelle avec les principes des diverses écoles de philosophie pythagoricienne, platonicienne et orientale, et critiquant les rapprochemens qu'on a faits entre la personne du Christ et le dieu Soleil. L'exégèse allemande est condamnée, par le principe même de la confession évangélique, à ressasser continuellement tous ces documens originaires obscurcis par l'éloignement des siècles, à chercher sans cesse la mesure de sa foi et de ses croyances, sans jamais trouver de terme à ce travail pénible et irritant. C'est ce qui explique le caractère de tous les écrits dans cette branche scientifique. Cependant d'autres travaux ne manquent pas. La discussion est du domaine de la science; l'histoire vraie ou fausse, mais formant un ensemble, voilà ce qu'il faut à la foule. C'est pourquoi Strauss, en novateur habile, a été chercher jusque dans ses besoins ordinaires la masse sur laquelle tout changement fonde son appui. En lançant dans la circulation son histoire du dogme, il n'a pas peu contribué à imprimer une nouvelle direction aux produits de cette littérature. A côté de cette histoire du dogme, dont le deuxième volume a paru cette année, on ne remarque guère que celle d'Hagenbach (K. R.), dont la suite, publiée aussi cette année, nous mène de Jean de Damas à l'époque de la réforme. Nous ne parlons pas des abrégés destinés à propager les doctrines. Augusti s'est borné à la publication d'un nouveau premier volume de matériaux; celui-ci n'a trait qu'à l'histoire de l'art chrétien. Ammon et Tholuck nous ont livré des recueils de sermons, et c'est là tout quant au dogme. L'histoire religieuse a marché, mais elle n'a point signalé ses progrès ordinaires. Outre l'histoire d'Alzog qu'ont vue nos lecteurs, nous avons à constater l'apparition du trente-cinquième volume de Stolberg, sur l'histoire de la religion de Jésus-Christ, qui forme le vingt-deuxième de la continuation, par M. F. de Kerz. Parallèlement à cet ouvrage, Neander (A.) publie son histoire générale de la religion et de l'Église chrétienne : le cinquième volume, le dernier paru, contient, de Grégoire VII à Boniface VIII, l'histoire de la propagation du christianisme dans le nord et l'orient de l'Europe, et les développemens

contemporains de la constitution canonique. Joignons à cela un tableau de la vie d'Origène, par Redepenning; des documens pour l'histoire de la réforme, par Neudecker (C. G.); mais surtout l'ouvrage intéressant et neuf de Lechler (G. V.), l'histoire du déisme anglais, dont nous avons donné l'analyse à nos lecteurs.

Les philologues allemands ont fait porter leurs travaux sur les textes religieux. M. Tischendorf, d'après le conseil de l'illustre M. Winer, s'est occupé de donner une édition plus parfaite du texte grec du Nouveau Testament, ce à quoi il a parfaitement réussi. M. Gfrœrer de Stuttgard a donné une édition nouvelle des anciens prophètes pseudépigraphes, d'après un manuscrit découvert par Bruce en Afrique. Il faut citer aussi le travail de M. Thiersch sur la version Alexandrine du Pentateuque; le Commentaire critique, philologique et religieux de M. Keunink, sur le cantique improvisé par Debora, lors de la captivité des Hébreux, et un travail semblable sur le cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge. Non-seulement on a contesté à Moïse la propriété de quelques morceaux de détail, mais encore des critiques se sont prononcés contre l'authenticité générale des livres qui portent son nom. M. Hengstenberg, de Berlin, dans un livre fort savant, intitulé *les Livres de Moïse et l'Égypte*, est venu soutenir cette authenticité, et il la prouve par l'étude de l'Égypte, de son histoire et de ses institutions, qui, comparées aux écrits de Moïse, en établissent l'entière vérité. On connaît le savant et profond travail du célèbre jésuite Jean Maldonat sur les quatre évangélistes; M. Sanson l'a rétabli dans toute son intégrité et sa pureté, rectifiant et corrigeant toutes les citations. Nous devons signaler aussi les Homélies de saint Grégoire de Nysse sur la prière, dont M. Krabinger a donné un texte ramené à sa pureté native par la comparaison des manuscrits les plus anciens et les plus corrects. Enfin nous rappellerons que M. Wunderlich de Gœttingue a publié une nouvelle édition de la Somme de Tancrede de Corneto, sur le mariage.

La théologie anglaise était devenue beaucoup moins scien-

tifique, et le clergé anglais, jouissant d'une suprématie incontestée, avait pu se livrer à toutes les études que permettent les loisirs de ses fonctions. Depuis la réaction qui s'est prononcée contre l'Église anglicane, le champ de la polémique a été de nouveau animé, et les travaux sur l'Écriture et les Évangiles commencent à devenir plus nombreux. Cependant il faut avouer qu'on ne saurait reconnaître, dans cette partie de la littérature, l'élan et l'énergie qui se trouvent encore dans la théologie allemande. De plus, la théologie anglicane semble rechercher plutôt la pratique et s'abaisser au niveau du commun des lecteurs. C'est pour cela que l'élément scientifique y est si souvent remplacé par les considérations usuelles. Les Leçons du dimanche, tirées de l'Ancien Testament, accompagnées des notes de Mant et d'Ogby, sont un exemple de cette tendance. Cependant on doit distinguer la publication d'un Commentaire sur l'Ancien Testament, de Girdlestone (C.), dont la sixième partie, terminant le volume troisième, vient de paraître; une traduction de Job, par A. Jenour, et deux collections, dont l'une, *Illustrated Commentary on the Old Testament*, en est à son tome quatrième; et l'autre, dirigée par Ward et intitulée *Library of Standard divinity*, en est à son vingt-sixième volume, qui contient les observations de Barnes sur l'Épître de saint Paul aux Corinthiens. Ce réveil des presses théologiques nous a valu une édition nouvelle in-12, en six volumes, de Barnes, où se trouvent réunies toutes ses observations sur les Évangiles, les Actes des Apôtres et les Épîtres aux Romains et aux Corinthiens (ces Épîtres sont, en Angleterre comme en Allemagne, un des principaux sujets de critique exégétique, et la science protestante est étroitement liée avec l'interprétation des doctrines de saint Paul); c'est la principale des productions sur le Nouveau Testament, après cependant les *Catenæ in Evangelia Lucæ et Johannis*, publiées par M. J. A. Cramer, et qui doivent être placées en première ligne. Nous remarquerons aussi une exposition de l'Évangile de saint Jean par R. Anderson; un travail sur l'Apocalypse, de H. Habershon; des études sur le Nou-

veau Testament par Jamieson (R.); des recherches de A. Jukes sur les principes à suivre dans l'interprétation des prophètes. On publie en outre à Londres une Encyclopédie de la Bible: c'est un recueil d'antiquités, et un monument typographique intitulé *The english Hexapla*, qui comprend six traductions différentes des Écritures ; le texte grec les accompagne ; il est conforme à l'édition de Scholz.

L'histoire religieuse qui se rattache au dogme, puisqu'elle ramène à son origine, n'est pas embrassée en Angleterre d'une manière aussi générale qu'en Allemagne; les ouvrages de cette nature y sont même pour la plupart empruntés à ce dernier pays. L'histoire du culte national, agissant plus directement sur les discussions de principes, sur l'existence actuelle de la hiérarchie, est plus conforme à cette idée d'application aux opinions du moment qui guide toujours l'écrivain anglais ; et ces efforts constans pour influer sur l'esprit public ont procuré à la production des histoires du culte, dans chacun des trois royaumes, une abondance relative plus marquée. Nous citerons à l'appui de cette opinion l'Histoire de l'Église d'Écosse, de W. Heterington, et celle de T. Maccrie, plus spécialement adressée aux masses par sa forme et son volume resserré. L'évêque Mant a aussi entrepris une Histoire de l'Église d'Irlande, et il a paru quelques abrégés de l'Histoire de la Réforme sur le continent, surtout en France; mais ces derniers travaux se rattachent déjà à la polémique soutenue d'un côté par les catholiques et toutes les sectes de *dissenters*, de l'autre, par le clergé dominant. Les catholiques sont même entrés dans le domaine de la politique dont ils furent bannis quelque temps. A part leurs discussions de liberté religieuse qui n'ont rien de scientifique, ils cherchent à répandre leurs idées par des publications partielles de textes sacrés, comme l'Évangile de saint Jean, en français et en anglais, par T. Bott, et par des publications collectives, telles que l'*Anglo-catholic Theology*, dont les trois premiers volumes, contenant les sermons de l'archevêque Andrews, ont déjà paru. Les écrits des *sectaires* sont considérablement plus nombreux, et ce serait un détail bien

minutieux que de les compter; d'ailleurs leur importance est minime, sauf ce qui concerne une secte, celle des méthodistes ou Wesleiens, qui est hors ligne. Sa production a été féconde et active. L'*Essay on the Wesleian methodist economy* de Schrewsbury (W. J.); la *Constitution and disciplin of Wesleian methodism* de G. Turner; la Vie de C. Wesley, par T. Jackson, accompagnée de détails sur les événemens et les personnages contemporains; et enfin des Souvenirs de la vie d'un disciple de Wesley; tels sont ses ouvrages. On voit la secte des Wesleiens chercher beaucoup plus à répandre ses idées qu'à s'arrêter aux débats oiseux d'une polémique dont le terrain n'est point encore trouvé. Qu'elle puisse conquérir une position, et la discussion viendra. Mais le pourra-t-elle? Cela est fort problématique; il en est tant qui sont nées et qui ont passé dans le Royaume-Uni. En attaques ou défenses directes contre la théocratie anglaise, nous avons eu Bayley (W. H.), *On the inconsistences of the church of England*, et Dallas (A.), *Pastoral superintendence; its motives, details and support.* Nous avons aussi l'Histoire secrète des *Dissenters* de N. Oliver. Et tous ces ouvrages, nous devons le faire remarquer, ne s'adressent point de secte à secte, mais à la masse du public. L'Anglais est toujours à la tribune. Pas un moyen n'est négligé, jusqu'aux journaux; chaque confession qui possède ou veut posséder une église a son journal ou sa revue. On conçoit qu'au milieu de cette action toute empreinte d'individualisme, si l'on peut ainsi parler, les spéculations de la théosophie sont fort mal venues; aussi la littérature sacrée est nulle ou à peu près, et ce qu'on pourrait y rattacher tient pour le moins autant à la polémique; témoin l'ouvrage du docteur Mill, sur les Essais d'application des principes du panthéisme à la théorie et à la critique historique de l'Évangile; et celui de W. Mason, John Abbot, qui développe les raisons pour renoncer aux doctrines des trinitaires, des ariens et des unitaires.

Jurisprudence. Un mouvement digne de remarque, en France, dans l'étude de la jurisprudence, est celui qui porte les esprits vers les origines du droit, vers la formation histo-

rique de la législation française. La codification, l'insertion de toute la législation dans quelques articles précis, promulgués *ex professo*, sans renvoyer à une interprétation rétrospective, semblait rendre désormais inutile tout retour vers l'histoire. Ce droit nouveau n'avait que faire avec le passé. Cependant, au bout de quelques années, lorsqu'on a eu épuisé toutes les discussions sur la lettre de nos codes, il a bien fallu recourir à ce qui les avait précédés, pour avoir la clé de leur esprit et le secret de leur formation.

A la tête de ceux qui ont consacré à l'étude de notre ancien droit les recherches les plus importantes, il faut placer, sans hésiter, M. le comte Beugnot, car cette place lui est entièrement due pour sa double publication des *Olim*, ou anciens registres du parlement de Paris, et des *Assises de Jérusalem*, vaste monument que l'on ne pouvait confier à une érudition plus sagace et à un esprit plus véritablement philosophique. Ces deux mines fécondes permettront de reconstruire, avec plus de fidélité, l'édifice de notre droit féodal, si peu connu, si méprisé, et cependant si loin de mériter ce dédain. Le même sentiment qui a fait entreprendre à M. Beugnot ces deux publications a dirigé ses investigations du côté de nos anciennes Coutumes, et, grâce à son initiative éclairée, la Société de l'histoire de France a décrété l'impression de la *Coutume de Beauvoisis*, qui offre la rédaction la plus ancienne de notre droit coutumier. Nous voulons reconnaître aussi, si ce n'est l'initiative du savant académicien, tout au moins l'influence de ses publications, dans le sentiment qui a poussé l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à proposer, pour sujet de prix, l'histoire de l'île de Chypre sous la domination des princes français. On n'ignore pas que c'est dans cette île que s'est conservé, pendant trois cents ans, le droit féodal dont les Assises de Jérusalem nous offrent les formules.

Deux autres publications qui se rattachent à l'histoire de notre droit criminel ont signalé la présente année : ce sont les procès-verbaux, l'information judiciaire des deux procès sans contredit les plus célèbres du moyen âge ; nous voulons parler

de ceux des *Templiers* et de *Jeanne d'Arc*. M. Michelet, que l'histoire du droit français a depuis longtemps avoué, a consacré l'un des volumes de la Collection publiée par M. le ministre de l'instruction publique à nous faire connaître, dans tous ses détails, cette longue et bizarre information, qui aboutit à la suppression violente et cruelle de l'un des Ordres qui avaient rendu le plus de services à la religion et à l'état; et M. Quicherat, qui s'est révélé comme un philologue et un critique plein d'avenir, nous a donné, pour le compte de la Société de l'histoire de France, toutes les pièces de cette instruction infernale qui conduisit la Pucelle au bûcher, en attendant que Voltaire l'attachât au pilori. L'intérêt de ces deux publications se conçoit facilement; mais il nous semble que les éditeurs ne se seront entièrement acquittés envers le public que lorsque, dans un travail historique et critique, ils lui auront fourni toute l'intelligence nécessaire des pièces qu'ils publient. Avoir les documens originaux, c'est fort bien; mais tous les lecteurs ne peuvent pas faire, par eux-mêmes, les réflexions et les remarques qui les éclaircissent : c'est là le rôle de l'éditeur, et personne n'est plus capable de le bien remplir que ceux qui ont été choisis pour nous faire connaître le procès des Templiers et celui de Jeanne d'Arc.

Le droit romain n'est pas en France l'objet d'une faveur semblable à celle qui porte à l'étude de l'ancien droit français. Nous n'avons pas de travaux originaux et surtout de travaux considérables à citer sur cette partie pourtant si importante du droit. Là aujourd'hui, il faut bien l'avouer, les Allemands sont nos maîtres; aussi nos plus grands travaux consistent en traductions de leurs ouvrages classiques. Cette année a vu paraître, entre autres, la suite de l'*Histoire du droit romain au moyen âge*, par M. de Savigny, traduite par M. Guenoux; le *Traité de la possession*, du même auteur, traduit par M. Faivre d'Audelange; la traduction faite par M. Laboulaye de l'ouvrage de M. Walter sur la Procédure civile chez les Romains.

Ces préoccupations de l'étude de l'ancien droit, mêlées avec

le souci du droit romain et la science la plus complète de notre droit moderne, ont donné naissance à l'ouvrage aujourd'hui classique de M. le conseiller Troplong. Cette année a vu paraître son traité sur le Titre *du Louage*, où l'on retrouve la même science et la même érudition, les mêmes spéculations philosophiques et morales; toutes les qualités de l'auteur et aussi ses quelques défauts. L'érudition est de sa nature chose facile à s'exagérer; on a dit qu'elle portait à la tête; quelquefois alors elle impose au goût des sacrifices que l'on refuserait mieux de sang-froid. En est-il ainsi de l'ouvrage de M. Troplong? Nous croyons déjà nous être trop aventurés, et nous nous sauvons sur notre admiration bien sincère du monument que cet illustre jurisconsulte a élevé à notre droit civil. En dehors de ces travaux spéciaux, il est des études plus générales et portant sur l'ensemble de la législation. Entourées de plus de faveur au siècle dernier, ce grand théoricien, elles ont été un peu négligées par son successeur, qui affecte de n'estimer que la pratique. Cependant, parmi les publications de cet ordre parues cette année, il faut distinguer l'ouvrage de M. Hennequin, destiné à servir d'introduction à l'étude de la législation française. Nous devons signaler aussi la ferveur de certaines études qui trahissent en même temps les préoccupations des criminalistes et des hommes politiques. Ce sont celles qui portent sur l'institution du jury, sur la manière dont elle fonctionne, sur ce que l'on appelle ses erreurs, qu'elles se traduisent par des acquittemens en politique ou par une trop facile déclaration de circonstances atténuantes en matière criminelle. Il nous semble qu'on se préoccupe trop de cet état de choses : le jury est une institution nouvelle parmi nous, elle a son éducation à faire; il faut donc lui passer quelques hésitations, quelques erreurs même, en vue des bienfaits futurs et déjà réels qu'elle est appelée à produire; aussi, nous contentons-nous de mentionner sans les juger les récens travaux de MM. Lacuisine, Collard, etc., sur ce sujet. Comme toujours, les questions de détail ont produit une grande quantité d'ouvrages spéciaux et

pratiques, difficiles à apprécier et impossibles à analyser. Ils ont surtout pour objet les codes civil, de procédure ou de commerce : le droit criminel est moins étudié chez nous. Nous terminerons enfin ce rapide coup d'œil sur les travaux de jurisprudence en France, par la mention de la collection intéressante des lois civiles et criminelles des États modernes, due à la sagace activité de M. Victor Foucher, qui nous a fait connaître, cette année, le *Code civil de la Russie*, en faisant précéder cette traduction d'un aperçu sur la législation et l'organisation judiciaire de cet empire.

Les études du droit, du droit public surtout, ont marché en Allemagne. Bülau, qui a pris sur lui de continuer la carrière de Pœlitz, a donné un supplément au Droit public positif européen de cet auteur. Le volume nouveau part de l'année 1828, et offre le tableau des constitutions européennes telles que les ont modifiées les changemens politiques consommés jusqu'à l'année 1841. Oertel (F. M.) s'est borné à publier un travail sur le droit public de l'Allemagne : toutes les lois fondamentales, qui composent ce qu'on appelle la constitution de l'empire germanique, sont munies d'un commentaire; elles sont précédées d'une savante introduction. Joignons à cela le travail de Zachariæ (H. A.), l'auteur du Droit civil français, publié en Allemagne. Ce fécond jurisconsulte mène de front deux ouvrages de longue haleine, sans gêner en rien la marche de son activité journalière. Ainsi, outre un volume de consultations sur les prétentions des propriétaires roturiers du Mecklembourg aux droits des chevaliers, il a fait paraître le cinquième volume de son livre de l'État, divisé en quarante livres, comme l'indique le titre même; ce volume contient, du vingt-cinquième au trentième livre, la deuxième partie de la Théorie gouvernementale. Enfin, passant de la théorie à la pratique, il a commencé son Droit public et fédéral de l'Allemagne : la première partie contient déjà les doctrines générales et le droit public constitutionnel des états de la Confédération. Nous devons parler encore de Zoepfl (H.), le laborieux compilateur; de ses principes du droit public général et des mo-

narchies constitutionnelles, comparé au droit public allemand, ouvrage qui offre une nouvelle esquisse du droit fédéral et des lois constitutives de la confédération, à titre d'appendice. La production, on le voit, ne peut être, de ce côté, taxée de pauvreté. Pour ce qui concerne le droit commun, parmi le grand nombre de points de droit discutés, de monographies d'un délit, de commentaires sur la procédure, etc., tout ce que notre cadre nous permet de faire, c'est de relater ce qui intéresse directement l'histoire de la législation en Allemagne. Nous avons vu paraître Marezoll, sur le Droit criminel; Schaffrath : *Codex saxonicus*, ou Manuel de toutes les lois saxonnes en vigueur dans le royaume de Saxe, depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1841; et un ouvrage d'un des principaux légistes de l'Allemagne, M. Mittermaier. Les yeux toujours portés vers les états constitutionnels, dont il a étudié avec une prédilection toute particulière le système législatif, ce dernier a recherché la signification de la nouvelle ère qui commence pour l'Allemagne. La Législation pénale appréciée dans ses progrès, tel est le titre de ce nouveau travail de l'auteur. Il y indique ce que veut avant tout la science, et ce que l'expérience acquise déjà peut faire augurer de la valeur des nouvelles législations et les difficultés de la codification, surtout dans le cercle des délibérations attribuées aux pouvoirs législatifs, dans les états constitutionnels. L'auteur est resté, dans ce premier mémoire, fidèle à sa savante direction et à sa haute impartialité.

La jurisprudence allemande, riche surtout en études historiques sur le droit romain, études qui constituent sa supériorité sur les autres nations, s'attache chaque année à fournir de nouveaux titres pour justifier et soutenir cette suprématie; cependant le temps des grands travaux, des grands ouvrages, nous paraît passé pour elle. Ses principaux jurisconsultes se reposent ou ont fourni leur tâche, et leurs élèves et leurs successeurs, trouvant ainsi le champ moissonné, ne peuvent plus aujourd'hui qu'y glaner. Aussi, l'année qui vient de s'écouler, à l'exception des deux volumes de M. de Savigny sur le système du droit romain actuel, n'a guère offert que des travaux de détail

sur telle ou telle partie du droit romain, moins encore sur telle ou telle question, sur telle ou telle face d'une même question. Parmi ces travaux de détail nous avons signalé un ouvrage de M. Pfeifer, de Tubingue, dirigé contre la doctrine de M. de Savigny, et ayant pour objet d'examiner, après ce maître, la nature et la valeur de la *possession* dans le droit romain, nouvelle preuve de la division qui existe entre les deux écoles historique et philosophique; l'ouvrage de M. Kœstlin, sur le crime de *perduellio* ou de lèse-majesté, sous les rois de Rome; les commentaires de Gœschen sur les *Institutes de Gaïus*, ouvrage interrompu par la mort de son auteur, et que le zèle de M. Lachmann a mené à bien; une révision plus complète, par M. Muhlenbruch, de l'ouvrage de Heineccius sur les *antiquités* de la jurisprudence romaine. Enfin, nous ne pouvons ni ne voulons énumérer toutes les Thèses de droit romain soutenues devant les universités allemandes, véritables ouvrages, pour la plupart, qui présentent les qualités et les défauts de la science allemande, c'est-à-dire beaucoup de recherches et peu d'ordre, beaucoup de détails et peu d'ensemble. Mais en même temps qu'on se livre avec tant d'ardeur, en Allemagne, à des travaux de détails les professeurs, afin de fixer les idées et de faire profiter l'ensemble des connaisances, des découvertes qu'amène cette élaboration, s'attachent, dans des ouvrages spéciaux, à résumer la science à son point actuel; de là les ouvrages que nous avons cités : Le *Guide* de l'histoire du droit romain, par le docteur Danz, professeur à Iéna; le *Précis* du droit romain, par le docteur Burchardi, etc.

Cette tendance pratique, que nous avons signalée dans la théologie anglaise, est encore plus incontestable dans l'étude de la jurisprudence chez cette nation. Tout, ou presque tout, y obéit. Qu'on parcoure les publications de l'année, dans cette branche de la science, on y trouve : *Practice of common Law court*, de R. Allen; *Abridgement of the common Law*, de Petersdorff (C.); *Chart of the practice of bankrupty*, de J. Wharton; *Present practice in chancery*, de E. R. Daniel; *Law and practice of parliamentary elections*, de B. Montagu et W. J.

Weale ; enfin le *Manual for election agents*, de M. Rouse, dont le titre est singulièrement significatif et caractéristique. Voilà, certes, un pays qui ne se laisse guère absorber par les considérations spéculatives, et où l'élément scientifique est bien loin de nuire à l'esprit utilisateur. Cependant il faut constater l'apparition du Commentaire nouveau de H. J. Stephen sur les lois de l'Angleterre, qui n'est encore que commencé et qui promet, bien que spécial, d'embrasser une série d'idées plus générales. Les ouvrages de Forsyth sur la loi des faillites, de J. B. Sharpe sur la compétence des juges de paix, de L. Shelford sur la loi du mariage et du divorce, bien que s'élevant au-dessus des manuels pratiques, ne doivent pas être considérés comme moins spéciaux que les ouvrages cités plus haut. Ils méritent cependant d'être mis au nombre des ouvrages de discussion, et de doctrine. Mentionnons, en passant, le recueil annuel de H. Jeremy, *Analytical Digest of cases of Law*, et, en fait de collections, le recueil important de R. Ellis, Lois, etc., du commerce et de la navigation de l'empire britannique, qui vient de terminer son quatrième volume, cette année. En fait de théorie, nous ne pouvons citer que Bentham, dont l'édition complète est arrivée à son quinzième volume : mais ce publiciste, qui a traité tant de questions d'intérêt général, se rattache plutôt à la science qu'à la jurisprudence. Nous avons hâte de clore cette revue par trois publications américaines. Ce sont : Le recueil des adresses et messages des présidens des États-Unis depuis Washington jusqu'à Harrisson ; l'Essai de C. Ellett sur les lois de commerce des États-Unis, et le Tableau comparé des législations d'Europe et d'Amérique, de Mac-Gregor.

Sciences et arts. La publication philosophique la plus importante qu'ait vue éclore l'année 1841 est assurément celle des *Méditations métaphysiques* de Malebranche, et de sa Correspondance avec Dortous de Mairan, retrouvées et éditées par M. Feuillet de Conches. Cette découverte a été également l'objet d'une communication de M. Cousin à l'Académie des Sciences morales ; et le savant philosophe, en se félicitant,

au nom de la science, de cette importante découverte, nous semble avoir trop peu rendu justice à la généreuse initiative de l'éditeur propriétaire, M. Feuillet de Conches. Ces œuvres de Malebranche, jusqu'ici inconnues, sont une suite à sa *Recherche de la vérité*, suite qui n'est point indigne de l'auteur de cet ouvrage immortel. Nous devons rappeler ici, car il a paru dans les derniers jours de l'année dernière, le beau et bizarre travail que M. l'abbé de Lamennais a publié sous le titre d'*Esquisse d'une philosophie*, chef-d'œuvre de style, mais assemblage peu coordonné d'idées grandes et faibles, justes et fausses, éclatantes de lucidité, obscures et peu arrêtées. On affirme que l'illustre écrivain, dans sa prison, prépare une réfutation des principes du *Communisme*. C'est une bonne action dont nous le croyons bien capable ; et de la part d'une main aussi puissante, dans sa position politique une pareille attaque serait le coup de mort pour ces hideux niveleurs qui veulent supprimer la société et constituer le néant.

Les beaux jours de la philosophie nous paraissent passés en France. C'est la science des époques de théorie et de spéculation ; voilà pourquoi la seconde moitié du siècle dernier a été l'ère classique des discussions philosophiques. Aujourd'hui que nous sommes passés à la pratique, que la voie est ouverte non-seulement à toutes les prédications, mais encore à toutes les expériences politiques, morales et religieuses, on sent moins le besoin de bâtir des systèmes métaphysiques. Mais les préoccupations politiques ont un grand défaut, c'est d'affaiblir et de dénaturer le ressort moral. La politique, qui se traduit le plus souvent par ces deux mots : passion et intérêt, est peu délicate sur les moyens; aussi la moralité y perd tout ce que gagnent l'habileté et la tactique. C'est pour parer à ce manque d'idées morales, élevées et désintéressées, que M. Matter a écrit son livre, que nous avons fait connaître à nos lecteurs; c'est à cette tendance aussi que sont dues les nouvelles Études du cœur et de l'esprit humain, comprenant l'analyse, l'application et les développemens de leurs principaux phénomènes, par M. Duqueylar, membre de l'Institut. Nous ne devons pas oublier de men-

tienner ici l'ouvrage si nouveau de M. Boucher de Perthes sur la Création et la progression des êtres, que nous avons analysé dans le présent numéro.

C'est encore ce besoin de raviver les idées morales et religieuses qui a inspiré le beau travail où M. le vicomte Albin de Villeneuve a retracé l'histoire de l'économie politique. Par l'inspiration d'une âme généreuse, M. de Villeneuve voit dans les doctrines de charité et de moralité de la religion chrétienne les seuls moyens de guérir les plaies causées par l'industrialisme. Réussira-t-il à persuader? nous ne savons. Les intérêts sont bien sourds et bien aveugles; mais il faudra se rendre cependant, si l'on voit que l'intérêt est ici d'accord avec la moralité. L'Économie politique est la science du jour; la faveur est là: c'est ce qui explique la réimpression récente des ouvrages de Jean-Baptiste Say et de M. Rossi. On a déjà beaucoup formulé dans cette science, et plusieurs cependant encore lui refusent même ce nom: ne serait-ce pas qu'on a formulé trop tôt? A l'ardeur avec laquelle on étudie les questions de détail, on dirait que la science veut rétrograder à l'étude préalable des faits, afin de conclure en meilleure connaissance de cause. Trois sujets surtout absorbent les recherches, le Paupérisme, le Régime pénitentiaire, l'Esclavage, et les gouvernemens eux-mêmes prennent l'initiative sur ce triple objet. Nous avons enregistré l'ouvrage de M. Buret sur la misère des classes laborieuses; le travail si remarquable de la Commission d'enquête du canton de Vaud sur le paupérisme; les mémoires fournis par les conseils généraux; et les publications du ministère de la marine, comprenant les documens publiés en Angleterre sur l'Abolition de l'esclavage. Il y a une simultanéité remarquable dans les élucubrations économiques des deux pays; car en même temps que les chambres françaises, dans une discussion mémorable, élaboraient une loi protectrice de la santé et de la moralité des enfans employés dans les manufactures, les Anglais, chez lesquels les abus sont bien autrement anciens et bien autrement graves, s'en occupaient aussi avec sollicitude. M. Léonard Horner, dans un livre

spécial, a poussé de toutes ses forces à l'amélioration de la législation anglaise sous ce rapport, et en a indiqué quelques moyens qui ont été adoptés.

L'instruction est aussi un des objets de la sollicitude du gouvernement et des particuliers. Les rapports de M. Villemain ont donné sur ce sujet des renseignemens précieux, pendant qu'un savant travail de M. Kilian reproduisait toute l'histoire de l'instruction secondaire, à l'amélioration de laquelle s'est aussi consacré M. Rey de Grenoble. La politique, le droit public; les institutions administratives et financières de la France, ont de leur côté inspiré quelques travaux remarquables. M. de Carné, par la savante comparaison du régime représentatif en France et en Angleterre, a voulu prédire les destinées du gouvernement constitutionnel. M. le marquis O. Des Baux, dans une publication mûrement pensée et qui a justement fixé l'attention, a fait l'histoire des divers systèmes électoraux qui ont été en vigueur depuis 1780. Nous avons eu un curieux mémoire de Leibnitz à Louis XIV, dans lequel le savant publiciste conseillait au roi de France la conquête de l'Égypte et lui en indiquait les faciles moyens. Un Anglais, ami de son pays et de la France, M. Cargill, avait dévoilé, dans un ouvrage plein de faits et d'aperçus hardis, les tendances, hostiles aux deux nations, de la confédération commerciale et politique allemande. En faisant traduire cet ouvrage dans notre langue, M. Dufart a bien mérité du commerce et de la politique. On a suffisamment rendu justice aux excellens travaux de MM. Macarel et d'Audiffret sur la fortune publique en France, et sur notre administration financière. Enfin il serait trop long d'énumérer toutes ces publications politiques de moindre importance, dues à la question du moment, et que chaque jour voit naître et mourir, sans laisser plus de traces que la polémique des journaux dont elles ne sont bien souvent que la reproduction. Jetons maintenant les yeux de l'autre côté du Rhin; nous y trouverons au moins un aussi grand nombre d'ouvrages sérieux et importans.

Il est à remarquer que, dans le domaine de la philosophie, l'Allemagne, bien que vouée de cœur à tel ou tel système

dominant, ne peut se soustraire à l'esprit de nos idées, même dans cette branche de la science humaine où elle se flatte de marcher à la tête des autres nations. Cet esprit de recherches et de vérification, qui a rendu si importante l'étude de l'histoire de la philosophie, s'est emparé aussi de l'Allemand, enthousiaste jusqu'ici de ses maîtres, et depuis quelques années le nombre d'histoires de la philosophie allemande ou grecque est comparativement fort considérable. Michelet, Hermann, Ritter et autres ont entamé des œuvres de patience et de durée qui continuent encore aujourd'hui. Les livres d'enseignement et les ouvrages scientifiques se sont balancés, du moins quant au nombre. Nous avons vu les travaux de M. Breier sur Anaxagore, de MM. Glaser et Düntzer sur Aristote; nous avons vu aussi les travaux pédagogiques d'Erdmann (J. E.) et de J. Beck. Mentionnons, parmi les principales productions de philosophie religieuse, un volume de Hase, un de Ritter, et enfin l'ouvrage tout nouveau de Michelet (C. L.) : Leçons sur la personnalité de Dieu et l'immortalité de l'âme, ou la personnalité éternelle de l'esprit; c'est le résumé du cours professé par l'auteur en 1840. En dehors de ces productions philosophiques, nous rappellerons deux ouvrages de publicistes, le Système pénitentiaire, par le prince royal de Suède, traduit en allemand, par M. de Treskow, et la brochure de Bulow Cummerow, sur les finances de la Prusse. Il ne serait guère possible d'énumérer toutes les productions de l'Allemagne dans les sciences naturelles, tous les travaux de nomenclature botanique des Dietrich, des Endlicher, des Nees von Esenbeck, des Koch, etc., et les recherches des Ehrenberg, Stiebel, etc. Un livre bien utile pour cette science a été la Bibliographie de Krüger, dont nous avons donné l'analyse. Il ne faut point passer sous silence le beau travail d'Endlicher : *Genera et species plantarum et icones plantarum*, qui vient d'être terminé cette année. A son grand ouvrage sur les infusoires, Ehrenberg vient d'ajouter un supplément de deux cent-soixante-quatorze nouveaux genres; Stiebel a reproduit les formes principales des infusoires dans les eaux minérales. Nous avons eu aussi

d'Ehrenberg un mémoire sur les animaux vivant encore dans les formations calcaires. Les livres véritables sont rares : ce n'est pas tant dans des ouvrages séparés que dans les recueils périodiques et académiques qu'il faut aller chercher la marche des sciences naturelles ; dans ces derniers seuls on trouvera les travaux de M. de Humboldt, dont cependant on commence à publier les œuvres complètes. Excepté la chimie de Mitscherlich, qui avance quoique lentement, nous n'avons eu que des extraits de Liebig sur la chimie organique et un mémoire de Karsten sur les solutions de sels en commun dans l'eau, et encore ce dernier n'est-il qu'un extrait de mémoires académiques. Sur la théorie scientifique des arts, nous ne trouvons, dans le domaine de la musique, que l'ouvrage de M. de Drieberg, intitulé: la Musique ramenée à ses principes, livre de critique destiné à réfuter les doctrines émises dans plusieurs travaux antérieurs; et le livre nouveau de Kiesewetter, auteur d'un Traité sur la musique des Grecs modernes. Aujourd'hui c'est de l'art du chant que s'est occupé M. Kiesewetter. Il s'est donné pour thème de rechercher les variations et la nature du chant séculier, depuis les premiers temps du moyen âge jusqu'à l'invention du style dramatique et la naissance de l'opéra.

Telles sont les principales productions dans le domaine général de la philosophie, des sciences sociales, de l'esthétique et des sciences naturelles. Mais au-dessus de toutes ces publications spéciales, nous devons placer l'édition complète des œuvres d'Hégel, par ses amis et ses élèves, dont le douzième et le treizième volume viennent de paraître.

En ce qui concerne les sciences, l'Angleterre, cette année, ne nous offre rien de bien important à signaler. Point d'ouvrage nouveau de quelque valeur. Brewster, le physicien biographe de Newton, s'occupe de la biographie des autres savans. C'est plutôt dans les travaux publics que la production est restée active. Au nombre des ouvrages de cette nature nous remarquerons le livre compacte de Whishaw (F.), *Railways of Great Britain and of Ireland ;* celui de J. N. Taylor, *Plans for the formation of harbours of refuge*, et la publication américaine des tra-

vaux du génie civil dans les États-Unis. Cependant il faut noter le nouveau Dictionnaire de science, littérature et arts, de Brande (W. F.), qui est en cours de publication; et l'ouvrage de Taylor (W. B. S.), spécialement consacré aux beaux-arts: c'est un tableau de leur naissance, de leurs progrès et de leur état dans le Royaume-Uni. En fait de travaux encyclopédiques, est-il besoin de rappeler l'Encyclopédie du Dr Lardner, qui se continue toujours avec une remarquable exactitude? L'histoire naturelle, qui a éprouvé et qui subit encore de nouvelles classifications dans l'Allemagne, où l'on ne peut compter ses productions, tant leur nombre est grand, occupe en Angleterre un rang plus modeste : un troisième volume de Pritchard sur l'espèce humaine; une esquisse du règne animal par le professeur T. Jones, voilà tout ce qui nous a frappés. Le reste ne consiste qu'en recueils d'espèces, ouvrages à figures, en général somptueux, et destinés aux bibliothèques publiques ou aux musées de l'aristocratie anglaise. Ce sont les oiseaux de l'Australie, par Gould, superbe et coûteux ouvrage; les *British Birds*, de Yarell (W.) et de Meyr (H. L.); les *Humming Birds*, de Jardine (W.); les papillons de Humphrey (H.) et Westwood (J.), et le Manuel du coléoptériste, de F. W. Hope; enfin, le supplément que vient d'ajouter Loudon à son Encyclopédie des plantes.

Littérature ancienne. Cette année, comme toujours, les honneurs de la littérature grecque et latine appartiennent à l'Allemagne. Plusieurs fois déjà nous avons eu lieu de déplorer l'abandon de ces études en France, où la politique et la vie du jour absorberont bientôt les existences. A quoi cela tient-il? Pourquoi l'étude du grec, cultivée autrefois avec succès n'est-elle plus approfondie chez nous? C'est que le gouvernement n'encourage pas assez les hommes laborieux qui, malgré une véritable vocation philologique, sont forcés de reculer devant des sacrifices au-dessus de leurs moyens. Ne proscrivez plus l'usage de la langue latine, créez des existences honorables à ceux qui se vouent avec passion à des études aussi ingrates, et vous aurez encore des Scaliger, des Saumaise et des Casaubon.

Comment ne pas reconnaître la justesse de ces réflexions, en jetant les yeux sur le tableau des productions philologiques de cette année? Et comment ne pas gémir en voyant notre nation, qui a tant de titres de supériorité dans tant de genres, renoncer même à la rivalité dans cette branche de la science? Nous devons cependant établir une honorable exception en faveur de M. Didot, qui rend chaque jour tant de services à la littérature grecque; il nous suffira de rappeler ici son *Thesaurus linguæ græcæ*, dont les savans éditeurs ont fait paraître, cette année, quelques cahiers, et sa Bibliothèque grecque-latine, qui s'est enrichie de plusieurs volumes.

L'histoire de la poésie hellénique, par M. Bode, est un ouvrage de la plus haute importance, sous les deux rapports du fond et de la forme, et ouvre avec honneur la série de tous ces poètes qui font la gloire de l'antiquité toute entière. Nous avons analysé le troisième volume, qui comprend l'histoire de la poésie dramatique des Hellènes, jusqu'à Alexandre. En tête de ces génies admirables nous trouvons Homère, dont les poëmes ont été soumis à tant de controverses; à ce propos nous rappellerons le livre de M. Geppert sur l'origine de ces poëmes, et la nouvelle édition annotée de l'Iliade par Crusius (G. C.). Viennent ensuite Hésiode et Pindare, qui ont été de nouveau édités et éclaircis, le premier, par M. Marckscheffel, et le second par les commentaires de MM. Kayser et Heimsœth. Les tragiques spécialement ont exercé la sagacité des philologues : pour Eschyle, nous citerons le travail de M. Bamberger sur les Choéphores; pour Sophocle, l'excellente traduction française de M. Artaud, et l'Œdipe à Colone de M. Hermann. Les travaux sur Euripide sont plus considérables: outre l'excellente édition que poursuit M. Hermann, nous trouvons une édition de l'Iphigénie en Aulide, publiée à Cambridge, et un très-grand travail de M. Firnhaber sur cette tragédie; les Phéniciennes, par Hermann; la Didascalie troyenne du même poëte, par M. Planck, et le commencement du lexique d'Euripide par Matthiæ. Citons aussi le beau travail de M. Patin sur les tragiques grecs, dont le premier volume vient de pa-

raître. La comédie grecque a reçu un jour tout nouveau des *Fragmenta Comicorum* de M. Meineke, dont on n'attend plus que le *Lexicon Comicum*, et d'une excellente dissertation de M. Cobet sur Platon le comique. Quant aux autres poëtes, nous nous contenterons de rappeler les fragmens d'Antimaque par M. Stoll, les Tétrastiques de saint Grégoire de Nazianze par M. Dronke, et le second volume des Œuvres complètes de ce père, édition si défectueuse donnée par M. l'abbé Caillau. N'oublions pas de mentionner les *Oracula Sibyllina* de M. Alexandre, collection si négligée jusqu'à ce jour, si hérissée de difficultés, et qui vient de trouver un éditeur plein de goût et de mérite. Nous terminerons la série des poëtes grecs par l'indication des travaux de M. Leutsch sur la métrique grecque, de M. Düntzer sur la poétique d'Aristote, et de celui de M. Seidhof, qui vient de donner une nouvelle édition du *Gradus ad Parnassum græcum* de Brassius.

Si nous passons aux prosateurs, nous trouvons, avant tout, la belle édition de Platon, publiée à Zurich, avec les principales variantes, par Orelli, Baiter et Winckelmann ; elle est terminée et on n'attend plus que les scholies, le lexique de Timée et des extraits des grammairiens qui ont rapport à Platon. Nous ne pouvons nommer ce philosophe sans rappeler les travaux de M. Stallbaum et de M. Martin. Viennent ensuite les *Problemata* d'Aristote, par M. Ideler, une Dissertation de M. Kayser sur Crantor, et l'édition châtiée des caractères de Théophraste et de Maxime de Tyr, par M. Dübner, à laquelle on a réuni Marc-Antonin, Épictète, avec les dissertations d'Arrien et de Simplicius. Pour les historiens, nous avons le travail de M. Edwards sur Hérodote, ceux de M. Fuhr sur Dicéarque, de M. Preller sur Hellanicus de Mitylène; une excellente édition de Thucydide par M. Haase, et le volume de tables qui complète celle de Poppo. Citons encore l'Agésilas de Xénophon, par M. Heiland; les vies parallèles de Plutarque, par M. Sintenis, dont le second volume vient de paraître; la vie de Solon de Plutarque, par M. Westermann, les *Quæstiones Plutarcheæ* de M. Dœhner, et deux nouveaux volumes de la Byzantine, contenant Ephræ-

mius et Constantin Porphyrogénète, publiés par M. Bekker. Mais une publication importante et très-digne d'éloges est celle des deux frères Müller, *Historicorum græcorum fragmenta*, depuis Hécatée jusqu'à Ister, comprenant dix-huit historiens en un seul volume. Les collections de Sturz, Klausen, Creuzer, Gœller, Marx, Wichers, Brückner, Lucht, Lenz, Siebelis, s'y trouvent réunies et augmentées d'un grand nombre de fragmens, ainsi que d'une remarquable dissertation littéraire. M. Didot a de plus ajouté à ce volume la bibliothèque d'Apollodore, restaurée dans beaucoup d'endroits d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale et les fragmens de cet auteur, la chronique des marbres de Paros, avec un nouveau commentaire, et l'inscription de Rosette avec l'explication de M. Letronne dont nous avons déjà entretenu le lecteur. La révision exacte des orateurs attiques, par Baiter et Sauppe, se poursuit avec une grande activité. Ce dernier a fait une découverte importante, à savoir que tous les manuscrits existans de Lysias dérivent du *Codex Palatinus* d'Heidelberg, découverte qui, accompagnée de corrections et de développemens sur des passages d'orateurs et de Platon, a été mise en lumière dans une lettre à Hermann. Mentionnons aussi le discours de Démosthène contre Midias, par M. Buthmann; l'ouvrage de M. Beuseler sur l'hiatus dans les orateurs attiques; le Philodème de M. Gros; la nouvelle édition de Dévaris, *De græc. ling. particulis*, par M. Klotz, et le catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg, par M. Muralto. Nous ne devons pas non plus passer sous silence les admirables recherches de M. Lobeck (*Paralipomena gramm. gr.*), sur lesquelles nous reviendrons prochainement, et les *Acta societatis græcæ*, excellent recueil fondé par MM. Westermann et Funkhænel, et qui rend un si grand service à la philologie grecque. En fait d'ouvrages grecs inédits, nous citerons les *Catenæ patrum* de l'infatigable M. Cramer, qui nous donnera bientôt deux nouveaux volumes d'*Anecdota Parisiensia;* les lacunes de Théodore Prodrome et de Nicétas Eugenianus, comblées par M. Lebas, dans le Journal de l'école des Chartes;

un chapitre important du grammairien Charisius sur le vers *saturnien*, publié pour la première fois par M. Schneidewin, selon le fascicule d'O. Müller; les *Physici et medici grœci* de M. Ideler, où l'on trouve plusieurs opuscules inédits, et les *Anecdota medica græca*, de M. Ermerins, qui a publié aussi dernièrement le livre d'Hippocrate *De victus ratione in morbis acutis*, avec une traduction latine et des commentaires. Ce dernier ouvrage nous rappelle la traduction d'Hippocrate par M. Littré; c'est là certainement une des publications qui font le plus d'honneur à l'érudition et à la philologie françaises. Avant de passer à la littérature latine, nous terminerons cette revue rapide, mais exacte, par la mention des Parémiographes grecs de MM. Schneidewin et Leutsch, collection très-importante à cause des notes et de l'introduction, et par celle de l'édition originale allemande en deux volumes de l'histoire de la littérature grecque, par feu K. O. Müller, publiée tout nouvellement sur les manuscrits de l'auteur, par Ed. Müller.

Moins riche, cette année, que la littérature grecque, la littérature latine a cependant produit des ouvrages qui méritent d'être rappelés avec distinction; tels sont, par exemple, la dissertation de M. Munk sur les Fables Atellanes, les Satires de Perse traduites en vers français par M. Fabre, et les fragmens lyriques de Vestritius Spurinna, par M. Axt. Mais le plus important est évidemment le Martial de M. Schneidewin, que nous ferons connaître bientôt dans un article détaillé. Des thèses de docteurs nous ont fourni les bonnes observations critiques de MM. Lübker et Curtze sur Horace, et de M. Thomas sur Ovide. Nous savons encore que M. Peerlkamp prépare une nouvelle édition de Virgile, sans toutefois pouvoir dire si elle n'a pas paru. C'est ici le lieu de mentionner le *Thesaurus poeticus linguæ latinæ* de M. Quicherat, qui a rendu un service signalé à l'étude de la poésie latine; et le Traité de M. Weissenborn sur les vers glyconiens. Cicéron est celui des prosateurs latins qui a le plus occupé les philologues; il nous suffira de rappeler les éditions des Tusculanes par M. Tregder, du *De*

Oratore par M. Ellendt, les Commentaires d'Orelli sur le célèbre orateur, et les deux traités de la Vieillesse et de l'Amitié, si élégamment traduits par M. Plougoulm. Nous ne saurions affirmer si M. Bake a déjà publié son édition des Lois, à laquelle il travaille depuis longtemps. Quant aux autres écrivains latins, nous n'aurons à citer que les éditions de César par Schneider, et de Tacite par Smith, celle du Dialogue sur les Orateurs par M. Hess, et l'Histoire naturelle de Pline par Weise. Rappelons encore le savant travail de M. Séguier sur le polythéisme des anciens, la Notice des dignités de l'Empire, publiée de nouveau par M. Boecking, et la Dissertation de M. Ambrosch sur les Prêtres curiales. Cette énumération des ouvrages qui appartiennent à la littérature latine se trouvera close honorablement par la Méthode de M. Burnouf. Nous avons analysé avec quelques détails cette excellente grammaire, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, marquera une époque salutaire dans les annales de l'Université.

Avant de passer à la littérature moderne, disons encore un mot de la littérature ancienne, à propos de l'Angleterre. Dans cette branche de la science, on n'y rencontre pas, il est vrai, des travaux de première classe; mais les ouvrages secondaires prouvent qu'elle n'y est point oubliée. Ces productions n'ont rien de scientifique; elles n'apportent aucun fait nouveau à la philologie, et les Lettres anglaises y sont, la plupart du temps, à la remorque des savans de l'Allemagne. Nous avons parlé à nos lecteurs de l'Égypte d'Hérodote par Kenrick; joignons-y les travaux de Boyer sur Eschyle et Sophocle, de Mitchell sur Sophocle, de Stanford et de Brine sur Xénophon; un choix de harangues de Démosthène, traduites par Kennedy, et enfin l'Eutrope d'Allen, et ce sera tout. Il faut noter que tous ces ouvrages sont destinés à l'étude, et que là, comme dans les autres genres, la production, adressée spécialement au public anglais, est nulle sous le rapport de l'intérêt général de la science. Pour la grammaire, nous avons été plus heureux; nous avons pu signaler le Traité de M. Harper sur les temps des verbes grecs : dans la même direction, les ouvrages de T. K.

Arnold : *Practical treatise to greek accidence;* de Carmichael (A. N.) : *Greek verbs, their formation, defect and irregularities*, et la grammaire de Ward, revue et traduite par W. Harrison, méritent notre attention, bien que ces derniers travaux relèvent moins de la science que le premier.

Littérature moderne. La littérature française proprement dite se traduit, chaque année, par une grande quantité de romans, de nouvelles, moins encore, de feuilletons. Le Feuilleton est le roi de l'époque : cela indique bien une littérature asthmatique et essoufflée. Qu'on y prenne garde ! Le feuilleton, à notre avis, sera la mort des lettres. C'est un véritable lit de Procuste qui mutile les idées quand on a des idées, qui rétrécit l'esprit quand on a de l'esprit, en supprimant tous les développemens, toutes les préparations, les transitions nécessaires à toute œuvre d'art. Le *feuilleton* est au *livre* ce que l'aquarelle est à la peinture; et pour emprunter une phrase de madame de Sévigné, c'est dépenser son esprit en pièces de quatre sous. Mais heureusement que notre cadre ne nous oblige pas à l'examen des romans et des feuilletons du jour. A quelques honorables exceptions près, cette littérature va chaque jour en dépérissant, et, à part quelques véritables œuvres d'art, nous le répétons, la foule de ces productions devient de moins en moins digne de l'attention des hommes sérieux. Nous ne voulons jeter un coup d'œil que sur cette partie de la littérature française, vraiment digne de ce nom, qui a pour objet la critique, l'étude des époques littéraires, l'histoire des lettres, la biographie des écrivains, l'étude de la langue et de ses origines. Là il y a véritablement profit, et, en vérité, il y a aussi plus d'honneur.

Un livre de choix, écrit avec goût et pensé avec finesse, est, à coup sûr, le Précis de la littérature française, par M. Désiré Nisard. L'habile critique, dans des pages heureuses, a tracé un tableau vrai, quoique restreint, des diverses époques des Lettres françaises, animé par les portraits les plus ressemblans de nos principaux écrivains, qu'il a jugés quelquefois en dehors

des idées reçues, mais toujours avec vérité et impartialité. M. Gérusez, autre écrivain de goût, a résumé avec talent les principaux traits de notre littérature dans un Cours véritablement au-dessus de sa mission élémentaire. Dans le même système d'études, nous devons citer aussi l'Histoire des lettres, par M. Duquesnel.

Il est impossible de ne pas tenir compte de toutes les publications inspirées par une étude toujours plus approfondie des formes et des monumens de notre ancienne langue. Cette année, M. Pierquin de Gembloux et M. Brunet de Bordeaux ont fait mieux connaître le caractère des patois ou dialectes de la France. Nous devons au premier une *Histoire des patois* remplie de piquantes et ingénieuses hardiesses; nous devons au second la connaissance d'une tragi-comédie et d'un poëme patois, tous deux composés dans la seconde partie du XVIIIe siècle. La tragédie a nom *Bernardo Buymdiri* et le poëme *Bouno-Gorje et Gulo-Fresco*. Le même critique nous a présenté sur l'auteur du Pantagruel des *Essais d'études bibliographiques* que l'on a fort bien accueillis. M. Francisque Michel, dont l'incessante activité ne semble pas satisfaite des ressources que lui offre la littérature romane, a suivi l'exemple des anciens paladins dont il nous a souvent entretenus. Il a fait une excursion en Espagne et il en a rapporté le *Cancionero de Juan Alfonso de Baena*, collection d'anciens troubadours espagnols inédits. Cette publication mérite sans doute la reconnaissance des littérateurs; mais nous engageons M. Michel à revenir plus exclusivement à l'étude des anciennes poésies nationales. Il faut, en thèse générale, laisser aux peuples étrangers le soin de mettre en lumière les vieux monumens littéraires qui honorent chacun d'eux. Des poëmes composés dans une langue dont l'usage a cessé ne peuvent guère être pour la première fois livrés à l'impression sans l'escorte de nombreux et savans commentaires: or, on ne saurait exiger un travail de ce genre sur les *Romanceros* espagnols, de la part d'un érudit français, cet érudit fût-il chargé de professer à Bordeaux *plusieurs littératures étrangères*,

(style administratif). Hâtons-nous d'ajouter que le zèle de M. Francisque Michel suffit à tout : si d'une main il touche à l'Espagne, de l'autre il dote l'Angleterre de deux précieux morceaux d'histoire qu'elle laissait oubliés dans les cabinets de ses antiquaires. Le premier est la chronique de Jordan Fantosme ; le second, le récit de deux années du règne de Henry II. Ces morceaux ont, pour nous, le mérite d'avoir été composés en ancienne langue française. Enfin le savant éditeur a terminé la série de ses publications de l'année par le *Roman du saint Graal*, fragment précieux d'un poëme dont la rédaction semble appartenir au XIIe siècle.

L'ouvrage capital de l'année, sur la philologie française, est celui de M. Ampère, complément et preuve des idées qu'il avait développées dans son histoire de la littérature française. L'auteur a voulu faire sur la langue le même travail qu'il avait fait sur la littérature. A-t-il réussi à être vrai en étant nouveau ? De sévères critiques ont prétendu le contraire. Ce n'en est pas moins un travail louable, et par ses motifs, et par sa tendance : il fait voir que la philologie nationale revient en honneur parmi nous. Nous devons à un ancien membre de l'université de France un vocabulaire français-roumain et roumain-français, c'est-à-dire roumaïque, ou plutôt *valaque* et *français*. M. J. Honorat, de son côté, a fait part d'un projet de dictionnaire provençal-français. Un projet ! c'est quelque chose, et pourquoi n'est-ce pas tout ! De combien d'admirables productions ne jouirions-nous pas à l'heure présente ! En attendant, l'un de nos plus savans magistrats, M. Tailliar, nous a donné une notice remplie d'aperçus intéressans sur la langue d'*oïl*, et M. Francisque Mandet a, dans un volume qu'il ne faut pas dédaigner, tracé l'histoire de la langue romane, ou plutôt du dialecte provençal. M. Ferdinand Wolf, de Vienne, a justifié les hautes espérances que donnaient ses nombreuses publications précédentes en faisant paraître ses *Recherches sur les anciens láis, motets et séquences*, et sur l'ancienne musique ecclésiastique. Tandis que cet érudit allemand venait en aide aux études des philologues français, un Anglais, M. Bruce-

White, nous offrait ses trois volumes de recherches sur la formation des langues modernes; et tout en abordant avec trop de précipitation des questions fort difficiles à résoudre, il présentait de nouvelles lumières et de nouveaux matériaux qui, plus tard sans doute, conduiront à des résultats plus utiles et plus assurés. Enfin, en France, M. Luthereau, poëte et critique de Bayeux, a fait revivre un ancien poëme du Normand Jean Joret qui n'est point sans mérite.

Les travaux bibliographiques tiennent aussi une grande place dans les études sur la littérature moderne. Comment raisonner, en effet, des progrès de l'esprit, des variations des genres, des changemens du goût, si l'on ne connaît pas toutes les œuvres littéraires des hommes qui ont écrit? M. Paulin Paris, membre de l'Institut, a continué la publication de ses excellentes Notices des manuscrits français de la Bibliothèque du Roi; l'exactitude, la science, la sagacité des aperçus, tout ce que l'on désire dans une œuvre semblable se trouve réuni dans la sienne, à laquelle tout le monde a fini par rendre justice. A côté du travail de M. Paris, nous nous empressons de placer celui de même nature de M. le docteur Le Glay, sur la bibliothèque du département du Nord. Nous n'apprendrons rien à personne en rendant justice à la science toute académique de M. Le Glay. M. Péricaud continue toujours avec un zèle aussi éclairé ses savantes recherches sur les anciennes éditions lyonnaises.

L'Allemagne, quoique savante dans la littérature ancienne, ne néglige cependant point la littérature moderne. Mais les ouvrages réellement neufs ont été rares cette année. Nous n'avons eu à exposer à nos lecteurs, sur les littératures occidentales, que l'intéressant travail de M. Bellermann sur les Chansonniers portugais, et l'ouvrage déjà cité de M. Wolf sur le Lai du moyen âge. La réaction littéraire, commencée il y a quelques années, est soutenue par les efforts constans des sommités littéraires, non pas des écrivains, mais des érudits. Aussi, sans entrer dans le détail des publications faisant partie de la grande bibliothèque de la littéra-

ture nationale allemande, n'aurons-nous qu'à mentionner l'édition de Wolfram d'Eschenbach, par San Marte, celle de Conrad de Würzburg, par W. Grimm, celle d'Ulrich de Lichtenstein, avec notes de T. de Karajan, par K. Lachman, pour indiquer la tendance toute nationale de la partie scientifique de la littérature moderne. Nous joindrons à cette énumération les recherches de Crüger sur l'origine des Nibelungen, ouvrage qui fournit des indications historiques sur la composition et la tradition de ce poëme. Il vient aussi de paraître un curieux monument de la poésie allemande du moyen âge. Son titre, Trutz-Nachtigall, qu'on pourrait traduire par Rossignol de bravoure, indique la nature des poëmes contenus dans le volume. Il en existait une seule édition de W. Friessens (Cologne, 1649); celle d'aujourd'hui reproduit la musique qui accompagnait les paroles dans l'édition originale, et on y trouve tous les éclaircissemens nécessaires dus aux soins de MM. V. Hüppe et W. Junkmann. A la littérature moderne se rattachent la lexicologie et la grammaire; or, il n'y a pas de contrée au monde où l'on produise plus, dans ce domaine, qu'en Allemagne. Nous rappellerons à nos lecteurs les nombreuses méthodes slaves, finniques, hongroises, scandinaves, dues aux travaux de MM. Frœhlich, Schmaler, Bose, Burmeister, Gabelentz, Dietrich et Remèle. Que serait-ce si l'on voulait énumérer les travaux sur les langues allemande, anglaise et française? Bornons-nous à annoncer l'apparition du Guide de langue bohême par Burian (F.); la fin du Dictionnaire de Heyse (allemand analytique), et la continuation du Trésor des mots du haut allemand ancien, de Graff, qui approche de sa fin.

La littérature moderne rencontre plus d'écho en Angleterre; elle se rattache davantage aux recherches de ce peuple constamment occupé à reporter ses yeux sur lui-même. Le nombre considérable d'associations littéraires formées pour la reproduction des monumens littéraires, historiques, etc., du moyen âge, accroît chaque jour ses richesses. Des clubs d'Abbotsford, de Bannatyne, de Roxburgh, etc.; des sociétés

Percy, Cambden, etc., sont sorties déjà un certain nombre de réimpressions ou d'éditions de manuscrits, livres élégans d'exécution, dans ce pays où le luxe de la typographie est extrême. A ces travaux se se rattache l'Esquisse historique de la littérature anglo-saxonne en Angleterre, par J. Petheram. Nous n'entrerons pas dans le détail des exhumations curieuses et intéressantes de ces ateliers littéraires; contentons-nous de noter, parmi les productions d'un autre genre, les mélanges de Macaulay et de Maccrie, et le Vocabulary of the dialects of South Western Australia, par le capitaine G. Grey.

Littérature orientale. Parmi les littératures orientales, la littérature de la Chine, malgré les progrès immenses qu'elle a faits dans notre Occident, ne compte que peu d'érudits assez hardis pour en aborder les ingrates études. Aussi n'avons-nous à constater en Angleterre qu'une traduction élémentaire des fables d'Ésope et une Nouvelle chinoise disposée aussi pour l'étude. En Allemagne, depuis l'Y-king de J. Mohl, il n'a paru qu'un catalogue des nouvelles acquisitions de Berlin, par Schott, pour faire suite au catalogue de Klaproth. Il n'en est pas de même de la littérature indienne. A l'école de Schlegel, Bopp et Lassen, se sont formés de nombreux élèves, dont les travaux commencent à se multiplier. Cette année, nous avons vu venir d'Allemagne les éditions en latin de textes sanscrits de Calidasa, publiées par M. Gildemeister; outre plusieurs ouvrages de critique ou de grammaire. Du reste, dans cette littérature nos lecteurs peuvent se flatter d'avoir eu sous les yeux tout ce que l'Allemagne a produit d'important. Nous ne quitterons pas cette branche des études orientales sans rappeler le plus beau monument qui ait encore été élevé à la littérature hindoue : nous voulons parler du Bhâgavata Purâna de M. E. Burnouf. La littérature arabe, si importante pour nous, puisqu'elle se rattache à tout ce qui a eu renaissance en Occident semble moins cultivée aujourd'hui dans ce pays, soit que la nouveauté des études indiennes, ou la foule des travaux déjà exécutés par la science en détournent la jeunesse; nous n'avons eu, cette année, que l'Histoire des

Médecins arabes, et l'édition d'Ibn-Challikan, du seul M. Wüstenfeld. Rattachons-y le commencement de la Grammaire persane de M. Vullers, et la publication importante et commode par son format (in-16 carré) de Petermann (J. H.), *Porta linguarum orientalium*, dont il a été publié dernièrement la partie II, *Lingua chadaica*, et la partie VI, *Lingua armeniana*. Une autre littérature qui se rattache à l'Orient par son origine, et qui de fait est occidentale, à la fois morte et vivante, et appartenant à toutes les époques de l'histoire ancienne, du moyen âge et moderne, c'est la littérature hébraïque. On peut dire qu'elle a fait élection du sol de l'Allemagne comme d'une nouvelle patrie, et c'est de là qu'elle répand ses produits féconds sur le reste du monde. La variété des travaux de cette littérature ne nous permet pas d'en offrir à nos lecteurs un tableau bien détaillé. Ce sont, d'un côté, des ouvrages sur les livres sacrés : la Bible, le Talmud, etc. ; de l'autre, des ouvrages d'édification, de critique théologique, de science sociale, de poésie, de grammaire et de philosophie. Dans ces trois dernières branches nous avons indiqué à nos lecteurs quelques ouvrages utiles ou remarquables par leur originalité. Les noms de Luzzato, Jehuda ha-Levi, Freystadt, Rehfuss, etc., rappelleront ces travaux. Nous n'avons pas encore pu nous occuper du nouveau fascicule du *Thesaurus philologicus criticus linguæ hebrææ chaldææ*, Vet. Test., que M. Gesenius vient de publier (T. II, Fasc. 2, in-4°). Nous avons aussi sous les yeux une grammaire hébraïque de L. Stengel, ouvrage posthume, publié par J. Beck, et un beau travail de M. Lethierry Barrois sur les racines hébraïques.

En Angleterre, nous devons signaler l'apparition de deux livres importans dont nous entretiendrons plus amplement nos lecteurs ; la Grammaire persane du persan Ibrahim, et surtout la Grammaire sanscrite de Wilson, le maître des orientalistes anglais. Dans la littérature hindoue, nous n'avons à citer, après cet ouvrage du premier rang, que le premier livre de l'Hitopadesa, publié par Johnson, dont nous avons parlé, et l'*Hindostance interpreter*, publié à Paris par M. Car-

michael Smith (W.). Les Mille et une Nuits, retraduites par Lane sur les textes arabes, viennent d'être terminées en trois volumes avec des illustrations pour séduire le public anglais : car il lui faut toujours l'*utile dulci*. L'ouvrage se rattache ainsi, d'un côté, à la science ; de l'autre, il est destiné à flatter les goûts du commun des lecteurs. La littérature hébraïque joue un moins grand rôle en Angleterre qu'en Allemagne. En revanche, la question d'état social des Juifs y est traitée bien plus abondamment, comme nous le verrons dans l'histoire. Cependant nous aurions tort de ne point mentionner l'apparition du huitième volume de l'ouvrage du docteur Wall : *Ancient orthography of the Jews*, et le Nouveau Lexique hébreu-anglais et anglais-hébreu, du Rév. W. Duncan.

Voyages, géographie. La littérature des voyages et les études géographiques ont encore suivi, cette année, la même marche que nous avions signalée l'année précédente ; et à classer les nations par le nombre et l'importance des publications, l'Angleterre vient toujours la première, puis la France, puis l'Allemagne. Nous dirions le Portugal, si l'honorable représentant de la science portugaise, M. le vicomte de Santarem, ne résidait parmi nous, n'écrivait et ne publiait ses travaux si remarquables au sein et dans la confraternité de nos académies. Sans entrer dans des développemens qui nous mèneraient trop loin, contentons-nous de citer quelques-uns des principaux ouvrages qui ont paru dans ce genre.

En France, le goût des voyages s'accroît chaque année, et chaque année aussi les publications, dues aux observations et aux souvenirs des voyageurs, augmentent de nombre et d'importance. Pour les voyages lointains, nous avons eu les relations de *la Bonite*, de *la Recherche*, de *la Vénus*, envoyées sur la foi du courage, de l'habileté et de la science de nos marins dans les mers les plus lointaines, et dont les observations ont signalé d'utiles progrès dans les sciences exactes, l'astronomie, la physique, la météorologie, etc. Dans les terres intérieures, nous avons eu le voyage de M. Rochet d'Héricourt sur les côtes de la mer Rouge, de M. Baptistin Poujoulat dans

l'Asie-Mineure ; mais surtout les relations si intéressantes, si littéraires, de M. Marmier, sur les contrées du Nord. N'oublions pas de mentionner également l'ouvrage de M. Baude sur l'Algérie, le Voyage en Italie de M. Fulchiron, qui a su être nouveau sur un pays aussi connu, et la publication posthume des notes de M. Thouin, directeur du Jardin des plantes, sur les nations limitrophes de la France. Nous ne pensons pas, non plus, commettre une indiscrétion en annonçant un ouvrage de M. le vicomte de Santarem sur la priorité des découvertes des Portugais sur la côte occidentale de l'Afrique. L'ouvrage est presque entièrement terminé et nous en rendrons compte très-prochainement.

En Allemagne, les sciences géographiques ne sont point restées stationnaires. Nous avons pu constater le travail érudit de M. Grotefend sur l'Italie ancienne ; un mémoire de M. Lüdde (J. G.) sur la nécessité d'une histoire de la science ; et enfin l'ouvrage important de M. Lindner (F. L.), destiné à justifier Hérodote et à rétablir la Scythie telle qu'il l'a décrite. Hoffmann (F. W.) a aussi commencé la publication de deux recueils spéciaux : *Orbis terrarum antiquus*, collections de cartes dressées d'après les écrits des auteurs et les recherches des voyageurs, les anciens historiens, et la géographie ancienne, et dont la première livraison contient une dissertation intitulée : Ménippe, le géographe de Pergame ; son temps et son ouvrage. Cet auteur laborieux vient aussi de terminer deux volumes sur la Grèce ancienne. A de la science géographique se rattachent les ouvrages des voyageurs : le voyage de M. Wagner dans l'Algérie, de M. Ulrich dans la Grèce, de M. Hügel en Cachemir, et un ouvrage de M. Epp (F.) dans l'Archipel indien, qui se recommande par une monographie de l'île de Banca, dont nous avons entretenu nos lecteurs. Il faut y joindre les voyages de E. Robinson et E. Smith en Palestine ; de Grisebach (A.) en Roumélie et à Brusse, et de Kohl (J. G.) dans l'intérieur de la Russie et en Pologne. Mentionnons aussi celui du prince Maximilien de Wied dans l'Amérique du Nord, en cours de publication, et encore

l'Italie de M. de Raumer, livre d'un publiciste plutôt que d'un géograp he

En fait de géographie, l'Angleterre préfère la littérature des voyages. Cependant nous avons parlé à nos lecteurs du livre de consciencieux Cooley sur la Nigritie, qui est tout géographie; la description de la Guiane anglaise, de Schomburgk (R. H.), est aussi géographique et statistique : c'est un livre exécuté scientifiquement. Macculloch (J. R.), le statisticien par excellence de l'Angleterre, a fait aussi paraître, cette année, un volumineux tome premier de son Dictionnaire géographique, statistique et historique. Mais un travail plus important, que nos lecteurs verront plus en détail dans notre revue, c'est un nouvel ouvrage de Buckingham (J. S)., *America, historical, descriptive and statistical*, en 3 vol. in-8°. Si nous joignons à cela une géographie sur l'Amérique, publiée par G. Long, nous aurons la liste des principales publications purement géographiques. De là nous entrons dans la féconde littérature des voyages de ce peuple essentiellement nomade, qui émigre sur toute la terre, non par masse, mais un à un. Il faut lui rendre hautement cette justice, c'est qu'au milieu de toutes ces *impressions*, *tours*, *prospects*, etc., il y a eu de nombreux et d'utiles matériaux rassemblés par les voyageurs anglais, et qu'à cet égard on doit les mettre à la tête des peuples occidentaux. La littérature la plus féconde concerne la Chine, bien que les productions de cette année aient été moins nombreuses que celles de l'année dernière. Nous avons parlé à nos lecteurs de la publication compacte des dépêches officielles. Tout le monde connaît l'ouvrage de lord Jocelyn, traduit en France. Nous ne mentionnerons donc que l'ouvrage de Lay (G. T.), *Chinese as they are*, ouvrage intéressant pour sa rectitude. Les voyages ou comptes rendus sur l'Inde et les pays limitrophes sont encore plus nombreux. Outre les ouvrages de Vigne et de Forbes, qui se rattachent à l'année dernière, nous avons eu récemment les voyages de Moorcroft et Trebeck, et de Wood, dont nous avons rendu compte ; la relation de la guerre dans l'Afghanistan, par le major W. Hough; les

livres de mistress Clemons : *Manners and customs of society in India*, et de Miss Roberts, *Overland Journey to Bombay*. Nous nous réservons de rendre compte de ce dernier. En Perse, nous avons : Trois ans de séjour, par G. Fowler; pour l'Afrique, un ouvrage de figures du capitaine Butler. En Amérique, nous avons, pour le Canada, un livre politique plus encore que descriptif de Sir R. Bonnycastle : Les Canadas en 1841; car pour les Anglais ce n'est point le *Canada*; le haut et bas Canada sont deux pays à leurs yeux, et le mot est passé dans l'usage. Ajoutons-y l'ouvrage de Combe sur l'union américaine : voilà pour le nord. Pour le sud, nous avons : *Visit to the Indians of Chili*, par le cap. Gardiner; Seize ans au Chili et au Pérou, par l'ancien gouverneur de Juan Fernandez; reproduction anglaise. A ces publications se rattache, comme histoire des voyages, le livre de Beamish sur la découverte de l'Amérique par les Normands au xe siècle : c'est un travail dont il paru déjà quelque chose antérieurement en Allemagne. Enfin, le voyage de J. et H. Bullar aux Açores termine cette série sur les pays transocéaniques. De ce côté des mers, dans notre hémisphère, nous citerons le touriste Mistress Damer, qui parcourut la Grèce, la Turquie et le Levant; et la tournée d'Ellis, en hiver, dans les Pyrénées. Une publication destinée aux voyageurs et plus spécialement aux gens de commerce, est le *Russia Trader's Assistant*, par C. Clark, ouvrage utile comme renseignemens sur le commerce et les mœurs commerciales de la Russie, et exécuté sur une grande échelle; il en est à son second volume. Nous ne saurions nous dispenser de citer aussi la publication faite par H. Merivale de ses Leçons sur la colonisation et les colonies. Ce n'est encore qu'un premier volume; mais venant d'Angleterre un tel ouvrage a de l'importance.

Histoire. Nous maintenons notre division adoptée, l'an dernier, dans les publications historiques, en travaux de première main et en publications de documens originaux. Ces dernières, comme toujours, ont été de beaucoup les plus nombreuses, et la tendance s'est perpétuée qui pousse les esprits plutôt au rôle

facile de produire au dehors des documens plus au moins inconnus, qu'à celui, bien autrement important, de mettre en œuvre, historiquement, philosophiquement et d'une manière littéraire, ces matériaux, qui ne valent surtout que par leur usage, et encore par leur usage intelligent.

Les historiens cependant, ceux qui se font une tâche de remplir les conditions que ce titre impose, ne sont pas restés stériles, cette année. M. de Sismondi, pressé de finir, a fait paraître deux nouveaux volumes de son Histoire des Français, vaste monument élevé par la science et le talent à la gloire d'une nation qui n'est pas celle de l'auteur. *Gloire*, c'est trop dire, car dans ses deux derniers volumes surtout qui portent sur le siècle de Louis XIV, l'écrivain paraît plutôt préoccupé des gestes et des mérites de l'Europe coalisée, que de la France qui bravait la coalition. Cette histoire de Louis XIV, ensuite, privée, du consentement de l'auteur, des détails sur les lettres, les sciences, les arts et l'industrie, nous semble peu répondre à son titre; et à choisir, peut-être eussions-nous mieux aimé moins de guerres et de relations diplomatiques, et un peu plus de place pour les mœurs, la littérature et la politique intérieure. M. Michelet a mis de tout cela en abondance dans son nouveau volume d'histoire qui comprend l'invasion de la France par l'étranger sous Charles VI, et son expulsion par la Pucelle d'Orléans. M. de Sismondi voit toujours de préférence le côté européen de l'histoire de France; M. Michelet, au contraire, voit le côté essentiellement français; le nationalisme est le feu qui anime son ouvrage. Quant à l'exécution, on connaît la manière de l'historien, savante, pleine d'art et de relief, attachante, avide d'effet, ce qui la rend parfois bizarre. M. Michelet a en outre un grand mérite : il se fait lire, il s'impose à vous par l'intérêt, peu jaloux de se montrer académiquement ennuyeux. Au-dessous de ces travaux qui portent sur l'ensemble de l'histoire, nous avons relevé l'ouvrage de M. Audin sur Calvin, où la vie de ce père de la réforme est racontée dans tous ses plus grands détails; œuvre de véritable érudition, mais moins littéraire cependant

que nourrie de recherches. Une publication digne d'estime a été aussi celle de M. de Cherrier, ayant pour objet la lutte des papes et de la maison de Souabe, cette lutte qui a tant remué l'Europe et qui a été cause de si grands événemens.

Mais nous devons mettre en relief, avec tout le soin et la justice qu'elle mérite, l'histoire si nouvelle du Parlement de Normandie, par M. Floquet : c'est une véritable création, une restitution où l'auteur n'a d'autre source que les registres, jusqu'ici inédits, du Parlement lui-même. Cette histoire, dont une seconde édition améliorera la forme, mais qui brille par la richesse du fond, est d'un bon exemple, et nous souhaiterions qu'elle nous valût celle de tous les Parlemens du royaume, car là est une mine vierge et féconde pour l'histoire générale de la France.

Les documens historiques récemment publiés sont fort nombreux. L'importance répond-elle au nombre? Chaque éditeur attache le plus grand prix à la pierre qu'il extrait de la carrière; chacun même a rencontré la plus précieuse, de telle sorte qu'à rapprocher les déclarations de toutes les préfaces, toutes ces publications sont de la plus haute importance. Elles ont toutes leur prix, mais nous les classerions, si nous étions appelés à le faire, d'après l'abondance des recherches critiques et historiques dont leurs éditeurs les ont fait précéder.

La plus grande collection de documens est celle qui est due aux soins de M. le ministre de l'Instruction publique. Riche déjà de plus de trente vol. in-4°, elle forme, dès cet instant, une des sources les plus abondantes d'informations qui depuis longtemps aient été mises à la disposition des érudits. Sans analyser, nous nous contentons de rappeler le titre des documens qui ont paru les derniers ; ce sont : les Cartulaires des abbayes de Saint-Père, près de Chartres, et de Saint-Bertin, mis en lumière, commentés et expliqués savamment par M. Guérard, membre de l'Institut. Les tomes II et III de la Chronique, jusqu'ici inédite, du religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, publiée en latin et traduite par M. Bellaguet. Les Papiers d'État du cardinal de Granvelle,

recueillis dans les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon et publiés sous la direction de M. Ch. Weiss; et la publication très-remarquable de M. Louis Paris, bibliothécaire archiviste de la ville de Reims, qui comprend les Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, et tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, l'un des diplomates français les plus habiles et les plus éminens du XVIe siècle.

La Société de l'histoire de France, destinée à la mise en lumière ou à la réimpression des documens historiques, n'est point restée oisive pendant cette année. Outre le Procès de *Jeanne d'Arc* dont nous avons déjà parlé, nous lui devons la publication originale des Lettres de Marguerite d'Anjou, sœur de François Ier, par M. Génin, correspondance qui fait connaître la reine de Navarre sous un jour tout nouveau; la réimpression, d'après les manuscrits originaux, de la Chronique de Philippe de Commines; une meilleure édition d'Éginhard, avec la traduction en regard, par M. Teulet, et la suite des œuvres d'Orderic Vital, dont M. Leprevost a amélioré le texte. Toutes ces publications sont utiles et bien choisies; mais, afin d'apprécier convenablement le mérite des éditeurs, il serait besoin qu'ils y eussent joint sur leur auteur et sur son temps quelques travaux préliminaires destinés à faire mieux connaître l'un et l'autre.

Des savans isolés ont aussi tenté, avec leurs propres ressources, des publications de documens très-importantes. Nous avons signalé à nos lecteurs l'excellente et complète traduction de Mathieu Paris, par M. Huillard Bréholles, à laquelle M. le duc de Luynes a imposé le cachet de la science la plus sérieuse, en l'enrichissant d'une introduction développée qui, à elle seule, est un livre destiné à bien faire connaître et l'auteur, et son temps, et son œuvre. En regard nous avons placé la publication due au zèle de M. Teulet, et ayant pour objet la reproduction des dépêches, lettres et négociations de M. de la Mothe de Salignac Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, sous les règnes de François II, de Charles IX et

de Henri III. Dans ces huit volumes de documens inédits, l'historien trouvera une abondante moisson et les moyens d'éclaircir les points d'histoire qui concernent la détention et la mort de Marie Stuart, les relations des religionnaires de France et d'Angleterre, les projets de mariage entre les deux cours, etc.

L'histoire provinciale, les monographies ayant pour objet des lieux et des personnages désignés, sont loin d'avoir été négligées. Nous avons vu un sérieux essai par lequel un jeune historien prélude à une carrière où le succès attend ses qualités déjà réelles d'érudit et d'écrivain. Nous voulons parler de l'histoire de Jeanne de Constantinople, par M. Édouard Le Glay. M. de la Saussaye, dans une notice intéressante et connue déjà en partie, nous a de nouveau fait connaître le château de Chambord ; M. Noël a continué la publication de ses Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine : ses deux nouveaux volumes vont de l'an 1698 à 1766, et comprennent les règnes des ducs Léopold, François III et Stanislas. Un ouvrage très-remarquable est celui dans lequel M. Coquerel a reconstruit l'histoire des Églises du désert. On appelle ainsi les assemblées de réformistes qui, sous le coup de la révocation de l'édit de Nantes et pendant la persécution qui suivit, se réunirent périodiquement dans des lieux cachés et déserts pour exercer les pratiques de leur religion.

La conquête du nord de l'Afrique par les armées françaises a tourné de ce côté aussi les investigations de nos historiens, et nous avons vu paraître chez le libraire Paulin, que toutes les idées sérieuses trouvent dévoué, une histoire d'Alger, depuis le XVIe siècle, par M. de Rotalier, où l'on trouve réunis les renseignemens jusqu'ici épars sur cette partie de l'Afrique. Un travail des plus sérieux et sur la même contrée est la traduction de M. Noël des Vergers, du texte de l'historien arabe Ebn-Khaldoun, où l'on trouve l'histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites, et de la Sicile sous la domination musulmane ; M. des Vergers a joint à cette publication des notes et des commentaires qui sont d'un grand secours pour l'intelligence du texte. Le démêlé de l'Angleterre et de la

Chine a donné lieu également à des recherches et à des publications historiques, et M. le marquis de Fortia, savamment préparé à la connaissance des lieux par son excellente description de l'empire Chinois, nous a fourni l'historique de cette guerre que l'on disait finie et qui, suivant lui, ne fait que commencer. Nous ne devons pas oublier de signaler le mouvement des travaux biographiques qui ont tant d'intérêt et qui sont d'une si haute utilité historique. La savante histoire du Dante par M. Artaud doit être mise en tête, et avec elle le dernier volume de la Biographie à laquelle M. Michaud a attaché son nom.

L'une des plus importantes publications étrangères est celle qui est due à la science bien éprouvée de M. le vicomte de Santarem, et qui est destinée à nous faire connaître les circonstances de la conquête de la Guinée, par dom Henrique, le célèbre infant de Portugal, regardé à bon droit par l'éditeur comme le précurseur de Christophe Colomb. Ses expéditions ont eu pour historien Gomes Eannes de Azurara, premier archiviste du royaume, qui écrivit en 1457, par ordre du roi Alfonse V, la chronique que nous fait connaître aujourd'hui M. de Santarem, en l'éclairant de toutes les lumières que ses profondes connaissances promettent au lecteur.

Cette ardeur avec laquelle, dans notre époque, on travaille à l'exhumation et à la critique des anciens monumens historiques est aussi vive en Allemagne que partout ailleurs. Il ne faut que jeter les yeux sur la quantité de sociétés locales instituées en vue de la recherche des matériaux pour s'en convaincre pleinement. Jusque dans la Transylvanie le mouvement s'est communiqué, et nous citerons, comme faits remarquables, la publication de deux volumes des *Scriptores rerum Transylvanicarum*, déjà consommée, et l'ouvrage de Kémény (G. J.), en deux volumes, consacré à l'aperçu des sources allemandes de l'histoire de Transylvanie. Il n'entre point dans notre cadre de donner le nom de toutes les publications périodiques de matériaux fournies par les sociétés nombreuses formées sur la base des divisions territoriales anciennes ou

nouvelles de l'Allemagne. En ouvrages détachés, nous avons vu des Documens sur la guerre de sept ans, une Monographie du Lobdeburg près d'Iéna. Mentionnons encore les Weisthümer de Grimm, collection de matériaux législatifs en vieux langage. Nous avons, en fait d'ouvrages élaborés : l'Histoire de l'empereur Sigismond, par Aschbach (J.), qui en est à son troisième volume, contenant l'époque de la guerre des Hussites jusqu'à l'ouverture du concile de Bâle ; et le tome cinquième de l'histoire de la maison de Habsbourg par le prince de Lichnowsky ; voilà pour le midi. Au nord, nous avons vu l'ouvrage de Lornsen sur la constitution du Danemark et du Schleswig-Holstein ; l'Histoire du développement de la monarchie prussienne, ouvrage posthume d'un jeune homme, H. d'Ohnesorge ; joignons-y l'histoire des guerres de Silésie de L. Von Œhrlich, auteur d'une histoire de Prusse ; un travail de Westphalen (M. A.) sur la constitution et l'administration de Hambourg, où l'auteur s'est attaché à retracer le développement progressif des institutions de cette ancienne république jusqu'à la transformation qu'elles ont subie de nos jours ; enfin l'Histoire de la guerre des Munsteriens et des Colognais contre la Hollande au dix-septième siècle, par G. B. Depping. Dans une autre sphère, l'Histoire de la guerre de sept ans, d'Archenholtz, en est à sa cinquième édition, et M. Ch. de Raumer, en publiant un nouveau volume de son Histoire de l'Europe, nous a donné une seconde édition de l'Histoire des Hohenstaufen. M. Papencordt (F.), dont les travaux se rattachent à l'histoire de l'empire romain, nous a offert, sous le titre de Cola di Rienzo et son temps, une partie d'un ouvrage sur la Rome du moyen âge, dont il s'occupe ; c'est le seul travail d'histoire méridionale que nous ayons eu à faire connaître à nos lecteurs, cette année. Quant à l'histoire ancienne, nous n'avons à citer que les deux mémoires de M. Zumpt, l'un sur les chevaliers romains et les colonies, l'autre sur l'état de la population chez les peuples de l'antiquité, ouvrages d'histoire aussi bien que de philologie et d'archéologie.

Avant de passer à l'Angleterre, rappelons encore le commen-

cement du livre de M. Gladisch, remarquable par des vues nouvelles sur la liaison de la civilisation occidentale avec l'Orient. Les recherches auxquelles il s'est livré, la base nouvelle qu'il s'efforce de donner à l'histoire de la philosophie chez les Grecs, doivent réagir sur le terrain historique, si la science en admet la démonstration. Ce travail, du reste, dont nous avons exposé le plan et indiqué le commencement d'exécution, ne pourra être réellement apprécié qu'après son entier achèvement. L'Allemagne élève un monument historique à tous les peuples de l'Europe; nous voulons parler de sa collection d'histoires publiées sous la direction de MM. Heeren et Ukert. Nous avons, l'année dernière, indiqué le point où en était cette vaste entreprise littéraire. Depuis le volume à l'occasion duquel nous avons fait l'énumération entière de ce qui avait paru, il a été livré au public cinq volumes nouveaux : un tome premier de l'histoire de l'empire Ottoman en Europe, par Zinkeisen (J. W.), conduisant les faits jusqu'à l'année 1453; un tome premier de l'histoire de Pologne, par R. Roepell, s'arrêtant au renversement de l'ancienne constitution polonaise aux douzième et treizième siècles; un tome deuxième de l'histoire de France, par E. A. Schmidt, commençant en 1328, à la première maison de Valois, et nous conduisant jusqu'au règne de Henri II; un tome deuxième de l'histoire du Danemark, par F. C. Dahlmann, atteignant le milieu environ du quatorzième siècle, et enfin un tome troisième de l'histoire de l'état prussien, par G. A. H. Stenzel, comprenant les faits depuis 1688, sous Frédéric III, jusqu'à la mort de Frédéric Guillaume en 1740. Ainsi, on le voit, la publication historique, ralentie pendant les deux dernières années, a été très-suffisante dans celle-ci.

Si l'Allemagne, à côté des travaux généraux d'histoire, nous offre une grande quantité d'histoires locales et de documens particuliers à telle ou telle partie du sol germanique, la production historique de l'Angleterre présente un autre phénomène presque inapparent dans l'Allemagne; nous voulons parler de la multiplicité de mémoires personnels, recueils

de correspondances et de journaux privés. Cette histoire secondaire, distincte de l'histoire générale et embarrassée de mille élémens étrangers, élaborée d'ailleurs avec une rare indulgence par nos voisins d'outre-mer, réserve aux historiens à venir bien des veilles fatigantes, quand ils auront à compulser l'immense fatras de ces productions pour y chercher les faits ou la physionomie des événemens. Tels sont les mémoires de Warren Hastings, par Gleig, grand faiseur en ce genre; ceux de Manning, par Sir Rudyard; les opinions de lord Holland; les mémoires de la famille Colman par Peake, et une foule d'autres sur les hommes politiques ou les notabilités ecclésiastiques et littéraires de l'Allemagne. Dans cette classe il faut ranger les trois biographies de Wellington publiées simultanément; les mémoires sur Grattan et son temps, publiés par son fils, qui en sont à leur troisième volume et qui s'y rattachent naturellement, et la publication de G. F. Beltz : *Memorials of the order of the Garter* qu'on doit joindre à l'histoire secondaire. Mais en tête de ces ouvrages il faut mettre le nouveau Dictionnaire biographique de Rose qui est en cours de publication. L'histoire proprement dite compte néanmoins un certain nombre de productions mieux digérées : telles sont d'abord, pour l'histoire ancienne, un essai d'histoire de l'Égypte rétablie d'après les monumens, dont il a paru une première partie ; et pour l'histoire moderne : l'Histoire de l'Europe, par A. Alison; l'Histoire de Hollande, de C. Davies; le tome troisième de l'Histoire des États-Unis, par G. Bankroft, qui paraît devoir être volumineuse; et l'Histoire de la république du Texas, par M. Kennedy. A côté de la nouvelle édition in-8° de Mill dont nous avons parlé dans notre Revue, se doit placer l'histoire de l'Inde indigène et mahométane d'Elphinstone, et le compte rendu des opérations de la diplomatie anglaise dans l'Asie centrale. L'histoire locale compte aussi d'estimables travaux : outre ceux de Robinson connus de nos lecteurs, il faut noter l'histoire d'Isleworth et du monastère de Syon, par Aungier; les documens sur Ludlow et les *Lords Marshers*, publiés par Clive; l'Histoire du château de

Belvoir, par Eller, et l'esquisse statistique du comté palatin de Lancastre. Tout cela n'est que de l'histoire partielle ; car, en histoire générale, la production est nulle ou à peu près. Nous n'avons en ce genre, et ce sont encore des travaux bornés, que l'histoire de l'empire d'Occident jusqu'à Charles-Quint, par Sir R. Comyn. Citons aussi deux ouvrages : Millingen (J.), *Hist. of duelling*, et Oliver (G.), *Hist. of Freemasonry, from* 1829 *to present time;* qui offrent un intérêt général. Il y a encore une classe d'ouvrages historiques, mais exécutés dans un but qui ne l'est point; ce sont les ouvrages concernant le peuple juif. Un mélange de théologie et de polémique est ce qui caractérise ces livres, conçus pour la plupart dans l'intention de préconiser ou de rabaisser le peuple qui en est l'objet. En tête se place Bickersteth (Rev. E.), *Restoration of the Jews;* ici la discussion politique, la réclamation d'état domine ; c'est la théologie dans le suivant : Wylie (Rev. J. A.), *Modern Judea compared with ancient prophecy.* Les deux ouvrages, *Cokayne* (Rev. S.), *civil history of the Jews from Joshua to Adrian*, et *J. Finn Sephardim, or history of the Jews in Spain and Portugal*, sont plus réellement historiques, mais il n'en est pas un où l'auteur ne soit dominé par cette question : Les Juifs doivent-ils ou non jouir du droit commun dans l'état civil? L'histoire de la nation juive de Drooks (Rev. J. W.), qui fait partie de la *Christian Family Library*, lui-même ne saurait s'affranchir de cette influence.

Antiquités. Dans les travaux qui ont pour objet, en Allemagne, l'étude de l'antiquité, il y a deux choses à considérer : d'abord la reproduction et l'explication des monumens, ensuite le travail de coordonnement historique et de classification générale et systématique de ces monumens combinés avec les témoignages des écrivains, dans le but de rétablir les faits et les époques dont l'histoire est ou perdue ou incomplète. Dans la première classe, il faut ranger les publications faites, par M. Gerhard, de peintures, de vases grecs et de miroirs étrusques, ou ses descriptions des nouvelles acquisitions du musée

de Berlin, ainsi que la collection céramographique de MM. Lenormant et de Witte. Ces ouvrages échappent à l'analyse, et d'ailleurs il suffit de les citer. Cependant, nous avons pu rendre compte à nos lecteurs d'une publication in-folio de coupes grecques et étrusques, faite par M. Gerhard à la fin de l'année dernière. Les essais d'interpretations nouvelles de monumens isolés, telles que l'arrivée d'Apollon à Delphes de P. W. Forchhammer; l'oracle pélasgique de Jupiter à Dodone, par E. de Lasaulx; le Télèphe et Troïle de M. O. Iahn, leur ont aussi été soumis. Les ouvrages de M. Th. Panofka se rattachent encore à ces derniers; nous en avons vu un à la fin de l'année dernière : cette année, l'auteur publie une série des terres cuites du musée de Berlin, in-4°, comme les vases et miroirs de M. Gerhard. Dans la seconde classe se range un mémoire de M. J. Franz, consacré à l'explication de cinq inscriptions de l'Asie-Mineure, ayant pour but de rétablir la position de cinq villes anciennes de cette contrée; on pourrait le ranger dans la première par sa nature; mais son objet tout direct de géographie en fait un document historique élaboré. Ici viennent se placer naturellement les *Discoveries in Lycia* de M. Fellows. Nous avons également passé en revue, cette année, trois ouvrages importans : Klausen (A. H.), Enée et les Pénates, qui date de l'année dernière, mais dont l'importance ne pouvait être passée sous silence; les recherches importantes de Movers sur les Phéniciens, et la monographie d'Engel, où nous avons vu l'état et l'histoire de Chypre dans l'antiquité. Les deux premiers sont le résultat de travaux considérables; le dernier est un résumé où l'auteur s'est efforcé de rendre compte de tout ce qu'il existe de notions sur le point qu'il a choisi (Chypre). Si tous les savans allemands avaient le talent qui donne la forme unie à cette patience immense qui leur fait affronter les plus minutieuses recherches, quels ouvrages ce seraient que les leurs! Mais pour nous Français, habiles à utiliser les bons matériaux, quelle base ne nous est pas fournie par nos laborieux voisins! Qui, par exemple, mieux que M. Guigniaut, a su mettre en

œuvre toutes les richesses trouvées dans le domaine de l'archéologie, et, sous le titre modeste de traducteur, a montré plus de goût et de véritable érudition! Le lecteur comprend que nous voulons parler de la Symbolique de Creutzer, traduite en français par M. Guigniaut, qui a refondu en partie, complété et développé l'ouvrage original. Nous rappelons cet ouvrage, parce que la seconde partie du tome troisième, contenant Cérès et Proserpine, leur culte et leurs mystères, est presque entièrement terminée. Dans un prochain article, nous donnerons une analyse détaillée de ce nouveau volume. A ces travaux que nous venons de citer, il faut joindre le traité complet et par articles de Krause sur les institutions, mœurs et usages de l'ancienne Grèce, ouvrage dont l'Agonistique ancienne et les jeux qui en étaient le but et l'aliment sont le principal objet.

Pour les antiquités politiques, mentionnons la nouvelle édition modifiée et étendue des antiquités politiques grecques d'Hermann, dont le premier volume a paru cette année, et l'ouvrage de Ruperti sur les antiquités romaines, dont le premier volume concerne principalement l'état des personnes et les institutions qui se rattachaient à la vie publique et privée des citoyens. En fait de traités spéciaux qui facilitent l'étude de l'antiquité figurée, nous devons citer en première ligne, le Manuel d'archéologie de Müller, traduit par M. Nicard. Si nous passons ensuite aux ouvrages qui traitent particulièrement de tel ou tel pays, sous le point de vue antique, nous en trouvons plusieurs dont trois se rapportent à l'Égypte; ce sont les monumens égyptiens du Musée de Leide, par M. Leemans; les *Manners and customs of the Egyptians*, par M. Wilkinson, et les Antiquités égyptiennes trouvées à Salzbourg, par M. Beaulieu. Outre les inscriptions hébraïques de M. Beer, nous devons citer le travail de M. Franz sur la célèbre inscription grecque d'Autun. A cette série de travaux qui intéressent l'antiquité, nous joindrons les monumens cyclopéens de Petit-Radel, les tombeaux de Charles le Téméraire, par M. de Villeneuve; les profondes recherches sur les

Dendrophores, de M. Rabanis; la Réponse de M. Maudhuit à M. Raoul-Rochette, réponse si pleine d'aigreur et de colère. Enfin nous citerons, dans une autre ligne de travaux, la Paléographie universelle de MM. Champollion père et fils.

En numismatique, nous avons eu à constater l'apparition de plusieurs travaux spéciaux, tels que les monnaies de Bamberg, par Keller; celles des ducs de Lorraine, par M. de Saulcy; les monnaies lorraines du XIIe et du XIIIe siècle, par M. Rolin, et les monnaies inédites de Reims, par M. de Longpérier, qui a aussi donné le catalogue des médailles de M. de Magnoncour. Du reste, après avoir cité encore les *Numismata inedita* de Friedlænder et les Lettres sur la numismatique de M. Sorét, nous ferons observer que la numismatique ancienne a une part dans les recherches de Krauze, dans le mémoire de Franz et en général dans tous les ouvrages d'antiquités. Si la philologie est abandonnée en France, il faut convenir que l'étude des monumens y est poussée très-loin. En tête des Académies et des Sociétés archéologiques, li convient de placer la Société royale des Antiquaires de France qui, par un nouveau volume de mémoires dont quelques-uns sont remarquables, prouve qu'elle n'a rien perdu de sa position. Bien entendu que nous plaçons dans une sphère hors ligne l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui a aussi fait paraître un nouveau volume, et dont les publications exercent en Europe une si utile et si générale influence.

En parlant des travaux d'archéologie en Angleterre, on songe tout d'abord aux magnifiques publications de la Société des Dilettanti sur les antiquités de l'Ionie, et de Wyse et Perring sur les pyramides de Gisch. Quant aux travaux particuliers, nous avons parlé à nos lecteurs des deux principaux qui aient apporté à la science des faits nouveaux, ceux de Wilkinson et de Fellows. En Angleterre, point de ces petits essais, de ces fragmens comme on en voit tant en Allemagne. De somptueuses publications, des monceaux de documens rassemblés ou de monumens recueillis à grands frais par les voyageurs britanniques, à qui seuls ces coûteuses études

soient possibles, voilà le caractère de la production dans cette partie. Mais l'Allemagne a un grand avantage sur l'Angleterre, c'est d'avoir un pied dans la Grèce ; ce qui nous vaudra de bien précieux travaux sur ce pays, le plus intéressant du monde entier.

Les antiquités nationales sont loin d'être négligées en Angleterre ; les mettre en lumière est un des principaux soins de ces sociétés de savans et de capitalistes dont nous avons *déjà* parlé dans le cours de ce résumé. Nous avons vu un travail isolé sur les antiquités et l'idiome du Salopshire ; nous avons aussi un ouvrage de C. H. Hartshorne sur les restes de monumens sépulcraux dans le Northamptonshire ; et une notice de R. Hussey sur la route romaine d'Allchester à Dorchester. Quant aux publications des Sociétés savantes, elles ont plutôt pour objet des pièces politiques ou des morceaux de littérature nationale, tels que les lettres de Marie Stuart et les chansons politiques de l'Angleterre d'autrefois.

Il est temps de nous arrêter et de clore cette énumération : cependant nous sommes loin d'avoir présenté un inventaire complet des productions intellectuelles de l'année; cela était impossible et d'ailleurs en dehors de nos prétentions. Tout dire, tout analyser, tout citer, ne serait pas même utile et serait éminemment fastidieux. Il aura suffi, nous l'espérons du moins, que dans chaque genre nous ayons relevé les publications les plus importantes; que, chez chaque nation, nous ayons mis en saillie le genre qui constitue sa prééminence. Sans doute la France conserve encore sa supériorité dans quelques genres ; et si certaines branches de la science sont moins cultivées chez nous que chez nos voisins, il faut avouer cependant que ce ne sont ni les moyens ni les élémens de succès qui nous manquent. Mais prenons y garde : les autres nations font de grands efforts pour nous arracher notre suprématie ; quelques-unes, l'Allemagne, la Prusse, l'Autriche, croient voir le présage de ce résultat dans nos troubles civils et dans nos préoccupations

politiques, si mortelles à l'étude. Il dépend de nous de faire mentir ces espérances jalouses: la France sera-t-elle assez bien inspirée pour conserver tous ses droits, ceux de son intelligence, comme ceux de ses libertés ? Nous l'espérons ; mais c'est en souhaitant pour la science des jours meilleurs, et cet apaisement des esprits, ce calme des passions mauvaises, qui font seuls les grandes époques littéraires..

TABLE ANALYTIQUE.

THÉOLOGIE.

Bible, ouvrages y relatifs et Pères de l'Église.

La Bible traduite de l'hébreu, par Cahen, 964.
Sur le Pentateuque, par Welte, 961.
De Pentat. vers. alexandrina, par Thiersch, 97.
Prophetæ veteres pseudepigraphi, etc., par Gfrœrer, 9.
Les livres de Moïse, par Hengstenberg, 481.
Le livre des Psaumes, par Bondil, 289.
Commentatio de cantico Mosis, par Lintelo de Geer, 385.
Commentatio de carmine Deboræ, par Kemink, 483.
Le prophète Joël, traduit par Meier, 577.
Swedenborgii adversaria in V. T., par Tafel, 769.
Novum Testamentum græce, etc., par Tischendorf, 7.
Catenæ in Evangelia, par Cramer, 388.
Catena in S. Lucam et S. Joannem, par Cramer, 673.
Paraboles de Jésus, par Laborie, 969.
Épîtres de Jacques et de Judas, par Scharling, 674.
Comment. sur S. Paul, par Huther, 675.
Jésus devant Caïphe et Pilate, par Dupin, 391.
Jo. Maldonati Comment. in Ev., par Sausen, 98.
Cours complet d'Ecriture-Sainte et de Théologie, par Migne, 865.
S. Gregorii Nazianzeni opera, par Caillau, 291.
S. Gregorius Nyssenus de precatione, par Krabinger, 195.
Tancredi summa de matrimonio, par Wunderlich, 484.
Pierre Lombard et S. Thomas d'Aquin, par Migne, 966.
Œuvres de sainte Thérèse, par Migne, 875.

Liturgie, mystiques, traités particuliers, etc.

Baptismatis expositio, par Matthies, 99.
De la confession, par Guillois, 193.
De l'unité spirituelle, par Saint-Bonnet, 772.
Perpétuité de la foi, par Nicole, etc., 877.
Les beautés de la foi, par Ventura, 769.
De la papauté, par Magnin, 579.
Collect. confess. in eccl. reform. appendix, par Niemeyer, 100.
De Luthero, par Stenersen Gad, 299.
Protestans ramenés à l'Église catholique, par Rohrbacher, 580.
Du rationalisme en Allemagne, par Saintes, 774.
Bienfaisance publique à Rome, par Morichini, 771.
Les fermes du petit Atlas, par Landmann, 581.
Lettre à M. l'abbé de Ravignan, 11.
Lettre d'un Italien à un Français, 397.
M. Lamennais réfuté par lui-même, 196.

JURISPRUDENCE.

Introduction, droit romain, français, etc., code criminel.

Cours des Institutes, par Puchta, 973.
Gaii institutionum commentarii, par Gœschen, 777.
Table de Voët sur les Pandectes, par Maurice, 972.
Précis du droit romain, par Burchardi, 775.
Antiquités du droit romain, par Heineccius, 778.
Guide de l'histoire du droit romain, par Danz, 306.
De Savigny, trad. par Faivre d'Audelange, 677.
De constitutionibus quas J. Sirmondus edidit, par Hænel, 12.
Assises de Jérusalem, par Beugnot, 100.
Élémens du droit français, par Grün, 197.
Jo. Andreas de processu judicii, par Wunderlich, 778.
Ad legem Saxonicam, par Schmidt, 781.
Thèses de droit, par Gordier, Hennequin et Poriquet, 879.
Mathiæ Calonii opera, par Arwidsson, 977.
Sur le droit de possession, par Pfeifer, 899.
Cours de législation pénale, par Ortolan, 303.
Le crime de Perduellio, par Kœstlin, 486.
Genesi del diritto penale, par Romagnosi, 587.
Droit commun criminel allemand, par Marezoll, 584.
Justice criminelle en France, par Lacuisine, 975.
Manuel criminel des juges de paix, par Duverger, 678.
Manuel de police judiciaire, par Berriat Saint-Prix, 976.
Arrêts correctionnels, par Gerbaut, 112.
Des circonstances atténuantes, par Collard, 108.

SCIENCES ET ARTS.

Philosophie, morale, métaphysique.

Théodicée de Platon et d'Aristote, par Simon, 199.
Métaphysique d'Aristote, par Glaser, 980.
Ænésidème, par Saisset, 491.
Anaxagore de Clazomène, par Breier, 202.
Parménide d'Élée, par Riaux, 201.
Confucius et Mencius, par Pauthier, 978.
Méditations métaphysiques de Malebranche, 402.
Logique de Kant, trad. par Tissot, 407.
Introduction à la philosophie, par Beck, 679.
De la création, par M. Boucher de Perthes, 1062.
Philosophie élémentaire, par Pinheiro-Ferreira, 587.
Principes de logique, par Rogniat, 483.
Traité d'éducation, par Rey et Barré, 696.
Initiations anciennes et modernes, par Ragon, 782.
Réformateurs contemporains, par Reybaud, 589.
Essai de morale chrétienne, 410.
Le livre des affligés, par de Villeneuve, 433.
Études du cœur et de l'esprit humain, par Duqueylar, 408.
Sur le polythéisme, par Séguier, 506.
Essai sur le panthéisme, par Maret, 13.
Précis de psychologie, par Erdmann, 305.
De l'affaiblissement des idées, par Matter, 884.
Esquisse d'une philosophie, par de Lamennais, 112.

Sur la chute de M. de Lamennais, par Gerbet, 306.
De consolatione apud Græcos, par van Heusde, 307.

Politique, finances, administration.

Histoire de l'économie politique, par de Villeneuve, 492.
Cours d'économie politique, par Say, 416.
Précis d'économie politique, par Pinheiro-Ferreira, 14.
Principe démocratique en Amérique, par Poussin, 983.
Du gouvernement représentatif, par de Carné, 681.
Conseils à de jeunes diplomates, par de Hoffmanns, 985.
Crise morale et politique de la France, par de Romand, 309.
Mémoire de Leibnitz à Louis XIV, par de Hoffmanns, 310.
Des divers systèmes électoraux en France, par Des Baux, 15.
Conseils généraux des départemens, 685.
Question d'Orient, par Castelli, 783.
La France et l'Europe, par Taillefer, 682.
Essai sur Alger, par de Rumigny, 887.
Le marquis de Pombal et l'Angleterre, par de Hoffmanns, 314.
Opinion de M. le comte d'Hauterive, 500.
Mémoires et lettres de Gentz, par Schlesier, 602.
Sur la ligue prussienne, par Cargill, 311.
Devoirs des fonctionnaires prussiens, par Rumpf, 786.
Histoire financière de la France, par d'Audiffret, 418.
Finances de la Prusse, par Bulow Cummerow, 790.
M. de Jacob. Science des finances, trad. par Jouffroy, 788.
De l'abolition de l'esclavage, 312.
Abolition de l'esclavage en Occident, par Biot, 591.
Abolition de l'esclavage dans les Antilles fr., par Lepelletier, 594.
Abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, 987.
Mémoire sur les colonies anglaises, par de Santarem, 19.
Notions élémentaires de statistique, par Omalius d'Halloy, 422.
Code de l'administration charitable, par de Watteville, 695.
Instruction secondaire en France, par Kilian, 595.
Travail et salaire, par Tarbé, 598.
Richesse ou pauvreté, par Cherbuliez, 787.
De la misère des classes laborieuses, par Buret, 410.
Paupérisme dans le canton de Vaud, 784.
On the employment of Children in factories, par Horner, 17.
Du système pénitentiaire, par Oskar, 683.
Institution nationale à Washington, par Poinsett, 690.
Sur la propriété littéraire, par de Hoffmanns, 467.

Commerce, histoire naturelle, médecine, etc.

Traités de commerce de la France, par d'Hauterive, 990.
Manuel du magnétisme animal, par Teste, 318.
Nicolaus Damascenus de plantis, par Meyer, 803.
Bibliographie botanique, par Krüger, 601.
The certainties of geology, par Sidney Gibson, 414.
Hist. physiol. des plantes d'Europe, par Vaucher, 121.
Elenchus plantarum, par Boissier, 701.
Flora Africæ australioris, par Nees ab Esenbeck, 889.
Traité de la culture du mûrier, par Charrel, 503.
Chemistry of science, etc., par Reid, 700.
Sur l'hygiène des mineurs, par Vandenbroech, 504.
Sur l'explosion des mines de houille, 505.
Observations d'un éleveur de chevaux, par de Curnieu, 205.

Traduction française d'Hippocrate, par Littré, 892.
Sur la doctrine hippocratique, par Thirial, 317.
Artis obstetriciæ Sorani doctrina, par Pinoff, 602.
Physici et medici græci minores, par Ideler, 706.
Anecdota medica græca, par Ermerins, 606.
Lettres médicales sur l'Italie, par Guislain, 697.
Maladies de la prostate, par Civiale, 698.
Essai critique sur la peste, par Lefèvre, 203.
Sur le bégaiement, par Dieffenbach, 889.
Portefeuille inédit des artistes, par Gaye, 315.
Anonymi Scriptio de musica, par Bellermann, 1067.
Organisation du personnel d'un vaisseau, par Casy, 423.
Nouv. mém. de l'Acad. de Bruxelles, 691.

BELLES-LETTRES.

Grammaires et dictionnaires.

Grammatica linguæ copticæ, par Peyron, 1021.
Grammaire grecque, par Marcella, 813.
Thesaurus Græcæ linguæ, par Hase, Dindorf, etc., 703.
Le Nomenclateur grec, par Chansselle, 29.
Introduction à la langue latine, par Bondil, 219.
Méthode pour étudier la langue latine, par Burnouf, 133.
Thesaurus poeticus linguæ latinæ, par Quicherat, 139.
Grammaire allemande, par Grimm, 223.
La grammaire en exemples, par Schmid, 440.
Grammaire suédoise complète, par Dietrich, 52.
Grammaire wende-serbe, par Jordan, 1014.
Dialogues vendes et allemands, par Schmaler, 619.
Dictionnaire wende-allemand, par Bose, 334.
Grammaire syrjénienne, par Gabelentz, 817.
Projet d'un dictionnaire provençal-français, par Honorat, 146.
Dictionnaire portugais-français, par Roquete, 531.
Vocabulaire français-roumain et roumain-français, par Vaillant, 51.
Guide de la langue hongroise, par Remèle, 815.
Le petit Illyrien, par Frœhlich, 49.
De la langue des Wendes-Obodrites, par Burmeister, 332.
Thèmes pour apprendre l'hébreu, par Rehfuss, 1019.
Traité des accens hébreux, par Segond, 1017.
Sur l'accentuation hébraïque, par Stern, 336.
La fausse philologie sanscrite, par Gildemeister, 533.
The Hindoostanee interpreter, par Carmichael-Smyth, 534.
De l'infinitif en sanscrit, par Hœfer, 160.

Littératures grecque et latine.

Histoire de la poésie hellénique, par Bode, 206.
Origine des poèmes d'Homère, par Geppert, 319.
Lectiones pindaricæ, par Kayser, 216.
Addenda in comment. Pindari, par Heimsoeth, 216.
Hesiodi, Eumeli, cinæthonis, etc., par Marckscheffel, 128.
Æschyli Coephori, par Bamberger, 20.
Sophocle, traduit par Artaud, 323.
Sophoclis Œdipus Coloneus, par Hermann, 129.
Euripidis Iphigenia in Aulide, 21.
L'Iphigénie en Aulide d'Euripide, par Firnhaber, 792.
Euripidis Phœnissæ, par Hermann, 129.

De Euripidis Troica, par Planck, 802.
Lexicon Euripideum, par Matthiæ, 1001.
Fragmenta comicorum græcorum, par Meineke, 424.
Observ. crit. in Platonem comicum, par Cobet, 23.
Antimachi Colophonii fragmenta, par Stoll, 26.
Oracula sibyllina, par Alexandre, 512.
S. Gregorii Nazianzeni carmina, par Dronke, 27.
Brassii gradus ad Parnassum, par Seidhof, 518.
Cours de métrique grecque, par de Leutsch, 796.
Défense de la poétique d'Aristote, par Düntzer, 798.
In Platonis politicum, par Stallbaum, 510.
Proclus, par Berger, 432.
Theophrasti characteres, etc., par Dübner, 427.
De Crantore academico, par Kayser, 701.
Demosthenes in Midiam, par Buthmann, 604.
Philodemi rhetorica, par Gros, 130.
Quæstiones Plutarcheæ, par Doehner, 431.
Acta societatis græcæ, par Westermann, 891.
M. Devarius de gr. ling. particulis, par Klotz, 126.
De Hiatu in oratoribus atticis, par Benseler, 26, 803.
Power of the greek tenses, par Harper, 994.
De fabulis Atellanis, par Munk, 515.
De versibus glyconicis, par Weissenborn, 217.
Satires de Perse, traduites par Fabre, 1008.
Vestritii Spurinnæ lyricæ reliquiæ, par Axt, 1002.
Horatiana proposuit Lübker, 704.
Commentatio de Horatio, par Curtze, 806.
Symbolæ criticæ in Ovidium, par Thomas, 30.
Tusculanes de Cicéron, par Tregder, 705.
Cicero de oratore, par Ellendt, 141.
La vieillesse et l'amitié de Cicéron, par Plougoulm, 997.
Commentaires sur Cicéron, par Orelli, 218.
Commentaires de J. César, par Schneider, 519.
Taciti dial. de oratoribus, par Hess, 1001.
Tacitus. Germania, Agricola, etc., par Smith, 30.
Plinii historia naturalis, par Weise, 326.
Cassiodore conservateur des livres, par Olleris, 921.

Littérature française et étrangère.

Précis de l'hist. de la littér. franç., par Nisard, 143.
Notice sur la langue d'Oïl, par Tailhiar, 715.
Histoire des langues romanes, par Bruce-Whyte, 807.
Histoire de la langue romane, par Mandet, 331.
Histoire des patois, par Pierquin, 525.
Anciens patois de la France, par Brunet, 35.
Chants historiques français, par Leroux, 607.
Légendes populaires de la France, par de Beaufort, 51.
Introd. à la langue franç. et basque, par Hiriart, 439.
Des lais, proses et sequences, par Wolf, 707.
Le Cancionero de Juan Alfonso de Baena, 47.
Les anciens chansonniers des Portugais, par Bellermann, 36.
De la littér. anglo-saxonne en Angleterre, par Petheram, 148.
Geta, par Vital de Blois, 517.
Poèmes latins de W. Map, par Wright, 1007.
Le roman de Saint-Graal, par Michel, 810.

Chronique de J. Fantosme, par Michel, 614.
Bouno-Gorjo, par Brugié, 222.
Le miracle de Nostre-Dame, 610.
Jean Joret, par Luthereau, 529.
Lettres de Malherbe, 257.
Roland de Lattre, par Mathieu, 714.
Œuvres de Rabelais, trad. en allemand, par Regis, 1011.
Cours de littérature, par Géruzez, 618.
Contes et mélanges de littérature, par de Vaublanc, 45.
Poésies complètes de Antoine de Latour, 436.
Heures perdues, 620.
Mon journal en Russie, par de Mailly, 713.
Biblioth. littér. franç.-étrangère, par Monod, 813.
Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol, par Hinard, 716.
Le Faust de Goethe, par Blaze, 718.
Manuscrits en allemand prussien, par Hoffmann, 819.
Pandore allemande, 150.
Los Odios, par A. G., 224.
Ludus Heliconius, par Svédenborg, 820.
Critical and Miscell. essays, par Macaulay, 902.
The works of lord Bolingbroke, 1013.
Lettre inédite de Wyttenbach, 863.
Le Coran, trad. par Kasimirski, 719.
Des ouvrages sanscrits en caractères latins, par Brockhaus, 441.
Kalidasæ Meghaduta et Çringaratilaka, par Gildemeister, 821.
Malavika et Agnimitra, par Kœnig, 227.
Le Bhâgavata Purâna, par Burnouf, 156.
Hitopadesa, par Johnson, 444.
Le livre Kusari, par Jolowicz et Cassel, 623.
Philosophe et cabaliste, par Luzatto, 719.

HISTOIRE.

Géographie générale et particulière.

Histoire de la géographie, par Lüdde, 821.
Précis de géographie, par Barberet et Magin, 625.
Dictionnaire d'histoire et de géographie, par Bouillet, 1076.
Matériaux pour l'Italie ancienne, par Grotefend, 628.
L'Italie par de Raumer, 630.
Italy and the italian islands, par Spalding, 1097.
L'Algérie, par Baude, 631.
The Negroland of the Arabs, par Cooley, 828.
Memorials of south Africa, par Shaw, 636.
A description of British Guiana, par Schomburgk, 59.
Shetland and the Shetlanders, par Sainclair, 69.
Eleven years in Ceylan, par Forbes, 637.

Voyages anciens et modernes.

Histoire générale des voyages, par Cooley, 445.
Archives des voyages, par Ternaux-Compans, 633.
Voyages et recherches en Grèce, par Ulrichs, 161.
Visite aux îles de Lerins, par Allier, 635.
Voyage dans l'Italie méridionale, par Fulchiron, 1077.
De Coblentz à Trèves, par de Bourdelois, 449.
Voyage dans la Belgique, etc., par Thouin, 535.
Voyage dans la confédération germanique, par Decker, 64.
Lettres sur le Nord, par Marmier, 539.

Souvenirs de voyages, par Marmier, 338.
A summer in Britanny, par Trollope, 67.
Voyage en Islande et au Groenland, 450.
Voyage en Afrique, 453.
Voyage dans la régence d'Alger, par Wagner, 724.
Voyage dans le royaume de Choa, par Rochet, 904.
Voyage dans l'Asie-Mineure, par Poujoulat, 727.
Résidence en Circassie, par Bell (trad. fr.), 452.
A year among the Circassians, par Longworth, 66.
Visit to Ghuzni, Kabul and Afghanistan, par Vigne, 65.
Voyage aux sources de l'Oxus, par Wood, 1081.
Travels in the Himalayan, par Moorcroft, 728.
Narrative of a Whaling voyage, etc., par Bennett, 70.
Travels to the city of the Caliphs, par Wellsted, 71.
Three years residence in Canada, par Preston, 62.
Recueil de pièces sur la Floride, par Ternaux, 1022.
Voyage autour du monde, par Darondeau et Chevalier, 61.
Voyage de la frégate la Vénus, 451.

Introduction, histoire ancienne, grecque, romaine, etc.

Introduction à l'histoire, par Gladisch, 732.
Essai sur l'histoire, par Vigneron, 352.
La chronologie sacrée, par Archinard, 454.
Egyptian history, 737.
Les Phéniciens, par Movers, 342.
La Grèce ancienne et moderne, par Strahl. 70.
Révolution oligarchique d'Athènes, par Scheibe, 1033.
Histoire de l'école d'Alexandrie, par Matter, 166.
La Scythie et les Scythes d'Hérodote, par Lindner, 1083.
Chypre. Monographie par Engel, 1036.
Hellanicus de Mitylène, par Preller, 511.
Thucydides de bello peloponnesiaco, par Poppo, 78.
Thucydidis historia, par Haase, 163.
Xenophontis Agesilaus, par Heiland, 890.
Dicæarchi Messenii quæ supersunt, par Fuhr, 603.
The history of Herodotus, par Edwards, 72.
Plutarchi vita Solonis, par Westermann, 703.
Ephræmius, par Bekker, 75.
Constantinus Porphyrog. de Thematibus, par Bekker, 74.
Notitia dignitatum, etc., par Bœcking, 806.
Delle origini italiche, par Mazzoldi, 848.
Sur la guerre sociale, par Mérimée, 1043.
Histoire des chevaliers romains, par Marquardt, 740.
Storie dei municipi italiani, par Morbio, 239.
De Zadriade, Armeniæ rege, par Sandberger, 246.
De Ostikanis Armeniæ gubernatoribus, par Petermann, 244.

Histoire de France.

Histoire des Français, par Sismondi, 826, 927.
Histoire de France, par Michelet, 913.
Histoire de France, par Laurentie, 349.
Histoire de France, 171.
Histoire de France, par Jauffret, 168.
Cours d'histoire de France, par Monin, 648.

Analyse de l'hist. de France, par de Baroncourt, 827.
Sur l'hist. de la Franche-Comté, par Clerc, 743.
Mémoires pour l'hist. de Lorraine, par Noël, 742.
Histoire du parlement de Normandie, par Floquet, 79, 652.
Archives du départ. de l'Aube, par Vallet, 1046.
Abrégé de l'hist. d'Avignon, par Guérin, 1033.
Abrégé de l'histoire de Nîmes, par Baragnon, 650.
Cartulaire de Saint-Bertin, par Guérard, 655.
Cartulaire de Saint-Père de Chartres, par Guérard, 172.
Le trésor de Notre-Dame de Chartres, par de Santeul, 461.
Histoire de Chantilly, par Fauquemprez, 745.
Histoire de la ville de Toul, par Thiéry, 230.
Notice sur le château d'Issy, par de Brière, 247.
Histoire de saint Emilion, par Guadet, 1048.
Le château de Chambord, par de la Saussaye, 931.
Notice sur Saint-Etienne du Mont, par Faudet, 82.
Statistique monumentale de Paris, 767.
Documens sur l'histoire de France, par Vanhuffel, 78.
Procès des Templiers, par Michelet, 849.
Deux années du règne de Henri II, par Michel, 746.
De la démocratie chez les prédic. de la Ligue, par Labitte, 1050.
Lettres de Marguerite d'Angoulême, par Genin, 929.
Portefeuille de Sébast. de L'Aubespine, par Paris, 1029.
Chronique du religieux de Saint-Denis, par Bellaguet, 1028.
Papiers du cardinal Granvelle, par Weiss, 1025.
Correspondance de la Mothe Fénelon, par Teulet, 853.
Politique marit. de la France sous Louis XIV, par Thomassy, 647.
Archives de la noblesse de la France, par Lainé, 1092.
La France avant la révolution, par Raudot, 238.
Mémoires secrets de 1770 à 1830, par d'Allonville, 747, 1093.
Histoire de mil huit cent quarante, par Villeroy, 662.
Galeries hist. de Versailles, 640.
Histoire d'Alger, par de Rotalier, 939.

Histoire moderne des différens peuples.

Histoire générale de l'Eglise, par Gfrœrer, 1057.
Histoire du déisme anglais, par Lechler, 1058.
Grande chronique de Mathieu Paris, par Huillard Bréholles, 543.
Précis de l'hist. du moyen âge, par Rehm, 753.
Mœurs chrétiennes au moyen âge, par Digby, 738.
Histoire de l'Eglise chrétienne, par Alzog, 392.
The suppression of the reformation in France, par Scott, 76.
History of the reformation, par Waddington, 944.
Histoire des églises du désert, par Coquerel, 935.
Ordres monastiques d'Helyot, par Philipon, 658.
Vies des pontifes romains, par Nodari, 741.
Histoire de la lutte des papes, par de Cherrier, 458.
Historiæ patriæ monumenta, 553.
Histoire des mathématiques en Italie, par Libri, 842.
L'assedio di Firenze, 241.
Colà di Rienzo et son temps, par Papencordt, 846.
Vies des peintres espagnols, par Huard, 749.
Eccles. evang. Hamburgi hist. exposuit Krabbe, 1054.
De la réaction en Hanovre, par de Corberon, 752.
Histoire du Limbourg, par Ernst, 651.
Le Lobdeburg, près d'Iéna, par Schmid, 754.

Guerre des Munstériens et des Colognais, par Bopping, 177.
Monarchie prussienne-brandenbourgeoise, par de Ohnesorge, 1103.
Specimen histor. thelol. de Gustavo I, par Rœmer, 1053.
Guerre de sept ans, 242.
L'Afrique sous les Aghlabites, par Noël des Vergers, 857.
Ibn-Kalduni narrat. de Francis, par Tornberg, 902.
Ibn Challikani vitæ illustrium virorum, par Wüstenfeld, 56.
Histoire des médecins arabes, par Wüstenfeld, 53.
Conquête de Guinée d'Azurara, par de Santarem, 563.
Abd-el-Qader et sa nouvelle capitale, par d'Avezac, 57.
Histoire d'Arménie, par Jean Catholicos, 942.
Ressources de l'Asie occidentale, par Hagemeister, 88.
Le Cachemir, par de Hügel, 225.
History of Tottenham, par Robinson, 945.
The history of India, par Elphinstone, 1100.
United States of North America, par Combe, 908.
Histoire anté-diluvienne de la Chine, par de Fortia, 86.
La Chine et l'Angleterre, par de Fortia, 860.
Despatches on China, 562.

Antiquités, inscriptions, médailles, etc.

Manuel d'archéologie, par Müller, trad. par Nicard, 948.
Manuel de l'archéologie des arts, par Ross, 1112.
Manuel des antiquités romaines, par Ruperti, 1110.
Précis d'antiquités grecques, par Hermann, 856.
Monumens égyptiens du musée de Leide, par Leemans, 268.
Manners and customs of the Egyptians, par Wilkinson, 955.
Antiq. égypt. trouvées à Salzbourg, par Beaulieu, 766.
Monumens cyclopéens, par Petit-Radel, 757.
Mœurs de l'ancienne Grèce, par Krause, 1106.
Coupes grecques du musée de Berlin, par Gerhard, 245.
Monumens céramographiques, par Lenormant et de Witte, 665.
Énée et les pénates; par Klausen, 760.
Arrivée d'Apollon à Delphes, par Forchhammer, 569.
Télèphe et Troïle, par Iahn, 667.
De diis Græcorum fatidicis, par Pabst, 182.
Dieux de la Grèce reconnus chez les Slaves, par Dankovszky, 862.
De sacerdotibus curialibus, par Ambrosch, 31.
Réponse de M. Mauduit à M. Raoul-Rochette, 362.
Recherches sur les dendrophores, par Rabanis, 570.
De la population dans l'antiquité, par Zumpt, 880.
Des chevaliers romains, par Zumpt, 521.
Discoveries in Lycia, par Fellows, 952.
Cinq inscriptions dans l'Asie-Mineure, par Franz, 861.
Monument chrétien à Autun, par Franz, 857.
Inscriptiones hebraicæ, par Beer, 861.
Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, 755.
Mémoires de la Société des Antiq. de France, 179.
Mémoires des antiquaires de Picardie, 89, 368.
Tombeaux de Charles le Téméraire, par de Villeneuve, 767.
Antiquités de Lyon, par Comarmond, 250.
Antiquités de Nîmes, par Ménard, 861,
Monumens du bas Languedoc, par Renouvier, 466.
L'arc d'Orange, par Artaud, 248.

Statistique monumentaire de Ravenne, par Bard, 182.
Salopia antiqua, par Hartshorne, 959.
Lettre de M. Buchon, 373.
Numismatic manual, par Akerman, 669.
Numismata inedita, par Friedlænder, 364.
Lettres sur la numismatique, par Soret, 1055.
Monnaies des ducs de Lorraine, par de Saulcy, 572.
Monnaies lorraines du XIIe et du XIIIe siècle, par Rolin, 575.
Les monnaies de Bamberg, par Keller, 90.
Monnaies inédites de Reims, par de Longpérier, 88.
Médailles de M. de Magnoncour, par de Longpérier, 249.

Manuscrits, bibliographie, mélanges et biographie.

Paléographie universelle, par MM. Champollion, 370.
Catalogus codicum bibl. imper. Petropol., par Muralto, 32.
Catalogue de livres et ms. chinois, par Schott, 338.
Manuscrits franç. de la Bibliothèque Royale, par Paris, 895.
Bibliographie des bibliothèques d'Europe, par Vogel, 251.
Bibliothèques de Belgique, par Namur, 1009.
Bibliothèques du département du Nord, par Le Glay, 898,
Rapports sur les biblioth. de l'ouest, par Ravaisson, 151.
Bibliothéconomie, par Constantin, 124.
Études bibliographiques sur Rabelais, par Brunet, 328.
Éditions lyonnaises du XVe siècle, par Péricaud, 148.
Biographie universelle, par Michaud, 933.
Histoire de Dante, par Artaud, 548.
De vita et scriptis Sigiberti, par Hirsch, 1045.
De Ansgario Aquilonarium gentium apostolo, par Kraft, 84.
Histoire de Jeanne de Constantinople, par Le Glay, 924.
Histoire de Blanche de Castille, par Vauvilliers, 645.
Histoire de Calvin, par Audin, 234.
Vie de Luther, par Haag, 83.
La vie d'Ulric Zwingli, par Goguel, 398.
Recherches sur Malherbe, par Roux-Alpheran, 238.
Histoire de Jean Bart, par Vanderest, 1095.
Notice sur M. Lenglet, par Tailliar, 855.
Vie de M. Olier, 582.
Lettres de Napoléon, 183.
Esquisse sur le maréchal Brune, 749.
Histoire du comte d'Hauterive, par Artaud, 851.
Documens biographiques sur Daunou, par Taillandier, 463.
Éloge de Cuvier, par Flourens, 751.

TABLE DES AUTEURS.

A

A. G., 224.
Acosta (J.), 866.
Ænésidème, 491.
Akerman (J. V.), 669.
Alexandre, 512.
Alexis, 426.
Alfred, 803.
Allatius (Leo), 874.
Alliez (L.), 635.
Allonville (d'), 747, 1093.
Alvar de Baçan, 635.
Alzog (J.), 392.
Ambrosch (J. A.), 31.
Amphis, 426.
Anaxagore, 202.
Anaxandrides, 426.
Anaxilas, 426.
André (J.), 778.
Antidote, 426.
Antimaque, 25.
Antiphane, 426.
Antonius (P. G.), 873.
Arago, 452.
Ararus, 426.
Archinard (A.), 454.
Aristophane, 892.
Aristophon, 426.
Aristote, 199, 798, 803, 980.
Arnauld (A.), 870, 877.
Arnaud d'Andilly, 875.
Arrien, 427.
Artaud, 248.
Artaud, 823.
Artaud de Montor, 548, 851.
Arwidsson (A. I.), 977.
Asius, 128.
Aubenas, 182, 237.
Audiffret (d'), 418.
Audin, 234.
Avezac (d'), 57.
Axionicus. 426.
Axt (C. A. M.), 1002.
Azurara (Gomes Eannes d'), 563.

B

Baena (Juan Alfonso de), 47.
Bacchius, 1067.
Bailly (L.), 871.
Ballerini (J.), 871.
Ballerini (P.), 871.
Bamberger (F.), 20.
Banduri, 74.
Baragnon (E. L.), 650.
Barante (de), 1028.
Barberet (Ch.), 625.
Barbié du Bocage, 867.
Bard (J.), 182.
Baroncourt (Petit de), 828.
Barré (J. A.), 696.
Barth (F. J.), 873.
Baud (Le), 152.
Baude, 631.
Baux (O. des), 15.
Baynus (R.), 869.
Bazelaire (Ed. de), 771.
Beauberon (Nic. de), 873.
Beaudeau (Nic.), 872.
Beaufort (A. de), 50.
Beaulieu (L.), 766.
Beaumont (Elie de), 452.
Becan (M.), 866.
Beck (J.), 679.
Becket (Th.), 154.
Beer, 861.
Bekker (Im.), 72, 74, 75.
Bell (St.), 452.
Bellaguet, 1028.
Bellanger (F.), 869.
Bellermann (Chr. Fr.), 36, 1067.
Bennett (Fr. D.), 71.
Benoît XIV, 873.
Benseler (G. Ed.), 26, 803.
Berger (M. A.), 432.
Bergk (Th.), 892.
Berriat Saint-Prix (Ch.), 976.
Berthier (G. F.), 869.
Besoigne (J.), 869.
Betela (G. de), 1023.

Beusch (G.), 873.
Beugnot, 100.
Billuart (C. R.), 872.
Biner (J.), 875.
Biot (E.), 591.
Bischoff, 506.
Blaze (H.), 718.
Blin de Bourdon, 90.
Bode (G. H.), 206.
Boecking (Ed.), 806.
Boisse, 506.
Boissier (E.), 701.
Bolingbroke, 1013.
Bona (J.), 874.
Bondil (L. J.), 219, 289.
Bonfrère (J.), 866.
Borromée (Ch.), 874.
Bose (Curt), 334.
Bossuet, 869.
Botticher, 30.
Boucher de Perthes, 1062.
Bouillet, 1076.
Bourdaloue, 154.
Bourdelois (G. M.), 449.
Bouvier (J.), 872.
Boyer, 873.
Brassius, 518.
Breier (Fr.), 202.
Briavoinne (N.), 694.
Brière (de), 247.
Brocard, 873.
Brockhaus (H.), 441.
Brugié (A.), 222.
Brunet (G.), 35, 222, 328.
Buchner, 151.
Buchon, 373.
Bührlen, 151.
Bulow Cummerow, 790.
Burchardi (G. Chr.), 775.
Buret (E.), 410.
Burmeister (C. H.), 332.
Burnouf (E.), 156.
Burnouf (J. L.), 133.
Buteux, 90.
Buthmann (Ph.), 604.

C

Cabaret, 555.
Cahen (S.), 868, 964.
Caillau (D. A. B.), 291.
Cajétan (T.), 870.
Calderon, 717.
Calidasa, 821.
Callicrate, 426.
Calmet (Dom), 867.
Calonius (M.), 977.
Calvin, 234.
Cambiano, 556.
Camus (J. P.), 872.
Cano (M.), 871.
Cantraine, 693.
Cappellus (L.), 869.
Carboneano (P.), 872.
Cargill, 311.
Carmichael-Smyth (W.), 534.
Carné (de), 681.
Carpentier (W.), 867.
Cassel (D.), 623.
Cassiodore, 921.
Castelli (Sp.), 783.
Casy, 423.
Catalan (C. E.), 694.
Cauchy, 505.
Cayrol (de), 89.
Cella (Paolo della), 454.
César (J.), 519, 892.
Champollion-Figeac, 370.
Champollion le Jeune, 456.
Champollion (Aimé), 370.
Chansselle (A), 29.
Chanut, 875.
Chappe de Ligny, 875.
Chardon (C.), 874.
Charles le Simple, 155.
Charmes (Thomas ex), 874.
Charrel (J.), 503.
Chassériaux, 987.
Chaudruc de Crazannes, 182.
Cherbuliez (A.), 787.
Cherrier (C. de), 458.
Chevalier, 61.
Chrismann (P. N.), 872.
Christophe, 769.
Christoval de Jaque, 634.
Cicéron, 141, 153, 218, 705, 997.
Cinéthon, 128.
Civiale, 698.
Clerc (Ed.), 748.
Cobet (C. G.), 28.
Collard (C. P.), 108.
Collet, 874.
Colson, 367.
Comarmond (A.), 250.
Combe (G.), 908.
Confucius, 978.
Constantin (L. A.), 124.
Constantin Porphyrogénète, 74.
Cooley (W. Desboroug), 445. 823.
Coquerel (C.), 935.
Corberon (de), 752.
Corblet, 368.
Cordier, 869, 879.
Corradus (Pyrrhus), 874.

Coston (de), 184.
Crahay (de), 692.
Cramer (J. A.), 388, 673.
Crantor, 701.
Cratinus Junior, 426.
Creuzer, 756.
Cummerow, *voy.* Bulow.
Curnieu (de), 205.
Curtze (L.), 806.
Cussy (de), 990.
Cuvier (Ch.), 814.
Cuvier (G.), 751.

D

Dacquin 556.
Dandelin, 691.
Daniélo (J.), 738.
Dankovszky (G.), 862.
Dante Alighieri, 548.
Danz (H. A.), 300.
Darondeau, 61.
Daunou (P. C. F.), 463.
Debora, 483.
Decaisne (J.), 693.
Decker (C. de), 64.
Delavigne (G.), 713.
Démosthène, 604, 892.
Denis (F.), 564.
Denis de Sainte-Marthe, 877.
Dens, 872.
Denys le Comique. 426.
Depping (G. B.), 151, 177.
Devaris (M.), 126,
Devoti (J.), 872.
Dicéarque, 603.
Dieffenbach, 889.
Dietrich (U. W.), 52.
Diez, 706.
Digby, 738.
Dindorf (G.), 703.
Dindorf (L.), 703.
Diodore, 426.
Dœhner (Th.), 431.
Domat, 873.
Dominique de Maccagno, 556.
Dortous de Mairan, 402.
Dromis, 874.
Dromo, 426.
Dronke (E.), 27.
Drouin, 874.
Dübner, 25, 165, 427.
Duclos, 869.
Duguet, 871.
Duhamel, 870.
Dujardin, 874.
Duller, 151.
Düntzer (H.), 798.
Duperré, 312.
Dupin, 391.
Duqueylar (P.), 408.
Dureau de la Malle, 756.
Dusevel, 90.
Duverger (F.), 678.
Duvoisin, 867, 872.

E

Échaudé d'Anisy (L'), 154.
Edwards (J.), 72.
Élias de Crète, 295.
Ellendt (Fr.), 141.
Elphinston (M.), 1100.
Émeri (J.), 875.
Emperius (A.), 892.
Engel (W. H.), 1036.
Enoch, 9.
Éphippe, 426.
Ephræmius, 75.
Épicrate, 426.
Épictète, 427.
Épigène, 426.
Érasme, 870.
Erdmann (J. E.), 305.
Eriphus, 426.
Ermerins (F. Z.), 606.
Ernst (S. P.), 651.
Eschyle, 20.
Esdras, 9.
Estrix, 873.
Étienne (H.), 703.
Étienne de Langton, 155.
Eubule, 426.
Eubulides, 426.
Eumelus, 128.
Euripide, 21, 129, 792, 802, 1001.
Eustratius, 874.
Ézéchiel, 964.

F

Fabre (A. V. D. P.), 1003.
Faes (Jo. U.), 892.
Faivre d'Audelange (Ch.), 677.
Fantosme (J.), 614.
Faudet, 82.
Fauquemprez, 745.
Fellows Ch.), 952.
Fénelon (B. de Salignac de la Mothe), 353.
Feuillet de Conches, 402.
Févez, 368.
Firnhaber (C. G.), 792.
Floquet (A.), 79, 652.

Flore (Jules), 156.
Flourens (P.), 751.
Foerster (Fr.), 150.
Forbes, 637.
Forchhammer (P. W.), 569.
Foreiro, 870.
Fortia d'Urban (de), 86, 660.
Frank (Othmar), 92.
Franz (J.), 361, 857.
Frassen (Cl.), 866.
Freystadt (S.), 719.
Friedlænder (J.), 364.
Fritzsch (F. V.), 892.
Frœhlich, 49.
Froissart, 89.
Fuhr (M.), 603.
Fulchiron (J. C.). 1077.
Funkhaenel (C. H.), 891.

G

Gabelentz (C. V. D.), 817.
Gabourd (A.), 171.
Gad (P. Chr. Stenersen), 299.
Gaimard (P.), 450.
Gaius, 777.
Galliffet (de), 872.
Gautier, 871.
Gaye (J.), 315.
Genebrard, 869.
Genin (F.), 929.
Gentz, 602.
Geoffroy de Monmouth, 10.
Geppert (C. E.), 319.
Gerbaut (Alfred), 112.
Gerdilius, 873.
Gerhard (E.), 245.
Gernhard (A. G.), 892.
Géruzez (E.), 618.
Gfrœrer (A. F.), 9, 1057.
Gildemeister (J.), 534, 821.
Gladisch (A.), 732.
Glaser (J. C.), 980.
Glay (Le), 898.
Glay (Ed. Le), 924.
Gœller (Fr.), 892.
Goeschen (J. F. L.), 777.
Goëthe, 718.
Goguel (G.), 898.
Goldhagen, 873.
Gonot, 506.
Gonzalez, 873.
Gourgues, 1024.
Gousset, 873.
Grand (Le), 870.
Graser (F. G.), 892.
Grégoire de Nazianze, 27, 291.
Grégoire de Nysse, 195.
Grimm (J.), 223.
Gros (E.), 130.
Grotefend (G. F.), 628.
Grün (A.), 198.
Guadet (G.), 1048.
Guarini, 873.
Guérard (B.), 172, 655.
Guérin (J.), 1033.
Gui d'Arrezo, 154.
Guillois, 193.
Guislain (J.), 697.

H

Haag, 83.
Haase (F.), 163.
Habert, 873.
Haenel (G.), 12.
Hagemeister (J. de), 58.
Hallier, 874.
Harpe (la), 869.
Harper (Fr. Wh.), 994.
Hartshorne (C. H.), 959.
Hase (C. B.), 703.
Hauterive (d'), 500, 851, 990.
Heiland (C. G.), 890.
Heimsoeth (Fr.), 216.
Heineccius (J. G.), 778.
Hellanicus de Mitylène, 511.
Helyot, 658.
Hengstenberg (E. W.), 481.
Henioque, 426.
Hennequin, 879.
Henry, 181.
Héraclide, 426.
Héraclite, 426.
Hermann, 93.
Hermann (C. Fr.), 856, 892.
Hermann (G.), 129.
Hermannus Lehninensis, 10.
Hernandez de Biedma, 1023.
Hernando d'Escalante, 1023.
Hérodote, 72.
Hésiode, 128.
Hess (P. C.), 1001.
Heusde (A. C. van), 307.
Hierocles, 74.
Hilaire de Poitiers, 152.
Hildebert du Mans, 152.
Hinard (Damas), 716.
Hippocrate, 607, 892.
Hiriart (A.), 439.
Hirsch (S.), 1045.
Hœfer (A.). 160, 533.
Hoffmann de Fallersleben, 819.
Hoffmanns (de), 14, 310, 314, 467, 985.

Holden, 872.
Homère, 319.
Honorat (J.), 146.
Hooke (L. J.), 871.
Horace, 704, 806.
Horner (L.), 17.
Huard, 749.
Huet, 866.
Hügel (Ch. de), 228.
Huillard-Bréholles (A.), 543.
Hurban (H. J.), 892.
Huther (J. E.), 675.

I

Iahn (O.), 667, 866, 892.
Ideler (J. L.), 706.
Immermann, 151.
Isaac ben Honaïn, 803.
Isaïe, 9.
Isocrate, 27.

J

Jacob (de), 788.
Jacquelot, 870.
Jacques (St), 674.
Jacques (M. Jos.), 871.
Jansenius, 869.
Jauffret (E.), 168.
Jean (S.), 673.
Jean Catholicos, 942.
Jehuda ha-Levi, 623.
Jérôme (S.), 866.
Joanne (Ad.), 445.
Joël, 577.
Jolowicz (H.), 623.
Johnson (F.), 444.
Jordan (J. P.), 1014.
Joret (J.), 529.
Jouffroy (H.), 788.
Judas, 674.

K

Kalidasa, 227.
Kallikan (Ibn), 56.
Kant, 407.
Kasimirski, 719.
Kayser (C. L.), 216.
Kayser (F.), 701.
Keller (J.), 90.
Kemink (H. H.), 483.
Kenrick, 874.
Khaldoun (Ebn), 557, 902.
Kickx, 693.
Kiepert (H.), 361.
Kilber, 872.
Kilian, 595.
Klaproth, 338.
Klausen (R. H.), 760.
Klotz (R.), 126.
Kobbe (Th. de), 151.
Koelle (Fr.), 151.
Kœnig, 151.
Kœnig (H. B.), 227.
Kœstlin (C. R.), 486.
Krabbe (Otto), 1054.
Krabinger (J. G.), 195.
Kraft (F. C.), 84.
Krause (J. H.), 1106.
Krüger (M. S.), 601.
Kuehn (C. G.), 92.

L

L. B....., 750.
Labitte, 1050.
Laborie,
Laboulaye (Ed.), 252.
Labourt (L. A), 365.
Lacuisine (de), 975.
Lachmann (C.), 777.
Lafosse, 872.
Lainé, 1092.
Lajard (F.), 756.
Lamartine (de), 814.
Lamennais (de), 112, 196, 397.
Landmann, 581.
Latour (A. de), 436.
Laurentie, 349.
Lavalley, 652.
Lavillegille (de), 179.
Lazer, 872.
Lechler (G. V.), 1058.
Leemans (C.), 368.
Lefèvre (J. B. F. E.), 203.
Lefranc de Pompignan, 870.
Lefrançois (E.), 694.
Leibnitz, 310, 872.
Lenrielle, 506.
Lenglet, 855.
Lenormant (Ch.), 664.
Léon le Philosophe, 606.
Lepelletier Duclary, 594.
Leroux de Lincy, 607.
Lessius, 873.
Leutsch (E. L. de), 796.
Lewald, 151.
Libri (G.), 842.
Liebermann, 872.
Liguori, 873.
Lindner (F. C.), 1083.
Lintelo de Geer, 385.

Littré (E.), 892.
Lobeck (C. A.), 892.
Longpérier (A. de), 88, 249.
Longworth (J. A.), 66.
Lübker (F.), 704.
Luc (S.), 673.
Lucas de Bruges, 870.
Lucien, 892.
Lüdde (J. G.), 821.
Lugo (de), 874.
Luther, 83, 299.
Luthereau (J. G. A.), 529.
Luynes (de), 543.
Luzerne (La), 870.
Luzzato (M. C.), 719.
Lycophron, 628.
Lyonnet, 873.
Lyra (de), 869.

M

Macaulay (T. B.), 902.
Madrisius, 872.
Maes (A.), 868.
Magin (A.), 625.
Magnin (C. M.), 579.
Mailly (de), 713.
Maistre (de), 872.
Malachias, 10.
Maldonat (J.), 98, 870.
Malebranche (N.), 402.
Malherbe, 257, 288.
Mandet (Fr.), 331.
Manéthon, 481.
Manhart, 873.
Marc (S.), 388.
Marc Antonin, 427.
Marcalo Fr. Mastrili, 634.
Marcella (E.), 813.
Marcellin, 163.
Marcellin, 892.
Marcellius (H.). 866.
Marchini, 867.
Marckscheffel (G.), 128.
Maret (H.), 13.
Marezoll (T.), 584.
Marguerite d'Angoulême, 929.
Mariana, 866.
Marmier (X.), 338, 539.
Marquardt (J.), 740.
Martene (dom), 152.
Martyni-Laguna, 218.
Mas Latrie (L. de), 82.
Mastrofini, 873.
Mathieu (St), 98, 38 8.
Mathieu (A.), 714.
Matter, 166, 884.
Matthiæ (A.), 1001.
Matthiæ (B.), 1001.
Matthiæ (Const.). 1001.
Matthies (C. St), 99.
Mauduit, 362.
Maupeou (de), 875.
Maurice, 972.
Maxime (S.), 155.
Maxime de Tyr, 427.
Mayol, 873.
Mazzoldi (A), 849.
Meier (E.), 577.
Meineke (A.), 424.
Ménard, 650, 861.
Mencius, 978.
Mendoza (Fr. Lopez de), 1024.
Menochius, 869.
Mérimée (P.), 1043.
Merlin, 10.
Merlin, 874.
Meyer (E. H. F.), 803.
Michaud, 933.
Michel (Fr.), 47, 614, 746, 810.
Michelet, 849, 913.
Migne (J. P.), 865, 964.
Mnésimaque, 426.
Moïse, 385, 481.
Monin (H.), 648.
Monod, 814.
Montagnus, 873.
Montanius, 872.
Moorcroft (W.), 728.
Morbio (C.), 239.
Morichini, 771.
Moser, 874.
Motte, 506.
Movers (F. C.), 342.
Mühlenbruch, 778.
Müller (C. G.), 517.
Müller (C. G.), 25, 948.
Muller (E.), 869.
Munk (Ed.), 515.
Muralto (Ed. de), 32.
Muzzarelli, 872.

N

Namur (P.), 1009.
Napoléon, 183.
Narjot, 303.
Natalis (Alexandre), 869.
Nees ab Esenbeck (C. G.), 889.
Nicard (P.), 948.
Nicétas David, 27.
Nicolas de Damas, 803.
Nicole, 877.

Nicostrate, 426.
Niemeyer (H. A.), 100.
Nisard, 143.
Nodari (A.), 741.
Noël, 742.
Noël (Ch.), 787.

O

Ohnesorge (H. von), 1103.
Old-Nick, 445, 662.
Olleris (A.), 921.
Omalius d'Halloy (J. J.), 422.
Ophelion, 426.
Orderic Vital, 154.
Orelli (G.), 218.
Ortolan, 308.
Oskar (S. A. R.), 683.
Ovide, 30.

P

P. Q. B., 787.
Pabst (C. R.), 132.
Pacifique de Provin, 635.
Pactumeius (D.), 670.
Papencordt (F.), 846.
Paris (A. P.), 180, 252, 895.
Paris (L.), 1029.
Paris (le P.), 877.
Parménide, 201.
Passow, 30.
Patuzzi, 872,
Paul (S.), 675.
Paul Diacre, 154.
Pausanias, 892.
Pauthier (G.), 978.
Pauwels, 874.
Pélicot (F.), 875.
Péricaud (A.), 148.
Périnet-Dupin, 555.
Perrone, 872.
Perrot (J. F. A.), 861.
Perse (A.), 1003.
Petau, 872.
Petermann (J. H.), 244.
Petheram (J.), 148.
Petit-Radel (L. C. F.), 757.
Peyron (A.), 1021.
Pezant (A.), 454.
Pfeifer (K.), 399.
Philetère, 426.
Philipon de la Madelaine, 658.
Philiscus, 426.
Philodème, 130.
Piacevitch, 872.
Pierquin de Gembloux, 525.
Pierre (C. de la), 867.
Pierre de Lambert, 556.
Pierre Lombard, 964.
Pindare, 216.
Pinheiro Ferreira, 14, 587.
Pinoff (J.), 602.
Pitra, 857.
Planck (H.), 802.
Platon, 199, 892.
Platon le Comique, 23.
Pline le Naturaliste, 326.
Plougoulm, 997.
Plutarque, 431, 703, 892.
Poinsett (J. R.), 690.
Polybe, 892.
Poncius (B.), 866.
Poppo (E. Fr.), 73.
Poriquet, 879.
Poujoulat (B.), 727.
Poussin (G. T.), 983.
Preller (Louis), 511.
Preston (T. R.), 62.
Proclus, 432.
Promis, 554.
Puchta (G. F.), 973.
Purton Cooper (Ch.), 353.
Putsch (C.), 892.

Q

Quetelet, 692.
Quicherat (L.), 139.
Quien (Le), 867.

R

Rabanis (J.), 570.
Rabelais, 328, 1011.
Ragon (J. M.), 782.
Raimond de Mévouillon, 33.
Rancé, 154.
Raudot, 233.
Raumer (Fr. de), 630.
Ravaisson (F.), 151.
Ravignan (de), 11.
Regis (Gottlob), 1011.
Regnier, 871.
Rehfuss (C.), 1019.
Rehm (F.), 753.
Reid (Hugo), 700.
Reiffenstuel, 874.
Rellstab, 151.
Remèle (J. N.), 815.
Renaudot, 866.
Renouvier (J.), 466.
Rey, 182.
Rey (J.), 696.

Reybaud (L.), 589.
Riaux (F.), 201.
Rigaut, 1024.
Rigollot. 89, 90.
Robert (E.), 450.
Robinson (W.), 945.
Rochet (C. E. X.), 904.
Rochette (R.), 362, 757.
Rœmer (R. C. H.), 1053.
Rogniat, 488.
Rorhrbacher, 580.
Roland de Lattre, 714.
Rolin (G.), 575.
Romagnosi (G. D.), 587.
Romand (G. de), 309.
Rondet, 868.
Roquete (J. I.), 531.
Rosenmüller, 869.
Rosianus Geminus, 670.
Ross (L.), 1112.
Rotalier (Ch. de), 939.
Rousseau, 871.
Roux-Alpheran, 238.
Rozares (G. de Las), 1024.
Rumigny (de), 887.
Rumpf (J. P. F.), 786.
Ruperti, 30.
Ruperti (G. F. F.), 1110.

S

Sa (Emm.), 869.
Sainclair (C.), 69.
Saint-Bonnet (Blanc de), 772.
Saint-Martin, 942.
Sainte-Beuve, 874.
Saintes (Ed.), 774.
Saisset (Em.), 491.
Salvador, 391.
Sanctius (G.), 868.
Sandberger (G.), 246.
Santarem (de), 19, 563.
Santeul (A. de), 461.
Saulcy (F. de), 572.
Saupp (H.), 892.
Sausen (Fr.), 98.
Saussaye (L. de la), 921.
Savigny (C. de), 399, 677.
Say (H.), 417.
Say (J. B.), 416.
Scharling (C. Æ.), 674.
Shaw (B.), 636.
Schayes (A. G. B.), 694.
Scheibe (K. F.), 1033.
Schlesier (G.), 602.
Schmaler (J. E.), 619.
Schmid (E.), 754.
Schmid (L.), 440.
Schmidt, 781.
Schneider (C. E. Chr.), 519, 892.
Schomburgk (R. H.), 59.
Schott (W.), 338.
Scot Erigène, 154.
Scott (D. D.), 76.
Segond (L.), 1017.
Séguier de Saint-Brisson, 506.
Seidhof (C. F. G.), 518.
Seiler (E. E.), 892.
Serarius, 869.
Sherlock, 870.
Sidney Gibson (W.), 414.
Sigebert de Gemblours, 154, 1045.
Silvestre, 370.
Simon (Jules), 199.
Simplicius, 427.
Sirmond (J.), 12.
Sismondi, 826, 927.
Smith (William), 30.
Sœttl, 151.
Sœttler, 874.
Solente, 368.
Sophilus, 426.
Sophocle, 129, 323.
Soranus d'Éphèse, 602.
Soret (Fr.), 1055.
Spalding (W.), 1097.
Spengel (L.), 892.
Spurinna (Vestr.), 1002.
Stallbaum, 510.
Stattler, 867.
Stern (H.), 336.
Stoll (H. G.), 25.
Strahl (A.), 70.
Suarez, 873.
Svedenborg (Em.), 769, 820.

T

Tacite, 30, 892, 1001.
Tafel (Em.), 769, 820.
Taillandier, 463.
Taillefer, 682.
Tailliar (E.), 715, 855.
Tancrède de Corneto, 484.
Tarbé (P.), 598.
Taste (La), 875.
Térence, 152.
Ternaux-Compans, 633, 1022.
Tertullien, 871.
Teste (A.), 818.
Teulet, 353.
Théophile, 426.
Théophile le médecin, 606.
Théophraste, 427.

Thérèse (Ste), 875.
Thiersch (H. G. J.), 97.
Thiéry (A. D.), 230.
Thirial (H.), 317.
Thomas (G.), 30.
Thomas d'Aquin (S.), 964.
Thomas de Jésus, 872.
Thomassin, 872.
Thomassy (R.), 647.
Thouin (A.), 535.
Thucydide, 73, 163, 892.
Timoclès, 426.
Timothée, 426.
Tiran (M.), 181.
Tirin, 870.
Tischendorf (Fr. Const.), 7.
Tissot, 407.
Tornberg (C. J.), 963.
Trebeck (G.), 728.
Tregder (P. H.), 705.
Trendelenburg (F. A.), 892.
Treskow (A. de), 683.
Troloppe (A.), 67.
Trouvé, 535.
Turnelius, 874.
Tuvache, 867.
Tzetzès, 165.

U

Ulrichs (H. N.), 161.

V

Vaillant (J. A.), 51.
Valette, 677.
Vallet (A.), 1046.
Valsecchi (A.), 871.
Vandenbroech (V.), 504.
Vanderest, 1095.
Vanhuffel, 78.
Vaublanc (de), 45.
Vaucher (J. P.), 121.
Vauvilliers, 645.
Veith (L.), 867.
Vence, 867.
Ventura (J.), 769.
Vergers (Noël des), 557.
Veronius (Fr.), 871.
Vestritius Spurinna, *voy.* Spurinna.
Vettori (P.), 218.
Victor (C. Julius), 892.
Vie (de), 873.
Vigne (G. T.), 65.
Vigneron (A.), 352.
Villefore, 875.
Villeneuve (Alban de), 433, 492.
Villeneuve-Trans (de), 767.
Villeroy (A.), 662.
Vincent de Lirin, 871.
Vital de Blois, 517.
Viva, 872.
Vivien (L.), 452.
Voegelin (A. S.), 892.
Voët, 972.
Vogel (E. G.), 251.
Vogler, 873.
Voltaire, 154.

W

Wachsmann, 151.
Waddington (G.), 944.
Wagner (M.), 724.
Walch, 30.
Walckenaer, 295.
Walenburch (A.), 871.
Walenburch (P.), 871.
Walthon, 866.
Watebled (Fr.), 868.
Watteville (A. de), 695.
Weise (C. H.), 326.
Weiss (Ch.), 1025.
Weissenborn (H.), 217.
Wellsted (J. R.), 71.
Welte (B.), 961.
Wesmael, 692.
Wesseling, 74.
Westermann (A.), 703, 891.
Whyte (A. Bruce), 806.
Wilkinson (J. G.), 955.
Wilson (H. H.), 728.
Witasse (C.), 872.
Witte (J. de), 665.
Wolf (F.), 707.
Wood (J.), 1081.
Wouters, 870.
Wünderlich (Ag.), 484, 778.
Wüstenfeld (F.), 53, 57.
Wyttenbach (D.), 863.

X

Xénophon, 890.
Xénarque, 426.

Z

Zech, 873.
Zumpt (C. G.), 521, 880.
Zwingli (Ulric), 398.

IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
46, rue Saint-Louis, au Marais.

This book should be returned
the Library on or before the last d
stamped below.
A fine of five cents a day is incurr
by retaining it beyond the specif
time.
Please return promptly.